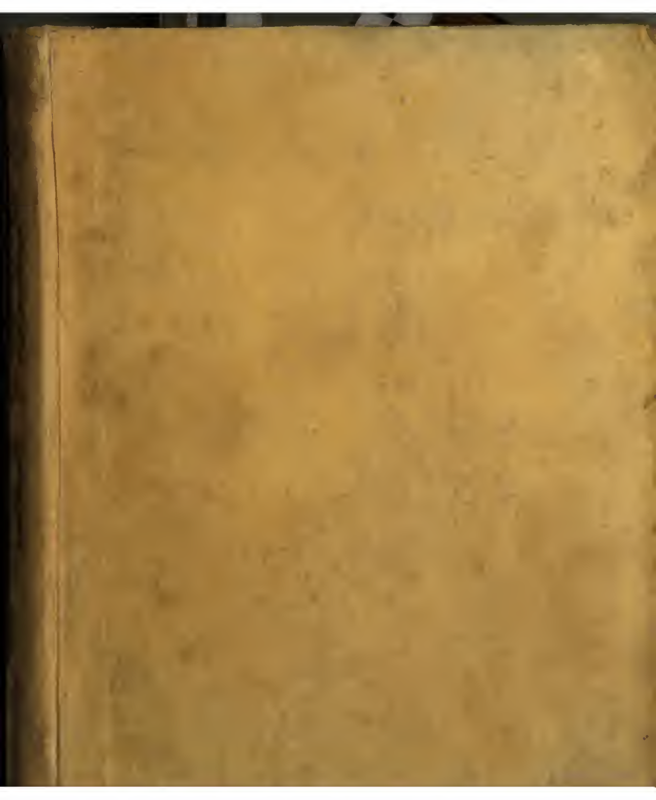
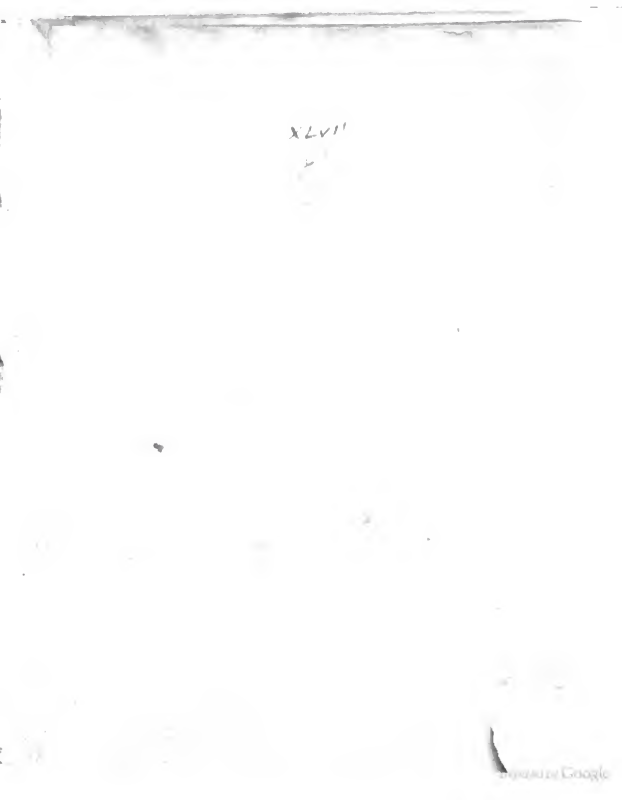



XLVII

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE
DES SIX PREMIERS SIECLES.

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS des Auteurs originaux.

AVEC DES NOTES POUR ECLAIRCIR les difficultez des faits & de la chronologie.

TOME SEIZIEME,

QUI comprend l'Histoire de S. Prosper, de S. Hilaire Pape, de S. Sidoine, d'Acace de Constantinople, de Saint Eugene de Carthage & de la persecution de l'Eglise d'Afrique par les Vandales; d'Eupheme & de Saint Macedone Patriarches de Constantinople, & de divers autres Saints & Saintes ou grands hommes qui sont morts depuis l'an 463 jusques en 513.

Par M. LENAIN DE TILLEMONT.



A PARIS,
Chez CHARLES ROBUSTEL, ruë S. Jacques, au Palmier.
MDCCXII.
AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU ROY.

TABLE

DES TITRES

CONTENUS EN CE SEIZIEME VOLUME.

TABLE DES CITATIONS.

A.

Ado,an.163. — ADONIS chronicon in anno Christi 163. Bibliothecæ Patrum, tomo 7, Parisiis 1644.

chr.p. — .... idem chronicon Basileæ editum an. 1568, cum Gregorio Turonensi.

10.jan. — .... martyrologium Baroniano additum Antuerpiæ an. 1643.

Alex.t.5. — Natalis Alexandri Dominicani historia ecclesiastica, tomo seu volum. 5: Parisiis an. 1677.

Alf.123.5 5. — Alfordi annales Britannorum anno Christi 123: Leodii an. 1663.

All.de, *seu* in Meth. — Leonis Allatii notæ in Methodii convivium: Romæ an. 1656.

de Sim. — ... diatriba de Simeonibus: Parisiis 1664.

Altef.ascet. — Antonii Dadini Alteserræ V. J. professoris: Tolosæ tractatus de asceticis, anno 1674.

Amb.app. — Ambrosii editionis Benedictinorum appendix tom. 2.

B. — Sic denotatur novissima Ambrosii editio per Benedictinos: Parisiis anno 1691.

Amm.l.15. — Ammianus Marcellinus ex primâ recensione Henrici Valesii: Paris. an. 1636.

an. — Anonymus Ammiano per Valesium subjunctus.

Anal.g. — Analecta græca per Benedictinos edita: Luteciæ an. 1688.

Anal 1.4. — Joannis Mabillon Analectorum tom. 4: Luteciæ an. 1685.

Anas.c.97. — Anastasius Bibliothecarius de vitis Pontificum, in vita Adriani quem 97 Pontificem numerat, & sic de cæteris. Parisiis an. 1649.

Ante.op.L. — Josephi Antelmii de veris operibus Leonis & Prosperi: Luteciæ an. 1689.

sym. — ... nova de symbolo Athanasiano disquisitio: Parisiis an. 1693.

Ap. des P. — Apologie pour les SS. Peres défenseurs de la Grace: à Paris en 1651.

Arn.ser. — Arnobii junioris cum Serapione conflictus post Irenæum editus: Paris. an. 1639.

Ath.t.2. — Athanasii tomus 2. editionis Parisiensis anno 1627.

Aug. à Pr. — Prosperi & Hilarii literæ ad Augustinum. Augustini per Lovanienses editionis tomo 7. p. 542: Parisiis anno 1586.

app.t.3. — Appendix ad tomum tertium Augustini editionis Benedictinorum.

B. — Hæc litera novissimam Augustini per Benedictinos editionem notat. Si absit est Lovaniensium editio: Parisiis an. 1586.

catacl. — De Cataclysmo sermo fortè suppositus Augustino: Lovan. tom. 9. p. 321| Bened. tom. 6. p. 602.

præd. — Augustini de prædestinatione Sanctorum, qui est liber primus ad Prosperum & Hilarium: Lovan. tom. 7. p. 546| Bened. tom. 10. p. 790.

ps. — ... Enarrationes in psalmos: Lov. to. 8| Bened. tom. 4.

s.ap.217. — Sermo 217 in appendice tomi 5 Benedictinorum.

sup.pr. — Hieronymi Vignerii in supplementum ad Augustini opera præfatio: Parisiis 1657.

t.bar. — Sermo de tempore barbarico apud Augustinum Lovan. tom. 9| Bened. to. 6. p. 608.

v.P. — Augustini vita per Possidium in Lovaniensium prolegomenis.

Avit.ep.70.p. 125. — Alcimi Aviti epistolæ cum aliis ejusdem operibus: Parisiis an. 1643.

rog.p.152. — ... homilia de Rogationibus. Ibid.

Aum. — Tradition de l'Eglise sur l'aumosne chrétienne & ecclesiastique: à Paris en 1651.

B.

Baill.22.sept. VIES des Saints par M. Baillet au 22 de septembre, & ainsi des autres mois, in 8°: à Paris 1701.

tab.crit. Les tables critiques des auteurs & des actes, mises à la teste de chaque mois.

Balf.can. Theodori Balsamonis scholia in Canones : Luteciæ an. 1620.

Bar.490.§ 12. Baronii Annales in anno Christi 490 paragrapho 12: Antuerpiæ an. 1612.

3.aug.c. .... in Martyrologium Romanum ad 3. augusti diem nota c seu 3. Antuerp. anno 1613.

Basil. Basilicon seu juris Græco-Romani tomi duo per Marquardum Freherum editi : Fancofurti an. 1596.

Baudr. Le dictionnaire geographique de Ferrarius augmenté par Baudran : à Paris en 1670.

Bed hist. Bedæ historia gentis Anglorum: Coloniæ Agrippinæ an. 1601.

3.jan. ... in martyrologio die 3. januarii apud Bollandum in prolegomenis ad secundum Martii tomum.

Bibl P. Bibliotheca Patrum : Parisiis edita anno 1634, quâ semper utimur.

Blond.prim. De la primauté en l'Eglise, par David Blondel : à Geneve en 1641.

Boll.3.jan. Bollandus seu ejus continuatores ad diem januarii 3. & sic in reliquis mensibus.

sup. .... in supplemento ad extremum Maium addito.

Bosc.t.2. Joannis à Bosco cælestini Bibliotheca Floriacensis, tomo seu parte 2 : Lugduni an. 1605.

Buch p. *seu* cyc. Ægidi Buchetii de cyclo Victorii & aliis cyclis pascalibus : Antuerpiæ an. 1603.

bel. *seu* de B. ... Belgium Romanum, seu de historia Belgica : Leodii an. 1655.

Bult.ori. Histoire monastique d'Orient, par M. Bulteau : à Paris en 1680.

C.

Camd. GUILLELMI Camdeni Britannia : Amstelredami an. 1617.

Cand p.19.b. Candidi Isauri excerpta ex ejus historia, inter Eclogas historicorum de rebus Byzantinis edit. à P. Labbe : Parisiis an. 1648.

Urbis Constantinopolitanæ descriptio per Carolum du Cange, una cum familiis Byzantinis edita : Luteciæ an. 1680. Cang. de C.

.... glossarium mediæ & infimæ latinitatis, litera S. Luteciæ an. 1678. lat.S.

Canisii antiquæ lectiones : Ingolstadii anno 1602. Canis.t.2.

Cassiodori Senatoris fasti consulares, seu chronicon, editionis novissimæ per Benedictinos tomo 1. Cass.

... de institutione scripturarum, seu de divinis lectionibus. inst.

... variarum epistolarum lib. 4. epistola 5. Parisiis an. 1588. l.4.ep.5.

... in psalmum 21, versu 18, tomo 2. novissimæ per Benedictinos editionis. ps.21.v.18.

Guillelmi Cave scriptores ecclesiastici : Genevæ an. 1693. Cave.

Cadreni historiarum to.1.Paris.1647. Cedr.

Vie de Sainte Genevieve & histoire de ses miracles &c, par le P. Charpentier Chanoine Regulier de Sainte Genevieve : à Paris en 1697. Charp.v.G.

Chronicon Alexandrinum à Radero editum : Munachii an. 1615. Chr.Al.

Chronicon ab Adamo ad annum Christi 1200, per anonymum S. Mariani Autissiodorensis monachum: Trecis anno 1608. auti

Chronicon orientale ab Ecchellensi versum : Parisiis an. 1651. ori.

Alphonsi Ciaconii de columna Trajana opus à Fabretto suo ejusdem tituli operi subjunctum, non paginis distinctum, sed capitulis : Romæ an. 1683. Ciac.col.§ 14.

Mamerti Claudiani presbyteri de statu animæ : Bibliothecæ Patrum : Parisiis an. 1634. tomi 4. parte 1. Cl.M an.

Codicis Justinianei lib. 9. titul. 8. leg. 7. Lugduni an. 1650. Cod.J.9.t.8.l.7.

Georgii Codini origines, seu antiquitates Constantinopolitanæ : Luteciæ anno 1655. Codi.ori.C.

Cod.reg.t.2.	Codicis regularum per Benedictum Anianensem collectarum pars secunda : Parisiis an. 1663.
Cod.Th.9.t.40. l.13.	Codicis Theodosiani lib. 9. tit. 40. leg. 13. ex editione Gothofredi. Lugduni an. 1665.
app.p.99.	... appendix à Sirmondo edita : Parisiis an. 1631.
nov.	Theodosii & aliorum novellæ leges quæ Codici Theodosiani, tomo 6. subjiciuntur.
Coint.279.§ 2.	Caroli le Cointe Annales ecclesiastici Francorum, ad annum Christi 279: Parisiis an. 1665.
Conc.t.5.	Conciliorum postrema editio per Labbeum : Parisiis an. 1671.
ap.	Conciliorum appendix per Balusium: Parisiis an. 1683.
Const.lex.Ϡ.	Constantini lexicon græcum ad literam Ϡ. & sic de cæteris literis.
Cotelr.ap.n.	Joannis Cotelerii in scripta apostolica notæ : Parisiis an. 1672.
gr.t.3.	Monumenta Ecclesiæ græcæ, per Cotelerium edita : Parisiis an. 1686.
Cusp.p.323.	Cuspinianus in Fastos : Francofordiæ 1621.
Cyr.ep.	Cyrilli Alexandrini epistolæ, edit. Parisiis an. 1638.

D.

Dor.l.1.p.748.	DOROTHEI Archimandritæ de vita recte & pie instituenda liber seu doctrina 1. Bibliothecæ Patrum Parisiensis, tomo 11.
Doubl.h.S.D.	Histoire de l'abbaye de S. Denys en France, par Jacque Doublet Religieux de cette abbaye : à Paris en 1625.
Du Br.ant.P.	Antiquitez de Paris, par Jacque du Breuil : à Paris en
Du Ch.	Historiæ Francicæ scriptores collecti, per Andream du Chesne : Paris. an. 1636.
Du P.	Bibliotheque des auteurs Ecclesiastiques, par M. du Pin : à Paris en 1686. On ne marque pas toujours le tome : les endroits sur lesquels on le cite en font assez juger, on suit toujours la premiere edition.

E.

Emis.	GALLORUM antistitum homiliæ Eusebii Emiseni nomine editæ : Lutetiæ 1547.
Enn.car.18.	Ennodii Ticinensis episcopi carmen 18. Parisiis an. 1611.
dict.4.	.... dictio 4 in dedicatione ecclesiæ.
n.	Sirmondi notæ in Ennodium.
v Ant.	Ennodii de vita Antonii monachi.
v.Epi.	... de vita Epiphanii Ticinensis.
Eva.l.3.c.10.	Evagrii scholastici historia ecclesiastica à Valesio edita : Paris. an. 1673.
n.	Valesii notæ in Evagrium. Ib.
Euch.ad Hil.	Eucherii Lugdunensis Episcopi, epistola ad Hilarium de laude eremi : Antuerpiæ an. 1621.
ad Sal.	... ad Salonium filium. Ib.
Eus.chr.n.	Scaligeri notæ in Eusebii chronicon: Lugduni Batavorum an. 1658.
dem.l.6.c.10.	Eusebii Cæsariensis libri de Demonstratione evangelica : Parisiis an. 1627.
Euty.	Eutychii Alexandrini annales ecclesiastici : Oxoniæ an. 1659.

F.

Fac.l.1.c.3.	FACUNDI Hermianensis pro defensione trium Capitulorum : Parisiis an. 1629.
	... contra Mocianum scholasticum.
Faust.c.1.p.663.	Fausti Regiensis Episcopi de fide contra Arianos ad Placidam Imperatricem : Bibliothecæ Patrum, tom. 4.
ad Fel.	... epistola ad Felicem Patricium : Bibliothecæ Patrum, tom. 3.
ad Gr.	... epistola ad Græcum Diaconum. Ib.
ad Paul.	.... epistola ad Paulinum. Ib.
ad Rur.	.... epistola ad Ruricium. Ib.
de Gr.	.... de Gratia Dei & humanæ mentis arbitrio : Bibliothecæ Patr. tom. 4.
ep.16.	... epistola 16. Canisii antiquarum lectionum tomo 5. p. 444. Biblioth. Patr. tom. 3.
Ferr p.	Ferrarii dictionarium geographicum à Baudrando auctum : Parisiis an. 1670.
18.may,	.... martyrologium universale ad diem 18 maii & ita de singulis mensibus : Venetiis an. 1625.

it. ... de Sanctis Italicis : Mediolani an. 1603.

Flor.p.336. Florentinii notæ in vætus martyrologium Hieronymi nomine, editum : Lucæ an. 1668.

Ful. ad Mon. Fulgentii Ruspensis Episcopi, de duplici prædestinatione ad Monimum : Parisiis an. 1684.

ad Pet. ... epistola ad Petrum Diaconum.

ex P. Petri Diaconi epistola ad Afros, Fulgentii responsioni præfixa.

R. Fulgentii opera ex editione Theophili Rainaudi : Parisiis an. 1639.

v. ... vita inter ejus opera.

Ful.F. Fulgentii Ferrandi breviatio Canonum : Divione an. 1649.

G.

Gal.chr.t.3. GALLIA Christiana San-Marthanorum, to. 3. Lutetiæ an. 1656.

Gen.c.46. Gennadii de scriptoribus ecclesiasticis liber, tum alibi editus, tum in Bibliotheca Miræi : Antuerpiæ an. 1639.

Geo.sac. Geographia sacra, seu Notitia antiquorum episcopatuum, per Carolum à Sancto Paulo Fuliensem : Parisiis an. 1641.

Gr.dial.l.1. Gregorii Magni dialogorum lib. 1. tom. 2. edit. Paris. an. 1675.

l.9.ep.4. ... lib. 9. epistolarum, epistola 4. t. 2.

vit. ... vita per Joannem Diaconum.

Grot r.Got. Hugonis Grotii prolegomena in historiam Gothorum : Amstelodami an. 1656.

Gr.T.gl.C. Gregorii Turonensis de gloria Confessorum : Parisiis an. 1640.

gl.M. ... de gloria Martyrum. Ibid.

h.Fr. ... historia Francorum : Basileæ anno 1568.

m.M. ... de miraculis Martini : Parisiis an. 1640.

v. Pa. ... de vitis Patrum. Ibid.

Grut.p.434.1. Gruterii inscriptiones Romanæ, p. 434. inscriptione 1. typis : Commelianis an. 1616.

Guesn.mas. Joannis Guesnay annales provinciæ Massiliensis : Lugduni an. 1657.

Gyl bos. Petri Gyllii de Bosphoro Thracio : Lugduni Batavorum an. 1632.

H.

Hagi. VOCABULAIRE hagiologique, par M. l'Abbé Chastellain : à Paris en 1694.

Hier.t.4. Hieronymi operum tomus 4. editionis : Basileensis an. 1565.

v.ill. .... de viris illustribus, seu scriptoribus ecclesiasticis, non numeratis qui ex græco additi sunt Apostoli, seu Apostolici viri non scriptores, tomo 1.

Hil.B. Hilarii Pictaviensis operum novissima, per Benedictinos, editio : Paris. an. 1693.

I.

Jans.h.P. CORNELII Jansenii Yprensis Episcopi de hæresi Pelagiana opus, quo primus Augustini sui tomus continetur : Rotomagi an. 1643.

Idat.chr. Idatii chronicon, tum alibi, tum à Sirmondo, editum : Lutetiæ anno 1619.

Jo.D.im.l.2. Joannis Damasceni de imaginibus lib. 2. ex editione græca : Basileæ an. 1575.

Jo.M.in Hor. Joannis Maxentii responsio contra Hormisdam Pontificem : Bibliothecæ Patrum, tomo 4. parte 1.

Jorn.r.Got. Jornandus Episcopus Ravennas, de Gerarum sive Gothorum origine & rebus gestis : Amstelodami an. 1655.

Iren.v. Irenæi vita, per Feuardentium sive ab illo Irenæi operibus premissa : Lutetiæ 1639.

If.H.chr. Isidori Hispalensis chronicon à Grotis cum Jornande & aliis editum : Amstelodami an. 1655.

scr.c.4. ... de scriptoribus ecclesiasticis, tum alibi, tum apud Miræum, p. 80.

It.Ant. Itinerarium quod Antonini vocant, inter addita ad Ptolomæi geographiam : Antuerpiæ an. 1618.

Bibliotheca Juris Canonici, per Christophorum Justellum : Lutetiæ an. 1661.

L.

Lab.bib. PHILIPPI Labbei, bibliotheca nova manuscriptorum : Parisiis an. 1657.

... de

scr. ... de scriptoribus ecclesiasticis: Paris. an. 1660.

Le Gr.t.2. Vies des Saints de Bretagne, par le P. Albert le Grand de Morlaix, partie premiere qui traite des Saints de cette province. La seconde traite des Evesques : à Rennes en 1659.

Leo,ep. Leonis Magni epistolæ, editionis Paschasii Quesnel tomo 1 : Luteciæ an. 1675.

n. In Leonis opera dissertationes & notæ Quesnellii. Ibid. tom. 2.

Leon.act.4. Leontii Byzantini de sectis actione 4. Bibliothecæ Patrum tom. 11.

Lep. Leporii presbyteri libellus emendationis, à Sirmondo cum aliis dogmaticis editus : Parisiis an. 1630.

Ler. *seu* Lir. Chronologia Lerinensium, per Vincentium Barralem : Lugduni an. 1613.

Lib.c.10. Liberati Diaconi breviarium causæ Eutychianæ : Parisiis an. 1675.

Lubin, Augustini Lubin, tabulæ geographicæ in scripturarum libros : Parisiis an. 1670.

Lup.ep. Diversæ epistolæ anno ferè 432 scriptæ, per Christianum Lupum, editæ : Lovanii an. 1682.

M.

Mab.dipl. JOANNIS Mabillon, de re diplomatica: Parisiis an. 1681.

lit. ... de liturgia Gallicana : Parisiis an. 1685.

mus. ... Musæum Italicum. Ibid. an. 1687.

Maim ari. Histoire de l'Arianisme, par le Pere Maimbourg : à Paris en

Malc.leg p.91. Excerpta de legationibus ex Malcho rhetore in corpore historiæ Byzantinæ: Parisiis an. 1648.

Mar pri. Petri de Marca dissertatio de Primatibus : Parisiis an. 1669.

Marc.chr. Marcellini Comitis chronicon à Sirmondo, editum : Parisiis an. 1619.

Mass. Provinciæ Massiliensis annales, per Joan. Bapt. Guesnay : Lugduni anno 1657.

Maug. Vindiciæ prædestinationis & gratiæ, per Gilbertum Mauguin : Parisiis an. 1650.

Maximi Taurinensis homiliæ editæ cum Leone : Parisiis an. 1639. Max.T.h *seu* h. 45.

Menæa magna Græcorum die in textu notato pagina seu columna eiusdem mensis 80. Venetiis an. 1528. Men.p.80.

.... eadem die prima januarii, & sic de singulis mensibus. Menæa,1 jan.

Græcorum Menologium, seu horologium : Venetiis an. 1523. Men.V.

Marii Mercatoris opera à Joanne Garnerio cum notis & dissertationibus edita : Parisiis an. 1673. Merc.3 r.

.... tomus primus, qui est adversus Pelagianos. t.1.

Auberti Miræi, de scriptoribus ecclesiasticis auctuarium : Antuerpiæ an. 1639. Mir.c 390.

... notæ in librum Gennadii, de scriptoribus ecclesiasticis. Ibid. n.Gen.4 r.

Joannis Molani notæ in Usuardum ad diem 15 augusti : Antuerpiæ, anno 1583. Mol.15.aug.

Joannis Moschi seu Sophronii Pratum spirituale. Bibliothecæ Patr. to. 13. Mosc,c 1.p.1018.

N.

HENRICI Cardinalis de Noris, appendix ad dissertationem de quinta Synodo cum historia Pelagiana : Patavii an. 1673. Nor.ap.

.... fasti consulares, quædamque alia epochis Syro-Macedonum subjecta : Florentiæ an. 1689. fast.

.... historia Pelagiana : Patavii anno 1673. h.P.

Notitia Galliæ, per Adrianum Valesium : Parisiis an. 1675. Not.G.

Nicephori Patriarchæ Constantinopolitani chronicon, cum Eusebii chronicis, cum Syncello, &c. Nphr chr.

Nicephori Callisti historia ecclesiastica : Parisiis an. 1630. Nphr.l.1.c.31.

Gregorii Nysseni de vita Gregorii Thaumaturgi, tomo 3. editionis: Paris. anno 1638. Nys.v.Gr.

O.

PAULI Orosii historia, Bibliothecæ Patrum, tomo 15. Oro.l.7.p.209.

Supplementum de scriptoribus ec- Oudin,

clesiasticis, per Casimirum Oudin Præmonstratensem: Parisiis an. 1686.

P.

Pagi, pr.	ANTONII Pagi Franciscani præfatio in dissertationem de Consulibus: Lugduni 1682.
Paul.ep.16.	Paulini Nolani epistolæ. Antuerpiæ 1622.
ill.	Paulinus illustratus, per P. Chiffletium. Divione an. 1662.
vit b.	Paulini vita, per Nicolaum le Brun, digesta suæque Paulini, editioni subjuncta: Parisiis an. 1685.
Paul.v.Mar.p. 870.	Paulini Petragorici, carmen de vita S. Martini: Bibliothecæ Patr. tom. 8.
P.Aur.sp.c.7.	Petri Aurelii ad Hermanni Lœmelii, spongiam responsio, cap. 7, seu de 7. propositione tomo 2. Paris. an. 1646.
P.de N.l.2.	Petri de Natalibus, lib. 2. Lugduni an. 1543.
Pears.post.	Joannis Pearsonii, opera posthuma: Londini an. 1688.
Pet.dog.t.5.	Dionysii Petavii, dogmatum theologicorum, tom. 5. Parisiis an. 1650.
rat.2.l.1.	... Rationarii temporum parte 2. lib. 1. Parisiis an. 1652.
Phot.c.8.	Photii Bibliothecæ caput seu codex 8. Genevæ an. 1612.
Plin.l.1.c.1.	Plinii majoris historia naturalis: Francofurti an. 1599.
Pomm.	Histoire des Archevesques de Roüen, par le Pere François Pommeraie: à Roüen en 1667.
Poss ap. *seu* Possev.	Possevini apparatus: Coloniæ an. 1608.
Poss.asc 2.	Thesauri ascetici, per Petrum Possinum, editi opusculum 2. Tolosæ an. 1684.
Præd.c.11.	Autor anonymus de hæresibus à Sirmondo Prædestinati nomine editus, capite seu hæresi 11. Parif. an. 1643.
h.	Historia Prædestinatiana, per Sirmondum: Parisiis an. 1648.
Prisc.	Excerta de legationibus ex historia Gothica Prisci rhetoris, in corpore historiæ Byzantinæ: Parisiis an. 1648.

Procopii de ædificiis Justiniani, to. 2. Parisiis an. 1662.	Proc æd.
.... de bello Vandalico, & sic de cæteris bellorum libris.	b.Van.
Nicolai Alemanni notæ in arcanam Procopii historiam.	n.
Prosperi Aquitani epistola ad Augustinum: Coloniæ Agrippinæ anno 1630.	Pros.ad Aug.
.... responsiones ad capitula Gallorum.	ad G.
.... epistola ad Rufinum.	ad. R.
... ad uxorem suam carmen.	ad ux.
... chronicon ad annum Christi 422.	an.422.
... idem chronicon Hieronymiano ferè subjectum.	chr.
Confessio Prosperi nomine edita, per Sirmondum: Bibliothecæ Patrum, tom. 15.	conf.
Prosperi epigrammata.	epi.p.545.
Cælestini Papæ epistola contra semipelagianos apud Prosperum.	ex Cel.
Traduction du poeme de S. Prosper en vers & en prose, par M. de Saci, à Paris 1679.	fr.
Prosperi contra collatorem.	in col.
... contra ingratos seu semipelagianos carmen.	ing.
... ad objectionem Genuensium octavam responsio.	in Gen.8.
... chronicon, ut à Labbeo editum est in Bibliothecæ suæ novæ, tomo 1. Parisiis an. 1657.	L. *seu* Lab.
Arnaldi Pontaci notæ in idem chronicon: Burdegalæ, an. 1604.	n P.
Prosperi ad capitula objectionum Vincentianarum.	obj.V.c.1.
De providentia carmen apud Prosperum.	prov.
Prosperi sententiæ ex Augustino, sententia 203.	sent.203.
Alterius Prosperi cum Aquitano editi de promissionibus liber 4.	prom.l.4.
Tironis Prosperi chronicon cum Hieronymiano à Scaligero editum in thesauro temporum: Amstel. an. 1658.	Pros.T.
Claudii Ptolemei geographicorum, lib. 3. Antuerpiæ an. 1618.	Ptol.l.3.

R.

Rein. THOMÆ Reinesii inscriptiones : Lipsiæ & Francofurti an. 1682.

Rur.l.1.ep.2. Ruricii Lemovicensis epistolæ : Bibliothecæ Parrum, tomo 3.

S.

Salv.gub.l.7. SALVIANI Massiliensis presbyteri de gubernatione Dei, lib. 7. Parisiis an. 1663.

ep. .... epistolæ. Ibid.

ad Eccl. .... ad Ecclesiam Catholicam libri contra avaritiam.

Sans. Cartes geographiques de Sanson.

Savar. Les origines de Clermont en Auvergne, par le President Savaron : à Paris 1662.

Sauss. Andreæ du Saussay martyrologium Gallicanum : Parisiis an. 1637.

Sid.car.9. Apollinaris Sidonii carmen 9. ex editione Sirmondi. Paris. 1652.

elog.Sav. ... elogia, per Savaronem in sua Sidonii editione collecta : Parisiis anno 1609.

l.1.ep.7. ... epistolarum lib. 1. epistola 7.

n. Sirmondi notæ in Sidonium.

Sav. Savaronis notæ in ejusdem carmina.

v.Sav. Sidonii vita, per Savaronem.

Six.S. *seu* Sixt.l.4. Sixti Sinensis bibliotheca sancta : Coloniæ an. 1626.

Socr.l.5.c.22. Socratis historia ecclesiastica ex editione Valesii : Parisiis 1668.

Soz.l.4.c.6. Sozomeni historia ecclesiastica. Ibid.

Spic.t.3. Spicilegii veterum aliquot scriptorum, per D. Lucam Dacheri, tomus 3. Parisiis 1659.

Spond.an.462. § 48. Baronii epitome, per Henricum Spondanum, anno Christi 462, paragrapho 48 : Parisiis an. 1613.

Strab.l.14. Strabonis de situ orbis, sive rerum geographicarum libri XVII. Parisiis an. 1620.

Suid.α.β. Suidæ lexicon in litera α. β. & sic de cæteris : Genevæ an. 1619.

Sulp.dial.1. Sulpicii Severi, dialogus primus cum aliis ejusdem operibus : Antuerpiæ 1574.

Sur.1.nov. Surius prima die novembris, & sic de singulis mensibus: Coloniæ an. 1618.

T.

DISSERTATIO de Tertulliani vita & scriptis, quodam Calvinista autore. Tert.vit.

Theophili Rainaudi, tomus 2. Lugduni an. 1665. Th.R.t.2.

Theodori lectoris, lib. 2. ex editione Valesii cum Evagrio &c. Parisiis 1673. Thdr.L.l.2.

Theodoreti Cyrensis Episcopi, epistolæ, tomo 3. editionis Sirmondi : Parisiis 1642. Thdrt.ep.

... religiosa historia, seu de vitis Patrum, tomo 3. v.Pat.

Theodulphi Aurelianensis opera, per Jacobum Sirmondum edita: Paris. 1646. Thlf.

Ancienne & nouvelle discipline de l'Eglise, par le P. Thomassin de l'Oratoire, premiere partie, livre 2. Paris 1688. Thom.disc.1.l.2.

Theophanis chronographia : Paris. 1665. Thphn.

Trevirensium antiquitates & annales, per Christophorum Browerum : Leodii, an. 1670. Trev.an.

Dissertatio de Trisagii origine, autore Petro A.V. D.M. Rotomagi 1674. Trisag.

Joannes à Tritenhem, Abbas Spanhemensis de Scriptoribus ecclesiasticis : Coloniæ an. 1531. Trit.

V.

HADRIANI Valesii rerum Francicarum : Luteciæ an. 1646. Val.r.Fr.

Vandalicæ persecutionis historia, per D. Theodoricum Ruinart : Paris. anno 1694. Vand.

Voyage de la Palestine ou de la Terre sainte : à Paris en 1679. V.de Pal.

Marci Velseri historia Austriaca : Veneriis an. 1594. Vels.p 630.

Basilii menologium ab Ughello editum in sua Italia sacra : Romæ anno 1653. Ugh p.1140.

... Italiæ sacræ, tomi primi parte 2. t.1 2.p.

Victoris Episcopi Tununensis chronicon, thesauri temporum à Scaligero editi parte 2. Amstelodami 1658. Vict.T.

Z.



TABLE DES ARTICLES, ET DES NOTES.

SAINT PROSPER, HOMME DE DIEU, ET DEFENSEUR DE LA GRACE DE JESUS CHRIST.

ACACE, PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE.

SAINT EUGENNE ARCHEVESQUE DE CARTHAGE.

SAINT MACEDONE, PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE, ET CONFESSEUR.

NOTES SUR SAINT PROSPER.

NOTES SUR SAINT HILAIRE PAPE.

NOTES SUR SAINT AUXENT.

NOTES SUR SAINT PATIENT.

NOTES SUR SAINT MAMERT.

NOTES SUR SAINT LOUP DE TROIES.

NOTES SUR SAINT ROMAIN ET S. LUPICIN.

NOTES SUR FLAVIEN.

NOTES SUR SAINT SIDOINE.

NOTES SUR ACACE DE CONSTANTINOPLE.

NOTE SUR SAINTE PUSINNE.

NOTES SUR SAINT PERPETUE, EVESQUE DE TOURS.

NOTES SUR FAUSTE DE RIES.

NOTES SUR SAINTE GENEVIEVE.

NOTES SUR EUPHEME DE CONSTANTINOPLE.

NOTES SUR S. MACEDONE DE CONSTANTINOPLE.

APPROBATION.

J'Ay lu par ordre de Monseigneur le Chancelier le tome seizieme des *Memoires pour servir à l'histoire ecclesiastique*, de feu M. l'Abbé Lenain de Tillemont; contenant les vies des Saints Prosper, Hilaire Pape, Sidoine &c, & l'histoire de la persecution de l'Eglise d'Afrique par les Vandales &c, depuis 463, jusqu'en 513, dans lequel je n'ay rien trouvé de contraire à la pureté de la foy & des mœurs. Fait à Paris le sixieme de septembre mil sept cens douze.

ANQUETIL.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers les Gents tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Grand Conseil, Baillifs, Seneschaux, Prevosts, leurs Lieutenans, & tous autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Nostre bien amé le sieur TILLET, nous a fait remontrer qu'il a composé un livre intitulé, *Memoires pour servir à l'histoire ecclesiastique des six premiers siecles, justifiez par les citations des auteurs originaux; avec une chronologie, où l'on fait un abregé de l'histoire ecclesiastique & profane; & des notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la chronologie:* lequel il desireroit faire imprimer, s'il nous plaisoit luy accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous luy avons permis & permettons par ces presentes, de faire imprimer ledit livre par tel Libraire ou Imprimeur qu'il voudra choisir, en tels volumes, marges, caracteres, & autant de fois que bon luy semblera, pendant le temps de vingt années entieres & consecutives, à commencer du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Faisons tres expresses défenses à toutes personnes de quelque qualité & conditions qu'elles soient, d'imprimer, faire imprimer, vendre & debiter ledit livre sans le consentement dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interests. à la charge d'en mettre deux exemplaires en nostre bibliotheque publique, un en celle du cabinet des livres de nostre chasteau du Louvre, & un en celle de nostre tres cher & feal Chevalier, Commandeur de nos Ordres, le Sieur Boucherat Chancelier de France, avant que de l'exposer en vente; & que l'impression en sera faite dans nostre Royaume & non ailleurs, sur de bon papier & en beaux caracteres, suivant les derniers Reglemens de la Librairie & Imprimerie, & de faire enregistrer ces presentes és Registres de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, à peine de nullité des presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons faire jouir & user ledit Exposant, ou ceux qui auront droit de luy, pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empeschemens au contraire. Voulons qu'en mettant au commencement dudit livre l'extrait des presentes, elles soient tenues pour bien & duement signifiées, & qu'aux copies collationées par l'un de nos amez & feaux Conseillers Secretaires, foy soit ajoutée comme au present original. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'execution des presentes tous exploits, significations, & autres actes requis & necessaires, sans pour ce demander autre permission: CAR tel est nostre plaisir. DONNÉ à Paris le douzieme jour de mars, l'an de grace mil six cens quatre-vingts-douze; & de nostre regne le quarante-neuvieme.

Signé, Par le Roy en son Conseil, BOUCHER, *avec paraphe.*

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 12 avril 1689.

Signé, P. AUBOUYN, *Syndic.*

Et ledit Sieur a cedé & transporté le present Privilege à CHARLES ROBUSTEL Libraire à Paris, suivant l'accord fait entre eux.

SAINT PROSPER



SAINT PROSPER, HOMME DE DIEU, ET DÉFENSEUR DE LA GRACE DE JESUS CHRIST.

****

ARTICLE PREMIER.

Eloges donnez à Saint Prosper: De son style.



ENTRE les défenseurs de la doctrine de Saint Augustin, il n'y en a point eu de plus habile, de plus fort[ni de plus celebre]que Saint Prosper. 'Hilaire son ami & son collegue, & qui l'engagea, ce semble, à cette défense, le represente à Saint Augustin comme un homme celebre par sa pieté, par sa science, par son eloquence, & digne d'estre connu de luy.'Victorius qui écrivoit en 457, lorsque S. Prosper vivoit peutestre encore, l'appelle un homme saint & venerable.'Le Concile de Rome sous Gelase en approuvant ses écrits, l'appelle un homme tres religieux.'Gennade qui ne l'aimoit pas, parce-

Lab.scri.t.2.p.151. Aug.à Pr.t.7.p.546. Buch.cycl.p.67. Conc.t.4.p.126. Genn.c.84.

qu'il avoit trop bien combatu Cassien, reconnoist neanmoins
Fu g. R. ad Mon. l. 1. c. 30. p. 26. 2. 2. son eloquence,"& la force de ses discours.'S. Fulgence dit que la *assertionibus nervosis.*
mort ayant empesché S. Augustin de répondre aux objections
des Prestres des Gaules, ses écrits furent défendus avec autant
de verité que d'eloquence, par Prosper homme saint, savant,
d|l. 2. c. 1. p. 27. 1. 2. "& d'une erudition non commune.'Il raporte ensuite quelques *eruditissimus*
passages de S. Prosper, afin que chacun sache, dit-il, ce qu'il faut
croire de la predestination des saints & des impies. Marcellin
copie sur l'an 463 tout ce que Gennade dit à son avantage,& non
Ca'd. inst. c. 17. p. 239. le reste.'Cassiodore luy donne le titre de Saint,[a]& Bede celui de
a Bed. hist. Ang. l. 1. c. 10. p. 11. 2. rhetoricien ou d'orateur.[b]Photius dit qu'il estoit veritablement
un homme de Dieu.
b Phot. c. 54. p. 45. [Pour joindre les modernes aux anciens, on peut voir][c]les
c Trith. p. 37. 2. grands eloges que Tritheme donne à son esprit & à sa science,
Sixt. l. 4. p. 369. 2. aussibien qu'à sa pieté.'Sixte de Sienne l'appelle un homme d'un
esprit vif & penetrant, d'un style serré, noble, & elegant, d'une
grande erudition dans les lettres divines & humaines, & d'une
Eus. chr. n. p. 8. 2. sainteté de vie admirable.'Scaliger le regarde comme le plus
Merc. pr. p. 8. 2. habile & le plus savant homme de son siecle.'Le P. Garnier dit
que la posterité a tellement admiré les lettres que luy & Hilaire
écrivirent à S. Augustin contre les Semipelagiens, qu'elle les a
jointes aux derniers ouvrages du grand docteur de la grace,
t. 1. p. 23. "comme leur estant peu inferieures.'Il remarque particuliere- *ut fere pares.*
ment[1]dans S. Prosper une lumiere & une exactitude à laquelle 1.
rien n'echapoit. Il dit qu'il joignoit à une grande erudition un
excellent jugement.

Genn. c. 84. 'Saint Prosper estoit d'Aquitaine, comme Gennade[& divers
autres]nous en assurent.[Ainsi nous ne pouvons pas nous arrester]
Aug. B. t. 10. ap. p. 122. 'à un manuscrit assez nouveau qui le fait bourgeois de Toulon
d Du Pin, t. 4. p. 430. [dans la Viennoise,][d]ni à ceux qui l'appellent, [sans preuve,]
e Præd. h. c. 5. p. 31. Prosper de Riés en Aquitaine,[dont Riés est bien eloigné.][e]Le
Pere Sirmond dit comme une chose constante, qu'il portoit le
surnom de Tiro.[Je ne sçay si c'est qu'il l'ait trouvé dans les ma-
Buch. cycl. p. 211. nuscrits,]'comme Bucherius dit que cela estoit dans son manus-
Voss. po. lat. l. 2. c. 17. p. 229. crit de la chronique de S. Prosper;'& Vossius cite la mesme chose
d'un autre manuscrit,[ou si c'est qu'il ait cru qu'il falloit indubi-
tablement donner à S. Prosper un poeme"que nous avons parmi V. S. Paulin note 4.
ses ouvrages,]& que Bede dit estre de Prosper Tiro.

[Il est visible par ses écrits qu'il avoit esté fort bien instruit dans
les belles lettres, & surtout dans la poesie, que S. Paulin & luy

1. *oculos admodum curiosos.*

ont plus honorée que tous ceux qui l'ont cultivée dans l'Eglise.] 'Mais on peut dire que S. Prosper l'a encore plus sanctifiée que S. Paulin. Sa prose mesme a quelque chose de poetique par son elevation, son feu, & sa fermeté.'Son style est vif & serré. Il ne manque point de pensées ni de paroles; & il a encore plus de force & plus de vigueur,[soit dans ses expressions, soit dans ses raisonnemens pleins de feu & de solidité. Mais il se contente de la noblesse naturelle de son style,]'sans affecter ni les rhimes, ni les cadences nombrées, ni les periodes egales & composées, ni les figures & les fleurs, ni les autres ornemens des paroles qu'on voit dans[S. Leon &]d'autres auteurs du mesme temps.'Comme il estoit à la teste des défenseurs de la grace, toujours occupé à attaquer ou à se défendre, il emploie une eloquence masle & militaire; & il songe plus aux choses qu'aux expressions;'ce qui fait que la structure de son discours est quelquefois moins claire & moins nette,'quoique pour les choses quelque difficiles qu'elles soient, il les traite avec autant de netteté que de force.'Ainsi l'on peut dire qu'il a moins d'art & moins de brillant d'eloquence que quelques autres, mais il a plus de vigueur, d'esprit, & de feu.[Nous avons esté obligez de nous arrester un peu sur son style, parceque nous en aurons besoin pour rejetter divers ouvrages qu'on luy attribue.]

Du Pin, t.4.p. 451.456. — Leo, n.p.265.1. — Apo. des P.l.1.c. 5.p.19. — c.4.p.14. — c.5.p.19. — Du Pin, p.451. — Apo. des P.p. 19.

ARTICLE II.

De ce qu'on dit de sa jeunesse & de sa conversion.

'NOus avons un écrit intitulé Confession de Prosper d'Aquitaine, 'ou comme d'autres lisent, de Tiro Prosper d'Aquitaine. Il nous a esté donné en 1619 par le P. Sirmond, sur un manuscrit du Vatican.[1. 'Cette piece est assez bien écrite pour croire qu'elle peut estre du grand S. Prosper.]'Nous trouvons dans cette confession qu'il avoit esté battizé des l'enfance, & delivré par J. C. du peché originel & de la servitude du demon, lorsqu'il n'avoit encore aucune connoissance de cet état si funeste.'Il se plaint de n'avoir pas eu soin de conserver cette grace, 'de s'estre assujetti à tous les vices,'de s'estre rendu esclave des Egyptiens, & enfin des Babyloniens,'sans avoir receu d'autre recompense pour se perdre, qu'une volupté mortelle. [Il est

Bib.P.t.15.p. 814.2.d. — a Lab.scri.t.2.p. 261. — Prof conf.p. 814.2.d. — c. — p.815.1.a. — b.

1. 'M. Antelmi pretend neanmoins que ce n'est pas le style de S. Prosper.'Mr du Pin dit en un mot, qu'elle est indigne de ce Pere.

Ante.op.L.p.170. — a Du Pin, t.4.p.451.

difficile de savoir ce qu'on doit juger de ces termes, aussibien que de ceux par lesquels S. Paulin décrit le premier état de sa
Salv.l.7.p.154. 160. vie,]'quoiqu'on sache ce que Salvien dit des mœurs des peuples, & particulierement des riches de la Guienne & de la Gascogne, qu'il represente comme les plus corrompus des Gaules aussibien que les plus riches.
Prol.conf.p.815. 'Quoy qu'il en soit, l'auteur dont nous parlons, voyant qu'il s'engageoit de plus en plus sous la domination du peché, entra enfin dans un saint trouble: Il rougit du service qu'il rendoit à un maistre si infame & si cruel. Il commença à rentrer dans le secret de son cœur, autant que l'esclavage où il estoit le pouvoit permettre. Il ouvrit l'Ecriture pour voir s'il luy restoit encore quelque esperance de se sauver:[& y ayant trouvé des assurances de la misericorde de Dieu envers les veritables penitens,]il versa des ruisseaux de larmes dans la confusion d'avoir vendu au peché ce que Dieu avoit acheté de son sang, & dans le re-
b. gret de se voir esclave de ses plus grands ennemis.'Il s'encouragea ensuite à rompre promtement tous ses liens, & à retourner
c. sans delai à celui qui l'avoit acheté pour luy donner la vie,'à demander, à chercher, & à fraper à la porte[de sa misericorde.] La nudité où il voyoit son ame le couvroit de honte, lorsqu'il songeoit à s'aller presenter devant son pere & devant sa nombreuse famille, comme si la punition, dit-il, devoit estre moins rigoureuse pour ceux qui se laissent accuser au jugement de Dieu, que pour ceux qui d'eux mesmes luy confessent leurs pechez; pour des pecheurs opiniatres, que pour ceux qui implorent la misericorde divine; pour des criminels que l'on traine au tribunal de la justice, que pour ceux qui reviennent à Dieu par un retour sincere. Que les humiliations de la penitence, dit-il, soient tant que l'on voudra dures & penibles, la confusion qui l'accompagne n'a rien de comparable à la violence du feu d'enfer.[Je ne sçay s'il veut dire par là qu'il se resolut à la penitence publique. Mais si cela estoit vray de S. Prosper, il en paroistroit quelque chose dans les écrits.]
d. 'Le regret de n'avoir pas conservé la grace de son battesme, n'empescha pas qu'il n'adorast, & qu'il ne louast la misericorde de Dieu qui l'avoit regeneré dés son enfance: & il ne voulut pas imiter ceux qui se plaignent d'une si grande grace
p.815.1.b. pour excuser l'abus qu'ils en ont fait.'Il semble dire qu'il estoit parmi les barbares lorsqu'il fut touché de Dieu, & qu'il eust changé de pays sans les gardes que ces peuples avoient sur leurs

frontieres:[Et cela peut avoir esté vray à la lettre. Car on sçait les ravages que toutes sortes de barbares firent dans les Gaules & dans l'Aquitaine au commencement du V. siecle.]

'Que si le poeme de la Providence est de S. Prosper, on y voit que son pays y fut mis en feu, & qu'il fut pris luy mesme par les Gots, & contraint de marcher à pié parmi leurs troupes[comme captif,]pendant que sa ville bruloit, & que son Evesque cherchoit avec les tristes restes de son peuple une retraite ou un exil. prov.p.520.

ARTICLE III.

Il s'anime à la pieté par les miseres de son temps, combat ceux qui en murmurent.

V.S.Paulin note 4.

[LE poeme que Bede attribüe à Prosper Tiro se trouve parmi les œuvres de Saint Paulin,"& on ne l'en juge pas indigne. Mais il n'est pas aisé de l'accorder avec son histoire. On n'y voit rien au contraire qui ne puisse convenir à celle de S. Prosper, à qui non seulement Bede, mais encore plusieurs manuscrits le donnent. On peut craindre seulement qu'il ne soit trop orné, trop poli, & trop coulant pour S. Prosper, qui peut neanmoins avoir écrit d'une maniere fleurie lorsqu'il n'avoit renoncé que depuis peu aux auteurs profanes & à l'amour de l'eloquence, & ensuite d'une maniere plus simple, lorsqu'il ne songeoit qu'à combatre l'erreur avec des paroles aussi masles que les raisons estoient fortes & solides.]

'Quel que soit cet auteur, il estoit marié; & c'est à sa femme qu'il adresse ce poeme.[a]Il s'y excite à s'avancer de plus en plus dans la pieté par la consideration de la fragilité des choses humaines, & par les miseres particulieres de son temps.'Ces miseres ne servoient qu'à en endurcir beaucoup d'autres,[b]& en portoient mesme plusieurs à murmurer contre Dieu.[c]Mais pour luy il proteste de ne vouloir plus rien esperer que Dieu, qui de citoyen de la terre, l'avoit fait citoyen du ciel; que sachant que les biens ne nous sont donnez que pour peu de temps, il usera des siens comme s'ils n'estoient pas à luy; qu'il n'estimera plus les richesses; qu'il ne recherchera point les honneurs; qu'ayant les richesses de J. C, il ne craindra point la pauvreté; qu'il recevra avec un mesme esprit la prosperité & l'adversité, sans se laisser ni corrompre à l'une, ni abatre à l'autre; qu'il rendra toujours graces à J. C, qu'il le loüera & le benira en toutes choses.

Prosp.ad ux.p. 515.518. a p.519. Salv.l.7.p.152. 153. b Prosp.prov.p. 519. c ad ux.p.518.

p.518. 'Aprés avoir marqué en peu de mots ce que Dieu a fait & souffert pour nous, il ajoute: Que puis-je donc refuser de souffrir dans l'esperance de tant de biens que ce Dieu de bonté me prepare? Qu'est-ce qui sera capable de me separer de luy? Qu'on me brule, qu'on me dechire; la mort rendra enfin mon corps insensible à toutes les peines. Si l'on m'enferme dans un cachot tenebreux, & que l'on m'y charge de chaines, je ne laisserai pas dans cet état de pouvoir m'elever en esprit jusqu'à Dieu. En vain me menacera-t-on de me trancher la teste. Je recevrai le coup sans trembler. Plus la mort sera promte, & plus la peine sera courte. Je ne crains pas l'exil: Le monde est la maison commune de tous les hommes. On peut me faire souffrir la faim du corps: mais je m'en mets peu en peine. La parole de Dieu sera ma nourriture[qu'on ne me pourra oster.]Ce n'est pas de moy mesme que je me promets une telle force. C'est vous, ô mon JESUS, qui me mettez ces paroles dans la bouche, & qui m'accorderez la grace de me les faire accomplir. De moy mesme je n'ose rien me promettre: mais toute mon esperance est en vous. Vous nous commandez de combatre, & vous nous faites vaincre.

[Comme sa femme vivoit encore, il l'exhorte de se joindre à luy pour se consacrer tous deux à Dieu, & s'aider mutuellement
p.515.518. dans ce combat.]'Ayez soin, luy dit-il, de me reprimer s'il arrive que je m'eleve d'orgueil. Soyez ma consolation dans les peines que j'aurai à souffrir. Donnons l'un & l'autre l'exemple d'une vie sainte & vraiement chrétienne. Rendez-moy les mesmes devoirs que je suis obligé de vous rendre. Veillez sur celui qui doit veiller sur vous. Travaillez à me relever lorsque je serai tombé. Faites effort pour vous relever vous mesme, lorsque je vous avertirai de quelque faute où vous serez tombée. Ne nous contentons pas enfin de n'estre qu'un corps[par les liens du mariage,]ne soyons aussi qu'une ame, & qu'un mesme esprit anime nos deux personnes.

[Les plaies dont Dieu chastioit alors les pechez des hommes, faisoient, comme nous avons dit, murmurer les méchans, au lieu
p.519.520. de les humilier.]'De ces grands effets de la providence divine, ils tiroient des armes pour combatre cette mesme providence: Et comme ils voyoient souffrir les innocens avec les coupables, ils en inferoient qu'il n'est point vray que Dieu gouverne toutes
p.635. choses,'& recouroient aux principes chimeriques du destin & de la puissance des astres.

[Ces blasphemes qui ont obligé S. Augustin à faire son grand

ouvrage de la Cité de Dieu, donnerent aussi occasion en l'an 416 au poeme de la providence. L'auteur qui par tout son ouvrage paroist avoir eu beaucoup de pieté,]'avoit accoutumé de s'exercer à écrire divers ouvrages en vers[ou en prose:]'Mais les malheurs sous lesquels la France gemissoit depuis dix ans que les barbares y estoient entrez[à la fin de 406,]& ausquels il avoit eu beaucoup de part,'accabloient son esprit d'affliction, & le retenoient depuis pres d'un an dans le silence.'Il se resolut neanmoins enfin à prendre la plume pour refuter ces blasphemes qu'on publioit contre la providence, & qui luy estoient plus sensibles que toutes les cruautez des Gots;'car il paroist mesme qu'au moins une partie de ces blasphemateurs faisoient profession d'estre Chrétiens. p.519. p.520. p.519. p.520.

'Un des principes dont il se sert, c'est que par les maux de ce monde Dieu punit les méchans, purifie les bons de leurs pechez, les releve de leur tiedeur, & augmente leurs merites: Et sur cela il prie Dieu de le mettre du nombre de ceux qu'il chastie par sa misericorde, & non de ceux qu'il abandonne à leur volonté & à leurs passions, en retirant d'eux les verges de sa discipline paternelle.[Il y a bien des endroits dans ce poeme qui sont fort beaux sur la grace, & vraiement dignes de S. Prosper."Cependant il y en a d'autres qu'on a de la peine à accorder avec les maximes qu'il a défendues depuis avec tant de force & de gloire.]'C'est ce qui fait qu'on a peine à croire que ce poeme soit de luy,[quoique d'ailleurs il luy convienne assez bien. Et il se peut faire qu'il ait travaillé à cet ouvrage avant que d'estre assez instruit sur la grace. p.548. NOTE 1. Ante.op.L.p. 405.& alii.

Voilà ce que nous pouvons dire des premieres années de la vie de Saint Prosper, fondez sur trois pieces dont nous n'osons ni en rejetter, ni en recevoir absolument l'autorité. La suite sera appuyée sur les ouvrages incontestables du Saint.]

ARTICLE IV.

Il soutient la doctrine de la grace contre les Semipelagiens.

[NOus ne savons point si ce fut quelque occasion particuliere, ou les ravages des barbares, qui obligerent Saint Prosper à quitter l'Aquitaine. Mais il paroist que Dieu l'amena en Provence pour y défendre"en 428 ou 429, & peutestre des 426, les veritez de la grace enseignées par S. Augustin. Elles s'y V.S.Augustin 5 343.

trouvoient combatues par diverses personnes, que leur dignité & leur vertu, soit apparente, soit vraie, rendoient tresconsiderables.]

Prof.ad Aug.p. 879. 'S. Prosper n'avoit jamais vu S. Augustin, & n'estoit connu de luy que par une lettre de civilité qu'il luy avoit écrite, & dont il avoit receu réponse.

p.884. 'Mais ayant connu la verité par les instructions qu'il avoit receues[des ouvrages]de ce Saint, & par les lumieres que la misericorde de Dieu luy avoit communiquées, il la soutint autant qu'il luy fut possible.

Aug.à Pr.t.7.p. 546. 'De sorte qu'Hilaire qui la défendoit aussi, ayant à écrire à S. Augustin, dont il estoit plus connu, pria Saint Prosper de luy écrire aussi de son costé, estant bien aise que S. Augustin le connust[davantage;]& le croyant tres capable de bien expliquer en quoy consistoit l'erreur de ceux qu'ils avoient à combatre,

Prof.ad Aug.p. 885.886. '& quelles estoient les difficultez dont il falloit luy demander l'éclaircissement.

p.879. 'S. Prosper se rendit au desir d'Hilaire, & écrivit["vers la fin de 427 ou 428,]la lettre celebre que nous en avons encore; & il le fit par l'amour de la foy, qu'il appelle l'ame de l'Eglise.[Saint Augustin satisfit à leurs demandes par les deux livres qu'il leur adressa *De la predestination des Saints*, & *Du don de la perseverance*, "& peutestre encore par quelque lettre qui est perdue.] V.S.Honorat note 9. V.S.Augustin § 344.

Aug.à Pr.p.546. 'Hilaire n'estoit assurément alors que laïque.[Il semble que S.

Prof.ad Aug.p. 879. Prosper pouvoit estre Diacre,]'puisqu'il appelle un Diacre son frere.

a Aug.præd.c.1. p.546.1.d. [a]Saint Augustin & S. Celestin le nomment devant Hilaire. [Neanmoins ni Hilaire en écrivant de luy à S. Augustin, ni aucun autre ne marque qu'il eust aucun degré dans l'Eglise.]

Prof.ad Aug.p. 884. 'Il dit luy mesme qu'il avoit peine à soutenir la verité, non contre les raisons, mais contre l'autorité de ceux qui la combatoient, par- « cequ'ils estoient, dit-il, beaucoup audessus de luy, & par la sain- « teté de leur vie, & par la dignité du souverain sacerdoce, à la- « quelle quelques uns d'entre eux avoient depuis peu esté elevez. « [Les plus habiles reconnoissent aujourd'hui qu'il ne paroist point par l'antiquité"qu'il ait jamais esté autre chose que laïque.] V.§ 11.

Aug.B.t.10.ap. p.222. 'On lit dans un manuscrit qu'il avoit abandonné les choses seculieres, pour se donner tout entier aux affaires de Dieu,[c'est à dire qu'il estoit de ceux qui renonçoient au siecle pour vivre dans la retraite, sans s'engager neanmoins dans un monastere, comme S. Paulin, S. Pammaque, Saint Sulpice Severe, & beaucoup d'autres de ce temps là, que l'on comprenoit sous le nom de moines : & c'estoit apparemment le vray état de S. Prosper.

Nous ne voulons pas oublier la remarque fort sage & fort

Merc.pr.p.7. chrétienne que fait le P.Garnier.]'J'ay, dit-il, consideré quelque- « fois

» fois, & avec beaucoup d'admiration, que Dieu qui se plaist à
» resister aux superbes par les personnes les plus foibles & les plus
» basses, a opposé d'abord de simples laïques aux trois heresies
» que les Peres ont particulierement accusé d'orgueil & de pre-
» somption, qui sont celles de Pelage, de Nestorius, & des Mar-
V.S.Aug. 516,182. » seillois.'Car le[Vicaire]"Constance a resisté le premier à Pelage p.8.
» dans Rome, Eusebe de Dorylée à Nestorius dans Constantinople,
» Hilaire & Prosper aux Prestres[Semipelagiens]de Marseille.
» Dieu choisit ainsi, comme dit l'Apostre, ce qu'il y avoit de plus
» vil & de plus meprisable dans le monde pour y confondre les
» forts; & il a voulu terrasser par les plus foibles la puissance super-
» be des Pharaons.

[Les deux ouvrages que S. Augustin adressa à S. Prosper & à Hilaire, ne convertirent pas ceux qui combatoient la grace de J. C, que les siecles suivans ont appellé avec raison des Semipelagiens ou Demipelagiens.]'L'Eglise Romaine, celle d'Afrique, Prof.ad Ruf.p. 304. tout ce qu'il y avoit d'enfans de la promesse hors les Gaules, & un grand nombre de personnes dans les Gaules mesmes, estoient unis avec ce Saint dans les maximes de la grace, aussibien que dans tous les autres articles de la foy, & apprenoient dans ses écrits la doctrine de l'Evangile & du saint Apostre.'Mais il y en p.303. avoit toujours plusieurs dans les Gaules, qui par des medisances secrettes taschoient de noircir la reputation de cet Evesque le plus illustre qui fust alors dans l'Eglise; & quand ils trouvoient des gents qui les ecoutoient favorablement, ils décrioient ses écrits contre les Pelagiens, jusqu'à dire qu'ils contenoient une doctrine digne de Manichéens & de payens.'Ainsi en pretendant in col.c.1.p.361. que la cause de la grace avoit esté mal soutenue, ils donnoient lieu de croire que les Pelagiens avoient esté condannez injustement.

'Cependant s'il y avoit veritablement des erreurs dans Saint ad Ruf p.303. 304. Augustin, ils devoient s'y opposer ouvertement, & en avertir ce Saint mesme,[qui assurément les eust ecoutez avec toute la docilité que la verité luy eust permis d'avoir pour leur sentiment.] 'Et c'eust esté une assez grande gloire pour eux de tirer Augustin p.304. de l'erreur. Car de pretendre que ses ouvrages n'estant lus ni approuvez de personne, il falloit respecter sa vieillesse & ses merites passez, c'est ce qu'ils n'eussent jamais osé dire, ni mesme penser.

'Mais ils n'avoient garde de se declarer ouvertement contre Ibid. ce Saint. Ils savoient trop l'estime qu'on faisoit de luy, & le

courage de ses défenseurs. Ils voyoient avec regret de quelle maniere S. Prosper refutoit ce qu'ils semoient dans leurs conferences particulieres; & que s'ils avoient la hardiesse de vouloir parler ou devant les Evesques, ou devant les peuples, ils seroient accablez par une foule de passages de S. Augustin mesme, qui confondroient leurs calomnies, & qui faisant paroistre la verité dans toute sa force, vaincroient aisément dans l'esprit de ceux qui avoient un peu de foy, tout ce que la vanité de leur imagination leur avoit fait produire, pour elever leur propre justice contre la grace de Dieu. C'est pourquoi ils se contentoient de repandre en secret les calomnies qu'ils n'osoient soutenir en public,'& d'y comprendre les disciples avec le maistre, 'afin que personne ne pust s'oppóser aux erreurs qu'ils auroient bien voulu faire recevoir.

p.301.314. p.314.

ARTICLE V.

Il défend sa reputation & celle de S. Augustin; Ecrit contre les ingrats.

Prof. ad Ruf. p. 301. 'RUFIN ami de S. Prosper, ayant oüi dire quelque chose des mauvais sentimens dans lesquels on le pretendoit engagé, luy en écrivit. S. Prosper receut sa lettre comme une marque de son amitié. Il luy fit une longue réponse, où il l'instruisit pleinement de ce qui regardoit ces calomnies repandues contre Saint Augustin & ses disciples.'Il suppose en plusieurs endroits que ce Saint vivoit encore.[Ainsi c'estoit avant la fin de 430, puisque S. Augustin est mort le 28 aoust de la mesme année.]'Il marque que diverses nations commençoient alors à recevoir la lumiere de l'Evangile.[Et ce fut en effet vers ce temps là que S. Pallade commença à la porter dans l'Hibernie.]

p.304|Not.h.P. l.1.c.5.p.191. Prof. ad Ruf. p. 311.

'Saint Augustin vivoit, ce semble encore, lorsque S. Prosper faisoit de luy un eloge si magnifique dans son poeme contre les ingrats.'L'amour qu'il avoit pour les Fideles ses freres, le porta à entreprendre un ouvrage si difficile, afin de repandre dans leurs ames une sainte ardeur[pour la verité;]d'empescher qu'ils ne fussent seduits par les ennemis de la grace, & de leur apprendre d'une[maniere vive & agreable,]que la grace est la cause & non l'effet de nos merites.[Il l'intitule, *Contre les ingrats*, n'y ayant point de plus grande ingratitude, que de croire tenir de soy mesme & des forces du libre arbitre, le plus grand effet de la misericorde & de la toutepuissance du Sauveur.]'C'est l'ouvrage

ing.c.1.p.550| Merc.n.t.1.p. 10.1. Prof.ing.p.547. Ante.op.L.p. 417.

le plus considerable de S. Prosper, & où l'on voit davantage la force & la beauté de son genie. Tout y est grand & elevé, les sentimens, les pensées, les expressions mesmes & les paroles, [quoiqu'il traite une matiere peu capable du feu & de la liberté que demande la poesie. Le plus saint poete de nos jours en a fait une excellente traduction en prose & en vers.]'M. du Pin en fait une assez longue analyse. Du Pin, t.4.p. 443-447.

[Les Semipelagiens voulurent, ce semble, repousser le reproche que leur faisoit S. Prosper, de n'oser decouvrir leurs sentimens.]'L'un d'eux entreprit ou témoigna vouloir entreprendre d'écrire contre S. Augustin sous un nom emprunté. S. Prosper le Prosf.p.545.
1. refuta par avance en deux petites'epigrammes, où il semble
2. supposer assez clairement[2]que S. Augustin vivoit encore.'Quelques uns soupçonnent que celui dont elles parlent, est Vincent de Lerins, qu'on accuse d'avoir fait son memoire contre Saint Augustin en 434, & qui le fit sous un faux nom.'Cassien, dont d'autres croient que parlent ces epigrammes,[estoit assurément le plus capable d'écrire contre Saint Augustin; mais on ne voit point qu'il ait rien fait directement contre luy; & pour la 13[e] conference,'il l'écrivoit des 426,& la publia sous son nom, quoiqu'il y attribuë à un autre la mauvaise doctrine qu'il y enseigne.] Ante.op.L.p. 418. Merc.n.t.1.p.96. 2. V. Cassien § 10, 12.

'Il paroist que jusqu'en 433 luy seul avoit osé mettre ses sentimens par écrit:[Ainsi ou cet écrivain dont parle S. Prosper, demeura au moins pendant quelques années dans le silence auquel le Saint l'exhorte, ou si l'on veut que l'ouvrage dont les Semipelagiens menaçoient, soit la 13[e] conference de Cassien, il faudra mettre des 426, les deux epigrammes dont nous parlons, & dire que Saint Prosper s'estoit declaré ouvertement des ce temps là contre les Semipelagiens.] Prosf.in col.c.2. p.363.

'Les vers de S. Prosper n'arresterent point les ennemis de la grace. Car, comme dit Baronius sur ce sujet mesme, les heretiques peuvent estre confondus parcequ'ils sont foibles; mais ils ne se peuvent rendre à la verité, parcequ'ils sont opiniatres. Bar.431.§181.

'Neanmoins les Evesques qui avoient eu d'abord quelque peine sur la doctrine de Saint Augustin, comme S. Hilaire d'Arles, ou avoient reconnu la verité, ou attendoient dans un humble silence que Dieu la leur fist connoistre.'Il n'y avoit que quelques Prestres, qui continuoient toujours à diviser l'Eglise,[a]en décriant Maug.t.1.p 475. Prosf.ex Cel.c.1. p.887. a c.1.2.p.888.

1.'Le P. Garnier veut douter si ces epigrammes sont de S. Prosper:[mais il n'en donne aucune raison,]'& n'en a aucune.[a]Bede cite sous le nom de Prosper l'orateur, *rethor*, celle qui commence par *contra Augustinum &c.* Merc.t.1.p.96.2. Ante.p.418. a Bed.hist.c.10.p.11. 2.

2. *declinare senem vipera non poterit.*

Ful. ad Mon. l. 1. c. 30. p. 25. la doctrine de Saint Augustin,'en pretendant qu'il soutenoit que Dieu predestinoit les reprouvez au peché aussibien qu'à la con-
Prosp. ex Cel. c. 1. p. 887. a ad G. pr. p. 315. dannation où ils estoient engagez par le peché originel,'& en accusant Prosper & Hilaire de soutenir des faussetez.ᵃIls firent une liste des erreurs qu'ils s'imaginoient avoir trouvées dans Saint Augustin, partagées en quinze articles, qu'ils appelloient *des raisons*; y attribuant à ce Saint une doctrine fort differente de
p. 315. celle qu'il avoit enseignée.["Ce pouvoit estre en 431;]'car Saint NOTE 2.
Ful. p. 25. Augustin estoit mort alors.'Mais S. Prosper luy avoit succedé
Casd. ps. 50. p. 171. 1. a. dans la défense des veritez de la grace,'pour meriter d'estre mis avec luy & avec S. Jerome, entre ceux que Dieu avoit établis
Ful. p. 25. pour enseigner ce que tous les autres devoient croire.'Aussi il employa[avec joie]son eloquence & sa foy tres pure à[les soute-
Prosp. ad G. p. 315. nir en]justifiant les paroles & les sentimens de son maistre.'Il fit donc un écrit, où il répondoit en particulier à chacune des raisons, ou des articles des Gaulois, & faisoit voir par S. Augustin mesme quelle estoit sa veritable doctrine. C'est ce qu'on appelle la réponse *aux articles des Gaulois*. S. Fulgence cite la réponse aux deux derniers articles; & il remarque que ces objections des Gaulois, regardoient particulierement le livre de S. Augustin sur la predestination des Saints.

ARTICLE VI.

Il répond à Vincent & aux Prestres de Gennes.

Prosp. obj. v. pr. p. 334. [LE disciple fut attaqué comme le maistre:]'& des personnes qui avoient oublié ce qu'ils devoient à la charité chrétienne & fraternelle, & qui ne prenoient pas garde qu'ils ruinoient leur reputation, en voulant blesser celle des autres, firent une liste de seize propositions insoutenables, qu'ils debitoient en public & en particulier, comme les veritables sentimens de Saint Prosper. Ce Saint pouvoit les couvrir de confusion, en disant anatheme à leurs propositions. Mais depeur qu'ils ne chicanassent sur une réponse si courte, il voulut répondre avec plus d'étendue, & faire voir sur chaque article la pureté de ses sentimens, afin que s'il ne pouvoit appaiser les calomniateurs, les lecteurs vissent combien leurs calomnies estoient punissables. ["On ne voit point quand ce livre a esté composé.] NOTE 3.

p. 334. 'Il est intitulé, Réponse aux objections de Vincent,[qu'on juge par là avoir esté l'auteur]de cette liste diabolique, comme

l'appelle le Saint. Il y avoit alors à Lerins un Vincent celebre par l'écrit qu'il fit en 434 contre toutes les herefies.'Voffius qui veut le rendre ennemi de la doctrine de S. Auguftin, par une raifon qui le feroit coupable d'un abus manifefte & volontaire de la lettre de Celeftin,'pretend auffi que c'eft l'auteur des calomnies contre S. Profper,'en quoy il a efté fuivi par le Cardinal Noris & par d'autres, qui regardent ce Vincent"comme un fectateur du dogme des Semipelagiens.

Voff.h.l.1.c.9.p. 41. | p.39. | Nor.l.2.c.11.p. 250.b|Ante.op. L.p.419. | V. fon titre.

1. [Ceux qui ont une meilleure opinion de fa doctrine, défenfeurs ou ennemis de la grace Auguftinienne, s'accordent à chercher un autre Vincent pour le faire auteur de ces objections. Baronius, & d'autres aprés luy, croient qu'elles peuvent eftre d'un Vincent que]'Gennade dit avoir vu, Preftre & Gaulois comme celui de Lerins, & je penfe que rien n'empefche que ce ne foit]'le Preftre Vincent qui affifta en 439 au Concile de Riés au nom de Conftantin ou Conftantien,ᵃqui pouvoit eftre Evefque de Die. Car quoique Gennade ait furvécu Gelafe[mort en 496, cela n'empefche pas qu'il n'ait pu voir un homme qui écrivoit en 430.]'Comme il loue ordinairement affez ceux qui n'aimoient pas S. Auguftin, non plus que luy, il dit que ce Vincent eftoit habile dans les faintes Ecritures, qu'il avoit acquis une grande politeffe & une grande facilité d'écrire par l'habitude & par la lecture des anciens; & qu'il avoit lu en fa prefence à un homme de Dieu nommé Cannat, quelque chofe qu'il avoit écrit fur les pfeaumes, ajoutant que fi Dieu luy donnoit du temps & des forces, il acheveroit de mefme tout le pfeautier.'On honore à Marfeille & en quelques autres Eglifes de Provence, au commencement d'octobre, un S. Cannat: mais on le fait Evefque de Marfeille. Guefnay le met en 621.'M[rs] de S[te] Marthe vers 480. ᵇGuefnay n'en cite rien qu'une méchante vie écrite du temps des Comtes de Provence, qui le fait fils d'un Roy d'Aix, fucceffeur de Serene, & du temps des Iconoclaftes.'Il eft certain que Serene vivoit du temps de Saint Gregoire le Grand.

Genn.c.80. | Conc.t.3.p.1289.c. | a Gall.chr.t.2.p. 554.2.e|Genn.c. 94. | Genn.c.80. | Guefn.ann. Maff.p.229. | Gall.chr.t.3.p. 644.1.d. | b Guefn.p.228. | Coint.an.600.

[Les mefmes difficultez qui troubloient les Preftres des Gau-
2. les, arreftoient auffi ceux de[2] Gennes: mais ils fe conduifirent avec plus de fageffe & de moderation.]'Car deux d'entre eux nommez Camille & Theodore, trouvant de l'obfcurité en quelques endroits des livres de S. Auguftin fur la predeftination des

Prof.in Gen.pr. p.346.

1. Baronius *an. 431. § 185|24. May, l,* le Mire *de fcrip.p.66*, Janfenius *hift. Pel.l.1.p.33.1.a*, M. Mauguin, *vind.t.2.p.488*, le P. Labbe *de fcrip.t.2.p.252*, le P. Guefnay *ann. Maffil.p.164*, qui cite encore Bellarmin, Poffevin, & Suarés.

2. M. du Pin dit *de Geneve*. Je ne trouve dans le latin que *Genuenfes*, & non *Genevenfes*.

Saints, & sur le don de perseverance, ils en firent un extrait qu'ils envoyerent à S. Prosper, pour savoir comment il les entendoit, & ce qu'il en jugeoit. S. Prosper les satisfit par l'écrit qui leur est adressé, & leur manda ce que luy & les saints freres croyoient sur cela : Non, dit-il, que je presume de ma science, « mais pour obeir au commandement que vous me faites, me « confiant en l'assistance du Seigneur, qui donne la sagesse aux « petits. C'estoit aprés la mort de S. Augustin. «

ARTICLE VII.

Il va à Rome avec Hilaire : Celestin écrit pour leur justification : De Venere Evesque de Marseille.

Prof. ex Cel. c. 1. p. 887. a c. 1. 2. p. 888. b c. 3. p. 889.

'Les Semipelagiens continuerent à accuser d'erreur Prosper & Hilaire[a] aussibien que S. Augustin.[b] Ils declarerent d'ailleurs qu'ils ne vouloient suivre sur la matiere de la grace, que ce que l'Eglise Romaine en avoit decidé par la bouche de ses Pontifes.

c. 1. p. 887. c p. 887. 888. d p. 887. e c. 2. p. 889.

'Prosper & Hilaire s'en allerent donc à Rome,[c] & porterent leurs plaintes au Pape Celestin.[d] Il approuva le zele qu'ils avoient pour Dieu;[e] & quoique leurs souffrances luy parussent heureuses à cause des recompenses qu'ils en devoient recevoir, puisqu'ils souffroient pour la justice, il estoit neanmoins touché de douleur de voir la persecution qu'on faisoit à des personnes de pieté qui estoient ses membres.

p. 887. 889.

'Ce fut dans cette disposition qu'il écrivit [1]une lettre celebre aux Evesques des Gaules, où il rendit un témoignage avantageux à Prosper & à Hilaire, 1.

c. 2. p. 888. 889.

'& soutint l'honneur de S. Augustin, comme d'un excellent maistre, qui avoit toujours esté aimé & honoré de tout le monde, & n'avoit pas mesme esté jamais soupçonné de la moindre erreur.

p. 889.

'C'est pourquoi il veut que les Evesques imposent silence à ces "temeraires, *improbos.*

c. 1. p. 888.

'puisqu'aussibien ce n'est pas aux Prestres, mais aux Evesques d'estre les maistres & les juges de la doctrine, & que des Evesques sont suspects, d'approuver les erreurs qu'ils n'empeschent pas de publier. Il dit qu'il avoit écrit quelque temps auparavant à 'l'Evesque Tuence ; & la suite porte plutost à croire que c'estoit V. Zosime. sur les matieres de la grace, que contre ceux qui elevoient des laïques à l'episcopat, de quoy il se plaint aussi en cet endroit. [Mais nous n'avons point d'autre lumiere sur cette lettre à Tuence.]

1. *sequens sermo declarat*, marque qu'il y a quelque chose d'oublié, si on ne le raporte à l'endroit de l'Evangile, *Quoniam ipsorum est regnum calorum.*

'Celle qu'il adressa aux Evesques pour les obliger de s'opposer à ceux qui s'elevoient contre la doctrine & la reputation de Saint Augustin,[n'a esté écrite qu'aprés la mort de ce Saint, & ainsi en 431, ou au commencement de 432, auquel Celestin mourut.] 'Elle a esté fort celebre dans l'antiquité, & citée[dés l'an 433 ou 434,]non seulement par S. Prosper,[a]mais encore par Vincent de Lerins.[b]Denys le Petit l'a inserée dans son code des Canons. Photius dit aussi que Celestin écrivit aux Evesques pour S. Augustin,& contre ceux qui renouvelloient l'heresie desPelagiens.

Prof. ex Cel.c.2. p.888.
in col.c.42.p. 44.
a Vinc.L.c.43. p.378.
b Justel,t.1.p. 215.

'Aprés la lettre de Celestin, nous avons un recueil de divers passages des Papes & des Conciles d'Afrique approuvez par les Papes. Ce recueil est fait pour répondre aux Semipelagiens, qui ne se vouloient arrester qu'à ce qui avoit esté decidé par le saint Siege.'Il est distingué de la lettre de Celestin & par son style, & par la conclusion de la lettre qui le precede.[c]C'est pourquoi le P. Sirmond soutient qu'il n'est point de Celestin.[d]Luy & d'autres l'attribuent à S. Prosper,[e]ou, comme le P.Quesnel, à Saint Leon. [Mais il est aussi peu important que difficile de savoir quelle est la plume qui l'a écrit,][f]estant aisé de juger qu'il a esté fait par ordre de Celestin, & envoyé par luy en France;[g]car il est cité comme faisant partie de sa lettre par Pierre Diacre écrivant à Saint Fulgence,[h]par Cresconius,& par divers auteurs du IX. siecle, & generalement par tous les anciens.[i]Denys le Petit l'a inseré dans son code parmi les decrets du mesme Pape.[Ainsi ce sont sans doute][k]ces chapitres gardez dans les archives de l'Eglise[Romaine,]ausquels le Pape Hormisda renvoie l'Evesque Possesseur pour y apprendre ce qu'il faut croire sur la grace & le libre arbitre.[On dispute aussi beaucoup sur le dernier article de ce recueil,][l]où il est parlé de quelques questions obscures & difficiles, dont le Pape ou celui qui parle en son nom, dit qu'il ne pretend pas les établir, comme il ne pretend pas non plus mepriser ce qu'en ont écrit ceux qui se sont opposez aux heretiques.[Il est assez peu necessaire de chercher ce qu'a voulu dire une personne qui n'a pas jugé à propos de s'expliquer; & un endroit obscur n'est pas propre à éclaircir des difficultez. Aussi on remarque que dans toutes les disputes qui se sont elevées sur la grace au IX. siecle, on n'a jamais pretendu rejetter aucun sentiment par cet article. On ne voit point non plus que les Semipelagiens aient osé en tirer aucun avantage. Ce qui est certain par l'article mesme, c'est qu'il ne regarde rien de ce qui est necessaire pour soumettre tout à l'operation de la grace. On n'y peut

Prof.ex Cel.c.3. p.889.
Jans.h.P.l.1.p. 33.2.a.
c Conc.t.2.p. 1618.a.
d p.1819.b|Jans. p.133.2.c|Bar. 431.§182|Maug. p.448.
e Ante.op.L.p. 10.
f Du Pin,t.4.p. 86.87.
g Ful.ex P.p. 284.285.
h Conc.t.2.p. 1819.b|Boll.6. apr.p.543.e.
i Justel,t.1.p.215. 216.
k Du Pin,t.4.p. 81|Conc.t.4.p. 1532.d.
l Prof.ex Cel.c. 13.p.895.

encore rien comprendre de ce qui eſt établi ou par ce recueil, ou par le corps de la lettre, ni de ce qui y a une liaiſon neceſſaire. On ne peut pas preſumer non plus qu'il regarde ni le commencement de la foy, ni la predeſtination des Saints, puiſque c'eſtoit ce qui faiſoit la diſpute entre S. Proſper & les Semipelagiens, eſtant viſible que Celeſtin approuve l'un, & qu'il condanne les autres. Quand il pourroit y avoir quelque doute ſur ce dernier Conc.t.4.p.1532.d. point, Hormiſda le leveroit entierement,]'en nous declarant que les livres de S. Auguſtin, dont l'Egliſe tire particulierement ſa doctrine ſur la grace, ſont ceux qu'il adreſſe à Proſper & à Leo,n.p.407-417. Hilaire au ſujet de la predeſtination.'Tout cela ſe peut voir traité plus amplement & plus exactement dans une diſſertation du Du Pin,t.4.p.90.91. P. Queſnel ſur S. Leon.'M[r] du Pin en parle auſſi aſſez bien.

a Conc.t.2.p.364.c. ªLa lettre de Celeſtin eſt adreſſée en general aux Eveſques des Gaules, & nommément à Venere, Marin, Leonce, Auxone, Genn.c.19. Arcade, & Philtane ou Silluce.'Venere eſt apparemment l'Eveſque de Marſeille dont parle Gennade.[Car c'eſt particulierement à Marſeille que regnoient les Semipelagiens ſous Caſſien 1. Salv.n.p.408. leur chef.]'Il paroiſt par une inſcription qu'il avoit vécu dans un monaſtere avec Ruſtique, fait Eveſque de Narbone en 430, & Gall.chr.t.3.p.641.2.d. qu'ils avoient eſté enſemble Preſtres de Marſeille.'On croit b Maſſ.an.p.155.156. qu'il ſucceda au celebre Procule qui vivoit encore en 418.ᵇCar pour Paul que Gueſnay met entre deux, & dont il dit des merveilles, on n'en trouve quoy que ce ſoit, qu'un mot dans le faux Dexter.[C'eſt pourquoi M[rs] de S[te] Marthe ne l'ont point mis.] Conc.t.2.p.1621.d. 'Celeſtin dans ſa lettre du 25 juillet 428, remet au jugement des Eveſques de la Viennoiſe & de la Narbonoiſe, l'Eveſque de Marſeille, qu'on diſoit s'eſtre rejoui du meurtre de ſon frere, juſqu'à avoir eſté audevant de celui qui venoit de ſe couvrir de ſon ſang. Nous ne ſavons ce que c'eſt que cela. Patrocle d'Arles a eſté tué, mais des 426.

Leo,ep.77.p.582. 'Venere eſt nommé le troiſieme entre les Eveſques des Gaules qui écrivent à Saint Leon[en 451,]& à qui Saint Leon répond le Genn.c.79. premier fevrier 452.'Ce fut à la priere du ſaint Eveſque Venere, que Muſée Preſtre de Marſeille recueillit de l'Ecriture ſainte des leçons, des répons, &"des antiennes diſpoſées pour les feſtes *pſalmorum capitula.* de l'année,[& donna ainſi le commencement à ce qu'on a depuis appellé le breviaire.]Euſtache fut ſucceſſeur de Venere.

Du Pin,t.4.p.78. 1.[Je ne ſçay où l'on a trouvé]'que c'eſtoit celui de Milan,[qui ne paſſoit point dutout alors pour un Eveſque des Gaules.]Martinien eſtoit Eveſque de Milan en 431, ayant ſuccedé à Marole ſucceſſeur de Venere. *V. S. Venere.*

[Marin

[Marin nommé par Celestin aprés Venere, peut estre]'celui à qui Boniface avoit écrit en 419.[Mais on ne marque point son siege. On peut juger par là que Venere mis avant luy estoit Evesque des 419 au moins. Leonce est sans doute"le celebre Evesque de Frejus, qui n'est mort qu'en 432 ou 433.]'Mrs de Sainte Marthe mettent un Auxane de Nice, mais aprés S. Valerien qui vivoit encore en 455;'& un Auxone de Viviers qui transporta le siege episcopal de la ville d'Albe, ruinée, dit-on, par Crocus Vandale, à Viviers.[Crocus ravageoit les Gaules du temps de Gallien, selon S. Gregoire de Tours: mais on n'a parlé des Vandales en France que depuis 407.]

Conc.t.2.p.1384.b. — v. S. Honorat 5 — Gall.chr.t.3.p.786.2.d. — p.1174.2.

'On croit qu'Arcade estoit Evesque de Vence,ᵃ& Silluce d'Apt ayant succedé à S. Castor["avant l'an 426.]

p.1149.1.b. — ᵃt.2.p.174.1.c. — v. Cassien 5 8.

ARTICLE VIII.

Saint Prosper écrit contre Cassien.

[SAINT Prosper revint apparemment dans les Gaules avec la lettre du Pape Celestin, dans l'esperance qu'une autorité si considerable y appaiseroit tous les troubles. Mais il eprouva en cette rencontre la verité de ce qu'il soutenoit avec tant de force, que si la grace n'agit dans les cœurs, tous les secours & les lumieres exterieures sont inutiles.]'Comme Celestin avoit autorisé seulement en general la doctrine & la foy de Saint Augustin, on pretendit que n'ayant point parlé en particulier de ses derniers ouvrages, il falloit qu'il ne les approuvast pas. Outre que cette chicane estoit sans aucun fondement, on se fust aisément contenté que les Semipelagiens eussent approuvé les premiers ouvrages de S. Augustin contre Pelage. Car on y eust bien trouvé la condannation de leurs erreurs.'Mais ils n'avoient garde de le faire.'De sorte que"Celestin estant mort bientost aprés, [en l'an 432,]ᵇon continua toujours à calomnier S. Augustin, à dire qu'il n'avoit pas bien défendu la grace,ᶜà troubler la paix & la victoire de l'Eglise par les armes de ses ennemis,'& à employer les plaintes des condannez, & les injures insolentes de Julien.

Prof.in col.c.43.p.411. — p.412. — NOTE 4. — c.41.43.44.p.410.412. — ᵇc.1.p.361. — ᶜc.39.p.405. — c.41.p.410.

'Comme les personnes qui faisoient courir ces mauvais bruits, estoient recommandables par leur esprit, par leur science, par leur pieté exterieure, & par le rang qu'ils tenoient dans l'Eglise, ils attiroient à eux beaucoup de personnes peu instruites, &

c.1.p.362.

troubloient ceux qui n'avoient pas assez de discernement. Ainsi le mal, qui n'avoit eu d'abord que de foibles commencemens, s'augmentoit de plus en plus, & devenoit tous les jours plus
p.362. grand & plus dangereux.'Ce fut ce qui obligea Saint Prosper à s'opposer[de nouveau]à leurs efforts pour soutenir l'honneur de S. Augustin, & en mesme temps celui de tous les Evesques, particulierement de ceux de Rome[qui avoient approuvé ses senti-
p.362.363. mens,]'& ce qui l'engagea à examiner les nouvelles lumieres & la doctrine plus pure & plus exacte de ces nouveaux docteurs qui s'erigeoient en censeurs d'un Saint, sous la conduite duquel l'Eglise triomphoit depuis plus de vingt ans de l'heresie Pelagienne.

c.2.p.363. 'Il choisit le plus celebre & le plus habile d'entre eux, & qui avoit declaré ses sentimens par des écrits publics, & qu'on ne pouvoit desavouer.[Il ne le nomme point; mais personne ne
p.363|Nor.h.P. l.2.c.10.p.239.1. doute que ce ne soit le celebre Cassien.]'Il vivoit encore alors. S. Prosper fit donc un écrit, où raportant les propres termes de la 13[e] conference de cet auteur, il en refute toutes les erreurs, & fait voir combien cette piece s'accordoit peu avec les principes de l'Eglise, & avec elle mesme.

Genn.c.84. 'Gennade pretend que ce que S. Prosper accuse d'erreur dans Cassien, est approuvé par l'Eglise comme une doctrine sainte & salutaire.[Mais l'Eglise a desavoué ce que Gennade luy attri-
Conc.t.4.p. 1263.a. a p.1265.c. Casd.inst.c.29.p. 245.2. bue.]'Car le Concile de Rome, qu'on met sous Gelase, approuve d'une part les écrits de S. Prosper, [a]& condanne de l'autre ceux de Cassien.'Cassiodore qui loue fort Cassien, & qui exhorte ses moines à le lire, les avertit neanmoins qu'il ne le faut lire qu'avec beaucoup de precaution sur le sujet du libre arbitre, sur lequel il avoit esté repris avec raison par le bienheureux Prosper. Il loue
Ado,chr.4.7.p. 356.d. b Bar.466.§ 15. un Evesque de l'avoir corrigé.'On pretend qu'il l'a encore corrigé luy mesme.[b]Et quelle est, dit Baronius en refutant cet endroit de Gennade, cette Eglise qui approuve comme orthodoxes les œuvres de Cassien? Certes on ne la doit point appeller l'Eglise
Lab.scri.t.2.p. 254. Catholique, mais l'Eglise des Pelagiens.'Le P. Labbe trouve fort mauvais qu'on dise que l'ecole des Jesuites favorise Cassien con-
Nor.ap.c.2.p. 176. tre Saint Prosper.'Dans les conferences *de Auxiliis*, tous les deux partis demeurerent d'accord sans difficulté, que les opinions de
p.179.180. Cassien estoient rejettées par l'Eglise.'Plusieurs Canons du Concile d'Orange sont faits pour les condanner.

Prosp.in col.c. 41.1.p.413. 'S. Prosper finit son écrit par ces paroles remarquables: Je crois avoir assez fait voir que les adversaires de S. Augustin n'ont que

recta. » de vaines objections à opposer à sa doctrine, qu'ils combatent "la
prava. » verité, & défendent "le mensonge ; & que se servant des armes
peremtorum. » d'ennemis "vaincus & terrassez pour exciter une guerre intestine, ils s'elevent contre la parole de Dieu, & contre les saints
humanis. » decrets "de l'Eglise. Neanmoins tant qu'ils ne seront point re-
» tranchez du corps des Fideles, il faut les tolerer & excuser leur
» intention, plutost que de desesperer de leur changement: Il faut,
» dis-je, esperer que Dieu se servira des [Evesques les] princes de
» l'Eglise, & les juges legitimes de sa doctrine sainte, pour appai-
» ser les troubles que l'orgueil d'un petit nombre de gents &
» l'ignorance de quelques autres ont excitez. Pour nous, taschons
» avec la grace de Dieu de les supporter avec toute la tranquillité,
» la moderation, & la patience possible ; de nous venger de leur
» haine par l'amour que nous leur porterons ; d'eviter les disputes
ineptorum. » avec "des gents incapables d'entendre raison ; de soutenir gene-
» reusement la verité, sans nous commettre avec les partisans de
» l'erreur ; & de prier continuellement celui qui s'appelle le prin-
» cipe de toutes choses, d'estre vraiement le principe de toutes nos
voluntatibus. » pensées, de tous nos "desirs, de toutes nos paroles, & de toutes
» nos actions.

ARTICLE IX.

Ce que c'est que les Predestinatiens & le Prædestinatus : Ecrits attribuez au jeune Arnobe.

LEs calomnies des Semipelagiens contre S. Prosper, & les autres défenseurs de la doctrine de S. Augustin sur la predestination, ont sans doute donné lieu à l'heresie pretendue des Predestinatiens, sous le nom desquels on a voulu décrier les ouvrages, la doctrine, & les disciples de S. Augustin. [Le P. Sirmond agé de plus de 80 ans, a fait dans un ouvrage exprés l'histoire de cette heresie imaginaire, qu'il soutient avoir esté effective. Mais il a esté amplement refuté par Mr Mauguin, dans la défense de la predestination & de la grace, où il a montré que tous ceux qui ont parlé des Predestinatiens sont des ennemis de la grace, & n'ont attribué à ces Predestinatiens que les erreurs imputées à S. Augustin & à Saint Prosper par les Pelagiens & les Semipelagiens.] Le Pere Cellot qui a voulu soutenir le P. Sirmond, a abandonné les trois premiers chapitres de son histoire. On ne pretend pas que quelques particuliers, comme Lucide & Monime,

Jans.h.P.l.8.c.23.p.219.223| Nor.l.2.c.15.p.285-288.
Nor.p.279.
p.288.289.

n'aient pu tomber dans quelques unes des erreurs qu'on reproche aux Predestinatiens.'Mais le nombre en a assurément esté p.289. tres petit, bien loin qu'ils aient jamais formé une secte.'Lorsque Hincmar en voulut parler, les plus habiles de son temps protesterent qu'ils ne sçavoient ce que c'estoit.

Præd.h.c.4.p.21. 'Le premier auteur que le P. Sirmond produit, est l'anonyme qu'il avoit publié en 1643, & intitulé *Prædestinatus*, parcequ'il p.9. combat directement les Predestinatiens.'Il contient trois livres. Le premier est un catalogue de 9 heresies depuis Simon jusqu'aux Nestoriens & à ses Predestinatiens, [qui est plein de fautes contre l'histoire, comme on l'a montré dans un écrit fait en 1644, & nous en avons des preuves sur presque toutes les heresies. Car on y a vu que tous les faits qu'il avance, hors ce qu'il copie du livre de Saint Augustin à Quodvulrdeus, sont des faits inconnus à toute l'antiquité, ou qui se trouvent faux quand on les veut examiner.]

p.9|pr.p.4.5. 'Le second livre du Prædestinatus, est un discours attribué, dit-il, à S. Augustin par les Predestinatiens, qui le tenoient caché & ne le montroient qu'à ceux de leur secte, comme la regle de leur foy qu'il falloit croire sans l'examiner. [Il est aisé d'accorder à cet auteur, que cet écrit est une pure fiction: car il n'a ni le style ni la doctrine de S. Augustin. Mais pour savoir qui l'a supposé, on n'en peut plus justement soupçonner personne, que ceux qui avoient fait courir ces listes diaboliques, où ils attribuoient à S. Augustin & à S. Prosper les mesmes erreurs qui sont Maug.p.502. dans ce livre,]' à ceux, dis-je, dont la doctrine est tout à fait fa- p.501. vorable au mensonge;'& qu'on accuse d'avoir encore supposé bien d'autres pieces.

Præd.pr.p.3. 'Pour ce que dit l'auteur du P. Sirmond, que cet écrit fut presenté au Pape Celestin qui en eut horreur, & le condanna à ne voir jamais le jour; [ce Pape en auroit assurément parlé en justifiant S. Prosper & S. Augustin dans la derniere année de sa vie. Mais il n'y a point d'apparence que les Semipelagiens ayent eu h.c.3.p.17. la hardiesse de luy presenter cet écrit.]'Car pour ce que le Pere Sirmond pretend, que la lettre de Celestin est contre cet écrit & contre les Predestinatiens, je n'aurois jamais crû qu'un homme aussi habile que luy eust pu dire une chose si insoutenable,] Boll.5.may,p.42.b. 'sur laquelle un de ses confreres le dément expressément.

a Præd.p.107. [a]Le troisieme livre de son anonyme, est la refutation de l'écrit Maug.p.506.507. precedent;'& c'est là où il paroist non un Semipelagien, mais un pur Pelagien, nonobstant la profession qu'il fait d'anathematizer Pelage & Celeste.

'Hincmar donne à cet auteur le nom d'Hygin, en quoy l'on soutient qu'il se trompe.'D'autres ont cru sur des conjectures sans fondement qu'il s'appelloit Primase.'Le P. Garnier soutient qu'il estoit de Sirmich, parcequ'il appelle l'heresiarque Photin son Evesque :[& cette preuve paroist claire,]'si cet auteur ne l'obscurcissoit luy mesme, par ce qu'il dit aussitost aprés sur cela. Il seroit plus important de trouver le temps où il a vécu.'Quelques uns le mettent vers 450.'D'autres croient qu'il n'a écrit que dans le IX. siecle où il se trouve cité par Hincmar.[Mais on n'a pas de preuve qu'il ne soit pas de ce temps là : & rien n'empesche de croire qu'il a vécu dans le V. siecle, puisqu'il ne conduit son livre des heresies que jusqu'aux Nestoriens.]'Ce qui est de plus certain, c'est que c'est un ouvrage sans poids & sans aucune autorité.[a]L'auteur pretend y faire un abregé d'un Hygin & d'un Polycrate, d'un Africain & d'un Heliode,[tous gents inconnus, ou qu'on ne sçait point avoit écrit sur les heresies.]Il y ajoute les categoriques de S. Epiphane, & les expositions de S. Philastre, sans dire un mot du livre de S. Augustin sur les heresies, dont il tire presque mot à mot tout ce qu'il dit de vray.

Præd.pr. | Pearf.|oft.p.231. | Merc.t.2.p.130.2. | Præd.c.45.p.39. | Tert.vit.p.41. | Maug.p.317. | Cotelr.ap.n.p.267.d|Pearf.p.231|Tert.vit.p.83. | a Præd.p.9.

'On croit que cet auteur peut estre le mesme Arnobe le jeune, dont nous avons un commentaire sur les pseaumes dans le XV[e] tome de la bibliotheque des Peres.'Car le P. Sirmond trouve que son Prædestinarus a beaucoup de raport pour le style & pour les pensées avec cet Arnobe;'& il en raporte divers passages qui confirment la mesme chose.'Aussi on a forr bien prouvé que cet Arnobe estoit un veritable Pelagien ou Semipelagien.[b]C'est pourquoi quelques uns croient que c'est luy plutost que l'ancien Arnobe, dont Gelase a mis les écrits au rang des ouvrages apocryphes.

Maug.p.317. | Præd.pr. | p.217. | Maug.t.2.p.463.467|Nor.l.2.c.15.p..84 285. | b Maug.p.465.

'Le commentaire sur les pseaumes a esté trouvé dans le monastere de Frankendal entre Spire & Vormes. Arnobe l'adresse à deux Evesques, Laurent & Rustique, comme l'ayant entrepris par leur ordre.'Quelques uns veulent que ces deux Evesques soient ceux qu'on trouve avoir assisté à un Concile d'Afrique avec S. Augustin;'ce qui ne paroist pas fondé; & encore moins ce que d'autres disent, que c'estoient Leonce d'Arles & Rustique de Narbone.'M[r] du Pin l'entend du mesme Leonce, & de Rustique de Frejus,[c]que M[rs] de Sainte Matthe ne mettent que vers l'an 600.[d]Il y en a qui confondent cet auteur avec le celebre Arnobe qui a écrit contre les Gentils sous Diocletien. Mais son style mal poli & son discours plein de soleeismes & de barbaris-

Bib.P.t.15.p.354.2.b. | Sixt.l.4.p.249. | 1.d. | Lab.scri.t.1.p.105. | Du Pin,t.4.p.523. | c Gall.chr.t. | d Sixt.l.4.p.249.

mes, n'a aucun raport, dit Sixte de Sienne, avec cet ancien orateur ;'quoique selon d'autres, il ne laisse pas d'avoir quelque esprit & quelque elegance.ᵃIl parle aussi de l'heresie de Photin, [qui n'a commencé à paroistre que vers l'an 347, & l'on ne peut pas presumer que le grand Arnobe vécust encore en ce temps là. La maniere dont il parle des matieres de la grace, montre tres clairement qu'il ne peut avoir écrit que vers le milieu du V. siecle.]'Ce qu'il dit que les villes & les provinces perissoient, parcequ'on avoit laissé perir la discipline de l'Eglise,[y convient parfaitement.]'Sur le commencement du pseaume 126, il semble avoir voulu refuter ce que S. Augustin, & particulierement S. Prosper en avoient dit.'Quelques"termes peu latins, mais usitez en Afrique, dont il se sert, font conjecturer qu'il estoit Africain. [Ainsi il n'aura pas esté de Sirmich dans l'Illyrie.]'Mʳ du Pin veut que ce fust un Gaulois nourri dans le monastere de Lerins, de quoy il n'a point d'autre preuve, sinon qu'il estoit opposé à Saint Augustin.'Il semble se mettre luy mesme entre ceux qui consacroient des Prestres, & plus clairement entre ceux qui estoient nourris des oblations que l'on faisoit pour les morts.'Bede cite divers endroits de ce commentaire en expliquant les pseaumes.] 'On trouve encore dans la bibliotheque des Peres, de petites annotations sur divers endroits de l'Evangile attribuez à un Arnobe.'C'est peu de chose,& on n'est point assuré de qui elles sont.

Lab.p.106|Du Pin,p.525.127. a Arn.ps.109.p. 455.2.c. — ps.105.p.453.1.c. — ps.126.p.470. — Sixt.p.249.2. *floriet offum.* — Du Pin,t.4.p. 525. — Arn.ps.105.p. 453.1.d.c. — Sixt.p.249.1.d. — B.b.P.t.15.p.815.

ᵇFeuardent a fait imprimer avec S. Irenée en 1595, une dispute ou une conference entre un Arnobe Catholique & un Serapion Egyptien ou Eutychien, sur l'Incarnation & sur la grace.'Elle paroist faite à Rome : & Arnobe s'y declare membre de l'Eglise Romaine.'Elle est posterieure à la lettre écrite par S. Leon à Flavien en 449, & faite ce semble, avant la mort du mesme Pape, [c'est à dire avant 460,]'dans le temps que l'Egypte & la Palestine estoient remplies de carnage, ou l'avoient esté depuis peu, au sujet de l'Eutychianisme ;[ce qui peut assez bien marquer l'an 458.]'L'auteur y paroist orthodoxe sur la grace,'ᶜ& témoigne un respect tout particulier pour S. Augustin, jusqu'à dire que quiconque ose le reprendre en quelque chose,(il parle de la grace,) se condanne par sa propre bouche comme heretique.[Ainsi ceux qui le distinguent de celui qui a écrit sur les pseaumes, ont apparemment plus de raison]'que ceux qui les confondent ensemble. ᵈOn remarque que cette conference a esté citée par Alcuin & par un auteur encore plus ancien qui l'attribue à S. Augustin ;[ce qui est ridicule. L'ouvrage n'a rien mesme ni du style ni de l'esprit

Sixt.p.249.2.c| Bell.p.93. b Arn.ser.p.517. — p.51 & 538.b. — p.567.b. — p.544.b. — p.563.b.c|Voss. h.P.l.1.c.11.p.52. c Arn.ser.p.564. c.d. — p.517|Lab.'cri.t. 1.p.106. d Arn.ser.p.518.

de S. Auguſtin. Il eſt mal écrit, mal composé, obſcur, peu juſte dans les raiſonnemens, & avec cela fort corrompu par les copiſtes. Aprés tout il n'y a rien de bien important. Il eſt aiſé de croire que la conference eſt feinte, quand ce ne ſeroit que]'par la maniere dont Serapion ſe rend à la verité.'Quelques uns croient que c'eſt un ouvrage de Vigile de Tapſe, qui a feint d'autres conferences.[Mais il les attribue à des perſonnes plus illuſtres: Et ne les fait-il pas mieux?]'Mʳ du Pin ne parle de cet ouvrage qu'en paſſant.

p.554.a. Aug.B.t.5.p. 1455.g. Du Pin,t.4.p. 527.

ARTICLE X.

De quelques ouvrages de S. Proſper & de ſa chronique.

[NOUS ne trouvons point ce que fit S. Proſper depuis l'an 432 ou environ, qu'il écrivit contre Caſſien, juſqu'au pontificat de S. Leon qui commença en 440. Ce fut peuteſtre durant ce temps là qu'il compoſa divers écrits que nous avons encore de luy.]'Les deux hereſies de Neſtorius & de Pelage avoient eſté condannées[en 431 par le Concile d'Epheſe,]lorſque S. Proſper fit ſur cela une epigramme qu'il appella l'epitaphe de ces deux hereſies, conformes en ce que l'une vouloit que J.C. euſt acquis la divinité par ſon travail & par ſes merites, & que l'autre diſoit la meſme choſe de la juſtice des Fideles. C'eſt pourquoi il dit que celle de Neſtorius eſtoit la mere de l'autre, parcequ'elle combatoit la grace dans le chef, comme celle de Pelage dans les membres; quoique d'autre part elle en fuſt la fille, comme ayant paru la derniere. [1]

Prof.p.546.

'Il fit 97 autres epigrammes qui contenoient autant de veritez & de ſentences tirées de S. Auguſtin, comme porte le titre. Il mettoit d'abord ces ſentences en proſe & enſuite en vers.'On voit Saint Proſper dans tout cet ouvrage, & ſurtout en ce qui eſt tiré de S. Auguſtin.'Il le fit pour exercer ſon eſprit dans la parole « ſacrée, & pour nourrir ſon ame du pain celeſte.'Ce n'eſt point, « dit-il, noſtre ouvrage: c'eſt une roſée qui vient de celui qui fit « autrefois couler les eaux d'une roche ſeche. La foy exprime dans « ces vers ce que la pieté nous a enſeigné & nous fait aimer.'Il ſemble en un endroit y combatre les Eutychiens, qui ne vou-

p.476-515. Ante.op.L.p. 417.418. Prof.p.476. p.476.477. ep.64.p.500.

1.'Le P. Garnier ſemble douter que cette epigramme ſoit de S. Proſper, & ſoutient que ce qui y eſt dit de Neſtorius eſt faux.'M. Antelmi le refute ſur l'un & ſur l'autre point;ᵃ& M. Du Pin l'abandonne ſur le premier, ſans parler de l'autre.

Merc.t.1.p.411.41?. Ante.op.L.p.412-417. ᵃDu Pin,t.4.p.448.

loient pas que le corps de J.C. fust consubstantiel au nostre.[Ainsi cet ouvrage pourroit n'avoir esté fait que vers le temps du Concile de Calcedoine tenu en 451. Car nous verrons que S. Prosper a vécu encore audelà.]

p.414-475. Lab.scri.t.2.p.257. a Aug.B.t.10.p.222. b DuPin,p.448. Aug.B.ut sup.

'Il fit encore un autre recueil de[1]388 sentences tirées aussi des 1
ouvrages de S. Augustin,'tant de ceux qui nous restent que de ceux que nous avons perdus.[a]Il en prend quelquefois plutost le sens que les paroles.[b]On regarde cet ouvrage comme un abregé de theologie qu'il s'estoit fait pour se familiariser davantage les principes de S. Augustin.'On trouve quelques unes de ces sentences employées dans les Canons du second Concile d'Orange: & Florus en cite plusieurs sous le nom de S. Prosper.

Prof.p.578|Du Pin,p.448. Prof.p.624. p.760.

'Son commentaire[2]sur les cinquante & un derniers pseaumes 2
n'est presque aussi qu'un extrait de S. Augustin.[Il avoit apparemment fait la mesme chose sur tout le pseautier.]'Car il renvoie pour l'explication du pseaume 107, à ce qui avoit esté dit sur le 56 le 59,'sur le pseaume 144 il exclud formellement la double personne en J.C,[de quoy S. Augustin ne parle point en cet endroit. Ainsi l'on voit que c'estoit à cause de l'heresie de Nestorius. On y trouve tout à fait cette eloquence forte & serrée, qui est le caractere de S. Prosper. L'on voit par tous ses ouvrages que ce n'estoit pas seulement sur la grace qu'il vouloit estre disciple de S. Augustin.

Genn.c.84| Buch.cyc.p.6.7| Cassd.inst.c.17.p.219.2. c Buch.p.7. Prof.L.p.25.

'Le nom de Saint Prosper est encore celebre par la chronique qu'il a composée depuis le commencement du monde jusqu'à son temps,[c]avec une breveté agreable, en suivant la chronique d'Eusebe[jusqu'en l'an de J.C. 326,& celle de S. Jerome jusqu'en 378.]'Il y mit les Consuls depuis les deux Gemines,& la 15[e] année de Tibere, qui est la 29 de l'ere commune.'Nous n'avions que la NOTE 5.
derniere partie de cette chronique, c'est à dire, ce que S. Prosper avoit ajouté à S. Jerome depuis l'an 378. Mais le P. Labbe nous l'a donnée toute entiere en 1657, dans le premier tome de sa nouvelle bibliotheque.

Mir.n.Genn.p.68|Buch.cyc.p.211.

'Il paroist que S. Prosper a travaillé trois fois à sa chronique, & en a fait, pour ainsi dire, trois editions, en 433, en 445, & en 455.

Buch.t.2.p.196.

'Nous avons'une autre chronique, que quelques uns veulent NOTE 6.
estre celle de S. Prosper. Mais tout ce qu'on leur peut accorder,

Aug.t.10.ap.p.254. 1. Les Benedictins qui ont fait imprimer de nouveau ces sentences, disent que les uns en content 388, & les autres 390, & ne marquent point d'où vient cette difference.

Sixt.l.4.p.369.2.c. 2. Sixte de Sienne dit que cet ouvrage commence par ces mots : *Omnis fidei ratio.*[Il faut que ce soit quelque preface qui manque dans l'edition de Cologne en 1630.]

'est

c'est que c'est la chronique ordinaire de ce Saint, gastée par un homme aussi ennemi de S. Augustin, que Saint Prosper avoit de veneration pour luy,]'& d'ailleurs tres ignorant dans l'histoire. [Nous le citons quelquefois sous le nom de Tiro Prosper qu'on luy a donné d'abord, quoiqu'on l'ait fait sans fondement.] Nor.h.P.l.2.c. 15.p.278.c.

'Gennade dit que Prosper a composé un cycle pascal aprés Theophile & avant Victorius,[c'est à dire entre 380 & 457.]'S'il est necessaire que ce soit un cycle de 84 ans, composé en 382, comme Bucherius semble le croire, ce Prosper n'est point assurément celui d'Aquitaine, qui écrivoit encore en 455.'Mais hors cela, il est assez probable que Gennade parlant de ce Prosper sans le specifier en aucune autre maniere, a voulu marquer celui dont il avoit parlé quatre articles auparavant,'qu'on voit par sa chronique s'estre assez appliqué à ces supputations, & qui y parle souvent de ce cycle de 84 ans. Ce cycle est mesme assez peu connu d'ailleurs.'On voit neanmoins que l'Eglise Romaine s'en servoit du temps de Saint Leon.'Bucherius nonobstant son doute, ne laisse pas de raisonner toujours, comme supposant que ce cycle est de S. Prosper. Genn.c.88. Bu.h.cycl.p. 144. p.144. p.137. c.b.12.

****

ARTICLE XI.

Il écrit pour S. Leon contre les Eutychiens: Sa mort: Qu'il n'a point esté Evesque.

'SAINT Leon ayant esté elu Pape en 440, durant qu'il estoit en France, en emmena peutestre S. Prosper, pour s'en servir à répondre aux consultations des Eglises, comme le Pape Damase s'estoit servi de S. Jerome pour la mesme fonction.'Car Gennade, qui d'ailleurs n'est nullement favorable à S. Prosper, dit qu'on tenoit qu'il avoit fait les diverses lettres que ce saint Pape avoir écrites contre Eutyche sur la verité de l'Incarnation; [ce que Marcellin copie sur l'an 463.]'On l'entend principalement de la lettre celebre à Saint Flavien."Ce fait est trop attesté pour en douter, quoique Bellarmin[& quelques autres]le contestent. Ce qu'on peut dire seulement, c'est que S. Prosper peut avoir fourni la matiere de ces lettres, & S. Leon en les revoyant y avoir donné son style, plus figuré & plus composé que celui de S. Prosper, quoique ce Saint ait pu aussi travailler à former le sien sur celui du Pape, pour lequel il écrivoit.[C'est sans doute sur cela]'qu'Adon[& divers autres auteurs]ont qualifié Saint Prof.chr. Genn.c.84. Nor.h P.l.2.c. 13.p.265.266. NOTE 7. Ado,in.458.p. 165.

Ante.op.L.p. 341-347. Prosper notaire ou secretaire de Saint Leon.'Il peut l'avoir esté dans la composition de ses sermons aussibien que de ses lettres. p.348.349. 'Au moins le 4[e] sermon sur son ordination, & peutestre encore quelques autres, portent le nom de S. Prosper dans un manuscrit de 900 ans.

[On peut juger de là qu'il eut beaucoup de part à ce que Saint Ado,p.165| Ante.op.L.p. 338. Nor.p.165. Leon fit contre les Pelagiens.]'Et Adon semble luy attribuer egalement ce que S. Leon a écrit contre les Eutychiens & contre les Pelagiens:'ce que le Cardinal Noris reçoit sans difficulté. Phot.c.54.p.45. [Mais ce qui est marqué positivement dans l'histoire,]'c'est que quelques personnes taschant de renouveller à Rome l'heresie Pelagienne, & ayant esté assez hardis pour s'en ouvrir, Saint Prosper"presenta des écrits contre eux,[soit à Saint Leon]qui vivoit encore,[soit aux officiers de l'Empereur:]ce qui dissipa entierement cette entreprise. "λιβέλλους ἐνδιδοὺς

[Ce que nous avons dit de la chronique de Saint Prosper fait Lab.scri.t.2.p. 248. voir que ce Saint vivoit encore en 455.]'Le P. Labbe veut qu'il soit mort l'année suivante, à cause que Victorius l'appelle en Nor.h.P.l.2.c. 14.p.271.b. 457 un homme saint & venerable;'ce qui assurément ne le marque point: Et Marcellin parle de S. Prosper sur l'an 463, comme p.271.b|Buch. cycl.p.144. supposant qu'il vivoit encore.'Le Cardinal Noris & Bucherius qui a beaucoup écrit sur Victorius, croient qu'il peut avoir vécu jusque là.

[Nous n'avons point remarqué jusqu'ici que S. Prosper ait esté autre chose que laïque ou moine, parcequ'aucun des anciens ne nous en apprend davantage. Neanmoins presque tous les nouveaux le font Evesque de Riés en Provence, ou de Rege en Lombardie; & sur ce qu'aucun ancien ne l'a qualifié Evesque, ils disent que c'est qu'ils ne l'avoient connu que par ses écrits, faits avant son episcopat, & qui ainsi ne luy donnoient point le titre d'Evesque. Mais assurément cette raison ne se peut alleguer ni contre le Pape Gelase, ni contre Gennade, ni contre S. Fulgence, ni mesme contre Cassiodore. Toutes ces personnes habiles & si proches de S. Prosper, ne pouvoient ignorer si un homme si celebre avoit esté Evesque: A l'égard du silence de Victorius, on pourroit dire que S. Prosper n'a esté Evesque qu'après 457.

Cette fausse opinion de l'episcopat de S. Prosper vient sans doute de ce qu'il y a eu un Saint Prosper Evesque de Rege en Ugh.t.5.p.298. c|299. Lombardie, comme il est difficile d'en douter,]'puisque cette Eglise l'honore comme son patron, & conserve son corps dans

1. une celebre[a]abbaye de son nom, fondée par la Comtesse Mathilde: mais on pretend qu'il y avoit esté apporté des le temps de Luitprand, d'une autre eglise de la ville qu'il avoit bastie luy mesme sous le nom de S. Apollinaire.'Vossius raporte une epitaphe de ce Saint, faite pour un nouveau tombeau qu'on luy avoit dressé, parceque l'ancien avoit esté cassé par la chute d'une tour. Mais il dit que cette epitaphe est dans l'eglise des Carmes. Voss.h.P.l.1.c. 18.p.68.

'Nous avons dans Surius une vie de S.Prosper de Rege écrite par Flaminius[a]qui l'a faite à sa fantaisie, dit le P. Labbe,& sur de simples conjectures.[b]Le Cardinal Noris en parle encore plus mal: [c]Il croit, comme on a vu, que ce S. Prosper peut estre l'auteur du livre des Promesses,[quoiqu'on n'en ait aucune preuve particuliere.Flaminius &][d]Ughellus disent que ce Saint fut fait Evesque par S. Leon, & qu'il mourut en 466. Je ne sçay si cette epoque ne viendroit point du grand Prosper, comme l'episcopat de celui-ci vient de l'autre.]'Neanmoins Tritheme fait succeder S. Prosper à Faventius,'qui assista en 451 au Concile de Milan, comme Evesque de Rege.'Ughellus met un Elpide entre deux.[e]On fait sa feste le 25 de juin, & on pretend faire en mesme temps la feste du grand S. Prosper. Sur.25.jun.p. 327. a Lab.scri.t.2.p. 249. b Nor.h.P.l.2.c. 13.14.p.166.175. 176. c p.171.c. d Ugh.t.2.p.299. b. Trit.p.37.2. Leo,t.1.p.586. Ugh.t.2.p.299. 2. e Bar.25.jun.

'Pour ceux qui l'ont fait Evesque de Riés,c'est à cause de l'Evesque Prosper qui a souscrit aux Conciles de Carpentras & de Vaison, qu'ils ont mis vers l'an 442.[Mais comme on convient aujourd'hui que ces Conciles ont esté tenus en 527& 529, il est certain que ce Prosper est beaucoup posterieur à l'autre.]'Il faut remarquer de plus que S. Maxime estoit Evesque de Riés du vivant de S. Hilaire d'Arles, c'est à dire avant 450,[& nous avons mesme montré qu'il l'estoit"des l'an 432 ou 433.]Ainsi S. Prosper qui vivoit encore en 455 au moins, n'avoit garde d'estre son predecesseur, comme veut Baronius.On montre par S. Sidoine, que Fauste qui survéquit S. Prosper, succeda à S. Maxime.Ainsi il est absolument impossible que S. Prosper ait esté Evesque de Riés. p.466.514. Sid.l.8.ep.15.n. p.94|Bar.466.§ 14. V.son titre.

ARTICLE XII.

De quelques ouvrages attribuez à Saint Prosper.

[NOUS ne voyons rien à ajouter sur les ouvrages indubitables de S. Prosper, ni sur ceux qu'on peut luy attribuer

1.'Il semble qu'il y ait quelque difficulté sur cette abbaye, & sur le lieu où est aujourd'hui le corps du Saint. Je n'entens point assez ce qu'en dit & en raporte Ughellus. Ugh.t.5.p.1584. 1589.

avec quelque fondement. Ainsi il ne nous reste plus qu'à parler
de ceux qui portent son nom, quoiqu'ils ne soient pas de luy. Ils
sont mesme considerables & celebres dans l'Eglise.]

Casd.inst.c.1.p. 226.227. 'Cassiodore nous exhorte de lire avec soin les trois livres où
S. Prosper a renfermé toutes les autoritez de la parole divine
Lab.scri.t.2.p. 251. sous 153 titres, par raport aux 153 poissons de l'Evangile.'On ne
sçauroit douter qu'il n'ait voulu marquer l'ouvrage intitulé Des
promesses & des predictions de Dieu, divisé aujourd'hui en
Pros.prom.l.5.c. 14.p.180. cinq parties,'comme il l'avoit esté par l'auteur, qui faisant allu-
sion aux 153 poissons de l'Evangile, a voulu renfermer sous 153
titres, toutes les promesses de J. C. & de l'Eglise, qui sont mar-
quées dans l'Ecriture, & en faire voir l'accomplissement.[Com-
me ces promesses sont faites avant la loy & sous la loy, & accom-
Casd.ps.11.p.46. 2. plies sous la grace,]'quelques uns appelloient cet ouvrage le li-
vre avant la loy, sous la loy, & sous la grace. Cassiodore cite un
endroit de la seconde partie, & le cite du bienheureux Prosper.

[Je ne sçay si son autorité nous doit obliger de croire que cet
Du Pin,t.4.p. 449; Ante.op.L. p.365. ouvrage soit d'un Prosper,]'dequoy Mr du Pin s'eloigne moins
a Nor.h.P.l.1.c. 14.p.272. que Mr Antelmi.ªLe Cardinal Noris le suppose, & croit que ce
peut estre S. Prosper Evesque de Rege.[Ce qui est certain, c'est
que ce n'est pas le grand Prosper: le style & le genie de cet au-
teur n'ont point de raport avec la beauté des écrits de Saint
Leo,n.p.165. Prosper.]'Son style est simple, bas, & sec.ᵇIl paroist assez qu'il
b Lab scri.t.2.p. 251; Nor.p.272. estoit Africain.[C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner]ᶜsi entre
c Pros.prom l.2. c.6.p.64. divers heretiques il nomme les Donatistes, & mesme les Maxi-
d l.4.c.13.p.170. mianistes,ᵈs'il cite Tycone[celebre Donatiste,]ᵉ& s'il raporte
e l.3.c.38.p.151| l.5.c.14.p.180. diverses histoires assez particulieres de l'Afrique.ᶠIl estoit à Car-
f l.3.c.38.p.151. thage encore jeune, lorsque l'Evesque S. Aurele y dedia à J. C.
le temple fameux de la deesse Celeste,["peutestre en 399,]& ce V. Honoré § 13.
fut luy qui avec d'autres jeunes gents, courant & furetant par-
tout, remarqua sur le frontispice du temple, cette inscription qui
l.4.c.5.p.160. 161. surprit tout le monde: *Dedié par le Pontife Aurele.*'Il estoit encore
à Carthage en mesme temps'qu'Aspar[en 431 ou 432,]& y fut té- 1.
p.161.162. moin d'une histoire fort extraordinaire qu'il raporte.'Il parle
aussi d'un pretendu moine, qui estant venu à Carthage se van-
toit de faire des guerisons miraculeuses avec de l'huile[où il fai-
soit tremper]l'os d'un mort inconnu; Mais il s'enfuit lorsqu'il vit
son imposture decouverte.

1. Le texte porte *Aspare VI. Cons.* comme si Aspar eust alors esté Consul pour la 5e fois, ce qu'il ne fut jamais. Il faut apparemmnt *V. . . viro clarissimo*; ou *V. s. Cons. viro illustri Consule*, qui sera l'an 434. Mais il est difficile qu'Aspar fust alors à Carthage. *V. Valentinien III.*

'Cet auteur estoit en Campanie dans le temps que Saint Leon p.161.
poursuivoit les Manichéens & les Pelagiens,'c'est à dire vers l'an chr.
443.'Il avoit apparemment esté chassé d'Afrique par les Vanda- prom.l.2.c.33.p.
les,[peutestre aprés la prise de Carthage en 439,][a]dont il parle en 112.
un endroit.'Il gemit plusieurs fois des malheurs que les pechez a l.3.c.38.p.151.
avoient attirez sur les peuples de son temps, en sorte que les sa- l.2.c.24.33.p.95.
crifices avoient esté foulez aux piez par les étrangers, & que les 112.
vases sacrez estoient tombez en la puissance des princes barba-
res.'Il écrivoit du temps de l'Empereur Valentinien III, mais l.3.c.38.p.151.
il semble que Placidie fust déja morte.[Ainsi c'estoit aprés 450
& avant 455.]'Il suit Saint Augustin en plusieurs choses[b]& le cite Ante.p.364.
quelquefois.[Les Docteurs de Louvain qui ont fait imprimer S. b Prosf.prom.l.2.
Prosper, reconnoissent que cet ouvrage n'a pas le style ni l'eru- c.25.p.99|l.3.c.
dition de ce Saint, & que le texte en est corrompu & defectueux 34.p.146.
en divers endroits.]

'Les livres de la vie contemplative sont citez communément Ante.p.365.366.
sous le nom de S. Prosper dans le IX. siecle, & mesme des le
milieu du VIII. par Chrodegang Evesque de Mets.[Mais outre
le style diffus & abondant de cet ouvrage, bien different de l'e-
loquence forte & serrée de S. Prosper,]le P. Sirmond a fait voir
par des preuves si fortes, qu'ils sont de Julien Pomere qui vivoit
à la fin du V. siecle, que personne n'en doute aujourd'hui.

'Des personnes habiles qui ont examiné avec soin ce qui regar- Ap.des P.l.1.c.1.
de les deux livres de la vocation des Gentils, soutiennent qu'ils 2.3.p.2-10.
n'ont rien qui ne s'accorde fort bien avec la doctrine de Saint
Prosper à qui ils sont attribuez par Hincmar, & par trois manus-
crits fort anciens:'& il y a mesme beaucoup de choses conformes c.3.p.10.11.
à ce que dit S. Prosper dans ses ouvrages, particulierement dans
son poeme contre les ingrats.[Le temps y convient aussi:]'Car c.4.p.14.
on juge que n'estant pas faits dans le commencement des trou-
bles du Semipelagianisme,'& estant neanmoins citez par Gelase, c.2.p.5.
comme d'un maistre de l'Eglise;'ils doivent avoir esté écrits vers c.5.p.19.
440.'Mais le style plus composé & la maniere pacifique dont ils c.4.5.p.12-19.
traitent cette matiere, est differente de ce qu'on trouve dans S.
Prosper.'C'est pourquoi sans parler de ceux qui ont mal à propos c.1.2.p.2-5.9.
attribué cet ouvrage à S. Ambroise, mort longtemps avant ces
disputes, quelques uns en font auteur Hilaire compagnon de S.
V. Attila § 10. Prosper, d'autres Prosper"Evesque d'Orleans vers 470.'D'au- c.5.p.21.
tres croient qu'il est de quelque Africain, peutestre du nombre
de ceux que Genseric chassa en 440,& qui aborderent en Italie.

'Le P. Quesnel soutient par une longue dissertation qu'ils sont Leo,n.p.358.331.

de Saint Leon, à cauſe de la conformité du ſtyle; qu'il les a faits
avant ſon pontificat, mais qu'il n'y a point mis ſon nom, ce qui a
Ante.op.L.p. 113. fait que Gelaſe meſme n'a point ſceu qu'ils fuſſent de luy.'M^r
Antelmi a fait un ouvrage encore plus long pour combattre ce
ſentiment, & pour ſoutenir de nouveau qu'ils eſtoient de Saint
Du Pin,t.4.p. 452-474. Proſper.'Mr du Pin fait un abregé des raiſons de part & d'autre,
pour conclure qu'il n'y a aucun moyen de croire que cet ouvra-
p.473. ge ſoit de Saint Proſper,'que le ſtyle & la maniere de traiter les
choſes portent à croire qu'il eſt de S. Leon, qu'il n'y a rien qui
prouve qu'il n'en ſoit pas, mais qu'il n'y a pas de preuve abſolue
pour aſſurer qu'il en ſoit, puiſque l'on convient qu'il a eſté pu-
blié ſans nom d'auteur, [eſtant aiſé qu'il y euſt alors pluſieurs
perſonnes à Rome & ailleurs, qui écriviſſent d'une maniere ap-
prochante de S. Leon. Voilà où en eſt à preſent cette celebre
Nor.h.P.l.2.c. 14.p.274-275. diſpute, & où elle ſera apparemment encore longtemps.]'Le
Cardinal Noris a cru que cet auteur non ſeulement expliquoit
les matieres de la grace d'une maniere differente de S. Auguſtin
& de S. Proſper; mais que dans le fond meſme il s'en eloignoit
Leo,n.p.381-391|Ap.des P.p. 21.&c. en quelques points.'Le P. Queſnel luy a répondu ſur cela, & a
ſoutenu que l'auteur ne s'écartoit en rien des veritez ſoutenues
Du Pin,p.451. 462. par S. Auguſtin & adoptées par l'Egliſe.'Mr du Pin paroiſt ſe de-
clarer tout à fait ſur ce point pour le dernier.'[a]Il fait une aſſez
[a] p.474-480. longue analyſe de ce que contient cet ouvrage.

Ap.des P.l.1.c.5. p.15-19. 'Comme la lettre à Demetriade"attribuée auſſi à S. Proſper, a V.S.Auguſtin § 240.
beaucoup de raport avec le traité de la vocation des Gentils, on
Nor.p.271. croit qu'ils peuvent eſtre tous deux d'une meſme main.'Le Car-
dinal Noris ne laiſſe pas d'attribuer à Saint Proſper l'epiſtre à
Leo,n.p.418| Ante.p.25|Du Pin,p.480. Demetriade.'Mais ſon autorité n'a pas empeſché qu'on n'ait
continué à juger qu'elle avoit le meſme ſtyle que les livres de la
vocation des Gentils, & qu'ainſi il la falloit donner au meſme
Trit.p.37.2. auteur.'Tritheme dit qu'on avoit de Saint Proſper un livre de
lettres adreſſées à diverſes perſonnes, un autre des hommes il-
Du Pin,t.4 p. 451. luſtres, & un ouvrage ſur la priſe de Rome.'Mais il n'avoit pas
apparemment vu ces ouvrages, [puiſqu'il n'en marque point
les commencemens comme des autres;]& il n'eſt pas meſme
aſſez ancien pour pouvoir s'aſſurer ſur ſon témoignage.



SAINT MAXIME, EVESQUE DE TURIN.

1. V. S. Leon § 95.

[NOUS n'avons aucune connoissance de la vie & des actions de S. Maxime de Turin,]'sinon qu'il fleurissoit dés le temps d'Honoré[mort en 423;]'qu'il assista"l'an 451 au Concile de Milan tenu par l'Evesque S. Eusebe,'& qu'il se trouva encore à celui de Rome au mois de novembre 465,"où il est mesme nommé le premier aprés le Pape Hilaire. Baronius croit qu'on defera cet honneur à son grand age.'Il protesta dans cette assemblée qu'il ne pouvoit mieux exprimer son sentiment sur l'observation des Canons qui reglent l'ordination des ministres de l'Eglise, qu'en declarant qu'il les observeroit toujours inviolablement.

Genn.c.40. Leo,t.1.p.586. Bar.465.§ 27. V S. Hilaire Pape note 1. Conc.t.4.p. 1063.c.

'On voit dans un sermon qu'on luy attribue, qu'il avoit grand soin de trafiquer, comme il dit, pour le ciel, non seulement en instruisant son peuple, mais aussi en assistant les pauvres, en couvrant ceux qui estoient nuds, en visitant les prisonniers, & en souffrant mesme la faim pour pouvoir nourrir les autres.'Aussi on ne doute point qu'il ne se soit rendu illustre par sa pieté, puisqu'il est honoré dans l'Eglise le 25 de juin,'auquel le martyrologe Romain marque sa feste,'l'ayant pris des monumens de l'Eglise de Turin, autant qu'on le peut juger par Ferrarius.'Car Pierre des Noels ne luy donne point de jour.[a]Ughellus dit qu'il avoit esté elevé par un Saint Willimberg Evesque de Mastricht ou d'Utrecht,[qui n'est connu ni de Mrs de Sainte Marthe, ni de Molanus. Je ne sçay s'il veut dire Saint Willebrod qui a vécu longtemps depuis.

Mab.mus.t.1.p. 29.30. Bar.441.§13| 451.§15. 25.jun.h. Ferr.it.p.389. P.de N.l.2.c.9.p. 14.1. a Ugh.t.4.p.14. 25.b.

S. Maxime s'est donc rendu plus celebre par sa science que par ses actions.]'Car il avoit un don particulier pour parler sur le champ, & pour enseigner au peuple les veritez qu'il avoit luy

Genn.c.40

1.'Au lieu de *floreba*: qu'on lit dans le Mire, il y a des editions & des manuscrits qui ont *moritur*;[& l'ordre de Gennade les appuie.]Il s'est donc trompé, ou il y a eu deux Maximes de suite à Turin.[Il faut voir si ses homelies ne montrent pas qu'il a connu l'heresie d'Eutyche.]

Mab.mus.t.1.p.[illegible]

mesme apprises de l'Ecriture, à l'étude de laquelle il s'appliquoit avec soin. Il composa[mesme]plusieurs homelies qui passerent d'Italie dans les Gaules. Gennade en marque un grand nombre, ajoutant qu'il en avoit encore lu plusieurs autres qu'il ne marque pas.

Trit.p.31. 'Nous avons aujourd'hui un corps de 74 homelies, où l'on trouve à peu pres[tous les titres marquez par Gennade,]& tous les commencemens raportez par Trithenie.[Elles conviennent
Max.T.h.7.p.197.2.c. aussi assez à son temps.]'Car je ne sçay si aprés que l'heresie d'Eutyche eut paru, c'est à dire aprés l'an 449, on se seroit servi de cette expression, que J. C. a transformé en Dieu la chair qu'il a
h.4.21.53.p.195.2.a|207.2.c|231.1.b. "prise de l'homme.'Mais en d'autres endroits l'auteur parle assez *susçepit.* clairement contre cette heresie, pour juger qu'il l'a connue.
a Lab.scri.t.2.p.69.7. b Du Pin,t.4.p.424. [a]Plusieurs de ses homelies sont attribuées à S. Ambroise, & à S. Augustin;[b]ce qui n'empesche pas qu'elles n'appartiennent à S. Maxime. Car on convient assez qu'elles ne sont pas de ces deux Peres; & elles sont toutes d'un mesme style, fort mediocre & pour l'elocution & pour les choses.

Mab.mus.t.1.p.4. 'Le P. Mabillon en a trouvé jusqu'à 97 dans un manuscrit de S. Gal, qu'il juge estre toutes, ou presque toutes de S. Maxime: & parmi celles là il y en a 21 qu'il croit n'avoir point encore esté imprimées: Et il en a encore trouvé quelques autres dans un
p.5.6. manuscrit de Milan.'Il nous en a donné douze, qu'il prouve mesme par diverses raisons particulieres, estre veritablement de S. Maxime.[Mais je ne voy pas qu'il dise pourquoi il n'a pas don-
Du Pin,t.4.p.424. né de mesme les neuf autres.]'Entre les douze qu'il a données comme nouvelles, on remarque qu'il y en a trois deja imprimées dans S. Ambroise,[la premiere, la 2 & la 4.]

Aug.ap.S.145.p.256.2. 'Un manuscrit attribue à S. Maxime, un sermon sur le Caresme, qui estoit autrefois"le *69 de tempore* dans S. Augustin. Il est *&c.* fait dans le temps qu'il y avoit encore des Gentils,[quoique peu,]puisque la foy regnoit sur la terre & avoit effacé toutes les
S.147.p.258.g. superstirions des idoles.[Mais c'est peu de chose.]'On croit que le *77 de tempore* dans Saint Augustin, & qui est le 39 dans Saint
S.82.p.149.b. Ambroise, peutestre du mesme auteur.'Les Docteurs de Louvain ont cru que le 19 sur les paroles du Seigneur, de S. Augustin, & qui est aussi dans S. Ambroise, pourroit estre de S. Maxime. Les
Amb.B.ap.p.359. Benedictins jugent qu'il n'est ni de luy ni des deux autres.'Mais c'est parmi ceux qui portent le nom de Saint Ambroise qu'ils jugent qu'il y en a[1]beaucoup qui appartiennent à S. Maxime, 1.

1. Ce sont dans leur appendix les 8.9.10.11.12.16.18.19.20.21.22.27.28.33.37.38.39.47.49.57.58.61.62.

outre

'outre eux mesmes qui sont imprimez aussi sous son nom.[Ce n'est pas que le style de l'un ne soit extremement different de l'autre.]'Mais on croit que Saint Maxime lisoit beaucoup Saint Ambroise,[de sorte qu'il en peut avoir imité plusieurs expressions:]& on remarque mesme qu'il en a copié mot à mot beaucoup d'endroits, particulierement de son commentaire sur S. Luc. p.370.373. p.369.b.

'Dans l'un de ses sermons il marque qu'il y avoit alors de grands mouvemens de guerre, qui l'obligeoient à fortifier les portes & les murailles de la ville.'On voit dans un autre que les habitans songeoient à s'enfuir; de quoy il les detourne autant qu'il peut, 'les assurant que pourvu qu'ils corrigeassent leurs mœurs, ils n'avoient rien à craindre de l'ennemi, & que celui qui observe les commandemens de J. C. ne doit point apprehender toutes les armes des barbares. C'est pourquoi il exhortoit souvent son peuple à ne se point effrayer des tumultes & des guerres, mais à recourir aux armes des Chrétiens, qui sont la priere & le jeûne, les veilles & les autres bonnes œuvres. Cela peut aisément se rapporter à l'an 452, où Attila[a] maistre de Milan faisoit sans doute trembler tout le reste de la Ligurie.*Quelques uns pretendent mesme qu'il entra peu aprés dans les Gaules du costé des Alpes: ce qui n'estoit pas loin de Turin. Je ne sçay si l'on pourroit rapporter au mesme temps]ce que l'on voit dans un autre sermon, qu'on avoit eu peur des ennemis durant le Caresme.'Il parle quelquefois contre les heretiques,[b]qui estoient en assez grand nombre dans le pays. Il y en avoit dont les chefs ne prenoient titre que de Prestres, & qui promettoient le pardon des pechez que les laïques[leur]confessoient, non à ceux qui feroient penitence, & qui pleureroient leurs fautes, mais à ceux qui leur donneroient une certaine somme d'argent.'On ne sçait point qui ils estoient. f.62.p.475.d. Mab.mus.t.1.p.16. p.9.15. V. Attila § 15. *Ibid.§ 17. Amb.B.ap.p.419.d. a Mab.mus.p.15. b p.28. p.6.

'Le dernier des sermons que le P. Mabillon nous a donnez, paroist estre fait devant plusieurs Evesques,[qui tenoient un Concile][1]à Turin mesme.'Un autre Evesque avoit parlé avant luy, & avoit fait un grand eloge des Apostres.[d]Maxime releve extremement dans ce sermon l'eloquence d'un grand Pontife, qui avoit presché la veille.[C'estoit sans doute l'Evesque de Milan, chef du Concile & de la province: mais nous ne sçaurions pas dire qui c'estoit. p.31. p.30. c p.31. d p.30.31.

'Gennade attribue à S. Maxime, non pas une homelie, mais Genn.c.40.

1. puisqu'il craint que son discours ne plaise moins que d'ordinaire à ses auditeurs, *minus solito*.

Amb.B.ap.p. 369.b. un livre sur la grace spirituelle du Battesme.'Quelques uns croient aussi que les livres celebres des sacremens, qui sont parmi les œuvres de S. Ambroise, mais qu'on a peine à croire estre Mab.musf.p.7. de luy,]peuvent estre de S. Maxime.'Ils sont joints en effet à ses sermons dans un tres ancien manuscrit, où ils sont divisez en sept homelies.

Ugh.t.9.p.14.15. 'On veut que S. Maxime ait eu deux Victors, l'un pour predecesseur dans le siege de Turin, & l'autre pour successeur. Mais plusieurs veulent que ce n'en soit qu'un:[& il y a bien de Enn.v.Epi.p. 400.402. l'apparence.]'Il est certain["qu'en 494]l'Eglise de Turin avoit V. S. Epiphane de Pavie. un Evesque de ce nom qui estoit un homme admirable, qui possedoit toutes les vertus, mais qui excelloit surtout en humilité. C'est pourquoi Theodoric voulant envoyer Saint Epiphane de Pavie à Gondebaud Roy de Bourgogne, pour retirer un grand nombre de captifs, ce Saint demanda de mener Victor dans ce voyage, estant assuré d'avoir un heureux succés, s'il avoit ce p.402. grand homme pour associé: en quoy il ne se trompa pas.'Lorsqu'ils furent arrivez à la Cour de Gondebaud, S. Epiphane pria Victor de vouloir porter la parole. Mais comme il estoit extrep.494. mement humble, il laissa cet honneur à Epiphane,'comme Laurent de Milan mesme,[quoique son Metropolitain,]le luy avoit deferé en une occasion semblable.

[Mais puisque S. Epiphane chargé en chef de cette deputation, pria Victor de vouloir porter la parole, & que ce fut par humilité que Victor s'en excusa, il y a bien de l'apparence qu'il estoit plus ancien Evesque que S. Epiphane; qu'ainsi S. Maxime mourut fort peu aprés le Concile de Rome où il avoit assisté en 465; & que Victor luy avoit succedé avant 467, auquel S. Epipha-Ugh.t.4.p.1425. b.d|Boll.12.feb. p.631.b|658.d| 659.a. ne fut fait Evesque.]'On dit que ce Victor fit demolir un ancien temple d'Isis, & à la place fit bastir une eglise, où il mit les reliques des SS. Martyrs Thebéens, Solutor, Adventor, & Octave, avec un monastere qui a depuis esté fort celebre.[Il estoit mort Conc.t.4.p. 1327.b. avant l'an 501,]'auquel Tigride de Turin assista au Concile de Rome sous Symmaque.



SAINT HILAIRE, PAPE ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Saint Hilaire succede à Saint Leon : Ce qu'il avoit fait jusqu'alors : Son union avec Leonce d'Arles.

V. son titre. note 73. ["SAINT Leon estant mort le 10 novembre de l'an 461, selon l'opinion la plus probable, Saint Hilaire fut elu pour luy succeder, & consacré le dimanche 19 du mesme mois. Son nom ordinaire en latin est *Hilarus*,]'& quelquefois Vict.T|Nphr.
1. '*Hilarius*.'On l'appelle aussi Hilarion.[a]Les Pontificaux le font originaire de Sardaigne, & fils d'un Crispin. Thphn.p.97.c. a Bar.461.§14.
'Avant que d'estre Pape, il avoit esté Archidiacre de Rome. Buch.cyc.p.1| Genn.c.88.
[Ainsi nous pouvons regarder comme assuré][b]ce que Baronius avance comme reconnu de tout le monde, que c'est ce mesme b Bar.449.§99.
Ibid. note 22. Hilaire Diacre de Rome,'&["depuis] Archidiacre, qui fut Legat de S. Leon en 449 au faux Concile d'Ephese.[c]On le peut confirmer encore par"la chapelle qu'Hilaire, estant Pape, fit bastir en l'honneur de S. Jean l'Evangeliste[patron de la ville d'Ephese,] comme de son liberateur.[Nous avons marqué sur S. Leon ce qu'Hilaire fit dans cette legation, qui luy fut tres glorieuse. Et c'est pourquoi nous avons cru luy pouvoir donner le titre de Confesseur, puisqu'il mit sa vie en danger pour avoir confessé la verité, & l'avoir soutenue lorsqu'elle estoit opprimée.] Conc.t.4.p. 1079.a.d. c Bar.449.§99. 100. Ibid.§74.

'Nous avons encore une lettre qu'il écrivit ensuite de ce Concile à l'Imperatrice Pulquerie.'Nous en avons aussi une autre par laquelle estant Archidiacre, il obligea Victorius de composer"un cycle pascal, que nous avons encore, & qui fut fait l'an 457. Hilaire s'estoit appliqué luy mesme à lire ce que les Grecs & les Latins avoient écrit sur ce sujet: mais comme ils ne s'accordoient Conc.t.4.p.51.b. Buch.p.1. V. S. Leon §150.

1. 'Mr du Pin croit que c'est son vray nom. Du Pin,t.4.p.564.

point dans leurs principes, il chargea Victorius d'examiner les raisons qu'ils alleguoient de part & d'autre, & de tascher à trouver la verité, afin que toute l'Eglise pust convenir dans la celebration de cette feste. Il dit qu'il avoit lu les livres grecs traduits en latin, [ce qui marque qu'il savoit bien peu de grec.]

Bar.461.§ 14. 'Baronius fondé sur l'autorité d'Anastase, dit que des qu'il fut Pape, il envoya par tout l'Orient une epistre decretale & circulaire, outre plusieurs autres lettres [particulieres] pour établir la foy Catholique, pour confirmer les trois Conciles de Nicée, d'Ephese, & de Calcedoine, avec le tome de S. Leon [à Saint Flavien,] pour condanner Nestorius, Eutyche, tous leurs sectateurs, & toutes les autres heresies, & pour recommander l'autorité & la primauté de son siege. [Tout cela n'a rien que de fort probable.] Boll.apr.t.1.pr. p.34. 'Et le Pontifical de Bollandus en met une partie. [Je voudrois neanmoins que cela fust mieux autorisé, surtout pour l'omission du Concile de Constantinople, qui est remarquable. Hilaire n'envoya apparemment cette lettre qu'au primtemps de l'an 462.]

Conc.t.4.p. 1034.d.c. 'Des le 25 janvier de la mesme année, il écrivit à Leonce Evesque d'Arles son ami particulier, pour luy mander sa promotion, afin qu'il se réjouist de ce que Dieu avoit daigné faire en luy, qu'il fist part de cette agreable nouvelle, (car il en parle ainsi) aux autres Evesques de sa province, & qu'ils joignissent tous avec luy & leur joie, & leurs prieres pour toute l'Eglise. [Je douterois fort que S. Augustin & S. Gregoire eussent jamais écrit en ces termes.] p.1040.b.c. 'Hilaire écrivit cette lettre pour satisfaire à ce que la coutume & la charité, dit-il, demandoient de luy, afin qu'on sceust qu'il ne negligeoit aucun des devoirs de la fraternité. Bar.462.§ 2. 'Baronius croit que la coutume l'obligea aussi d'écrire de semblables lettres aux autres Eglises.

p.1828.e. 'Leonce avoit appris [des auparavant] l'election d'Hilaire par Concorde Diacre de l'Eglise d'Arles, qui y avoit esté present. d.e. 'Ils s'en estoit rejoui, & avoit rendu graces à Dieu, de ce qu'ayant privé l'Eglise Romaine d'un pasteur aussi vigilant qu'estoit Saint Leon, il avoit reparé cette perte en mettant Hilaire en sa place, pour soutenir toute l'Eglise dans la foiblesse des derniers siecles, & dans l'extreme consternation [où l'Empire d'Occident estoit tombé par la mort de l'Empereur Majorien "tué le 7 aoust 461.] V.Majorien § 8.

p.1040.b. 'C'est pourquoi sans attendre qu'il eust receu aucune lettre de ce nouveau Pape, il luy en écrivit 'une l'an 462 par un homme de 1.

Spic.t.5.pr.p.5. 1. donnée par D. Luc dans son 5e Spicilege, p.578, & tirée des manuscrits du P. Vigner.

qualité nommé Pappole,'pour luy témoigner sa joie,& entretenir p.1828.c.
leur ancienne union.'Il l'exhorta en mesme temps à agir avec tou- p.1829.a.
te la vigueur & la force necessaire pour achever ce que S. Leon
avoit commencé, & faire tomber tout à fait par terre les murailles de Jerico.[Je ne sçay s'il entend l'heresie d'Eutyche.]Il le prie aussi de vouloir continuer à favoriser l'Eglise d'Arles, comme avoient fait ses predecesseurs, afin qu'il pust travailler avec luy pour la vigne du Seigneur, & arrester les efforts de ses envieux, dont la haine s'augmentoit de plus en plus contre son Eglise.[Je ne sçay s'il veut marquer S. Mamert de Vienne, avec lequel il eut bientost aprés quelque differend.]

'Cette lettre augmenta dans Hilaire, l'amour qu'il avoit déja p.1040.b.
pour les Eglises des Gaules, & non seulement pour les Evesques, mais mesme pour tous les Ecclesiastiques qui en composoient le sacerdoce.C'est pourquoi il en remercia Leonce,'& le pria qu'ils c.
pussent s'écrire souvent l'un à l'autre. Il témoigne agréer beaucoup que Leonce l'exhortast à faire observer les regles des Peres;[de quoy je ne voy pas neanmoins que Leonce parle dans sa lettre. Je ne sçay si ce seroit que Leonce luy en auroit déja écrit une seconde, pour répondre à celle du 25 janvier, & qu'Hilaire répondroit à toutes les deux. Mais il ne marque en aucune maniere qu'il eust encore receu cette seconde lettre de Leonce.]

'Quoy qu'il en soit, Hilaire témoigne desirer beaucoup, que c.
comme il n'y a[dans toute la terre]qu'une Eglise[Catholique,] il n'y ait aussi partout qu'une mesme discipline.[Il n'en excepte point les choses indifferentes, où les Saints ont regardé la diversité mesme comme une beauté. Il suivoit sans doute les sentimens de S. Leon, qui taschoit d'établir partout ce qui se pratiquoit à Rome.]'Il invite Leonce à luy envoyer quelqu'un, qui c.d.
pust l'informer pleinement de ses intentions, s'il voyoit quelque chose qui eust besoin d'éclaircissement,ou mesme de correction; [ce qu'il dit peutestre sur ce que Leonce luy avoit demandé sa
» protection pour son Eglise.]'Il finit par ces paroles: Je promets d.
» autant que je le puis, avec le secours de la grace de Dieu, que
» pour entretenir partout l'union & la concorde entre les Evesques du Seigneur, je veillerai à ce qu'aucun ne recherche ses
» interests, & que tous ne cherchent que ceux de J. C.[Nous verrons dans la suite qu'Hilaire appuya beaucoup Leonce & l'Eglise d'Arles.]

ARTICLE II.

De Leonce Evesque d'Arles.

Gall.chr.t.1.p. 38 2.a.b. a b.c.

'ON voit par ces lettres, que Leonce estoit Evesque quelque temps avant Hilaire.ᵃOn ne doute point qu'il n'ait succedé à Ravenne,["qui tint un Concile à la fin de 454 ou environ. *Il paroist que Leonce vivoit encore en 482, lorsque Fauste de Riés estoit banni; & qu'il estoit mort en 484, puisque Rurice qui fut fait Eveque de Limoges vers ce temps là,]'écrit sur la mort de Fauste à Eone son successeur, sans prendre le titre d'Evesque. [Mais il ne mourut apparemment que sur la fin de la mesme année 484, vers le mesme temps qu'Euric Roy des Gots, qui ne souffroit point que les Catholiques eussent des Evesques; puisqu'autant qu'on en peut juger par cette lettre de Rurice, il n'y eut point d'intervalle considerable entre sa mort & l'election de son successeur.]

V. S. Rustique de Narbone. * V. Fauste § 6.

Rur.l.1.ep.15.p. 378.b.

b.c. Fauf.ad Fel.p. 4.. c Sid.l.6.ep.3.p. 158. c p.159.160|n.p. 64. p.160.

'Il avoit beaucoup de reputation & d'estime parmi les personnes de pieté.'Il portoit à la vertu d'une maniere tres efficace, aussibien par son exemple que par ses exhortations.ᵇS. Sidoine loue son erudition & la pureté de sa conscience.ᶜIl luy écrivit au commencement de son episcopat,[& vers l'an 472,]pour le prier d'appuyer de sa recommandation un de ses amis qui alloit consulter une affaire aux Avocats de la Ville d'Arles.'Il luy fait un petit reproche de ce qu'il ne luy avoit pas écrit pour l'encourager dans la nouvelle profession où il venoit d'estre engagé, & pour arroser la secheresse de l'ignorance, & de la vie seculiere où il avoit vécu jusqu'alors, par la pluie de la science que Dieu avoit versée dans son ame. Mais il ajoute qu'il n'a garde de se plaindre & de s'offenser de son silence, y ayant trop de disproportion entr'eux pour vouloir estre traité d'egal.

l.7.ep.6.p.184. Conc.t.4.p. 1041.2.d. p.1044.2.c. p.1041.2.d.

'Leonce eut part"au traité de paix que l'Empereur Nepos fit en 475 avec Euric Roy des Visigots.'On met vers le mesme temps "le Concile d'Arles assemblé par Leonce sur les questions de la predestination,'auquel le Prestre Lucide adressa sa celebre retractation.'Leonce chargea Fauste de Riés, si nous nous en raportons à Fauste mesme, de faire un écrit sur les questions qui avoient esté agitées dans le Concile.'Fauste fit sur cela ses deux livres Semipelagiens touchant la grace & la predestination, & les adressa à Leonce,[qu'on ne trouve pas neanmoins les avoir jamais approuvez.

V. Nepos. V. Fauste § 11,12. Ib.§ 13,14.

V. Fauste 5 'Felix qui de Patrice estoit devenu humble serviteur de J.C,]
6. 'fut instruit & animé à la pieté par Leonce auprés duquel il vi- Faust.ad Fel.p.
V.son titre. voit.[Rurice'illustre par sa noblesse, & encore plus par sa pieté, 43.b.c.
'souhaita d'avoir le mesme bonheur, & attribua à ses pechez, les Rur.l.1.ep.15.p.
divers accidens qui l'empescherent d'en jouir. Il ne laissoit pas 378.b.c.
de l'aimer & de l'honorer comme son pere; & Leonce l'aimoit
« aussi comme son fils. Si je ne voyois pas, dit Rurice, l'homme ex-
« terieur de ce grand Prelat, je mettois mon plaisir à contempler
« les graces de son homme interieur. Je me le rendois ainsi en
« quelque façon present, le voyant en esprit, l'ecoutant par mon
« application[à ses vertus,]l'embrassant par mon affection, & luy
« demeurant toujours attaché par mon inclination.'C'est pour- b.
quoi quand il eut appris la mort de ce saint Prelat, il se sentit troublé & penetré jusqu'au cœur, & fut longtemps dans le deuil & dans la tristesse, se voyant privé d'un tel pere: Mais il trouva enfin sa consolation dans les merites de ce grand homme aprés sa mort, comme il avoit fait durant sa vie; parcequ'il se confioit que l'ayant aimé avec une tendresse paternelle, il continueroit toujours à l'assister par son intercession.[Il faut retourner à la suite de l'histoire du Pape Hilaire, où nous trouverons aussi celle de Leonce.]

ARTICLE III.

Affaire d'Herme Evesque de Narbone.

'ON a vu dans l'histoire de Saint Rustique de Narbone, qu'il avoit ordonné pour Evesque de Beziers, Herme son Archidiacre,'dont la pieté estoit celebre & connue jusques à Rome, 'où S. Rustique l'avoit envoyé sous S. Leon.'Cependant ceux de Beziers ne le voulurent point recevoir,'soit parcequ'il ne plaisoit pas à Frederic[frere de Theodoric Roy des Gots,]soit pour quelque autre raison.'Herme ne songea point à poursuivre la vengeance de l'injure qu'il recevoit[de ceux de Beziers, ni à les vouloir contraindre de le recevoir malgré eux pour leur pasteur.]'Mais'il paroist que S. Rustique le destina pour estre son successeur, & qu'il écrivit à S. Leon pour le prier d'autoriser ce qu'il souhaitoit de faire.

Conc.t.4.p. 1041.d. — p.1041.a. — Leo,ep.2.p. 404. — a Conc.t.4.p. 1041.d. — b a. — c c. — 1. — d.

[On ne voit rien en cela qui ne soit conforme aux Canons, &

1. C'est ce me semble le sens le plus naturel, qu'on peut donner à ces paroles obscures du Pape Hilaire, *olim igitur urbium præsides prædictarum &c.*

à la pratique des plus grands Saints. A l'égard de ce qu'Herme passoit en quelque sorte de l'evesché de Beziers à celui de Narbone, c'estoit le mesme cas que celui de Perigene, "qui ayant esté ordonné Evesque de Patres en Acaïe, & n'ayant pu s'y faire recevoir, avoit ensuite esté fait Evesque de Corinthe avec l'approbation du Pape Boniface I. S."Procle fut fait de la mesme maniere Evesque de Constantinople.]'Et les Canons 16 & 18 du Concile d'Antioche autorisent formellement ces sortes de translations, [si mesme on les peut appeller ainsi. Que si S. Rustique se donnoit un successeur, c'est ce que S. Athanase, S. Augustin, & beaucoup d'autres grands Saints avoient fait : & ils l'avoient cru avantageux pour le bien de l'Eglise & pour le repos de leurs peuples.]'S'il en faut croire Sozomene, S. Macaire de Jerusalem aprés avoir ordonné S. Maxime Evesque d'une autre Eglise, le retint auprés de luy pour estre son successeur, parcequ'il vit que son peuple le souhaitoit.'S. Rustique ne put neanmoins faire approuver son dessein à S. Leon :'& Hilaire [alors Archidiacre] eut part ce semble au refus que ce Pape luy fit d'y donner son agrément.

V. Boniface I. — V. son titre. — Conc. t. 2. p. 568. 569. — Soz. l. 2. c. 20. p. 470. 471. — Conc. p. 1041. d.

[Avec tout cela Saint Rustique estant mort,]'Herme fut receu Evesque de Narbone par cette Eglise. Le Prince Frederic en écrivit l'an 462 à Hilaire par un Diacre nommé Jean, & se plaignit de ce qu Herme s'estoit emparé de ce siege par une usurpation tresinjuste, & une temerité execrable. Le bruit public confirmoit ce que Jean raportoit de la part de Frederic : De sorte qu'Hilaire écrivit le 3 de novembre à Leonce [d'Arles,] pour se plaindre d'une maniere assez rude de ce qu'il ne luy en avoit point encore écrit : Et il veut que si la chose est veritable, il luy en envoie au plustost une relation signée de luy & des autres Evesques [des environs,] afin qu'il luy puisse mander ce qu'il aura jugé à propos d'en ordonner.'Il suppose que Leonce avoit droit de corriger ce qui se faisoit à Narbone, *dans une province*, dit-il, *qui est comprise dans vostre monarchie* ; [ce que je ne voy pas neanmoins qu'il pust fonder (sans s'arrester au terme de monarchie) que"sur les pretentions de Patrocle, appuyées par Zosime, mais condannées par Boniface I, & par S. Leon.

p. 1040. 1041. — p. 1040. c. — V. Zosime.

A peine cette lettre estoit écrite, lorsque]'les Evesques Fauste [de Riés] & Auxane arriverent à Rome, deputez [ou par les Evesques des Gaules, ou au moins par Leonce d'Arles,]'dont Hilaire receut en ce temps là une requeste.'Et ils remporterent bien des ordonnances d'Hilaire favorables à l'Eglise d'Arles. [Ce fut

p. 1042. a. b. — p. 1043. c. — p. 1044. d. e.

fut d'eux sans doute]'que le Pape apprit le veritable état de l'affaire d'Herme.'Beaucoup d'autres Evesques vinrent aussi à Rome, de diverses provinces, pour y celebrer la feste d'Hilaire, [c'est à dire l'anniversaire de son ordination le 19 novembre 462.] p.1041.c. p.1042.a.

1. 'Dans ce Concile où Fauste & Auxane furent presens,'& presiderent[avec les autres Evesques,]on examina l'affaire de l'Eglise de Narbone : & on jugea que pour le bien de la paix, Herme en demeureroit Evesque;'mais que de crainte qu'on n'abusast de cet exemple, il ne jouiroit point de son droit de Metropolitain pour l'ordination des Evesques,& que tant qu'il vivroit, ils seroient ordonnez par Constance d'Usez, ou par les autres qui se trouveroient estre les plus anciens.'Hilaire manda cette resolution aux Evesques des Gaules, par une lettre datée du 3 decembre 462.'Il y rend un témoignage avantageux à la personne d'Herme,'en mesme temps qu'il parle tres fortement contre l'inthronization d'Herme,'comme contraire aux decrets des SS. Peres, & aux regles des Canons. a.b. b.c. p.1043.d. p.1042.a. p.1041.1042. p.1041.d.

[Je ne voy pas neanmoins qu'il dise nettement en quoy il en fait consister le defaut. Ce qui est certain c'est que les Papes estoient alors fort ennemis des changemens d'evesché, & pouvoient encore moins souffrir qu'un Evesque se nommast un successeur. A l'égard du premier, ils ne faisoient que suivre la regle constante & uniforme de tous les Canons, fondée sur bien des raisons, & mesme sur la loy divine, qui veut que chacun demeure dans sa vocation, si Dieu ne l'en tire, & qui défend à l'homme de separer ce que Dieu a joint : de sorte que selon la tradition, il n'est point permis d'en dispenser que dans des occasions extraordinaires, où le bien de l'Eglise le demande visiblement. Mais, comme nous avons dit, l'inthronization d'Herme est un cas tout different, & je ne sçaurois comprendre surquoi Hilaire l'a pu improuver de ce costé là, sur lequel seul neanmoins il semble la condanner.

Je ne sçay si aucun Canon avoit encore défendu à un Evesque de nommer son successeur.'Car le 23[e] Canon d'Antioche qui paroist le défendre,[ou n'a point esté receu que longtemps aprés,] 'ou ne regarde que les nominations qui ne sont point autorisées par les Evesques de la province, & par le consentement du Clergé & du peuple; sans quoy elles seroient assurément contraires à la regle de l'Eglise.'Il est certain que ç'a esté une chose fort ordi- Conc.t.2.p.572.d. Thom.disc.t.l.2.c.21.§6.p.285. p.285-292.

1. *præsidentibus.* Ne faudroit-il point *præsentibus?*

naire aux plus grands Saints, de nommer & designer leurs successeurs. S. Augustin a fait mesme elire solennellement le sien, sans croire rien faire de contraire à aucun Canon receu dans l'Eglise, parcequ'il ne le faisoit pas ordonner de son vivant. Aussi l'on ne voit point que ces nominations aient rien de mauvais en elles mesmes.

[Mais la chair & le sang en peuvent aisément abuser: & c'est sans doute par la crainte de cet abus, que les Papes s'y sont toujours beaucoup opposez. L'abus que quelques uns font d'une chose innocente, ne peut pas faire condanner ceux qui s'en sont servis par des vues legitimes & toutes saintes. Cependant comme S. Leon n'avoit pas approuvé que S. Rustique le fist à l'égard d'Herme, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'Hilaire son successeur en ait esté blessé, & ait regardé sa nomination pour Narbone comme illicite, l'ayant peutestre mesme déja desapprouvée avec S. Leon.]

ARTICLE IV.

Hilaire attribue divers droits à l'Evesque d'Arles: Il est surpris d'abord par Auxane sur Nice; s'irrite contre S. Mamert.

[DANS la mesme lettre où le Pape Hilaire regle l'affaire d'Herme suivant la conclusion de son Concile, il fait plusieurs autres ordonnances importantes, sans dire si elles avoient
Conc.t.4.p.1042.d. aussi esté resolues par le Concile de Rome.]'Car il ordonne que pour maintenir la discipline, on tiendra des Conciles selon les decrets des Canons, qu'on n'avoit pu observer depuis quelque temps[à cause des guerres.

d. Les Canons n'ordonnent point d'autres Conciles reglez & ordinaires que les provinciaux.]'Mais Hilaire voulut qu'on en assemblast un tous les ans d'autant de provinces qu'on le pour-
p.1041.c. roit d'entre celles à qui il adressa sa lettre,'qui sont la Viennoise,
p.1042.d.e. la premiere Lionnoise, les deux Narbonoises, & les Alpes.'Il commet à Leonce d'Arles le choix du lieu & du temps, le soin d'assembler les Evesques, & d'en écrire aux Metropolitains pour les avertir de s'y trouver,[& par une suite bien naturelle, le droit d'y presider, dont il ne dit rien, mais que l'usage attri-
e. buoit à l'Evesque d'Arles.]'Il recommande que ces Conciles
p.1043.a. soient les plus nombreux qu'il se pourra,'& que les decrets en
p.1042.e. soient inviolablement observez.'Il marque qu'on y examinera

les mœurs & les ordinations des Evesques & des Ecclesiastiques; '& que s'il se rencontre quelque affaire plus importante que l'on n'y puisse terminer, on en consultera le saint Siege. p.1043.a.

'Il ordonne encore que les Ecclesiastiques ne pourront aller hors[de leur diocese sans les lettres de leur Evesque,]ni les Evesques hors de leur province sans celles de leur Metropolitain;'& que si un Metropolitain refuse ses lettres par quelque animosité, l'Evesque d'Arles prendra deux Metropolitains voisins pour juger ce qu'il y aura à faire. Il donne encore à l'Evesque d'Arles le soin d'empescher que les Ecclesiastiques ne soient receus dans un autre diocese sans[le consentement &]le témoignage de leur Evesque. a. b.

'Il défend enfin d'aliener sans l'approbation du Concile[provincial ou national]les terres de l'Eglise qui ne sont point desertes ou onereuses,parceque c'est de là que beaucoup[de pauvres] ont accoutumé de tirer leur subsistance & leurs besoins.'Il renvoie de mesme au Concile des Gaules la requeste que[Leonce] d'Arles luy avoit adressée pour estre rétabli dans la possession"de quelques paroisses, qu'il pretendoit avoir esté demembrées de son Eglise sans raison, & cedées à d'autres par S. Hilaire d'Arles, [quoiqu'il luy fust peu honorable de blasmer ce qu'avoit fait un si grand Saint.]'Le Pape declare qu'il faut obeïr à ce qu'il ordonne, & surtout se trouver aux Conciles.[Je ne voy pas de quelle maniere sa lettre fut receue & executée par les Evesques des Gaules.] c.d. c. b. V. S. Hilaire d'Arles § 16.

'Elle fut apportée par Fauste, & par Auxane*qui semble avoir esté Evesque d'Aix en Provence. Ce qui est certain c'est qu'Auxane surprit Hilaire, & en obtint quelque decret contraire à ce que S. Leon avoit ordonné"touchant les Eglises de Cemele & de Nice. Hilaire en ayant esté averti par Ingenuus d'Embrun en 463 ou depuis, revoqua ce qu'il avoit accordé à Auxane, & commit les Evesques Leonce[d'Arles,]Victure, & Saint Verain [de Vence,]pour examiner les difficultez qui pouvoient encore rester dans cette affaire. p.1044.d.e. * p.1038. V. S. Leon § 171.

'Buchetius & d'autres ont cru qu'en l'an 463, les Latins avoient fait Pasque le 24 de mars, pres d'un mois avant les Alexandrins, [& les autres Orientaux,]qui ne le firent que le 21 d'avril. Mais on voit le contraire par une epitaphe 'trouvée à Rome, qui porte que Pascase enfant de six ans, fut battizé le 21 d'avril, & quitta sa robe blanche avec la vie le 28 du mesme mois à l'octave de Pasques. Nor.fast.p.45. 46. p.43.

Conc.t.4.p. 1043.1044. 'S. Mamert Evesque de Vienne"ordonna en 463 Saint Marcel pour Evesque de Die, quoique cette ville eust esté soumise à Arles par S. Leon. Hilaire sur les plaintes qu'il en receut de Gondiac Roy des Bourguignons, écrivit à Leonce d'Arles le 10 d'octobre pour en estre mieux informé.'Il receut quelque temps après une lettre que 20 Evesques des Gaules luy en écrivoient: surquoi il leur répondit le 24 Fevrier 464, en faisant de grandes plaintes & de grandes menaces contre S. Mamert,[qui n'estoit que peu ou point coupable.]Il voulut que ce Saint promist de ne plus rien entreprendre contre les droits de l'Eglise d'Arles, & que Saint Marcel ne demeurast Evesque de Die, qu'en cas que Leonce voulust bien confirmer son ordination.'Il manda le mesme jour la mesme chose à tous les Evesques de la Viennoise, de la[premiere]Lionnoise, des deux Narbonoises, & des Alpes,'y ajoutant une nouvelle confirmation de ce qu'il leur avoit ordonné le 3 decembre 462; particulierement pour tenir tous les ans des Conciles, dont Leonce d'Arles auroit le principal soin.

V. son titre. § 2, 3.

p.1045.1047. p.1044.1045. p.1044.

ARTICLE V.

Les Evesques d'Espagne consultent Hilaire sur Silvain & sur Irenée.

Conc.t.4.p. 1035.c. [L'Eglise d'Espagne n'estoit pas alors sans quelque trouble aussibien que celle des Gaules.]'Silvain Evesque de Calahorra[sur l'Ebre, à l'extremité de la Castille,]y ordonnoit divers Evesques à l'insceu & sans le consentement'd'Ascane Evesque de Tarragone son Metropolitain.'On ajoutoit que dés l'an 457, il avoit ordonné un Evesque, sans que le peuple le demandast. On avoit cru qu'une remontrance douce & charitable sur cette faute seroit capable de le corriger: & neanmoins il n'en estoit devenu que plus insolent. Car on disoit qu'il avoit ordonné un Curé d'un autre diocese,'Evesque du lieu dont il estoit Curé,[& qui apparemment n'estoit qu'un bourg,]sans mesme que ce Prestre le voulust.'L'Evesque de Çaragoce alors suffragant de Tarragone, avoit conjuré ses confreres voisins de Silvain, de ne se point unir à ce schismatique[pour l'assister dans les ordinations qu'il faisoit:]mais on assure qu'il n'avoit pas laissé de faire seul ce qu'il ne luy eust pas encore esté permis de faire[avec le nombre d'Evesques qui est prescrit par les Canons.]

b.d. p.1033.b.c. 1. c.d.

c. 'Ascane averti de ce desordre par l'Evesque de Çaragoce,

1. C'est le sens que nous croyons pouvoir donner à cet endroit, qui est fort obscur.

'voyant qu'il estoit à propos d'y remedier promtement,'assembla tous les Evesques de sa province[vers l'an 464. Tous ceux qui savent les Canons de l'Eglise, ne peuvent douter que ce Concile n'eust pouvoir de juger Silvain, sur des violemens si visibles des Canons, sauf à luy d'appeller de son jugement. Mais soit que Silvain fust assez puissant par luy mesme pour se moquer de la sentence de ses confreres, soit qu'il fust soutenu par quelque personne puissante, comme cela est aisé à presumer des troubles qui estoient alors dans l'Espagne;]'le Concile jugea à propos d'en écrire au Pape, & de savoir comment il vouloit qu'on traitast & Silvain, & celui qu'il avoit ordonné[seul,]afin de tenir ensuite un nouveau Concile, d'y exposer les decrets du Synode [que le Pape auroit tenu pour cela,]& y resoudre par la lumiere du S. Esprit ce qu'il y auroit à faire lorsqu'ils seroient appuyez par l'autorité du saint Siege, contre cet esprit rebelle & seditieux. d. a a. d.

'Ascane & les autres Evesques du Concile écrivirent donc sur cela à Hilaire une lettre tres respectueuse,'où ils luy representent qu'il luy sera glorieux, si dans le temps de son pontificat toute l'Eglise se peut trouver au mesme état où se trouve celle de Rome.'Ils furent longtemps sans recevoir de réponse à cette lettre: C'est pourquoi craignant qu'elle n'eust pas esté rendue au Pape, ils luy en envoyerent une copie, & luy écrivirent en mesme temps sur une nouvelle affaire qui regardoit l'Eglise de Barcelone. a. c. p.1034.d.c.

'Nondinaire Evesque de cette ville, avoit laissé en mourant le peu qu'il avoit à un nommé Irenée, & en mesme temps avoit témoigné souhaiter de l'avoir pour successeur. Irenée estoit neanmoins déja Evesque d'une autre Eglise: mais cet empeschement sembloit moins considerable à son égard, parceque l'Eglise qu'il gouvernoit estoit une partie du diocese de Barcelone, que Nondinaire mesme avoit détachée avec le consentement du Concile de la province pour l'en faire Evesque.'D'ailleurs le merite d'Irenée estoit reconnu de tout le monde: de sorte que tout le Clergé & le peuple de Barcelone, & mesme un grand nombre de personnes des plus considerables de la province, se porterent à le demander pour Evesque. c. c.

'Ascane & tous ses suffragans y consentirent, jugeant que l'utilité de cette Eglise le demandoit. Ils en firent un decret,'se fondant sur ce qu'on avoit fait la mesme chose en d'autres occasions. 'Neanmoins ils se resolurent d'en écrire à Hilaire, à la persua- d. c. b.

sion de Vincent Duc de la Tarragonoise, & sur le recit avantageux qu'il leur fit des soins & de la vigilance pastorale de ce Pape pour les provinces de sa jurisdiction[immediate.]'Ils ne le consultent pas sur ce qu'ils avoient à faire, mais le prient instamment de confirmer ce qu'ils avoient déja fait.[Ils ne marquent pas si Irenée en passant à Barcelone, y réunissoit l'Eglise qu'il gouvernoit auparavant: ce qui eust rendu sa cause fort favorable: Autrement c'estoit un changement d'evesché, que l'Eglise n'a jamais approuvé hors des cas extraordinaires.]

c.d.

ARTICLE VI.

Concile de Rome: S. Hilaire y fait des Canons, & refuse les Evesques d'Espagne.

[LA seconde lettre d'Ascane & de son Concile ne fut peut-estre écrite qu'en 465,]'puisqu'elle fut lue avec la premiere dans le Concile de Rome tenu au mois de novembre de la mesme année.

Conc.t.4.p. 1062.1063.

'Ce Concile fut composé des Evesques qui estoient venus celebrer la feste[de l'ordination]d'Hilaire. Il se tint le 14, le 16, le 17, ou le 19 de novembre. Car les manuscrits lisent fort differemment.[Que si"le 19 estoit, comme nous croyons, le jour de l'ordination d'Hilaire, il y a apparence que le Concile ne se doit pas mettre plustost. Ainsi je ne sçay s'il ne faut point raporter à quelque Concile precedent]'ce qu'on lit dans celui-ci, qu'on"avoit déja traité dans une autre seance de l'irregularité contractée par ceux qui auroient epousé des femmes qui n'estoient pas vierges. 'Il se tint dans l'eglise de la sainte Vierge.'On y conte 48 Evesques, dont deux estoient des Gaules, savoir Ingenuus d'Embrun, & Saturne d'Avignon, & deux d'Afrique nommez Restitut & Octave. Ceux-ci sont mis les derniers de tous, au lieu que ceux des Gaules sont nommez entre les premiers.[Je ne sçay s'ils n'auroient point esté deputez de leurs confreres.]Tout le reste des 48 Evesques estoit du Vicariat de Rome, hors Saint Maxime de Turin, & quatre autres qui estoient comme luy du Vicariat d'Italie, savoir ceux d'Albenga, d'Ast, de Faenza, & de Frioul. 'Ces quatre sont mis sans distinction parmi les autres. Mais Saint Maxime est mis"le premier de tous aprés le Pape,'& parle en ce rang. 1. NOTE 1.

p.1036.a. — V. S. Leon note 72. — p.1061.a. — gestis prioribus. — p.1060.b. a b.c.d. — p.1063.e.

Lup.ep.p.471.472. 1.'L'edition du P. Lupus y met encore Eusebe de Genes, & Gaudence de Verone,[que l'edition du P. Labbe fait Evesque de Sienne & de Bolsene dans la Toscane.]

'Aprés que les Evesques & les Prestres eurent pris place, les d.
Diacres demeurant debout,'Hilaire reconnut que sa qualité de c|1061.a.
premier Evesque l'obligeoit à prendre plus de soin de la disci-
&c. pline de l'Eglise qu'aucun autre;"sans quoy il eust esté, dit-il,
d'autant plus coupable, que sa dignité estoit plus grande.'Il mar- p.1061.a.b.
qua ensuite qu'il falloit prendre garde à ne point elever aux or-
dres sacrez tous ceux qui auroient esté mariez à d'autres qu'à
des vierges, ou qui l'auroient esté deux fois, ou qui ne savoient
pas les lettres, ou à qui on avoit coupé quelque membre, ou qui
avoient esté dans la penitence [publique.] Le premier article
estoit défendu au souverain Pontife des Juifs. Le quatrieme
l'estoit à tous leurs Prestres. Mais le Concile de Nicée & de
grands hommes'n'avoient pas cru que cette défense dans son Thom.disc.3.l.
sens literal regardast l'Eglise. 2.c.16.p.219.22c.

'Hilaire ajouta à cela qu'il falloit que chacun corrigeast non Conc.p.1061.c.
seulement ses propres fautes, mais aussi celles de ses predeces-
seurs, s'il n'en vouloit porter la peine:[ce qu'il entendoit sans
doute de celles ausquelles le successeur participe, comme quand
on a usurpé une Eglise sur un diocese voisin.'Les Evesques & les d.
&c. Prestres répondirent au discours du Pape avec de grandes"accla-
mations, pour marquer qu'ils l'approuvoient.

'Hilaire parla ensuite de ce qu'on luy avoit écrit d'Espagne, c|1062.a.
particulierement de l'affaire d'Irenée, contre lequel il se decla-
ra d'abord tres fortement:'de sorte que des qu'on eut commen- p.1062.c.d.e.
cé à lire la lettre d'Ascane, & avant qu'on en pust voir le sujet,
les Evesques & les Prestres s'écrierent qu'il ne falloit point souf-
frir qu'on violast ainsi l'ordre de l'Eglise.'Hilaire fit lire ensuite p.1063.c.d.
l'autre lettre sur l'affaire de Silvain:'& quand elle fut achevée, d.e.
les Evesques & les Prestres s'écrierent qu'il falloit corriger ces
defauts, observer l'ancienne discipline, & en punir les violateurs.
'Hilaire pria les Evesques de dire leur sentiment chacun en par- e.
ticulier.'Cinq ou six le firent, & protesterent qu'il falloit main- p.1064.a.b.c.
tenir la discipline & les decrets du saint Siege: ce que les autres
&c. confirmerent encore"par leurs acclamations.'Hilaire conclut c.
ainsi cette affaire, en declarant qu'il en feroit faire des actes au-
thentiques, afin d'en informer toutes les Eglises.'Baronius croit Bar.465.§ 26.
que nous avons perdu une Constitution sur l'Eglise d'Espagne,
qu'Anastase dit avoir esté faite dans ce Concile.[Je ne voy point
de necessité de dire que cette Constitution soit autre chose que
les actes que nous en avons encore, ou au plus la lettre qu'Hilaire
écrivit ensuite en Espagne le 30 decembre.]

§ 26. 'Il n'est point dit qu'on ait rien lu dans ce Concile à la décharge de Silvain de Calahorra. Ainsi ou les actes n'en sont pas entiers ;[ou ce qui est plus probable, le Concile estoit déja terminé]'lorsqu'Hilaire, aprés avoir receu les deux lettres d'Ascane

Conc t.4.p. 1035.c. contre Silvain ; receut quelques actes dressez en sa faveur, & signez par divers habitans & personnes qualifiées de Calahorra mesme, de Tarragone & de Cascantes[qui n'en sont pas loin,]'& 1.
de quelques autres lieux[que je ne connois pas : car j'ay peine à croire que ceux d'Urgel en Catalogne, & ceux de Leon qui estoit hors de la Tarragonoise, se mélassent de cette affaire.]

c.d. 'Ces actes estoient pour decharger Silvain de ce dont les Evesques l'accusoient : & ils avoüoient neanmoins qu'il avoit ordonné plusieurs Evesques sans le consentement du Metropolitain.

[Il semble qu'Hilaire avoit sujet de preferer à quelques bourgeois qu'on pouvoit presumer avoir esté gagnez, l'autorité réiterée de tous les Evesques d'une grande province, ou s'informer plus à fond de la verité, ou au moins punir severement la faute

d.e. que les défenseurs mesmes de Silvain avouoient.]'Cependant dans la réponse qu'il fit le 30 decembre 465, à Ascane & aux autres Evesques de la Tarragonoise, il dit nettement que leur relation est fausse en partie, & veut qu'on pardonne à Silvain tout le passé, mais qu'à l'avenir il n'ordonne plus personne sans le con-

p 1036.b.c. sentement d'Ascane.'Il confirme de mesme les Evesques qu'il avoit ordonnez, pourvu qu'ils ne soient point dans les irregularitez marquées par son dernier Concile. Car il veut qu'on regarde celles là comme les plus importantes de toutes.[Il supposoit sans doute qu'on avoit déja examiné si ces Evesques n'estoient point dans les irregularitez des mœurs, & dans les autres que S. Paul joint à la bigamie. Car on feroit tort à ce Pape de penser

p.1035.d. qu'il eust cru celles-ci moins importantes.]'Il dit qu'il use de cette indulgence envers Silvain à cause de la necessité du temps: [C'est à dire que Silvain s'estoit rendu important à l'Etat dans la foiblesse où estoit alors l'Empire, & qu'on craignoit de le choquer. Au moins je n'y voy point d'autre sens.

Hilaire estant contraint de ceder à la necessité sur cet article, les Evesques d'Espagne avoient quelque sujet d'esperer qu'il consoleroit leur juste douleur, en leur accordant ce qu'ils deman-

c[p]1036.a b. doient touchant Irenée.]'Cependant il le leur refuse par la mes-

p.1036.a. me lettre, & d'une maniere qu'on peut dire estre dure,'voulant

1. *Virgilienſium, Tricienſium, Legionenſium, & Civitatenſium.* Ces noms sont assez differens dans l'edition du P. Lupus, p. 479.

qu'on

qu'on eluſt promtemenr un Eveſque à Barcelone, & qu'Irenée demeuraſt dans ſon ancienne Egliſe,'pourvu qu'il ne ſongeaſt d.
point à en prendre une autre.'Le Pere Thomaſſin dit que la ri- a.
gueur des Canons fut obſervée en cela avec une exactitude incroyable. Le Pape envoya aux Eveſques d'Eſpagne les actes du Concile de Rome, où le changement d'Irenée avoir eſté rejetté,'ſur ce que Nondinaire l'avoit demandé pour ſucceſſeur p.1061.e|1062.a|
dans ſon teſtament, comme ſi, diſoit-on, l'epiſcopat eſtoit une 1063.a.
choſe hereditaire.[Il eſtoit bien aiſé de répondre à cette raiſon.]'Auſſi Hilaire qui l'avoit fort appuyée dans le Concile,[a]y p.1061.1062.
en joint dans ſa lettre une autre[plus importante,]qui eſt la a p.1035.e|1036.b.
défenſe ſi ſouvent réiterée dans les Canons, de paſſer d'un eveſché à un autre.

[Comme les Eveſques d'Eſpagne avoient conſulté Hilaire, ſans s'engager abſolument à ſe rendre à ſon avis, ſurtout à l'égard d'Irenée,]'il ne ſe contenta pas de leur écrire; mais il p.1036.d.
envoya en meſme temps un Soudiacre de Rome nommé Trojan, pour faire executer ſon ordonnance.[Nous ne trouvons poinr ſi elle le fut, ni ce qui ſe paſſa enſuite ſur ces affaires.]

ARTICLE VII.

S. Hilaire reſiſte à un Macedonien: Sa mort: Son eloge.

[NOUS n'avons rien pour l'hiſtoire d'Hilaire ſur l'an 466. L'an 467, Antheme eſtant venu de Conſtantinople, prendre poſſeſſion de l'Empire d'Occident,]'amena avec luy Conc.t.4.p.
un heretique Macedonien nommé Philothée, qu'il aimoit ex- 1108.d.
tremement. Ce Philothée s'appuyant ſur le credit qu'il avoit auprés du Prince, pretendoit introduire à Rome pluſieurs nouvelles ſectes, avec la liberté d'y tenir leurs aſſemblées. Mais Hilaire s'y oppoſa genereuſement; & en ayant parlé publiquemenr à Antheme meſme dans l'egliſe de Saint Pierre, il l'obligea de luy promettre avec ſerment qu'il ne le permettroit point.

'Ce fut par cette importante action qu'Hilaire couronna ſon Bar.467.§3.
pontificat & ſa vie.'Car il mourut la meſme année 467, ſelon Mar.chr;Nphr|Thphn.
Marcellin, aprés avoir gouverné ſix ans;[b]dont il faut oſter deux b Bar.467.§4.
mois & quelques jours, s'il eſt mort le 10 de ſeptembre,[c]auquel c Boll.mais,t.2.
Uſuard, les martyrologes de Saint Jerome, & quelques autres p.31.e.
marquent ſa feſte:[& nous ne voyons rien de plus probable, ſi

21.feb.p.135.b. nous ne voulons differer sa mort jusqu'à l'an 468, puisque]'d'autres martyrologes mettent sa memoire le 21 de fevrier,["& NOTE 2. qu'on pretend qu'il a gouverné six ans, trois mois & dix jours.]
apr.t.1.p.34. 'On dit qu'il fut enterré dans l'eglise de S. Laurent auprés du corps de cet illustre Martyr.

[Ce que nous avons vu de ses actions, peut marquer son application à son ministere; ce qui fait la principale partie de la pieté d'un Evesque. Mais comme on n'y voit point de marque particuliere de sa sainteté, nous ramasserons ici les eloges qu'on luy a donnez.]

Buch.cycl.p.1. 'Victorius qu'il avoit chargé estant encore Archidiacre, de composer un cycle pascal, dit qu'il entreprenoit cet ouvrage, quelque incapable qu'il en fust, par la confiance qu'il avoit en Conc.t.4.p. 1818.d.e. la foy & aux prieres de celui qui l'y engageoit.'Leonce d'Arles en luy écrivant sur sa promotion, se rejouit, comme nous avons vu,"de ce que Dieu reparoit en sa personne, ce que l'Eglise Ro- &c. p.1033.a.b. maine avoit perdu par la mort de Saint Leon.'Les Evesques d'Espagne qui s'adresserent à luy sur l'affaire de Silvain, disent qu'ils adorent en luy avec un profond respect le Dieu qu'il servoit d'une maniere irreprochable, & qu'ils ont recours à la foy louée par l'Apostre, pour en recevoir"des decisions où ils ne *responsa.* craignoient ni l'erreur, ni une presomption[temeraire,]parce- p.1034.b. que tout s'y regloit avec la maturité d'un souverain Pontife.'Ils luy écrivirent depuis pour l'affaire de Barcelone, sur le raport avantageux qu'on leur avoit fait du soin que ce Pape prenoit des Evesques des provinces qui luy estoient[plus particulierement]soumises.

[La generosité avec laquelle n'estant encore que Diacre, il resista à l'iniquité dominante dans le faux Concile d'Ephese, luy acquit sans doute beaucoup de gloire & de merite devant Dieu & devant les hommes: & l'on y peut joindre la fermeté avec laquelle nous venons de voir qu'il s'opposa à un favori d'Antheme.]

Du Pin,t.4.p. 572. 'Mr du Pin juge qu'il savoit fort bien les loix & la discipline de l'Eglise, & qu'il faisoit valoir son autorité, afin de les faire observer. Il trouve son style moins fleuri que celui de S. Leon, mais net, & facile à entendre.

Conc.t.4.p. 1030.c. 'Anastase écrit qu'il fit bastir trois chapelles extremement ornées, dans le Battistere de Constantin, en l'honneur de Saint Jean Battiste, de S. Jean l'Evangeliste, & de la sainte Croix.
Bar.467.§ 7. 'Cette derniere où il y avoit de la vraie Croix, fut demolie sous

Sixte V, & les deux autres ornées de nouveau par Clement VIII. 'Baronius en raporte les inscriptions mises par Hilaire,[a]& copie ce que dit Anastase des ornemens magnifiques, & des vases precieux que ce Pape y mit.'Il enrichit de la mesme maniere, selon Anastase, la Basilique de Constantin, (ou de Latran,)'celle de S. Pierre,'& celle de la Sainte Vierge.[b]Anastase ajoute qu'Hilaire fit des monasteres à S. Laurent,'avec'divers autres bastimens, un second monastere dans la ville au lieu appellé La lune, une chapelle de S. Estienne dans le Battistere de Latran, avec deux bibliotheques.'On a encore une inscription à la fontaine de S. Jean de Latran, qui marque qu'il y mit quelque ornement, & fit d'un lieu plein de masures, un lieu de prieres, où l'on offroit le sacrifice à J. C. 449.§ 99.100. a 467.§ 4.5.6. § 6. § 7. § 9. b § 10. ap.p.7. NOTE 3. 1.

'Pierre des Noels loue les aumosnes qu'il distribuoit tous les jours.[Mais c'est une autorité que Baronius & Ferrarius n'ont pas cru seulement devoir raporter.]'On allegue une lettre du Pape Hilaire inserée dans le second Concile de Nicée, qui cite S. Chrysostome sur les images, [ce qui ne se trouve point dans aucune de celles que nous avons dans le 9[e] tome des Conciles. M[r] du Pin, ni Cave ne parlent point de cette lettre, & je ne l'ay pu trouver dans l'endroit d'où on la cite.] P.de N.l.8.c.59. p.160.4. Amb.B.t.1.p. 1095.f.



SAINT MARCEL, DIACRE, ET ABBÉ DES ACEMETES.



NOUS n'avons l'histoire de S. Marcel que de la main de Metaphraste.[Ainsi nous ne pouvons point répondre qu'il n'y ait quelque chose dans les circonstances qui soit de son invention. Mais pour le fond, il y a toute apparence qu'il l'a tiré d'un original ancien, fait par quelque personne tres bien instruite. Car tout ce qui se peut verifier par les histo- All.de Sym.p. 116.

1.'& *balneum & pratorium S. Laurentii.* D'autres lisent *S. Stephani.* Anast.p.29.

riens du temps, y est tres conforme. Du reste la vie est belle, écrite d'un air grave & edifiant. Nous y renvoyons les lecteurs pour le détail, nous contentant pour abreger, d'en marquer la
Sur.29.dec.p. 348.§2. suite, & d'y faire quelques remarques.]'Elle porte donc que le Saint estoit d'Apamée en Syrie, & qu'aprés avoir étudié quelque temps à Antioche, il vint demeurer à Ephese, ayant oui dire qu'il y avoit là plusieurs personnes qui vivoient dans une vertu tres parfaite.[Cela est assez particulier. Car il faut avouer que l'Eglise d'Ephese, si illustre par ses fondateurs S. Paul & S. Jean l'Evangeliste, aussibien que par les corps sacrez qu'elle possedoit, & qui a toujours tenu un des premiers rangs, est neanmoins demeurée presque sans eclat depuis la fin du deuxieme siecle, & nous fournit tres peu de personnes dont la sainteté l'ait honorée.]
§3.4. 'Marcel aprés avoir demeuré quelque temps à Ephese, où il gagnoit sa vie à écrire, passa à Constantinople, attiré par la reputation"d'Alexandre, qui y estoit venu établir depuis peu sa nou- V.son titre.
velle institution des Acemetes. Marcel vint donc se soumettre
§5. à sa discipline[vers l'an 425,]'& en fut fort bien receu.[Ainsi il eut part"aux persecutions qu'Alexandre souffrit, ensuite des- Ibid.
quelles il quitta Constantinople, & vint s'établir en un lieu voisin nommé Gomon dans la Bithynie.
Ibid. 'Marcel à qui Dieu avoit revelé qu'Alexandre estoit pres de la fin de sa vie,[comme en effet il mourut vers 428 ou 430,]se retira secrettement de crainte d'estre elu aprés luy pour Superieur.
§6. 'On le chercha veritablement pour l'établir dans cette charge: mais comme on ne le trouva pas, on elut un saint vieillard nom-
§7. mé Jean, à qui Marcel vint peu aprés se soumettre.'Ils furent faits tous deux en un mesme jour l'un Prestre, & Marcel Diacre. Jean durant son administration transfera son monastere en un autre endroit de la Bithynie, nommé Irenée, qui estoit sur le bord de la mer, vis à vis de Constantinople: Et c'est là le celebre monastere des Acemetes,[qui a esté la source d'un grand
Nphr.l.15.c.23. p.624.a. nombre d'autres. Ainsi il n'est pas vray]'que S. Marcel ait esté le fondateur ni de l'institut, ni de la maison des Acemetes, comme l'a cru Nicephore.[Neanmoins on a eu quelque raison de le croire, puisque c'est sous luy que cet institut est devenu tres celebre, & a commencé à se repandre partout.]
Sur.p.349.§6. a§11. b§12. 'Jean estoit déja tout blanc quand il fut elu,[a]& mourut assez peu aprés. Marcel fut fait Superieur en sa place.[b]Il augmenta bientost aprés l'eglise & les bastimens de sa maison, pour y loger un grand nombre de personnes qui s'y retiroient de toutes parts,

[Mais l'amour & le soin d'une si grande communauté, ne le rendoit point avare.]'Toute sa conduite faisoit voir combien il mesprisoit les richesses. Et son frere qu'il avoit laissé maistre de tout son bien par sa retraite, l'ayant fait son heritier par son testament, il distribua toute cette succession à d'autres monasteres qui estoient pauvres, & n'en retint rien pour le sien. Ses Religieux vouloient qu'il leur en achetast au moins quelque terre; & il leur répondit qu'il ne savoit point de meilleure terre que d'esperer en J. C. § 30.

[Son histoire ne marque rien qui regarde l'histoire generale de l'Eglise, jusqu'à l'embrasement de Constantinople [en 465.] Elle ne dit pas mesme qu'il ait pris aucune part dans les troubles que l'heresie d'Eutyche causa dans l'Eglise depuis l'an 448, & ainsi elle passe un des plus beaux endroits de sa vie.]'Car quoiqu'il eclatast beaucoup par son admirable vertu, & par cette vie qui faisoit voir sur la terre une image de la vie des Anges, [en louant sans cesse Dieu sur la terre, comme ils le louent dans le ciel;] il se rendit neanmoins encore plus illustre par le zele qu'il témoigna alors pour la foy Apostolique, l'ayant soutenue genereusement contre tous les ennemis qui l'attaquoient,'sans estre intimidé par la puissance d'un Empereur,'ni troublé par le consentement de tant d'Evesques, qui avoient établi l'heresie par leurs signatures [l'an 449, dans une assemblée qui pouvoit passer pour un Concile œcumenique. § 31. Thdrt.ep.141.p. 1015.b. ep.142.p.1016.b.

Theodoret que les ennemis de la verité attaquoient personnellement,]'ressentit beaucoup de joie de se voir défendu avec elle par une personne si admirable. Mais il crut devoir attendre à l'en remercier, qu'il s'en presentast quelque occasion: Et il la trouva enfin, lorsque Marcien ayant rendu la paix à l'Eglise [en 450,] S. Marcel envoya quelques uns de ses disciples en Orient pour quelques affaires.'La vie de S. Marcel parle de Paul & de quelques autres moines qu'il envoya en Orient, sans en marquer le sujet non plus que le temps.'Theodoret luy écrivit encore peu aprés une seconde lettre, où il prend peine à se justifier sur les calomnies que quelques uns repandoient contre sa foy. ep.141.p.1015.d. Sur.29.dec.p.352. § 25. Thdrt.ep.142.p. 1016.

'Entre les Abbez qui signerent en 448, la condannation d'Eutyche, le dernier est Marcel Prestre, qui se qualifie le moindre de tous.'Il y a encore un Marcel entre les Prestres & Abbez qui adresserent"une requeste à Marcien en 451, contre Eutyche & quelques moines de sa secte,'& qui furent appellez pour ce sujet au Concile de Calcedoine. [Comme tous ces Abbez estoient de Conc.t.4.p.132. d. p.532.b. p.517.d. V. S. Leon § 102.

Bult.ori.p.520. Constantinople ou des environs,]'nous ne douterions pas que ce Marcel ne fust l'Abbé des Acemetes,[si ce n'est que sa vie dit bien qu'il fut fait Diacre, mais je n'y trouve point qu'il ait esté
Sur.29.dec.p. 354.§ 34. Prestre.]'Elle semble neanmoins le marquer' en un endroit.[Et on 1.
voit que presque tous les Abbez de ces quartiers là estoient Prestres. Neanmoins comme personne ne donne cette qualité à S. Marcel, nous nous contentons de celle de Diacre: Et il nous suffit d'estre assurez qu'il a soutenu genereusement la foy lorsqu'elle estoit persecutée, pour ne pas douter qu'il ne l'ait appuyée autant qu'il devoit lorsqu'elle estoit victorieuse.]

§ 31. 'On attribue à ses prieres & à ses larmes la fin"du grand embrasement qui pensa consumer Constantinople[le 2 septembre V. Leon I. § 10.
§ 34. 465.]'Mais il rendit un plus grand service à cette ville, lorsqu'il parut[trois ans aprés]à la teste des Catholiques, & obtint de l'Empereur Leon"qu'il ne donneroit point le titre de Cesar à Pa- Ib.§ 23.
§ 33. trice fils d'Aspar, qu'il n'eust abandonné l'Arianisme.'Il predit aussi la ruine de ce mesme Aspar & de toute sa maison, quelque temps avant l'année[471,]en laquelle elle arriva.

§ 32. 'Il avoit déja opposé "la puissance de Dieu à celle de cette maison, pour sauver un homme qui avoit imploré l'asyle de son mo- V. Leon § 11.
Bar.468.§ 2. nastere contre Ardabure[pere d'Aspar.]'Et Baronius croit que ce fut à l'occasion de ce miracle que Leon fit sa loy du 28 fevrier 466, en faveur de l'asyle des eglises.

[On voit par ce que nous venons de dire, que S. Marcel a vécu jusque vers l'an 470. Sa vie ne marque rien qui paroisse aller au-
§ 36. delà.]'Elle dit seulement qu'il passa plus de 60 ans"dans les exer- *exercitationem.*
cices de la vie religieuse.[Si ces 60 ans ne commencent qu'au
Boll.15.jan.p. 151.§ 16|Bult.p. 520. temps qu'il se joignit à Alexandre,]'il ne peut estre mort qu'aprés l'an 485, comme l'a cru Bollandus,[a]& il receut d'Alexandre l'ha-
a Sur.p.348.§ 5. b § 2.3. bit monastique.[b]Mais dés auparavant il avoit distribué aux pauvres[ou cedé à son frere]tout ce qu'il avoit pour se retirer à Ephese, & y mener la vie d'un vray moine.[Ainsi je ne sçay s'il ne faudroit point conter dés ce temps là les 60 ans qu'il passa dans les exercices de la vie religieuse, puisque son histoire ne parle point des grands troubles qui agiterent l'Etat & l'Eglise en 476.]
Bar.29.dec. 'L'Eglise greque l'honore le 29 decembre; ce que le martyrologe Romain a suivi.

[Pour montrer qu'il est mort avant l'an 485, on pourroit alle-
Eva.l.3.c.19.p. 310.b|Bar.483.§ 45. guer]'ce qu'on voit par Evagre, que dés l'an 483, Cyrille estoit

1. *tantùm interesse inter Marcellum & alios sacerdotes & Pontifices.* Mr Bulteau, *p.* 520, dit qu'il estoit Prestre.

Abbé des Acemetes.'Mais Bollandus pretend que c'estoit des Boll.8.feb.p.
Acemetes du monastere de S. Die à Constantinople, puisque[a] ce [illegible]
que Basile de Cilicie & Theophane disent des moines de S. Die, N[illegible] 17.p.683.d|
[b]Evagre & Liberat l'attribuent aux Acemetes.[c]D'autres person- Thphn.p.1[illegible]4.b.
nes habiles croient aussi que les moines de S. Die suivoient la regle b Eva.l.3.c.18.p.
des Acemetes.[Mais il faut que ce monastere ait pris leur regle 3[illegible]9 d| l.i.er.c. 18.p.125.
aprés avoir esté fondé sous une autre,][d]s'il est vray comme le dit c Eva.n.p.88.2.d|
le menologe, que S. Die ait établi ce monastere dés le temps du Caug.de C.p. 123.
grand Theodose,[e]qui luy donna selon Codin, une place pour le d Canis.t.2.p.
bastir.[f]Les Grecs honorent S. Die le 19 de juillet, où ils en font 822. e Cod.or.p.62.
leur principal office,[g]& ils le surnomment Thaumaturge.[Ce- f Men.p.179.
pendant il n'y en a point d'histoire ni dans les Ménées de 1624, ni g Boll.8.feb.p. 161.§1.
dans Maxime de Cythere. Je ne la trouve]'que dans leur meno- Canis.t.2.p.822.
loge latin de Canisius, où ils disent qu'il estoit d'Antioche, qu'il
s'y estoit rendu illustre avant que de venir à Constantinople; &
qu'Attique le contraignit d'accepter le sacerdoce.'Pour son mo- Boll.8.feb.p.161.
V. S. Leon § 39. nastere il en est parlé plusieurs fois dans l'histoire.[h]Martin"en 162.
estoit Abbé en 448,[& cela favorise ce que disent les Grecs de h Conc.t.4.p. 231.c.
l'antiquité de S. Die,]'quoique Mr Bulteau aime mieux ne faire Bult.ori.p.505.
commencer son monastere que sous le jeune Theodose.

[On peut ajouter à l'histoire de S. Marcel, ce qui est arrivé aux Acemetes du temps qu'il en estoit Abbé vers l'an 460.] 'Serge disciple de S. Symeon Stylite, envoyé par luy à Constanti- Sur.11.dec.p.222.
nople, voulut en s'en retournant, aller voir le monastere des §14.
Acemetes.[Je ne sçay s'il y alla effectivement, & si ce fut là] qu'on luy dit tant de bien de S. Daniel Stylite, qu'il repassa la mer pour le venir voir avec ceux qui luy en avoient parlé si avantageusement.

V. Leon § 19. [Pierre le Foullon estoit"moine vers ce temps là dans le monastere des Acemetes. On l'en chassa à cause de sa mauvaise conduite, & de ses sentimens Eutychiens: mais on n'eut peut-estre pas assez de soin d'avertir S. Gennade de Constantinople, du mal que l'on connoissoit en luy. Ce mesme Pierre ayant esté
Ib. § 20. chassé en 470 ou 471, de la ville d'Antioche,"vint se refugier dans le monastere des Acemetes: & on souffrit qu'il y demeurast caché durant quelques années pour recommencer ensuite à
V. S. Gennade. troubler l'Eglise. Ce fut vers l'an 462, que"Stude grand seigneur Romain, tira quelques Religieux de la maison des Acemetes, pour former à Constantinople le monastere des Studites.]

'Mr Valois dit que non seulement le monastere de Die, mais Eva.n.p.88.2.d.
encore celui de Bassien à Constantinople, estoient aussi Aceme-

Sur.8 nov.p.202. § 6.&c.

tes.[Je n'en ay pas encore vu les preuves.]'La vie de Ste Matrone parle fort de Saint Baffien, & du monaftere qu'il gouvernoit à Conftantinople.[Mais"je ne croy pas que cette vie puiffe faire aucune autorité.]'Le menologe fait venir Saint Baffien de Syrie à Conftantinople fous Marcien,"qui luy fit baftir un monaftere. On parle tres avantageufement de ce Saint comme d'un Prophete, comme d'un homme qui faifoit beaucoup de miracles; qui avoit un don particulier pour faire meprifer tous les faux plaifirs du fiecle, mais furtout pour convertir les plus grands pecheurs, par la vive douleur qu'il fentoit & qu'il témoignoit de leur état. Entre ceux à qui fes exhortations firent embraffer la vie monaftique, on nomme une "St Matrone ou Mionne. On dit qu'il mourut dans une extreme vieilleffe. Les Grecs font fa fefte le 10 d'octobre.[Je ne fçay pourquoi Baronius ne l'a pas mis dans fon martyrologe comme tant d'autres.]Son monaftere a fubfifté fort longtemps,'& on en parle quelquefois dans l'hiftoire & dans les Conciles.

V. S. Matrone.

Men.10 oct.p. 118|Ugh.t.6.p. 1099.

&c.

V. S. Matrone.

Cang.de C.l.4. p.120.

Sur.29.dec.p. 350.§ 13. a § 13|Boll.14. jan.p.1028.§ 53. b Sur.§ 13.14.

'L'inftitut des Acemetes ayant efté receu à Conftantinople, fe repandit bientoft en divers endroits,a& prefque par toute la terre,b& foit qu'on vouluft baftir des eglifes, foit qu'on vouluft fonder des monafteres, ou faire quelque autre établiffement de pieté, on demandoit toujours à S. Marcel quelques uns de fes moines pour prendre foin de toutes chofes, & pour en eftre les conducteurs.[Il me femble neanmoins qu'il eft toujours parlé des Acemetes comme d'un monaftere particulier. Ainfi il y a apparence que ce nom demeura attaché particulierement au premier monaftere de l'Irenée, dont les autres eftoient fortis, & que les autres prirent leur nom de leur fondateur, ou du lieu où ils eftoient baftis, ou de quelque autre circonftance. Il eftoit fans doute]'du diocefe de Calcedoine, où l'on marque le grand monaftere des Acemetes en 536. Jean en eftoit alors Abbé.

Cang.de C.p. 152.a|Conc.t.5. p.136.b.

Nphr.l.15.c.23. p.624.a.

'Ce fut, dit Nicephore, dans ce monaftere des Acemetes, que Jean Calybite fit profeffion de la vie & de l'état monaftique. 'Cela paroift clairement par divers endroits de la vie de ce Saint. cEt ce fut apparemment S. Marcel qui le receut, s'il eftoit mort quelque temps avant l'an 465, comme le croit Bollandus, fur ce que Cedrene & Zonare difent, que l'embrafement qui arriva cette année là à Conftantinople, s'étendit d'un cofté jufqu'à l'eglife de ce Saint.'Mais je ne fçay fi ces hiftoriens affez modernes, n'auroient point voulu marquer l'étendue de cet embrafement par les noms des lieux tels qu'ils eftoient, non du temps de l'embrafement,

Boll.15.jan.p. 10,1.§ 3.5.8. c p.1030.§ 16.

Bult.ori.p.525.

brasement, mais du temps qu'ils écrivoient.'Evagre traitant le Eva.l.2.c.13.p.
mesme sujet, ne parle point dutout de S. Jean Calybite; & au 307.a.
lieu de son eglise, il met le vieux temple d'Apollon.

'Lautre preuve de Bollandus, qu'il tire de la vie mesme du Saint, Boll.15.jan.p.
que le monastere de Stude fondé vers l'an 462, ne l'estoit pas en- 1030.§16.
core lorsque ce Saint se retira, [n'est pas plus forte que la pre-
miere, comme il seroit aisé de le montrer. Ainsi si l'on veut sou-
tenir que Jean Calybite a vécu sous Theodose II, il faut se tenir]
'à ce que Baronius dit, que cela est porté par des manuscrits[a] que Bar.15.jan.
Bollandus avoue n'avoir pas vus;[b] & du foible indice que peut a Boll.15.jan.p. 1029.§5.
donner Nicephore, qu'il a vécu sous la conduite de S. Marcel. b Nphr.l.15.c.

[Nous avons deux vies de ce Saint differentes pour l'air & le 23.p.624.a.
style, l'une dans Surius, l'autre dans Bollandus. La derniere pa-
roist tout à fait estre de la main de Metaphraste:'& aussi Leo Al- All.de Sym.p.
latius la luy attribue.[Ainsi elle est peu capable de nous assurer 128.
d'une histoire toute extraordinaire comme est celle là.]'L'auteur Sur.15.jan.p.233.
de l'autre vie veut passer pour original, & pretend avoir vécu §1.
du mesme temps que celui dont il fait l'histoire.[Je n'aurois pas
de peine à croire en effet, qu'elle est plus ancienne que celle de
1. Metaphraste.]'Mais Bollandus soutient'qu'elle est beaucoup Boll.15.jan.p.
moins pure, & plus corrompue.[c] Allatius la met entre celles dont 1029.§5.
on ne connoist point les auteurs, & qu'il soutient n'estre point c All.de Sym.p.
de Metaphraste.[Elle n'en a point l'air assurément: mais elle n'a 119.120.
pas davantage celui d'une piece originale. Ainsi on peut dire
qu'une histoire qui auroit besoin d'estre fort autorisée, ne l'est
point dutout, non plus que celle que l'on fait de S. Alexis, assez
semblable à celle-ci.

Cela n'empesche pas qu'il n'y ait eu veritablement un S. Jean
Calybite,'puisque l'Eglise greque l'honore publiquement le 15 Boll.15.jan.p.
de janvier: en quoy elle a esté suivie depuis quelque temps par 1029.§1.
les Latins,'dont quelques uns marquent aussi sa feste le 27 de fe- §2.
vrier.'Il y a une eglise de ce Saint à Rome,[d] que Baronius dit estre §19.
tres ancienne: mais il n'en donne pas de preuve.[e] On marque d Bar.15.jan.
qu'il y a de ses reliques dans cette eglise,[f] & que c'est peutestre e Boll.15.jan.p. 1031.§19.
pour cela que quelques Latins le mettent à Rome;[g] ce qui a pu f §8.
venir encore de ce qu'on a confondu l'ancienne Rome avec la g §8-14.
nouvelle, c'est à dire avec Constantinople, où l'on ne peut dou-
ter qu'il n'ait vécu, s'il y a quelque verité dans son histoire.'On §17.18.
croit avoir son chef à Besançon dans l'eglise de S. Estienne,'où may,t.1.p.8.9.
l'on dit qu'il a esté apporté lorsque les Latins estoient maistres

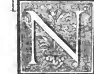
1. M. le Maistre la condanne.

de Constantinople: & on peut avoir apporté en mesme temps les reliques qu'on croit en avoir à Rome.

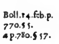


SAINT AUXENT, PRESTRE, ET ABBÉ

DANS LA BITHYNIE.



[NOUS ne nous arresterons pas à décrire en particulier l'histoire de S. Auxent, puisqu'il



Boll.14.feb.p. 770.§5. n'y a qu'à la voir de suite dans la vie que Bollandus nous en a donnée,]'l'ayant tirée du ma-

a p.780.§57. nuscrit grec de la bibliotheque du Roy.ᵃL'auteur en avoit appris plusieurs choses d'un dis-

p.769.c.f. ciple du Saint & heritier de sa caverne.'C'est à dire"de Serge, NOTE 4.
qui ne fut pas moins l'heritier de sa vertu que de sa demeure.

p.770.§2. [On voit la fidelité de cet auteur;]'en ce qu'il aime mieux ne

p.780.§57. rien dire du tout des choses dont il n'estoit pas bien informé,'que

Bar.451.§154. d'en parler sur de simples conjectures.'Baronius assure que son

14.feb. histoire est digne de toute croyance,'& qu'elle est écrite avec une

Boll p.770.§56. entiere sincerité,'quoiqu'il n'eust vu que l'edition de Surius tirée de Metaphraste, qui est alterée en quelques endroits.[Le style simple & naïf dont cette histoire est écrite, suffiroit seul pour luy donner autorité, quoiqu'elle ne luy donne pas d'agrément. L'auteur estoit apparemment solitaire dans le monastere du

§67. Saint,]'puisqu'il l'appelle son pere.

Soz.l.7.c.21.p. 738.c. 'S. Auxent estoit originaire de Perse. Son pere nommé Addas en sortit du temps de Constance, à cause de la persecution que Sapor y excitoit contre les Chrétiens. Il se retira sur les terres de

Boll.p.770.§2. l'Empire avec un de ses cousins nommé Vincent,'& peutestre en-

Soz p.738.b.c. core avec un frere qui n'est pas nommé.'Vincent eut le malheur de tomber dans l'heresie des Macedoniens; & il y fut fait Prestre en un village pres de Calcedoine. Il se réunit neanmoins enfin à l'Eglise[vers l'an 392,]par l'occasion que nous avons"raportée V. Theodose I. §65.

Boll.p 770.§2. ailleurs,'le frere d'Addas se mit dans les armes, & eut*une char- *optio.

ge de Lieutenant dans les gardes de l'Empereur.

'Addas se maria, & rendit en cela un grand service à l'Eglise, luy ayant donné son fils Auxent.'Ce Saint naquit en Syrie, d'où il vint à Constantinople chercher son oncle qui estoit déja mort. Il s'y arresta neanmoins, & y prit aussi un emploi dans les gardes. Car son corps estoit fort & vigoureux, & son ame encore plus forte, soit par la pureté de sa foy, soit par la science chrétienne dont il estoit parfaitement instruit, soit par la modestie & les vertus qu'on voyoit en luy.'Sa vie marque amplement de quelle maniere, & avec quelle pieté il vécut à la Cour, particulierement depuis l'an 442; & luy attribue mesme déja des miracles. [Mais il y faut joindre ce qu'en dit Sozomene, qui écrivoit en ce temps là mesme, avant que le Saint eust quitté le monde.] 'Auxent, dit-il, fut recommandable par sa pieté envers Dieu, par son zele pour ses amis, par la pureté de ses mœurs, par son erudition dans les sciences profanes & ecclesiastiques, par sa politesse & sa douceur. Il passa une partie de sa vie à la Cour, aimé & estimé de l'Empereur & de tous les courtisans; & il y posseda des charges tres considerables. Sa memoire est dans une grande veneration chez les plus saints solitaires & toutes les personnes de pieté qui l'ont connu.

'Entre les solitaires avec qui il estoit uni, il visitoit tres souvent un nommé Jean qui demeuroit vers l'Hebdomon. Il y estoit accompagné par"S. Marcien, & Anthime tous deux alors laïques comme luy, & tous deux depuis Prestres."Anthime continua toujours les exercices de pieté qu'il avoit pratiquez deslors avec S. Auxent. Car ils passoient les jours dans le jeûne & dans la priere, & les nuits dans la veille ou couchez à terre. Ils alloient d'ordinaire prier ensemble dans l'eglise de la paix au bord de la mer. Auxent avoit encore d'autres compagnons ordinaires de ses devotions,'dont l'un contrefaisant le pauvre, l'importunoit souvent pour luy demander une tunique; de sorte qu'enfin le Saint luy donna la sienne propre, n'en ayant point d'autre, parcequ'il donnoit aux pauvres tout ce qu'il avoit. Mais l'hypocrite fut bientost puni. Les voleurs luy enleverent & cette tunique & sept autres qu'il avoit encore.

'Avec quelque pieté qu'il vécust dans le monde, il crut le devoir quitter pour eviter l'estime & les louanges des hommes, & meriter celles des Anges.["Il renonça au siecle vers l'an 446, selon ce qui nous paroist le plus probable parmi les difficultez dont ce point est embarassé:]Il se retira dans la Bithynie sur le

Soz.p.738.c. Boll.p.770.§1. §2.8. Soz.p.738.c.d. Boll.p.770.£ V.son titre. V.Gennade de Constantinople. p.771.§. p.771.§9. Note 2.

costeau d'une montagne nommée Oxie, environ à"quatre lieues dix milles.
§10.11. de Calcedoine.'Il vivoit là inconnu aux hommes,ᵃcouvert d'une
a§14. b§9. peau, où le poil estoit encore,ᵇayant abandonné toutes choses
§10.11. en quittant la Cour.'Il y fut decouvert au bout d'un mois, sa charité n'ayant pu refuser"un miracle à des enfans, dont les &c.
§11. troupeaux s'estoient perdus dans son desert.'Il se fit faire ensuite une cellule sur le haut de la montagne, où il s'enferma, ne parlant à ceux qui le venoient visiter que par une petite fenestre,
§12. [d'où]'il pouvoit neanmoins toucher les malades pour les guerir.
§14.45.52. 'Il ne parloit qu'à certaines heures, comme à neuf heures du matin, à midi, & à trois heures, & il vouloit toujours que l'on commençast l'entretien par la glorification du nom de Dieu.
§45. 'Durant les autres heures qu'il prioit ou qu'il lisoit, il vouloit que les survenans fissent la mesme chose avec luy, ou qu'ils l'ecoutassent
§12. lire.'Comme il venoit un grand nombre de personnes, & que divers pauvres s'estoient habituez en ce lieu là pour recevoir les
§13. aumosnes de ceux qui y venoient,'le Saint eut soin que l'on y apportast du pain[tous les jours]à midi pour les uns & pour les au-
§17.25. tres.'On remarque qu'au haut de son baston, il y avoit une croix qu'il employoit quelquefois pour la guerison des malades.

§14.44. 'Il soutint en ce lieu beaucoup de combats, & contre luy mes-
§12.13. me & contre les demons.'Il y fit aussi beaucoup de miracles, surtout pour la guerison des possedez qu'il avoit soin de porter à
§12. faire penitence de leurs fautes.'Mais le premier fut la guerison 'd'une femme de Nicomedie qui estoit aveugle. Il voulut que 1. tous ceux qui estoient presens y eussent part, en les faisant prier
Ibid. avec luy pour elle :'ce qu'il fit encore en d'autres rencontres.

§14. 'Un de ses anciens amis qui venoit souvent de Constantinople le visiter, luy amena un jour une personne"qui n'avoit que du &c. mepris pour ce qu'on disoit de sa vertu & de ses miracles, jusqu'à en faire des railleries injurieuses. Le Saint,[pour luy témoigner que Dieu luy avoit fait connoistre sa disposition,]ne luy voulut
§15. pas dire un seul mot :'Et en s'en retournant chez luy, il trouva sa
§16. fille possedée du demon, & étrangement agitée.'Il rentra en luy mesme & courut au Saint avec sa fille. Le Saint luy fit quelque pe-
§17. tite reprimende de ses railleries ;'ensuite de quoy s'estant mis en oraison, il fit cesser l'agitation de sa fille en luy envoyant sa croix, & la guerit enfin entierement, aprés l'avoir obligée elle & ceux de sa famille à passer une semaine dans le jeûne & dans la priere. Il les instruisit aussi"du respect qu'on doit aux vrais miracles que &c.

1. *quadam Comitissa.* Est-ce un nom propre ?

Dieu fait par qui il luy plaist, & quand il luy plaist.'Il avertit deux § 18.
tiephantiaci. "lepreux qui venoient luy demander leur guerison, de reconnoistre que leur mal estoit une juste punition de leurs pechez, dont il leur fit l'enumeration, particulierement de leurs juremens.[Aprés avoir ainsi gueri leurs ames,]il exhorta tous les assistans à prier. Il pria luy mesme plusieurs heures à genoux avec
2. beaucoup de larmes, leur oignit ensuite tout le corps avec[2] l'huile des Saints, & les renvoya ainsi parfaitement gueris. Ils en rendirent gloire à Dieu, & raporterent à tout le monde ce qui leur estoit arrivé.'Deux femmes de Phrygie tourmentées par le demon, ayant esté gueries par luy, ne voulurent point s'en retourner, mais demeurerent sur la mesme montagne où il estoit.'C'est § 19. § 21.
&c. ce que fit aussi une autre possedée qu'il guerit"par une priere continuelle de trois jours.

'Une des raisons qui avoient porté S. Auxent à se retirer dans § 9.
la solitude, estoit les maux qu'il prevoyoit par l'esprit[de Dieu] que les heretiques devoient faire dans l'Eglise.[S'il avoit quitté la Cour en 446, comme nous croyons, c'estoit dans le temps que l'heresie de Nestorius y estoit extremement odieuse, & que celle d'Eutyche n'estoit pas encore connue; de sorte que le Saint peut aisément avoir eu quelque liaison avec ce dernier heresiarque, qui passoit pour un Saint & un serviteur de Dieu. Lorsqu'il eut esté reconnu pour ce qu'il estoit, on craignit apparemment que le Saint ne se laissast aller à suivre aussi ses sentimens; ce qui eust pu causer un grand scandale dans l'Eglise.]'On voit en effet § 23.34.
qu'on le soupçonnoit d'erreur.'Il est visible mesme qu'il avoit § 40.
quelque eloignement pour le Concile de Calcedoine, s'estant laissé persuader, que ce Concile ne reconnoissoit pas la Sainte Vierge pour mere de Dieu, & que sur cela il faisoit difficulté de communiquer avec l'Eglise Catholique.

V. la note 2. ["Soit donc durant le Concile mesme, soit quelques années aprés, & vers l'an 456,]'lorsqu'il y avoit environ dix ans que le § 12.
Saint vivoit[dans sa retraite,]'l'Empereur Marcien & les Eves- § 13.
ques du pays jugerent à propos de le faire venir, afin qu'il rendist luy mesme témoignage de sa foy,[& de sa communion.]'On luy parla d'abord comme si on eust voulu autoriser la foy par son témoignage, & il n'eut pas de peine à s'en défendre, en répondant que ce n'estoit pas aux moines à instruire, mais à estre instruits par les Pontifes.[Mais on luy fit bientost comprendre que

2. [Je pense que c'estoit l'huile des lampes qui bruloient devant les tombeaux des Saints, & elle est ap- Boll. 14. f. b. c. p. 772.
pellée, § 60, l'huile des saintes reliques;] le Saint s'en servit dans plusieurs autres miracles. § 20. 21. 57. 60.

c'estoit de sa foy dont on vouloit estre assuré.]

§ 23. 'Comme il faisoit cependant toujours difficulté de quitter sa solitude, Marcien y envoya quelques moines & quelques Ecclesiastiques avec des soldats, pour le persuader de venir, ou pour l'emmener de force. Il demanda quelle estoit l'erreur dont on l'accusoit, & comme on luy eut parlé des sentimens d'Eutyche, qui ne vouloit pas que J. C. eust pris entierement la nature
§ 24. humaine, 'il declara que pour luy il adoroit le Verbe qui a pris de la Ste Vierge "l'humanité entiere & parfaite. [Mais il ne croyoit *carnem.*
pas encore que le Concile de Calcedoine fust dans la mesme
§ 23-25. foy que luy.] 'On ne put ni ouvrir la cellule, ni faire marcher le chariot sur lequel on l'avoit fait monter, que lorsqu'il l'eut per-
§ 17.25. mis, en faisant le signe de la croix avec la croix 'qui estoit à son
§ 32. baston. 'Il estoit dans une foiblesse extreme à cause de ses grandes austeritez. On voyoit le pus, & les vers luy sortir du corps. Dans ce temps là mesme un ongle luy tomba du pied, & un nommé Theophile accourut plein de foy pour le ramasser. Surquoi
Ibid. le Saint dit avec douleur : Et ne suis-je pas un homme comme «
§ 25.32.35. vous? je vous prie, epargnez-moy cette peine. 'Le grand nom- «
§ 29. bre de miracles qu'il fit en chemin, 'n'empescherent pas que
§ 28. ceux qui l'amenoient, ne le traitassent d'imposteur. 'Le Comte Dorothée dont il guerit alors "la petite fille, tourmentée du de- *nep'em.*
mon depuis 14 ans, [peut estre celui "qui gouvernoit la Palestine V. S. Leon § 139.
en 452 & 453. Dieu se plaisoit ainsi à le relever d'un costé, pendant qu'il l'humilioit de l'autre, pour le purifier de plus en plus.]

§ 32. 'On le conduisit au monastere de Philie, où il fut enfermé
§ 33. dans une chambre comme un criminel, 'sans qu'on permist à per-
§ 35. sonne de luy parler. 'Et les moines du lieu contribuoient eux mes-
§ 34. mes à l'affliger. 'Ils estoient faschez de ce qu'il faisoit distribuer à d'autres qu'à eux les charitez qu'on luy apportoit. Il les envoyoit
§ 31. surtout aux pauvres de la montagne d'Oxie, 'qui l'avoient suivi en pleurant, & qu'il avoit renvoyez en les assurant que son cœur
§ 34. seroit toujours avec eux. 'Quelques personnes de qualité de ses amis, eurent neanmoins la liberté de le voir, & l'exhorterent à ne point donner occasion aux mauvais sentimens qu'on avoit de luy, & à procurer l'union de l'Eglise : à quoy il répondit seulement : Que la volonté de Dieu soit faite. Ces personnes sont «
nommées le General Constantin, & le Comte Artace. [C'est apparemment Constantin qui fut Consul en 457, quoiqu'il fust plutost de justice que d'épée, & Artace grand chambellan sous Theodose II. Ils assisterent tous deux au Concile de Calcedoine.]

'On tranſporta enſuite le Saint au monaſtere de l'Abbé Hypa- § 36.
ce pres le palais de Rufin,'ou du Cheſne dans le territoire de n.f.
Calcedoine, aſſez celebre par la condannation de S. Chryſoſto-
me.'L'Egliſe greque & la latine honorent cet Hypace au nombre n.g.
des Saints le 17 de juin: & le menologe fait ce jour là ſon eloge,
'où l'on voit qu'il eſtoit Preſtre, & qu'eſtant né ſous Arcade[vers Caniſ.t.2.feb.p.
&c. l'an 400,]il vécut 80 ans entiers.[a]On pretend qu'il tua avec ſon 776.
baſton"un dragon prodigieux qui mangeoit les hommes.[b]La vie a Cod.ori.C.p.
de S. Auxent le qualifie un homme excellent en toutes manie- 63.a|Cang.de C.
res, plein de la grace & des dons de Dieu, & un veritable diſci- p.102.a.
ple de J. C.'Hypace & tous ſes Religieux receurent tres bien le b Boll.14.feb.p.
1. Saint, & quoiqu'on le leur euſt amené'avec ordre de ne le laiſ- 776.§ 36.
ſer parler à perſonne, ils ouvrirent leur porte pour recevoir tous § 36.
ceux qui vouloient luy parler, & exercerent envers eux les de-
voirs d'une ſainte hoſpitalité.'Il guerit en ce lieu pluſieurs per- § 37.
ſonnes, entre autres une dame poſſedée du demon, & qui ce
ſemble ne le ſavoit pas, en luy ordonnant de jeûner 40 jours.
'Il y donnoit auſſi diverſes inſtructions au peuple qui y venoit en § 39.
foule, particulierement pour fuir le theatre, comme la ſource de
tous les crimes.

'Marcien le fit amener de là au palais d'Hebdomon[auprés de § 38.
Conſtantinople,]où il le traita avec beaucoup de reſpect. Il le
preſſa extremement de donner ſon approbation au Concile de
Calcedoine: Le Saint luy parla auſſi avec beaucoup d'humilité,
mais ſans pouvoir encore ſe rendre.'Il s'en retourna chez Saint § 39.
Hypace, où il fit pluſieurs miracles.'Mais Marcien l'ayant man- § 40.
dé une ſeconde fois, le Saint promit de recevoir le Concile, &
d'y communiquer avec joie, s'il eſtoit vray qu'il n'euſt rien enſei-
gné de contraire au Concile de Nicée, & au Myſtere de l'Incar-
nation. L'Empereur tres content de cette réponſe, le fit mener à
la grande egliſe ſuivi d'une infinité de perſonnes, & manda au
Patriarche[Anatole]de luy faire lire tous les decrets du Concile.
'Le Saint n'y trouva rien que de veritable & d'orthodoxe:[c]de § 41.42.
ſorte qu'il ſe rendit tout à fait, & conſentit à les recevoir.[d]On c § 42.
aſſure qu'aprés cela il éclaircit luy meſme la foy de l'Egliſe, & d Anal.g.p.416.
combatit avec beaucoup de force contre Dioſcore & Eutyche.
Mais on veut qu'il l'ait fait dans le Concile de Calcedoine:[ce
qui nous paroiſt difficile à ſoutenir.]

'Il retourna chez S. Hypace, & de là ſe fit mener non ſur la Boll.p.777.§ 43.
montagne d'Oxie, mais ſur une autre nommée Siopa, plus pres

1. *illic juſſis agere ſilentium.*

Anal.g.p.416. 417.420. de Calcedoine, & qui estoit beaucoup plus rude, plus seche, plus froide & plus haute que toutes celles des environs. a Boll.p.777.§ 43. Il se fit enfermer, comme auparavant, dans une cellule de bois, qui n'a-
p 769.§3. voit point d'autre ouverture qu'une fenestre. Il paroist que sa
§ 2.3. cellule estoit dans une caverne. Ce fut là qu'il finit ses jours. C'est
pourquoi cette montagne a depuis esté appellée le mont Saint
Anal.g.p.420. 421. Auxent, à cause qu'il l'avoit habitée le premier. On n'y avoit ni
eau, ni aucune autre commodité que ce qu'on alloit querir par
un chemin tres rude au bas de la montagne, où le Saint fit depuis
un monastere de filles, [c'est à dire à pres d'une demie lieue loin.]

p.416. Ce fut de cette montagne qu'il éclaira toute l'Eglise par l'eclat
Boll.p.777.§ 44. de ses vertus, de sa doctrine, & de ses miracles. Les demons l'at-
taquerent visiblement en ce lieu. Ils le battirent mesme si cruel-
lement, qu'il eut peine à se relever le lendemain. Mais rien n'a-
batoit son courage, & il resistoit genereusement par la force
§ 44.45. qu'il tiroit des Ecritures. Il y estoit souvent visité par les moines
§ 48.49.53.59. de S. Hypace, & par beaucoup d'autres personnes à qui il don-
§ 46. noit diverses instructions. Il leur faisoit chanter les uns aprés les
autres "quelques cantiques fort courts qu'il leur avoit compo- *&c.*
§ 56.57. sez. Il leur faisoit aussi passer en veille toute la nuit qui prece-
doit le dimanche, [à prier &] à chanter des pseaumes.

§ 55. Il souhaitoit que l'on ne travaillast point le vendredi à cause de
la passion, comme on le faisoit le dimanche à cause de la resur-
rection, & que l'on passast l'un de ces jours dans le jeûne & dans
la priere, comme on passoit l'autre "dans une sainte joie & dans *inconvivio.*
la participation des Sacremens. Il ordonnoit mesme de le prati-
quer ainsi autant que cela se pouvoit, particulierement à ceux
qui n'avoient pas besoin de gagner leur vie, & il le faisoit prati-
quer aux ouvriers quand il en avoit, leur donnant le vendredi
non seulement leur nourriture comme il faisoit le dimanche,
mais encore "ce qu'ils auroient gagné [ailleurs où on les eust fait *mercedem.*
travailler :] Serge son successeur continua la mesme chose : [mais
on ne voit pas que cette devotion ait eu d'autre suite.]

§ 51.52. Ses exhortations porterent plusieurs personnes à renoncer au
monde, & à se retirer en divers endroits pour y vivre dans la so-
§ 52. litude, aprés avoir receu de ses mains l'habit monastique, & il se
depouilloit ce semble du sien pour le leur donner. L'un d'eux
nommé Basile, qui s'estoit enfermé comme luy à huit lieues de là,
fut un jour tellement battu par les demons, qu'il demeura sans
mouvement & sans parole. On rompit sa cellule pour l'apporter
en cet état au Saint, qui l'ayant fait revenir à luy, luy dit ces paro-
les :

„ les: Recevez la puissance contre le tentateur, & ne craignez
„ plus toute sa malice. Il luy fit ensuite recevoir le corps & le sang
du Sauveur, & il luy ordonna de s'en retourner aussitost chez
se exercuisset. luy, où aprés"qu'il eut combatu avec courage durant trois ans,
sans que les demons eussent la hardiesse de l'attaquer, il se reposa en paix.

'S. Auxent convertit mesme plusieurs femmes, partie vierges, partie penitentes, pour lesquelles il fit bastir un monastere § 61.62.
un mille. en un lieu nommé Gyrete à" une petite demie lieue de sa montagne.'Et il donna à ce lieu le nom de Triquinarée, à cause des chemins rudes & difficiles qui y menoient, ou à cause des habits fort Anal.g.p.421.
&c. "rudes'que le Saint faisoit porter à ces Religieuses.[a]Il les faisoit Boll.p.781.§ 61.
venir tous les vendredis & les dimanches pour les instruire;[b]& sa a § 62.
vie raporte une partie des instructions qu'il leur donnoit.[Mais b § 62-64.
je ne sçay pourquoi]il souffrit que l'une d'elles y demeurast separée de son mari.[Il n'est pas dit neanmoins expressément que son mari la demandast.]'Ce monastere duroit encore 300 ans aprés. p.769.§ 4.
'La premiere qui y demeura nommée Eleuthere, avoit esté au p.781.§ 61.
service de Pulquerie, & avoit beaucoup de pieté. Le Saint l'exhorta longtemps à continuer de servir Dieu dans l'habit seculier où elle estoit. Mais il ceda enfin au desir qu'elle avoit de la retraite, quand il vit que ce desir estoit stable & immobile dans son cœur.

'Il paroist que le Saint avoit aussi quelques solitaires qui demeuroient auprés de luy.'Aussi sa vie luy donne en un endroit le § 55.57. § 67.
Archimandrita. titre"d'Abbé;[elle y joint celui de Prestre, sans avoir marqué commenr il l'avoit receu.]'Il semble que ce fust luy mesme qui § 52.
donna l'Eucaristie à Basile.

'Il continua dans sa derniere retraite à faire un grand nombre § 45.58.
de miracles.'On luy amenoit surtout beaucoup de possedez,[c]à § 51.
qui il recommandoit de jeûner, particulierement le mécredi c § 60.
& le vendredi, avec une priere ardente, & une foy ferme;'& le § 51.
Seigneur en guerissoit une partie par sa priere: mais il s'en trouvoit aussi plusieurs indignes d'estre gueris.'Il y en avoit mesme § 60.
qui par l'amour d'un gain honteux, [& pour attirer les aumosnes des personnes charitables,]faisoient semblant d'estre possedez.
'Il distribuoit aux autres tout ce qu'on luy apportoit, & sa charité pour les pauvres luy fit mesme faire des dettes qu'il fallut § 51.
payer aprés sa mort.

'Dans les derniers jours de sa vie il sortit de sa cellule pour § 65.
aller visiter le monastere de filles que l'on bastissoit encore, &

§ 65. peuteftre pour y offrir le facrifice.'Trois jours aprés qu'il fut re-
venu fur fa montagne, il fut attaqué d'une maladie qui l'empor-
§ 66.67. ta au bout de dix jours,'le 14 de fevrier,ᵃauquel l'Eglife gre-
ᵃ p.770.§ 7. que & la latine l'honorent.[On n'en marque point autrement
p.780.§ 56. l'année,]'finon que c'eftoit aprés la mort de S. Symeon Stylite,
[arrivée en 460,]dont il fut averti dans une vifion à l'heure mef-
§ 67. me qu'elle arriva;'& que ce fut avant celle de l'Empereur Leon,
§ 66. [c'eft à dire avant l'an 474.]'Diverfes perfonnes demanderent à
avoir fon corps.Mais enfin on l'accorda aux larmes des filles qu'il
avoit données à Dieu, & on l'enterra dans la chapelle de leur
p.769.§ 4. monaftere,'qui fut depuis appellé pour ce fujet le cimetiere de
p.782.§ 66. S. Auxent:'& Dieu continua d'y faire plufieurs miracles.

All.de Sym p.83. 'Leo Allatius cite une vie de S. Auxent écrite par Pfellus, dif-
Ugh.t.6.p.1219.| ferente de celle que nous avons.'On en peut voir encore quel-
ᵇ Men.14.feb. ques eloges dans les menologes des Grecs. Ils difent qu'on faifoit
Cang.de C.p. fa fefte dans le monaftere de Calliftrate'à Conftantinople, où
154.a. Sergius le compagnon des impoftures de Mahomet avoit efté
moine.

Boll.p.769.§ 3| 'La caverne de S. Auxent fut toujours habitée durant 300 ans
Anal.g.p.417. par de grands Saints, qui y demeuroient reclus[comme luy,]fa-
418. voir par Serge fon difciple & fon imitateur, par S. Bendimien,
par un Gregoire, par un Jean, & enfin par S. Eftienne le jeune, fi
celebre par fon courage durant la perfecution des Iconoclaftes.
On l'amena tout jeune fur cette montagne, comme en un lieu
digne des grandes efperances que l'on concevoit déja de fa fain-
Boll.p.759.§ 2. teté;'& il y paffa 60 ans;ᵇde forte qu'il en retint mefme le fur-
ᵇ § 2.3. nom, ayant efté nommé Eftienne d'Auxent.

p.780.§ 57. 'L'auteur de la vie de S. Auxent fait un grand eloge de Serge
fon difciple, dont il avoit appris une partie de fon hiftoire. Il
eftoit originaire de Mefie,"& confervoit encore le langage bar- *lingua bar-*
bare de fon pays: mais il n'avoit rien de barbare dans fon efprit *barus.*
[& dans fes mœurs.]Depuis qu'il fe fut uni à S. Auxent pour de-
meurer avec luy, il n'ufa ni de vin, ni d'huile, ni de fruits, ne
prenant que du pain, de l'eau, & quelques legumes qui n'eftoient
point cuits, fans s'en raffafier jamais. Il prioit prefque toute la
nuit, & il employoit prefque tout le jour à faire de petites croix
¹de bois, qu'il donnoit à ceux qui venoient en ce lieu: & ils les
recevoient comme une benediction[du ciel.]

Ugh.t.6.p.1206| 'Bendimien[qui fucceda à Serge]'eft honoré par l'Eglife gre-
Men.p.9. que le premier de fevrier.ᶜLa vie de S. Eftienne le jeune, dit qu'il
ᶜ Anal.g.p.417.

1. *cruces ex filignis.* Il y a divers arbres à qui on donne ce nom.

eclata par toutes sortes de vertus, & par un grand nombre de miracles.'Les Grecs en font encore d'autres eloges; & ils disent qu'il avoit esté disciple & serviteur de S. Auxent. Mais selon ce qu'ils ajoutent, il semble qu'il ait quitté sa caverne pour s'enfermer dans un autre endroit voisin, où il passa 42 ans.'Gregoire qui demeura aprés luy dans la cellule de S. Auxent, est loué comme un homme venerable par son amour pour la continence, aussibien que par sa vieillesse sacrée. Ugh; Men. Anal.g.p.417.

S. GENNADE, PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE.



[ENTRE tant d'Evesques de Constantinople que l'Eglise greque honore comme des Saints, il y en a peu qui le meritent davantage, selon le témoignage de l'histoire, que S. Gennade. Car on ne remarque en sa conduite aucun defaut considerable. Il paroist au contraire que dans les occasions importantes, il a fait ce que son devoir & sa dignité demandoient de luy: On voit dans luy un grand zele pour la discipline de l'Eglise: on dit mesme que Dieu luy a fait des faveurs extraordinaires, qu'il n'accorde guere qu'à ceux que sa grace a elevez audessus des vertus communes: Et on ajoute que le demon a reconnu qu'il ne pouvoit rien contre l'Eglise, tant qu'il la gouverneroit.]'Jean Mosc dit sur le raport de deux Prestres de Constantinople, que c'estoit un homme tres[1]mortifié, & en mesme temps tres doux, dont le corps estoit pur [aussibien que l'ame.]'Un autre Gennade Prestre de Marseille, dit qu'il avoit l'esprit vif, la langue "eloquente, & la memoire enrichie par la lecture des anciens auteurs. Mosc,c.145.p.1119. Genn.c.90. "nitidus.

[La premiere chose que nous savons de luy, est celle qui luy

1. continens. Car cet endroit n'est pas dans le grec, non pas mesme dans celui de M. Cotelier, l.2.p.414.

Fac.l.2.c.4.p.76-78. est la moins favorable.]'Car Facundus nous assure qu'il a fait un écrit contre S. Cyrille d'Alexandrie, extremement injurieux, comme on le voit par les endroits qu'il en cite, où il traitoit sa doctrine & ses anathematismes, de mensonges"& de blasphemes dignes d'estre anathematizez.[C'estoit sans doute en 431 ou 432, lorsque la chaleur de la dispute entre Saint Cyrille & Jean d'Antioche duroit encore, & que plusieurs personnes tres orthodoxes, estoient persuadées que Saint Cyrille en combatant &c.

p.78.b.c. Nestorius, estoit tombé dans l'erreur d'Apollinaire.]'Ainsi Gennade pouvoit n'avoir que des sentimens tres Catholiques, & blasmer neanmoins avec une bonne intention ceux de S.Cyrille, parcequ'il ne les pouvoit accorder avec la foy de l'Eglise.[Cette faute de Gennade fut apparemment couverte par la réunion qui se fit l'an 433, entre les Orientaux & S. Cyrille, & effacée par le reste de sa conduite; puisqu'on n'auroit pas elevé sur le throne de Constantinople un homme suspect de Nestorianisme. Il devoit estre encore assez jeune en 431, n'estant mort qu'en 471. Il paroist dans ce que nous avons de cet écrit, beaucoup de feu & de connoissance de l'Ecriture.]

Cyr.Al.ep.48.p.191.192. 'Il y avoit vers l'an 434, & apparemment à Constantinople, un Gennade Prestre & Abbé, qui faisoit difficulté d'entrer dans la communion de S. Procle, parceque ce Saint y avoit admis Juvenal de Jerusalem, coupable d'une ambition visible dans l'erection de son nouveau Patriarcat. Neanmoins S. Cyrille conseilla à Gennade de ne pas desapprouver la condescendance dont S. Procle usoit en cette rencontre.[Cet amour pour l'honneur & la discipline de l'Eglise, est digne du zele de nostre Saint, & ce seroit une preuve qu'il se seroit bientost entierement reconcilié avec S. Cyrille.]

Thdr.L.p.553.c.d|Nphr.chr. 'Il est certain qu'il estoit Prestre de Constantinople, lorsqu'il en fut fait Evesque. Il succeda à Anatole,[mort en l'an 458, "peutestre le 3 de juillet. On ne dit rien de particulier de son elec- V.S. Leon

Thdr.L.p.553.c.d. tion,]'sinon qu'Acace qui luy succeda, y eut quelques voix.[Mais § 169. Dieu eut pitié de son Eglise pour cette fois.

S. Leon qui gouvernoit alors l'Eglise Romaine, envoya aussitost aprés à Constantinople, les Evesques Domitien & Geminien, pour poursuivre auprés de l'Empereur nommé aussi Leon, la punition de Timothée Elure,"qui estant schismatique, ex- Ibid.§168. communié, & Eutychien, s'estoit neanmoins emparé du siege d'Alexandrie, en avoit tué le legitime Evesque S. Protere, & s'efforçoit de ruiner dans toute l'Egypte la foy Catholique. Tous

les Evesques de l'Orient que l'Empereur avoit consultez, s'estoient declarez contre luy.]'Cependant Elure se maintenoit, appuyé par Aspar Arien,[de qui Leon tenoit l'Empire.]Gennade joignit donc son zele[à celui de S. Leon :"& enfin au commencement de 460. Elure fut chassé d'Alexandrie & banni à Gangres.]

Thphn.p.96.b.

V. S. Leon § 172.

'Il obtint neanmoins la permission de venir à Constantinople, de quoy Gennade eut soin d'avertir S. Leon qui luy récrivit le 17 de juin, & le pria de s'appliquer avec cette sollicitude qui le rendoit si illustre, (ce sont ses termes,) à empescher les mauvais effets qu'on pouvoit craindre de ce voyage, & à faire en sorte que l'on ordonnast promtement un Evesque Catholique à Alexdrie.[S. Leon fut entierement satisfait sur ces deux points. Car "Elure n'obtint rien à Constantinople, ou mesme n'y vint point dutout : & avant que la lettre de S. Leon eust esté rendue à Gennade, Timothée Salofacial homme tres Catholique, avoit esté elu Evesque d'Alexandrie.

Leo, ep. 138. p. 721.

Ibid. § 162.

Ce fut apparemment en la mesme année ou en la suivante, que "S. Daniel entreprit de vivre sur une colonne auprés de Constantinople.]'Il paroist qu'il le fit à l'insceu de Gennade. Il n'en demanda point non plus la permission à un nommé Gelase, seigneur du lieu où il se mit. Gelase s'en mit fort en colere, & vint s'en plaindre à Gennade; qui[craignant peutestre aussi qu'une maniere de vie si singuliere ne vinst plutost de vanité que du mouvement de Dieu,]crut qu'il falloit faire descendre le Saint de sa colonne, & mesme le punir.[Neanmoins comme Dieu se declaroit en sa faveur par divers miracles, & que l'Empereur Leon prit beaucoup de croyance en luy, la chose en demeura là : & on ne voit pas que Gennade s'en soit mis en peine.]'L'auteur de la vie de S. Daniel suppose neanmoins que Gennade conserva toujours peu d'affection pour luy; en sorte que Daniel luy ayant mandé à luy & à l'Empereur, quelque temps avant le grand embrasement[de l'an 465,]que la colere de Dieu estoit preste de tomber sur la ville, & qu'il la falloit arrester par des prieres extraordinaires; ils n'eurent pas ni l'un ni l'autre beaucoup d'égard à cet avis.

V. son titre.

Sur. 11. dec. p. 223. § 16.

§ 24.

'La mesme vie ajoute que l'Empereur ayant prié en ce temps là Gennade d'ordonner S. Daniel Prestre, Gennade y alla, & témoigna au Saint qu'il seroit venu plustost recevoir ses instructions, & luy demander ses prieres, si ses occupations continuelles le luy eussent permis; mais que le Saint luy fit voir par sa réponse, qui est fort obscure, qu'il savoit bien qu'il ne le fust ja-

Ibid.

525. mais venu voir, si l'Empereur ne l'y eust obligé.'Gennade ne laissa
pas neanmoins de vouloir ordonner le Saint; & comme Daniel
qui savoit son dessein, ne vouloit pas souffrir qu'il montast sur sa
colonne, il fit d'embas les prieres & les ceremonies de l'ordination,
& puis declara au Saint"qu'il estoit ordonné Prestre,& qu'il &c.
ne pouvoit pas refuser de le laisser monter pour le rendre participant
du saint Sacrifice. Daniel ceda enfin, & Gennade estant
monté, luy donna & receut de luy, dit l'historien, la sacrée communion:
ensuite de quoy Daniel fit toutes les choses que les
Prestres ont accoutumé de faire, pria pour le peuple, & le benit.

[Il y a peu à douter que Gennade estant monté, ne luy ait imposé
les mains, quoique cela ne soit pas marqué dans l'histoire
Nyss.v.Gr.t.3.p. 544.545. du Saint:]'de mesme que Saint Gregoire Thaumaturge ayant
esté établi Evesque en son absence, on fit neanmoins ensuite les
ceremonies ordinaires de son ordination.[Cette vie de S.Daniel
All.de Sym.p. 129. est tirée de Metaphraste, selon son titre;]'& Leo Allatius la met
entre celles qui sont certainement de la composition de cet auteur:
[de sorte que nous ne pouvons pas luy donner une autorité
entiere, surtout pour le détail & les circonstances des faits.]

Bar.459.§1.9. 'C'est avec raison que Baronius appelle Gennade un fidele gardien
& un défenseur zelé de la foy & de la discipline de l'Eglise.
Thdr.L.l.1.p. 554.a. 'On marque qu'il n'elevoit personne à l'état Ecclesiastique qui
ne sceust le Pseautier, [comme S.Gregoire vouloit depuis qu'on
p.553.d. l'observast. Il honora beaucoup son Clergé,]'en donnant la dignité
d'œconome à S. Marcien["avant l'an 465.] V. S. Marcien.

p.554.a. 'Il y avoit à Constantinople une eglise de S. Eleuthere Martyr,
[apparemment"du Senateur de Byzance, que les Grecs honorent V.S.Anthime.
Mosc.c.145.p. 1119. le 4 d'aoust.]'Entre les Clercs de cette eglise, il y avoit un
Lecteur nommé Carise, extremement dereglé, jusqu'à se rendre
coupable de meurtres & de magie. Comme beaucoup de
personnes en faisoient des plaintes à Gennade, il le fit venir, tascha
de le corriger["par une sorte reprimende qu'il luy fit: & διὰ νουθεσίας
comme il sceut ensuite que sa reprimende luy avoit esté inutile,
il le fit chastier, mais en pere,"selon les regles & la douceur de καὶ ἐκκλησιαστικῶς.
l'Eglise. Le chastiment ne servit pas plus que les paroles: ce que
Gennade ayant sceu, il envoya[1] un de ses officiers à l'eglise de S. 1.
Eleuthere, prier le Saint,& luy commander en quelque sorte de
corriger ce méchant ministre de son eglise,"ou de l'oster du ἢ ἔκκοψον.
monde. L'officier fit ce qui luy avoit esté ordonné: & Carise fut
trouvé mort le lendemain. Tout le monde fut effrayé de cette

1. τινὰ τῶν τῆς ἀποκρίσεως διακονούντων, un de ceux dont il se servoit pour répondre.

punition, & en rendit gloire à Dieu. Jean Mosc qui raporte cette histoire, 'dit qu'il l'avoit apprise dans un monastere pres d'Alexandrie, de deux vieillars qui se disoient estre du Clergé de Constantinople. 'Elle est attestée par Theodore le Lecteur encore plus ancien que Jean Mosc. a. Thdr.L.p.554.a.

'Il nous reste encore un illustre monument du zele de Gennade, dans l'epistre circulaire qu'il écrivit à tous les Evesques contre la simonie, avec 73 autres Evesques, dit Balsamon, 'ou plutost avec 81 dont nous avons encore les noms. ᵃBaronius croit que ce fut une suite du desir que l'Empereur Leon avoit eu en 457 d'assembler un Concile œcumenique: à quoy le Pape s'estant opposé, il se contenta de faire assembler par Gennade les Evesques des provinces voisines, avec lesquels se trouverent les Evesques Domitien & Geminien, envoyez par le Pape en 458. [C'est sans doute sur ce fondement qu'il a placé ce Concile en 459. Cependant nous ne voyons aucune preuve de tout cela. Domitien & Geminien ne sont point dutout nommez dans les souscriptions, & ils ne paroissent nullepart.] 'Le Concile se qualifie luy mesme le Concile "des Evesques presens à Constantinople; [c'est à dire qu'on y avoit assemblé les Evesques qui se rencontroient à la Cour, & non pas qu'on eust convoqué ceux des provinces voisines.] 'Et il y en avoit en effet plusieurs non seulement de l'Asie, de la Thrace, & du Pont, [dont l'Evesque de Constantinople estoit superieur,] mais encore de l'Orient & de l'Egypte. Balf.can.p.1087.b. Basil.t.1.p.189.190. a Bar.459.§1.2. Conc.t.4.p.1026.b. ἐνδημοῦντων. ap.p.1451-1455.

[Nous n'avons pas neanmoins de peine à croire que ce Concile s'est tenu en l'an 459, ou environ, avant que les Evesques d'Egypte chassez par Elure, fussent retournez en leur pays, comme ils firent sans doute aussitost que Salofacial eut esté elu Evesque d'Alexandrie vers le milieu de 460.] 'Car nous trouvons dans ce Concile beaucoup d'Evesques d'Egypte, '& presque tous ceux qui avoient signé "la requeste presentée à Leon en 457. [Je croirois assez aisément que ce Concile fut assemblé pour l'ordination de Gennade, lorsque Domitien & Geminien n'estoient pas encore arrivez. Mais je ne sçay si le titre des Evesques presens y convient.] 'Les Conciles assemblez pour l'ordination de Sisinne & de Maximien ne s'en servent pas. p.1454-1411. t.4.p.897. V.S. Leon §159. t.3.p.1019|Phot. c.52.p.40.

[La pluspart de ces 81 Evesques se trouvent nommez dans le Concile de Calcedoine, ou dans les lettres écrites à Leon au commencement de 458.] 'Les principaux sont Jean d'Heraclée [en Thrace,] Anastase d'Ancyre, Eunome de Nicomedie, Estienne d'Hieraple [dans l'Euphratesienne,] Maxime de Laodicée en Basil.t.1.p.189.190.

Syrie, Geronce de Seleucie, Jean de Germanicie, Julien de Cos
Conc.app.p. 1451.1455. [le celebre agent de Saint Leon,]& Jean de Germanicie.'Les 18 premiers font tous Metropolitains.

Bar.459.§2. 'Baronius croit que l'on confirma dans ce Concile, le decret du Concile de Calcedoine fur la foy,& qu'on y lut les lettres que S. Leon & tous les Evefques de l'Orient avoient écrites fur ce fujet à l'Empereur.[Ce qui eft certain, c'eft que nous n'avons
Conc.t.4.p.818. a. ªp.755.b.c. rien de ce Concile, que fa lettre touchant la fimonie.]'C'eftoit un vice dont l'Eglife de Conftantinople eftoit accufée.ªLe Concile de Calcedoine l'avoit condanné par un Canon exprés, foumettant à la depofition & ceux qui recevoient de l'argent pour les ordinations, & ceux qui en donnoient, & tous les mediateurs
p.1027.c. de cet infame commerce.'Cependant il fe trouva encore depuis dans la Galacie, des perfonnes à qui l'amour de l'argent fit meprifer une loy fi fainte.

p.1026-1030. 'Ce fut ce qui obligea Gennade & fon Concile de renouveller le Canon de Calcedoine, & d'ajouter encore l'anatheme à la depofition, afin que perfonne ne fuft affez hardi pour corrompre par des interpretations & des fophifmes, la pureté & la fimplici-
p.1026.b. té de l'Evangile & de l'Eglife.'Il adreffa fur cela une lettre circulaire fignée de Gennade & de 80 autres Evefques, qui fut en-
p.1030.b. voyée à tous les Metropolitains[de l'Orient,]'leur recommandant d'en envoyer des copies à leurs fuffragans, aux Corevefques, & à tous les autres, afin que tous les Fideles s'uniffent en un mefme efprit pour combatre cet ennemi commun de l'Egli-
p.1026.b|ap.p. 1452. b Balf.can.p. 1087. fe.'Elle fut auffi envoyée au Pape,[afin qu'il l'approuvaft: ce qu'il ne manqua pas fans doute de faire.]ᵇBalfamon l'a mife dans le corps des loix ecclefiaftiques.

Thdr.L.p.554. b|Thphn.p.98. d|Cedr.p.349.c. 'Il y avoit à Conftantinople du temps de Saint Gennade, deux perfonnes habiles à compofer ce que les Grecs appellent *Troparia*:[Je penfe que ce font des cantiques en profe, mais d'un ftyle elevé & poetique.]Ces deux perfonnes fe nommoient Anthime & Timocle,& faifoient comme deux factions dans la ville. Car les ennemis du Concile de Calcedoine s'attachoient à Timocle,(qui eftoit apparemment Eutychien;)& les Orthodoxes s'affembloient chez Anthime. On ajoute qu'Anthime fit faire les veilles de toute la nuit;[ce qui ne peut pas neanmoins eftre abfolument vray, puifqu'on celebroit affurémenr les veilles à Conftantinople du temps de S. Chryfoftome. Mais peuteftre qu'Anthime les fit faire plus longues, ou plus folennelles.]Car il les orna, s'il faut ainfi dire, par les hymnes & les cantiques[qu'il compofa]

composa]pour en augmenter la joie. Il les faisoit chanter à differens chœurs par les hommes & par les femmes. Estant encore laïque &"officier du palais, il avoit esté compagnon vers l'an 442, *des exercices de pieté que pratiquoient Saint Auxent & Saint Marcien laïques comme luy. Il fut depuis fait Diacre, & enfin Prestre. La vie de S. Auxent le qualifie un homme grand & admirable. Il ne s'appliqua, ce semble, à composer des hymnes, qu'aprés que S. Auxent & S. Marcien[1]eurent renoncé au siecle, [& qu'il y eut sans doute aussi renoncé luy mesme.

a ... *V. Saint Auxent.* 1.

La ville de Constantinople fut ornée du temps de Gennade de plusieurs nouvelles eglises.]'On pretend que Saint Marcien, dont nous avons parlé, augmenta & embellit extremement l'ancienne Anastasie de Saint Gregoire de Nazianze; que Gennade dedia cette nouvelle eglise en presence de l'Empereur & de toute la ville, & qu'il y fut témoin d'un miracle arrivé en faveur de S. Marcien.["Mais il est à craindre que tout cela ne soit faux.]

Boll.10.jan p. 612.613. V. S. Gregoire de Nazianze note 16.

'Ce fut aussi du temps de Gennade, que Stude bastit une eglise de S. Jean Battiste,[avec un monastere][b]où il mit des moines Acemetes:[c]Codin pretend qu'il y en mit jusqu'à mille, à qui il donna beaucoup de terres.[Ce monastere est devenu tres celebre dans l'Eglise, & il luy a donné plusieurs Saints qui ont porté le surnom de Studites.][d]Theophane en marque la fondation sur l'an 462.[e]On pretend tirer d'un passage fort obscur de Suidas, que c'estoit une eglise paroiciale, avant que d'estre un monastere.[Je ne sçay si cela est aisé à accorder avec les auteurs: & je ne me souviens pas mesme qu'on parle jamais d'eglises paroiciales à Constantinople, quoiqu'il soit difficile de croire qu'il n'y en eust point.]

Thdr.L.p.554. b. a Thphn.p.97.b. c. b c|Thdr.L.p. 554.b. c Cod.or.C.p. 51.d. d Thphn.p.97. b. e Cang.de C.p. 103.b.

'Le mesme Stude avoit aussi basti l'eglise de Saint Michel à Nacolie[en Phrygie, devenue celebre dans la suite;]& il avoit dit-on, esté recompensé aussitost par le Consulat,[qu'il eut en 454.]'On dit qu'il venoit de Rome.[f]Il y avoit en effet un Stude officier en Occident du temps de S. Ambroise: mais il y en avoit aussi un Prefet de Constantinople sous Arcade.[g]La chronique d'Alexandrie parle de la maison de Stude à Constantinople sur l'an 465.'On pretend qu'il a eu la qualité de Patrice.

Suid.e.p.808.d. e. Cang.p.103.a| Nphr.l.15.c.23. p.624.a. f Bar.459.§ 17. g Chr.Al.p.744. Cod.p 51.d.

'Au monastere des Studites, on joint celui de Saint Cyriaque, fondé par Gratissime grand Chambellan, qui s'y retira mesme,

Thdr.L.p.554. b.

1. *post decessum*, qui pourroit aussi marquer la mort. Mais on croit que S. Marcien n'est mort qu'aprés S. Gennade.

Thphn.p.97.c. sans neanmoins quitter sa charge.'Il estoit hors de la porte dorée.

Cang.de C.p. 122.183. 'Il y avoit encore d'autres monasteres de S. Cyriaque à Constantinople dans la ville mesme.

p.139|Cod.or.C. p.45.c. 'Le Patrice Hilarion ou Hilaire bastit aussi du temps de Leon une eglise de Saint Theodore. C'est celle qu'on surnommoit la Charboniere, pour la distinguer de quelques autres qui portoient aussi le nom de S. Theodore.

Sur.11.dec.p.226. 534. 'Leon mesme fit bastir hors de la ville vers l'an 468, un monastere pour les disciples de S. Daniel Stylite, quelque opposition qu'y eust le Saint, avec une eglise de S. Symeon Stylite, où Gennade mit quelques reliques de ce Saint, "qu'il y transporta solennellement. Il semble qu'il soit alors monté sur la colonne de S. &c. Daniel, pour luy presenter ces reliques.'Il y avoit en 536 à Constantinople, un monastere de S. Symeon surnommé Cyracone: [& Mr du Cange n'y a point connu d'autre eglise de S. Symeon.

Cang.de C.p. 139 b.

Thdr.L.p.568. d|Thphn.p.95.c. 'On apporta encore de Sirmich du temps de Gennade, les reliques de Ste Anastasie, qui furent mises dans son eglise, ["c'est à dire dans celle qui portoit déja son nom pour un autre sujet. V. S. Greg. de Naz. note 25.

Dieu, comme nous avons dit, recompensa la vertu de Saint Gennade par des graces extraordinaires.]'Car on marque qu'il guerit"par ses prieres, la main d'un peintre devenue seche, parcequ'il avoit eu la hardiesse de peindre J. C. sous le visage que les payens avoient accoutumé de donner à leur Jupiter.'Theophane dit que cela arriva l'an 462. &c.

Thdr L.p.554. a|582|Cedr.p. 348.d.

Thphn.p.97.b.

Boll.10.jan.p. 614.§14.15|Suid. αx.p.118.a b. 'On pretend que sur la fin de sa vie, il eut une vision qui luy ordonnoit de demolir"une vieille eglise, qui seroit rebastie sous son successeur; Qu'il fit en effet abatre cette eglise, & que comme il mourut aussitost aprés, elle fut rebastie sous Acace son successeur, par S. Marcien,'quoique d'autres assurent qu'elle fut tout à fait rebastie sous Gennade mesme. V. Acace 11.

Suid.αx.p.118.a. b.

Thdr.L.p.555.d| Thphn.p.97.b| Suid γ.p.587.b. c. [Mais ce qui est plus considerable & plus assuré, c'est]'qu'estant allé une nuit à l'autel pour prier, il apperceut un demon en forme de spectre. L'Evesque luy parla avec force & avec menaces: & alors le demon luy dit en criant, Qu'il cedoit pour tant qu'il vivroit, mais qu'aprés sa mort, il feroit bien du mal à l'Eglise, & s'en rendroit le maistre. Gennade pria beaucoup Dieu pour détourner ce malheur: & l'affliction que cette crainte luy donna, fut cause qu'il mourut peu de temps aprés. [Ce qui arriva sous Acace son successeur, donna lieu de croire que cette vision n'estoit que trop veritable.

Gennade avant que de mourir, donna encore deux grandes

preuves de son zele pour la foy.]'Car c'est sans doute ce Gelade Sur.29.dec.p.
V. Leon I. "qui parut avec S. Marcel Abbé des Acemetes, à la teste des Ca- 354.§34.
§ 23. tholiques en 468, lorsqu'il fallut aller demander à l'Empereur Leon, qu'il ne donnast point le titre de Cesar à Patrice fils d'As-
Ibid. par, à moins qu'il ne renonçast à l'heresie Arienne.["L'an 470, ou 471,]'Pierre le Foullon heretique Eutychien, mais soutenu par Thdr.L.p.554.
Zenon gendre de l'Empereur, s'estant emparé du siege d'Antio- 555.
che sur Martyre, Gennade par son credit, fit que Martyre fut fort bien receu de l'Empereur, & appuya tellement sa cause qu'il fut rétabli. Martyre quitta peu aprés volontairement son evesché, & Pierre s'en empara de nouveau: Mais Gennade l'ayant sceu, en informa l'Empereur; & ainsi Pierre fut chassé, & Julien eleu legitimement Evesque.

[Voilà le peu que l'histoire nous a conservé des actions de S. Gennade.]'On y pourroit ajouter toutes les loix que Leon a fai- Bar.471.§3.
tes en faveur de l'Eglise durant son episcopat, puisqu'il y a grand sujet de croire que c'estoit luy qui les luy avoit suggerées.'Il gou- Zon.p.42.d.e|
verna 13 ans[a]& deux mois:[b]& ainsi mourut vers la fin de l'an 471, Thphn.p.95.d. a Nphr.chr.
laissant tous les gents de bien dans l'affliction & dans la douleur. b Bar.471.§1.
'Les Grecs honorent publiquement sa memoire le 25 d'aoust.[c]Il §2|Canis.t.2.p.
semble qu'ils en fassent aussi quelque solennité le 17 de septem- 847.
bre,[qui peut aisément avoir esté le jour de sa mort, si Anatole c Boll.10.jan.p.
est mort le 3 de juillet.]Facundus le qualifie Saint[d]& d'heureuse 611,n.c. Fac.l.2.c.4.p.81.
memoire.[e]Macedone qui depuis fut elu Evesque de Constanti- a.
nople, estoit à ce qu'on croit son neveu; & il vivoit, dit un histo- d p.76.c. e Thdr.L.p.559.
rien, dans les exercices de la penitence, de la retraite, & de la d|Thphn.p.121.
pieté, comme un homme nourri & elevé par Gennade. a.

[Ce Saint a laissé plusieurs écrits.]'Car outre ce qu'il a fait con- Fac.l.2.c.4.p.76.
tre les anathematismes de S. Cyrille,[f]Leonce cite un deuxieme 78.
livre de luy à Parthene.[g]Il a encore commenté mot à mot tout le fn. g Genn.c.90.
prophete Daniel,'& toutes les epistres de S. Paul. Il a aussi com- Marc.an.470.
posé beaucoup d'homelies.[Nous avons parlé de sa lettre contre la Simonie, qui est le seul monument qui nous reste de luy, avec les fragmens citez par Facundus.]'On pretend que quand un Se- Uss.r.Brit.c.15.
dulius en commentant Saint Paul, cite Gennade, c'est celui de p.772.
Constantinople.[Mais je ne sçay si on le prouve suffisamment.]



S. EUTHYME, PRESTRE, FONDATEUR, ET PERE DE PLUSIEURS MONASTERES DANS LE DIOCESE DE JERUSALEM.

ARTICLE PREMIER.

De Cyrille auteur de la vie de Saint Euthyme.

Boll.10.jan.p. 299.§7.
§6.
p.301.§1.162.
Bar.475.§43.
Boll.10.jan.p. 324.§136.
a p.299.§8.
b p.305.§18.135. 161.
c Cotel.g.t.3.p. 220.b.
d Boll.§70.104.
e §48.49.58.78. 79;p.300.§9.
f p.318.§161.
g §161.

[LE nom de S. Euthyme eſt tres celebre entre les ſaints habitans des deſerts, ou plutoſt entre ceux qui ont ſervi de peres à un grand nombre de ſaints ſolitaires.]'Les Grecs luy donnent ordinairement le titre de Grand, & de Theophore, c'eſt à dire plein de Dieu.'Ils faiſoient ſa feſte avec beaucoup de ſolennité dans la grande egliſe de Conſtantinople.

Son hiſtoire n'eſt pas moins aſſurée qu'elle eſt admirable.'Elle eſt écrite par le moine Cyrille,'qu'on peut appeller ſon diſciple, 'puiſqu'il vivoit dans le monaſtere que le Saint avoit fondé,[a]quoiqu'il ne ſoit né que 30 ou 40 ans aprés ſa mort.[b]Mais s'il n'a pas luy meſme eſté témoin de ce qu'il raporte,[c]il a eu ſoin de s'en informer exactement des anciens ſolitaires qui en pouvoient eſtre les mieux inſtruits,[d]particulierement de S. Jean le Silentieux, de Thalelée,[e]& de S. Quiriace ou Cyriaque.

[f]Il écrivoit exactement tout ce qu'il apprenoit d'eux, quoique confuſément & ſans ordre.[g]Mais aprés l'an 553, eſtant paſſé du monaſtere au repos & à la ſolitude de la Laure, il employa deux ans à mettre en ordre les memoires qu'il avoit recueillis ſur Saint

Euthyme & sur S. Sabas;'& il composa ainsi les vies de ces deux Saints par ordre de George Prestre & Abbé,[que nous ne connoissons point d'ailleurs.]'Bollandus dit qu'il gouvernoit la nouvelle Laure[de S. Sabas.] § 1. p.302|n.a.

'Cyrille dit que ne sachant pas seulement comment il devoit commencer cet ouvrage, enfin aprés qu'il eut beaucoup pleuré & prié, S. Euthyme mesme & S. Sabas s'apparurent à luy, & luy donnerent par quelque signe exterieur"ce qui luy estoit necessaire pour le commencer & l'achever.'Il l'adresse à l'Abbé George qui le luy avoit fait entreprendre.[Il y marque avec beaucoup d'exactitude, les temps, les personnes, & toutes les circonstances des choses dont il parle, donnant à son écrit le veritable air d'une histoire, & non d'un panegyrique ou d'un roman. Aussi Mr le Maistre l'appelloit une vie tres fidele & admirable.] § 162. &c. § 1.

'Je ne crains pas d'avancer, dit Baronius, qu'entre tous les historiens des Saints, à l'exception de S. Athanase & de S. Jerome, je n'en ay trouvé aucun qui ait écrit d'une maniere plus digne de foy, qui caracterise mieux les choses & les temps, & qui les marque avec plus de soin & plus d'ordre que fait Cyrille. Quand il raporte ou ce qu'il a vu, ou ce qu'il a appris des plus grands Saints, on voit qu'il donne à la posterité la verité toute pure, comme un sacré depost: & il ne laisse pas le moindre soupçon ni le moindre doute sur sa fidelité.[On peut dire mesme qu'elle a un caractere de sincerité, qui persuade encore mieux les Lecteurs que le feu & l'eloquence de Saint Jerome. Laissant donc à ceux qui voudront traduire cette vie, le detail des actions du Saint, nous nous contenterons d'en faire un abregé dans une suite qui en fixe la chronologie.] Bar.491.§15| 475.§43.

ARTICLE II.

Naissance & premieres actions de S. Euthyme à Melitene.

1. 'SAINT Euthyme naquit'en 377, à Melitene dans la petite Armenie.ᵃL'Eglise commença aussitost aprés à respirer un peu de la persecution que les Ariens luy faisoient souffrir depuis 40 ans au moins,'c'est à dire depuis l'an 337, que le grand Constantin estoit mort;["quoiqu'on puisse dire que Constantin mesme avoit commencé la persecution des l'an 330. Mais des les premiers mois de l'an 378, Valens, quoiqu'Arien, embarassé par la Boll.20.jan.p. 302.§3|n.d. a §3. n.e. v. S. Athanase §7,15, 16.

a. sous le IV. Consulat de Gratien.

guerre des Gots,"se trouva obligé de donner la paix à l'Eglise, V.S.Basile
§ 53. '& la scella par sa mort arrivée le 9 aoust de la mesme année. 130.
Ibid. 'Cyrille met cette mort avant que S. Euthyme eust cinq mois.
n.f. 'Bollandus croit avec beaucoup d'apparence, qu'au lieu de cinq il faut lire quinze; & qu'ainsi le Saint est né au mois de juin 377.

§ 4. [Des les premiers jours de l'an 379,]'Paul pere d'Euthyme estant mort, Denyse sa mere le porta à Eudoxe son frere, qui le presenta à Otrée Evesque de Melitene,["dont le nom est celebre Ib.§ 105.
§ 5. dans l'histoire de l'Eglise.]'Otrée le battiza, le fit Lecteur, aprés luy avoir coupé les cheveux que l'on doit couper aux enfans[en les elevant à ce degré,]"& prit un entier soin de son education. &c.
§ 5.109. 'Cela arriva dans le temps mesme que Theodose I. fut elevé à
§ 5. l'Empire,'ou immediatement auparavant;["& il fut declaré Em- V.Theodose I.§ 3.
§ 5.109. pereur le 19 janvier de l'an 379.]'Cyrille dit que Saint Euthyme
n.f.k. avoit alors trois ans,'d'où nous apprenons qu'il conte les années commencées pour entieres, soit qu'il conte par les indictions, qui commencent au premier de septembre,[soit qu'il suive comme nous l'année Julienne, & les Consulats: Car dans le vray, S. Euthyme n'avoit pas encore trois ans le 17 janvier de l'an 379. Mais il faut qu'il conte par les Consulats plutost que par les in-
§ 54. dictions,]'puisqu'il joint la 54ᵉ année du Saint avec la convocation du Concile d'Ephese,["qui ne fut indiqué que le 19 novem- V.S.Cyrille § 41,42.
bre 430.]

§ 4. 'Eudoxe oncle du Saint, est appellé Assesseur de l'Evesque Otrée. [Est-ce à dire seulement qu'il estoit Prestre, parceque les Prestres
§ 617. estoient toujours assis avec l'Evesque?]'Otrée le fit instruire par Acace & Synode,"qui furent l'un aprés l'autre Evesques de Me- Ib.§ 11.
§ 109. litene.]'Il passa par tous les ordres Ecclesiastiques,ᵃ& fut elevé
a § 9. b § 109. malgré luy au Sacerdoce,ᵇavant que d'avoir l'age de 19 ans.ᶜIl
c § 9. fut chargé en mesme temps du soin des monasteres de la ville;
§ 9.11.68. ce qui ne l'empescha pas de s'appliquer beaucoup à la priere.'Et mesme il passoit à la campagne dans une entiere retraite, tout le temps qui est depuis l'octave de l'Epiphanie jusqu'à la fin du Ca-
§ 11.103. resme,'ou au moins jusqu'au dimanche des Rameaux.

ARTICLE III.

S. Euthyme se retire en Palestine: De ce qu'il y fit durant 60 ans.

Boll.20.jan.§ 10. 109.p.303.320. 'CEt amour de la retraite porta Saint Euthyme à s'aller instruire dans la Palestine, de la vie des solitaires: & à l'age

de 29 ans, ou environ, [c'est à dire en 405,] il quitta secrettement la ville de Melitene, & l'emploi qu'il y avoit, vint à Jerusalem
six milles. pour visiter les saints lieux, & se retira à "deux lieues & demie de
1. la ville auprés de la [1] Laure de Pharan, pour y gouster le repos de la solitude. 'Elle estoit à l'orient de Jerusalem, sur le chemin de P.298.§1.
Jerico, '& elle prenoit son nom d'un village qui en estoit eloigné P.317.§154.
d'une demie lieue. 'On pretend qu'elle avoit esté fondée des le P.298.§2|Sur.
V. la persec. d'Aurelien §6|n.5. temps de S. Macaire de Jerusalem, par S. Cariton, [A] "dont l'histoire est peu assurée.] 'Saint Euthyme passa cinq ans en ce lieu, 28.sep.p.295.§8. 13. Boll.20 jan.p.
jusqu'au Caresme [de l'an 410,] [a] qu'il alla habiter une grande caverne le long du torrent, pour y passer ce saint temps à son ordinaire dans une plus profonde retraite. 'Ce fut là qu'il commença 304.§11. a§12. §14.
à former quelques disciples. 'Il fit depuis une eglise de cette caverne, & bastit un monastere en un lieu voisin & plus accessible, §15.
'dont il donna la conduite à Saint Theoctiste le compagnon de §14.43.
dix milles. tous ses travaux. 'C'estoit à "quatre lieues de Jerusalem, & toujours sur le chemin de Jerico. 'Il continua toujours sa pratique P.305.§21. §11.
ordinaire de se retirer tous les ans dans une solitude plus reculée, depuis l'octave de l'Epiphanie & le 14 de janvier jusqu'au dimanche des Rameaux. 'Et tous les dimanches il donnoit les §9|Sur.29.sep.
saints Mysteres à ceux qui l'accompagnoient dans sa retraite, P.314.§4.
'ne se laissant voir durant ce temps là à aucun [étranger,] & ne parlant à personne. 5.dec.p.163.§27. 13.

'Il commençoit déja à blanchir & à vieillir, lorsqu'il guerit un Boll.p.305.§21.
jeune seigneur Sarrazin nommé Terebon, d'une paralysie qui luy avoit desseché la moitié du corps, & qu'il le battiza ensuite solennellement avec Aspebete son pere, gouverneur du canton des Sarrazins, soumis à l'empire Romain en Arabie, & un grand nombre de Sarrazins qu'Aspebete avoit amenez avec luy. 'La reputation que ce miracle luy attira, le fit fuir quelque temps aprés §28.
dans le desert de Ruban, qui est au midi sur le bord de la mer-morte. 'C'estoit au plustost vers l'an 420. [b] Il y avoit en ces quartiers là une montagne fort haute, où il bastit une eglise & y dressa un autel, & il y demeura quelque temps. 'Il se retira ensuite a§11. b§28|n.c. §29.31.
dans le desert de Ziph, où les habitans du village d'Aristobuliade luy bastirent un monastere. 'Il revint de là au monastere de §34.36.
trois milles &c. Theoctiste, & s'établit en un lieu qui en estoit eloigné de "plus d'une lieue. 'Aspebete luy fit faire trois cellules "& une chapelle §37.
dans ce lieu.

1. 'Une Laure estoit composée de diverses cellules assez eloignées les unes des autres, où les solitaires vivoient separément: ce qui la distingue du monastere où les moines vivoient en commun & logeoient ensemble. Eva.n.p.64.1.c.? Boll.20.jan.p.298. §3.4.

§38. 'Comme il avoit converti beaucoup de Sarrazins, il leur marqua un lieu'pour y faire un monastere,'& obtint de Juvenal de 1.
§39. Jerusalem qu'il leur donnast un Evesque, qui fut Aspebete mesme nommé Pierre depuis son battesme.["Ce Pierre assista V.S.Cyrille
en l'an 431 au Concile d'Ephese sous le titre d'Evesque de Pa- §47.
§40.41. remboles, ou du Camp, & mourut avant l'an 449.]'Dieu ayant ordonné à S. Euthyme de recevoir ceux qui voudroient se retirer
§41. rer auprés de luy, il forma en peu de temps une Laure,'dont Juvenal vint consacrer l'eglise, lorsque le Saint estoit agé de 52
p.300.§12. ans,[en 428.]'Cette Laure porta depuis le nom de S. Euthyme.
p.308.§43. 'Elle estoit à droite du chemin de Jerusalem à Jerico.[a]Il s'y trou-
a §45. va jusqu'à 50 solitaires.[b]L'on y celebroit tous les jours les saints
b Ibid. Mysteres.

["Le Concile d'Ephese fut indiqué par une lettre de Theodose V.S.Cyrille
§54. II, datée du 19 novembre 430.]'Ce fut dans ce temps là que le §41.42.
Saint receut dans la 54[e] année de son age, une visite de Synode son ancien maistre,"qui venoit aussi voir trois de ses cousins qui &c.
§72. estoient disciples du Saint.'On voit que S. Euthyme s'estoit declaré pour la verité condannée[l'an 449]par le faux Concile d'Ephese, & il ne se declara pas moins pour elle aprés le Concile de Calcedoine tenu[au mois d'octobre 451,]dans la 75[e] année de
§73-76. son age,'quoiqu'il vist toute la Palestine soulevée contre ce Concile par les mensonges de Theodose usurpateur du siege de Jerusalem. S. Euthyme resista seul avec ses disciples & à ses artifi-
§76. ces & à ses menaces,'& il aima mieux se retirer avec quelques
§77.78. autres dans les deserts les plus reculez,'c'est à dire dans celui de
§78. Ruban.'Theodose ayant esté chassé de la Palestine[en 453,]le
§82-86. Saint revint à sa Laure.'L'Imperatrice Eudocie avoit suivi le parti de Theodose : mais les malheurs arrivez à sa maison[l'an 455,] l'ayant obligée à se reconnoistre, elle consulta S. Symeon Stylite, qui la renvoya à S. Euthyme; & ce Saint la persuada enfin"de se &c.
réunir à l'Eglise.

§88 Sur.5.dec.p.159.§8. [L'an 458,]'S. Sabas vint trouver S. Euthyme,"agé pour lors &c.
de 82 ans,[s'il n'y a faute en cet endroit. Car il y a bien de l'appa-
Boll.§94.95. rence que"S. Sabas vint des le primtemps de l'an 457.]'L'année V.son titre.
457, en laquelle Leon avoit succedé à Marcien, le Saint avoit receu dans sa Laure Martyre & Elie destinez de Dieu pour estre
§96. Evesques de Jerusalem.'Anastase qui les preceda dans cette charge, ayant succedé l'an 458 à Juvenal, voulut venir voir le Saint, qui s'en excusa d'une maniere tres civile.[Sur la fin de l'an

1. *inter duo monasteria.*[Je ne sçay ce que c'est.]

459,]

459.]'Eudocie estant venue voir le Saint,& voulant assurer quelques revenus à sa Laure, il refusa de les recevoir, & avertit Eudocie de se preparer à sa mort qui estoit proche: Et elle mourut quelques mois aprés. § 98.99.

ARTICLE IV.

Dernieres actions de Saint Euthyme, & sa mort.

'SAINT Euthyme agé de 90 ans, vint assister à la mort de S. Boll.20.jan.p.
Theoctiste, qui mourut le 3 septembre[466,]& il luy rendit 318.§ 100.101.
les derniers devoirs de la sepulture avec le Patriarche Anastase,
qui avoit pris cette occasion pour le venir voir.'En la place de §102|Sur.5.dec.
Theoctiste, le Saint fit Abbé Maris frere d'Aspebete; & aprés p.160.§ 12.
la mort de Maris, qui arriva en 468, il y mit Longin.'Ce fut en ce Sur.29.sep.p.323.
temps là que S.Cyriaque agé de 18 ou 19 ans,vint s'adresser à luy, § 3.
l'ayant connu par sa reputation & par l'estime que tout le monde
en faisoit. S. Euthyme luy donna l'habit de solitaire. Mais comme
il ne recevoit point dans sa Laure de personnes si jeunes, &
que S. Theoctiste[à qui il les envoyoit d'ordinaire]estoit mort,
il luy dit d'aller trouver S. Gerasime: ce qu'il fit.[Ce fut aussi en
468,]'que l'Abbé Longin l'ayant consulté sur l'extreme desir 5.dec.p.160.§ 12.
qu'avoit S. Sabas de vivre dans la solitude, comme il connoissoit
quelle estoit la vertu de ce Saint, qui n'estoit encore agé que de
30 ans, il écrivit à Longin qu'il pouvoit le laisser satisfaire à son
desir.'S. Euthyme le voyant faire de grands progrés dans ce gen- § 13.14|Boll.20.
re de vie, & s'estant bien assuré de la solidité de son esprit, qui le jan.p.319.§ 104.
παιδαρογέρων. luy faisoit appeller"le jeune vieillard, le prit avec Domitien son
disciple pour estre le compagnon de ses travaux dans la solitude,
& pour le former comme un excellent maistre dans les exercices des vertus les plus sublimes. Il les mena, selon sa coutume, le 14 de janvier dans le desert de Ruban pour y passer les saints jours de jeûne,[comme nous l'avons déja remarqué, jusqu'au dimanche des Rameaux.]Enfoncé dans cette solitude seche & sterile, le jeune Sabas se trouva si pressé de la soif, qu'il ne pouvoit plus marcher, & il tomboit dans une défaillance entiere, ou par une foiblesse naturelle, ou parceque Dieu vouloit luy montrer qu'il avoit encore besoin d'une plus grande force pour une entreprise si extraordinaire. S. Euthyme le voyant dans cet état en fut extremement touché. Il se retira un peu à l'écart, se jetta par terre, & pria Dieu d'assister ce jeune homme dans une

necessité si pressante. Aprés sa priere, il appella Sabas, & donna trois coups de hoyau en terre, & aussitost il en sortit une eau tres claire. Sabas soulagea sa soif, & trouva dans cette eau une force capable de luy faire supporter toutes les fatigues de cette solitude.

Boll.§ 104. 'Sabas qui se proposoit Euthyme comme un parfait modele qu'il devoit imiter, ne l'eut pas longtemps devant les yeux. La mort le luy enleva bientost.[Cela arriva au commencement de
§ 105. l'an 473.]'Car[le samedi 13 janvier,]qui estoit l'octave de l'Epiphanie, Martyre, Elie, & plusieurs autres, estant venus trouver S. Euthyme pour aller avec luy le lendemain passer le Caresme dans la solitude, il leur dit qu'il n'iroit point, mais qu'il seroit avec eux toute la semaine[suivante,]& qu'il les quitteroit le sa-
§ 106. medi[20 de janvier.]Trois jours aprés, c'est à dire[le mardi 16,] il ordonna de faire une veille solennelle pour la feste de Saint
§ 106.107. Antoine, qui devoit estre le lendemain.'Le jour de cette feste, il
§ 108. fit un discours aux Peres qu'il avoit fait assembler,'nomma"Elie &c.
§ 109. pour son successeur,'passa les trois jours suivans,[le 18, 19, & 20,]"dans la sacristie, & enfin se reposa en paix le 20 de janvier, *in Diaconio.*
Ibid. la nuit du samedi[au dimanche,]'en la 16[e] année de Leon,[pres-
§ 113. que achevée;]'& un an avant que"ce Prince mourust,[en jan- v. Leon I.
p.301.§ 13. vier 474.]'Ainsi on ne peut douter que S. Euthyme ne soit mort § 10.
p.320.§ 109. en 473,'dans la 68[e] année de sa retraite,[a]& dans la'96[e] de sa vie. 1.
a p.301.§ 13. b p.320.§ 110. c Sur.29.sep.p. 324.§ 5. [b]Le Patriarche Anastase vint enterrer le corps du Saint.[c]Saint Gerasime qui avoit vu son ame monter au ciel, accompagnée par les Anges, y accourut aussi avec S. Cyriaque, & l'ensevelit luy mesme de ses mains avec un grand respect. Il fit toutes les autres choses que l'on a coutume de faire en ces rencontres, & puis
Boll.p.310.§ 110. 111. s'en retourna en son monastere.'Le[lundi]7 may Anastase transporta son corps dans une chapelle qu'il avoit fait faire pour cela dans la caverne où le Saint avoit d'abord vécu dans le silence,
§ 34. dit Cyrille.[Je croy que c'est]'celle où il s'estoit mis en arrivant
§ 12. dans ce lieu là, avant que d'y bastir sa Laure,[plutost que]'celle où il avoit demeuré auparavant auprés du torrent en un lieu extremement rude & escarpé.

Sur.5.dec.p.160. 'On marque qu'aprés sa mort, son monastere, (c'est à dire celui
§ 14. de S. Theoctiste,)tomba bientost dans l'oisiveté & dans la ne-
§ 26. gligence: ce qui obligea S. Sabas de s'en retirer dés l'an 473.'Ce

Boll.p.320.§ 109. a p.301.§ 13. 1.'Le texte de Cyrille porte que ce fut dans sa 99[e] année.[a]Mais il faut lire 97, comme on le voit dans Nicephore & dans les Ménées des Grecs, Cyrille contant 97 au lieu de 96, suivant sa maniere de conter autant d'années qu'il y avoit d'indictions[ou de Consulats.]

Saint imitoit autant qu'il luy estoit possible, ce qu'il avoit vu pratiquer à S. Euthyme, prenant sa vie pour le modele de la sienne. 'Il faisoit tous les ans sa feste le 20 de janvier, & puis s'en alloit comme luy dans le desert jusqu'au dimanche des Rameaux. § 17.
[Les Grecs & les Latins font encore aujourd'hui sa feste le 20 de janvier.]

ARTICLE V.

De Saint Theoctiste.

[SAINT Theoctiste estoit, comme nous avons vu, le compagnon des travaux de S. Euthyme. Il pouvoit estre aussi agé & plus mesme que S. Euthyme,]'puisque quand il mourut l'an 466, il estoit dans une extreme vieillesse, & plein des jours de l'homme.'Il paroist que S. Euthyme le trouva déja dans la Laure de Pharan, lorsqu'il s'y retira[l'an 405.]Comme ils avoient embrassé le mesme genre de vie, l'amour des mesmes choses, la conformité de leurs sentimens, la pratique des mesmes exercices les unit tellement par le lien de la charité, qu'il sembloit que ce n'estoit qu'une mesme ame qui les animoit tous deux. Ils se retiroient ensemble tous les ans dans le desert depuis le 14 de janvier jusqu'au dimanche des Rameaux, pour y passer tout ce temps, separez de la vue des hommes, uniquement occupez de Dieu, & appliquez à la priere : aprés quoy ils revenoient dans leurs cellules pleins de richesses spirituelles & de grandes vertus qu'ils avoient acquises dans cette retraite, pour les offrir à J.C. au jour de sa resurrection.'Ils se retirerent ensemble[l'an 410,]en une caverne de tres difficile accés, où ils n'avoient point d'autre nourriture que les herbes qui croissoient d'elles mesmes aux environs.'Leur retraite ayant esté decouverte,'[a]& Dieu leur envoyant plusieurs disciples, S. Euthyme qui souhaitoit extremement de garder le silence, pria Theoctiste de se charger de leur conduite : & Theoctiste qui ne pouvoit luy rien refuser, accepta ce soin, recourant en toutes rencontres aux conseils & aux avis de S. Euthyme.'Ainsi aprés en avoir deliberé ensemble, ils firent une eglise de la caverne où ils demeuroient ; & plus bas ils bastirent un monastere pour ceux que Dieu leur donnoit pour disciples. S. Euthyme demeuroit dans la caverne,'& Theoctiste dans le monastere avec les freres.

Boll. 20. jan. p. 318. § 100. § 11. p. 303. p. 304. § 12. § 12. 13. a § 14. § 15. p. 305. § 19.

'Ce fut luy qui receut Aspebete, lorsqu'il vint demander à S. § 19.

Euthyme la guerison de son fils Terebon, sans s'étonner comme les autres, du grand nombre de Sarrazins qui l'accompagnoient,
§ 22. '& comme il vit que l'arrivée de ces Sarrazins venoit d'un ordre particulier de Dieu, il jugea en devoir aussitost avertir Saint
§ 19. Euthyme, & interrompre le repos & le silence du Saint, 'qui avoit accoutumé de ne parler à personne que le samedi [& le dimanche.] 'La reputation que cette rencontre donna à S. Euthyme,
p.306.§ 26. attirerent un grand nombre de personnes, ce qui luy fit prendre
§ 27. la resolution de se retirer secrettement. 'Mais Theoctiste en ayant eu quelque soupçon, en avertit les freres, les assembla tous, & joignit ses prieres aux leurs, pour conjurer le Saint d'avoir pitié du troupeau qu'il avoit luy mesme rassemblé dans ce lieu, & de ne les pas abandonner à la fureur de l'ennemi commun de tous les hommes, qui ne manqueroit pas de le dechirer cruellement. S. Euthyme se laissa flechir à leurs prieres, & consentit à demeurer encore avec eux.

§ 28. 'Mais peu aprés, son amour pour le silence le fit resoudre absolu-
p.307.§ 35. ment à se retirer, sans que personne le sceust. 'Il revint au bout de quelque temps: & des que Theoctiste le sceut, il se sentit tout transporté de joie: & pressé du desir de le voir, il partit aussitost pour l'aller trouver. Aprés avoir eu la consolation de le voir, de l'embrasser, & de s'entretenir avec luy de choses spirituelles, il ne pouvoit plus se resoudre de se separer de luy, s'y sentant attaché par les liens d'une amitié indissoluble, & par les charmes non trompeurs qui accompagnoient ce grand Saint. Theoctiste le pria de descendre dans le monastere pour y vivre avec les freres, & y pratiquer les mesmes exercices. Mais il ne put pas obtenir de luy cette grace. Euthyme luy promit seulement qu'il l'iroit voir tous les dimanches, & qu'il assisteroit avec eux à la celebration des saints Mysteres.

§. 40. 'S. Euthyme ne recevoit point encore alors de disciples pour demeurer avec luy. C'est pourquoi il renvoyoit à S. Theoctiste tous ceux qui s'adressoient à luy ou pour se donner à Dieu, ou
Sur. 29. sep. p. 323. § 3. pour luy apporter quelques aumosnes, '& depuis qu'il eut commencé à recevoir des disciples, il luy renvoyoit les plus jeunes, & ceux qui n'estoient pas encore capables de la solitude & de
Sur. 5. dec. p. 159. § 9 | Boll. p. 316. § 58. l'austerité de sa Laure. 'Ce fut ainsi qu'il luy envoya Saint Sabas, l'an 458, en l'assurant qu'il pourroit beaucoup profiter sous sa
Sur. 5. dec. p. 160. § 11. conduite. 'Theoctiste envoya S. Sabas à Alexandrie avec un Religieux qui luy demandoit depuis longtemps la permission d'y aller, pour disposer de son patrimoine.

'Dans une grande secheresse, Theoctiste alla avec ses Religieux Boll.p.312.§ 67.
supplier S. Euthyme de demander à Dieu de la pluie, ce qu'ils
obtinrent par ses prieres.'Lorsqu'Eudocie voulut rentrer dans la p.315.§ 84.
communion de l'Eglise, elle voulut consulter S. Symeon Styli-
te, qui la renvoya à S. Euthyme. Elle s'en alla dans une tour qu'el-
le avoit fait bastir auprés de sa Laure. Mais ce Saint estoit alors
dans sa retraite de Ruban. Theoctiste l'y alla chercher, & obtint
de luy qu'il vinst parler à cette Princesse.

'L'an 466, S. Theoctiste tomba dans une maladie si violente, § 100|n.b.
qu'il jugea bien que sa fin estoit fort proche. S. Euthyme le vint
visiter, & voyant le peril où il estoit, il resolut de ne le point quit-
ter qu'il ne luy eust rendu les derniers devoirs. Saint Theoctiste
mourut en effet de cette maladie le 3 de septembre: & S. Eu-
thyme l'enterra avec beaucoup d'honneur,'dans un grand tom- § 102.
beau, où il mit deux ans aprés le corps de Maris, qu'il avoit fait
Superieur de ce monastere aprés S. Theoctiste.'Anastase Pa- § 100.
triarche de Jerusalem, vint assister aux funerailles de ce Saint.
'Les Grecs l'honorent solennellement le 3 de septembre.[Estant Canis|Menol.
mort dans la 90e année de Saint Euthyme, il faudroit mettre sa
mort en 465, si Cyrille commençoit toujours les années des
Saints au premier septembre qui precede le jour de leur naissan-
V. S. Sabas. ce. Mais la vie de S. Sabas ne le souffre pas,"puisqu'il ne vint de-
meurer au monastere de S. Theoctiste qu'en 457, & y vécut dix
ans avec luy.]

ARTICLE VI.

De Domitien disciple de Saint Euthyme.

'DOMITIEN fut l'un des premiers & des plus fideles disci- Boll.10.jan.p.
ples de S. Euthyme.[a]Il estoit comme luy de Melitene.[b]Il 320.§ 111.
a § 28.
passa plus de 50 ans auprés de luy à le servir, & fut un parfait imi- b § 111.
tateur de sa conduite.'Quand S. Euthyme, pour eviter la gloire § 28.
du monde, se retira dans le desert de Ruban, il ne prit que Do-
mitien pour compagnon de son secret & de sa retraite.'Il revint § 34.
avec luy trouver Theoctiste.'Lorsque S. Euthyme eut basti sa § 42.
Laure, Juvenal en vint dedier l'eglise en 428, & en mesme
temps il ordonna Domitien Diacre.'Saint Euthyme l'établit aussi § 43.
œconome & dispensateur de sa Laure.'Un jour que la Laure § 43-45.
estoit dans une grande necessité & une grande disette de vivres,
quatre cents Armeniens y arriverent pour se reposer. S. Euthyme

appella Domitien, & luy dit de les faire manger. Domitien luy representa la pauvreté où l'on estoit, l'assurant qu'il n'avoit pas de quoy donner à manger aux freres pour un jour. S. Euthyme s'appuyant sur la puissance de celui qui donna une nourriture abondante à la veuve pour la recompenser de sa bonne volonté, ordonna à Domitien d'aller à la paneterie: Vous y verrez, luy « dit-il, ce que sont les pensées des hommes, & ce que la bonté « de Dieu peut leur fournir contre leur attente. Domitien obeït, « & trouva la paneterie si pleine qu'il n'en pouvoit ouvrir la porte. Il appella d'autres freres pour l'aider, & ayant avec leur secours levé la porte, il y vit une si grande quantité de pain, de vin, & d'huile, que frapé de la grandeur de ce miracle, il alla se jetter aux piez de Saint Euthyme, pour luy demander pardon de cette sordide epargne qu'il avoit marquée d'abord, & dont il avoit un regret sensible. Le Saint le releva avec bonté, & luy dit: Mon « fils, celui qui seme avec abondance recueillera aussi avec abon- « dance: Lorsqu'on exerce la charité envers les hostes, on se fait « sans y penser de grandes provisions, & on ne donne jamais au- « tant que l'on reçoit. C'est, mes freres, [ajouta-t-il, en parlant aux « autres Religieux qui estoient presens,] ce que vous devez obser- « ver fidelement; si vous voulez n'estre pas ingrats envers Dieu, « & obtenir de sa liberalité qu'il vous donne les choses necessai- « res. «

546. [C'est apparemment Domitien dont il est dit ensuite, que]'l'œconome de la maison voyant que le nombre des freres s'augmentoit, il acheta des mulets pour pourvoir plus facilement à leurs besoins, & voulut donner le soin de ces mulets à un des freres nommé Auxence, qui s'en excusa. Il l'en pria une seconde fois en presence des deux Prestres de la maison, & ne pouvant
546-48. rien obtenir, il en parla à S. Euthyme, 'qui ne put non plus le faire obeïr par ses exhortations: mais il l'y obligea enfin, en aban-
560. donnant pour quelque temps son corps au demon.'Chrysippe eut
553. depuis la charge d'œconome dans la maison.'Un autre des freres estant tombé dans le mesme chastiment qu'Auxence, Domitien touché de compassion, assembla quelques uns des principaux de la maison, avec lesquels il vint interceder pour le coupable: Et le Saint accorda sa grace à de si puissans intercesseurs.

578. 'Estant un jour à l'autel, tenant l'eventail sacré à la main, à la droite de S. Euthyme qui offroit le Sacrifice, on les vit tous deux environnez d'un feu descendu du ciel, depuis le commence-
588. ment de l'oblation jusques à la fin.'Saint Euthyme mit d'abord

S. Sabas entre les mains de Domitien, avant que de l'envoyer à S. Theoctiste.'Domitien accompagnoit S. Euthyme avec Saint Sabas dans sa retraite ordinaire de Ruban, lorsque Saint Sabas estant tombé en défaillance par la soif qui le pressoit, S. Euthyme fit sortir de la terre une fontaine pour le soulager. § 104|Sur.5.dec. p.160.§ 13.

'S. Euthyme ayant declaré que sa mort estoit proche, fit appeller les principaux de ses disciples, particulierement Domitien: Boll.§ 106. '& leur ayant demandé qui ils souhaitoient d'avoir aprés luy pour Superieur, tous d'un commun consentement demanderent Domitien. § 108. Mais le Saint leur dit que cela ne se pouvoit pas, parceque Domitien le devoit suivre au bout de sept jours.'Saint Euthyme les renvoya ensuite, ne retenant auprés de luy que Domitien. § 109. 'Aprés qu'il fut mort le 20 de janvier, Domitien ne quitta point le lieu où l'on avoit mis son corps: & il y demeura les six jours suivans, comme n'ayant pas à vivre audelà, & ne pouvant plus se resoudre à voir la lumiere du soleil. § 111. Le 7ᵉ jour S. Euthyme luy apparut avec un visage riant, & luy dit: « Venez « avec moy posseder la gloire qui vous est preparée. Dieu vous a « accordé la grace que nous y soyons réunis. Domitien le declara aux freres, lorsqu'il vint à l'eglise pour la celebration des Mysteres; & sortit ainsi de cette vie avec joie, & avec l'esperance des biens eternels. [Ainsi il mourut le samedi 27 janvier de l'année 473.]'Bollandus marque sa feste ce jour là, entre celles des Saints, non sur l'autorité publique de quelque Eglise, mais sur celle du seul Constancius Felicius qu'il cite. 27.jan.p.771.

ARTICLE VII.

De Cosme, Chrysippe & Gabriel freres, disciples de S. Euthyme.

'LES trois premiers que Dieu envoya à Saint Euthyme pour peupler sa Laure, furent trois freres de Cappadoce, mais elevez en Syrie, où ils s'estoient déja formez aux exercices de la vertu. Boll.20.jan.§40. Ils se nommoient Cosme, Chrysippe & Gabriel. Saint Euthyme, suivant sa coutume, ne voulut point les recevoir, alleguant pour raison leur grande jeunesse, & les liaisons naturelles & particulieres entre des freres, qui sont souvent tres prejudiciables à la ferveur de la discipline, surtout parceque Gabriel estoit encore tout jeune & sans barbe. Mais la nuit suivante il eut une vision durant son sommeil, où il receut ordre de recevoir ces trois freres, comme luy ayant esté adressez de la part de

Dieu mesme, & de ne rejetter personne de ceux qui se presenteroient à luy, & qui luy marqueroient une bonne volonté. Le lendemain matin il receut donc ces trois freres, & il dit à Cosme qui estoit l'aisné : Je vous admets pour satisfaire à l'ordre que j'ay « receu de Dieu : mais il faut que vous veilliez sur Gabriel vostre « jeune frere, & que vous ne le laissiez pas sortir de sa cellule. Car « rien n'est plus dangereux ni plus seduisant pour de jeunes hom- « mes que la vue des femmes, dont les regards ont toujours quel- « que chose de doux & de tendre. Il luy declara aussi diverses cho- « ses qui devoient luy arriver, & entre autres qu'il ne croyoit pas qu'il demeurast longtemps dans ce lieu là, & que dans peu il seroit chargé de la conduite de l'Eglise de Scythople.[Cette prediction ne fut pas neanmoins sitost accomplie pour l'episcopat
§ 42. de Cosme.]'Car elle fut faite au plustost en 428,[a]& Cosme ne
a § 57. demeura avec le Saint que jusqu'en 431 ou 432.[b]Mais il ne fut
b 103. fait Evesque qu'en 466.

§ 54. 'Juvenal le fit Diacre sur la fin de l'an 430,[c]& un an ou deux
c § 57. aprés, il le fit Prestre,[& le tira de la Laure de Saint Euthyme,] pour luy confier la garde des Croix,[c'est à dire, comme je croy, de la vraie Croix, qui pouvoit estre divisée en plusieurs mor-
§ 60. ceaux, ou mesme en plusieurs Croix.]'Cosme vint quelque temps aprés voir le Saint, avec Anastase depuis Evesque de Jerusa-
§ 84. lem.'Et il alla le chercher encore en 456 avec le mesme Anasta-
§ 103. se, de la part de l'Imperatrice Eudocie.'Olympe Metropolitain de Scythople en la seconde Palestine, estant mort sur la fin de l'an 466, Cosme fut elevé à cette dignité qu'il possed a durant trente ans entiers, & qu'il honora par beaucoup de grandes & d'illustres actions de pieté. Cyrille luy donne le titre de Bienheureux.

§ 60. 'Chrysippe son frere, fut quelque temps œconome de la Laure
§ 61. du Saint,'& apprit de luy la revelation qu'il avoit eue, qu'Anas-
§ 87. tase seroit un jour Evesque de Jerusalem.'Il fut ordonné Prestre
§ 103. vers l'an 456, à la priere de l'Imperatrice Eudocie,'& succeda à son frere en la charge de Garde des Croix,[l'an 466,]comme il
§ 110. paroist que S. Euthyme l'avoit predit.'Il vint avec le Patriarche
§ 103. Anastase enterrer le corps du Saint.'Il mourut au bout de douze ans qu'on luy eut confié la garde de la Croix,[en 478, ou 479,]
§ 87. 'aprés avoir honoré son sacerdoce par une insigne pieté.[d]Il a lais-
d § 87.103. sé à l'Eglise beaucoup d'écrits considerables & dignes d'estime.
§ 103|n.g|Bibl. P.t.12.p.668. 'On luy attribue une homelie sur la S[te] Vierge, que nous avons
e Boll. 103|n.g| Phot.c.171.p. 384. dans la bibliotheque des Peres de Paris,[e]un discours sur Saint Theodore

Theodore Martyr, cité par Photius, & par un Eustrate Prestre de la grande eglise[de Constantinople,]& un autre sur la re-
V. S. Estienne § 5|note 4. velation des reliques de Saint Estienne,["arrivée dés l'an 415.]
'Gabriel estoit, comme nous avons dit, encore fort jeune lors- Boll.10.jan.p.
qu'il vint trouver S. Euthyme avec ses freres. C'est pourquoi le 308.§ 40.
Saint recommanda à Cosme son aisné de ne le laisser point sortir de sa cellule.'Il estoit mesme eunuque de naissance; c'est pour- § 79.
quoi S. Euthyme ne le laissa assister avec les autres à la celebration des mysteres, qu'aprés qu'il eut passé 25 ans dans sa Laure. [Ainsi y estant entré vers l'an 428, il n'assista à l'assemblée qu'en 453, lorsque la chose marquée en cet endroit arriva,]'qui est § 78.
qu'estant auprés de l'autel, luy & un autre virent descendre un feu du ciel sur S. Euthyme durant l'oblation du Sacrifice.'Il fut § 87.
fait Prestre vers 456 avec son frere Chrysippe: & fut en mesme temps chargé par Eudocie du soin du monastere de S. Estienne, 'c'est à dire de l'eglise qu'Eudocie faisoit bastir au lieu où ce § 95|16.jan.p.
Saint avoit souffert le martyre. 731.§.4.

'Cette Princesse voulant conferer avec Saint Euthyme sur la 20.jan.p.317.§
fin de l'an 459, elle envoya Gabriel le prier de luy permettre de 98.
l'aller trouver.'Il vint avec son frere Chrysippe rendre les der- § 110.
niers devoirs au corps de S. Euthyme.'Au bout de 24 ans qu'il § 103.
eut esté fait Prestre & Abbé, il fit bastir[en 480]un petit monastere, (ou plutost une petite cellule,) dans la vallée qui estoit à l'orient du temple où il se retiroit tous les ans à l'imitation de S. Euthyme, depuis l'octave de l'Epiphanie jusqu'au dimanche des Rameaux. Il vécut jusqu'à l'age de 80 ans,'c'est à dire jusque 26.jan.p.731.§5.
vers l'an 490,'& mourut dans son monastere[de Saint Estienne 20.jan.p.318.§
qu'il avoit gouverné durant environ 34 ans.]'On luy dressa en 103.
ce lieu un tombeau, où il se rendoit celebre par les grands mira- a § 103.
cles qui s'y faisoient.'C'est pourquoi Bollandus a quelque raison 26.jan.p.731.
de croire que c'est le S. Gabriel que les Grecs honorent le 26 de janvier. Ils l'appellent le jeune Gabriel, soit à cause qu'il s'estoit retiré fort jeune dans la solitude,[soit à cause de l'Arcange Gabriel auquel ils l'opposent.]'Il avoit beaucoup de genie & d'af- 20.jan.p.318.§
fection pour les lettres, & il savoit parler non seulement le grec, 103.
mais encore le latin, & le syriaque.[On ne dit pas neanmoins qu'il ait rien écrit.]

ARTICLE VIII.

De quelques autres disciples de Saint Euthyme.

Boll.10.jan.p. 308.§ 41. 'SAINT Euthyme receut encore trois autres freres entre ses premiers disciples, savoir Estienne, André & Gaien. Ils estoient comme luy de Melitene, & cousins de Synode qui l'avoit instruit dans ses premieres années.
p.310.§ 54. 'Synode les vint voir sur la fin de l'an 430, & persuada à Juvenal de Jerusalem d'elever Estienne au diaconat.[On ne voit pas si ce fut par l'avis de Saint Euthyme.]
§ 57. 'Un an ou deux aprés, Juvenal fit ce mesme Estienne
n.n. Evesque de Jamnia'dans la premiere Palestine.
a § 72. ªIl assista en cette qualité au Concile de Calcedoine, &[aprés y avoir signé le decret de la foy,]il l'apporta en diligence à S. Euthyme, pour en savoir son sentiment, & s'affermir luy mesme dans le sien.

§ 87. 'André son frere fut aussi tiré de la Laure de S. Euthyme vers l'an 456, pour gouverner le monastere de S. Menne, que la sain-
§ 97. te Abbesse Bassa avoit fait bastir[à Jerusalem.]'Pour Gaien, S. Euthyme l'ayant envoyé vers l'an 458 à Antipatre Metropolitain de Bostres en Arabie, pour faire delivrer un prisonnier, fit en sorte que le prisonnier fut élargi, mais il retint Gaien mesme par l'estime qu'il faisoit de S. Euthyme, & l'ordonna Evesque
n.n. de Medaba'dans l'Arabie.

p.308.§ 41. 'Domnus d'Antioche fut aussi des premiers disciples du Saint. [Et il eust esté heureux, s'il fust toujours demeuré dans cet état, & si un zele indiscret"ne l'eust point exposé aux grands dangers V.S.Cyrille
qui accompagnent les grands emplois. Il y a neanmoins apparence"qu'il vint effacer ses fautes par son humilité & par ses larmes, d'Alex.§ 99. V. S. Leon
en se retirant de nouveau dans la solitude avec S. Euthyme.] § 76|note 54.

ARTICLE IX.

De Saint Gerasime Abbé.

[ON peut encore joindre ici l'histoire de S. Gerasime, qui a esté l'ami particulier de S. Euthyme, & en quelque sorte son disciple, ayant appris de luy à reconnoistre l'Eglise Catholique, dont les calomnies des Eutychiens l'avoient tenu quelque
Boll.10.jan.p. 314.§ 77. temps separé.]'Il estoit de la province de Lycie[dans l'Asie mineure,]où il avoit pratiqué quelque temps les regles les plus

exactes de la vie monastique, & soutenu de grands combats contre les demons. Il passa de là dans la Palestine vers l'an 450, & il se retira dans les deserts qui sont le long du Jourdain. Il y vécut avec beaucoup de pieté dans une entiere solitude, puisqu'il est qualifié un grand anacorete.[Depuis]'il receut des disciples, & § 89.
forma une grande Laure, où il y avoit au moins 70 anacoretes; & au milieu de la Laure, un monastere, où il formoit d'abord ceux qui s'adressoient à luy.'C'estoit seulement à un mille du Mosc.,c.107.p.1101.a.
Jourdain[a] vers Jerico. a Boll.20.jan.p.316.§ 92.

[b]Il remportoit presque toujours l'avantage dans les combats que les demons luy livroient. Dieu permit neanmoins une fois b 314. § 77.
V. S. Leon § 140. qu'il y fut vaincu.[Theodose moine Eutychien"repandit l'an 452, diverses calomnies contre le Concile de Calcedoine, & par le credit de l'Imperatrice Eudocie, il souleva tous les peuples de la Palestine, particulierement les moines, hors S. Euthyme & ses disciples, & se fit reconnoistre Evesque de Jerusalem. Saint Gerasime se laissa aller à ce torrent comme les autres. Mais ayant entendu parler de S. Euthyme à presque tous les solitaires, & plein des eloges qu'on faisoit de sa vertu & de son merite, il vint le trouver dans le desert de Ruban. Aprés avoir passé quelque temps avec luy, & joui de la douceur de ses entretiens, il rejetta le poison de l'heresie, & rentra dans les sentimens de la foy orthodoxe. Vivement touché de s'estre laissé tromper par les vains discours de l'erreur, il punit la facilité qu'il avoit eue à les ecouter, par une profonde componction du cœur. Les autres solitaires le suivirent dans son retour à l'unité de l'Eglise, & à la doctrine de la verité.]

'Cyrille a cru nous devoir marquer quelques unes des regles § 89.
de pieté que ce Saint pratiquoit & faisoit pratiquer aux autres, comme une chose qui pouvoit estre & agreable & utile.'Il avoit, Ibid.
comme nous avons dit, auprés du Jourdain, une Laure & un monastere. C'estoit dans le monastere qu'il recevoit ceux qui vouloient embrasser une vie religieuse; & lorsque par plusieurs longs & penibles travaux, ils estoient arrivez à une grande perfection, il les faisoit passer dans la Laure, où il leur donnoit des cellules, & les obligeoit à y demeurer en silence cinq jours de chaque semaine, sans autre nourriture que du pain, des dattes, & de l'eau. Le samedi & le dimanche ils venoient à l'eglise pour participer aux saints Mysteres, & pouvoient manger en commun quelque chose de cuit, & boire un peu de vin: ce qui ne leur estoit jamais permis dans leurs cellules, non plus que d'y

faire du feu: car ils avoient la pauvreté en si grande recom-
mandation, qu'on pouvoit dire que cette vertu & l'humilité,
estoient les principaux ornemens de leurs ames.
590. 'Le samedi ils apportoient leur ouvrage de toute la semaine,
& en retournant dans leurs cellules le dimanche vers l'heure de
Vespres, ils y portoient du pain, des dattes, de l'eau, & des bran-
ches de palmier, dont ils se servoient pour travailler. Ils avoient
tellement renoncé à toutes sortes de commoditez, qu'ils n'a-
voient pas seulement un manteau pour mettre pardessus leur
habit. Leur lit consistoit en une natte de jonc & une méchante
couverture faite de diverses pieces; & des bouchons de gros
papier liez ensemble leur tenoient lieu de chevet. Tous leurs au-
tres meubles consistoient en une cruche pour mettre de l'eau,
dont ils se servoient pour boire & pour arroser leurs branches de
palmier.
591. 'Saint Gerasime leur avoit aussi ordonné de laisser leurs por-
tes ouvertes lorsqu'ils sortoient de leurs cellules, afin que cha-
cun pust y entrer, & prendre s'il vouloit ce peu qu'ils avoient,
pour témoigner par là qu'ils ne croyoient pas y avoir plus de
droit que les autres qui demeuroient comme eux dans la solitu-
de, mais qu'à l'imitation des Apostres[& des premiers Chrétiens
de Jerusalem,]toutes choses leur estoient communes. On rapor-
te aussi de ce grand Saint, que quelques uns de la Laure l'ayant
prié de leur permettre de faire chaufer leur eau, de manger
quelque chose de cuit, & de lire à la clarté d'une lampe, il leur
répondit: Si vous voulez vivre de la sorte, il vaut beaucoup «
mieux que vous vous retiriez dans le monasterere. Car tant que «
592. je vivrai je ne souffrirai point cela aux anacoretes.'Les habitans «
de Jerico touchez d'une maniere de vivre si austere, resolurent
d'aller tous les samedis & les dimanches, leur porter quelque ra-
fraichissement, en quoy ils meritoient d'estre louez de leur cha-
rité: mais tant s'en faut que la pluspart de ceux qui combatoient
sous la conduite de ce grand serviteur de Dieu, se rejouissent
de ce que des seculiers venoient leur rendre cette assistance,
qu'au contraire ils en estoient affligez, & les fuyoient mesme
comme ne pouvant que leur nuire; parcequ'ils avoient appris
encore plus par les actions que par les paroles de ce saint Pere,
que l'abstinence est la mere de la parfaite temperance; que c'est
par elle qu'on chasse les sales pensées, & qu'on resiste au sommeil:
593. 'Et pour luy, il avoit tant d'affection pour cette vertu de l'absti-
nence, qu'on dit qu'il passoit tout le Caresme, sans prendre d'au-

tre nourriture que celle du corps de JESUS CHRIST.'C'est ainsi qu'il fut non seulement l'habitant, mais aussi le pere & le patron de la solitude du Jourdain,'où il brilloit comme une étoile;[a]& il fut pour ceux qui estoient sous sa conduite, un modele de vertu & une source de salut. § 89. Sur.5.dec.p.160. § 14. a Boll.20.jan.p. 316.§ 93.

'Il alloit, comme S. Euthyme, passer le Caresme dans la solitude de Ruban, jusqu'au dimanche des Rameaux; & ces deux Saints s'y rencontroient quelquefois ensemble.'Aprés la mort de S. Theoctiste, S. Euthyme luy renvoyoit les jeunes gents qui demandoient à se retirer. C'est ainsi qu'il luy envoya Saint Cyriaque[en l'an 466.]'S. Gerasime receut avec joie un si grand present, occupa Cyriaque dans le monastere, à divers emplois; & voyant qu'il s'en acquitoit avec tout le soin & toute la pieté possible, il l'aimoit avec tendresse, & le prenoit mesme pour compagnon de sa retraite & de sa penitence ordinaire du Caresme.'S. Gerasime fut témoin dans une de ses retraites, du miracle que fit S. Euthyme, pour soulager la soif de S. Sabas encore jeune. C'estoit vers l'an 472.'Quand S. Euthyme mourut[le 20 janvier 473,]Saint Gerasime vit son ame enlevée en l'air dans la compagnie des Anges. Il vint aussitost avec Cyriaque pour rendre les derniers honneurs à son corps: & aprés s'estre acquité de ce devoir, il s'en retourna dans sa solitude,'où Dieu l'appella aussi à luy peu de temps aprés, savoir le 5 mars de l'an 475. § 92.|Sur.29.sep. p.324.§ 4. § 3. § 4. Boll.20.jan.p. 319.§ 104. Sur.28.sep.p. 324.§ 5. § 5. Boll.20.jan.p. 316.§ 93.

[b]Sa Laure subsistoit encore environ cent ans aprés: Et Jean Mosc dit avoir appris l'histoire d'un lion, qui ayant esté gueri par ce Saint, d'un mal qu'il s'estoit fait au pied, s'attacha, comme par reconnoissance à le suivre, luy rendit tous les services qu'il exigeoit de luy, luy obeït toujours avec une docilité surprenante, & se laissa enfin mourir sur le tombeau de son bienfaicteur.'Le martyrologe Romain met la feste de S. Gerasime le 5 de mars, qui est le jour de sa mort: Les Grecs la font le 4 & le 20 du mesme mois. b Mosc,c.107.p. 1101.1103. Boll.5.mars,p. 386.§ 1.

ARTICLE X.

Des Solitaires de la Palestine en general.

APRES avoir parlé des plus illustres solitaires qui fussent en ce temps-ci dans la Palestine, nous y pouvons ajouter un endroit considerable d'Evagre sur les solitaires & moines de cette province en general. Il en parle à l'occasion du voyage

d'Eudocie qui les alla visiter vers l'an 440, c'est à dire lorsque S. Euthyme y fleurissoit déja avec beaucoup de reputation.]

Evag.l.1.c.21.p. 278.a.b. 'Eudocie, dit-il, bastit dans la Palestine divers monasteres, & ce que l'on appelle des Laures. On y observe une grande diversité de pratiques, quoique toutes tendent à la mesme fin. Les uns y vivent en communauté, sans estre touchez d'aucun desir des biens de la terre. Ils ne possedent point d'argent : que dis-je? ils n'ont pas mesme la proprieté de l'habit qu'ils portent, ni de leur propre nourriture. Un d'entre eux se sert aujourd'hui d'une tunique ou d'un manteau, dont un autre se servira le lendemain. De sorte que les habits qu'un particulier porte, appartiennent à tous en general, & que les habits de tous sont à chaque particulier. La table de mesme est commune. On n'y sert rien de delicat, ni de tous les mets ordinaires, mais simplement des herbes & des legumes, & autant seulement qu'il en faut pour conserver leur vie. Ils prient aussi en commun le jour & la nuit : & ils se mortifient tellement par leurs travaux continuels, qu'ils ressemblent à des morts qu'on voit encore sur la terre en attendant la sepulture. Ils prolongent souvent leurs jeûnes jusqu'à passer deux ou trois jours sans manger. Il y en a mesme qui ne mangent que le cinquieme jour ou plus tard encore, & qui ne satisfont qu'avec peine à ces necessitez de la nature.

c.d. 'Les autres y menent un autre genre de vie. Ils s'enferment seuls dans des cellules si basses & si étroites qu'ils ne peuvent ni s'y tenir debout, ni s'y coucher commodément. Retirez dans les antres & dans les cavernes de la terre, comme dit l'Apostre, ils s'appliquent uniquement à l'étude d'une divine philosophie. Quelques uns passent leurs vies dans des trous de la terre avec les bestes, n'ayant point d'autre exercice que la priere. D'autres ont inventé une maniere de vivre toute differente, mais qui semble estre audessus de toute la force & de toute la patience des hommes. Ils s'enfoncent dans des deserts exposez aux ardeurs du soleil : & il y a des hommes & des femmes qui y demeurant presque nus, y meprisent egalement dans toutes les saisons, ou la rigueur du froid, ou l'excés de la chaleur. Ils n'usent point des alimens ordinaires aux autres hommes, & se contentent de paistre l'herbe, d'où leur est venu le nom de Pastres. Et ils ne prennent mesme de cette nourriture qu'autant qu'il leur en faut pour
p.279.a. ne pas mourir de faim. 'Vivant ainsi à la façon des bestes, ils en contractent presque jusqu'à la figure & aux manieres. Car ils sont si sauvages, que quand ils voient des hommes, ils prennent

aussitost la fuite : & s'il arrive que l'on coure aprés eux, ils s'enfuient avec une vistesse incroyable, & se cachent dans quelques lieux inaccessibles.

'Enfin dans cet excellent & divin genre de vie, la vertu leur prescrit des loix contraires à celles de la nature : & s'ils sont obligez d'user des choses les plus necessaires pour vivre, ils ne vont jamais jusqu'à satisfaire leur appetit : En effet, ils se regardent comme engagez à souffrir la faim & la soif, & à n'avoir d'habits que pour la pure necessiré. Ils sont si indifferens à tout ce qui regarde la vie du corps, que lorsqu'ils sont contraints de changer quelque chose dans leur maniere de vivre, ce changement, quel qu'il soit, ne leur fait aucune peine. La grace de Dieu concilie tellement en leurs personnes les choses les plus conrraires, ou les en detache avec tant de facilité, que la vie & la mort, qui partout ailleurs sont incompatibles, semblent estre rassemblées dans eux. Il y a des temps où leur austerité les rend tout à fait insensibles & comme morts. Mais des que l'heure de la priere est venue, ils trouvent de la santé, des forces, & de la vigueur, mesme dans l'age le plus avancé. c.

'Il y en a parmi eux qui réunissent si bien les deux vies de l'homme, que quelque detachez qu'ils soient de leurs corps, ils ne laissent pas de satisfaire aux devoirs de la vie civile, comme avant leur retraite, de converser avec les hommes, de soulager mesme les malades par des remedes, & d'offrir à Dieu les vœux des Fideles, ne se distinguant des autres hommes, qu'en s'elevant audessus des besoins ordinaires. Ils se trouvent partout. Ils ecoutent & assistent tout le monde. Tantost ils font de frequentes genuflexions pour prier, & tantost ils se tiennent longtemps debout: & la vigueur de leur zele soutient seule la foiblesse de leur age dans un si laborieux exercice. Ce sont des athletes qui n'ont point de corps, & des gladiateurs qui n'ont point de sang à repandre. Le jeûne fait toutes leurs delices ; & ils se nourrissent de l'abstinence. Lorsque quelque étranger les vient voir, ils le reçoivent avec une civilité & une bonté singuliere. Alors ils observent un genre de jeûne fort particulier, qui est de manger avec luy des le matin, quoiqu'ils n'ayent aucune envie de manger si-tost. Tout le monde est surpris de voir que manquant presque de tout, ils se contentent presque de rien ; qu'aprés s'estre depouillez de leur propre volonté & de tous les sentimens de la nature pour eux mesmes, ils ayent une si grande complaisance pour les autres ; que ne donnant rien aux plaisirs des sens, ils sa- p.279.280.

chent si bien discerner ce qu'ils peuvent accorder au prochain, sans manquer à la fidelité qu'ils doivent à Dieu : Heureux de pouvoir mener ici bas une vie si sainte ; plus heureux encore, quand ils la quittent pour aller jouir de celle aprés laquelle ils soupirent continuellement, dans l'esperance d'y posseder celui qui fait l'objet de tous leurs desirs.

p.279.a.b.c. 'Evagre ajoute à cela une sorte d'anacoretes qui vouloient passer"pour fous.[Mais ceux là, de la maniere dont il les décrit, &c. n'avoient aucune part à la pieté & à la sainte discipline de Saint Euthyme & de S. Gerasime. Et assurément il y avoit un grand nombre de moines dans la Palestine, qui ne suivoient pas l'esprit & la conduite de ces Saints, comme on le voit"par les desordres qu'ils commirent en 452. V. Leon § 139.

On voit par l'histoire, que la plus grande partie des solitaires de la Palestine, vivoient dans les deserts d'autour de Jerusalem.] Sur.5.dec.p.163. § 38. 'L'Evesque de Jerusalem leur donnoit un Superieur general, a Altes.ascetic. l.2.c.11.p.709. ªcomme on voit que cela se pratiquoit aussi à Constantinople, à Cyr, & à Melitene,[& sans doute dans les autres dioceses de l'Orient. Le grand Passarion Corevesque de Jerusalem,"est le premier que nous sachions avoir eu cette intendance generale sur les moines de ce diocese.] V. Theodose II. § 9. Sur.§ 37.38. 'On nomme ceux qui le furent aprés luy jusqu'à S. Sabas & S. Theodose, que Sallustе de Jerusalem fit Superieurs en l'an 493, le premier des anacoretes, & l'autre des Cœnobites. Il le fit à la priere & avec le suffrage des uns & des autres. § 38. 'Il y avoit quelques uns de ces Superieurs qui s'acquitoient assez mal de leur charge, & qui prenoient plus de soin des affaires civiles, & des biens du siecle, que de l'avancement spirituel des Religieux.



S. PATIENT,



S. PATIENT, ARCHEVESQUE DE LION.



PARMI les extremes miseres qui affligerent les Gaules[aussibien que le reste de l'Occident]durant tout le V. siecle, Dieu par un effet admirable de sa providence, y consola & y soutint l'Eglise, en luy donnant plusieurs grands Evesques, qui par leur sainteté merveilleuse, brilloient comme des astres au milieu de ces tenebres. L'Eglise de Lion eut une illustre part à cette benediction du ciel, en ayant receu [premierement S. Eucher, & ensuite]Saint Patient.["Quelques personnes habiles croient que ces deux Saints se sont suivis immediatement: & en ce cas Saint Patient a dû estre fait Evesque vers l'an 450. Mais il faut peutestre mettre entre deux un Saint Veran, different du fils de Saint Eucher.]Il est certain au moins que S. Patient estoit Evesque quelque temps avant l'an 470.[a]Sa qualité d'Evesque de Lion le rendoit chef[& Metropolitain]de sa province,[qui estoit la premiere Lionnoise.]

Bar.475.§30.

V.S.Eucher note 2.

Sid.l.2.ep.10.p.52.

a l.4.ep.25.p.127.

[c]Ce Saint estoit plein d'une charité abondante & magnifique envers les pauvres, qui luy elevoit dans le ciel une maison aussi belle & aussi haute que celle qu'il eleva, comme nous verrons, à Dieu sur la terre:[c]Il souffrit une infinité de peines & de fatigues pour retenir son peuple pressé par la faim, & l'empescher d'aller demeurer ailleurs. Il employa à cela ses veilles, ses prieres, & de grandes sommes d'argent. Mais non content de secourir les necessitez qu'il connoissoit, sa vigilance passoit dans les autres provinces, pour y consoler ceux qui estoient affligez; & il étendoit les soins de sa charité jusques aux extremitez de la Gaule, considerant seulement l'état des pauvres sans regarder leurs personnes. Les miserables & les languissans ne perdoient rien de ce qu'ils ne pouvoient le venir trouver pour luy demander l'au-

l.2.ep.10.p.52.

l.6.ep.12.p.167.

mosne. Sa main prevenoit celui qui ne pouvoit se servir de ses piez pour venir à luy: Et comme il n'estoit pas moins touché de la pudeur des absens qui rougissoient de leur pauvreté, que des plaintes de ceux qui pouvoient le rendre témoin de leur indigence, il essuyoit souvent les larmes de plusieurs personnes dont il n'avoit jamais vu les yeux: Heureux, luy dit S. Sidoine, de ne « vivre que pour rendre les autres heureux, & de faire sur la terre « une œuvre digne du ciel, en ayant pitié de l'indigence & de la « misere des membres de J. C.[C'est cet amour pour les pauvres « qui l'a particulierement rendu celebre; & nous en verrons en son lieu un illustre exemple. Mais ce n'estoit pas sa seule vertu.]

l.4.ep.25.p.125. 'On loue sa religion & sa constance pleine de vigueur.[a] Il estoit a l.2.ep.10.p.52. en mesme temps severe & misericordieux; actif, & saint[dans l.6.ep.12.p.167. toutes ses actions.]'Toute sa conduite estoit pleine de discretion & de sagesse. Il savoit si bien accorder la civilité avec la sobrieté, p.168. 'que[Chilperic Roy de Bourgogne, à qui Lion obeïssoit alors,] ne se lassoit point de louer sa table, & la Reine de louer ses jeûnes. Il embellissoit tellement son eglise, que les spectateurs doutoient avec raison en quoy il réussissoit plus heureusement, ou à edifier de nouveaux ouvrages, ou à reparer les vieux. Il augmenta en divers endroits le nombre des nouvelles eglises, & en d'autres il faisoit de nouveaux ornemens aux anciennes.

p.168. 'La foy & la religion prenoient de jour en jour de nouveaux accroissemens par son moyen: Il n'y avoit que le nombre des heretiques qui diminuoit, c'est à dire des Photiniens, n.p.68. '& des Ariens, dont la pluspart des Bourguignons suivoient les dogmes. ep.12.p.168. 'Saint Patient savoit gagner leurs esprits farouches & sauvages par ses predications saintes; & aprés qu'il les avoit convaincus par ses paroles, [au lieu de s'irriter contre luy & de le fuir,] ils s'attachoient tellement à luy, qu'ils ne le pouvoient plus quitter jusqu'à ce qu'il les eust tout à fait tirez de l'abysme de leurs erreurs.

[Voilà une partie des eloges que luy donne Saint Sidoine, dont nous tirons presque tout ce que nous disons de ce Saint. Et on ne peut pas desirer un auteur plus original, puisqu'ils vivoient en l.9.ep.25.p.127. mesme temps,]'& que S. Sidoine estoit de Lion mesme.[b] Aussi il b p.125|l.2.ep.10.p.35. se glorifioit d'avoir S. Patient pour pere, pour Evesque,[c] & pour c l.4.ep.25.p.126.127. patron. Et il finit une de ses lettres en disant, que quelques louanges qu'on luy donne, on ne luy en donnera jamais qui l.3.ep.12.p.76.77|n.p.40. soient audessus de son merite.'Le P. Sirmond entend de Saint Patient ce que dit S. Sidoine encore laïque, qu'ayant bien battu

quelques fossoyeurs qui vouloient enterrer un corps sur le tombeau de son grandpere, il manda à l'Evesque ce qu'il avoit fait, luy demandant pardon de ce qu'il s'estoit fait justice à luy mesme, au lieu de l'attendre de son autorité, & que cet homme saint & juste excusa ce qu'il avoit fait.

[Entre les diverses eglises qu'il fit bastir,]'on en marque une à *l.1.ep.10.p.52.*
Lion mesme, fort pres de la Sône, entre cette riviere & le grand
chemin ;'on croit que ce peut estre celle de S. Estienne, qui a esté *n.p.32.*
autrefois la cathedrale.'Il demanda des vers pour y mettre à S. *ep.10.p 52.*
Sidoine, à Secondin,'qui estoit aussi un poete de ce temps là,[a]& *l.5.ep.8.p.*
à Constance Prestre de son Eglise,[dont nous serions obligez de *a l.1.ep.10.p.52.*
marquer ici les grands merites, si nous ne le reservions pour S.
Sidoine.]'Nous avons encore les vers que fit S. Sidoine, pour met- *p.52.53.*
tre audehors de cette eglise.'Il en fait une petite description, *p.53.*
qui nous la represente comme fort riche & fort magnifique. Il
remarque particulierement qu'elle estoit tournée droit à l'O-
rient de l'equinoxe.'Elle fut achevée vers l'an 470.[Je pense que *p.52.*
c'est]'cette eglise de Lion, dont la dedicace est marquée dans *l.9.ep.3.p.244.*
une lettre de S. Sidoine qui y assista. Cette solennité dura toute
festis hebdomalibus. une"semaine. Plusieurs Evesques s'y trouverent, & entre les autres, Fauste de Riés, qui fut obligé par ses confreres d'y faire un sermon au peuple.

'On croit que ce fut encore vers l'an 470,[b]que mourut Paul *Gal chr.t.1.p.*
Evesque de Challon, dont la mort mit cette Eglise dans un grand *438.3.d.*
desordre.'S. Patient qui en estoit le Metropolitain, y vint avec *b Sid.l.4.ep.25.p. 125.*
S. Euphrone[d'Autun,]& les autres Evesques de la province *c p.125.126.*
pour y ordonner un Evesque.'Ils trouverent la ville partagée en *p.125.*
diverses factions par les brigues de trois competiteurs,'dont l'un *p.126.*
vantoit l'antiquité de sa noblesse, n'ayant rien dans ses mœurs qu'on pust louer ; l'autre s'estoit acquis par des festins le suffrage de quelques parasites qui le relevoient avec bien du bruit ; & le troisieme avoit promis à ses partisans, que s'il obtenoit cette dignité, il leur laisseroit les biens de l'Eglise à leur discretion. Saint Patient & S. Euphrone virent avec douleur une disposition si fascheuse. Mais ils estoient trop fermes & trop constans[dans ce qu'ils jugeoient estre du bien de l'Eglise & de leur devoir,]pour avoir égard ni à la haine, ni aux bonnes graces[des hommes.]Ils prirent donc une resolution plus sage, qu'ils communiquerent en particulier aux autres Evesques : & sans se mettre en peine des cris & des murmures de la populace, ils jetterent tout d'un coup les mains sur un saint Prestre, nommé Jean, qui ne pensoit

à rien moins, & qui ne desiroit en aucune sorte l'episcopat.
p.126. 'Il avoit esté fait Lecteur dès son enfance,"& ensuite ce semble Note 1.
Acolythe ou Soudiacre. Quand il fut plus avancé en age, & que ses travaux luy eurent acquis plus[de merite & d'experience,]il fut fait Archidiacre,[tout cela assurément dans l'Eglise mesme de Challon.]"Il s'acquita fort bien des devoirs de ce ministere: *propter industriam.* ce qui fit qu'on l'y laissa longtemps à dessein, sans l'elever à la dignité plus eminente[de la prestrise, pour ne pas diminuer son autorité.[Car on voit par l'histoire que les Archidiacres, & souvent mesme les simples Diacres, estoient plus puissans & plus
n.p.53. considerez que les Prestres.]'Mais"de faire un Prestre Archidiacre, c'est ce que la discipline de l'Eglise n'a jamais permis tant V. S. Leon § 4.
p.53|ep.25.p.126. qu'elle a esté en vigueur, & jusqu'aprés le X. siecle.'Jean fut neanmoins elevé enfin du diaconat au second ordre du sacerdoce, qui est la prestrise. Et c'est le degré où il estoit lorsqu'il fut
p.127. elevé à l'episcopat.'Il l'honoroit par la sagesse de sa conduite, par
p.126. sa charité[envers tout le monde,]& par sa douceur.'S. Euphrone luy rendoit particulierement un grand témoignage.
Ibid. 'La declaration que firent les Evesques en faveur de Jean, excita le bruit qu'on peut juger parmi le peuple. Beaucoup avoient de la peine à louer une personne qui ne le demandoit pas,[& qui n'estoit pas pour leur en avoir obligation:]mais personne n'osoit rien dire contre un homme en qui il n'y avoit rien de reprehensible. Ainsi Saint Patient assisté des autres Evesques, le consacra[à l'heure mesme,]pendant que les factieux demeuroient comme interdits, que les méchans en rougissoient, que les bons en marquoient leur joie & leur approbation par leurs cris, & que qui que ce soit ne paroissoit pour s'y opposer.
p.125.127. 'Cette action si digne du zele & de la fermeté de S. Patient, [donna beaucoup de joie à tous ceux qui aimoient l'Eglise,]comme on le peut juger de celle que témoigne S. Sidoine, en la mandant à un de ses amis.[La suite de la vie de Jean, confirma le ju-
Boll.30.apr.p.778-780. gement qu'ils en avoient fait.]'Car l'Eglise de Challon l'honore aujourd'hui publiquement le 30 d'avril, avec quelques autres de ses Evesques, qu'on dit avoir esté canonizez l'an 878, par le Pape Jean VIII. Bollandus soutient qu'il ne fut pas neanmoins de ce nombre. Mais pour ce qu'il pretend que l'Eglise de Challon n'a commencé que depuis ce temps là à honorer sa memoire,
Conc.t.4.p.1044.2. [je ne voy pas qu'il en ait de preuves.]'Il y a un Jean entre les Evesques qu'on croit avoir assisté au Concile tenu à Arles vers l'an 475,"sur l'affaire de Lucide. V. Fauste § 6.

'S. Sidoine estoit déja Evesque, lorsque les Gots ravagerent l'Auvergne & divers autres pays des Gaules[en 473 & 474,] & y consumerent par le feu, les blez qui estoient encore sur la terre.'Ces ravages,[& peutestre encore d'autres malheurs,]causerent une extreme famine dans l'Auvergne,'dans toute l'Aquitaine,'dans tous les pays le long du Rhone, jusqu'à Riés, & mesme dans les villes[de la Provence,]qui sont sur les bords des mers de Toscane.'Elle s'étendit encore dans les pays des Bourguignons. S.d.l.6.ep.12.p. 168. p.169. p.170. p.169. Gr.T.h Fr.l.2.c. 24.p.

'Un temps si fascheux fit extremement eclater la charité genereuse de S. Patient, qui s'y fit considerer comme un bon Prelat & comme un bon pere, dans la liberalité duquel les pauvres trouvoient une bonne année.'Outre les aumosnes qu'il fit à Lion & aux environs,'sa charité fut le soulagement de la necessité commune & generale des Gaules. Il y envoya à ses dépens une grande quantité de blez, qu'il faisoit distribuer gratuitement, lorsque c'eust esté faire un extreme plaisir à ces peuples qui manquoient de pain, de leur en vendre mesme pour de l'argent. Les grands chemins se trouvoient trop étroits pour le nombre des chariots qui portoient ses grains. On voyoit sur les rivages du Rhone & de la Sône, plusieurs greniers que luy seul avoit remplis, soit pour les distribuer aux peuples des environs, soit pour les faire transporter de là dans les lieux qui en manquoient.'Il en envoya par eau dans les pays & dans les villes de Valence, de Tricastin, de Viviers, d'Orange, d'Avignon, d'Arles, & jusque sur les costes de la mer. Il n'oublia pas mesme les lieux qui n'estoient ni proches de luy, ni dans la mesme province, ni sur les rivieres qui pouvoient faciliter le transport des blez, comme Riés & Clermont. Sid p.170. p.167. p.168. p.169.

'S. Sidoine luy fit un remerciement & un eloge magnifique de sa charité au nom de cette derniere ville,[dont il estoit alors » Evesque:]& il finit sa lettre par ces paroles:'Je veux bien que » vous sachiez que toute l'Aquitaine[dont l'Auvergne fait partie,] » est remplie de vostre gloire, qu'on vous y aime & qu'on vous y » loue, qu'on vous y desire, que vous y estes reveré de tous les es» prits & de tous les cœurs. Et il estoit presque à souhaiter que » nous nous trouvassions prests à mourir de faim, puisque sans ce » peril, nous ne pouvions eprouver la grandeur de vostre liberalité. Ibid. p.170.

V. S. Sidoine § 9. ["Il faut mettre apparemment cette illustre action de S. Patient en 474 & 475.

Ibid.§ 33. 'S. Patient rendit encore un service considerable à l'Eglise"en Sur.31.jul.p. 358.

portant le Prestre Constance à écrire la vie de Saint Germain d'Auxerre, tant pour honorer la memoire de ce grand Saint, que pour rendre sa vertu utile à toute la posterité.[Voilà ce que des monumens assurez nous ont conservé pour l'histoire de Saint Patient.]

Conc.t.4.p. p.1044.1.b.c. 'Il y a un Evesque de ce nom entre ceux qu'on pretend avoir approuvé vers l'an 475, la lettre de Fauste à Lucide,'& entre ceux qui se trouverent au Concile tenu à Arles sur la mesme affaire. Mais il y est mis aprés plusieurs simples Evesques, & mesme aprés Saint Euphrone d'Autun, suffragant de Lion.

p.1046.2.b. 'Il se tint quelque temps aprés"un Concile à Lion, où l'on parla encore de la Predestination:[& ce fut sans doute S. Patient qui l'assembla, s'il vivoit encore.] V. Fauste § 6.

d'Uff.r.Br.p. 427. 'Quelques uns raportent à ce Concile ce qu'on trouve dans un manuscrit; Que S. Patient produisit le livre des Dogmes ecclesiastiques; ce que l'on explique du livre que Gennade a fait sur ce titre. Mais l'on avoue en mesme temps que tout cela est fort obscur & fort incertain.

Th.R.t.8.p. 1671. a Emis.b.50.p. 129. 'Il y en a qui attribuent à S. Patient une homelie sur S. Genés Martyr à Arles,[a]qui est fort belle & bien écrite.[Mais on n'allegue point de raison particuliere pour l'en faire auteur. Et d'autres l'attribuent avec quelque probabilité à S. Eucher.

La feste de S. Patient est marquée le 11 de septembre dans les additions d'Adon. Baronius & d'autres l'ont mise le mesme jour dans divers nouveaux martyrologes.]

Paul.ill.p.82. Boll.3.feb.p.360. b. 6 § c. 'Il eut"pour successeur S. Lupicin,]'dont le nom est celebre le 3 de fevrier. Et neanmoins il ne s'est rien conservé de ses actions.[b]On écrit qu'il est enterré à Lion dans l'eglise de S. Just.'Il estoit mort avant l'an 494, auquel S. Rustice ou Rustique estoit Evesque de Lion. Note 2.

Enn v.Epi.p. 401. 'Ce Rustice avoit esté dans les emplois & les dignitez du siecle; & il y avoit toujours vécu avec une gravité vraiement episcopale.

Conc.t.4.p. 1260.a. 'Estant Evesque il écrivit au Pape Gelase, & luy témoigna la douleur qu'il ressentoit, soit des maux publics de l'Eglise, soit de ce que le Pape souffroit en particulier,[parmi la desolation & les miseres que les guerres d'Odoacre & de Theodoric causoient alors dans l'Italie.]

a b. 'Il luy envoya en mesme temps un secours d'argent, dont Gelase avoit grand besoin.

p.1259.1260. 'Gelase l'en remercia le 22 fevrier de l'an 494, par une lettre fort civile & fort obligeante, où il releve beaucoup sa charité, & le prie de la continuer. Il luy recommande aussi d'assister S. Epiphane Evesque de Pavie, qui alloit dans les Gaules racheter les Italiens captifs. Il luy parle du trouble que l'affaire d'Acace[de Constantinople]

causoit dans l'Eglise, & le prie de luy mander par S. Epiphane, quel estoit le sentiment tant de luy que des autres Evesques des Gaules sur ce dernier point.[S. Epiphane devoit sans doute rendre cette lettre à S. Rustice.]'Lorsque Rustice sceut qu'il arrivoit à Lion, la joie dont cette nouvelle le remplit, le fit aller audevant de luy jusques audelà du Rhone. Il s'informa du sujet de son voyage, & l'avertit des adresses & des ruses de Gondebaud Roy de Bourgogne, qui faisoit sa residence à Lion, afin que ce Prince ne le surprist pas par ses réponses & ses objections artificieuses. [C'est ainsi que Saint Rustice s'acquita d'une partie de ce que le Pape luy avoit recommandé. Il n'eut pas sans doute moins de soin de ce qui regardoit l'affaire d'Acace, c'est à dire toute l'Eglise. Mais les monumens n'en sont pas venus jusques à nous.]'On ne sçait point combien il gouverna l'Eglise de Lion. Mais son nom est marqué dans divers anciens martyrologes le 25 d'avril. Enn p.401. Boll.25.apr.p. 368.c.

'L'Eglise de Lion estoit honorée de son temps, par la vertu d'une dame nommée Syagrie, illustre par sa pieté, & qui estoit en ces quartiers là le thresor de l'Eglise. Ce fut elle qui fournit une grande partie de l'argent dont Saint Epiphane avoit besoin pour s'acquiter de l'œuvre sainte qui l'avoit fait venir dans les Gaules.'La vie originale de S. Eugende en parle tres honorablement. Elle l'appelle la mere des Eglises & des monasteres par les aumosnes qu'elle leur faisoit. Cette vie raporte que dans une grande maladie qu'elle eut lorsque les medecins desesperoient de sa guerison, elle se fit donner une lettre de S. Eugende, qui luy estoit tombée entre les mains, la baisa, comme si c'eust esté la main de ce Saint, la fit toucher à ses yeux, l'arrosa de ses larmes, la mit en sa bouche, & la tint quelque temps entre ses dents, durant que son cœur adressoit[à Dieu]sa priere; & qu'aussitost aprés elle se leva ayant recouvré sa santé. Ce miracle ne la rejouit pas seulement elle & sa famille, mais il causa de plus une joie universelle dans toute la ville de Lion. Enn.p.408. Boll.1.jan.p.52. § 10.





S. MAMERT, ARCHEVESQUE DE VIENNE.

ARTICLE PREMIER.

Famille de S. Mamert: Son episcopat: Eloges qu'il a receus: Reproches que luy fait le Pape Hilaire, pour avoir ordonné un Evesque à Die.

Boll.11.may,p.630.



'SAINT Mamert, l'un des saints Evesques des Gaules, qui ont éclairé l'Eglise dans le V. siecle par leurs vertus & par leur doctrine, [est celebre & par les eloges qu'il a receus des Saints,] & par l'institution des Rogations que nous devons à sa pieté.'Le P. Sirmond soutient que son nom est Mamert, & non pas Mamerc.'Il avoit un frere plus jeune que luy, nommé Claudien,ᵃou Mamert Claudien,[dont nous parlerons"en son lieu.]'Il eut une sœur mariée, mere de Petrée, à qui S. Sidoine a écrit.'L'histoire de S. Agnan d'Orleans, porte qu'en allant à Arles en 451, il logea en chemin chez Mamert homme marié, & tres riche. Il estoit alors malade à l'extremité: mais S. Agnan le guerit à la priere de sa femme.'On pretend que c'est le Saint dont nous parlons.[Le nom & le temps y conviennent. Du reste nous n'avons point de preuve que S. Mamert ait esté marié.]

Sid.n.p.70. — l.4.ep.11.p.102.103. — a l.5.ep.2.p.119. — l.4.ep.11.p.101. — V.§7.8.9. — Bar.451.§48. — Sur.17.nov.p.374.§6.

'Il estoit Evesque en 463,[comme nous verrons dans la suite.] Le Pape Hilaire loue la modestie de son predecesseur,["qui estoit apparemment Saint Nicet: & puisqu'il en parle en 463, comme d'une personne fort connue, il n'y a pas d'apparence qu'il fust mort beaucoup d'années auparavant.]'S. Mamert parut dans son episcopat comme un pasteur saint & vigilant,'qui avoit d'une part beaucoup d'esprit, de conduite, & de prudence; & de l'autre

Conc.t.4.p.1403.d. — V.S.Irenée note 3. — Avit.rog.p.152. — p.152.153.

l'autre une grande pieté, une foy ardente,'& une pureté capable d'obtenir de Dieu des faveurs extraordinaires & miraculeuses. p.151|Sid l.7.ep. 1.p.172.

'Cette idée que S. Sidoine & S. Avite nous donnent de luy, [& que nous verrons confirmée par ses actions, est fort differente de celle que nous en trouvons dans les lettres du Pape Hilaire, qui pouvoit ne le pas si bien connoistre.]'Car il nous y est representé comme un homme qui excedoit les bornes de la modestie sacerdotale,'qui agissoit par violence & en ennemi,[a]comme un ambitieux, comme un esprit rebelle & enflé d'orgueil, comme un prevaricateur,'un audacieux, un temeraire,[b]digne d'estre deposé honteusement de l'episcopat. ibid. Conc.t.4.p. 1043.e. p.1044.a. a p.1045.d. p.1046.b. b a.d|1046.d.

[La source de tous ces reproches, est l'ancienne dispute des Eglises de Vienne & d'Arles, sur la qualité de Metropole de la province Viennoise."Le droit de Vienne dans cette dispute paroist au moins aussi fort dans son origine que celui d'Arles. Cependant le Pape Zosime s'estoit absolument declaré pour Arles. Au contraire S. Leon irrité de la vigueur genereuse de S. Hilaire d'Arles, avoit voulu que Vienne fust Metropole & d'Arles & de toute la province. Mais aprés la mort de S. Hilaire, comme les Evesques avoient plus d'inclination pour Arles, devenue beaucoup plus puissante, & où les Magistrats Romains faisoient alors leur residence, S. Leon ordonna en 450, que la province seroit divisée; que Valence, Tarentaise, Geneve, & Grenoble, demeureroient seules sous Vienne, & que le reste reconnoistroit Arles.] V. Zosime, & S. Hilaire d'Arles.

'Nonobstant ce reglement de S. Leon, S. Mamert ordonna en 463, un Evesque à Die,[soit qu'il ne crust pas se devoir soumettre en cela à l'autorité de Saint Leon;(& c'est le grand sujet des plaintes d'Hilaire;) soit que la ville de Die appartinst alors aussibien que Vienne, aux Bourguignons, & qu'ainsi le commerce n'en fust pas si libre avec Arles, qui demeuroit encore soumise aux Romains.]'Il paroist en effet que les Ariens dominoient à Die vers ce temps-ci:[c]Et ce fut le General Gonduic,(c'est à dire Gondiac Roy des Bourguignons,) qui se plaignit le premier au Pape Hilaire, de ce que S. Mamert avoit ordonné un Evesque à Die.'Il pretendoit que le Saint s'estoit rendu maistre de la ville par violence comme un ennemi,'& qu'il avoit donné un Evesque à ceux de Die malgré eux. p.1043.e. Boll.9.apr.p. 828.§6. c Conc.t.4.p. 1043.e. p.1044.a. p.1043.e.

'Le Pape écrivit sur cela le 10 octobre 463, à Leonce Evesque d'Arles, & luy témoigna s'étonner de ce qu'il ne luy avoit encore rien mandé de cette entreprise que l'Evesque de Vienne faisoit e.

sur ses droits.[Mais quoique Leonce fust proprement la partie
p.1044.a.b. de S. Mamert en cette rencontre,]'neanmoins Hilaire veut qu'il assemble son Concile pour y examiner l'action de Saint Mamerr, qu'il l'oblige d'en rendre raison, & que tout le Concile luy mande ensuite la verité du fait, afin qu'il ordonne ce que le S. Esprit luy dictera.

ARTICLE II.

Les Evesques des Gaules écrivent au Pape sur l'affaire de Die: Sa réponse.

Conc.t.4.p.1047.b. a p.1045.b.c. [LEONCE fit peuteestre par avance ce qu'Hilaire luy mandoit de faire.]'Car avant le 24 fevrier 464,ᵃHilaire receut premierement une relation assurée,[que Leonce sans doute luy envoya,]& ensuite une lettre que 20 Evesques des Gaules luy adresserent sur l'affaire de Die, par Antoine leur collegue & leur deputé.[Leonce d'Arles n'est point nommé parmi ces 20 Evesques, non plus que Ravenne son predecesseur parmi ceux qui
Gal.chr.t.2.p.554. écrivirent pour luy à S. Leon en 450.]'Pour ceux qui sont nommez dans la lettre au Pape Hilaire, on croit qu'Ingenuus estoit Evesque d'Embrun, Eustase de Marseille, Fontée de Vaison, Veran de Vence, Fauste de Riés, Auxane d'Aix ou de Nice, Auxone ou Ausone de Viviers, Paul de Challon, Memorial de Digne, Eutrope d'Orange.[On ignore le siege des dix autres, & aussi celui d'Antoine.]

Conc.p.1047.b. 'Hilaire répondit à ces 20 Evesques, le 24 ou 25 fevrier 464, [sans accuser S. Mamert ni de violence & d'hostilité, ni d'avoir rien fait contre la volonté de ceux de Die. Ainsi ces crimes n'estoient apparemment que le zele avec lequel il avoit resisté au parti de quelque ambitieux soutenu par Gondiac: Et c'est ce
p.1045-1047. que la suite pourra éclaircir.]'Hilaire se reduit donc à se plaindre de ce que Saint Mamert avoit entrepris sur le droit attribué à
p.1046.c.d. Arles par S. Leon;'& il s'autorise en cela de la loy"que Valentinien III. avoit faite pour assujettir tous les Evesques à ceux de Rome.'Il declare neanmoins que pour la conservation de la paix, V. S. Hilaire d'Arles § 19.
b. d. "il veut bien ne point punir S. Mamert,'pourvu qu'il fasse satisfaction de sa faute, & qu'il promette qu'il n'y tombera plus à l'a- NOTE I.
p.1047.a. venir,'mais qu'il observera inviolablement sur peine de deposi-
p.1046.e. tion, le reglement fait par S. Leon.'Il écrivit à Veran[de Vence,] de le sommer en son nom, de donner cette parole, ajoutant que

s'il refusoit de la donner, ou qu'aprés l'avoir donnée, luy ou ses succeseurs la violassent, les quatre Eglises laissées à Vienne par S. Leon, seroient soumises à la jurisdiction d'Arles. 'Pour l'Evesque que S. Mamert avoit ordonné à Die, il declare qu'il meritoit bien d'estre deposé ;'& il laisse cela à la discretion de Leonce, témoignant neanmoins assez que son intention estoit que Leonce le confirmast. p.1047.a. p.1046.b. p.1045.a|1047.b.

'Non content d'avoir ainsi répondu [par Antoine] aux 20 Evesques qui le luy avoient deputé, il écrivit par le mesme Antoine à tous ceux de la Viennoise, de la Lionnoise, des deux Narbonoises, & des Alpes, tant pour se plaindre de Saint Mamert, & pour leur mander en un mot ce qu'il avoit fait touchant l'Eglise de Die, que pour les exhorter à ne pas entreprendre les uns sur les autres, & surtout à se soumettre à l'autorité qu'il avoit donnée "des auparavant à l'Evesque d'Arles, d'assembler des Conciles de ces cinq provinces. p.1044.1045.
V.S.Hilaire Pape §4.

[Nous ne voyons point si S. Mamert donna la parole qu'Hilaire luy demandoit.]'On trouve un Mamert entre les Evesques d'un Concile d'Arles, tenu vers 475, [ce qui marqueroit qu'il se seroit soumis aux Conciles convoquez par l'Evesque d'Arles. Mais outre que c'est une chose assez difficile à croire, si l'on n'en a des preuves bien claires, ce Mamert est placé aprés de simples Evesques, & ainsi hors du rang dû à un Metropolitain.] p.1044.2.c.

'Baronius semble dire que l'on avoit mal raporté le fait au Pape Hilaire, [de quoy nous voudrions qu'il eust donné de bonnes preuves.] Il avoue qu'il y a lieu de s'étonner que ce Pape s'emporte si fort contre un Prelat, dont la sainteté est devenue si illustre ; mais que les Papes mesmes sont sujets à estre surpris, & à persecuter des innocens, en croyant n'agir que pour la justice. [Quand mesme l'action de S. Mamert n'auroit pas esté entierement innocente, toutes les fautes ne meritent pas d'estre traitées de temerité, d'orgueil, de rebellion."Mais quel qu'ait esté S. Mamert dans l'esprit d'Hilaire, l'Eglise aura toujours plus de respect & de veneration pour sa sainteté, que pour celle de ce Pape, quoiqu'il ait pu meriter par d'autres actions le titre de Saint, que sa qualité & les martyrologes luy donnent.] Bar.464.§3.
&c.

ARTICLE III.

De S. Marcel fait Evesque de Die par S. Mamert.

[NOus n'avons parlé jusqu'ici de l'affaire de Die, que sur le raport que les parties de S. Mamert en avoient fait au Pape. Mais si nous consultons d'autres monumens, nous y trouverons peutestre que cette temerité si criminelle dans les lettres d'Hilaire, a donné à l'Eglise un illustre Evesque, dont la veneration est mesme établie par le martyrologe Romain; qu'elle a esté autorisée de Dieu par un miracle; & que celui qu'on disoit à Rome meriter d'estre deposé honteusement de l'episcopat, est S. Marcel, que l'Eglise de Die honore comme un de ses principaux patrons.]

Gal.chr.t.2.p.554.3.c. 'Car ce Saint eut pour successeur Seculace qui assista en 517 au Concile d'Epaune, a Boll.9.apr.p.827.c. [a]ou Aventin predecesseur de Seculace.[Ainsi il doit avoir vécu sur la fin du V. siecle:] b Gal.chr.p.554.3.a. [b]Et M[rs] de S[te] Marthe le font commencer precisément en l'année 463, [en laquelle S. Mamert ordonna un Evesque à Die.

Que si l'on trouve qu'il y ait trop de temps entre 463 & 517, pour n'y mettre que deux ou trois Evesques, il faudra dire que l'Evesque ordonné par S. Mamert, est S. Petrone] 2.d|Boll.p.827.d. 'frere & predecesseur de S. Marcel, c Gal.chr.p.554.2.d. [c]que l'Eglise de Die honore solennellement, & qu'on dit avoir esté la lumiere de cette Eglise durant sa vie par ses predications, & aprés sa mort par ses miracles. Boll.p.827.d.e. 'Il eut un grand soin de l'education de S. Marcel son frere, & l'eleva au diaconat. d. 'Ils estoient tous deux d'une famille considerable à Avignon.

p.826.f. 'On avoit encore en 1637 deux vies de S. Marcel, l'une en vers, l'autre en prose écrite par Vulfin Evesque de Die vers l'an 800. p.827.a. 'Cependant les Jesuites n'en ont pu recouvrer aucune: Ainsi ils n'ont donné que les leçons du breviaire de Die, qui sont le commencement de sa vie, [écrite d'une maniere qui sent plus le style du V. ou du VI. siecle, que du VIII. Et c'est ce qui nous fait d'autant plus regretter de ne l'avoir pas entiere: Car ces leçons ne comprennent pas mesme son ordination.] d. 'Elles nous apprennent la vie sainte & vraiement ecclesiastique que S. Marcel mena des ses premieres années sous la conduite de S. Petrone son frere. p.828.c. 'Il se remplit luy mesme de la verité par une meditation continuelle de la parole de Dieu, pour la repandre sur les autres comme une pluie feconde, dans le temps que Dieu avoit destiné pour l'appeller à l'episcopat,

'Il y avoit peu d'années qu'il estoit Diacre, lorsque S. Petrone mourut. Tout le peuple jetta aussitost les yeux sur luy pour le mettre en la place de son frere, parcequ'on aimoit & qu'on respectoit déja sa sainteté.'Il y avoit seulement un petit nombre de personnes qui en demandoient un autre: Et celui-ci souhaitoit cette dignité avec la mesme ardeur que S. Marcel la fuyoit. Car des que ce Saint vit qu'on le vouloit faire Evesque, il s'enfuit & se cacha dans une montagne voisine.'Il y fut decouvert au bout de douze jours; le peuple se saisit de luy, & l'amena en triomphe dans l'eglise des Apostres, pendant que les factieux se tenoient dans une isle que forme la riviere de Drome au pié de la ville. Le Saint passa cette riviere pour venir à Die:[& ce fut peutestre alors]'qu'un des factieux luy donna un coup de pierre, que le Saint souffrit avec patience: & lorsqu'il fut Evesque, il ne se vengea de celui qui l'avoit frapé que par les honneurs qu'il luy fit. p.827.c. e. f. p.828.a. b.

[Nous ne savons plus ce qui se passa ensuite,]'sinon que sa vie dit par avance, que Dieu ne permit la division du peuple, que pour les réunir tous plus glorieusement par un miracle.[Elle marque sans doute]'ce qui est dit dans l'office de sa feste, que lorsqu'on le menoit à la chaire episcopale, on vit une colombe qui voltigeoit autour de sa teste: ce qu'on prit pour une marque de sa pureté, des dons dont le S. Esprit l'avoit rempli, & du choix que Dieu faisoit de luy.'Ce miracle est marqué dans l'oraison mesme qu'on dit à sa feste. Ibid. c. p.827.c.

[La sedition qui arriva dans l'election de S. Marcel, a pu donner pretexte à Gondiac de dire, que S. Mamert l'avoit ordonné malgré le peuple; & a peutestre encore obligé ce Saint de venir à Die, & de l'y ordonner promtement sans attendre l'Evesque d'Arles, afin de prevenir les effets funestes d'une ambition soutenue par la puissance de Gondiac. Ce qui montre que l'election de S. Marcel ne fut pas agreable à ce Prince Arien,]'c'est qu'on lit dans l'office de sa feste, qu'il fut fort persecuté par les Ariens, & mesme enfermé dans une prison, ce qu'il souffrit avec beaucoup de douceur, de patience, & de paix; de sorte que son supplice fut sa gloire & son honneur.'La tradition de cette Eglise, est que le Roy des Bourguignons l'envoya en exil, & le rappella ensuite, parcequ'il guerit par ses prieres le fils de ce Prince, d'une fort grande maladie.'Ainsi il revint à Die"comme en triomphe. p.828.d. p.829 a.d. &c. p.828.d.

'Son office donne plusieurs eloges à sa sainteté & à sa conduite episcopale:'& S. Gregoire de Tours l'appelle un homme d'une sainteté"tres eminente.'L'hymne de sa feste marque en particu- a.d. Gr.T.gl.C.c.70. magnifica. p. a Boll.9 apr.p. 829.d.

lier plusieurs miracles, qui rendirent son nom celebre par toute
Bar.9.apr. la terre : 'ce qu'on a marqué dans le martyrologe Romain.[a] Il y a
a Conc.t.4.p.1044.c. un Marcel entre les Evesques[a] du Concile d'Arles, à qui Lucide V. Faustes 6.
adresse sa retractation vers l'an 475. [Rien n'empesche que ce
Boll.p.827.1. ne soit celui de Die,] 'puisqu'il gouverna son Eglise jusqu'à un age
fort avancé.

p.828.c. 'Il fit quelque pelerinage.[b] On pretend en effet qu'il alla à
b p.829.a. Rome; qu'au retour il mourut dans un monastere de S. Maurice,
qui est à deux lieues de Bariols [en Provence;] que son corps demeura dans ce monastere jusques à l'extinction des Templiers
a|828.f. [au XIV. siecle;] qu'il fut alors transporté à Bariols, '& que les
Calvinistes l'y ont brulé en 1562, sans qu'il en soit rien resté qu'un
os du pouce. [Je ne trouve point d'autre Bariols que la ville de ce
nom, qui est en Provence au diocese d'Aix, bien loin de Die.]
p.827.c. 'Cependant l'Eglise de Die pretend encore aujourd'hui avoir le
corps de S. Marcel son Evesque, [& S. Gregoire de Tours parlant de son tombeau, sans dire où il estoit, donne tout lieu de
croire qu'il le supposoit à Die. Ainsi je voudrois des preuves bien
fortes pour croire que S. Marcel, dont on a honoré le corps à
Gr.T.gl.c.70.p. Bariols, est celui de Die.] 'L'huile de la lampe qui bruloit devant
le tombeau de ce saint Evesque, avoit accoutumé de durer longtemps sans se consumer, & Dieu s'en servoit pour guerir divers
malades.

Boll.p.827.a. 'Avant les ravages des Huguenots, il y avoit à Die un monastere, un hospital, & une porte de la ville sous le nom de Saint
c. Marcel.' On y en fait tous les jours une memoire dans l'office.[c] Sa
c b. feste s'y faisoit jusqu'au commencement de ce siecle le 17 de jan-
b|17.jan.p.72. vier, 'auquel elle est marquée dans quelques additions d'Usuard.
[On ne dit point pourquoi on l'a changée. On la fait apparemment aujourd'hui le 9 d'avril, auquel le martyrologe Romain la
met.]

ARTICLE IV.

Vienne est menacée de la colere de Dieu: Saint Mamert y arreste deux embrasemens.

[POUR retourner à S. Mamert, son episcopat tomba dans le temps où Dieu faisoit un renversement general dans l'Occident, & punissoit les pechez des peuples par une infinité de guerres & de ravages. On ne voit pas que la ville de Vienne ait

V. Nepos. eu beaucoup de part à ces ravages ;"& il semble qu'elle ait passé des Romains aux Bourguignons, plutost par la concession des Romains, que par le droit de la guerre. Cependant comme il y avoit aussi en ces quartiers là & des pecheurs à punir & des saints à purifier ; Dieu y étendit aussi les effets de sa severité, toujours accompagnée de misericorde.]'Il effraya les peuples par un grand nombre d'embrasemens, par de frequens tremblemens de terre, par des bruits extraordinaires que l'on entendoit la nuit. On voyoit les cerfs & les autres animaux les plus sauvages, entrer dans la ville, jusqu'au milieu des places publiques, & dans les endroits les plus pleins de monde.'Soit que ce fussent de veritables bestes, soit que ce fussent seulement des fantosmes & des spectres, c'estoit toujours un prodige qui jettoit la terreur dans les esprits. Avit.109.p.150| Sid.l.7.ep.1.p.173. Avit.p.150.151.

'Les impies aimoient mieux attribuer ces evenemens au hazard qu'à leurs pechez. Leur orgueil les empeschoit de s'humilier sous la main de Dieu, & de recourir aux larmes de la penitence. Mais ceux qui estoient plus sages les regardoient comme des marques de la colere de Dieu, qui les menaçoit d'une ruine entiere.'C'est pourquoi tout le monde fuyoit : les petits & les grands alloient chercher autrepart leur sureté, & la ville demeuroit comme deserte.'Dieu accorda neanmoins à la foy de S. Mamert, une marque de sa bonté. Car dans un des embrasemens qui arriverent & qui sembloit menacer toute la ville ; lorsque les autres estoient dans la consternation, il alla à la vue de tout le peuple s'opposer aux flammes. Sa seule presence les arresta ; & par un miracle aussi étonnant qu'extraordinaire, le feu se recourba pour se retirer & comme pour fuir de devant le Saint, dont la puissance le repoussoit. p.151. Sid.p.172. p.172.

[S. Mamert ne se contenta pas de s'estre une fois opposé aux flammes: Il voulut s'opposer à Dieu mesme, comme il l'ordonne aux pasteurs, & arrester les effets de sa colere en appaisant sa justice.]'Il n'osa pas d'abord proposer une penitence extraordinaire à tout son peuple, de peur de ne la pouvoir persuader, particulierement aux Senateurs de la ville, qui estoient en grand nombre & fort riches, mais qui ne s'acquitoient qu'avec assez de peine des devoirs ordinaires de la religion.'Il commença par y porter quelques particuliers, surtout les Ecclesiastiques. Il indiqua des jeûnes, recommanda[plus que jamais]que l'on mist fin aux desordres, declara[aux endurcis] les supplices[qui leur estoient reservez,]assurant neanmoins"les plus grands pecheurs, Avit.p.151. Sid.l.7.ep.1.p.173. omnibus.

que leur malheur n'estoit pas sans remede, & que le pardon de leurs fautes n'estoit pas plus eloigné, [s'ils vouloient embrasser la penitence,] que la punition de leurs crimes [s'ils la rejettoient.] Il les exhorta donc à detourner par de frequentes prieres, les chastimens dont ils estoient menacez. Il leur representa que la violence de ces feux continuels s'éteindroit mieux par les larmes, que par l'eau des rivieres, & que la fermeté de la foy estoit le meilleur moyen pour arrester l'agitation & le tremblement de terre.

Avit.p.151. [Le Caresme arriva sur cela,] & se passa parmi l'effroi que causoit la continuation des menaces du ciel. On attendoit avec impatience la nuit sacrée de la Resurrection, comme devant mettre fin aux peines, aux inquietudes, & aux craintes où l'on estoit. Cette sainte nuit qui estoit l'attente & l'esperance de tout le monde, estant donc arrivée, la colere de Dieu se fit sentir avec des menaces plus eclatantes & plus terribles que tout ce qu'on avoit encore vu : de sorte que les maux aprés s'estre toujours augmentez, sembloient estre enfin venus à leur comble, & ne pouvoir plus finir que par l'entiere ruine de la ville. Car à l'entrée de la nuit le [1] feu prit à l'hostel de ville qui estoit fort haut & situé NOTE 2. dans le lieu le plus elevé de la ville. Cette nouvelle mit l'alarme 1. parmi le peuple, & troubla la solennité de la feste. La terreur saisit tout le monde, & tout le monde abondonne l'eglise. Chacun tremble pour sa maison & pour ses biens, & craint de les voir envelopez dans cet incendie. Mais le genereux Prelat demeura sans s'ebranler devant les saints autels, où animant l'ardeur de sa foy par l'abondance des larmes qu'il repandoit, il arresta la violence de cet incendie, & l'éteignit [par la force de ses prieres.] Quand on fut revenu de cette alarme, on retourna à l'eglise, où l'on fit succeder la clarté des cierges à la triste lueur des flammes.

ARTICLE V.

Saint Mamert institue les Rogations.

Avit.rog.p.152. DES cette mesme veille de la nuit de Pasque, S. Mamert forma le dessein d'établir les Rogations, & il regla en la presence de Dieu, les pseaumes & les prieres que tout le monde,

Gr.T.h.Fr.l.2.c.34.p. *1. ades publicas.* S. Gregoire de Tours l'entend du palais imperial. [Ce pouvoit estre l'un & l'autre ensemble.]

dit

declamat. dit Saint Avite, "chante aujourd'hui dans ces saints jours. Ainsi *revoluta.* quand la solennité de Pasque" fut passée, il confera d'abord avec quelques particuliers, non de ce qu'il falloit faire, mais de la maniere & du temps où on l'executeroit le mieux. [Il en consulta sans doute principalement Claudien son frere,] qui avoit soin Sid.l.4.ep.11.p. de regler l'office & le chant de son Eglise.[a] Car il vouloit établir 103. tout d'abord une chose qui pust subsister & continuer tous les a Avit.p.153. ans.

'Depuis cette derniere marque de la colere de Dieu arrivée p.152. en un jour si saint & si solennel, on ne doutoit plus que l'unique moyen de l'appaiser, estoit de recourir au plustost au remede de la componction & de la penitence. Et on craignoit cependant toujours beaucoup de ne pouvoir persuader aux personnes de qualité, de nouveaux exercices qui fatiguoient leur molesse.

'Mais comme Saint Mamert possedoit egalement la prudence p.152.153. humaine & la prudence divine, il recourut à la priere, afin que Dieu mist dans le cœur des peuples, ce qu'il vouloit leur persuader. Aprés cela il parla publiquement de son dessein, declara l'ordre qu'il y vouloit tenir, & representa combien un exercice si saint seroit utile: & Dieu ayant touché les cœurs de l'esprit de componction, tout le monde l'ecouta, l'approuva, & applaudit à ce qu'il disoit.'Le peuple embrassa avec joie ce qu'il proposoit, Sid.l.7.ep.1.p. & leur ardeur excita tellement les principaux, que ceux mesmes 173. qui s'estoient retirez de la ville, y revinrent pour prendre part à cette devotion publique.

'Elle consistoit dans le chant des pseaumes, & dans la priere l.5.ep.14.p.145| accompagnée de la componction du cœur, des larmes des yeux, Avit.p.152.153. '& du prosternement de tout le corps.[b] On confessoit ses pechez; Sid.p.145. *humilitate* "l'humiliation du corps montroit le regret qu'en avoit le cœur, b Avit.p.154. *pœnitendi.* & tout le peuple s'unissoit ensemble pour en obtenir le pardon. 'Aussi S. Sidoine appelle les Rogations, les festes des testes hu- Sid l.1.ep.14.p. miliées, & les stations des pleurs, & des prosternemens du peu- 145. ple.'C'estoit une feste dont la joie se trouvoit dans la sobrieté, où Avit.rog.p.155. les larmes faisoient les delices, & où la faim tenoit lieu de bonne 156. chere.'Car elle estoit accompagnée du jeûne, & non profanée Sid.l.5.ep.14.p. par le disner.[c] Elle duroit trois jours:[d] & pour la rendre plus utile 145. en la rendant plus laborieuse, on l'alloit celebrer en quelque c Avit.rog.p.153. eglise hors de la ville.'C'est pourquoi S. Avite l'appelle la feste d p.153. laborieuse & penible.'S. Mamert recommanda de sanctifier tou- p.154. tes ces austeritez, par des aumosnes faites avec [liberalité &] avec Gr.T.h.Fr.l.2.c. joie. 34.p.

Sid.l.5.ep.14 p. 144. 'Voilà quelle fut la solennité qu'institua ce saint Evesque, qu'il consacra par son exemple, & qu'il établit[pour toute l'Eglise latine,]par le fruit visible qu'elle produisit.'Car l'union du peuple dans ces exercices de penitence, estoit d'un grand secours pour y engager tout le monde; & ç'auroit esté une grande honte à quiconque n'auroit pas voulu se joindre à tous les autres pour pleurer avec eux ses pechez. Car rien n'est plus utile que quand toute une multitude conspire ainsi pour une bonne œuvre. L'humilité de l'un anime celle de l'autre, & personne ne rougit de se reconnoistre coupable, quand tout le monde confesse qu'il l'est. Il est dangereux de se battre seul, dit un Saint, & peu ont assez de force pour soutenir un ennemi: Mais quand tous s'unissent contre un ennemi commun, le plus lasche est encouragé par la valeur de ses camarades.

Avit.p.154.

p.155. 'Comme c'estoit une penitence non particuliere, mais generale, ceux qui par leur infirmité, ne la pouvoient pas pratiquer comme les autres, ne laissoient pas d'en tirer le mesme fruit en s'y joignant autant qu'ils pouvoient. Car dans ces combars publics de l'Eglise contre le demon, les forts, dit S. Avite, « couvrent les foibles, qui par leur union avec eux, ont la gloire d'estre « contez dans l'armée des vaillans, & d'en faire une partie. Aussi « quand on a gagné la victoire, tous y ont part, & quoique peu « ayent combatu, tous neanmoins participent au triomphe. Quel- « que foible que soit donc une personne dans la vertu, qu'elle ait « soin de s'unir aux autres: & ses prieres obtiendront ce qu'elles « n'eussent pas obtenu par elles mesmes. «

[Il se passa quelques semaines à regler cette solennité, & à la persuader au peuple.]'Ainsi S. Mamert resolut qu'elle se feroit dans les trois jours qui precedent la feste de l'Ascension.'Il voulut d'abord eprouver avec quelle ferveur on l'entreprendroit. Car il craignoit d'estre suivi de peu de monde[à l'eglise où l'on devoit aller en procession,]& qu'ainsi cette nouvelle institution ne tombast des son commencement par la lascheté du peuple. Ce fut pourquoi il indiqua la premiere station à l'eglise la plus proche des murailles de la ville.[Mais il eut la joie]d'y voir venir une si grande affluence de peuple, avec tant d'ardeur, tant de larmes, & tant de marques de componction, qu'il eut sujet de croire que l'on avoit trouvé la procession trop courte. Jugeant donc par cet essai de ce qu'il pouvoit attendre d'une plus grande entreprise, il ordonna qu'on iroit le lendemain dans une eglise plus eloignée, dans laquelle on alla les années suivantes des le lundi.

Avit.p.153.
p.153.

'Cette devotion[si humble & si penitente,]appaisa celui qui voit le fond des cœurs: & il arresta aussitost ces feux & ces prodiges qui estoient ou les effets ou les menaces de sa colere.[Nous voudrions pouvoir marquer quelle fut l'année de cette sainte institution. Mais tout ce que nous en trouvons,]c'est que c'estoit quelque temps avant l'an 474. Sid.l.7.ep.1.p.173.

ARTICLE VI.

Les Rogations receues par l'Eglise d'Auvergne, & par toutes celles de l'Occident.

'L'EGLISE de Vienne, en embrassant la penitence des Rogations, ne songeoit qu'à trouver un remede necessaire à ses maux. Ce fut une extreme necessité, dit S. Avite, qui força les cœurs inflexibles des Viennois, à se soumettre à une telle humiliation. Mais Dieu voulut que cette Eglise eust encore la gloire de servir d'exemple aux autres, & d'estre la mere & la source d'une solennité qui fust aussitost embrassée partout l'Occident. Avit.rog.p.150. 'On sceut partout le danger dont Vienne avoit esté menacée, & par quel remede elle l'avoit evité.ᵃQuelques Eglises des Gaules suivirent bientost son exemple:[& les autres les ayant imitées,] Sid.l.7.ep.1.p.173. ᵃ Avit.p.153. 'cette salutaire institution se repandit non seulement dans toutes les Gaules, mais presque par toute la terre, qui se purifioit par cette satisfaction annuelle, des desordres qui l'inondoient. C'est ce que nous apprenons de Saint Avite,[environ 50 ans aprés au plustard.]'Il ajoute que quelques Eglises faisant d'abord les Rogations en des jours differens, elles s'estoient enfin toutes accordées à les faire comme Vienne, les trois jours de devant l'Ascension. p.150. p.153.154. 'Ce n'estoit pas neanmoins, dit S. Avite, une chose fort importante qu'on les fist partout en un mesme jour:[Et peutestre mesme que si on les eust mises hors du temps Pascal, dans lequel l'ancien usage de l'Eglise, est de ne point jeûner, le jeûne qui en faisoit une des principales parties, s'y seroit conservé jusques aujourd'hui.]'Il semble que l'Eglise Romaine ne les ait receues que sous Leon III,[vers l'an 800.] p.153. Anast.c.98 p.130. a.

'L'Eglise d'Auvergne fut une des premieres qui embrassa cette institution sous S. Sidoine, qui en fut fait Evesque[en 471:]& elle l'executa avec le mesme zele que celle de Vienne. C'est pourquoi S. Sidoine écrivit[en 475 au plustard,]à Saint Mamert, pour le remercier de leur avoir donné ce bon exemple, & le Sid l.7.ep.1.p.172.173.

p.172. prier d'y joindre encore le secours de ses prieres.'Il attribue à l'établissement des Rogations, plutost qu'à toute autre chose, de ce que Dieu conservoit encore la ville de Clermont, contre les efforts que les Gots faisoient pour s'en rendre maistres.[Mais
l.5.ep.14.p.144. l'Empereur"Nepos la leur abandonna luy mesme en 475.]'Nous V.son titre. avons une lettre de ce Saint à un de ses amis, qu'il exhorte de revenir de la campagne à Clermont, pour se trouver à cette solennité de larmes.[Ainsi elle ne se faisoit pas encore dans les villages.]

Emis.h.24.p.68. 1. 'Parmi les sermons qui portent le nom d'Eusebe d'Emese, il y en a un où l'auteur exhorte ses auditeurs à se trouver, comme ils avoient déja fait, aux prieres des trois jours, ou, comme porte le titre, aux Litanies, qui se faisoient quelque temps aprés le jeûne[du Caresme.]Nous y prierons le Seigneur, dit-il, de nous de- « livrer de nos infirmitez, de detourner ses fleaux de dessus nous, « & de nous preserver de tout malheur, de nous garantir de peste, « de gresle, de secheresse, & de la fureur de nos ennemis, de nous « donner un temps favorable pour la santé des corps, & pour la « fertilité de la terre, de nous faire jouir de la paix & du calme, & « de nous pardonner nos pechez. Quiconque se croit exemt de « toutes ces calamitez, peut ne pas prendre part à ces prieres « 2. communes.'Il attribue à ces prieres & au secours des Saints qu'ils « avoient invoquez, de ce que Dieu en les abandonnant pour leurs pechez aux barbares, avoit en mesme temps inspirez aux victorieux une douceur pour eux, & une moderation extraordinaire.

Conc.t.4.p. 1408.e. 'Le Concile d'Orleans en 511, ordonna que toutes les Eglises [des Etats de Clovis,] celebreroient avant l'Ascension le jeûne & les Litanies des Rogations, avec la mesme abstinence qui se pratiquoit durant le Caresme; & que durant ces trois jours les serviteurs & les servantes ne seroient point obligez au travail, afin que
p.1568.a.b. tout le peuple pust s'assembler[à l'eglise.]'Le Concile de Girone en Espagne tenu l'an 517, ordonne qu'on fera une Litanie les trois derniers jours de la semaine d'aprés la Pentecoste, avec abstinence, & une autre dans les mesmes jours de la semaine au commencement de novembre, où l'on s'abstiendra de la viande & du vin, & qui finira le samedi au soir par la celebration"de la *missa facta.* Messe.[Ce pouvoit estre avant le sermon de S. Avite.]

Aug f.app.174. p.299.b. 'Nous avons un sermon dans Saint Augustin sur les Rogations. Mais le style en est fort different du sien,[beaucoup moins fort & moins elevé.]L'on croit que ce sermon est de S. Cesaire d'Ar-

les,'aussibien que le 23[e] de ceux que le P. Vigner avoit donnez 173.p.297.
sous le nom de S. Augustin.'L'on voit donc par ces deux sermons, p.299.f|300.a.
que l'on passoit à Arles dans le jeûne, dans la priere, dans le
chant des pseaumes, & dans les aumosnes, ces trois jours'de p.299.b.
componction & de penitence,'ces jours saints & spirituels desti- p.297.c.
convivіola. nez pour guerir les ames.'S. Cesaire veut que"les repas y soient p.298.e.
preparez comme dans le Caresme.'Il recommande d'une manie- a.&c.
re extrememeut forte, que tout le monde y vienne à l'assemblée
1. de l'Eglise'qui duroit[1] six heures,[commençant apparemment à p.299.g.
midi.]Il assure que l'Eglise celebroit ces trois jours dans tout le
monde:[ce qui ne doit s'entendre que de l'Occident.]

'S. Gregoire de Tours dit aussi que cet établissement de Saint Gr.T.l.2.c.34.p.
Mamert, estoit receu de son temps dans toutes les Eglises. Il ra-
porte une partie du sermon de S. Avite,[où l'on voit qu'il n'estoit
pas tout à fait exact à ne raporter que ce qu'il trouvoit dans les
auteurs.]'L'extrait qu'Adon fait du mesme sermon dans sa chro- Ado,chr.p.161.
nique[est bien plus fidele.]'Nous avons encore les lectures qui se Mabi.lit.p.149-152.
faisoient autrefois en France aux Rogations,[a]& les prieres qui s'y a p.263-268.376-378.
disoient à la Messe.[Mais nous n'osons pas assurer que tout cela
vienne de S. Mamert.]'Il y est beaucoup parlé du jeûne.[Nous p.153-155|Bar.25.apr.
pourrions ajouter ici diverses choses sur les Rogations: Mais
NOTE 3. nous nous contentons de ce qui est plus ancien"ou plus assuré.]

'Il y avoit avant S. Mamert quelque espece de Rogations dans Sid l.5.ep 14.p.144.
l'Eglise,[b]c'est à dire de Processions & de Litanies.[c]Mais on peut b Bar.25.apr.b.
dire sans blesser le respect dû à la religion, que ces prieres se fai- c Sid.l.5.ep.14.p.144.145.
vaga. soient"avec lascheté, avec tiedeur, & avec une entiere negli-
gence. Il ne s'y trouvoit que peu de personnes, qui souvent leur
en disnant. ostoient toute leur force"en n'y observant pas le jeûne: & on ne le
faisoit d'ordinaire que pour demander la cessation des pluies ou
de la secheresse, de sorte qu'il ne falloit pas, dit S. Sidoine, que
les potiers & les jardiniers s'y trouvassent en mesme temps,[par-
ceque les potiers demandent toujours un temps sec, & les jardi-
niers de la pluie. En un mot, elles estoient telles que sont aujour-
d'hui les Rogations par nostre peu de ferveur & de pieté; & ainsi
fort differentes de celles de S. Mamert.]'Ces anciennes Litanies n.p.60.
en pouvoient encore estre differentes en plusieurs autres points,
& on ne voit pas qu'elles se fissent ni la semaine de l'Ascension,
ni en aucun autre temps fixe & arresté. Ainsi comme il est vray
que Saint Mamert n'a point esté l'instituteur des Processions &
des Litanies, il est vray aussi qu'il a esté non le reparateur, mais

1.'Quelques uns l'entendent des six heures canoniales.[Il n'y a pas d'apparence.] Mabi.lit.p.377.a.

l'institeur des Rogations, qui ont continué depuis luy,[& dont nous conservons encore quelques foibles restes.]Car c'est de quoy S. Sidoine, S. Avite, & divers autres anciens nous assurent.

ARTICLE VII.

S. Mamert fait bastir une eglise de S. Ferreol, & y transporte son corps: Sa mort.

Sid.l.7.ep.1.p. 173. 'Dieu fit encore une autre faveur à S. Mamert, qui fut de luy faire[trouver]le"corps de S. Ferreol, celebre Martyr V.S.Julien.
de Vienne, avec le chef de Saint Julien[de Brioude,]& de trans-
Gr.T.gl.M.l.2. c.2.p.225. porter l'un & l'autre'dans une nouvelle eglise qu'il avoit fait bastir sous le nom de Saint Ferreol, à cause que l'ancienne estoit trop pres du Rhone, & preste à tomber en ruine & à estre em-
p.125-227. portée par ce fleuve.'S. Gregoire de Tours raporte amplement l'histoire de la decouverte & de la translation de ces saintes reliques qu'il avoit apprise à Vienne mesme.[Elle arriva avant l'an 475.]

Avit.rog.p.151. 'S. Mamert eut aussi le bonheur d'engendrer à J.C. par le battesme, S. Avite, qui devoit estre un jour l'un[des plus illustres] de ses successeurs.

Sid.l.4.ep.11.p. 103. 'Il vivoit encore lorsque Claudien son frere mourut["vers l'an V.§ 9.
a Avit.rog.p. 152. 473. Mais nous ne savons pas combien il luy survéquit.]aS. Avite dans son homelie sur les Rogations, dit qu'il y avoit deja beaucoup d'années qu'il estoit mort.[On trouve son nom, comme nous avons dit, dans un Concile qu'on croit avoir esté tenu vers l'an 475. Sa feste se celebre dans l'Eglise l'onzieme de may, & ainsi elle tombe souvent dans la solennité des Rogations, dont il
Boll.11.may,p. 630.§ 6. a esté l'instituteur.]'Elle est marquée non seulement par tous les nouveaux martyrologes, mais aussi par ceux'du IX. siecle, & 1.
mesme dans ceux qui portent le nom de S. Jerome.[Hesyque]
Avit.p.151. 'pere de S. Avite fut son successeur dans l'episcopat.

Bosc.t.3.p.30| Boll. § 7. 'On assure que le corps de S. Mamert fut mis dans l'eglise des Apostres hors des murs de Vienne, à droite de l'autel, où l'on voit encore son tombeau & son epitaphe en vers.[Je ne sçay s'ils sont anciens; ils ne nous apprennent rien de luy.]On ajoute qu'il a depuis esté transporté dans l'eglise de Sainte Croix d'Orleans, où il y a encore des Chanoines de son nom, instituez pour faire l'office devant ses reliques, & où il est demeuré jusqu'à ce que

1. Usuard, Adon, Notker, Florus, [Vandelbert.]

les Huguenots l'ayent brulé vers l'an 1563.'On pretend mesme qu'il y en reste encore quelques reliques.[On fait à Orleans une feste double de sa translation le 13 d'octobre ; & on en fait encore memoire le 14 de novembre, de quoy le nouveau breviaire d'Orleans ne marque point la raison.]'Quelques uns disent que c'est pour la translation de son chef.['Il paroist par le nouveau breviaire de cette Eglise, qu'on n'y sçait la translation de Saint Mamert que par la tradition ancienne, sans en avoir aucune histoire ni aucun acte. Tout ce qu'on en dit de plus ancien, c'est qu'elle est marquée dans un Missel manuscrit de 400 ans.]'Baronius cite de Mombritius, une vie de S. Mamert,'dont il ne dit rien neanmoins, lorsqu'il marque ceux qui parlent de ce Saint. [Je ne sçay si ce seroit celle]'que Bollandus a trouvée dans un manuscrit, & qu'il a jugé indigne de paroistre dans son recueil, parceque ce n'est qu'une compilation de ce que Saint Avite & Adon disent du Saint, jointe à une fausse chronologie.

sup.p.582.c'Sur. 17.nov.p.374. 56. Boll.11.may,p. 631.a. Bar.1.may,g. 11.may,g. Boll.ib.p.630.c. e.

1.

ARTICLE VIII.

De Mamert Claudien frere de S. Mamert : Sa science & sa vertu.

SAINT Mamert avoit, comme nous avons dit, un frere nommé Mamert Claudien,[a]qui ayant d'abord esté moine,[b]devint depuis Prestre de l'Eglise de Vienne, dont S. Mamert son frere estoit Evesque.[c]Il avoit pour ce saint Prelat, qui estoit son aisné, une affection pleine de tendresse & de respect. Car il le cherissoit comme son fils, & l'honoroit comme son pere. Le Saint de son costé l'estimoit plus qu'on ne peut dire. C'estoit son conseil dans les procés qu'il avoit à juger, son vicaire dans le gouvernement des Eglises, son agent dans les affaires, son intendant pour avoir soin de ses terres,"le receveur de ses rentes & de ses revenus, le compagnon de ses lectures & de ses voyages, & l'interprete de ses pensées. Ils se rendoient ainsi à l'envi l'un de l'autre tous les devoirs de l'amitié fraternelle.'Claudien entendoit parfaitement le chant des pseaumes, qu'il apprenoit aux autres Ecclesiastiques ; & il ne contribuoit pas peu par là à la joie de son saint frere. Il marqua les lectures que l'on devoit faire à toutes les festes de l'année. Enfin c'estoit un second Evesque, qui portoit avec son frere le poids de l'episcopat, dont l'un avoit l'honneur & la dignité, & l'autre le travail & les fatigues.

Sid.l.4 ep.11.p. 10 |l.5.ep.2.p. 129. a p.103. b Genn.c.83. c Sid.p.102.103. *tabularium in tributis.* p.103.104.

1. au 11[e] de may, *dicitur &c.* On n'en dit rien dutout sur le 13 d'octobre.

p.103. 'Il possedoit non seulement toute la science chrétienne & ecclesiastique, mais encore toute celle des Grecs & des Latins, 'dont il s'estoit parfaitement instruit durant sa jeunesse dans le secret & la solitude du monastere. Il estoit orateur, dialecticien, poete,"predicateur, geometre, musicien. Il répondoit avec beaucoup de lumiere aux difficultez les plus embarassantes, & exterminoit par le glaive de la parole, toutes les heresies qui s'elevoient contre la foy catholique.'C'estoit un homme sage, prudent, docte, eloquent, un des plus beaux & des plus grands genies de son pays & de son siecle, qui raisonnoit sur toutes choses, mais sans blesser jamais la religion, il ne s'amusoit point à nourrir une grande barbe & de longs cheveux: Il se moqnoit de la massue & du manteau des philosophes; & il en témoignoit mesme quelquefois autant d'horreur que de mepris. Mais du reste il pouvoit passer pour un vray Platonicien, autant que la philosophie peut s'accorder avec la foy. *tractator.*

p.101.

[Les écrits qui nous restent de luy, montrent qu'il avoit effectivement un esprit penetrant & elevé, qui cherchoit & qui raisonnoit beaucoup.'Aussi on venoit le consulter sur les questions les plus difficiles & les plus obscures. S. Sidoine[qui demeuroit alors à Lion,]estoit de ceux qui y avoient recours: Et voici ce qu'il dit sur cela. Bon Dieu! Avec quelle bonté, avec quelle ouverture nous recevoit-il tous sans distinction, quand nous venions luy demander l'éclaircissement de quelque difficulté? S'il se presentoit une question qui parust inexplicable, c'estoit sa joie; & c'est alors qu'il nous decouvroit les thresors de sa science. Lorsque nous nous trouvions un grand nombre de personnes auprés de luy, il ordonnoit qu'il n'y en eust qu'un à parler, & que les autres ecoutassent jusqu'à ce qu'ils pussent parler à leur tour, afin que la conference se passast dans l'ordre & sans confusion, & qu'il pust nous communiquer les richesses de son erudition. Des qu'il avoit avancé quelque chose, nous l'accablions d'une foule d'objections: mais il avoit bientost détruit tous nos vains raisonnemens. Ainsi l'on ne laissoit rien passer qui n'eust esté bien examiné & bien pesé.

p.101.102.

p.102. 'Ce qui nous donnoit encore beaucoup de respect[& d'amour] pour luy, continue S. Sidoine, c'estoit la bonte avec laquelle il souffroit ceux qui n'avoient pas assez d'ardeur & d'application pour comprendre ses raisonnemens. Cette faute luy paroissoit toujours pardonnable: Mais quoique nous estimassions en luy une patience si rare, nous nous trouvions incapables de l'imiter, [&

[& de pardonner à ceux qui avoient si peu de desir de s'instruire,
» sans se pouvoir excuser sur leur incapacité.] Car qui auroit eu de
» la peine de proposer ses difficultez à un homme qui ecoutoit avec
» tant de douceur & de patience les demandes des plus ignorans
» & des plus grossiers?

'En voilà assez sur[son esprit &]son erudition. Mais qui peut assez louer toutes ses autres belles qualitez; sa compassion pour toutes les miseres des hommes, & son affection à les secourir dans leurs besoins? Il prenoit part aux travaux des Ecclesiastiques; exhortoit les peuples à la vertu; consoloit les affligez; assistoit les personnes depourvues de secours, rachetoit les captifs, donnoit à manger à ceux qui avoient faim, revêtoit ceux qui estoient nus. Il s'appauvrit ainsi sur la terre pour transporter ses thresors dans le ciel, où il attendoit toute sa recompense: & c'est ce qui fait qu'on n'a pas mesme connu toutes ses bonnes œuvres, parcequ'il avoit soin de les cacher & d'en derober la connoissance aux hommes.'Il estoit"la gloire,[la joie]& l'admiration des saints Evesques;'& je ne sçay pas, dit Saint Sidoine, si jamais nos yeux verront un homme qui luy soit egal.'Ce Saint marque en plusieurs endroits l'estime & l'affection qu'il avoit pour luy.'Aussi Claudien se glorifioit d'en estre beaucoup aimé, & pretendoit ne l'aimer pas moins.'Gennade mesme qui n'entroit pas si fort dans ses sentimens, reconnoist neanmoins qu'il avoit un grand talent pour bien parler, & qu'il raisonnoit avec beaucoup de subtilité &[d'elevation.]'On marque que Salvien celebre Prestre de Marseille luy adressa un de ses ouvrages que nous n'avons plus.

p.102. *pompa.* p.103. p.101. p.104.105. l.4.ep.2.p.87. Genn.c.83. Lab.scr.t.2.p.322|Ado,an.458. p.165.

ARTICLE IX.

Claudien écrit contre Fauste de Riés.

[FAUSTE de Riés eprouva]'le zele que Claudien avoit contre les erreurs qui deshonoroient la foy Catholique.[Cet Evesque avoit publié"un écrit, sans neanmoins y mettre son nom, où il sembloit vouloir que J. C. eust souffert mesme en sa nature divine, & où il soutient ouvertement que les Anges & les ames sont des corps, & que Dieu est incorporel.'Claudien rencontra cet écrit chez des personnes qui en faisoient[a]beaucoup d'estime: Il le lut & en porta aussitost le jugement qu'il meritoit. 'L'amour qu'il avoit pour la verité, luy donna quelque desir de la défendre contre cet écrit: & neanmoins il n'eust pas osé l'en-

Sid.l.4.ep.11.p.103. V. Fauste § 5. Cl.M.an.l.1.c.1.2. a Bib.P.t.4.1.p.601.b.c.d. p.599.

treprendre de luy mesme. Mais S. Sidoine & beaucoup d'autres grands hommes l'en presserent tellement, qu'il n'osa resister à leur sentiment & à leur autorité. Son ouvrage est divisé en trois livres. Il méle dans le premier diverses choses tirées de la geometrie, de l'arithmetique, de la dialectique, des sentimens & des regles des philosophes, mais avec beaucoup de modestie &
p.654.d. de discretion, & avec le plus de breveté qu'il le peut:'& neanmoins il a raison de dire que ces raisonnemens tirez de la philosophie sont tres subtils, mais n'estoient peutestre pas aisément entendus des autres.

p.599. 'Dans le second livre il parle du nombre, du poids, & de la mesure[que Dieu a gardée dans la production de tous les estres:], ce qui peut n'estre pas inutile, & servir mesme beaucoup, puisque ceux qui le liront avec attention, & en mesme temps avec pieté, y pourront trouver dans la consideration des differens degrez de la creature, un moyen pour s'elever jusqu'au Createur, pour en acquerir quelque foible connoissance, & pour se confirmer dans ce que la foy nous apprend touchant la Trinité sacrée.
l.2.p.637.638. Ce livre finit par diverses autoritez[des Peres,]'avec lesquels Claudien aimoit mieux estre rejetté, que d'estre condamné par la verité avec ceux qui les meprisent.

l.1.p.599. 'Dans le troisieme livre, aprés avoir raporté diverses preuves contre Fauste, il poursuit ses adversaires déja battus & confondus[par les deux autres.]Enfin neanmoins il declare que comme il ne craint pas le combat, aussi il ne refusera point la paix[à tous
l.3.c.16.p.654.c. ceux qui ne s'armeront point contre la foy & la verité.]'Il exhorte son adversaire, s'il n'est pas persuadé de ses raisons, de luy répondre par quelque ouvrage public, où il ne cache plus son nom; luy promettant avec l'aide de Dieu de le satisfaire sur tout ce
p.653.654. qu'il pourra alleguer.'Il fait à la fin de son ouvrage une recapitu-
l.1.p.611.612. lation des principes qu'il luy a prouvez.'Il veut que les Anges soient de deux natures comme nous, & qu'ils ayent des corps, mais plus subtils que les nostres,[en quoy il ne fait que suivre ce
l.3.p.647.a.b. que beaucoup de Saints & d'anciens Peres ont dit.]'Il dit la mesme chose des demons, ne voulant pas qu'ils puissent sentir les
l.2.p.639.a.b. tourmens corporels[comme le feu]sans avoir un corps.'Il parle d'un ciel creé avant les temps, dont celui des etoiles n'est que la figure.[Je ne sçay s'il entend autre chose que les Anges.]Il pourroit y avoir plusieurs autres remarques à faire sur cet ouvrage,
Du Pin, t.4.p. 538-547. 'dont M. du Pin a fait un fort bel abregé.[Pour le bien entendre, il faudroit une edition plus correcte que celle de la bibliothe-

que des Peres de Paris.]'On marque qu'il y en a une avec des commentaires, donnée par Barthius.ªClaudien composa cet ouvrage dans le peu de temps que luy laissoient ses grandes occupations.'C'est pourquoi il dit que ce sont seulement quelques semences de raisons dont une personne studieuse qui auroit du loisir, pourroit en tirer plusieurs autres. Ce sont, dit-il, de petits ruisseaux capables neanmoins de former de grandes rivieres. Il dit qu'il s'est contenté de marquer, comme il doit, ce qu'il faut eviter & ce qu'il faut suivre.'Cet ouvrage est intitulé, *De la nature de l'ame*,'& dans Gennade, De l'état & de la substance de l'ame. 'Comme il ne l'avoit composé que par l'avis de ses amis, aussi il ne le publia que pour ceder à l'autorité que S. Sidoine avoit sur luy par son amitié & par sa science. C'est pourquoi il le luy adressa & le luy dedia, en le priant de juger lequel des deux avoit vaincu de luy ou de son adversaire.'Saint Sidoine estoit alors Patrice.[Ainsi c'estoit avant son episcopat,"& au plustard vers l'an 471. Ce fut peutestre avec cet ouvrage, ou mesme un peu auparavant,]'que Claudien luy envoya un petit écrit, qui ne contient que des raisonnemens fort courts pour distinguer la nature corporelle, l'incorporelle ou spirituelle, & la divine: Il se plaint qu'il n'avoit personne[à Vienne]pour conferer de ces sortes de choses, & s'éclaircir dans ses doutes.

Lab. scr. t. 1. p. 2:5|Cave, p. 256. ª Cl. M. an p. 599. 654. — p. 599. — Ibid. — Genn. c. 83. — Cl. M. p. 599. — p. 599. — V. S. Sidoine § 8, 22. — p. 654. d.

ARTICLE X.

Eloges donnez aux ouvrages de Claudien; & sa mort.

[SAINT Sidoine ayant esté fait Evesque dans ce temps là,] 'fut longtemps sans répondre à Claudien: de sorte que Claudien s'en plaignit à luy avec beaucoup de tendresse & d'amitié, par une lettre que S. Sidoine a jugée digne de nous estre conservée avec les siennes.'Il y témoigne beaucoup de deplaisir de ce qu'il ne pouvoit l'aller voir, ni mesme luy écrire aussi souvent qu'il eust souhaité.'Saint Sidoine ne manqua pas de luy répondre, [peutestre en 473:]Mais il dit qu'il ne s'expose qu'en tremblant au jugement & à la censure d'une personne devant qui Varron, Terence, les deux Plines, & les autres plumes les plus eloquentes de l'antiquité, peuvent passer pour barbares.[Je voudrois qu'il en dist moins, il nous en persuaderoit davantage.]

'Il passe ensuite à son livre dont il parle ainsi: J'ay pour preuve de ce que je dis de vous, vostre ouvrage sur l'état de l'ame, où

Sid. l. 4. ep. 2. p. 86. 87. — p. 86. — ep. 3. p. 88. — p. 88.

vous faites paroiſtre egalement voſtre erudition & voſtre eloquence. L'honneur que vous m'avez fait de me le dedier dans voſtre preface, me procurera cet avantage, que ma reputation, qui ne pouvoit pas s'établir par mes écrits, ſe perpetuera par le moyen des voſtres. Mais que ne puis-je point dire de cet ouvrage, où une matiere ſi obſcure eſt traitee avec tant de clarté, où des queſtions fort difficiles ſont reſolues avec tant d'evidence,
p 89. & où malgré la rudeſſe des ſyllogiſmes, l'on trouve un ſtyle doux & coulant. Les expreſſions y paroiſſent nouvelles, parcequ'elles ſont anciennes; & elles effacent neanmoins tout le ſtyle des anciens. Ce qui charme encore davantage, c'eſt que la diction en eſt fort coupée, & en meſme temps fort coulante. Vous exprimez en peu de mots de tres grandes veritez. Vos paroles font plus comprendre qu'elles ne diſent. C'eſt ainſi que les anciens avoient bien raiſon de faire connoiſtre la veritable eloquence à dire beaucoup en peu de mots, & à ſonger plus à bien executer ſon deſſein qu'à remplir ſa page. Qui peut encore aſſez eſtimer l'adreſſe avec laquelle vous avez ſceu egayer un ouvrage tout ſerieux & tout polemique? Car aprés avoir appliqué toute l'attention du lecteur à examiner les points les plus difficiles & les plus abſtraits de la philoſophie, vous luy faites trouver des digreſſions agreables où il ſe delaſſe avec plaiſir. Que de beautez dans cet ouvrage! On y voit un genie ſubtil, mais rien de petit ni de foible; un ſtyle qui n'eſt point enflé par de vaines hyperboles, & qui ne degenere point dans une baſſeſſe mepriſable; une erudition toujours egale dans la diverſité des matieres qu'elle traite, & qui ſemble raiſonner ſur chaque art avec ceux qui en
p.90. Du Pin, p. 548. font profeſſion. Il le compare enſuite avec les hommes les plus eloquens du paganiſme, & de l'Egliſe, & aſſure qu'il a imité ou meſme egalé ce que chacun d'eux a eu de plus excellent.

Sid. l.5. ep.2. p. 129.130. [Quelques grands que ſoient ces eloges, on peut dire qu'ils ſont encore moins grands] que ceux qu'il fait du meſme livre, non en écrivant à ſon auteur, mais en redemandant ſon ouvrage à un de ſes amis, qui l'ayant vu chez luy, & l'ayant admiré, l'avoit
p.129. emporté pour en prendre une copie. Claudien, dit-il, le plus habile philoſophe de tous les Chrétiens, & le premier de tout ce qu'il y a de ſavans au monde, a rempli & embelli cet ouvrage de tout ce que la philoſophie peut fournir. L'on y trouve tout ce qui eſt de propre à la grammaire, à l'eloquence, à l'arithmetique, à la geometrie, à la muſique, à la dialectique, à l'aſtrologie, à la poeſie, à l'architecture.

'M. du Pin reconnoist qu'il y a de l'excés dans ces louanges,[a] & que S. Sidoine y parle tout ensemble en ami & en orateur.[b] Mais il ajoute qu'il faut neanmoins avouer que le traité de Mamertus est tres bien écrit, qu'il a joint beaucoup de netteté avec une grande subtilité, & qu'il traite des questions fort metaphysiques avec toute la clarté & tout l'agrément possible. Ce qu'on doit le plus louer en luy, ajoute M. du Pin, c'est la justesse de ses raisonnemens; & la penetration de son esprit, qui luy a fait decouvrir & expliquer des veritez tres abstraites, que la pluspart des autres ont à peine pu appercevoir.'Il trouve que ce qu'il dit de la nature de l'ame dans son premier livre, a un entier raport avec les Meditations de M. des Cartes, parceque l'un & l'autre ayant l'esprit juste & geometre, & ayant suivi les mesmes routes, ils ont rencontré les mesmes principes.

Du Pin, t. 4. p. 548. [a] p. 549. [b] p. 548. p. 549. p. 543.

'Claudien, comme nous avons dit, excelloit pour la poesie aussibien que pour la prose.'S. Sidoine loue beaucoup une hymne qu'il avoit faite,[c] comme pleine de grands sens exprimez en peu » de mots. Elle, est dit-il, agreable & elevée; elle surpasse toute » sorte de vers de cette nature, autant par l'agrément de la poesie, » que par la verité de l'histoire. Un vers" destiné à de petites cho- » ses renferme des paroles d'or, & la breveté du poeme, n'oste » rien à l'étendue & à la majesté du sens.'C'est comme une grosse » perle enchassée dans un peu d'or.'Toute la terre, ajoute Saint » Sidoine, reverera" l'elevation de vos ouvrages: & vous avez ce » double avantage, de ne rencontrer ni rival ni pareil, quoiqu'il y » ait déja longtemps que vostre reputation s'est repandue parmi » les peuples, où je l'ay moy mesme publiée.

Sid. l. 4. ep. 3. 11. p. 91. 103. [c] p. 90. p. 91.

commaticus, copiosus. — *pauper.* — *tuam tubam.*

'Le Pere Sirmond assure que selon un ancien Scoliaste, cette hymne de Claudien, louée par S. Sidoine, est le *Pange lingua gloriosi prælium certaminis*, quoique les anciens mesmes & les manuscrits l'attribuent à Fortunat,[qui écrivit environ cent ans aprés.] 'Ce Pere appuie le sentiment du Scoliaste, & remarque que tout ce qu'en dit Saint Sidoine convient fort bien à cette hymne, & qu'elle a une elegance qui passe celle de Fortunat.'M. du Pin suit le sentiment & la raison du P. Sirmond, quoiqu'il trouve que les eloges de Saint Sidoine aillent au delà de ceux que merite cette hymne.'Cave qui croit aussi que c'est celle que S. Sidoine releve si fort, la regarde comme" une piece tres bien faite, & juge que tout ce que dit S. Sidoine y convient parfaitement.'Gennade l'attribue en effet à Claudien, selon un manuscrit qu'Aubert le Mire a suivi.

n p. 43. p. 43. Du Pin, t. 4. p. 537. 549. Cave, p. 256. Sid. n. p. 43. Genn. c. 83.

elegantia eximia.

Genna c.85. | Bibl.P.t.4.1.p. 659. | Lab.scr.t.1.p. 225.

'Gennade dit, selon le mesme manuscrit, que Claudien a encore composé quelques autres pieces qu'il ne marque point.'On a imprimé sous son nom, un poeme intitulé, *Contre les folies des poetes*.["Mais c'est celui que S. Paulin a adressé à Jove.]'Quelques uns luy attribuent de mesme quelques autres poemes qui sont du Pape Damase & de Sedulius. NOTE 4.

Si.l.l.4.ep.11.p. 103. | a p.104.

'Claudien mourut avant S. Mamert son frere,["& avant la fin de l'an 477.'a S. Sidoine ne fut pas present à sa mort, pour luy rendre les derniers devoirs. Mais il y suppléa en quelque sorte, en composant son epitaphe : ce qu'il ne put mesme faire sans que le souvenir d'un si cher ami le contraignist de donner cours à ses larmes. Ainsi il fit en travaillant à le louer, ce que ses autres amis avoient fait, dit-il, sur son sepulcre, [c'est à dire à sa sepulture :] Car il fit cette epitaphe sur le tombeau mesme de son ami aussitost qu'il y fut venu, [apparemment à la fin de l'an 474,"qui est le seul temps auquel nous trouvons qu'il soit venu à Vienne depuis son episcopat.'Il l'envoya depuis à Petrée neveu de Claudien, pour l'assurer qu'il aimoit aprés la mort ceux qu'il avoit aimez durant leur vie. V. S. Sidoine § 22. | Ib.§. | Ibid.

SAINT LOUP, EVESQUE DE TROIES EN CHAMPAGNE.

Sid.l.6.ep.1.p. 155. | b p.156|7.ep.13. p.200. | L.6.ep.1 p.156. | Sur.29.jul.p.348. § 2.

SAINT Loup a esté regardé comme le pere des peres, l'Evesque des Evesques, b le premier, sans contestation, de tous les Prelats, non seulement des Gaules, mais generalement de toute la terre. 'Cette autorité & cette veneration qu'il s'estoit acquise sur tout le monde, [estoit encore plus l'effet de son merite extraordinaire, que de son grand age, & de son antiquité dans l'episcopat,]'quoiqu'il ait passé 52 ans entiers dans les travaux de cette charge.

'Nous avons l'histoire de sa vie, qui paroist écrite avec une entiere fidelité : & tout ce qu'on y trouve à redire, c'est qu'elle est trop courte, & ne satisfait pas assez le desir que nous aurions de connoistre les vertus d'un si grand Saint, ce qui fait craindre mesme qu'on n'y ait retranché diverses choses.'Bollandus en cite en effet un endroit qui n'est pas dans Surius.[Mais ce qu'il en cite est d'un style plus barbare que le reste.]'Quelques uns écrivent que Saint Gildas surnommé le Sage en avoit fait une histoire,[qui n'est point venue jusqu'à nous. S. Sidoine supplée en quelque sorte à ce defaut, par les grands eloges qu'il a donnez à ce Saint, pour qui il avoit une estime extraordinaire.] Bar.451.§41.42. Boll.4.feb.p. 483.53. Bar.29.jul.

'Cet homme apostolique naquit[sur la fin du IV. siecle]dans la ville de Toul[en Lorraine,]d'une famille dont la noblesse estoit illustre.'Il eut un frere nommé Vincent, qui se rendit celebre aussibien que luy par les richesses interieures de sa vertu.[a]Epiroque son pere le laissa orfelin dans un age encore peu avancé : mais Alistique frere d'Epiroque luy tint lieu de pere, prit soin de son education & de le faire étudier.'Et S. Loup qui avoit un fort bel esprit, réussit tellement dans les lettres, que la reputation de son eloquence, le rendit celebre jusque dans les provinces voisines.'Il se maria & epousa Pimeniole sœur du grand Saint Hilaire d'Arles, laquelle quoique fort jeune avoit déja beaucoup de maturité & de prudence, & une extreme ardeur pour la chasteté. Ils vécurent neanmoins sept ans ensemble,[sans qu'on dise s'ils eurent quelques enfans.]Mais au bout de ce temps, ils s'enflammerent tellement l'un l'autre à l'amour de la vertu, qu'ils renoncerent tous deux au monde.[On ne marque point ce que devint Pimeniole.] Sur.29.jul.p.347. §1. Euch.ad Hil.p. 40. a Sur.29.jul.p. 347.§1. §1.3. §3.

'Pour S. Loup, poussé & soutenu par la force de l'Esprit divin, il renonça à toute la magnificence des habits, pour ne plus penser qu'à orner & à embellir son ame. Il quitta sa maison paternelle, il rompit tous les liens & tous les engagemens qui pouvoient l'attacher au siecle, & dans le desir d'arriver à la perfection evangelique, il se resolut de s'en aller à Lerins trouver Saint Honorat["parent de sa femme, & qui avoit attiré pres de luy S. Hilaire quelque temps auparavant.'S'estant rendu auprés de luy, il se soumit humblement à sa conduite. Il receut le doux joug du Seigneur"avec une entiere docilité, & affligea sa chair en toutes sortes de manieres par les veilles & par les jeûnes. Il n'y demeura 'qu'un an;[& il y laissa neanmoins une telle estime de sa pieté,] §1. V. S. Hilaire d'Arles §1. §2. *mansuetissimus humeris.* 1.

1. 'Il y a des manuscrits qui ne marquent point combien il y demeura. Boll.2.may.p.263. b.c.

Euch.ad Hil.p. 40|Sid.l.6.ep.1. p.156|8.ep.14.p. 243. a Sid.car.16.p. 384. b Euch.ad Hil.p. 40. c p.40.

'qu'il a paſſé pour un des plus grands ornemens de ce deſert.'On propoſoit à imiter aux moines de Lerins, la vie du jeune Loup, de meſme que celle du ſaint vieillard Caprais[le pere ſpirituel de S.Honorat.]b Il en ſortit[vers l'an 426,]à peu pres en meſme temps que S.Honorat en fut tiré pour eſtre fait Archeveſque d'Arles.

n.p.5.|Lir.1.p. 29.2. Lir.2.p.149.

c Vincent ſon frere en ſortit vers le meſme temps,[& ſans doute avec luy : ce qui nous empeſche de croire que ce ſoit le celebre "Vincent de Lerins qui a écrit.]'Mais je ne voy rien qui empeſ- V.ſon titre.
che que ce ne ſoit un Vincent moine à Lerins,& enſuite Eveſque de Saintes, qu'une vieille Proſe des Saints de ce monaſtere joint immediatement à Saint Loup.'Barrali témoigne qu'il n'en a pu trouver autre choſe:[& meſme l'Egliſe de Saintes ne connoiſt plus aucun de ſes Eveſques de ce nom.]

Sur.29.jul.p.347. § 2. Gal.chr.t.3.p. 1076.2.a. d Ferr.p.302. Boll.4.feb.p. 486.§ 17.

'S. Loup ſortit de Lerins,[non par aucun refroidiſſement de pieté, mais au contraire]dans la chaleur de la foy pour[aller vendre &]diſtribuer aux pauvres ce qui luy reſtoit encore de ſon bien.Il alla pour ce ſujet à Maſcon,[ſoit qu'il euſt du bien en ces quartiers là, comme la ſuite donne lieu de le croire, ſoit qu'on ne luy ait pas donné le loiſir d'aller plus loin.]Car il y fut enlevé lorſqu'il s'y attendoit le moins,pour eſtre placé ſur la chaire epiſcopale de Troies.'On le fait ſucceſſeur de Saint Urſe, honoré par l'Egliſe le 25 de juillet d ſelon les additions d'Uſuard & Ferrarius, qui mettent ſa feſte au dioceſe de Meaux ſans en rendre de raiſon.]'Une grande partie de ſon corps eſt gardée à Troies dans l'egliſe de S.Eſtienne.

1.may,p.263.b. Sur.29.jul.p.348. § 3. e Euch.ad Hil.p. 40. Sur.31.jul.p.363. § 19.

'Ce fut donc vers la fin de 426,'ou aſſez peu aprés, que Saint 1.
Loup fut elevé à l'epiſcopat,'deux ans avant que d'aller en Angleterre.e Il l'eſtoit ſans doute lorſque S. Eucher l'appelloit le venerable Loup, qui nous repreſente en ſa perſonne ce loup de la tribu de Benjamin,[devenu le predicateur, & le paſteur des brebis. C'eſt dans ſa lettre à S. Hilaire que S. Eucher parle ainſi de S. Loup; & il ne peut l'avoir écrite pluſtard qu'en 427.]'Des ces deux premieres années de ſon epiſcopat, S. Loup ſe rendit ſi illuſtre par ſa pieté, que luy & Saint Germain d'Auxerre, paſſoient pour les deux lumieres de l'Egliſe, & pour des hommes apoſtoliques, que leur merite elevoit déja dans le ciel, quoique leurs corps les retinſſent encore ſur la terre.

§ 19.

'Lors donc qu'un grand nombre d'Eveſques ſe furent aſſemblez[en 429,]pour chercher des perſonnes dignes d'aller com-

Pagi.pr p.14.15.

1.'Le P. Pagi veut que ce n'ait eſté qu'en 426. Mais c'eſt ſur une raiſon[qui ne prouve rien. On en pourroit alleguer une plus forte, & qui neanmoins eſt encore foible. *V. S. Sidoine n. 6.*]

batre

batte en Angleterre l'heresie Pelagienne; tout le monde jetta les yeux sur ces deux Prelats. On les conjura d'accepter un emploi si important à l'Eglise: & ces deux heros si ardens pour la gloire de J.C. se chargerent de cette commission avec d'autant plus de joie qu'elle leur devoit estre plus penible.[On peut voir dans la vie de S. Germain ce qu'ils firent en Angleterre.]'Il suffit 29.jul.p.348.§ 3;' de dire ici qu'ayant trouvé ce pays presque tout infecté par le Boll.3.jan.p.138. § 2. Pelagianisme, ils en bannirent l'erreur par leurs prieres, par leurs discours, & par leurs miracles, & y rétablirent entierement la foy Catholique.

[S. Loup estant revenu de ce voyage, continua]'ce qu'il avoit Sur.29 jul.§ 2. fait dès le commencement de son episcopat, preschant sans cesse pour enseigner à son troupeau la voie du salut, & éclairant par la lumiere divine des Ecritures ceux du peuple qui estoient dans les tenebres de l'ignorance. Pour son Clergé, Dieu luy fit la grace de le conduire"avec sagesse & avec fermeté selon les regles strenuè. de la justice. Il ordonnoit quelquefois des bigames pour Portiers, Conc.t.4.p. mais jamais pour Soudiacres, ni mesme pour Exorcistes.ª Il ne 1048.d.e. ne souffroit point que ceux qui estoient déja Exorcistes ou Soudiacres, se mariassent en cet état. Que s'il arrivoit qu'ils epousassent mesme une seconde femme, il les privoit non seulement de leur ministere, mais aussi de la communion.[Cependant il ordonnoit quelquefois des hommes mariez pour Soudiacres, ou toleroit ceux qui l'estoient, sans les separer de leurs femmes.]'Pour les p.1048.e. degrez superieurs, à qui les Canons défendent l'usage du mariage, il taschoit de n'y elever que ceux qui n'estoient point engagez dans cet état.'Comme il n'obligeoit pas les Soudiacres à la p.1049.a. continence, aussi il ne souffroit point qu'ils approchassent de l'autel que pour donner ou recevoir quelque chose du Diacre. 'On peut juger de la vigilance avec laquelle il conduisoit son Sur.29.jul.p. Clergé, par les grands Saints qui en sont sortis, comme nous le 348.§ 8. dirons en son lieu.

ª p.1049.a.b.

[Il ne les instruisoit pas moins par ses exemples que par ses paroles. C'est peu de chose pour luy de remarquer]'qu'ayant[toujours]devant les yeux les regles de l'Evangile, il employoit liberalement ses revenus à nourrir les pauvres & à racheter les captifs. Il avoit toujours les yeux en larmes, en soupirant vers les biens du ciel. Pour dompter son corps, & abatre entierement les eguillons de la chair, il ne mangeoit que de deux ou trois jours l'un, & le samedi jamais autre chose que du pain d'orge. Il avoit accoutumé de se lever à minuit pour chanter des pseaumes; & de § 5.

deux nuits il en passoit une toute entiere dans l'oraison. Il fut plus de 20 ans à ne coucher que sur un ais. Il portoit toujours le cilice, avec une simple tunique.

Sid.l.6.ep.1.p.156. 'Ceux qui se sentoient coupables, trembloient devant luy, & n'eussent pas osé luy parler, si le respect qu'on avoit pour sa sainteté, n'eust esté temperé par la confiance que sa douceur inspiroit. l.9.ep.11.p.267. 'On redoutoit la severité de ses reprehensions, quoiqu'elles p.270. ne manquassent point d'estre accompagnées de charité. 'Car il avoit beaucoup de bonté "& d'affabilité, & mesme il estoit gay communis. & agreable. Aussi ses reproches mesmes avoient toute la douceur & tout l'attrait des caresses[pour ceux qui en vouloient profiter.]

l.6.ep 9.p.164.165. 'Un de ses diocesains nommé Gallus, ayant quitté sa femme se retira en Auvergne. S. Loup en écrivit à S. Sidoine qui estoit alors Evesque de Clermont, avec une force tellement mélée de douceur, qu'il effraya ce pecheur, & le gagna en mesme temps. Car Sidoine luy ayant montré la lettre de son Evesque, il en fut à l'heure mesme vivement touché,& ne la regarda point comme une lettre écrite à un autre, mais comme une sentence prononcée contre luy mesme. Il ne prit aucun delai aprés cette sommation pour aller retrouver sa femme. Il le promit, s'y disposa, & se mit aussitost en chemin. Qu'y a-t-il, dit S. Sidoine, de « plus estimable qu'une telle reprimende, qui oblige le pecheur « de chercher dans sa penitence un puissant remede contre son « mal, ne trouvant rien à dire contre celui qui le luy fait recon- « noistre? «

p.165. [Cette force que Dieu donnoit à ses paroles, venoit]'de ses frequentes prieres, qui luy donnoient un empire absolu sur tous les vices.

[Il ne faut pas s'étonner que Dieu accordast des miracles exterieurs à celui à qui il accordoit les plus grands effets de sa puissance, qui est la conversion des pecheurs.]'Outre les miracles Sur.29.jul.p.348.§3. qu'il avoit faits en Angleterre avec Saint Germain,'il guerit un §5. grand nombre de malades desesperez, qu'il se hastoit d'aller visiter[dés qu'il estoit averti de leur état]'Sa vie en raporte divers §1.6. exemples.'On ne voit pas bien si celui de Claude fils de Germa- §1. nien homme de qualité, est une entiere guerison, ou seulement une suspension de maladie, durant que le Saint estoit present. Mais il y a bien de l'apparence que l'on a voulu marquer que l'ayant trouvé presque mort, il le laissa avant que de sortir en un état tout different, & qui promettoit la guerison qui se fit ensui-

te.'Il guerit aussi une paralytique[a] & une possedée. § 4.

[Il n'avoit pas seulement la pieté, mais aussi la science des [a] § 5.
saints Docteurs.]'Car le Comte"Arbogaste s'estant adressé à S. Sid.l.4.ep.17.p.
Sidoine sur quelques difficultez de l'Ecriture, Sidoine le renvoya 112.
aux illustres Peres des Gaules, & nommément à S. Loup; l'assurant que quelques questions qu'il luy pust proposer, il n'epuiseroit pas une source de doctrine aussi feconde que la sienne.'Il l.9.ep.9.p.267,
conservoit mesme encore dans son extreme vieillesse, quelque 268.
amour pour les belles pieces, & il en savoit fort bien juger: de sorte que les plus habiles redoutoient aussibien sa censure sur les regles de l'eloquence, que sur la conduite des mœurs.'Il se plaisoit à produire, & à faire parler les personnes de lettres, quoiqu'elles taschassent de se cacher: & lorsqu'il en savoit qui se tenoient dans l'obscurité, par l'amour du repos, ou par crainte & par modestie, il estoit ingenieux pour les manifester & les faire connoistre au public.'Il estoit exact à corriger les moindres defauts, & jusqu'à la ponctuation, dans les livres mesmes des autres qui luy tomboient entre les mains. p.170. p.269.

'Ce fut par tant de grandes qualitez, qu'il merita d'estre toujours preferé aux autres Prelats, avant mesme qu'il les precedast par l'antiquité,'& de passer, comme nous avons dit, pour le pere & l'Evesque des Evesques mesmes,'incomparablement elevé audessus des autres. [Pour mettre ici confusément les eloges que luy donne S. Sidoine,]'il croit louer beaucoup S. Agnan d'Orleans, de dire qu'il est egal à S. Loup, & n'est pas inferieur à Saint Germain.'Il appelle S. Loup un nouveau Moyse.[b]Il le represente comme un second S. Jacque, & comme une sentinelle de la charité, qui elevé aussibien que S. Jacque sur le throne de[la veritable]Jerusalem, veilloit sur tous les membres de l'Eglise; qui estoit capable de consoler tous les foibles, & digne d'estre consulté de tout le monde.'Les Evesques mesme, dit S. Sidoine, se soumettoient avec respect à ses avis. Son jugement estoit pour eux une decision absolue. En comparaison de luy, les plus anciens ne passoient que pour de jeunes enfans; Les saintes armées des moines le regardoient aussibien que l'ordre des Evesques, comme leur chef & leur General dans la milice spirituelle, il ne mepriscit pas les moindres"serviteurs de l'armée de J. C.[Si l'on en attaquoit quelquesuns,]il ne dedaignoit pas de les aller défendre avec l'etendar de la croix qu'il portoit depuis si longtemps. Il appliquoit le remede de ses instructions à ceux dont la conscience avoit esté blessée dans le combat. Une longue experien- Ibid. l.6.ep.1.p.155. ep.4.p.160. l.8.ep.15.p.245. l.6.ep.1.p.157. [b] p.155. p.156.

" talones, tra-barios.

ce luy avoit appris à les retirer d'entre les mains des ennemis, & à les ramener au camp de J.C. pour les y guerir de toutes les plaies de leur ame. Il avoit autant[& plus]de joie, aussibien que le pasteur de l'Evangile,de voir sortir du peché ceux dont le salut sembloit estre desesperé, que de voir les bons perseverer dans la vertu. S'il est permis à des criminels, luy dit Saint Sidoine,"de vous « *blandiri*
rendre justice, ô modele & regle des mœurs, ô colonne des ver- «
tus, ô esprit rempli de douceur, mais d'une douceur veritable, «
parcequ'elle est sainte,[que ne vous dois-je pas]pour avoir bien «
voulu pancer par vos exhortations, les plaies d'un veritable ver- «
misseau? Vous n'avez rien epargné pour nourrir de vos saints «
conseils, une ame epuisée & accablée de foiblesses. Vous m'avez «
fourni du thresor de vostre grande charité, la mesure de l'humi- «
lité qui m'est necessaire pour ma guerison. «

[Pour reprendre la suite de son histoire, nous ne savons pas ce qui l'empescha d'accompagner encore S. Germain,"lorsqu'il retourna en Angleterre l'an 447, pour y combatre de nouveau les Pelagiens. Mais il ne luy fut guere moins glorieux de ce qu'au lieu de luy S. Germain prit un de ses disciples, savoir"S. Severe Evesque de Treves, qu'on regarde comme l'Apostre des Bourguignons.
V. S. Germain § 2.
V. Valent. III. §

Sur.29.jul.p. 348.§ 4.
Un des endroits les plus celebres de la vie de S. Loup,]'c'est la conservation de la ville de Troies, au milieu des ravages d'Attila en 451. Ce fut l'effet du respect que sa vertu imprima dans le cœur de ce barbare & cruel payen. Attila le voulut mesme avoir quelque temps auprés de luy, & le mena jusqu'au Rhin en s'en retournant; d'où il le renvoya ensuite chez luy.[Nous avons marqué ceci plus amplement dans l'histoire d'Attila.]Mais quoique ses prieres eussent conservé sa ville au milieu des guerres, & des ravages des barbares; neanmoins en revenant à Troies, il trouva que le desespoir en avoit saisi les habitans,[& qu'apparemment ils avoient abandonné la ville, pour se retirer en des lieux plus forts,]Troies n'ayant pas mesme alors de murailles.

§ 4.
'Leur desespoir le troubla[& l'affligea:]mais ce trouble ne diminua rien de sa prudence. Il se retira à"quinze ou 20 lieues de la ville, sur une montagne nommée Latiscon, à dessein d'y rassembler le peuple de Troies.[On remarque que cela est arrivé en d'autres endroits, & que c'est ce qui a fait changer le siege de quelques eveschez, comme à ceux du Pui, & de Mende.]Mais cela n'arriva pas à Latiscon, où peu de personnes se rassemblerent durant deux ans que S. Loup y demeura; de sorte que se
45 milles.

laissant enfin luy mesme de ce lieu, il se retira[en 453]à Mascon, 'où il semble, comme nous avons dit, qu'il eust eu autrefois du bien:[Et je ne sçay mesme s'il n'y en avoit point encore.]'Dieu témoigna qu'il agreoit cette retraite par le pouvoir qu'il luy accorda en chemin de guerir pres d'Alise[en Bourgogne,]une femme paralytique,'& lorsqu'il demeuroit déja à Mascon ou aux environs, il rendit la parole à une fille que le demon avoit rendu muette.

52. 54. 55.

in Matisconensi pradio.

[Ce fut sans doute dans ce temps qu'il passa en Bourgogne,] 'qu'il se rencontra avec S. Euphrone d'Autun, & qu'ils répondirent ensemble à Talase Evesque d'Angers,[a]qui avoit esté ordonné vers le 4 octobre de l'an 453.[b]Talase avoit envoyé par Arconce Soudiacre, un memoire sur quelques difficultez qui regardoient la discipline ecclesiastique:'& cela fait juger qu'il n'y avoit pas longtemps qu'il estoit Evesque.'Il demandoit quelle difference il falloit faire entre la veille de Pasque & celles de Noel & de l'Epiphanie,& ce qu'il falloit observer pour le mariage des Clercs inferieurs.

Conc.t.4.p.1048.c. a p.1010.d. b p.1048.c. p.1049.b. p.1048.c.d.

'S. Loup & S. Euphrone ayant vu ce memoire, luy répondirent par une mesme lettre, qu'outre que chacune des trois veilles qu'il marquoit avoit ses leçons de l'Ecriture particulieres, & conformes au Mystere qu'on y honoroit, celle de Pasque commençoit le soir, & n'alloit guere jusqu'au matin, au lieu qu'on employoit aux deux autres la nuit entiere, ou au moins la derniere partie de la nuit. Ils marquent que les leçons de la veille de Pasque estoient reglées & devoient toutes estre de la Passion, au lieu que celles de Noel n'estoient point reglées,& estoient entremélées du chant des pseaumes.[Ils ne parlent point du Battesme: Cela ne peut-il point faire juger qu'il estoit commun à ces trois veilles?]

c.d.

'Pour le mariage des Clercs, ils proposent la pratique de leurs Eglises, qui estoit la mesme,'sinon que Saint Euphrone deposoit mesme les Portiers lorsqu'ils se remarioient.'Mais tous deux y protestent unanimement, que si un autre Evesque peut faire observer dans son Eglise une discipline encore plus exacte qu'eux, ils loueront ce qu'ils ne pourront pratiquer; parceque Dieu en sera honoré.[Ils ne parlent point des Acolythes dans cette lettre, ni mesme des Lecteurs; si celebres dans l'Eglise, & si necessaires pour la celebration de l'office. Est-ce que c'estoit dans les Gaules la fonction de quelqu'un des autres ordres inferieurs,

d e|1049.a. p.1049.a. a|1048.c.

1.'Car il est dit qu'il demeuroit *in Matisconensi pradio.*

Sur.29 jul.p.348. § 5.

comme on la fait exercer aujourd'hui par des laïques ou par des Prestres, personnes ne voulant demeurer dans les autres ordres?]
Sid.l.4.ep.25.p.126. a Leo,t.2.p.791-793. 'Mais on trouve des Lecteurs en ce temps-ci mesme dans la province de Lion, dont estoit Euphrone.ᵃLe Pere Quesnel s'étend assez sur ce que la lettre dit du mariage, mais n'entre pas dans cette difficulté.

[S. Euphrone Evesque d'Autun, dont on voit ici l'exactitude, qui passoit mesme celle de S. Loup, estoit une des plus grandes lumieres qu'eust alors l'Eglise Gallicane,]
Sid.l.7.ep.8.p.187. 'puisque S. Sidoine souhaitoit d'estre assez proche de luy pour le pouvoir consulter mesme sur les moindres choses, & ne rien faire que par son avis; s'assurant que s'il eust eu cet avantage, il eust aisément evité de faire aucune faute, soit pour sa conduite particuliere, soit pour le reglement de son diocese.
l.4.ep.25.p.115. 'Il dit que"Jean Evesque de Challon V. Saint Patient. estoit heureux d'avoir esté ordonné sur le témoignage & le jugement de ce Saint.[C'estoit vers l'an 470.]

p.127. 'S. Euphrone estoit alors fort agé, & il y avoit fort longtemps qu'il estoit Evesque.
Conc.t.4.p.1048.c. 'Il est neanmoins nommé aprés S. Loup;[& ainsi estoit moins ancien.]
b Sid.l.4.ep.25.p.126.127. ᵇS. Sidoine estant encore laïque, l'appelle son pere & son patron.
c Idat.p. ᶜOn cite une lettre qu'il avoit écrite au Comte Agrippin sur quelques prodiges que l'on avoit vus à Pasque dans les Gaules l'an 452. Il est certain qu'il estoit alors Evesque.
Gr.T.h.Fr.l.2.c.15. 'Estant encore Prestre, il bastit une eglise de S. Symphorien[celebre]Martyr d'Autun. Il avoit aussi une grande devotion pour S. Martin; & ce fut luy qui envoya à Tours le marbre dont son tombeau estoit couvert.

Sid.l.4.ep.25.p.126. 'Il fut avec S. Patient de Lion, le principal auteur de l'election de S. Jean de Challon, en quoy il rendit un service important à cette Eglise.
L.7.ep.8.p.188. 'L'Eglise de Bourges ayant aussi besoin d'un Evesque[en 472,]le pria de venir à l'election,[quoiqu'il fust d'une autre province,]ou de mander au moins son avis sur la personne de Simplice que l'on proposoit pour estre Evesque.
p.187.188. 'Saint Sidoine luy écrivit sur cela une lettre qui luy est tres honorable. Il l'assure qu'on suivra absolument son avis & son sentiment; qu'il avoit assez de lumiere pour ne conseiller que ce qui estoit veritablement juste[& utile,]& assez d'autorité sur tout le monde pour faire recevoir ses conseils comme un commandement & une loy.[Nous ne voyons point ce qu'Euphrone fit sur cela.]

l.9.ep.2.p.251. 'Il étudioit avec soin les écrits des Peres, comme d'Origene, de S. Jerome, de Saint Augustin:[Et quoiqu'il fust plus ancien
p.251.252. dans l'episcopat que S. Sidoine, de 20 ans au moins,]il ne laissa

pas de luy écrire, & de le prier par des personnes considerables, de vouloir luy envoyer quelques explications sur l'Ecriture. Mais s'il eut assez d'humilité pour demander instruction à S. Sidoine, ce Saint n'en eut pas moins pour s'en excuser.'Le nom d'Euphrone se trouve parmi ceux qui assisterent vers l'an 475, au Concile d'Arles, tenu sur l'affaire de Lucide.'On pretend que le mesme Euphrone a signé la lettre Semipelagienne de Fauste à Lucide, & en a admiré la sainteté & la perfection :["Mais ce fait paroist tout à fait faux: outre que l'evesché de cet Euphrone n'est point marqué dans ces deux endroits.]

Conc.t.4.p.1044.c. | b. | V. Fauste 56.

'S. Euphrone d'Autun qui avoit envoyé le marbre dont Saint Perpetue de Tours couvrit le tombeau de S. Martin,[a]est sans doute cet Euphrone que le mesme Perpetue appelle dans son testament son collegue & son tres cher frere, & à qui il donne des marques d'une estime & d'une amitié tres particuliere, en luy laissant par testament une chasse d'argent pleine de reliques, & un livre des Evangiles écrit de la main de S. Hilaire de Poitiers.'Mais comme ce testament est du premier may 475,[& que "Saint Perpetue vécut encore jusqu'à la fin de 490 au moins; il y a bien de l'apparence que S. Euphrone le preceda dans le ciel, & alla s'unir à S. Hilaire mesme & aux autres Saints, dont Saint Perpetue luy vouloit laisser les reliques.]

Gr.T.h.Fr.l.2.c.15. | a Sid.n.p. | Spic.t.5.p.106. | Spic.p.108. | V. son titre.

'Il fut enterré dans l'eglise de S. Symphorien[qu'il avoit bastie.] On a mis son nom dans le martyrologe Romain le 3 d'aoust.[b]Saint Sidoine parlant d'un Albizon Evesque,[peutestre de Langres,] & de Procule Diacre, dit qu'il les falloit reconnoistre pour des maistres de la morale[& de la conduite Chrétienne,]puisqu'ils avoient eu le bonheur d'estre les disciples de S. Euphrone.'On ne met point d'Evesques entre luy & S. Pragmace, qui assista au Concile d'Epaune en 517.[Mais il faut apparemment qu'il y en ait eu un au moins.]

Gal.chr.t.2.p.292.c. | b Sid.l.9.ep.2.p.251. | Gal.chr.p.30.

'Ce ne fut pas Attila seul, mais generalement tous les Rois barbares, à qui Dieu imprima du respect pour la sainteté de S. Loup. On le marque particulierement de Gebavulte 'ou Gibulde Roy des Allemans, qui avoit aussi une grande déference pour S. Severin Abbé dans la Norique.'Les Allemans,[qui à ce qu'on croit, occupoient alors le pays des Suisses,]ayant fait des courses jusques à"Brienne dans le diocese de Troies, en avoient emmené divers captifs. Mais S. Loup en ayant écrit à'Gebavulte, ce Prince, dont le respect pour S. Loup alloit jusqu'à l'obeïssance, leur rendit aussitost la liberté, & les renvoya en leur pays, sans

Sur.29.jul.p.348.§ 7. | Boll.8.jan.p.491.§ 27. | Sur.§7.|Not.G.p. | Brienensis.

en demander aucune rançon.[Ce que nous raportons à Brienne en Champagne,]'se pourroit aussi raporter aux Brions ou Breons de la Vindelicie:[Et en ce cas, il sera encore plus glorieux pour S. Loup, & plus conforme mesme aux termes de son historien, de dire que les Allemans s'estant rendu maistres de ce pays, assez longtemps auparavant, & en ayant emmené les peuples captifs, Gebavulte leur rendit la liberté & leur pays mesme, les remettant dans l'état où ils estoient auparavant. S. Loup pouvoit luy avoir demandé cette grace à la priere des officiers de l'Empire.

Val.r.Fr.p.161. 162.

Il est étrange que la vie de S. Loup, aprés nous avoir marqué qu'il vint à Mascon, ne dit point quand il retourna dans son diocese, comme s'il n'y fust jamais revenu durant 26 ans qu'il a vécu depuis l'an 453.[C'est ce qui n'a pas la moindre apparence.]'La ville de Troies estoit repeuplée dés devant sa mort.ᵃS. Sidoine supposoit visiblement que S. Loup estoit dans son diocese, & à Troies mesme, lorsqu'il luy écrivoit touchant une personne de cette ville.'Il parle d'un de ses disciples qui estoit venu depuis peu de Troies à Lion.[Ainsi cette omission de son historien, ne doit point nous faire de peine.

Boll.3.jan.p. 141.§ 36. ᵃ Sid.l.6.ep.4.p. 161. l.7.ep.13.p.200.

S. Sidoine fut fait Evesque de Clermont sur la fin de l'an 471.] 'S. Loup qui avoit alors achevé la 45ᵉ année de son episcopat, '& qui depuis longtemps estoit son ami, luy écrivit une excellente lettre, toute pleine de charité & d'onction, pour luy témoigner sa joie, de ce qu'estant, comme il le croyoit, prest de mourir, il revivoit en quelque sorte en sa personne, & laissoit aprés luy à l'Eglise, un Prelat capable d'en estre la consolation & le soutien, au milieu des tempestes & des maux qui l'accabloient de toutes parts.[Cette lettre est non seulement fort belle pour les choses, mais elle est mesme bien écrite. Et elle nous doit estre d'autant plus chere, que c'est proprement l'unique monument que nous ayons de S. Loup; la lettre à Talase luy estant commune avec S. Euphrone.

l.6.ep.1.p.156. Spic.t.5.p.579. 580.

On y voit la disposition du cœur de S. Loup, dans le conseil si sage & si important qu'il donne à Sidoine,]'de regarder l'episcopat comme un ministere d'humilité, qui l'abaissoit autant audessous de tous ceux qui luy estoient soumis, que les dignitez du siecle elevent audessus des autres ceux qui les possedent.[Il falloit assurément qu'il eust une humilité bien profonde]'pour pouvoir regarder Sidoine comme son pere pour le merite.[Cette humilité paroist encore dans les dernieres paroles de cette lettre.]Priez pour moy, dit-il, "afin qu'en terminant ma vie entre les bras "

p.579. p.580.

ᵃ in Domino conjunmatus.

» bras du Seigneur, j'acheve l'œuvre qu'il m'a imposé, & que
» j'emploie au moins pour luy le temps qui me reste, aprés avoir
» esté assez malheureux pour employer tant d'années, & les meil-
» leures de ma vie, en des choses qui ne le meritoient pas. Mais le
» Seigneur est plein de misericorde.'Sidoine receut cette lettre Sid.l.6.ep.1.p.155-158.
comme un honneur qu'il croyoit infiniment audessus de luy; &
y répondit aussi avec une humilité,[qu'on peut dire estre la plus
grande preuve que nous ayons de sa sainteté.]

'Il luy écrivit une autre fois pour le prier d'appaiser par son ep.4.p.160.161.
autorité, un differend que des personnes avoient contre un
nommé Prudent, qui demeuroit alors à Troies, depeur qu'on
n'en vinst mesme jusqu'à des meurtres.[Nous avons parlé par
avance,]'de la lettre que Saint Loup écrivit à Sidoine touchant ep.9.p.165.
Gallus, qui avoit quitté sa femme. Sidoine en luy répondant sur
cela, luy donne avis qu'une personne de qualité nommé Inno-
cent, s'estoit acquité avec soin d'une commission dont il l'avoit
prié de se charger, & qu'ainsi il pouvoit l'en remercier.

'Sidoine ayant publié sur la fin de l'an 477, les sept premiers li- l.9.ep.11.p.167-170.
vres de ses lettres, il les envoya à S. Loup pour les voir, & les
donner ensuite à une autre personne, afin de satisfaire d'une part
à ce qu'il devoit à S. Loup, & ne pas l'engager de l'autre à luy en
faire un remerciment, & à luy mander le jugement qu'il faisoit
de son ouvrage, ayant peur, dit-il, que la censure d'un juge si
exact, & à qui l'amitié donnoit une liberté entiere, ne luy fust
pas favorable. S. Loup qui avoit alors passé la 50[e] année de son
episcopat,[n'estoit pas pour se mettre beaucoup en peine de ces
sortes de devoirs.]Cependant comme il aimoit beaucoup Saint
Sidoine, il luy manda agreablement qu'il se tenoit fort offensé
de ce qu'il faisoit present de ses ouvrages à d'autres plutost qu'à
luy, & qu'il falloit qu'il se justifiast de cette faute par une lettre
bien longue. S. Sidoine ne manqua pas de le satisfaire comme il
le souhaitoit, & luy declara que quoiqu'il luy cedast pour toute
autre chose, il pretendoit cependant l'aimer autant qu'il estoit
aimé de luy.'S. Loup vécut jusqu'à la fin de la 52[e] année de son Sur.29.jul.p.348.§8|Boll.mars,t.2.p.17.a.
episcopat,[c'est à dire jusqu'en l'an 479,]& alla ensuite recevoir
de J. C. la recompense de tant de travaux, dont il laissoit à la
terre l'estime & l'exemple.[Ce fut sans doute le 29 de juillet, au-
quel son nom se lit dans les martyrologes de Bede, d'Usuard &
d'Adon,'& dans les autres plus anciens.[a]Bede cite une hymne Flor.p.686-689. a Boll.mars,t.2.p.17.a.
faite en son honneur.

[b]L'eglise où son corps reposoit à Troies, y portoit son nom des b Gr.T.gl.C.c.67.p.460.

Gal.chr.t.3.p. 1076.1077. le VI. siecle.'C'est aujourd'hui un monastere de Chanoines Reguliers où l'on garde encore ses reliques :[ou plutost l'ancienne eglise de S. Loup qui estoit hors de la ville à l'orient, ayant esté ruinée du temps des Normans, son corps fut transporté dans la ville, où l'on bastit un monastere de son nom, habité aujourd'hui par des Chanoines Reguliers : & son ancienne eglise demeura deserte jusqu'en 1104, qu'elle fut rebastie sous le nom de Saint Martin des Aires, qu'elle porte encore.]'S. Gregoire de Tours raporte comment Dieu punit un maistre qui vouloit tirer par force son esclave de l'eglise de S. Loup, avec un mepris visible du Saint. Il devint muet sur le champ, & mourut trois jours aprés. On fit de grands presens à l'Eglise pour obtenir sa guerison. Mais comme Dieu ne la voulut pas accorder, l'Eglise rendit ces presens ;[ce qui n'estoit pas un moindre effet de la puissance & de la sainteté de S. Loup.]

Gr.T.p.460. 461.

Sur.29.jul.p. 348.§ 8. 'Ce Saint ne fut pas seulement celebre par son merite propre, mais encore par la vertu de ceux qu'il forma dans la pieté. Car il eut beaucoup de disciples d'une vertu eminente, & qui eclaterent mesme par la gloire des miracles.[Nous avons déja parlé de S. Severe Archevesque de Treves.]'La vie de S. Loup y joint S. Polychrone de Verdun, & S. Albin de Châlons : Elle nous apprend que S. *Polychrone* avoit un grand don pour guerir les maladies, & pour chasser les demons des corps, sans souffrir qu'ils tourmentassent ceux qu'ils quittoient. Elle dit qu'il commandoit aux demons, ayant mesme les mains liées derriere le dos :[Et il est aisé que dans tant de ravages & de revolutions qui arriverent dans le V. siecle, il ait souffert quelque captivité.]'Mrs de Sainte Marthe mettent sa mort vers l'an 470, sans rien dire de particulier, sinon qu'il transfera le siege episcopal de l'eglise des Apostres S. Pierre & S. Paul, qui estoit hors de la ville, dans celle de la Ste Vierge. Ils luy donnent le titre de Saint :[& on ne peut douter qu'il ne le merite. Je ne trouve pas neanmoins son nom dans les martyrologes, mesme dans celui de Ferrarius.[Mais Molanus dans ses additions à Usuard, marque le 4 de may, qu'on fait à Verdun sa translation, avec celle de Possesseur & de Firmin]'ses successeurs ;'ce que M. du Saussay a mis dans son martyrologe :ᵃEt cela suffit, selon Bollandus & le P. le Cointe, pour dire que l'Eglise les honore publiquement comme des Saints.

§ 8.

Gal.chr.t.3.p. 1162.1.c.

c.d.

Sauss.p.259. a Boll.4.feb.p. 484.§ 3|Coint. an.486.§ 7.

Gal.chr.p.1162. 1.c. b Coint.an.486. § 7. 'On ne dit rien de S. *Possesseur*, sinon qu'il fut enterré dans l'eglise des Apostres.'Le P. le Cointe met sa mort en 486.ᵇPour S. *Firmin*, on marque qu'il estoit de Toul.[Mais on ne dit point sur

quoy cela est fondé:]'il mourut durant que Clovis assiegeoit Verdun, qui s'estoit revoltée contre luy;ᵃce que le P. le Cointe met vers l'an 498. Du Ch.t.1.p. 531.a.b. a Coint.an.498. §2.

'S. *Albin* est ordinairement nommé Alpin. On cite de quelques vieilles legendes qu'il estoit du bourg de Baie[à l'extremité occidentale]du diocese de Châlons, où son corps repose aujourd'hui. On marque qu'il estoit Evesque[en 451,]lorsqu'Attila fut défait par Aece dans son diocese; & qu'il preceda Amandin 'qui est nommé dans le Concile de Tours en 461.[Je ne sçay neanmoins si cela s'accorde assez avec la vie de S.Loup,]ᵇqui dit qu'il eclata longtemps[dans l'Eglise]par la gloire de sa sainteté. [Car cela nous marque qu'il a esté longtemps Evesque. Ainsi j'aimerois mieux le mettre aprés Amandin.]Il chassa tres souvent & en divers endroits, les demons des personnes qu'ils possedoient.'L'eglise de Baie où est son corps, porte aujourd'hui son nom, au lieu de celui de S. André qu'elle portoit autrefois. Il est honoré dans le diocese de Châlons'& dans celui de Troies, le 7 de septembre. Gal.chr.t.2.p. 502.1.b. Conc.t.4.p. 1053.a. b Sur.29 jul.p. 348.§8. Gal chr.t.2 p. 502.1.b. Ferr.7.sep.

'Ce fut luy qui donna le voile de la virginité, & consacra à J.C. avec une extreme joie, sept sœurs filles d'un homme de qualité dans le Pertois;entre lesquelles l'Eglise honore encore Sainte Othilde,"Sᵗᵉ Pusinne, Sᵗᵉ*Lintrue, & Sainte†Menchould.'Il ne les consacra qu'aprés s'estre assuré d'elles mesmes, que c'estoit par leur volonté propre, & non seulement pour suivre la devotion de leur pere, qu'elles demandoient le voile, & qu'elles souhaitoient de tout leur cœur, de n'avoir jamais que J. C. pour epoux.'Les prieres qu'il adressa à Dieu pour ces vierges, & les exhortations qu'il leur fit ensuite, sont belles.ᶜIl leur prescrivit aussi quelques reglemens, qu'elles observoient avec grand soin. Il est marqué qu'il fit cette action en visitant son diocese, selon la coutume des Evesques, pour instruire & fortifier les peuples par la predication[de l'Evangile,]& par la sacrée Confirmation. Sur.21.sep.p.233. §1. §1|Hagi. Boll.23.apr.p. 167. c.d|30.apr.p. 774.d. c p.774.d.

V. son titre. * *Lutrudis.* †*Manechildis.*

'S. Sidoine fait un fort bel eloge d'Himere, disciple & imitateur de S. Loup, duquel il avoit aussi receu la dignité["de l'episcopat ou de la prestrise.]Sidoine l'avoit vu à Lion vers la fin de l'an 474. Sid.l.7.ep.13.p. 200-201.

V. S. Sidoine note 11.

[Il faut mettre au nombre des disciples de S. Loup,]'S. Aventin, qui ayant esté son domestique, devint celebre par sa pieté. [Nous ne savons point ce qu'il fit d'abord aprés la mort de Saint Loup.]'Mais comme il paroissoit avoir beaucoup de vertu, Camelien[successeur du Saint]l'obligea de venir prendre le soin de sa maison.'Ayant depuis obtenu la permission de faire ce qu'il Gr.T.gl.C.c.68. p.461. Boll.4 feb.p. 476.§23. §4.

luy plairoit, il se retira"environ à deux lieues & demie de Troies à 7 milles.
dans une isle formée par les rivieres de Seine"& de Losain,[où NOTE 1.
est encore aujourd'hui un village qui porte son nom, ou à un
autre village assez pres de là, qui garde encore le nom d'Isles.
§ 6. [Il paroist qu'il passa le reste de sa vie dans cette solitude.]'Il fut
§ 12. elevé au diaconat, & ensuite à la prestrise.'Il mourut le 4 de fe-
vrier. Son corps fut mis dans une eglise que Vincent[successeur
p.475.§ 4. de Camelien]fit bastir en son honneur auprés de Troies,'& qui
§ 15. est maintenant une paroice enfermée dans la ville.'Vincent
Coint.536.§ 7. commença aprés l'an 511, & estoit mort en 549.'Le P. le Cointe
Boll.p.475.§ 15| fixe sa mort en 546, & cite quelques'auteurs nouveaux, sans dire
477.§ 12|Gal. quelles sont leurs raisons. On luy donne le titre de Saint,[a]quoi-
chr.t.3.p.1077. qu'on ne fasse aucune memoire de luy dans l'office.[b]Il fut enter-
2.a. a Boll.p.480.§ 2. ré auprés de S. Aventin,[c]& son tombeau se voit encore aujour-
b p.477.§ 12. c p.480.§ 2.3. d'hui dans la mesme eglise: C'est pourquoi Bollandus l'a mis
p.475.§ 16. avec S. Aventin le 4 de fevrier.'S. Frodebert avoit accoutumé
de visiter cette eglise pour y honorer le Saint dont elle portoit le
nom. S. Prudence Evesque de Troies au IX. siecle, y vint pres-
§ 18. cher un jour du vendredi saint.'Il n'y reste plus que peu de reli-
§ 17. ques de S. Aventin,'la plus grande partie a esté transferée dans
l'eglise de S. Estienne, qui est une Collegiale de la mesme ville.
§ 14. 'Sa feste se celebre solennellement à Troies par le peuple mesme.
Son nom est marqué dans Usuard, & dans plusieurs autres mar-
p.476.477. tyrologes.'On peut voir le détail de son histoire dans sa vie, qui
paroist ancienne, & n'a rien qu'on puisse dire estre faux, quoi-
p.475.§ 7.10. que les miracles qu'elle raporte soient peu de chose.'Elle est ci-
§ 2. tée par celle de S. Fidole,'& par une addition de la vie de Saint
Loup.[Je ne sçay neanmoins si elle n'est pas écrite"aprés S. Gre- NOTE 2.
Gr.T.gl.C.c.68. goire de Tours: Car l'auteur a ignoré sans doute]'ce que dit ce
p.461.462. Saint, que S. Aventin estoit disciple de S. Loup:[& il n'a point con-
nu]le miracle par lequel Dieu vengea le violement de la parole
qu'on luy avoit donnée en faveur de quelques captifs qui avoient
Boll.4.feb.p. eu recours à luy, & dont il vouloit payer la rançon.'Cet auteur
477.§ 12. avoue en effet qu'il ignoroit beaucoup de choses de la vie du
Saint.

[Il faut sans doute mettre au rang des disciples de S. Loup,]
Sur.29.jul.p. 'Camelien son successeur, & l'imitateur de sa vertu, digne de
348.§ 8. d Boll.4.feb. remplir la place qu'il avoit si longtemps tenue.[d]La vie de Saint
p.476.§ 4. Aventin l'appelle un Saint & un homme Apostolique, quoiqu'el-
le luy attribue"quelque defaut de foy ou quelque curiosité en &c.
§ 23. une occasion.'Il voulut avoir chez luy S. Aventin, par l'estime

qu'il faisoit de sa vertu :'& la mesme raison fit qu'il luy permit ensuite de le quitter pour se retirer où la grace de Dieu l'appelleroit.'La vie de S. Fidole l'appelle un Prelat illustre par l'eclat de toutes sortes de bonnes œuvres.'Il assista l'an 511 au Concile d'Orleans, où il est appellé Camilien.[a]Il vivoit encore en 532, s'il faut croire la vie de S. Fidole,[quoique ce soit 53 ans aprés la mort de S. Loup.]'Le P. le Cointe veut mesme qu'il ait vécu jusqu'en 536, sans en rendre d'autre raison.[D'autres mettent sa mort en 525, sur quelques monumens que nous n'avons point vus.]'Ainsi nous nous contentons d'estre assurez qu'il vivoit encore le 10 juillet 511.'L'Eglise de Troies fait sa feste le 28 de juillet,[auquel Ferrarius la met : & il la marque encore le 22 de mars avec Molanus.] 'La plus grande partie de ses reliques est conservée avec honneur dans la Cathedrale de Troies.[b]Je ne sçay pas sur quel fondement Camuzat a voulu que Saint Camelien fust le mesme qu'Himere loué si fort par S. Sidoine: Il a depuis retracté cette opinion,'qui n'a pas laissé d'estre suivie dans le Gallia Christiana.

54. | p.474.§ 7. | Conc.t.4.p. 1410 a. | a Boll.4.feb.p. 474.§7. | p.476.c|Coint. 436.§259. | Conc.p.1410.a. | Gal.chr.t.3.p. 1077.1.a. | Coint.an.536.§ 259. | b § 259. | Gal.chr.p.1077. 1.a.

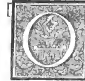




SAINT ROMAIN PRESTRE, ET SAINT LUPICIN SON FRERE, PREMIERS ABBEZ DE CONDADISCONE, DANS LE MONT JURA.

ARTICLE PREMIER.

En quel temps ces Saints ont vécu: Autorité de leur histoire.



N a ignoré le temps que S. Romain & Saint Lupicin son frere ont vécu, tant qu'on n'en a point eu d'autre connoissance que par ce que S.Gregoire de Tours en a écrit. Car ce Saint ne donne aucun caractere pour fixer leur chronologie, sinon qu'il dit qu'ils estoient déja vieux, lorsque Chilperic regnoit en Bourgogne, & tenoit sa Cour à Geneve. Ainsi il ne faut pas s'étonner si des personnes habiles, mais qui n'examinoient pas les choses avec la derniere exactitude, les ont fait contemporains de Chilperic Roy de France, fils de Clotaire I, qui regnoit sur la fin du VI. siecle; sans prendre garde que ce Prince n'a jamais possedé ni la Bourgogne, ni Geneve.

Boll. 28. feb. p. 747. § 20.

p. 738. § 8.

'Mais nous avons depuis peu leur vie originale, que Bollandus §5.
nous a donnée le premier,'où nous apprenons que ces Saints 9.
estoient celebres avant le mileu du V. siecle, & que S. Romain
fut fait Prestre dés l'an 444.'Outre les autres preuves que Bollan- §10.
dus ajoute pour confirmer celle-ci,[on y peut joindre ce que
nous apprenons de Saint Sidoine,]'que les monasteres du mont p.746 §2.4.
Jura, à qui S. Gregoire mesme témoigne assez que ces deux fre-
res ont donné l'origine,'estoient déja celebres vers l'an 470. S. Sid.l.4.ep.25.p.
Eugende qui fut le quatrieme Abbé de Condadiscone,[a]estoit 126.
mort avant que Viventiole fust Evesque de Lion,[b]c'est à dire a Avit.ep.17.p.
avant l'an 517, auquel cet Evesque assista au Concile d'Epaune. 61. b Conc.t.4.p. 1581.c.

[c]L'histoire de S. Romain & de Saint Lupicin que nous avons c Boll.28.feb.p.
citée, est écrite par un moine du mesme lieu de Condadiscone, 738.§5.
disciple de Saint Eugende,'qui écrivoit avant la mort de Syagrie 1.jan.p.52.§10.
dame de Lion,'dont la pieté estoit tres celebre dés l'an 494.[d]Il Enn.v Epi.p.
raporte ce qu'il avoit appris de ces Saints, tant par S. Eugende 408.
mesme qui avoit esté leur disciple,[e]que par les autres anciens: d Boll.28.feb.§5. e p.741.§2.
'Et quelques uns de ceux qui avoient vu ce qu'il raporte, vi- 21.mars,p.264.
voient encore lorsqu'il écrivoit.[Ainsi nous avons peu d'histoires §3.4.8.
qu'on puisse dire estre plus authentiques que celle-ci. Elle est
d'ailleurs écrite avec pieté & avec esprit. Mais elle est quelque-
fois obscure, soit par la faute de l'historien,qui s'est un peu laissé
aller à l'eloquence fausse & affectée de son siecle, soit qu'elle ne
soit pas assez correcte:]'Car il ne paroist pas qu'on en ait plus 28.feb.p.738 §5.
d'un manuscrit,[qui quoique tres ancien, ne peut pas neanmoins
estre sans faute. Ce que nous regrettons encore,]'c'est que cet p.745.§19.
auteur n'ait dit, comme il l'avoue, que la plus petite partie de
NOTE 1. ce qu'ont fait ces grands Saints.["Des personnes habiles ont
neanmoins contesté l'autorité de cette histoire. Mais il n'est pas
bien difficile de satisfaire à leurs objections.]

ARTICLE II.

Saint Romain se retire à Condadiscone dans le mont Jura: Situation de ce lieu.

'SAINT Romain & S. Lupicin estoient freres,[f]& S. Romain Gr.T.v.P.c.1.p.
l'aisné.[g]Ils estoient de la province des Sequanois,[qui com- 837.
prenoit à peu pres la Franche-Comté & les Suisses,]leur famille f Boll.28.feb.p. 741.§4.
estoit honneste, & subsistoit encore assez longtemps aprés eux. g §2.
'Elle estoit ce semble établie dans un village assez pres des fo-

rests du mont Jura, qu'ils rendirent si celebres par leur pieté. Ils
§ 19. avoient une sœur,'qui devint aussi l'imitatrice de leur pieté.[a]S.
a § 2. Romain érudia peu,"s'estant toujours beaucoup appliqué à la &c.
Gr.T.v.P.c.1.p. 837. pieté;sans se vouloir engager dans le mariage.'Saint Gregoire de
Tours dit que Lupicin voulant faire la mesme chose, fut neanmoins"contraint par son pere de se marier. &c.

Boll.p.741.§ 2. 'Saint Romain estoit agé de 35 ans, & n'avoit plus que sa mere,
§ 3. lorsqu'il se resolut d'embrasser la vie solitaire.'Il y fut puissamment excité en voyant à Lion le monastere de l'Abbé Sabin, ap-
n.c|Coin.534.§ 23. pellé *Interamnis*;'c'est à dire apparemment l'abbaye d'Aisnay,qui
b Gal.chr.t.4.p. 97.2.c. est sur le conflant du Rhone & de la Sône,[b]& qui doit estre bien
ancienne, puisqu'elle a esté rétablie par la Reine Brunehaud.
p.511.1.a.l|Not. G.p.253.1. 'Je ne sçay si ce ne pourroit point estre aussi celle de l'Isle-Barbe,
isle de la Sône pres de Lion: Car on pretend qu'elle a commencé des le IV. siecle. Mais entre plusieurs Abbez qu'on marque
l'avoir gouvernée dans ce siecle & dans le suivant, il n'y a point
Boll.p 741.§ 3. de Sabin.'S. Romain remarqua"entre autres choses dans ce monastere d'Interamnis, que les Religieux y vivoient de leur tra- &c.
§ 3. vail,ce qu'il ne manqua pas depuis de pratiquer.'Il emporta sans
dire à quel dessein,un livre des vies des Peres, & les admirables
institutions des Abbez[de l'Orient. Je croy que ce sont les Institutions de Cassien"écrites vers l'an 420. Ainsi le Saint pourra V. Cassien
§ 5.6. s'estre retiré assez peu de temps aprés:Et nous verrons]'qu'il avoit § 9.
déja formé plusieurs monasteres en 444.

§ 1. 'Il choisit pour le lieu de sa retraite les epaisses forests du mont
Jura,[qui separe la Franche-Comté du pays des Suisses,]& s'y
arresta dans une vallée appellée[1]Condadiscone, à cause de sa situation, dit l'historien du Saint, sans s'expliquer davantage.Elle
§ 7. estoit entre des montagnes pleines de rochers,'extremement ser-
§ 17. rée, sterile, incommode pour le chaud & pour le froid.'C'estoit
§ 2. auprés de la riviere[de Lison,]'tellement au milieu des forests,
que du costé de[Neuvi ou Nion en Suisse,]qu'on appelloit alors
Colonia Equestris, il falloit une grande journée pour les traverser,
& l'on y estoit exposé à beaucoup de dangers. Pour ce qui est du
Rhein qui est au nord[est,]& de celui[de Lion]qui est à l'opposite, il n'y avoit pas moyen d'y aborder; de sorte que ce lieu
p.745.b. estoit comme inaccessible.'Il y avoit neanmoins un sentier vers
cet endroit là pour aller à Geneve,[qui en est à six ou sept lieues
vers le sud-est.]

§ 2. 'On marque qu'avant Saint Romain, il n'y avoit eu aucun

Boll.p.737.§ 1. 1 'quelquefois Condatisque, Condatesque &c.

monastere,

monastere, ni mesme aucun Anacorete dans la province des Sequanois.[Ainsi il paroist que ce lieu estoit alors compris dans cette province, qui est celle de Besançon.]'Aujourd'hui on l'appelle Saint Claude, il est[encore dans la Franche-Comté,]mais dans le diocese de Lion, auquel mesme S. Romain est attribué par tous les martyrologes.'Il passa beaucoup de temps en ce lieu avec la joie de vivre dans une entiere solitude, sans y voir qui que ce soit que quelques chasseurs,'sans autre couvert que des branches d'un grand sapin qu'il y rencontra auprés d'une fontaine, sans autre nourriture que quelques fruits sauvages,'& ce qu'il pouvoit recueillir de la terre qu'il cultivoit de ses propres mains. Ainsi toute son occupation"estoit de lire, de prier, & de travailler.

p.737.§3.4. — p.741.§4. — §2. — §3. — &c.

++

ARTICLE III.

S. Lupicin & beaucoup d'autres se retirent auprés de S. Romain.

'ENFIN S. Lupicin rompit aussi ses liens pour se venir joindre avec S. Romain son frere, abandonnant & sa mere, & sa sœur.[Il n'est point parlé de sa femme, qui sans doute estoit morte, s'il est vray qu'il eust esté marié.]'S. Gregoire de Tours, qui veut que les deux freres se soient retirez ensemble en mesme temps,'dit que le demon les attaqua visiblement dans leur solitude, & qu'il les accabloit tous les jours de pierres des qu'ils commençoient à prier; de sorte que comme ils estoient encore jeunes, dit-il, ils cederent enfin, & abandonnerent leur solitude pour s'en retourner chez eux,[ou au moins dans quelque lieu moins ecarté.]Ils logerent d'abord chez une pauvre femme, qui s'estant informée d'où ils venoient, & quel estoit leur dessein, leur representa combien il leur seroit honteux de se laisser vaincre si laschement par celui que les amis de Dieu avoient si souvent vaincus. La verité qui parloit par la bouche de cette femme, les fit rentrer en eux mesmes: Ils reprirent courage, & prenant la Croix pour leurs armes, ils retournerent au lieu d'où le demon les avoit chassez. L'ennemi continua à les attaquer à coups de pierres comme auparavant; mais il ne les trouva plus les mesmes. Ils luy opposerent une priere continuelle,"& obtinrent enfin de la misericorde de Dieu, non seulement de perseverer dans la resolution qu'ils avoient faite de le servir[en ce lieu,]mais encore d'estre delivrez de cette tentation du demon.

Boll.28.feb.p.741.§4. — Gr.T.v.P.c.1.p.837. — p.838-840. — &c.

[Nous ne trouvons rien de tout cela dans l'historien de ces Saints. Mais il ne faut peutestre pas s'en étonner, puisque d'ordinaire on fait moins l'histoire des Saints, que leur eloge, & qu'on voudroit que ceux dont la gloire est d'avoir surmonté en eux tout ce qui s'opposoit à la grace, n'eussent rien eu à surmonter. Cependant les arbres les plus forts, n'ont d'abord esté que de l'herbe; & les fautes mesmes des Saints contribuent & à la gloire de Dieu, & à la leur propre; pour ne pas dire qu'elles peuvent servir beaucoup à faire trembler les forts, & à empescher les
Boll.18.feb.p. 741.§ 4. foibles de perdre courage.]'Il faut prendre garde neanmoins si l'historien de ces Saints n'est pas formellement contraire à ce fait, en faisant suivre de fort pres l'arrivée de S. Lupicin, par celle de quelques autres qui vinrent se joindre à eux. [En ce cas on ne pourroit entendre que de Saint Romain seul ce que S. Gregoire dit de luy & de son frere.]

§ 4. 'Les premiers que l'odeur de leur pieté "attira dans ce desert &c.
pour y venir servir Dieu sous leur conduite, furent deux jeunes Ecclesiastiques, "qui pouvoient estre de Nion sur le lac de Gene- NOTE 2.
§ 5. ve.'Ils furent bientost suivis par d'autres, qui venoient ou pour visiter les Saints, & s'edifier par leur exemple; ou pour estre gueris de diverses maladies par leurs prieres, en quoy ils estoient souvent exaucez, "& plusieurs s'arrestoient ensuite avec eux, ou &c.
§ 5|Gr.T.v.P.c. 1.p.840. exprés pour se rendre leurs imitateurs & leurs disciples.'Le nombre de ces derniers forma bientost un grand monastere, à qui on
Gal.chr.t.4.p. 547.1. ne donna point alors d'autre nom que celui de Condadiscone.'Il porta depuis celui de S. Eugende qui en fut le quatrieme Abbé, & on luy donne encore aujourd'hui le nom de Saint Oyand de Joux, ou du mont Jura. Mais il est encore plus connu parmi le peuple sous le nom de Saint Claude, qu'on pretend avoir quitté
2.c. l'Archevesché de Besançon pour s'y retirer.'On y a mesme basti une ville qui porte le nom de ce Saint, & qu'on marque avoir commencé dés le temps d'Olympe sixieme Abbé de ce lieu, qui permit aux seculiers d'y bastir à certaines conditions. On a aussi appellé quelquefois cette Abbaye le monastere du mont Jura.

ARTICLE IV.

Differentes vertus des deux Saints: Ils forment plusieurs maisons: De quelle maniere on y vivoit.

'SAINT Romain & S. Lupicin gouvernoient ensemble ce Boll.28.feb.p.
monastere, le premier avec plus de douceur & d'indulgen- 742.§5.
ce, l'autre avec plus de force & d'autorité; ce que l'auteur dé-
&c. crit"d'une maniere fort edifiante.[Et c'est peuteestre pour cela
que]'S. Gregoire de Tours attribue particulierement le pouvoir Gr.T.v.P.c.1.p.
& la qualité d'Abbé à S. Lupicin.[On avoit vu quelque chose 841.
V.S.Honorat. de semblable au commencement de Lerins"dans S. Caprais & S.
Honorat.]'Quoique S. Romain fust fort doux, en sorte qu'il eust Boll.p.744.2.
eu peine à gouverner seul des esprits difficiles & opiniatres,'il ne p.743.§11.12.
laissoit pas neanmoins de parler avec autorité & avec force.'Il Gr.T.p.844.
avoit non seulement beaucoup de bonté,'mais aussi beaucoup p.841.842.
de simplicité: de sorte qu'il voyoit assez indifferemment toutes
sortes de personnes, & accordoit sa benediction & ses prieres à
tous ceux qui les demandoient hommes ou femmes.[Il ne par-
loit neanmoins aux femmes que hors du monastere.]'Car on ne p.848.
leur permettoit point d'y entrer.[Pour ce qui regarde particu-
V.57. lierement S. Lupicin, nous en parlerons"en son lieu.]

'Le nombre de ceux que la reputation de ces deux Saints atti- p.840|Boll.p.
roit à eux, se trouva bientost si grand, que le lieu de Condadis- 740.§5.
cone n'estoit pas capable de les contenir. Ainsi ils furent obli-
gez de faire de nouveaux monasteres, & d'envoyer comme des
essains de leurs disciples en divers endroits des deserts de la Se-
quanoise. Ils se repandirent mesme ensuite jusque dans des
lieux plus eloignez, où ils formerent de saintes congregations &
bastirent plusieurs eglises.'S. Gregoire de Tours marque particu- Gr.T.p.840.
lierement un de ces monasteres établi dans l'Allemagne.[Je ne
V. Clovis § sçay s'il entend autre chose que le pays des Suisses,"que les Alle-
mans avoient occupé, & qu'ils habiterent jusqu'à ce que Clovis
les en chassa.]

'S. Romain & S. Lupicin alloient tantost l'un, tantost l'autre p.840.841.
visiter ces monasteres, & y animer leurs disciples à la vertu.[Ainsi]
'la necessité de la charité leur faisoit souvent quitter leur solitu- Boll.1.jan.p.50.
de.'Mais la source de tant de saintes maisons, estant continuelle- §3.
ment renouvellée par l'exemple & par les instructions[de l'un a 28.feb.p.742.
des deux, & souvent]de tous les deux ensemble, se conservoit §5.

encore plus pure que tous les ruisseaux qui en sortoient, & elle avoit l'honneur d'estre aussibien le modele que la mere de tous les autres.

§ 19. 'L'auteur de la vie de S. Romain, nous avoit voulu conserver "les reglemens qu'il y avoit établis, & que S. Eugende avoit depuis reduits à un meilleur ordre.[Mais cet endroit est perdu.] NOTE 3.

§ 24. 'Cette regle estoit plus foible, au moins pour les commençans, que celle des solitaires de l'Orient, & mesme que celle de Lerins, parcequ'on avoit cru se devoir accommoder à la foiblesse & à la

Sulp.S. nature des Gaulois,'accoutumez à manger davantage que les Orientaux, & que ceux mesme de l'Aquitaine[& de la Provence;]'outre que le travail auquel ils s'occupoient beaucoup, les y

Boll.1.jan.p.54. § 24. a § 4. b Gr.T.v.P.c.1. p.841.843. obligeoit encore.[a]Ils mangeoient quelquefois à midi & au soir. [b]S. Gregoire de Tours dit que Saint Lupicin trouva en un des monasteres à midi, qu'on y apprestoit divers mets, de legumes, d'herbes, de poisson, & d'autres choses encore, de quoy estant

Boll.21.mars,p.263.f. indigné, il fit tout méler ensemble.'Neanmoins la regle de ces monasteres, particulierement du premier, estoit de s'abstenir de tous les animaux, & de tous les oiseaux. L'on y mangeoit du lait & des œufs, qui n'estoient neanmoins que pour les malades. [Mais je ne sçay si cette abstinence des animaux, comprenoit

28.feb.p.745.c. aussi les poissons.]'Car il y avoit à Condadiscone"des reservoirs *piscina.* de poissons pour l'usage des freres.

1.jan.p.51.§ 4. 'Lorsque les autres mangeoient deux fois, on ne trouvoit pas mauvais que S.Eugende ne mangeast qu'une fois, tantost à midi, tantost au soir.[Il n'y avoit pas non plus de regle uniforme pour

§ 3. l'habit.]'Car on remarque comme une chose particuliere au mesme Saint, qu'il ne portoit jamais deux tuniques, & qu'en été il avoit un scapulaire"de gros camelot, que S. Leonien luy *cilicinum.*

§ 4. avoit donné.'Il avoit aussi une chaussure particuliere, & ne portoit jamais que des sandales;'ce que S. Lupicin observoit aussi,

21.mars,p.263. § 2. si ce n'est quand il alloit à la Cour.

p.264.c. 'Les Religieux sortoient quelquefois tous du monastere pour

p.263.e. aller travailler à la campagne.'S. Lupicin mesme ne s'exemtoit

28.feb.p.745.c. pas d'aller bien loin pour cela.'C'estoit un des moines, & mesme un Diacre, qui prenoit soin du moulin qu'ils avoient sur la riviere; & ce moine se trouvoit exactement à toutes les heures de l'offi-

e.f. ce, mesme la nuit.'Quand il falloit racommoder le bastard'eau,

1.jan.p.52.§ 14. c'estoit luy & les autres Religieux qui le faisoient.'Quelquefois ils prenoient leur sommeil à la campagne:[c'estoit peutestre la meridienne.]

§ 12. 'Ils mangeoient ensemble dans un mesme lieu: mais ils

x. avoient chacun leur petite maison, comme[x] les Anacoretes.'Lorsque S. Eugende fut Abbé, il abatit ces differens logemens, & voulut qu'ils couchassent tous dans un mesme lieu, où il couchoit aussi luy mesme. Il y avoit toujours la nuit de la lumiere, aussibien que dans la chapelle.'Ce fut aussi S. Eugende qui y établit la regle de lire à table.'Ils n'avoient rien du tout en propre, soit sous S. Romain & S. Lupicin, soit sous S. Eugende.ªIl y avoit un office public durant la nuit aussibien que durant le jour. § 22. § 21. § 23|21. mars, p. 267. c. a 28. feb. p. 745. c|1. jan. p. 50. § 4.

'Saint Romain recevoit & gardoit sans grand choix tous ceux qui vouloient servir Dieu auprés de luy, jeunes & vieux. Un des anciens le pria un jour de considerer que cette facilité faisoit qu'il y en entroit plusieurs qui ne paroissoient capables que de troubler, & de deregler les autres; qu'ainsi il eust esté à propos de faire quelque discernement de ceux qui se presentoient.'S. Romain rejetta ce conseil avec une force qui ne paroissoit pas mesme naturelle à sa douceur, & demanda à celui qui le luy donnoit, s'il estoit capable de penetrer les secrets des cœurs, & de connoistre les desseins de Dieu sur les ames. Il ajouta que souvent ceux qui d'abord estoient les plus fervens, se relaschoient ensuite; & qu'au contraire il y en avoit qui aprés avoir paru quelque temps tiedes & relaschez, surpassoient ensuite ceux qu'ils suivoient auparavant avec peine. 28. feb. p. 743. § 10. § 11. 12.

[De la maniere dont l'histoire de S. Romain raporte ceci, il est aisé de juger que Saint Eugende avoit la mesme facilité pour recevoir tous ceux qui se presentoient. Mais ils avoient un remede que l'on ne souffriroit pas aujourd'hui, qui est que ceux qui ne vouloient pas se soumettre à la discipline de ces maisons saintes, avoient la mesme facilité pour en sortir que pour y entrer. Non seulement beaucoup en sortoient secrettement & durant la nuit, comme cette histoire en marque divers exemples:]'mais quelquefois ils sortoient à la vue de toute la maison, avec leur petit bagage, sans que personne les arrestast que par les prieres que l'on offroit à Dieu pour eux.'On ne laissoit pas de recevoir de nouveau ceux qui avoient quitté le monastere, lorsqu'ils le demandoient avec instance.[Et il ne paroist point qu'on les traitast avec une rigueur extraordinaire; parcequ'on se contentoit sans doute de ce que l'Esprit de Dieu leur inspiroit à eux mesmes pour l'expiation de leur faute.] 21. mars, p. 265. e. d.

'Il s'en trouvoit qui aprés estre retournez dans le siecle, estoient revenus longtemps aprés pour la deuxieme & pour la troisieme 28. feb. p. 743. § 12.

x. *Archimandrita.* Je pense qu'il faut *anachoreta.* Au moins c'est ce que l'auteur a voulu dire.

fois, & qui ayant neanmoins recouvré leur [premiere] vertu, persevererent glorieusement jusques à la fin dans cette profession qu'ils avoient si malheureusement abandonnée.

1.jan.p.50.§3. 'On voit par l'exemple de S. Eugende, qu'on recevoit des enfans dans le monastere dés l'age de sept ans, & qu'on souffroit qu'ils s'appliquassent non seulement à la lecture des livres latins, mais encore à l'étude de l'eloquence des Grecs.

ARTICLE V.

S. Romain est fait Prestre: Des monasteres de Lauconne, & de la Roche, gouvernez l'un par Saint Lupicin, l'autre par sa sœur: Trouble à Condadiscone appaisé par S. Lupicin.

Boll.28.feb.p.741.§5. 'SAINT Romain & S. Lupicin avoient déja rempli de leurs disciples, non seulement le monastere de Condadiscone, §5. mais encore plusieurs autres,'lorsque l'affaire "de Quelidoine Evesque de Besançon, obligea [l'an 444,] le grand S. Hilaire d'Arles de s'approcher de cette ville. Et comme la reputation des deux Saints estoit venue jusques à luy,"il envoya querir S. Romain, & l'ordonna Prestre. Cette dignité au lieu de diminuer l'humilité du Saint,"ne fit que la rendre plus illustre & plus visible. V. S. Hilaire d'Arles §14. &c. &c.

§7. 'Sa vie raporte ensuite, que le lieu de Condadiscone se trouvant trop incommode & trop sterile pour le grand nombre de ceux qui venoient visiter ce monastere par pieté, ou qui ne pouvoient se separer de la presence & de la conduite des deux freres; §8. ces Saints resolurent"de faire un nouveau monastere dans &c. Gal.chr.t.4.p.547.2.b. un lieu nommé Lauconne qui n'estoit pas loin de là.'Il porte aujourd'hui le nom de S. Lupicin,[a] qui y fut enterré,[b] & qui y demeuroit d'ordinaire, quoique S. Romain & luy fussent regardez comme les Superieurs & les peres de toutes les deux maisons. a Boll.21.mars, p.267.f. b 28 feb.p.740. §8. [Les cartes marquent un Prieuré de S. Lupicin à une petite Ado,21.mars, lieue de S. Claude, mais de l'autre costé du Lison, & ainsi]'dans le diocese de Besançon, comme Adon le marque.

Boll.28.feb.§9. 'Les deux Saints firent aussi un monastere de Vierges sous une roche, assez pres de Lauconne; & ils y bastirent une eglise, où nous verrons que S. Romain fut enterré.'Ainsi on croit que c'est Gal.chr.t.4 p.747.1.d|Eul.F.n p.342. ce qu'on appelle aujourd'hui Saint Romain de la Roche, à deux bonnes lieues de S. Claude [sur le bord du Lison, & dans le diocese de Besançon. Mais on le met mesme à une lieue & demie de Boll.28.feb.p.746.a. S. Lupicin, ce qui est beaucoup, selon la vie de S. Romain.]'On

1. l'appelloit alors[1] la Baume, qui marquoit en Gaulois la situation de ce lieu. S. Romain établit sa propre sœur pour Superieure de cette maison, où l'on vit de son temps jusqu'à 105 Religieuses qui y vivoient dans une grande retraite, & sans aucun commerce avec leurs plus proches. C'estoient les Saints mesmes qui les gouvernoient. 28.feb p.743.a b. 2.

Le demon ne manquoit pas de tenter ceux qui luy declaroient si ouvertement la guerre. Il le fit une fois d'une maniere tres dangereuse, en se servant mesme de la benediction que Dieu donnoit à leurs travaux. Car une année que leurs terres leur avoient rendu une ample moisson, ils voulurent aussi que l'on augmentast leur nourriture: & cette premiere tentation jointe à l'elevement que quelques uns avoient de leur science, fit un si grand soulevement dans la maison, que les douces & humbles remontrances de S. Romain n'y pouvoient remedier. Il eut recours à la force de son frere, qui estant venu de Lauconne fit changer "d'une maniere ingenieuse, & dont personne n'osoit s'offenser, la nourriture de la maison, en sorte qu'on n'y mettoit ni huile ni sel. Ceux qui n'avoient pu se soumettre à l'autorité ordinaire, souffrirent encore moins celle-ci, & se retirerent la nuit sans que personne les chassast: de sorte que la maison se trouvant dechargée de ceux qui en estoient indignes, rentra dans l'obeïssance, & dans sa premiere tranquillité. p.744. &c.

S. Gregoire de Tours raporte que S. Lupicin estant allé visiter les freres qui estoient en Allemagne, "& trouvant un grand nombre de poissons & d'autres choses qu'on apprestoit pour leur disner, il fit tout bouillir & cuire ensemble; ce qui ayant fait un assez mauvais repas, douze moines de cette maison s'en allerent en murmurant, & s'en retournerent dans le monde. Dieu revela ce qui s'estoit passé à S. Romain, qui témoigna à son frere la douleur qu'il avoit de ce que sa chaleur avoit causé la perte de tant de personnes. Il pria pour eux, & obtint de Dieu qu'il les touchast, & les fist rentrer dans la vie religieuse, où ils formerent de nouvelles congregations dont ils furent les Superieurs & les Abbez. [Il est difficile de ne pas croire que ces deux histoires n'en sont qu'une raportée diversement; mais que la maniere dont la vie de Saint Romain la raporte, a quelque chose de plus beau, & de plus digne de la pieté & de l'union des deux Saints.] Gr.T.v.P.c.1.p. 842-845. &c.

Il est vray que quelques uns de ceux qui estoient sortis du mo- Boll.28 feb.p. 742.§ 22.

1. [Il semble donc que ce mot signifioit une roche.] M. du Cange l'entend d'une tombe, ou d'un tombeau & d'une grotte où l'on enterre. Cang.lat.B.p.440.

nastere de S. Romain, & estoient retournez en leurs pays, furent établis Superieurs de diverses maisons religieuses, & mesme elevez à la dignité du sacerdoce : Mais c'estoient de ceux qui estoient sortis d'une maniere irreprehensible, sans retourner à leurs vices en retournant en leurs pays; & qui conservoient avec * tant de soin & de zele, la vertu qu'ils avoient apprise à Condadiscone, qu'ils se rendoient dignes d'estre aimez par tous les Fideles.

ARTICLE VI.

Miracles de Saint Romain & sa mort.

Boll. 28. feb. p. 744. § 14. 'SAINT Romain se rendit illustre devant les hommes par divers miracles, "& encore plus illustre devant Dieu, par le soin qu'il avoit de les cacher. &c. Gr. T. v. P. c. 1. p. 845. 849. 'On marque particulierement qu'en visitant les malades, ce qu'il faisoit avec beaucoup de simplicité p. 845. 846 | Boll. p. 744. § 15. 16. & de bonté, il en guerissoit plusieurs. 'Le plus celebre de tous ses miracles, "est la guerison de deux lepreux chez qui il logea auprés de Geneve, en allant visiter le tombeau de S. Maurice. &c. Se trouvant surpris par la nuit, il entra avec Pallade son compagnon dans une chaumiere qu'il rencontra sur le chemin. C'estoit la retraite d'un pauvre homme & de son fils, tous deux lepreux, qui estoient sortis pour aller chercher du bois. Lorsqu'ils revinrent, ils furent bien étonnez de trouver ces deux Religieux dans leur cabane. A l'imitation du grand Saint Martin, S. Romain les embrassa & les baisa tendrement, sans marquer la moindre repugnance d'une maladie si horrible. Il mangea & passa la nuit avec eux. Son courage eut le mesme effet que celui de Saint Martin, [comme il avoit la mesme foy & la mesme charité pour principe.] Le lendemain aprés avoir rendu graces à Dieu & remercié ses hostes, il partit dés la pointe du jour pour continuer sa route. Comme ces lepreux s'entretenoient avec admiration de la vertu eminente qu'ils avoient remarquée dans ces deux Religieux, ils s'apperceurent, en se regardant l'un & l'autre, qu'ils estoient parfaitement gueris. Remplis de joie & de reconnoissance, ils coururent à Geneve, pour tascher de rejoindre leur Saint liberateur. Ils publierent ce miracle dans toute la ville, où ils estoient fort connus à cause des aumosnes qu'on leur donnoit, & le raconterent à l'Evesque & au Clergé, aux grands & aux petits qui les environnoient tous pour l'apprendre de leur bouche. L'Evesque ayant sceu que le Saint avoit passé par la ville, envoya des Ecclesiastiques

clesiastiques sur le chemin pour estre averti de son retour, & alla audevant de luy avec le Clergé, les magistrats, & le peuple. Ces honneurs surprirent extremement nostre Saint, qui se servit de l'autorité que luy donnoit ce miracle pour animer les gents de bien à s'avancer dans la pieté, pour exciter les pecheurs à la penitence, & pour consoler les affligez. Il guerit encore là plusieurs autres malades. Mais son humilité le fit promtement recourir à sa retraite. S. Gregoire de Tours raporte ce miracle avec quelques differences. [Mais l'on avouera sans doute qu'il est non seulement plus particularisé, mais aussi bien plus agreable, & décrit avec des circonstances plus probables & plus naturelles dans l'historien du Saint.] Le saint Evesque de Geneve qui le receut, v.S.Eucher [peut bien estre "S. Salone fils de S. Eucher.]

§ 7. 'Saint Romain estoit dans un age fort avancé, & avoit sceu de Dieu que sa mort estoit proche, lorsqu'il voulut aller visiter sa sœur à la Baume pour luy dire adieu. La maladie dont il s'estoit senti attaqué des auparavant, s'estant augmentée, il fut obligé d'y demeurer, & d'envoyer querir ses Religieux, dont il recommanda le soin à S. Lupicin son frere. Il s'alla ainsi reposer en paix, & fut enterré par les moines des deux monasteres, [de Condadiscone, & de Lauconne,] dans l'eglise de la Baume, 'où Dieu faisoit, par son intercession, "un grand nombre de miracles. ᵃComme cela y attiroit les peuples de toutes parts, on bastit depuis sur son tombeau une eglise magnifique. 'S. Gregoire de Tours dit qu'il ne voulut pas estre enterré dans son monastere, depeur d'en troubler la solitude, parcequ'il prevoyoit ce grand concours de peuples que ses miracles attireroient à son tombeau. [Je ne sçay si cela est aisé à croire.] 'Pour la pretention des Espagnols, qui veulent que Saint Romain soit mort en leur pays, ou qu'on y ait transporté son corps ; les sujets mesmes de la Couronne d'Espagne s'en moquent.

Boll.p.746.a. | a|744.c.d|Gr.T. p.849. | &c. | a Gr.T.v.P.c.1. p.849. | p.848.849. | Boll.p.739.§ 12. 15.

'Usuard, Adon, & les autres martyrologes marquent la feste de S. Romain le 28 de fevrier au diocese de Lion : mais Adon plus proche des lieux, remarque fort bien que son corps est dans celui de Besançon. 'Bollandus croit qu'il est mort vers l'an 460 au plustard, [à l'age d'environ 70 ans, s'il s'est retiré vers l'an 425.] 'S. Eugende qui fut elevé quelque temps sous sa conduite, ᵇestoit encore fort jeune lorsqu'il mourut. ᶜSi la vie de Saint Lupicin ne contient que ce qui est arrivé aprés la mort de S. Romain, comme ç'a esté le dessein de l'auteur, ᵈil est mort avant l'emprisonnement d'Agrippin, qui fait une grande partie de cette histoire,

§ 4. | § 9. | 1.jan.p. | b 28.feb.p.744. § 14. | c 21.mars, p.263. § 1. | d § 8-10.

["& qui est arrivé ou dés l'an 456, ou au plustard en 462.] V. Sever. II.

ARTICLE VII.

Austerité, & charité de S. Lupicin : Ses miracles.

Boll.21.mars,p.267.§ 21. 'SAINT Lupicin se chargea, comme S. Romain avoit souhaité, de la conduite de ses disciples, & gouverna les deux monasteres de Condadiscone & de Lauconne, jusques un peu avant
28.feb.p.742.b.c. sa mort.'Il avoit, comme nous avons dit, plus de force & plus de
21.mars,p.263.§ 1.2. severité que son frere à l'égard des autres & de luy mesme.'Sa
a § 2. vie parle amplement de ses austeritez,ᵃ& ajoute neanmoins ces paroles fort sages : Je pourrois dire encore de plus grandes choses de son abstinence : mais elles sont telles que les Gaulois ne sauroient les pratiquer : Et j'aurois peur que des personnes, pour tascher d'imiter ce Saint, n'entreprissent des austeritez qui ne leur seroient point proportionnées, [& ne se fissent tort,] en se portant par un effort humain à ce que la grace de Dieu accorde à quelques uns, mais non pas à tous, par des raisons [que nous ne pouvons pas penetrer.] Quoiqu'on marque qu'il n'a jamais bu
§ 4. une goute de vin depuis qu'il eut quitté le monde,'il paroist neanmoins qu'il prit une fois un peu de pain trempé dans du vin pour en faire prendre à un solitaire qu'il jugeoit en avoir besoin.
Gr.T.v.P.c.1.p.841. 'S. Gregoire de Tours marque aussi l'extreme sobrieté de Saint Lupicin. Il dit que souvent il ne mangeoit que de trois jours l'un : & que lorsqu'il estoit pressé de la soif, il mettoit seulement ses
Boll.21.mars,p.267.§ 12. mains dans l'eau pour se rafraichir. [C'estoit sans doute]'dans les huit dernieres années de sa vie, lorsqu'il s'abstenoit tout à fait
Gr.T.p.841. de boire. [Mais je ne sçay si l'on croira aisément]'ce qu'ajoute S. Gregoire, que ses mains buvoient ou sechoient l'eau où il les trempoit, tant la chaleur que sa soif luy causoit estoit excessive.

p.841. 'Au lieu que S. Romain voyoit assez indifferemment tout le monde, S. Lupicin evitoit extremement de voir des femmes ou
Boll.1.jan.p.51.§ 5. de leur parler.'Il ne voulut jamais estre elevé à la prestrise ; en
b Gr.T.p.841. quoy il fut imité par S. Eugende.ᵇIl estoit, comme nous avons dit, extremement exact envers les freres, & ne souffroit rien de
Boll.21.mars,p.264.§ 4. dereglé, ni dans leurs actions, ni mesme dans leurs paroles.'Mais cette exactitude estoit jointe à une bonté & une charité extreme, comme on le voit,"par la maniere dont il guerit un Religieux, qui depuis 7 ans ne mangeoit que les miettes qui restoient du repas des autres. Il y avoit quelque vanité dans l'abstinence &c.

de ce frere: & par un double miracle le Saint guerit tellement son ame aussibien que son corps, que durant beaucoup d'années qu'il vécut depuis, il fit mesme paroistre une vertu extraordinaire; & merita que Dieu luy accordast le don de guerir tous les malades que l'on mettoit sur son lit.

'S. Lupicin savoit user de remedes forts contre les opiniatres 55.
&c. & les superbes: mais il n'avoit garde d'en user toujours,"de peur d'augmenter certains maux sans les guerir. Il ne savoit pas moins user de douceur lorsque la discretion le demandoit, surtout à l'égard de ceux en qui il voyoit de l'humilité & une sincere componction. Il savoit mesme tolerer les plus grandes fautes avec une patience [qui pourroit paroistre excessive dans un autre dont on ne loueroit pas particulierement le zele & la force.] Deux de ses Religieux ayant resolu de quitter une nuit la maison, voulurent neanmoins aller encore auparavant prier à l'eglise: & aprés la priere ils se dirent quelque chose sur leur dessein. Le Saint estoit là sans qu'ils le sceussent. Il les entendit, & allant à eux il leur dit, que puisqu'ils avoient voulu venir prier avec luy, il falloit aussi qu'ils luy donnassent le baiser de paix avant que de s'en aller. Ils tomberent tout effrayez, & marquerent neanmoins en mesme temps par leurs soupirs qu'ils sentoient vivement les remors de leur conscience. Il les embrassa tous deux avec toute sorte de bonté; & sans leur rien dire davantage, il se mit à genoux, & recommença à prier. Les autres prierent aussi quelque temps avec une tres vive componction, & puis s'en retournerent chacun à leur lit pleins de confusion & de crainte; mais neanmoins avec esperance d'obtenir le pardon de leur faute. Et le Saint n'en dit jamais rien à qui que ce soit durant 20 ans, & jusqu'à ce que l'un des deux estant allé jouir de Dieu, & l'autre estant en état d'y aller aussi, il crut en devoir parler publiquement pour l'instruction & la consolation des autres.

'Dieu luy accorda aussi la grace de faire diverses merveilles, Ibid.
&c. & entr'autres"de multiplier une fois les grains de sa maison, afin qu'ils pussent suffire durant une famine à nourrir non seulement ses Religieux, mais encore une infinité d'autres personnes qui avoient recours à sa charité.'S. Gregoire de Tours dit que comme son monastere n'avoit pas de quoy s'entretenir, Dieu luy revela un endroit où il y avoit un thresor. Et il y alloit querir tous les ans ce qui estoit necessaire pour suppléer aux besoins de sa maison, sans en rien dire à personne.'Il acceptoit quelquefois les presens que les grands du siecle luy offroient pour son monas- Gr.T.p.842. Boll.p.266.2.

tere,[ne croyant pas devoir tenter Dieu, & s'attendre toujours à des miracles.]

56. 'Entre les plus excellens Religieux de sa maison, il y en avoit un nommé Dative, qui estoit eminent en douceur, en obeïssance, en humilité, & qui avoit aussi ce semble receu des dons extraordinaires. Cependant le demon "eut permission de le tenter, *expetiit.* luy fit premierement negliger l'oraison, & peu à peu luy inspira par son humilité mesme des sentimens de vanité. Des qu'il vit cette flamme bruler dans son cœur, il anima quelques Religieux à luy donner divers sujets de chagrin, & d'autres à l'irriter par une fausse amitié contre ceux-ci, a luy dire que la maniere dont on le traitoit n'estoit point supportable, & qu'il feroit mieux de s'en aller. Il se retira effectivement, & s'en alla droit à Tours, où des qu'il entra dans l'eglise de S. Martin, un possedé courut à luy en criant, Ah! voilà nostre moine du mont Jura. Bon jour « nostre cher Dative. Nous ne vous avons pas mal entrepris: il ne « faut que continuer. Il reconnut alors que le demon s'estoit joué « de luy. Il pria avec de profonds soupirs; & aussitost s'en retourna au monastere, où il demanda avec instance qu'on le receust. Cependant le demon l'ayant encore attaqué de la mesme maniere au bout de deux ans, il ceda encore, & prit ses hardes devant tout le monde pour s'en aller. Le Saint le regardant comme perdu, s'il sortoit une seconde fois, pleura & pria pour luy. Et sa priere arrestant l'effort du demon, Dative demeura d'abord une demie heure dans la cour comme tout interdit: puis il jetta ses hardes à la porte, & soufflant contre le demon, Porte les, luy dit- « il, si tu veux que je m'en aille. La tentation estant ainsi dissipée, « il embrassa avec joie toute la Communauté: & le demon n'eut plus depuis le pouvoir de le tenter.

ARTICLE VIII.

S. Lupicin delivre Agrippin; obtient diverses graces de Chilperic Roy des Bourguignons.

Boll. 21. mars, p. 266. § 8-10. ["IL faut mettre apparemment vers l'an 462,]'l'histoire du V. Severe II. Comte Agrippin, à qui Saint Lupicin répondit de la parole que le General Gille luy donnoit, qu'il pouvoit aller sans rien craindre à Rome, où l'Empereur Severe le mandoit. Nonobstant cette parole, Agrippin fut mis en prison, & condanné mesme à perdre la vie. Mais il fut delivré "miraculeusement par la peni- *&c.*

tence extraordinaire, & les prieres continuelles de S. Lupicin, qui s'apparut à luy dans la prison: & Agrippin luy en vint rendre graces en son monastere.

[On peut metrre vers le mesme temps]'la prophetie que fit le Sainr, qu'on verroit bientost un grand renversement en ces quartiers là, & que l'autorité des Romains y alloit estre abolie. Cela se verifia moins de dix ans aprés. [Car outre les autres perres que firent les Romains dans les Gaules & dans l'Italie,] Hilperic [ou Chilperic Roy des Bourguignons,] demeura maistre [de Lion &] des environs sous le titre de Patrice,'ou de General des armées que les Romains luy donnoient, [aussibien qu'à Atrila, comme s'ils eussent esté leurs sujers, afin de pouvoir honnestement leur payer tribut. Odoacre & le grand Theodoric devenus maistres de l'Italie, estoient bien aises neanmoins de recevoir des Empereurs le nom de Patrices. — §7. — Sid.l.5.ep.6.p. 134.

Chilperic dont nous parlons, estoit fils de Gondiac, frere de Gondebaud, & pere de Sainte Clotilde. Les Romains luy abandonnerent apparemmenr Lion & les pays voisins vers l'an 470, afin qu'il les assistast contre les Gots.]'S. Lupicin vinr plusieurs fois à la Cour de ce Prince, implorer pour d'autres sa misericorde ou sa justice:'Sa vie raporte ce qui se passa en'une de ces occasions,"où un seigneur puissanr voulut l'insulter.'Il obtint alors de luy la liberté de quelques personnes, que ce seigneur opprimoir, pretendant qu'ils estoient ses esclaves. Chilperic aprés luy avoir rendu justice, luy fit encore de grands presens pour ses Religieux & ses monasteres. [C'est ainsi que l'aureur de sa vie raconte cet evenement, d'une maniere qui est assurément plus probable & plus digne d'un Saint, que ce qu'en dit S. Gregoire de Tours.]'Car ce Saint suppose que la premiere fois que S. Lupicin alla trouver Chilperic, c'estoit pour luy demander quelques renres pour son monastere.'Il raporte que Chilperic luy ayant offert des fonds de rerre, il ne voulut pas les recevoir, croyant que cela ne convenoit point à l'humilité de la vie religieuse, mais demanda quelques revenus; & Chilperic luy accorda pour rous les ans 300"boisseaux de blé, autant de mesures de vin, & cent pieces d'or pour acheter des habits: ce que les Rois [de France] continuerent depuis à leur payer.'Il marque un miracle que Dieu fit alors, afin de donner à Chilperic du respect pour le Saint, dont il ne connoissoit pas encore la personne ni le merite.'Il dit que cela arriva"à Geneve, [où Chilperic pouvoit estre alors.] 'Car il estoit aussi quelquefois à Lion.

Margin notes: Boll.p.263.§2.7. — 1. — §7. — &c. — Ibid. — Gr.T.v.P.c.1.p. 897. — p.847.848. — modios. — p.846.847. — p.846|Boll.23. feb.p.738.e. — apud Jannbam. — Sid.l.6.ep.12.p. 168.

1. Il y a des choses que je n'entens pas.

ARTICLE IX.

Mort de Saint Lupicin.

Sid.l.4.ep.25.p. 116. C'EST vers l'an 470, que S. Sidoine écrivant à Domnule, homme d'esprit & de qualité, témoigne que ce Domnule se retiroit assez souvent dans les monasteres du mont Jura; où il trouvoit une image & un commencement des biens celestes & eternels.

Boll.21.mars,p. 263.§ 1. a p.265.a. Gal.chr.t.4.p. 547.2.b. b Boll.p.263.§ 4. c p.267.§ 11. 'Puisque la vie de S. Lupicin ne contient que ce qu'il a fait depuis la mort de S. Romain son frere, a il faut qu'il luy ait au moins survécu d'environ 20 ans.'Et c'est le temps en effet qu'on pretend qu'il a gouverné le monastere de Condadiscone. b C'est pourquoi Bollandus met sa mort vers l'an 480. c Se sentant accablé de vieillesse & de maladie, il mit un Abbé à Condadiscone, & un autre ensuite à Lauconne, se reservant peutestre quelque 1.jan.p.51.§ 5. autorité audessus d'eux, 'comme fit celui mesme qu'il établit à Condadiscone à l'égard de S. Eugende.

21.mars,p.267. § 12. 'Ses incommoditez augmentant toujours avec l'age, la fievre s'y joignit enfin, & le reduisit à l'extremité. Il y avoit environ huit ans qu'il s'abstenoit tout à fait de boire: & estant déja prest de la mort, il consentit avec peine à prendre un peu d'eau pour se laver la bouche. Les Religieux y mélerent un peu de miel sans le luy dire. Mais dès qu'il s'en fut apperceu, en y tastant, il rejetta cette douceur comme une tentation du demon contre l'humilité de sa profession: Et aussitost aprés il alla gouster combien le Seigneur est doux, sans avoir plus rien à craindre de tout ce que Gr.T.v.P.c.1.p. 844. d Boll.p.267.f. e Ado,21.mars. f Boll.p.263.§ 5. g 1.jan.p.51.§ 5. 7. peuvent & les demons & les hommes.'Il fut enterré dans l'eglise de son monastere d de Lauconne, e qui estoit, comme nous avons dit, dans le diocese de Besançon. f Les martyrologes anciens & nouveaux, mettent sa feste le 21 mars. g L'auteur de sa vie parle diverses fois de son successeur dans celle de S. Eugende, & ne le nomme jamais, quoique son discours l'y portast naturellement. [Je ne sçay s'il avoit quelque raison particuliere de ne le pas nom-Gal.chr.p.547.1. c. b 2.b.c. mer.]Car il ne laisse pas d'en parler assez bien.'Mrs de Ste Marthe, suivant les memoires du Pere Chifflet, h le nomment Minause. [Mais j'aurois peine à croire ce qu'ils ajoutent,]que cet Abbé gouverna 30 ans aprés la mort de S. Lupicin :[Car cela les oblige à ne donner que 13 ans & demi à S. Eugende son successeur, & à ne mettre la mort de ce Saint qu'en 521; quoiqu'il paroisse, "com- V. Saint Eugende.

me nous avons dit, qu'il estoit mort en 517: & n'ayant vécu que 60 ans & demi, il ne peut pas estre mort plustard que vers 510, cinquante ans aprés S. Romain, qui le receut dans son monastere, & commença à le former.]'Il semble que Minause eust esté designé par S. Romain mesme pour estre son successeur. Boll.1 jan.p.51. 55.

'Nous apprenons de la vie de S. Eugende, que S. Romain & S. Lupicin, qui l'avoient formé dans la pieté,'s'apparurent à luy avant qu'il fust fait Abbé, comme pour le charger de cette dignité;'& avant qu'il mourust, comme pour le presenter à Dieu. 53. 56. 515.

ARTICLE X.

Des disciples des deux Saints en general, & de quelques uns d'eux en particulier.

'DES maistres aussi habiles dans la vie spirituelle, que Saint Romain & S. Lupicin, formerent un grand nombre d'excellens disciples, dont la bonne odeur se repandit dans toute l'Eglise. Personne dans leurs monasteres n'estoit exposé aux traits malins de l'envie; personne n'y estoit dechiré par les dents de la jalousie. Tous n'estoient qu'un, parcequ'ils n'appartenoient tous qu'à un unique Sauveur. Les Superieurs des diverses maisons qui estoient sorties de celle de Condadiscone, n'entroient pas moins dans cette union que les simples Religieux.]Ainsi quand ils voyoient qu'un d'entr'eux avoit receu, par la dispensation du Saint Esprit, quelque don particulier, ils elevoient leurs yeux & leurs mains vers le ciel, & en repandoient des larmes de joie en presence de J.C, comme s'ils eussent eux mesmes possedé ce don. Ceux à qui Dieu avoit donné plus d'eloquence qu'aux autres, ou qui avoient acquis un plus grand talent, pour parler par une étude sainte, aimoient & estimoient moins tous ces talents, que la simplicité naturelle de leurs confreres. Les plus simples de leur costé, recherchoient avec beaucoup d'humilité & de respect, à se faire instruire par ceux à qui Dieu avoit ouvert la bouche, comme dit l'Apostre, pour parler des mysteres de J.C, & pour toucher les cœurs, en mesme temps qu'ils éclairoient les esprits. Boll.21.mars,p. 267.511.

'Nul ne disoit qu'aucune chose luy appartinst. Il n'y avoit point de difference entre les riches & les pauvres, entre les plus nobles & les plus vils. Personne ne se distinguoit que par le nom. L'ardeur de leur charité & de leur foy, les rendoit si contens dans ce 511.

dépouillement general de toutes choses, que si l'un des freres ayant esté envoyé audehors par quelque necessité, avoit souffert en chemin ou du froid ou de la pluie, c'estoit à qui se depouilleroit le premier de son meilleur habit, & à qui osteroit le plustost ses souliers pour soulager ce frere aux depens de sa propre santé. Car il n'en estoit pas alors comme de nos jours, où le relaschement a aboli toutes les plus saintes pratiques.

§ 11. 'Lorsqu'un moine alloit quelquepart hors de la maison, par ordre de l'Abbé, il ne savoit ce que c'estoit que de monter à cheval, ayant des piez &[1] de la santé pour marcher. Il se conten- *sensibilis.*
§ 11|Cang.lat. T.p.1152. toit d'un baston pour tout appui, &'pour nourriture, d'un tourteau de gros pain bis, tel qu'on le mangeoit dans le monastere.

Boll.§ 11. 'Aussi le don des miracles accompagnoit tellement ces serviteurs de Dieu, qu'ils operoient souvent des prodiges, & rendoient la santé à divers malades. Mais des qu'ils s'estoient acquitez de l'ordre qu'ils avoient receu, ils quittoient les lieux où ils avoient fait quelque miracle, presque avant qu'on les eust vus, & que personne sceust leur nom. Telle estoit leur charité, & l'ardeur de leur foy. [Leur humilité] apprenoit à ceux qui les admiroient, à remonter jusqu'à la source & à l'auteur des miracles. Ils se hastoient de se derober [à toutes les marques d'honneur & de reconnoissance;] de crainte qu'ils ne semblassent vendre [à ce prix] le don de Dieu, & que faisant ainsi une espece de trafic dans le temple de leur cœur, ils ne fussent punis par le fouet de la justice divine, comme ces changeurs, & ces marchands de colombes, dont le Seigneur renversa les tables.

28.feb.p.745.§ 17.18. 'Entre ces Saints, la vie de S. Romain releve beaucoup la vertu du Diacre Sabinien, qui avoit le soin du moulin & des étangs de Condadiscone. Elle raporte combien le demon fit d'inutiles efforts pour le chasser du lieu & de l'emploi que l'obeïssance luy avoit donné.

p.744.§ 15. 'Elle parle encore avantageusement de Pallade, qu'elle appelle un homme tres saint. Il estoit la plus grande consolation & la compagnie la plus ordinaire de S. Romain, tant dans la maison,
§ 14.15. que dans ses voyages.'Ainsi il fut témoin de divers miracles de ce Saint, & trahit son humilité en les decouvrant pour l'edification des autres.

p.743.§ 12. 'Il y avoit dans le mesme monastere un nommé Maxence, qui 'vivoit dans une austerité extraordinaire, soit pour le manger, soit pour le dormir,'soit pour le vétir. Car il estoit presque nud 2.

1. *post in auditam in Galliis nuditatem.*

au

au milieu des froids de ce pays,& mangeoit moins qu'on ne peut s'imaginer. Il avoit outre cela une application infatigable à la lecture. Il chassoit les demons par la vertu du Seigneur. Cependant en punition de quelque vanité à laquelle il se laissa surprendre, il fut possedé luy mesme d'un demon beaucoup plus furieux que ceux qu'il avoit chassez des corps des autres. De sorte qu'il falloit que ceux qu'il avoit luy mesme delivrez deux jours auparavant, le liassent avec des cordes & des couroies pour l'arrester. Il fut enfin delivré par l'huile sainte dont on l'oignit,[& profita sans doute de ce chastiment pour en devenir plus pur en devenant plus humble;]'comme cela arrivoit à plusieurs autres que les Saints avoient delivrez de la possession du demon. § 12.

[S. Eugende fut le plus celebre des disciples de S. Romain, qui le receut dans son monastere,& de Saint Lupicin sous qui il commença particulierement à se former à la vertu. Mais nous esperons en parler plus amplement en un autre endroit.]

S. MARCIEN PRESTRE, ET ŒCONOME DE L'EGLISE DE CONSTANTINOPLE.



La sainteté de S. Marcien nous est assez attestée par les honneurs publics que l'Eglise greque luy rend,'& par un grand miracle dont Theodore le Lecteur nous rend témoignage.ᵃDepuis quelque temps l'Eglise latine a aussi joint son suffrage à celui de l'Eglise greque. Boll.10.jan p. 609.610. Thdr.L.1.p. 555.b. a Boll.ut sup.

'Nous en avons une assez longue vie citée par les Ménées des Grecs.'Selon Bollandus, c'est l'ouvrage de Metaphraste ou de p.610.§ 2. § 5.

quelque autre plus ancien.[Elle a tout l'air de Metaphraste : & quoique cet auteur n'ait pas sans doute inventé les faits qu'il raporte ; neanmoins comme nous ne pouvons pas juger de la qualité des auteurs qu'il a suivis, ne les ayant pas, & que nous savons d'ailleurs par la vie de Saint Symeon Stylite & par d'autres, de quelle maniere il tourne & amplifie ce qu'il prend des meilleurs auteurs, nous ne croyons pas generalement nous devoir beaucoup assurer de ce que nous n'avons que de luy, & encore moins en cette occasion, où nous voyons qu'il a omis des faits considerables tres bien averez.]

Boll.p.611.§2. 'La vie de S. Marcien nous le depeint comme né d'une famille 14.f.b p.770.§1| sainte & toujours elevé dans la foy & la pieté catholique.'Cependant Thdr.L.1.p. 553 d. nous savons qu'il avoit esté d'abord dans la secte des Catha- a Boll.14.feb.p. 770.§2. res,[c'est à dire des Novatiens.] aDes lors il faisoit profession d'une grande pieté, uni d'amitié & de commerce avec S. Auxent alors laïque, & depuis solitaire & Abbé dans la Bithynie, & avec plusieurs autres personnes vertueuses,[mais qui apparemment estoient Catholiques.] §2. 'Auxent & Marcien s'assembloient ordinairement dans l'eglise de Sainte Irene sur le bord de la mer, où ils couchoient sur la terre, veilloient, prioient, jeûnoient, & repandoient des torrens de larmes.[Telle estoit la vie que Marcien menoit vers l'an 442, estant encore laïque & Novatien.

§2|Thdr.L.p. 553.d. Peu aprés]'il quitta cette secte, & s'unit à la foy & à l'Eglise Catholique. Gennade qui fut fait Evesque de Constantinople 10.jan.p.610.§6. [en 458,]le fit œconome de cette Eglise,'c'est à dire, le chargea du soin de recevoir & de dispenser les grands revenus qu'elle §8. possedoit.'Cet emploi estoit si considerable & si important, que les Empereurs s'attribuerent enfin le droit de donner cette di- Cod.J.1.t.3.l.33. p.41. gnité,'contre ce que Leon avoit declaré, que c'estoit une chose qui devoit appartenir à l'Evesque. Ce mesme Prince appelle les l.35 p.43. œconomes, les dispensateurs des pauvres.'Outre l'œconome de la grande Eglise, il paroist qu'il y en avoit un particulier à Constantinople pour les orfelins : & c'estoit, selon quelques uns, un Nicon qui avoit cette charge en 469,[en mesme temps que Saint Marcien estoit le grand œconome.]

Boll.10.jan.p. 609.610. 'Les martyrologes grecs & latins, donnent à ce Saint le titre de Prestre :[Et il me semble que c'estoit une coutume assez generale dans l'Orient, de donner la charge d'œconome à des Prestres.] p.611.§1.3. 'Mais savoir si Marcien avoit esté fait Prestre dans l'Eglise Catholique, comme le dit sa vie,[ou si c'estoit dans celle des Novatiens, je ne voy pas qu'il y ait lieu d'en rien assurer : Et je

ne sçay si la discipline de l'Eglise, qui permettoit de conserver les Novatiens dans leur dignité, lorsqu'ils se convertissoient, permettoit de les elever à une plus grande.]

'C'estoit la coutume à Constantinople, que tout ce qui s'offroit dans les eglises de la ville, estoit receu par les Ecclesiastiques de la grande eglise[de Sainte Sophie, & mis sans doute entre les mains de l'œconome pour le distribuer. Mais soit que les Ecclesiastiques des eglises particulieres, se plaignissent qu'on leur donnoit trop peu de part à cette distribution, soit par quelque autre raison,]'des que Marcien fut établi œconome, il ordonna que le Clergé de chaque eglise recevroit ce que le peuple y offriroit, [diminuant ainsi son credit & ses richesses par un desinteressement tres digne de sa pieté. Sa vie ne dit rien d'une chose si considerable.] Thdr. L. p. 553. d. | d.

'Dans le grand embrasement"qui arriva à Constantinople le 2 septembre[465,]Marcien qui estoit deslors œconome, monta sur le toit de l'eglise de la sainte Anastasie, tenant l'Evangile en sa main: & par ses prieres & ses larmes il conserva cette eglise, sans qu'elle fust endommagée'par les flammes qui l'environnoient de toutes parts.ᵃCedrene ajoute qu'il porta de l'encens avec l'Evangile.[Cette eglise portoit le nom d'Anastasie ou Resurrection,"parceque la foy qui estoit comme morte à Constantinople, y avoit esté ressuscitée par les predications de S. Gregoire de Nazianze.]'S. Marcien l'avoit luy mesme bastie depuis peu, selon Cedrene,'en augmentant, ou plutost en y enfermant, dit sa vie, l'ancienne Anastasie de S. Gregoire de Nazianze.ᵇOn pretend qu'il y employa les richesses d'Aspar, aprés qu'il eut esté tué[en 471.]'Cependant Sozomene nous assure que lorsqu'il écrivoit,[c'est à dire sous Theodose le jeune,]l'Anastasie de Saint Gregoire, estoit déja l'une des plus celebres eglises de la ville, en partie à cause de la grandeur & de la magnificence des bastimens qu'on y avoit ajoutez.

V. Leon I. § 10. | p. 555. b | Thphn. p. 97. a | Cedr. p. 348. a. | Boll. 10. jan. p. 613. § 11. | a Cedr. p. 348 a.

V. S. Greg. de Naz. § 47 | notes 24. 25. | a | Codi. p. 45. b. c. | Boll. 10. jan. p. 611. § 4-10. 21. 26. | b Cang. de C. l. 4. p. 142. f. | Soz. l. 7. c. 5. p. 708. d.

'Sozomene parle aussi de la resurrection d'une femme,ᶜque la vie de Saint Marcien attribue aux prieres de ce Saint:ᵈEt il en parle comme d'une chose ancienne, & arrivée depuis longtemps, puisqu'il pretend que c'est ce qui avoit donné à cette eglise le nom d'Anastasie.[C'est ce qui nous empesche absolument de recourir à une solution qui d'elle mesme n'a guere d'apparence, qui est que"Sozomene ayant commencé son histoire un peu aprés 443, n'auroit neanmoins fait le 7ᵉ livre qu'aprés que S. Marcien eut basti son eglise, c'est à dire aprés 460, & seroit mort avant

p. 709. a. b. | c Boll. 10. jan. p. 613. § 13. | d Soz. p. 709. a. b.

V. Theodose II. § 39.

l.9.c.1.p.800.d. qu'elle fust achevée :]'au lieu qu'il faisoit son 9[e] livre avant la mort de Pulquerie,[c'est à dire avant l'an 454. Outre cette raison, Socr.l.5.c.7.p.263.a. Socrate qui acheva son histoire en 439,]'parle de la nouvelle & tres grande Anastasie ajoutée à l'ancienne,[non par Saint Marcien, mais]par les Empereurs.[On voit par là combien il se faut peu fier & à cette vie de S. Marcien, & à tous les nouveaux Grecs.

La mesme vie qui parle tant de l'Anastasie, en a oublié une Thdr.L.p.568.d. chose des plus remarquables, qui est que]'du temps de l'Empereur Leon & du Patriarche Gennade,[c'est à dire dans le temps mesme de S. Marcien,]on apporta de Sirmich à Constantinople, les reliques de Sainte Anastasie Martyre, & on les mit dans son Boll.10.jan.p.612.§6. eglise,'&"dans la mesme place où S.Marcien bastit son Anastasie, *in rostris Domninis.* selon sa vie.[a] a Thphn.p.95.c. Theophane met cette translation dés la premiere année de Leon[en 457,]lorsque, selon luy mesme, Anatole predecesseur de Gennade, estoit encore Evesque de Constantinople. Cedr.p.347.c. 'Cedrene le suit, & dit comme luy que les reliques de Sainte Anastasie furent apportées de Sirmich : & puis sur l'an 454,[au- p.350.b. quel Gennade estoit mort,]'il dit que les reliques de Sainte Anastasie furent apportées de Nicomedie, & mises dans son eglise. [Ainsi cette eglise porta depuis le nom d'Anastasie à double titre.] p.348.a. 'Lorsqu'elle pensa estre brulée en 465, Cedrene la nomme l'eglise"de la Resurrection.[Pour Theodore le Lecteur & Theo- *Ἀναστάσεως.* phane, on n'en sauroit rien tirer.]

Cod ori.C.p.45. c|Boll.10 jan.p.615.n.a. b Cod.n.p.193. 'On pretend que S. Marcien fonda encore & acheva une autre eglise à Constantinople, appellée de la Paix, ou Sainte Irene du passage,[b]à cause qu'elle estoit sur le bord du Bosphore. C'est pourquoi on l'appelloit aussi Sainte Irene sur mer: Et on luy donnoit ces surnoms pour la distinguer de l'ancienne eglise de la Boll.10 jan.p.614.§14. Paix qui estoit à Constantinople dés le temps de Constantin.'La vie de Saint Marcien dit qu'il y avoit là une ancienne eglise[de Sainte Irene,]qui n'avoit rien de considerable : que Gennade receut ordre de Dieu de la demolir, & qu'on en rebastiroit une au- §18-19. tre aprés sa mort :'que S. Marcien entreprit cet edifice & l'ache- §21. va, mais ne le mit pas neanmoins en état d'estre dedié :'que l'Imperatrice Verine femme de Leon, luy donna sa derniere perfection & le fit dedier le 20 de janvier,|& ainsi peutestre en 474, si §14. c'estoit le dimanche.]'Elle estoit dediée sous le nom de S[te] Irene Proc ædi.l.1.c.7.p.18.d. Martyre.'Procope parle d'une eglise de cette Sainte, bastie, dit-il, par Justinien sur le bord du Bosphore.[S. Marcien avoit sans Boll.14.feb.p.770.§2. doute une affection particuliere pour cette eglise,]'qu'il avoit si fort frequentée estant encore laïque.

'On ajoute que S. Marcien bastit encore un hospital pour les malades,ª& plusieurs autres eglises.[On peut voir encore dans la vie de Saint Marcien plusieurs autres choses qu'on dit de luy, & ausquelles nous ne nous croyons pas obligez de nous arrester.] 'Il mourut, dit-on, le 10 de janvier dans une extreme vieillesse, & fut enterré dans le monastere de S. Jean Battiste, qu'il avoit fait bastir pres de l'eglise de S. Mucce.'C'est aussi en ce lieu que l'on en faisoit la feste.[Je n'entens pas ce que dit Codin, que]'S. Marcien"fonda ou rétablit l'eglise de Sainte Zoé pres la citerne de Mocise, & qu'il y fut enterré. Le latin dit de S. Zotique.'L'eglise de Sainte Zoé connue à Constantinople, a esté bastie par Justinien.

Codi.ori.C.p. 45.c.
a Boll.10.jan.p. 615.§18.21.
§20.
p.610.§2.
Codi.p.60.61.
ἀνήγειρε.
Proc.ædi.l.1.c.3. p.12.c|Boll.2. may,p.177.178.

'S. Marcien mourut, selon sa vie, aprés Gennade,[c'est à dire aprés 471,]ᵇ& quelque temps avant la disgrace de Verine["arrivée vers 480.]ᶜLes Grecs & quelques Latins marquent sa feste le 10 de janvier.

Boll.10.jan.p. 614.§14.15.
b §21.
V. Zenon § 20.
c p.609.610.



S^TE THEODORE PENITENTE, ET S^TE MARINE VIERGE.



LES Grecs honorent le 11 de septembre une Sainte Theodore, qu'ils disent avoir vécu à Alexandrie sous Zenon,'& avoir expié un adultere, où elle estoit tombée, par une penitence tres rigoureuse, qu'elle fit deguisée en homme dans un monastere, & par la patience avec laquelle elle souffrit une horrible calomnie dont il luy estoit aisé

Canis.t.2.p.860|
Menol.ven.p.79.
Ugh.t.6.p.1067.

de se justifier. Le martyrologe Romain a suivi les Grecs en cela.
Niphr.l.7.c.5.p. 739. 'Nicephore raporte assez amplement l'histoire de cette Sainte.
a All.de sym.p. 120. [a]Leo Allatius en cite deux histoires, l'une d'un auteur anonyme,
b p.121. [b]& l'autre de Metaphraste.

[Nous ne saurions donc douter qu'il n'y ait quelque chose de vray dans ce qu'on dit de cette Sainte. Mais pour le particulier de son histoire, Nicephore & les nouveaux Grecs estant d'assez mauvais garants de ce qu'ils disent, il faudroit avoir la vie anonyme que cite Allatius pour en juger, & voir l'autorité qu'elle peut avoir. Car pour celle de Metaphraste, ce qu'on en peut dire, c'est que ne meritant aucune consideration par son auteur, elle a par elle mesme tout l'air d'un roman tres mal inventé, plein d'histoires sans edification & sans vraisemblance.

Elle nous engage d'ailleurs dans une grande difficulté contre
Sur.11.sep.p.118. l'honneur que l'Eglise rend à cette Sainte.]'Selon ce qu'elle por-
§1. te, Sainte Theodore vivoit avec son mari à Alexandrie du temps
§2. de l'Empereur Zenon,[c'est à dire en 474 au plustost.]'Ayant en-
§4. suite manqué à son devoir,'elle se deguisa, & se retira dans un
§5.6. monastere d'hommes à 18 milles d'Alexandrie,'& y passa huit ans, jusqu'à un voyage qu'elle fit à Alexandrie, où elle vit son
§7-11. mari, de qui elle ne fut pas reconnue.'Elle y passa encore du temps,(on ne dit pas combien,)dans une penitence plus rude que la premiere, jusqu'à ce qu'elle fut accusée d'avoir violé une
§12-16. fille.'Sur cette accusation elle fut chassée du monastere avec l'enfant qu'on luy donnoit, & passa sept ans entiers en cet état.
§16. 'Elle rentra aprés cela dans le monastere, & y mourut au bout de deux ans.

[Ainsi quand elle y seroit entrée dès l'an 474, elle n'y peut estre morte avant l'an 494, lorsque le schisme & l'heresie Eutychienne regnoit en Egypte depuis plus de dix ans, & surtout
Boll.1.jan.p.37. dans les monasteres:]'de sorte que S. Fulgence voulant se reti-
§25. rer en 499 avec les solitaires d'Egypte, Eulale de Syracuses l'en empescha, en luy representant qu'il ne le pouvoit faire, qu'en se mettant en danger de perdre la vraie foy, sans laquelle il luy estoit impossible de plaire à Dieu, & en demeurant separé de la communion de S. Pierre: ce qui l'avoit luy mesme empesché d'y aller plusieurs années auparavant.[Ainsi en suivant Metaphraste, on se trouvera fort embarassé à faire voir comment on peut regarder Sainte Theodore, je ne dis pas comme une Sainte que Dieu relevoit par des miracles extraordinaires, selon sa vie, mais simplement comme une Catholique.

Le plus court est d'abandonner absolument Metaphraste, & de dire que l'epoque du regne de Zenon marquée par les Grecs, se raporte au temps de sa mort, que nous pourrons mettre vers l'an 480, lorsque Timothée Salofacial catholique & orthodoxe, gouvernoit l'Eglise d'Alexandrie. Je ne sçay pas si en ne mettant la retraite de la Sainte qu'en 491, qui est la derniere année de Zenon, on pourroit differer sa mort jusqu'à ce que la foy ait esté rétablie en Egypte sous Justinien. Mais il se trouveroit toujours qu'elle auroit passé toute sa vie & sa penitence, ou dans l'heresie, ou au moins dans le parti & dans la communion des Eutychiens & des ennemis du Concile de Calcedoine.

Le principal evenement de cette vie est tout semblable]'à l'histoire de Sainte MARINE vierge. On ignore l'auteur de cette histoire. Le style en est simple & grave, & il n'y a aucune circonstance qui en affoiblisse la verité.'L'auteur dit que les miracles qui se faisoient au tombeau de la Sainte continuoient encore de son temps:[ce qui peut faire juger qu'il n'en estoit pas fort eloigné. Il faut que les Grecs en aient une histoire plus ample;] 'puisqu'ils marquent que son pere s'appelloit Eugene. Pour elle, ils l'appellent Marie.ᵃRosweide dit qu'elle estoit d'Alexandrie: ᵇ& Baronius dit que c'est celle que le martyrologe Romain met à Alexandrie le 18 de juin.[En ce cas il la faut mettre avant l'an 482, auquel Pierre Mongus ayant usurpé le siege d'Alexandrie, rendit toute l'Egypte Eutychienne, ou sur la fin du VI. siecle, aprés que la foy Catholique eut esté rétablie en Egypte sous Justinien, & avant que ce pays tombast sous la domination des Mahometans. Le monastere où elle vécut n'estoit pas neanmoins à Alexandrie, ni mesme auprés de cette ville,]'puisqu'on alloit en faire les provisions à un autre port de mer, qui estoit à une lieue de ce monastere.'Les Grecs l'honorent le 12 fevrier. Pour les martyrologes latins, il y a de la confusion. On pretend que son corps a esté transporté à Venise, & le martyrologe Romain marque la feste de cette translation le 17 de juillet.'Pierre des Noels dit qu'elle se fit l'an 1113.

Vit.P.l.1.p.393. 394.
p.394.2.
Ugh.t.6.p.1217. b.
a Vit.P.l.1.p. 394.1.
b Bar.18.jun.e.
Vit.P.l.1.p.393. 2.
p.394.395.
P de Nat.l.6.c. 108.p.121.



SAINT SEVERIN, ABBÉ DANS LA NORIQUE.



[NOUS avons peu de Saints dans l'antiquité dont l'histoire soit & plus edifiante & plus assurée que celle de S. Severin. L'Abbé Eugippe qui l'a écrite,"est celebre dans l'Eglise par sa science v. S. Fulgence §
Boll. 8 jan. p. 484. § 2. sainte, & par sa grande pieté.]'Il avoit appris ce qu'il en raporte, de ce que des personnes plus
§ 19. 24. &c. agées luy en disoient tous les jours.'Et il cite en effet assez souvent divers témoins qui avoient vu les choses de leurs yeux.
§ 51. p. 485. [Mais il en avoit vu luy mesme une partie.]'Car il estoit disciple
§ 53. p. 496. du Saint,'& avoit assisté à sa mort[l'an 482.]ᵃIl paroist qu'il estoit
a § 53. 55. 56. moine dans le monastere du Saint pres de Favianes dans la Norique. Il accompagna son corps lorsqu'on le transporta de là en
§ 45. 57. 60. Italie[l'an 488:]'& enfin il fut fait Abbé du monastere de Lucullane pres de Naple, où ce saint corps fut mis peu d'années aprés.

§ 3. 4. 'Il n'a pu nous apprendre ni le pays ni la famille dont S. Severin avoit tiré sa naissance."L'humilité du Saint luy fit toujours ca- &c. cher ce qu'il estoit selon les hommes:[Et ce silence neanmoins
§ 4. donne lieu de juger que sa naissance estoit illustre.]'On jugeoit seulement à sa parole qu'il estoit Latin.

§ 4. 17. 'L'amour de la perfection le fit passer de son pays dans les solitudes de l'Orient, d'où il revint par une revelation & un ordre exprés de Dieu, assister les peuples de la Norique inferieure, [qui comprenoit les pays qui sont le long du Danube du costé du midi, depuis Passau jusqu'un peu audessus de Vienne, c'est à dire presque tout ce qu'il y a du Duché d'Austriche à la droite &
§ 23. p. 490. audelà du Danube à nostre égard.]'Il passa aussi quelquefois dans la Rhecie, qui comprend à peu pres la Baviere & la Souabe.]

p. 483. 'Bollandus, le martyrologe Romain,[& d'autres nouveaux, comme je croy,]le qualifient Apostre de la Norique.[Ce n'est

pas

pas qu'il y ait apporté la foy: Il l'y trouva toute établie. On ne voit pas mesme qu'il y ait converti les barbares, payens ou Ariens, qui y estoient extremement mélez avec les Romains, tantost comme amis, & le plus souvent comme ennemis. Sa vocation a esté de prescher la penitence, & d'exhorter les Chrétiens à vivre selon les regles de l'Evangile, pour eviter les chastimens dont Dieu estoit prest de punir ces pays, ou pour se rendre ces chastimens salutaires.]'Il luy donna pour cela le don des miracles & une lumiere de prophetie si extraordinaire,'qu'il voyoit l'avenir comme le passé, & que rien n'estoit caché à ses merites.[a]Bollandus luy donne le titre de Prestre,[b]& ne cite rien pour cela. Les martyrologes ne le luy donnent point, non plus qu'Ennode & Paul Diacre.[Je ne trouve pas non plus qu'Eugippe dise qu'il le fust, quoiqu'il soit assez exact à le marquer des autres.]'Au contraire il raporte qu'aprés qu'il eut prié pour un miracle, un Prestre qui estoit present conclud l'oraison,[ce qui montre assez qu'il ne l'estoit pas.]'Ayant receu quelques reliques, il les fit mettre dans une eglise"par les mains des ministres de l'autel.[Il y a donc apparence qu'il n'avoit point d'autre qualité que celle de fidele,] '& de serviteur de Dieu,[c'est à dire de moine.][c]On voulut l'elever à l'episcopat: mais il refusa absolument cette dignité,[d]qu'on n'a pas laissé de luy attribuer aprés sa mort.

P.495.§4.7. Enn.v.Ant.p. 4:8. a Boll.8.jan.p. 483. b P.484.§4. P.490.§24. §16. *ministerio Sacerdotum.* §7. c§17. d P.499.§7|Bar. 482.§63.

'Quelques martyrologes luy donnent avec raison le titre d'Abbé,'puisqu'il forma plusieurs monasteres, où il guerissoit les maladies des corps, aussibien que celles des ames de ceux que Dieu soumettoit à sa conduite.'Mais il ne voulut pas guerir les yeux de Bonose l'un de ses plus chers disciples,"pour rendre son ame plus éclairée & plus sainte par l'exercice de la patience. En effet, la foiblesse de sa vue l'engageant à s'appliquer à l'oraison; Dieu luy fit cette grace si particuliere de s'y occuper tout entier, & "toujours avec une ferveur egale: de sorte qu'aprés avoir passé 40 ans dans le monastere avec une foy toujours aussi ardente qu'au commencement de sa conversion, il alla ainsi se reposer dans le Seigneur.

Boll.p.483.§1. P.495.§46. §43. *&c.* *absque ullo fastidio.*

'Le Saint exhortoit ses disciples à suivre les regles & les exemples des anciens Peres.'Mais il les instruisoit encore plus par son exemple que par ses paroles.'Il prioit avec eux durant la nuit, passoit le reste du temps dans un oratoire ou une cellule peu eloignée d'eux;'ne mangeoit que le soir, & en Caresme une seule fois la semaine;"n'avoit pour lit qu'un cilice sur la terre nue à la porte de son oratoire;'estoit toujours nus-piez sans aucune chauf-

§17. §11. §47. §47. *&c.* §11.15.

sure, mesme durant l'hiver qui est extremement froid en ces
§ 11. quartiers là :'Et bien loin de s'elever d'une vie aussi pure ,[aussi
eclatante ,]& aussi austere qu'estoit la sienne , non seulement il
s'humilioit , parcequ'il avoit appris de S. Paul , que tout le bien
que l'homme peut faire , est un effet du choix[& de la grace]de
Dieu , & parcequ'il craignoit que[le mauvais usage]des dons de
Dieu ne fust sa condannation , mais il disoit mesme que Dieu ne
luy donnoit la force qu'il avoit que pour le salut des autres , &
§ 11.17. afin qu'il leur servist d'exemple.'Il aimoit extremement la soli-
tude ,"& s'y retiroit souvent pour prier avec plus de liberté: mais &c.
Dieu l'en rappelloit toujours pour le soulagement & l'instruction
des peuples.[Quoiqu'il ne respirast & ne preschast que la peni-
tence , il paroist neanmoins avoir eu beaucoup de douceur pour
§ 4. tout le monde.]'On voit mesme qu'il avoit l'esprit assez gay.
§ 11. 'Il estoit extremement respecté mesme des barbares & des he-
§ 12. retiques.'Il leur accordoit souvent des miracles , leur donnoit
des regles pour la morale , quoiqu'il vist que tout cela leur estoit
inutile pour leur salut :[Et neanmoins on ne dit pas qu'il en ait
§ 16. converti aucun.]'Il avoit un grand zele pour racheter les captifs
§ 25. '& pour assister les pauvres. Il travailla beaucoup pour leur faire
donner les dixmes ; & il écrivit pour ce sujet diverses lettres aux
Prestres de la Norique. Il obtint ce qu'il souhaitoit de ces peu-
ples,quelques pauvres qu'ils fussent, à cause des ravages des bar-
§ 25.26. bares :'Et Dieu autorisoit ses predications, en punissant ceux qui
estoient plus negligens à donner leurs dixmes aux pauvres.
§ 7. 'Il vint d'Orient dans la Norique peu de temps aprés la mort
d'Attila ,[& ainsi vers l'an 455.]Il parut d'abord dans la ville
n.c. d'Astures , sur les confins de la Pannonie & de la Norique ,'que
Sanson. quelques uns pretendent estre Stokeraw'audessus de Vienne sur
le Danube , mais au Nord.[Ainsi Astures estoit plutost quelque
Boll.8.jan.p. 486.§ 7. lieu de l'autre costé du fleuve.]'Il y fut receu par un vieillard qui
estoit"portier de l'Eglise , & se contenta d'abord de prescher par custos.
sa vie reglée aussibien que sa doctrine sur les écrits des Apostres; &
aussi elle le fit regarder comme un homme de Dieu. Mais un jour
s'adressant au Prestre , au Clergé , & au peuple du lieu , il les con-
jura avec beaucoup d'humilité , de travailler par les jeûnes , les
prieres , & les œuvres de misericorde , à arrester le dessein que
les barbares avoient formé contr'eux. Comme ces peuples ai-
moient leurs vices , ils se mirent peu en peine de ce que le Saint
leur avoit dit : de sorte qu'il alla prendre congé de son hoste
pour se retirer autrepart : & il l'assura que la ville seroit ruinée

par les barbares en un certain jour qu'il luy marqua : ce qui ne
manqua point d'arriver.

1. 'Il se retira en la ville la plus proche nommée[1] Comagenes, § 7.
[qui selon que Sanson la place, ne doit pas avoir esté loin de cel-
le de Tuln.]'Velser croit que c'est Hollenbourg sur le Danube, Velf.p.666.
[à quatre lieues de Tuln.]'Cette ville estoit alors pleine de bar- Boll.p.486.§ 7.
bares, qui sous le titre d'alliez des Romains, en estoient neanmoins les maistres,[& y commettoient apparemment bien des violences:]de sorte que le peuple se croyoit perdu. Le Saint estant allé à l'eglise des qu'il y fut arrivé, les assura neanmoins de la protection de Dieu, s'ils vouloient la meriter par les jeûnes, les prieres, & les aumosnes. En mesme temps le vieillard qui avoit logé le Saint à Astures, vint en courant apporter la nouvelle que sa ville estoit ruinée, & remercier le Saint de l'en avoir sauvé par ses
merites.'Ceux de Comagenes touchez par cette nouvelle crurent § 8.
ce que le Saint leur disoit. Ils embrasserent le jeûne & la pratique des bonnes œuvres. Ils s'assemblerent durant trois jours dans l'eglise, où ils purifioient leurs fautes passées par les gemissemens & par les larmes. Mais le soir du troisieme jour comme l'on cele-
2. broit[2] le sacrifice, il se fit tout d'un coup un tremblement de terre, qui epouventa tellement les barbares qui demeuroient dans la ville, qu'ils obligerent les Romains de leur ouvrir promtement le portes. Ils sortirent ainsi, & s'enfuirent, s'imaginant que les ennemis estoient pres de les enveloper. Et cette terreur s'augmentant par la permission de Dieu, & par l'horreur de la nuit, ils tournerent leurs épées contr'eux mesmes, & se tuerent les uns les autres. Le peuple estant donc ainsi delivré de ses ennemis visibles, apprit de S. Severin à combatre pour le ciel ses ennemis invisibles.[Nous avons voulu particulariser ces deux histoires, pour faire juger des autres, que nous ne toucherons qu'en un mot, renvoyant pour le détail à l'histoire originale d'Eugippe.]

'La reputation que le Saint avoit déja acquise, le fit ensuite ap- § 9.
V. Odoacre note 5. peller par ceux de Favianes, ville sur le Danube,["environ à 20 lieues audessus de Vienne en Austriche, & peutestre à huit de
Hollenbourg:]'Il y alla sur l'ordre qu'il en receut de Dieu, & Ibid.
&c. soulagea la famine dont cette ville estoit affligée,"en corrigeant
&c. l'avarice d'une veuve nommée Procule, &"en rompant par ses
prieres les glaces de l'Ins & du Danube.'Quelques barbares pille- § 10.

1. Car Velser, *p.666*, l'aime mieux que *Comagenes*.

2. *sacrificii vespertini solennitas*.[Ce peut estre simplement Vespres. Mais ce peut estre aussi le sacrifice : Car on pouvoit bien continuer le jeûne jusqu'au soir comme en Caresme.]

rent les environs de la ville ; & le Saint exhorta un officier de les poursuivre avec tres peu de soldats : Cet officier le crut, courut aprés les ennemis, les mit en fuite, & en emmena quelques uns prisonniers, que le Saint fit aussitost delivrer : ajoutant que cette ville ne seroit plus exposée aux pillages des ennemis, tant que les habitans y feroient l'œuvre de Dieu, sans s'en detourner, ni par l'adversité, ni par la prosperité. Cet officier nommé Mamertin,
n.b. fut depuis elevé à l'episcopat.'On le fait premier Evesque de Vienne en Austriche, mais sans preuve.

§ 15. 'Il paroist que S. Severin demeura assez longtemps à Favianes.
§ 11. 'Il se retira d'abord en un lieu assez eloigné de la ville, où il n'avoit qu'une petite cellule. Mais Dieu l'ayant obligé de retourner à la ville, il bastit tout auprés un monastere, où il forma beaucoup de disciples, encore plus par son exemple que par ses
§ 30. paroles.'C'estoit là son grand monastere.ᵃ'Il y bastit une eglise de
a § 16.31. S. Jean Battiste, où il mit des reliques de S. Gervais & de Saint Protais, de plusieurs autres Martyrs, & de S. Jean mesme. Il fut toujours asseuré de la verité de ces reliques par des revelations que Dieu luy en donnoit, sachant, dit sa vie, que l'ennemi"nous *obrepere.*
p.1101.§ 13. trompe souvent[1] sous une fausse apparence de religion.'On trouva des reliques de ces trois Saints dans son tombeau, lorsqu'on
p.488.§ 16|n.d. l'ouvrit en l'an 909.'On cherche fort les vestiges de ce monastere : mais il semble qu'on les cherche autour de Vienne, que l'on confond avec Favianes.

§ 15. 'Cette derniere estoit voisine du pays des Ruges,ᵇ'à qui elle
b § 39. estoit obligée peu de temps aprés de payer tribut,ᶜ'& de les re-
c § 51. connoistre ce semble pour maistres,ᵈ'la foiblesse des Empereurs
d § 19. Romains ne leur permettant pas de songer à la défense de ces
§ 12. places.'Flaccitée qui depuis peu estoit Roy des Ruges, eut recours à S. Severin,"dans la crainte qu'il avoit des Gots établis V. Attila. dans la Pannonie. Le Saint l'assura qu'il regneroit & mourroit en paix, s'il vouloit suivre quelques avis qu'il luy donna pour bien regner, témoignant en mesme temps estre fasché de ce qu'il ne le consultoit que pour une prosperité temporelle, & non sur le
§ 39.51. salut eternel. Flaccitée le consultoit souvent,'& ne faisoit rien
§ 12.39.51. sans son avis :'& aussi il regna toujours dans une grande prosperi-
§ 12. té.'Le Saint l'avertissoit mesme des dangers où il estoit prest de tomber.[Et cependant on ne voit point qu'il l'ait jamais pressé
§ 11.12. de quitter]'l'heresie[Arienne,]où il gemissoit de voir ce Prince

1. *sub nomine sanctitatis.* Je pense que cela pourroit marquer les os qu'on croit estre des Saints, & qui n'en sont pas.

engagé.[Un Prophete pouvoit voir en Dieu des raisons de ne le pas faire.]

'Fava & Frederic fils de Flaccitée, témoignerent aussi beaucoup de respect pour le Saint. Mais comme ils ne suivoient pas ses avis avec autant de soin qu'avoit fait leur pere, il leur predit § 15.
V.Odoacre. "les malheurs qui leur arriverent aprés sa mort.[Ce respect que Dieu avoit imprimé pour luy dans le cœur de ces Princes, est d'autant plus admirable,]'que les Ruges passoient pour une nation tout à fait brutale & farouche, ennemie jurée & des Catholiques & des Romains. Enn v.Epi p. 392-393.

'Non seulement les Rois des Ruges, mais aussi tous ceux de cette nation, & les autres barbares voisins, accouroient à Saint Severin, soit pour estre gueris de leurs maladies, soit simplement pour admirer un si grand homme, & recevoir sa benediction. Boll.8.jan.p. 488.§ 13.
'Odoacre fut un des premiers qui y vint; & le Saint luy predit dessors ce qu'il devoit estre un jour.'Quand il fut devenu Roy d'Italie, le Saint marqua de mesme quel devoit estre le terme & la fin de sa grandeur.'Ce concours des barbares augmenta extremement depuis qu'il eut gueri un Ruge d'une maladie de 12 ans, en luy prescrivant des jeûnes & des aumosnes,[quoiqu'apparemment il fust Arien.] § 14. § 40. § 13.

'Le respect du Saint empescha le Roy Fava de consentir à faire rebattizer quelques Catholiques, comme le vouloit sa femme nommée Gisa: & cette femme mesme egalement cruelle & impie, fut obligée de ceder enfin à la force des prieres du Saint, & de luy accorder plus que la grace qu'elle luy avoit refusée d'abord, ayant reconnu le doit de Dieu dans le danger où elle avoit esté de perdre Frederic son fils.'Elle ne laissa pas neanmoins de continuer dans ses injustices & ses violences: ce qui la perdit enfin elle & son mari. § 15. § 48.

[S. Severin ne demeura pas toujours à Favianes.]'Toutes les autres places de ces quartiers là le demandoient l'une aprés l'autre, afin que sa benediction leur fust comme un rempar contre les barbares qui les attaquoient sans cesse: Et ainsi il eut moyen de leur prescher à toutes la penitence.'En une de ces places nommée Cuculles, il obtint de Dieu"un miracle pour convaincre plusieurs Chrétiens qui se souilloient par des sacrifices impies: [& Salvien assure que cela se faisoit aussi à Carthage.]Ces idolatres confesserent leur faute, qu'ils avoient desavouée auparavant, la pleurerent, & devinrent ensuite meilleurs que les autres. [Ce lieu de Cuculles est apparemment, selon Sanson, celui qu'on § 19. § 19. &c.

appelle aujourd'hui Golling sur la riviere de Saltzach, audessus de Saltzbourg.]'D'autres veulent que ce soit Tuln.[a]Il delivra
n.c. a p.489. b § 20. depuis le mesme pays des sauterelles qui gastoient tout,[b]& ne leur laissa manger que la terre d'un pauvre homme, qui fit ce qu'il put pour les chasser au lieu d'aller prier Dieu avec les autres.
§ 22. c § 23. 'Dans un autre lieu il guerit une femme déja comme morte.[c]A Quinranes ville de la seconde Rhecie,"il arresta l'inondation d'un &c.
ruisseau qui s'y decharge dans le Danube, depeur qu'il ne fist tort à l'eglise du lieu.'Il fit parler Silvin Prestre de la mesme ville,
§ 24. homme fort venerable, mort depuis plusieurs heures, pour dire s'il vouloit qu'on demandast à Dieu qu'il luy rendist la vie pour servir ses freres. Mais Silvin le conjura de ne le point tirer du repos dont il avoit commencé de jouir.'On marque qu'il y a audes-
n.c.f. sus de Passau un village nommé Kuntzen ou Kuntzing, où l'on honore ce Silvin[1]comme un Saint, & on conserve son corps dans l'eglise. Ainsi c'est avec assez de fondement qu'on pretend que c'est le lieu de Quintanes ou Quintiane.[Selon Sanson il sembleroit que ce fust Wilshoven audessus de Passau, sur le Danube & la riviere de Wils.
§ 26. Ce fut peutestre dans ce temps là]'que S. Severin secourut par ses prieres les habitans de Lorch[entre Lintz & Ens dans la haute Austriche,]dont les blez avoient esté gastez par une nielle, pour les punir de ce qu'ils n'avoient pas esté assez promts à donner leurs dixmes aux pauvres.
§ 27. 'Le Saint alla plusieurs fois à Passau: C'est pourquoi il y bastit un"petit logement à son ordinaire pour s'y retirer avec peu de cellulam.
§ 30. c n.c. d § 44. personnes.'C'estoit du costé d'Instat:[c]& on marque qu'il y a encore en cet endroit là une eglise de S. Severin.[d]Ce fut en ce lieu qu'il corrigea trois de ses disciples, en abandonnant durant 40 jours leurs corps au demon.
§ 27. 'Il alloit souvent à Passau à la priere des habitans, pour arrester l'incursion des Allemans, à cause qu'il estoit fort consideré du
Sur.29.jul.p. 348.§ 7|Bar. e Boll.8.jan.p. 491.§ 27. Roy de cette nation nommé Gibulde'ou Gebavulte.[e]Ce Prince vint une fois pour voir S. Severin, qui le pria de delivrer tous les Romains qu'il tenoit captifs, & d'empescher ses sujets de piller les terres de l'Empire. Gibulde promit au moins le premier, & l'executa.
[Si Eugippe a suivi l'ordre du temps dans la vie de S. Severin,
§ 23. presque tout ce que nous avons dit jusqu'ici a dû arriver]'avant

1. Il n'est point dans Ferrarius.

V. Nepos. note 1. le siege de Tiburne par les Gots,["c'est à dire avant l'an 473 au plustard.]'S. Severin predit au Prestre Paulin qu'il seroit Evesque de cette ville,'appellée par Ptolemée & par Pline, *Teürnia*. Quelques uns disent qu'il en reste encore quelques vestiges à S. Veit dans la Carinthie.'D'autres veulent que ce soit Villach dans la mesme province. [Sanson paroist avoir cru que c'est Klein-Tarvis dans les terres de l'evesché de Bamberg, enrre la Carinthie & la Carniole.]'On donne le titre de Saint à Paulin Evesque de cette ville de Tiburne. § 29. § 25.n.c. c|Baudr.p.267. Boll.§ 33.

'La pluspart des chasteaux estoient déja deserts, lorsque le Saint predit que la ville de Passau alloit tomber dans le mesme malheur, & estre ravagée par Cunimond'ou Hunnimond Roy des Sueves.ªIl predit cette desolation sur ce qu'on le prioit d'aller demander à Fava la liberté du commerce pour Passau: surquoi un Prestre de la ville luy dit: Allez saint homme, allez vistement, afin que nous puissions nous remettre un peu de tant de jeûnes & de veilles que vous nous avez fait faire. Le Saint gemit d'une parole si indigne d'un Prestre, dite mesme dans le sacré Battistere. Elle fut bientost punie severement, selon que le Saint l'avoit predit. Et lorsque la ville fut prise, ce Prestre s'estant refugié dans le Battistere, il y fut tué, n'ayant pas merité de trouver un asyle dans un lieu dont il avoit profané la sainteté. Cela arriva durant la moisson, aussitost aprés que le Saint se fut retiré par eau en son ancien monastere à Favianes. § 30. Jorn.r.Got.c. 54.p.692. a Boll.8.jan.p. 492.§ 30.

'Il estoit encore ce semble à Passau, lorsqu'il envoya par deux fois avertir ceux de Jopia, qu'on pretend estre Saltzbourg, de se retirer en diligence, parceque leur ville alloit estre ruinée. Et elle le fut aussitost par les Herules qui y pendirent un saint Prestre nommé Maxime. Mais il n'eut pas assez de croyance à la prophetie du Saint, qui l'avoit fait avertir particulierement de se retirer, souhaitant beaucoup de le conserver: & il regretta tout à fait sa mort.'Quelques uns le traitent de Martyr.[Mais on ne dit point qu'il soit honoré nullepart. Ferrarius ne le marque pas.] § 31|n.b. n.1.

'S. Severin previt de mesme l'irruption des Allemans dans le diocese de Tiburne. Mais ils ne firent point de mal à ceux qui eurent recours au jeûne, comme Paulin leur Evesque les y avoit exhortez, sur l'avis qu'il en avoit receu de S. Severin. § 33.

'Sa reputation attira de devers Milan un lepreux qu'il guerit en jeûnant pour luy avec ses Religieux: & il luy obtint par le mesme moyen une heureuse mort au bout de deux mois. § 34.

'Il paroist que la ville de Passau s'estoit repeuplée aprés avoir § 35.

esté prise par les Sueves, & que le Saint y estoit retourné. Ceux de Quintanes s'y retirerent, lassez des frequentes attaques des Allemans. Ces barbares furent defaits peu aprés par ceux de Passau assistez des prieres du Saint. Neanmoins le Saint pressa aussitost tous ceux qui estoient à Passau d'en sortir, & de venir avec luy à Lorch: Et en effet, des la mesme semaine les Thuringiens, ou comme d'autres veulent, les Turcilinges vinrent attaquer la ville, & tuerent ou emmenerent tous ceux qui y estoient
§ 36. restez.'Il rassembla encore à Lorch les habitans de plusieurs autres villes ruinées par les barbares; & il les exhortoit à vivre dans la pieté & la penitence.

Ibid. 'Un jour qu'il donnoit de l'huile aux pauvres, cette huile croissoit entre ses mains, jusqu'à ce qu'un des assistans arresta ce mi-
§ 37. racle en le voulant rendre public.'Des personnes qui luy apportoient pendant l'hiver des habits pour les pauvres, que ceux de la[haute]Norique luy envoyoient, furent conduits durant"80 lieues dans les montagnes par un ours qui leur ouvroit le chemin au milieu des neiges. 200 milles.

§ 38. 'Il conserva la ville de Lorch que les barbares vouloient sur-
§ 39. prendre, en avertissant le peuple de leur dessein.'Elle estoit ex-
n.c. posée aux courses des Allemans ou des Turcilinges.'Il semble
a § 39. que cette ville reconnust en quelque sorte l'autorité de Fava
Ibid. Roy des Ruges.'Neanmoins comme elle estoit plus eloignée de ses terres, il voulut transporter les peuples qui s'y estoient ramassez, dans celles qui en estoient plus proches, comme celle de Favianes; & vint pour cela avec ses troupes pour emmener par
§ 35. force ceux qui ne le suivroient pas volontairement.'S. Severin, en amenant ceux de Passau à Lorch, avoit predit que cette derniere ville seroit bientost aussi deserte que Passau & les autres.
§ 39. 'Mais comme les troupes de Fava ne pouvoient manquer de faire de grands desordres si elles entroient dans la ville, il alla audevant de ce Prince, & obtint de luy qu'il se retirast, en luy promettant de faire executer ce qu'il souhaitoit: Il le fit effective-
§ 40. ment, & Lorch fut ainsi abandonnée.'C'estoit du temps qu'Odoacre regnoit déja en Italie, [c'est à dire aprés l'an 476.]

§ 38. 'L'Eglise de Lorch avoit alors pour Evesque Saint Constance,
p.484.§ 4|Enn. v.Ant.p.418|n. a. 'qu'on croit estre l'oncle paternel de S. Antoine mort à Lerins, qu'Ennode appelle un Prelat"tres celebre de son temps.ᵇIl sur- *florentissimus.*
b Enn p.418. vécquit quelque temps S. Severin: mais il mourut avant[qu'Odoacre]transportast ceux de la Norique[en Italie l'an 488, Dieu]
p.419. 'ne voulant pas que ce peuple qu'il abandonnoit aux ennemis, trouvast

trouvast aucun secours sur la terre.'Il eut soin de l'education de son neveu, & le mit au nombre des Notaires ecclesiastiques. Mais les sentimens de la chair & du sang ne luy faisoient rien relascher de la vigueur de sa discipline; & il ne se faisoit pas moins craindre de son disciple pour estre son oncle, depeur qu'il ne tombast dans la negligence. Il ne luy témoignoit de la bonté & de l'amitié qu'autant qu'Antoine le meritoit par son travail.[Je ne trouve point cet Evesque dans le martyrologe Romain, ni dans celui de Ferrarius.] p.418.

'Constance ne prit soin de S. Antoine qu'aprés S. Severin, qui fut son premier maistre. Car ayant perdu son pere à l'age 8 ans, il courut aussitost à ce Saint avec la simplicité qu'un age si tendre luy donnoit; & Severin en le caressant le louoit déja de toutes les vertus qu'il devoit avoir un jour, parceque rien n'estoit caché à ses merites & à sa lumiere. Il disoit à tout le monde que cet enfant seroit un jour le compagnon[& l'imitateur]de ses travaux, voulant peutestre par cette esperance faire croistre le bien qu'il commençoit à former en luy.[S. Severin l'eleva apparemment dans son monastere de Favianes,]où il se retira au sortir de Lorch. Ibid.

'Il retourna une fois à Comagenes à la priere des habitans, & y rendit la[a]santé au fils d'un seigneur Ruge, qu'on regardoit déja comme mort.[b]Il guerit un lepreux qui estoit venu de fort loin luy demander ses prieres, en luy persuadant de recourir luy-mesme à Dieu par des prieres continuelles: & ainsi ce lepreux ayant changé de vie, receut en mesme temps la santé de l'ame & celle du corps.'Il sauva d'un grand danger par ses prieres, deux de ses disciples qu'il avoit envoyez dans la[haute]Norique.'Il en fit jeûner un autre nommé Urse durant 40 jours, pour eviter une maladie dont il estoit menacé: & Urse ayant esté attaqué au bout de ce temps"d'un charbon de peste, il l'en guerit par ses prieres. Boll.8.jan.p. 494.§39. a§41. b§42. §45. §46. morisera papula.

'Le temps de sa mort approchant, il en predit le jour deux ans entiers auparavant, c'est à dire le jour de l'Epiphanie[de l'an 480.]'Il fit prier Fava Roy des Ruges & Gisa sa femme, de le venir voir; & il les avertit des maux qui leur devoient arriver[en 487,]s'ils ne gouvernoient leurs sujets avec plus de douceur & de justice.'Il menaça de la colere de Dieu Frederic frere de Fava, si aprés sa mort il touchoit à rien de ce qui estoit dans son monastere, puisque c'estoit le bien des pauvres & des captifs: & quoique Frederic protestast qu'il estoit dans une disposition toute §50. §48. §51.

§ 54. opposée à celle-là,'l'evenement fit voir que le Saint lisoit dans
§ 49.51. son cœur, aussibien que dans les decrets de la justice divine.'Au contraire il consoloit ses disciples, & les assuroit que lorsqu'il se separeroit d'eux par la mort, Dieu neanmoins ne s'en separeroit pas.

§ 52. 'Il tomba malade d'une douleur de costé le 5 de janvier. Le troisieme jour il fit assembler ses disciples au milieu de la nuit [du 7 au 8,]pour les exhorter"à la priere, à la penitence, & aux &c.
§ 53. autres vertus Chrétiennes:'& aprés les avoir tous embrassez, il receut le sacrement de la communion,& commença le pseaume
p.483. 150, avec lequel il finit sa vie le 8 de janvier,'auquel l'Eglise ho-
p.495.§ 50. nore encore aujourd'hui sa memoire.'Il paroist qu'il n'estoit pas
§ 55. extremement agé.'Il mourut six ans entiers avant le transport de
n.g. son corps en Italie,'qui se fit"en 488. Ainsi il faut qu'il soit mort V. Odoacre
§ 54. en 482.'Frederic nonobstant toutes ses protestations, vint aussi- § 12.
tost"piller son monastere; mais il fut tué au bout d'un mois par &c.
son neveu.

§ 55. 'La congregation que le Saint avoit formée, ne laissa pas de subsister en ce lieu sous la conduite du Prestre[1] Lucille,[jusqu'en 1.
l'an 488, auquel]Odoacre transporta en Italie les peuples de la
§ 39.40. Norique,'comme S. Severin l'avoit predit plusieurs fois: Et il avoit ordonné que quand cela arriveroit, on transportast aussi son corps, comme celui de Joseph; afin que ce fust un lien pour
§ 55. unir tous ses disciples, & les empescher de se separer.'On tira donc du tombeau son corps encore tout entier, quoiqu'il n'eust point esté embaumé,& qui rendoit mesme une odeur tres agreable. Il fut porté en un chasteau de l'Italie nommé *Mons Feletus*,
n.h. 'qui peut estre Feltre dans l'Etat de Venise, ou[plutost]S. Leon
§ 56.57. au duché d'Urbin.'Il demeura quelque temps en ce lieu,[& apparemment au moins jusqu'en l'an 493, auquel Theodoric de-
§ 57. meura paisible possesseur de l'Italie.]'Il n'y fut point mis en terre,
§ 56. 'mais il fit divers miracles.

§ 57. 'L'un & l'autre anima la pieté d'une Dame[de Naple]nommée Barbarie, laquelle avoit des auparavant beaucoup de respect pour S. Severin. Elle pria par lettres toute la congregation des
§ 19.45. disciples du Saint, & le Prestre Marcien,'qui en estoit alors le
§ 57. chef,[de venir à Naple avec le corps de Saint Severin.]'Le Pape Gelase[qui gouverna depuis 492 jusqu'en 496,]y joignit son autorité. Ainsi Babarie obtint ce qu'elle souhaitoit. Le peuple de Naple vint audevant des reliques du Saint: le saint Evesque

Boll 8 jan.p.475. § 10. 1. 'qui avoit autrefois esté disciple de S. Valentin de Passau. *V. S. Leon* § 175.

Victor les receut, & les mit dans le mausolée que Barbarie avoit fait preparer au chasteau de Lucullane,'entre Naple & Pouzoles,[où Odoacre[a]avoit relegué en 476, Augustule dernier Empereur d'Occident.'Baronius fait quelques remarques sur ce lieu. 'Il se fit[b]beaucoup de miracles & dans cette translation mesme, & depuis.'On bastit au mesme lieu un monastere sous le nom de S.Severin,'pour ses disciples.[a]S.Gregoire[b]& S. Isidore de Seville en parlent.[c]Eugippe en fut Abbé aprés Marcien. n.I. V. Odoacre § &c. Bar.8.jan.i. Boll. 58.60. § 60. § 49. a p.497.§ 1. b Is.H.scr.c.13. c Ib|Boll.§ 45.

[d]Il arriva l'an 509, qu'on publia une lettre d'un laïque de qualité, qui y faisoit la vie d'un moine d'Italie nommé Basilique, [qu'on ne connoist pas aujourd'hui.]'Eugippe ayant vu cette lettre, témoigna avoir de la douleur de ce que ceux qui en estoient capables, negligeoient de mettre de mesme par écrit une vie aussi admirable qu'estoit celle de S. Severin.'Cette plainte vint jusqu'à l'auteur de la vie de Basilique, lequel manda aussitost à Eugippe qu'il estoit prest de satisfaire à son desir, s'il vouloit luy envoyer des memoires. Eugippe dressa pour cela l'ouvrage qui est venu jusqu'à nous, avec quelque regret neanmoins de fournir une si belle matiere à un laïque & à un homme qui en l'ornant par une eloquence humaine, osteroit la connoissance des vertus du Saint, à tous ceux qui n'estoient pas tout à fait instruits des lettres humaines,[c'est à dire aux personnes les plus capables d'en profiter. Car on voit par Ennode & par Cassiodore, que l'art de l'eloquence de ce temps là estoit de ne se faire entendre qu'à peu de personnes, & par une grande contention d'esprit. d Boll.p.484.§ 1. § [illegible] § 2.

Eugippe ne dit pas comment il se degagea de ce laïque.]'On voit seulement que deux ans aprés,[en 511,]le Diacre Pascase, qui estoit un homme de pieté & d'erudition, l'ayant prié de luy faire voir les memoires qu'il avoit dressez, il embrassa avec joie cette occasion; & en luy envoyant ses memoires, il le pria d'en composer une histoire, sans s'arrester aux sentimens que son humilité avoit accoutumé de luy donner.'Il luy envoya en mesme temps un nommé Deogratias, fort bien instruit des miracles que Dieu avoit faits par S. Severin, soit dans sa translation, soit à Lucullane, afin que Pascase les ajoutast à la vie. § 1. § 3.

'Il faut distinguer ce Pascase du Diacre de mesme nom, qui a traduit le settieme livre des vies des Peres, s'il est vray, comme l'écrit Sigebert, qu'il l'ait traduit à la priere de S. Martin de Bragne, qui vivoit à la fin du VI. siecle.'On croit que c'est plutost Pascase Diacre de Rome, honoré par l'Eglise le 31 de may,[c]& dont S. Gregoire parle dans ses Dialogues.[Mais si cela est, il Mir.p.38.133. 148. p.133|Bar.496. § 50.52. c Greg.dial.l.4. c.40.41.p.293. 296.

c.40.p.193.c. semble necessaire de dire,]'que ce Pascase qui demeura toujours persuadé que l'election de Laurent estoit meilleure que celle de Symmaque,[se réunit neanmoins à la communion du dernier, n'y ayant pas d'apparence qu'Eugippe eust voulu avoir tant de familiarité avec une personne qui estoit hors de la communion Catholique.]

Boll.8.jan.p. 485.§ 5. 'Quoy qu'il en soit, Pascase ayant vu ce qu'Eugippe appelloit ses memoires, trouva que c'estoit une histoire tres digne d'edifier toute l'Eglise, & à laquelle l'eloquence des plus habiles n'avoit rien à ajouter, outre qu'on raporte toujours bien mieux ce qu'on a vu soy mesme, que ce qu'on a appris des autres, & qu'un disciple a[plus de droit &]plus de facilité que personne pour faire connoistre les vertus de son maistre, dont une longue suite de temps luy a fait connoistre la solidité. Ainsi sans vouloir toucher à cet ouvrage, il écrivit à Eugippe pour l'exhorter à la publier. Le style simple & facile dans lequel elle estoit écrite, luy parut mesme une raison pour la donner telle qu'elle estoit.[Et plust à Dieu que toutes les vies des Saints fussent écrites comme celle-ci. On les croiroit toutes vraies. Eugippe suivit le conseil de Pascase : Car il est indubitable que c'est luy qui parle dans la vie de S. Severin.]'S. Isidore la marque entre les ouvrages par lesquels il avoit instruit l'Eglise.'L'anonyme de M[r] Valois en cite divers endroits, sans dire neanmoins de qui elle est.'Ceux qui ont travaillé sur l'histoire d'Austriche, n'ont pas manqué de s'en servir. Velser l'a donnée le premier toute entiere,'& Bollandus [1]l'a revue ensuite sur de nouveaux manuscrits.[Elle est traduite en françois dans les Saints illustres de M[r] d'Andilli.]'Ce livre repandit les actions & les miracles de S. Severin par toute la terre. [Car c'est l'unique source, avec le passage d'Ennode, de tout ce qu'on peut dire de luy,]'ce que divers modernes y ont ajouté n'estant que des fables.

Is.H.scr.c.13. Am.an.p.478. Velf.p.633.634. Boll.8 jan.p. 483.§ 2. p.1098.f. p.483.§ 3-8.

Greg.l.7.ep.85. 86.p.846. a l.2.ep.19.p.495. l.8.ep.18.p.899.d. 'S. Gregoire le grand demanda des reliques de S. Severin pour consacrer des eglises sous son nom,[a]& une entr'autres à Rome qui avoit esté longtemps entre les mains des Ariens.'Il parle aussi d'Amand Prestre de la chapelle de S. Severin à Lucullane, elu Evesque de Sorrento.'On bastit dans la ville mesme de Naple un monastere sous le nom de S. Severin,[b]& Bollandus soutient que c'est de celui-ci, non d'un Evesque de mesme nom, comme quelques uns le pretendent.

Boll.8.jan.p. 1100.§ 9. b p.498.§ 7-9.

Du Pin,t.5 p.76. 1. 'Je ne sçay pas pourquoi l'on dit que Bollandus ne l'a donnée qu'en partie. Il y ajoute mesme une lettre d'Eugippe à Pascase qui n'est point dans Velser.

'En l'an 909,ᵃceux de Naple voulant détruire le chasteau de Lucullane, à cause qu'on craignoit les Sarrazins, on en retira le corps de S. Severin, & on le transporta dans le monastere de son nom qui estoit dans Naple: ce qui fut accompagné & suivi de quelques miracles.'Son corps fut mis dans un mesme tombeau avec celui de S. Sosie Martyr, apporté aussi de Misene.'Nous avons une histoire de cette translation de S. Severin.ᵇOn l'attribue à Jean Diacre qui fut present à cette translation.ᶜElle est adressée à Jean Abbé de S. Severin de Naple,'qu'on croit estre celui mesme qui receut le corps du Saint.[Cette piece est donc originale, mais fort mal écrite.]'Elle porte que le corps de Saint Severin fut trouvé à Lucullane le 10 de septembre,'& porté à Naple le lendemain; 'quoiqu'on pretende aujourd'hui que ce fut le 10 d'octobre, auquel tout le diocese de Naple fait une feste de S. Severin.[Je ne sçay s'il y auroit faute dans l'écrit de Jean Diacre,]L'Abbé[Jean]ayant chez luy le corps de S. Severin, songea aussitost à embellir son eglise,[ce qu'apparemment Saint Severin n'auroit pas fait.]'Ce monastere de S. Severin subsiste encore aujourd'hui entre les mains des Benedictins du mont Cassin.

p.1098.e.f. ᵃ p.1100.1103. Rein.p.942. Boll.8.jan.p.1098-1103. ᵇ p.498.§3. ᶜ p.1098.e. n.a|p.400.d. p.1100.f. p.1101.§12.13. p.499.§10. §7.10.



SALVIEN, PRESTRE DE MARSEILLE.



QUOIQUE le nom de Salvien n'ait esté mis que depuis peu par Mʳ du Saussay entre ceux des Saints dans le martyrologe de France,'& que mesme l'Eglise de Marseille où il a fleuri, ne luy rende encore aucun honneur particulier;[neanmoins les eloges qu'il a receus dans l'antiquité, donnent lieu de juger qu'il a toujours merité ce titre.]'S. Eucher de Lion, qui luy avoit confié le soin de ses enfans S. Salone & S. Veran[depuis Evesques,]le luy donne de son vivant, selon la

Mass.an.p.183. Boll.16.jan.p.21. §16.b. Euch.ad Sal.p.345.

coutume de ce temps là, en y ajoutant cet eloge, qu'il excelloit
Boll.16 jan.p. 20.§19. egalement en eloquence & en sagesse.'S. Honorat le mettoit au
nombre de ses plus intimes amis. S. Hilaire d'Arles faisant l'eloge
du mesme S. Honorat, le releve publiquement par les louanges
que luy avoit données Salvien, qu'il qualifie un homme ex-
Genn.c.67. cellent & un tres heureux serviteur de J. C.'Gennade dit que
n'estant que Prestre, on pouvoit dire avec verité qu'il estoit "le NOTE 2.
maistre des Evesques.[Il faut qu'il soit né vers l'an 390, puisqu'au
Boll.§19. commencement de 429 ou 430,]'il estoit Prestre, & assez illustre
Salv.ep.1.p.198. pour recevoir des eloges publics par Saint Hilaire.'En louant un
jeune homme né d'une famille considerable, il dit qu'il en parleroit
plus avantageusement s'il n'estoit pas son parent. Ce jeune
homme avoit esté pris à Cologne avec sa mere &"ses proches. *cum suis.*
[Cela nous donne lieu de juger que Salvien estoit aussi d'une fa-
gub.l.6.p.142. 144. mille illustre, ou de Cologne,'ou des environs.]'Il dit en effet 1.
qu'il avoit vus les dereglemens de ceux de Treves & de Colo-
p.142.143. gne :'Et aprés avoir dit qu'il vouloit parler de sa patrie & des vil-
les des Gaules, il commence par Treves & par Cologne.
Genn.c.67. 'Il se rendit habiles dans les sciences humaines, &[depuis]dans
les divines, comme on le voit assez par ses ouvrages écrits d'un
Du Pin,t.4.p. 523. style"étudié, orné, mais net, aisé* & agreable : & il y a peu d'au- *scholastico.*
teurs qui écrivent mieux.[Il est seulement un peu trop diffus & * &c.
trop abondant, comme le sont presque tous les Gaulois du V.
Sixt.l.4.p.375. 1.2. siecle;]'quoique Sixte de Sienne dise qu'il a écrit plusieurs ou-
vrages fort estimez, d'un style bien latin, clair & succinct.[Tout
Du Pin,p.523. ce qu'on peut luy accorder,]'c'est qu'il est plus serré que Lactan-
ce; comme on trouve aussi qu'il est plus divertissant & plus ins-
tructif. Les matieres qu'il traite nous sont mesme aujourd'hui
plus necessaires, parcequ'elles regardent les mœurs.]
Salv.ep.4.p.201. 204.205. 'Il se maria à Palladie fille aisnée d'Hypace & de Quiete,[a]& il
a p.201.205. en eut une fille nommée Auspiciole.[b]Hypace estoit payen : Mais
b p.203. Salvien estoit déja chrétien quand il epousa sa fille;[c]& il semble
c p.204. que Palladie"fist aussi profession du christianisme.[d]Salvien ne se *reverentia chr sti.*
d p.203. contenta pas d'estre chrétien : Il voulut avancer dans la pieté,
[& monter à un degré plus parfait.]'Il en parla à sa femme, &
p.204. l'exhorta à embrasser avec luy la chasteté & la religion,[c'est à
dire apparemment la vie monastique.]Elle eut honte de luy re-
sister dans une chose si glorieuse, & eut moins de peine à le sui-
vre, que de ce qu'elle ne l'avoit pas prevenu.[Elle prevoyoit ce

Ant.assym.p.49. 1.'Mr Antelmi veut qu'il fust de Toul ou de quelque autre lieu pres de Treves :[Il n'en a point de preuve particuliere.]

semble le mecontentement que son pere & sa mere en auroient.] Mais son respect & son amour pour J. C, l'emporta sur toutes les considerations humaines; & elle crut qu'on ne pouvoit reprendre avec justice ce qu'elle faisoit pour l'amour de Dieu, & pour obeïr à son mari à qui son pere & sa mere l'avoient soumise.'Ainsi elle devint la sœur de Salvien, qui l'aima encore plus qu'auparavant, parcequ'il aimoit J. C. en elle. p.103.

'Hypace vit avec douleur la conversion de son gendre & de sa fille. On n'eut pas lieu de s'en étonner tant qu'il demeura payen, puisque si un pere ne devoit pas haïr son fils, l'erreur ne pouvoit pas aimer la verité. Ce qui fut surprenant, fut qu'Hypace s'estant depuis fait chrétien, son changement ne put faire cesser un mecontentement qui devenoit par ce moyen tout à fait deraisonnable. Salvien & Palladie s'en allerent dans un pays fort eloigné de luy,[soit pour se soustraire à sa colere, soit pour y vivre dans la solitude, soit à cause des barbares qui couroient les Gaules depuis 407.]'Ils furent pres de sept ans ainsi eloignez d'Hypace, sans recevoir une seule lettre de luy, quoiqu'ils luy écrivissent l'un & l'autre[assez souvent.] Ibid. p.101.

'Enfin ils luy écrivirent tous deux ensemble, & y joignirent mesme leur fille Auspiciole,'pour faire un dernier effort sur l'esprit d'Hypace & de sa femme, & employer tout ce qu'il y a de plus vif & de plus tendre dans la nature pour les flechir, n'y ayant rien qu'on ne doive tenter pour reconcilier un pere.'Ils parlent avec beaucoup de force dans cette lettre qui est venue jusqu'à nous, de l'injustice du mecontentement d'Hypace, parceque la cause de Dieu qu'ils avoient à défendre avec la leur, leur permettoit de parler avec liberté: mais ils le font en mesme temps avec toute sorte d'humilité, & de respect, parceque des enfans doivent parler avec toute la soumission possible à leurs peres, lors mesme qu'ils soutiennent une bonne cause.'Salvien écrit avec sa femme, afin qu'Hypace sceust qu'ils estoient ensemble, & qu'il ne craignist rien de ce costé là.[On peut s'étonner]'de ce qu'il y represente sa fille comme un enfant qui commençoit à peine à parler.'Et neanmoins y ayant pres de sept ans qu'il n'avoit point receu de lettre d'Hypace,[il faut qu'elle eust pour le moins cet age.]'Cette lettre passe pour la plus belle de celles qui nous restent de Salvien. Nous ne savons point quel succés elle eut, & nous n'entendons plus parler depuis ce temps là, ni d'Hypace, ni de Quiete, ni de Palladie, ni d'Auspiciole. Ibid. p.105. p.103. p.101. p.106. p.101. Du Pin, t.4.p. 523.

'Salvien se met quelquefois au nombre de ceux qui avoient Salv.ad Eccl.l.2. p.259.260.

embrassé la philosophie de la religion,[c'est à dire la retraite & la vie monastique.]La vehemence avec laquelle il parle contre ceux qui faisant une profession particuliere de pieté, ne laissent pas de conserver leur bien,[fait juger qu'il n'avoit au plus reservé du sien, que ce qui estoit precisément necessaire pour l'entre-
l.2.p.264. tien de sa famille:('car il veut bien qu'on en reserve pour cela, quoiqu'il en parle comme d'une tolerance,) & qu'il avoit donné
ep.1.p.199. le reste, non à ses parens, mais aux pauvres.]'Aussi nous verrons que ses parens dans leur misere eurent recours, non à ses richesses, mais au credit & au pouvoir qu'il avoit sur les gents de bien.

[Le lieu d'où il écrivit à Hypace, est peutestre la ville de Mar-
Genn.c.67. seille,]'où il y a apparence qu'il a passé le reste de sa vie.[Ainsi c'est
Salv.gub.l.6.p.144. peutestre avant sa retraite]'qu'il fut témoin des crimes de ceux de Cologne[a] & de Treves, prests à estre ruinez,[apparemment
a p.143. p.145.146. pour la troisieme fois,]'aussibien que de la misere de ces der-
Val.r.Fr.l.3.p.113.125|Coint.an.418. niers aprés le troisieme pillage de leur ville,'que Mr Valois & le P. le Cointe mettent vers l'an 418, entre les premiers exploits
b Salv.gub.l.6.p.147. des François sous Pharamond.[b]Salvien croyoit alors ceux de Treves dans le comble de la misere: mais il les jugea encore plus miserables, lorsque quelques personnes de qualité qui y estoient restez, demanderent à l'Empereur que l'on y celebrast des jeux, pretendant que c'estoit le moyen de remettre la ville dans sa splendeur. Cependant cette demande irrita la colere de Dieu contr'eux. Il ruina cette ville pour une quatrieme fois,
p.133. '& elle en estoit encore accablée, lorsque Salvien écrivoit[peu
Val.r.Fr.l.3.p.113. aprés l'an 439.]'Ainsi il vaut mieux mettre cette quatrieme prise
c Buch.belg.l.14.c.6.p.444.1. de Treves vers l'an 440,[c]que dés l'an 415, comme veut Bucherius.

d Salv.pr.p.5. [d]La maniere dont Salvien parloit dans un de ses écrits, de l'union qui estoit entre S. Honorat & sa congregation,[fait assez voir qu'il demeuroit en Provence, & qu'il avoit une connoissance particuliere du celebre monastere de Lerins avant que Saint Honorat en fust tiré en 426, pour estre fait Archevesque d'Arles.]Il estoit des amis particuliers de ce grand Saint.[Nous avons déja dit]qu'il estoit Prestre en 429 ou 430,[& assurément déja celebre & connu dans l'Eglise,]puisque S. Hilaire d'Arles le citoit publiquement, & autorisoit par le témoignage de ses écrits,
Genn.c.63. les eloges qu'il donnoit à S. Honorat.'Il estoit Prestre de Marseille.

Salv.ep.9.p.215. [Ce fut"des ce temps là au plustard]'que S. Eucher luy confia NOTE 2.
Euch.ad Salv.p.345. ses deux enfans, Saint Salone & S. Veran,'qui ayant d'abord esté instruits par S. Honorat & S. Hilaire, furent perfectionnez dans

toutes

toutes les regles des choses spirituelles par les Saints Salvien & Vincent,[sans doute depuis que S. Honorat eust esté fait Evesque d'Arles en 426. Salvien'conserva toujours depuis un amour de pere pour Salone[& Veran.]'Il paroist mesme qu'il prenoit quelque autorité sur S. Eucher, qui le traitoit de son costé avec beaucoup de respect, & luy écrivoit toujours dans les occasions qui s'en rencontroient. De sorte qu'au commencement qu'il fut Archevesque de Lion, Salvien ayant receu un compliment de luy par un de ses gents sans lettre, il luy manda qu'il estoit surpris de ce changement, & l'avertit assez serieusement de prendre garde à ne se pas laisser enfler comme les autres par les honneurs & les dignitez.'Il vit[avec joie]les deux enfans de ce Saint, devenir les maistres des Eglises,[Salone ayant"apparemment esté fait Evesque de Geneve, & Veran de Vence:]'& il espera qu'ayant esté ses disciples, ils seroient ses intercesseurs auprés de Dieu.'S. Eucher luy envoya les livres qu'il avoit faits pour leur instruction; & il l'en remercia par une lettre que nous avons encore. Salv.ep.9.p.215. ep.2.p.200. ep.8.p.214. V.S.Eucher §7. p.215. p.214.

[Il paroist avoir esté exact aux devoirs de la civilité humaine,]'sachant qu'encore que les gents d'honneurs n'oublient pas leurs amis, nous devons neanmoins contribuer ce que nous pouvons de nostre part à entretenir & augmenter leur amour pour nous, en leur donnant des marques de celui que nous avons pour eux. C'est par cette raison qu'il écrit un compliment à un Limene, qui ce semble n'estoit pas mesme chrétien. Mais il esperoit que J. C. qui luy avoit donné des chrétiens pour amis, luy donneroit aussi enfin son amour.'Il demande pardon avec beaucoup d'humilité à un Evesque nommé Agrice, de quelque defaut de civilité dont il avoue qu'il estoit coupable. La lettre est imparfaite. 'Cet Agrice est selon les uns, Agrece de Sens, qui vivoit vers l'an 480, & selon d'autres, Agrece d'Antibe, qui assista en 506 au Concile d'Agde,[ce qui est bien eloigné de Salvien, mort peutestre dés 480.] ep.5.p.212. ep.3.p.201. n.p.407.

'La lettre à Aper, & à Vere, n'est qu'un compliment pour s'excuser de la liberté qu'il prenoit de prevenir ces personnes, qu'il dit estre ses amis, mais beaucoup elevez audessus de luy.["Il y a un Aper celebre dans les lettres de S. Paulin.]'Catture qui estoit une sainte servante de Dieu, fut attaquée d'une grande maladie dont elle revint neanmoins. Salvien luy écrit qu'il se rejouit de sa guerison, parceque les hommes qui ne savent souvent ce qu'ils doivent desirer, ont accoutumé de se rejouir dans ces ren- ep.7.p.212.214. V.S. Paulin §42.44. ep.5.p.210.

p.210.211. contres par une pieté plus humaine que sage.'Il luy montre ensuite quel est l'avantage des maladies, & l'état où doivent estre gub.l.1.p.11. les gents de bien quand ils en reviennent.'Il cite luy mesme cet- n.p.384. te lettre dans un ouvrage fait un peu aprés l'an 439.'Mais il la cite [1]comme si elle estoit plutost d'un autre que de luy.

ep.1.p.199. 'Salvien acquit[par sa pieté]beaucoup d'autorité parmi les Saints & les gents de bien. Il le reconnoist luy mesme, mais avec une humilité agreable & ingenieuse: Je ne le desavoue pas, dit-il, pour ne me pas rendre ingrat de la grace qu'ils me font. Mais en reconnoissant qu'ils me l'accordent, je suis obligé de reconnoistre aussi que je ne la merite point. S'il y a donc quelque chose en moy qui plaise aux autres, cela ne vient point de moy. C'est un don que j'ay receu pour l'avantage des personnes à qui je puis estre utile par ce moyen. Ainsi si je n'en faisois pas usage & que je voulusse le cacher, je craindrois de leur refuser en cela une chose qui leur appartient plus qu'à moy. Mais il n'usoit de son credit qu'avec beaucoup de moderation & de retenue, pour ne pas abu- p.198. ser de cette grace.'Car le desir ardent qu'il avoit de plaire à ses amis, luy faisoit regarder leurs peines comme des fautes dont il estoit coupable, & souffrir la punition d'un homme qui deplaist, lorsqu'il ne pouvoit pas leur plaire autant qu'il le souhaitoit.

Ibid. 'Ce fut de cette maniere qu'il en usa pour un jeune homme de ses parens, qui avoit esté pris à Cologne avec sa mere & toute sa famille, lorsque la ville estoit tombée sous la puissance des[Fran- gub.l.6.p.133. 144. çois,]'avant que Salvien écrivist ses livres sur la Providence.'Sa a ep.1.p.198. mere[& luy aussi sans doute]avoient esté delivrez de servitude; mais ils estoient demeurez si pauvres, qu'ils n'avoient ni de quoy vivre à Cologne, ni de quoy aller autrepart. Ainsi cette femme qui estoit d'une naissance considerable, estoit reduite à vivre encore en esclave, & à gagner sa vie à travailler pour les femmes des barbares. Salvien la represente comme une personne de p.199. grande pieté, & une veritable veuve.'Ne voyant point d'autre remede dans sa misere que de recourir à Salvien, elle luy envoya son fils, afin qu'il luy obtinst quelque secours par ses recommandations. Salvien le fit donc avec la charité & la sagesse que nous p.197.198. avons dite,'toujours dans la crainte ou de manquer à l'assistance qu'il devoit à ses parens, ou de se rendre importun à ses amis.

p.197.199. 'Mais il voulut assister ce jeune homme d'une maniere plus excellente, & autant pour le bien de son ame, que pour son interest temporel: Ce fut sur cela qu'il écrivit une lettre que nous

1. *non imprudenter quidam hoc loco d x.1 &c.*

avons encore sans titre.'On voit seulement qu'elle s'adresse à des serviteurs de Dieu, plus riches des biens spirituels que des biens temporels, avec lesquels il estoit fort uni, qui le regardoient comme une portion d'eux mesmes,'& qui formoient ce semble quelque sainte congregation, dont la seule vue estoit capable de porter les ames à la vertu.'Si Salvien a demeuré "avec les solitaires de Lerins, comme quelques uns le veulent,[je croirois volontiers que c'est à eux qu'il écrivoit; quoiqu'il y eust alors assez d'autres monasteres dans la Provence & à Marseille mesme.]'Salvien adresse donc son parent à ces personnes, afin qu'ils luy fassent part de leurs richesses spirituelles, qu'ils l'instruisent, qu'ils l'exhortent, & qu'ils fassent leur possible pour augmenter les biens dont ils jouissent, en le portant à y prendre part avec eux.[Je ne ne croy pas qu'on puisse tirer de là que ce jeune homme qui avoit une si sainte mere, ne fust pas encore chrétien. J'aimerois mieux croire qu'il prie ces vrais serviteurs de Dieu, de travailler à luy faire bien connoistre la vanité des choses de ce monde, & de luy inspirer par leur exemple & par leurs instructions, l'amour des biens celestes, où il n'y a point d'instabilité ni de renversement à craindre.]

p.198.199. p.200. V. la note 2. Lir.p.376. Salv.ep.1.p.199.200.

'Salvien eut souvent de pareilles occasions d'exercer sa charité, en un temps où les barbares faisoient tant de ravages, & où les Romains qui avoient quelque pouvoir, ne s'en servoient que pour opprimer les foibles.[Mais nous n'en pouvons donner qu'un » exemple, dont il nous a conservé la memoire.]Un jour, dit-il, » vivement pressé par une pauvre personne, de solliciter en sa fa- » veur un homme puissant, je fus obligé de ceder à ses instances. » Je suppliai donc cet homme de ne pas oster à ce pauvre le bien » qu'il luy vouloit ravir. Je luy representai que c'estoit l'unique res- » source & le seul secours qu'il eust dans sa pauvreté. Cet homme » qui avoit envisagé ce bien comme une proie qui ne devoit pas » echaper à sa cupidité insatiable, & dont l'esperance repaissoit » déja sa cruelle avidité, me regardant d'un oeil furieux, comme » si j'eusse voulu luy enlever, ce que je voulois l'empescher de » prendre; Je ne saurois, me dit-il, vous accorder ce que vous me » demandez. Je le priai de m'en dire la raison, & il m'en donna » une à laquelle il n'y avoit rien à répondre: C'est que, dit-il, j'ay » juré par J. C, que je me saisirois de ce bien là. Voyez donc si je » puis ou si je dois ne pas faire ce que j'ay juré par un nom si saint » que j'executerois.[Salvien ne manquoit pas de réponse.]Mais il » n'y en avoit point qui pust entrer dans l'esprit d'un tel homme.

p.197. gub.

Pour moy, dit-il, je me retirai, aprés avoir entendu une raison « si sainte & si religieuse, pour une action si criminelle. Car qu'y « pouvois-je repliquer qui pust luy faire voir son injustice & son « aveuglement? Des personnes sages & de bon sens, pourroient- « elles s'imaginer que l'avarice pust aller jusqu'à ce comble d'inso- « lence, que d'oser dire qu'on fait pour l'amour de J. C. une chose « qui luy est si injurieuse? O inconcevable! ô prodigieux excés de « cruauté & d'irreligion! «

[Les miseres temporelles estoient grandes en ce temps là: mais elles n'estoient que la punition des miseres spirituelles & des crimes qui se commettoient alors dans l'Eglise mesme, comme Salvien le montre amplement dans tout son ouvrage sur la

ep.9.p.117. Providence.]'Au lieu que le christianisme nous oblige de preferer Dieu à toutes choses, il n'y avoit rien que l'on ne preferast à Dieu.

p.117. 'On demeuroit longtemps dans les crimes,[a]& au lieu de les ex-

a p.118. pier par les satisfactions laborieuses d'une penitence publique, on ne les rachetoit pas mesme par les remedes si aisez des aumosnes & des œuvres de misericorde, qu'on negligeoit dans l'adversité comme dans la prosperité, & à la mort aussibien que durant la vie. La dureté des hommes estoit si grande, qu'ils ne croyoient

p.117. perdre que ce qu'ils donnoient pour leur salut.'Ceux mesmes qui se soumettoient à la penitence, avoient plus le nom que les

p.118. actions de penitens.'L'avarice regnoit presque generalement dans tout le monde, dans les laïques, dans les penitens &"ceux *convers.* qui faisoient profession de quitter le monde, dans les veuves, dans les vierges sacrées, mesmes dans les Diacres, dans les Prestres, & dans les Evesques.

p.216. 'Comme Salvien estoit persuadé que c'est Dieu[& non l'ar-

p.217. gent]que nous devons aimer sur toutes choses;'& plus encore

p.218.219. dans la paix que dans la persecution,'le zele de Dieu excita dans son cœur comme un feu brulant, qui le devorant audedans de luy mesme, le contraignit dans l'ardeur qui le pressoit, de faire eclater ses plaintes. Il crut ne les pouvoir mieux adresser qu'à l'Eglise en general, puisque les maux qu'il reprenoit, n'estoient pas de quelques particuliers, mais repandus dans toute l'Eglise.

p.219. 'Il ne voulut pas mettre son nom à cet ouvrage, afin que Dieu seul sceust ce qu'il ne faisoit que pour sa gloire, & qu'il eust d'autant plus de recompense à attendre de luy, qu'il auroit eu plus de

p.219.220. soin d'eviter la gloire des hommes.'De plus, comme il s'estimoit le dernier des hommes, non par le langage d'une humilité affectée, mais par le jugement qu'il portoit sincerement de luy mes-

me, & qu'il croyoit meriter d'estre aussi peu estimé des autres que de luy mesme, il eut peur que le mepris qu'on feroit de l'auteur, ne fist mepriser les veritez qu'il vouloit dire; parceque souvent on regarde moins à la verité de ce qu'on lit, qu'à la qualité de celui qui a fait l'ouvrage.'Mais il ne voulut pas y mettre le nom d'un autre, de crainte que ce ne fust une espece de mensonge; ce qu'il n'eust pas voulu commettre sous quelque pretexte de pieté que ce fust: Car il estoit scrupuleux sur ce point, jusqu'à craindre mesme où il n'y avoit rien à craindre. Il prit donc le nom de Timothée qui luy convenoit tout à fait, parcequ'il ne travailloit que pour *l'honneur de Dieu*.[& qu'on pourroit aisément juger que ce n'estoit pas le nom d'un auteur latin de ce temps là.] p.220.221.

'Cet ouvrage estoit divisé en plusieurs livres.[a] Aussi nous avons encore aujourd'hui quatre livres adressez à l'Eglise Catholique sous le nom de Timothée.'Ce sont sans doute les quatre que Gennade dit que Salvien avoit faits contre l'avarice.[Car c'est le veritable sujet de cet ouvrage.]'Mais il la combat particulierement dans ceux qui sont si attachez à leurs biens, que mesme à la mort ils ne songent pas à les donner à J.C. pour racheter leurs pechez. p.225.221. | a p.222. | Genn.c.67|Du Pin,t.4.p.514. | Salv.p.222.

'Il a trouvé cette avarice si contraire au mepris que nous devons faire des richesses, selon l'Evangile, & à l'exemple des premiers chrétiens, qu'il a cru devoir armer tout son zele pour la combatre.'Mais il faut avouer qu'il peut avoir esté quelquefois un peu trop loin.'Car il semble vouloir que tout le monde soit obligé, pour estre sauvé, de donner son bien, & de le laisser en mourant aux pauvres:'& il ne veut pas dire qu'un pere puisse, sans pecher, laisser mesme une partie de son bien à ses enfans. [Mais ces endroits rares ne nuiront à personne: & les autres peuvent profiter beaucoup. Car il y a de fort belles choses dans ces livres:]'& ce qu'il peut y avoir d'un peu trop fort, n'empesche pas qu'on ne puisse dire que sa morale est austere, sans estre deraisonnable.'En parlant avec vehemence contre ceux qui ne vivent pas conformément à la sainteté de l'état qu'ils professent, il proteste que pour les autres il les honore, il les respecte, il les revere comme les imitateurs, les amis, les membres de J.C, & qu'il ne parle d'eux que pour meriter quelque part dans leur souvenir. p.223. | Du Pin,p.523. | Salv.ad Ec.l.2.p.250.&c. | l.3.p.270.271. | Du Pin,p.523. | Salv.ad Ec.l.1.p.248.

'Il semble vouloir en un endroit que la concupiscence ne soit défendue que par la loy positive. Mais il n'en dit qu'un mot en passant, en parlant d'autre chose;[& il seroit injuste de luy attribuer sur cela une pensée qui est purement Pelagienne. Il paroist p.249.

au contraire avoir mesme esté opposé aux Semipelagiens qui faisoient alors tant de bruit dans Marseille.]'Car il dit que nous devons regarder comme une grande grace de Dieu, de nous avoir donné la volonté de luy consacrer nostre bien.'Il met un état moyen entre celui de la beatitude, & celui de la misere du feu, & des tourmens de l'enfer.[Mais ce n'est point en la mesme maniere que les Pelagiens:]Car il le dit pour les adultes.[On trouve quelque chose de semblable dans S. Gregoire de Nazianze, & dans divers autres anciens.]'Il dit dans un autre ouvrage, en parlant d'Abraham, que Dieu choisit entre tous, celui qu'il vit estre le meilleur.'D'autrepart neanmoins il reconnoist que Dieu nous donne presentement"les dons de la pieté, pour recompenser dans le siecle futur, les dons qu'il nous accorde dans celui-ci. *religionis munera.*

l.1.p.240. l.3.p.297. gub.l.1.p.19. l.7.p.155.

Du Pin,t.4.p.516-522. 'M. du Pin qui fait un grand extrait de cet ouvrage,[ne remarque point qu'il y ait aucune faute considerable.]

ep.9.p.221. ad Eccl.l.3.p.269. l.4.p.318. 'Salvien fit cet ouvrage dans le dessein de servir à tout le monde,'& en souhaitant que ceux qui y verroient leurs vices depeints, receussent avec charité ce que la charité luy faisoit dire. 'Il n'ignoroit pas neanmoins que son discours paroistroit dur & severe. Mais qu'y faire, dit-il? Nous ne pouvons pas changer la « nature des choses. Pour annoncer la verité, il faut necessaire- « ment user de la force que la verité mesme exige & prescrit. Ce « n'est que par des voies dures & penibles que l'on arrive au royau- « me.'Il faut donc, continue-t-il, ou demeurer dans le silence, ou « deplaire aux hommes, puisque les méchans aiment mieux haïr « la verité que leurs vices. Et que peuvent faire dans cette diffi- « culté, ceux à qui J. C. a donné ordre de parler? Ils deplaisent à « Dieu, s'ils se taisent: Ils deplaisent aux hommes, s'ils parlent. « Mais il vaut mieux obeïr à Dieu qu'aux hommes.'Il ajoute que « le moyen de ne pas trouver la verité dure, c'est de n'estre pas dur. Car tous ceux, dit-il, qui haïssent la loy de Dieu, ont en « eux mesmes la cause de cette aversion qu'ils en ont. Le degoust « qu'ils en sentent ne vient point de cette divine loy, mais de leur « propre corruption. La loy est bonne, mais leurs mœurs sont cor- « rompues. C'est donc aux hommes à changer leurs affections & « leurs inclinations. Quand elles seront reglées, rien de ce qu'une « loy si sainte leur commande, ne leur pourra deplaire. Des qu'un « homme devient bon, il ne peut pas ne point aimer la loy de Dieu.

p.318.319. p.319.

ep.9.p.215. 'Lorsque cet ouvrage eut esté publié, Salone[fils de S. Eucher,] autrefois disciple de Salvien, & alors Evesque, luy en écrivit à

luy mesme, & luy demanda pourquoi ces livres portoient le nom de Timothée; & que s'il n'en rendoit une bonne raison, cela estoit capable de les faire traiter d'apocryphes, comme estant supposez à un Apostre ;[ce qui fait voir le jugement que l'Eglise veut qu'on fasse des ouvrages supposez à S. Clement & à Saint Denys. Je ne sçay si Salone en s'adressant à Salvien, vouloit luy témoigner qu'il se doutoit bien qu'il estoit auteur de ces livres. Quoy qu'il en soit,] Salvien le dissimule, & luy répond, qu'il luy fait beaucoup d'honneur, de croire qu'il s'interesse à maintenir l'autorité des ouvrages qui pouvoient estre utiles à l'Eglise; que pour celui-ci, il ne pouvoit pas estre suspect comme apocryphe, puisqu'on ne pretendoit point l'attribuer à S. Timothée, mais qu'on reconnoissoit qu'il estoit d'un homme de ce temps là. Il rend ensuite raison de la conduite de l'auteur, comme parlant d'un autre. Mais il le justifie d'une telle maniere, & témoigne le connoistre si bien, [qu'il n'estoit pas difficile de juger qu'il estoit luy mesme cet auteur. Aussi nous avons vu que]'Gennade luy attribue cet ouvrage : & il en parle comme d'une chose reconnue du vivant de Salvien mesme. Genn.c.67.

'Salvien cite un endroit de ces livres dans son grand ouvrage sur la Providence : mais il le cite comme estant d'un autre. 'Nous apprenons de là qu'il fit ses livres à l'Eglise vers l'an 440 au plustard.ᵃCar ce fut vers ce temps là qu'il écrivit son ouvrage sur la Providence, puisqu'il y parle de la défaite de Litorius arrivée en 439,ᵇcomme d'une chose fort nouvelle.ᵇIl y marque aussi la prise de Carthage,[arrivée la mesme année, mais il n'y parle point de la descente d'Attila, ni des ravages qu'il fit en France en 451, & en Italie en 452. Salv.gub.l.4.p.65. Du Pin,t.4.p.516.521|Buch.bel.l.16.c.6.p.499.1. a Salv.gub.l.7.p.164. b l.8.p.195. *bello proximo.*

L'état où l'Empire Romain estoit alors, pillé & ravagé de tous costez par les barbares, qui en avoient mesme emporté les plus belles provinces, firent le sujet de ce second ouvrage. Ces malheurs si sensibles à ceux qui aimoient le monde, faisoient murmurer contre Dieu ceux qui n'avoient point de foy, & ceux mesme qui n'en avoient qu'une foible.]'Et des Chrétiens n'avoient pas honte de dire que Dieu ne prenoit pas soin des hommes, qu'il ne se mettoit point en peine de proteger les bons & de punir les méchans, & que c'estoit pour cela qu'on voyoit les premiers dans la misere, & les autres dans une heureuse tranquillité.'C'est donc pour répondre à ces murmures, que Salvien se resolut de prouver par la raison, par les exemples, & par les autoritez de l'Ecriture, que Dieu est present partout, qu'il gouverne l.1.p.4. p.12|l.2.p.31.

p.1. tout, & qu'il juge tout dés le temps present.'C'est pourquoi cet ouvrage est intitulé, *Du gouvernement de Dieu, & de la justice du jugement qu'il exerce¹ presentement [sur les hommes*. Nous l'appellons, pour abreger, l'ouvrage de la Providence.] Il semble, selon Gennade, "qu'il n'ait esté d'abord qu'en cinq livres. [Il est aujourd'hui en huit: & il y a mesme bien de l'apparence que nous ne l'avons pas entier. 1. Genn.c.67. Note 3.

Saint Augustin ayant à répondre aux mesmes murmures des payens & des mauvais Chrétiens, s'étend principalement sur la raison fondamentale de la religion chrétienne, qui est que J. C. est venu pour fonder une cité divine, qui aprés avoir souffert durant quelque temps avec patience, la persecution que luy fait la cité du demon, n'attend son bonheur & sa recompense que dans le ciel. Salvien prend une voie plus populaire, qui est de representer les crimes qui se commettoient alors, principalement par les Chrétiens de l'Empire Romain, pour faire reconnoistre que Dieu ne leur faisoit rien souffrir qu'ils n'eussent tres justement merité.]

Bar.406.§53. 'C'est pour cette raison que quelques uns l'ont appellé le Jeremie de son siecle. [On pourroit faire un grand extrait de cet ouvrage, pour faire voir l'état où l'Eglise estoit alors, particulierement dans les Gaules, dans l'Espagne, & dans l'Afrique.]'Bucherius a recueilli quelques endroits dans son histoire de l'Etat ancien de la Belgique. [Mais comme Saint Augustin remarque que l'Ecriture parle souvent des méchans, comme s'il n'y avoit point de bons; & des bons, comme s'il n'y avoit point de méchans; aussi tout ce que dit Salvien de la corruption de l'Eglise de France, ne nous doit pas empescher de reconnoistre qu'il y avoit alors un nombre considerable de gents de bien, particulierement en Provence, à cause du monastere de Lerins. Et dans les autres endroits de la France, on ne peut pas douter que Saint Eucher de Lion, Saint Germain d'Auxerre, Saint Loup de Troies, Saint Severe de Treves, & tant d'autres saints Evesques, ne donnassent à Dieu des enfans dignes de la vertu de leurs peres. Pour l'Afrique, sans considerer ce qu'on pourroit tirer de l'histoire de Saint Augustin, on ne sauroit y voir 300 Evesques consentir sans difficulté à quitter leurs eveschez, pour procurer la réunion des Donatistes, sans estre assuré qu'il y avoit un fort grand nombre de Saints. Mais avec cela S. Augustin reconnoist que les bons y estoient comme couverts sous la multitude des méchans, dont les crimes ne suffisoient que trop, pour attirer les plus grands fleaux de la justice divine, qui n'estant

Buch.l.16.c.6.p.499.501.

1. *ou* sans differer : *præsenti*.

jamais

jamais separée de sa misericorde, brisoit la paille & purifioit le bon grain.]

'Salvien se plaint dans cet ouvrage de quelques personnes, qui aprés avoir fait penitence, vivoient encore plus mal qu'auparavant, & achetoient de plus grandes dignitez. Il parle en particulier avec une tres grande force, contre les violences d'un homme puissant, qui tyrannizoit tout le monde, & ceux mesmes à qui il avoit le plus d'obligation, & qui cependant faisoit profession de vivre en continence.'Il luy oppose l'exemple d'une autre personne, qui surpassoit les autres en dignité, & qui neanmoins daignoit s'egaler à eux; que son autorité elevoit audessus du reste des hommes, & que son humilité rabaissoit audessous; & qu'une vertu si eminente ne permettoit pas de ne point admirer.'L'auteur de la vie de S. Hilaire d'Arles, parle d'un Prefet que ce Saint fut obligé de reprendre publiquement à cause de ses jugemens injustes;'& il cite au contraire une lettre du Prefet Auxiliaire, comme un témoignage considerable de la sagesse de Saint Hilaire.

Salv.gub.l.5.p. 117.118. — p.120. — Sur.5.may,p.79. § 6. — p.81.§ 10.

'Salvien declare qu'il écrit cet ouvrage par l'amour qu'il a pour J. C,[a] dans l'esperance de contribuer à l'instruction de plusieurs, ou au moins de recevoir de Dieu la recompense de sa bonne volonté;'& qu'il y recherche, non ce qui luy peut donner une vaine reputation d'eloquence, mais ce qui est le plus propre pour remedier aux maux des ames.[Quand avec cela son ouvrage n'aura pas esté trop bien receu,]'& qu'il aura esté obligé d'adresser à Salone, un livre pour se justifier, comme Gennade donne quelque sujet de le croire, [il n'est point nouveau que la verité nous attire la haine & les calomnies de ceux qu'elle blesse sans les delivrer.

Salv.gub.l.6.p. 121. — a l.1.p.3. — p.2. — Genn.c.67.

Si Salvien a fait ce livre, il faut dire qu'il est perdu:]'Et il est toujours certain que nous avons perdu plusieurs ouvrages de cet auteur, marquez par Gennade, savoir trois livres De l'avantage de la virginité adressez à un Prestre nommé Marcel, un livre
1\. sur la fin de l'Ecclesiastique[ou' de l'Ecclesiaste,]à Claude Evesque, ou plutost à Claudien Prestre de Vienne, comme portent les meilleurs manuscrits; un Hexaemeron en vers sur le commencement de la Genese.'Un auteur anonyme croit que cet Hexaemeron de Salvien peut estre le poeme de la Genese qui

Lab.scr.t.2.p. 322. — Tert.vit.c.10 p. 83.88.

1\. 'L'edition d'Erasme a *Ecclesiastis*:[a] & M. du Pin soutient qu'il faut lire ainsi, sans en donner neanmoins d'autre preuve que la chronique d'Adon.[b] Cette chronique porte, *ad Claudianum Presbyterum Viennensem*. Erasme a aussi Claudien en cet endroit, mais Evesque.

Hier.t.1.p.122.d. — a Du Pin.t.4.p.514. — b Ado,chr.p.165.

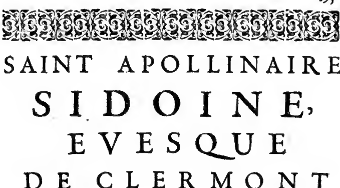
est parmi les ouvrages attribuez à Tertullien, & que celui de Sodome qui le suit, peut estre encore de Salvien,[à qui neanmoins Gennade n'attribue aucun ouvrage sur ce sujet.]

Genn.c.67. 'Il avoit aussi écrit beaucoup d'homelies pour des Evesques, Ante.op.L.p. 354.356. 'qui se trouvant moins capables de composer des sermons, recouroient à luy pour s'acquiter de cette partie si importante de leur ministere,[comme Saint Augustin le leur conseille dans ses livres de la doctrine chrétienne:]& quelques uns croient que Genn.c.67. c'est pour cela qu'on l'appelle le maistre des Evesques.'Il a fait encore un fort grand nombre d'homelies sur les Sacremens.[Je ne sçay si c'estoient des catecheses qu'il faisoit comme Prestre, pour expliquer les sacremens aux catecumenes, ou mesme aux Mab.lit.p.29. Fideles.]'Quelques uns croient que cela peut marquer les prieres ou les prefaces de la Messe,[qui souvent estoient alors assez longues. Mais je ne sçay si on les eust marquées par le terme d'homelies.]

Genn.c.67. a Du Pin,p.423. 'Gennade parle d'un livre de lettres:[a]Et il nous en reste au moins quelques unes, toutes écrites avec beaucoup d'elegance. Boll.16.jan.p. 20.§19. 'Nous avons perdu l'écrit dont S. Hilaire d'Arles cite un passage b Sixt.l.4.p.375. 1.a. à la louange de S. Honorat.[b]Sixte de Sienne luy attribue un livre sur les passages de l'ancien & du nouveau Testament, qui semLab.scr.t.2.p. 321. blent estre opposez l'un à l'autre.'Cet ouvrage a esté imprimé à c Du Pin,p.524. Basle en 1530, mais on croit qu'il est de S. Julien de Tolede.[c]Il est certain au moins qu'il n'est pas de Salvien.

Genn.c.67. 'Gennade dit que Salvien vivoit encore dans une sainte vieillesse lorsqu'il écrivoit:[ce"qui se peut raporter à l'an 484 ou environ.]Comme il ne luy donne que le titre de Prestre,["on ne NOTE 4. peut pas ecouter ceux qui ont voulu le faire Evesque: Et il ne NOTE 5. peut pas surtout l'avoir esté de Marseille. Nous avons déja remarqué que M[r] du Saussay l'a mis au nombre des Saints dans son martyrologe de France, le 22 de juillet, de quoy on ne voit pas qu'il ait eu de fondement particulier.]





SAINT APOLLINAIRE SIDOINE, EVESQUE DE CLERMONT EN AUVERGNE.

ARTICLE PREMIER.

Famille, anceſtres, & parens de S. Sidoine : Sa naiſſance, ſa patrie, ſes études.

SAINT Sidoine eſtoit ſorti d'une famille tres illuſtre, & des premiers Senateurs des Gaules. [a]L'on voyoit dans ſa race des Prefets de Rome & du Pretoire, des Maiſtres des Offices, & des Generaux d'armée. Ces dignitez avoient commencé des ſon biſayeul, dont le nom ne nous eſt pas connu.'Mais nous ſavons qu'il eſtoit payen, & qu'il arriva juſqu'à la dignité de la Prefecture.'Son fils ayeul du Saint, s'appelloit Apollinaire, [b]& egala ſon pere pour la dignité, ayant eſté Prefet des Gaules. Mais il le ſurpaſſa par le bonheur qu'il eut de renoncer le premier de ſa famille au paganiſme, & de recevoir le batteſme.'Il fut Prefet [en 408] ſous le tyran Conſtantin ;["& nous en avons parlé dans l'hiſtoire de ce temps là.]'Il fut enterré en ſon pays, [c]c'eſt à dire auprés de Lion, [d]ſur le chemin de l'Auvergne.[e]Saint Sidoine craignant qu'on ne violaſt ſon tombeau, comme on avoit eſté preſt de faire, y fit mettre une tombe de marbre, avec une epitaphe qu'il avoit composée.

Sid.car.13.p.372| 17.p.386|Gr.T. h.fr.l.2.c.21.p. 283.a.
a Sid.l.1.ep.3.p. 7|n.p.10.
l.3.ep.12.p.77.78.
l.5.ep.9.p.138. 139.
b p.77.78.
V. Honoré § 28.
l.5.ep.9.p.139.
Sid.l.3.ep.12.p. 77.
c n.p.40.
d ep.12.p.76.
e p.76-78.

'Savaron dit que le pere de Sidoine s'appelloit auſſi Apollinaire. [Je n'en voy pas de preuve,]'& Sidoine ne le nomme jamais.[f]Je

Sid.vit.
Sid.n p.82.
f l.5.ep 9.p.139.

trouve seulement qu'estant fort jeune, il eut sous Honoré la qualité de Tribun & Notaire,[ou Secretaire d'Etat.]'Il fut aussi Prefet des Gaules sous Valentinien III. en 448 ou 449.[On ne marque pas le nom de la mere de Sidoine.]'Elle estoit fort proche parente de la mere d'un Avite,'homme assez puissant pour faire la paix entre les Romains & les Visigots.[Ainsi elle pouvoit bien estre parente de l'Empereur Avite, dont nous verrons que Sidoine epousa la fille.]'Il eut un oncle pere d'une Eulalie, dont il loue la gravité & la sagesse, & qui fut mariée à Probe frere de Felix[Patrice, & depuis"humble serviteur de J.C.][a]Il eut un frere elevé sous la discipline de Fauste,[apparemment dans le monastere de Lerins.]Ce fut de ce frere, ou plutost de quelque autre[plus agé,]'que vint Second son neveu, dont il paroist que le pere estoit mort, lorsque Sidoine le chargeoit du soin de faire graver l'epitaphe d'Apollinaire son ayeul.'Quelques uns croient que Volusien qui avoit des terres vers Bayeux, estoit aussi son frere;["ce qui ne paroist pas assez fondé.]'Thaumaste qui demeuroit aux environs de Vienne, estoit parent de Sidoine.[b]On voit la mesme chose d'Apollinaire frere de Thaumaste.[S. Avite Evesque de Vienne,"qui avoit aussi un frere nommé Apollinaire,] 'se dit"parent d'Apollinaire fils de S. Sidoine,[c]& témoigne une union tres etroite avec sa famille.

[d]S. Sidoine naquit le 5 de novembre,[e]vers l'an 430,[f]puisqu'au commencement de 449, il ne faisoit presque que sortir de l'enfance, & entrer dans la jeunesse.[g]On luy donna les noms de Caius Sollius Apollinaris Sidonius,[h]dont le dernier estoit proprement son nom, selon l'usage de ce temps là.[i]Il prenoit neanmoins quelquefois celui de Sollius seul,[comme son epitaphe luy donne celui d'Apollinaire. S. Rurice &][k]S. Avite se servent de celui de Sollius.[l]Quelques manuscrits ajoutent encore le nom de Modeste avant celui de Sidoine.[m]Il estoit de Lion,[n]né parmi les brouillats"de cette ville.[o]C'est pourquoi il appelle Saint Patient Evesque de Lion, le chef de sa ville par le Sacerdoce.[p]Il se met aussi au nombre des citoyens de Lion, qui avoient accoutumé de celebrer tous les ans la feste de S. Just.

[q]Lorsqu'il fut en age, il s'appliqua à l'étude des lettres & des sciences; & les Gaules en avoient alors d'excellens maistres.'Il eut le poete Hoënus pour maistre dans la poesie.[r]Il étudia la philosophie sous Eusebe, dont il loue beaucoup la science & la sagesse.'Il semble encore avoir eu pour maistre, Victor, homme habile dans la poesie, & qui fut depuis Questeur sous Antheme,

Notes marginales : p.139|1.ep.7.p. 17|8.ep.6.p.220. — l.3.ep.1.p.61. — p.63. — l.4.ep.1.p.84| car.24.p.418|n. p.41. — a car.16.p.383. — V. Fauste — l.3.ep.12.p.77. — l.4.ep.18.p.113 n.p.45.79. — l.5.ep.6.p.134| car.24.p.418. — Note 1. — b n.p.45|l.2.ep.9. p.48. — V. son titre. — Avit.ep.45.p. 100|n. — necessitudini. — c p.101|33.p.83. 84. — d Sid.car.20.p. 387. — e v.Sav. — f l.8.ep.6.p.220. — g car.9.22.p.351. 388,n.p.6|Cl.M. p.599. — h Sid.n.p.3.6. — i l.1.ep.9.p.23|5. ep.17.p.150|9.ep. 15.p.281|car.23. p.412. — k Avit.ep.45.p. 103. — l Sid.n.p.6. — m l.1.ep.58.p.9. 20|car.5.13.p. 327.370|n.p.152. — &c. — n l.1.ep.8.p.20. — o l.4.ep.25.p.127. — p l.4.ep.17.p.148. 189. — q v.Sir. — r car.9.p.314. — s l.4.ep.1.p.85. 86. — t car.1.p.288.

'Entre les personnes avec qui il avoit esté elevé dans ses premieres années, ou avec qui il avoit étudié, il nomme Avite son cousin,"& de mesme age que luy;'Probe qui epousa depuis sa cousine germaine, mais qui estoit plus avancé que luy dans les études; 'Faustin plus agé que luy, qui estoit aussi d'une naissance illustre, & qui depuis fut fait Evesque;'Aquilin de mesme age que luy,& uni avec luy par une amitié qui continuoit depuis plusieurs generations.

&c. — l.3.p.1.ep.61. — l.4.ep.1.p.85. — ep.4.p.92. — l.5.ep.9 p.139.

[On peut juger avec quelle ardeur il s'appliquoit à l'étude;] 'puisqu'il dit qu'aimant fort les paresseux, la paresse ne l'empeschoit neanmoins jamais de lire[& d'étudier;]& que les plus grandes foules des personnes qui ne s'appliquoient pas aux lettres, estoient pour luy une affreuse solitude.'Il ecoutoit avec plaisir les personnes eloquentes.'Il alloit[à Vienne]consulter le saint & savant Prestre Claudien sur les questions les plus difficiles.'Il étudia la langue greque aussibien que la latine.[a]Il paroist aussi avoir appris la musique, l'astrologie, l'arithmetique, qu'il dit estre des membres de la philosophie,[b]& generalement toutes les sciences qui dependent des lettres,[comme on le peut juger par la grande erudition qui paroist dans ses écrits.]'Il aima la poesie dès l'enfance,'& s'y occupa beaucoup,[c]faisant des vers de toutes les sortes.[d]S. Avite semble dire que la poesie luy appartenoit en propre.

l.7.ep.14.p.205. — l.8.ep.6.p.220. — l.4.ep.11.p.101.102. — l.8.ep.3.p.214|4.ep.12.p.105|n.p.82. — a car.14.p.371. — b l.4.ep.1.p.85. — l.5.ep.21.p.154. — l.8.ep.4.p.216. — c l.9.ep.16.p.285. — d Avit.ep.45.p.103.

'Il avoit, selon ce qu'il dit de luy mesme, plus de facilité pour écrire, que de capacité pour le bien faire.'Il avoit en effet un esprit fort vif,'& une eloquence si abondante & si facile, qu'il faisoit souvent sur le champ des discours polis & achevez sur tous les sujets qui se presentoient.'Nous avons quelques poemes qu'il avoit ainsi faits sans aucune premeditation.[e]Il n'employa que quatre ou cinq heures à composer le discours qu'il fit sur l'election de Simplice de Bourges.

Sid.l.3.ep.7.p.71. — Genn.c.92. — Gr.T.h.Fr.l.2.c.22.p.283.2. — Sid l.1.ep.11.p.3c|4.ep.8.p.98|5.ep.7.p.151|9.ep.13.p 274. — e l.7.ep.9.p.189.

'Il n'estoit pas tellement attaché à l'étude, qu'il ne se divertist quelquefois à la chasse,& à d'autres sortes d'exercices & de jeux, 'particulierement à la paume qu'il aimoit extremement.[f]Il conservoit dans ses jeux mesmes beaucoup de civilité & d'honnesteté, comme on le voit par une petite occasion qu'il raporte. Car une personne d'age ayant voulu se joindre à luy & à d'autres jeunes gents qui jouoient à la paume, &"ayant bientost esté obligé de quitter, Sidoine quitta en mesme temps pour luy tenir compagnie, & afin qu'il n'eust pas honte de s'estre lassé sitost.'Il se trouvoit aussi dans ce temps là aux veilles solennelles de l'Eglise,

l.4.ep.4.p.92. — l.5.ep.17.p.149. — f p.150. — &c. — p.148.149.151.

l.8.ep.6.p.220. comme il le marque de celle de Saint Just à Lion.'Il estoit encore
fort jeune,[agé peutestre de 18 ou 20 ans,]lorsque son pere estant
Prefet des Gaules, Astere y commença l'année 449, par l'ouver-
ture de son Consulat. Il fut present à cette ceremonie,tout auprés
du Consul, mais debout à cause de son age.

ARTICLE II.

Mariage & enfans de S. Sidoine: Il veut s'avancer dans les charges.

[SIDOINE aprés s'estre suffisamment formé dans les études,
S.d.l 1.ep.3.p.7. songea à s'avancer dans les dignitez.]'Car il ne dissimule
point qu'il avoit cette ambition, & qu'il vouloit s'elever aussi
Spic.t.5.p.579. haut que ses ancestres,'& les surpasser mesme, en laissant tout le
monde audessous de luy; ce qui servit dans la suite à faire parois-
p.579. tre davantage son humilité lorsqu'il renonça au siecle.'Ce qui
anima sans doute son ambition, fut l'honneur de se voir dans
Sid.l.5 ep.16.p. 146.147. une famille imperiale,[& gendre d'un Empereur]'par sa femme
a car.23.p.412| Gr.T.h.Fr.l.2. c.22.p.283. Papianille[a] fille d'Avite, qui receut le titre d'Auguste["en 455.] V. Avite.
b Sid l.1.ep.3.p. 7. [b]Il l'avoit epousée avant que d'entrer dans les charges,["& sans NOTE 2.
doute aussi avant qu'Avite fust Empereur.][c]Papianille avoit
c l.5.ep.16.p.146. pour freres Ecdice,[qui est celebre dans l'histoire,][d]& Agricole.
d l.2.ep.12.p.56| n p.34. ["Mais ils estoient nez apparemment d'un autre pere.][e]Ce ma- V. Avite.
e ep.9.p.48|7.ep. 10.p.199. riage donna à Sidoine pour allié Tonante Ferreol Prefet des
f car.24.p.416. Gaules en l'an 451,[f]dont la femme se nommoit aussi Papianille.
g ep.2.p.34. [g]Il eut de sa femme la terre & la maison d'Avitac, dont il fait
h n.Sav.p.105. une grande description.[h]Savaron pretend que c'est Obiere au
i n.Sir.p.26. pié de l'ancienne Gergovie.[i]D'autres la mettent en d'autres
endroits, mais toujours dans l'Auvergne,[à cause qu'Avite dont
p.37'n Sav.p. 174.175|ep.14.p. 60. Avitac paroist avoir tiré le nom, estoit de ce pays.]'On place en-
core vers Volvic & Marsat, à une ou deux lieues de Clermont
k ep.2.p.34. vers le nord,une autre terre que Sidoine possedoit.[k]Il demeuroit
d'autant plus volontiers à Avitac, que cette maison venoit de sa
l.5.ep.16.p.147. femme:Car il vivoit fort bien avec ses proches[& ses alliez,]'par-
ticulierement avec Ecdice son beaufrere. Papianille aimoit son
l.8.ep.9.p.227. mari, & n'aimoit pas moins son frere.'Il eut quelque procés pour
la succession de sa bellemere, qu'il fut obligé d'aller poursuivre
devant Euric Roy des Visigots aprés l'an 475.

[Il eut quatre enfans au moins,"Apollinaire dont nous pour- V.§40.
l.2.c.12.p.56. rons parler autrepart,]'Severienne qu'il elevoit chez luy;[l]Roscie
l l.5.ep.16.p.147. dont il confia le soin en 474 à l'ayeule & aux tantes paternelles

de cet enfant, qui avoient non seulement toute la tendresse, mais encore toute la severité necessaire pour luy donner une bonne education;'& Alchime[ou Alcime]dont parle Gregoire n.p.41;Gr.T.h.
V.la note 1. de Tours.["Il y a assez d'apparence qu'il eut d'abord deux enfans Fr.l.3.c.1.12.p. jumeaux, qui naquirent le 29 de juillet, en 456 au plustard.] 294.b|297.c.
Sidoine nous a conservé quelques lettres qu'il peut avoir écrites des ces premiers temps qu'il entra dans le commerce du monde. La plus ancienne de toutes peut estre]'celle à Eriphe, où il parle Sid.l.5.c.17.p.
&c. "de la feste de S. Just. Car il s'y depeint comme estant encore du 148.149.
1. nombre des jeunes gents'qui frequentoient le bareau.

[L'une des premieres est encore apparemment celle où il fait
V. Valent. III. la description & l'eloge de Theodoric Roy des Visigots,"qui commença à regner l'an 453. Comme ce Prince estoit ami d'Avi-
V. Avite. te,"qu'il eleva mesme à l'Empire;]'il paroist que Sidoine le l.1.ep.2.p.6.
voyoit assez familierement. Il jouoit avec luy, & estoit bien aise de perdre quand il avoit quelque grace à luy demander, parceque jamais Theodoric n'estoit plus facile à accorder que dans le jeu quand il gagnoit. Il passoit pour un prince fort accompli, & qui avoit beaucoup de bonté: de sorte qu'Agricole, qui apparemment estoit déja beaufrere de Sidoine, le pria de luy faire connoistre ce que c'estoit que ce prince: Et Sidoine le satisfit sur cela avec beaucoup d'esprit & de grace par la lettre dont nous parlons.

[Celle qu'il adressa à Philimace semble avoir esté écrite en 455, lorsqu'Avite eut esté fait General des armées Romaines par
Ibid. Petrone Maxime, & avant qu'il eust esté declaré Auguste "le 10 juillet de la mesme année.]'Car Sidoine y témoigne que sa famille avoit esté relevée par cette charge de General.'Il y avoue fort ep.3.p.7. p.7.
nettement le desir qu'il avoit de s'egaler à ses ancestres par les dignitez du siecle.'Il y estoit particulierement excité par l'exemple d'un Gaudence, qui n'estant pas d'une naissance egale à la Ibid.
sienne,'& n'ayant pas apparemment de grands biens,ᵃavoir neanmoins obtenu la charge de Vicaire[du Prefet,]& se trouvoir ainsi ep.4.p.8. ᵃ ep.3.p.7.
elevé en un moment audessus de beaucoup de jeunes gents de qualité, qui le regardoient auparavant comme bien audessous d'eux.'Sidoine voyoit le depit de cette noblesse superbe & paresseuse,'qui faisant les philosophes à contretemps, faisoient semblant au milieu de leurs debauches de mepriser des dignitez, ausquelles ils n'osoient aspirer; parcequ'ils n'avoient pas le courage de travailler pour les meriter, & pour se rendre capables p.7. ep.4.p.8.

1. Je pense que c'est ce que signifie en cet endroit *excaterva scholasticorum*.

de les exercer.[Pour luy qui estoit audessus de cette lasche bassesse, mais qui n'avoit pas encore ce saint orgueil qui fait mepriser la gloire du monde, par l'esperance d'une gloire infiniment
p.8.9. plus grande ;]'il témoigna assez ouvertement à Gaudence, en luy faisant compliment sur son elevation, qu'il estoit bien resolu de
ep.7.p.7. travailler à ne pas demeurer audessous de luy :'&"Philimace qui NOTE 3.
estoit de ses amis, voulant retenir son ambition, luy met cet exemple devant les yeux, comme une preuve sans replique. Il l'exhorte luy mesme à ne pas refuser l'honneur qu'on luy offroit d'Assesseur du Prefet[des Gaules.]

ARTICLE III.

Sidoine fait les panegyriques d'Avite & de Majorien : On luy attribue une satyre.

[SIDOINE crut sans doute avoir trouvé un moyen assuré de satisfaire pleinement son ambition,"lorsqu'il vit Avite son V. Avite.
beaupere proclamé Auguste à Toulouse le 10 juillet 455, & plus solennellement à Arles environ un mois aprés."Il le suivit à Rome, Ibid.
& y prononça son panegyrique en vers en presence du Senat & du peuple Romain le premier jour de l'année 456. Ce panegyrique fut ecouté avec de grands applaudissemens : mais on ne voit pas que Sidoine en ait tiré d'autre fruit"que le vain honneur Ibid.
d'une statue d'airain.

Le regne d'Avite ne fut pas aussi heureux que Sidoine le promettoit par son panegyrique, ni aussi long qu'il le souhaitoit : il
car.4.p.308. n'alla pas mesme jusqu'au bout de l'an 456.]'Sidoine prit les armes,[ou pour défendre Avite, ou pour le venger :]Mais il fut obligé de ceder, & de recourir à la bonté de Majorien succes-
4.5.p.308.318. seur d'Avite,'qui le receut fort bien, & luy accorda entierement
5.p.327.328|13. sa grace.'De sorte que quand ce Prince vint à Lion,["sur la fin de V. Majorien
p.370. l'an 458,]Sidoine prononça son panegyrique en vers, & prit mes- 5
me la liberté de luy demander quelques effets de sa liberalité
p.370.371. pour la ville de Lion sa patrie.'Il luy demanda aussi pour luy mesme la decharge du tribut de trois personnes, dont il dit qu'il estoit presque accablé.[Je pense qu'il falloit une certaine quantité de terre ou de biens, pour faire le tribut d'une personne, ou d'une teste comme ils parloient. Ainsi ceux qui estoient bien riches payoient comme pour plusieurs testes : & l'on voit par l'exemple de Sidoine, qu'il n'y avoit point de noblesse qui en exemtast.

exemtast. On ne trouve point si Sidoine obtint cette decharge, mais on le presume: Il publia peutestre dessors le panegyrique de Majorien, à la priere de Pierre secretaire de ce Prince, qui estoit son ami,["& l'un des plus beaux esprits de ce temps là.] 'Sidoine luy envoya donc son poeme pour le supprimer ou le publier, selon le jugement qu'il en feroit.

V.Majorien s | car.3.p.307.

'Il arriva vers ce temps là, que Sidoine & trois autres poetes se trouvant tous rassemblez en une mesme ville où Majorien les avoit mandez, & un de leurs amis les ayant priez de venir manger chez luy; ils s'aviserent de faire chacun un poeme sur le champ sur un mesme sujet, mais en differentes especes de vers, afin qu'on ne vist pas si aisément celui qui auroit moins réussi que les autres; & qu'estant ainsi moins exposé à la honte, il le fust moins aussi aux morsures de l'envie qui en sont les suites.'Nous avons celui que fit Sidoine,'qui l'envoya environ 20 ans aprés à un de ses amis.[Il y a bien des fables & de l'antiquité,]'mais peu de choses.

l.9.ep.13.p.274. | p.275.276. | p.277. | p.275.276.

'Sidoine avoit la dignité de Comte l'an 461.[a]Majorien estoit alors à Arles,[b]où Sidoine estant venu d'Auvergne, fut surpris de voir qu'on le faisoit auteur d'une satyre en vers, qui dechiroit nommément plusieurs personnes, & entr'autres Peone, qui peu auparavant avoit esté Prefet des Gaules: & c'estoit ce Peone qui accusoit Sidoine de l'avoir faite.'L'Empereur qui en avoit entendu parler, voulut que Peone & Sidoine avec les principaux de la Cour, vinssent manger avec luy aprés les jeux du Cirque. Sidoine estoit le dernier. On y parla de la satyre: & Sidoine l'ayant absolument desavouée, Peone qui n'avoit point de preuve, demeura confus; & Majorien accorda à Sidoine la permission qu'il luy demanda en deux vers faits sur le champ, de faire effectivement une satyre contre celui qui l'accusoit sans preuve d'en avoir fait une. Au sortir de chez l'Empereur Peone luy vint demander pardon, & tous les Grands intercederent pour luy. Ainsi cette affaire se termina d'une maniere tres glorieuse pour l'accusé.

l.1.ep.11.p.30. | a p.25. | b p.25-28. | p.28.31.

'Avec cela le bruit ne laissa pas de continuer que Sidoine avoit fait une satyre: de sorte que longtemps aprés un de ses amis nommé Montius le pria fort serieusement de la luy envoyer, s'il estoit vray qu'il l'eust faite. Sidoine qui apparemment estoit alors Evesque, témoigna trouver mauvais que son ami le crust capable d'avoir fait une satyre; & pour le detromper, il luy raporta ce que nous venons de dire, mais plus amplement & fort

p.25.

p.26. agreablement.'Ecrivant depuis à Catullin son ami, à qui on avoit
car.12.p.369. donné part à la mesme piece,'& luy faisant une description un peu
railleuse des Bourguignons, il s'arreste aussitost, depeur, dit-il,
l.5.ep.8.p.137. qu'on n'appelle encore ceci une satyre.'Il ne desapprouve pas
138. neanmoins qu'un de ses amis fist des satyres sur les divisions des
ep.17.p.151. princes de Bourgogne, ou plutost il l'y exhorte.'Il avoue qu'il
avoit fait luy mesme en quelque occasion une satyre figurée contre une personne qui ne pouvoit, dit-il, supporter le bon temps.
[Est-ce qu'elle parloit contre le gouvernement?]Cette satyre
l.3.ep.13.p.79. ne fut peutestre pas publiée.'Il en fait une autre en prose nulle-
82. ment figurée, pour exhorter son fils à eviter les defauts qu'il y
elog.Sav. reprend dans un parasite.'S. Pierre de Cluni remarque qu'il savoit railler les vices d'une maniere vive & piquante.

ARTICLE IV.

Diverses lettres de S. Sidoine: Il va à Nismes.

Sid.l.1.ep.11.p.25. a l.8.ep.6.p.219. b l.1.ep.11.p.26. 'SIDOINE estoit du temps de Majorien"dans les emplois de *militans.* la Cour,'a& il s'en acquitoit parfaitement.'bIl semble qu'il ait esté alors en Auvergne"pour quelque commission particuliere que Majorien luy avoit donnée. *commilitio.*

[Majorien fut tué dés l'an 461. Severe luy succeda peu aprés, & Antheme à Severe en 467. Nous ne trouvons rien de ce que fit Sidoine durant ce temps là. Mais je croy qu'on y peut raporter une grande partie de ce qu'il dit dans ses lettres écrites avant son episcopat, où dans lesquelles on ne voit point qu'il fust Evesque. Nous en toucherons quelque chose en un mot, selon l'ordre mesme de ses lettres, lorsque rien ne nous obligera de le changer.

l.2.ep.2.p.34. 'Il estoit à Avitac vers le mois de juin, lorsque Domice professeur en rhetorique dans la ville[de Clermont]luy faisoit des reproches de ce qu'il se tenoit à la campagne. Sidoine l'exhorta à venir luy mesme prendre la fraischeur de sa maison, dont il luy
p.39. fait sur cela la description.'Il y marque un endroit où il avoit accoutumé de jouer à la paume & aux dez avec Ecdice[son beau-
car.18.p.386. frere]quand il le venoit voir.'Il a fait aussi une petite description
24.v.10|l.2.ep.2. p.34. c c.24.p.415. de ce lieu en douze vers.'Domice estoit un homme fort grave, & un juge severe des pieces des autres.'cIl avoit quelque terre entre Clermont & Brioude.

l.2.ep.4.p.42. 'Sidoine écrivit à Syagre pour luy rendre un témoignage avan-

tageux de Project, qui demandoit en mariage la fille d'Optance, dont Syagre estoit tuteur. 'Il luy écrivit encore pour le prier de ne pas aimer si fort le langage des Bourguignons, parmi lesquels il estoit, qu'il oubliast le latin; '& pour l'exhorter à quitter un peu le repos de la campagne où il vivoit, afin d'aller servir son pere & sa patrie. [Si ce Syagre est le fils du General Gille, il fit ce que Sidoine luy conseilloit. Car son pere estant mort en 464, il soutint son parti, & se maintint plusieurs années dans Soissons contre les François.] l.5.ep.5.p.132. l.8.ep.8.p.226.

'Petrone homme tres habile dans les lettres & dans la Jurisprudence, estoit alors l'un des plus grands ornemens des Gaules. 'Sidoine luy écrivit pour le prier de voir les affaires de deux de ses amis, & de leur donner le conseil qu'il jugeroit le meilleur pour eux. l.1.ep.7.p.16. l.2.ep.5.p.43|5. ep.2.p.128.129.

'Il estoit apparemment en Auvergne lorsqu'il écrivit à Pegase pour luy faire l'eloge d'un de leurs amis communs. l.2.ep.6.p.44.

'Explice avoit beaucoup d'amour pour la justice, & beaucoup de lumiere pour la connoistre. Sidoine luy écrivit pour l'engager à examiner un differend, & à le decider comme arbitre. Il avoit luy mesme travaillé sur cette affaire, mais il aimoit mieux en laisser le jugement à une personne plus habile. [Je ne sçay s'il n'auroit point déja esté Evesque.] ep.7.p.44.45.

'La lettre à Desiré, est pour luy mander la mort d'une dame nommée Philimacie, 'afin qu'il vinst à la ville consoler le pere & le mari de cette dame. 'Il le prie aussi de luy mander son sentiment sur l'epitaphe qu'il en avoit faite, ne voulant point la publier qu'elle n'eust son approbation. 'Le Pere Sirmond juge que cette Philimacie estoit fille de Philimace Avocat de Lion, qu'il croit estre aussi le beaupere d'Eriphe, ["quoique ce soient apparemment deux Philimaces. ep.8.p.45. p.47. p.48. n.p.10.29. V.la note 3.

'Sidoine alla une fois à Nisme, sans qu'on en marque le sujet. Au retour il fut arresté par les gents de Ferreol, & d'Apollinaire, l'un son allié, l'autre son parent, qui l'attendoient sur les chemins pour le mener dans les maisons que ses deux Senateurs avoient l'un auprés de l'autre, 'sur les bords de la riviere du Gardon. ªIls l'y retinrent durant sept jours, le traitant l'un aprés l'autre avec encore plus d'amitié que de magnificence. En décrivant comment il passa ces sept jours, il y marque la paume, les dez, les livres, l'entretien, le disner aprés onze heures, ample & de peu de plats à la mode des Senateurs, la meridiane, le bain, & le souper. 'Il y met les livres de litterature entre les mains des hommes, ep.9.p.47. p.50. ª p.48.51. p.48.49.

&c ceux de pieté entre les mains des femmes, comme S. Augustin qu'il compare à Varron, Prudence, & Origene de la traduction de Rufin, qu'il pretend estre fort exacte. [Il falloit qu'il ne l'eust
p.47. guere examinée.] Comme son sejour en ce lieu fit durer son voya-
n.p.30 39. ge plus longtemps qu'il n'avoit fait esperer, Donide qui, com-
ep.9.p.47. me on croit, estoit d'Auvergne, luy écrivit pour luy en faire un
p.51. reproche d'amitié; surquoi Sidoine qui estoit déja parti de chez Ferreol & Apollinaire, luy raporte la douce captivité qu'il avoit soufferte.

ARTICLE V.

Suite des lettres de S. Sidoine: Il fait l'epitaphe de son ayeul.

Sid.l.2.ep.12.p.55.56. [SIDOINE n'estoit pas apparemment à Clermont, où il n'y a point de riviere navigable, mais à Lion,] lorsqu'il écrivit à Agricole son beaufrere, qui luy avoit envoyé un bateau pour l'inviter de venir pescher avec luy. Il s'en excuse sur la maladie de sa fille Severienne, qu'il alloit transporter à une petite terre qu'il avoit auprés de la ville, tant parcequ'elle le souhaitoit pour respirer un air plus frais, que pour eviter les avis des medecins tres promts, dit-il, à proposer des remedes, mais non à s'accorder ensemble; assez assidus auprés des malades, & peu habiles à les soulager, & qui en ruent beaucoup par l'excés de leurs bons offices.

ep.13.p.56-59. Un de ses amis nommé Serran luy écrivit une grande lettre sur la felicité pretendue de Maxime, qui avoit regné deux mois v. Valent. III.5 aprés Valentinien III. Sidoine luy fit voir par une fort belle lettre, combien estoit grande la vraie misere de cette fausse felicité.

ep.14 p.60. Il mande dans une autre lettre à Maurusé, que s'il est resolu de passer l'hiver à sa terre de Volvic, il quittera aussi la ville [de Clermont,] & ira en ces quartiers là, pour avoir le plaisir, non d'y voir une belle terre, mais d'y jouir d'un bon ami.

l.3.ep.8.p.73. Il releve beaucoup dans une lettre la noblesse & la valeur militaire d'un nommé Eucher, mal recompensé par ceux qui gou-
l.7.ep.9.p.194 n.p.40. vernoient alors l'Empire. On croit que ce peut estre un Eucher qualifié illustre, qui fut proposé pour estre Evesque de Bourges vers 472, mais que Sidoine ne voulut pas nommer, parcequ'il avoit esté marié deux fois. [Neanmoins auroit-on songé à un homme de guerre pour l'episcopat? Et S. Sidoine ne l'en auroit-

il pas exclus par cette raison, aussibien que par son second mariage? Je ne voy rien qui empesche de croire que l'un ou l'autre est] 'le Senateur Eucher, que Victorius gouverneur de l'Auvergne & des pays voisins pour les Visigots, fit perir miserablement par une injustice visible. Gr.T.h.Fr.l.2.c. 20.p.282.b.

[Il faudra mettre la lettre à Eucher vers l'an 474, si nous recevons]'l'addition qu'un manuscrit y fait, dont le sens est ce me semble, que son fils ayant esté enlevé par des factieux, & livré aux Visigots, Eucher oublia qu'il estoit pere pour se souvenir qu'il estoit Romain, & accompagna genereusement Ecdice dans la guerre qu'il fit aux Visigots, & dans la victoire qu'il remporta sur eux, sans estre retenu par le danger où il exposoit la vie de son fils.[Le Pere Sirmond devoit avoir inseré cette addition, ou dire pourquoi il ne le faisoit pas: & il n'en parle point dutout.] Sid.pr.Sar.

'Sidoine recommande à Tetrade,[qui apparemment estoit un avocat,]aussi considerable pour sa probité que pour sa science, 'le soin d'une affaire qu'avoit un jeune homme de qualité nommé Theodore. l.3.ep.ep.10.p. 74|car.24.p.417. p.74.75.

V.§20,21. 'Il écrivit le premier à Simplice, qui peut estre celui"qu'il fit depuis Evesque de Bourges, pour lier amitié avec luy, sans qu'il paroisse en avoir eu d'autre raison que l'estime que tout le monde luy faisoit de ses mœurs & de sa sagesse.'Mais comme Simplice choisissoit beaucoup ceux à qui il vouloit se communiquer, 'il fallut que Sidoine luy écrivist une seconde fois avant que d'en tirer une réponse. ep.11.p.75|n.p. 40. l.7.ep.9.p.195. l.5.ep.2.p.131.

'Allant un jour à Clermont, il apperceut des fossoyeurs qui fouilloient sur le tombeau d'Apollinaire son ayeul,[apparemment pour y enterrer un mort.]Il cria, & courut à eux à toute bride: & quand il fut arrivé, il les battit sans autre forme, pour leur apprendre à n'y plus revenir. Il avoue que ce fut un mouvement de colere qui l'emporta sur sa raison. Il en écrivit aussitost à l'Evesque, à qui la punition de ces fossoyeurs devoit appartenir, pour luy demander pardon de les avoir maltraitez:[ce qui marque qu'ils passoient pour Clercs, comme"les Parabolans d'Alexandrie.]Et l'Evesque le loua mesme de n'avoir pas souffert la profanation du tombeau de son grandpere.'Le Pere Sirmond soutient que ceci se passoit auprés de Lion, & qu'ainsi cet Evesque est S. Patient.'Sidoine fit la nuit suivante une epitaphe pour mettre sur ce tombeau, & l'envoya le lendemain à Second son neveu, afin qu'il la fist graver sur du marbre. Il laissa l'argent l.3.ep.12.p.76. 77. V.S.Cyrille d'Alex.§4. n.p.40. ep.12.p.77.

necessaire pour cela au venerable Gaudence,[qui pouvoit estre le Curé du lieu où il coucha cette nuit là.]

l.4.ep.7.p.84-86. 'La lettre à Probe mari de sa cousine, n'est qu'une lettre de civilité & d'amitié. ep.19.p.115. 'Pour répondre aux plaintes de Florentin de ce qu'il ne luy écrivoit point, & de ce qu'il tardoit trop long-temps à venir, il luy manda seulement ces mots: Je veux vous « satisfaire sur vos deux plaintes: je viens & je vous écris. «

l.5.ep.10.p.130. 'Il témoigna à Sapaude la joie qu'il avoit de ce que son amour pour les sciences luy avoit acquis l'affection d'un homme de qualité nommé Pragmace: & il remarque que Pragmace avoit raison d'aimer les sciences dans les autres, puisque c'estoit principalement par l'estime de son erudition & de son eloquence qu'il estoit entré dans une famille Patricienne, en epousant la fille de Prisque Valerien, qui estant ensuite devenu Prefet des Gaules, car 8 p.350 351. l'avoit fait son Assesseur. 'Valerien estoit parent d'Avite, [& ainsi allié de Sidoine.] Il avoit déja esté Prefet lorsque Sidoine luy adressa le panegyrique qu'il avoit prononcé en l'honneur d'Avite. Il luy parle comme à un homme d'erudition, & son intime ami.

l 5.ep.11.p.141. 142. 'Il assure Potentin qu'il l'aime extremement à cause de ses grandes qualitez, dont il fait un abregé; & il souhaite beaucoup qu'Apollinaire son fils puisse se former sur un si parfait modele.

ep.18 p.151. 'Il se rejouit avec Attale son ancien ami, de ce qu'il commen- n.p 62. çoit à gouverner la ville d'Autun en qualité de Comte, comme l.7.ep.2 p.175. croit le P. Sirmond. 'Car les villes avoient alors des Comtes particuliers, [ce que je ne me souviens point d'avoir remarqué avant ce temps-ci.]

l 5.ep.19.p.152. 'La fille de sa nourrice ayant esté enlevée par le fils de la nourrice d'un de ses amis nommé Pudent, cet ami luy écrivit pour le prier de vouloir pardonner cette faute, en luy protestant que pour luy il n'avoit rien dutout sceu de la chose. Sidoine receut ses excuses, & promit mesme de pardonner au ravisseur, si Pudent de qui il estoit serf, luy vouloit donner la liberté, afin qu'il epousast celle qu'il avoit enlevée.

ep.21.p.154. [Il estoit sans doute encore laïque en ce temps là,] 'aussibien que quand il demandoit des vers en qualité de poete à Sacerdos & à Justin, parcequ'ils estoient neveux & heritiers d'un poete. car.24.p.410. 'Ces deux freres demeuroient dans le Gevaudan, & estoient ce- l.5.ep.21.p.154. lebres par leur union. 'Ils estoient neveux de Victorius, a n.p.63. 'qui peut estre le celebre auteur du cycle pascal "composé en 457. * V. S. Leon § 150.

l 7.ep.15.p.206. 'Je croy que Sidoine estoit aussi encore laïque, & demeuroit à

Lion, lorsqu'il écrivit à Salone, pour se plaindre de ce qu'il ne le trouvoit jamais à Vienne luy & son frere, toutes les fois qu'il y alloit. Il les exhorte à n'estre pas si longtemps à la campagne eloignez de l'Eglise, & il veut qu'ils le viennent voir [à Lion.] Il estoit uni avec eux par une mesme profession. [Je ne sçay s'il veut dire par l'amour de la poesie. Il faudroit l'entendre de la profession Ecclesiastique, s'il estoit Evesque. Mais je ne voy point qu'estant Evesque, il pust aller si souvent à Vienne. Nous trouvons seulement "qu'il y vint une fois en 474.] V.526.

ARTICLE VI.

Voyage de Sidoine à Bordeaux, & à Narbone.

NOTE 4. ["SIDOINE fit dans sa jeunesse un voyage à Bordeaux, dont on ne sçait pas le sujet. Il le pouvoit faire aisément, puisque les Gots à qui Bordeaux appartenoit, estoient ordinairement amis des Romains: Et Sidoine avoit mesme de la familiarité avec Theodoric II. leur Roy.] Il y arriva par eau sur la Garonne. [Je ne sçay s'il venoit du costé de Toulouse.] [a] Avant que d'aborder, il adressa un poeme à Lampride, qui enseignoit les belles lettres dans cette ville, pour luy mander de venir audevant de luy, & de luy preparer un logement ou chez luy, ou chez Leonce Senateur, ou chez Rustique [son ami,] ou si toutes ces maisons estoient trop pleines, chez l'Evesque Gallicin, depeur qu'il ne fust obligé de souffrir les incommoditez d'un hostellerie.

Sid.l.8.ep.11.p.234. a p.133. l.9.ep.13.p.273. p.234.

Il logea chez un Senateur qui le traitoit magnifiquement. [C'estoit sans doute chez Leonce, le seul Senateur chez qui il eust demandé à loger,] qui s'appelloit Ponce Leonce, [b] avoit un fils nommé Paulin, [c] & estoit descendu de Ponce Paulin. [Ainsi il estoit de la famille du grand S. Paulin de Nole, qui avoit aussi le nom de Ponce.] Sidoine estoit chez Leonce en hiver. [d] Il alla [sans doute alors] voir sa maison de Bourg sur la Garonne, [e] dont il a fait une grande description. [f] Il alla aussi en remontant la mesme riviere à "Lengon en Bazadois, où Saint Paulin avoit fait autrefois bastir une eglise. Alingo.

ep.11.p.241. car.22.p.378. b ep.12.p.240. c car.22.p.393. p.239. d car.22.p.389. e p.391-396. f p.240|n.p.92. Paul.ep.16.p.176.

Il n'y a que que quatre ou cinq lieues de là à Bazas, où demeuroit un ami de Sidoine nommé "Trigece. Sidoine & ses amis l'avoient fort pressé de les venir voir à Bordeaux, sans luy pouvoir faire quitter Bazas. En allant à Lengon avec Leonce & son fils, il luy écrivit pour l'inviter de s'y rendre, & venir ensuite avec eux

NOTE 5. Sid.l.8.ep.12.p.239-240.

à Bordeaux. Car quoique ce fust dans l'hiver, le temps estoit neanmoins fort doux & fort beau. Il luy promet toute sorte de
p.240. divertissement & de bonne chere.'Il le menace que s'il n'obeit pas à sa prose, il luy envoyera dans peu de jours une troupe de vers pour l'executer & l'enlever :[Il paroist tout à fait dans cette lettre un jeune homme qui ne cherche qu'à se rejouir & à se divertir.]

car.22.p.388. 'Il fit depuis, comme nous avons dit, une grande description en vers de la maison de Leonce à Bourg, qu'il adressa à Leonce
p.389-392. mesme.'Il la commence par un long discours sur Bachus & Apol-
l.9.ep.6.p.285. lon,[qui est bien sot. Je ne m'étonne pas]'s'il rougissoit depuis de penser à ses vers, & s'il souhaitoit d'en pouvoir abolir la plus grande partie.

car.22.p.388. 'Il composa ce poeme à Narbone, où il passa quelque temps, peu aprés que cette ville fut devenue toute *martiale*,[c'est à dire qu'elle fut tombée "l'an 462 entre les mains de Theodoric Roy V. Severe.
23.p.400. des Visigots,]'& avant la mort de ce Prince,["arrivée l'an 466.] V. Anthe-
p 398. 'Il y logea chez Consence, a'qui estoit de la mesme ville, b'hom- me 5 1.
a v.33. me de lettres, c'qui avoit eu divers emplois, & des charges hono-
b p.404-405. rables sous Valentinien III, d'& sous Avite.e'Il estoit fils d'un autre
c p.405. Consence fort habile aussi dans les lettres, f'& d'une fille de Jovin
d p.412. Consul ["en 367. Car nous ne connoissons point d'autre Jovin V. Attila
e p.401-403. Consul. Je croy que]'Consence à qui Sidoine adresse une lettre, 19.
f p.403'n p.157. '& qui estoit celebre pour la poesie,[estoit encore un troisieme
l.8.ep.4 p.216. Consence, fils de celui chez qui Sidoine logea.]
l.9.ep.15.p.281.

car.23 p.412. 'Sidoine décrit comment il fut traité dans cette maison, g'& les
414. amis qu'il alloit visiter à Narbone avec Consence.h'Il vouloit en-
g p.412.413. suite reconnoistre la civilité de son hoste par quelques vers: mais
h p.398. Consence le prevint, & luy adressa de Provence diverses pieces
Ibid. de poesie.'Sidoine qui s'exerçoit encore plus que luy en ces jeux
p.397-415. d'esprit, luy répondit'par un poeme de plus de 500 vers, où il fait l'eloge de Consence, de son pere, & de la ville de Narbone, qui
p.400. estoit la patrie de l'un & de l'autre.'C'estoit avant la mort de Theodoric.

[Nous avons encore divers autres poemes de Sidoine, dont nous ne savons rien pour le temps, sinon que ç'a esté avant son episcopat. Nous mettons de ce nombre"l'epithalame de Rurice V.519.
car.18.p.386. & d'Iberic,"celui de Poleme & d'Araneole,]'les vers sur sa mai- V.530.
p.387. son d'Avitac,'les poemes 19, 20, 21, qui ne sont rien.

ART. VII.

ARTICLE VII.

Sidoine va à Rome pour s'avancer dans les charges: Il inspire la mesme ambition à Eutrope: Il est fait Prefet de Rome.

V. son titre 52. ["ANTHEME ayant esté fait Empereur l'an 467,]'manda à Sidoine qui estoit alors à Lion, de le venir trouver à Rome.[On n'en marque pas le sujet.]'On sçait seulement que Sidoine estoit chargé de faire quelques demandes au nom de l'Auvergne.'Il prit les voitures du public, selon le droit qu'en avoient ceux que l'Empereur appelloit auprés de luy. Il visita en passant plusieurs de ses amis,& arriva ainsi jusqu'aux Alpes, qu'il passa sans peine.'Il vint par eau sur le Po, depuis Pavie jusqu'à Ravenne. Sid.l.1.ep.5.p.9. ep.9.p.23. ep.5.p.9. p.10.

[Ce fut peutestre de Ravenne]'qu'il ecrivit à Eutrope, sorti d'une famille de Senateurs, mais qui se contentoit de faire valoir son bien à la campagne, sans songer à se mettre dans les charges. Sidoine luy écrivit donc en s'en allant à Rome, l'exhorta d'y venir aussi, & de travailler à obtenir quelque dignité proportionnée à sa naissance, puisqu'il avoit tout ce qui estoit necessaire pour cela, & luy promit de le servir de tout ce qui dependroit de luy.'Eutrope estoit de la famille des Sabins.ᵃIl faisoit profession de suivre la philosophie de Platon, & de Plotin, & pretendoit que c'estoit pour cela qu'il aimoit la retraite, sans vouloir s'embarasser dans les affaires. ep.6.p.13.14. l.3.ep.6.p.71. a p.70.

'Je ne sçay si Sidoine ne luy écrivit point une seconde fois sur le mesme sujet, pour luy representer plus fortement qu'il pourroit s'appliquer avec plus d'honneur à la philosophie, aprés qu'il auroit paru quelque temps dans le monde pour soutenir la splendeur & le rang de sa famille.[Ce sont les pensées que l'esprit du monde, dont Sidoine estoit encore rempli, luy mettoit dans le cœur, & pour luy & pour ses amis. Il les aimoit comme luy mesme, sans satisfaire neanmoins au precepte de la charité, parcequ'aimant le monde, il ne s'aimoit pas encore luy mesme.] Ibid.

'Cependant Eutrope ceda à ses sentimens. Il poursuivit des charges, & parvint enfin à une grande dignité,'qu'on croit estre celle de Prefet des Gaules,[ou plutost du peu que les Romains y tenoient encore.]'Sidoine ne manqua pas de luy en témoigner une extreme joie: Et dans la lettre qu'il luy en écrivit, il l'assure que toute la province esperoit beaucoup de son administration, p.70.71. n.p.39. ep.6.p.70.71.

s'assurant surtout que tant que sa famille de Sabin gouverneroit, on n'auroit rien à craindre de celle de Sabinien,[ce que l'on n'explique point.]'Il dit dans cette lettre que l'abondance depend plus des bons magistrats que des bonnes années.

p.71.

l.1.ep.5.p.11. 'De Ravenne Sidoine continua "son voyage à Rome. En passant vers l'Ombrie, il tomba malade d'une fievre qui l'incommoda beaucoup.'Mais avant que d'entrer dans Rome, s'estant allé prosterner dans l'eglise des Apostres,[c'est à dire dans celle de S. Pierre, qui estoit alors hors de Rome,]il se sentit aussitost entierement gueri de sa fievre, par une faveur particuliere du ciel. 'Il loua un logement dans la ville, où il se tint quelques jours renfermé sans faire de visites, tant pour se reposer, que parcequ'on ne faisoit alors aucune affaire, tout le monde estant occupé au mariage du Patrice Ricimer, avec la fille d'Antheme.'Il manda dans ce temps là des nouvelles de son voyage & de son arrivée à Heron, l'un de ses amis de Lion, qui luy avoit écrit pour s'en informer, & qui estoit poete aussibien que luy. &c.

p.12. Ibid. p.9.12|n.p.11.

ep.9.p.21. 'Lorsque la solennité du mariage de Ricimer fut achevée,[& que Sidoine eut commencé à visiter ses amis,]Paul qui avoit esté Prefet, & dont il fait un grand eloge, voulut qu'il vinst loger chez luy. Sidoine confera avec luy des moyens de s'insinuer dans l'esprit de l'Empereur :[Car il n'avoit point alors de vue plus relevée ni plus Chrétienne. Quelque considerable qu'il fust par sa naissance, par son esprit, & par sa qualité de gendre d'un Empereur,]il crut avoir besoin d'un patron qui le produisist & qui le soutinst.'Il choisit pour cela Basile, qui avoit esté Consul[en 463, Prefet d'Italie durant plusieurs années, & qui estoit mesme Patrice.]

p.22.

p.23. 'Sidoine l'allant voir un jour sur la fin de l'année, pour luy parler de l'affaire qu'il avoit à traiter pour l'Auvergne, Basile luy proposa de faire le panegyrique d'Antheme,qui devoit commencer son Consulat le premier jour de janvier 468; luy faisant esperer que cela luy pourroit estre plus avantageux qu'il ne croyoit.'Sidoine s'y engagea, & fit ainsi en vers le panegyrique d'Antheme que nous avons encore.

car.2.p.288.

l.1 ep.9.p.23. 'Basile ne se contenta pas de luy faire donner une audience favorable pour le prononcer; mais il luy obtint encore d'Antheme la charge de chef du Senat de Rome, & de Prefet[de la ville,]'qui le rendoit juge du Senat & du peuple.ᵃAinsi Sidoine s'egala, comme il avoit tant souhaité, à ses ancestres,[la dignité de Prefet de Rome ayant les mesmes privileges que celles de Prefet

l.9.ep.16.p.284. a ep.3.p.7.

du Pretoire.]'Il manda cette nouvelle qui luy estoit si agreable, à Heron son ami, 'pour continuer à luy faire savoir la suite de son voyage de Rome.'Il luy envoya aussi son panegyrique, [a]luy ordonnant d'autorité en qualité de Prefet, de l'estimer & de le faire estimer aux autres, ou comme bon, ou comme heureux. ep.9.p.13. p.11. p.13. a p.14.

[Il fut donc Prefet de Rome en 468 : mais c'est presque tout ce que nous en savons. Car il ne nous est rien resté de ce qu'il fit en cette charge,]'qu'une petite lettre, par laquelle on voit que des le commencement de sa Prefecture, on craignoit à Rome une famine; ce qui fust retombé sur luy. C'est pourquoi ayant eu nouvelles que cinq vaisseaux chargez de blé & de miel, qui venoient de Brinde, estoient arrivez à Ostie, il y envoya l'Intendant des vivres, pour les faire promtement amener à Rome, & les exposer au peuple. Campanien son ami luy avoit écrit pour luy recommander cet Intendant : & il luy répondit par une lettre fort civile, où il le prie de le recommander luy mesme à son ami, en le pressant de s'acquiter de sa charge avec vigilance. ep.10.p.24|n.p. 21.

ARTICLE VIII.

Il est fait Patrice; obtient la vie à Arvande; revient dans les Gaules; fait écrire Claudien contre Fauste.

[ANTHEME]'ne se contenta pas d'avoir egalé Sidoine à ces ancestres par la Prefecture. Il l'eleva mesme au dessus, en y ajoutant la dignité de Patrice, 'dont Mamert Claudien luy donne le titre en luy écrivant.[b]Ainsi il ne luy manquoit plus que le Consulat pour arriver aux plus hautes dignitez, ausquelles les particuliers pouvoient alors aspirer;'& il avoit audessus de presque tous les autres la gloire d'estre gendre d'un Empereur. Sid.l.5.ep.16.p. 147. Bib.P.t.4.1.p. 509. b Sid.l.5.ep.16 p. 147. Spic.t.5.p.579.

'Il possedoit donc tous les honneurs "de la robe, & tout ce que les desirs des hommes du siecle se peuvent figurer de plus heureux, avec le bruit des applaudissemens que la Prefecture[& le Patriciat]ne manquoient pas de luy attirer. Il estoit regardé comme le maistre de tous les autres,'qui recevoient son autorité, comme des oracles de leur prince, les ordres de leur conduite dans l'administration civile, de mesme qu'ils recevoient de son eloquence, les regles pour s'exprimer d'une maniere noble & elevée.'Parmi tous ces honneurs qu'il avoit desirez avec tant d'ambition, les Saints mesme luy rendent ce témoignage qu'il s'en estoit acquité "avec une estime extraordinaire;'& que s'il avoit p.579. p.580. p.579. p.580.

trabeales. *cum summa laude.*

"mis tous les autres sous ses piez, ce n'estoit point par le faste de *conculcabat.* l'orgueil, mais par l'eminence & la majesté, pour ne pas dire la vanité, des dignitez qu'il possedoit. Aussi les Prelats les plus éclairez, & les plus humbles, comme S. Loup de Troies, ne laissoient pas de l'aimer beaucoup au milieu de cette grandeur seche & sterile, [en souhaitant qu'il ne se perdist pas dans un si extreme
p.579. danger,]'& ils furent ravis de joie lorsqu'ils le virent ensuite passer des dignitez du siecle à l'episcopat.

Sid.l.5.ep.16.p.146. 'Antheme promit plusieurs fois le Patriciat à Ecdice beaufrere de Sidoine: Mais estant mort avant que de s'acquiter de sa promesse, Jule Nepos le luy donna quelques années aprés.

l.1.ep.8.p.20.21. 'Dans les premiers mois que Sidoine passa à Rome, Candidien son ami luy écrivit une lettre où il le congratuloit de ce qu'il avoit enfin quitté les brouillars de Lion, pour venir voir le soleil en Italie. Sidoine qui n'avoit pas accoutumé de demeurer court, ne le railla pas moins par sa réponse sur la petite ville de Cesene dont estoit Candidien, & sur les cousins & les marécages de celle de Ravenne où il demeuroit alors.

ep.7.p.15-18. 'Sidoine estoit encore à Rome"l'an 469, lorsqu'Arvande Prefet V. Antheme § des Gaules y fut amené prisonnier, accusé de pecular & de leze-majesté par Ferreol, Thaumaste, & Petrone. [Nous avons vu que Sidoine estoit ami des trois accusateurs, & mesme parent ou
p.15. allié des deux premiers.]'Mais il estoit aussi ami de l'accusé, quelque indigne qu'Arvande fust de cet honneur: & il l'avoit souvent averti de prendre garde au malheur où il s'engagea enfin. [Dans ce partage d'amitié, quoique l'interest, & en quelque sorte l'honneur mesme, semblassent le porter à abandonner l'accu-
p.17. sé, sa generosité l'emporta sur tout le reste.]'Se trouvant lié avec luy, de quelque maniere que cela fust arrivé, il crut qu'il y auroit de la lascheté, de la barbarie, de la perfidie" à ne se pas declarer *amicitias vitare.* son ami dans le malheur où il estoit. Ainsi il luy donna des avis tres importans, & les conseils qu'il jugea les plus propres pour le tirer de cette affaire. Arvande au lieu d'en profiter, les rejetta
p.19. avec mepris, & maltraita mesme celui qui les luy donnoit,'de quoy il se repentit bientost, lorsque pour n'avoir voulu suivre que
p.18. sa temerité, il se vit condanné à perdre la teste.'Sidoine qui estoit alors hors de Rome, ne put pas le servir en cette rencontre. Mais il travailla ensuite à sauver la vie à celui qu'il ne pouvoit
Cassi.chr. plus défendre comme innocent:'& il la luy obtint effectivement de la bonté de l'Empereur.

Sid.l.1.ep.7.p.19.20. 'Avant que d'avoir fait accorder cette grace à Arvande, il

manda toute son histoire à un de ses amis nommé Vincent,'à qui p.15.1
il témoigne ouvertement qu'il aimoit encore un criminel de leze-majesté,& qu'il s'affligeoit de son malheur, quoique l'affection qu'il luy avoit déja témoignée en d'autres rencontres, luy eust fait quelque tort à luy mesme.

[Je ne sçay si cela arriva encore en ce temps-ci, & si ce fut ce qui le porta à quitter Rome & la Cour d'Antheme.]'Car il estoit Bib.P.t.4.1.p.599.
apparemment revenu dans les Gaules, mais n'estoit pas encore Evesque, lorsque Mamert Claudien Prestre de Vienne, & frere
V. Saint Mamert § 8 Fauste § 5. de S. Mamert, luy adressa"les trois livres qu'il avoit faits de la nature de l'ame contre un écrit sans nom,[mais qu'on sçait avoir esté fait par Fauste de Riés,]qui pretendoit y montrer que hors Dieu, il n'y a point d'estre qui ne soit un corps. Claudien dit que c'estoit Sidoine, & plusieurs autres personnes considerables qui l'avoient porté à entreprendre la refutation de cet écrit; & que quand il fut fait, ce fut Sidoine qui l'obligea de le donner au public.

'Il le luy adressa donc par une lettre qui sert de preface à son p.599.
ouvrage, dans le titre de laquelle il le qualifie Patrice, ancien
optimum. Prefet, un homme tres docte &"tres excellent. Dans le corps de l'ouvrage, il l'appelle son tres cher frere;[ce qui marque assez que Sidoine n'estoit point encore Evesque.]'Il luy adressa encore, p.654.d.
[& peutestre en mesme temps,]quelques pensées & quelques raisonnemens sur des choses fort relevées, afin qu'il les examinast, & qu'il y corrigeast ce qu'il jugeroit à propos, n'ayant personne avec qui il pust conferer de ces sortes de choses pour s'éclaircir de ses doutes.'Sidoine ne répondit à Claudien qu'aprés Sid.l.4.ep.2.p.86.87.
avoit esté elevé à l'episcopat.

ARTICLE IX.

Il se plaint de Seronat; fait des vers pour S. Patient & S. Perpetue; écrit diverses lettres.

[JE pense qu'on ne peut pas mettre avant l'an 471, la lettre de Sidoine à Ecdice sur Seronat,]'puisqu'il y parle de l'état Sid.l.2.ep.1.p.33.
d'Antheme sur ce que l'on en disoit,[& non sur ce qu'il en avoit vu luy mesme à Rome. Ainsi il n'y estoit plus, & depuis assez long-temps.]'Il dit que ce Prince estoit alors sans pouvoir;[ce qui sem- p.33.
V. Antheme § ble n'avoir pu venir que de sa division avec Ricimer,"dans laquelle il perdit l'Empire & la vie en 472.]

p.53. 'Sidoine depeint dans cette lettre les violences que Seronat, revenu d'Aire en Gascogne, exerçoit alors dans l'Auvergne, & qui estoient telles que les personnes de qualité estoient resolues, s'il n'y avoit point d'autre remede, à abandonner ou leur pays, ou leurs cheveux[en se faisant Clercs.]C'est pourquoi Sidoine prie Ecdice qui estoit absent, de revenir en diligence, pour donner aux autres le secours ou le conseil dont ils avoient besoin.

l.5.ep.13.p.143. 'Sidoine parle encore des violences de Seronat dans une autre lettre adressée à Pannyque, lorsque ce dragon & cette beste farouche, comme il l'appelle, revenoit[non d'Aire, mais]de Toulouse.[Je ne sçay laquelle de ces deux lettres est écrite la premiere.]'Celle à Pannyque est écrite lorsque le Gevaudan estoit encore aux Romains,[& avant l'election de Simplice de Bourges, que nous mettrons en 472.]'Car des devant cette election, les Romains avoient perdu toute la premiere Aquitaine[où est le Gevaudan,]hors l'Auvergne[& le Berri.]

p.143.

l.7.ep.5.p.180.

l.7.ep.7.p.185. 'Seronat expia depuis ses crimes par le dernier supplice, à la poursuite de l'Auvergne.[Sidoine paroist le craindre peu:& sans doute que sa dignité de Patrice le mettoit audessus du pouvoir de cet officier, qui tout au plus estoit Prefet du Pretoire. Car le style de ces deux invectives est bien cavalier, & bien piquant, pour croire qu'il fust déja Evesque.

Nous pouvons marquer ici quelques lettres que Sidoine paroist avoir écrites estant encore laïque, mais que son age plus avancé, ou d'autres circonstances, nous ont empesché de mettre avant l'an 467.]

Sid.l.2.ep.10.p.51.52. 'Il estoit déja dans un age meur, mais[non Evesque, puisqu'il] s'occupoit encore à la poesie,ᵃlorsqu'il fit quelques vers pour mettre audehors d'une eglise que Saint Patient Evesque de Lion avoit fait bastir:'Il assista à la dedicace de cette eglise, & y entendit un sermon de Fauste de Riés, qu'il estima beaucoup.'Il envoya peu aprés les vers qu'il avoit faits pour S. Patient, à Hespere, jeune homme qui s'employoit à l'étude des lettres, & qui le prioit de luy envoyer ce qu'il pouvoit avoir fait de vers depuis son depart.

a p.52.

l.9.ep.3.p.254.

l.2.ep.10.p.51.52.54.

Sid.l.4.ep.8.p.96|n.p.44. 'Le P. Sirmond croit qu'Euric regnoit déja sur les Visigots, [depuis l'an 466,]lorsque Sidoine envoya à Evode quelques vers qu'il luy avoit demandez, pour graver sur une coupe qu'il vouloit presenter à la Reine Ragnahilde à Toulouse.'Il receut la lettre d'Evode, lorsqu'il estoit déja, dit-il, à cheval pour aller à la campagne; & il ne laissa pas neanmoins de le satisfaire aussitost,

ep.8.p.96.97.

& de luy écrire encore une lettre qui est assez longue.[Il n'y dit point qu'il eust renoncé à la poesie, & qu'il n'estoit plus accoutumé à faire des vers: & c'est ce qui nous oblige à la mettre avant son episcopat. La mesme raison est encore plus forte]'pour la lettre à Luconce, où il marque qu'il s'occupoit encore ordinairement à la poesie.'C'est pourquoi Luconce luy ayant demandé s'il n'avoit rien fait de nouveau, il luy envoya une epigramme qu'il avoit faite à la priere de S. Perpetue de Tours, pour mettre à la nouvelle eglise que ce Saint avoit fait bastir sur le tombeau de S. Martin.'S. Perpetue"ne fut point Evesque avant l'an 461. [Et comme il luy fallut du temps pour entreprendre, & pour achever cette eglise, nous n'avons pas cru devoir mettre cette lettre avant le regne d'Antheme. Elle est écrite quelque temps aprés Pasque.]'Car Sidoine s'y plaint de ce que Luconce & Volusien son frere luy ayant promis en le quittant, qu'ils le reviendroient bientost voir pour Pasque, ni l'un ni l'autre ne s'estoit acquité de sa promesse,&que mesme Volusien s'en estoit allé voir ses terres devers Bayeux, & courir toute la Normandie.

ep.18.p.113.114. p.113.114. V. son titre. Gr.T.h.Fr.l.10. c.31.p.456.b. Sid.p.112.113.

[Il ne faut pas mettre avant ce temps-ci la lettre à Domnice, si le beaupere de Sigismer dont elle parle, est Uric Roy des Gots, comme le croit M. Valois.]'Ce Sigismer estoit un Prince barbare, qui allant epouser la fille du Roy[des Visigots,]passa par le lieu où estoit Sidoine,[& apparemment par Lion]'dont estoit Domnice.'Mais Domnice estoit alors absent: Et comme il avoit regret de n'avoir pas vu l'entrée de ce Prince, Sidoine luy en fait la description.[Ce sujet n'eust esté guere propre à un Evesque.]

ep.20.p.115. l.5.ep.17.p.149. p.115.116.

'Il paroist que Sidoine demeuroit encore à Lion, lorsqu'il manda à Domnule,"l'election de Jean à l'evesché de Challon, dont il témoigne beaucoup de joie.'Ce Domnule estoit une personne de pieté, qui se retiroit souvent dans les monasteres du mont Jura [ou de S. Claude.]'Il n'estoit pas du diocese de Lion, mais de la province,[soit par sa naissance, soit seulement par sa demeure & par son emploi,]'si c'est le poete Domnule, comme on le croit. 'Car ce poete estoit Africain.'Il eut la dignité de Questeur.

ep.25.p.125.127. V. Saint Patient. n.p.54. ep.25.p.126. p.127. n.p.53. l.8.ep.13.15.p.274.281. a car.14.p.371.



ARTICLE X.

Il quitte Lion & se retire en Auvergne; publie un recueil de ses poesies; va à Riés.

Sid.car.17.p.386. 'IL semble que Sidoine eust quitté Lion,& se fust tout à fait habitué en Auvergne, avant mesme que d'en estre Evesque.[Il le fit peutestre parcequ'Antheme avoit cedé Lion aux Bourguignons, qui assurément en estoient maistres peu d'années aprés.]

p.386.n.Sic.Sav. 'Sidoine dit que c'est l'amour d'Ommace qui l'a rendu citoyen de l'Auvergne;[ce que je ne comprens pas bien: Car quittant Lion, il avoit bien d'autres raisons pour se retirer en Auvergne, car.11.p.365. que la consideration d'un ami.]'Cet Ommace estoit d'une race car.17.p.385. Patricienne, & pere d'Iberie femme de Rurice.'Sidoine le prie de le venir voir pour le 29 de juillet,["apparemment de l'an 471, V.la note 2. & ainsi immediatement avant qu'il fut fait Evesque.]

car.24.p.415. 'Ce fut en Auvergne qu'il publia le livre de ses poesies,[mais l.9.ep.12.p.271. sans doute avant son episcopat,]'des le commencement duquel l.1.ep.1.p.2. il renonça à faire des vers.'Il est certain que ce fut assez long-car.9.p.351. temps avant qu'il songeast à donner ses lettres.'Ce fut Felix fils de Magnus, qui le porta à faire un livre & un recueil de ses poesies,[dont la pluspart avoient sans doute déja esté publiées sepa-p.351. rément.]'Il promit ce recueil à Felix par un poeme,[où en 350 vers il ne dit rien dutout.Il commença son recueil par le panegyrique d'Antheme, apparemment parceque ce prince regnoit 24.p.415. encore.]'Et il le finit par un poeme assez joli, qu'il adresse à son livre mesme,[pour luy marquer ceux de ses amis à qui il devoit s'aller faire lire, & à qui sans doute il en envoyoit des copies.]

l.1.ep.1.p.2. 'Ce recueil, comme il l'avoue, eut plus de succés qu'il ne meritoit; & quoiqu'il ne fust pas fort bien receu de quelques personnes[plus serieuses ou plus critiques,]il ne laissa pas d'acquerir de l'honneur & de la reputation à son auteur dans le public.[Il n'est pas necessaire d'avertir qu'il ne mit dans ce recueil qu'une partie, & apparemment une tres petite partie de ses vers. Il en publia mesme encore quelques autres depuis en differentes occasions.]

car.12.p.3 8. 'Entre les poemes de ce recueil, il y en a un à Catullin, qui luy avoit demandé un epithalame.Il s'en excuse sur ce qu'il n'y avoit pas moyen de rien faire au milieu des Bourguignons ses hauts patrons, dont il fait une plaisante description.[Il pouvoit estre à Lion:

Lion : mais j'aimerois encore mieux l'entendre de Clermont, où il est aisé que l'on ait mis une garnison de Bourguignons pour la défendre contre Euric, surtout "depuis qu'il eut défait les Bretons dans le Betri vers l'an 470.]'Ce qu'il dit que ces geants le venoient importuner dès devant le jour, comme un vieux grandpere,[se raporte mieux aussi à Clermont, où sa qualité de Patrice le rendant le premier de la ville, le chargeoit du soin de pourvoir à la subsistance de la garnison.]'Avant que de publier le livre de ses poesies, il fit un voyage à Riés durant l'été. Il y fut fort bien receu par Fauste Evesque du lieu, qui par une faveur toute extraordinaire, le mena voir sa mere,'dont la gravité luy inspira non seulement du respect, mais une espece de frayeur, "ne se jugeant pas digne de voir une personne si sainte.'Sidoine adressa quelque temps aprés un poeme à Fauste pour relever sa vertu, & pour le remercier tant de son hospitalité, que du soin qu'il avoit pris de l'education de son frere.[Comme ce poeme est adressé à un Evesque, & à Fauste qui faisoit une profession toute particuliere de pieté, il y laisse tous les dieux, & toutes les fables si froides du paganisme, qui defigurent extremement ses autres pieces.

V. Anthe-me 5 | p.369. | ep.17.p.383. | p.384. | mihi conscius | p.381-385.

Voilà ce que Sidoine mesme nous a appris de ses écrits & de ses actions, jusqu'au temps qu'il fut fait Evesque.]'Son epitaphe marque en un mot quelques autres circonstances de son histoire, & mesme des faits importans dont nous n'avons point d'autre connoissance. Elle nous le represente comme "General d'armée, aussi bien que comme juge & magistrat[en qualité de Prefet de Rome;] comme ayant donné des loix[& des bornes]à la fureur des barbares ; comme ayant rétabli la paix par la sagesse de ses conseils, entre des Etats qui estoient en armes ; comme ayant toujours conservé un esprit tranquille au milieu des flots & des agitations du monde. Elle loue aussi ses écrits, comme dignes de vivre dans toute la posterité, quoique faits parmi tant de troubles.

pr.p. | ductor militia

ARTICLE XI.

S. Sidoine est fait Evesque de Clermont : Il accepte l'episcopat avec humilité, & en tremblant.

NOTE 6. ["CE fut apparemment sur la fin de l'an 471,]'que S. Sidoine passa de l'état seculier, & des premieres charges de la Cour, à l'humilité & la sainteté de l'episcopat,'& qu'il fut con-

Sid.l.7.ep.9.p.193. | l.3.ep.1.p.62.

traint de se charger du soin & de la conduite de l'Eglise de Clermont,[dont l'evesché comprenoit alors toute l'Auvergne.]Il succeda en cette dignité à Eparche, à qui S. Gregoire de Tours donne de grandes louanges.

Gr.T.h.Fr.l.2.c. 21.p.282.c.

V. Saint Namace.

[Il ne faut pas douter que le peuple de Clermont ne se soit porté à l'elire pour son Evesque, par l'estime qu'il avoit de son eloquence, de sa science, & surtout de sa probité. Car il paroist avoir toujours vécu comme Synese en homme d'honneur, & d'une maniere qui se peut appeller irreprehensible devant les hommes. Cependant il faut avouer que nous ne trouvons point qu'il eust fait paroistre jusqu'alors aucune vertu qui fust autre que morale, & d'un honneste payen. Il avoit vécu dans les delices & dans l'abondance, dans l'étude des sciences & des objets de la curiosité, dans le faste & dans les grandeurs du siecle. Non seulement il y avoit vécu, mais il marque assez luy mesme qu'il aimoit ces deux dernieres sources de la corruption des hommes. Ses poesies avoient esté toutes payennes,]& quelquefois tout à fait idolatres & impies.[Quand sa vie eust esté toute sainte, il ne pouvoit pas, selon les Canons, passer tout d'un coup de l'état laïque à celui d'Evesque.

Sid.car.v.29.30.

Mais celui de qui nous recevons toutes les graces, est le maistre de les distribuer à qui il luy plaist, & en la maniere qu'il luy plaist; & il ne nous reste qu'à adorer la puissance infinie de sa misericorde, qui a voulu sanctifier Sidoine par une voie qui en auroit perdu une infinité d'autres. Il l'a purifié comme le publicain par une humilité profonde, & par la confusion qu'il a eue de se voir elevé à un état saint, aprés avoir mené une vie qui n'estoit pas sainte: & il luy a fait expier ses fautes precedentes, non seulement par une vie austere, & par les aumosnes, mais encore par diverses afflictions qu'il luy envoya, & par les persecutions qu'il permit au demon de luy susciter dans son Clergé mesme.]

Spic.t.5.p.579. 580.

Aprés tout, sa conduite avoit esté telle, au milieu mesme du faste & de la vanité du siecle, que de grands Saints se rejouirent, comme nous avons dit, de le voir elevé à l'episcopat, & jugerent qu'il l'honoreroit par une pieté & une humilité digne de ce rang.

[Nous ne savons point le particulier de ce qui se passa dans son election.]Mais il est visible qu'il ne l'accepta que par contrainte. Il gemit de ce qu'on avoit chargé du poids d'une dignité si sublime, un homme comme luy qui en estoit tout à fait indigne. Il dit publiquement que c'estoit une faute visible & reconnue, de l'a-

Sid.l.5.ep.3.p. 131|4.ep.3.p.91| 6.ep.7.p.163. l.7.ep.9.p.191.

voir elevé à l'episcopat.'Il rougit & se plaint de ce qu'ayant la conscience chargée de crimes, il estoit obligé d'enseigner avant que d'apprendre, de prescher aux autres le bien qu'il ne faisoit pas,'de prier pour les pechez des peuples, luy pour qui les prieres de tous les innocens pouvoient à peine obtenir misericorde, "de travailler à la guerison des ames estant luy mesme malade. l.5.ep.3.p.131|6. ep.1.p.157.b|7. ep.9.p.190. l.6.ep.1.p.157. &c.

'S. Euphrone d'Autun l'ayant prié de faire quelque ouvrage sur une matiere ecclesiastique, il s'excuse absolument d'y travailler. Je n'ay, dit-il, ni la capacité de l'executer, ni la temerité de l'entreprendre. Je ne le pourrois faire sans me rendre coupable d'arrogance, & sans blesser toute bienseance, moy qui suis aussi vieux pecheur que nouveau Clerc; & dont la conscience est aussi chargée, que la science est petite. Quelquepart que cet écrit fust porté, on s'y railleroit d'un auteur tel que je suis.'Ne faites point cette violence à ma pudeur, & laissez-moy me consoler au moins dans les tenebres qui me cachent.'Puisque J. C. veut guerir les maux des hommes, & corriger leur vie, écrit-il à une autre personne, nous luy presentons[1] avec joie la pourriture de nostre ulcere, & nous luy ouvrons tout le fond & toute la corruption de nos consciences.'Il ne rougit pas mesme de se plaindre devant tout un peuple, qu'on eust chargé du poids de l'episcopat un homme tel que luy,[2] qui s'abysmoit dans des actions dignes de larmes, & qui se rouloit dans la boue des vices.'Il n'y a rien de plus beau & de plus touchant sur ce sujet que sa lettre à S. Loup de Troies.[Son humilité y semble mesme aller un peu trop loin:]Car il dit à ce Saint qu'il se tiendra trop heureux si ses prieres luy peuvent obtenir de Dieu, non la recompense d'une vie pure, mais le pardon de ses pechez.'Il écrit à peu pres la mesme chose à S. Principe de Soissons. l.9.ep.2.p.251. p.252. l.4.ep.14.p.108. l.7.ep.9.p.190. l.6.ep.1.p.157. 158. l.9.ep.8.p.260.

[Ces sentimens d'humilité & de penitence ne passerent pas en luy avec les premiers mois de son episcopat.]'Il écrivoit trois ou quatre ans aprés à un Evesque: Mon iniquité est telle, qu'à peine la force de vos prieres peut-elle remedier aux fautes que je commets sans cesse.'Aussi je me souviens de mes[anciennes]fautes, dont ma conscience ne peut estre dechargée que par des pleurs qui doivent durer encore longtemps.'Il en prie un autre de secourir par ses prieres, une ame qui voit ses maux, & qui tremble à toute heure, par le souvenir d'une vie digne de toutes sortes de chastimens. l.7.ep.6.p.181. p.182. l.9.ep.3.p.253.

1. *ultro*: car je pense qu'il faut lire ainsi au lieu de *cultro*.
2. *per suspectiosas voragines, & flagitiorum volutabra gradienti.*

ARTICLE XII.

Vie de S. Sidoine dans l'episcopat: Ses aumosnes: Il renonce à la poesie.

Sid.l.4.ep.14.p.108. 'SAINT Sidoine vouloit bien qu'on le regardast comme rabaissé devant le monde par son episcopat.[Et il faut dire qu'il se rabaissoit luy mesme beaucoup, & ne conservoit rien du
p.108. faste de ses anciennes dignitez,]'puisqu'écrivant à un laïque de qualité; Les personnes de nostre etat, dit-il, peuvent tomber encore dans quelques fautes de negligence; mais vous n'y trouve-
ep.17.p.111.112. rez point l'enflure de l'orgueil.'Il s'excuse de travailler sur l'explication de l'Ecriture, comme d'une chose qui estoit audessus de luy, & qu'il n'eust pu entreprendre que par vanité.

p.111. a ep.22.p.119. 'Il ne cherchoit plus qu'à se cacher & demeurer inconnu:[a]& ce fut une des raisons qu'il allegua pour s'excuser d'écrire l'histoire; ce que Leon ministre d'Euric Roy des Visigots, qui savoit bien juger de quoy il estoit capable, taschoit de luy persuader: Ma profession, luy dit-il,"est de ne songer qu'au culte de Dieu; « religio.
mon ambition est de me rabaisser; & mon peu de merite me porte à vouloir estre inconnu. Je considere bien moins ce que je voy
p.120. dans le present, que ce que j'espere pour l'avenir.'Je ne songe plus à m'acquerir de l'estime par les travaux de l'esprit, ni durant ma vie, ni aprés ma mort. Il montre particulierement qu'un Ecclesiastique"qui ne doit travailler que pour la verité & l'utilité, n'est &c.
pas propre à écrire l'histoire profane de son temps.

l.9.ep.12.p.271| 16.p.285. 'Il renonça surtout à la poesie des qu'il eut esté fait Evesque, comme obligé à une gravité qui ne s'accorde pas aisément avec
n.p.272. "le feu & le mouvement que les vers demandent.'Il aimoit mieux levitas mo-
l.8.ep.4.p.217. alors passer pour reservé & pour froid que pour enjoué.'Le temps « destus-
est venu, dit-il encore, de ne lire, de n'écrire rien que de serieux, de penser moins à faire parler de nous dans la suite des siecles, qu'à nous procurer le bonheur de vivre eternellement, de songer tout de bon qu'on examinera aprés nostre mort, non com-
l.9.ep.16.p.285. ment nous aurons écrit, mais comment nous aurons vécu.'Il avoit mesme honte de penser à tant de vers qu'il avoit faits autrefois, & il eust voulu en pouvoir abolir & supprimer la plus
p.285. grande partie.'Il se reserva seulement d'en faire quelquefois en l'honneur des saints Martyrs.[C'est pourquoi s'il en a fait d'autres estant Evesque, ce n'a esté que dans quelques occasions fort rares.]

ep.13.p.272. b ep.16.p.285. 'Il se contenta de travailler en prose,[b]& de composer des let-

tres.'Il taschoit mesme de changer peu à peu l'air de sa prose, & de s'en former un autre plus convenable à la profession où on l'avoit contraint de s'engager,'c'est à dire moins étudié, & plus approchant de la maniere dont on parloit communément. l.4.ep.3.p.91. ep.10.p.100.

[Cette humilité que Dieu imprima dans luy par la vertu de la grace episcopale,]'ne le rendoit point lasche à défendre la verité, & à agir pour le bien public dans les occasions que Dieu luy donnoit.[Et lors mesme que Dieu l'eut humilié tout de nouveau d'une maniere qui luy fut tres sensible,]'en le soumettant à la puissance des Visigots, il ne laissa pas de faire paroistre une vigueur digne d'un Chrétien,[& d'un Evesque.] l.7.ep.6.p.182. Genn.c.92.

'Il menoit[de mesme dans tout le reste]une vie sainte,[a]& comme dit S. Gregoire de Tours, d'une sainteté eminente & magnifique.[b]Il jeûnoit de deux jours l'un,[c]sa table"estoit tres frugale. [d]Ses instructions alloient à fortifier l'ame par une nourriture divine, & abatte le corps par les austeritez du jeûne. Gr.T.h.Fr.l.2. c.23 p.183.2. a c.22.p.183.2. b Sid.l.7.ep.14. p.205.206. c p.205. d Ruric.l.1.ep.9. p.375.d. — mensulam.

[Il y a bien de l'apparence que son exterieur estoit fort semblable à celui qu'il dépeint dans Maxime,]'qui avoit esté tiré comme luy des emplois du siecle, mais d'un état beaucoup inferieur au sien,'& contraint malgré luy par la violence du peuple de se » charger de l'episcopat. En entrant chez luy, dit-il, je vis venir au- » devant de moy celui que je connoissois, mais tout autre que je » ne l'avois connu. Je l'avois vu avec une teste levée, une demar- » che libre, une voix haute, un visage"ouvert & riant. Mais alors » son port, son marcher, la couleur & la modestie de son visage, » le ton de sa voix, tout respiroit la pieté. Il avoit la barbe longue » & les cheveux courts. Dans sa chambre"il n'y avoit que des sie- » ges les plus simples, une grosse toile pour fermer la porte, point » de lit de plume,"point de tapis de pourpre. Sa table estoit servie » honnestement, mais avec frugalité, plus de legumes que de » viande: & s'il y avoit quelque"ragoust, c'estoit pour les hostes » plutost que pour luy. Sidoine surpris de ce changement, demanda aux domestiques si c'estoit qu'il fust moine, ou Ecclesiastique, ou penitent. On luy dit ce qui estoit arrivé; & il alla se jetter à son cou pour luy témoigner sa joie de l'état où il le voyoit.'Voilà, dit Baronius, l'exemple que se doivent proposer ceux qui passent de l'état des Grands & des riches du siecle, à l'humilité de l'episcopat, & encore plus ceux qui y passent d'un état inferieur selon le monde. On croit que ce Maxime estoit Evesque de Toulouse:["mais on n'en a pas de preuve particuliere.] Sid.l.4.ep.14.p.112. p.123. — liberalem. — tripodes sellæ. — nil purpura. — unctius. — Bar.465.§30. — NOTE 7.

'Il paroist que Sidoine s'appliquoit à la priere jusqu'à y repan- Sid.l.7.ep.14.p.205.

l.4.ep.2.p.87. dre des larmes.'Il appaisoit par ses oraisons la colere de Dieu, non seulement[pour luy &]pour ses amis, mais mesme pour ceux
l.7.ep.14.p.205. qu'il ne connoissoit pas.]'Tout le monde estoit bien receu à sa
l.4.ep.2.p.87. petite table.[Il ne distribuoit pas, mais]'il prodiguoit ses biens aux pauvres: en quoy, dit le celebre Prestre Claudien, il faisoit du bien aux autres, & encore plus à luy mesme.

Gr.T.c.12.p.283.2. 'Il prenoit souvent de chez luy des vases d'argent, & les distribuoit aux pauvres. Mais lorsque sa femme s'en appercevoit, & s'en faschoit, il en achetoit d'autres pour mettre en la place de
Aumos.p.645. ceux qu'il avoit vendus:'ce qui nous apprend, s'il le faut mettre aprés son episcopat, comme l'a cru"un homme savant,[qu'il conservoit encore beaucoup d'union & de familiarité avec sa femme, quoiqu'on ne puisse pas douter qu'elle ne fust devenue sa Mr le Maistre.
Sid l.5.ep.16.p.147. sœur selon l'ordre des Canons.]'Elle vivoit encore à la fin de 474.
a pr.p.12. Mais elle estoit alors assez eloignée de luy.ᵃIl laissa le soin de toutes ses affaires temporelles à ses enfans,[lorsqu'ils furent en age de s'en charger.]

l.4.ep.2.p.87. 'Il recherchoit & meditoit les mysteres des Ecritures; & repandoit ensuite sur les autres avec d'autant plus d'abondance, les eaux d'une doctrine toute celeste, qu'il s'en estoit nourri luy
l.6.ep.1.p.156. mesme avec plus de soin.'Sa lettre à S. Loup, fait voir avec quel
Genn.c.92. fruit il s'estoit déja appliqué à l'étude de l'Ecriture.'Il devint aussi parfaitement instruit dans les sciences divines qu'il l'avoit
car.16.p.381. esté jusqu'alors dans les profanes.'Son poeme à Fauste, fait voir que mesme estant laïque, il ne negligeoit pas l'étude de l'Ecritu-
l.4.ep.2.p.87. re.'Il ne faisoit rien qui ne fust utile & à luy, & à beaucoup d'au-
l.9.ep.16.p.283. tres.'Il avoit soin de visiter son diocese.ᵃIl preschoit souvent que
a Ruric.l.1.ep.8.p.375.a. pour obtenir le pardon de ses pechez, il en faut faire une confession[humble & sincere,]produite par la douleur & la componction du cœur.

****

ARTICLE XIII.

Saint Sidoine reçoit & écrit diverses lettres sur sa promotion: Il tombe malade.

Sid.l.6.ep.3.p.159. 'IL paroist que quand on eut sceu l'election de S. Sidoine, divers Evesques luy écrivirent pour l'encourager dans une profession qui luy estoit si nouvelle, & pour arroser, comme il dit, la secheresse de l'ignorance où il avoit vécu dans le siecle, par la
ep.1.p.156. pluie de la science que Dieu avoit versée dans leurs ames.'Saint

V. son titre. "Loup Evesque de Troies, qui estoit regardé alors comme le pere des Evesques, encore plus pour son merite, que pour les 45 ans qu'il avoit déja passez dans l'episcopat, 's'acquita de ce devoir de charité. 'Il avoit beaucoup aimé Sidoine, lors mesme qu'il le voyoit encore courir parmi les deserts arides du siecle; mais son amour pour luy se redoubla, lorsqu'il le vit entrer dans les voies qui menent au ciel, & gouster les douceurs que l'onction divine y repand. [Dieu nous a rendu depuis quelques années, la lettre qu'il luy écrivit alors. [Elle est tres honorable à S. Sidoine, & tres digne de la charité, & des lumieres du saint vieillard qui l'écrivoit.] p.157. Spic.t.5.p.580.

" 'Je rends graces à J. C, luy dit-il d'abord, qui vous a appellé " au sacerdoce pour estre une lumiere en Israel, & pour estre le " soutien & la consolation de l'Eglise son epouse dans ces tribula- " tions qui l'ebranlent de toutes parts. [Il marque peutestre le renversement de l'Empire par les barbares, tous Ariens ou payens.] p.579.

" 'Et dans la suite il ajoute: J'acheve ma course, & ma fin est pro- " che: mais je ne croirai point mourir, puisqu'en mourant je vi- " vrai en vous, & vous laisserai à l'Eglise au lieu de moy. Je me de- " pouille de mon corps avec joie, puisque je vous voy revétu [du " ministere] de l'Eglise, & l'Eglise revétue de vous. O mon cher " frere, que j'aime depuis longtemps, & que je puis enfin appeller " mon frere! Ce dernier titre efface tous les anciens. Je veux ou- " blier tout le passé, puisque vostre nouvelle dignité rend mon " amour pour vous, & plus ardent & plus durable. Ha! si Dieu " vouloit que je pusse vous embrasser! Mais ce que je ne puis faire " de corps, je le fais de cœur; & en presence de J. C, je vous ho- Præfectum. " nore & je vous embrasse comme un Prince, "non plus de l'Empi- " re, mais de l'Eglise, comme mon fils par l'age, mon frere par la " dignité, & mon pere par le merite. p.580.

[En luy témoignant tant d'amitié, & mesme d'estime, il ne le flate pas neanmoins, mais luy donne l'avis le plus important, dont Sidoine eust besoin alors.] 'Car aprés luy avoir parlé des grandes dignitez qu'il avoit eues dans le siecle, il ajoute ces bel- " les paroles. Presentement l'ordre des choses est changé. C'est " dans la maison du Seigneur, que vous tenez le premier rang, " qu'il faut soutenir, non par l'eclat du faste exterieur, mais par le " rabaissement le plus sincere de l'esprit, & par l'humilité du cœur " la plus profonde. Vous estes audessus des autres, & vous ne vous " devez regarder audessus de qui que ce soit. Considerez-vous au " contraire comme audessous des moindres de ceux qui vous sont p.579.

soumis, soyez prest à baiser les piez de ceux que vous n'auriez « pas auparavant estimé dignes d'estre sous vos piez. Rien ne vous « peut relever davantage que l'humilité & le rabaissement de « J. C. C'est là à quoy vous avez à travailler, à vous rendre le ser- « viteur de tous, & à vous abaisser audessous de tous, autant que «
p.579.580. vous vous estes vu elevé audessus d'eux.'Il l'exhorte ensuite à « s'appliquer avec soin & avec courage par le secours de J. C, aux fonctions laborieuses & humbles de son ministere, surtout"à &c. l'instruction des peuples, afin qu'il ne parust pas avoir moins de capacité[& d'ardeur]pour les choses de Dieu & du ciel, que pour celles de la terre.

Sid.l.6.ep.1.p.355.358. 'S. Sidoine receut ses avis avec un fort grand respect, & comme une grace à laquelle il ne s'attendoit point, parcequ'il s'en croyoit tres indigne. Il en remercia S. Loup par une fort belle Lettre, où il paroist, comme nous avons dit, tout penetré des sentimens d'une humilité sincere.[Il luy écrivit depuis, & en receut plusieurs lettres.

S. Euphrone d'Autun, fit sans doute ce que Saint Loup avoit
l.7.ep.8.p.187. fait.]'S. Sidoine avoit un grand respect pour luy, & eust voulu le consulter sur les moindres choses, pour eviter de faire des fautes dans l'exercice de sa charge. Il se fust estimé heureux, si leurs sieges eussent esté aussi proches que leurs dioceses.[Car les dioceses de Clermont & d'Autun se touchent: mais il y a environ 40 lieues d'une ville à l'autre.]

l.6.ep.3.p.159.160|n.p.64. 'Leonce d'Arles ne luy avoit pas écrit sur sa promotion. Mais Sidoine[humilié par l'episcopat,]se croyoit trop audessous de luy pour s'en offenser. C'est pourquoi il embrassa avec joie l'occasion qu'il eut de luy écrire quelque temps aprés pour un homme qui alloit à Arles consulter des avocats sur une affaire, afin de l'abandonner aussitost s'il avoit tort. Sidoine prie donc Leonce, d'appuyer cet homme de son credit, afin que les avocats l'expediassent promtement; & luy marque en mesme temps combien un homme qui jusqu'alors avoit esté seculier, avoit besoin d'estre instruit par luy dans son ignorance, & d'estre arrosé par les eaux de sa doctrine celeste.

ep.7 p.163. al 7.ep.4.p.179.|n.p.65. 'Il écrivit sur sa promotion à Fontée Evesque*de Vaison"depuis l'an 450. C'estoit un ancien ami de sa famille. Il luy demande ses prieres dans la charge qu'on luy avoit imposée, afin que si la bonté de Dieu daignoit corriger un peu ses mœurs corrompues, il
p.179. pust s'en croire redevable à sa charité.'Il luy fait excuse de ce qu'il ne luy a pas écrit plustost.

v. S. Hilaire d'Arles § [marginal note]

Le

'Le tremblement & la confusion où Sidoine entra, lorsqu'il se vit engagé dans un état dont il se croyoit si indigne, le firent tomber dans une maladie qui le conduisit jusqu'aux portes de la mort, [peutestre des la fin de l'an 471.] Il en revint neanmoins, dans la resolution de profiter de la vie que Dieu luy avoit rendue pour se corriger de ses crimes passez, comme il les appelle, de crainte de trouver dans la santé de son corps la mort de son ame.'Il demanda pour cela les prieres d'Apollinaire son ami, à qui il avoit déja écrit plusieurs fois, sans en avoir receu de réponse. Il se plaint de ce silence, & d'autant plus qu'il estoit fort en peine s'il ne luy estoit point arrivé de malheur pendant la guerre.["Car Euric Roy des Visigots, travailloit en ce temps-ci à étendre ses états, d'un costé jusqu'au Rhone, & de l'autre jusqu'à la Loire. Ainsi il peut bien avoir attaqué en 471, le pays de Nisme & le Gevaudan.]'Et c'estoit en ces quartiers là qu'Apollinaire avoit sa maison de Voroange.[Nous voyons en effet que le Gevaudan estoit encore aux Romains lorsque Seronat le pilloit; & qu'il n'y estoit plus lorsque Simplice fut fait Evesque de Bourges.]

l.5.ep.3.p.131.
p.130.131.
V. Anthe-me 5
l.1.ep.9.p.4..|c.ar.14.p.416.

ARTICLE XIV.

S. Sidoine écrit à S. Principe, à S. Euphrone, & pour Sainte Eutropie.

[NOUS pouvons mettre en ce temps-ci quelques lettres de Sidoine, qui paroissent écrites lorsque l'Auvergne estoit encore aux Romains, & où il ne parle point des ravages des Visigots: ce qui donne lieu de croire qu'elles sont de l'année 472, ou du commencement de 473. Celles qu'il écrit à Saint Principe de Soissons sont de ce nombre,]'selon ce qu'il y dit, qu'ils vivoient dans des pays & unis & separez.[Car je pense que cela doit signifier que Clermont & Soissons, qui estoient separées par bien des pays, estoient unies sous un mesme Empire, y ayant bien de l'apparence que Syagre qui commandoit dans Soissons, reconnoissoit l'Empire par quelque soumission, pour en estre protegé contre les François.]

'S. Principe écrivit le premier à Sidoine, pour luy recommander un de ses Ecclesiastiques nommé Megethe, qui avoit quelque affaire[du costé de l'Auvergne ou audelà:]& Sidoine le servit autant qu'il luy fust possible.[Megethe ne manqua pas de luy parler de la vertu de Saint Principe. Mais outre cela,]'l'Evesque Antiole qui vint voir S. Sidoine vers ce temps là, luy rendit un

Sid.l.9.ep.5 p.260.
l.8.ep.14.p.245.
p.243.

illustre témoignage de la sainteté de ce Saint, & de["S. Remi] V. S. Remi.
p.243-245. son frere.'De sorte que quand Megethe s'en retourna, Sidoine le chargea d'une lettre pour S. Principe, toute pleine des témoignages de son estime & de son affection pour luy & pour son frere.
p.245. 'Il les prie de luy écrire, & encore plus de prier pour luy, estimant moins l'honneur qu'ils pouvoienr luy faire en luy écrivant beaucoup de lettres, que le salut qu'ils pouvoient luy obtenir de Dieu, quand mesme ils ne prieroient pour luy que peu souvenr.

l.5.ep.8.p.260. 'S. Principe luy écrivit encore depuis par le mesme[Megethe.] On n'en voit point le sujet particulier. Sidoine l'en remercia, & le pria en mesme temps avec beaucoup d'humilité, d'obtenir de Dieu, qu'il fust delivré des miseres de cette vie par une heureuse & sainte mort.

ep.7.p.258.259. 'Il écrivit aussi à Saint Remi pour luy témoigner l'estime qu'il faisoit de quelques discours de ce Saint, qu'un homme d'Auvergne luy avoit apportez de Reims. Il le prie de luy écrire, s'il ne veut l'obliger à luy faire voler ce qu'il auroit écrit pour d'autres.[Cette lettre n'est écrite apparemment qu'aprés la premiere à S. Principe.]

ep.2.p.251. 'Il n'y avoit pas encore bien longtemps que Sidoine estoit dans le ministere Ecclesiastique, lorsque S. Euphrone[d'Autun]luy
n.p.95. écrivit pour l'exhorter à entreprendre quelque travail sur l'E-
ep.2.p.251.252. criture.'Il s'en excusa avec beaucoup de modestie, comme d'une chose qui estoit fort audessus de luy, & qui ne convenoit point à un pecheur tel qu'il estoit.[Nous en avons raporté ci-dessus quel-
p.251. ques endroits.]'La lettre d'Euphrone luy fut apportée par un
Gal.chr.t.2.p. 654.1.d. "Prelat nommé Albison, & un Procule Diacre.'On marque un *antistes.* Albison Evesque de Langres; mais on le met un peu plus tard.

Sid.l.7.ep.2.p. 258.259. 'Il y avoit peu aussi que Sidoine estoit Evesque, lorsqu'il se vit embarassé dans le differend d'une veuve nommée Eutropie, & d'un de ses Prestres nommé Agrippin. Le fils d'Eutropie avoit epousé la fille d'Agrippin, & estoit mort ensuite avec un fils qu'il en avoit eu. La difficulté estoit de savoir ce qu'Eutropie heritiere de son fils devoit donner à sa bellefille. Eutropie qui aimoit la paix & la justice, mais non les procés, offroit une composition si raisonnable, que sa bellefille s'en contentoit. Mais Agrippin, [obligé par son caractere, à avoir plus de generosité & plus de desinteressement que des femmes, & à haïr autant les procés, qu'à estre audessus de toute avarice,]pretendoit neanmoins que ce qu'offroit Eutropie, n'estoit pas assez, & sembloit vouloir lasser la patience & la foiblesse de cette veuve par ses adresses,

pour ne pas dire par ses chicanes & ses artifices malicieux. Sidoine tascha de les accorder, & comme leur ancien ami, & comme leur Evesque: Il y employa l'autorité, les conseils, & encore plus les prieres, sans pouvoir reduire Agrippin. Eutropie souhaita que cette affaire fust portée devant l'Evesque Pragmace: Ainsi Sidoine luy en écrivit, & le pria de mettre d'accord ces deux familles divisées l'une de l'autre, quoique la division ne fust proprement que dans l'une des deux.

[Cet Agrippin meriteroit bien d'estre l'un]'des deux Prestres qui exercerent si cruellement la patience de S. Sidoine, [comme nous le verrons"en son lieu.]'On ne sçait point d'où Pragmace estoit Evesque; mais il paroist assez que ce n'est pas celui d'Autun.[Je croirois bien volontiers que c'estoit l'Evesque de Bourges, Metropolitain de S. Sidoine, & qui l'avoit ordonné. Car si on ne trouve point son nom dans le catalogue des Evesques de cette Eglise, on ne le trouve pas non plus dans celui des autres.] Gr.T.h.Fr.l.2. c.23.p.283.a.b. V.§ 36. Sid.n.p.64.

'Pour Eutropie, on l'a mise dans le martyrologe Romain le 15 de septembre entre les saintes veuves, sur le témoignage que S. Sidoine rend à sa vertu.'Car non seulement il dit qu'elle croyoit remporter une victoire, d'eviter un procés, dans la crainte de troubler la serenité de son ame sainte, & qu'elle entroit dans toutes les compositions raisonnables qu'on luy offroit; mais il l'appelle une dame d'un exemple[& d'une pieté]rare, en qui l'abstinence & la liberalité eclatoient egalement, qui n'avoit pas moins d'ardeur pour engraisser son ame par le jeûne, que pour nourrir les pauvres de ses biens; qui veilloit sans cesse pour honorer J. C, & qui ne laissoit dormir en elle que le peché.'Il y avoit déja longtemps qu'elle estoit veuve.[Je n'en trouve rien dans Savaron, ni dans Branche: ce qui marque qu'elle n'est pas aujourd'hui connue dans l'Auvergne.]'Mr du Saussay la met le 26 de septembre. Bar.509.513|15. sept. Sid l.6.ep.2.p. 158.159. p.158. Sauss.p.562.

ARTICLE XV.

Lettres de S. Sidoine à Grec de Marseille: Histoire d'Amance.

[IL faut mettre avant l'an 475,]'les premieres lettres que Saint Sidoine écrivit à Grec Evesque de Marseille, & qui furent portées par Amance.'Cet Amance estoit de Clermont, d'une famille fort mediocre, mais libre, & employée d'ordinaire dans le ministere Ecclesiastique.'C'est pourquoi il fut d'abord fait Lec- Sid.l.6.ep.7.p. 185. ep.2.p.175|n.p. 71. p.176.

p.175.176. teur.'Ne pouvant pas tirer grand argent de son pere, il quitta le pays secrettement, & s'en alla encore fort jeune à Marseille, où
Genn.c.79. Eustathe estoit alors Evesque,'ayant succedé à Venere, [l'an
Conc.t.4.p.1045.a. 464 au plustard, ou mesme avant l'an 450,]'puisqu'il est mis de-
a Sid.p.175.176. vant Fontée de Vaison.ᵃEustathe receut fort bien Amanee, particulierement à cause de sa qualité de Lecteur, & l'assista en tout
p.176. ce qu'il put.'Amance de son costé s'insinua adroitement dans l'esprit de plusieurs personnes, mesme du Comte de la ville; & il fit si bien que sans rien avoir, il epousa une fille d'une famille honneste & accommodée, en donnant à sa femme quelques esclaves & diverses terres autour de Clermont, ausquelles il n'avoit rien.

Ibid. 'Au bout de quelque temps, aprés avoir ramassé tout ce qu'il avoit pu tirer de la succession de son beaupere, mort avant son mariage, & de la facilité de sa bellemere; il quitta Marseille, & s'en revint à Clermont, où il amena apparemment sa femme,
p.177. 'dont il avoit déja plusieurs enfans. [La bellemere sceut sans dou-
p.176. te par ce moyen quel estoit l'état de son gendre,]'& se voyant trompée, elle voulut luy faire un procés, pour faire ce semble casser le mariage, à cause qu'Amance s'y estoit fait bien plus ri-
p.177. che qu'il n'estoit.'Amance voulut donc aller à Marseille appaiser sa bellemere, & demanda pour cela à Sidoine, des lettres de re-
p.174. commandation pour Grec'qui avoit succedé à Eustathe.'Aman- 1.
ce, pour obtenir ces lettres, le trompa comme les autres, se faisant
l.6.ep.8.p.164. passer pour un marchand,'& un facteur, qui alloit à Marseille, [non pour un si méchant procés, mais]pour trafiquer. Sidoine qui ne le connoissoit pas, crut donc ce que luy en dirent des personnes en qui il avoit[trop de]croyance, & luy donna pour Grec une lettre de celles qu'on appelloit formées, à cause qu'il estoit Lecteur, où il parloit de luy trop avantageusement.

l.7.ep.2.p.177. 'Amance presenta la lettre à Grec,ᵇqui répondit à Sidoine avec
b p.174. de grands eloges de son eloquence, & en luy témoignant qu'il luy seroit obligé, s'il vouloit quelquefois se divertir avec luy, &
p.174.177. luy écrire de plus longues lettres.'Cependant Sidoine apprit toute l'histoire de son pretendu marchand: de sorte qu'Amance qui estoit revenu à Clermont, voulant encore aller à Marseille, il le chargea d'une lettre pour Grec, où pour se divertir il décrit au
p.177. long toute son affaire, avouant mesme qu'il l'avoit trompé:'&

Mass.an.p.177.184. 1.'Quoique Guesnay mette entre deux Auxane dont on ignore le siege, S. Rustique[de Narbonne,] & Salvien[qui n'a jamais esté que Prestre.]Il fait gouverner ces trois Evesques depuis 464 jusqu'en 475. Le Gallia christiana les oste tous trois, *t.3.p.643.*

neanmoins il prie Grec de le servir en ce qu'il pourroit.

'Il écrivit plusieurs fois au mesme Evesque par cet Amance, ᵃqu'il appelle pour cela le porteur de ses badineries.ᵇIl dit qu'il portoit envie non seulement à Amance, qui avoit si souvent le bonheur de voir une personne qu'il estimoit extremement, mais à ses lettres mesmes qui avoient l'honneur d'estre touchées par ses mains sacrées, & d'estre vues de ses yeux.'Cependant Grec l'ayant prié une fois qu'ils pussent se voir, il fut obligé de s'en excuser, à cause de l'état de la ville de Clermont, à moitié ruinée, & qui trembloit au bruit des ennemis qui n'en estoient pas eloignez.[Ainsi c'estoit en 473 ou 474.] ep.11.p.198|l.9. ep.4.p.255. a l.7.ep.7.p.185. b ep.11.p.198. p.198.

'Il luy écrivit dans une autre occasion sur une affliction arrivée à cet Evesque, qu'il n'exprime que dans une maniere fort obscure.'Il l'exhorte à supporter cette affliction avec patience, & avec courage,"puisqu'il faut pour aller au ciel, suivre l'exemple de celui qui nous en a ouvert le chemin.'Nous verrons qu'il luy écrivit en 475, comme à un ministre d'Etat, & à un homme à qui on faisoit part des affaires les plus importantes.'Il le releve¹par de grands eloges, & loue sa lumiere, qui le rendoit neanmoins encore moins estimable que la pureté de sa conscience.'On trouve un Grec entre les Evesques du Concile d'Arles, tenu,[comme on croit,"vers l'an 475,]sur l'affaire de Lucide.'Le Gallia christiana l'accuse d'une ambition criminelle sur un passage qui ne signifie rien moins que cela.'Le P. Sirmond croit que ce peut estre le Diacre de mesme nom, à qui, ou plutost contre qui a écrit Fauste de Riés.[Mais ou Fauste est un imposteur,"ou ce Diacre n'a jamais dû estre elevé à l'episcopat.] l.9.ep.4.p.255. p.256. &c. l.7.ep.6.7.p.184.186. 1. l.9.ep.4.p.255. Maff.an.p.185. V. Fauste § 6. Gal.chr.t.3.p.644.1. Sid.n.p.65|B.P.t.3.p.45. Ibid.§

ARTICLE XVI.

Lettre à Fontée de Vaison, à Apollinaire, & à quelques autres.

[LA lettre de S. Sidoine à Pasteur, se doit mettre assurément dans le temps que l'Auvergne estoit encore sous les Romains.]'Car elle est écrite sur ce que la ville[de Clermont]vouloit deputer à Arles,[où le Prefet des Gaules faisoit alors sa residence.]On songea à y envoyer Pasteur dont nous parlons: & c'est sur cela que Sidoine luy écrit. Il loue sa modestie de n'avoir pas voulu se trouver à l'assemblée, où il prejugeoit qu'on le nommeroit, & le prie neanmoins de ne pas refuser plus longtemps un Sid.l.5.ep.10.p.152-155.

1. *flos sacerdotum, gemma pontificum, consummatissimus pontificum.* Sid.l.7.ep.2.p.174.

honneur que d'autres cherchoient avec passion.

l.7.ep.14.p.205. 'Il paroist que Sidoine estoit déja Evesque, mais n'estoit pas encore sous les barbares[& les Visigots,]lorsqu'il écrivit à Philagre
p.202 205. homme d'esprit & d'erudition. Il ne l'avoit jamais vu :'C'est pourquoi il s'étend beaucoup dans cette lettre à montrer que c'est proprement par l'esprit & par la raison que l'on connoist les hommes, & non par les yeux du corps.

[Il faut mettre dans les premieres années de l'episcopat de Si-
l.2.ep.3.p.41. doine]'la lettre qu'il écrivit à Felix, pour le congratuler de la dignité de Patrice, à laquelle il avoit esté elevé depuis peu. Il le remercie particulierement de ce qu'il luy avoit mandé cette
car.9.p.351. nouvelle par un homme exprés.'Felix n'est qualifié que Clarissime;[& non Illustre,]dans le poeme que Sidoine luy adressa vers
24.p.418. l'an 470:'& dans celui par lequel il finit le livre de ses poesies, il ne dit point non plus qu'il fust Patrice.[C'est ce qui nous oblige de croire qu'il ne fut elevé à cette dignité que depuis, & lorsque Sidoine estoit déja Evesque."Felix, comme nous avons dit, fut V. Fauste § 8. assez heureux pour renoncer depuis à toutes les dignitez du monde, afin de ne servir plus que J. C.

Nous pouvons mettre encore apparemment vers l'an 473, la
l.7.ep.4.p.178. 179. lettre à Fontée de Vaison.]'Elle nous apprend que Sidoine luy
a l.5.ep.1.p.118. 119. ayant recommandé un nommé Vindice,[a]qui estoit Diacre[b]de son Eglise, cet Evesque luy avoit fait tout le bon accueil possi-
b p.178.179. ble. Sidoine l'en remercie par cette lettre,[c]& le prie de vouloir
c p.179. assister celui qui en estoit le porteur dans une affaire qu'il avoit à Vaison.

Ibid. 'Il témoigne encore luy avoir une extreme obligation de ce qu'on luy avoit dit qu'il assistoit puissamment de son intercession, Simplice & Apollinaire auprés de Chilperic[Roy de Bourgo-
l.6.ep.5.p.134. gne,]'à qui Vaison appartenoit.[d]Car il avoit une consideration
d p.179. toute particuliere pour ces deux personnes.[e]Nous avons vu
e l.2.ep.9.p.47. qu'Apollinaire parent de Sidoine, avoit une terre vers Nisme,
l.5.ep.3.p.130. '& que sur la fin de 471, Sidoine estoit en peine de ce qu'il estoit
ep.6.p.134|7.ep. 4.p.179. devenu durant les guerres.'Il pouvoit donc bien s'estre retiré du costé de Vaison[sur les terres ou des Romains, ou des Bourgui-
p.134. gnons.]'Ceux-ci prirent quelque ombrage de luy, comme s'il eust
n.p.55. voulu livrer Vaison au nouveau Prince des Romains,[peut estre à "Jule Nepos, qui demeura maistre de l'Italie sur le milieu de V. son titre.
p.43. l'an 474.]'On croit que Simplice pouvoit estre frere d'Apollinaire.

l.4.ep.4.12.p.92. 104. 'Nous avons deux lettres que Sidoine leur écrit à tous deux

ensemble.'Il témoigne les aimer extremement. Leur ayant écrit par Constant Lecteur[de son Eglise,]une lettre[qui est perdue,] Constant par malheur perdit la réponse qu'ils luy envoyoient, de quoy Sidoine, quoique Evesque, fut, dit-il, si en colere, que durant plusieurs jours il ne voulut point voir ce Lecteur. Il manda ensuite à Simplice & à Apollinaire ce qui estoit arrivé, afin qu'ils luy fissent une nouvelle réponse. ep.12.p.105.

'Il leur écrivit une autrefois par l'Evesque Faustin qu'il avoit promis de leur envoyer.'On pretend que ce Faustin dont il parle avantageusement, estoit Evesque du Puy en Vellay.ᵃIl le chargea de voir avec eux, s'il estoit de la prudence d'executer le dessein qu'ils avoient de venir au tombeau d'un Martyr,[peutestre de Saint Julien, celebre à Brioude en Auvergne, ou en cas qu'ils y vinssent,]'Sidoine vouloit les aller trouver quelque affaire qu'il pust avoir.'Ils convinrent avec Faustin qu'il valoit mieux differer ce voyage, que de l'entreprendre en un temps où il pourroit estre dangereux, à cause de la guerre que l'on craignoit. Sidoine approuva leur prudence, & en écrivit à Apollinaire, témoignant assez que pour luy ç'avoit toujours esté son sentiment. 'Il le prie en mesme temps de faire justice au porteur de sa lettre, qui se plaignoit qu'un de ses gents nommé Genés, luy avoit fait quelque tort. Il écrivit cette lettre durant l'hiver,[sur la fin de 473 au plustard.] ep.4.p.92. p.92.93|Gal.chr. p.903.1.a. a Sid.ep.4.6 p. 92.94. ep.4.p.92. ep.6.p.93.94. p.95.

'Il écrivit en particulier à Simplice, durant que les Bourguignons estoient en garnison dans Clermont,[& ainsi avant 475.] C'estoit pour luy recommander une personne de la campagne. ep.7.p.95.96.

ARTICLE XVII.

S. Sidoine recommande diverses personnes: De Vectius & de Germanique.

[AVANT que de continuer par l'ordre des années l'histoire de S. Sidoine, nous marquerons ici quelques unes de ses lettres, écrites depuis qu'il fut Evesque, mais dont nous ignorons l'année.]'Les peuples vouloient alors que leurs Evesques n'intercedassent pas seulement pour leurs ames auprés du juge celeste, mais qu'ils intercedassent encore pour leur vie,[& leurs interests]temporels auprés des puissances de la terre.'S. Sidoine reconnoissoit cette obligation, & s'en acquitoit avec un tel soin, qu'il aimoit mieux offenser par sa liberté, les premieres personnes du siecle, que de pecher, selon ses termes,'en n'assistant pas Sid.l.7.ep.9.p. 191. l.3.ep.9.p.74.

l.7.ep.10.p.198. par son intercession les moindres personnes du peuple.'Mais en recommandant les personnes, il vouloit qu'on eust toujours plus d'égard à la justice de la cause, qu'à sa recommandation.

l.3.ep.9.p.73.74. 'Il écrivit plusieurs fois à Riotham Roy des Bretons, pour se plaindre des desordres de ses troupes,["qui en combatant pour les Romains contre les Visigots, faisoient souvent autant de mal à leurs alliez, qu'aux ennemis.]Nous avons encore une de ces lettres, par laquelle il presse ce Prince de faire justice à un pauvre homme de la campagne, qui se plaignoit que les Bretons luy avoient enlevé ses esclaves. V. les Bretons.

l.3.ep.13.p.121. 122. 'Il écrivit"avec beaucoup d'adresse & d'esprit à Procule, pour obtenir le pardon de son fils, qui avoit quitté la maison paternelle pour s'enfuir.'Je ne sçay neanmoins s'il ne le presse point'un peu trop.'Il y avoit en ce temps un Procule poete, originaire de la Ligurie, que Sidoine releve beaucoup,'& dont Ennode parle aussi. &c. p.121. l.9.ep.15.p.282. n.p.102.

l.6.ep.11.p.166.167. 'Il ne refusoit pas mesme de rendre ce service à des Juifs, dans la vue que tant qu'ils vivent ils peuvent devenir nos freres, & parcequ'on peut quelquefois agir pour la justice, en agissant mesme pour des méchans. C'est ce qu'il dit en recommandant une personne de cette nation à l'Evesque Eleuthere,'qui peut estre l'Evesque de Geneve"predecesseur de Theoplaste,ᵃà qui Sidoine a aussi écrit. Gal.chr.t.2.p. 494.2.3. a Sid.l.6.ep.5.p. 161. V.§

l.4.ep.9.p.98-100. 'Ayant eu connoissance de la vie exemplaire de Vectius, il en fit la description à un de ses amis nommé Industrius, desirant qu'elle fust connue de tout le monde, parcequ'elle meritoit d'estre imitée par les Ecclesiastiques mesmes.'Ce Vectius estoit un laïque,[& de la premiere qualité,]puisqu'on luy donnoit le titre d'Illustre. Il estoit veuf, & n'avoit qu'une petite fille, qu'il elevoit avec grand soin.'Il vivoit audehors dans la splendeur de sa qualité, mais avec un esprit"elevé audessus de toutes ces bagatelles, en sorte que c'estoit un veritable moine sous l'habit d'un grand Seigneur. p.97. sterius.

p.97. 'Il observoit une fort grande sobrieté dans le manger,'ce qui ne l'empeschoit pas de recevoir à sa table les étrangers avec joie & avec beaucoup de civilité: Et luy & tous ceux de sa maison gardoient une exacte chasteté,[chacun selon son état.]Il ne mangeoit point de viande, & ne laissoit pas d'aller à la chasse,[sans doute pour exercer son corps.]Il lisoit beaucoup les livres sacrez, & se les faisoit lire durant son repas."Il recitoit souvent les pseaumes, lectitat.

1. Nisi scopulis duriores duras &c.

pseaumes, & les chantoit encore plus souvent. Tous ceux de sa
&c. maison, ou"qui dependoient de luy, estoient tous des gents fort
reglez. Il ne les traitoit point avec menaces, ne punissoit point
leurs fautes avec rigueur; & ne les gastoit point aussi par une
trop grande indulgence. Il les conduisoit, non avec empire, mais
administrare par raison, moins comme un maistre, que comme"un œconome
fidele. Il ne meprisoit point les avis que ses domestiques mesmes
luy vouloient donner. Voilà ce que S. Sidoine nous apprend de
penitissimè. ce Seigneur,'qu'il avoit, dit-il, examiné à loisir"jusque dans le p.98.
fond de l'ame:'& il y avoit admiré dans un laïque l'esprit d'un p.100.
Evesque; au lieu que bien des Evesques ont veritablement l'esprit d'un laïque.[Je ne sçay si ce Vectius ne seroit point descendu
de Vettius Epagathus, l'un des celebres Martyrs de Lion.]'Car Gr.T.h.F.l.1.
ce Saint laissa une posterité qui fut mesme illustre dans le siecle. c.29.p.266.a.

'Vectius ne demeuroit pas loin de Chantelle[a] en Bourbonnois, Sid.l.4.ep.13.p.
sur le chemin de Clermont à Moulins.[b]Il y avoit en ce lieu de 106.
Chantelle, un homme de qualité nommé Germanique, à la a n.p.47.45|n.
priere duquel Sidoine alla visiter l'eglise du lieu,[qu'on peut ju- Sav.p.270;Sin-
ger par là avoir esté encore de son diocese.]Ce Germanique estoit son.
agé de plus de 60 ans, mais d'une santé forte & heureuse. Aussi il b Sid p.106.
vivoit & s'habilloit encore comme un jeune homme,[pensant
peu ce semble au salut de son ame & à la mort.]'Sidoine en eut p.107.
d'autant plus de compassion, qu'il estoit fils & pere d'un Evesque, & ainsi plus obligé que le commun des hommes à estre saint.
'Il manda sa douleur à Vectius[dont nous venons de parler,]& le p.106.107.
conjura par la pureté de sa conscience de porter Germanique
dont il estoit ami, à songer à luy, à ne se pas fier à sa santé, mais
à se haster d'effacer ses fautes secrettes par une satisfaction publique, en embrassant la profession religieuse[de la vie monastique ou penitente.]

ARTICLE XVIII.

S. Sidoine écrit aux Evesques Nunecque & Ambroise, & à quelques autres.

'SIDOINE avoit renoncé à la poesie lorsqu'il témoignoit à Sid.l.8.ep.4.p.
Consence un grand desir de l'aller voir dans sa terre appel- 216.
lée Octavienne,'qui estoit apparemment vers Beziers & Nar- p.217.
bone,[mais je ne sçay si la situation de cette terre suffiroit pour
dire que l'Auvergne & le Languedoc estoient alors à un mesme
Prince, c'est à dire à Euric Roy des Visigots.]'Ce Consence est l.7.ep.1[?].n.[?]

car. sans doute le fils de celui à qui il avoit autrefois adressé l'eloge de la ville de Narbone.[Car Sidoine luy parle comme à une personne qui luy estoit inferieure pour l'age aussibien que pour la dignité.]'Il savoit fort bien le grec & le latin,[a]& il avoit autant d'amour pour la poesie, que Sidoine en avoit eu autrefois.[b]C'est pourquoi Sidoine l'exhorte à s'elever comme luy audessus de ce divertissement de jeunesse, à prendre une vie & une occupation plus serieuse & plus sainte, surtout à faire de grandes aumosnes, parceque de toutes nos richesses,"rien n'est à nous que ce que nous donnons aux autres. &c.

l.4.ep.15.p.281. a p.281|8.ep.4. p.217. b p.217.218.

ep.13.p.242.243. 'Il estoit sans doute aussi Evesque, lorsqu'il écrivit le premier à Nonneque, pour luy recommander un nommé Promote, qu'il le prie d'aimer, comme il l'aimoit beaucoup luy mesme, parcequ'il avoit abandonné depuis peu l'obstination des Juifs pour embrasser la foy de l'Eglise.'Ce Nonneque estoit Evesque dans un pays fort eloigné, d'où sa reputation s'estoit neanmoins repandue jusqu'en Auvergne.'C'est pourquoi on juge que c'est Nuneque de Nantes qui assista au Concile de Vannes'vers l'an 465.[c]Sidoine en fait cet eloge considerable, qu'il avoit la reputation "d'estre noble sans estre superbe; d'estre puissant sans que personne luy portast envie; d'estre religieux sans superstition; d'estre savant sans vanité; d'estre grave sans contrainte; d'estre gay sans badinerie; d'estre constant sans estre inflexible; d'estre familier sans s'avilir, & avec tout cela de posseder en eminence le don le plus parfait de tous, qui est celui de la charité.'On le fait neveu de S. Sidoine,[qui assurément n'en savoit rien;]à quoy on ajoute diverses choses sur luy & sur son successeur,[qu'on pourra examiner quand on en aura donné des preuves.]'Le Gallia christiana luy attribue"d'avoir eu part à un miracle;[ce qui paroist plutost estre]'d'un de ses successeurs qui portoit le mesme nom.[d]Le premier estoit successeur d'Eusebe qui assista au Concile de Tours en 461.

p.241. n.p.93. Conc.t.4.p. 1057.d. c 3.d p.241.242. — agere nobilem. — Le Gr.t.2.p.65. — Gal.chr.t.3.p. 760.2 a.b. — &c. — p.764. d Conc p.1053. a|1057.e.

Sid.l.9.ep.5.p. 257. 'Sidoine écrivit à l'Evesque Ambroise pour luy mander le mariage d'un jeune homme de qualité pour qui Ambroise avoit beaucoup gemi, parcequ'il avoit vécu jusque là dans le desordre. La fin de cette lettre est remarquable. Il luy auroit esté glorieux, dit Sidoine, de renoncer entierement aux voluptez sans se marier.[1]Mais il y en a peu qui en passant de l'egarement à une vie reglée, commencent par ce qu'il a de plus grand, & qui aprés « 1.

1. *si fortè*. Je ne sçay s'il ne faudroit point lire *sic fortè*, & traduire ainsi: *Mais le mariage luy sera peutestre un degré pour passer de l'egarement à une vie sainte. Car il y en a peu qui commencent &c.*

» s'estre tout à fait abandonnez à eux mesmes, rompent tout d'un
» coup entierement avec le plaisir.'Et en effet, quoique ceux dont p.258.
» je vous parle, ne soient encore mariez que depuis peu, ils vivent
» déja neanmoins d'une telle maniere, & avec tant de modestie,
» qu'on voit en eux quelle difference il y a entre l'amour honneste
» & reglé d'un mari pour une femme, & les charmes trompeurs
» qu'on trouve dans une passion dereglée.'Il prie Ambroise de leur p.257.258.
» obtenir de Dieu qu'ils aient bientost un enfant ou deux, afin
» qu'ensuite[ils embrassassent la continence,& que]celui qui avoit
» peché par des plaisirs illicites, s'abstinst mesme de ceux qui
» estoient permis. Mais il témoigne en mesme temps qu'il eust
» souhaité quelque chose de meilleur.

'Rurice écrit aussi à l'Evesque Ambroise son ami.[a]On marque vers ce temps-ci un Ambroise Evesque de Sens, honoré publiquement par l'Eglise le 3 de septembre. Mais on le fait predecesseur d'Agrece, qui estoit Evesque avant Sidoine.[Ainsi il faut recourir]'à Ambroise Evesque de Saintes, dont on ne dit rien dutout.[Si c'est luy à qui Sidoine écrit, ce n'a esté probablement que depuis l'an 475, auquel l'Auvergne estant tombée sous la puissance des Visigots, Sidoine pouvoit plus aisément avoir commerce avec la Saintonge,]'dont ils estoient aussi les maistres. Rur.l.2.ep.43.p.404.c. a Gal.chr.t.1.p.615.2.a|Ferr. Gal.chr.t.3.p.976.

[b]Un serviteur de Sidoine ou de son Eglise, nommé Injurieux, s'estoit retiré auprés de l'Evesque Aproncule,[c]qu'on croit estre celui de Langres,"qui fut ensuite Evesque de Clermont aprés Saint Sidoine.[d]Celeste que Sidoine appelle son frere,[& qui ainsi pouvoit estre Prestre,]ayant esté[envoyé]à Beziers, passa par Clermont en s'en retournant,& pria Sidoine de la part d'Aproncule de luy permettre de retenir auprés de luy ce serviteur,[qui apparemment estoit Clerc.]'Sidoine y consentit, & écrivit à Aproncule qu'il estoit bien aise d'avoir cette occasion de l'obliger; le priant en mesme temps de ne point souffrir qu'Injurieux le quittast pour passer encore à quelque autre Eglise,[ce que les Conciles ont si souvent défendu.] Sid.l.8.ep.6.p.222.224. b l.9.ep.10.p.266| n.Sav. c n.Sav.p.589| Sir.p. d ep.10.p.266. p.266.267. V.537.

ARTICLE XIX.

Union de S. Sidoine avec Rurice de Limoges: Il écrit à S. Loup de Troies.

[NOus savons seulement qu'il faut mettre avant la fin de 477, les lettres de Sidoine à Rurice, duquel nous pourrons parler plus particulierement"en un autre endroit.]'Sidoine V.son titre. Sid.car.11.p.364.1.365.

avoit autrefois honoré son mariage avec Iberie fille d'Ommace par un epithalame,[qui est une méchante piece en toutes manieres.]'Il paroist que Rurice avoit deslors des pensées & des desirs elevez audessus du mariage.'Ayant depuis renoncé au monde, & se souvenant de l'ancienne union qu'il avoit avec Sidoine, il voulut se rendre son disciple, & il luy écrivit souvent pour luy demander ses prieres, & pour recevoir ses instructions, dont il fait un fort bel eloge.

p.61.72.
Rur.l.1.ep.9.p. 375.376.

[Nous n'avons point]'les lettres que Sidoine luy écrivit pour l'instruire comme un bon Pasteur, qui est la qualité que Rurice luy donne à son égard.'Mais nous en avons une par laquelle il répond avec une extreme modestie aux louanges que Rurice luy donnoit.'Il la finit en ces termes: N'exercez point, je vous prie, vostre eloquence à un sujet aussi sterile qu'est celui de me louer. Songez plutost à guerir mes langueurs par vos prieres; & n'employez point les charmes si dangereux d'une eloquence qui n'est que trop douce, à accabler la foiblesse de mon ame encore toute malade, sous le poids d'une fausse gloire. Puisque vostre vie est encore plus sainte que vostre eloquence n'est belle, vous m'obligerez bien plus de demander à Dieu pour moy la vertu, que de me louer comme si je l'avois déja.[Je ne sçay s'il vouloit répondre par là]'à une lettre de Rurice pleine d'eloges dès le titre, où il est qualifié Voyant[& Prophete.]Il y témoigne un extreme desir de voir Sidoine. Mais il le prie de le venir visiter avec l'Evesque qui le devoit venir voir;["ce que je ne conçois point,]si l'on dit que S. Sidoine estoit alors chez l'Evesque du pays où demeuroit Rurice. NOTE 8.

ep.8.p.375.c.
S.d.l.8.ep.10.p. 231.
p.232.
Rur.l.1.ep.16.p. 378.d.e.

'Sidoine l'ayant prié une fois de retirer de Leonce un livre de ses ouvrages pour le luy renvoyer, Rurice en lut quelque chose, & le trouva si beau, qu'il en fit aussitost une copie. Il manda ensuite à Sidoine ce qu'il avoit fait, comme pour luy en faire excuse; & il appelle cela un vol.'Sidoine agrea fort non seulement sa lettre & ses excuses, mais le vol mesme dont il s'accusoit; & luy répondit par une lettre fort ingenieuse & fort civile.

ep.8.p.375.
S.d.l.4.ep.16.p. 110.

'Rurice luy envoya une autre fois un de ses gents, qui copia chez luy les sept premiers livres de l'Ecriture, que Sidoine voulut bien se donner la peine de revoir; & le volume des Prophetes, dechargé, dit Sidoine,"de plusieurs additions superflues. *sententiis.* [Est-ce qu'on avoit corrompu les Prophetes, comme on voit par des manuscrits, qu'on a fait quelques autres livres de l'Ecriture?]Lorsque le copiste eut achevé, Sidoine fit l'eloge de son in-

l.7.ep.15.p.145. 146.

dustrie, & surtout de son affection, dans une lettre qu'il luy donna pour son maistre.[Rurice conserva toujours depuis beaucoup d'estime & d'affection pour Sidoine.

Nous ne voyons point de temps particulier où il faille mettre quelques lettres de Sidoine à S. Loup, sinon que ç'a esté entre sa promotion à l'episcopat, & la publication de ses lettres en 477.]

à Vargis. 'Il luy écrivit donc sur une femme, qui ayant esté enlevée 'par des bandits, avoit esté vendue publiquement dans Clermont, à un marchand de la ville, par un nommé Prudent, qui pretendoit la posseder legitimement. Il y avoit déja quelques années que cela s'estoit passé, lorsque les parens de cette femme ayant sceu qu'on l'avoit vue à Clermont, y vinrent en hiver pour la chercher ou en avoir des nouvelles. Ils trouverent qu'elle estoit morte; & ne laisserent pas de vouloir faire un procés criminel à Prudent, [comme receleur & associé des bandits.] Comme on disoit qu'il estoit alors à Troies, ils se resolurent d'y aller: & Sidoine leur donna une lettre pour S. Loup, où il le prioit d'arrester cette affaire par quelque composition, depeur qu'elle ne finist par le sang comme elle avoit commencé: Car l'on pretendoit que lorsque les bandits avoient enlevé cette femme, ils avoient tué quelqu'un de ceux avec qui elle estoit. l.6.ep.4 p.160. 161|Cang.lat.r. p.1250.

'Un nommé Gallus du diocese de Troies ayant quitté sa femme, estoit venu à Clermont, S. Loup en écrivit à Sidoine, & luy parla de la faute de cet homme avec une force sainte mélée de douceur & de charité, pour le porter à se reconnoistre. Sa lettre fit l'effet qu'il desiroit: Car Sidoine l'ayant receue, & ayant fait venir Gallus pour la luy lire, il avoua que c'estoit l'arrest de sa condannation, & fut en mesme temps gagné par la douceur & la bonté que le Saint y faisoit paroistre. Il se sentit touché non de colere, mais de douleur. Il jetta un profond gemissement, promit de retourner sans delai en son pays pour y reprendre sa femme; & se mit aussitost en devoir d'executer ce qu'il promettoit. Sidoine le voyant touché si vivement, crut le devoir plutost consoler que le reprendre, & luy donna une lettre pour S. Loup, où il rendoit un témoignage avantageux à sa promte conversion. Sid.l.6.ep.9.p. 164.165.

'Il assure en mesme temps S. Loup qu'un nommé Innocent a fait ce qu'il avoit souhaité de luy, & qu'il peut l'en remercier. Il le prie aussi de l'assister souvent de ses prieres, afin qu'il pust retourner au ciel en changeant de chemin comme les Mages, c'est dire de vie & de mœurs. Ibid.

ARTICLE XX.

Saint Sidoine appellé à Bourges pour l'election d'un Evesque ; admire la vertu de Simplice, & l'ambition des autres.

Sid.l.7.ep.9.p.191. 'UN des premiers avantages que l'Eglise tira de l'episcopat de S. Sidoine, fut l'election de Simplice, qu'il choisit luy seul pour estre Evesque de Bourges.[Nous ne saurions mettre cette election avant l'an 472, si S. Sidoine n'a esté Evesque qu'en p.191|ep.5.p.180. 471.[Nous ne pouvons pas non plus la mettre plustard,]'tant p.180. parceque S. Sidoine n'estoit encore Evesque que depuis peu,'que parceque lorsqu'elle se fit, le Berri estoit encore aux Romains ; ep.1.p.171. 'au lieu que quand les Gots assiegerent Clermont[en 473 au plustard,]ils estoient maistres de tous les environs jusqu'à la Loire, à l'exception de l'Auvergne.[Voici donc l'histoire de cette election.]

ep.5.p.179. 'L'Evesque de Bourges estant mort,[soit Pragmace dont nous Lab.bib.2.p.17. avons parlé ci-dessus,]'soit Eulode que l'on loue beaucoup sans Sid.l.7.ep.5.p.179. en rien dire de particulier ni d'autorisé par les anciens ;'la ville, par un decret,[& suivant l'ordre des Canons,]pria Sidoine d'y venir[pour faire l'election d'un nouvel Evesque. Le decret pouvoit estre general pour tous les Evesques de la premiere Aquitai-p.180. ne, dont Bourges estoit la Metropole.]'Mais hors Clermont, tout le reste de la province estoit sous la puissance des ennemis,[c'est à dire des Visigots.]Ainsi Sidoine s'y trouva seul.

p.179. 'Il trouva la ville dans un état fort dangereux : Le peuple partagé par differentes inclinations,"estoit tout en mouvement. *fremit.* Mais ce qui est de plus triste, c'est qu'un grand nombre de personnes n'estoient pas seulement disposées à se charger du poids ep.9.p.189. terrible de l'episcopat, mais le briguoient ouvertement.'Aussi S. Sidoine ne fait pas difficulté de les appeller des Competiteurs. Tous se jugeoient fort dignes de cette charge, & nul d'entr'eux ep.5.p.180. n'en estoit jugé digne par aucun autre.'En effet, quand on vouloit les examiner selon Dieu & selon la verité, tout ce qui y pouvoit paroistre de bon se trouvoit bien foible, bien mélé[de mal,] & une vraie hypocrisie. Car tout y estoit faux & deguisé hors l'impudence. La pluspart avoient tellement perdu toute honte, qu'ils ne rougissoient pas d'offrir de l'argent pour s'elever à une place & à une dignité toute sacrée. Il y a apparence qu'on osa bien tenter sur cela S. Sidoine, qui eut horreur de ce sacrilege.

'Il ne faut pas s'étonner qu'un nouvel Evesque comme Sidoine, se soit trouvé embarassé dans une occasion si difficile.[Il voulut connoistre plus particulierement ceux que l'on proposoit.]'Il vit avec douleur qu'on ne vouloit point de ceux qui avoient esté elevez dans la solitude & la vie religieuse, quelques saints qu'ils pussent estre,'& qu'ils ne pourroient pas mesme avoir assez d'autorité pour vaincre la dureté des peuples & la licence des Clercs. 'Entre les Ecclesiastiques, il trouvoit que les plus anciens n'estoient capables,"ni d'estre Evesques, ni de souffrir qu'on choisist quelqu'un de ceux qui estoient plus jeunes qu'eux.'Sidoine voulant les flater un peu, dit que beaucoup d'entr'eux avoient quelques qualitez episcopales, mais qu'aucun ne les avoit toutes; de sorte que chacun pouvoit suffire pour[se gouverner]luy mesme, & pas un pour[gouverner]tous les autres.

p.180. ep.9.p.191. p.192. p.192.193. &c. p.193.

'Il ne restoit donc que les laïques,[qui selon l'ordre des Canons devoient estre exclus de l'episcopat. Mais il paroist que ces Canons estoient peu connus alors dans les Gaules: Et les Saints n'y ont pas toujours eu égard dans les besoins extraordinaires de l'Eglise.]'Il semble qu'on en proposoit deux"de la premiere qualité, Eucher & Pannyque: Mais ils avoient tous deux esté mariez deux fois; ce qui ne permettoit pas de les elire selon la regle[établie par S. Paul mesme.]

Ibid. Illustres. p.194.

'Le peuple en souhaitoit[encore]un troisieme,"d'une qualité inferieure à ces deux,'mais neanmoins d'une famille considerable, illustre & dans les dignitez du monde, & dans celle de l'Eglise.C'estoit Simplice,[apparemment celui mesme]'dont Sidoine avoit recherché l'amitié, à cause de la grande reputation de sa vertu.'Il paroist que son pere & son beaupere avoient esté Evesques de Bourges.ᵃAinsi il n'avoit point eu besoin de chercher un maistre hors de chez luy.

Spectabilem. ep.8.p.187. ep.9 p.194. l.3.ep.11.p 75|5. ep.4.p.132|n. l.7.ep.9.p.191|n. p.77. a ep.9.p.195.

'Il avoit epousé une femme digne de la race des Pallades dont elle estoit sortie, & de celle où elle entroit par son mariage: Car ces Pallades avoient aussi beaucoup paru, les uns dans le sacerdoce, les autres dans les lettres & dans l'eloquence.'On en marque deux entre les Evesques de Bourges mesme, l'un vers l'an 380, l'autre aprés Leon,[& ainsi aprés 461.]'Et ce dernier Pallade, est sans doute le beaupere de Simplice, comme il faut dire qu'Eulode[ou Pragmace]successeur de Pallade, est le pere du mesme Simplice. Quelques nouveaux mettent tous ces deux Pallades au nombre des Saints le 10 de may. Neanmoins l'Eglise de Bourges n'en honore qu'un.["Et il y a quelque sujet de croire que

p.196. Lab.bib t.1.p.13; 17. Sid.n.p.76.77. NOTE 9.

l.3.ep.11.p.75|7. c'est plutost l'ancien.]'Simplice eut plusieurs enfans, qu'ils eleverent luy & sa femme avec un fort grand soin.ᵃIls marierent au moins un fils & une fille d'une maniere qui fit beaucoup estimer leur sagesse.'Leur fils & leur gendre s'eleverent audessus mesme de Simplice par les dignitez du siecle.

ep.9.p.196.
a p.75.
p.75.196|5.ep.4.
p.131.

p.194. 'Outre tous ces avantages, Simplice avoit naturellement beaucoup de genie, & n'avoit pas moins d'étude. Il avoit souvent esté deputé par la ville de Bourges, tantost aux Rois"des Visigots, ou *pellitos.* ibid. d'autres barbares, tantost aux Empereurs Romains.'Que s'il avoit de quoy se faire admirer pour les affaires civiles, il avoit aussi de p.195. quoy se faire aimer par l'Eglise.'Ce n'estoit pas qu'il s'attirast l'amitié par un exterieur ouvert & affable. Au contraire il n'estoit pas un homme populaire, & du commun, s'il faut ainsi dire. Il vouloit estre aimé, mais des bons. Il ne se prodiguoit pas pour se familiariser avec toutes sortes de personnes, mais il savoit se faire rechercher, en ne se liant qu'avec ceux qu'il avoit bien exa- p.196. minez :'& aprés cela mesme, il cherchoit moins à leur plaire qu'à les servir.

[Mais cette reserve qui venoit de prudence, non de fierté ni p.194. de froideur, n'empeschoit pas]'que sa charité n'allast audevant & audelà des besoins de toutes sortes de personnes, citoyens & étrangers, laïques & Ecclesiastiques, grands & petits.Ceux qu'il invitoit le plus à sa table, estoient ceux qui ne le pouvoient prier p.195. à la leur.'Ayant encore son pere, & ayant déja des enfans avec peu de bien, il avoit fait bastir une église, sans estre aidé de per- p.196. sonne.'Mais c'est"qu'il retranchoit le luxe & les depenses inutiles. *inhabitu* Il se rabaissoit de mesme,& s'egaloit à tout le monde dans la con- *simplex.* versation.[Outre sa charité,]il estoit constant dans l'adversité, intrepide dans le danger, modeste dans les heureux succés, tres sage dans ses conseils. Il recherchoit avec ardeur l'amitié de ceux qu'il savoit dignes d'estre aimez, la cultivoit avec soin, & ne la laissoit jamais refroidir. Si quelqu'un le haïssoit, il ne le croyoit pas legerement,"se conduisoit toujours sagement avec *honeste ex:r-* p.195. luy, & estoit toujours prest à se reconcilier.'On tenoit qu'ayant *cet.* esté pris un jour par les barbares, & enfermé dans une prison, Dieu, l'en avoit tiré par un miracle.

p.195. 'Il y avoit longtemps que le peuple de Bourges l'avoit demandé pour Evesque. Mais il luy avoit alors esté plus glorieux de ceder cette dignité à son pere & à son beaupere, que de la posseder luy mesme. Ainsi il estoit plus digne que jamais d'y estre elevé, & plus capable de s'acquiter des devoirs ausquels elle engage.]

ge,]'ayant encore la vigueur de la jeunesse, avec la maturité & la prudence d'un age plus avancé.'Il meritoit encore d'estre Evesque, parcequ'il n'avoit nul desir de l'estre, travaillant beaucoup à estre digne du sacerdoce, & non pas à s'y elever. p.194. p.156.

'S. Sidoine avoit connu son merite sans estre venu à Bourges, par sa reputation, & par le témoignage avantageux que luy en rendoient plusieurs personnes de la mesme ville, & de la premiere qualité, qu'il avoit connues par diverses rencontres.'Lorsqu'il s'en informa en cette occasion, on luy en dit tant de choses, que quoique ce fussent des gents de probité, & en grand nombre qui les luy disoient, il craignoit qu'il n'y eust beaucoup de flateries mélées avec la verité. Mais lorsqu'il eut esté"proposé,& qu'il vit que personne ne luy reprochoit rien d'illicite, non pas mesme les Ariens,[toujours prests à calomnier les Catholiques,]& que"ceux qui pretendoient à l'episcopat, se contentoient de demeurer dans le silence; il conclut de là qu'il falloit que sa vertu fust bien uniforme & bien parfaite, puisque les méchans n'osoient en dire du mal, & que les bons ne pouvoient se lasser d'en dire du bien. p.196|l.3.ep.11. p.75. l.7.ep.8.p.188. nominato. aemuli ejus.

ARTICLE XXI.

S. Sidoine chargé de nommer un Evesque à Bourges, nomme Simplice.

"IL paroist que Sidoine jugea toujours que Simplice estoit le meilleur de tous ceux que l'on proposoit pour estre Evesque de Bourges.'Il ne vouloit pas neanmoins encore le nommer & le choisir: Car comme il estoit seul Evesque, & qu'ainsi il ne pouvoit pas faire l'ordination selon les Canons,[ni peutestre mesme l'election,]il fallut prier les Evesques des provinces voisines d'y venir.'Il y eut un decret[de la ville]pour en prier S. Euphrone d'Autun, & peutestre encore Agrece de Sens, & quelques autres. Si l.l.7.ep.8.p. 187.188. ep.5.p.180. ep.8.p.188.

'Sidoine en écrivit une lettre fort pressante à Agrece, parceque les Evesques de la province ne se pouvant pas trouver à l'election, il falloit qu'elle fust autorisée par les Metropolitains des autres provinces. Et il estoit bien aise de ne rien faire qu'avec le conseil d'une personne sage & considerable.'Il l'assure qu'il n'avoit encore ni choisi ni nommé personne, & qu'il ne vouloit rien faire qu'il ne fust venu, luy devant ce respect, & ne voulant rien faire que par son sentiment, & avec son autorité.'Il ajoute à la ep.5.p.180. p.180.181. p.181.

fin que si Agrece veut venir, il montrera que sa province peut
p.182. avoir des bornes, mais que sa charité n'en a point,'comme la religion ne se divise point non plus par provinces.[Je pense que cette lettre pouvoit bien estre comme circulaire, & s'adresser encore à d'autres Metropolitains, ou mesme à tous les Evesques que
Gal.chr.t.1.p.615.2.d. l'on demandoit, en y changeant quelques mots.]'Agrece est honoré[à Sens]le 13 de juin.[Mais je ne trouve pas d'autre chose pour son histoire.]On dit qu'il fut enterré dans une eglise de S. Gervais, d'où Ansegise l'a fait transporter dans celle de Saint Pierre.

Sid.l.7.ep.8.p.187.188. 'Sidoine écrivit aussi à S. Euphrone en particulier pour le prier non pas tant de venir,[ce qu'il faisoit par la lettre circulaire,]que de l'aider au moins de son conseil, dans la difficulté où il estoit. Il le consulte nommément sur la personne de Simplice, luy protestant que l'on suivra tout ce qu'il jugera à propos qu'on fasse.
n.p.76. [On ne sçait point ce que fit Euphrone.]'On peut croire qu'Agre-
ep.9.p.190. ce vint à Bourges.'Car il y eut un Metropolitain present à l'election, que Sidoine dit avoir esté audessus de luy par les mœurs, par l'eloquence, par la dignité, par l'antiquité de l'episcopat, &
p.189. par l'age.'Et il est visible que ce n'estoit pas celui de Tours.

Ibid. [Lorsque les Evesques qui purent venir furent arrivez,]'& que l'on voulut proceder à l'election, les brigues se trouverent si fortes, qu'il eust esté impossible de rien conclure, si le peuple adouci[par les raisons des Evesques,]n'eust consenti à se departir"du droit d'elire, pour s'en soumettre à leur jugement,[ou *judicii sui.*
p.190. plutost à celui de S. Sidoine.]'On fit donc un decret par lequel on donnoit à Sidoine en particulier le pouvoir de nommer un
p.197. Evesque,'& on s'obligeoit par un écrit qui portoit une espece de
p.189. serment, de s'en tenir au choix qu'il feroit.'Quelques Prestres en murmurerent entr'eux; mais pas un n'osa seulement dire un mot en public pour s'y opposer: La pluspart craignoient autant d'avoir un Prestre pour Evesque, qu'un autre de quelque qualité que ce fust. Ainsi chacun d'eux ne sachant qui souhaiter, ils aimerent autant le laisser choisir par un autre.

p.190. 'Sidoine fut donc obligé de se soumettre à cette extravagance du peuple, comme il l'appelle, & aprés en avoir deliberé avec
p.189. les autres Evesques,]'il employa seulement la moitié d'une nuit fort courte, (car c'estoit en été,) à composer un discours, qu'il re-
p.190.191. cita[le lendemain]dans l'eglise devant le peuple.'Il representa d'abord que l'honneur qu'on luy faisoit de s'en raporter à son jugement du choix d'un Evesque, luy estoit"une pesante charge, sur- *&c.*

tout en presence d'un Archevesque.[Le peuple luy donna apparemment sur cela des applaudissemens, comme cela estoit alors
» ordinaire; surquoi]'il dit ces paroles: Faites par vos intercessions p.191.
» que nous soyons en effet tels que vostre foy[& vostre charité]
» nous croit estre, & travaillez à nous elever au ciel plutost par vos
» prieres que par vos acclamations.'Il fit voir ensuite que ce choix p.191.192.
l'exposoit necessairement à la malignité & aux plaintes de diverses personnes, qui ne manqueroient pas de trouver des defauts dans les vertus mesmes de qui que ce fust qu'il nommast.
'Il parcourut sur cela les divers états de l'Eglise, pour montrer p.191-193.
combien il estoit difficile d'y trouver des personnes dont le choix
pust plaire.'Mais il parle surtout avec bien de la force contre les p.193.
defauts de quelques Ecclesiastiques; aprés quoy il ajoute, que puisqu'il ne nommoit personne, celui qui s'offenseroit de ce qu'il disoit, ne feroit qu'avouer qu'il est du nombre des coupables.

'Enfin aprés avoir juré par le S. Esprit qui a condanné la simo- p.193.194.
nie dans son auteur, qu'il n'auroit aucun égard, ni à l'argent, ni à la faveur, il declara qu'aprés avoir exactement pesé toutes choses, l'état de la personne, du temps, de la province, de la ville, il ne trouvoit personne qui fust plus digne de l'episcopat,
que Simplice dont nous avons parlé.'Il en fit ensuite un grand p.194-196.
eloge.'Et enfin conclud son discours par ces paroles: Au nom du p.197.
pronuncio. Pere, du Fils, & du Saint Esprit,"je declare que c'est Simplice qui doit estre établi le Metropolitain de nostre province, & le souverain Prelat de vostre ville.

'Ce discours fut ecouté avec grande attention de tout le mon- p.189.
de,[& suivi sans doute du consentement du peuple, & de l'ordination de Simplice; si l'on ne veut dire que comme on ne voit point qu'il y eust alors plus de deux Evesques à Bourges, & qu'il s'agissoit d'ordonner un laïque contre l'ordonnance des Canons, ce fut seulement alors qu'on resolut de prier S. Euphrone de ve-
V.5 nir, ou de mander son sentiment sur la demande"que le peuple faisoit de Simplice. Il y a neanmoins plus d'apparence que Sidoi-
ne écrivit en mesme temps à Euphrone & à Agrece,]'puisqu'il ep.8.p.188.
fait encore tout dependre du conseil d'Euphrone.

'Mais on demeure d'accord que Simplice fut receu & ordon- Lab.bib.t.2.p.18[
né Evesque de Bourges, & qu'il répondit à l'estime que sa pre- Gal.chr.t.1.p.144.1.a|Bar.471.
miere vie avoit donnée de luy, puisqu'on luy donne le titre de §19.
Saint.'Quelques uns marquent sa feste le 12 de fevrier.ᵃL'Eglise Boll.12.feb.p.
de Tours en fait une memoire le premier de mars, particuliere- 601.f.
a 1.mars,p.37.§24.

§ 15. ment à S. Martin, où l'on en fait un office entier :'& on marque
§ 18. qu'il y a mesme dans la ville une eglise de son nom.'Les leçons de son office paroissent tirées en partie de Saint Sidoine: Mais elles n'ont pas pris de luy ce qu'elles disent, que voulant entrer tout jeune en religion, il se mit sous la conduite d'un vieillard, & qu'il garda toute sa vie la chasteté,["ce qui ne peut guere marquer que le celibat, & ainsi c'est une chose certainement fausse.] &c.
Ibid. 'Elles le font successeur d'Eulole[ou Eulode,]& ajoutent,Qu'aprés avoir receu l'episcopat malgré luy, il s'appliqua tout entier
§ 19. à deraciner la simonie, qui estoit alors fort commune;'Que tout le monde recouroit à luy pour s'instruire des veritez de la foy; Qu'il ne se contentoit pas de faire embrasser la foy Catholique à ceux qui s'adressoient à luy, mais qu'il les portoit encore à une vertu parfaite; Et qu'aprés avoir beaucoup travaillé pour l'Eglise durant environ sept ans, il alla se reposer en paix dans le ciel.

[Nous souhaiterions que ces faits fussent appuyez de quelque autorité plus grande que n'est celle d'un breviaire, qui mesme méle à cela diverses fautes grossieres. Je ne trouve point qu'on fasse aucune memoire de luy à Bourges. L'histoire des Evesques

Gal chr.p.145. 1.c|Lab.p.20. de cette Eglise, ne dit rien non plus de son episcopat,]'mais seulement qu'ayant gouverné sept ans, il fut enterré dans une eglise qu'il avoit bastie au fobourg de la ville, & qui porte aujour-
Lab.p.20. d'hui le nom de S. Austregisile, l'un de ses successeurs,'où l'on
Boll.1 mars,p. 381.§ 25. assure que son corps est conservé avec honneur,'à la reserve d'une partie qu'on croit avoir esté transportée à Saint Martin de Tours; ce qui fait que cette Eglise & tout le diocese de Tours
Sid l.7.ep.9.p. 189. l'honore, comme nous avons dit.'S. Perpetue de Tours pria Sidoine de luy envoyer le discours qu'il avoit fait pour sa nomination: Et c'est par ce moyen qu'il est venu jusques à nous.

++

ARTICLE XXII.

De Claudien Prestre de Vienne: Etat de l'Auvergne: Lettre à Fauste.

Sid.l.4.ep.2.p. 86. a ep.3.p.91. [CE fut peutestre vers l'an 472 que Sidoine écrivit à Mamert Claudien.]'Car non seulement il estoit déja Evesque, a mais mesme il y avoit déja du temps qu'il ne faisoit plus de vers. [Claudien, comme nous avons vu, luy avoit adressé ses trois livres de la nature de l'ame, lorsqu'il n'estoit encore que laïque. Sa promotion & d'autres affaires estant survenues dans ce temps
ep.2.p.87. là,]'il ne répondit point à Claudien, celui-ci s'en plaignit en ami

par une lettre qu'il luy écrivit, où il fait gloire d'aimer & d'estre aimé uniquement de Sidoine. Il le menace à la fin, que s'il continue à ne luy point écrire, il s'en vengera en luy écrivant encore.

'Sidoine luy répondit donc enfin; & s'excusa de ne l'avoir pas fait plustost, sur ce qu'il craignoit de s'exposer à la censure d'un aussi grand maistre de l'eloquence qu'estoit Claudien.'Il luy fait ensuite un eloge magnifique de son ouvrage, [sans savoir sans doute qu'il fust contre Fauste,]'&"d'une hymne du mesme auteur.'Il publioit luy mesme les ouvrages de cet ami.ᵃIl presta son exemplaire de l'ouvrage contre Fauste, à un de ses amis, qui en vouloit prendre une copie, & eut soin de le redemander ensuite, comme une chose qui luy estoit precieuse.'En le redemandant il fait un grand eloge & de l'ouvrage & de l'auteur.

ep.3.p.88. p.88-90. V. Saint Mamert. p.90.91. ep.3.p.91. a l.5.ep.2.p 130. p.129.130.

'Claudien mourut quelque temps aprés, laissant un extreme regret de sa mort à Sidoine.'Il ne se trouva pas à son enterrement; mais il alla depuis visiter son tombeau [à Vienne"l'an 474,] & il luy composa une epitaphe en vers; ce qu'il ne put faire sans repandre beaucoup de larmes.'Il envoya cette epitaphe à Petrée fils d'une sœur de Claudien, avec une lettre où il en fait encore un grand eloge.'On voit qu'il l'avoit connu fort particulierement [lorsqu'il estoit à Lion,] & qu'il l'alloit consulter sur les questions les plus difficiles.

l.4.ep.11.p.101. p.104. V.5 p.101. p.101.102.

[Simplice de Bourges tomba bientost, avec tout le Berri sous la puissance des Visigots,]'à qui il ne resta plus à conquerir au-delà de la Loire, que l'Auvergne. C'est pourquoi ils l'attaquerent plusieurs fois, commençant toujours par là quand ils faisoient la guerre à l'Empire. [Ils assiegerent une fois au moins la ville de Clermont, défendue par les Bourguignons, & par Ecdice beaufrere de Saint Sidoine: ce qu'il faut mettre en 473, si ç'a esté depuis la conqueste du Berri,]'ou en l'an 474, auquel on voit que les Visigots estoient entrez dans l'Auvergne.'Et on craignoit qu'ils ne vinssent encore en 475 assieger la ville. [Mais ce malheur fut detourné par un autre que Sidoine trouvoit encore plus grand; je veux dire"par la paix que Jule Nepos fit avec Euric en 475, dont un des articles fut que l'Auvergne demeureroit aux Visigots.

l.3.ep.1.p.53|7. ep.1.p.171. l.3.ep.7.p.72. l.5.ep.16.p.146. V. Nepos.

On peut mettre dans les premiers bruits de cette guerre, c'est à dire peutestre en l'an 473, la premiere lettre de Sidoine à Fauste de Riés,]'avec lequel il estoit lié d'une amitié tres étroite.ᵇFauste luy avoit écrit, & l'avoit apparemment prié qu'ils pussent s'écrire souvent l'un à l'autre.ᶜSidoine luy répondit pour luy obeïr,

Sid.l.9.ep.9.p. 262. b ep 3.p.252. c p.254.

mais s'excusa de le faire souvent, parcequ'il n'osoit point comparer son style avec l'elegance & la force de celui de Fauste,'& parcequ'il estoit peu en état de songer à polir & à étudier des lettres, ayant l'esprit occupé par ses pertes & ses afflictions domestiques. Car ayant esté tiré de[Lion,]sa patrie, & comme relegué [en Auvergne,]par la necessité de son emploi[& de sa charge episcopale,]il sentoit, dit-il, où il estoit, les incommoditez qu'on rencontre dans un pays étranger, & estoit traité dans sa patrie comme un proscrit par la perte & le dechet de ses biens,'qui par son absence, demeuroient comme abandonnez au pillage.

p.253. — n.Sav.

'Mais la principale raison qui l'empeschoit d'écrire, c'est que la paix[ou la treve]faite entre les Etats[des Romains & des Visigots,]estoit sur le point d'estre rompue.'Les chemins estoient déja gardez, comme entre des ennemis; de sorte que ceux qui estoient dans des villes un peu eloignées, ne pouvoient s'écrire sans exposer ceux par qui ils envoyoient leurs lettres.'Il prie Fauste de le vouloir aider par ses prieres, à obtenir de Dieu la grace de purifier les taches de sa conscience, & de n'estre qu'à luy seul.[Mais il ne savoit pas que selon Fauste, nous avons toujours entre nos mains cette grace, que sa pieté plus simple & plus éclairée, luy faisoit souhaiter d'obtenir de Dieu, sentant bien qu'il ne l'avoit pas.]'Il prie encore Fauste de vouloir corriger ce qu'il trouveroit de mal dans sa lettre, afin d'estre assuré qu'il y trouvoit quelque chose de bien.[Je pense que c'est cette lettre] 'que Fauste ne receut pas, parceque lorsqu'elle arriva à Riés, il estoit à Apr. Sidoine dit qu'il fut bien aise de cette rencontre, ayant, dit-il, satisfait à son devoir, sans s'exposer à la censure de Fauste.

ep.3.p.253. — p.252.253. — p.253.254. — p.255. — ep.9.p.261.

ARTICLE XXIII.

S. Sidoine prie Ecdice, Constance, & Avite, d'assister l'Auvergne contre les Gots: Il y établit les Rogations.

'ECDICE qui avoit défendu avec beaucoup de courage la ville de Clermont, & avoit chassé les Gots de l'Auvergne, s'en alla peu aprés à la Cour des Rois de Bourgogne, dont il estoit fort aimé. Sidoine luy écrivit pour l'exhorter à n'y pas estre longtemps, parcequ'il n'est jamais bon de se familiariser avec les Princes,'& pour le prier de revenir en Auvergne, où l'on desiroit fort sa presence.'Car quoique les Gots n'eussent pu

Sid.l.3.ep.3.68. — p.65.68. — ep.2 p.63.64.

prendre Clermont, ils y avoient neanmoins laissé une telle frayeur, qu'on perdoit l'esperance & le dessein de se défendre : & plusieurs des habitans l'avoient déja abandonnée, particulierement à cause des divisions qui estoient entr'eux.

[On peut juger de la douleur où estoit Sidoine, qui comme Evesque, devoit procurer à son peuple l'union des esprits & des cœurs, & qui craignoit extremement de tomber sous la puissance des Visigots. Ainsi ce fut luy apparemment qui se procura pour cela la visite de Constance Prestre de Lion, son intime ami;] 'Ce Prestre estant venu à Clermont, y reconcilia les esprits, & p.63.64.
&c. leur persuada de se réunir tous pour leur commune défense,"de ne se point decourager, & de reparer leurs murailles presque ruinées.'Il vint durant l'hiver, [peutestre à la fin de 473.] 'Quand il p.64. s'en fut retourné, Sidoine luy écrivit une lettre de remerciement au nom de toute la ville. a p.63.

'Ce fut peutestre aussi dans ce temps là qu'il écrivit à Avite ep.1.p.62. son cousin, pour le remercier de ce qu'il avoit donné à l'Eglise de Clermont une terre proche de la ville, 'appellée Conliac, que n.Sav.p.181. cette Eglise possede encore aujourd'hui.'Il dit que c'est pour le ep.1.p.63. recompenser de cette aumosne, que Dieu luy a envoyé une riche succession.'Il le prie par la mesme lettre de travailler à faire p.62.63. quelque accord entre l'Empire & les Visigots, afin de mettre l'Auvergne à couvert des efforts que les derniers faisoient pour s'en rendre maistres aprés l'avoir desolée. [Il se fit quelque treve, que les Gots rompirent en 474. On ne dit point par qui elle
V.§10. fut faite."Sidoine mesme peut bien y avoir eu part.]

'Durant ces troubles Sidoine écrivit à Felix [Patrice,] par un ep.4.p.68. Juif nommé Gozolas, qui estoit à ce Seigneur. Il y témoigne sentir beaucoup l'affliction de son peuple, & se rejouir seulement dans la prosperité des autres.'Car quoique je sois, dit-il, dans p.68.69. une affliction visible à tout le monde, en punition des pechez dont ma conscience se sent coupable, je ne croy pas neanmoins que tout le monde doive estre puni avec moy, & je ne laisse pas de me rejouir au moins de voir les autres dans la joie & dans la prosperité.

[Nous avons raporté en un autre endroit]'les paroles si hum- l.7.ep.6.p.182. bles & si genereuses qu'il dit sur les conquestes & sur les prosperitez d'Euric: C'est, dit-il, un ordre de la providence, que des pecheurs comme moy ne doivent point condanner, & que des Saints mesmes ne doivent point approfondir.'Il avoue dans une ep.11.p.198.
&c. autre"lettre, que ce que souffroit l'Auvergne, estoit une juste

l.7.ep.1.p.171. punition des pechez des peuples.'C'est pourquoi il eut recours, non à la force des hommes, mais à la misericorde de Dieu, & établit dans son diocese"les Rogations, que S. Mamert avoit V. Saint Mamert.
p.171. commencées depuis peu à Vienne.'Et il crut que c'estoit ce qui
p.171. avoit défendu l'Auvergne contre les efforts des Visigots.'Il écri-
p.173. vit sur cela à S. Mamert, au commencement de 474 ou 475,'le priant au nom des peuples de l'Auvergne, de les assister par ses prieres, aussibien que par l'exemple qu'il leur avoit donné de
p.173.174. prier.'Il le pria en mesme temps de luy envoyer quelques reliques de S. Ferreol Martyr de Vienne.

l.5.ep.14.p.144. 'Il invite Aper son ami, à revenir des montagnes d'Auvergne
p.144. à Clermont, pour se trouver à cette solennité de penitence.'Aper estoit dans ces montagnes, ou pour y chercher un refuge,(ainsi ce pouvoit estre en 475 au plustard,) ou pour y prendre les bains
Sanson. des eaux chaudes.'Car il y a encore une ville appellée Chaudes-Aigues, à l'extremité meridionale de la haute Auvergne.[C'est
Sid.l.4.ep.21.p.116-118. sans doute cet]'Aper originaire d'Autun par son pere, & d'Auvergne par sa mere, à qui Sidoine avoit écrit, pour l'exhorter de venir au moins quelquefois d'Autun en Auvergne où il avoit
p.117.118. esté elevé.'Il l'en prie au nom de toute l'Auvergne;[d'où l'on peut juger qu'il en estoit deslors Evesque.]

p.117. 'Il parle dans cette lettre d'une Frontine qui estoit d'Auvergne & parente d'Aper, plus sainte, dit-il, que les saintes vierges, que sa mere"respectoit, pour qui son pere avoit de la venera- *venerabatur.* tion, & qui par la crainte qu'elle avoit de Dieu, se faisoit craindre des hommes. Elle avoit une foy tres vive, vivoit dans une grande penitence, & dans une abstinence tres rigoureuse. Elle estoit morte lorsque S. Sidoine en parloit,"vierge sans doute, & *puella.* encore jeune.[Mais nous n'en avons pas d'autre lumiere.]

ARTICLE XXIV.

De S. Eutrope d'Orange: Diverses lettres de S. Sidoine.

Sid.l.6.ep.5.p.152. [IL faut mettre à la fin de 473 ou 474,]'la lettre que Sidoine écrivit à Eutrope, des qu'il sceut que cette nation perfide [des Visigots s'estoit retirée, & que les chemins estoient libres.]
p.162.163. 'Cet Eutrope estoit Evesque assez loin de l'Auvergne. Sidoine luy écrivit par un homme exprés pour entretenir l'amitié qui estoit entr'eux. Il le loue d'avoir eu un don & une onction particuliere pour animer les autres à la pieté & à la componction par ses

ses vives exhortations. C'est pourquoi il le prie de repandre cette grace jusque sur son ame, qui languissoit dans la faim, & dans l'ignorance.'On croit que cet Eutrope est celui d'Orange, à qui le Pape Hilaire écrit en 464, & que l'Eglise honore solennellement le 27 de may.[Usuard & Adon disent que sa vie illustre par un grand nombre de vertus & de miracles, a esté fort bien écrite par Verus]'son successeur.ᵃIl ne paroist pas que l'on en eust rien des le temps de Pierre des Noels. Il attribue à ce saint Evesque quelques ouvrages queᵇGennade dit avoir esté composez par un Prestre de mesme nom,[& que nous avons encore parmi les œuvres de Saint Jerome.]'Il y a un Eutrope entre eeux qu'on pretend avoir signé "la lettre de Fauste à Lucide,'& avoir assisté au Concile d'Arles vers 475. n.p.65. Gal.chr.t.2.p. 198.2.d. a P.deNat.may, c.57. b Genn.c. Conc.t.4.p. 1044.a.c. V. Fauste § 6.

'Les ravages des Visigots firent quitter l'Auvergne[à plusieurs personnes, & mesme]à un Diacre, qui se retira avec sa famille dans une terre de l'Eglise de Censorius Evesque d'Auxerre. Il y cultiva un peu de terre, & pria Sidoine d'obtenir de Censorius, qu'il en pust faire la recolte entiere, sans en rien payer à l'Eglise d'Auxerre. Sidoine en écrivit à Censorius, & le pria de faire cette charité à un homme que son rang & sa necessité en rendoient digne. Il paroist que ce Diacre devoit retourner en Auvergne aprés avoir fait sa moisson. Sid.l.6.ep.10.p. 165.166.n.p.

[Il y avoit, comme nous avons dit, quelque treve entre les Romains & les Gots, au commencement de 474. C'est apparemment celle]'durant laquelle Sidoine écrivit à Calmine son ami, qui estoit d'Auvergne, mais tellement engagé avec les Visigots, qu'il avoit esté contraint de porter les armes contre sa propre patrie. Sidoine le plaint en cela d'une maniere fort tendre; & l'exhorte à ne pas laisser de le venir voir comme ami, pendant que la treve luy en donnoit le moyen. l.5.ep.12.p.142.

'Lorsque la paix eut esté rétablie[par cette treve,]Sidoine écrivit à l'Evesque Julien, ne l'ayant pu faire auparavant, à cause des guerres, & qu'ils estoient sous des Princes differens, quoiqu'ils ne fussent pas bien eloignez l'un de l'autre.[Ainsi Julien pouvoit estre Evesque dans la province de Bourges ou dans celle de Narbone.]'Il paroist ce me semble assez que Sidoine estoit encore alors sous les Romains. l.9.ep.5.p.156.
1.

'Ce fut peutestre aprés les ravages des barbares, qu'il écrivit à Hypace, pour le prier d'agréer que Donide achetast la moitié de la terre d'Ebreville[sur la Sioule pres du Bourbonnois,]qui l.3.ep.5.p.69.70| n.p.39.

1. Illos[Deus]maneretur innocentia, nos quiete.

avoit appartenu peu auparavant à sa famille, & dont il avoit déja l'autre moitié. Ce Donide "qui estoit un homme de qualité, [peut *vir spectabilis.*
l.2.ep.9.p.47. bien estre]'celui à qui Sidoine avoit mandé, comme à son ami particulier, de quelle maniere Ferreol & Apollinaire l'avoient
l.3.ep.5.p.70. traité.'Il paroist qu'en ce temps-ci il estoit Ecclesiastique.ᵃSidoi-
a l.6.ep.5.p.161. ne le qualifie *venerable*, en écrivant pour luy à l'Evesque Theo-
n.p.65. plaste,'qu'on marque avoir assisté vers ce temps-ci à un Concile,
Gal.chr.t.2.p.594.3.a. [sans qu'on dise d'où il estoit Evesque.]'On met un Theolaste Evesque de Geneve, dont on ne sçait rien. [Je ne voy rien qui nous empesche de dire que c'est le mesme.]

****

ARTICLE XXV.

De S. Auspice Evesque de Toul, & d'Arbogaste Comte de Treves.

Sid.l.7.ep.10.p.197. l.3.ep.4.p.68|n.p.77. ᵃ SIDOINE estoit au milieu du trouble des guerres, & craignoit tout ensemble & ses voisins, & ses patrons, 'c'est à dire les Visigots & les Bourguignons, ᵇlorsqu'il écrivit à Auspice,
b p.197|n.p.77. Evesque de Toul, pour luy recommander une personne. Il avoit lié amitié avec cet Evesque, quelque eloignez qu'ils fussent l'un de l'autre; & il eust souhaité de luy aller luy mesme donner des marques de son amitié. Mais les guerres qui rompoient alors la communicarion, leur permettoient à peine de s'écrire quelque-
l.4.ep.17.p.111. fois.'Auspice estoit un fort ancien Evesque, & l'un des plus illustres peres des Gaules, celebre par son eloquence, par sa science profonde, par sa foy, par ses œuvres, par toutes sortes de merites, en un mot digne d'estre comparé a Saint Loup de Troies. [Il
Sauss.p.421. faut que son Eglise l'honore,]'puisque M. du Saussay l'un de ses successeurs l'a mis dans son martyrologe le 8 de juillet. [Il n'est pas neanmoins mesme dans Ferrarius.]

Du Ch.t.1.p.864.b. 'Il nous reste encore un monument de sa science & de son zele dans une espece de poeme qu'il adresse à Arbogaste, ᶜComte & Gouverneur de Treves, descendu de cet Arbogaste [François
c c. de nation, si celebre & par sa valeur & par son ambition du temps
c|865.a. de Theodose I.]'Celui-ci n'avoit pas moins de courage, mais il
p.864.b. avoit de plus la veritable religion que n'avoit pas l'autre.'Son pere nommé Arige, & sa mere qui vivoit encore, s'estoient acquis beaucoup de reputation.

b.c. 'Pour luy il passoit pour un homme juste, chaste, sobre, illustre
Sid.l.4.ep.17 p.111. en toutes sortes de bonnes qualitez.'Il avoit mesme de l'eloquence, & conservoit la pureté de la langue latine au milieu des bar-

bares,[c'est à dire des François]qui dominoient en ces pays là.
Ainsi il ressembloit[à Cesar &]à ces autres Capitaines Romains,
qui savoient manier egalement la plume & l'épée. Il avoit aussi
de la bonté & de la civilité. Il aimoit mesme la lecture des livres
des Saints.'Il gouvernoit avec beaucoup de sagesse la ville de Du Ch p.864.c.
Treves;'& faisoit voir en mesme temps qu'il avoit une ame ele- b.
vée audessus des grandeurs du siecle. En un mot, on pouvoit dire
qu'estant laïque, il avoit le merite & les qualitez d'un Prelat.

'Mais on craignoit qu'il ne fust un peu trop attaché au bien, en p.865.a.
un temps où ceux qui avoient le plus d'ardeur pour en amasser, ne
pouvoient[à cause des guerres qui ravageoient tout,]ni le garder
pour eux, ni le laisser à leurs enfans.'Ce fut sur cela qu'Auspice p.864.b.
qui l'avoit vu depuis peu à Toul, luy écrivit'pour l'exhorter à p.865.a.b.
s'examiner rigoureusement luy mesme, & à deraciner jusqu'aux
moindres fibres d'un vice si dangereux, s'il en reconnoissoit quel-
qu'une en luy.'Il dit que le meilleur remede pour cela, c'est l'au- b.
mosne.'Il veut qu'il se prepare à la dignité de l'episcopat, qu'il c|864.b.
dit luy estre destinée.'Et il semble que cela luy eust esté promis p.865.c.
publiquement par une voix venue du ciel.'On met vers ce Gal.chr.t.2.
temps-ci un Arbogaste Evesque de Chartres.

'Auspice recommande à Arbogaste d'honorer beaucoup l'E- Du Ch.p.855.c.
vesque Iamblique.'Il est visible que c'estoit l'Evesque de Treves, Buch.belg.l.19.
aque Sidoine appelle sans le nommer un homme parfait, assez c.6.§ 12.p.570.
heureux pour posseder toutes les vertus & dans son cœur & a Sid.l.4.ep.17. p.112.
dans l'estime des hommes.'Cependant le nom de cet illustre Buch.p.570.
Prelat ne se trouve point aujourd'hui dans les catalogues des
Evesques de Treves, ce qui fait voir qu'il ne s'y faut pas extre-
mement arrester.'Mesen qui a continué les Annales de Treves Trev an.l.1.p.
de Browerus, veut pour maintenir l'honneur de ses catalogues, 597.§ 7.
1 qu'Iamblique soit celui qu'ils appellent'Himere, & quelquefois
differemment.

'Sidoine fut sans doute surpris de recevoir une lettre d'Arbo- Sid.l.4.ep.17.p.
gaste, qui luy demandoit quelque explication des livres sacrez. 111.
'Il s'en excusa avec beaucoup d'humilité, comme d'une chose p.111.112.
qui estoit audessus de luy; & récrivit à Arbogaste ou Arvo-
gaste, comme il l'appelle, qu'il ne devoit point chercher d'au-
tres lumieres que celles qu'il avoit autour de luy, non seulement
dans son Evesque; mais encore dans S. Loup[de Troies,]& dans
Auspice[de Toul,]desquels il fait un grand eloge.[Je ne voy

1.'ou Emere, Jamric, Jammere, Jamneric. On met Marc aprés luy, avant Volusien, qu'on dit estre Gal.chr.t.[illegible]
mort des 468.[Et Iamblique vivoit vers 475.]

pas bien en quel temps"de son episcopat il a pu écrire cette lettre.] NOTE 10.

ARTICLE XXVI.

Saint Sidoine écrit à Fauste; va à Vienne & à Lion; travaille pour Apollinaire suspect aux Bourguignons.

Sid.l.9.ep.9.p. 261. [NOUS croyons pouvoir raporter à l'an 474,]'la seconde lettre de Sidoine à Fauste, qui nous apprend que Fauste avoit envoyé aux Bretons ses compatriotes, un Evesque nommé "Riocat,[qui apparemment estoit de la mesme nation.] Riocat passa par Clermont, & fut obligé d'y demeurer deux mois au moins à cause des guerres. Il montra à Sidoine divers ouvrages de Fauste,[qui apparemment ne luy estoient pas nouveaux, puisqu'il n'en dit rien de particulier. Ce fut peutestre luy qui luy apporta]'une lettre où Fauste se plaignoit de n'avoir receu depuis longtemps aucune lettre de Sidoine, n'ayant point en effet receu la derniere que Sidoine luy avoit écrite; & il le prioit de luy en écrire quelqu'une bien longue. V. Fauste § 5. p.260.261.

p.261. [Lorsque le bruit de la guerre fut passé,]'Sidoine luy fit réponse, & s'excusa de la faire longue, parcequ'il n'avoit point de matiere. Mais lorsqu'il alloit, dit-il, plier sa lettre, il arriva une chose qui luy donna un ample sujet d'écrire.'On l'avertit que Riocat portoit quelque ouvrage de Fauste qu'il n'avoit point encore vu. Riocat estoit parti la veille pour continuer son voyage. Il courut aprés luy à toute bride, l'atteignit, l'arresta, défit ses paquets, où il trouva ce qu'il cherchoit, & ne le laissa point aller, qu'il n'eust lu l'ouvrage de Fauste, & n'en eust fait copier divers endroits par des notaires[dans le lieu où Riocat devoit coucher.] 'Il décrit admirablement cette rencontre, où il trouve une belle matiere de se divertir avec Fauste, en luy faisant des reproches de ce qu'il luy avoit fait un secret de cet ouvrage, & en luy faisant l'eloge.'De la maniere"dont il parle de cet ouvrage, le P. Sirmond juge que ce n'est aucun de ceux que nous avons aujourd'hui sous le nom de Fauste. p.262.263. p.261-266. n.p 98. V. Fauste § 5.

l.5.ep.6.p.134. [Nous raportons à la fin de l'an 474,]'le voyage que Sidoine fit à Vienne[& à Lion]en autonne, & lorsque la saison commença à delivrer l'Auvergne de la crainte[des Visigots.]'Il vit les rivages du Rhone & de la Sône, bordez des greniers que les soins de S. Patient avoient remplis.[Ainsi ce fut vraisemblablement en ce l.6.ep.11.p.168.

V. Saint Patient. temps-ci, que]'ce saint Evesque de Lion"signala sa charité dans p.168.170.
toutes les Gaules, ruinées par les Gots qui y avoient brulé les moissons.'L'Auvergne se ressentit aussi de ses liberalitez ; ce qui p.169.
obligea Sidoine de luy en faire un remerciement magnifique au nom de tout le pays,[peutestre l'année suivante.

Puisqu'il vit les bords de la Sône, on a lieu de s'assurer qu'il passa par Lion dans ce voyage : Et sans cela mesme on n'en douteroit pas, puisque c'estoit sa patrie ; de sorte qu'il peut bien y avoir passé & en allant & en revenant. Ce fut apparemment à Lion]'qu'il vit sa fille Roscie elevée chez sa grandmere ; & il en ep.16.p.147.
manda des nouvelles à Papianille sa femme.'Mais le principal p.146.147.
sujet de sa lettre, est de luy apprendre que l'Empereur Nepos
&c. "envoyoit à Ecdice son frere, les provisions de la dignité de Patrice.

[On peut raporter à ce temps-ci ce qu'il dit qu'il avoit vu à
NOTE II. Lion en passant, Himere disciple de Saint Loup de Troies,"qui l'avoit peutestre aussi elevé au sacerdoce.]'Il en fit un eloge ma- p.100-102.
gnifique dans une lettre qu'il écrivit à Sulpice pere de cet Himere :[Et c'est une belle vie d'un Saint.

Estant à Vienne]'il alla visiter le tombeau de Mamert Clau- l.9.ep.11.p.104.
dien son cher ami, & fit en pleurant son epitaphe.

'Il trouva à Vienne Thaumaste son cousin extremement affli- l.5.ep.6.p.134.
gé de la mort de sa femme, & fort en peine pour Apollinaire son frere ; parcequ'on taschoit de persuader à Chilperic,[Roy des Bourguignons,]qu'il vouloit soumettre Vaison à l'Empereur'dont ep.7.p.134.135.
il estoit ami.'Car quoique les Bourguignons fussent alliez des l.3.ep.4.p.68.
Romains,'& que Chilperic prist mesme la qualité de General de l.5.ep.6.p.134.
leurs armées,'cela n'empeschoit pas qu'ils n'eussent des piques l.3.ep.4.p.68.
& des jalousies les uns contre les autres.'Sidoine écrivit donc l.5.ep.6.p.134.
[de Vienne ou de Lion lorsqu'il y repassa,]à Apollinaire, afin de savoir s'il desiroit qu'on prist quelques precautions sur ce soupçon qu'on avoit de luy, durant qu'il seroit en ces quartiers là, luy promettant en ce cas d'avoir soin, ou de le mettre bien avec Chilperic, afin qu'il n'eust rien à craindre, ou de s'assurer au moins de la mauvaise disposition de ce Prince, afin qu'il pust se tenir sur ses gardes.

[Je pense que Sidoine retourna ensuite à Lion,]'où Chilperic ep.7.p.137|5.ep.12.p.160.
faisoit sa residence ordinaire,[& que ce fut là][a]qu'il decouvrit [a] l.5.ep.7.p.134.135.
d'où venoit ce qu'on avoit dit contre Apollinaire.[b]Il fait une lon- [b] p.135-137.
gue description des auteurs de cette accusation, sans que j'y puisse voir autre chose, sinon que c'estoient des Romains dela-

p.134. a p.137. teurs de profession.'Il en écrivit à Thaumaste,[a]pour l'assurer que cette calomnie n'avoit point fait d'impression sur Chilperic, & qu'elle n'y en feroit point non plus; apparemment tant que la Reine conserveroit le pouvoir qu'elle avoit sur son esprit.

l.8.ep.7.p.224.225. n.p.86.87. 'On peut raporter à ce temps-ci la lettre qu'il écrivit à Audax, pour le congratuler de ce qu'il avoit esté elevé à la charge de Prefet de Rome par Jule Nepos.

ARTICLE XXVII.

Sidoine travaille pour la foy; voit l'Auvergne cedée aux Visigots: Il est fait prisonnier, & delivré.

Sid.l.7.ep.16.p.146. b l.3.ep.7.p.72. 'LICINIEN qui avoit apporté à Ecdice la dignité du Patriciat[sur la fin de 474,][b]venoit encore pour menager un traité de paix avec les Visigots: & l'on esperoit un heureux succés de cette negociation, à cause des bonnes qualitez de ce ministre

p.72. que Nepos en avoit chargé.'Sidoine écrivit donc au Patrice Felix

p.71. pour luy en demander la verité,'luy faisant en mesme temps des reproches de ce qu'il ne luy écrivoit point depuis longtemps.

l.7.ep.6.p.184. 'Il écrivit vers le mesme temps une lettre digne du zele d'un Prelat de l'Eglise, à l'Evesque Basile, qui avoit quelque part dans

p.182-184. cette negociation,'pour faire instance qu'il y eust un article dans le traité, qui donnast aux Catholiques soumis aux Visigots le pouvoir d'ordonner des Evesques; ce qu'Euric ne leur permet-

p.184. toit pas de faire.'Ce Basile estoit entre Arles, Marseille, & Riés.

n.p.73|Gal.chr. t.1.p.3.1.2. c Leo,t.1.p.748.522. 'C'est pourquoi on juge qu'il estoit Evesque d'Aix en Provence. On croit encore que c'est ce[c]Basile Prestre d'Arles en 448,& depuis Evesque, dont parle S. Honorat de Marseille, dans la vie

Sid.l.7.ep.6.p.181. de S. Hilaire d'Arles.'Il avoit un esprit fort vif, & une grande facilité de parler; & un Got Arien nommé Modahaire, s'estant voulu méler de parler ou d'écrire pour son heresie, il l'avoit accablé par une foule de passages, apparemment"dans une conference où Sidoine avoit assisté. Le zele qu'il avoit fait paroistre en cette occasion, porta Sidoine, qui d'ailleurs avoit toujours esté *memini, videtrim.*

p.181.182. fort uni avec luy, à luy écrire sur la paix dont on parloit,'pour luy recommander les interests de la foy,& gemir avec luy, de ce que les Prelats ne s'opposoient pas avec assez de vigilance,aux efforts

p.182. que faisoit le demon pour la ruiner.'Ainsi les sentimens de son humilité qui paroissent beaucoup dans cette mesme lettre, ne l'empeschoient pas d'agir avec zele & avec force pour la verité.

'Felix à qui Sidoine avoit demandé des nouvelles de la negociation de Licinien,'ne put se resoudre à luy répondre, n'ayant rien de bon à luy mander : De sorte que Sidoine luy écrivant une seconde fois par le Juif Gozolas, le pria de luy écrire, non pour luy dire des nouvelles, mais pour luy donner une marque de son amitié.[Ce fut donc d'un autre endroit qu'il apprit]'qu'un des articles de la paix qu'on vouloit faire avec les Visigots, estoit de leur abandonner l'Auvergne.[On peut juger combien il en fut touché,]'luy qui ne pouvoit souffrir les barbares, lors mesme qu'ils sembloient estre bons,'qui craignoit surtout Euric à cause de son aversion pour les Catholiques,'& qui savoit que les Auvergnacs ayant resisté avec une vigueur extraordinaire aux Visigots, ne pouvoient devenir leurs sujets sans devenir leurs esclaves, ou plutost les objets de leur cruauté.'C'est pourquoi il écrivit à Grec Evesque de Marseille pour demander avec instance que l'on n'accordast point cet article, & que l'Auvergne aimoit encore mieux souffrir tous les maux de la guerre,"qu'une servitude si honteuse.

l.3.ep.7.p.72. l.4.ep.5.p.93. l.7.ep.7.p.185. ep.14.p.205. ep.6.p.183. ep.7.p.185.186. p.185-187. &c.

'Cependant il en fallut passer par là, & avant la fin du regne de Nepos, c'est à dire avant le 28 aoust 475. Euric demeura maistre de Clermont. Ecdice aima mieux quitter le pays, & s'en alla en Italie, où Nepos l'appelloit auprés de luy.'Sidoine eust volontiers fait la mesme chose:[Mais l'amour de son peuple, & l'obligation de sa charge l'arresterent.]'Ainsi il se soumit à l'humiliation où Dieu le reduisoit, &'s'humilia encore en trouvant bon que ses anciens amis semblassent le negliger & l'oublier.

Jorn.r.Got.c.45.p.679. Sid.l.7.ep.7.p.187. l.4.ep.10.p.100.

[Cette affliction fut bientost suivie d'une autre, qui ne le surprit pas apparemment.]'Car on croit qu'Euric ne voulut pas laisser dans sa nouvelle conqueste, un homme aussi affectionné aux Romains qu'estoit Sidoine,[uni d'amitié & de peranté avec les personnes les plus considerables des Gaules.]'Il est certain qu'il fut enfermé assez longtemps dans le chasteau de Liviane,'à quatre ou cinq lieues de Carcassone sur le chemin de Narbone,'où il souffrit beaucoup, quoiqu'il y fust assez libre. Il passoit le jour"à recevoir les civilitez[de ceux qui le venoient visiter,]& la nuit à soupirer, sans pouvoir presque reposer à cause de deux vieilles Gothes qui"estoient auprés de sa chambre.[Je ne sçay s'il ne faut point rapporter à ce temps-ci]'ce que S. Avite de Vienne écrit à Apollinaire fils de Sidoine, que l'on avoit calomnié auprés d'Alaric[fils d'Euric,]qu'il voyoit le mesme sort passer des peres aux enfans, & par l'effet d'une mesme envie. Mais nous avons aussi,

n.p.82.|Buch.belg.p.519.§ 2. Sid.l 8.ep.3.p.214. a n.p.82. ep.3.p.214.215. officia. &c. Avit.ep.45.p.101.

ajoute-t-il, le mesme sujet qu'eux, de nous consoler en la miseri- «
corde de Dieu, puisque malgré tous les efforts de la jalousie, «
malgré toute la malignité des envieux qui nous dechiroient de «
tous costez toutes les fois que nostre famille a esté attaquée ; elle «
a pu se voir accusée, mais non pas estre reconnue criminelle. Pour «
moy, continue S. Avite, je trouve un grand modele dans mon «
cher Sidoine, que j'appellerois aussi mon pere, si je l'osois, & je «
Gr.T.h.Fr.l.2. c.23.p.283.b. voy en luy tout ce que peut souffrir un Evesque.'Nous verrons «
encore une autre persecution s'elever contre Sidoine, [mais comme on ne dit point qu'elle ait esté portée jusqu'aux oreilles des Princes, il semble qu'elle ait moins de raport à ce que dit S. Avite.]

Sid.l.8.ep.3.p.214. a p.215. 'Dieu tira enfin Sidoine de Liviane par le moyen de "Leon, mi- V. Nepos.
nistre d'Euric, homme d'esprit & d'erudition, que Dieu conservoit dans cette Cour barbare & Arienne pour la consolation de
l.4.ep.22.p.118. 122. b p.214.215. ses serviteurs.'Il faisoit une profession particuliere d'estime & d'amitié pour Sidoine.[b] Lorsque ce Prelat estoit retenu à Liviane,
Leon luy demanda [1] une copie de la vie du philosophe Apollone 1.
de Tyanes par Philostrate, & le pria de la revoir luy mesme. Sidoine ne le put faire, tant qu'il demeura à Liviane. Mais lorsqu'il fut revenu [à Clermont,] & qu'il eut un peu de loisir, il se hasta de satisfaire à ce que Leon luy avoit demandé, & luy envoya cet-
p.216. te copie avec une lettre, 'où il releve un peu trop la fausse vertu d'Apollone.

ARTICLE XXVIII.

De S. Abraham l'Abbé à Clermont : Des moines de Grigni.

Greg.c.92. [SIDOINE revint donc en Auvergne]'gouverner son peuple sous la domination des barbares, qui opprimoient alors les Gaules. Mais toute la dureté & la ferocité des Visigots, ne l'empescha point d'agir toujours avec une vigueur toute chrétienne, & d'eclater comme un docteur admirable, & un veritable pere
Gr.T.h.Fr.l.2. c.20.p.282.c. des Catholiques.'Euric donna pour gouverneur à l'Auvergne,
& aux pays des environs, [2] un nommé Victorius, qui faisoit profes- 2.

Sid.n.p.81. 1 [On peut douter si ce n'est point mesme une traduction.] 'Mais le P. Sirmond l'entend d'une copie; & il montre que de grands hommes ne plaignoient point alors leur temps & leur peine à faire des copies, ou à les revoir afin de les rendre exactes.

Gr.c.20.p.282.b. Bar.480.§ 2. 'S. Gregoire de Tours fait commencer Victorius en la 14e année d'Euric, [qui seroit l'an 480,] ce que Baronius a suivi. Mais il dit aussi qu'il gouverna neuf ans [jusqu'en 489,] & qu'Euric regna encore 4 ans aprés. [Il sera donc mort en 493, & il est mort des 484. V. Odoacre § 11]

sion

sion de quelques œuvres exterieures de pieté, mais qui y joignoit les violences les plus noires, & les desordres les plus detestables. 'On croit que c'est celui sans le consentement duquel Sidoine ne vouloit pas sortir des terres des Visigots, mesme pour aller visiter ses meilleurs amis. [Il ne fit sans doute paroistre d'abord que ce qu'il sembloit avoir de bon,]'puisque Sidoine ne l'honoroit pas seulement comme son patron dans l'ordre civil, mais se glorifioit de l'avoir pour fils dans l'ordre ecclesiastique, & l'aimoit comme estant son pere. [On voit par là qu'il estoit Catholique, & son nom montre qu'il estoit Romain.]'Sidoine luy donne le titre de Comte, & Gregoire de Tours celui de Duc: & l'on croit que c'est qu'il n'avoit d'abord que le gouvernement de l'Auvergne; l'usage [du V. siecle,] du VI. & des suivans, estant d'appeller Comtes ceux qui ne gouvernoient qu'une ville avec son territoire, & Ducs ceux qui en gouvernoient plusieurs.

Sid.l.4.ep.10.p. 101|n p.45.

Sid.l.7.ep.17.p. 208.209.

n.p.79.

'Ce Comte fit voir, dit Sidoine, l'amour ardent qu'il avoit pour les serviteurs de J. C, par celui qu'il témoigna pour Saint Abraham Abbé, [dont la pieté estoit alors la consolation des Fideles de Clermont, & de leur Evesque.]'Ce Saint estoit né sur les bords de l'Euphrate, [mais sans doute dans les pays sujets aux Perses.] Il s'y eleva de son temps "une grande persecution contre les Chrétiens, [qui fut commencée en 420 par le Roy Isdegerde, & continuée durant 30 ans au moins par Vararane, & Isdegerde II.]'Abraham qui avoit deslors embrassé la pieté, voulut aller en Egypte, soit par la seule devotion de visiter les saints ermites qui en peuploient les solitudes, [soit pour fuir aussi la persecution,]'comme faisoient un grand nombre d'autres Persans.[a]Mais il tomba entre les mains des persecuteurs qui avoient mis des gardes sur les chemins pour arrester ceux qui fuyoient.[b]Il fut fouetté tres cruellement,[c]parcequ'il faisoit profession d'estre Chrétien, & renfermé dans une prison. Il y demeura cinq ans chargé de chaines, qui ne le serroient guere, à cause du peu de nourriture qu'on luy donnoit.'Ce fut ainsi qu'il eut part à la gloire des Martyrs, & acquit le titre de Confesseur.

ep.17.p.208.

p.208.

V. son titre.

Gr.T.v.P.c.3.p. 862.

Socr.l.7.c.18.p. 355.b.

a Boll.10 jun.p. 305.518.

b Gr.T.p.862.

c Sid.p.208.

p.208.

'S. Gregoire de Tours dit qu'un Ange le tira de la prison.[d]Mais Sidoine se contente de dire "qu'il s'echapa par quelque adresse de la puissance du Roy de Perse.'Il renonça ensuite à sa patrie, "comme le Patriarche Abraham,[e]& sans s'arrester dans les grandes villes, la providence de Dieu le conduisit jusqu'à Clermont, où il vint seul,'en chassant les demons par tous les endroits où il passoit.'Il se contenta pour demeure d'un lieu tres pauvre, &

Gr.T p.862.

d Sid.p.208.

p.208|Gr.T.p. 861.

e Sid.p.209.

p.208.

p.209.

clapsus.

&c.

p.208.

d'une cabane couverte de chaume,'sa vertu[plutost que l'état où il se trouvoit reduit,]luy osta toute pensée d'ambition & de vanité.

Ibid. p.209. Gr.T.h.Fr.l.2.c.21.p.283. [a] v.P.p.802. [b] Sav.orig.l.p.354. [c] Sid.p.209. [d] Gr.T.v.P.p.862. [e] Sav.p.354. [f] Gr.T.p.862-864. Sav.p.354. Sid.l.7.ep.17.p.208.

'Il ne laissa pas d'estre recherché de tout le monde, & il fut enfin contraint d'accepter la charge penible'de la conduite d'un monastere'appellé de S. Cyriaque,[a]ou de Saint Cirique,[b]qu'on nomme aujourd'hui de S. Cirgue, c'est du Martyr dont on fait la feste le 16 de juin avec Sainte Julitte sa mere,[& qu'on nomme ordinairement S. Cyr.][c]Il bastit mesme l'eglise de ce lieu,[d]qui fut dediée à Dieu sous le nom de ce saint Martyr,[e]& qui sert aujourd'hui de paroice à un village voisin.[f]Il celebroit[tous les ans] avec grande solennité la feste de cette Eglise[& de Saint Cyr son patron,]& il y invitoit l'Evesque, & le Duc [ou Gouverneur du pays.]'Le Chapitre de Clermont y va encore tous les ans à la feste de S. Cyr & Sainte Julitte.'Il fut aussi elevé à la dignité du sacerdoce.

Gr.T.p.864. [g] h.Fr.l.2.c.21.p.283.2. [h] v.P.c.3.p.851.862. [i] p.862-864.

'Il acheva sa course en ce lieu,[g]se rendant celebre par des actions dignes de celui dont il portoit le nom,[h]& par divers miracles que Dieu accordoit à la fermeté de sa foy, & à la pureté de sa vie.[i]On remarque entr'autres que Dieu multiplia une fois le vin"qui estoit presque manqué à son monastere. &c.

Sid l.7.ep.17.p.208. p.208. p.207.

'Lorsqu'il fut pres de mourir, Victorius le vint visiter, & se prosterna tout pasle & tout fondant en larmes sur son visage [pour l'embrasser,]& luy demander[qu'il se souvinst de luy devant Dieu. Quand il fut mort,]le mesme Comte voulut se charger du soin, ou au moins de toute la depense des funerailles. 'Ainsi il ne laissa à Sidoine que le soin d'honorer sa memoire par quelques vers qu'il fit comme pour luy servir d'epitaphe, non pour representer les mœurs, les actions, & les vertus de ce grand homme, mais pour satisfaire à l'affection qui les avoit unis ensemble.'Il en fut mesme prié par Volusien qu'il appelle son frere.

Gr.T.p.864. [k] Sav.p.354. p.341. [l] Gr.T.p.864. [m] p.862. [n] Sav.p.355.

'S. Abraham fut enterré dans son monastere,[k]où l'on gardoit encore son corps sous l'unique autel de l'Eglise de Saint Cirgue, 'vers l'an 950.[l]S. Gregoire de Tours qui a fait sa vie, dit qu'il se faisoit divers miracles à son tombeau,[m]quoique rarement.[n]On fait encore sa feste le 15 de juin,[auquel elle est marquée par le martyrologe Romain. Il peut estre mort selon la suite de l'histoire de Sidoine en 476 ou 477.]

Sid.p.209.210.

'Aprés sa mort Auxane fut établi Abbé de son monastere. Mais comme il avoit peu de santé,& un esprit fort doux, ce qui luy fai-

soit craindre de n'avoir pas assez d'autorité, Sidoine pria de sa part Volusien de vouloir établir quelque regle dans le monastere, d'avoir soin de la faire observer, de punir ceux qui n'obeïroient pas à Auxane, & en un mot d'estre l'Abbé de l'Abbé mesme.[Je ne voy pas en quelle qualité Volusien pouvoit faire tout cela, à moins qu'il ne fust Corevesque de Sidoine, ou que ce ne fust un homme d'une autorité & d'une pieté eminente.]'Baronius le qualifie Evesque,'& Savaron veut que ce soit celui qui le fut de Tours[en 491, ou peu aprés. Il est certain qu'il n'estoit point Evesque en ce temps-ci,]'puisque Sidoine le qualifie *frere*, [& non pas *Pape*, comme on voit qu'il fait tous les Evesques.]

Bar.15.jun. Sid.n.Sav.p.473. l.7.ep.17.p 207.

'Il luy conseille d'établir dans le monastere de S. Abraham, les statuts des Peres de Lerins, ou"de ceux de Grigni.[Les Peres de Lerins sont assez connus.]'Pour les autres, on croit que c'estoit un ou plusieurs monasteres celebres en ce temps là dans le diocese de Vienne[a] de l'autre costé du Rhone.[b] Ainsi ce n'est point Grignan, qui est dans le diocese de S. Pol Tricastin, mais ce peut estre Grigni[à deux ou trois lieues de Vienne, & à la droite du Rhone; si nous voulons que ce lieu ait passé du diocese de Vienne dont il est fort proche, à celui de Lion,[dans lequel il est compris aujourd'hui.]'Le P. le Cointe dit que tout ce qui est à l'Occident du Rhone depuis Vienne & audessus, jusqu'à une lieue audessous de Lion, s'appelloit autrefois *Grenniacus*.[Ainsi il estoit compris en partie dans le diocese de Vienne.]

Grininc ensium. p.209. n.p.8.;Not.h.P. l.2.c.3.p.1[illegible] Boll.1.jan.p.55. §3. a Boll §3. b Sid.n.Sav.p. 477. Coint.an.534.§ 26.

ARTICLE XXIX.

Voyages de S. Sidoine à Bordeaux, en Rouergue, & à Toulouse.

[JE croy qu'on peut mettre vers le mois d'avril de l'an 476,]'la lettre par laquelle Sidoine remercie un Abbé nommé Cariobaud, d'avoir adouci les peines d'un ami étranger par ses lettres de consolation;[si par le mot"d'étranger, nous entendons le nouvel assujettissement de Sidoine aux Visigots;]'comme dans un autre endroit, il dit, qu'il sentoit beaucoup la peine de se voir devenu étranger.'Il paroist que Cariobaud prioit Sidoine d'assister des esclaves affranchis qu'il envoyoit pour quelques affaires. [Ainsi ce n'estoit pas durant la captivité de Sidoine à Liviane, où il n'estoit pas en état d'aider les autres.]Sidoine luy envoya avec cette lettre"une coulle pour se garantir du froid durant la nuit.

Sid l.7.ep.16.p. 207. *peregrinus.* l.4.ep.22.p.119. p.207. *cucullam.*

NOTE 12. 'Il y avoit"apparemment peu de temps que Sidoine estoit su- l.8.ep.9.p.237- 238.

jet d'Euric, lorsqu'il fut obligé d'aller trouver ce Prince à Bordeaux, pour obtenir la jouissance de ce qui luy appartenoit dans
p.229. la succession de sa bellemere[femme de l'Empereur Avite.]'Il y
p.227. avoit déja passé deux mois lorsqu'il écrivit à Lampride,'sans
p.229. avoir encore pu rien obtenir,'& sans avoir vu Euric qu'une seule
p.228. fois, ce qu'il attribue aux grandes occupations de ce Prince.'Il s'y voyoit[sans credit, & tres peu consideré,]comme s'il eust esté un étranger & un banni.[Nous ne voyons point s'il y demeura davantage, ni s'il obtint enfin ce qu'il demandoit.]

p.227. 'En arrivant à Bordeaux, il y receut une lettre du poete Lampride qui se plaignoit de son silence, & le prioit en vers de luy
p.227-229. répondre aussi par des vers.'Sidoine luy récrivit au bout de deux mois, que l'état de ses affaires ne le mettoit pas fort en humeur de faire des vers, n'estant pas aussi heureux que luy à estre bien au-
p.228-230. prés du Roy, & à s'enrichir de ses bienfaits.'Il luy fit neanmoins un petit poeme, où il décrit tous les peuples aux piez d'Euric, pour luy demander ou sa misericorde, ou son amitié, ou son secours.'[Il crut peutestre que cela ne luy seroit pas inutile auprés d'Euric.]

l.4.ep.15.p.109. 'L'Auvergne estoit apparemment sous les Visigots, lorsque Sidoine fut prié d'aller en Rouergue faire la dedicace d'une eglise que Elaphe y avoit fait bastir en un temps où les autres osoient à peine
l.7.ep.6.p.183. 184. entretenir les anciennes,'à cause de l'aversion d'Euric pour les Ca-
a p.183. tholiques, à qui il ne permettoit point de mettre des Evesques dans les Eglises vacantes, & nommément dans celle de Rhodés.
l.4.ep.15.p.109. 'C'est pourquoi Sidoine estimant beaucoup le zele & la generosité d'Elaphe, luy promit qu'il ne manqueroit point de se trouver à cette dedicace, quoique ce fust parmi les montagnes, & à la fin de l'automne: & il témoigne souhaiter beaucoup, aussibien que tous les peuples de Rouergue, de voir un jour Elaphe Evesque
Gal.chr.t.3.p. 55.1.b. de cette Eglise, quand Dieu auroit appaisé la persecution.'Quelques uns croient que son desir fut exaucé.'Et en effet, Rurice
c Rur.l.2.ep.7.p. 384.a.b. estant Evesque, écrit à un Elaphe qu'il traite de frere,[ce qui peut marquer qu'il estoit Evesque,]& dont il releve la pieté & la charité.

Sid.l.4.ep.24.p. 122. 'Il est difficile de ne pas croire"que Sidoine estoit déja Evesque V.la note 7.
lorsqu'il écrivit la lettre à Turnus:[Et s'il l'estoit,]le voyage de Toulouse dont il y parle,[doit apparemment se raporter au temps qu'il estoit soumis aux Visigots.]

p.122.123. 'Comme il alloit à Toulouse, un nommé Turpion malade à la mort, & que l'on pressoit en cette extremité de rendre une som-

me qu'il avoit empruntée, avec l'usure & les interests qui se montoient au double, luy écrivit, & le pria de luy obtenir quelque delai de son creancier nommé Maxime, qui demeuroit à quelques lieues du chemin de Toulouse. Sidoine le promit sans peine, parcequ'il estoit ami de Maxime, il ne savoit pas neanmoins
ex palatino. que "d'officier de l'Empereur, il avoit esté contraint depuis peu, par une violence & une sedition du peuple d'accepter l'episcopat. C'est pourquoi il fut fort surpris de le trouver en l'état que nous
V.5 12. avons décrit "ci-dessus.

'Il luy marqua la joie qu'il avoit de ce changement, & luy p.123.124. ayant parlé de la dette de Turpion, il trouva qu'il avoit aussibien le cœur que l'habit d'Evesque. Il témoigna estre sensiblement touché de la maladie de Turpion, & non seulement accorda le delai d'un an qu'il demandoit, mais declara que jamais il ne demanderoit rien des interests, dont il n'avoit encore rien receu. Il en assura Turnus fils de Turpion par une lettre qu'il luy écrivit exprés pour cela, & pressa Sidoine de l'en assurer aussi de sa part. Sidoine n'y manqua pas, '& il n'oublia pas aussi de re- p.124.125. commander à Turnus de reconnoistre cette generosité de Maxime, en se hastant de luy payer le capital, sans s'arrester aux formalitez de droit par lesquelles il eust pu differer ce payement:
sed malis. tout cela estant bon pour des creanciers, "mais pour ceux qui tyrannizent leurs debiteurs.

'Sidoine regarde cette action de Maxime comme grande, & p.124. neanmoins comme necessaire à sa conscience & à son honneur, parceque d'une part les loix de Dieu & de l'Eglise ont toujours condanné l'usure; & que de l'autre les loix Romaines la permettoient: [ce qui la faisoit regarder de la pluspart du monde comme legitime, & presque comme honneste.]

ARTICLE XXX.

S. Sidoine écrit à Poleme, & à quelques autres.

'IL y avoit longtemps que Sidoine n'avoit écrit à Felix, & plu- Sid.l.4.ep.10.p.100. sieurs années qu'il n'en avoit receu de lettres, lorsque ce [Patrice] envoya un Heliodore en Auvergne sans écrire encore à Sidoine. Sidoine avoue qu'il souffrit ce silence de son ami avec plus de patience que de joie. Il s'humilioit neanmoins dans la vue de l'état humiliant où Dieu le reduisoit, & croyoit devoir témoigner plus de respect que de familiarité à ceux qui estoient

encore dans les grandeurs & les prosperitez du siecle. Ce fut ce qui l'empescha longtemps d'écrire à Felix. Mais il ne put se retenir lorsqu'il eut vu Heliodore venir sans lettres, & il luy fit un reproche tendre & humble, de ce qu'il sembloit l'avoir oublié depuis qu'il estoit dans l'adversité.'Il promet de continuer à luy écrire s'il en recevoit réponse, & mesme de l'aller voir quand il sauroit où il le pourroit trouver, pourvu que [Victorius] son patron,[comme Gouverneur du pays,]le luy permist.[Nous ne voyons point que leur commerce ait continué: Et peutestre que ce fut dans ce temps là que Felix renonça au monde.]

p.100.

Ibid. 'Sidoine dit dans cette lettre, qu'aprés qu'il avoit esté chassé de sa patrie pour estre étranger dans un autre pays, toutes sortes de malheurs l'avoient accablé.[Cela ne signifie apparemment que les peines qu'il avoit souffertes depuis qu'il avoit quitté Lion, qu'il avoit esté fait Evesque, & qu'il se trouvoit contraint d'obeïr aux Gots.

l.5.ep.8.p.137.138. a l.2.ep.10.p.52. Il estoit apparemment sous leur domination, & se mettoit peu en peine des Bourguignons,]'lorsqu'il approuvoit les vers satyriques que Secondin faisoit sur les dissensions de leurs Princes.[a]Ce Secondin estoit celebre pour la poesie, & demeuroit apparemment à Lion[sous les Bourguignons.]

l.5.ep.9.p.139. 'Sidoine approchoit de la vieillesse lorsqu'il écrivit à Aquilin pour renouveller l'amitié qui avoit esté entre leurs peres & leurs ayeuls, & entr'eux mesmes dans leurs premieres années.[Il pouvoit avoir 47 ans en 477. Car nous ne pouvons pas mettre plustard ni cette lettre, ni toutes les autres qui sont dans ses sept premiers livres.

l.2.ep.11.p.55. l.8.ep.11.p.234. b p.55. 'Il semble qu'on peut raporter à ce temps-ci, la lettre à Rustique son intime ami qui demeuroit à Bordeaux.[b]Car entre les raisons qui les empeschoient d'avoir souvent commerce ensemble, il ne marque que la distance des lieux,[& non la difference des

p.55. Princes & des Etats.]'Rustique luy avoit envoyé de ses gents pour une affaire, & il l'assure qu'il a fait ce qu'il avoit souhaité de luy.

ep.14.p.107. [On ne peut pas ce semble mettre plustost qu'à la fin de 477,]'la lettre à Poleme Prefet des Gaules depuis pres de deux ans entiers, & à qui neanmoins Sidoine n'avoit point de graces à demander à cause du malheureux état des affaires des Romains, [ce qui marque fort bien le temps auquel l'Auvergne n'estant plus sous la puissance des Romains, Sidoine n'avoit point de graces à demander à leurs magistrats, qui n'en avoient guere eux

mesmes à accorder dans les Gaules, où il ne restoit presque plus rien à l'Empire. Il y a donc apparence que Jule Nepos aprés avoir fait la paix avec Euric, en luy cedant l'Auvergne, envoya Poleme gouverner ce qui luy restoit dans les Gaules, & qui se reduisoit peutestre à une partie de la Provence; & que Poleme continua dans cette dignité depuis mesme que Nepos eut esté chassé par Oreste, & Oreste par Odoacre. Car on pretend avec assez de probabilité que la Provence reconnut Nepos jusqu'à sa mort, arrivée en 480; aprés quoy Zenon Empereur d'Orient la soumit à Odoacre; & Odoacre l'abandonna bientost à Euric.] V. Odoacre.

'Poleme estoit d'une naissance tres illustre, estant descendu des Corneilles & de Tacite l'historien. Il estoit ce semble encore parent d'Ausone. [Quoique sorti d'une famille de Rome,]'il estoit neanmoins Gaulois.'Il estoit grand poete, & grand orateur,'mais surtout grand philosophe Platonicien.[a] De sorte que Sidoine voulant faire quelques vers à sa priere, lorsqu'il se maria aprés l'an 460,'à Araneole descendue d'Agricole Consul[en 421,] & fille d'un Prefet General d'armée en Espagne;'au lieu des matieres ordinaires des epithalames, il fit un discours de philosophie & d'astronomie,'plein de mots qu'on n'a guere accoutumé de mettre en vers. p.107.108. car.14.p.373. p.108. p.108.371.378. a p.371. car.15.p.379. p.374.380|14.p.371.372. 14.p.371.374.

'On voit par là qu'il estoit fort uni avec Poleme,[b] & il le traitoit mesme de frere.'Cependant Poleme passa pres de deux ans dans les Gaules en qualité de Prefet sans luy écrire.[d] Ce fut sur cela que Sidoine luy écrivit pour l'avertir de ne pas oublier ses anciens amis, & de faire voir qu'il consideroit ou un Patrice, s'il estimoit les grandeurs du monde present, ou un Evesque, s'il portoit ses vues audelà des temps. l.4.ep.14.p.107.108. b car.14.p.371. c p.107. d p.107.108.

ARTICLE XXXI.

S. Sidoine publie ses lettres, & s'excuse d'écrire l'histoire.

'SIDOINE ayant, comme nous avons dit, renoncé à la poesie, dés qu'il fut fait Evesque, employoit ce qui luy restoit d'affection pour les belles lettres, à travailler en prose,'& à composer quelques lettres un peu polies.'Constance Prestre de Lion, son ami particulier,'l'exhorta plusieurs fois de revoir celles qui estoient les plus belles, & d'en faire un corps'pour les donner au public. Sidoine[songeoit peu alors à la reputation, &]se contentoit fort de celle que ses vers luy avoient acquise malgré le décri S.d.l.9.ep.13.p.271. ep.16.p.285. n.p. l.1.ep.1.p.1. p.1.

de ses envieux, & il ne vouloit point s'exposer de nouveau aux jugemens & aux censures des lecteurs. Il ceda neanmoins au sentiment de Constance, & luy adressa quelques unes de ses lettres, afin qu'il les corrigeast & qu'il les polist luy mesme, luy promettant que si ces premieres estoient bien receues du public, elles seroient bientost suivies de plusieurs autres.

l.4.ep.10.p.100. 'Il paroist donc qu'il donna d'abord son premier livre seul, & que c'est celui dont il dit que les lettres sont plus polies.[Je ne l.3.ep.14.p.83. sçay si c'est encore de ce livre qu'il faut entendre]'ce qu'il dit quelquefois dans les suivans, qu'on lisoit avec plaisir ce qu'il avoit l.5.ep.1.p.128. écrit en prose,'& ses lettres.[Il se peut bien faire neanmoins, qu'avant qu'il donnast un corps de ses lettres, ceux à qui il écrivoit, les montroient à leurs amis, & qu'ainsi elles se publioient n.p.11. insensiblement.]'Le P. Sirmond dit que toutes celles de ce premier livre sont écrites de Rome hors[la premiere &]la derniere. [Je ne voy rien qui nous oblige de le dire; mais plutost qu'elles sont écrites dans son voyage de Rome, sous Antheme, ou aupa- l.1.ep.11.p.25. ravant.]'La derniere regarde bien le temps de Majorien; mais elle n'est écrite qu'assez longtemps aprés lorsqu'il estoit"Evesque,[& mesme vers 477,]lorsqu'il approchoit de la vieillesse. Le NOTE 13. sujet de cette lettre, c'est que Montius son ami, ayant oui dire qu'il avoit fait une satyre, le pria si cela estoit vray de la luy vouloir envoyer: surquoi Sidoine luy raporte l'histoire de cette satyre,[dont nous avons parlé ci-dessus.]'Il dit encore dans une au- l.5.ep.9.p.139. tre lettre qu'il approchoit de la vieillesse.

l.4.ep.10.p.100.101. 'Aprés avoir publié ses premieres lettres, il polissoit moins celles qu'il écrivoit, n'ayant pas dessein de les publier.ᵃIl les publia a l.7.ep.18.p.211.| 9.ep.1.p.299. neanmoins, & joignit six nouveaux livres de lettres au premier, l.1.ep.1.p.2. 'comme il l'avoit mesme promis d'abord à Constance.ᵇC'est b l.7.ep.18.p.210. pourquoi il luy adressa tout cet ouvrage.ᶜIl parle de ces sept li- c p.210. vres comme d'un mesme corps:[d'où il semble qu'on peut tirer que le premier n'avoit pas beaucoup paru avant les autres. Et ces autres ne peuvent avoir paru qu'à la fin de 477 au plustost, selon"ce que nous avons dit de la lettre à Poleme. Car pour celle V.§30. qu'il écrivoit un peu aprés à S. Loup, rien ne nous oblige de la mettre avant l'an 478.]

l.4.ep.22.p.118. 'On savoit qu'il travailloit à publier plusieurs livres de ses lettres, lorsque Leon ministre d'Euric, le fit prier par un Hespere qui retournoit de Toulouse[à Clermont,]que quand il auroit p.119. achevé ce travail, il voulust s'appliquer à faire l'histoire.'Sidoine luy manda sur cela qu'il se tenoit fort honoré du jugement qu'il faisoit

faisoit de luy, en le croyant capable d'une chose si difficile : Mais qu'il ne portoit pas luy mesme un jugement si favorable de sa capacité ; que l'état d'un Evesque est de ne penser qu'à se tenir dans l'obscurité, & à ne chercher point d'autre gloire que celle du ciel, 'surtout en un temps où l'on estoit déja fort accoutumé p.120.
à parler contre les Ecclesiastiques ; en sorte que des qu'ils publioient quelque ouvrage, on les traitoit d'insensez [& de bestes,]
simpliciter. si c'estoit quelque chose"de mediocre, ou d'estre presomptueux [& vains] si c'estoit quelque chose de plus travaillé & de plus poli. Il ajoute qu'il luy seroit honteux de mentir & de flater ; & dangereux de reprendre le vice avec la liberté necessaire.'Il luy p.119.
1. avoue mesme ingenuement"la peine qu'il avoit de se voir sous la domination des Gots, à l'égard desquels il se regardoit encore comme étranger :[C'est apparemment ce qui luy causoit]'une p.120.
langueur dont il se plaint dans la mesme lettre, & qui le rendoit paresseux à écrire.

Note 4. 'Il"avoit commencé à la priere de S. Prosper d'Orleans à écri- l.8.ep.15.p.245.
V. Attila. re la guerre d'Attila, &"le siege qu'il mit devant Orleans, pour 245.
y faire l'eloge de S. Agnan. Mais il trouva que cette entreprise estoit trop forte pour luy, & il l'abandonna entierement, sans vouloir montrer à personne le peu qu'il en avoit fait. Il écrivit à S. Prosper, pour le prier de le decharger d'une dette qu'il ne croyoit pas pouvoir jamais acquiter, luy promettant de faire bientost quelque autre eloge de S. Agnan ; [c'est à dire apparemment quelque poeme, qui n'est pas venu jusqu'à nous.]

ARTICLE XXXII.

S. Sidoine écrit & publie de nouvelles lettres.

'ON lisoit publiquement divers ouvrages de Sidoine, tant en prose, qu'en vers, lorsqu'il écrivit à Placide qui demeuroit à Grenoble, pour le remercier de ce qu'il les lisoit avec plaisir, persuadé qu'il le faisoit, non parcequ'ils le meritoient, mais parcequ'il en aimoit l'auteur.'Il luy parle aussi de quelques personnes qui en jugeoient moins favorablement. Sid.l.3.ep.14.p.82.83. p.83.

'En achevant de travailler à son settieme livre, & y ayant mis onze lettres adressées à des Evesques, il en mit une douzieme pour Ferreol, duquel nous avons parlé ci-dessus ; croyant luy faire plus d'honneur de le mettre aprés les Evesques, que s'il l'eust l.7.ep.11.p.100.

1. *nobis dolori peregrinatio nostra.*

p.199.100. mis à la teste des Senateurs.'C'est un eloge de Ferreol & de sa famille, particulierement de la Prefecture qu'il avoit administrée dans les Gaules[il y avoit plus de 25 ans.L'Auvergne estoit appa-
l.9.ep.14.p.278. remment sous les les Gots,]'lorsque Sidoine écrivoit à un nommé Bourguignon, qui ne pouvoit aller étudier à Rome, arresté par
p.280. le lieu de sa demeure, & par les conditions de la paix.'C'estoit
p.277. un jeune homme qui s'appliquoit encore à l'étude.'Il paroist qu'il
p.279.280. demeuroit chez Sidoine'qui prenoit soin de luy.ᵃIls estoient
a p.277. tous deux malades & retenus au lit en mesme temps. Bourguignon commençant à se mieux porter, luy fit proposer quelques
p.278-280. questions sur la grammaire,'que Sidoine luy explique par cette lettre. Il y loue son ardeur & son progrés dans les sciences, & l'exhorte à bien travailler.

ep.1.p.249. 'Aprés que Sidoine eut publié sept livres de ses lettres,ᵇPetrone
b l.1.ep.7.p.16|2. ep.5.p.43. qui estoit alors l'un des plus grands ornemens des Gaules pour
l.5.ep.1.p.128. 129. l'erudition & pour l'eloquence,'& qui estimoit extremement les
c l.8.ep.1.p.212. 213. ouvrages de Sidoine,ᶜle pria de chercher s'il n'avoit point encore d'autres lettres qu'il pust ajouter aux premieres.Ce fut donc
l.8.ep.16.p.246. à sa priere que Sidoine donna un huittieme livre.'Je n'entens pas bien ce qu'il dit, qu'il donna à Petrone la peine de corriger ce livre, & à Constance, à qui il en adresse la derniere lettre, l'hon-
l.9.ep.16.p.283. neur de sa publication:'Et il dit quelquefois qu'il a adressé huit livres de ses lettres à Constance.

l.9.ep.1.p.249. 250. 'Il y avoit déja quelque temps que ces huit livres paroissoient,
d ep.16.p.283. lorsqu'il en ajouta encore un neuvieme à la priere de Firmin.ᵈIl le composa fort promtement au retour de la visite de son diocese, durant le plus grand froid de l'hiver, & avant le mois de mars. [C'estoit au mons dans la douzieme année de son episcopat, &
ep.12.p.271. en l'an 483,]'puisque dans l'une des lettres de ce livre, il dit qu'il y avoit douze ans qu'il n'avoit fait des vers.

[On ne peut pas douter que Sidoine ne mist dans ces livres les
l.13.p.250.283|7. lettres qu'il écrivoit durant qu'il les composoit.]'Mais il y en met-
ep.18.p.210|8.ep. 16.p.147. toit aussi d'autres plus anciennes, aprés les avoir revues.[Je voudrois qu'il y eust mis quelque ordre: Car je n'y en trouve aucun.]
l.9.ep.11.p.167. 'Il traite dans ces lettres"toutes sortes d'affaires[confusément,] &c.
l.7.ep.18.p.220. '& toutes sortes"de matieres. Mais d'ordinaire chaque sujet n'y &c.
tient pas plus d'une lettre: De sorte, dit-il, que si elles ne sont pas assez bien écrites pour plaire aux beaux esprits, elles auront au moins l'avantage de n'ennuyer qui que ce soit.

ARTICLE XXXIII.

De Constance Prestre de Lion, & de S. Censurius d'Auxerre.

[NOus pouvons parler ici]'de Constance qui luy conseilla Sid.l.1.ep.1.p.1.
de publier ses lettres,'& à qui il en adressa les huit pre- l.9.ep.16.p.283.
miers livres.[Car c'est un homme celebre dans l'histoire de l'E-
religione. glise.]'On écrit qu'il estoit de Lion.[a]Il estoit venerable par"sa di- n.p.6|chr.Aut.p.
gnité sacrée,[b]c'est à dire par sa qualité de Prestre.[c]Sa naissance 64.1|Lab.bib.t.2.
estoit illustre.[d]Il aimoit extremement les belles lettres, & ceux p.532.
qui en faisoient profession.[e]Aussi c'estoit un tres bel esprit: & il a Sid.l.3.ep.2.p.
excelloit tellement pour l'eloquence, que quand il parloit publi- 64.
quement sur une affaire, il l'emportoit sur tous les autres, elo- b Sur.31.jul.p.
quens ou non, & soit qu'il fust du mesme avis qu'eux, soit qu'il 358.
en soutinst un autre.'Il avoit un jugement fin & delicat,[pour c Sid.p.64.
n'approuver que ce qui le meritoit tout à fait:]'mais il ne l'avoit d l.1.ep.1.p.2.
pas moins grave,[& moins solide:]& les ouvrages pleins de force e l.9.ep.16.p.283.
tenera. luy plaisoient bien davantage qu'une elegance"effeminée.'Il l.7.ep.18.p.210.
estoit mesme excellent poete, & il fit quelques vers hexametres l.8.ep.16.p.247.
pour mettre sur la muraille & pres de l'autel d'une eglise que S. l.2.ep.10.p.52.
Patient fit bastir à Lion.[Ce qui le rendoit encore plus estimable,]
'c'est qu'il donnoit des avis prudens & salutaires.[f]Aussi il s'estoit l.9.ep.16.p.283.
acquis beaucoup d'autorité par sa lumiere, & par la sagesse de f l.1.ep.1.p.1.
ses conseils, pour lesquels on avoit un grand respect.'Il estoit l.7.ep.18.p.211.
continuellement appliqué à la lecture des Ecritures; & lisoit
quelquefois les autres choses par simple divertissement.

V.§13. 'Il estoit agé & infirme lorsqu'il vint à Clermont,["comme l.3.ep.2.p.64.
nous avons vu, vers l'an 473. Voici une partie du remerciement
que Sidoine luy en fit au nom de son peuple, qui donne une gran-
» de idée de sa conduite & de son esprit.]'Le peuple de Clermont l.3.ep.2.p.63.
» vous salue en vous remerciant de ce que vous estes venu remplir
» leur ville, non du nombre de ceux qui vous accompagnoient,
» mais de la grandeur de vostre merite. Quelle joie pour ce peuple
» affligé, lorsque vous entrastes dans cette ville à demi ruinée, en-
» vironné de tout ce qu'elle avoit de monde! Mais avec quelle
» sagesse saviez-vous leur proportionner à tous vostre discours,
» vous rendre caressant aux enfans, gay à la jeunesse, grave aux
» vieillars. Nous nous souvenons encore de ces larmes que vous
» repandistes comme un vray pere, lorsque vous vistes[au tour de
» la ville]les maisons ruinées ou brulées, & les campagnes couver-

tes d'os qu'on n'avoit pas encore pu ensevelir. Avec quelle force « nous animastes-vous ensuite à reparer nos ruines? Mais nous « n'oublirons jamais qu'ayant trouvé la ville deserte, moins par l'é- « pée de l'ennemi, que par les partialitez & les haines qui la divi- «
p.64. soient, vous y rétablistes la paix, '& y fistes revenir ceux qui l'a- « voient abandonnée. Nous nous regardons donc comme entie- « rement à vous, & vous comme tout à nous: & nous savons que « nous ne nous trompons pas. Nous admirons encore tous les jours « qu'une personne de vostre age & de vostre qualité, foible & in- « firme, nous soit venu visiter de si loin, par le pur mouvement de « sa charité, en surmontant mesme "toutes les difficultez d'un hi- « &c. ver tres rude. Aprés cela il ne nous reste qu'à prier Dieu qu'il « prolonge vostre vie autant que nous le souhaitons, qu'il vous « fasse aimer & estre aimé de tous les bons, & que si vous avez « quitté nostre ville, nos cœurs vous suivent partout. «

[S. Sidoine paroist avoir eu un respect particulier pour luy.]
Rur.l.2.ep.41.p.404.b. 'Il paroist aussi avoir esté uni d'amitié avec Rurice de Limoges. Car c'est luy apparemment que Rurice appelle "le venerable *dominum.* Constance, de qui il recevoit, & à qui il faisoit de petits presens. [On peut juger de l'estime qu'en faisoit de mesme S. Patient de
Sur.31.jul.p.358. Lion,]'par l'ordre qu'il luy reitera plusieurs fois d'écrire la vie de S. Germain d'Auxerre. Constance s'en jugeoit incapable. Mais la mesme charité qui portoit S. Patient à l'engager à ce travail, le porta enfin à l'entreprendre. Aprés avoir écrit cette vie, il la garda quelque temps, jusqu'à ce que Censurius d'Auxerre en ayant entendu parler, l'obligea de la luy envoyer pour la donner
p.358. au public.'Nous l'avons encore aujourd'hui avec deux lettres de Constance à S. Patient & à Censurius, à la teste desquelles il ne prend point d'autre qualité que celle de *pecheur*: Le corps des lettres, & la preface de la vie sont aussi pleines d'humilité, mais
Is.H.scr.c.4. sans bassesse.'S. Isidore de Seville parle de cet ouvrage de Cons-
Sid.n.p.6. tance, qu'il qualifie Evesque, 'en quoy on croit qu'il se trompe. [Ce n'est pas qu'il ne puisse avoir esté fait Evesque aprés avoir écrit cette vie: Mais S. Isidore l'auroit-il sceu?]

p.65|Bar.10.jun. 'On croit que Censurius d'Auxerre, dont nous venons de parler, est le Censorius à qui "nous avons vu que Sidoine écrivit[vers V.§24. l'an 474. Mais si cela est il faut renverser toute la chronologie des Evesques d'Auxerre, "selon laquelle Censurius n'a pu com- V. S. Germain d'Auxerre § mencer qu'à la fin de 488. Aussi je ne pense pas qu'elle soit fort
Rur.l.2.ep.50.p.405.407. assurée.]'Censurius Evesque écrivit à Rurice déja Evesque de Limoges, dont nous avons la réponse. C'estoit sur une affaire

particuliere: & Rurice fut bien aise que cette affaire luy eust donné une occasion de s'entretenir avec une personne qu'il aimoit.'On pretend que Censurius a gouverné 38 ans,ᵃtrois mois & six jours. L'histoire des Evesques d'Auxerre, dit qu'aprés avoir imité la vertu de ses predecesseurs, il mourut plein de sainteté, & chargé de toutes sortes de bonnes œuvres le 10 de juin, en la 28ᵉ,(il faut apparemment en la 82ᵉ) année de son age, sous l'empire de Justin & le pontificat d'Hormisda,[qui seroit entre 518 & 523.]Il fut enterré dans l'eglise de S.Germain. Sa feste est marquée le 10 de juin par Usuard, par les additions de Bede, & par le martyrologe d'Adon.] chr.Aut.p.641. ᵃLab.bib.t.2.p.418.

****

ARTICLE XXXIV.

S. Sidoine s'excuse de n'avoir pas fait present de ses livres à S. Loup: Il écrit à Namace, & à Tonance.

'SIDOINE en publiant les sept premiers livres de ses lettres, en envoya une copie à S. Loup, en le priant de l'envoyer ensuite à un autre.'S. Loup luy écrivit sur cela, & luy fit des reproches de ce qu'il ne la luy envoyoit que comme en passant, témoignant l'aimer moins que celui à qui il en faisoit un present; '& il voulut ce semble, qu'il reparast cette faute en luy écrivant une longue lettre.'Sidoine qui faisoit profession d'avoir pour S. Loup un amour & un respect tout particulier,'le satisfit comme il desiroit par une grande lettre.[Mais je ne voy pas qu'il montre assez qu'il n'avoit pas eu tort de n'envoyer son ouvrage qu'en passant au premier Evesque de ce temps là.]'La meilleure raison c'est la pudeur de ceux qui font des livres, lesquels craignent surtout le jugement de ceux qui ont assez de lumiere pour voir leurs fautes, & assez de charité pour les en reprendre, & devant qui ils craignent le plus d'en faire, parcequ'ils les respectent davantage.[Selon ce que nous avons dit ci-dessus, il ne peut guere avoir écrit cette lettre qu'en 478.]'C'est pourquoi il dit que S. Loup avoit déja esté 50 ans Evesque[depuis l'an 327. Il eust dû dire qu'il estoit mesme dans sa 51ᵉ année. Mais"le tour de son expression ne luy permettoit pas d'entrer dans cette grande exactitude.

Sid.l.9.ep.11.p.267.268|n.p.99. p.267. p.270. p.269.270. p.270. p.267.268. p.269. *per quinquennia decem.*

Sidoine travailloit à ses lettres, & en avoit donné les sept premiers livres,]'lorsqu'il manda à Namace le jugement avantageux qu'en faisoit Nicet, alors celebre dans les Gaules pour son l.8.ep.6 p.219.

esprit & son eloquence. Il ne dissimule point que le témoignage
p.221. de ce grand homme le flatoit,'& luy donnoit un nouveau coura-
n.p.81|Rur.l.2. ep.4.p.381.d. ge pour travailler.'On ne sçait pas bien si ce Namace est celui
a Sid.p.222. dont la fille epousa le fils de Rurice.[a] Il est certain qu'il vivoit en
b p.219. ce temps-ci dans la Saintonge, & dans l'isle d'Oleron.[b] Il estoit intime ami de Sidoine, & prenoit une grande part à ce qui le re-
p.221. gardoit.'Sidoine luy demande ce qu'il faisoit alors, s'il s'occupoit à bastir, ou à prendre soin de ses terres: & il le raille sur ce
p.222-224. qu'il n'estoit pas grand chasseur.'Dans le temps qu'il luy écrivoit, il apprit qu'il avoit esté obligé de se mettre en mer par ordre des Visigots, qu'il appelle cette nation victorieuse, pour défendre la coste contre les pirates Saxons. Il craint fort pour luy sur cela,
p.224. & le prie de luy mander au plustost de ses nouvelles.'Il joignit à cette lettre les ouvrages de Varron & la chronique d'Eusebe, que Namace luy avoit demandez.[Si cette lettre est écrite aprés l'an 477, comme je ne voy pas moyen d'en douter, Nicet dont
l.3.ep.1.p.62. elle parle, est different]'de celui dont Avite ami de Sidoine avoit herité dés l'an 473 ou 474.

l.9.ep.13.p.277. [Nous pouvons mettre vers l'an 479, la lettre à Tonance,]'puisqu'elle est écrite environ 20 ans aprés une chose arrivée lorsque Majorien estoit dans les Gaules, & que Sidoine avoit reconnu
l.2.ep.9.p.49|n. son autorité.'Ce Tonance estoit fils de Ferreol, dont nous avons
p.99. c car.24.p.416. parlé ci-dessus.[c] Il s'appliquoit fort aux lettres,[d] & estimoit beau-
d l.9.ep.13.p.272. coup les vers de Sidoine. C'est pourquoi il le pria de luy en faire
p.273. quelques uns pour reciter à table.'Sidoine luy manda qu'il feroit
p.274. bien mieux de s'entretenir à table de discours de pieté,'ou si cela estoit encore trop serieux pour son age, d'y proposer & d'y resoudre quelques questions curieuses & agreables sur la philoso-
p.272.273. phie & sur la nature.'Il se laissa neanmoins aller à luy en faire
p.274-277. quelques uns pour s'excuser de luy en faire davantage.'Il luy envoya en mesme temps un autre poeme, qu'il avoit fait 20 ans au-
p.272. paravant sous Majorien, & qui n'avoit point encore paru.'Il dit
p.273. qu'il estoit alors extremement occupé à écrire en prose,'& à composer ou revoir des lettres.

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

ARTICLE XXXV.

Mort funeste de Lampride: Dernieres lettres de S. Sidoine.

Sid l.9.ep.13.p.273. e l.8.ep.11.p.137. 238. 'LAMPRIDE celebre poete & professeur à Bordeaux, vivoit encore lorsque Sidoine écrivoit à Tonance.[e] Mais'il NOTE 15.

mourut[bientost aprés]miserablement,'étranglé dans sa propre p.237.238.
&c. maison"par ses gents.'Sidoine fut sensiblement touché de la mort p.232.233.
de son ami, & d'une mort si malheureuse & si funeste;'de sorte p.238.239.
qu'il ne pouvoit penser à toute autre chose.'Ce qui le touchoit p.237.239.
encore beaucoup dans cette mort, c'est qu'il sembloit que ce
fust une punition de la curiosité sacrilege de Lampride, qui
s'estoit autrefois fait faire son horoscope par des astrologues Africains,
ceux de cette nation estant plus portez que les autres à ces
folies. Ces astrologues luy avoient predit que le jour du mois &
de l'année qu'il mourut, seroit pour luy un jour climaterique &
sanglant.'Car il jugeoit que tous ceux qui sont assez temeraires p.238.
pour vouloir penetrer dans des secrets qu'il ne nous est point permis
de chercher, meritent qu'on leur predise les malheurs dont
leur curiosité criminelle les rend dignes, & qui sont en grand
danger d'abandonner la foy Catholique. C'est ce qu'il dit au sujet
de ce Lampride mesme:[de sorte qu'il est bien à craindre
qu'en entrant sous la domination des Gots, il n'ait embrassé l'Arianisme.]

'Sidoine venoit de recevoir cette nouvelle si triste, lorsqu'il p.232.
receut une lettre d'un nommé Lupus, qui le prioit de luy envoyer
quelques uns de ses anciens vers. Ce Lupus qui estoit de
Perigueux & marié en Agenois, se méloit aussi d'écrire en vers
& en prose.'Sidoine luy manda ce qu'il venoit d'apprendre, & p.232-234.
luy fit une longue description des bonnes & des mauvaises qualitez
de Lampride, soit pour l'esprit, soit pour les mœurs.'Il ne p.232-235.
laissa pas de luy envoyer un poeme, qu'il avoit adressé autrefois
V.§ 29. à Lampride mesme"dans son[premier]voyage de Bordeaux.

[Je pense que ce fut en travaillant à son huitieme livre]que Sidoine
écrivit'à Jean & à Fortunal, tous deux hommes de lettres, l.8.ep.25.p.213.
pour louer leur eloquence, & faire passer leurs noms à la posterité.'Il 218.
paroist que Jean enseignoit les belles lettres dans les pays ep.2.p.214.
soumis aux Visigots, qu'il appelle une nation toujours victorieuse,
mais qui pourtant n'est point la nostre.'Il dit que les degrez p.214.
des dignitez estoient alors abolis,[au moins dans les Gaules.]Fortunal
estoit un Espagnol, qui avoit soutenu avec beaucoup de
constance de grandes afflictions.[Il estoit peutestre]'de cette noblesse
de la Tarragonoise, qui ne s'estoit soumise à Euric qu'aprés Is.H.chr.
une forte resistance.

'Sidoine estoit pres d'achever son neuvieme livre,ᵃlorsque Gelase Sid.l.9.ep.16.p.283.
son ami, à qui il n'avoit encore rien adressé de public, luy ᵃep.15.p.280.
demanda une lettre de ce genre, avec des vers, comme il en

avoit envoyé une à Tonance ["assez longtemps auparavant : mais V. la note 15.
Gelase pouvoit ne l'avoir vue que depuis peu.] Quelque eloignement que Sidoine eust alors de faire des vers, neanmoins en ayant
p.280-282. accordé à un de ses amis, 'il ne put s'excuser d'en accorder aussi
ep.16.p.283. à l'autre.'Ils furent assez estimez, [quoiqu'ils ne signifient rien.

Il eut plus de fermeté à l'égard d'une autre personne qui luy
ep.12.p.271. demanda aussi des vers en ce temps là.]'Car il estoit au moins dans la 12e année de son episcopat, [sur la fin de 482,]lorsqu'Orese, qui estoit ce semble de la Tarragonoise, luy écrivit pour le prier de luy faire quelque piece en vers. Il s'en excusa sur la resolution qu'il avoit faite en entrant dans l'episcopat, de renoncer à la poesie. Il promet que s'il trouvoit quelques unes de ses an-
ep.16.p.283. ciennes lettres où il y eust des vers, il la luy envoieroit, 'ne le pouvant peutestre faire alors, parcequ'il estoit occupé à la visite de son diocese.

ep.16.p.283. 'Il termina enfin les lettres qu'il vouloit publier par celle qu'il adressa au commencement de 483 au plustost, à Firmin qui luy
p.283-286. avoit demandé son dernier livre.'Il y ajouta un petit poeme, comme pour conclure tous ses ouvrages, & dire qu'il ne vouloit plus rien donner au public, surtout en vers, à moins que ce ne fust pour chanter les louanges des Martyrs, comme de S. Saturnin, duquel il dit quelque chose, & des autres dont il avoit eprouvé le pouvoir & l'assistance durant ses adversitez.

[Voilà ce que nous avons pu tirer des lettres de S. Sidoine, en les reduisant autant qu'il nous a esté possible dans l'ordre chronologique ; en quoy il n'y a pas peu de difficulté, à cause de la confusion où elles sont, & que souvent il n'y fait que marquer obscurément les faits dont il parle. Nous avons mesme si peu de connoissance de l'histoire de ce temps là, extremement brouillée par les diverses nations qui partageoient alors les Gaules, qu'on ne sçait souvent à quoy il faut raporter les paix & les guerres dont il parle. C'est pourquoi nous ne doutons point que ceux qui liront ces memoires avec quelque soin, n'y trouvent beaucoup de fautes qu'ils couvriront par leur charité, & qu'ils excuseront par la difficulté qu'il y a de ne se point egarer dans un chemin si embarassé, où nous n'avons trouvé personne qui nous ait pu servir de guide.]

ART. XXXVI.

ARTICLE XXXVI.

S. Sidoine est persecuté par deux de ses Prestres: Punition de l'un des deux: Mort du Saint.

[LEs lettres de Saint Sidoine nous ont conduit jusqu'en l'an 483, & en la 12e année de son episcopat. Il peut avoir vécu plusieurs années depuis, & s'il n'a point publié de nouvelles lettres, outre plusieurs autres raisons qu'il peut avoir eues, peut-estre mesme que la grace episcopale qui s'augmentoit toujours en luy par l'usage saint qu'il en faisoit, luy fit enfin connoistre qu'un Evesque pouvoit employer son temps plus utilement qu'à composer & polir des lettres pour s'acquerir une vaine reputation parmi les curieux du siecle. Ainsi ne pouvant pas étendre son episcopat au delà de l'an 489,]'puisqu'il est mort sous Zenon, Sid.pr[Genn.c. 92.
ª& que son successeur[qui doit avoir gouverné quelque temps,] ªGr.T.h.Fr.l.3. c.2.p.294.b.
NOTE 16. est mort dès l'an 491;["nous croyons aisément qu'il n'a pas fini plustost,]'puisque lorsqu'il est mort, on redoutoit déja les armes Gr.T.l.2.c.23.p. 284.b.
des François; & les peuples en mesme temps souhaitoient de les avoir pour maistres.[Car cela marque que Clovis avoit déja donné de grandes preuves de sa valeur & de sa bonté: Et neanmoins il n'avoit encore que 24 ans en 490.]

'Nous ne savons rien de ces dernieres années de Saint Sidoine, b.
hors ce que Gregoire de Tours,[né & nourri dans le sein de l'Eglise de Clermont,]nous dit de la persecution par laquelle Dieu voulut eprouver sa patience,[& effacer les restes des taches de sa vie passée.]'Deux de ses Prestres se souleverent contre luy,[ap- p.283.a.
puyez sans doute par les officiers Ariens du Roy des Visigots,]
1. '& luy osterent'toute la conduite de son Eglise, luy laisserent tres a.b.
peu pour vivre, en un mot le traiterent de la maniere du monde
V.§ la plus ignominieuse.[Nous avons parlé"ci-dessus]'d'Agrippin Sid.l.7.ep.2.p. 158.159.
Prestre de Clermont, digne d'estre l'un de ces deux schismatiques.[Ce fut peutestre dans le commencement de leur revolte, qu'arriva]'ce qu'on raporte du Saint: Qu'ayant esté prié de venir Gr.T.p.283.a.
faire l'office dans le monastere de Saint Cirgue le jour de la feste, on luy osta par malice le livre dont il avoit accoutumé de se servir dans la celebration des Mysteres. Il ne laissa pas de faire
ita paratus. tout ce qu'il falloit pour la solennité, &"avec tant de presence d'esprit, que tout le monde en l'admirant, disoit que ce n'estoit

1. *omni potestate à rebus Eccl sia.* Cela ne pourroit-il point s'entendre seulement des biens de l'Eglise?

pas un homme qui eust parlé, mais un Ange. On raporte ceci comme une marque non de sa memoire, mais de la force & de la facilité de son esprit. [Ainsi il paroist qu'il composa sur le champ les prieres & les cantiques qu'il vouloit offrir à Dieu.]

c.23.p.283.b. 'Dieu fit bientost cesser la persecution injuste qu'on luy faisoit, par la punition d'un de ces miserables & indignes Prestres qui en estoient les auteurs. Il avoit menacé le soir de chasser le Saint de l'Eglise: & il l'avoit effectivement resolu avec son compagnon, lorsqu'il entendit le lendemain fraper "pour Laudes, il se leva plein de fiel contre Sidoine, & dans le dessein d'executer ses menaces. Mais estant entré dans un lieu secret, il y mourut comme Arius, n'estant [peutestre guere] moins criminel que luy, dit S. Gregoire de Tours: & ce Saint ajoute qu'on ne peut pas aussi, sans heresie, refuser d'obeïr aux pontifes de Dieu, ni s'ingerer dans un ministere auquel ni Dieu ni les hommes ne nous ont point appellez. L'autre schismatique voyant que son compagnon ne paroissoit point, quoique le jour fust déja venu, l'envoya avertir de se haster d'executer ce qu'ils avoient resolu ensemble. Et comme il ne répondoit point, son valet qui l'attendoit à la porte, leva la tapisserie, & le trouva mort. Ainsi malgré l'autre Prestre, [dont la punition fut encore un peu differée,] le Saint fut rétabli dans la jouissance de son pouvoir. *ad matutinas.*

p.284.a. [Le temps de sa recompense estant arrivé,] au bout de quelp.283.b. ques années, 'il tomba malade d'une fievre, qui ne l'empescha c. pas de se faire porter à l'eglise. 'Tout son peuple y accourut jusqu'aux enfans mesmes: & tous "pleuroient la perte d'un si bon &c. pasteur. Le Saint leur dit, Ne craignez point, mes enfans; voilà « mon frere Apronculea qui vient, & qui sera vostre Evesque. On « 1. crut qu'il resvoit. Mais la suite fit voir qu'il parloit par l'esprit de S.d.pr.Sav.p.13. Dieu. 'Il mourut le 21 d'aoust, comme on le voit par son epitaphe en vers, qui s'est conservée jusques à nous, [& qui est d'une p.11. plume peu inferieure à la sienne.] 'L'Eglise de Clermont celebre Bar.23.aug.l. encore sa feste en ce jour là, 'quoique le martyrologe Romain Sav.p.355. [aprés Molan,] la marque le 23, & d'autres le 24. 'Son corps estoit Sid.l.9.ep.16.p.286. vers l'an 950, "sous l'autel de l'eglise de S. Saturnin, 'qu'il avoit Note 17. a pr.Sav.p.11. honoré durant sa vie, comme un de ses principaux patrons. aOn l'a depuis transporté dans l'eglise de Saint Genés, l'un de ses successeurs, où il est conservé avec pieté, & peu de magnificence. On fait la memoire de cette translation le 11 de juillet.

1. *ecce venit.* Ne faut-il pas *venire*?

ARTICLE XXXVII.

Punition de l'autre persecuteur du Saint : S. Aproncule luy succede.

[DEs deux Prestres soulevez contre S. Sidoine, celui à qui
Dieu avoit encore donné quelque temps pour faire peni-
tence, ne profita ni de la misericorde de Dieu envers luy, ni de
sa justice envers son confrere.]'Des que le Saint fut mort, ce mal- Gr.T.h.Fr.l.2.c.
heureux se saisit de tous les biens de l'Eglise, comme s'il en eust 23 p.283.c.
déja esté Evesque, parcequ'il bruloit d'envie de l'estre. Il avoit
mesme l'impieté de regarder ce pouvoir qu'il avoit[de faire le
mal,]comme une misericorde de Dieu, qui l'avoit, dit-il, re-
connu plus juste que n'estoit Sidoine. Il alloit par toute la ville
declarer sa joie, afin que tout le monde fust témoin de son or-
gueil[& de la justice de son chastiment qui ne tarda guere.]

'Le dimanche d'aprés la mort du Saint, ce Prestre fit un festin c.
dans l'evesché, où il invita toute la ville : & il y prit la premiere
place, sans se mettre en peine des Prestres plus anciens que luy.
Mais lorsqu'il demanda à boire, celui qui luy en servoit, luy ra-
conta un songe qu'il avoit eu la nuit precedente. Il y avoit vu un
juge assis sur un throne elevé, environné d'un grand nombre de
personnes,'parmi lesquelles estoit Sidoine. Il plaida contre celui p.284.a.
des deux Prestres qui estoit déja mort, le convainquit ; & le ju-
ge ordonna qu'il fust enfermé dans un cachot. Aprés sa condan-
nation Sidoine se plaignit de son collegue, comme du complice
de son crime ; & le juge ordonna à celui qui parloit de l'aller ci-
ter pour comparoistre, sur peine à luy, s'il se taisoit, d'estre puni
de mort. Le Prestre saisi d'effroi à cette citation, laisse tomber le
verre qu'il tenoit à la main, & tombe mort dans le moment : de
sorte qu'il fallut l'emporter de la table à la sepulture. Voilà ce
que S. Gregoire de Tours écrit,[& ce qui se disoit sans doute
publiquement à Clermont dans le temps de sa jeunesse, 30 ou 40
ans aprés la mort de Saint Sidoine. Et nous n'avons pas cru qu'il
nous fust permis de ne le pas raporter aprés luy..

V.518. "Nous avons parlé ci-dessus d'Aproncule Evesque de Lan-
gres, à l'occasion d'une lettre que S. Sidoine luy avoit écrite.]
'C'est celui qu'il avoit declaré en mourant, devoir estre son suc- b|283.c.
1. cesseur ; & sa prophetie s'accomplit['bientost.]'Le nom des Fran- p.284.b.
çois estoit alors fort celebre sous Clovis leur jeune Roy : Les

1. surtout s'il faut lire *cete venit.*

Bourguignons les redoutoient : & tous les peuples desiroient les avoir pour maistres. Les Bourguignons crurent donc qu'Aproncule entroit dans ce sentiment, commencerent à l'avoir pour suspect, & leur haine croissant de jour en jour, enfin il y eut ordre de le tuer secrettement. Il en fut averti à Dijon où il estoit alors, [& qui est encore aujourd'hui du diocese de Langres ;]& il s'echapa en se faisant descendre la nuit par la muraille. Il vint à Clermont, & selon ce que S. Sidoine avoit predit, il en fut établi l'onzieme Evesque.'On pretend qu'il avoit esté le dixieme à Langres.

Gal.chr.t.2.p. 654.

'On fait à Clermont la feste de sa reception le 9 de mars.[Ainsi cette Eglise sera demeurée vacante durant plus de six mois. Et cela n'est pas difficile à croire, puisqu'il falloit faire changer d'evesché & de province à Aproncule ; ce qui estoit encore bien plus rare en Occident qu'en Orient. C'estoit aussi pour un sujet tout à fait particulier, & qui ne tomboit pas sous la regle ordinaire des Canons, qui défendent d'une maniere si terrible les changemens d'evesché. Mais avec cela il ne faut point s'étonner que les Evesques aient consulté & deliberé longtemps avant que d'autoriser celui-ci. Car de la maniere dont en parle Saint Gregoire de Tours, il paroist que Saint Aproncule fut reconnu Evesque titulaire de Clermont, & non pas qu'il y gouverna le peuple comme un Evesque étranger peut conduire une Eglise qui n'a point d'Evesque.

Boll.9.mars,p. 3 d.

Nous ne voyons pas si c'estoit de Langres ou de Clermont qu'il estoit Evesque,]'lorsque Rurice Evesque de Limoges, luy écrivit quelques lettres que nous avons encore. On en peut tirer quelque chose pour sa vigueur episcopale.[Du reste on ne dit rien de ce qu'il a fait ni a Clermont, ni a Langres.]'S. Gregoire de Tours l'appelle Aproncule de Dijon,[soit qu'il y fust né, soit que les Evesques de Langres s'y retirassent alors à cause des guerres, ou pour quelque autre raison, & qu'ainsi on les appellast indifferemment Evesques de Langres ou de Dijon.]'On pretend que la ville de Langres avoit esté bruléepar Attila[en 451. L'episcopat d'Aproncule à Clermont fut court, s'il n'a commencé qu'en 489 ou 490.]'Car Euphraise son successeur mourut quatre ans aprés Clovis,[c'est à dire en 515, selon M. Valois,] dans la 25[e] année de son episcopat.[Ainsi il doit avoir commencé dés 491.]'Gregoire de Tours donne à Aproncule le titre de Saint & de bienheureux ;[a]& l'Eglise de Clermont l'honore encore aujourd'hui en cette qualité le 9 de mars, & le 14 de may,[b]dont on dit

Rur.l.2.ep.48. 54-57.p.405-409.

Gr.T.h.Fr.l.2.c. 36.p.289.c.

Boll.14.may,p. 369.b.

Gr.T.h.Fr.l.3. c.2.p.294.b.

i[bid].l.2.c.23.p.284. b

a Branche,p.232.
b Boll.9 mars,p. 3.d.

que le dernier est proprement le jour de sa feste.'Son corps estoit vers l'an 950 dans l'eglise de S. Estienne, qui porte aujourd'hui le nom de S. Eutrope, au fobourg de Clermont. Sav.p.353.

ARTICLE XXXVIII.

Des écrits de S. Sidoine: Caractere de son esprit.

'SAVARON qui nous a donné une edition des ouvrages de S. Sidoine, a recueilli avec beaucoup de soin, ce que Claudien, Rurice, Gennade, & divers autres ont écrit de S. Sidoine. [Il y faut ajouter S. Avire de Vienne qui n'avoit pas encore paru. L'on voit par ces eloges qu'il a passé pour estre la gloire & l'ornement de l'Auvergne, aussibien par sa pieté que par ses écrits. Sid.pr.Sav.p.15.20.

Il ne nous reste point aujourd'hui d'autres ouvrages de luy que ses poesies, & ses lettres.]'Il a fait encore ce qu'il appelle *contestatiunculas*.[a]Le mot de *contestatio* signifioit dans les anciens ce que nous appellons aujourd'hui la Preface de la Messe.[Ainsi ces *contestatiunculæ*, pourroient bien estre la mesme chose]'que les Messes composées, selon Gregoire de Tours, par Saint Sidoine qui en forma un livre, & y ajouta une preface.'L'Evesque Megerhe les demanda à Sidoine, qui eut quelque peine à les luy envoyer. Il le fit neanmoins, en quoy il dit qu'il donnoit une grande preuve de son obeïssance pour ce saint Prelat; & encore plus de sa temerité, en exposant ses ouvrages aux yeux d'une personne tres docte & tres eloquente.'Le P. Sirmond fait ce Megethe Evesque de Bellay,'où l'on met un Migece predecesseur de Vincent qui vivoit encore en 567.[Ce n'est pas là une grande preuve. Nous n'avons point]'une satyre qu'il avoue avoir composée. V.§3. [Mais je m'étonne que][b]Cave luy attribue"celle contre Peone, [qu'il a desavouée comme tout à fait indigne de luy.]Il prend V.§ aussi pour une traduction la vie d'Apollone,["que le Pere Sirmond croit n'estre qu'une simple copie. Je ne sçay ce que c'est] que *Liber causarum*, mis aussi par Cave entre les ouvrages de Sidoine qui sont perdus.'Il écrivoit beaucoup de choses, mais il en publioit peu.[c]Il avoit commencé à travailler sur l'histoire d'Attila: mais il ne continua pas, & ne voulut faire voir à personne le peu qu'il en avoit fait.'On estime beaucoup les notes de Savaron sur ses ouvrages, & encore plus celles du P. Sirmond. Sid.l.7.ep.3.p.177. a Mab.lit.p.24. Gr.T.h.Fr.l.2.c.22.p.283.a. Sid.p.177.178. n.p.79. Gal.chr.t.2.p.357.2.1. Sid l.5.ep.17.p.151. b Cave,p.259. Sid.l.7.ep.3 p.178. c l.8.ep.15.p.245.246. Du Pin,t.4.p.6-6.

[Outre ce que nous avons pu remarquer en divers endroits de ses mœurs, & de son esprit, on peut dire en general que c'estoit

un esprit doux, civil, honneste obligeant, toujours prest à dire du bien des autres, & à leur en faire : mais qui aussi quand il vouloit piquer, ou en raillant ou tout de bon, le savoit faire autant
l.7.ep.14.p.205. qu'un autre.]'Il aimoit la joie, & croyoit les larmes fort inutiles, à moins qu'on ne les repandist pour les offrir à Dieu dans la prie-
l.7.ep.18.p.211. re.'Il vouloit avoir la liberté de dire ses sentimens, & il declare
Cl.M.ani.p.599. qu'il ne pouvoit tenir son esprit dans une contrainte servile.'Il ne laissoit pas neanmoins de savoir fort bien discerner ce qu'il falloit, ou ne falloit pas dire.

Sid.l.2.ep.11.p.55.56. a l.7.ep.14.p.205. b p.105. c Ibid. 'On voit qu'il aimoit sa famille avec tendresse.ᵃIl estoit bon à ses domestiques, & ne se croyoit pas obligé de les punir autant de fois qu'ils faisoient des fautes.ᵇIl aimoit les personnes paisibles, & mesme, dit-il, les paresseuses.ᶜIl ne se mettoit point en peine d'acquerir plus de bien qu'il n'en avoit, & croyoit gagner
l.5.ep.11.p.141|l.ep.6.p.44. quand il ne perdoit pas.[Il aimoit beaucoup ses amis;]'mais il vouloit les choisir, & les eprouver beaucoup avant que de les
l.5.ep.14.p.144. aimer.'Pour les méchans, il craignoit mesme d'en estre aimé, & d'en recevoir des graces.

l.2.ep.10 p.51. 'Comme il estoit fort appliqué aux belles lettres, il les aimoit extremement,[& peutestre un peu trop.]C'est pourquoi il voyoit avec peine que d'un costé la paresse & la negligence des Romains,[& de l'autre le mélange de tant de barbares,]corrompoient la pureté de la langue latine, & il se rejouissoit au contraire, lorsqu'il voyoit de jeunes gents qui s'appliquoient à l'étu-
l.9.ep.9.p.261. de.'Il proteste que quoiqu'il fust sujet à d'autres vices, il n'avoit point d'envie ni de jalousie contre ceux qui taschoient de l'ega-
Rur.l.1.ep.8.p.379.c. d Sid.l.4.ep.16.p.110. ler ou mesme de le surpasser dans cette science,'en quoy Rurice luy sert de témoin.ᵈIl communiquoit volontiers ce qu'il avoit fait, croyant tirer de l'avantage du plaisir qu'il faisoit aux autres: Et Rurice luy ayant fait excuse de ce qu'il avoit copié quelque chose de luy sans qu'il le sceust, il l'en loua au lieu de le trouver mauvais, ne craignant point d'autre faute dans ce commerce de lettres que celle de la jalousie.

[Comme son esprit estoit entierement opposé à celui des bar-
l.7.ep.14.p.205. bares,]'il les evitoit tant qu'il pouvoit, mesme ceux que l'on pre-
l.2.ep.2.p.36. tendoit avoir les meilleurs qualitez.'Estant encore laïque, il ne pouvoit souffrir les peintures de bouffons, & d'autres choses qui estoient ridicules, bien loin de souffrir des nuditez, ni rien qui blessast des yeux chastes. On y peut louer l'art, dit-il, mais ce n'est qu'en condannant l'artisant[& ceux qui aiment son ouvra-
l.7.ep.4.p.178. ge.]'Il se soumettoit avec respect & avec humilité, aux person-

nes graves & reservées, qui ne se communiquoient pas aisément aux autres, mais aimoit mieux se lier à ceux qui avoient plus de liberté & d'ouverture, & imiter ceux qui prevenoient les autres avec cordialité, pourvu que cette ouverture fust sincere & effective, 'comme on le voit par l'excellente comparaison qu'il fait entre Avienus & Basile. L.1.ep.9.p.22.23.

ARTICLE XXXIX.

Jugement que l'on a fait de l'esprit, de l'erudition, & de l'eloquence de Saint Sidoine.

'Les écrits que Saint Sidoine mit au jour, luy acquirent une extreme reputation; [a]de sorte que Nicet, l'un des plus judicieux & des plus eloquens hommes de ce temps là, ne pouvoit se lasser de les louer, & disoit que dans un age encore peu avancé, il surpassoit non en un seul genre d'écrire, mais en plusieurs, la plus grande partie de ceux de son age, & mesme beaucoup de vieillars. 'S. Sidoine se plaint d'un de ses amis qui relevoit ses vers avec des eloges qu'Homere & Virgile auroient à peine meritez. [Tonance homme de la premiere qualité dans les Gaules,] 'ne craignoit point de le preferer à la pluspart des poetes, & de " le comparer aux plus illustres: surquoi Sidoine luy répond: Je le " croirois sur vostre témoignage, à cause de l'excellence de vostre " jugement, si vous aviez moins d'amour pour moy. Mais cet " amour vous peut tromper vous mesme, quoiqu'il ne puisse pas " tromper [ceux qui savent que l'amour n'est pas un bon juge. Sid.l.9.ep.1.p. 250. a l.8.ep.6.p.219. l.5.ep.17.p.148. l.9.ep.13.p.272.

Claudien frere de S. Mamert de Vienne, luy adressant l'ouvrage qu'il avoit écrit à sa priere contre Fauste de Riés,] 'l'appelle un homme tres docte, le premier pour l'eloquence aussibien que pour l'erudition, & le reparateur de l'eloquence des anciens, '& dans le cours de son ouvrage, il dit qu'il croira avoir éclairci la verité, pourvu qu'il eust l'approbation de ce savant arbitre, si capable de prononcer selon la justice. 'En finissant cet ouvrage, [qui est plein de raisonnemens subtils & relevez,] il dit à Sidoine: Ce seroit à moy une chose superflue, ou plutost une vanité, si je pretendois instruire par cet ouvrage, un homme qui n'ignore rien de tout cela, & offrir dans ma pauvreté une dragme, à celui qui a mille talens de science & de lumiere. Mais je vous l'envoie pour l'examiner & le corriger; pour le soumettre au jugement de celui qui estant plus sage que moy, jugera mieux que Bib.P.t.4.1.p. 599. l.2.c.7.p.632.c. l.3.c.16.p.654.d.

moy s'il est à propos de l'exposer au public. Car vous savez que je ne trouve ici personne avec qui j'en puisse conferer, & qui soit capable de m'éclaircir ou de m'assurer dans mes doutes.[Ainsi l'on voit que Sidoine passoit non seulement pour la plume la plus eloquente, mais encore pour l'esprit le plus judicieux, & le plus elevé qui fust alors dans les Gaules.]

Genn.c.92. 'Gennade dit qu'il estoit parfaitement rempli de toutes les sciences humaines, & que ses ouvrages en vers ou en prose, nous

Avit.ep.38.p.90. montrent quelle estoit sa capacité dans les lettres.'Saint Avite parlant d'Apollinaire fils de Sidoine, luy loue"la beauté agrea- *delicias.* ble de l'eloquence de son pere, & cette abondance semblable à

ep.45.p.101. un fleuve;'& sur ce qu'un de ses ouvrages avoit esté estimé du mesme Apollinaire, il luy proteste qu'il en avoit eu beaucoup de joie, & qu'il luy sembloit que c'estoit son pere ce censeur si judicieux, qui luy avoit donné son approbation.

Sid.pr.Sav. 'Il a conservé la mesme reputation dans les siecles posterieurs. Car Flodoard, Guibert, Helinand, & Trithemé, l'appellent le plus savant de tous les Prelats, un homme plein d'esprit,"& d'une *&c.*

Ibid. eloquence grande & elevée.'S. Pierre Abbé de Cluni, l'appelle l'homme le plus savant[de son siecle,]le genie le plus ardent & le plus vif, & celui dont les lettres estoient les plus elegantes &

Ibid. les plus polies.'Pierre de Poitiers l'appelle comme Claudien, le reparateur"du style des anciens. Savaron cite des vers d'un Alain *linguæ.*

Du Pin,t.4.p.603. de l'Isle, qui loue beaucoup ceux de Sidoine.'M. du Pin ne le releve pas moins qu'aucun autre.[Voilà le jugement que les autres ont fait de l'esprit, de l'erudition, & de l'eloquence de Saint Sidoine.]

Sid.l.8.ep.4.p.217. 'Pour luy il se contente de dire que s'il ne savoit pas faire de belles pieces, il estoit neanmoins capable de bien juger de celles

l.8.ep.16.p.247. a p.248. des autres.'Il rabaisse beaucoup le style de ses lettres,[a]& dit neanmoins qu'il plaisoit à ses amis, ce qui estoit assez pour luy. Il semble assurer qu'il n'y avoit point d'expression qui ne fust autori-

Du Pin,p.603. sée par de bons auteurs,'ce qu'on croit neanmoins n'estre pas

Sid.l.8.ep.6.p.219.220. sans exception.'Les jugemens avantageux que les personnes habiles faisoient de luy, le flatoient un peu, comme il l'avoue: mais il se rabaissoit en mesme temps par cette reflexion[tres veritable,]que les plus eloquens de ce temps là ne l'estoient guere en comparaison de ceux de l'antiquité; la veritable eloquence estant tout à fait degenerée.

l.1.ep.1.p.2|car.9.p.262|8.ep.1.p.213|16.p.280. b l.3.ep.14 p.83. 'Ainsi s'il reconnoist que ses écrits estoient blasmez par quelques personnes ou envieuses,[b]ou bien aises de se railler des autres,

[il

[il pouvoit y en avoir aussi qui estant accoutumez à une eloquence plus pure & plus naturelle, trouvoient bien des defauts dans ce que l'on estimoit le plus en ce temps là. Il pouvoit avoir autant de genie que les plus excellens poetes & orateurs: mais le goust de son siecle estoit bien audessous de celui des anciens. Il est absolument trop plein d'antitheses, de figures & de jeux de mots,] '& trop hardi"dans ses metaphores.[a]Il donne un tour trop forcé & trop subtil à ses pensées, & peche, pour ainsi dire, par trop d'esprit. Du Pin, p.604. a p.603.

'Cette trop grande subtilité jointe à une profonde erudition, le rend quelquefois obscur & difficile à entendre.[Rurice qui ne manquoit ni d'esprit & d'erudition, ni d'affection & d'estime pour Sidoine,]'avoue neanmoins que ses écrits estoient trop obscurs pour luy: & il mande à Apollinaire mesme fils de Sidoine, qu'il attend à les lire avec luy, afin qu'il les luy expliquast.'Helinand & Pierre des Noels ont aussi remarqué cette obscurité des écrits de S. Sidoine: & Petrarque dit que souvent il n'y trouvoit rien de beau, parcequ'il ne les entendoit pas. Ibid. Rur.l.2.ep.25.p. 397.2.b. Sid.pr.Sav.

[Comme cette obscurité est plus ordinaire à la poesie, pour laquelle il faut beaucoup de vif & de feu, ce qui paroist avoir esté le caractere naturel de Sidoine, il semble qu'il ait mieux réussi dans ses vers que dans sa prose.]'On trouve neanmoins qu'ayant beaucoup de facilité pour faire des vers, il ne se donnoit pas assez de soin de les polir & de les perfectionner. Du Pin, p.604.

ARTICLE XL.

D'Apollinaire fils de Saint Sidoine.

'SAINT Sidoine prit un grand soin de l'education d'Apollinaire son fils. Il luy proposoit à suivre les meilleurs exemples, 'taschoit de luy donner de l'horreur pour les personnes dereglées;'& ce fut pour cela qu'il luy fit une description terrible d'un homme de Lion.'Il ne vouloit point qu'il vist dutout ceux qui estoient sujets à des paroles deshonnestes, estant impossible qu'ils ne fussent pas aussi dereglez dans leurs mœurs que dans leurs expressions,[puisque les paroles sont l'image du cœur dont elles sortent.]'Ses instructions ne furent pas inutiles: Car il eut la joie de voir que son fils aimoit la chasteté, & fuyoit la compagnie de ceux qui ne l'aimoient pas. Il luy témoigna,[pour l'en- Sid l.5.ep.11.p. 142. l.3.ep.13.p.78. p.79-82. p.82. p.78.

courager,]qu'il approuvoit & qu'il admiroit mesme en cela sa
sagesse & sa pudeur.

l.5.ep.9.p.139. 'Il luy apprenoit à entretenir les amitiez déja commencées en-
l.4.ep.13.p.104. 105. tre sa famille & les autres.'Il s'appliquoit mesme estant Evesque,
à le faire étudier, & lisoit avec luy les poetes anciens, latins &
grecs, pour luy apprendre ce qu'il y falloit louer[ou blasmer,]
oubliant un peu sa profession, comme il l'avoue, pour se souve-
nir qu'il estoit pere. Aussi il le faisoit["en pere,]d'une maniere Jocabamur.
propre à rejouir un enfant, à l'animer, & à luy faire aimer l'étu-
l.9.ep.1.p.250. de.'Il dit en un endroit que quoique son fils ne manquast pas d'ar-
deur & d'application pour les autres choses, il en avoit peu nean-
moins pour les lettres, & prenoit peu de plaisir à la lecture. Il
ajoute neanmoins que s'il n'estoit pas satisfait de luy, c'est qu'ap-
paremment il estoit de ces peres, qui ont peine à se persuader
des bonnes qualitez de leurs enfans, & qui en ont encore plus à
s'en contenter, parcequ'ils les voudroient entierement parfaits,
l.4.ep.13.p.105. & n'osent esperer qu'ils le soient.'Il se loue en effet en un autre
Rur.l.2.ep.25.p. 397.d. endroit, de l'amour que son fils avoit pour la lecture:'& il se re-
jouissoit de voir qu'il l'imitoit autant que son age en estoit ca-
l.8.ep.6.p.222. pable.'Il luy laissoit la liberté d'aller voir ses amis jusqu'en Sain-
tonge, & de se divertir avec eux à la chasse.

Gr.T.gl.M.c. 45.p.105|Val.r. Fr.p.l.7.323.324. 'Apollinaire accompagna en Italie le Duc Victorius,[a]lorsqu'il
fut chassé d'Auvergne à cause de ses crimes: & ce Duc ayant esté
a Gr.T.h.Fr.l.2. c.20.p.282.b. massacré à Rome, à cause de la continuation de ses debauches,
b de Mart.l.1.c. 45.p.105. [b]on arresta en mesme temps Apollinaire, & on l'envoya à Milan
pour y demeurer en exil, mais sans estre gardé,[ce qui paroist un
peu surprenant, puisqu'il ne luy eust pas esté bien difficile de se
sauver, à moins qu'il n'eust donné sa parole de ne le pas faire. Et
p.105.106. c'est ce qu'on n'a pas lieu de croire.]'Car il sortit de Milan à che-
val, passa les Alpes, & se sauva en Auvergne: ce que S.Gregoire
de Tours raporte comme une protection miraculeuse de Saint
Victor Martyr de Milan, dont on faisoit la feste lorsqu'il se sauva.
[Ainsi il ne faut pas croire que son evasion fust un violement de
sa parole, & un parjure.]

Avit.ep.22.23. 45.46|Rur.l.2. ep.15.40. 'Nous avons diverses lettres de S. Avite, & de Rurice à Apol-
linaire.[c]S.Avite en parle encore dans l'epistre 38 à Euphraise Eves-
c Avit.p.90. que de Clermont, où il l'appelle un homme illustre & tres pieux.
ep.67.p.100.101. 103.104. 'On luy fit quelques affaires auprés d'Alaric Roy des Visigots,
dont il sortit neanmoins heureusement.[d]Rurice semble luy at-
a Rur.l.2.ep.25. p.397.b.c. tribuer la perfection de l'eloquence, & de toutes sortes de ver-
Avit.ep.33.38.p. 84.90. tus.'Il semble neanmoins qu'il se faisoit plus d'honneur de l'elo-

quence de son pere, que de ce celle qu'il pouvoit avoir acquise, '& qu'il s'occupoit plus aux armes qu'aux lettres.ᵃCe fut luy en effet, qui commanda les troupes nombreuses de l'Auvergne à la bataille de Poitiers[en 507,]où elles furent presque toutes taillées en pieces.[Pour sa vertu, c'est par ses actions qu'il en faut juger : & quelle qu'elle ait pu estre lorsque Rurice & S. Avite la louoient ; son union avec Victorius ne luy sauroit faire d'honneur. Mais voici ce que nous en apprenons d'un auteur qu'on ne peut accuser raisonnablement ni de passion ni d'ignorance. ep.45.p.103. a Gr.T.h.Fr.l.2. c.37.p.290.c.

'Euphraise Evesque de Clermont estant mort[l'an 515,]le peuple choisit pour luy succeder Saint Quintien, chassé de Rhodés. Mais[aussitost]Alcime & Placidine, la premiere sœur, & l'autre femme d'Apollinaire, vinrent trouver ce saint vieillard, pour le prier de se departir de son election en faveur d'Apollinaire. Elles luy representoient que pour luy, il avoit déja l'honneur de l'episcopat, & que s'il vouloit bien qu'Apollinaire l'eust aussi, il se feroit une gloire & un devoir de luy obeïr en toutes choses. Le Saint[qui n'estoit pas encore inthronizé à Clermont, leur répondit comme il le devoit pour luy mesme ;]Qu'il n'avoit rien à donner, puisqu'il n'avoit aucun pouvoir, mais qu'il se tiendroit toujours tres content, si l'Eglise[de Clermont]vouloit continuer à le nourrir, & le laisser s'occuper à l'oraison.[Elles virent donc qu'il avoit aussi peu d'ambition qu'elles en avoient beaucoup.] Et sur cela elles conseillerent à Apollinaire de s'en aller trouver le Roy Thierri. Il s'y en alla, fit de grands presens à la Cour, devint Evesque, & aprés avoir abusé quatre mois de cette sainte dignité, il passa de ce monde en l'autre en l'an 515 ou 516.[Ces quatre mois ne furent pas mesme accomplis ;]'puisqu'en un autre endroit Gregoire de Tours ne luy en donne que trois. l.3.c.2.p.294.b.c. vit.P.c.4.p.868.

[Il est trop visible par cette histoire que le fils estoit extremement eloigné de l'humilité & de la sainte frayeur du pere à l'égard de l'episcopat, pour ne rien dire de plus. Je ne sçay pas aprés cela]'comment ceux qui ont sceu ou dû savoir ces choses, ont pu traiter cet Apollinaire de Saint, sur la seule autorité[non pas] d'Adon,[mais des additions qu'on y a faites,]qui mettent le 26 de septembre, un Saint Apollinaire Evesque à Clermont.[Il est visible par Gregoire de Tours, que l'ancienne Eglise d'Auvergne, ne le regardoit point dutout comme un Saint, mais comme un ambitieux & un simoniaque :]'& aujourd'hui mesme les breviaires, ni les martyrologes de cette Eglise, n'en font aucune mention. Ferr.p.380| Sauss.p.1134| Gal.chr.t.3.p.524|Sav.p.50.&c. Sav.p.50.

[Dieu qui s'estoit hasté de le chasser d'un throne, où tant de saints Evesques s'estoient assis, ne laissa pas sa sœur & sa femme
Gr.T.h.Fr.l.3. c.12.p.297.298. impunies.]'Elles furent toutes deux arrestées, depouillées de leurs biens, & releguées à Cahors, en haine de ce que la trahison d'Arcade, fils de l'une & neveu de l'autre, avoit fait prendre la
gl.M.c.65.p.146. 147. ville de Clermont, & piller tout le pays.'Les Saints n'agréerent point non plus les honneurs qu'elles leur rendoient; & aprés qu'elles eurent commencé une eglise magnifique sous le nom de S. Antolien Martyr à Clermont, ce Saint mesme declara dans une vision qu'il ne souffriroit point qu'elles l'achevassent.

Sid.n.p.41. 'Apollinaire avoit donc, comme nous avons dit, epousé Placi-
Avit.ep.45.p. 101. dine,'qui pouvoit estre fille d'Arcade, parent de Saint Avite de Vienne:[a]& en effet, il en eut un fils qui porta aussi le nom d'Arca-
a Sid n.p.41. Gr.T.h.Fr.l.3.c. 9.10.p.297.a.c. de.'Ce second Arcade est qualifié Senateur d'Auvergne, mais extremement decrié dans l'histoire, comme traistre à son pays,
c.18.p.301.b.c. '& le ministre ou mesme l'auteur de la cruauté des Rois Clotaire
c.12.p.297.c. & Childebert contre leurs neveux.'Ce fut à cause de sa trahison, que sa mere & sa tante furent traitées, comme nous venons
Sid.n.p.41. de dire.'Il eut une fille nommée aussi Placidine, qui fut mariée à Leonce, depuis Archevesque de Bordeaux.



ACACE, PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE.

ARTICLE PREMIER.

Acace est fait Evesque de Constantinople : Ses qualitez bonnes & mauvaises : Son portrait dans les eglises.



L'HISTOIRE nous raporte que le demon s'estant apparu à S. Gennade Evesque de Constantinople, luy avoit dit qu'il cedoit à sa pieté & à la force de ses prieres ; mais qu'aprés sa mort il feroit de grands ravages dans l'Eglise.[L'evenement ne verifia que trop cette parole. Acace successeur de Gennade, ayant trouvé l'Eglise paisible & triomphante de toutes les heresies, releva les heresies, ou parcequ'il estoit luy mesme heretique, ou par son ambition & sa mauvaise conduite ; & il causa entre les Catholiques mesmes, un trouble & un schisme effroyable, qui ne put estre éteint que plus de trente années aprés sa mort.

Thdr. L. p. 555. b| Thphn. p. 97. b| Suid. γ. p. 587. b. c|Bar. 471. § 2.

'C'estoit un esprit flateur & complaisant, qui savoit gagner l'affection des Princes, en louant tout ce qu'ils faisoient.ᵃAux bassesses de la flaterie, Acace joignoit une violente ambition. Il aimoit à gouverner, & n'en estoit pas incapable.'Il donnoit aisé-
1. ment,'servoit'tous ceux qui avoient besoin de luy,ᵇavoit un exterieur tres venerable & qui inspiroit du respect :ᶜMais on l'accusoit da vanité, & d'aimer l'honneur.ᵈAvant que d'estre Evesque, & avant mesme que Gennade le fust, il gouvernoit à Constantinople l'hospital des Orfelins,ᵉ& s'acquitoit si bien de cet emploi, qu'il s'estoit acquis l'affection de tout le monde,ᶠde sorte

Suid. ακ. p. 117. e. f. | a p. 118. a. b. | b. | b|p. 117. f. | b p. 117. d. | c p. 118. a. b. | d Thdr. L. p. 553. d|Evag. l. 2. c. 11. p. 305. b. | e Suid. ακ. p. 117. d. | f Thdr. L. p. 553. d|n. p. 162. 1. 2.

1. si on lit [illegible].

que quand S. Gennade fut elu["en 458,]diverses personnes vou- V. S. Leon §
Suid. αx. p. 117. f. loient elire Acace au lieu de luy.'On marque neanmoins que ce fut le credit de Zenon, [alors gendre de l'Empereur Leon,]qui le fit établir Evesque aprés la mort de ce Saint; c'est à dire sur la fin de l'an 471."Gennade pouvant estre mort le 25 d'aoust. Ibid. §

Nphr. chr. a Conc. t. 4. p. 1078. b. b Suid. αx. p. 117. c. 'Il passa donc de la prestrise à l'episcopat.[a]On le regardoit alors comme un excellent Evesque, de la foy duquel on ne pouvoit avoir aucun doute.[b]Acace se mit tres bien dans l'esprit de Leon, en louant & estimant tout ce qu'il faisoit: Car c'estoit l'unique moyen de le gagner: Et ce Prince avoit une telle croyance en luy, qu'il luy communiquoit toutes ses affaires particulieres & publiques avant que d'en parler à personne. Il l'appelloit au Senat, & luy demandoit le premier son avis sur toutes choses.'On
c. d. assure qu'Acace se servoit du pouvoir qu'il avoit sur l'esprit de Leon, pour adoucir son naturel colere & implacable, pour sauver beaucoup de personnes de qui il se tenoit offensé, & pour obtenir le rappel de ceux qu'il avoit condamnez à un exil perpetuel.

p. 118. a. 'On marque qu'il s'assujettit toutes les eglises[de Constantinople, pour en prendre un soin plus particulier que ne faisoient ses
a. b. predecesseurs.]'Mais il prenoit aussi un fort grand soin des[Ecclesiastiques]qui les desservoient: Et eux, comme pour reconnoistre son affection, mirent son portrait dans toutes les eglises: Comme on le mit partout en mesme temps, on crut que c'estoit luy qui en avoit donné l'ordre par vanité. On le crut particulierement à cause d'un de ses portraits qui fut mis dans le lieu le plus apparent de l'eglise du Port. Car quoique cette eglise eust esté entierement[rebastie &]achevée sous Gennade, neanmoins on y representoit Acace avec luy; & le Sauveur qui disoit à Gennade: Demolissez ce temple, & aprés vostre mort, je le rebastirai sous celui-ci, [marquant Acace. Cette eglise du Port est ap-
Boll. 10. jan. p. 614. 514. paremment]'celle de Sainte Irene sur mer, demolie par Gennade, & rebastie sous Acace par S. Marcien œconome de la grande eglise, selon la vie de ce Saint.["Mais cette vie n'a aucune autorité.] V. S. Marcien.



ARTICLE II.

De Saint Simplice Pape: Il depute à Leon; fait Zenon de Seville son Vicaire eu Espagne; condanne Gaudence d'Ofene.

'L'AMBITION qui a paru dans Acace, fait qu'on luy raporte plutost qu'à Gennade, ce qu'on apprend d'une lettre de Gelase, ᵃqu'on agita de nouveau sous l'Empereur Leon, les droits attribuez à l'Eglise de Constantinople par le 28ᵉ Canon du Concile de Calcedoine. Probe Evesque de Canose[dans l'Apouille,]qui estoit alors Legat du Pape Simplice, refusa absolument de consentir à ce Canon, & soutint en presence mesme de l'Empereur, qui en demandoit[la confirmation au Pape,]qu'on n'avoit pu faire cette innovation[sans violer les anciens Canons.] Bar.472.§6| Boll.2.mars,p. 134.b. a Conc.t.4.p. 1107.c.

Le Pape Simplice, dont nous aurons souvent à parler dans la suite, avoit succedé à Hilaire"sur la fin de l'an 467,'peutestre le 20 de septembreᵇOn le fait natif de Tivoli, fils d'un Castin.ᶜIl semble qu'il y ait eu à son election, quelque bruit & quelque tumulte.ᵈIl nous est resté peu de chose des actions & des lettres de ce Pape.[Nous ramasserons ici ce qu'il a fait pour l'Occident, reservant à marquer par l'ordre des années ce qu'il a fait pour l'Eglise Orientale.] Marcell. Boll.2.mars,p. 134.a. b p.133. c Conc.t.4.p. 1335.a. d Bar.472.§6, V.S.Hilaire Pape.

'La premiere de ses lettres est adressée à Zenon Evesque de Seville,qu'il loue de ce que par la ferveur du S.Esprit,il gouvernoit tellement son Eglise,qu'elle se preservoit du naufrage,'au milieu des tempestes que les guerres & l'heresie Arienne excitoient alors dans tout l'Occident.ᵉBollandus croit que c'est le mesme queᶠZenon Evesque hors de l'Italie, dont Felix successeur de Simplice, parle aussi avec beaucoup d'eloges, en luy recommandant un homme de qualité nommé Terentien.'Cette estime qu'on faisoit de cet Evesque, porta Simplice à l'établir son Vicaire[dans les pays voisins,]pour empescher qu'on n'y violast les decrets Apostoliques, & les regles des SS. Peres.'Baronius & Bollandus ne nous donnent point d'éclaircissement sur cette lettre[dont on ne voit point le temps.] Conc.t.4.p. 1058.b. Boll.2.mars,p. 134.c.d|Bar.476. §6.7. e Boll.25.feb.p. 508.d. f Conc.t.4.p. 1071.a.b. Conc.t.4.p. 1068.b. Bar.482.§45. 46|Boll.2.mars, p.134.d.

'Nous en avons une autre datée du 19 novembre,'l'année d'aprés le Consulat de Leon Auguste,[ce qui peut convenir aux années 472, 474, & 475.]'Baronius & Bollandus l'entendent de la derniere,[raportant apparemment cette date au jeune Leon Consul en 474, parceque le nombre du Consulat n'est point marqué.] Conc.t.4.p. 1070.a. Bar.475.§41| Boll.2.mars,p. 134.e.

Conc.t.4.p. 1069.d. [a] Boll.2.mars,p. 134.c. [b] Conc.t.4.p. 1069.d. cc. [d] p.1070.a. [e] p.1069.e.

'Cette lettre est écrite aux Evesques Florent, Equice, & Severe, au sujet de Gaudence Evesque d'Ofene,[a] dans l'Abruzze Ulterieure.[b] Gaudence estoit accusé d'avoir fait des ordinations contraires aux Canons, & aux ordonnances des Papes,[c] d'avoir aliené "des serfs qui appartenoient à son Eglise,[d] & de s'estre attribué *ministeria.* trois ans les trois quarts des biens ecclesiastiques,[e] qui devoient estre distribuez pour l'entretien des eglises, pour les étrangers & les pauvres, & pour les Ecclesiastiques.

d. 'Florent, Equice, & Severe, avoient mandé à Simplice la mauvaise conduite de Gaudence, & 'luy avoient envoyé des procés p.1070.a. verbaux qu'on en avoit dressez.'Simplice ordonne par sa lettre, que Gaudence sera contraint par Severe, de restituer ce qu'il s'estoit attribué des biens de l'Eglise, qui ne luy appartenoient p.1069.a. pas,'& les esclaves qu'il avoit vendus;[f] Que ceux qu'il avoit or- [f] d.e. donnez contre les Canons, seroient deposez;[g] Qu'à l'avenir il [g] e. n'auroit le maniement que du quart des revenus & des oblations; Que les deux quarts destinez aux Eglises, ou aux étrangers & aux pauvres, seroient administrez par Onagre Prestre[de la mesme Eglise;]& que le quatrieme seroit partagé aux Ecclesiasti- d. ques selon leurs merites;'Qu'il ne pourroit ordonner personne, mais que l'Evesque Severe, à qui Simplice en avoit écrit en particulier, feroit les ordres dans son Eglise, s'il y en avoit necessité: [C'est à dire qu'il laissa à Gaudence le titre d'Evesque, & luy en osta presque toutes les fonctions.

Il faut supposer qu'avant que de prononcer contre luy une sentence si severe, il l'avoit entendu dans un Concile, ou l'avoit sommé de se venir justifier. Les Canons, non plus que le droit naturel, ne permettant point à un Metropolitain, tel qu'estoit le Pape à l'égard de l'Evesque d'Ofene, ni à quelque juge que ce soit, de condanner un accusé sans l'entendre, comme il sembleroit que Simplice l'eust fait, si on vouloit s'en tenir absolument à sa lettre: Mais ce seroit l'accuser d'injustice sans en avoir assez de fondement. Il faut dire la mesme chose de la lettre à Jean Evesque de Ravenne, dont voici le sujet.]

ARTICLE III.

Simplice soutient Gregoire de Modene contre S. Jean de Ravenne.

Conc.t.4.p. 1068.1069. 'GREGOIRE fut elu Evesque de Modene, & ne voulut point consentir à son election. On l'entraina par force devant Jean

Jean son Metropolitain, qui ne laissa pas de l'ordonner malgré son opposition.[Ce n'estoit pas en soy une chose fort criminelle, d'ordonner un Evesque malgré luy; & des Saints l'ont fait souvent à l'égard des Saints.]'Mais il y avoit ici quelques circonstances qui faisoient juger que Jean agissoit par envie, comme dit p.1068.c.
V. S. Leon § Simplice;["de mesme que quand Memnon d'Ephese ordonna Bassien Evesque d'Evazes, pour l'eloigner d'auprés de luy. Il semble en effet que Gregoire fust du Clergé de Ravenne,]'puisqu'il en tenoit une terre, dont Jean vouloit le deposseder,'& qu'il n'avoit pas tant esté elevé[à l'episcopat,]que chassé[de Ravenne.] p.1069.b. a.b.

'Le Pape écrivit donc sur cela à Jean, d'une maniere tres forte, 'le menaçant, s'il ordonnoit encore personne de cette sorte, de le priver du droit d'ordonner & dans sa province & dans son Eglise mesme.'Et il l'en eust privé deslors, dit-il, sans une raison qu'il aimoit mieux luy faire dire de bouche par l'Evesque Projecte.'Il ordonne neanmoins que Gregoire demeurera Evesque de Modene, mais que Jean n'aura aucune jurisdiction sur luy, se reservant à luy mesme le jugement de ce qui le regardoit.[Il luy eust esté plus honorable de commettre cette jurisdiction à quelque autre, comme à l'Evesque de Milan, ancien Metropolitain de toute la province de Ravenne: & le Senat de Rome n'avoit pu souffrir autrefois un jugement assez semblable que le peuple avoit rendu. Pour la terre donnée à Gregoire, apparemment pour sa vie, comme on voit par les Canons que cela estoit ordinaire en ce temps là,] Simplice ordonne qu'il la rendra à l'Eglise de Ravenne, laquelle luy assurera un certain revenu sa vie durant, sur les biens qu'elle possedoit au territoire de Boulogne. p.1058.1069. p.1069.c. a. b. b.
Note 1. [Cette lettre est du 30 may"470 ou 482.]

'La faute que Simplice y reprend, n'a pas empesché que Jean ne soit honoré par son Eglise le 12 de janvier: & on l'a mis aussi dans le martyrologe Romain. Ce fut luy qui fit le traité"par lequel Odoacre se soumit à Theodoric au mois de fevrier 493.'Gelase en parle dans sa lettre du 15 may 494, & témoigne que cet Evesque luy avoit souvent écrit sur le peu d'Ecclesiastiques qu'on trouvoit alors, à cause des guerres & de la famine.'On croit qu'il mourut peu aprés,'& qu'il eut pour successeur S. Pierre II, honoré le 31 juillet, & celebre dans l'histoire du VI. siecle.[b]Pour ce qu'on pretend s'estre passé entre Jean & Attila,[c'est une pure fable. Attila ne passa jamais le Pô, & lorsqu'il vint en Italie, Ra- c|Boll.12 jan.p.717. V.Odoacre. Conc.t.4.p.1185.a.b. Boll.12.jan.p.718.§9. a p.719.n.f. b p.718.

venne avoit pour Evesque S. Pierre Chrysologue, ou Neon son successeur.]

Ugh.t.2.p.100. b.c. 'Ughellus loue la moderation & la pieté de Gregoire, & dit qu'il gouverna l'Eglise de Modene jusqu'en l'an 500.[Mais il ne cite rien.]

Nphr.chr. 'Nicephore dans sa chronique, dit que le Pape Simplice écrivit à ceux d'Antioche, contre Martyre le Nestorien.["Il faut mettre cette lettre au plustard en l'an 471, si elle se raporte à Martyre Evesque d'Antioche. Mais je crains que ce ne soit une fiction des Eutychiens, pour noircir la reputation de ce Prelat.] V. S. Leon §

ARTICLE IV.

Basilisque se declare contre la foy, rétablit Elure, qui vient à Constantinople, mais n'y peut estre admis à la communion.

L'AN DE JESUS CHRIST, 475.

[NOUS ne trouvons rien pour l'histoire d'Acace & de Simplice jusqu'à l'an 475, auquel Zenon qui avoit succedé à Leon le grand son beaupere, & à Leon le jeune son propre fils, "abandonna laschement l'Empire à Basilisque oncle maternel de sa femme, & s'enfuit en Isaurie, d'où il ne revint que deux ans aprés. Nous avons assez marqué "autrepart les mauvaises qualitez de Balisque.] V. Zenon. Ibid. § Leon §

Thdr.L.p.556.a. 'Des que ce prince eut commencé à regner, (c'est à dire des le mois de novembre 475,) il se declara ennemi de la foy

a. & de l'Eglise, 'ce qu'on attribue particulierement aux persuasions de Zenon & de sa femme, ["qui n'ayant pas plus de fidelité pour son mari que pour Dieu, fut la cause de la ruine de sa maison.] V. Zenon.

Evag.l.3.c.4.p.335.a. a Thdr.L.p.556.b. b Evag.l.3.c.4.p.335.a. c Liber.c.16.p.105. d Thdr.L.p.556.b. 'Basilisque rappella donc, à la priere de quelques Alexandrins, ᵃpar un ordre exprés, Timothée Elure, ce fameux Eutychien, que"Leon avoit]ᵇbanni 18[ou 16] ans auparavant [dans la Quersonese Taurique, pour avoir fait tuer Saint Protere d'Alexandrie, & s'estre emparé de son siege.]ᶜIl luy rendit [en mesme temps] l'episcopat d'Alexandrie.ᵈTous les ennemis du Concile de Calcedoine, commencerent alors à se declarer ouvertement: & Pierre le Foullon, [l'un des plus celebres, qui quelques années auparavant avoit voulu usurper le siege d'Antioche,]"sortit du manastere des Acemetes, où il estoit demeuré caché [par la crainte de Leon. Quoique Victor de Tunes dise qu'Elure revint alors de la Quersonese,"il y a neanmoins bien de l'apparence qu'il en estoit sorti en secret des auparavant, & n'estoit pas loin d'A- V. S. Leon § V. Leon § 23.24. V. la note 1.

lexandrie. Peutestre mesme qu'il n'attendit pas l'ordre de son rappel pour y paroistre publiquement."Et il avoit fait presque la mesme chose à la mort de Marcien en 457.]

V. S. Leon §

'Ce qui est certain, c'est que reprenant sa premiere fureur, comme si l'exil au lieu d'humilier son cœur, n'eust servi qu'à aigrir & à irriter davantage sa passion, il assembla[des qu'il le put] des troupes de perdus, vint attaquer l'Eglise d'Alexandrie, s'en rendit le maistre, & en chassa le legitime Evesque 'Timothée Salofacial qui l'avoit gouvernée en paix[depuis l'an 460,]jusqu'à la tyrannie de Basilisque. Ce Prelat fut donc contraint de s'enfuir dans le bourg de Canope[pres d'Alexandrie,]où il demeura caché dans le monastere,'où il avoit esté moine avant son episcopat,"& que Theophile y avoit autrefois fait bastir.'Eutyque qui change beaucoup les noms propres, dit qu'il s'enfuit dans la vallée où est le monastere d'Habib.

Conc.t.4.p.1070.d|1073.a.b. p.1081.b|Liber.c.16.p.105|Vict.Tun. Thphn.p.104.c. V. Theophile d'Alex.§ Eutych.t 2 p.107.

'Pierre Mongus"le compagnon des crimes & de la condannation d'Elure, ne tarda pas à se venir rejoindre avec luy.[a]Elure non content des crimes qu'il avoit commis à Alexandrie, s'en vint hardiment à Constantinople, soutenu par la faveur de quelques personnes[& de Basilisque mesme,]pour y troubler la paix dont cette Eglise jouissoit depuis tant de temps.'Il y entra comme en triomphe.'Car ses partisans l'y receurent à son arrivée avec » ces paroles: Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur:"& il entendit avec plaisir des eloges qui n'appartiennent qu'à J. C. 'Diverses personnes se joignirent à luy, & decouvrirent par là ce qu'elles estoient des auparavant.'D'autres se laisserent aussi surprendre à ses artifices.

V. S. Leon § Liber.c.16.p.105.106|Conc.t.4 p.1081.b. a Conc.t.4.p.1070.d.e|1073.b. Bar.475.§27. Conc.t 4.p.1070.e. &c. p.1071.a|1077.e. p.1078.a.

'On vit neanmoins alors combien le peuple de Constantinople estoit attaché à la verité.'Car Elure y fut exclus de la communion,'& ne put se faire recevoir dans aucune des eglises,[b]ni mesme dans les maisons des fideles.[c]Il en fut rejetté, & par la constance d'Acace,[d]& par l'opposition qu'y firent les Prestres & les Abbez.[e]Ainsi il fut reduit à celebrer, non pas des sacrifices, mais des sacrileges dans quelques maisons particulieres.[Ce fut peutestre la raison pour laquelle]'il menaça de faire tenir de nouveaux Conciles, pour casser la condannation que toute l'Eglise avoit prononcée contre luy[en 458.]

p.1070.e|1073.b. p.1070.e. p.1073.b|1077.e|1074.d. b p.1073.b. c p.1074.d. d p.1077.e. e p.1070.1072. p.1073.b.c.

'L'histoire raporte que voulant aller à l'eglise, & estant sorti dans ce dessein du palais de Basilisque"en procession, monté sur un asne, & accompagné d'une troupe confuse d'Alexandrins qu'il avoit ramassez; il tomba si rudement de son asne, qu'il se

Thdr.L.p.556.b|Thphn.p.104.b|Cedren.p.352.a. λιτανεύων.

rompit le pié, & fut obligé de s'en retourner honteusement.

Conc.t.4.p. 1070.c|1073.a.b| 1704.c|1077.a| 1031.a.b. [Quelques]'Prestres, Abbez, & moines de Constantinople, zelez pour la foy Catholique, crurent devoir avertir le Pape Simplice, de ce qui se passoit touchant Elure. Ils luy en écrivirent, & luy

p.1077.a. d. en envoyerent une relation'par Epiphane"laïque, mais homme *vir laudabilis.* de probité.'Ils le prioient d'envoyer quelques personnes de sa part à Constantinople, pour y défendre l'Eglise dans ce besoin.

ARTICLE V.

Simplice écrit pour la foy à Basilisque & à Acace.

L'AN DE JESUS CHRIST 476.

Conc.t.4.p. 1071.d|1078.b. a p.1077.a. b a b. 'EPIPHANE arriva à Rome avant le 10 de janvier,'& neanmoins plustard que l'on n'avoit cru.[b]Le Pape fut fort touché d'apprendre par les lettres qu'il luy rendit,"le renouvellement des troubles de l'Eglise,'& il fut encore surpris de ce que Acace ne luy en écrivoit point. Neanmoins il ne put concevoir aucun supçon contre un Prelat, de la foy & de l'integrité duquel il se tenoit entierement assuré. Ainsi il crut'qu'il n'avoit pas pu luy écrire, puisqu'il ne l'avoit pas fait.[Mais pour remedier promtement aux maux de l'Eglise,]'il écrivit dés le 10 de janvier"à Basilisque mesme,'avec lequel il semble qu'il eust quelque liaison particuliere.

(p.1708.a.b. — &c. — 1. — p.1070.b|1071.d. — p.1070.c. — NOTE 1.)

[Il ignoroit encore ou vouloit ignorer que tout le mal venoit de ce Prince mesme,]'& il suppose au contraire, comme une chose certaine, qu'il suivoit la foy de Marcien & de Leon.'Sur cela il l'exhorte à s'armer du zele de Dieu, pour reconnoistre les grands biens qu'il avoit receus de luy.'Il le conjure de ne point souffrir qu'on parle de toucher à ce qui avoit esté fait par le commun consentement de toute l'Eglise, soit touchant la foy, soit touchant Elure,'& de renvoyer ce parricide dans la solitude où on l'avoit si justement confiné.'Il le prie de jetter les yeux sur ce que S. Leon avoit autrefois écrit, tant au Concile de Calcedoine qu'aux Empereurs Marcien & Leon.'Il envoya pour cela à Acace, des copies de ces lettres, afin qu'il les fist voir à l'Empereur,'& qu'il sollicitast auprés de luy les interests de l'Eglise"au nom du siege Apostolique,'surtout pour empescher qu'on ne tinst un nouveau Concile, n'y en ayant alors aucune necessité.'Il voulut aussi que les Prestres & les moines qui luy avoient écrit,

(p.1071.a.b. — b.c. — p.1072.a.b. — b.c. — p.1071.c.d. — d|1073.d.e. — p.1072.a|1073.c.d. — &c. — c p.1073.c.e| 1074.a. — p.1073.c.)

1. *suum non esse quod tacuit.*

476. sollicitassent avec luy auprés de Basilisque.'Il finit sa lettre à ce p.1071.c.d.
Prince, en luy disant que la conservation de son autorité dependoit du soin qu'il prendroit de conserver la foy de ses peres.

Note 3. 'Il écrivit à Acace sur le mesme sujet le 9 ou"le 30 du mesme mois, p.1074.b. [& luy manda à peu pres la mesme chose.]'Il l'exhorta à travailler b. avec courage pour l'Eglise, puisque le cœur du Prince est entre les mains de Dieu.'Il écrivit aussi le 11 de janvier aux Prestres & aux p.1077.1078. Abbez de Constantinople, pour les remercier de luy avoir mandé l'état de l'Eglise.'Il s'excuse d'envoyer des Legats, parcequ'il p.1077. ne s'agissoit pas ici d'éclaircir aucune difficulté nouvelle, mais de demeurer fermes dans les veritez déja établies, & de resister avec courage à ceux qui en estoient ennemis; à quoy il les exhorte par l'exemple mesme de ce qu'ils avoient déja fait.'Il menace p.1071.a|1078.a. ceux qui s'estoient joints à Elure, d'une condannation pareille à la sienne, s'ils ne se hastent de revenir à la foy.'Cette lettre[& les p.1078.b. autres aussi sans doute,]furent données à Epiphane, que les Prestres & les Abbez luy avoient deputé.'Simplice leur envoya b. par la mesme voie, une copie de la lettre qu'il écrivoit à Basilisque, qu'il qualifie encore le Prince tres Chrétien.

Note 4. 'Il se rencontra peu aprés que["Oreste & Augustule,]qui re- p.1074.c. gnoient alors en Italie, envoyerent en ambassade[à Basilisque,] le Patrice Latin, & un nommé Maduse.[Comme les personnes publiques font leurs voyages avec plus de commodité que les particuliers,]'Simplice jugeant que ces Ambassadeurs pour- c.d.e. roient bien arriver avant Epiphane, il écrivit par eux une seconde lettre à Acace, & le pria surtout de faire instance de sa part auprés de l'Empereur, pour empescher qu'on ne touchast à ce V. la note 3. qui avoit esté si souvent reglé & défini par les Conciles.["Cette lettre est assez probablement du 30 de janvier.]

'Acace écrivit[depuis]à Simplice, sur les entreprises que Basi- p.1106.b. lisque continua de faire contre l'Eglise, pour trouver avec luy quelque remede à ces maux.[On ne trouve point ce que Simplice luy répondit, ni si ce Pape écrivit de nouveau à Basilisque.]On voit seulement qu'il battit en ruine l'erreur, détruisit la tyrannie, & soutint puissamment la verité Catholique;'qu'il s'opposa cou- p.1106.c. rageusement aux heretiques,'& les reprit avec une autorité & p.1108.d. une liberté entiere;'en sorte que les écrits de ce successeur des p.1106.b. Apostres, avoient extremement affoibli l'heresie, & arresté ses progrés & les excés de ses sectateurs.[Ce dernier passage donne neanmoins quelque lieu de croire que Basilisque avoit encore receu quelque lettre de luy, lorsqu'il retracta en l'an 477, ce

p.1079.b. qu'il avoit fait contre le Concile de Calcedoine.'Et en effet, Simplice dans une lettre du 8 octobre 477, dit qu'il avoit depuis peu annoncé la verité à ce malheureux Prince, qui ne l'avoit point voulu ecouter.

p.1009.b. 'On peut raporter à ce temps-ci ce que dit le Synodique; Que ce Pape assembla un Concile, où il anathematiza Eutyche, Dioscore, & Timothée[Elure,]& confirma le Concile de Calcedoine.'p.1032.b. Il semble que les Prestres, les Abbez, & les moines de Constantinople, ayent aussi continué à instruire Simplice de ce qui se passoit en Orient,[& dont il faut maintenant reprendre la suite.]

****

ARTICLE VI.

Elure tient un Concile à Constantinople, & obtient de Basilisque une Circulaire contre la foy.

Boll.10 jan.p. 316.§ 113. [ELURE eut le credit,]'par l'appui de Basilisque, de faire assembler un Conciliabule contre le Concile de Calcedoine,[où il ne faut pas douter qu'il n'ait fait casser tout ce qui s'estoit fait contre luy du temps de Leon. Et ce fut peutestre aprés cela que"voulant aller à l'eglise, il se cassa le pié. On peut V.§ 4. raporter au mesme Concile,]'le rétablissement des heretiques Liber.c.16.p. 105. condannez,[a]qui furent remis dans leurs sieges par Elure à Cons- a Conc.t.4 p. 1081.b. tantinople.[b]Pierre le Foullon dont nous parlerons dans la suite, b p.1082.b|Liber. c.8 p.122. fut de ce nombre,'[c]& sans doute aussi Paul d'Ephese. c Evag.l.3.c.5.p. 338.b.

[Ce Concile eust apparemment fait peu de mal, s'il n'eust esté appuyé par la Declaration de Basilisque,][d]appellée la Circulaire, d c.4.p.335.a.b. faite à la persuasion d'Elure mesme, & qui luy est adressée avec le titre d'Archevesque d'Alexandrie.'Thdr.L.p.556. b.c On l'appelle aussi Type ou Ordonnance.[e]Elle porte le nom de Basilisque Auguste, & de e Evag.l.3.c.4.p. 335.b. Marc Cesar son fils.[f]Il la commence comme les bons & les méchans Princes, en protestant de son zele pour le service de Dieu, f b.c.d. pour l'ancienne foy de l'Eglise,'d. à la conservation de laquelle il vouloit consacrer les premices de son regne,'c.d. & pour la réunion de tout le peuple Chrétien.

d. 'Il releve extremement le symbole de Nicée,[g]pour ordonner g d|336.a. qu'on le reçoive seul, & qu'on le regarde comme l'unique regle de la foy, capable seule de ruiner toutes les heresies.'p.336.a. Il laisse neanmoins dans son entier ce qui a esté fait par le Concile de Constantinople,[en 381,]a|Vict.Tun. & par les deux Conciles d'Ephese,'ré- Evag.l.3.c.4.p. 336.b.c. tablissant le dernier sans l'oser presque dire.'Mais il ordonne fort

nettement qu'on anathematize & qu'on brule partout, le tome de S. Leon, & tout le Concile de Calcedoine, "comme des scandales qui ruinent la paix, l'ordre, & l'unité de l'Eglise.

'Il veut neanmoins qu'avec le Concile de Calcedoine, on anathematize l'heresie de ceux qui ne confessent pas que le Fils unique de Dieu a esté fait chair & fait homme[en naissant du Saint Esprit & de la Sainte Vierge mere de Dieu,]mais qui disent que [son corps]est venu du ciel, ou n'a esté qu'apparent & fantastique.'Il ordonne enfin que tous les Evesques souscriront à sa Circulaire,'& que si à l'avenir quelqu'un ose seulement nommer le Concile de Calcedoine, il sera deposé, si c'est un Evesque ou un Ecclesiastique; ou banni, privé de ses biens, & puni par les peines les plus rigoureuses, si c'est un moine ou un laïque,'suivant, dit-il, les loix de Theodose[le jeune,]qu'il avoit fait attacher au bas de la sienne.'Cette ordonnance de Basilisque contre le Concile de Calcedoine a esté marquée par tous les historiens. [a]Elle fut envoyée à tous les Evesques.

[b]Lorsqu'elle eut esté publiée, diverses personnes tant de Constantinople, que des monasteres qui suivant les plus purs sentimens d'Eutyche, vouloient que le corps de J. C. ne fust qu'apparent,[non réel & consubstantiel aux nostres,]crurent que le Prince s'estoit declaré de leur parti, & accoururent à Elure, comme au patron de leur secte. Mais voyant qu'il vouloit les obliger de reconnoistre[conformément à la Circulaire,]que le Verbe est consubstantiel à nous selon sa chair, & au Pere selon sa divinité, ils s'en retournerent[tout confus. Il y a eu peu d'Eutychiens qui n'aient abandonné Eutyche en ce point. C'est pourquoi ils ne faisoient la pluspart aucune difficulté de l'anathematizer.]

'Un historien de cette secte a pretendu qu'il y avoit eu jusqu'à environ 500 Evesques qui avoient signé la Circulaire, & condanné le Concile de Calcedoine, avec le tome de S. Leon.[Et il est certain que la generosité n'a jamais guere esté le caractere des Grecs.]

d. | p.337.a. | b.c.d. | c. | Thdr.L.p.556. c|Conc.t.4.p.1080.b|Liber.c.16.p.105.&c|Vict.Tun. | a Evag.l.3.c.4.p.335.a. | b c.5.p.339 a.b. | p.338.b|Bar.476.§ 42.

ARTICLE VII.

Acace soutenu par le peuple, resiste à Basilisque: S. Daniel Stylite se declare pour la foy.

'BASILISQUE souhaitoit extremement qu'Acace de Constantinople signast aussi: Mais quelque effort qu'il fist pour Thdr.L.p.556.c.

Thphn.p.105 b. en venir à bout, il ne l'y put faire resoudre.'L'inclination qu'Acace a depuis fait paroistre pour les Eutychiens, a fait dire à quelques historiens, qu'il estoit luy mesme Eutychien des ce temps-ci; mais que la crainte du peuple zelé pour la foy, l'avoit obligé de feindre aussi quelque zele, & de resister à Basilisque.[Il est rare neanmoins qu'un politique craigne plus un peuple, qu'un Souverain absolu, comme estoient les Empereurs. Acace avoit mesme une raison particuliere de défendre le Concile de Calcedoine, qui estoit un des principaux fondemens de son grand pouvoir: & nous verrons que les ennemis de l'un travailloient aussi à ruiner l'autre; ce qu'on peut juger particulierement"par V.§
Codi.J.1.t.2.l. 16.p.22. ce qui se passa en Asie,]'& par la loy de Zenon, qui casse ce que Basilisque avoit fait contre les privileges de l'Eglise de Constantinople.

Thphn.p.104. d|Thdr.L.p.556. c. 'Lors donc qu'on sceut que Basilisque vouloit obliger Acace à signer sa Circulaire, toute la ville, jusqu'aux femmes & aux
Thphn.p.105.b. enfans, courut à l'eglise pour l'empescher:'Le Clergé & les moines firent paroistre un zele extraordinaire pour le Concile de
Sur.11.dec.p.228. § 41. Calcedoine.'Acace resistoit de sa part avec beaucoup d'ardeur, & soutenoit la verité avec une constance & une liberté merveil-
Thphn.p.105.b. c. leuse.'On pretend qu'estant monté en chaire, il parla au peuple contre Basilisque & contre[1]Zenon.[a]Il s'habilla de noir,*& cou-
a p.104.d|Thdr. L.p.556.c. vrit de la mesme couleur le throsne episcopal, & mesme l'autel, *NOTE 5.
n.p.578.2. 'ce qu'on marque que les Grecs ne font jamais;[b]excitant ainsi
b Evag.l.3.c.7. p.340.b. [par ses actions aussibien que par ses paroles,]le peuple & les moines[à défendre la foy]contre Basilisque, comme contre un
Sur.11.dec.p.228. § 42. heretique declaré.'Il y avoit alors divers Evesques à Constantinople qui se joignirent à Acace & aux Catholiques.[c]Basilisque
c Suid.a.p.540. e. fut pres de chasser Acace de la ville:[d]& vouloit mesme le faire
d Bar.476.§ 48. e § 48|Suid.a.p. 540.c. mourir.[e]Mais il ne put[ou n'osa]rien entreprendre contre luy, à cause du grand nombre de moines qui le défendoient.

[Dans ce tumulte, chacun des deux partis voulut avoir pour soy un homme qui n'avoit rien que de meprisable selon le monde; mais qui estoit grand selon Dieu. C'estoit S. Daniel, qui depuis plusieurs années, vivoit sur une colonne auprés de Constan-
Bar.476.§ 48. tinople.]'Les Catholiques resolurent de l'appeller à leur secours;
§ 49. & Acace l'envoya avertir des menaces de Basilisque.'Mais l'Empereur mesme l'ayant sceu, y envoya aussi de sa part, comme pour se justifier, & rejetter la faute sur l'Evesque, qui par ses emportemens"soulevoit la ville & les soldats mesmes contre luy. &c.

1. Pourquoi contre Zenon?

Daniel

'Daniel ne delibera pas auquel de ces deux partis il se joindroit. 549.
Il declara à Basilisque que Dieu aneantiroit sa puissance, & dit plusieurs autres choses si fortes, que l'Envoyé ne voulut pas se charger de les redire, mais pria le Saint de faire sa réponse par
&c. écrit, "& mesme de la cacheter.'Il luy écrivit donc une lettre, 552.
où il le traitoit de nouveau Diocletien.

ARTICLE VIII.

S. Daniel soutient la foy par ses paroles & par ses miracles: Basilisque cede: Gloire d'Acace qui l'éblouit.

'ON crut que cela ne suffisoit pas encore pour arrester Basilisque, & qu'il falloit que Daniel vinst luy mesme. Acace Bar.476.§ 50.51.
&c. luy envoya par deux fois des Evesques pour l'en prier, "sans l'y pouvoir faire resoudre. Mais on pretend que s'estant mis en prieres pour consulter Dieu, il en receut un ordre exprés d'interrompre pour l'utilité publique de l'Eglise, la vie & la penitence à laquelle il s'estoit consacré.'Ainsi le zele de Dieu le fit descendre de sa colonne, & il se rendit au lieu où le peuple estoit assemblé avec Acace.[a]Il y anima de nouveau le zele du peuple par ses exhortations, & par les menaces qu'il fit à Basilisque, des supplices & presens & à venir, sans que[le respect qu'il avoit pour la dignité imperiale]l'empeschast de le traiter comme un persecuteur de la verité merite de l'estre. § 51|Thdr.L.p.556.c.d.|Thphn.p.104.d. a Bar.476.§ 52.

'Il chassa ainsi Basilisque de la ville; car ce Prince en sortit 552.
alors, comme pour aller prendre l'air à la campagne, en disant mesme qu'il cedoit à Daniel & la ville & ses habitans.'Mais la veritable raison qui l'en fit sortir, c'est qu'il craignoit effectivement la chaleur du peuple, qui menaçoit déja de mettre le feu à la ville, [ce que neanmoins Daniel eust assurément empesché.] Thdr.L.p.556.d.|Thphn.p.105.c.
1. Il défendit en sortant à tous les Senateurs[1] de dire un seul mot à Acace; [tant pour luy donner cette marque de son indignation, que pour empescher que les personnes de qualité ne parussent estre de son parti, ou ne l'embrassassent effectivement.]

'Basilisque s'en estoit allé au palais d'Hebdomon,[b]& Daniel resolut de l'y suivre pour luy parler.[c]Il y alla accompagné des moines & d'une partie du peuple,[d]& fut porté par les autres, parcequ'il ne pouvoit marcher.[e]Il rendit en chemin la santé à un Bar.476.§ 55. b § 52|Thdr.L.p.556.d. c Thdr.L.p.556.d. d Bar.476.§ 52. e § 53.

1. [Il faut sans doute lire συντυχεῖν dans Theophane, comme il est dans Theodore qu'il copie. Mais je n'entens point]'la note qu'on a faite sur cet endroit. Thphn.n.p.640.1.

lepreux,*en priant pour luy & faisant prier les autres,†& en luy *NOTE 6.
§ 54. ordonnant de s'aller laver dans la mer qui estoit proche.'On me- †&c.
na ce lepreux à la grande eglise, & on le fit monter au jubé,
afin que tous ceux qui y estoient restez fussent témoins de ce mi-
racle,"qui devint ainsi tres celebre. &c.

§ 55. 'Daniel arriva cependant à Hebdomon, avec tous ceux qui
l'accompagnoient, & porté comme on avoit accoutumé de por-
ter les Consuls. Un Seigneur Got qui le vit, voulut s'en railler,
& il tomba aussitost mort par terre: ce qui repandit une telle
terreur dans le palais,"qu'on ne voulut point, dit-on, y laisser &c.
entrer le Saint.[Je croirois plutost que c'estoit parceque Basilis-
Ibid. que l'avoit défendu.]'Ainsi le Saint secoua la poussiere de ses
piez, & s'en retourna à la ville, où plusieurs mesmes de ceux du
palais voulurent le suivre.

§ 56. 'Basilisque effrayé[par la mort subite du Got,]renvoya aprés
luy pour le prier de revenir: mais le Saint le refusa, & luy predit
de nouveau, que la perte de son Empire & de son ame estoit
preste à fondre sur luy: Et il arriva en mesme temps"qu'une des &c.
§ 57.58.59. tours du palais tomba.'Il rentra ensuite dans la ville en faisant
divers miracles,"& s'en alla retrouver Acace à la grande eglise, &c.
§ 58. 'où un serpent"se vint mettre entre ses piez,[ce qui est un peu &c.
§ 57. difficile à croire.]'Un Senateur nommé "Patrice le receut chez NOTE 7.
luy, & eut part à la benediction de Zachée, aussibien qu'à son
hospitalité.

§ 60. 'Basilisque fit inutilement prier le Saint plusieurs fois de le ve-
nir voir. Enfin il le vint trouver luy mesme, s'humilia, dit-on,
devant luy, jusqu'à luy embrasser les piez, pour luy demander
pardon. Cette humilité feinte n'empescha pas le Saint de luy
parler avec une extreme force, & d'assurer les autres tout de
nouveau,"que la colere de Dieu estoit preste de tomber sur luy. &c.
§ 60. 'Il terrassa ainsi cet ennemi de la verité; & aprés avoir rétabli les
affaires de l'Eglise, il s'en retourna sur sa colonne.[Ce ne fut ap-
paremment que l'année suivante,"lorsque Basilisque eut fait son V.§ 11.
Anticirculaire en faveur du Concile de Calcedoine & de l'Egli-
se de Constantinople.]

Eva.l.3 c.7.p. 340.a. 'La resistance d'Acace fut cause[en partie]de cette retracta-
tion.ᵃLes combats & les travaux qu'il eut à soutenir en cette oc-
a Enn.dict.6.p. 483. casion, luy acquirent beaucoup d'honneur, & luy meriterent un
Conc.t.4.p. 1209.c d. glorieux triomphe.'Il montra par ce moyen qu'il avoit assez de
b p 1206.c. courage pour resister aux Princes quand il vouloit,ᵇ& en fut
c Enn.dict.6.p. 483. loué par les Princes mesmes.ᶜMais il n'eut pas soin de conserver

sa couronne, & peuteſtre meſme que la gloire qu'il acquit alors, luy eblouit les yeux, & fut cauſe des fautes qu'il fit depuis. Il eſt au moins certain qu'elle les rendit plus honteuſes. Conc.t.4.p. 1302.a.b.

» [Toute ſon Egliſe participa à l'honneur de ſa victoire.]'Souvenez-vous, mes chers freres, diſoit depuis le Pape Hormiſda au Clergé, au peuple, & aux moines de Conſtantinople, ſouvenez-vous des malheureuſes entrepriſes que l'on oſa tenter ſous le regne de Baſiliſque. Repreſentez-vous ce qui ſe paſſa alors, ce que vous en avez vu, & ce que vous en avez entendu dire: quelle fut l'audace, l'arrogance, & l'impieté de Timothée Elure; & quel eclat l'ardeur de voſtre foy repandit alors par toute la terre. Le peuple de Conſtantinople fit voir en cette occaſion avec quelle pureté les fideles doivent conſerver la croyance des myſteres de la religion. p.1455.b.

[S. Daniel eut, comme nous avons dit, la premiere part à cette victoire,]'qu'il partagea neanmoins avec un autre moine nommé Olympe, lequel parla à Baſiliſque avec une extreme liberté, Thdr.L.p.556.d.
1. s'il n'y a faute[1] dans le texte de Theodore.'Car Theophane & Nicephore n'en parlent point. n.p.163.d.

ARTICLE IX.

Elure rétablit Paul d'Epheſe; depoſe Acace; tient des Conciles: Quelques Eutychiens ſe ſeparent de luy.

'IL faut paſſer de Conſtantinople à Epheſe pour y ſuivre Elure. Eva.l.3.c.6.p. 339 c.
ªPaul avoit eſté elu quelque temps auparavant Eveſque d'Epheſe, & ordonné par les Eveſques de la province, ſelon l'ancienne coutume, [abolie par le Concile de Calcedoine qui avoit attribué cette ordination à l'Eveſque de Conſtantinople.]'Il avoit depuis eſté depoſé. [On ne dit point ſi c'eſtoit pour avoir violé ce decret du Concile de Calcedoine, ou pour quelque autre raiſon,] 'mais ſeulement qu'Elure & Pierre le Foullon jugerent qu'il meritoit d'eſtre rétabli. a c. c. c.5.p.338.b.

'Elure vint donc à Epheſe, y remit Paul dans ſon throne, & rendit à l'Egliſe d'Epheſe le droit Patriarcal que le Concile de Calcedoine luy avoit oſté, 'c'eſt à dire le droit qu'avoit ſon Eveſque [d'eſtre ordonné par les Eveſques de la province, &] d'ordonner les Metropolitains du departement de l'Aſie. [Elure fit aſſez vraiſemblablement la meſme choſe pour Ceſarée en Cap- c.6.p.339.c. n.p.82.1.b.c.

1. ou s'il ne faut prendre le mot d'ὀλύμπιος pour un epithete qui releve la vertu de Daniel.

padoce, & Heraclée en Thrace, afin d'abolir le Concile de Calcedoine, & d'affoiblir Acace qui s'opposoit à ses desseins.]'Nous verrons que l'année suivante Basilisque rendit à Constantinople, les provinces en general, dont l'ordination luy appartenoit.

c.7.p.340.d.

c.5.p.339.a|n p. 81.2.d.

'Elure passa encore plus loin, & deposa plusieurs personnes, particulierement Acace de Constantinople, comme convaincu de s'estre rendu indigne de cette dignité par plusieurs raisons. [Il ne le fit pas sans doute à Constantinople, où le peuple ne l'eust pas souffert;]'mais à Ephese,ᵃcette deposition ayant esté receue par les Evesques d'Asie,ᵇlesquels souscrivirent avec toute sorte de joie & d'ardeur, s'il les en faut croire eux mesmes, à la divine & apostolique Circulaire de Basilisque.'Car ils soutinrent["l'année suivante,]que ce que quelques uns disoient qu'ils avoient souscrit par force & par contrainte, estoit un mensonge & une pure calomnie,'pour assurer eux mesmes[peu de mois aprés,]que c'estoit la verité, & qu'on les avoit fait souscrire malgré eux & contre leur sentiment.'Mais c'est toujours une mauvaise excuse à des Chrétiens, & surtout à des Evesques, de dire qu'ils ont fait par force ce qu'ils ne croyoient pas devoir faire.

n.p.81.2.d. a c.5.p.339.a. b p.338.d. c d. Note 8. c.9.p.342.a. Bar.477.§12.

'D'Ephese, Elure s'en alla à Alexandrie, où il demeura[le maistre jusqu'au rétablissement de Zenon.]ᶜOn écrit que lorsqu'il entra à Alexandrie, ses partisans le receurent avec une flaterie, qui marquoit en des termes assez bas, qu'il avoit bien trompé ses ennemis, & les avoit traitez comme des enfans: ce qu'il avoua sans peine.'Il ne manqua point d'exiger de tous ceux qui s'adressoient à luy, l'anatheme du Concile de Calcedoine. ᵈOn pretend mesme qu'il fit assembler un Concile à Alexandrie, où il fit prononcer plusieurs anathemes contre cette sainte assemblée.'Il maltraita beaucoup de personnes[de ceux qui luy resisterent:]& neanmoins il ne put rien entreprendre contre Salofacial, parcequ'il estoit aimé de tout le monde.

Eva.l.2.c.6.p. 339.c.d. c Thph.p.104. c.u p.640.1. Thph.p.104.c. Eva.l.3.c.6.p. 339.d. d Conc.t.4.p. 1151.b. Thph.p.104.c.

'Il eut alors le deplaisir de voir beaucoup d'Eutychiens l'abandonner & se separer de luy; & entr'autres un Theodote, que Theodose usurpateur du siege de Jerusalem avoit fait Evesque de Joppé[vers 452. Je ne sçay si le sujet de leur separation n'auroit point esté de ce qu'Elure n'estoit pas encore aussi méchant qu'eux, & reconnoissoit que le corps de J.C. est consubstantiel au nostre. Les Theodosiens sont celebres entre les differens schismes des Acephales ou Eutychiens: mais je pense qu'ils n'ont commencé que depuis. Nous avons parlé "autrepart des Dioscoriens, qu'on pretend s'estre separez d'Elure dés le commencement de son intrusion.]

Eva.l.3.c.6.p. 339.d. V.S.Leon §

ARTICLE X.

Pierre le Foullon s'empare du siege d'Antioche, & Geronce de celui de Jerusalem.

[NOus marquons dans l'histoire de l'Empereur Leon, ce que c'estoit que Pierre le Foullon celebre Eutychien, & comment s'estant emparé deux fois du siege d'Antioche par la faveur de Zenon, alors General en Orient, il en avoit toujours esté chassé par l'autorité de l'Empereur Leon, & par le zele de Gennade de Constantinople.'Ce fut une raison à]'Elure de luy rendre cette dignité;[a]& aprés qu'il eut consenti[sans aucune peine,]à la Circulaire de Basilisque,[b]ce Prince l'envoya à Antioche appuyé de toute son autorité[pour y ravager le troupeau du Seigneur.][c]Julien qui en estoit le legitime pasteur, mourut de douleur vers le mesme temps.

Conc.t.4.p. 1081.b|Liber.c. 18.p.122. a Eva.l.3.c.5.p. 338.a. b Thphn.p.104. b|Thdr.L.p.556. c. c Thphn.p.104. c.

[d]Le Foullon estant demeuré maistre du siege d'Antioche, s'y rendit celebre par les anathemes qu'il prononça,[tant contre le Concile de Calcedoine,]'que contre ceux qui refusoient de dire[sans distinction,]que Dieu a esté crucifié,[e]& par l'addition qu'il fit au Trisagion.[f]Car voulant pousser l'heresie d'Apollinaire [& d'Eutyche]jusqu'à son comble, & dire avec les Theopasquites, que c'est la divinité mesme qui a souffert[en J. C,]il ajouta au Trisagion,[*Dieu Saint &c.*]ces paroles: *Qui avez souffert la croix pour nous.*'On pretend qu'il fit autoriser cette addition par un Concile qu'il assembla:[Et il pouvoit tout faire en ce temps-ci.]

d c. Thdr.L.p.554. d. e Thphn.p.104. d. f p.97.d|Thdr. L.p.554.d|Sur. 11.jun.p.173.§15. Conc.t.4.p. 1109.c.

'Cependant cette innovation causa de grandes divisions,[g]& de grands troubles dans Antioche, & alla jusqu'à des violences publiques, & mesme à des meurtres.[h]On pretend que nonobstant tout le pouvoir de Basilisque, Jean Evesque de Cyr, assembla chez luy un Concile, qui anathematiza Pierre le Foullon.[Mais je voudrois voir ce fait mieux autorisé que par le Synodique: l'Evesque de Cyr n'estant pas mesme Metropolitain, pour assembler des Conciles.]'Nous verrons"dans la suite Jean de Cyr deposé pour la défense de la verité.

Thdr.L.p.554. d. g Thphn.p.104. c.d. h Conc.t.4.p. 1151.c. V.§ Thphn.n.p. 640.a.

'Le Foullon ordonna en Syrie plusieurs Evesques, & quelques Metropolitains,[i]entre lesquels fut un Prestre de Constantinople nommé Jean,[k]mais qui avoit esté deposé.["Je pense que c'est] [l]Jean Codonat, dont parlent Victor de Tunes sur l'an 489, &

Conc.t.4.p. 1041.a. i p.1082.b|1042. a. V. la note 13. k Thdr.L.p.555. a. l Vict.T| Thphn.p.110.c.

a|n.p.163.1.b. Theophane.'Le Foullon l'ordonna Evesque d'Apamée,[metropole de la seconde Syrie, non]'du temps de Leon, mais seulement en ce temps-ci.ᵃCeux d'Apamée ne le voulurent pas recevoir: Ainsi il revint à Antioche, d'où il chassa le Foullon mesme, & s'empara de son siege.ᵇMais ce ne fut apparemment"qu'aprés que Zenon se fut rétabli dans l'Empire. V.§

Conc.t.4.p. 1081.b|Liber.c. 18.p.122. ᵃ Conc.t.4.p. 1081.c|Liber.c. 18.p.123. ᵇ Eva.n.p.174.2.a.b. Thphn.p.107.d.

[L'Eglise de Jerusalem ne fut pas mieux traitée que les autres principales Eglises de l'Orient.]ᶜLes Eutychiens pretendoient qu'Anastase qui la gouvernoit alors, avoit signé aussibien que beaucoup d'autres la Circulaire de Basilisque.'Mais il y a peu d'apparence à cela. Car non seulement la vie de Saint Euthyme parle toujours de cet Evesque avec honneur, sans dire un mot d'une faute si considerable;'mais elle nous assure mesme que les Eutychiens qui demeuroient toujours separez de cette Eglise, depuis le schisme de Theodose[en 452,]mirent alors un nouvel Evesque à Jerusalem au lieu d'Anastase.'Cet usurpateur estoit "un Abbé de leur secte, nommé Geronce, qui fit de grands maux à cette Eglise, & ne se signala guere moins que Theodose avoit fait. Note 9.

ᶜ Eva.l.3.c.5.p. 338.b. Bar.476.§ 41. Boll.20.jan.p. 320.§ 113. § 113.

ARTICLE XI.

Basilisque casse sa Circulaire: Lascheté des Evesques d'Asie: Zenon recouvre l'Empire.

L'AN DE JESUS CHRIST 477.

[LEs affaires de l'Empire & de l'Eglise changerent bien de face en cette année. Zenon dont le parti sembloit estre entierement abatu, prit de nouvelles forces, & devint assez puissant pour donner de la terreur à Basilisque, & ensuite"pour luy oster l'Empire & la vie vers le milieu de cette année, comme S. Daniel l'avoit predit.]'Ce fut[en quelque sorte]l'Eglise Catholique qui rendit le sceptre à Zenon.["Car sa principale force fut l'aversion generale que l'on avoit pour Basilisque, à cause de son avarice,]'& à cause de la persecution qu'il faisoit aux Orthodoxes.'Ainsi les vœux & les prieres des Catholiques estoient pour Zenon, à qui il ne servit pas peu d'avoir pour ennemis ceux qui estoient ennemis de l'Eglise & de Dieu mesme. V. Zenon § Ibid.§

Conc.t.4.p. 1084.b.c|1051.a.b. Zonar.p.43.c. Conc.t.4.p. 1078.e.

Thdr.L.p.556. 557. 'Des que Basilisque sceut qu'il quittoit l'Isaurie, & marchoit vers Constantinople, il s'en vint à l'eglise avec Zenonide sa femme, & y fit de grandes excuses à Acace, au Clergé, & aux moi-

477.
* V.§8. nes.[Ce fut peuteſtre auſſi en cette occaſion qu'il ſe jetta,*comme nous avons dit, aux piez de Saint Daniel, & luy demanda pardon. Mais pour reparer d'une maniere plus authentique & plus effective le mal qu'il avoit fait à l'Egliſe,]'il caſſa ſon edit p.557.a. par un autre tout oppoſé,'que l'on a appellé Anticirculaire.ᵃIl y Eva.l.3.c.7.p.340.a.b. a b.c.d. ordonne que l'ancienne foy de l'Egliſe, dans laquelle il avoit luy meſme eſté battizé, ſubſiſtera ſeule, immuable & inviolable; & que la Circulaire & toute autre choſe qui pouvoit avoir eſté faite ſous ſon regne contre cette foy, ſera nulle & ſans effet, ſans qu'il ſoit beſoin d'aſſembler un nouveau Concile, ni de faire aucun nouvel examen.'Il rétablit ainſi le Concile de Calcedoine, b. [ſans en parler expreſſément.]

'Baſiliſque rendit auſſi par le meſme edit, les droits qu'il avoit d|Thdr.L.p.557. a. oſtez à l'Egliſe de Conſtantinople, c'eſt à dire les provinces dont l'ordination appartenoit à Acace, qu'il qualifioit le tres reverend & tres ſaint Patriarche & Archeveſque; voulant neanmoins que les Eveſques déja ordonnez d'une autre maniere, demeuraſſent dans la poſſeſſion de leurs Egliſes.'Cet edit fut envoyé[partout.] Eva.l.3.c.7.p.340.b. ᵇMarc y eſt qualifié Auguſte dans le titre avec Baſiliſque ſon b b. pere.

'Il paroiſt qu'on parloit déja de cet edit,[lorſque les Eveſques c.5.p.338.d|n.p. d'Aſie, qui s'eſtoient declarez avec trop de chaleur contre le Concile de Calcedoine, & contre l'Egliſe de Conſtantinople,] 's'eſtant aſſemblez à Epheſe, adreſſerent à Baſiliſque & à Marc c.5.p.338.b. Auguſte, une requeſte, dont il ne nous eſt reſté que quelques fragmens.'Ils s'y declarent ouverrement ennemis du Concile de d. Calcedoine, & conjurent Baſiliſque de maintenir ſa Circulaire, depeur que ſi on la change, on ne voie encore tout le monde renverſé, & accablé de maux plus grands meſme que ceux qui ont ſuivi le Concile de Calcedoine, & qui ont fait, diſent-ils, repandre le ſang d'une infinité d'Orthodoxes.'Ils l'avertiſſent p.339.a. encore de fuir la communion d'Acace, & des autres qu'ils pretendoient avoir depoſez, depeur d'avoir part à leurs fautes; & ils ne craignent pas d'atteſter pour cela le nom ſacré de J. C.

[Mais ils changerent bientoſt de langage, lorſque Zenon eut recouvré l'Empire.]'Car Acace leur ayant envoyé une perſonne c.9.p.342.a. en qualité de Legat,'ils luy adreſſerent[par ce Legat]une lettre a|341.d. ou une requeſte, qui eſtoit proprement un acte de retractation, par lequel ils luy demandoient pardon, & proteſtoient avec ſermens qu'ils n'avoient ſigné la Circulaire que par contrainte; mais qu'ils n'avoient jamais eu d'autre foy que celle des Conci-

p.341.a. les de Nicée, de Constantinople, & de Calcedoine.'Ils ne parlent point de celui d'Ephese.'Dans le titre ils qualifient Acace le tres saint & tres sacré Patriarche.
p.341.d.

Proc.b.V.l.1.c.7.p.195.b.c. 'On assure que Basilisque s'estant refugié dans l'eglise, Acace le livra à Zenon,[ce que S. Chrysostome n'autoit pas fait.]

ARTICLE XII.

Zenon écrit au Pape qui luy répond, & qui condanne sur les lettres d'Acace, Paul chassé d'Ephese: Le Foullon & Jean chassez d'Antioche: Zenon fait des loix pour l'Eglise.

Conc.t.4.p.1032.d.e. 'DEs qu'on sceut que Zenon estoit maistre de Constantinople, beaucoup d'Evesques se presserent d'y venir, pour l'assurer de la pureté de leur foy,[& de la joie que son rétablissement leur donnoit,]'& ce fut avec eux & avec le Senat"que Zenon condanna Basilisque à l'exil où il perit aussitost.ᵃMais il se hasta luy mesme d'écrire au Pape Simplice,ᵇ& de luy témoigner qu'il estoit tres persuadé que ce Pape avoit fort souhaité & demandé à Dieu son retour.'Il donnoit dans la mesme lettre de grandes louanges à la fermeté avec laquelle Simplice'& Acace s'estoient opposez à Basilisque.'Il ne parloit dans cette lettre, que d'abolir entierement l'erreur d'Eutyche, d'exterminer ceux qui la suivoient, de faire observer partout le decret du Concile de Calcedoine, & de rétablir Salofacial dans l'episcopat d'Alexandrie.

Codi.ori.C.p.41.a. — V. Zenon § — a Conc.t.4.p.1079.b. — b p.1078.e. — p.1032.b|1105.e. — p.1106.c. — p.1052.d.e.

e. 'Simplice répondit à cette lettre le 8 ou 9 d'octobre, avec de grands témoignages de joie, de voir que Zenon avoit remporté la victoire sur Basilisque: Et l'avertit en mesme temps qu'il doit profiter de cette grace que Dieu luy a faite, & répondre aux grandes esperances que l'on avoit conceues de luy.'Il l'exhorte à maintenir l'autorité du Concile de Calcedoine,'& particulierement à rétablir le legitime Evêque d'Alexandrie[Salofacial,] à chasser Elure, & à bannir tous les Evesques qu'il avoit eu la hardiesse d'ordonner, pour rétablir ceux qu'il avoit deposez, ou en elire de nouveaux, dont la foy fust pure & sans tache.'Il avoit apparemment déja écrit cette lettre, lorsqu'il en receut une d'Acace,'qui luy mandoit amplement par le Diacre Epiphane, les maux que les heretiques avoient faits à Constantinople, & dans tout le reste de l'Orient,'ce que le Pape avoit déja appris, mais moins en detail, par les lettres des Prestres & des Abbez de Constantinople.

p.1079.c.d. — b.c|1032.d. — p.1032.c. — b.c. — b.

Paul

'Paul avoit déja esté depossedé de l'Eglise d'Ephese, & Pierre p.1042.a|Eva.l. 3.c.8.p.341.c
le Foullon de celle d'Antioche,[a]ayant esté deposé par le Concile a Thphn.p.107.
de l'Orient,[b]qui l'anathematiza.[c]Ce Concile fut tenu à Antio- d.
che par l'ordre de Zenon, & confirma celui de Calcedoine. b Conc.t.4.p. 1151.e.
[d]Zenon[qui avoit autrefois si fort aimé Pierre le Foullon,]le c c.
haissoit alors à cause qu'il s'estoit joint à Basilisque.[e]Mais Jean d Thphn.p.107. d.
que le Foullon avoit fait Evesque d'Apamée, eut beaucoup de e Conc.t.4.p.
part à son expulsion, pour s'emparer de son siege: & il s'en empa- 1042.a.b|1125.c.
ra en effet,'s'estant ce semble fait elire par le mesme Concile qui Thphn.p.107.b.
avoit deposé le Foullon.'Il fut luy mesme chassé au bout de trois b|Nphr.chr.
mois.'Il paroist qu'il y eut quelque sentence prononcée par Aca- Conc.t.4.p. 1125.c Evag.n.p. 174.1.b.d.
ce contre le Foullon & contre ce Jean.

[f]Acace en mandant toutes ces choses à Simplice, le consultoit f Conc.t.4.p.
sur les remedes que l'on pouvoit apporter aux maux de l'Eglise, 1032.c.
& luy conseilloit d'en écrire à Zenon.'Il luy parloit aussi de la p.1222.a.
condannation de Paul[d'Ephese.]'Gelase pretend que ce Paul, p.1168.b c.
Elure, Mongus, le Foullon, & Jean dont nous venons de parler,
n'ont jamais esté condannez que par l'autorité du S. Siege, & il
en prend à témoin Acace mesme, qui avoit esté l'executeur des
ordres de Rome.[On ne manqueroit pas de raisons pour com-
batre cette pretention: mais je n'en voy point pour la soutenir.]

'Simplice avoit déja écrit à Zenon touchant Elure qui estoit c.
l'auteur de tous les maux.'Mais il paroist qu'il luy écrivit alors de p.1032.c|1042 a.
nouveau, pour demander que non seulement Elure & ses secta-
teurs, mais aussi Paul d'Ephese, & Pierre le Foullon, fussent ban-
nis à perpetuité, avec tous ceux qui avoient esté ordonnez par
le Foullon, ou par ceux qu'il avoit fait Evesques.

'Il répondit aussi à Acace, & l'exhorta de solliciter le mesme p.1032.e.
ordre & par luy mesme, & par les moines, & par ce grand nom-
bre d'Evesques qui estoient venus à Constantinople.'Il ajoute p.1042.c.
neanmoins qu'il faut que ces Evesques s'en retournent promte-
ment à leurs Eglises, tant parcequ'elles avoient besoin d'eux
dans l'agitation où estoit alors tout l'Orient, que de peur que
quelques uns ne pensassent à un nouveau Concile.'Il luy promet b.
de ne recevoir jamais Jean usurpateur du siege d'Antioche, à au-
cune satisfaction, mais de le tenir toujours dans l'anatheme, pri-
vé de la communion, & mesme du nom de Chrétien.[Je ne croy
pas neanmoins qu'il pretendist l'exclure de la penitence, en cas
qu'il la demandast avec l'humilité necessaire.]'Il promet la mes- a.b.
me chose touchant un Antoine qui avoit esté le guide de ceux
que le tyran avoit envoyé contre l'Eglise.[Je ne sçay qui il est.

Cette lettre peut avoir esté écrite sur la fin de cette année. Pour celle que Simplice écrivit en mesme temps à l'Empereur, nous ne l'avons pas. Je ne sçay si nous n'aurions point aussi perdu
p.1080.b. quelque autre lettre,]'par laquelle Simplice animoit encore par son zele celui d'Acace, & luy demandoit particulierement des nouvelles de l'état de l'Eglise d'Alexandrie.[Car je ne voy pas qu'il le fasse dans celle dont nous venons de parler.]

p.1052.a.b. 'Zenon devoit estre assez porté de luy mesme à soutenir la foy Catholique, puisqu'elle avoit esté si ouvertement combatue par
d. son adversaire.'Acace se vanta depuis qu'il l'y avoit aussi porté
p.1052.a|1206.c. de tout son pouvoir,'& il avoit, comme nous avons dit, beau-
p.1052.d.e. coup de credit sur ce Prince.'Aussi les choses allerent assez bien dans ce commencement; & on vit tous ceux qui s'estoient declarez contre le Concile de Calcedoine, & contre la doctrine du siege Apostolique, combatus & terrassez par la puissance imperiale,[aussibien que par la force de la verité.]

Cod.J.1.t.2.l.16.p.1.22. 'Nous avons encore une loy du 15 decembre de cette année, "quoiqu'elle soit datée de la precedente, adressée à Sebastien Prefet du Pretoire, par laquelle Zenon casse absolument tout ce qui avoit esté fait durant la tyrannie[de Basilisque,]au prejudice des loix plus anciennes, touchant la foy orthodoxe & la police de l'Eglise, les preseances & les prerogatives des Evesques, le droit des ordinations, les privileges des Metropolitains & des Patriarches, les biens des Eglises, l'état des Clercs & des moines, pour ordonner ou deposer certains Evesques, & generalement tout ce qui regardoit cette matiere, voulant que toutes choses demeurassent en l'état où elles estoient avant Basilisque. Mais il le recommande particulierement pour tous les honneurs & les privileges, soit de la preseance, soit de l'ordination des Evesques donnez à l'Eglise de Constantinople, qu'il appelle sa mere, & la mere de tous les Chrétiens de la communion Orthodoxe,[ce qui est un peu surprenant.]Il la confirme pour toujours dans ce qu'elle avoit eu jusqu'à Basilisque;[& par où il semble avoir bien voulu confondre ce qu'elle s'attribuoit avec ce qu'elle possedoit legitimement. Et assurément l'ambition d'Acace a eu beaucoup de part à cette loy.] V. Zenon § 10.

ARTICLE XIII.

Mort d'Elure : Ses disciples & ses écrits : De Samuel Prestre d'Edesse, & de Cyr Eutychien.

NOTE 10. [" IL faut mettre sur la fin de cette année la mort de Timothée Elure, si celebre par ses premiers & ses derniers crimes.] 'Zenon vouloit le chasser d'Alexandrie ; mais ayant appris qu'il estoit fort agé, & qu'il ne pouvoit plus vivre longtemps, il aima mieux le laisser mourir en son pays.'Il envoya neanmoins à Alexandrie, pour luy oster le gouvernement de cette Eglise, & le rendre à Salofacial. Mais avant que cet Envoyé fust arrivé, Elure estoit mort.'Les Eutychiens disent qu'il avoit predit le jour de sa mort: Et cela peut estre. Car on pretend que craignant les effets du zele que Zenon faisoit paroistre pour le Concile de Calcedoine, il ne pensa plus qu'à mourir, & s'osta luy mesme la vie par le poison, [augmentant ainsi, & avançant de quelques jours, les tourmens effroyables qui luy estoient preparez pour l'eternité, dont tout ce qu'il pouvoit craindre de Zenon, n'estoit que l'ombre.]'Ainsi Dieu appaisa cette tempeste, en ordonnant à celui qui troubloit comme un tourbillon, la paix de l'Eglise, de se taire & de ne plus faire de bruit. Evag.l.2.c.11.p. 341.d. Conc.t.4.p. 1081.b. Liber.c.16.p. 106. Conc.t.4.p. 1080.c.

'Il a laissé quelques écrits faits en faveur de sa secte, [a]contre S. Leon, [b]& contre le Concile de Calcedoine.[c]On y remarquoit quelque"exactitude & quelque justesse d'esprit.[d]Il y employoit l'autorité d'un nommé Erecthe, homme si peu considerable, que mesme Cyr Prestre d'Elure, luy manda qu'il croyoit qu'il falloit corriger cet endroit, puisqu'entre les Peres, jamais on n'avoit oui parler de cet Erecthe.[Il paroist qu'il estoit ou contemporain, ou posterieur à S. Cyrille d'Alexandrie.]'puisqu'il se servoit de l'expression, Une seule nature incarnée du Verbe. [Il estoit neanmoins avant le Concile de Calcedoine,]'puisque Timothée Elure le citoit comme un Pere, pour combatre ce Concile.'S. Ephrem d'Antioche a mesme soutenu qu'il estoit dans l'erreur d'Eutyche, & il le prouve par un passage où il paroist soutenir que J. C. ne nous est pas consubstantiel selon son humanité. [Tout cela se confirme]'par un autre passage cité de luy par Timothée mesme, ou par quelque autre Eutychien, pour combatre la croyance des deux natures. Car le titre de ce passage porte qu'il est tiré d'une homelie du bienheureux Erecthe Evesf- Evag.l.3.c.11.p. 351.c. a Phot.c.225.p. 760.c. b Leont.sect.8. p.528.a. c Phot.c.225.p. 760.c. d Leont.sect.8. p.528.a.b. Phot.c.229.p. 813.c. Leont.sect.8.p. 528.a.b. Phot.p.813 c.m. Bib.P.t.4.2.p. 1063.b. ἀκριβείας.

que d'Antioche en Pisidie, prononcée le jour de l'Epiphanie dans l'Eglise de Constantinople sous l'episcopat du B. Procle ; & dans le corps du passage, la doctrine des deux natures y est rejettée formellement par deux fois.

Genn.c.72. 'Nous avons parlé ailleurs d'un écrit d'Elure, adressé à l'Empereur Leon, & traduit en latin par Gennade, "qui en loue beaucoup l'adresse, mais non la doctrine.'Theophane cite d'un Pierre Prestre d'Alexandrie, qu'Elure ayant trouvé quelques écrits de Saint Cyrille qui n'estoient point encore publiez, il les falsifia en beaucoup d'endroits,[& les publia ensuite.] V. S. Leon § Thphn.p.95.c.

Genn.c.72. 'Gennade fait Elure non seulement heretique, mais aussi heresiarque,'& il parle d'une secte nouvelle des Timothéens, commencée neanmoins des devant l'an 467, differente de celle des Eutychiens, ceux-ci croyant que J. C. avoit eu un corps formé d'air, qu'il avoit apporté du ciel ; & les Timothéens voulant qu'il n'y eust qu'une nature en J. C. par le mélange de l'humanité & de la divinité.'Le Pere Petau dans l'enumeration qu'il fait des diverses sectes des Eutychiens,[ne parle point des Timothéens.] c.82|dog.c.1.p. 250.1.c.d. Pet.dog.t.4.l.1. c.17.

Genn.c.82. 'Samuel Prestre de l'Eglise d'Edesse[en Mesopotamie,]écrivit beaucoup en syriaque contre ces deux heresies, & contre celle des Nestoriens, & les combatit tant par les sentimens de l'Eglise, que par l'autorité des Ecritures. Il travailla encore contre les autres heresies.'Tritheme dit qu'il écrivit aussi en grec, c'est à luy à nous citer ses auteurs.'Gennade vit les écrits de Samuel des le commencement de l'empire d'Antheme[en 467,]& lorsqu'il écrivoit son livre des hommes illustres,(c'est à dire vers l'an 493,) on disoit que ce Prestre vivoit encore à Constantinople.[Ainsi ce n'est pas ce"Samuel Prestre d'Edesse, des l'an 435, qui se rendit denonciateur contre Ibas son Evesque. Trith.p.39.1. Genn.c.82. V. Theodoret § 37.

Leont.sect.8.p. 52b.a. a Genn.c.85. 'Je pense que Cyr Prestre sous Elure,'peut estre le mesme que celui que Gennade appella Syr ou Cyr, natif d'Alexandrie, medecin de profession, & qui quitta la philosophie pour embrasser la vie monastique. C'estoit un homme qui parloit fort bien, & il écrivit d'abord contre Nestorius avec beaucoup d'elegance & de force. Mais depuis il se precipita dans l'excés contraire, & en combatant le dogme de Nestorius, plutost par les raisonnemens de la dialectique, que par les regles de l'Ecriture, il tomba dans l'erreur de Timothée, dit Gennade.[Je croy qu'il l'entend d'Elure, plutost que de Timothée disciple d'Apollinaire.]'Il ne sçait presentement, ajoute Gennade, à quoy s'en tenir : Mais c.85.

il ne peut se resoudre à recevoir le decret de Calcedoine, ni à reconnoistre qu'il y a deux natures en J. C. aprés son Incarnation. [On voit que Gennade le croyoit encore vivant lorsqu'il écrivoit.]

'Tritheme luy attribue un livre contre Nestorius, & un autre contre les heretiques. Je ne pense pas qu'il les eust vus.'Je pense que ce Cyr peut estre celui qu'Ennode joint à Pierre[Mongus] & à Timothée[Elure,]qui, dit-il, tomberent dans le precipice, en tendant la main à Dioscore pour l'en retirer,'& que ce peut encore estre l'Evesque d'Edesse en Mesopotamie, qu'Hormisda met en 518, entre les principaux Eutychiens.[Mais en ce cas, il faut distinguer le medecin de celui qui estoit Prestre des devant 477.]

Trith.p.38.a. Enn dict.6.p.483. Conc.t.5.p.150.a.

ARTICLE XIV.

Pierre Mongus établi au lieu d'Elure, & chassé: Salofacial rétabli.

'LE corps du malheureux Elure n'estoit pas encore enterré, lorsque ses partisans se hasterent de luy donner un successeur digne de luy. Ce fut le celebre Pierre Mongus.'Il s'y trouva à peine un seul Evesque,[a]qui l'ordonna,[b]& cet Evesque estoit luy mesme un heretique[c]deposé de l'episcopat.[d]Evagre dit qu'il y en eut deux, tous deux heretiques; & il le dit sur l'autorité d'une lettre des Evesques d'Egypte écrite à Felix, contre Mongus mesme.[e]Neanmoins c'est aprés avoir receu cette lettre que les Papes & les autres ont dit qu'il n'y en avoit eu qu'un.[f]Cet ouvrage de tenebres se consomma dans les tenebres, & au milieu de la nuit.

[g]Ce Pierre qui ordinairement est surnommé Moggus ou Mongus, & quelquefois *Blæsus* ou le Begue,[h]estoit un homme habile à faire le mal, & ennemi de la verité.[i]Depuis pres de 30 ans il avoit abandonné l'Eglise Catholique pour estre tout ensemble le disciple & le maistre de ceux qui la combatoient par leurs erreurs.[k]Il s'estoit rendu celebre en attaquant la verité,[l]toujours prest à repandre le sang[de ses défenseurs. Son souverain dieu neanmoins estoit l'interest,]'qui le faisoit changer tantost d'une façon tantost d'une autre, selon que les temps changeoient, & nous verrons cet ennemi juré du Concile de Calcedoine, tantost luy dire des anathemes, tantost l'appeller un tres saint Concile œcumenique, qu'il embrassoit de tout son cœur.

Conc.t.4.p.1080.d. d|1081.b|1083.c| Thphn.p.107.d| Cedr.p.352.d. a Conc.t.4.p.1081.b|1083.d. b Ibid. & alibi. c Thphn.p.107.d. d Evag.l.3.c.10.p.351.b. e Conc.t.4.p.1083.c|1081.b. f p.1080.c.d. g p.1461.c| Liber.c.16.p.106. h Thphn.p.107.d. i Conc.t.4.p.1052.a. k p.1114.c. l p.1052.a. Evag.l.3.c.17.p.347.348.

Liber.c.15.p. 100. 'Dioscore l'avoit ordonné Diacre :[& c'est sans doute ce]ᵃPierre Diacre, marqué comme l'un des insignes ministres des violences de cet Evesque.ᵇIl le suivit au faux Concile d'Ephese[en 449,]où il se signala par le meurtre de S. Flavien.ᶜLorsque Dioscore eut esté deposé, & S. Protere mis en sa place[en 452,]il se separa de l'Eglise Catholique d'Alexandrie, pour se joindre au parti d'Elure :'ce qui obligea S. Protere"de le deposer du diaconat.ᶜIl signala son courage, & rendit son nom fameux par les souffrances d'un grand nombre d'Orthodoxes.ᵈIl se declara ennemi de la foy, & fit contre le Concile de Calcedoine tous les efforts dont une malheureuse obstination peut estre capable.

a Conc.t.4.p. 1403.a.b.c. b|1301.a. b p.1082.d. d|1082.c|1032.b|1083.d|Thphn. p.107.d. c Conc.t.4.p. 1301.a. d p.1114.b. V.S. Leon §

p.1082.d. 'Aprés la mort de Marcien[en 457,]il vint à Alexandrie avec Elure,["& eut sans doute une grande part à la mort de S. Protere & aux autres crimes qu'Elure commit alors.]'Aussi lorsqu'Elure fut chassé d'Alexandrie[en 460,]"Mongus fut obligé de se cacher,'& lorsqu'Elure y revint sous Basilisque, il ne manqua point de se venir rejoindre à luy,'& Elure le fit son Archidiacre. [Ainsi quand Elure fut mort, les heretiques n'eurent pas beaucoup à deliberer qui d'entr'eux estoit le plus digne de luy succeder.]'Mais il ne jouit que 36 jours d'une dignité qu'il possedoit si injustement. Car des moines animez du zele de Dieu, le chasserent[de l'Eglise & de la maison episcopale ;]& rétablirent Salofacial,'qui jusqu'alors estoit demeuré dans le bourg[& le monastere]de Canope.

p.1081.a. Ibid.§ b. Ibid.§ Liber.c.16.p 105|Euty.t.2.p. 107. Thphn.p.107. 108. Liber.c.16.p. 106|Evag.l.3.c. 11.p.343.a.

Liber.c.16.p. 105. 'Cela se fit par l'autorité d'Antheme Prefet d'Egypte, qui en avoit receu ordre de l'Empereur.ᶜEt les autres témoignent que c'estoit un nouvel ordre donné nommément contre Mongus, depuis que Zenon avoit sceu la mort d'Elure.[Je pense que 36 jours suffisent pour cela.]ᵈIl paroist qu'il écrivit aussi alors à Salofacial.ᵉL'ordre de l'Empereur portoit,à ce que pretend Evagre, que Mongus seroit puni du dernier supplice,[ce que la suite ne nous permet point de croire ;]ᶠ& que ceux qui l'avoient fait inthronizer, seroient aussi punis.[Nous ne voyons point ce qui arriva de ceux-ci.]

c p.105|Conc.t. 4.p.1031.c|Eva. l.3.c.11.p.342.d| Conc.t.4.p. 1052.b|1032.c. d Conc.t.4.p. 1052.e. e Evag.l.3.c.11. p.342.d. f Liber.c.16.p. 106.

Conc.t.4.p. 1032.b|1033.e. 'Pour Mongus il demeura caché dans Alexandrie, & s'efforça d'y exciter de nouveaux troubles contre les ordres donnez par l'Empereur, & d'y corrompre la foy des foibles.'Il demeuroit dans les maisons de quelques uns de ses partisans,'sans oser paroistre en public.'Ainsi Theophane & Eutyque se trompent de dire, l'un qu'il estoit relegué à Enchaïtes quand Salofacial mourut[en 482,]& l'autre qu'il s'enfuit à Constantinople,& y demeu-

p.1031.c. p.1080.d. Thphn.p.112.b| Euty.t.2.p.107.

ra jusqu'à ce que Zenon le renvoya à Alexandrie pour en estre Evesque[en 482.]'Dieu arresta donc ce nouvel orage, qui commençoit à se former, & fit jouir l'Eglise d'Alexandrie de quelque calme,[durant le reste de la vie de Salofacial,]'dont Dieu voulut recompenser dessors la douceur, la patience, & la fidelité à observer les Canons. Conc.t.4.p. 1080.c. p.1080.d.e.

'Diverses personnes qui avoient esté[ou trompées]ou emportées par les violences d'Elure & de Mongus, demanderent pardon à Salofacial, par une requeste qu'ils luy presenterent.'Il resta neanmoins beaucoup d'Ecclesiastiques, de moines & de seculiers, qui ne volurent point entrer dans sa communion.'Il profita pour luy mesme de sa persecution,'& devenant plus fort qu'il n'estoit,"il ne voulut plus reciter à l'autel le nom de Dioscore, comme il avoit fait auparavant.'Les ennemis de Jean Talaia son successeur, l'accuserent d'avoir porté Salofacial à mettre le nom de Dioscore dans les diptyques.'Il semble que Salofacial ait tenu alors quelque Concile, où Mongus ait esté excommunié.[Et c'est ce qui se pratiquoit ordinairement.]'Il rendit à Gennade son proche parent, l'episcopat de la basse Hermopole, dont Elure l'avoit depouillé. p.1032.d. p.1081.c. p.1032.e. p.1022.b|1032.a. V. S. Leon Liber.c.17.p.111. Conc.t.4.p. 1080.c|1083.d. Liber.c.16.p. 107.

ARTICLE XV.

Acace & Salofacial écrivent à Simplice contre Mongus: Simplice le condanne, mais ne le peut faire bannir.

L'AN DE JESUS CHRIST 478.

'ACACE savoit combien le Pape Simplice estoit en peine pour l'Eglise d'Alexandrie. En ayant appris des nouvelles qu'il comprenoit devoir luy estre fort agreables, il ne manqua point de les luy mander par une lettre que nous avons encore. [Elle fut gardée soigneusement dans les archives de l'Eglise Romaine,]'& devint fort celebre, lorsqu'Acace voulut s'unir de communion avec ce mesme Mongus qu'il depeignoit ici comme un heretique, comme un usurpateur,"comme un enfant de tenebres,'comme un heretique & un adultere[qui vouloit usurper une Eglise du vivant du legitime pasteur.]ᵃLiberat appelle cette lettre une epistre synodique.ᵇIl y proteste que l'Empereur & luy n'omettoient rien de tout ce qui se pouvoit faire pour maintenir la discipline de l'Eglise. Conc.t.4.p. 1080. p.1083.e|1085.b| 1087.c. &c. Liber.c.17.p. 110. a p.110. b Conc.t.4.p. 1080.e.

'Simplice répondit à cette lettre le 13 mars de cette année, & p.1022.a.b.

témoigna une extreme joie de ce que Dieu avoit exaucé les prieres que les Prelats luy avoient adressées avec tant de perseverance, & avoit delivré l'Eglise d'Alexandrie par une victoire
p.1084.a|1118.c. si glorieuse.'Ensuite de cette lettre d'Acace, le S. Siege condanna
p.1083.d. Mongus,'& il fut écrasé par la sentence d'un Concile[ou de
p.1029.b.c. Rome, ou d'Alexandrie.]'Simplice prie Acace, par la mesme lettre, d'avertir Salofacial de ne plus reciter le nom de Dioscore
p.1031.a. à l'autel.'Mais comme nous avons dit, Salofacial s'estoit déja corrigé de cette faute; & il en demanda mesme pardon au Pape par les deputez & les lettres qu'il luy envoya ensuite de son réta-
p.1030.e|1031.a. blissement,'selon l'ancienne coutume des Eglises.
p.1030.e|1081.c. 'Ces deputez estoient Isaïe Evesque[a] de Naucrate, si c'est celui
a p.397.a. dont il est parlé en l'an 457.[b]Nil Prestre, & Martyre Diacre d'A-
b p.1030.e. c p.1081.c|Liber. lexandrie.[c]Salofacial se plaignit par eux à Simplice de ce que
c.16.p.107. Mongus estoit encore à Alexandrie, & y excitoit mesme des troubles; le priant d'écrire à l'Empereur, pour obtenir qu'on le
Conc.t.4.p. 1030.a. releguast bien loin de là,'& de le remercier en mesme temps de
d p.1031.a.c. ce qu'il l'avoit rétabli dans sa dignité,[d]& d'en écrire encore à
e p.1052.b. Acace.[e]Il paroist qu'il envoyoit aussi au Pape sa profession de foy, où il ne manquoit pas de se declarer pour le Concile de Calce-
p.1114.b. doine.'Il y parloit de Mongus avec beaucoup plus de force que Acace n'avoit fait.
p.1031.a. 'Il se rencontra alors heureusement que Pierre Comte[ou In-
p.1012.d. tendant]'de la Princesse Placidie,[fille de Valentinien III, &
p.1031.a. veuve d'Olybre,]'estoit à Rome sur le point de s'en retourner en
c. Orient.'Simplice menagea l'occasion d'une personne si sure,[f]&
f c|1029.c. écrivit par luy à Zenon & à Acace,"pour les remercier de ce NOTE 11.
qu'ils avoient déja fait pour l'Eglise d'Alexandrie, & les exhorter à achever sa delivrance,"en bannissant Mongus bien loin de &c.
p.1032.e|1033.c. là. Ces deux lettres ne sont point datées.'Mais elles ont precedé
p.1032.e. de peu celles du 17 & du 23 octobre.'Il cite dans celle à Acace
d. celle du 13 mars.'Il y dit que l'état present de l'Eglise, fait voir ce que peut une foy constante jointe à la priere & aux veilles.
p.1032.b. 'Il prie Acace de presenter une lettre à Zenon,[g]& de l'appuyer
g b.c. de tout son pouvoir, afin d'en obtenir une loy generale pour le
p.1032.d. bannissement de tous les heretiques.'Il souhaitoit que Mongus & les autres heretiques usurpateurs de l'episcopat, fussent bannis hors des bornes mesmes de l'Empire.
Ibid. 'Salofacial avoit envoyé au Pape, la requeste que diverses personnes luy avoient adressée, pour demander à estre receues dans la communion de l'Eglise, & il témoignoit estre fort porté à leur accorder

accorder ce qu'ils demandoient. Simplice en parle à Acace, & juge aussi qu'il faut accorder à ces personnes ce qu'elles demandent.'Il prie Acace de luy répondre par la premiere occasion, ou lorsque son Internonce reviendroit.[Ainsi il paroist que Simplice avoit envoyé quelqu'un de sa part à Constantinople.] d.
'Il écrivit encore peu aprés sur le mesme sujet à Zenon,[a]& à Acace, qu'il presse toujours de solliciter cette affaire,[b]& de luy mander ce qu'il aura fait.'Ces deux lettres sont datées l'une du 23 d'octobre,& la derniere du 17,[quoiqu'apparemment elles aient esté écrites en mesme temps.] e. a p.1032.c.d. b c. b.c.

ARTICLE XVI.

Zenon travaille pour l'Eglise d'Alexandrie : Douceur de Salofacial.

[ZENON témoignoit beaucoup d'affection pour Salofacial.] 'Ce Prelat aprés son rétablissement, l'envoya remercier par Gennade d'Hermopole son parent, accompagné de quelques Ecclesiastiques[d'Alexandrie,]entre lesquels estoit le Prestre Jean Talaïa,[dont nous aurons beaucoup à parler dans la suite.] Liber.c.16.p. 106.107.
'Il lia dans ce voyage une amitié particuliere avec Illus Maistre des Offices,[alors fort puissant à la Cour.]'Gennade demeura à Constantinople en qualité de Legat de Salofacial,[quoique cet emploi convienne peu à un Evesque. Mais S. Leon en avoit déja donné l'exemple en la personne de Julien de Cos.] p.107. Ibid.

'Talaïa s'en retourna à Alexandrie,[& apporta apparemment] 'la lettre que Zenon écrivit à Salofacial fort peu aprés le rétablissement de cet Evesque, par laquelle il témoignoit se rejouir beaucoup de ce que Dieu avoit pris soin de la foy Catholique, en rendant à l'Eglise d'Alexandrie son veritable Prelat.'Outre cela il écrivit diverses lettres menaçantes aux Ecclesiastiques, aux moines, & aux seculiers qui refusoient de communiquer avec Salofacial. Ibid. Conc.t.4.p. 1051.a. p.1081.c.

'Il en adressa une à tous les Evesques & à tout le Clergé de l'Egypte, où mélant les reprimendes & les conjurations, il ordonnoit comme un Prince vraiement Catholique, que ceux qui dans deux mois ne se desisteroient pas de ce qu'ils avoient osé entreprendre contre les Canons, contre l'Eglise de Dieu, & contre la foy Catholique, & qui ne rentreroient pas par une digne penitence dans la communion du bienheureux Timothée, dont ils avoient esté assez malheureux de se separer, que ceux là, dis-je, p.1055.b c|1050. b.c.

feroient non feulement depouillez des charges & des dignitez qu'ils poffedoient, mais encore qu'ils feroient bannis de la ville d'Alexandrie, & mefme de toute l'Egypte; parce, difoit-il, qu'il feroit injufte que des gents qui fe font feparez de l'Eglife repandue par toute la terre, euffent des Evefques ou portaffent aucun titre ecclefiaftique.

p.1050.b|1055.c. 'Il en écrivit une femblable"aux laïques d'Alexandrie,[ce qui NOTE 12.
comprend les moines,]pour les punir auffi de l'exil, s'ils ne fe
p.1052.c. réuniffoient à l'Eglife dans deux mois.'Car il eftoit juftement indigné contr'eux, à caufe des feditions qu'ils excitoient[fort fouvent.]

c.d. 'Il ordonna encore,[ou plutoft il pria]Salofacial, de recevoir à fa communion ceux qui avoient efté ordonnez ou par Mongus qui s'eftoit intrus contre l'ordre des loix dans l'epifcopat, ou par Elure; mais non pas de les recevoir à l'exercice de leurs Or-
p.1052.c. dres,'par où"il reconnoiffoit que les ordinations de l'un & de *neceffario.*
p.1052.d. l'autre avoient efté tout à fait nulles.'Pour ceux d'entr'eux qui refuferoient de fe réunir, il les menaçoit de peines encore plus rudes que les autres.

d.e. 'Cependant il n'ordonna rien en particulier contre Mongus. Il eft vray qu'on pouvoit aifément juger qu'il eftoit compris dans
p.1181.d|1125.b. l'ordre general de bannir tous fes fectateurs.'Et neanmoins il demeura[dans Alexandrie,]quelques follicitations que Simplice fift auprés d'Acace & de Zenon durant environ trois ans, afin qu'on le releguaft autrepart: & jamais on ne luy fit de réponfe fur ce
p.1131.d. point.'On negligea peuteftre de le chaffer luy & les autres chefs des Eutychiens, ne croyant que ce fuft une chofe de confequence: Mais nous verrons bientoft les malheurs funeftes qui en arriverent dans Antioche,[enfuite à Alexandrie, & enfin dans toute l'Eglife.

La douceur de Salofacial contribua peuteftre à cette faute.]
Liber.c.16.p. 107.108. 'Car il fit paroiftre tant de douceur durant fon epifcopat, que ceux mefmes de fa communion l'accufoient devant l'Empereur, d'eftre trop bon & trop doux envers les heretiques. L'Empereur luy écrivit de ne point fouffrir que les heretiques tinffent des affemblées, ou celebraffent le bartefme: mais il continua toujours d'agir avec fa douceur ordinaire. Ce gouvernement doux & paifible luy gagna l'affection de tous les Alexandrins: & ils luy difoient hautement & dans les eglifes & dans les rues, qu'ils l'aimoient, encore qu'ils ne communiquaffent pas avec luy.

*

ARTICLE XVII.

Acace fait encore condanner le Foullon & Jean d'Antioche par Simplice : S. Estienne est fait Evesque d'Antioche, & est tué par les Eutychiens.

'PEU de temps aprés qu'Acace eut écrit à Simplice touchant Pierre Mongus[au commencement de cette année,]il luy écrivit encore touchant Pierre[le Foullon]& Jean, qui se disoient tous deux Evesques d'Antioche, & luy en faisoit toute l'histoire. 'Il luy en avoit écrit dés l'année precedente, "lorsque Jean avoit déja chassé le Foullon, & s'estoit emparé de son siege.'Mais Jean ne jouit que trois mois du fruit de son usurpation, ayant esté chassé au bout de ce temps.'On croit qu'Acace fit quelque procedure contre le Foullon & contre Jean dans un Concile.[a]Ce qui est certain, c'est qu'il écrivit une seconde fois contr'eux à Simplice, luy manda toute l'histoire du premier dés son origine, l'assura que l'un & l'autre avoit esté condanné par deux fois : suppliant le Pape, au cas qu'ils eussent recours à luy, de ne daigner pas seulement les voir ; & s'ils en avoient déja obtenu quelque grace, de la retracter, & de ne les recevoir pas mesme à la penitence.

Conc.t.4.p.1081.a. | V.§11. | p.1041.1.b. | Thphn p.107.b| Nphr.chr. | Evag.o.p.174.a.d. | a Conc t 4 p. 1081 a b c|1115. c|1123.c|Liber. c.18.p.123.

'Simplice avoit fait dés l'année precedente à l'égard de Jean ce qu'Acace demandoit,[b]& il le fit encore[en celle-ci]à l'égard de Mongus, les declarant l'un & l'autre indignes du nom mesme de Chrétiens.'Ce fut apparemment[1]dans un Concile.[c]Il y eut un ordre[de l'Empereur,]pour mener le Foullon en exil à Pityonte. Mais[en chemin]il s'échapa de ses gardes, & se refugia dans l'eglise de Saint Theodore à Eucaïtes,[d'où il revint peutestre à Antioche,]'puisque Simplice dit que les troubles qui arriverent depuis dans cette eglise, venoient de ce qu'on n'avoit pas banni les chefs des heretiques hors de l'Empire, comme il l'avoit demandé:[ou bien il faut dire qu'il ne fut banni que l'année suivante aprés le meurtre de Saint Estienne.]'Et c'est ce qu'a cru M. Valois.

Conc.t.4.p.1041.b. | b p.1125.c. | 1 | c. | c Thphn.p.107.d. | Conc.t.4.p.1033.c.d. | Evag.n.p.175.a.b.c.

'Aprés la deposition de Jean, Estienne fut fait Evesque d'Antioche 'par le Concile d'Orient.[d]C'estoit un homme de bien,[e]un predicateur de la vraie foy;[& la grace du martyre que Dieu luy accorda, & qui fait que l'Eglise l'honore le 25 d'avril, en est une preuve. Il fut fait Evesque selon ce que nous avons dit, dans les

Thphn.p.107.d. | Conc.t.4.p.1151.e. | d Thphn p.109.d. | e Conc.t.4 p.1032.d.

1. si on lit *apud eam*, comme le sens y porte naturellement, & non pas *apud eum*.

premiers mois de cette année. Il eprouva aussitost aprés la fureur
Thphn p.108.b. c|Conc.t.4.p. 1152.a. des heretiques.]'Car les partisans de Pierre le Foullon le voulurent faire passer pour Nestorien. Ils l'en accuserent devant l'Empereur mesme, & obtinrent de luy qu'il fist tenir un Concile de l'Orient à Laodicée[en Syrie.]Le Concile examina cette affaire: Mais comme Estienne n'avoit pour accusateurs que des athées & des heretiques, le Concile le declara innocent; & le rétablit dans son siege, selon les termes de ceux qui raportent cette his-
Thphn.p.108.b. c. toire.'Theophane raporte cela à la 4[e] année de Zenon, & à la premiere indiction,[a]c'est à dire à l'an 478.
a Boll.25.apr.p. 462.c.

L'AN DE JESUS CHRIST 479.

[Le decret du Concile de Laodicée en faveur d'Estienne, n'arresta pas longtemps les Eutychiens. L'envie qui les bru-
Thphn p.110.c. loit, anima leur fureur contre luy.]'Ils l'attaquerent dans l'e-
Evag.l.3.c.10.p. 342.b. glise de Saint Barlaam Martyr:'& dans le saint Battistere où il
b Conc.t.4.p. 1032.d. estoit,[b]au pié des autels, ils le massacrerent[c]& le tuerent avec
c Evag.l.3.c.10. p.342.b|Thphn. p.110.c. des roseaux pointus comme des traits.[d]Ils trainerent ensuite son corps, & le jetterent dans la riviere d'Oronte.[e]Evagre attribue ce massacre aux enfans des Antiochiens. Je pense que ce n'est
d Conc.t.4.p. 1152.b|Thphn. p.110.c. qu'une periphrase pour dire les Antiochiens mesmes.[f]Je ne voy que Nicephore qui parle d'enfans dans les mesmes termes.[g]Il
e Evag.p.342.b. paroist que cela se fit dans une sedition.[h]S.Estienne ne gouverna
f Nphr.l.15.c.28. p.634.b. qu'un an. Baronius l'a mis dans le martyrologe au 25 d'avril.[Au-
g Conc.p.1032. c. tant qu'on en peut juger par la suite, il est mort un peu plustost.]
h Euty.t.2.p.111| Nphr.chr. [i]Le Synodique luy avoit déja donné le titre de Martyr.[k]On pretend avoir à Venise des reliques d'un Saint Estienne Evesque
i Conc.p.1152.b. d'Antioche.
k Boll.25.apr.p. 463.f.

[l]Zenon punit la mort d'Estienne,[m]& ordonna, pour venger
l Conc.p.1032.b. l'injure de Dieu, que ceux qui avoient eu part à ce sacrilege, pe-
m c. riroient par les supplices dont ils estoient dignes.[n]Simplice l'en
n b.c. loue beaucoup, & se rejouit d'avoir trouvé dans ce Prince, l'esprit d'un tres fidele Prelat,'& une devotion vraiement Chré- &c. tienne.[Je ne sçay s'il avoit quelque bonne raison pour en parler de la sorte. Mais S. Augustin estoit persuadé qu'en ces rencontres, la douceur est infiniment plus utile à l'Eglise, que la rigueur: Il remarque que d'autres avant luy, avoient esté dans le mesme sentiment: Et il témoigne estre prest de faire & de souffrir tout, pour empescher qu'on ne mélast le sang des persecuteurs avec celui des Martyrs.]

ARTICLE XVIII.

Acace ordonne un second Estienne pour Antioche: Simplice le tolere.

'LE meurtre de S. Estienne fit que les[Orthodoxes]d'Antioche, demanderent qu'on leur ordonnast un Evesque à Constantinople,'pour appaiser les seditions[des heretiques]de leur ville, qui pourroient craindre davantage un Evesque choisi avec la participation de l'Empereur.]'Et d'ailleurs ces heretiques auroient peutestre empesché par leurs seditions qu'on n'eust à Antioche un Evesque Catholique.["Il n'y avoit pas encore 30 ans que Maxime d'Antioche avoit esté ordonné par Anatole de Constantinople.]'Zenon entra dans cette pensée,[a]& commanda à Acace d'en ordonner un. Conc.t.4.p. 1032.c. c|1032.a. Bar.479.§ 4. V. S. Leon § Conc.p.1032.e. a p.1032.a|1033. a.

[b]Acace,[par l'esprit duquel ce Prince agissoit,]pretendit avoir differé longtemps de faire cette ordination, depeur qu'il ne semblast l'avoir desirée.'Enfin neanmoins il ne put refuser ce qu'un Empereur luy demandoit, & pour des raisons si importantes. 'Ainsi il ordonna à Constantinople,[c]par la volonté de l'Empereur,[d]un second Estienne,[e]ce qui a produit de la confusion dans l'histoire. Mais il faut sans difficulté preferer les lettres du Pape Simplice à tout le reste.[f]Cet[Estienne]estoit extremement celebre pour son merite; & l'Eglise d'Antioche eust eu tout à fait lieu de se rejouir de l'avoir pour Evesque, s'il eust esté ordonné à Antioche, selon l'ancienne coutume. b p.1033.e. c|1032.a. p.1032.e. c Thphn.p.110. c. d c|Euty.p.111| Nphr.chr. e Bar 479.§ 13. f Conc.t.4.p. 1032.a.b.

'Zenon & Acace écrivirent au Pape, pour luy dire les raisons qui avoient obligé de passer pardessus cette coutume, & Zenon protestoit que ce n'estoit que par une pure necessité, & pour cette fois seulement, promettant avec une espece de serment, qu'à l'avenir les Evesques d'Antioche seroient elus & ordonnez par les Evesques provinciaux[de la premiere Syrie,]& par le Concile d'Orient,[lorsqu'il y auroit de la difficulté. Car je ne pense pas qu'on l'assemblast toujours pour ordonner les Evesques d'Antioche.] b.a.

'Il semble que Simplice ait appris par ces lettres de Zenon & d'Acace, ce qui estoit arrivé à Antioche: Et il en fut touché de douleur,[d'autant plus]qu'il voyoit que cela n'estoit arrivé que parcequ'on avoit negligé de bannir les heretiques, comme il l'avoit tant demandé.'Ce fut ce qu'il témoigna avec liberté à l'un & à l'autre dans les réponses qu'il leur fit.'Et il conjure Zenon c. c.d|1032.c.d. ibid. p.1032.e.

de faire au moins, aprés une si funeste experience, ce qu'on eust dû faire par prudence pour la prevenir.

p.1032. 'Il ne put pas refuser d'approuver qu'Acace eust ordonné l'Evesque d'Antioche, puisqu'on pretendoit que cela estoit necessaire pour la paix de cette Eglise.'Mais il supplia fort l'Empereur de se souvenir de la promesse, ou plutost du serment qu'il faisoit, que ce n'estoit que pour cette seule fois,'& il recommande à Acace de faire en sorte qu'il ne soit plus obligé de faire des choses qui eussent besoin d'excuses.'La lettre à Zenon est datée du 22 de juin : l'autre est sans date.[Nous ne savons rien de l'episcopat de ce second Estienne.]'Il gouverna environ trois ans, puisque Calandion luy avoit succedé un peu avant le mois de juillet 482.[Nous ne trouvons rien pour l'histoire de l'Eglise d'Orient en 480, & 481.]

p.1032.a. | Ibid. | p.1032.b. | p.1032.a|Bar. 479.§13.

✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠

ARTICLE XIX.

Calandion succede à Estienne d'Antioche; fait raporter les reliques de Saint Eustathe.

L'AN DE JESUS CHRIST 482.

Bar.481.§2. 'L'EGLISE d'Orient perdit en un mesme temps deux de ses Patriarches,[Estienne]d'Antioche, & Timothée[Salofacial]d'Alexandrie,[qui moururent tous deux"sur la fin de l'année precedente ou au commencement de celle-ci. Ainsi Estienne ne peut avoir gouverné que deux ans & quelques mois, & Salofacial, environ 21 an & demi"depuis l'an 460.] NOTE 13. | V.S. Leon.

§1.2|Evag.l.3.c.10.p.342.c|Thphn.p.110.c|Nphr.chr|Eury.p.111. a Conc.t.4.p.1032.c. c. 'On convient que Calandion fut le successeur d'Estienne.'Il y eut quelque necessité qui empescha de mander d'abord son election au Pape. Il la luy manda neanmoins luy mesme quelque temps aprés, en luy faisant excuse de ce delai : & son Concile la fit avec luy. Anastase Evesque d'Orient fut envoyé porter ces lettres.[Il passa par Constantinople,]'& Acace luy donna des lettres pour le Pape, qui regardoient apparemment le mesme sujet.'Le Pape receut sans peine les excuses de Calandion, dont il avoit appris des auparavant la verité.'Et il manda à Acace qu'il recevoit ce Prelat pour son Collegue, & l'admettoit dans le sein & à la communion du saint Siege.'Cette lettre"est datée du 15 de juillet. Mais elle est plutost du 13 de juin.[Nous n'avons point les lettres qu'il en écrivit sans doute à Calandion mesme & au Concile d'Orient.

c. | p.1032.a. | a. | V. la note 13.

*Note 14. Lorsqu'Estienne mourut, il semble que*Calandion fust à Constantinople, soit comme Nonce & Agent de l'Eglise d'Antioche, soit en quelque autre qualité, & que Zenon l'ait envoyé à Antioche, en témoignant qu'il souhaitoit qu'on l'en fist Evesque. Car on peut donner assez naturellement ce sens à ces paroles de Candide,]'Que comme l'impie Pierre[le Foullon]troubloit Cand.p.135.b. [par ses emissaires,]les Eglises de l'Orient, Zenon envoya Calandion pour estre Evesque d'Antioche.

[Calandion s'attacha toujours au parti des Orthodoxes contre les Eutychiens,]'jusqu'à ce qu'il merita enfin par son zele L'ber.c.18.p.125.126.
V.§44. "d'estre deposé, & relegué dans le desert d'Oasis.ᵃIl vouloit que a Evag l.3.c.10. tous ceux qui s'adressoient à luy, anathematizassent Timothée p.342.c. [Elure]& la Circulaire de Basilisque.'Xenaïa, depuis si celebre Thphn.p.115.c. par son impieté, commença des ce temps-ci à troubler l'Eglise. Calandion le chassa de quelques bourgs d'autour d'Antioche qu'il infectoit.

'Comme Pierre le Foullon avoit ajouté ces mots au Trisagion: Thdr.L.p.566. *Qui avez souffert pour nous*, comme si toutes les trois personnes b|n.p.169.1.c.d. divines eussent enduré la mort; Calandion, pour détruire ce sens, y ajouta ces autres paroles: *Christ nostre Roy*, afin qu'au moins la mort de la Croix ne se pust raporter qu'à J. C. seul,[ne pouvant peutestre pas abolir tout à fait l'addition de Pierre,] 'qui estoit embrassée par les Catholiques mesmes dans la Syrie. Phot.c.228.p.
V.§49. ᵇLe Foullon osta"depuis ce que Calandion avoit ajouté. 773|Sur.11.jun. p.175.§26.

[Calandion rendit encore son episcopat celebre par la transla- b Thphn.p.115. c.
V.son titre. tion des reliques de"S. Eustathe, l'un des plus saints & des plus
§ celebres de ses predecesseurs. Ce Saint estoit mort assez probablement l'an 337 au plustard, à Philippes en Macedoine, où les calomnies des Ariens l'avoient fait releguer par Constantin; & son corps y estoit demeuré jusqu'à ce temps-ci.]'Mais Calandion Thdr.L.1.p. ayant demandé à Zenon la permission de le transporter à Antio- 557.d|Vict.Tun| che, il fit recueillir ses reliques à Philippes, & les fit apporter Thphn.p.114. c.d. avec tout l'honneur. Tout le peuple d'Antioche alla six lieues loin audevant & les receut avec toute sorte de respect.'On re- Thdr.L|Thphn. marque que cette translation réunit au corps de l'Eglise les Eustathiens,[c'est à dire les derniers restes de ce parti, les autres s'estant réunis des auparavant à diverses fois. Cette translation ne se peut mettre qu'en cette année, Calandion s'estant bientost brouillé auprés d'Acace.]

ARTICLE XX.

Salofacial meurt: Jean Talaïa s'unit à Illus, neglige Acace.

Conc.t.4.p. 1031.a. a|1037.b|1073.c. Vict.Tun.an. 480. a Liber.c.18.p. 123. b Evag.l.3.c.17. p.348.c. c Liber.p.123| Vict.T. d Ibid|Thdr.L. p.566.a. e Conc.p.1071.c. f Evag.p.348.c. g n.p.86.2.d. h p.87.1.b. i Liber.c.16.p. 108.

'TIMOTHÉE Salofacial Evesque d'Alexandrie mourut, comme nous avons dit,"vers le mesme temps qu'Estienne V. la note 13. predecesseur de Calandion.'Les Papes Simplice & Felix l'appellent *De sainte memoire.*'Il fut enterré dans une eglise[a]entre les Evesques Catholiques.[b]Mongus usurpateur de son siege, qui le qualifioit quelquefois son saint & bienheureux pere,[c]osta son nom des diptyques,[d]& fit deterrer son corps pour le jetter hors de la ville en un lieu desert;[e]ce qu'on luy reprocha comme un crime enorme.[f]Et il avoue luy mesme que c'eust esté une chose condannée de Dieu & des hommes, s'il l'eust faite.[g]Cependant il n'ose dire absolument qu'il ne l'ait pas faite,[h]& les preuves en sont trop fortes pour en douter.[i]Salofacial mourut"en paix. *sine molestia* [Mais sa mort jetta son Eglise dans un trouble & une guerre effroyable que 40 années ne purent pas appaiser, & dont on peut dire que les effets funestes durent encore.

p.107. Chr.ori.p.119. Liber.c.16.p. 107. k Evag.l.3.c.12. p.343.a. l Liber.c.16.p. 107. m Thphn.p.110. d|Eva.n.p.84.1. a.b|Vict.T. n Liber.c.16.p. 107. o p.107|Thphn. p.110 d. p Liber.c.17.p. 110. q Thphn.p.110. d. r d. f Liber.c.16.p. 107.

'Nous avons parlé ci-dessus de Jean Talaïa Prestre & œconome de l'Eglise d'Alexandrie.]'La Chronique orientale l'appelle Jean Duinasade.'D'abord il avoit esté œconome[k]de l'eglise"de NOTE 15. Saint Jean Baptiste[à Alexandrie.][l]Ensuite il entra dans l'Ordre de Tabenne, où il fut fait Prestre,[m]d'où vient qu'on le surnomme quelquefois *de Tabenne.*[n]Lorsque Salofacial"l'envoya à Constan- V. § 16. tinople[l'an 478, il s'y lia d'amitié avec Illus,[alors tout puissant à la Cour.][o]Quand il fut revenu à Alexandrie, Salofacial le chargea de nouveau de l'œconomat de toutes les eglises[de la ville.] [p]Il se conduisit assez bien dans cette charge; & estoit d'ailleurs Orthodoxe dans sa foy,[q]& défenseur de la veritable doctrine. [r]On le qualifie aussi un homme sage.[Mais il est fascheux que ceux mesmes qu'on ne peut dire][f]avoir eu aucune passion contre luy, avouent que comme il avoit la disposition des affaires & des biens de toutes les eglises d'Alexandrie, il envoyoit souvent de riches presens à Illus. Il negligeoit au contraire beaucoup l'amitié d'Acace, & de Gennade Evesque d'Hermopole, parent de Salofacial & son Nonce à Constantinople.[Nous allons voir les malheurs que causa un si leger commencement.]

Conc.p.1052.c. p.1081 d|Evag.l. 3.c.21.p.343.b. s Evag.p 343.a.

'Salofacial se voyant à l'extremité de sa vie, écrivit à l'Empereur,'& luy deputa Talaïa,'par le conseil de quelques personnes, pour

'pour le prier de donner ordre que s'il venoit à mourir, on luy donnast un successeur Catholique, qui fust ordonné par les Catholiques,'& que les[Catholiques]d'Alexandrie"eussent la liberté de choisir qui ils voudroient[sans en pouvoir estre empeschez par la faction des Eutychiens.]'L'Empereur suivant en cela [les regles &]le mouvement de l'Esprit de Dieu, eut soin de mander que si Dieu appelloit à luy Salofacial, on luy donnast un successeur tiré du corps des Clercs ministres de l'Eglise Catholique, reconnu pour estre attaché à la foy orthodoxe, & qui fust ordonné par les Evesques Catholiques.'Il destina mesme une legion, pour prendre soigneusement garde[que les Eutychiens n'entreprissent rien,]ni du vivant de Salofacial, ni quand Dieu auroit disposé de luy.

Conc.t.4.p. 1081.d. — NOTE 16. — Evag.l.3.c.12.p. 343.b. — Conc.t.4.p. 1050.c.d|1055.e| 1205 d. — p.1055.e.

****

ARTICLE XXI.

Talaïa est élevé sur le siege d'Alexandrie, qu'il avoit promis de ne point briguer.

'ZENON écrivit tant à Salofacial mesme, qu'au Clergé d'Alexandrie, au sujet de l'election d'un Patriarche.[Et c'est la derniere action qu'il ait faite pour l'Eglise.]'Il donnoit dans ses lettres de grands eloges à Talaïa; de sorte que presque tous les Alexandrins regardoient déja ce Prestre, comme prest à monter sur le throne patriarcal,[n'y ayant pas à douter que dans l'election, on ne considerast beaucoup l'estime que l'Empereur témoignoit faire de luy. Cependant je ne sçay pas comment cela se peut accorder avec ce que]'Zacarie historien[Eutychien]a écrit, Que Zenon ayant decouvert durant le sejour que Talaïa fit alors à sa Cour, qu'il s'y preparoit des voies pour monter au patriarcat d'Alexandrie, il ne le laissa point retourner qu'aprés luy avoir fait faire serment, que jamais il ne rechercheroit cette dignité.

Conc.t.4.p. 1050 c|1081.d. — p 1081.d. — Evag.l.3.c.12.p. 343 a.b.

[Il seroit aisé de rejetter le témoignage d'un Eutychien, s'il estoit seul. Mais il est appuyé par celui des Papes, qui nous assurent que]'lorsque Talaïa fut monté, comme nous allons voir, à l'episcopat, Zenon l'accusa de parjure,ª& de luy avoir manqué de parole à luy mesme.ᵇEt Liberat dit encore plus nettement, qu'il l'accusoit d'avoir usurpé le siege d'Alexandrie, contre le serment qu'il avoit fait à Constantinople.ᶜEvagre cite mesme d'une lettre de Zenon au Pape, & comme les propres termes de

Conc.t.4.p. 1031.c. — a p.1169.1170| 110'.c. — b Liber.c.17.p. 112. — c Evag.l.3.c.20. p.350.c.

ce Prince, Que Talaïa avoit tort de troubler l'Eglise, pour se faire Evesque d'Alexandrie, aprés avoir fait serment de ne jamais monter sur le throne de cette Eglise; qu'ainsi il avoit violé son serment, & s'estoit rendu coupable du plus grand des sacrileges.

[Il y a donc bien de l'apparence que Talaïa avoit effectivement juré, non pas de ne jamais accepter l'episcopat d'Alexandrie, comme l'écrivoit Zenon dans la chaleur de la dispute; mais de ne le point briguer, puisque c'est à quoy s'est reduit Zacarie l'Eutychien; & puisque nonobstant cette lettre de Zenon, les Papes n'ont pas laissé de soutenir que Talaïa avoit esté elu legitime-

Conc.t.4.p. 1082.a. ment,]'& luy ont donné le titre de Saint:[ce qui ne se pouvoit pas, s'il avoit fait serment de ne jamais accepter l'episcopat.]

p.1032.c. 'On pretendoit que ce serment s'estoit fait avec la participation d'Acace.

Evag.l.3.c.12.p. 343.c. a c.20.p.351.b. Liber.c.17.p. 110. 'Peu aprés que Talaïa fut revenu de Constantinople, Salofacial mourut, & Talaïa luy succeda[a] d'une maniere toute canonique,'ayant esté[elu &]ordonné par un grand nombre d'Evesques, par les Ecclesiastiques, & par les Evesques de la communion Catholique, qui connoissoient, dit Liberat, sa foy & sa sage

Conc.p.1032.b. conduite,'& qui le croyoient orné de toutes les qualitez neces-

Euty.t.2.p.107. saires à un Prelat.'Le Prefet qu'Eutyque appelle Ebn Gustus, y

Conc.p.1032.b. contribua aussi.'Cette election se fit par un consentement unani-

Thdr.L.p.566. a b. me des fideles, & sans aucun trouble,'quoiqu'il semble, selon Theodore le Lecteur, qu'aussitost aprés la mort de Salofacial, & avant l'election de Talaïa, Mongus ait voulu se faire recevoir pour Evesque, ait eu assez de credit pour deterrer deslors le corps de Salofacial, & assez de temerité pour se declarer de nouveau ennemi du Concile de Calcedoine; & que cela ait attiré sur sa teste une nouvelle condannation[par le Concile mesme qui elut Talaïa.

Euty.t.2.p.107. Talaïa peut avoir esté elu vers le mois d'avril.]'Car on marque qu'il gouverna six mois,[jusqu'à ce qu'il fut obligé de s'enfuir

Chr ori.p.119. pour ceder à Mongus.]'Et il y a quelque lieu de croire que Mongus fut inthronizé le 24 octobre de cette année.

ARTICLE XXII.

Talaïa écrit à Acace sur sa promotion: La lettre n'est pas rendue: Acace se pique; irrite Zenon contre luy.

'C'ESTOIT alors la coutume que les nouveaux Evesques des premiers sieges de l'Eglise, mandassent leur election aux Patriarches, [afin d'en obtenir une espece de confirmation, & des lettres de communion,]'quoique sans cela ils ne laissassent pas d'estre Evesques.'Talaïa satisfit à ce devoir à l'égard du Pape Simplice, par une lettre synodique, qu'Isidore Prestre, & Pierre Diacre apporterent de sa part, 'peutestre sur la fin de juin, [avec un autre]'qui estoit au nom de beaucoup d'Evesques d'Egypte, [qui avoient assisté à l'ordination de Talaïa,]& de presque tout le Clergé d'Alexandrie.'Il adressa de mesme une Synodique à Calandion d'Antioche.

Liber.c.p.117. Conc t.4.p.1081.e. a c. p.1037 a.b. a.b. Liber.c.18.p.119.

'Talaïa en écrivit aussi une à Acace: mais au lieu de la luy envoyer directement, il l'envoya par un courier public à Illus, à qui il donna avis de son ordination, comme à son ami particulier, afin qu'il fist pour luy tout ce qu'il y avoit à faire en cette rencontre: ordonnant au courier de ne rien faire que par son ordre.'Il chargea le mesme courier d'une lettre pour l'Empereur, '& mesme de celle qui estoit pour Calandion.'Il faisoit tout cela dans la pensée qu'Illus estoit à Constantinople[ou à Nicée:]Mais dans ce temps là mesme, Zenon l'avoit envoyé "à Antioche[en qualité de General de l'Orient.]'Le courier ne l'ayant donc point trouvé à Constantinople, le vint chercher à Antioche, emportant avec luy les lettres qu'il avoit pour l'Empereur & pour Acace.'Ainsi Calandion receut la lettre qui estoit pour luy: [ce qui estoit en quelque sorte approuver & ratifier son ordination.]

c.17.p.110.111. p.111. c.18.p.119. p.111. V. Zenon § Ibid. c.18.p.119.

'Mais Acace ayant appris que Talaïa estoit Evesque, & n'en recevant point de lettres, il le trouva fort mauvais,[& fit pour s'en venger, des maux infinis à l'Eglise & à luy mesme. Luy & Gennade d'Hermopole, avoient sans doute esté déja piquez de ce que Talaïa avoit semblé les negliger, & ne s'appuyer que d'Illus.]'Ils se joignirent donc ensemble, pour animer Zenon contre luy, & luy faire perdre l'episcopat. Acace pouvoit tout sur Zenon, & la faveur d'Illus n'estoit propre qu'à perdre ceux qu'il aimoit, dans l'esprit du Prince, "qui craignoit alors au-

c.17.p.111. p.111. Ibid. §

tant ce Ministre, qu'il l'avoit autrefois aimé.

p.111. 'Acace & Gennade commencerent donc à luy representer qu'il seroit dangereux pour l'Eglise d'Alexandrie, d'avoir Talaïa pour Evesque; qu'il avoit porté Salofacial à mettre le nom de Dioscore dans les diptyques, qu'il avoit mesme eu la pensée de c.18.p.119. quitter l'Eglise,'qu'il n'aimoit pas le Concile de Calcedoine, & que s'il faisoit paroistre le contraire, ce n'estoit que par hypocri- Euty.t.2.p.107. a Conc t.4.p. 1032.c|1169. b 70|1101.c. sie.'Eutyque le traite aussi d'Eutychien.ᵃAcace n'oublia pas sans doute de relever le violement qu'on pretendoit qu'il avoit fait d'un serment & d'une parole donnée à l'Empereur mesme[de ne point briguer le patriarcat d'Alexandrie.

Il paroist que ce fut ce pretendu crime dont on fit le plus de p.1105.c|1107.a. bruit, & qu'on n'osa porter à Rome que celui-là.]'Car Gelase soutient que quel que fust Talaïa, c'estoit au moins un Catholique, & un homme à qui on n'avoit jamais fait aucun reproche p.1159.d. touchant sa foy & sa communion.'Pour ce qui est du parjure, il soutient qu'il n'en avoit jamais esté ni convaincu, ni mesme ac- p.1101.c.d. cusé dans les formes,'& qu'Acace n'ayant point voulu soutenir l'accusation qu'il avoit formée contre luy, avoit fait voir qu'il Eva.l.3.c.12.p. 343.b. n'avoit point de preuve pour le convaincre.'Que s'il avoit seulement promis de ne point rechercher le patriarcat, qui est tout ce qu'en dit l'historien Eutychien,[il a pu l'accepter apres ce serment mesme, pourvu qu'il ne l'eust point brigué:]Car'pour ce que Zacarie ajoute, qu'il donna de l'argent pour se faire elire, [Zenon n'eust pas manqué de joindre le crime de la simonie à celui du parjure, ni le Pape Simplice d'en parler, si on l'en eust soupçonné alors.]

ARTICLE XXIII.

Zenon poussé par Acace, veut chasser Talaïa, & mettre Mongus en sa place: Il en écrit à Simplice, qui s'y oppose inutilement.

Bar.482.§ 15. 'IL falloit que le demon de l'orgueil & de la vengeance possedast déja le cœur d'Acace, pour le rendre comme luy, l'accusateur de son frere.[Mais aprés ce premier pas, il luy en fit faire un autre bien plus dangereux. Nous avons vu ci-dessus, ce que c'estoit que Pierre Mongus, combien il estoit digne de l'horreur de toute l'Eglise, & combien Acace mesme avoit travaillé pour le faire detester par Rome & par l'Occident. Mais voulant depossedet Talaia de l'episcopat, il falloit luy opposer un hom-

me capable de soutenir cette injustice. Et c'est ce qu'il trouvoit en Mongus, qui se pretendant depuis quelque temps Evesque d'Alexandrie, n'avoit besoin ni d'election, ni de Concile, ni d'autres formalitez embarassantes, mais seulement d'avoir la Cour favorable à son usurpation. Zenon estoit trop engagé d'honneur à combatre les Eutychiens, pour les pouvoir tout d'un coup favoriser ouvertement. Mais Mongus n'estoit pas si attaché à son heresie, qu'il ne le fust encore davantage à ses interests. Un patriarcat d'Alexandrie, meritoit bien dans l'esprit d'un fourbe ambitieux, qu'il dissimulast un peu ses sentimens.]

'Il avoit à Constantinople quelques partisans, qui ne contribuerent pas peu à persuader à l'Empereur les crimes pretendus de Talaïa,'y employant tout ensemble la fourberie & l'argent, [& qui ne manquerent pas d'assurer Acace de la disposition où estoit leur maistre, de bien seconder ses intentions. Ainsi Acace se servant d'un pretexte qui a toujours causé les plus grands biens & les plus grands maux de l'Eglise; representa à Zenon, combien il estoit fascheux de voir Alexandrie toujours divisée par les Eutychiens & les Catholiques;]'Que Mongus pouvoit faire cesser ce mal, & réunir tous les cœurs, parcequ'il estoit fort aimé du peuple;'Qu'il avoit esté quelque temps dans l'erreur; mais qu'il promettoit de suivre à l'avenir les definitions de la vraie foy.

Liber.c.17.p.111.
Thphn.p.112.b.
Liber.c.17.p.111.
Conc.t.4.p.1302.d.

'Zenon n'eut pas de peine à se rendre à ces raisons apparentes, sans considerer ni que Mongus estoit encore alors hors de la communion de l'Eglise, demandé[ou plutost reconnu]pour Evesque par ceux qui faisoient profession de l'heresie; ni que quand mesme il auroit voulu sincerement se réunir à l'Eglise, il n'auroit pu y esperer aprés tant de fautes dont il estoit coupable, que le pardon aprés la penitence canonique, & non le comble des dignitez[dont elle honore les vertus eminentes, & dont ses Canons excluent les penitens & les heretiques.]'Il écrivit au Pape Simplice, tant contre Talaïa, qu'il accusoit d'estre coupable de parjure, que pour luy témoigner la pensée où il estoit, qu'il falloit faire Mongus Evesque d'Alexandrie.'Il envoya cette lettre par Urane Sousaïde,*par des deputez, dit Simplice, fideles à ses desseins, & adroits pour en procurer l'execution.

c.d.
c.d.1081.e|Eva l. 3.c.15.p.347.a.
Conc.t.4.p.1081.e.
a p.1031.a.

[Pour Acace, aprés avoir engagé son Prince dans cette demarche honteuse,]'il aima mieux ne point écrire au Pape,[que de luy faire une proposition si indigne d'estre ecoutée.]'Simplice écrivant à Acace sur Calandion,[peutestre le 13 de juin,]luy té-

a.
p.1031.a.

moigna qu'il savoit déja que l'Eglise d'Alexandrie estoit dans un 481.
grand trouble depuis la mort de Salofacial, & que les heretiques taschoient de s'en rendre les maistres. Il le pria de luy en mander des nouvelles, & d'empescher que l'Empereur ne fust sur-
p.1301.b.c. pris par les heretiques.'Il receut[ensuite]les lettres de Talaïa & de son Concile: & il estoit prest de confirmer l'ordination de Talaïa,[en luy envoyant des lettres de communion,]lorsque les lettres de l'Empereur arriverent.

c.d|1081.c. 'Comme ces lettres accusoient Talaïa de parjure, il ne voulut point se haster de confirmer son episcopat: mais il ne put
p.1032. souffrir qu'on parlast de mettre Mongus en sa place:'Il en écri-
p.1032.1033. vit le 15 de juillet une lettre tres forte à Acace,'où il témoigne estre fort surpris & fort affligé de ce qu'il ne luy écrivoit point sur une affaire si importante, comme vous y estes, luy dit-il, si fort engagé & par l'amitié qui nous unit, & par le soin que vostre charge vous oblige de prendre de ce qui regarde la foy & la ve-
p.1032.a.b. rité.'Il le prie neanmoins comme une personne qu'il ne soupçonnoit encore de rien, de travailler sans cesse à maintenir l'Empereur dans la défense de la verité, & à luy mander ce qu'il apprendroit, & mesme ce qu'il jugeroit se devoir faire, afin de multiplier le talent qui luy avoit esté confié en étendant ses soins sur toute l'Eglise.

c|1096.c. 'Il écrivit aussi alors à l'Empereur par Urane,[a] & le conjura par
a p.1052.c.d. ce qu'il y a de plus sacré, de ne point souffrir que l'Eglise d'Alexandrie fust separée de la doctrine & de la communion de Saint Marc.[Nous n'avons plus cette lettre. Elle donnoit sans doute à
p.1032.1033. Zenon plus d'eloges qu'il ne meritoit,]'aussibien que celle à Aca-
p.1081.1082. ce.'Mais comme il ne pouvoit pas consentir à ce qu'il demandoit
p.1052.c. pour Mongus, ce Prince ne laissa pas de s'en tenir offensé,'& ne luy fit point de réponse.

p.1032.1033. 'Acace ne se mit pas non plus fort en peine de luy répondre, quoiqu'il ne manquast pas d'occasions. De sorte que Simplice luy en écrivit encore le 6 de novembre, une lettre courte, mais forte, où il proteste que les efforts que l'on faisoit contre l'Eglise d'Alexandrie, ne luy laissoient prendre aucun repos, dans la vue du conte qu'il en devoit rendre à J.C, & dans le sujet qu'ils avoient tous deux de craindre qu'on ne les accusast d'avoir livré au demon,"ceux qu'ils n'auroient pas empesché de s'y livrer. &c.
p.1032.a. 'Cette lettre fut portée par un nommé Restitute.[b] Simplice eust
b p.1052.d. volontiers reiteré ses instances auprés de Zenon. Mais il en fut empesché par une longue maladie qui l'emporta enfin l'année suivante.

ARTICLE XXIV.

Zenon sollicité par Acace pour Mongus, fait son Henotique.

[DURANT que Simplice travailloit pour la paix de l'Eglise, Acace achevoit de la ruiner, en pretendant unir J. C. avec Belial.]'Mongus avoit envoyé à Constantinople, quelques personnes de son parti,[a]dont l'Abbé Amon estoit chef,[b]comme pour travailler à la réunion des Eglises. Acace les receut avec joie, les presenta à l'Empereur; & par le moyen des partisans de Mongus, il persuada à ce Prince de faire l'écrit celebre appellé l'Henotique, c'est à dire un formulaire dressé pour réunir tous ceux qui estoient hors de l'Eglise.'Car Zenon le dressa dans cette vue[qu'Acace luy inspiroit.][b]Cet Henotique est une lettre adressée au nom de Zenon,[a]aux Evesques, aux Clercs, aux moines, & aux peuples de l'Egypte & de la Libye.[c]Mais elle ne parle qu'à ceux qui estoient separez de l'Eglise,[d]c'est à dire aux Acephales ou Demi-Eutychiens. Liber.c.17.p. 112. a c.18.p.110. b c.17.p.112. Leont.sect.5.p. 512. b Liber.c.17.p. 113|Eva.l.3.c.14. p.344.b. c Eva.p.346.b. d Fac.l.12.c.4.p. 548.549. NOTE 17.

'Zenon aprés y avoir protesté de son zele pour la foy, & des peines qu'il avoit prises pour réunir tous les Chrétiens dans une mesme foy & une mesme communion;'dit que des Abbez, des Ermites, & d'autres personnes venerables, l'avoient encore supplié de faire de nouveaux efforts pour cela.[Je pense que ce pouvoient bien estre les deputez de Mongus.]'Il declare ensuite au nom de toutes les Eglises,[qui ne l'en avouoient nullement,] qu'il n'y avoit point d'autre symbole ni d'autre definition de foy receue ou à recevoir que celle des Peres de Nicée, confirmée par ceux de Constantinople; Que si quelqu'un en recevoit une autre, il le regardoit comme separé[& ennemi de l'Eglise. On pouvoit dire en un veritable sens que l'Eglise ne recevoit point d'autre symbole que celui de Nicée. Mais on ne pouvoit pas dire qu'elle ne receust point d'autre definition de foy, sans rejetter celle du Concile de Calcedoine.]'Neanmoins Zenon rejette encore plus ouvertement ce Concile,[c]lorsqu'il a la temerité de prononcer anatheme à quiconque tiendra ou aura tenu rien de plus que ce qui est dans son Henotique, en quelque temps & en quelque lieu que ce soit, soit à Calcedoine, soit en quelque autre Concile. Evag.p.344. p.344.345. p.345.b.c|346.a. Leont.sect.5.p. 512.a.b. c Eva.l.3.c.14.p. 346.b.

'Cependant en mesme temps qu'il rejette toute definition de foy hors celle de Nicée, il reçoit les 12 chapitres de S. Cyrille.'Il p.345.d. c.

traite de Saints & de veritables disciples des Peres de Nicée, ceux qui se sont assemblez à Ephese, pour condanner non seulement Nestorius, mais encore ceux qui se sont engagez depuis dans son erreur, [c'est à dire qu'il approuve tous les deux Concila. 4.p.336.a. les d'Ephese, le faux comme le veritable.]'Basilisque ne l'avoit c.14.p.345.c| fait que dans les mesmes termes.'Il veut neanmoins qu'on ana-346.b. thematize Eutyche,[a]& qu'on reconnoisse que J. C. s'est verita-a p.345.d. blement incarné de la Sainte Vierge mere de Dieu, sans confusion, réellement, & non en fantosme; qu'il nous est consubstantiel[a]selon son humanité. [Mais hors l'anatheme d'Eutyche, &c. dont la pluspart des Eutychiens ne faisoient pas de difficulté,] c.4.p.336.d|339. b. 'il ne dit rien en cela qui ne fust presque aussi positivement dans b Leont.sect.5. p.512.a. la Circulaire de Basilisque,[b]& ce sont des choses que les Catholiques & les heretiques avouoient egalement.[c]Pour les deux na-c Fac.l.12.c.4.p. 550.a. tures, il evite d'en dire seulement un mot.

Eva.l.3.c.14.p. 346.b. d Fac.l.12.c.4.p. 548.b.550.a. 'C'est aprés avoir ainsi renversé la foy de l'Eglise, qu'il exhorte les Eutychiens à rentrer dans sa communion,[d]comme si la confusion faisoit l'unité de l'Eglise, & qu'il fallust y rappeller les heretiques, non pour les convertir, en leur faisant quitter leurs erreurs, mais pour pervertir plus aisément les Catholiques par p.548.c. le commerce qu'ils auroient ensemble.'Voilà jusqu'où alla l'impudence & la temerité d'un Prince,'qui estant bien eloigné de p.551.b.c. pouvoir s'acquiter de tout ce que demandoit de luy le gouvernement de ses Etats, & n'ayant que trop de dangers à essuyer, & trop de conte à rendre à Dieu dans les emplois de sa dignité; se chargeoit encore des choses ausquelles son devoir ne l'engageoit p.548.c. point,'usurpoit le ministere des Prelats,[e]sans respecter l'ordre e a. que Dieu a établi; ordonnoit à sa fantaisie de toutes choses, sans p.550.b. considerer s'il le falloit, mais s'il pouvoit se faire obeïr;'parloit comme si la foy de toutes les Eglises eust dependu de sa volonté, & qu'il ne fust pas permis d'avoir une autre croyance que celle du Prince. Il se voyoit sans doute approuvé par des lasches ou des ambitieux, & par ceux là il jugeoit des autres, ausquels il ne pouvoit pas faire changer de sentimens, bien qu'il pust leur p.551.b.c. oster la liberté de parler.'Il s'imaginoit vainement pouvoir gagner les heretiques, en supprimant la verité:'Et au lieu que le p.550.a. prophete dit qu'il ne rougissoit pas de parler de la loy de Dieu en presence des Rois & des Princes, cet Empereur avoit honte, [& craignoit]de dire la verité en presence de ses sujets. Et son mepris pour Dieu meritoit bien que la justice divine luy fist redouter ses sujets, puisqu'il ne vouloit pas estre soumis à son ordre.

[Il

[Il se vit dans la suite bien eloigné de ce qu'il avoit pretendu : Car nous verrons que son Henotique forma un effroyable schisme entre les Orthodoxes, & ne fit enfin qu'augmenter les divisions mesmes des heretiques.]'On croit que les louanges de ses flateurs, l'engagerent dans cette malheureuse entreprise. Ils luy disoient, selon leur maniere accoutumée, qu'il surpassoit tous ses predecesseurs en sagesse & en religion, & qu'il n'y avoit jamais eu, & n'y avoit point encore alors d'Evesque qui luy pust estre comparé. Ils estoient mesmes assez impies, pour luy dire que la foy Catholique estoit uniquement fondée sur luy, & ne pourroit subsister aprés luy. Assez simple & assez peu religieux pour les croire, il s'imagina que cette rare sagesse, qu'aucun, hors ses flateurs, ne vit en luy, luy feroit trouver le moyen de rappeller tout le monde à l'unité : en quoy depuis tant de temps personne n'avoit pu réussir. p.552.a.

[Le principal de ces flateurs, comme nous avons vu, fut Acace.]'On l'a accusé d'avoir non seulement conseillé à Zenon de faire cet Henotique, [a]mais de l'avoir composé & dicté luy mesme.[b]Forbesius n'excuse pas, mais loue Acace d'avoir fait faire cet Henotique, comme d'une condescendance sage & prudente, à cause des troubles qui dechiroient alors l'Eglise.[Hors la passion de cet homme contre l'Eglise Romaine, je ne voy rien qui l'ait pu porter à un sentiment si absurde. Il n'y eust point eu de trouble dans l'Eglise, si on eust mis un Evesque Catholique à Alexandrie: Et quand il eust fallu user de quelque condescendance, ce n'estoit pas jusqu'à abandonner le Concile de Calcedoine, pour ne pas dire jusqu'à l'anathematizer, & à autoriser le faux Concile d'Ephese.] Liber.c.17.p.112|Eva.l.3.c.13.p.343 d|Thphn.p.112.b. a Thphn.p.112.b. b Forb.l.3.c.12 § 5.10.p.108.109.

'Victor de Tunes en a sans doute mieux jugé, lorsqu'il a dit sur cette année mesme, que Zenon enivré de l'erreur Eutychienne, avoit par son Henotique, mis Acace au nombre de ceux qui condannoient le Concile de Calcedoine;qu'il s'estoit souillé par leur communion, & avoit abandonné comme eux la foy Catholique.'Evagre, s'il n'y a point de faute dans son texte, assure aussi que Zenon ne pouvoit admettre le Concile de Calcedoine.[c]Il ne laissoit pas depuis d'écrire à Rome, qu'il recevoit, aussibien que Mongus, & toutes les Eglises[de l'Orient,]le tres saint Concile de Calcedoine, puisque ce Concile avoit suivi la foy de Nicée, que l'on signoit en signant son Henotique.'On remarque que la version de l'Henotique qui est dans Liberat, est tres mauvaise & pour le latin & pour le sens. Vict.T.an.482. Eva.l.3.c.21.p.353 a. c c.20.p.350.d. Liber.n.p 118.

ARTICLE XXV.

Acace communique avec Mongus, & l'établit Evesque d'Alexandrie.

Liber.c.17.p.112| Evag.l.3.c.12.p. 343.c.

'L'HENOTIQUE estant fait, Acace obtint de Zenon que Jean Talaïa seroit chassé du siege d'Alexandrie, comme parjure, & Mongus rétabli en sa place, aprés neanmoins qu'il auroit receu l'Henotique, & à condition qu'il adresseroit des epistres synodiques[& de communion]à Acace mesme, au Pape

Liber.c.18.p. 110 Evag.l.3 c. 12 p.343.c.

Simplice, & aux autres principaux Evesques,'& qu'il recevroit à sa communion, ceux de la communion de S. Protere & de Salofacial,[à qui on faisoit regarder comme une grace, la chose

Conc.t.4.p. 1071.d. a Evag.l.3.c.13. p.343.d. Liber.c. 17.p.112.

qu'ils devoient le plus abhorrer,]'& qui les mettoit hors de la communion de l'Eglise Catholique.ᵃAcace fit donner par écrit les ordres necessaires pour cela, de la part de l'Empereur à Apollone Prefet d'Egypte, & à Pergame, que l'on envoyoit alors en la mesme province"en qualité de Duc[& de General des trou- NOTE 18.

Sur.13.may.p. 188.§3.

pes.]'Je pense que ce Pergame pouvoit estre le frere de S. Jean le Silentieux.

Liber.c.17.p. 112.

[Acace se hasta en mesme temps de consommer son iniquité,] '& sans attendre que Mongus eust accompli les conditions qu'on luy demandoit, il se contenta de la promesse qu'il avoit faite [par ses deputez]d'embrasser l'union[& la communion Catholique :]& sur cela il permit qu'on recitast son nom dans les diptyques, comme s'il eust déja esté en possession du throne d'Alexandrie, fit declarer aux Ecclesiastiques & aux laïques de son parti, qu'ils recevoient l'Henotique, & en mesme temps il les

Thphn.p.111.b.

admit à sa communion, quoy qu'ils fussent Eutychiens.'S'il en faut croire Theophane, il écrivit mesme à ceux d'Alexandrie,

Evag.l.3.c.10.p. 351.a.

de recevoir Mongus[pour Evesque,]& de chasser Jean.'Il ne faisoit neanmoins reciter le nom de Mongus qu'en secret, jusqu'à ce qu'il eut rendu les Legats mesme du Pape complices de sa prevarication.

Liber.c.18.p. 110 Evag.l.3.c. 13.p.343.d.

'L'Abbé Amon, avec les autres deputez de Mongus, &[le Duc]Pergame, estant arrivez à Alexandrie avec les ordres de l'Empereur, ils les montrerent à Mongus, qui promit d'y satis-

Eva l.3.c.10.p. 350 d. b Thdr.L.p.566. b. c Liber.c.18.p. 102. d c 17.p.112.

faire, de signer l'Henotique,'ce qu'il fit effectivement,ᵇ& de ne point anathematizer le Concile de Calcedoine[autrement qu'il l'estoit par l'Henotique mesme.]ᶜIl fut donc inthronizé par tout le monde,ᵈreceut à sa communion ceux qui luy avoient apporté

l'Henotique, & ceux qui avoient esté dans la communion de S. Protere[& de Salofacial,] lesquels souillerent ainsi leur foy, en se livrant à un usurpareur & un heretique. Cela se fit dans une assemblée publique & solennelle, aprés que tout le monde eut receu l'Henotique, dont Mongus fit ensuite publiquement la lecture, dans un discours qu'il avoit composé pour cela. Selon qu'on marque le temps de sa mort, il peut avoir esté inthronizé le dimanche 24 d'octobre. — Evag.l.3.c.13.p.344.a. a Conc.t.4.p.1071.d. b Evag.l.3.c.13.p.344.a. Chr.ori.p.119.

C'est ainsi que Mongus devint en quelque maniere Evesque d'Alexandrie, ou plutost qu'il s'empara de cette Eglise & la tint captive. Il usa de son pouvoir pour chasser les Evesques & les Ecclesiastiques Orthodoxes, & pour en ordonner d'autres qui fussent plus selon son esprit, [c'est à dire qui fussent heretiques.] Et il employa toutes sortes de violences contre les Orthodoxes. Beaucoup d'Evesques & d'Ecclesiastiques Catholiques, allerent à Constantinople[pensant y trouver quelque appui,]& avertirent Acace de tous ces desordres. Mais ils n'y receurent de luy que des rebuts & de mauvais traitemens, & trouverent qu'il soutenoit Mongus en toutes choses. De sorte qu'ils souffrirent à Constantinople une persecution tres cruelle.[Ce fut alors ou peu aprés] que Mongus viola la sepulture de Salofacial & le fit deterrer; qu'il osta des diptyques le nom de cet Evesque & de Saint Protere son predecesseur,[quoiqu'il communiquast avec ceux qui avoient esté dans leur communion;]& qu'il mit en leur place les noms de Dioscore & d'Elure,[de quoy l'Henotique, qui ne touchoit point à ces deux impies, luy laissoit la liberté.] — Conc.t.4.p.1101.e. c p.1071.d.e. d d.e|Liber.c.18.p.126. Evag.l.3.c.21.p.351.b. e b|Conc.t.4.p.1071.e. Liber.c.18.p.126. Conc.t.4.p.1071.e. f Liber.c.18.p.123|Vict.T.

Il ne manqua point dés qu'il fut ordonné, d'écrire à Acace une lettre synodique[de communion.] Il en écrivit une semblable au Pape Simplice, témoignant qu'il vouloit entrer dans sa communion, & dans celle du saint Concile.[Je ne sçay si c'est du Concile de leur patriarcat, ou de celui de Calcedoine.] Acace receut sa synodique, & luy en écrivit une pareille, liant ainsi une communion entiere, avec un homme qui avoit toujours fait une profession ouverte de l'heresie, & qui continua encore depuis, comme nous verrons dans la suite: outre que tant d'autres crimes dont il estoit coupable, par l'aveu d'Acace mesme, le rendoient à jamais incapable de l'episcopat, & qu'enfin s'il falloit lever les anathemes que toute l'Eglise avoit prononcez contre luy, ils ne le pouvoient estre que par le consentement de toute l'Eglise, & surtout du Pape. Mais Acace mesme, sur le raport & — Liber.c.17.p.112. g c.18.p.122. c.17.p.112.

les instances duquel Simplice avoit condanné Mongus, crut devoir violer en sa faveur toutes les loix de l'Eglise, sans en avertir seulement le Pape,'sans examen, sans Concile,"& sans que [presque] personne osast ouvrir la bouche, & se plaindre de ce qu'on chassoit sans forme, un Evesque Catholique du second siege de l'Eglise pour mettre en sa place un heretique.

Conc.t.4.p. 1117.c. a d c.

'Le Pape Gelase dit que cela se fit d'une maniere si irreguliere, & avec tant de violence, que si on s'en raportoit au jugement mesme des auteurs de ce trouble, ils ne pourroient pas s'empescher de se condanner eux mesmes, aprés qu'on leur avoit fait voir leur injustice dans un si grand jour. [Mais ni luy, ni les autres, ne nous en apprennent rien de plus particulier. Les Papes n'ont pas manqué de representer fortement cette mauvaise conduite d'Acace, pour justifier la condannation que nous leur allons voir prononcer contre luy.]

d.

ARTICLE XXVI.

De Martyre Evesque de Jerusalem.

[NOus ne trouvons point si Mongus écrivit des synodiques aux autres premiers Evesques, comme Zenon l'avoit ordonné. Il y a neanmoins bien de l'apparence qu'il le fit. Ce qui est certain, c'est que Simplice & Calandion d'Antioche, n'avoient garde d'en recevoir de sa part. Pour Martyre"qui estoit alors Evesque de Jerusalem depuis l'an 477, nous n'en pouvons pas parler de mesme.]'Il estoit de Cappadoce. La vie de S. Euthyme raporte comment il quitta la solitude de Nitrie [en l'an 457,]à cause de la persecution d'Elure, & se retira en Palestine sous la conduite de ce Saint,"qui témoignoit en faire beaucoup d'estime,'& predit qu'il seroit un jour Evesque de Jerusalem.

V. Leon I. § 3.

Boll.20.ian.p. 317.§ 94.104. 105.

&c.

§ 95.

'Martyre se retira depuis dans une caverne, où il bastit enfin un grand monastere,'qui porta son nom, & dont un nommé Paul eut aprés luy la conduite.'Aprés la mort de S. Euthyme, à laquelle il assista[en 473.] Anastase de Jerusalem"le pria de le venir souvent visiter,'& au mois de may de la mesme année, il l'ordonna Prestre de son eglise cathedrale. Anastase estant mort"au commencement de l'an 478,'Martyre luy succeda.

Ibid.
§ 119.
§ 110.
&c.
§ 112.
V. Leon I. § 3.
§ 113.
Ibid.

'L'Eglise de Jerusalem estoit alors dechirée par le schisme des Eutychiens, & de Geronce.[C'est pourquoi Martyre ayant

481.
*Note 19. essayé inutilement les autres remedes,]'envoya[*l'an 480 ou 481] § 113.
à Zenon & à Acace, Fide son Diacre, avec des lettres & des ordres de vive voix, pour leur representer les maux que cette faction causoit dans son Eglise,[& demander leur protection pour l'éteindre.]'Fide fut arresté par une tempeste, durant laquelle S. § 114.
Euthyme, comme le raporte sa vie, luy dit de retourner, pour changer sa Laure en un monastere, & d'assurer l'Evesque Martyre, qu'il verroit bientost une union entiere dans son Eglise.

'Fide revint, raporta la chose à Martyre, qui consentit au § 116.
changement qu'il vouloit faire, promit d'y contribuer,'& dedia § 122.
solennellement l'eglise de ce nouveau monastere, le[lundi]7 may de l'an 484, en y mettant des reliques des saints Martyrs Taraque, Probe, & Andronique.'Fide fut fait peu aprés Evesque de Dor, à trois ou quatre lieues de Cesarée en Palestine, Ibid.
[soit par Martyre mesme, soit par l'Evesque de Cesarée.]

'Ce que S. Euthyme avoit predit de la réunion des schismatiques, s'accomplit aussi bientost. Ils se soumirent tous à Martyre, § 113.114.
qui les receut avec joie, & avec une grande solennité dans la
*v. la note 9. communion de l'Eglise. Deux Abbez"Geronce & Romain, perseverent seuls dans le schisme, & furent chassez du pays quelque temps aprés,'45 ans au plus depuis la mort de Sainte Melanie § 74.114.
[la jeune]dont Geronce gouvernoit les monasteres,[& ainsi vers 484.]'Le monastere de Romain, qui estoit à Thecua, ou auprés, § 86.114.
'demeura quelque temps desert & en ruine, jusque vers l'an 505, Sur.5.dec.p.167.
que les anacoretes revoltez contre Saint Sabas, y rétablirent la § 47.
nouvelle Laure.'Martyre avoit aussi beaucoup d'affection pour p.161.§ 13.
S. Sabas, le respectoit & l'honoroit extremement.

[Ainsi tout semble conspirer à nous faire regarder Martyre, comme un homme qui a honoré l'un des premiers sieges de l'Eglise, par une vie & une conduite irreprochable.]'Bollandus dit Boll.10.jan.p.
mesme qu'on l'honore ordinairement des titres de Bienheureux 318.n.d.
& de Saint;'& il doute si ce n'est point celui que quelques anciens d|17.jan.p.80.
martyrologes marquent avec un Saint Rubence le 17 de janvier entre les Saints de l'Orient.'Baronius le qualifie aussi un homme Bar.477.§ 21.
tres saint.

[Cependant il n'est pas tout à fait irreprehensible,]'puisque Eva.l.3.c.1 p.
Evagre nous assure qu'il adressa une Synodique à Mongus,[pour 347.c.
répondre sans doute à celle qu'il en avoit receue.]'Baronius soutient que c'est une fausseté qu'Evagre a prise de Zacarie l'Eutychien.[Et je voudrois qu'il le pust prouver. Mais la maniere dont la vie de S. Euthyme parle de luy, & de ce qu'il dedia l'eglise de Bar.485.§ 10.

ce Saint, ne sont pas des raisons bien convaincantes pour cela.]
Euty.t.2.p.103. 'Euryque qui l'appelle Martin, le traite de Jacobite & d'Eutychien.

[Il faut dire neanmoins que les Grecs l'ont regardé comme un]
Conc.t.5.p.9.c| 113.a.d e|140. b.e|141.a 'Saint, si le monastere *du bienheureux Martyre*, dont quatre Religieux assisterent en 536 au Concile de Constantinople, [a]est celui
a Boll.20.jan.p. 318.h. de cet Evesque, comme le croit Bollandus.[b]On met quelquefois seulement *de Martyre* ou *de l'Abbe Martyre.*[c]Il mourut en la 8[e]
b Conc.t.5.p.36. c.e. année de son pontificat,["c'est à dire en 486.][d]Sallufte fut son V.§ 50.
c Euty.t.2.p.103| Sur.5.dec.p.162. § 23|Nphr.chr| Thphn.p.119. d Sur.&c. successeur.

ARTICLE XXVII.

Talaïa se retire à Antioche, & de là à Rome: Calandion écrit contre Mongus: Acace fait un heretique Evesque de Tyr.

Thphn.p.112.c. [NOUS n'avons point vu jusqu'ici ce que Talaïa estoit devenu.]'Theophane dit que le Clergé & le peuple[Catholique]l'exhortoient à se maintenir dans la possession de sa dignité, & promettoient de mourir pour luy plutost que de l'abandonner: mais que considerant que Mongus estoit pour n'epargner pas les dernieres violences contre ceux qui luy resisteroient, il prit un conseil plus sage, & aima mieux se retirer que de causer
Euty.t.2.p.107. aucun trouble.'Eutyque pretend que l'ancien Prefet qui avoit favorisé son election, s'enfuit avec luy.

Eva.l.3.c.15.p. 346.d. 'Talaïa s'estant retiré secrettement d'Alexandrie,[e]avant que
e c.13.p.343.d. Pergame y fust arrivé,[f]& aprés avoir gouverné six mois selon
f Euty.p.107. Euryque,[g]s'en alla à Antioche pour voir Illus. Il luy raporta
g Liber.c.18.p. 120. tout ce qu'on avoit fait contre luy; & par son conseil il s'adressa
h p.119. à Calandion,[h]qui estoit entré dans sa communion.[Ce fut donc
Ibid. apparemment par le conseil de ce Prelat,]'qu'il appella au Pape, selon les termes de Liberat,[soit en luy adressant quelque acte d'appel, dont la memoire se soit perdue, soit seulement en se resolvant de l'aller trouver pour implorer son secours contre
p.120. ceux qui l'opprimoient.]'Calandion luy donna des lettres syno-
Eva l.3.c.16.p. 347.b. diques, par lesquelles il recommandoit son affaire au Pape.'Il écrivit mesme à Zenon & à Acace contre Mongus, qu'il traitoit
n.p.85.2.b. d'adultere,'parcequ'il usurpoit une Eglise qui ne luy apparte-
c.16.p.347.b. noit pas,'& il luy reprochoit d'avoir anathematizé dans Alexandrie mesme le Concile de Calcedoine.[Il avoit d'ailleurs sujet
Conc.t.4.p. 1042.a b|1071.d| 1082.c|1125.c| 1442.d.e. luy mesme de se plaindre d'Acace.]'Car avant que Talaïa fust

parti d'Orient, Acace avoit envoyé un Evesque à l'Eglise de Tyr, [qui estoit du patriarcat d'Antioche:] & cet Evesque estoit ce mesme Jean [Codonat] disciple de Pierre le Foullon, qui ayant esté fait par luy Evesque d'Apamée, l'avoit chassé du siege d'Antioche, pour s'en emparer luy mesme, & avoit ensuite esté condanné & anathematizé par Acace, & à la sollicitation d'Acace par le Pape Simplice, sans esperance de pouvoir jamais estre rétabli.'C'est sans doute à cause de ce Jean, que le Pape Symmaque disoit depuis, qu'on ne pouvoit assez deplorer les malheurs des Eglises d'Apamée & de Tyr, où l'on avoit commis les crimes les plus tragiques. p.1301.a.

V.544. [Calandion ne fut recompensé de sa generosité & de son zele pour l'Eglise, que par la deposition & par l'exil:"Mais cela n'arriva qu'en 485.]'Theophane dit en general que les Evesques de l'Orient écrivirent à Acace, pour se plaindre de ce qu'il avoit receu Mongus à sa communion; & qu'Acace au lieu de les ecouter, travailla à les contraindre de communiquer avec cet usurpateur. Thphn.p.113.b.

ARTICLE XXVIII.

Simplice écrit inutilement à Acace pour Talaïa: Mort de ce Pape, ses bastimens &c.

L'AN DE JESUS CHRIST 483.

Note 10. [CE fut"au plustard des le commencement de cette année que]'Talaïa vint à Rome,ᵃoù il fut receu par le saint Siege avec l'honneur qui luy estoit dû,ᵇ& en qualité d'Evesque Catholique.ᶜIl se plaignit à Simplice qu'on l'avoit chassé de son siege, parcequ'il soutenoit les dogmes de S. Leon & du Concile de Calcedoine; & qu'on avoit mis en sa place un homme entierement opposé à cette doctrine.ᵈIl éclaircit de plus en plus la verité de tout ce qui s'estoit passé en Orient. Et comme on luy lisoit [avec les autres pieces qui concernoient cette affaire,] la lettre qu'Acace avoit écrite [en 477,] contre Pierre le Foullon & Jean Codonat, il fit remarquer qu'Acace avoit fait depuis ce mesme Jean Evesque de Tyr, [ce qu'il paroist qu'on ne savoit pas enco- Conc.t.4.p.1082.a|Eva.l.3.c.15.p.346.d|n.p.85.1.d. a Conc.p.1082.a. b Liber.c.18.p.111. c Eva.p.346.d. d Conc.p.1082.a.c.

Note 11. re à Rome.]'Il pria neanmoins Simplice de vouloir ["encore] écrire pour luy à Acace; & il n'eut pas de peine à l'obtenir d'un Pape si bien disposé [à ne rien epargner pour l'Eglise,]'nonobstant ses incommoditez,'à qui cette affaire donnoit d'extremes inquietu- Liber.c.18.p.110. Conc.p.1051.d. p.1042.c.

Evag.p.346.d. des,'& à qui la presence d'un Evesque persecuté, inspiroit encore une nouvelle chaleur.

[Outre le tort que la foy recevoit du rétablissement de Mongus, le Pape pouvoit encore trouver mauvais qu'Acace étendist son autorité jusqu'à se rendre l'arbitre des affaires de l'Egypte, Conc.p.1094.a| 1088.c. & à donner des Evesques aux principales Eglises de la Syrie.]'Les Papes ont pretendu que l'ambition d'étendre son autorité au delà de ce que les Canons luy permettoient, estoit la source de ses p.1215.a.b. autres fautes.'Plust à Dieu, dit Gelase, que ce malheureux ne se fust pas engagé dans les liens de la mort eternelle, luy & plusieurs autres avec luy. Animé d'un esprit de vanité & d'ambition, il s'efforça d'elever sans mesure un throne d'humilité, & il en chercha tous les moyens que son orgueil luy pust suggerer. Tout luy parut legitime pour arriver à ce but, & il ne fit aucune difficulté de violer pour cela & de fouler aux piez les decrets inviolables des Peres. En imitant ainsi le demon auteur de l'orgueil, il s'est precipité avec luy dans l'abysme de la perdition, ne laissant à l'Eglise & à ses enfans humbles, fideles, & amateurs de la paix, que des sujets de pleurer & de gemir.

On ne marque rien en particulier de ce que contenoit la lettre de Simplice à Acace.

Liber.c.18.p. 120.121. [Peu de temps aprés,]'le Pape apprit qu'Acace pretendoit ne point connoistre Talaïa,"& avoir pu recevoir Mongus à sa communion, sans en avoir le consentement de Rome, parceque l'Empereur l'avoit ainsi ordonné, pour réunir les Eglises; mais qu'il ne l'avoit receu que sur ce qu'il avoit signé l'Henotique. NOTE 22.

p.121. 'Sur cela Simplice luy écrivit de nouveau, selon que le raporte Liberat, Qu'il ne pouvoit nullement agréer ces sortes de raisons; Qu'ayant tous deux condanné Mongus, un seul n'avoit pas dû lever cette condannation; Que ce n'estoit pas d'ailleurs assez à Mongus, pour estre admis à la communion de l'Eglise, qu'il receust l'Henotique, s'il ne recevoit la definition du Concile de Calcedoine, & la lettre de S. Leon; Qu'il falloit donc necessairement ou qu'il persuadast à Mongus, de recevoir purement [& sans restriction,]le decret du Concile de Calcedoine, ou qu'il se separast de sa communion.

[Comme il y avoit peu de lieu d'esperer qu'Acace cedast aux Conc.t.4.p. 1096.c. remontrances du Pape,]'aprés estre demeuré dans un si long silence; Talaïa songea à presenter une requeste contre luy à Simplice. Liber.c.18.p. 121. Mais durant qu'il la preparoit,'& qu'Acace deliberoit de ce qu'il répondroit au mesme Pape,[ou plutost quel pretexte il prendroit

prendroit pour n'y pas répondre,]'ce Pape mourut*aprés une p.111.
NOTE 23. longue maladie,[ou sur la fin de l'année precedente,"ou en celle- a Conc.p.1052.d.
ci dans les premiers jours du mois de mars.]'L'Eglise honore so- Boll.2.mars,p.
lennellement sa memoire, particulierement à Tivoli, où on pre- 138.§ 18.
tend qu'il y a de ses reliques. Le martyrologe Romain met sa feste le 2 de mars, conformément à divers anciens manuscrits & aux additions de Bede, d'Usuard, & d'Adon, qui luy attribuent faussement d'avoir condanné Acace. Il y en a d'autres qui la marquent le premier ou le 3 du mesme mois.'On dit qu'il fut en- §18.
terré dans l'eglise de S. Pierre.

'Il avoit acquis d'un Euphraise Acolythe, une maison dans Cass.l.3.ep.45 p.
Rome, qu'il laissa à l'Eglise. Quelques Samaritains pretendirent longtemps depuis, que cette maison leur appartenoit, soutenant que c'estoit originairement une synagogue[de leur secte.] Theodoric qui regnoit alors, manda au Comte Arigerne, de s'informer de la verité des choses, & de rendre justice aux parties, surtout à l'Eglise si elle avoit droit.

'On attribue à Simplice d'avoir établi des Prestres dans les Bar.481.§ 4.5|
eglises de Saint Pierre, de S. Paul, & de S. Laurent, qui avoient Boll.2.mars,p.
chacun leur semaine, pour recevoir ceux qui demandoient la 137.§ 17.
penitence,[& leur administrer ces Sacremens, ou les preparer à les recevoir de l'Evesque.]

'Anastase dit qu'il dedia une eglise de S. Estienne sur le mont Boll.2.mars,p.
&c. Cœlius, que l'on croit avoir esté "quelque vieux temple d'idoles; 137.d.e.
une autre eglise du mesme Saint auprés de S. Laurent; une eglise pres du palais de Licine, sous le nom de Sainte Bibienne,'dont f.
le corps y repose, avec ceux de quelques autres Saintes,'& une d.
de S. André auprés de Sainte Marie Majeur,'que Platine avoit e.f.
vue, avec une inscription qui justifie qu'elle a esté bastie des biens & sur le fonds qu'une personne avoit donnez à Dieu par testament, & ensuite consacrée par Simplice.'Elle estoit ruinée Bar.483.§ 5.
du temps de Baronius.'Simplice fit faire quelque ornement au Gruter,p.1163.
frontispice de l'eglise de S. Pierre,[b]& une galerie couverte pour n.3.
1. empescher la[1]pluie.'Anastase marque encore ses ordinations, b p.1164.n.1. Bar.483.§ 9.
& quelques vases d'or & d'argent qu'il avoit donnez aux Eglises.

1. Je n'entens point *Et facer addendo.*

ARTICLE XXIX.

Le Prefet Basile défend d'aliener les biens de l'Eglise ; veut avoir part a l'election du Pape : S. Felix est elu.

Bar.483.§ 12. 'DANS un Concile tenu à Rome l'an 502 sous Symmaque, on lut un écrit, dont on peut tirer qu'il y eut du trouble à Rome aprés la mort de Simplice. Ce trouble n'empescha pas qu'on ne procedast à l'election d'un nouveau Pape. L'election
§ 11. n'estoit pas encore achevée,'lorsque tout le monde estant assem-
§ 12. blé dans l'eglise de S. Pierre,'c'est à dire"le Senat, le Clergé,[& amplitudo
§ 11. le peuple,]'le Patrice Basile, Prefet du Pretoire, & Lieutenant
§ 12. du Roy Odoacre,'qui n'avoit point eu de part à ce qui s'estoit
Ibid. fait jusqu'alors,'entra dans l'assemblée, & dit qu'il s'étonnoit
§ 11. qu'on eust esté si avant sans luy;'Qu'outre l'interest general qu'ont les magistrats à empescher qu'il n'arrive de la division dans les elections des Evesques, depeur que le trouble ne passe de l'Eglise à l'Etat; on pouvoit se souvenir que le Pape Simplice l'avoit conjuré de ne point souffrir que quand Dieu auroit disposé de sa personne, on fist l'election de son successeur sans le con-
§ 12. sulter.'Que quand mesme Simplice eust encore esté vivant, il n'eust pas esté à propos de rien resoudre[de considerable]sans
Ibid. luy en donner part.'Qu'ainsi il estoit à propos de proceder tout de nouveau à l'election, sans avoir égard à ce qu'on avoit déja pu faire.

§ 13.14. 'Il proposa ensuite qu'il falloit ordonner, que ni le Pape qu'on alloit elire, ni aucun de ses successeurs, ne pourroient rien aliener des fonds de l'Eglise sur peine d'anatheme pour celui qui les vendroit, & pour celui qui les acheteroit, puisque c'estoit un sacrilege, de transferer à d'autres, ce que les Fideles, en vue du salut & du repos de leurs ames, avoient donné à l'Eglise"pour &c.
§ 11. les pauvres.'Lorsqu'on lut cet écrit dans le Concile de Symmaque, on remarqua fort bien que les laïques taschoient de se rendre maistres des elections des Evesques, contre l'ordre des Canons,[qui leur permettent bien d'y prendre part, mais veulent que le Clergé & les Evesques presens, y aient la principale au-
Conc.t.4.p.1335.1336. torité.]'On remarqua encore sur l'ordonnance proposée par Basile, que ce n'estoit pas aux laïques à prononcer des anathemes contre les Ecclesiastiques, ni à se méler du gouvernement des biens de l'Eglise : Qu'enfin cet écrit ne paroissant point signé, ni

483. autorisé d'aucun Pape, il ne pouvoit avoir d'autorité, & qu'ainsi il n'y falloit avoir aucun égard.[Ce n'estoit pas qu'on ne jugeast la chose bonne en soy.]'Car en mesme temps Symmaque ordonna à peu pres la mesme chose, avec l'approbation de tout le Concile.'Ce Basile passoit pour un homme de pieté. p.1337.1338. p.1336.b.

'Il est difficile, aprés ce que nous venons de dire, que le siege n'ait vacqué que cinq ou six jours aprés la mort de Simplice, comme le veulent les Pontificaux. Aussi on marque que quelques manuscrits lisent 26 jours.[Ainsi son successeur aura pu estre ordonné ou dans les derniers jours de l'année precedente, si nous suivons Marcellin, ou en celle-ci à la fin de mars.]'Ce successeur fut Felix, que les Pontificaux font Romain de naissance, & fils d'un Prestre de mesme nom,'qui estoit Prestre du titre de Fasciole,'autrement des SS. Nerée & Achillée.'Ce Pape est le second du nom de Felix, n'y ayant point d'apparence de mettre au rang des Papes, celui"que les Ariens mirent en la place de Libere. Le Pere Labbe ne le conte point en effet, non plus que Ciaconius, Onuphre, & d'autres nouveaux, sans parler de Saint Optat, de S. Epiphane, & de S. Augustin, & il nomme celui qui fut elu cette année, Felix II.[Neanmoins comme l'usage le plus ordinaire aujourd'hui, est de l'appeller Felix III, nous nous conformerons à cet usage. Pour les anciens, il est rare qu'ils marquent ainsi le nombre des Evesques de mesme nom.]'Il s'appelloit Cœlius Felix. Boll.25.feb p. 501.§ 9. apr.t.1.p.34. 25.feb.p.501.§ 6. Ciacon.p.341.a. a. V. les Ariens § 58. Conc.t.4.p. 1074.c.

'La distance du temps fait croire que le Pape Felix, grandpere de l'ayeul ou de l'ayeule du grand S. Gregoire, est ce Felix-ci, plutost que celui qui fut Pape en l'an 526.[Ainsi nous savons qu'il a esté marié, & a eu des enfans,]'& que c'est luy que Bede appelle un homme qui s'est acquis une grande gloire en JESUS CHRIST & dans l'Eglise.'Saint Gregoire nous assure aussi de la gloire qu'il possede dans le ciel, & à laquelle il appella Sainte Tarsille.[Nous marquons d'abord ces preuves que nous avons de la sainteté de ce Pape, afin qu'on voie que c'est Dieu qui luy a inspiré cette force & cette vigueur qu'il a fait paroistre dans les grandes affaires de l'Eglise.] Boll.25.feb p. 502.§ 3.4. Bed.hist.l.2.c.1. p. Greg.dial.l.4.c. 16.p.24 b.c.



ARTICLE XXX.

Talaïa presente une requeste à Felix contre Acace: Felix envoie Vital & Misene Legats à Constantinople.

Conc.t.4.p.1042.b.c. | p.1095.c. | p.1097.a|1098.a.b. | a p.1096.e. | b p.1098.a. | Eva.l.3.c.18.p.349 d. | Conc.t.4.p.1071.d.

'ENTRE les soins que les affaires de l'Eglise donnoient à Felix, il n'y avoit rien qui l'inquietast davantage, aussibien que son predecesseur, que l'état de l'Orient & de l'Eglise d'Alexandrie.'Talaïa n'ayant pas eu le temps de presenter à Simplice la requeste qu'il avoit preparée'contre Acace,[a]la presenta à Felix son successeur[b]dans une assemblée publique,[soit dans celle mesme où Felix avoit esté ordonné, soit dans quelque autre tenue aussitost aprés.]'Il s'y plaignoit de ce qu'Acace communiquoit avec Mongus, & de plusieurs autres choses qu'il faisoit contre l'ordre des Canons.'Et il formoit contre luy diverses accusations fort considerables.

p.1096.c. | p.1101.a. | Blond.prim.p.405. | c Conc.t.4.p.1101.a. | a.

'Le Pape crut que l'exemple de ce que ses predecesseurs avoient fait pour S. Athanase, ne luy permettoit pas de rejetter cette requeste.'En effet, un Evesque d'Alexandrie, qui[selon l'usage ancien]estoit le second siege de l'Eglise, n'avoit point de juge plus naturel que l'Evesque du premier siege, dont ni l'Evesque de Constantinople, ni aucun autre, ne pouvoit refuser de subir le jugement.'Et Blondel mesme en tombe d'accord.[c]Car il n'estoit point necessaire d'assembler pour cela un Concile [œcumenique,]surtout Talaïa n'ayant esté chassé que par violence, & non deposé par aucun Concile.'Gelase qui ajoute à cela que tous les Evesques de l'Orient estant entrez dans la communion de Mongus, ou par Acace, ou avec Acace,[comme cela arriva peu aprés,]ils ne pouvoient pas estre juges d'un Evesque de la communion Catholique, dont ils n'estoient plus: Car ce Pape le pretend ainsi.

p.1082.c|Liber.c.18.p.123. | Conc.t.4.p.1081.d. | Liber.c.18 p.124.n°Bar.483.§18|Theoph.p.113 c. | d Conc.t.4.p.1097.a. | e p.1041.c|1052.b.

'Outre toutes ces raisons, Felix voyoit que tant de lettres écrites depuis cinq ans à Acace & à l'Empereur, contre Mongus, avoient esté inutiles,'& n'avoient pu empescher Acace de renverser la discipline de l'Eglise sous divers pretextes,[ce qui obligeoit de chercher des voies plus fortes pour remedier aux maux de l'Eglise.]'Ainsi aprés en avoir deliberé dans le Concile tenu dans l'eglise de S. Pierre,[d]& avec l'Eglise Romaine, on resolut d'envoyer des Legats à l'Empereur,[e]tant pour luy porter la nouvelle & les lettres de l'ordination de Felix, & luy rendre de sa

part les devoirs accoutumez en ces occasions, que pour travailler auprés de luy au nom du Pape, à la conservation de la foy & de la discipline de l'Eglise,"& au salut de son ame mesme & de son Empire. &c.

'Felix choisit pour cela les Evesques Vital & Misene,ᵃdont le dernier estoit Evesque de Cumes dans la Campanie, & Vital l'estoit de Fronto dans la Marche d'Ancone'sur la riviere de mesme nom, mais qui est aujourd'hui toute ruinée.'Il y joignit encore Felix Défenseur de l'Eglise[Romaine,]'qu'il appelle un homme tres'fidele.'Silvain Prestre accompagna aussi les Legats à Constantinople,[mais il ne paroist point qu'il eust de commission pour cela.] p.1041.c|1051.b. &c. a p.1081.d. Bar.483.§19. Conc.p.1053.b. p.1097.a. Eva.l.3.c.21.p. 351.d.

1\. 'Les Legats estoient chargez de faire à l'Empereur, les civilitez du nouveau Pape, & de luy rendre les lettres qu'il luy écrivoit sur sa promotion, lesquelles sont perdues, si elles estoient differentes de celles qu'il luy écrivit sur les affaires de l'Eglise, "comme fit Saint Leon à l'égard de l'Empereur Leon le grand. 'Mais leur principale fonction estoit de demander que Mongus fust chassé du throne d'Alexandrie,ᵇ& de la ville mesme comme heretique,ᶜ& que l'on maintinst l'autorité du Concile de Calcedoine,ᵈde denoncer à Acace, qu'il eust à declarer Mongus anatheme,ᵉde l'obliger de répondre à la requeste que Talaia avoit donnée contre luy,ᶠ& de demander mesme[à l'Empereur,]qu'il l'envoyast à Rome, pour proceder au jugement de cette affaire. ᵍIl leur fut défendu de communiquer avec luy,s'il refusoit de satisfaire à ce que le Pape luy demandoit.ʰIls devoient s'acquiter de ces commissions,tant de vive voix, en agissant auprés d'Acace & de Zenon,[que suivant les lettres que le Pape leur donna.] Conc.p.1053.a. b. V. S. Leon § p.1072.e|Liber. c.18.p.124. b Thphn.p.113. c|Conc p.1056.e. c Evag.l.3.c.18. p.350.a. d Conc.p.1082. d. e d. f Evag.l.3.c.18. p.350.a. g Conc.p.1025. b|Thphn.p.114. a. h Conc p.1058. b|1052.c.

****

ARTICLE XXXI.

Felix écrit à Zenon & à Acace.

"FELIX avoit donné une lettre pour l'Empereur, où aprés l'avoir supplié de l'ecouter comme un Prince Chrétien, & de croire que personne ne l'aimoit davantage, que ceux qui taschoient de luy procurer une paix eternelle avec Dieu,'il se plaint avec douceur, de ce qu'il n'avoit point répondu à la lettre du Pape Simplice,'& avec plus de force, de ce qu'il dechire l'unité de l'Eglise dans Alexandrie, & viole cette foy qui l'avoit & eta- Conc.t.4.p. 1053.c. c d. d.e|1054.a.b.

1\. *Illum à latere nostro*, dit il, en parlant de Felix; & pour les Evesques, il dit, *de collegio nostro*.

p.1054.2. bli, & rétabli sur le throne,'luy insinuant qu'elle pourroit bien
b.c. encore l'en faire descendre.'Permettez-moy, ô prince, luy dit-il, «
de vous ouvrir mon cœur avec liberté, puisqu'il n'est pas à pro- «
pos que je garde le silence: Permettez-moy, dis-je, de vous re- «
presenter qu'il ne vous reste plus que le nom de ce que vous «
estiez autrefois. Ne travaillez pas, je vous supplie, à vous perdre «
malgré nostre sollicitude pour vostre salut, & à diminuer en «
nous la confiance d'offrir à Dieu nos prieres pour vous. Il faut «
chercher les moyens d'appaiser le Seigneur, & non d'irriter sa «
colere. Je vous en prie, je vous en supplie, je vous en conjure, «
parceque je crains, je fremis, & je tremble de peur que ce chan- «
gement de conduite ne fasse, ce qu'à Dieu ne plaise, changer l'e- «
venement des choses. «

c. 'Cette menace se vit presque accomplie cette année mesme "par la revolte d'Illus.[Mais Dieu suspendit encore les effets de sa justice sur ce Prince, le jugeant peutestre indigne de les luy faire sentir en ce monde.]'Felix luy represente ensuite ce qu'il avoit fait luy mesme, & en general pour la foy Catholique,'& en particulier pour l'Eglise d'Alexandrie contre Mongus mesme,'surtout lorsqu'il avoit ordonné qu'aprés la mort de Salofacial, on luy donnast un successeur Catholique.'Aprés quoy il ajoute; Dans quel dessein donc souffrez-vous que cette beste, « laquelle vous aviez cru devoir chasser du troupeau de J. C, y re- « tourne faire ravage & y mettre la desolation?'Il prend de là oc- « casion d'établir l'autorité du Concile de Calcedoine,[ce qui estoit rejetter l'Henotique, dont neanmoins il ne dit pas un mot, de crainte sans doute d'irriter ce Prince.]'Il ne laisse pas de le marquer tacitement, lorsqu'il dit que Zenon se plaignoit de ce que durant ces troubles, plusieurs estoient morts"sans battesme & sans communion.

[Margin: V. Zenon § | d.c. | p.1052. | p.1052.2. | a. | b.c.d.e. | p.1052.a.b|Evag. n.p.85.1.b. | &c.]

Conc.t.4.p. 1052.a. a b. 'Il revient ensuite à Mongus,'& dit nettement que de luy abandonner l'Eglise d'Alexandrie, sous pretexte de réunir les esprits, ce n'estoit pas rétablir la paix, mais ceder la victoire aux heretiques, & faire perdre une infinité d'ames.'Il finit en luy remettant encore devant les yeux la victoire qu'il avoit remportée sur Basilisque, en le conjurant de ne pas imiter ce rebelle malheureux, & d'employer pour la foy Catholique, le pouvoir qu'il avoit receu de Dieu par elle.'Il ne parle dans cette lettre que de l'expulsion de Mongus, sans demander encore le rétablissemenr de Talaia: Et on croit qu'il le faisoit à dessein, pour ne pas blesser ce Prince, qui s'estoit ouvertement declaré contre

[Margin: b|1052.a. | Evag.n.p.80.1.2.]

luy, & qui avoit mesme alors une raison d'Etat de ne le vouloir pas souffrir à Alexandrie, à cause de son union avec Illus, si ce General avoit déja pris les armes contre luy, comme cela peut estre.

'Il ne voulut pas manquer d'écrire encore une fois à Acace, & il luy témoigne mesme beaucoup de tendresse & d'affection.'Il dit qu'il ne veut point former temerairement de mauvais soupçons contre sa conduite,'mais qu'il ne peut pas s'empescher d'avoir pour suspect, ce silence obstiné qu'il avoit gardé à l'égard de son predecesseur sur une affaire aussi importante qu'estoit celle d'Alexandrie;'au lieu que les autres Evesques de Constantinople,[& luy mesme,]avoient toujours accoutumé[d'avertir les Papes de ce qui se passoit de considerable dans l'Orient, & de travailler conjointement avec eux:]'d'où vient sans doute ce que dit Gelase, Que le saint Siege luy avoit commis le soin de toutes les Eglises de l'Orient. p.1042.c d|1100.c. a p.1100.e. d.e. e. p.1109.d.

'Felix luy dit mesme ces paroles considerables, qui sans doute regardent tous les Evesques; La seule consideration de vos obligations devoit vous faire elever genereusement pour maintenir la pureté de la foy Catholique, pour défendre les decrets de nos saints Peres, pour soutenir les decisions du Concile de Calcedoine, qui approuve entierement les definitions de celui de Nicée, & vous montrer un digne successeur des Evesques Catholiques de cette ville, par vostre zele contre les ennemis qui les attaquoient. Car vous n'avez pas d'autre moyen de vous faire reconnoistre entre les membres du corps de J. C, qu'en cessant absolument de fomenter les maux qui se sont repandus dans toute la terre. p.1042.1052.

'Il luy montre dans la suite de sa lettre, combien son honneur & son salut l'engageoient à empescher que Zenon ne fist quelque chose contre la foy de l'Eglise,'& il luy dit nettement qu'on savoit assez le credit qu'il avoit auprés de ce Prince, & que personne ne pouvoit se persuader qu'il eust voulu empescher ce qu'il n'avoit pas empesché.'Cependant, luy dit-il, c'est approuver, l'erreur que de ne s'y pas opposer, & opprimer la verité que de ne la pas défendre.'Et on peut assurer en effet, que quand Zenon se seroit porté de luy mesme à quelque chose contre son devoir, comme il vouloit passer pour Catholique, il auroit pu estre retenu, soit par les remontrances d'Acace, pour qui il avoit une attache & une inclination particuliere, soit par celles du Pape, soit par celles des autres Evesques.'On écrit qu'il avoit eu assez de credit sur Zenon pour le reconcilier avec l'Impera- p.1052.1053. p.1052.a. a.e. p.1106.c. Jornand.reg.c.47.j.655.b.c.

trice, & étoufer une jalousie qui l'avoit porté jusqu'à vouloir faire tuer cette Princesse.

Conc.t.4.p. 1052.c. 'Felix luy marque encore dans la suite, qu'on l'accusoit non seulement de n'avoir pas empesché les maux que l'Eglise souffroit alors, mais d'en estre luy mesme la cause;'& il l'exhorte avec des termes egalement pleins de tendresse & de force, à effacer par une conduite contraire, cette opinion que tant de raisons donnoient de luy.'Il luy dit que l'Eglise triomphera toujours de ses ennemis, en quelques perils qu'elle se rencontre pour un temps; que plus elle veille à ne se point relascher lorsque le monde luy est favorable, plus elle trouve d'avantage dans les persecutions qu'il luy suscite, & qui bien loin de l'abatre, luy sont comme une leçon qu'elle reçoit de Dieu. Puis donc, dit-il, qu'il est impossible que ce vaisseau mystique perisse par quelque tempeste que ce soit, que quiconque veut le submerger dans les flots de la mer orageuse du siecle, prenne garde d'estre jetté dehors par les pilotes qui veillent à sa conservation, & d'estre englouti dans l'abysme, pendant que le vaisseau demeurera sain & sauve.'Il ajoute qu'en changeant une fois ce qui a esté établi par l'Eglise, on ouvre la porte non seulement à l'heresie Eutychienne, mais encore à toutes les autres.'Enfin il le menace fort nettement de le separer de la communion de l'Eglise, s'il ne travaille pas de tout son pouvoir à en empescher le trouble,'& à maintenir le Concile de Calcedoine.

b.c.e|1052.a.b.

p.1052.d.

p.1052.a.

b.

p.1052.c.

Bar.483.§18. a §44. 'Ces deux lettres que Baronius nous a données le premier,'sont extremement pleines de fautes: mais on ne laisse pas d'en voir le sens tout à fait digne d'un successeur des Apostres.

ARTICLE XXXII.

Felix cite Acace; ordonne aux Legats de consulter Cyrille Acemete.

Conc.t.4.p. 1097.1|1.c0. 1101. [FELIX ne parle point dans ses lettres, de la requeste de Talaïa contre Acace.]'Mais il l'envoya separément avec un acte adressé à Acace mesme, où il luy mande qu'il ait à se défendre promtement sur cela devant [le siege de] S. Pierre dans l'assemblée des Evesques.'Il y parle encore de son silence, & surtout de ce qu'il n'avoit point mandé à Simplice comment luy & l'Empereur avoient receu les lettres que ce Pape leur avoit écrites des le mois de juillet precedent.'Cet acte porte le titre de Citation. Le Pape y parle avec autorité sans y méler beaucoup d'adoucissement.

p.1096.d.

c.

A

'A cet acte il en joignit un autre adressé à Zenon, qu'il qualifie p.1098.b.
deploratio-nes. sa"plainte.'En effet, il s'y plaint de ce que lorsque l'Eglise croyoit p.1097.1098.
estre demeurée victorieuse de ses ennemis, & surtout de Mongus, par le zele que l'Empereur témoignoit pour elle, on avoit vu tout d'un coup ce mesme Mongus assis sur le throne de l'Eglise d'Alexandrie.'Que si cela est veritable, dit-il, la crainte de p.1098.a. Dieu m'oblige de dire librement à un Prince Chrétien, qu'il faut expier par des remedes salutaires, ce que l'on a fait au mepris de J.C.'Il ajoute que la chose retomboit particulierement a.b. sur Acace;& que comme celui dont on disoit que Mongus avoit usurpé le siege,(car il ne veut pas le nommer,)avoit presenté une requeste contre cet Evesque de Constantinople; les loix Ecclesiastiques & civiles, l'obligeoient à se purger promtement des choses dont on l'accusoit.[Il ne marque point expressément qu'il falloit qu'il vinst en personne, comme le dit Evagre.]'Et mesme p.1101.a.c|1102.a. Gelase reconnoist qu'Acace pouvoit choisir le parti ou d'y venir, ou d'y envoyer.

'Felix envoya aussi à Zenon avec cet acte, une copie de la re- p.1098.b. queste de Talaïa.'Le titre porte qu'il fut envoyé par le decret du p.1097.b. Concile[de Rome.]'Les Legars en furent chargez.'ᵃIls portoient a|1096.c.d. encore diverses lettres pour rendre à des à Catholiques[de Cons- ᵃ Liber.c.18.p.124. tantinople. Aucune des pieces de leur legation n'est datée: c'est pourquoi nous ne pouvons point dire precisément quand cela se fit.]

'Vital & Misene partirent sans le Défenseur Felix, qui fut rete- p.124|Conc t 4. p.1072.d. nu par une maladie, & ne partit qu'assez longtemps aprés eux. 'Avant qu'ils fussent arrivez à Constantinople, Felix receut des Evag.l.3.c.19.p.350.b. V.S Marcel Abbé. lettres que Cyrille,"alors Abbé des Acemetes luy écrivoit, pour se plaindre de ce qu'on differoit si longtemps à agir[contre Acace,]durant qu'on blessoit la foy par tant d'excés.'Felix ayant re- b. ceu ces lettres, manda à Vital & à Misene, de ne rien faire qu'ils n'eussent conferé avec Cyrille, & qu'ils n'eussent sceu de luy comment ils devoient agir.[Ce n'estoit pas apparemment la premiere fois que Cyrille avoit écrit à Rome.]

'Felix envoya encore à ses Legats plusieurs autres memoires, c.11.p.350.c. & de[nouvelles]lettres, tant pour Acace,que pour Zenon, qu'il supplioit de maintenir le Concile de Calcedoine, & d'assister les V.S.Eugene de Cart. § 31. Catholiques d'Afrique,"persecutez par Huneric[des l'an 482. Ces pieces furent apparemment portées par Felix le Défenseur.] 'Mais les affaires estoient déja en bien mauvais état à Constanti- Liber c.18 p.124. nople lorsqu'il partit,[comme nous allons bientost voir.

C'est peuteſtre à cette ſeconde lettre de Felix à Acace, qu'il
p.124. faut raporter ce que Liberat dit que]'ce Pape luy écrivit aprés le retour de Vital & de Miſene. Vous avez peché : corrigez-vous,
Eva.n.p.184.1.a| 2.c. & priez pour obtenir le pardon du paſſé.'Car ces paroles ne ſe trouvent point dans la lettre que Felix écrivit dans le temps que Liberat marque : de ſorte qu'il faut avouer que cet auteur ſe trompe en cet endroit,[n'y ayant pas d'apparence que Felix en le condannant, luy ait écrit deux diverſes lettres.]

ARTICLE XXXIII.

Les Eutychiens d'Egypte ſe diviſent: Mongus condanne le Concile de Calcedoine, & ſoutient à Acace qu'il ne l'a point fait.

Conc.t.4.p. 1073.d. [CES excés dont Cyrille ſe plaignoit, pouvoient bien regarder Himere,]'qui ayant eſté depoſé du diaconat, & meſme excommunié, avoit neanmoins eſté fait Preſtre par Acace. [Ils pouvoient encore regarder les crimes qui ſe commettoient en Egypte. Mongus n'y dominoit pas paiſiblement, comme il
Leont.ſect.5.p. 512.c. avoit ſans doute eſperé de faire en ſignant l'Henotique.]'Comme cet acte n'anathematizoit pas formellement le Concile de Calcedoine, pour lequel les Eutychiens avoient une étrange
c|Eva.l.3.c.6.p. 347.c. a Liber.c.17.18. p.112.120. c.18.p.122. averſion,'pluſieurs d'entr'eux ſe ſeparerent de luy, & de ſa communion.ᵃL'Abbé Amon meſme, qui avoit apparemment dreſſé l'Henotique avec Acace, & qui l'avoit enſuite apporté à Alexandrie,'joint à Jean Eveſque de Magile, & aux Abbez de la baſſe Egypte, ſe ſoulevoit contre luy: Et cela excita meſme une ſedition dans la Ceſarée, qui eſtoit la[principale]egliſe d'Alexandrie.

Eva.l.3.c.17.p. 347.d. 'Mongus à qui il ne coutoit rien de changer de ſentimens,[ou de mentir dans les matieres où le menſonge eſt le plus horrible,]
Leont.ſect.5.p. 512.c. b c|Liber.c.18.p. 122|Evag.l.3.c. 16.p.347.c. c Liber.c.18.p. 121. d Conc.t.4.p. 1073.e. e Liber.c.18.p. 121|Vict.T. f Liber p.122. g p.121|Conc.t. 4.p.1072.e. 'voyant que les Eutychiens l'abandonnoient de jour en jour, ᵇcrut que ſon intereſt l'obligeoit de dire anatheme au Concile de Calcedoine, & il le fit[ſans trembler.]ᶜIl condanna auſſi avec anatheme le tome[ou la lettre]de S. Leon.["Ce fut apparemment en cette occaſion]ᵈqu'il fit deterrer le corps de Salofacial, V.§ 25. ᵉ& qu'il fit oſter ſon nom des diptyques & celui de S. Protere, pour y ſubſtituer celui de Dioſcore & d'Elure.ᶠQuelques uns [des Orthodoxes qui s'eſtoient ſoumis à luy,]abandonnerent alors ſa communion,ᵍ& vinrent à Rome apporter au Pape ces triſtes nouvelles, qui ne manqua point d'en écrire à Acace, peuteſtre

par la lettre que porta le Défenseur Felix.]'Outre l'anatheme du Concile, quelques moines firent aussi de grandes plaintes à Acace, de l'injure faite au corps de Salofacial. Evag.l.3.c.17.p.348.c.

'Acace fut un peu troublé quand il apprit cette conduite de Mongus,[qui le couvroit de confusion, & rompoit toutes ses mesures:]& il envoya exprés des personnes pour en savoir la verité. [Mais comme ce n'estoit pas proprement la verité qu'il cherchoit, il fut trompé par ce fourbe, & fut peutestre bien aise de l'estre.]'Car Mongus fit faire un acte, où diverses personnes[gagnées par luy,]deposoient qu'ils n'avoient point de connoissance qu'il eust jamais rien dit de ce qu'on luy imposoit. c.16.p.347.c. d.

'Il écrivit mesme une lettre à Acace, où il loue ses travaux Apostoliques pour la foy, & surtout de ce qu'il avoit réuni l'Eglise, en nous faisant voir, disoit-il, par de tres grandes preuves, que le tres saint & œcumenique Concile de Calcedoine, n'a rien fait de contraire à celui de Nicée, & aux 150 Peres[de Constantinople,]mais n'a fait que confirmer le Concile de Nicée & s'y conformer. Ainsi n'ayant rien trouvé de nouveau dans le Concile de Calcedoine, nous l'avons embrassé tout entier, & nous y avons conformé nostre croyance.'Il dit plusieurs fois la mesme chose dans la suite de sa lettre,'& il prend à témoin de la sincerité de ses paroles, le témoignage que luy rendoient ceux de la communion de Salofacial qui estoient entrez dans la sienne. c.17.p.348.a.b. d|349.a. p.349.a|n.p.

'Il avoue neanmoins que la chaleur des peuples, & la legereté de quelques moines amateurs du changement, qui vouloient sortir de l'Eglise, & attirer les peuples aprés eux, l'avoit obligé de faire quelques discours pour remedier à ce mal, mais sans blesser, dit-il, le saint Concile de Calcedoine.[Il ne s'explique pas davantage.]'Il desavoue dans la mesme lettre, avec sa sincerité ordinaire, l'injure qu'il avoit faite au corps de Salofacial.'Il prie à la fin Acace, de faire raport de toutes ces choses à l'Empereur, & d'obtenir de luy quelque decret contre les moines & quelques autres brouillons joints avec eux"qui continuoient toujours à le troubler. c.17.p.348.d. c. p.349.a.b. &c.

[Ce fut sans doute sur cette lettre que]'Zenon ne craignit point de répondre au Pape, que Mongus recevoit & honoroit le Concile de Calcedoine.[Acace voulut bien aussi s'en contenter, comme on le juge par la suite de son procedé.]'Ainsi les efforts que fit le Pape pour le separer d'un homme si digne d'anatheme, ne firent aucun effet.'Cependant en mesme temps que Mongus protestoit à Acace qu'il estoit dans la communion du Concile, c.20.p.350.d. Liber.c.18.p.122. p.126.

il declaroit aux Alexandrins, qu'il y renonçoit entierement, pretendant ainsi jouer les uns & les autres, [dutant qu'il estoit luy mesme le jouet de ces esprits de mensonge, egalement ennemis & de la sincerité & de la foy Catholique.]

p.126. 'Ce fut par ce moyen qu'il se conserva tant qu'il vécut le nom

Evag.l.3.c.17.p. 349.a|Leont. sect.5.p.512.c.d. a Liber.c.18.p. 126. d'Evesque:'mais il ne put pas rappeller, comme il pretendoit, ceux qui s'estoient separez de luy.[a] Au contraire, l'horreur qu'on eut de sa duplicité, fit que plusieurs Ecclesiastiques, moines, & laïques [Eutychiens,] abandonnerent encore sa communion, & firent des assemblées à part, sans vouloir jamais se réunir ni à Mongus, ni à ses successeurs, parcequ'ils avoient son nom dans

Leont sect.5.p. 512.c. leurs diptyques.'Ce sont ces Eutychiens separez de Mongus, à qui on a donné le nom d'Acephales ou Sans-chef, parcequ'ils avoient leur communion à part, sans estre sous aucun Patriarche.

Liber.c.18.p. 128. 'On les a aussi appellez Dioscorites.[?] [Il y avoit déja d'autres Eutychiens en Egypte, qui faisoient une communion particuliere depuis l'an 476. Ils purent bien s'unir ensemble avec les Acephales.] V.§

ARTICLE XXXIV.

Les Legats du Pape sont maltraitez; consentent à s'unir avec Acace & Mongus; trahissent la verité.

L'AN DE JESUS CHRIST 484.

Bar.484.§2. 'LES Evesques Vital & Misene envoyez par le Pape Felix à Constantinople, y arriverent cette année, selon Baronius.

Thphn.p.113.c. [Car on n'en sçait point precisément le temps.]'Lorsqu'ils furent

c|Liber.c.18.p. 124|Conc.t.4.p. 1081.a|1072.c. b Conc.t.4.p. 1082.d. c p.1083.c. d c.d. à Abyde [& au détroit des Dardanelles,]'ils y furent arrestez, & mis en prison par ordre de Zenon & d'Acace,[b] comme s'ils eussent esté en un pays ennemi,[c] sans que des Romains eussent aucun égard aux privileges que le droit des gents accorde aux deputez,[d] ni que des Chrétiens qui se pretendoient Catholiques, respectassent la dignité du premier Evesque de l'Eglise qui les envoyoit, & le caractere episcopal de ceux qui estoient envoyez. Attique avoit fait la mesme chose contre ceux qui venoient défendre

p.1082.d|1072.c| Liber c.18.p. 124|Thphn.p. 113.c. e Thphn.p.113. d. l'innocence de S. Chrysostome.]'On leur osta encore par force les papiers & les lettres qu'ils portoient, [soit pour Acace & Zenon,] soit pour quelques Catholiques.[e] Zenon les menaça mesme de leur oster la vie, s'ils ne consentoient à communiquer avec Acace & avec Mongus.

484. [Aux menaces]'on ajouta les caresses, les presens, l'or, l'argent, les[promesses des]recompenses, & les parjures mesmes.[a]Car Acace & Zenon leur promirent qu'ils remettroient le jugement de toute l'affaire au Pape,'& qu'ainsi ils ne luy feroient aucun prejudice de communiquer avec Acace.[b]Ils cederent enfin, & rendirent leurs adversaires maistres de leur volonté, laquelle seule ne leur pouvoit estre ravie malgré eux par aucun homme. 'Ils sortirent ainsi de prison, mais pour accompagner le triomphe d'Acace.[c]Car on les vit"marcher publiquement avec luy, pour aller celebrer les saints Mysteres,[d]& non seulement avec luy, mais encore avec des heretiques,[e]c'est à dire avec les Nonces que Mongus avoit à Constantinople,[f]lesquels Acace"traitoit avec honneur,[g]& dont il se fit aussi accompagner en cette rencontre,[h]ce que les Legats pretendoient n'avoir point sceu[se devoir faire.]

p.114.a|Conc.p. 1201.b|1071.c. a p.1201.b. Evag.n.p.180.a. d. b Conc p.1082. d. Liber.c.18.p. 114. c p.124|Conc p. 1071.c. d Conc.p.1071. c. e p.1083.c. f p.1071.c. g p.1071.c. h p.1125.b.

procedere. conservare.

'Outre cela dans la celebration des Mysteres, où les Legats assistoient, & participoient, Mongus y fut nommé à la recitation des diptyques; & au lieu que jusqu'alors on ne l'avoit nommé que"tout bas, on le nomma alors tout haut; & cela se continua depuis.'Ainsi ils communiquerent à la vue de tout le monde, & en la presence des sacrez autels, non seulement avec Acace, contre les ordres exprés qu'ils en avoient,"mais encore avec Mongus,'dont ils confirmoient par là l'episcopat,[i]quoique ce fust principalement contre luy qu'on les eust envoyez.[k]Car les heretiques ne manquerent pas de dire sur cela, que le saint Siege mesme autorisoit Mongus. Ils tromperent ainsi beaucoup de personnes simples,'& troublerent mesme celles qui avoient plus de fermeté & de lumiere.

Eva.l.3.c.20.21. p.351.a.c. Conc.p.1125.b| 1084.c. Liber p.114. i Conc.p.1125.b. k p.1084.c|Eva. l.3.c.21 p.351.c. d. Conc t 4.p. 1084.c.

ἐν ὑφ́ρ[illegible]. NOTE 24.

'Quelques Orthodoxes tascherent d'empescher une action si honteuse, en leur en representant l'infamie par trois billets qu'ils leur adresserent. Ils en mirent un dans un panier d'herbes; ils en jetterent un autre devant eux,'ou le mirent dans un livre qu'on leur envoyoit,[l]& lierent l'autre avec une corde au bout de laquelle il y avoit un crochet, qu'ils attacherent publiquement aux habits de l'un des Legats. Mais cela ne les arresta point.[Et il est difficile de s'arrester sur le penchant d'un precipice quand on y a fait le premier pas. C'est ce qu'on vit dans tout le reste de leur conduite.]

Thphn.p.114.b. Evag.n.p.181.a. a. l Thphn.p.114. b.

'En effet, ils ne songerent point à s'informer de rien de tout ce qui se faisoit au prejudice de la foy, & ils ne voulurent mesme parler à aucun des Orthodoxes, quoiqu'on leur demandast des

Evag.l.3.c.21.p. 351.d.

éclairciſſemens ſur beaucoup de choſes. Ils ne ſe mirent point en peine de[faire]rendre aucune des lettres qu'ils avoient apportées, à ceux à qui elles s'adreſſoient, ou de répondre aux lettres que les Orthodoxes leur écrivoient[pour les faire reſſouvenir de leur Conc.t.4.p.1125.b. devoir.]'Ils ne voulurent donner aucune protection aux Eveſques & aux Eccleſiaſtiques Catholiques[d'Egypte]qu'Acace p.1082.d. perſecutoit.'En un mot, ils ne firent rien de ce qu'ils avoient or- p.1074.c|1084.c. dre de faire,'& firent tout le contraire de ce qu'ils devoient.'Entre les Orthodoxes de Conſtantinople qui témoignerent alors p.1085.a. le plus de zele, il faut mettre le Preſtre Salomon,]'qu'Acace entreprit de depoſer pour plaire aux heretiques.

ARTICLE XXXV.

Acace & Zenon écrivent à Felix: Les Eveſques d'Egypte & les moines de Conſtantinople luy écrivent auſſi contre ſes Legats & contre Acace.

Conc.t.4.p.1125.b. 'Les Legats de Felix acheverent de ſe condanner eux meſmes, en ſe chargeant de la lettre qu'Acace écrivit enfin à p.1072.e|1085.b. ce Pape.'Car non ſeulement il y excuſoit Mongus, mais il y faiſoit meſme ſon eloge, & luy donnoit de grandes louanges. Il pretendoit qu'il n'eſtoit point vray qu'il euſt jamais eſté condan- p.1082.e. né.'Il y ſoutenoit nettement ſon epiſcopat,[a]& avouoit qu'il com- a p.1072.d|1101.c. muniquoit & avec luy, & avec ceux qui le reconnoiſſoient pour b p.1115.b.c. Eveſque.[b]Ainſi on ne pouvoit plus douter qu'ils ne fuſſent tous deux dans les meſmes ſentimens.

p.1082.e|1101.c. 'Il s'y repandoit auſſi en injures contre Jean[Talaïa,][c]& n'oſoit c p.1072.c.d. neanmoins entreprendre de ſe défendre canoniquement devant le ſaint Siege, contre les accuſations que cet Eveſque formoit p.1101.c.d. contre luy;'ce qui eſtoit en avouer la verité, & montrer ſeulement la paſſion qu'il avoit de dechirer les Orthodoxes, & de re- p.1084.a. lever les heretiques.'Il s'efforçoit de cacher toutes ſes fautes ſous le nom de l'Empereur,[aimant mieux charger ce Prince de la honte & de la haine de ſes actions, pour s'en decharger,]que p.1105.c. de luy donner des conſeils ſages & ſalutaires.'Mais chacun ſavoit qu'il n'obeiſſoit que parcequ'il le vouloit: & Zenon ne luy p.1106.a|1108.c. eſtoit pas plus terrible que Baſiliſque.'Ce Prince témoignoit luy meſme dans ſes lettres, qu'il n'avoit rien fait que par le conſeil d'Acace: Acace l'avouoit, & ſoutenoit dans ſes lettres, que p.1109.a. Zenon n'avoit rien fait que de bien,'luy donnant meſme de grands eloges.

'Zenon écrivit aussi alors une longue lettre à Felix pour répondre aux siennes, quoiqu'il témoignast avoir esté ennuyé de leur longueur,'& n'avoir pas esté satisfait de ses exhortations.'Il luy parloit encore du pretendu parjure de Talaïa,[b]& l'assuroit qu'on n'avoit point receu Mongus à la communion, qu'aprés qu'il avoit signé de sa main[dans l'Henotique,]qu'il recevoit la foy du Concile, à laquelle, disoit Zenon, celle du Concile de Calcedoine est semblable : à quoy il ajoutoit ces propres paroles, Vous » devez vous tenir tres assuré que nous,& le tres saint Pierre[Mongus,]& toutes les Eglises, nous recevons & honorons tous, le sacré Concile de Calcedoine.[Nous venons de voir comment cela estoit veritable de Mongus.] p.1083.b. d. a Eva.l.3.c.10.p. 351.c. b d.

'Vital & Misene estoient déja hors de prison, lorsque Felix le Défenseur partit pour Constantinople.[Ainsi il trouva leur prevarication déja consommée.]'Acace ne voulut pas mesme le voir,'& si Liberat ne se trompe point, on luy osta aussi les papiers qu'il apportoit, & on le retint dans une prison tres rude.[Ce qui est certain, c'est qu'il n'imita pas la lascheté de ses Collegues,] 'puisque le Pape l'appelle aprés cela, un homme qui luy estoit tres fidele. Liber.c.18.p. 124. Conc.p.1072.d. Liber.c.18.p. 124. Conc.p.1074.d.

'Les deux autres revinrent en Italie[avec la honte & les inquietudes qu'on se peut imaginer.]Mais ils furent precedez par Symeon, & par d'autres moines Acemetes, que Cyrille leur Abbé, & d'autres Abbez de Constantinople avoient envoyez avec des lettres,[pour avertir le Pape de tout ce qui s'estoit passé,]'& l'assurer de ce que le bruit public luy avoit déja appris. Liber.c.18.p. 124|Eva.l.3.c.20. 21.p.351.a.c. Conc.t.4.p. 1115.a.

'Le Pape receut[peutestre vers le mesme temps,]la lettre que les Evesques & les Ecclesiastiques[Catholiques]d'Egypte luy écrivoient, ou d'Egypte mesme, ou plus probablement de Constantinople.'Ils y parloient contre Mongus, & contre ceux qui entroient dans sa communion,'& nommément contre Acace.'Ils l'assuroient aussi de la foy pure & de l'ordination canonique & legitime de Talaïa. c Eva.l.3.c.10.p. 351.a. a. b. Ibid.

ARTICLE XXXVI.

Les Legats sont deposez par le Concile de Rome : Vital meurt, Misene est rétabli : Mongus condanné de nouveau.

[VITAL & Misene estant donc de retour à Rome, y trouverent le Pape plus informé qu'ils n'eussent souhaité, de

Conc.t.4.p. 1125.a. | a p.1126.b. | b p.1074.c. | c p.1125.b.c| Liber.c.18.p. 124.

leur conduite.]'Pour leur faire rendre conte de leur legation, il tint un Concile[a] dans l'eglise de Saint Pierre,[b] sur la fin de juillet 484. Il s'y trouva 67 Evesques.[c] Les Legats pretendirent d'abord avoir satisfait à tous les ordres qu'on leur avoit donnez. Mais on les convainquit par la lettre mesme d'Acace qu'ils apportoient, qu'ils n'avoient pu ignorer qu'il ne fust dans les mesmes sentimens que Mongus, & qu'ainsi ils n'avoient pas dû communiquer avec luy,[comme ils avouoient qu'ils avoient fait.]

Liber.c.18.p. 124|Eva.l.3.c. 20.21.p.351.a.c. d. | d Eva.l.3.c.21.p. 351.d. | e Conc.t.4.p. 1125.a. | f p.1072.b. | g p.1082.d|1083. c. | h p.1084.1085. | i p.1201.b.c.

'Symeon & les autres Acemetes leur soutinrent aussi qu'ils avoient communiqué avec Mongus mesme, & les autres choses que nous avons raportées ci-dessus.[d] Et le Prestre Silvain qui les avoit accompagnez, leur estant confronté, confirma ce que les Acemetes disoient.[e] Ainsi ils furent reduits à s'excuser sur la violence qu'Acace leur avoit faite.[f] Mais cette excuse qui condannoit Acace,[g] ne les justifioit pas.[h] L'honneur de l'Eglise Romaine estoit trop interessé dans leur faute, puisqu'elle donnoit lieu de croire que le Pape ratifioit l'usurpation de Mongus.[i] Et il estoit à propos de faire voir que Rome n'avoit point d'aversion pour Acace, mais qu'elle punissoit dans ceux qui estoient les plus proches d'elle, comme dans les autres, toute union avec les heretiques.

b. | p.1271.e. | e|1082.c|1083.c| 1085.a|1201.b| Eva.l.3.c.21.p. 352.a. | k Conc.t.4.p. 1125.d. | l p.1042.a|Boll. apr t 1.p.34.2. | m Conc.t.4.p. 1271.e. | n p.1272.b.c.

'Ainsi le Pape se vit contraint de condanner ses propres Legats. 'Et aprés que toutes choses eurent esté examinées, & que le Concile en eut fait dresser des actes,'ils furent privez non seulement de la dignité episcopale, mais mesme de la communion des Mysteres, par le jugement du Pape,[k] & du Concile.[l] Les Pontificaux disent que Misene se voyant condanné, avoua qu'on les avoit corrompus par argent. Mais j'ay peine à croire cet aveu, puisque le Concile de l'année suivante n'en parle point.[m] On leur laissa neanmoins lieu d'esperer la misericorde de l'Eglise.[n] Car on ordonna qu'ils demeureroient privez de la communion, jusqu'à ce que l'Eglise d'Alexandrie eust receu un Evesque Catholique, ou par le moyen[& le consentement]de l'Empereur & du peuple,'ou mesme malgré eux, si cela se pouvoit faire.

p.1273.d. | p.1270.d|1274. e. | p.1274.e. | p.1107.a. | o p.1273.d. | p p.1270.c.d.

[Cette condition ne s'executa qu'environ 40 ans aprés.]'Et durant ce temps là, Vital fut emporté par une mort subite, qui fit qu'on ne le put secourir, quelque desir que le Pape en eust.'On considera cet evenement comme un effet de la justice de Dieu, 'qui punissoit celui dont la faute estoit inexcusable,[o] sans luy laisser le moyen d'en obtenir le pardon.[p] Et Misene touché de frayeur, par le malheur de son Collegue, s'estant presenté au Pape Gelase

&

& à son Concile l'an 495, pour demander la misericorde & la communion de l'Eglise, obtint d'estre mesme rétabli dans la dignité episcopale.'Il protesta en demandant pardon, qu'il y avoit eu dans sa faute plus d'imprudence & de malheur, que de dessein & de malice. p.1171.a.b.

[Le Concile aprés avoir puni la faute des Legats,]'fulmina une nouvelle sentence d'anatheme contre Mongus,'protestant que jamais l'Eglise Romaine ne l'avoit receu, & qu'elle ne le recevroit jamais, parceque sans parler du reste, ayant esté ordonné par des heretiques, il estoit indigne de gouverner des Catholiques. p.1083.d|1127.a. p.1083.d|Evag. l.3.c.21 p 351.a.

****

ARTICLE XXXVII.

Le Concile de Rome examine l'affaire d'Acace.

[MAIS l'action la plus celebre & la plus importante de ce Concile"fut la condannation d'Acace. On ne pouvoit plus douter de sa communion avec Mongus: Il l'avouoit luy mesme par sa derniere lettre. Et on savoit d'ailleurs que]'Mongus avoit esté ordonné par un seul Evesque heretique, pour usurper le siege d'un Evesque legitime: C'est ce qu'Acace mesme avoit écrit à Simplice en 478.'Et en consequence de cette lettre, Simplice l'avoit condanné.'On savoit encore que Mongus estoit Eutychien, & prononçoit des anathemes contre le Concile de Calcedoine.'Ainsi Acace ne pouvoit communiquer avec luy sans entrer dans une communion heretique, & sans se rendre digne de l'anatheme prononcé contre les Eutychiens & contre tous leurs adherans. NOTE 25. Conc.t.4.p. 1080.c.d. p.1084.a. p.1071.c. p.1087.c.

'Que si on pretendoit que Mongus avoit quitté l'heresie, (ce qu'il ne fit jamais;) sa penitence ne pouvoit luy faire accorder que la communion laïque, & non l'episcopat: ou au moins cela ne se pouvoit faire qu'avec la participation & l'autorité du premier siege, qui ne pouvoit pas lever son excommunication sans connoissance de cause au gré d'un Evesque inferieur. p.1087.d.e|1090.c.

'Acace avoit commis la mesme faute,[& mesme encore plus visiblement,]en faisant Jean Codonat Evesque de Tyr,'en quoy il avoit encore violé les Canons de Nicée, qui défendent aux Evesques de rien entreprendre sur les Eglises qui ne sont pas de leur jurisdiction,'& il avoit violé les mesmes Canons, en ordonnant Prestre Himere deposé du diaconat.'Il meritoit aussi d'estre c. p.1071.c.d. d. p.1101.b.c.

condanné pour avoir refusé de se justifier devant le saint Siege, p.1083.a. sur les crimes dont Talaïa l'avoit accusé.'Enfin la violence qu'il venoit de faire aux Legats, estoit une chose tres injurieuse & tres sensible au Pape.

[Il fut aisé de verifier toutes ces choses dans le Concile. La deposition des Legats, l'attestation de Silvain, & les plaintes des Acemetes, prouvoient trop clairement la derniere, & l'union Evag.l.3.c.21.p. 351.d. d'Acace avec Mongus.]'Pour prouver les crimes de Mongus, on a c.20.p.351.a.b. y lut la lettre d'Acace mesme à Simplice,[a] & celle des Evesques Conc.t.4.p. 1115.c. Catholiques d'Egypte à Felix.'On verifia[de mesme]toute l'hisb Evag.l.3.c.21. toire de Jean Codonat.[b] Il paroist qu'on y lut encore les lettres p.350.c. que le Pape avoit envoyées par Felix le Défenseur,[& sans doute aussi celles que les Legats avoient portées, & generalement toutes les pieces necessaires à l'éclaircissement d'une affaire si p.351.a. importante.'On en dressa des actes qu'Evagre avoit vus,[mais il ne nous en reste aujourd'hui que fort peu de chose.

N'y ayant donc pas moyen de douter qu'Acace ne fust cou-Conc.t.4.p. 1102.c.d|1201.e. pable,]'on jugea qu'il ne falloit point differer de le condanner, depeur que comme il s'estoit souillé par la communion des heretiques, le saint Siege aussi ne fust souillé en demeurant dans sa p.1083.e. communion.'Il avoit déja esté averti deux fois de son devoir[par Simplice & par Felix, & mesme sous Felix qui luy avoit écrit par p.1071.d. Vital & Misene, & par Felix le Défenseur,]'qu'on savoit bien p.1083.a. déja estre arrivé à Constantinople.'Et il n'avoit point profité de ces deux monitions,[par lesquelles on l'avoit mesme cité de se justifier devant le Pape: de sorte qu'il ne pouvoit pas se plaindre p.1120.e|1118.c. qu'on le condannast sans l'entendre.]'Et il n'estoit pas besoin qu'on l'entendist, puisqu'il confessoit luy mesme dans ses lettres la faute dont il estoit coupable.

ARTICLE XXXVIII.

Quelques remarques sur la condannation d'Acace: Qu'on ne l'a pas proprement condanné comme Eutychien.

[IL n'y a point à douter que la condannation d'Acace ne fust juste. Les Grecs ne firent aucune difficulté de l'admettre lorsqu'on fit la réunion sous Justin. Et je croy qu'ils ont toujours continué depuis de regarder Acace comme un Evesque legiti-Thphn.p.114.a. b. mement deposé.]'Theophane en parle de cette sorte.[c] La vie de c Sur.5.dec.p. 172.§69. S. Sabas le condanne entierement, & la chronique de Nicephore le traite mesme d'heretique.

[Mais pour savoir s'il n'eust point esté plus utile à l'Eglise de le tolerer tel qu'il estoit, en témoignant publiquement qu'on desapprouvoit sa conduite, sans aller jusqu'à une deposition & un anatheme, qui causa durant 35 ans un schisme effroyable, c'est ce que nous n'entreprenons pas de decider, n'y ayant peutestre que la Sagesse eternelle qui puisse juger de ces sortes d'actions. Il semble neanmoins qu'on pouvoit se contenter de prononcer contre Acace seul, sans rompre comme on fit, la communion avec ceux qui demeureroient dans celle d'Acace. Car ce fut là proprement ce qui fit le schisme, & divisa l'Orient d'avec l'Occident: Et je ne sçay si les Papes ne se seront point privez par là du secours des prieres de S. Sabas, de S. Theodose, de S. Daniel, & de plusieurs autres hommes de Dieu, qui fleurissoient alors dans l'Orient, sans avoir de communion avec l'Eglise Romaine, laquelle ne laisse pas aujourd'hui de les reconnoistre pour Saints.

'Facundus voulant défendre la separation des Africains d'avec le saint Siege, contre l'autorité de Saint Augustin qu'on luy opposoit, il la défend particulierement par cette separation de Rome d'avec tout l'Orient,'& Mocien qui combatoit la separation des Africains, n'approuvoit pas non plus celle de Rome.'Gelase avoue qu'on s'estoit persuadé à Rome que les Orientaux prefereroient leur salut & la communion du saint Siege, à la consideration de quelque personne que ce fust, (c'est à dire d'Acace & de Zenon mesme,) mais qu'en cela on s'estoit trompé. Fac.in Moc p. 565.&c. p.567.c. Conc.t 4.p. 1173.b.c.

'Ceux qui ont voulu défendre Acace, ont allegué qu'il n'avoit jamais rien dit contre la foy,'à quoy Gelase répond qu'il en estoit d'autant plus coupable, d'avoir reconnu la verité, & de s'estre uni à ceux qui la combatoient; que c'est ce que l'Ecriture appelle descendre tout vivant dans l'enfer:'par où l'on voit que s'il est quelquefois appellé heretique, [ce n'est qu'à cause de cette union qu'il avoit avec les heretiques, & non pas qu'on voulust dire qu'il fust Eutychien de croyance.]'Cette union avec Mongus, contre lequel il s'estoit declaré auparavant avec un zele plein de justice, le fit passer pour heretique dans l'esprit de plusieurs personnes, comme le dit Basile de Cilicie, & le fit mesme deposer par Rome. p.1159.d. &c. Liber.c.18 p. 114, Nphr.chr. Phot.c.42.p 28.

'Nous avons vu neanmoins que Theophane dit que quand il défendit la foy contre Basilisque, c'estoit contre ses propres sentimens, & par la seule crainte du peuple,'& le Concile de Rome en 485, parlant de ce qu'il avoit fait condanner à Rome Pierre Thpho.p.105.b Conc.t.4 p. 1121.c.

le Foullon, & Jean Codonat, dit que ce n'estoit qu'un hypocrite. 'Gelase dit qu'il écrivit à Simplice contre Mongus, lorsqu'il estoit peutestre encore dans de bons sentimens.'La vie de S. Sabas dit qu'il avoit des sentimens sur la religion qui n'estoient pas orthodoxes.'S. Avite dit, comme une chose qui passoit de son temps pour certaine, qu'Acace estoit plutost un fauteur secret de l'Eutychianisme, qu'il n'en estoit un défenseur public; qu'il approuvoit les erreurs inventées par Eutyche, mais qu'il n'osoit pas les prescher devant le peuple, qui avoit jusqu'alors conservé la pureté de sa foy. Il ajoute que la protection que luy donnoit Zenon, fit qu'on ne put pas approfondir ce point, pour y trouver un sujet de le deposer.

p.1213.a|1214.a. Sur, 5. dec. p.171. § 69. Avit ep.3.p.19.

[L'Henotique dont il estoit auteur, ne contenoit pas effectivement les heresies d'Eutyche; mais il ne les condannoit pas non plus: & il les favorisoit entierement en ruinant l'autorité du Concile de Calcedoine,]'& en ouvrant la porte de la communion aux Eutychiens.[Ainsi il est bien à craindre que s'il n'a point esté heretique, ce ne soit comme S. Basile le dit d'un Demosthene, qu'il n'avoit guere de foy, ni heretique, ni Catholique.]'Il est certain neanmoins qu'il n'a point esté condanné comme Eutychien, mais comme leur fauteur lié de communion avec eux.

Fac. in Moc. p. 565.a. Alex.t.11.p.411. 412.430.

++

ARTICLE XXXIX.

Objections des Grecs sur la condannation d'Acace: Réponses des Papes.

'LES Grecs se plaignirent dans la suite de ce qu'Acace avoit esté condanné par le Pape seul,ᵃsans qu'on eust tenu de Concile pour cela,[& c'est apparemment ce que vouloit dire Eupheme l'un de ses successeurs,]'lorsqu'il demandoit quand il avoit esté condanné.[Si les Grecs l'entendoient d'un Concile particulier, il estoit bien aisé de leur répondre.]'Car quoique la sentence de sa condannation ne porte en teste que le nom de Felix:'elle estoit neanmoins signée de 67 autres Evesques.'Et n'estoit que le resultat d'un Concile, selon une ancienne coutume, que toutes les fois qu'il se tenoit un Concile en Italie sur les affaires de l'Eglise, & particulierement sur la foy, les decisions qui s'y formoient au nom de tous les Evesques d'Italie, ne portoient que le nom du Pape.[C'est ce que le Pape Jule nous apprend des l'an 341,]'& ce qu'un autre Concile certifia l'an 485 à tout l'Orient, au sujet mesme de la condannation d'Acace, qu'il avoit ratifiée de nouveau.

Conc t.4.p. 1168.e. a p.1199.c. p.1161.a. p.1071.c. p.1071.e. p.1126.a.b. b.c.

[Ainsi il estoit aisé de répondre aux Grecs, qu'Acace avoit
esté condanné par deux Conciles.]'Mais Gelase semble supposer p.1199.c.d.
qu'ils l'entendoient d'un Concile œcumenique,'& il répond que p.1168.e|1202.d.
Acace a esté condanné par l'autorité du Concile de Calcedoine,
'qui avoit condanné les Eutychiens : & qu'ainsi Acace estant en- p.1201.e|1204.b|
tré dans la communion des Eutychiens, il avoit dû estre condanné 1205.a.
comme eux selon ce Concile,'& selon la regle generale de l'Egli- p.1200.a.b.
se,'aucun Chrétien, dit-il, ne pouvant douter que quiconque p.1218.b.
est complice, sectateur, ou souillé par la communion avec des
heretiques déja condannez, s'engage dans la mesme condanna-
tion :'Que non seulement l'Eglise Romaine, qui est plus obligée p.1200.d.
qu'aucune autre à faire observer les decrets des Conciles,'mais p.1169.a.
que tout Evesque a pouvoir de separer de la communion Catho-
lique, tout homme qui entre dans la communion d'une heresie
déja condannée;'Que plusieurs autres n'avoient esté condannez p.1203.e.
que de la mesme maniere par Acace mesme;'Qu'il avoit aussi luy p.1205.c.d|1209.
mesme deposé bien des Evesques sans Concile aussibien que a.b.c.
sans raison.

'On repandoit encore partout que Rome se soucioit moins de p.1198.b.
conserver la communion & la foy Catholique, que de venger
ses injures propres, & de punir Acace du mepris qu'il faisoit
d'elle,[en reglant sans sa participation, toutes les affaires de
l'Orient :]'A quoy Gelase répond que l'Eglise Romaine rece- b.c.
vant dans son sein ceux qui avoient témoigné le plus de mepris
pour elle, des qu'ils rentroient dans la foy & la communion ve-
ritable, montroit assez qu'elle ne songeoit guere à venger ses
propres injures.[On peut ajouter que c'estoit déja une grande
faute à Acace de mepriser le premier Evesque; & qu'y ayant eu
trop de sujets pour le condanner legitimement, il importe peu
& à nous & à luy, de chercher si on ne l'a point condanné par
quelque vue illegitime, & de vouloir penetrer dans un secret
dont Dieu seul s'est reservé la connoissance. Il n'y a donc aucun
moyen d'excuser Acace.

Pour les Grecs qui sont demeurez dans sa communion, on peut
dire que les principaux Evesques ayant cedé au respect & à la
crainte de l'Empereur, les autres crurent qu'il valoit mieux ne
se point separer d'eux, depeur d'augmenter la confusion & le
trouble, qui estoit d'ailleurs si grand dans l'Eglise. On peut mes-
me assurer que beaucoup de personnes n'estoient pas assez ins-
truites du fond des choses, pour estre convaincues que le Pape
eust eu raison de traiter si rigoureusement Acace, sans la parti-

p.1053.a. cipation des Orientaux.]'Le Pape Felix avoue qu'il y en avoit qui par ignorance, communiquoient avec Acace"ou avec ceux
p.1110.d. de son parti.[Ainsi ce n'estoit pas sans fondement que]'les Orientaux se plaignoient qu'on ne leur eust point fait savoir les decrets de Rome, en leur envoyant quelques Evesques. On y savoit assez ce que portoient ces decrets, comme dit le Pape Gelase.
p.1306. 'Mais tout le monde n'estoit pas assez informé des raisons qui les avoient fait rendre, pour abandonner les peuples qui leur estoient confiez, & s'exposer à tout ce qu'on peut attendre d'un Prince irrité.

ARTICLE XL.

Felix depose Acace, & le separe de sa communion avec tous ceux qui ne se separeroient pas de luy.

Eva.l.3.c.21.p.352.a.b. [POUR reprendre la suite de nostre histoire,]'Evagre nous a conservé quelques paroles d'un acte dressé au nom de tout le Concile de Rome, qui y proteste que jamais l'Eglise Romaine"ne recevra Mongus, & qu'Acace mesme est coupable & &c. digne d'une grande punition d'avoir témoigné moins de zele pour la foy, que de complaisance pour Zenon, en ne representant point à ce Prince que Mongus estoit un heretique, comme il l'avoit mandé luy mesme à Simplice.[Cette plainte n'estoit
Conc.t.4.p.1126.a.b.c. point encore une condannation d'Acace.]'Mais on en dressa un acte particulier au nom du Pape seul, selon ce que nous avons
a|1110.e. dit, que c'estoit la pratique ancienne de l'Italie,'& encore parcequ'il falloit l'envoyer par une voie secrette, depeur que[Zenon,] qui avoit mis des gardes partout sur mer & sur terre, n'en empeschast l'effet, en arrestant ceux qui l'apporteroient.[Car s'il eust esté au nom du Concile, il eust esté de l'ordre de l'envoyer par
p.1126.a. des Evesques,]'& beaucoup s'en fussent chargez volontiers, si
p.1072.e. les voies eussent esté libres.'Il fut neanmoins signé par les 67
Liber.c.18.p.125. Evesques[du Concile.]Il est daté du 28 juillet 484.'Liberat en
a Conc.t.4.p.1072.1073. cite le commencement.ªC'est une lettre adressée à Acace, à qui Felix reproche d'abord d'avoir fait Jean Evesque de Tyr, & Himere Prestre. Il passe de là à l'affaire de Mongus, & à l'eloge qu'en faisoit Acace, puis à la maniere dont il avoit traité ses trois Legats, & au refus qu'il avoit fait de répondre aux accusations
p.1072.c. de Talaïa.'Et il conclud enfin : Subissez donc par cette sentence " le sort de ceux pour qui vous avez une si grande inclination, & "

» soyez deposé de la dignité de l'episcopat, privé de la communion Catholique, & retranché du nombre des Fideles. Sachez » que vous n'avez plus ni le nom, ni le pouvoir d'un Evesque, & » que vous avez esté degradé par le jugement du Saint Esprit, & » condanné par l'autorité apostolique, sans pouvoir jamais estre » delié des liens de cet anatheme.[Ces dernieres paroles sont extraordinaires.]'Gelase a pris peine à les expliquer, & soutient qu'elles signifient seulement qu'Acace ne pourroit jamais estre absous, à moins qu'il ne reconnust ses fautes & n'en demandast pardon : ce que la condannation portoit par elle mesme, quand ces mots n'y auroient point esté.'Outre cette lettre, Felix fit un autre"acte pour estre affiché, qui dit beaucoup en peu de paroles. Car il porte que la sentence du ciel a privé Acace du sacerdoce, pour avoir meprisé les deux monitions qu'on luy avoit faites, & avoir emprisonné le Pape en la personne de ses Legats. Ainsi, ajoute Felix, si un Evesque, un Ecclesiastique, un moine, ou un laïque, communique avec luy aprés cette denonciation, qu'il soit anatheme, & puni"par le S. Esprit.

p.1128-1131|1175.a. p.1083.a|Evag. n.p 183.1.2. *edictum.* *S. Spiritu exequente.*

ARTICLE XLI.

Felix écrit à Zenon & à d'autres sur la condannation d'Acace.

'LE premier jour d'aoust, Felix répondit à Zenon par une lettre moins longue que celle dont ce Prince avoit témoigné s'estre ennuyé,[mais qui n'en est pas moins forte.]'Il dit d'abord que la violence qu'on avoit faite à ses Legats le faisoit craindre egalement & pour la couronne, & pour le salut de l'Empereur; Qu'elle n'avoit pas neanmoins pu servir d'excuse à la lascheté des Legats que l'on avoit deposez;'Que jamais l'Eglise Romaine n'avoit souffert, & qu'elle ne souffriroit jamais que l'on commu- » niquast avec Mongus : Ainsi, dit-il, à Zenon, je vous laisse à ju- » ger laquelle des deux communions il faut choisir, ou celle de » l'Apostre S. Pierre, ou celle de Pierre[Mongus.]

Conc.t.4.p.1083.b. b.c. d.

'Pour savoir combien Mongus estoit indigne de l'episcopat, il dit qu'on ne le peut mieux connoistre que par la lettre qu'Acace en avoit écrite au Pape Simplice, & dont il luy envoyoit une copie.'Mais qu'Acace eust mieux fait de luy dire luy mesme la verité, & de luy donner plutost de sages conseils, que de vouloir couvrir ses fautes sous le nom de sa Majesté; Qu'on voyoit bien qu'il avoit aussi peu de veritable respect pour son Prince, qu'il

e. p.1084.a.

avoit peu de zele pour la discipline & pour la foy de l'Eglise ;
a b. 'Qu'il avoit commis de si grands excés en ce point, qu'il avoit fallu le priver de sa dignité, & de la communion Catholique ;
b.c.d. 'Qu'on esperoit que sa Majesté se soumettroit en ce point aux loix sacrées de l'Eglise, comme elle vouloit bien se soumettre aux loix civiles de son Etat ; Qu'elle se souviendroit que les Princes doivent apprendre des Prelats, quelle est la volonté de Dieu, & non les forcer à suivre leur volonté propre ; Qu'ainsi il ne souffriroit point que personne s'opposast à l'autorité & à la liberté de l'Eglise, se souvenant que Dieu sera un jour le juge & des Evesques & des Empereurs. Il ne répond point dans cette lettre à ce que Zenon luy avoit écrit pour justifier la foy de Mongus.[C'est la derniere lettre que nous ayons de luy à Zenon jusqu'aprés la mort d'Acace,]
p.1088.b.] & il fut longtemps sans écrire à ce Prince, de crainte, dit-il, de faire meprifer ses lettres plutost [que de voir suivre ses conseils,]pendant que d'autres en suggeroient de tout contraires.

p.1084.1085. 'Felix écrivit aussi alors au Clergé & au peuple de Constantinople, pour leur declarer qu'il desavouoit absolument ce qu'avoient fait ses Legats, & qu'il les avoit mesme deposez en punition de leur faute. Il les avertit de la deposition d'Acace, afin qu'ils se separassent tous de sa communion, s'ils ne vouloient
p.1085.c. estre eux mesmes excommuniez.'Au contraire il veut'qu'ils conservent à Salomon le rang & la dignité de Prestre, qu'Acace 1.
avoit pretendu luy oster pour plaire aux heretiques ; &"qu'ils *pronuntiet.* fassent savoir aussi que tous les autres qu'Acace voudroit deposer, seroient maintenus dans leurs degrez, & dans la communion de Rome.
p.1085.b. 'Il leur envoya aussi une copie de la lettre d'Acace à Simplice contre Mongus, pour faire voir son peu de sincerité.

[Felix écrivit sans doute aussi, ou en ce temps là mesme, ou depuis, à toutes les autres Eglises, pour leur rendre raison de la condannation d'Acace, & les exhorter à s'en separer.]Victor de Tunes dit sur cette année qu'il écrivit aux moines & aux Ecclesiastiques de l'Orient, de l'Egypte, & de la Bithynie, d'eviter Pierre Mongus, qui se declaroit ennemi du Concile de Calcedoine, & tous ceux qui communiqueroient avec luy.
p.1163.b. 'Gelase estant prié au commencement de son pontificat,[vers l'an 492,] d'écrire aux Evesques d'Illyrie & à d'autres, dit que son prede-
a b. cesseur[Felix]l'avoit fait fort amplement.'Il parle aussi d'une

1. *sententia vestra conservet.*

lettre

lettre du mesme Felix sur les excés d'Acace, que l'on avoit lue à Thessalonique & en quelques autres Eglises[de l'Illyrie.]

ARTICLE XLII.

Tute Défenseur de Rome, fait signifier à Acace sa deposition par des Acemetes qui sont tuez: Tute se laisse gagner par Acace.

'UNE reprimende si libre & si genereuse, comme l'appelle Gelase, auroit apparemment touché Zenon, & il auroit pu se laisser flechir, s'il n'avoit esté animé & aigri par les suggestions d'Acace, qui s'estant lié à une communion heretique, commençoit à favoriser le parti où il s'estoit engagé, aimant mieux persister opiniarrément dans son infidelité, que de rentrer en luy mesme & se corriger. Conc t.4.p. 1108.d.

'Zenon, comme nous avons dit, faisoit garder tous les chemins par mer & par terre,[pour empescher qu'on apportast rien de Rome contre Acace.]'Ainsi il n'y avoit pas moyen d'envoyer la sentence rendue contre luy[par une voie publique & solennelle,]'& par des Evesques,ᵃmais il falloit l'envoyer secrettement, depeur qu'elle[ne fust prise, &]ne demeurast sans effet.ᵇFelix choisit donc pour cela un des plus anciens Clercs de l'Eglise [Romaine,]nommé Tute, qu'il fit pour cela Défenseur de"la mesme Eglise. p.1126.a.|1210.e. p.1085.e. p.1116.a. a p.1210.e. b p.1085.e. NOTE 25. p.1284.b.

'Tute s'acquita fort bien de sa commission.ᶜIl se sauva de ceux qui gardoient le détroit d'Abyde, & se rendit dans le monastere de S. Die.'On savoit bien qu'Acace, qui se sentoit appuyé par Zenon, ne recevroit jamais la lettre du Pape.ᵈMais quelques moines de S. Die la luy"firent tomber entre les mains, un dimanche lorsqu'il estoit à l'autel,ᵉou qu'il y entroit pour celebrer les Mysteres, en l'attachant à son *Pallium*.ᶠD'autres disent que cela se fit par un ou par plusieurs moines Acemetes,ᵍce qui donne lieu de croire"que le monastere de S. Die avoit embrassé cet institut. ʰVictor de Tunes dit qu'Acace receut la sentence de sa condannation par les moines Acemetes des monasteres de Bassien & de Die. p.1085.e. c Thphn.p.114.b. Liber.c.18.p.115. ἐπιδόντες. d Thphn.p.114.b|Nphr l.16.c.17.p.683.d. e Liber.c.18.p.125. f p.125|Eva.l.3.c.18.p.349.d. V. S. Marcel Acemete. g Evag.n.p.88.r.d. h Vict.Tun.p.487.

'Ceux qui estoient autour d'Acace ne pouvant souffrir la hardiesse de ces moines, en tuerent plusieurs, en blesserent d'autres, & en mirent quelques uns en prison, comme Nicephore nous en assure sur l'autorité de Basile de Cilicie,'& Theophane dit à peu pres la mesme chose.'De sorte que ce n'est pas sans fonde- Nphr.l.16.c.17.p.683.d. Thphn.p.114.b. Boll.8.jan.p.161.§.12.

ment que Baronius a mis ces moines au rang des Martyrs.[Il est neanmoins étrange qu'on ne trouve point que ni Felix, ni ses

Bar.484.§34. successeurs aient jamais reproché leur mort à Acace.]'On les a mis au 8 de fevrier, & Baronius cite dans ses Annales l'autorité

mart.8.feb.d.e. des Grecs.'Neanmoins dans son martyrologe, il ne dit point que les Grecs en fassent la feste ni ce jour là, ni en aucun autre.[Bollandus n'en cite rien non plus. Il eust mieux valu les mettre au mois de septembre, qu'en celui de fevrier.]

Liber.c.18.p.125. a Conc.t.4.p.1085.1086|Evag.n.p.183.a.c.d. 'Tute se retira aprés avoir fait ainsi signifier la sentence du Pape à Acace.[a]Mais il succomba à la tentation de l'avarice. Acace luy fit offrir une somme d'argent par un nommé Maronas: & pour cela il se vendit aux ennemis de la foy, & à celui mesme à qui il venoit de faire signifier sa condannation. On trouva une de ses lettres,

Conc.t.4.p.1085.d.e. par laquelle ce malheureux trafic paroissoit,'Basile la vint apporter au Pape, avec une lettre que Rufin & Thalasse, Prestres & Abbez, & d'autres moines d'autour de Constantinople, & de la Bithynie, écrivoient au Pape pour l'avertir de cette affaire.

e. 'Lors donc que Ture fut revenu à Rome, on luy representa sa lettre dans l'assemblée des freres,(soit de quelques Evesques,

p.1086.a. b p.1085.e. c p.1086.a. soit du Clergé de Rome.)'Il ne put la desavouer,[b]& ainsi ayant confessé la faute dont il estoit convaincu,[c]il fut deposé de l'office de Défenseur, & privé mesme de la communion des saints Mysteres, comme traitre & infidele à la foy & au siege aposto-

a. lique.'Felix en donna avis aux Abbez Rufin & Thalasse, par une lettre,[qui peut avoir esté écrite sur la fin de cette année.]

ARTICLE XLIII.

La deposition d'Acace, separe de Rome tout l'Orient, hors un petit nombre de personnes: Talaïa accepte l'evesché de Nole.

Liber.c.18.p.125. d Thphn.p.114.b.c. e Eva.l.3.c.18.p.349.c.d. f Liber.c.18.p.125. g p.125. 'ACACE se mit peu en peine de la sentence rendue contre luy,[d]& fut insensible à sa deposition;[e]pretendant qu'elle n'avoit point esté faite selon les Canons.[f]Mais sa principale raison estoit qu'il avoit Zenon pour luy.[g]Ainsi il continua tant qu'il vécut à offrir le Sacrifice[& à faire ses autres fonctions,]sans cesser de communiquer avec Mongus, & mesme sans songer à l'obliger de faire une profession[plus sincere]& plus publique du Concile de Calcedoine, & de la lettre de S. Leon.

p.125. Thphn.p.114.c| Zon.p.45.a. h Conc.t.4.p.1072.b. 'Comme donc le Pape se separoit de luy,[il se separa aussi du Pape,]'& osta son nom des diptyques.[h]Les Grecs voulurent dire

depuis, qu'il avoit demandé pardon, & que Felix avoit esté trop difficile à le recevoir.'Mais Gelase soutient que c'estoit un pur mensonge;'que jamais il ne l'avoit fait ni par luy mesme, ni par personne qu'il eust envoyé; & qu'on n'avoit point esté en peine de le refuser.'Felix proteste aussi qu'il eust souhaité de l'absoudre, s'il l'eust demandé: & il adore, dans cet endurcissement, les terribles jugemens de Dieu.'Gelase prend sur cela à témoin, une personne de la premiere qualité nommé Andromaque, [qu'Odoacre avoit peutestre deputé à Zenon.]'Nous luy recommandasmes soigneusement, dit Gelase, au nom de toute l'Eglise Romaine, d'exhorter Acace de quitter son obstination, de revenir à luy mesme, & de rentrer dans la communion du siege Apostolique. Il proteste avec serment qu'il a beaucoup travaillé pour cela, sans pouvoir rien gagner sur l'esprit de cet homme incorrigible. Qu'on montre par aucune preuve, qu'il ait envoyé demander pardon, & qu'il nous ait promis de se corriger: si ce n'est peutestre qu'il ait esté dans les mesmes dispositions où nous voyons ses successeurs, qu'il ait demandé pardon, & qu'il ait voulu qu'on le luy accordast, sans vouloir pour l'obtenir, sortir de l'erreur: en sorte que ce ne seroit pas tant nous qui le recevrions [dans nostre communion,] que luy qui nous attireroit dans sa perfidie.

b. p.1129.c|1198.a. p.1094.a. p.1170.b. b.c.

'Il ne faut point s'étonner qu'Acace n'ait pas manqué de partisans, estant appuyé par l'Empereur, qui sans se soucier des decrets du siege Apostolique, communiquoit avec luy, obligeoit toutes les Eglises de son Empire à faire la mesme chose,'& vouloit mesme les obliger à se separer de la communion de Rome. 'Le corps de l'Eglise de Constantinople, demeura donc dans la communion d'Acace & de ses successeurs, [a]& generalement tout l'Orient demeura separé de la communion de Rome durant [35 ou] 40 ans, jusqu'à l'Empire de Justin [en 519,] à la reserve d'un fort petit nombre de personnes, qui demeuroient cachez sous la multitude des autres.

Fac.in Moc p. 565.c. Liber.c.18 p. 126. Conc.t.4.p. 1092.c. a Fac.in Moc p. 565.c.

'Les Abbez Rufin, Hilaire, & Thalasse, qui estoient Prestres, aimerent mieux se separer de l'Eglise de Constantinople, que de celle de Rome.'Felix ne doutoit pas que plusieurs de leurs disciples ne fussent passez dans le parti contraire, ou volontairement, ou attirez par des promesses, ou forcez "par les tourmens; [ce qui marque de quelle maniere Acace en usoit.]'Felix manda donc à ces Abbez, en leur écrivant sur Ture, que pour les premiers, ils les devoient absolument rejetter de leur congregation, depeur qu'ils ne corrompissent les autres; mais que pour ceux

Conc.t.4.p. 1086.a|1091. p.1086.a.b. pœnis gravibus. b.

qu'on savoit avoir esté forcez, il falloit les laisser retourner à leurs cellules, comme penitens, pour expier par des larmes sinceres, la faute qu'ils avoient commise.

Thphn p.122.a.b. 'Theophane dit que sous Anastase, il y avoit plusieurs monasteres à Constantinople[& aux environs,]qui se separoient de cette Eglise, ne voulant point recevoir l'Henotique de Zenon, particulierement ceux de Saint Die, de S. Bassien, & de Sainte Mattone, lesquels souffroient avec joie qu'on bannist[plusieurs

Thdr.L.1.p. 563.d. d'entr'eux.]'Il paroist que les Studites,[quoiqu'Acemetes,]& défenseurs du Concile de Calcedoine, ne se separoient pas

Liber.c.18.p. 126. neanmoins.'Calandion d'Antioche ne voulut jamais se separer de la communion du Pape.[Nous verrons dans la suite ce qui arriva dans l'Orient, aprés qu'on l'eut deposé pour ce sujet.]

Conc.t.4.p. 1094.d. 'Nous avons un fragment d'une lettre du Pape Felix à André Evesque de Thessalonique,[''successeur apparemment d'Euxi- V.S.Leon §

d. thée.'On voit dans ce fragment, qu'André demandoit la communion du Pape, mais ne la demandoit pas tout à fait avec les conditions que le Pape souhaitoit: Nous voudrions, luy dit-il, que le desir que vous témoignez de rentrer dans la communion de l'Eglise, fust aussi entier & aussi plein, que l'interest de la verité orthodoxe le demande.[Si cela regardoit la communion

p.1.63 b. d'Acace, il semble qu'André ait satisfait Felix sur ce point.]'Car vers l'an 492, Gelase témoigne avoir appris depuis peu, qu'une lettre de Felix ayant esté lue à Thessalonique & en d'autres Eglises[de l'Illyrie,]tout le monde avoit dit anatheme à ce prevaricateur, & personne n'avoit voulu s'engager dans sa com-

p.1197.c.d. munion.'Mais en 494, Gelase dit absolument''que l'Evesque de V.Eupheme Thessalonique n'avoit pu obtenir la communion de Rome, parcequ'il n'avoit jamais voulu, quelque remontrance qu'on luy en eust souvent faite, se separer de la communion des schismatiques, ni rejetter, comme il devoit, le nom d'Acace & des autres perfides, ou de ceux qui communiquoient avec eux.

Dorothée qui gouvernoit cette Eglise en l'an 519, estoit extremement opposé au Concile de Calcedoine, & à la communion

p.1510.c.e. de Rome,'de sorte qu'un des habitans de la ville, nommé Jean, estoit toujours demeuré separé de la communion de cet Evesque.

p.1165.c; Bar. 484.§21. a Conc.t.4.p. 1195 c d. 'On tire aussi de la lettre de Gelase aux Evesques de Dardanie, que cette province estoit demeurée dans l'union de Rome.[a]Et ce Pape le dit generalement de tous les Evesques de l'Illyrie.

[La separation ouverte de Rome avec Acace ne laissant plus aucun lieu d'esperer que Talaïa pust jamais estre rétabli sur le

siege d'Alexandrie,]'le Pape luy donna[à gouverner] l'Eglise de Nole dans la Campanie, où il mourut en paix, aprés y avoir residé beaucoup d'années.[Neanmoins le Pape Gelase & Victor de Tunes luy donnent toujours la qualité d'Evesque d'Alexandrie.]'Il alla encore à Constantinople en l'an 492, pour voir s'il ne pourroit point estre rétabli à Alexandrie par l'Empereur Anastase qui luy avoit de grandes obligations. Mais il ne trouva dans cet ennemi du Concile de Calcedoine, qu'une ingratitude dure & barbare:"De sorte qu'il fut obligé de s'en revenir à Rome.[Gelase parle toujours de luy avec assez de mepris, comme s'il n'en eust pas esté bien satisfait. Et nous ne saurions raporter à d'autre qu'à luy ce que dit Photius, que]'Jean d'Alexandrie, dans une apologie adressée au Pape Gelase, anathematizoit non seulement l'heresie Pelagienne, mais encore Pelage mesme, Celeste & Julien.

Liber.c.18.p.111. Thphn p.118.a| Vict.T. V. Euphemе Phot.c.54.p.46.

'Serene qui gouvernoit l'Eglise de Nole en 499,[estoit apparemment son successeur.]ᵃAinsi S. Rufe, qu'Ughellus met entre deux, mais en disant qu'on en ignore le temps & les actions,[doit plutost estre mis avant tous les deux.]'Car entre S. Paulin mort en 431, & Jean Talaïa, Ughellus ne met que S. Deodat.[Je ne trouve rien dans Ferrarius mesme, touchant S. Rufe.]'Pour S. Deodat, Ughellus & Ferrarius en disent bien des choses, dont ils ne donnent point d'autres preuves que les monumens de l'Eglise de Benevent, où on pretend que son corps a esté transporté par le Prince Sicard. Ils le font disciple, Prestre, & successeur immediat de S. Paulin, & luy donnent 30 ans d'episcopat. On met sa feste le 27 de juin.[Ainsi si S. Rufe luy a succedé, il a pu gouverner depuis 461 jusqu'en 484.]

Conc.t.4.p.1315.d. a Ugh.t.6.p.294.c. p.293.294. p.293|Ferrar p.392.

ARTICLE XLIV.

Calandion d'Antioche est chassé par Zenon, & le Foullon mis en sa place: Mongus communique avec le Foullon: Acace n'ose.

L'AN DE JESUS CHRIST 485.

[LEONCE qui s'estoit revolté avec Illus contre Zenon vers la fin de l'an 483, & qui aprés avoir défait Longin frere de ce Prince, estoit entré triomphant dans Antioche au mois de juin 484,"fut entierement défait cette année, & contraint de se retirer dans le chasteau de Papyre, où luy & Illus disputerent encore leur vie jusqu'à ce qu'ils la perdirent en 488. Cette prof-

V. Zenon 5

perité que Dieu accordoit à Zenon dans sa colere, servit à la justice divine pour punir les pechez des Chrétiens par de nouveaux malheurs dont l'Eglise fut affligée.]

Eva.l.3.c.16.p. 347.b.
a Liber.c.18.p. 125.126.
b Conc.t.4.p. 1208.a|1209 a| 1221.a|1170.a| Evag.n.p.86 1.c.
c Liber.c.18.p. 126.

'Calandion Evesque d'Antioche, fut accusé d'avoir favorisé les revoltez,[a] d'avoir porté le peuple à embrasser leur parti,[b] & d'avoir osté des diptyques le nom de Zenon, pour y mettre celui de Leonce.[Les necessitez de la guerre eussent peutestre excusé ce qu'il y avoit de veritable en cela.][c] Mais la veritable faute de Calandion, & que neanmoins on n'osoit dire, c'est[qu'il s'estoit toujours declaré contre Mongus, &]qu'on ne pouvoit alors l'obliger à se separer de la communion de Talaïa, & de celle du saint Siege.'Il fut donc deposé,[d] & chassé de l'Eglise d'Antioche par Zenon,[e] sans aucun Concile, comme cela se devoit, selon l'ordre de l'Eglise,[f] sans en donner aucun avis au Pape,[g] contre les regles & les Canons de l'Eglise.

p.125.
d Thphn.p.115. b.
e Conc.t.4.p. 1209.a|1201 d| 1207.b.
f p.1207.b|1209. c.
g p.1169.d.
h p.1226.a c.
i p.1205.d|1081. e.
k p.1226.c.

[h] Le Concile tenu à Rome sur cette affaire mesme, le 5 octobre 485,[i] & le Pape Gelase, attribuent l'expulsion de Calandion à Acace,[k] qui, comme dit le Concile, porta si loin son impieté & son endurcissement qu'il se moquoit de son excommunication, ne discontinuoit point ses violences & sa tyrannie, & ne cessoit pas, quoique retranché du corps[de l'Eglise,]d'en dechirer [cruellement]les membres : verifiant en sa personne cette parole[terrible]de l'Ecriture: Lorsque l'impie est tombé au plus profond abysme des pechez, il meprise tout.'Quelques uns rejettoient cela sur l'ordre du Prince :'Mais, répond Gelase, c'estoit à cet Evesque, vu surtout qu'il estoit bien venu & avoit beaucoup de credit auprés de Zenon, de representer à ce Prince, qu'on ne demandoit point qu'il laissast impunie, l'injure qu'il croyoit avoir receue[de Calandion, si elle se trouvoit veritable;] mais seulement qu'il permist que l'on gardast les regles de l'Eglise; que s'estant elevé une nouvelle affaire qui regardoit les deux Prelats, il falloit par consequent un nouvel examen & une nouvelle procedure, que l'on n'avoit jamais vu, & qu'il estoit egalement contraire aux loix divines & humaines, que des Evesques fussent jugez & condannez par les puissances seculieres,'quoique par la fragilité humaine, ils pussent estre tombez 1.
dans des fautes, dont neanmoins l'enormité n'en ostoit pas la connoissance à l'Eglise.

p.1207.c.
p.1208.a.

Nphr.chr| Thphn|Euty.p. 111.
l Evag.l.3 c.16. p.347.b|Thphn. p.115.b.

[Calandion peut avoir esté deposé sur le milieu de cette année,] 'aprés avoir gouverné quatre ans[commencez.][l] Aprés l'avoir

1. *& si errore humanitus accedente non tamen religionem ullatenus excedente.*

deposé, on le relegua encore à Oasis, [d'où on ne dit point qu'il soit jamais revenu.]'Victor de Tunes dit qu'Anastase augmenta encore ses maux & ses souffrances en 491. Mais il méle ce recit parmi d'autres narrations[qui sont fausses.]'Le Pape Gelase luy donne le titre de Venerable. Vict.T. Conc.t.4.p. 1217.d.

'Il sembloit qu'on ne l'eust deposé que pour faire place aux heretiques.'Car Zenon rétablit alors dans l'evesché d'Antioche[a] ce malheureux Pierre le Foullon, dont nous avons tant parlé, 'en luy faisant signer l'Henotique,[a]ce qui se fit encore sans aucun Concile,[b]mais non pas sans violence.[c]Le Foullon adressa[aussitost]une Synodique à Mongus[pour luy demander sa communion,][d]& ils communiquerent toujours ensemble tant qu'ils vécurent.[e]Zenon vouloit qu'Acace communiquast aussi avec le Foullon. Mais il eut honte de paroistre uni avec un homme[si décrié,][f]qu'il avoit jugé indigne"d'estre mesme admis à la communion par la penitence. b. p.1223.b|Eva.l. 3.c.16.p.347.b. Eva.l.3.c.16.p. 347.b|Leont. sect.5.p.512.b. a Conc.p.1207. b|1205 b. b Sur.11.jun.p. 173.§ 27. c Evag.l.3.c.16. p.347.c. d Conc.p.1223. c|1220.a.

V.§

[g]Zenon ne le pressa point sur cela,[h]ce qui fait voir que ce Prince luy auroit de mesme cedé en d'autres choses, s'il eust voulu soutenir la verité avec quelque force.[i]Acace ne communiqua donc jamais ouvertement avec le Foullon,[k]& il s'en faisoit un sujet de gloire & de vanité.[l]Mais Gelase pretend qu'il y communiquoit"en secret.[m]Il dit mesme aprés le Concile de Rome, que c'estoit luy qui avoit rétabli le Foullon,[n]ou qui avoit souffert qu'on le rétablist.[o]Et il est certain qu'il communiquoit en quelque sorte avec luy, en communiquant avec l'Empereur, avec Mongus, & avec beaucoup d'autres qui estoient dans sa communion. e p.1209 c.d. f p.1223.e. g p.1209 d. h c.d|1205.e. i p.1205.d.e| 1209.e|1220.b. k p.1223 b|1220. b. l p.1209.c. m p.1082.e|1126. d|1207.b. n p 1205.e. o p.1213 c.d.

latenter.

L.

✚✚✚

ARTICLE XLV.

Zenon & Acace chassent divers Catholiques de l'Orient, font signer partout l'Henotique.

'IL y eut dans tout l'Orient beaucoup d'Evesques innocens deposez comme Calandion, sans Concile, sans examen, & sans aucune forme canonique,[p]& releguez en divers exils,[q]par une violence ouverte du Prince.[r]Il y avoit parmi eux des Metropolitains.[s]On deposoit ces Evesques, pour apprendre aux autres ce qu'ils avoient à craindre, [s'ils n'obeïssoient,]'Gelase rejette tous ces excés sur Acace, qui agissoit avec une violence Conc.t.4.p. 1169.d.e|1205.d| 1206.a.e|1209.a. b|1220.1221.1233. c|1306.b|1214. 1215. p p.1206.c.d| 1306.b|1222.e. q p.1221.b. r p.1214.e|1221.a. s p.1206.1207. t p.1205.d|1206. a.

a. sua dispositione restitum

p.1110.c.d. de tyran.'Il pretend que tous ces Evesques souffrirent une persecution tres cruelle, & la deposition, pour avoir voulu s'attacher aux sentimens & à la communion de Rome, & pour avoir refusé de communiquer avec ceux dont elle se separoit,[ce qui se peut aisément croite des deux Pierres plutost que d'Acace.

Il y en pouvoit avoir plusieurs plus disposez à ne pas communiquer avec les deux Pierres, qu'à se separer de la communion Liber.c.18.p.126. du Pape,]'comme il paroist que Zenon le vouloit.ᵃTheophane ᵃThphn.p.114.a. assure que ce Prince poussé par Acace, forçoit les Evesques de l'Orient à signer l'Henotique, aussibien qu'à communiquer avec Mongus.[Et toute l'histoire porte à croire qu'on le faisoit signer Vict.T. partout.]'Victor de Tunes dit sur cette année, que tous les Evesques de l'Orient, hors un fort petit nombre, renoncerent au Concile de Calcedoine par l'Henotique, & prirent part aux fautes des deux Pierres & d'Acace, en entrant dans leur communion.

Thdr.L.p.566.c. 'Theodore le Lecteur dit que tous les Patriarches consentirent à l'Henotique, hors le Pape Felix, qui ne voulut point avoir de communion[avec ceux qui le recevoient.]La chronique de Nicephore porte qu'il se separa des Orientaux, à cause de l'Henotique.[Je ne doute pas en effet qu'il ne le condannast en son cœur. Mais j'ay peine à croire qu'il en ait fait une condannation formelle, puisque nous n'en voyons aucune marque dans Conc.t.4.p.1052.a.b. ses lettres,]'quoiqu'il témoigne assez avoir connu cet écrit.[Et nous ne trouvons point que ni luy, ni ses successeurs, aient jamais fait un crime à Acace ou aux Grecs de l'avoir signé.

On epargnoit autant qu'il se pouvoit, ce qui portoit le nom p.1106.c.d. du Prince.]'Il semble que cette persecution des Evesques ait Thdr.L.p.557.d. commencé des devant la deposition d'Acace,'& Theodore le Lecteur, dit que la crainte d'Illus en arresta quelque temps la Thphn.p.115.b. violence.'Mais elle eclata particulierement depuis que Zenon Suid.λ.p.22.a. n'eut plus rien à craindre de ce costé là,'& qu'il laissa une"liberté entiere à sa cruauté. V. Zenon.

[De tout ce grand nombre d'Evesques que Gelase dit avoir esté chassez de leurs sieges, nous ne connoissons que ceux dont Thphn.p.115.b| n.640.a. Theophane nous a conservé la memoire,]'qui sont Nestor de Tarse, Cyr d'Hieraple, Jean de Cyr, Romain de Calcedoine, Eva.l.3.p.182.a.d. 'ou peutestre de Calcide, comme l'a mis M. Valois, car tous les autres sont du patriarcat d'Antioche; Eusebe de Samosates, Julien de Mopsueste, Paul de Constantine, Mane d'Himere, & André de Theodosiople. Zenon les fit chasser de leurs Eglises, sous

sous pretexte qu'ils avoient favorisé les tyrans [Leonce & Illus,] mais en effet à cause de son Henotique, dit Theophane.

'Cet auteur ajoute, que le Foullon ayant esté remis en possession de l'Eglise d'Antioche, chassa plusieurs Evesques irreprehensibles, en mit d'autres en leur place, fit plusieurs ordinations illegitimes, & beaucoup d'autres choses semblables. [L'ordination de Xenaia, qu'il fit Metropolitain d'Hieraple dans l'Euphratesienne, en la place de Cyr, quoiqu'il ne fust pas seulement battizé, est un de ses plus celebres crimes. Mais nous parlerons autrepart de ce miserable.] Thphan.p.115.c.

ARTICLE XLVI.

Quelques Evesques quittent leurs Eglises; d'autres demeurent à cause des peuples: Lascheté generale des Orientaux.

[OUTRE les Evesques que l'on chassa de leurs sieges,]'on tenoit qu'il y en avoit plusieurs qui avoient abandonné leurs Eglises, pour n'estre pas obligez de prendre part aux fautes d'Acace, & de communiquer avec le Foullon.'Il y eut aussi diverses personnes, qui n'estant point engagées dans le soin des autres, demeurerent toujours separez de la communion des heretiques,'& unis à celle de Rome.[a]Il y avoit mesme quelques Evesques.[b]Mais ces personnes qui se separoient ainsi de la communion de tout le reste de l'Orient, passoient pour des heretiques'& des Nestoriens,[c]estoient exposez à toutes sortes de persecutions, & estoient punis par des exils & par toutes sortes de peines. Conc.t.4.p.1126.d. p.1306.a|1514.b. p.1514.b|1123.c| a p.1123.c. b 2. p.1514.b. c p.1123.a.

'L'histoire de S. Barnabé, porte que l'Eglise de Cypre se maintenoit dans la foy des Peres, & ne vouloit point avoir de communion avec le Foullon.'Mais elle ne laissoit pas d'en avoir avec Acace & avec Zenon.'Gelase se plaint beaucoup de la lascheté generale des Evesques d'Orient, qui avoient acquiescé au rétablissement de Pierre le Foullon,'& à la deposition de tant d'Evesques Catholiques,'sans demander ni examen, ni Concile,[d]se laissant conduire comme des bestes muettes que l'on emmene » en proie, & suivant la perfidie sans aucune resistance.'Comment, » leur dit-il, n'avez-vous point eu de compassion pour un si grand » nombre de vos Collegues? Comment n'estes-vous point allé » trouver l'Empereur, pour vous plaindre à luy de l'injure que » l'on faisoit à l'Eglise, & du deplorable avilissement où l'on re- Sur.11.jun.p.173.§18. §31. Conc.t.4.p.1217.b.c|1221. p.12 e. e|1220.b. d p.1215.a. p.1221.a.

duisoit l'episcopat, luy remontrant que les Evesques n'avoient « jamais esté jugez que par l'Eglise ; & qu'il n'apparrenoit point « aux juges seculiers de porter condannation contr'eux, sans la « participation des principaux chefs de l'Eglise, [ce qu'on ne peut « douter estre veritable, quand il s'agit d'une peine ecclesiastique, comme est la deposition.]

b. 'Vous deviez demander, leur dit encore Gelase, en vertu de « quels Conciles & de quelles assemblées ecclesiastiques, on chas- « soit tant d'Evesques de leurs sieges ; ou enfin quels crimes ils « avoient commis, pour meriter d'estre ainsi traitez sans aucun « examen de leur cause, & par la seule autorité des puissances se- « culieres: Vous deviez representer que quand on auroit des preu- « ves certaines qu'ils fussent coupables, on ne pouvoit pas nean- « moins les traiter de la sorte sans les avoir entendus, & sans avoir « examiné leur affaire dans les formes : qu'on y estoit d'autant plus « obligé que les choses avoient changé de face, & que les puissan- « ces seculieres alleguoient de nouvelles raisons, & se servoient « de nouveaux pretextes, pour priver, selon qu'il leur plaisoit, les « Evesques de leur dignité sainte. «

c.d. 'Le seul rang que vous tenez, continue ce Pape, vous obligeoit « de vous interesser dans leurs disgraces, craignant pour vous mes- « mes, les mesmes traitemens que vous voyiez qu'on faisoit souffrir « aux autres contre toutes les regles, & par la seule voie de fait. « S'ils estoient accusez de quelques crimes, il falloit proceder « contr'eux devant le tribunal de l'Eglise. Je ne dis point qu'on « devoit, selon la coutume, porter leur affaire à la connoissance « du siege Apostolique, depeur qu'il ne semble que j'agisse par in- « terest. Je me contente de vous faire voir de quelle maniere vous « deviez vous conduire, pour suivre les regles & les Canons des « SS. Peres, vu principalement que les loix civiles se conformant « aux regles de l'Eglise, ordonnent que les Evesques ne soient ju- « gez que par des Evesques. Que si on les accusoit de quelque he- « resie, à plus forte raison en devoit-on reserver la connoissance à « ceux qui pouvoient l'examiner, selon les principes de la religion, « & qui depuis le commencement de la religion Chrétienne, ont « toujours eu seuls le droit de juger de ces matieres. «

ARTICLE XLVII.

Des Evesques mis à la place de ceux que l'on deposoit: Rome traite tous les Orientaux d'heretiques: Ecole Nestorienne des Perses.

'GELASE soutient que tous les Evesques qui furent mis en la place de ceux que l'on avoit chassez, estoient non seulement intrus & illegitimes, mais encore heretiques,[a] puisqu'on ne pouvoit, dit-il, chasser des Catholiques, que pour mettre des heretiques en leur place.[b] On ne peut douter que cela ne fust vray de beaucoup.[Mais on sçait qu'en bien des occasions, ce raisonnement se trouve faux, & qu'en plusieurs rencontres, la providence divine a fait substituer à la place des gents de bien qu'on avoit chassez, d'autres personnes qui n'estoient pas d'un moindre merite. Conc.t.4.p. 1205.a.b|1209.b| 1214.e|1221.a| 1222.e. a p.1206 b|1210. b. b p.1305.d.

Pour la qualité d'intrus, il paroist que les Grecs estoient alors persuadez assez generalement, que quand un Evesque estoit chassé, quoique par injustice & par violence, un autre pouvoit legitimement accepter sa place, plutost que de laisser une Eglise sans pasteur. Ce sentiment pouvoit avoir prevalu parmi eux, parcequ'il favorise d'une part, la puissance absolue des Princes, & de l'autre, l'ambition des sujets, ou l'amour que les bons mesmes ont pour la paix & le repos.]'Car celui du Pape Gelase, qui soutient que cela est tout à fait illegitime, & que ces Evesques devoient, selon les Canons, estre exclus de la communion Ecclesiastique,[paroist plus autorisé par l'antiquité, plus conforme à la generosité Chrétienne, & aux sentimens du droit naturel, & mesme plus utile à l'Eglise.] p.1206.a.

'Ces nouveaux Evesques estoient souvent engagez dans divers crimes.'Mais on ne peut guere douter qu'en entrant de cette sorte dans l'episcopat, ils n'entrassent en mesme temps dans la communion des heretiques,[c'est à dire des deux Pierres.]'Acace les recevoit tous à sa communion,'& on assure qu'il en établit au moins une partie,[c] sans se mettre en peine des privileges des autres Eglises,'en sorte qu'il n'y avoit point de livres qui pussent renfermer toutes les violences tragiques qu'il avoit exercées dans l'Orient;'& tout cela se faisoit sans Concile. p.1205.d. p.1206.b.d. a.b|1205.b. p.1205.d|1206.a. b. c p.1205.d. d.e. d.

'Gelase traite d'heretiques, non seulement tous ces Evesques subrogez à la place des autres, mais encore tous ceux qui communiquoient avec eux,'ce qui comprenoit, comme il l'avoue, p.1211.e. p.1213.a

tout l'Orient : où il se plaint qu'on ne voyoit qu'une confusion effroyable, n'y ayant plus de distinction de communion entre les
p.1111.a. Catholiques & les heretiques.'Les Orthodoxes, dit-il, ont esté chassez & deposez partout : Il ne reste plus dans l'Orient que des heretiques, ou des gents liez avec des heretiques ; & il n'y a plus d'Evesques Catholiques, ou ils y sont sans liberté.

p.1113.a.b. 'Pour luy il proteste qu'il ne peut avoir de communion, qu'avec ceux qui se separeront & des Evesques subrogez, & des deux Pierres, & de leurs successeurs, & de tous ceux qui entreront dans la communion de toutes ces sortes de personnes. Car qu'importe, dit-il, qu'on ne communique pas avec un heretique declaré, si on est joint de communion à ceux qui communiquent
p.1110. avec luy ?'C'est pourquoi il dit autrepart, qu'Acace ayant esté condanné, pour estre entré dans la communion de Mongus, tous les Orientaux qui communiquoient avec Acace, estoient con-
p.1206.d. dannez avec luy,'& qu'il ne restoit plus en Orient que des perfides, ou des associez des perfides, avec qui il n'estoit plus permis d'avoir d'union.

[Ce n'est pas à nous à examiner si ces principes sont vrais ou faux, ni s'ils peuvent s'accorder avec ceux de S. Augustin. Il est certain qu'ils poussent les choses à une grande extremité. Les Papes ont depuis esté obligez de s'en relascher un peu : & ils se tiennent heureux aujourd'hui, de pouvoir recourir à l'intercession de S. Flavien d'Antioche, & de S. Elie de Jerusalem, dont ils ont toujours rejetté la communion, tant qu'ils ont esté sur la terre. Tous les raisonnemens & l'autorité de Gelase & d'Hormisda, qui ont obligé les Grecs d'oster des dipiyques, le nom de Macedone de Constantinople, n'ont pas empesché qu'ils ne l'honorent aujourd'hui comme un Saint, & qu'on ne soutienne qu'il est digne de cet honneur.

Voilà le malheureux état ou Acace avoit reduit tout l'Orient.]
p.1449.c. 'Car c'est luy proprement, qui en s'unissant aux Eutychiens, a esté l'auteur de tous les maux qu'ils ont fait depuis.[Mais Zenon ne laisse pas aussi d'en estre coupable, quoiqu'il n'ait appuyé ces
Suid.λ.p.21.c.f. heretiques qu'en suivant les mouvemens de son Evesque.]'Un jour que diverses personnes témoignoient la douleur qu'ils avoient de voir les maux que ce Prince causoit à l'Eglise, un saint moine nommé Leonce, qui estoit present, leur dit : Faut-il « s'étonner de ce que fait un homme elevé à la royauté par des « hommes, puisque Saül que Dieu mesme y avoit elevé, a fait tuer « le grand Prestre Abimelec & tous ceux de sa maison ? «

[Comme Zenon se portoit tout à fait pour les Eutychiens,]'il abolit un college établi à Edesse en Mesopotamie, pour apprendre les principes de la religion Chrétienne à des Perses, parceque des personnes infectées des erreurs de Nestorius & de Theodore de Mopsueste s'estoient introduites dans cette maison, & enseignoient leur doctrine aux Perses.'Et je croy, dit Theodore le Lecteur, que c'est de là que les Perses sont devenus Nestoriens. [Mais sous un Prince favorable à une erreur, il ne faut pas regarder comme coupables de l'erreur opposée, tous ceux que l'on en accuse sans preuve.] Thdr. L.p.558. b.c|566.c. p.558.b.

ARTICLE XLVIII.

Le Concile de Rome confirme la condannation des deux Pierres, & d'Acace.

'THEOPHANE dit que comme Acace vouloit contraindre les Evesques du Comté d'Orient de communiquer avec Mongus, ils s'adresserent au Pape Felix qui avoit succedé à Simplice, luy marquant qu'Acace estoit l'auteur de tous les maux de l'Eglise.[Si cette plainte des Orientaux regardoit l'intrusion de Pierre le Foullon, elle peut avoir donné occasion au Concile]'qui se tint cette année à Rome au mois d'octobre, ᵃdans la basilique de S. Pierre, touchant l'Eglise d'Antioche, ᵇpeu aprés l'expulsion de Calandion & le rétablissement de Pierre le Foullon.'Il s'y trouva 42 Evesques, dont le premier[aprés le Pape,]estoit Candide de Tivoli,'qui se trouve nommé en divers Conciles de Rome, depuis l'an 465 jusqu'en 502. Thphn.p.113.b. Conc.t.4.p. 1127.a. a p.1126.a. b c.d. p.1129.a.b. p.1060.c|1377. b.&c.

'Tous les Evesques y renouvellerent par leur signature, les anathemes déja prononcez par le saint Siege contre les deux Pierres, & contre Acace.'Nous avons une lettre de ce Concile adressée à tous les Prestres & Abbez Orthodoxes de Constantinople & de la Bithynie.'Elle est au nom du Concile,[& non au nom du Pape, qui apparemment mesme ne la signa pas,]'Car il paroist qu'on avoit trouvé étrange de ce que la condannation d'Acace ne portoit que le nom du Pape. Le Concile en corps, écrivit donc pour "en rendre la raison que nous avons raportée ci-dessus.'Il declare que cette condannation avoit esté resolue par tout le Concile precedent,'& raporte comment la chose s'estoit passée.'Il envoie la sentence qui avoit esté rendue contre luy,'demandant qu'elle soit executée avec courage,'& la confir- Conc.t.4.p. 1123.a. p.1124.d. d. p.1126.a. morem indicare. b. p.1125. p.1126.a.c.d. d.e. c p.1125.e.

p.1063.b. me par un nouvel anatheme.'D'où vient que Felix dit peu d'années aprés, qu'Acace avoit esté deux fois excommunié par le siege Apostolique.

p.1125.c. 'Le Concile fit dans cette lettre quelque declaration de sa foy, pour montrer qu'il suivoit les dogmes du Concile de Nicée, du premier d'Ephese, & de celui de Calcedoine. Mais cet endroit p.1126.c.d. est perdu.'Il la finit en gemissant de ce qu'Acace au lieu de s'humilier, faisoit encore de plus grands crimes qu'auparavant, comme on le voyoit, par ce qui venoit de se passer à Antioche.'Mais d. il ne faut pas s'en étonner, disent les Peres, ni se laisser aller à la crainte, puisque Satan, quoiqu'écrasé par le Sauveur, ne laisse p.1127.a. pas de faire tous les jours de nouveaux efforts.'Cette lettre est datée dans un manuscrit du 5 octobre 485,[& je ne voy pas qu'elle puisse avoir esté écrite plustost.]'Les Peres s'adressent à Dieu, p.1126.c. pour demander que cette lettre pust arriver à Constantinople, c. malgré les pieges de leurs adversaires.'Ils écrivirent de semblables lettres au Clergé, au peuple, & au Senat[de Constantinople.]Ils en écrivirent aussi une à l'Empereur, qu'ils appellent une supplication.[Elle n'est pas venue jusques à nous.]

p.1211.a.b. 'Gelase parle apparemment de ce Concile, lorsqu'il dit qu'aprés l'expulsion de tous les Evesques Catholiques de l'Orient; une assemblée de plusieurs Evesques Catholiques tenue en Italie, avoit jugé que la sentence portée contre Acace estoit tres juste: que ces Evesques ne s'estoient pas assemblez contre le Concile de Calcedoine, ni pour opposer à son autorité l'autorité d'un nouveau Concile; mais plutost qu'ils s'estoient joints au siege Apostolique pour l'executer selon l'ordre des anciens Canons, en sorte qu'il paroissoit assez que l'Eglise Catholique, & le siege Apostolique avec elle, ne pouvant pas faire en tout lieu ce qu'elle desiroit, n'a rien omis pour faire où elle le pouvoit, & conjointement avec ceux qu'elle pouvoit, tout ce qui estoit capable de rétablir la communion & une paix sincere & durable entre les enfans de l'Eglise.

Victor de Tunes brouille à son ordinaire, & confond le Concile de 485, avec celui de 484, lorsqu'il dit sur l'an 487, qu'Acace & les deux Pierres, tous ennemis du Concile de Calcedoine, furent condannez par le Pape Felix, & par un Synode tenu en Italie; que cette condannation fut portée à Constantinople par des Legats, & signifiée à Acace par les Acemetes.

ARTICLE XLIX.

De Diverses lettres à Pierre le Foullon : Il introduit dans l'Eglise divers usages qu'elle reçoit.

[ON ne sçait point plus particulierement ce qui se fit dans ce Concile, touchant l'Eglise d'Antioche, qui estoit le sujet de sa convocation.]'Nous n'ignorons pas ce que l'on dit de diverses lettres écrites à Pierre le Foullon par Felix, par Acace, & par divers autres Evesques d'Orient & d'Occident.'Mais nous savons aussi que Mr Valois a soutenu que toutes ces pieces sont fausses & supposées : & il en a allegué des preuves ausquelles nous ne voyons point de réponse.'Le Ministre qui a écrit sur le Trisagion en 1674, y en ajoute encore de nouvelles.[C'est ce qui nous dispense de nous arrester à cette discussion.

Conc.t.4.p. p.1052-1072. 1098-1122. Evag.n.p.177. 178. Trisag.c.7.p.54. 61.

Et aprés tout, il nous suffit d'avoir fait voir que le Foullon n'a jamais esté Evesque d'Antioche du temps de Felix, qu'aprés la deposition d'Acace; que Felix n'a eu garde de le reconnoistre pour Evesque, & qu'Acace mesme ne l'a jamais osé faire publiquement. Il n'en faut pas davantage pour ruiner toutes ces pieces, qui supposent que le Foullon estoit dans la communion de l'Eglise, & qu'Acace estoit uni avec Felix.]'Elles ont esté faites avant le IX. siecle, puisque Hincmar en cite une.'Alexandre qui a fait l'eloge de S. Barnabé, les marque assez clairement.

p.61. Sur.11.jun.p. 173.§25.

'On croit pouvoir encore montrer qu'elles sont avant le IX. siecle, par le Synodique,'qui porte que le Foullon ayant esté rétabli par Zenon, & ayant tenu un Concile où il anathematiza le Concile de Calcedoine.'Felix qui apprit cette action impie, par les Evesques Orthodoxes de l'Orient, fit tenir un saint Concile par Quintinien d'Arculane, & envoyer declarer à Pierre le Foullon qu'il estoit deposé;'Qu'il tint luy mesme un autre Concile à Rome, d'où il luy envoya signifier sa deposition.[Il n'est pas difficile de croire que]'le Foullon ait anathematizé le Concile de Calcedoine aprés son rétablissement, comme le dit Theophane, [puisque Mongus le faisoit bien : Mais que Felix ait fait tenir un Concile par Quintinien, c'est ce qui n'est pas aisé à croire, ni mesme à comprendre. Il n'y a pas à douter que le Concile de Rome n'ait écrit aux Orientaux, pour les exhorter à ne point communiquer avec le Foullon.]'Gelase semble dire que l'Eglise Romaine les avoit souvent instruits des crimes de ce miserable.

Trisag.c.7.p.61. Conc.t.4.p. 1153.b. d. e. Thphn.p.115.e. Conc.t.4.p. 1217.c.

[Pour achever ici ce qui nous reste à dire de Pierre le Foullon,] 'il osta du Trisagion ces mots, *Christ nostre Roy*, qui y avoient esté ajoutez par Calandion, pour empescher qu'on n'attribuast la mort de J. C. à la Trinité.'Ce fut luy qui commença à consacrer "le saint Chresme dans l'Eglise*en presence de tout le peuple; à benir les Fonts au soir[la veille]de l'Epiphanie,'au lieu qu'auparavant on les benissoit à minuit,'à faire dire le symbole[de Nicée ou de Constantinople,]toutes les fois qu'on offroit le Sacrifice, 'ce qui fut imité peu aprés à Constantinople par Timothée[l'Eutychien,]'qui fit dire[aussi]le symbole de Nicée à toutes les synaxes, au lieu qu'auparavant on ne le disoit qu'une fois l'année, le Vendredi saint, lorsque l'Evesque faisoit le Catechisme[à ceux qu'il alloit battizer.]'Ce fut encore le Foullon qui commença à faire nommer la sainte Mere de Dieu dans toutes les prieres. [Ainsi l'on voit que la devotion à la Vierge qui est sainte dans les Saints, se rencontre aussi dans les plus méchans, & que ce n'est pas une marque fort sure de leur predestination.]

Thphn.p.115.c. Thdr.L.p.566.c. n.p.169.2.b. Thdr.L.p.566.c. n.p.169.2.c. Thdr.L.p.563.c. p.566.c. a Thdr. Nota 27.

'La maniere dont Nicephore parle de ces quatre choses établies par le Foullon,[fait juger qu'elles sont toujours demeurées dans l'Eglise greque, comme elles ont esté receues en partie par la latine; l'Eglise ayant accoutumé de juger de ces sortes de choses, par ce qu'elles sont en elles mesmes, & non par la qualité de ceux de qui elles viennent.]'Car du reste tout ce qu'on peut dire de Pierre le Foullon, c'est qu'il fit quantité de maux;*& que comme un impie & un desesperé, il exerçoit impunément sa tyrannie, & n'omettoit aucun crime pour l'établir, massacrant, proscrivant, chassant tous ceux qui ne vouloient pas prendre part à son impieté & communiquer avec luy.'Il estoit en état de tout faire, n'ayant plus ni crainte, ni respect pour la loy de Dieu, & s'estant acquis par son argent la faveur du Prince, & des principaux de la Cour.[Nous verrons neanmoins dans la suite qu'il s'efforça inutilement de s'assujettir l'Eglise de Cypre.]

Nphr.l.15.c.28. p.634.c.d. Thphn.p.115.b.c. a Sur.11.jun.p.273.§17. §28.

ARTICLE L.

De Sallusté de Jerusalem: Mongus ni Zenon ne peuvent réunir les Eutychiens d'Egypte.

L'AN DE JESUS CHRIST 486.

[IL faut mettre en 486, la mort de Martyre de Jerusalem; "puisqu'ayant commencé au milieu de 477,]'il n'a gouverné que V. S. Leon §4.

Nphr.chr. Thphn.p.119. Euty.t.2.p.103. Sur.5.dec.p.162.

que huit ans,'& est mort dans la 48[e] année de S. Sabas,[qui commence en 486,][a]le 13 avril de la 9[e] indiction. Sur.5.dec.p.182. § 13.

[b]Il eut pour successeur Salluste,[c]qu'Eutyque appelle Melite. a Boll.20.jan.p. 301.§ 14.
[d]La vie de S. Sabas en parle beaucoup & avec eloge,[e]jusqu'à luy donner le titre de divin.[f]Elle dit que c'estoit un homme sage, qui ne se laissoit point prevenir, & qui ne croyoit ce qu'on luy disoit des autres, qu'aprés l'avoir bien examiné:[g]Elle l'appelle un juge incorruptible, & qui n'aimoit que la justice.[h]Ce fut luy qui"ordonna Prestre Saint Sabas,[i]qui dedia l'eglise de sa Laure, vers le milieu ou la fin de l'an 491,[k]& qui estant pres de mourir"le fit Superieur de tous les Anacoretes de son diocese, & S. Theodose, de tous ceux qui vivoient en communauté.[l]Il le fit en partie à cause que les schismatiques commençoient à s'elever contre l'Eglise, sous la protection d'Anastase qui regnoit alors. b Sur.5.dec.p. 161.§ 23. c Euty.t.2.p.108. d Sur.5.dec p. 163.§ 24.25.37-39. e § 38. f § 24. g § 25. h Ibid. i § 25.26|13.may, p.183.§ 4. k 5.dec p.223.§ 37.38. l § 38. &c. &c.

[Ainsi on voit qu'il aimoit la verité. Mais je ne sçay s'il l'aimoit autant qu'il estoit necessaire pour un temps aussi fascheux que celui où il se rencontroit. On ne peut pas presumer qu'il se soit separé de la communion d'Acace, pour s'unir à celle de Rome. Mais on ne voit pas mesme qu'il se soit separé de Mongus.]'Au contraire il avoit signé l'Henotique, & communiquoit avec Athanase successeur du siege & de l'impieté de Mongus, s'il en faut croire Liberat.'Eutyque l'accuse aussi d'avoir esté Jacobite, ou Eutychien.[Et nous n'avons point de preuve positive pour le nier,]'comme nous en avons pour Elie son successeur. Liber.c.18 p. 127. Euty.t.2.p.108. Sur.5.dec.p.172. § 69.

[Je croy neanmoins qu'on peut se servir en sa faveur de ce que les moines Orthodoxes de la Palestine, écrivirent quelques années depuis;]'Qu'aprés la mort de Mongus, l'Egypte & la Libye ne communiquoient point avec tout le reste de l'Empire d'Orient.[Je sçay bien qu'il en faut excepter Antioche, du vivant de Pallade. Mais il y a peu d'apparence d'étendre encore cette exception à la Palestine mesme, & au pays dont estoient ces moines. On ne peut douter au moins qu'il ne suivist la foy du Concile de Calcedoine, estant si uni à S. Sabas & à S. Theodose, qui en ont toujours esté de tres zelez défenseurs.]'Salluste gouverna huit ans.[Ainsi il mourut en 493 ou 494. Eva.l.3.c.31.p. 359.b. Nphr.c.h|Euty. t.2.p.1.8.

L'AN DE JESUS CHRIST 487.

Comme nous ne trouvons rien pour nostre histoire qui regarde cette année en particulier, nous la remplirons des troubles qui continuoient toujours en Egypte. Car nous avons vu cidessus que Mongus en taschant de s'attirer tout le monde par sa V.§ 33. duplicité criminelle,"n'avoit fait qu'aliener de luy les plus zelez,

qui avoient formé un corps à part, à qui on avoit donné le nom Eva.l.3.c.11.p.352.b. d'Acephales.]'Acace tascha d'appaiser cette division. Il en écrivit à Mongus: il en écrivit aux Evesques d'Egypte, aux Ecclesiastiques, aux moines, & à tout le peuple. c.12.p.352.c. 'Ses efforts ne purent empescher que le schisme ne continuast toujours.[Ainsi Mongus eut recours à son souverain remede,] c. '& anathematiza de nouveau le tome de S. Leon[à Flavien,]& tout ce qui s'estoit fait à Calcedoine, & quiconque ne recevoit pas les écrits de Dioscore & de Timothée[Elure.]Il ramena par ce moyen à sa communion quelques Evesques & quelques Abbez. Liber.c.18.p.116. 'Et il semble que l'Abbé Amon ait esté de ce nombre.

Eva.l.3.c.22.p.352.c.d. 'Il y en eut beaucoup d'autres qu'il ne put pas ramener;[particulierement des moines:]c'est pourquoi il les chassa la pluspart de leurs monasteres. Liber.c.18.p.116. 'Ceux-ci avoient pour chefs un Nephale Abbé, & Jean Evesque de Magile, qui gouvernoit aussi le monastere de Diolque[sur l'embouchure du Nil.] Evag.l.3.c.22.p.352.d. 'Nephale alla à Constantinople, & se plaignit à Zenon, de ce que la dureté de Mongus, produisoit de grandes divisions dans l'Egypte. Zenon envoya sur cela en Egypte, un Officier nommé Cosme, avec ordre de menacer Mongus, s'il troubloit la paix. Cod.J.12.t.16.l.4.p.998. 'Je ne sçay si ce Cosme seroit le grand Chambellan à qui Zenon adresse une loy sans date. Evag.l.3.c.22.p.352.d. 'Il vint en Egypte, & s'en retourna bientost à la Cour, sans avoir fait autre chose, que de faire recevoir dans leurs maisons ceux que Mongus en avoit chassez.

d|353.a. 'Zenon envoya depuis en Egypte, Arsene en qualité de Gouverneur du pays, & en mesme temps de General des troupes. p.353.a. 'Cet Arsene estant venu à Alexandrie avec Nephale, chercha quelque voie d'accord; mais sans effet: de sorte qu'il envoya à Constantinople quelques uns[des Acephales:]Et on parla beaucoup du Concile de Calcedoine en presence de l'Empereur, sans rien conclure neanmoins, parceque Zenon "ne voulut point du tout consentir qu'on rejettast le Concile. NOTE 28. Liber.c.18.p.116. 'Il "traita mesme assez mal, ceux du parti de Nephale; *scandalizabat.* & ostant à Jean[de Magile] le gouvernement du monastere de Diolque, il soumit ce monastere à celui de l'Abbé Amon.

p.117|Eva.l.3.c.23.p.353.b.c. 'Voilà l'état où estoit l'Egypte, lorsqu'Acace mourut, & Mongus fort peu aprés luy, comme nous le verrons en son lieu. a Eva.l.3.c.33.p.363.c. 'Nephale quitta depuis le parti des Eutychiens, & se soumit au Concile de Calcedoine, & à la foy des deux natures.

⁂

ARTICLE LI.

Le corps de S. Barnabé est trouvé en Cypre ; ce qui maintient cette Eglise dans sa liberté : Mort de Pierre le Foullon.

L'AN DE JESUS CHRIST 488.

NOTE 29. 'VICTOR de Tunes met"en 488, la decouverte du corps de S. Barnabé,'dont Dieu se servit pour arrester la persecution que le Foullon vouloit faire à l'Eglise de Cypre, afin de satisfaire tout ensemble & son ambition & sa haine contre les défenseurs de la verité. Vict.T. Sur.11.jun.p. 173.174.

Il y avoit longtemps que les Evesques d'Antioche pretendoient que l'isle de Cypre estoit de leur patriarcat, & que c'estoit à eux à ordonner l'Evesque de Salamine nommée, alors Constancie, qui en estoit le [Metropolitain."Mais le Concile d'Ephese avoit maintenu cette Eglise dans une ancienne liberté, & avoit ordonné que les Evesques de l'isle, consacreroient eux mesmes leur Archevesque.'Neanmoins un decret si solennel, n'estoit pas capable d'arrester l'ambition d'un homme qui avoit abandonné la foy des Conciles & des Peres,'outre que n'estant pas encore satisfait des maux infinis qu'il avoit faits dans les autres provinces de l'Orient, il estoit bien aise de faire sentir son pouvoir & sa cruauté à celle de Cypre, dont les habitans se maintenoient dans la foy ancienne, sans vouloir avoir aucune communion avec luy. V.S.Cyrille d'Alex.§ 10. p.174.§ 29. § 28.

'Comme son argent[& ses intrigues]luy donnoient tout pouvoir à la Cour, il fit accroire à Zenon par des mensonges, que l'Eglise de Cypre devoit estre soumise à celle d'Antioche,'& fit ordonner à Antheme, alors Evesque de Salamine ou Constancie, de venir à Constantinople, pour répondre à ses raisons"devant le Patriarche[Acace.]Antheme estoit un homme tres pur dans sa foy & dans ses mœurs, mais peu propre pour la dispute, surtout ayant en teste un adversaire si artificieux & si puissant. Ainsi il se trouvoit dans une extreme inquietude, & ne savoit s'il se devoit resoudre à aller à Constantinople. Ibid. § 29. NOTE 30. Ibid.

'Lorsqu'il estoit dans cette peine, un homme inconnu mais plein de gloire, luy apparut en songe,"& l'assura de la protection de Dieu.'Il eut encore la mesme vision les deux nuits suivantes, l'ayant demandé à Dieu,"& estant demeuré cependant dans la priere & dans la retraite.'La troisieme nuit, celui qui luy apparoissoit, luy dit qu'il estoit Barnabé l'Apostre des Gentils,"& luy Ibid. &c. § 29.30. &c. § 30|Vict.Tun. &c.

marqua le lieu où il estoit enterré pres de Salamine. 1.

Sur.§ 31. 'Antheme alla des le lendemain au lieu qui luy avoit esté marqué, accompagné de son Clergé & de son peuple, la croix marchant devant. Aprés avoir prié quelque temps, il fit fouiller,'& trouva le corps de ce saint Apostre, qui avoit sur sa poitrine l'Evangile de S. Matthieu, écrit de sa propre main, [a]dans un livre couvert de ce bois precieux, que l'Ecriture appelle "du bois de Thye, [b]Constantin en parle beaucoup. On le fait assez semblable au cyprés. Il y en avoit dans la Libye Cyrenaïque. [c]Alexandre moine de Cypre, qui a décrit plus particulierement cette histoire, dit que le corps de S. Barnabé rendoit une excellente odeur, & qu'Antheme l'ayant laissé au lieu où il estoit, y mit des personnes de pieté pour y celebrer les louanges de Dieu le soir & le matin. [[d]Cet auteur ne paroist pas avoir vécu dans ce temps là.]

§ 31|Tict.T| Thdr.L.p.557| Suid.θ.p.1334. d|Cedr.p.352.a. a Suid.θ.p.1334. d|Sur.§ 33. b Const.lex.9.p.732. c Sur.11.jun.p.174 § 31.

ξύλον θύϊνον.

V. Saint Barnabé.

§ 31. 'Antheme alla ensuite à Constantinople avec les principaux Evesques de Cypre, & logea chez le Patriarche [Acace,] qui eut ordre de l'Empereur, d'examiner son affaire avec le Concile des Evesques qui estoient alors dans la ville.

Ibid. 'Ceux d'Antioche se fondoient principalement sur ce que leur Eglise estoit un siege patriarcal & apostolique.

§ 32. 'Mais Antheme répondit que la sienne aussi estoit apostolique, & le prouva par le corps de S. Barnabé que l'on venoit de trouver.

Ibid. 'L'Empereur voulut savoir de luy mesme toute l'histoire,

§ 33. '& fut ravi d'apprendre que son regne avoit esté honoré par une si grande merveille.

Ibid. 'Ainsi il renvoya le Foullon à Antioche, avec défense de troubler jamais l'Eglise de

Thdr.L.p.558.a. Cypre, 'qui conserva par ce moyen son ancienne liberté.

Sur.§ 33. 'Zenon demanda ensuite à Antheme l'Evangile de Saint Matthieu, écrit par S. Barnabé; & Antheme ayant envoyé un Evesque avec un officier de l'Empereur pour l'apporter, Zenon le receut en le baisant, le fit couvrir d'or, '& le mit en son palais, [c]dans la chapelle du Laurier. [d]On s'en servoit tous les ans le Jeudi saint pour y lire l'Evangile dans la chapelle du palais. [e]Antheme fit ensuite bastir sur le tombeau de Saint Barnabé, une eglise magnifique, de l'argent qu'il avoit receu tant de l'Empereur, que de plusieurs Grands, "qui voulurent contribuer à cet ouvrage de pieté. 'Il y fit faire des cellules pour les moines qui y faisoient l'office divin, & un hospital pour les pelerins. &c.

§ 33|Thdr.L.p.558.a. c Thdr.L.p.558.a|Cedr.p.353 a.b. d Sur.11.jun.p.174.§ 33. e § 33.34. § 34.

Vict.T. 'Le Foullon mourut cette année mesme, [f]n'ayant vécu que

f N. hr.chr| Thphn.p.113. a Sur.§ 40|Thdr.L.p.557.a|Calep.

1. "*sub arbore siliquâ*, que les Grecs appellent κεράτιον, ou κερατωνία. Le Constantin veut que ce soit un cerisier. [Je croirois plutost que ce seroit quelque arbre dont le fruit vient dans des gousses courbées comme des cornes.]

488.
*Note 31. trois ans*depuis sa derniere usurpation.'Il mourut dans l'anathe- Vict.Tun.
me & la condannation[dans laquelle il avoit vécu.]'On mit en Evag.l.3.c.23.p.
sa place Pallade,[a]Prestre de l'eglise de Sainte Thecle à Seleucie, 353.d.
par la faveur de Jean fils de Constantin, & d'Anastase qui fut a Thphn.p.116.
bientost aprés Empereur.'Il s'unit tout à fait avec les Eutychiens d. Sur.5.dec.p.172.
d'Alexandrie, jusqu'à dire anatheme au Concile de Calcedoi- §69.
ne.[Je ne sçay si ce fut pour s'opposer à l'ordination de Pallade
que]'les Catholiques de l'Orient, Evesques & autres, envoye- Conc.t.4.p.
rent[au Pape]une relation, où ils marquoient que tant que le 1123.c.
Foullon avoit vécu, Mongus avoit toujours communiqué avec
luy.

✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠

ARTICLE LII.

Mort d'Acace: Fravite luy succede par un sacrilege.

L'AN DE JESUS CHRIST 489.

'DIEU avoit commencé l'année precedente à exercer sa Vict.Tun.
justice contre les principaux perturbateurs de son Eglise,
en appellant à son tribunal le malheureux Pierre le Foullon. Il
continua cette année en la personne d'Acace, l'année suivante
en celle de Pierre Mongus, & acheva cette punition l'an 491 par
la mort de l'Empereur Zenon,[que toute la puissance imperiale,
ni toutes les flateries d'Acace, ne purent soustraire à la rigueur
V.§1. de ses jugemens.]Acace"ayant commencé sur la fin de 471,'& Thphn.p.101|
ayant gouverné 17 ans,[b]& neuf mois,[doit avoir vécu jusque Zonar.p.44.f.
Note 32. vers le milieu de 489,"ou mesme encore plustard. On ne sçait b Nphr.chr| Bar.448 §1.
rien de particulier de sa mort,]'mais on sçait qu'il mourut dans Vict.Tun.
la malediction[de Dieu & de tous ceux qui aimoient l'Eglise,]
'sans avoir pu estre absous, quelque desir qu'eust le Pape Felix Conc.t.4.p.
de le pouvoir absoudre, s'il l'eust demandé, & quelque[c]effort 1088.c.d|1091.a|
qu'il fist pour cela. 1094.a.

[d]On luy donna pour successeur Fravite ou Flavite,[e]nommé c Eva.l.3.c.23.p.
Flavien par d'autres,[qui ont changé son nom Got en un nom 353.b|Thphn.p.
latin.][f]Il estoit Prestre de S[te] Thecle,[au fobourg][g]de Syques. 114.d|Nphr.chr.
[h]Il avoit vécu dés l'enfance d'une maniere qui paroissoit sainte d Conc.t.4.p. 1089.b|Liber.c.
& irreprochable, & il sembloit estre plus zelé que personne pour 18.p.127|Nphr.
la veritable foy.[i]C'est pourquoi le Pape Felix loue Zenon, d'a- l.16.c.18.p.684.
voir procuré sa promotion. e Vict.Tun. f Liber.c.18.p. 127. g Nphr.chr.

[Cependant si les historiens Grecs ont raison, c'estoit un hy- Conc.t.4.p.
pocrite, & un fourbe.][k]Car on dit qu'Acace estant mort, Zenon 1086.d.e|1089.b.
i p 1086.d.
k Nphr.l.16.c.18.
p.684.a.

fit mettre sur l'autel dans une eglise, un papier blanc & bien cacheté [de son seau,] en demandant à Dieu qu'il luy plust y faire écrire invisiblement par un Ange, le nom de celui qu'il luy plairoit de choisir pour Evesque de Constantinople. Il fit mettre cette priere par écrit sur un autre papier, [par lequel luy & toute l'Eglise de Constantinople, s'obligeoit peutestre de recevoir pour Evesque, celui que Dieu luy auroit donné en cette maniere.]

b. 'Pour obtenir une grace si singuliere, Zenon ordonna aux Eglises un jeûne de 40 jours, & exhorta tout le monde à prier.
Ibid. 'L'Eglise où estoit le papier cacheté, [apparemment fermée durant ce temps là] sous la garde du grand Chambellan, [peutestre de Cosme dont nous avons parlé ci-dessus: car nous n'en connoissons point d'autre sous Zenon. Les grands Chambellans
Ibid. estoient d'ordinaire eunuques & fort avares.] 'Fravite s'adressa donc à celui-ci, & en luy donnant de grandes sommes d'argent qu'il emprunta à usure, il obtint qu'il levast le seau, écrivist son
c. nom sur le papier, & puis y remist le seau.' Ainsi lorsqu'aprés le jeûne, on vint à ouvrir le papier, on y trouva le nom de Fravite, & aussitost on l'enleva, & on le porta sur le throne patriarcal, avec des honneurs extraordinaires, comme un homme envoyé du ciel. Et luy ne se fit pas beaucoup presser pour y monter, 'ne 1.
pouvant cacher au dehors la joie & la vanité qu'il ressentoit dans son cœur.

[Nous ne donnons pas ce fait comme bien assuré, ne le trouvant appuyé que de Nicephore: mais il peut l'avoir pris des auteurs originaux que nous n'avons plus, comme de Theodore le Lecteur, ou Basile de Cilicie. Et ce que nous verrons dans la suite
Liber.c.18.n.p.133. te y répond assez.] 'Le P. Labbe cite Suidas sur ce sujet: [mais je n'y trouve ni Fravite, ni Flavite.]

Nphr.l.16.c.18.p.684.c.d. 'Nicephore ajoute que Dieu ayant bientost puni ce jeu, par la promte mort de Fravite, avant qu'il eust pu payer la moitié de l'argent qu'il avoit emprunté, ses creanciers presserent si fort ses heritiers, qu'ils furent obligez de s'adresser à l'Empereur, [pour en obtenir peutestre quelque delai.] Zenon voyant de si grands emprunts faits durant la vacance, & se doutant de quelque cho-
d. se,] fit mettre les heritiers à la question, & apprit ainsi tout ce qui
p.685.a. s'estoit passé.' Il crut en devoir faire une justice exemplaire sur le grand Chambellan, fit payer de ses biens les creanciers de Fravite, & le fit executer à mort, pour s'estre attribué la gloire qui appartenoit à Dieu.

1. μεστὸν ὀφθαλμὸν τὴν ἀλαζονείαν.

ARTICLE LIII.

Fravite s'unit à Mongus; écrit & depute à Felix pour avoir sa communion: Zenon écrit pour luy.

'LIBERAT dit que Fravite ne consentit point à estre inthronizé sans l'Evesque de Rome: [ce que je n'entens point.] 'Et il est certain que le Pape, en differant de luy accorder sa communion, le regardoit comme Evesque de Constantinople, '& comme chargé de la part de Dieu du soin & de la conduite des peuples.'Il avoit receu l'ordination episcopale.

'Fravite ayant donc esté fait Evesque, adressa une Synodique à Pierre Mongus[a]assez longue,[b]pour luy protester qu'il entroit dans sa communion, & mesme qu'il rejettoit le Pape Felix, dit Theophane.[Et cela n'est pas tout à fait incroyable.][c]Car Mongus, dans la réponse qu'il luy fit, y dit nettement anatheme au Concile de Calcedoine, [ce qu'il n'avoit jamais osé faire en écrivant à Acace.]'Cette lettre à Mongus n'empescha point Fravite d'en écrire une toute contraire au Pape Felix"pour luy demander sa communion,[d]& luy protester qu'il vouloit avoir la mesme foy orthodoxe que luy, pour vivre dans une union toute entiere. [e]Il y reconnoissoit que S. Pierre est le premier des Apostres, la pierre de la foy,[f]& que le Pape suivoit la foy de cet Apostre.[g]Il témoignoit souhaiter beaucoup de réunir tous les membres de l'Eglise qui estoient dispersez,[h]& prioit le Pape de témoigner aussi son zele pour les Orthodoxes.[i]Il luy demandoit souvent sa charité.

'Cette lettre qui estoit longue,[k]estoit une Synodique,[l]que Fravite luy envoyoit,"selon la coutume,[m]pour luy mander les nouvelles de sa promotion,[n]afin que le consentement du Pape, affermist entierement son episcopat.[o]Elle fut apportée par quelques Ecclesiastiques de Constantinople,[p]accompagnez de quelques moines, ce qui n'estoit pas ordinaire:[q]Et mesme ces moines estoient de ceux qui estoient toujours demeurez dans la vraie foy, separez de la communion de Mongus & d'Acace: de sorte que Fravite, en les envoyant, sembloit se declarer pour leur parti.

'Zenon écrivit en mesme temps à Felix, une lettre où il témoignoit beaucoup d'estime & d'affection pour Fravite, & beaucoup de bonne volonté pour le Pape mesme.'Il y faisoit paroistre

Margin notes: Liber.c.18.p.127. | Conc.t.4.p.1089.b|1090.c. | p.1090.c|1091.c. | p.1089.b. | Evag.l.3.c.23.p.353.b. | a c. | b Thphn.p.116.d. | c Evag.l.3.c.23.p.353.a.c. | Thphn p.116.d| Liber.c.18.p.127|Conc.t.4.p.1089.c.d. | NOTE 33. | d Conc.t.4.p.1089.c|1087.a|1090.a. | e p.1087.a|1090.a. | f p.1090.d. | g d. | h b. | i p.1091.c. | p.1087.a. | k p.1089.d. | l c. | regulariter. | m p.1086.c. | n p.1089.a|1086.c. | o p.1089.b|1093.d. | p a.b. | q a.b|1089.d. | p.1089.c. | p.1086.d.

beaucoup de zele pour la religion, reconnoissant que c'estoit le fondement des Empires, & qu'il la falloit preferer à toutes choses.'Il protestoit qu'il avoit travaillé à elever sur le throne de Constantinople, un homme qui en fust vraiement digne, afin de raffermir l'unité des Eglises, & l'unité de la foy Catholique,'dequoy il témoignoit avoir un fort grand desir.

d.

p.1088.d.

****

ARTICLE LIV.

Felix refuse la communion de Fravite, s'il n'oste les noms d'Acace & de Mongus: Il écrit à Zenon, à Vetranion, & à Thalasse.

L'AN DE JESUS CHRIST 490.

[CES lettres furent sans doute écrites dés l'an 489. Mais elles peuvent bien n'estre pas arrivées sitost à Rome à cause de l'hiver,]'puisqu'il paroist que le Pape n'y répondit que vers le mois d'avril,ᵃquoiqu'il se soit hasté d'y répondre.ᵇIl les lut avec beaucoup de joie.ᶜCelle de l'Empereur fut lue avec respect, en presence de ceux qui l'avoient apportée, & de tout le Clergé de Rome, qui en ecouta la lecture avec de frequentes acclamations, demandant à Dieu la conservation & la prosperité de l'Empereur. Le Pape mesme prit part à ces acclamations: & le bruit s'en repandit bientost partout.

Conc.t.4.p. 1092.c. a p.1087.c. b a. c p.1088.d.e.

'Le Pape se rejouit, surtout de voir que Fravite luy eust deputé les moines dont nous avons parlé, se persuadant qu'il ne l'eust pas fait, s'il n'eust esté resolu de lever toutes les difficultez qui pouvoient empescher l'union, & de se separer de ceux avec qui ces moines n'avoient point voulu avoir de communion. Ainsi il ne songeoit plus qu'à accorder sa communion aux Ecclesiastiques que Fravite luy avoit deputez,'& il semble que le bruit ait couru jusques à Constantinople, qu'il la leur avoit accordée.

p.1087.a.b|1089.d.

p.1091.b.

'Mais avant que de faire ce pas, il voulut savoir positivement si Fravite avoit déja effacé des diptyques, les noms d'Acace & de Mongus, ou s'il s'obligeoit de le faire à l'avenir. Il en parla à ses deputez: & toute la réponse qu'il en eut, fut qu'ils n'avoient point receu d'ordre pour cela.'Il leur montra les raisons qui l'obligeoient d'insister sur ce point, leur fit voir les pieces qui prouvoient clairement qu'Elure & Mongus estoient complices d'Eutyche & de Dioscore, & indignes d'estre jamais receus dans l'Eglise comme Evesques.[Mais il n'en put tirer autre chose.]

p.1087.b|1089.e.

p.1090.b|1093.d.

'Ainsi il se vit contraint, avec beaucoup de douleur, à suspendre

p.1087.b.c|1090.a.

dre la communion qu'il vouloit accorder à Fravite,'jusqu'à ce qu'il se vist plus assuré de sa foy & de ses intentions.'Il se hasta donc de récrire à l'Empereur[& à luy,]'afind'en recevoir au plustost des réponses favorables à l'union & à la paix des Eglises. 'Il leur mande à l'un & à l'autre, ce que nous venons de dire, témoignant beaucoup de regret de n'avoir pu achever une affaire qui sembloit si avancée, & s'étendant particulierement sur les raisons qui obligeoient d'oster les noms d'Acace & de Mongus. 'Il proteste à Fravite qu'il n'agit point en cela par opiniatreté, » mais par le zele qu'il est obligé d'avoir pour la foy.'Je vous en » prie, dit-il, pour user des termes de l'Apostre; vous ne m'avez » jamais offensé en aucune chose. Je ne vous impose point cette » loy par un esprit d'empire & de domination, mais pour satis- » faire à mon devoir & decharger ma conscience.'Considerez » vous tous qui estes elevez à la dignité de l'episcopat, que nous » sommes obligez de vivre & de mourir, s'il est necessaire pour la » foy. Considerez aussi que la durée de cette vie est toujours in- » certaine, & que nous ne pouvons assez craindre d'estre enlevez » subitement, & presentez au jugement redoutable[de Dieu.]

p.1092.b.c. p.1087.c. c.1091.d. p.1086-1091. p.1090.a. d. e.

'Il le conjure de supplier de sa part, l'Empereur & l'Imperatrice,(dont je ne voy pas qu'il parle autrepart,) de vouloir agréer ce qu'il demandoit, & d'en procurer l'execution.'Il témoigne que si l'on convient du reste, il sera aisé d'accommoder pour le bien de la paix, ce qui regardoit ceux qu'Acace avoit battizez & ordonnez.'Car les Grecs témoignoient craindre, que s'ils admettoient la condannation d'Acace, il ne fallust regarder comme nul tout ce qu'il avoit fait depuis dans l'administration des Sacremens. Mais Anastase II. declara depuis que ce scrupule estoit sans fondement, & que le crime qu'Acace avoit fait en usurpant des fonctions qui ne luy appartenoient pas, ne retomboit que sur luy seul, & non pas sur les autres,'Felix dit qu'il avoit déja écrit sur cela.[Je ne voy pas que nous en ayons rien.

p.1091.a. b. p.1280.1281. p.1091.b.

Cette lettre à Fravite est assez pleine de charité & de tendresse: » mais celle à Zenon l'est encore davantage.]'Je n'exige point cela » de vous, glorieux Prince, par l'autorité du siege Apostolique, » & comme tenant la place de S. Pierre, quelque indigne que j'en » sois: mais je vous en conjure instamment, comme un pere qui a » fort à cœur le salut & le bien de son cher fils,"& qui luy desire » une longue prosperité.'Regardez, grand Prince, les larmes que » je repands en vous tenant ce discours: Regardez-moy, proster- » né en la maniere que je le puis, aux piez de vostre majesté. Car

p.1087.e. &c. p.1088.a.b.

je n'ay pas de peine à m'humilier devant les puissances de l'Em- «
pire, surtout pour une telle cause, aprés que l'Apostre dit qu'il «
e. est devenu le rebut & l'opprobre"de tous les hommes.'Il luy dit « &c.
seulement un mot à la fin, touchant l'Eglise d'Alexandrie, le
priant de vouloir secourir aussi cette Eglise, & la tirer des mains
de celui qui l'opprimoit, afin que tous les Orthodoxes pussent
jouir partout d'une mesme liberté.

p.1091.e. 'Il y avoit alors en Orient, un Evesque nommé Vetranion,
dont on estimoit la pieté,& qu'on disoit estre capable d'embrasser
la verité, & mesme de la soutenir avec liberté & avec prudence,
p.1093.d. s'il en eust esté suffisamment instruit.'Car jusque-là il avoit suivi
p.1092.e. la communion de ceux que Rome condannoit.'Il avoit d'ailleurs
e. quelque credit sur l'esprit de l'Empereur.'Le Pape qui ne vouloit
rien negliger de tout ce qui pouvoit estre utile à l'Eglise, fut
bien aise d'avoir cette occasion, & luy écrivit une lettre fort ci-
vile, où il l'instruit en peu de mots de l'affaire d'Acace & de
p.1093.d. Mongus.'Il le prie ensuite d'abandonner un parti qu'il voyoit
estre criminel, & de travailler de tout son pouvoir à en retirer
d.e. les autres,'mais surtout de porter l'Empereur à trouver bon
qu'on ostast les noms d'Acace & de Mongus, afin de pouvoir
p.1094.b. rendre la paix à l'Eglise.'Il veut qu'il emploie à cela, non seule-
ment les conseils, mais les supplications les plus pressantes, & les
e. larmes mesmes.'Et il luy proteste que s'il s'acquite negligem-
ment de cette commission, il luy en rendra conte dans le redou-
table jugement de J. C.

[Il ne faut pas douter que les Abbez de Constantinople, qui
estoient dans la communion du Pape, ne luy eussent écrit par
p.1092.a. leurs Religieux qui estoient allez à Rome.]'Le Pape leur écrivit
aussi par ces Religieux.[Mais cette lettre n'est pas venue jusques
a. à nous. Peu de temps]'aprés il leur en écrivit une autre, pour ne
manquer à rien de ce que le soin de l'Eglise pouvoit demander.
a.b.c. 'C'estoit pour les avertir, que quand mesme on auroit osté des
diptyques les noms d'Acace & de Mongus, ils ne devoient
point encore communiquer avec l'Eglise & l'Evesque de Cons-
tantinople,jusqu'à ce que le saint Siege eust esté informé de"tout, &c.
& eust receu cette Eglise à sa communion; ce qu'il n'avoit point
c. encore fait, quelque bruit qu'on en fist courir.'Cette lettre"estoit NOTE 34.
c. pour les Abbez Rufin, Hilaire & Thalasse.'Elle est datée du pre-
mier may 490.[Et c'est ce qui nous fait juger que les autres ont
pu estre écrites vers le mois d'avril.]

ARTICLE LV.

Fravite meurt, & Mongus ensuite: Eupheme Orthodoxe succede à Fravite, & Athanase heretique à Mongus: L'Eglise partagée en trois: Zenon meurt.

FRAVITE ne receut ni la réponse du Pape,[a] ni celle que Mongus luy avoit écrite contre le Concile de Calcedoine, [b]Dieu luy ayant bientost osté la vie,[c] aprés un episcopat de trois [d]ou de quatre mois,[e] c'est à dire de 3 mois & 17 jours.[f] On ne peut guere mettre sa mort avant la fin du mois de mars,[g] puisqu'il semble qu'on l'ignoroit encore à Rome le premier de may. Il eut pour successeur Eupheme, zelé pour la foy Catholique,[g] dont nous ne parlons ici que pour dire que ce fut luy qui receut les réponses si opposées que le Pape Felix & Mongus avoient adressées à son predecesseur.

Liber.c.18.p.127. a Eva.l.3.c.23.p.31 c. b Liber.c.18 p.127. c Thphn p.114. c Vict T. d Evag.l.3.c.23.p.353.b. e Nphr.chr. Zonar p.44.f. f Conc.t 4.p.1092.c.

V. la note 34.

[h]Nous ne trouvons rien de ce qui se passa entre Felix & luy, hors ce que dit Theophane, qu'Eupheme remit le nom de Felix dans les diptyques,[i] & luy écrivit une synodique, que Felix receut, dit-il, en 491; &[k]il s'unit avec Eupheme, comme avec un Orthodoxe, mais ne luy donna point sa communion comme à un Evesque,[l] parcequ'il ne voulut pas oster des diptyques, les noms d'Acace & de Fravite. [Pour celui de Mongus, il ne faisoit plus de difficulté.] Car Eupheme ayant vu les anathemes que Mongus prononçoit contre le Concile de Calcedoine, dans sa synodique à Fravite, il en eut horreur, rompit la communion avec luy,[l] & effaça de ses propres mains son nom des diptyques, avant mesme que de monter sur le throne patriarcal, dit Theophane.

g Liber.c.18.p.127. Eva.l.3.c.23.p.353.c. h Thphn.p.115.a. i p.116.b.c Conc.t.4.p.1154.a.

σϋνοδικά. ἐπίσκοπον αὐτὸν εἶναι.

Eva.l.3 c.23.p.353.c. Thphn.p.115.a.

[l]Cette rupture estoit preste de produire de nouveaux troubles, & ils estoient tous deux sur le point d'assembler des Conciles l'un contre l'autre, lorsque Mongus fut obligé d'aller rendre un conte exact à la justice divine, [de tant de crimes qu'il avoit commis, & des maux effroyables que son ambition avoit causez à l'Eglise.] Il mourut cette année,[k] qui estoit la penultieme du regne de Zenon,[l] aprés avoir tenu le siege d'Alexandrie durant 8 ans,[m] & 9 jours,[n] quoique les Grecs ne luy donnent que six ans.
1. [o]La chronique orientale dit qu'il mourut le dimanche[1] 31 d'octobre, [qui estoit neanmoins cette année le mecredi & non le dimanche.]

Eva.l.3.c.23.p.353.c. Vict T. k Thphn.p.115.b. l Euty.t.2.p.10.. m Chr.or.p.11.. n Thphn Nph chr. o Chr.or.

1. Je croy qu'au lieu de 4 *Hatur*, il faut 2, qui sera le 29 octobre.

Eva.l.3.c.23.p. 353.c|Vict.T| Liber.c.18.p. 127.
a Thphn.p.115. b.
b Euty.t.2.p.108.
c Chr.ori.p.119.
d Vict.T.
e Liber.c.18.p. 127|Leont.lect. 5.p.512.d.
f Eva.l.3.c.23.p. 353.d.
g Sur.5.dec.p. 172. 69.
h § 69|Liber.c. 18.p.127.
i Liber.c.18.p. 127.
k Sur.5.dec.p. 172.§ 69.
Vict.T.
Evag.l.3.c.31.p. 359.b.c.

'On luy donna pour successeur, un Athanase,[a] surnommé Celite.[b] Eutyque l'appelle Abinas, & dit"qu'il fit bastir beaucoup &c. d'eglises.[c] Il avoit eu part à l'administration de l'Eglise sous Mongus,[d] & il ne succeda pas moins à son erreur qu'à son siege. La chronique de Nicephore luy donne le titre d'heretique,[pour le distinguer du grand Athanase.]' Il signa l'Henotique.[f] Il adressa une synodique à Pallade d'Antioche, où il anathematizoit le Concile de Calcedoine.[g] Et comme Pallade le faisoit aussi,[h] ils n'eurent pas de peine à s'unir ensemble.

[i] Liberat dit qu'Athanase s'unit de communion, par l'Henotique, aux Eglises de Constantinople & de Jerusalem.[Mais il y a bien de l'apparence qu'Eupheme, qui avoit rompu avec Mongus, ne se réunit pas avec Athanase.][k] Et la vie de S. Sabas nous assure qu'Eupheme ne pouvoit convenir avec les Alexandrins, tant parcequ'ils anathematizoient le Concile de Calcedoine, que parcequ'ils s'unissoient de communion avec Dioscore, 'dont Mongus avoit mis le nom dans leurs diptyques.[Pour ce qui regarde l'Eglise de Jerusalem, on peut voir ce que nous avons dit"sur Salluste qui la gouvernoit alors. V.5

Ainsi l'Eglise se trouvoit dechirée par un schisme deplorable.] 'L'Occident ne vouloit point avoir de communion avec l'Orient, à moins qu'on n'anathematizast non seulement Nestorius, Eutyche, & Dioscore, mais aussi Mongus & Acace : & dans l'Orient, l'Egypte & la Libye faisoient un corps de communion à part [avec Pallade d'Antioche :]& le reste de l'Orient en faisoit un autre.

Voilà l'état où les intrigues d'Acace, & la legereté de Zenon avoient reduit l'Eglise, lorsque Zenon fut contraint de quitter la terre"au mois d'avril 491, pour aller rendre conte au Roy des V. Zenon 5 Rois, de la maniere dont il avoit usé de l'autorité qu'il luy avoit mise en main pour se sauver luy mesme, & pour contribuer de tout son pouvoir au bonheur temporel & eternel de ses sujets.]





S^TE PUSINNE ET SES SOEURS, VIERGES EN CHAMPAGNE.



C'EST une chose extraordinaire, & il est rare que Dieu prenne pour luy toute une famille, sans y faire paroistre ce discernement que nous ne pouvons qu'adorer. Mais il est digne de la toutepuissance de sa misericorde, de faire quelquefois de ces miracles. S. Augustin soutient qu'on ne peut s'imaginer aucun vray bien que Dieu n'ait fait.
NOTE. Celui-ci a paru dans la famille de Ste Pusinne" que l'Eglise honore comme une famille toute sainte.]'Son pere nommé Sigmar, estoit Boll.23.apr.p.
marié à une dame nommée Lutrude, tous deux d'une naissance 166.a.
illustre, soutenue par de grands biens.[Sigmar pouvoit avoir le titre de Comte, ce qui aura donné occasion]'de l'appeller Com- 30.apr.p.774.b.
te de Pertois,[comme on parloit dans les siecles posterieurs.]'On c.
pretend qu'il faisoit sa residence dans le lieu mesme de Pertes, [pres de la Marne, & de l'abbaye de Haute-fontaine, entre S. Dizier & Vitri.]'On croit que c'est d'où le Pertois a pris le nom. p.775.d.
'Sigmar & Lutrude n'avoient pas moins de pieté que de noblesse. 23. p.166.a.b.c.
'Et ils estoient encore animez à servir Dieu, par un saint Prestre c.d.
nommé Eugene, qui gouvernoit une Eglise assez pres d'eux.

'Dieu leur donna sept filles, Imme, Othilde, Lutrude, Pusinne, d|774.e.
Francule, Libere, & Magenhilde.'Imme est aussi nommée Ame. p.774.c.
'Et dans le pays on l'appelle encore Ame ou Amée, aussibien que p.775.d.
beaucoup de femmes qui prennent ce nom dans la Champagne.
'Othilde est aussi nommée Hoïlde, Hilde,[a]& Houl.[b]Quelques p.773.b.c.
uns donnent à Lutrude le nom de Lindrue.'Magenhilde ou Ma- a f. b Hagi.p.21.
nehilde, est celle qui a donné le nom à la ville de Sainte Mene- c Boll.p.775.d.
hould en Champagne[sur l'Aisne.]'Sigmar & sa femme prirent 30.apr.p.166.55.

le soin qu'ils devoient, & par eux mesmes, & par le saint Prestre Eugene, pour elever leurs filles dans la pieté, & les preparer mesme à une chasteté toute entiere, si Dieu leur en donnoit la
§ 8. 7. volonté.'Dieu benit leurs soins, & leurs vœux: Et lorsqu'elles furent en age de choisir une profession, elles se porterent toutes avec ardeur à demeurer Vierges.

§ 8. 'L'Eglise de Chalons avoit alors pour Evesque Saint Alpin[ou Albin disciple de Saint Loup de Troies, & dont l'Eglise honore publiquement la memoire le 7 de septembre. On pretend qu'il a precedé Amandin, qui gouvernoit en 461,"quoiqu'apparem- V. S. Loup.
Ibid. ment il l'ait suivi:'Ce Saint faisant la visite de son diocese,[a]&
[a] 30. apr. p. 774. c. estant arrivé à Perces[ou dans le Pertois,][b]Sigmar,(car on ne
[b] 13. apr. p. 167. parle plus de sa femme,)luy presenta ses sept filles,"en le priant &c.
§ 8. de les consacrer à J. C, par l'aveu d'une virginité perpetuelle.
§ 9. 'L'Evesque ne fut pas moins surpris que rejoui, d'une operation si extraordinaire de l'Esprit saint, & dans le pere & dans les filles. Il s'assura neanmoins d'elles mesmes, si c'estoit avec une pleine volonté qu'elles embrassoient la virginité: Et alors il les benit,
30. apr. p. 774. d. les consacra,'leur donna le voile,[c]pria pour elles,"leur recom- &c.
[c] p. 167. § 9. manda de garder avec soin la grace qu'elles avoient receue,
p. 774. d. 'leur donna diverses instructions qui leur servirent de regle dans la suite de leur vie, & dit à leur pere qu'il ne devoit plus les conserver[seulement]comme ses filles, mais les honorer & les aimer
p. 167. § 10. comme les filles de Dieu mesme.'Elles retournerent chez elles avec leur pere,"à qui elles obeïssoient avec plus d'humilité que &c. jamais, employant leur temps à la priere & au travail.

§ 11. 'Sigmar se sentant prés de sa fin, leur partagea ses biens, afin que rien ne les empeschast de s'occuper entierement de Dieu.
Sur. 22. sept. p. 233. § 1. 'On pretend qu'ayant une affection plus particuliere pour Sainte Lutrude, il luy donna une demeure fort solitaire qu'il luy avoit
Boll. 13. apr. p. 167. § 11. fait accommoder dans une montagne.'Il mourut ensuite"dans la &c. joie & dans la confiance que luy donnoient tant de saintes epouses qu'il avoit consacrées à J. C, & qu'il voyoit prier pour la remission de ses pechez.

30. apr. p. 774. a. [Aprés sa mort,]'ses filles continuerent jusqu'à ce qu'il plust à Dieu de les appeller à luy, à vivre en saintes Vierges, & en vraies Religieuses, & à s'avancer toujours dans la ferveur de l'amour de J. C, & dans la pratique des regles que S. Alpin leur avoit données. On marque que Sainte Ame, Sainte Othilde, & Sainte Menehould, se signaloient particulierement entre les au-
p. 168. § 12. tres.'Elles ne vivoient plus ensemble, mais chacune dans les ter-

res que leur pere leur avoit laissées.[Je ne trouve rien de particulier pour Francule & pour Libere.]'Il paroist qu'Ame est honorée dans la Champagne comme une Sainte, quoiqu'on n'en marque point le jour. Ferrarius & Molanus mettent Sainte Menehould le 14 d'octobre au diocese de Chalons,[où il y a, comme nous avons dit, une ville de son nom. p.775.d.

Nous avons une histoire particuliere de Sainte Othilde, qui ne nous apprend rien d'elle en particulier pour ses actions:]'mais elle porte que longtemps aprés sa mort, Henri Comte de Champagne; ayant trouvé son corps, le fit transporter dans l'eglise de S. Estienne qu'il avoit fait bastir à Troies.'Le moine Alberic, qui raconte comme il luy plaist la vie de cette Sainte, dit la mesme chose.'On écrit que cela arriva ensuite d'une apparition de la Sainte à ce Comte mesme,'& qu'il se fit divers miracles dans la translation de son corps.'On met cette translation en 1159, deux ans aprés la fondation de l'eglise de S. Estienne.'Quelque temps aprés on transporta un bras de la Sainte en un monastere de Bernardines, qui porte aujourd'hui son nom de Sainte Hould, pres de Toul dans le Duché de Bar.[Je ne le trouve point dans les cartes de Sanson.]'L'auteur de la vie de cette Sainte, ajoute à cela quelques miracles arrivez de son temps à Troies.'La feste est marquée dans plusieurs mrtyrologes le 30 d'avril, qui est le jour de sa translation. p.774.d. p.773.c. c.774.d. p.774.d. p.773 f. p.774.d.e. p.774.f. p.774.§ 4.5.6. p.774.a.

'Ferrarius cite du livre des festes des Saints de Flandre par Molanus, que Theodoric ou Thierri Evesque de Treves, mort l'an 970, a écrit la vie de Sainte Lutrude.[Je n'en trouve rien ni dans les additions de Molanus à Usuard, ni dans son indiculus des Saints de Flandre, ni dans son livre de leurs "festes.]'On croit que celle que nous en avons dans Surius,[est trop courte pour avoir esté écrite par ce Prelat.]'M. du Pin & M. Baillet la luy attribuent neanmoins, sans marquer seulement que personne en doute. Fer.21.sept. *Natales.* Sur.22.sept.p. 233. Du Pin,t.9.p. 191|Baill.22. sept.

'Elle porte que cette Sainte vécut avec beaucoup d'austerité & d'exactitude dans la solitude que son pere luy avoit laissée, se conduisant, & s'animant toujours par les conseils du saint Prestre Eugene.'Mais elle ajoute que la Sainte fit avec luy le voyage de Rome pour en apporter des reliques; Qu'un ange luy ayant dit[la nuit] au bout de trois mois, que c'estoit à S. Maurice qu'elle en trouveroit, elle partit des le matin avec Eugene pour y aller; Qu'ayant gueri, en passant à Ravenne, une fille unique preste à expirer, elle luy mit ensuite à sa priere, le voile sacré sur la teste; ce que Sur.p.233.§ 1. § 2.

Eugene eust dû faire & non pas elle, si d'autres que les Evesques l'eussent donné. Je pense qu'un voyage de Champagne à Rome avec ces circonstances n'est pas bien croyable dans une fille, surtout en un temps où les barbares faisoient partout des ravages.]

§ 3. 'Ayant obtenu des reliques à S. Maurice, comme le raporte sa vie, elle les mit en une eglise de ce Saint, qu'elle fit bastir en son pays, & auprés de laquelle elle passa le reste de sa vie, couverte d'un cilice, ne mangeant que du pain d'orge avec de l'eau une
§ 4. fois ou deux la semaine.'Elle mourut le jour mesme de S. Mauri-
§ 4|Boll.23.apr. p.169.§ 22. ce, & fut enterrée dans l'eglise qu'elle luy avoit fait bastir.'Elle survéquit quelque temps Sainte Pusinne, qu'elle assista à la mort. Surius a mis sa vie le 22 de septembre, [qui est aussi le jour de S. Maurice. Je ne sçay pourquoi Ferrarius met sa feste le 21 & le 22, en citant les additions de Molanus, où je n'en trouve rien; ni
Sur.22.sept.p. 233.§ 2.3. pourquoi il la met à Corbie.]'Il paroist qu'elle demeura"dans le *in locum paternum.* Pertois comme son pere.

§ 4|Boll.23.apr. p.168.§ 11. a Boll.23.apr.p. 169.d. b c.f. c p.168.a. d p.168.169. p.168.a. 'C'est Sainte Pusinne sa sœur qui se retira dans un lieu nommé Bansion,[a]qu'on pretend estre assez pres de Corbie.[b]C'estoit à plusieurs journées de la demeure de Sainte Lutrude.[c]Ce lieu estoit celui que son pere luy avoit laissé pour partage.[d]L'auteur de sa vie raporte amplement & avec beaucoup de lumiere & de pieté la vie sainte qu'elle y mena.'Il ajoute qu'on tenoit qu'elle y avoit fait plusieurs miracles; mais que comme il n'en savoit pas le detail, il aimoit mieux s'arrester aux preuves plus solides de
p.169.c. sa sainteté, qui sont ses vertus.'Elle fit en peu de temps un grand progrés, & merita ainsi d'arriver bientost au bout de sa course.
§ 22. 'Elle demanda avant que de mourir à voir sa sœur Sainte Lutru-
§ 23.24. de, qui amena avec elle le Prestre Eugene.'Lorsqu'elle arriva, Pusinne avoit perdu la parole depuis cinq jours. Mais elle la recouvra alors pour remercier Dieu, de ce qu'aprés tant d'autres graces, il luy faisoit encore celle de voir & d'entretenir sa sœur.
§ 25.26. 'Elle entra enfin dans la joie & dans le repos des Justes, laissant à Sainte Lutrude & aux autres personnes saintes, qui l'estoient
§ 27. venu assister, encore plus de consolation que de douleur.'Elle fut enterrée dans un lieu honorable dans le mesme bourg, où
§ 27|171.f. elle avoit passé les dernieres années de sa vie,'& Dieu y rendit sa memoire illustre par divers miracles.

p.171.e. 'Son corps y demeura jusques en l'an 860, qu'il fut transporté
p.165.b. c p.171.a. à Hervod dans le Comté de Ravensperg en Westphalie,[c]& mis dans un monastere de Religieuses fondé sous Louis le debonnai-
p.170-172. re.'Nous avons l'histoire de cette translation, qui contient peu de

de faits en beaucoup de paroles.'Elle remarque que la Sainte ayant fait plusieurs miracles au lieu de sa sepulture, n'en fit point durant le transport de ses reliques, & recommença à en faire lorsqu'elles furent posées à Hervod.'Elle ne particularise aucun de ces miracles: ce qui fait croire à Bollandus, qu'elle n'a esté écrite qu'un siecle ou deux au moins aprés cette translation.'Divers nouveaux martyrologes marquent la feste de Sainte Pusinne le 23 d'avril ou le 21 de septembre,'& sa translation le 24 de janvier.'Ferrarius la met à Corbie en Picardie.[Et c'est sans doute ce qui a fait dire]'que le lieu de Bansion où elle est morte, n'en estoit pas loin, & a pu mesme appartenir depuis à l'abbaye de Corbie.[Au moins je n'y voy point d'autre fondement.] p.172.b.c. p.165.b. b.c. f.991.e. Fer.23.apr.p.163. Boll.23.apr.p.165.c|166.a.

S. PERPETUE, ARCHEVESQUE DE TOURS.



SAINT Perpetue fut le cinquieme Evesque de Tours, depuis S. Martin,[en contant]ᵃ Justinien & Armance, qui tinrent quelque temps ce siege en la place de S. Brice,'ou le sixieme, [en y comprenant S. Martin mesme. Ainsi ç'a esté le huitieme, en commençant par Saint Gatien.]'S. Gregoire ne le conte neanmoins quelquefois que pour le sixieme, en regardant Justinien & Armance comme intrus. Gr.T.h.Fr.l.2.c.14.p.281.b. a l.10.c.31.p.456.a. Sid.l.4.ep.18.p.114. Gr.T.p.456.b.

'Il succeda à Eustoque, qui estoit sorti d'une famille de Senateurs;[& qui meritoit encore plus d'estre honoré, parceque] c'estoit un homme saint & craignant Dieu,'qui avoit mesme une pieté eminente.'On croit que cet Eustoque fut fondateur des eglises de Brosses, d'Iserte ou Iseure, de Loches sur l'Indre, & de Dolus, toutes paroices de son diocese.'Il bastit aussi une eglise dans la ville de Tours, où il mit des reliques des S S. Gervais & Protais. b. l.2.c.1.p.172.c. p.456.b|Not.G.p.149.1. Gr.T.p.456.b.

Conc.t.4.p. 1010.d. 'Il tint un Concile à Angers l'an 453, pour y ordonner un Evesque. On y ordonna" Talase: ensuite de quoy les mesmes Evesques V. S. Loup. avant que de se separer, firent quelques reglemens pour la discipline de l'Eglise, qu'ils mirent par ecrit, & qu'ils daterent du 4 d'octobre, afin que depuis ce jour là on fust obligé de les observer. Et neanmoins on ne faisoit que renouveller ce qui avoit esté déja établi par les Peres, sur l'autorité des Ecritures. Leon est p.1517.b. nommé le premier entre les Evesques de ce Concile.'Le P. Sirp.1053.a. mond croit que c'est celui de Bourges,'que nous verrons avoir p.1010.d. assisté l'an 461 au Concile de Tours.'Eustoque[de Tours,]qui est nommé le second,[l'avoit sans doute prié de le venir assister en cette occasion, & voulut qu'il presidast au lieu de luy. Nous ignorons les sieges de Cariatton, Rumoride, & Vivence, qui suivent Saint Eustoque, quoiqu'assurément ils fussent Evesques dans la province de Tours,& dans la Bretagne.]Car Victoire qui d. est le sixieme,[doit estre celui du Mans.]'Talase le nouvel Evesque d'Angers est le settieme.

a. 'La premiere ordonnance de ce Concile,'est l'abregé"d'une Note I. a t.3.p.1420. 1421. lettre que les Evesques Leon de Bourges, Victure ou Victoire du Mans, & Eustoque de Tours avoient écrite[peu auparavant] à Sarmation, à Cariatton, & à Didier Evesques, & aux Prestres p.1421.b. de la troisieme province,'c'est à dire de la troisieme Lionnoise, qui est la province de Tours.[Je pense que les noms des autres Evesques de la province, devroient suivre aprés celui d'Eustoque. Car cette lettre parle avec autorité, comme estant la decision du Concile,& non l'avis de quelques Evesques.]

a.1420. 'Elle ordonne donc que puisque les Empereurs ont donné aux Evesques le pouvoir de juger les affaires[civiles,]les Ecclesiastiques s'adresseront à eux dans les differens qu'ils auront entr'eux, & non aux juges laïques, comme ils faisoient assez souvent; sur peine d'estre separez du saint Autel; & que dans les differens mesmes qu'ils auront avec les laïques, ils demanderont d'abord à estre jugez par leur Evesque, & obtiendront permission de luy, pour aller devant le juge seculier, si leur partie n'en veut point reconnoistre d'autre.[Il faut mettre cette lettre aprés"la loy V. Valent. de Valentinien du 15 avril 452, s'il est vray qu'avant cette loy, on III.5 observast celle de Placidie du 9 juillet 425, qui exemte les Ecclesiastiques de la jurisdiction des juges civils.]

t.4.p.1021.a. 'Entre les autres Canons du Concile d'Angers, le second fait souvenir les Diacres de deferer aux Prestres avec toute sorte d'humilité:[ce qui marque qu'ils s'elevoient dans les Gaules

aussibien qu'à Rome, du pouvoir qu'ils avoient dans l'adminiſtration de la police, & des affaires exterieures de l'Egliſe.]

'Le 4[e] prive de leurs fonctions les Eccleſiaſtiques qui ne voudront pas s'abſtenir de frequenter des femmes etrangeres, par où le Canon entend tout ce qui eſt audeſſous des tantes; & il avoue que cette familiarité dangereuſe faiſoit pleurer à l'Egliſe un grand nombre de chutes. a.b.

'Le 5[e], ſelon la diſtinction du P. Sirmond,[a]prive meſme de la ſocieté des tables communes, les vierges conſacrées tombées dans le crime, les penitens qui abandonnent la penitence,'& ceux qui auront contribué à trahir les villes, ou à les prendre, [ſans y eſtre engagé par les loix de la milice, comme cela pouvoit eſtre ordinaire parmi les malheurs de ce ſiecle.] p.1022.b. a p.1021.c. b.

'Le 6[e] prive generalement de la communion tous ceux qui epouſent des femmes dont le mari eſt vivant, [jugeant, comme l'Egliſe Romaine, que les ſeparations les plus legitimes, ne donnent point la liberté de ſe remarier.]. c.

'Le 7[e] paroiſt priver de la communion meſme, les Clercs qui quittent l'état eccleſiaſtique,'comme le 10[e] excommunie tous ceux qui ne[1]s'acquitent pas des fonctions auſquelles leur ordination les engage,'à moins qu'ils ne prouvent qu'on n'a pas dû les ordonner. d. e. *obſervare.* 1.

'Le 8[e] regarde apparemment les moines qui s'eſtoient conſacrez à Dieu dans un monaſtere, & le quittoient enſuite pour aller courir en d'autres provinces, ſans y eſtre obligez par aucune affaire, & ſans eſtre autoriſez par des lettres[de leur Eveſque ou de leur Abbé.] Le Concile veut que s'ils ne ſe corrigent aprés avoir eſté avertis, ils ſoient privez de la communion. d.

'Le 11[e] confirme[ce que les Papes avoient établi,]que pour eſtre admis au diaconat, & à la preſtriſe, il falloit n'avoir eu qu'une femme, & l'avoir epouſée vierge. p.1022.a.

'Le 12[e] qui eſt le dernier, veut que tous ceux qui auront confeſſé leurs fautes, & ſe feront convertis[en les quittant,]ſeront admis à la penitence publique, & qu'on leur accordera le pardon, ſelon que l'Eveſque le jugera à propos, aprés qu'ils auront fait penitence, ſuivant la qualité de leur faute.[L'Egliſe n'a pas toujours accordé la penitence, meſme à tous ceux qui la demandoient,]'comme on le voit par un aſtrologue dans S. Auguſtin, [par Socrate, & par divers autres endroits. a[1818.c.d.]. Aug.pſ.61.B.p. 606.b.c.

1. *ſi laicus communicare non liceat, niſi ſeſe reprobaverint criminoſos.* Ne faudroit-il point *ut laicis com*... *ſe* [illegible]

Lab.l'ib.t.2.p.15. Leon qui presidoit au Concile d'Angers,]'est appellé dans l'histoire des Archevesques de Bourges, un homme d'une admirable sagesse, & orné de toutes les plus grandes vertus. Elle n'en dit neanmoins rien de particulier, sinon qu'il a assisté au
p.16. Concile de Tours,[en 461,]'&qu'il a gouverné 17 ans,["de quoy NOTE 2.
p.15. nous n'avons pas mesme lieu de nous tenir fort assurez :]'Elle luy
Gal chr.t.1.p. 143.1.d. donne le titre de Saint,'ce qu'on fait aussi dans le Gallia christiana.[Je ne trouve pas neanmoins de jour auquel il soit honoré par son Eglise :]& M. du Saussay mesme n'en parle point.

[La veneration de S. Victoire du Mans, est beaucoup mieux
Gr.T.Gl.C.c. 56 p.436. établie.]'Car les grands miracles qu'il fit & durant sa vie,ᵃ&
a p.440. aprés sa mort, firent voir quel estoit le merite de sa vertu.ᵇS.Gre-
b p.439.440. goire de Tours raporte"comment il eteignit par le signe de la &c. Croix, un grand embrasement prest à consumer toute la ville.
Boll.mars,t.2.p. 30.1. 'Florus[& Usuard]l'ont marqué dans leurs martyrologes au premier de septembre,ᶜ& divers autres aprés eux.[Nous aurions
c Bar.1.sept. Mol.1.sept.p. 125 sans doute plus de choses à dire de ce Saint, si nous avions] son histoire, que Molanus dit se trouver manuscrite, & qu'il assure contenir plusieurs marques de sa grande pieté, & plusieurs miracles considerables.[Ce ne sera pas neanmoins une piece bien au-
Anal.t.3.p.70. thentique, si c'est]'le livre de la vie & des mœurs de ce Saint,
.69.70. qu'un auteur[du IX. siecle]dit avoir écrite.'Cet auteur dit qu'il fit"une infinité de miracles, &*des l'entrée de son episcopat, & &c. dans toute la suite de sa vie. Il donne aussi†de grandes louanges * &c. † &c. à sa conduite episcopale.

.7.24. 'On assure que ce Saint gouverna son Eglise durant'41 an, six 1. V.S.Denys mois, & dix jours; & nous avons"des preuves considerables qu'il de P. note 27. est mort le premier septembre 490.[Ainsi il peut avoir esté or-
Conc.t.4.p. 1020.d. donné en 449, le dimanche 20 de fevrier.]'Aussi dans le Concile d'Angers il n'a aprés luy que Talase qui venoit d'estre ordonné : ce qui semble assez marquer qu'il n'y avoit pas encore longtemps
t.3.p.1420.1421. qu'il estoit Evesque.]'Au contraire nous l'avons vu placé entre Leon de Bourges & Saint Eustoque de Tours son Metropolitain, dans la lettre synodale de ces trois Evesques.[Je ne sçay si l'on pourroit dire que leur respect pour sa vertu, luy fit deferer cet
t.4.p.1053.a. honneur. Nous l'allons voir]'venir à Tours l'an 461, à la solennité de la feste de S. Martin, & au Concile que S. Perpetue y tint ensuite. Il y est nommé le premier aprés ce Saint, avant Leon de
p.1054.1055. Bourges, & Germain de Rouen Metropolitains.'Nous verrons encore que quelque necessité l'ayant empesché luy & Talase d'Angers, de se trouver à l'ordination de l'Evesque de Vennes,

Anal.t.3.p.46. 1.'On lit en un autre endroit 40 ans, six mois, & 13 jours.

le Concile leur écrivit,& leur envoya les decrets qu'il avoit faits,
afin qu'ils les confirmassent, & les fissent observer dans leurs Eglises, s'ils les approuvoient.[Il est appellé assez indifferemment
NOTE 3 Victorius ou Victurius."On dit encore diverses choses tant de
luy que de son predecesseur, qu'on pretend avoir aussi esté son
pere, & qu'on nomme mesme Victure comme luy. Mais nous
n'osons pas dire qu'il y ait rien en cela de bien assuré.]

Pour achever ce qui regarde S. Eustoque,]'il gouverna 17 ans Gr.T.h.Fr.l.2.
non entiers,[c'est à dire depuis la fin de l'an 444, que mourut S. c.14.p.281.b|l.
Brice, jusqu'au 19 septembre 461;] [a]puisque c'est le jour auquel 10.c.31.p.456.b. a Boll.mars,t.1.
[le martyrologe Romain,]& d'autres marquent sa feste.[Cela p.32.d.
s'accorde exactement,]'avec ce que nous trouvons que S. Per- Gr.T.m.M.c.6.
1. petue luy succeda 'dans la 64[e] année d'aprés la mort de S. Mar- p.565.
tin,[que nous croyons estre arrivée en 397.]'Il fut enterré dans h.Fr.p.456.b.
l'eglise de S. Martin.

'S. Perpetue qui fut choisi par un consentement general[des b/m.M.l.1.c.6.p.
peuples,]pour estre son successeur, estoit aussi son parent.[b]Il 565. b h.Fr.p.456.b|
estoit comme luy d'une famille de Senateurs tres illustre, fort Spic.t.5.p.108.
riches, & possesseur de beaucoup de terres en divers endroits. 109.
[Mais comme Dieu considere les riches aussibien que les pauvres, non par leurs biens, mais par leur cœur,]'Perpetue,[quoi- Sid.l.4.ep.18.p.
que fort riche,]fut un tres digne successeur de Saint Martin,[en 113.
qui la pauvreté a esté si sainte & si illustre.]'Non seulement il té- Paul.v.Mart.l.
moigna en beaucoup de manieres, combien il honoroit le meri- 6.p.880.c.f.
te de ce grand Saint; mais il fut encore l'imitateur de sa vertu.
'Quoiqu'il eust une sœur, nommée Fidia Julia Perpetua,[& d'au- Spic.t.5.p.107.
tres parens]'entre lesquels estoit Volusien qui luy succeda;[c]il re- Gr.T.l.10.c.31.
gardoit les pauvres comme ses veritables enfans,[d]qui devoient p.457.a. c Spic.p.107.
estre les heritiers de tous ses biens.[e]Les necessiteux, les man- d p.108.
dians, les malades, les veuves, les orfelins estoient ses entrail- e p.108.
les, sa joie, sa couronne, ses enfans, ses seigneurs, ses tres chers
freres.'Il estimoit les plus grands seigneurs pour ses amis, lorf- p.107.
qu'ils servoient l'Eglise, & qu'ils employoient leur puissance
pour la protection des pauvres.

'Ce furent les pauvres, comme nous verrons, qu'il institua ses p.108.109.
heritiers, par un testament que Dieu a fait decouvrir il n'y a que
peu d'années.'Mais il n'attendoit pas à les faire jouir de sa suc- p.109.

1.'Cuspinien semble citer des Annales de Iornande que S. Perpetue fut fait Evesque l'an 461, selon cet Cusp.p.452.b.
auteur,[qui conte un an moins que nous.]Mais cela est joint à des evenemens de l'année de devant.
[On ne distingue pas aisément dans Cuspinien ce qui vient de luy, de ce qu'il cite des autres. Enfin il
est certain par le Concile de Tours, que Perpetue estoit Evesque en novembre 461.

cession aprés sa mort. Il leur en fit part dés son vivant. Avant que de quitter la terre il se prepara une place dans le ciel, en y faisant transporter par eux ses richesses: & il se rendit plus illustre par la distribution qu'il leur fit de ses biens, qu'il ne l'estoit,[soit par la possession des mesmes biens, soit]par la puissance & les dignitez de ses ancestres.[Voilà la sagesse qu'il avoit acquise,]'par les lectures spirituelles ausquelles il s'appliquoit avec ardeur, tant des livres sacrez que des Peres qui en sont les interpretes.

Sid.l.7.ep.9.p.188.

[Sa sainteté admirable, comme la qualifient Usuard & Adon, ne se borna pas au soin des pauvres.]'Il bastit plusieurs eglises [a]qu'il enrichit de ses biens.[b]Il y regloit le service, comme on le voit par l'ordre qu'il établit pour aller celebrer les veilles des grandes festes dans diverses eglises de la ville. Il regla aussi les jeûnes: & l'un & l'autre reglement s'observoit encore plus de six vingt ans aprés. Il ordonna qu'on jeûneroit le mecredi, & le vendredi depuis la Pentecoste jusqu'au milieu de fevrier,[c'est à dire apparemment jusqu'à la septuagesime ou au Caresme.]Mais il dispense de ces jeûnes depuis la feste de S. Jean jusques à la fin d'aoust,& depuis Noel jusqu'à la feste de S. Hilaire,[qui est l'octave de l'Epiphanie,]& il ne marque aucun jeûne pour tout ce temps, non plus que dans le temps de Pasque.[Outre le mecredi & le vendredi,]il ordonna un troisieme jour de jeûne depuis la S. Martin jusqu'à Noel:[Et c'est peutestre le premier endroit où nous trouvions une espece d'Avent. Ce troisieme jour estoit le lundi, autant qu'on en peut juger par ce qui s'est fait depuis.]

Gr.T.h.Fr.l.2.c.14.p.281.c. a l.10.c.31.p.457.a. b p.456.b.c.

'On voit par le testament de S. Perpetue, le desir qu'il avoit d'établir partout la paix de J. C, & surtout parmi son Clergé. [Mais il ne negligeoit pas la discipline pour avoir la paix.]'Car il degrada les Curez de Maillé[ou Luynes,]& d'Orbone; & recommanda à son successeur de ne les rétablir jamais. Il leur assigna neanmoins une pension sur ses biens pour toute leur vie:[Il pratiquoit sans doute]ce qu'il recommanda en ces termes à son successeur: Aimez les Prestres, les Diacres, les Ecclesiastiques, « & les vierges de vostre[Eglise]& de la mienne, ou plutost de l'E- « glise qui n'appartient ni à vous ni à moy, mais à J. C. Soutenez « les par vostre exemple; prevenez les par vostre bonté. Qu'ils « voient qu'ils sont vos enfans, & non vos esclaves, qu'ils vous ont « pour pere, non pour dominateur[& pour maistre.] «

Spic.t.5.p.105. p.107.

'Son testament[qu'il fit 15 ou 16 ans avant sa mort,]nous apprend encore combien il desiroit de quitter la terre, pour aller jouir de Dieu.'Il le finit par ces mots[du disciple bien aimé:]

p.105. p.108.

Venez Jesus Christ [mon Sauveur:]'En un mot il avoit la dignité des Apostres, la vie des Anges. Paul.v.Mart.p. 882.

[Il faut sans doute raporter à son amour pour l'Eglise, & pour la pureté de sa discipline la convocation du Concile de Tours, NOTE 4. tenu le 18 ou plutost le 14 de novembre en l'an 461; c'est à dire dans le deuxieme mois au plus aprés son ordination, puisque nous avons vu que S. Eustoque est mort le 19 de septembre de la mesme année:]'de sorteque si les Peres de ce Concile ne disoient qu'ils se sont assemblez pour la feste de S. Martin,[nous aurions lieu de croire que c'est ce Concile mesme qui avoit ordonné S. Perpetue.]'Neanmoins pour suivre exactement ce que dit Saint Gregoire de Tours,'qu'il fut fait Evesque dans la 64e année d'aprés la mort de S. Martin,[il faudtoit toujours le mettre avant l'onzieme de novembre.] Conc.t.4.p. 1050.a. Gr.T.m.M.l.1. c.6.p.565.

'On conte neuf Evesques dans ce Concile, dont S. Perpetue est le premier. Aprés luy on met S. Victoire du Mans, Leon de Bourges, Eusebe de Nantes, Amandin de Chalons, Germain de Rouen, Athenie de Rennes, Mansuet Evesque des Bretons, & Venerand dont le siege n'est pas marqué. Il estoit aveugle & signa par les mains de Jucondin son Prestre.[On peut s'étonner de voir S. Victoire avant deux Metropolitains.]'Car l'Evesque de Bourges l'estoit assurément en ce temps là:'& on soutient que ceux de Rouen l'estoient assez longtemps avant [Germain.]ᵃMais on voit par les Conciles des Gaules que le rang des Evesques y suivoit le temps de leur ordination,[ou qu'il estoit assez peu reglé; à moins que les copistes n'aient changé ce qu'ils ont trouvé dans les premiers originaux. Conc.t.4.p. 1053.a.b. Sid.l. Mar.pri.c.7.p. 166. a c.8c.p.173.185.

Nous avons assez parlé de Leon & de Saint Victoire. Nous ne trouvons rien de particulier des autres.]'Car ceux mesmes qui ont fait l'histoire des Evesques de Rouen, ne disent rien de Germain, sinon qu'il avoit beaucoup d'amour pour son peuple. [Le breviaire d'Evreux dit que ce fut luy qui ordonna S. Gaud Evesque de cette ville aprés Saint Taurin, & le temps y convient assez.]'Car Mauruse reconnu de tout le monde pour successeur de S. Gaud, assista en 511 au Concile d'Orleans. On honore Saint Gaud le 31 de janvier. Nous n'en trouvons rien que dans le breviaire de son Eglise, où il est dit qu'aprés avoir demandé Mauruse au peuple pour son successeur, il alla achever le reste de sa vie vers Grandville au diocese de Coutances dans la basse Normandie, où son corps fut trouvé le 11 juillet 1131, dans l'eglise de S. Paterne. Po.n.p.81. Boll.31 jan.p. 1111 d|Coint. 502.§ 4.

Le Gr.t.1.p.64. 'On dit quelques particularitez d'Eusebe de Nantes : mais on ne dit point d'où elles sont prises.[Nous verrons Athenie assister au Concile de Vennes.] Usser.r.Br. 'Les Bretons dont Mansuet estoit Evesque, estoient ceux qui avoient abandonné la grande Bretagne à cause des barbares qui la ravageoient, pour venir peupler la petite. Et c'est le premier monument que l'on en trouve.

Conc.p.1050.a. 'S. Perpetue & les huit autres Evesques s'estant donc trouvez ensemble pour celebrer la feste de S. Martin[le 11 de novembre,] a.b. 'ils jugerent à propos de faire quelques reglemens pour rétablir l'ancienne discipline, qu'une longue negligence avoit alterée en divers points, & pour la rendre à l'avenir plus conforme aux decrets des Peres, sans songer à examiner, & à punir les fautes qu'on y avoit faites par le passé. Estant donc convenus de quelques regles appuyées sur l'autorité des Peres, ils crurent devoir a|1053.c. les mettre par écrit : '& s'assemblerent pour cela "le 14 ou le 18 de V. la note 4. p.1050. novembre. 'On divise les decrets de ce Concile en 13 Canons ou articles, dont le premier exhorte les Prestres & les Diacres à vivre dans la sainteté, & la pureté de corps & d'esprit que demande leur dignité & leurs fonctions sacrées.

p.1051.a.b. 'Le second adoucit la rigueur des anciens decrets, qui privoient de la communion les Prestres & les Diacres qui veulent user du mariage. Il leur laisse la communion, mais les prive de leurs fonctions. Il recommande aussi à tous les Clercs de fuir l'ivrognerie.

c. 'Le troisieme prive de la communion les Clercs qui auront quelque familiarité avec des femmes étrangeres,[c'est à dire celles avec qui les Canons ne leur permettent pas de demeurer.]

d. 'Le quatrieme reduit au dernier degré[des portiers,]les Clercs à qui le mariage est permis, s'ils epousent une veuve. Le cinquieme excommunie les Clercs qui abandonnent leur ministe- e. re pour vivre en laïques.'Le 6ᵉ excommunie de mesme ceux qui abandonnent la profession religieuse, ou qui epousent des vierp.1052.a. ges sacrées.'Le 7ᵉ défend toute communication avec les homicides, jusqu'à ce qu'ils aient effacé leur crime par la penitence.

a. 'Le 8ᵉ défend aussi de manger avec ceux qui ayant embrassé la penitence, l'abandonnoient pour retourner aux plaisirs du siecle, afin que leur punition donnast aux autres, une crainte salutaire, & servist à les faire entrer eux mesmes dans les sentimens de leurs maux.[Cela se peut entendre des penitens, qui avant que d'avoir receu l'absolution, retournoient à des plaisirs ou criminels en eux mesmes, ou défendus à ceux qui estoient dans la penitence.

Le

'Le 9e separe de la communion de leurs confreres, les Evesques qui s'attribueront les peuples ou les Ecclesiastiques d'un autre Evesque.'Le 11e separe de mesme de la communion[de l'Eglise,] les Ecclesiastiques qui quitteront leur Evesque pour se donner à un autre :'Et le 10e declare que s'ils sont elevez à un degré superieur, cette ordination sera nulle, à moins que leur Evesque legitime ne veuille bien y consentir.'Le 12e ne veut pas mesme qu'ils aillent voyager autrepart, sans avoir des lettres[de permission &]de recommandation de leur Evesque.'Le 13e leur permet quelque trafic, pourvu que ce soit sans usure, puisque les commandemens de Dieu la défendent. b. c. Ibid. Ibid. d.

'Les Evesques finissent ces decrets, en disant qu'ils esperent de la misericorde de Dieu, par l'intercession de S. Martin, que l'on observera ce qu'ils viennent d'ordonner ; & que leurs confreres mesmes[qui sont absens,]voudront bien y consentir & les confirmer, puisqu'ils n'ont rien ordonné qui ne soit conforme à l'autorité des Peres.'Ces decrets furent en effet envoyez à Talase Evesque[d'Angers,]lequel y souscrivit & promit de les observer.[On peut presumer la mesme chose des autres Evesques de la province de Tours.] e. p.1053.k.

V. S. Sidoine 5 'Eusebe de Nantes qui assista à ce Concile, estoit mort, &"Nuneque[extremement loué par Saint Sidoine,]avoit esté mis en sa place,'lorsque Saint Perpetue assembla un Concile à Vennes en Bretagne pour y ordonner un Evesque.'C'est pourquoi on met ce Concile vers l'an 465.["Il ordonna apparemment]'Liberal qui est nommé le dernier dans ce Concile. Paterne & Albin mis les premiers aprés S. Perpetue,[sont apparemment les Evesques de Quimper & de Treguier. Car les autres sieges de la province de Tours, estoient alors remplis par d'autres, Rennes par Athenie, Nantes par Nuneque, le Mans par S. Victoire, & Angers par Talase.]Ils se trouverent tous à l'election de Liberal, hors Saint Victoire & Talase,'que quelque necessité empescha d'y venir. a.1057.d. p.1054.c. p.1057.d. NOTE 5. d. p.1055.a.

'Comme les Evesques ne doivent point avoir d'autre pensée, ni d'autre soin, surtout lorsqu'ils se trouvent assemblez, que de ce qui regarde la religion, ils resolurent de faire quelques decrets pour reformer des abus qui s'estoient glissez dans la discipline, ou pour regler des choses qui ne l'avoient pas encore esté, & qu'il estoit à propos de regler ensemble, lorsqu'ils avoient avec eux l'esprit de J. C, parceque si chaque particulier se faisoit des regles selon sa volonté, il estoit à craindre ou qu'il ne se trompast par ignorance, ou par defaut de lumiere, ou qu'il ne s'ega- a.1054.d.e.

rast encore plus dangereusement en suivant son orgueil & sa passion, & qu'ainsi ce que chacun auroit fait sans la participation de ses freres, ne pust estre justement desapprouvé de tous les autres.

p.1055.b. 'Ils firent donc 16 Canons dont le premier ordonne de separer de la communion les homicides[que les malheurs de ce temps là pouvoient rendre assez communs,]& avec eux les faux témoins jusqu'à ce qu'ils eussent effacé leurs crimes par la satisfaction de

b. la penitence.'Le second separe aussi de la communion, ceux qui repudiant leurs femmes comme adulteres, sans prouver qu'elles le fussent, en epousoient d'autres.[Ils n'osoient peutestre pas en separer ceux qui avoient convaincu leurs femmes, parceque l'Evangile ne défend pas clairement en ce cas de se remarier, ce qui fait que S. Augustin dit que ceux qui le font pechent, mais veniellement: quoique l'Eglise Romaine les soumist à la penitence publique, comme on le voit par l'histoire de Sainte Fabio-

p.1021.c. le. Nous avons vu aussi]'que le 6e Canon d'Angers semble les priver aussi de la communion.[Ainsi celui de Vennes peut avoir esté fait pour moderer ou éclaircir l'autre. Il ne dit point s'il faut casser ou non ce second mariage.

Ce Concile confirme ou éclaircit de mesme plusieurs autres

p.1055.d. choses ordonnées par ceux d'Angers & de Tours:]'Mais pour les moines vagabonds, il veut mesme qu'on emploie les verges

e. pour les corriger, si cela est necessaire.'Le 7e Canon ne permet des cellules particulieres aux moines, mesme dans l'enceinte du monastere, & sous l'autorité de l'Abbé, que pour ceux qu'une longue experience fait juger capable d'une plus grande solitude, ou pour ceux qui à cause de leur infirmité, ne peuvent pas garder la regle ordinaire.

p.1056.c. 'L'onzieme ne veut pas que les Ecclesiastiques, à qui le mariage est interdit, se trouvent aux noces des autres, ni dans tous les endroits où leurs oreilles & leurs yeux destinez aux sacrez Mysteres, pourroient estre souillez par des spectacles ou des paroles deshonnestes. Le 12e leur défend aussi de manger chez des Juifs, ni de les inviter à manger chez eux.

d.e. 'Le 13e, en condannant tres fortement l'ivrognerie dans les Ecclesiastiques, comme une source de toutes sortes de pechez, veut qu'on les punisse mesme corporellement.[Et c'est peutestre le remede le plus propre pour un vice tout corporel.]Il remarque que le mal que peut faire un homme enivré sans le savoir, ne peut manquer de le rendre coupable, puisque son ignorance

est l'effet d'une alienation d'esprit volontaire.

'Le 14e prive de la communion durant sept jours, un Ecclesiastique qui estant dans la ville, & n'estant point malade, aura manqué de se trouver" à l'office de Laudes, puisque c'est le temps qu'on a le plus libre.'Le 15e veut qu'on observe dans toute la province une mesme regle pour l'office & pour le chant. p.1057.a. *matutinis hymnis.* a.

'Le 16e condanne une superstition qui s'introduisoit parmi les Ecclesiastiques, qui faisoient une profession de deviner l'avenir, en ouvrant quelque livre de l'Ecriture, ce qu'ils appelloient les sorts des Saints : & le Concile regarde cela comme entierement opposé à la pieté & à la foy.[On voit cependant dans S. Gregoire de Tours & dans d'autres, que des Saints ont quelquefois usé de cette espece de propherie. Mais je pense qu'on peut distinguer en cela ce que les gens de bien font dans des occasions extraordinaires, par la seule confiance en la bonté & en la providence de Dieu, de ce que d'autres faisoient peutestre par métier, par coutume, & par un esprit de curiosité, ou mesme pour en tirer de l'argent, y mélant peutestre quelques pratiques superstitieuses, ou au moins voulant faire une science & un art pour penetrer dans l'avenir que Dieu seul peut faire connoistre à qui il luy plaist.] b.c.

'Comme S. Victoire & Talase n'avoient pu se trouver au Concile de Vennes, les Peres leur en manderent les resolutions par une lettre où ils les prioient de les vouloir aussi appuyer de leur autorité, & de s'y conformer ensuite, s'ils jugeoient" qu'elles dussent estre observées.[On ne sçait point precisément, comme nous avons dit, l'année que ce Concile fut tenu. On peut juger que Tours n'estoit pas encore sous les Gots; puisque S. Perpetue alloit exercer ses fonctions de Metropolitain dans la Bretagne, qu'on ne dit point avoir jamais esté sujette aux Gots : Il faut dire apparemment que les Gots estoient maistres de Tours vers l'an 474 au plustard,]'lorsque S. Sidoine dit qu'ils possedoient depuis longtemps, tout ce qui est entre la Loire & le Rhone hors l'Auvergne.[Angers estoit en 464 entre les mains des Saxons, desquels il passa aux François. Peutestre que le Mans eut le mesme sort : & que ce fut cette necessité qui empescha les Evesques de ces deux villes de se trouver au Concile de Vennes. p.1055.a. *probabile.* Sid.l.1.ep.1.p. 171.172.

Nous ne nous arresterons pas ici à parler de l'eglise magnifique de S. Martin, que S. Perpetue fit bastir au lieu de la petite dont S. Brice s'estoit contenté, ni comment il fit transporter le corps du Saint dans cette nouvelle eglise le 4 de juillet, qui fut

le jour auquel il la dedia :"Nous en avons parlé en faisant l'histoi- V. Saint Martin § 47.
Paul.v Mart.l.6.p.880.1.b.d|878.d.c. re de Saint Martin.'Il paroist qu'on bastissoit cette eglise des devant la mort du General Gille,[c'est à dire avant la fin de 464. Mais elle ne fut apparemment achevée que longtemps aprés.]
Sid.l.4.ep.10.p.113.114. 'Car ce fut vers l'an 470 que S. Perpetue demanda des vers à S. Sidoine pour les y mettre.["Et elle peut bien n'avoir esté dediée NOTE 6.
qu'en 473. S. Perpetue ne se contenta pas d'honorer la memoire de S. Martin par cette eglise magnifique. Car comme"Paulin de V. Saint Martin § 48.
Perigueux travailloit à mettre en vers ce que Sulpice Severe a
Paul.v Mart.l.6.p.878.b.c. écrit de ce Saint,]'il luy envoya un memoire de divers miracles du mesme Saint, dont il estoit luy mesme témoin, & qu'il avoit vus de ses yeux, afin qu'il les ajoutast aux autres. Paulin ne manqua pas de le satisfaire, & il en employa 6 livres de son ouvrage.
p.880.1.c. 'Entre ces miracles il y en a un qui se fit entre les mains mesme de S. Perpetue.Car ayant offert de l'huile au tombeau de S. Martin, afin qu'elle pust servir à guerir diverses maladies, comme cela estoit ordinaire,& y ayant mis pour cela quelque raclure du marbre qui couvroit son sepulcre, cette huile se multiplia aussitost, en sorte qu'elle se repandoit sur les habits de Perpetue, qui neanmoins n'en furent point dutout tachez.
Gr.T.m.M.l.1.c.2.p.554. 'Et cette huile servit ensuite à faire divers miracles.

Paul.v.Mart.p.882.2.b. 'Il avoit signé de sa main le memoire qu'il avoit envoyé à Paulin.[Ainsi on peut dire qu'il eut part au miracle que Dieu fit par
p.882.883. ce papier.]'Car le petit fils de Paulin, & une fille qu'il devoit epouser estant malades en mesme temps, furent tous deux gueris en le mettant sur leur estomac.
p.882. 'Cela arriva vers le temps que S. Perpetue vouloit dedier l'eglise de S. Martin. Il ne manqua pas de demander des vers à Paulin pour y mettre, aussibien qu'à
p.881|Sid.n.p.49. S. Sidoine :]& Paulin luy en envoya,'que nous avons encore aujourd'hui.

["Ce fut en l'an 472 que S. Simplice fut fait Archevesque de V. S. Sidoine.
Bourges. L'Archevesque de Sens fut prié de s'y trouver, & y vint, S. Perpetue qui estoit le plus proche voisin, n'y vint pas, soit qu'il fust déja sous les Gots, soit pour quelqu'autre raison. Mais
Sid.l.7.ep.9.p.189. il nous a conservé le plus illustre monument de cette action,]'en priant Saint Sidoine de luy envoyer le discours qu'il y avoit fait,
l.4.ep.18.p.113. 'Sidoine ne put pas refuser un Prelat si illustre, dont il dit autrepart que sa grande charité luy avoit acquis le droit de commander absolument tout ce qu'il vouloit.

Spic.t.3 p.105. 'Le desir qu'avoit Saint Perpetue de laisser aux pauvres ce que Dieu luy avoit donné, l'obligea à prevenir de plusieurs années

le temps de sa mort, depeur que les biens d'une Eglise ne passassent à d'autres qu'à l'Eglise: ce qu'il regardoit comme une faute considerable.'Ainsi des l'an 475, il fit un testament, où il ordonna p.108.
que les pauvres seroient ses heritiers, & que tout ce qu'il avoit en meubles, ou en immeubles, à la reserve de quelques legs qu'il marquoit, seroit vendu aussitost aprés sa mort, & que du prix on en distribueroit un tiers aux veuves & aux pauvres femmes, & le reste aux hommes qui seroient dans la necessité.

'Il laissa quelque terre à son Eglise, [a]avec deux calices, & une Bol.8.apr.p.751.
croix d'or, une chasse de reliques d'argenr doré, & rous ses li- § 15.1 b. a § 18.
vres; [b]& à son successeur, ce qui luy agréeroit des ornemens epis- b § 24.
copaux de sa chambre & de sa chapelle.'Il laissa aussi un calice & § 19.
une croix d'argent à une eglise de S. Denys,'un calice avec des § 20.
burettes à celle de Previlli; & au curé du lieu, une colombe d'argent semblable à celle qui estoit dans l'eglise de Tours, ["pour y *ad repositorium.*
garder apparemment la sainte Eucaristie, comme cela se voit
1. encore aujourd'hui dans la suspension de quelques eglises.]'Se- Conc.t.5.p.160. b.
vere d'Antioche fut accusé en 518 d'avoir osté des colombes d'or & d'argent qui estoient sur les fonts & sur les autels, pour representer le S. Esprit.

'Saint Perpetue legua une autre chasse de reliques à l'Evesque Boll.§ 18.
Euphrone, avec un livre des Evangiles écrit de la main de Saint Hilaire de Poitiers.'Cet Euphrone est sans doute celui d'Autun, n.c.
'qui avoit envoyé[à S. Perperue,]le marbre qui couvroit encore Gr.T.h.Fr.l.2. c.15.p.
le tombeau de S.Martin cent ans aprés.'[c]Il ne laissa à sa sœur Julia c Boll.§ 21.
Perpetua, qu'une petite croix d'or emaillé, où il y avoit des reliques du Seigneur, en luy recommandant beaucoup de ne la laisser en mourant qu'à quelque Eglise, depeur qu'elle ne tombast en des mains indignes.[Je voudrois qu'il nous eust expliqué ce que c'estoit que ces reliques du Seigneur.]

'Il remit tout ce qui luy pouvoit estre dû au jour de sa mort. § 17.
'Il donna la liberté à tous les esclaves de la terre de Savonnieres § 14.
qu'il avoit achetée,[à deux lieues de Tours audelà du Cher;] voulant neanmoins que tant qu'ils vivroient, ils rendissent service à son Eglise.'Il établit, pour distribuer ses biens aux pau- § 25.
vres, la vierge Dadolene pour les femmes, & pour les hommes, le Prestre Agrarius, avec le Comte Agilon,'dont il releve beau- § 12.
coup l'amour pour les pauvres, & pour l'Eglise.'Il laissa à ce § 13.
Comte & à son Clergé, le soin de choisir le lieu de sa sepulture; & supplie neanmoins qu'on luy accorde comme une grace, de

1. à Tilliers pres de Beauvais.

reposet aux piez de S. Martin, [sans dire un mot du bastiment
§ 26. magnifique de cette Eglise qu'il avoit fair faire.]'Il fit faire deux
copies de ce testamenr, qu'il signa le premier may de l'an 475.
p.750.§ 4. 'On remarque qu'il s'accorde fort bien avec les regles du droit
Romain.

§ 21. [Nous ne trouvons tien autrepart de la vierge Dadolene]'qu'il
§ 21.26. appelle sa sœur,'& à qui il donne encore dans son testament,
d'autres marques de son affection & de son estime.

[Nous ne savons rien de ce que fit S. Perpetue dans le reste de
Gr.T.l.10.c.31. sa vie, qui fut neanmoins encore de plus de quinze ans,]'puis-
p.457.a. qu'il a esté trente ans Evesque, [jusqu'en 491.]'Outre l'eglise de
a p.456 b.c. Saint Martin, il en bastit encore une de S. Pierre & de S. Paul,
c|l.2.c.14.p.281. & une autre de Saint Laurent.'On remarque qu'il fit transporter
c. à la premiere la voute de l'ancienne eglise de Saint Martin, ne
l'ayant pas voulu laisser perir, parcequ'elle estoit bien faite.[Je
pense que c'est qu'il fit faire une nouvelle voute des mesmes
p.456.c. pierres. Cette eglise estoit dans la ville, ou auprés,]'puisqu'on
y alloit faire le service à la chaire de S. Pierre;& le 29[e] jour de
Boll.apr p.751. juin.'S. Perpetue donna à cette eglise par son testament,"des ta- *peristromata.*
§ 23. pisseries, qu'il luy avoit souvent prestées pour la feste du lieu,
[de S. Pierre, & de S. Paul. Ainsi il faut qu'elle ait esté bastie
Gr.T.p.456. plusieurs années avant l'an 475.]'L'eglise de S. Laurent estoit à
457. "Mont-Louis, [sur la Loire, environ à deux lieues audessus de *Monte Laudiaco.*
Tours.

p.458 c. 'Lorsque S. Gregoire fut fait Evesque de Tours, [vers 570,]'il
trouva les eglises de S. Perpetue brulées: mais il les fit rétablir,
peindre, & orner, comme elles l'estoient auparavant.[Il mar-
que apparemment l'eglise de S. Pierre, & celle de Saint Laurent
l.2.c.14.p.281.c. que ce Saint avoit basties.]'On dit en general qu'il fit bastir
beaucoup d'eglises, lesquelles subsistoient encore du temps de
p.457.a|Not.G. S. Gregoire.[Ainsi il peut bien avoir eu part à celles]'que l'on
p.189.2|§ 9.2| bastit de son temps en divers lieux de son diocese, comme à
Boll.9.apr.p. Avoine, ou Vegne sur l'Indre, entre Monrbazon & Cormeri, à
749.c. Monnoie, à Barou, à Balan, & à Vernou sur"la Lisse. *Sic.ra.*

Gr.T.p.457 a|l. 'Il gouverna, comme nous avons dit, l'Eglise de Tours durant
2.c.26.p.284.c. 30 ans, [b]& ainsi jusqu'au 30 decembre 490, ou jusqu'au 8 avril
b Boll.8.apr.p. 491. Car sa feste est marquée au premier de ces jours par Florus
750.§ 9.11. [Soudiacte de Lion,]& par d'autres martyrologes tres anciens.
Usuard la met au 8 d'avril, & a esté suivi par le martyrologe Ro-
main. Adon & d'autres la marquent en tous les deux jours.[On
Gr.T.l.2.c.26. pourroit mesme differer sa mort jusqu'au 30 decembre 491,]'sui-
p.284.c.

vant ce que dit S. Gregoire de Tours, qu'il mourut aprés 30 ans accomplis d'episcopat. 'Il fut enterré dans l'eglise de S. Martin, ª& aux piez de cet illustre Saint, [comme il l'avoit souhaité.] Nous avons encore son epitaphe, qui va bien loin, puisqu'elle l'egale à S. Martin. Gr.T.l.10.c.31. p.457.a. ª Spic.t.5.p.109.

'Il eut J. C. pour heritier, [soit en faisant distribuer aux pauvres tout ce qui luy restoit de bien, comme l'ordonne son testament de l'an 475,]'soit en le laissant par un testament [posterieur] à l'Eglise de Tours, & à quelques autres, s'il faut s'arrester aux termes de S. Gregoire, [qui ordinairement n'est pas bien exact en ses faits.]'Et en effet, cet endroit n'empesche pas que [D. Luc &] Bollandus ne croient qu'il parle du testament mesme que nous avons. p.109. Gr.T.p.457.a. Boll.apr.p.750. § 11.

[Nous pouvons joindre à S. Perpetue]'S. Volusien son successeur & son parent, qui estoit comme luy d'une race de Senateurs, & un grand Saint, quoique fort riche. [Nous ne savons rien de son episcopat, sinon qu'on bastit de son temps une eglise de S. Jean à Marmoutier, & le bourg de Mantelan, [entre Sainte Maure & Loches.] Gr.T.l.10.c.31. p.457.a.

'Clovis regnoit alors sur les François, [& avoit mesme embrassé la foy Catholique: de sorte qu'il ne faut pas s'étonner si les plus saints Evesques qui obeïssoient aux Gots, & aux autres barbares Ariens, souhaitoient de se voir soumis aux François.] a. 'Volusien fut soupçonné de cette illustre faute, & on l'accusoit mesme de se vouloir donner à Clovis; [en quoy son zele n'eust pas esté innocent, puisqu'il est permis de souhaiter un bon Prince, mais non pas de violer la fidelité due à celui que Dieu nous a imposé. Aussi on ne dit point que Volusien ait esté convaincu de ce dessein.]'Mais ce fut assez aux Gots de l'en soupçonner, pour l'emmener comme captif en Espagne, [ou plutost]'pour le releguer à Toulouse, où il mourut peu de temps aprés. a. L.2.c.26.p.284.c. p.457.a. p.284.c.

[Peutestre qu'on le vouloit releguer en Espagne, & qu'il mourut en chemin, aprés avoir passé un mois ou deux à Toulouse.] 'Car la tradition du Languedoc est, que les Gots luy firent trancher la teste entre Pamiers & Barilles, au Comté de Foix, [dans l'ancien diocese de Toulouse:]'& quelques nouveaux martyrologes luy donnent le titre de Martyr. Mais Molanus qui le luy avoit donné dans sa premiere edition, [n'a pas cru le devoir faire dans la seconde; en quoy il a esté suivi par le martyrologe Romain. Et il n'y a en effet aucune apparence que son martyre ait Boll.18.jan.p. 195.§ 6. § 1.

a. puisque c'est ce que S. Gregoire dit le dernier.

pu estre ou ignoré, ou omis par S. Gregoire de Tours.]

Gr.T.p.184.c. p.457.a. 'Ce Saint fut banni dans la septieme année de son episcopat, [preste à finir,]'& fut Evesque 7 ans & deux mois,[en contant jusqu'à sa mort. Ainsi il doit estre mort l'an 498, vers le mois de

Boll.p. mars ou de juillet.]'Sa feste est neanmoins marquée dans les nouveaux martyrologes,(car on ne dit point que les anciens en par-

p.195.57.10. lent,) le 18 de janvier. Ce peut estre le jour de sa translation.'Car vers l'an 1107, Roger Bernard Comte de Foix, fit transporter'So-&c. lennellement ses reliques à Nostre Dame de Montgausi pres de Foix, & il paroist que cette translation fut fort celebre. Le peuple du pays l'appelle S. Voulsia.

FAUSTE,
ABBÉ DE LERINS,
ET DEPUIS
EVESQUE DE RIES EN PROVENCE.

ARTICLE PREMIER.

Etude de Fauste, son style, son genie.

Sid l.9.ep.9.p. 262.



AUSTE estoit Breton,[né apparemment "dans la grande Bretagne sur la fin du IV. siecle.] No TE 1.

car.18.p.383. 384. 'On parle de sa mere comme d'une femme fort sainte, dont la seule vue imprimoit de la crainte & du respect, comme si c'eust esté une seconde Rebecca, ou Anne mere de Samuel. On croyoit recevoir de Fauste une faveur extraordinaire, quand il permettoit à une personne de l'aller voir. Elle vécut fort longtemps, vit

B b.P.t.3.p.45. b. son fils Evesque de Riés, & s'y retira auprés de luy.'Il semble qu'il eust un frere nommé Memorius, qui estoit Prestre, & qui vivoit aussi avec luy à Riés.

Sid l 9.ep.9.p. 266. 'Fauste étudia l'eloquence, & s'y rendit si habile, si nous nous en raportons à S. Sidoine, qu'il surpassa mesme ceux dont il l'ap-

prit.

prit. En sorte que Sidoine ajoute que pour luy, il ne pouvoit pas esperer de l'egaler; que les esprits les plus elevez & ceux qui avoient le plus d'erudition, estimoient ordinairement tout ce qu'il écrivoit, mesme en se divertissant. Il luy attribue un si grand talent pour la composition, que le plaisir qu'on trouve, dit-il, à lire vos ouvrages, oblige bon gré malgré le lecteur de leur donner les eloges qu'ils meritent. Parlant d'un de ses écrits, il en releve l'importance, la diversité des sujets qu'il renfermoit, la force & l'elevation avec laquelle il les traitoit, l'ordre avec lequel il les avoit rangez sous differens titres, & le grand nombre d'exemples qu'il y apportoit. On y trouve, luy dit-il, divers endroits tout de feu, beaucoup d'un style majestueux, quelques uns écrits avec simplicité, quoique la sublimité des autres ne soit point une subtilité captieuse. Vous traitez gravement les choses serieuses & importantes. Vous examinez soigneusement celles qui sont obscures & difficiles, vous appuyez solidement celles qui sont contestées. Vous disputez savamment sur celles qui dependent toutes du raisonnement. Tantost vostre discours paroist masle & vigoureux, tantost plus doux & plus fleuri, mais partout edifiant, partout elegant, partout tres eloquent, & en mesme temps tres solide. J'ay tout examiné dans cet ouvrage si diversifié & si étendu, & je vous avoue qu'il est difficile de trouver rien de si poli dans tous ceux qui ont eu le plus d'esprit & d'eloquence. Il n'y auroit que le plaisir de vous l'entendre prononcer vous mesme, avec le ton, le geste, & la modestie qui vous est naturelle, qui pust y ajouter quelque chose. Il luy dit encore dans une autre lettre qu'il admiroit en luy un style fleuri, figuré, & qui excelloit pour la diversité & l'elegance des expressions.

p.262. p.263. p.264. ep.3.p.254.

On pretend qu'il possedoit parfaitement toutes les regles de l'eloquence du bareau. Et on croit pouvoir tirer d'un endroit de S. Sidoine, qu'il avoit plaidé quelque temps. Il s'appliqua aussi extremement dans sa jeunesse, & mesme depuis qu'il fut dans la solitude, à l'étude de la philosophie, en la depouillant neanmoins de ce qu'elle avoit de moins conforme à la pieté du Christianisme. S. Sidoine le represente comme tres habile dans la connoissance des philosophes, & tres fort dans la science du raisonnement: Et quiconque, luy dit-il, osera vous attaquer, reconnoistra que l'ecole de Platon combat pour l'Eglise de J. C, mais que vostre philosophie va encore au dessus de Platon mesme, il verra que vous savez renverser les Stoïciens, les Cyniques, les Peripateticiens, les heresiarques par leurs propres armes, & par

p.254. ep.9.p.264|Not. h.P.l.2.c.11.p. 243. Sid.p.264.265. p.265.

les principes qu'ils vous fournissent. Et si leurs sectateurs veulent « combatre la foy, & les sentimens de l'Eglise, vous tournerez « contr'eux leurs propres raisonnemens, vous les embarasserez « par leurs syllogismes; & s'ils ont recours à la subtilité de leur dia- « lectique, vous l'emploierez avec encore plus de subtilité pour « les terrasser, imitant ces habiles medecins, qui dans le besoin, « font du serpent mesme un remede contre son venin. «

[Nous n'avons pas cru devoir omettre ces eloges que Sidoine donne à l'esprit, à l'eloquence, à la science, & à la dialectique de Fauste. Mais nous savons qu'il n'est pas avare d'eloges envers ses amis. Il n'en donne pas de moindres aux ouvrages ecrits contre Fauste mesme. V. Saint Mamert § 8.

S'il en faut juger par les écrits qui nous sont restez de luy, ils ne marquent point qu'il eust rien d'extraordinaire pour l'eloquence, ni pour l'erudition, ni pour la force du raisonnement. Le style en est grave, un peu obscur, serré, & assez plein de sens, fort coupé, & neanmoins trop long, en ce qu'il rebat & tourne quelquefois une mesme pensée en plusieurs phrases qui ne disent que la mesme chose. Je ne sçay s'il avoit beaucoup de fecondité, & d'étendue d'esprit. Car nous verrons qu'il redit assez souvent les mesmes choses, & presqu'en mesmes termes dans des écrits differens, ce qui marque une assez grande sterilité.

Peutestre qu'une des causes qui l'a fait tomber dans l'erreur, tant sur la nature des ames, que sur la grace, c'est qu'il n'avoit pas assez de lumiere, ni de force de jugement, & qu'il ne voyoit pas les veritez dans toute leur étendue. Ainsi c'est avec raison,] Cl.M.l.1.p.599. 600. qu'on l'a mis au nombre de ceux qui s'egarent de la verité, parcequ'ils abandonnent les deux voies, par lesquelles seules on y arrive; n'ayant ni assez de lumiere pour la trouver par eux mesmes, ni assez de simplicité pour se contenter de suivre l'autorité, & les lumieres des autres. [Leur hardiesse temeraire à avancer des choses nouvelles fait] qu'ils imposent aux ignorans, qui font toujours le plus grand nombre: & les ignorans leur imposent à eux mesmes. Car ils les louent, & ils les louent faussement: Et eux se laissent prendre à ces fausses louanges; ce qui est la plus dangereuse peste de l'ame.

ARTICLE II.

Fauste se retire à Lerins; en est fait Abbé; instruit Grec qui erroit sur l'Incarnation.

[NOus ne savons point quelles furent les raisons qui porterent Fauste à quitter la grande Bretagne, son pays natal, pour passer en France. Il est certain qu'il se retira dans le monastere de Lerins, que la vertu de S. Honorat, & de plusieurs autres
V.S.Honorat note 1. Saints rendoit alors tres celebre dans l'Eglise."S'il est auteur d'une homelie sur S. Honorat, qui porte le nom de S. Eucher,]
'il y a lieu de croire qu'il n'avoit jamais vu S. Honorat;[selon quoy il faudra dire qu'il n'est pas venu à Lerins avant la fin de Bib.P.t.2.p.782.c.
V.son titre. 426, & qu'il y a esté receu"par S. Maxime qui succeda à Saint Honorat dans la conduite de ce monastere. Mais c'est une simple conjecture qui ne sauroit estre que foible.]

'Sa retraite ne l'empescha pas de continuer dans le monastere à étudier la philosophie.[a]Il s'appliqua aussi assez aux divines Ecritures,[b]& se rendit tres habile, dit Sidoine, dans l'eloquence & la science spirituelle[de l'Eglise. Pour ses mœurs, on ne peut douter qu'il n'ait pratiqué toutes les vertus de la vie monastique qui peuvent edifier l'Eglise.]'S. Sidoine parle en general de ses austeritez.[c]Estant Evesque & fort agé, lorsqu'il venoit à Lerins, comme pour se reposer, il y servoit les Religieux, ne dormoit & ne mangeoit presque pas, pouvoit à peine se resoudre à prendre quelque chose de cuit; & au lieu de soutenir son corps par la nourriture, il ne songeoit qu'à entretenir son esprit par le chant des pseaumes.'Il s'y occupoit à des prieres frequentes. Sid.l.9.ep.9.p.264.265. a Genn c.85. b Sid.l.9.ep.3.p.254. p.253|ep.9.p.264. c car.16.p.384. l.9.ep.3.p.253.

[Vers l'an 432,]'il accompagna S. Maxime Abbé de Lerins, lorsqu'il demeura trois jours & trois nuits exposé à l'air & à la pluie, en se cachant pour n'estre point fait Evesque de Frejus. Mais ce Saint fut contraint peu aprés d'accepter le soin de l'Eglise de Riés,'& Fauste fut etabli Abbé en sa place,[d]l'an 433 ou 434; [d'où l'on peut juger qu'il ne peut pas estre né plustard que sur la fin du IV. siecle. Emi.h.34.p.92.1. Sid.car.16.p.384. d Nor h.Pel.l.2.c.5.p.244.245.

On a lieu de croire qu'il faisoit souvent des exhortations à ses Religieux]'puisque ses discours de vive voix, luy acquirent le
NOTE 2. titre & la reputation d'un docteur illustre.["Nous pouvons avoir encore quelques unes de ses exhortations, parmi celles qui portent le nom d'Eusebe d'Emese.] Genn.c.85.

Sid car.16.p. 382. 'Fauste a eu sous sa conduite un frere de S. Sidoine.[Je ne sçay
pas si ce fut à Lerins, ou à Riés.]ᵃPuisqu'il a esté fait Abbe de
a Nor.h.Pel.l.2. c.11.p.245. Lerins en 433,[ou434,]on a quelque lieu de croire que ce fut par
son ordre & par son aveu, que le celebre"Vincent de Lerins pu- V.son titre.
blia en 434 son avertissement ou son memoire contre les heretiques.

Sur.5.may,p.79. §5. 'S. Caprais qui avoit esté comme le pere spirituel de S. Honorat mesme, vivoit encore lorsque Fauste fut fait Abbé. Quand ce Saint mourut, S. Hilaire d'Arles vint luy rendre les derniers devoirs: & on remarque qu'en cette occasion il obligea Fauste de s'asseoir entre luy & deux saints Evesques, Theodore[de Frejus,]& S. Maxime[de Riés,]comme s'il eust voulu marquer par cet honneur, qu'il seroit un jour elevé à l'episcopat. Il avoit alors la dignité de Prestre.

Aug.sup.pr. 'Le P. Vignier a pretendu avoir des preuves, que Julien le Pelagien ayant esté chassé une seconde fois de l'Italie en 439, se retira à Lerins, où il fut trop bien receu par Fauste, y passa plusieurs mois, & y recompensa fort mal la civilité de ses hostes, par le venin de son heresie qu'il y repandit.[Les sentimens de Fauste sur la grace ne dementent point cette narration.]

Faus.ad Gr.p. 44.c. 'Il n'estoit point encore"extremement agé lorsqu'il écrivit à alios etate
Grec.[Et je pense que si c'eust esté aprés l'an 449; & aprés l'here- seniores.
p.45.b. sie d'Eutyche, il ne se fust pas servi]'de cette expression, que
p.46.a. Dieu a esté changé en homme,'ni'd'une autre,ᵇqui va à dire que 1.
b p.2. J. C. a souffert mesme comme Dieu,ᶜ& sur laquelle on luy a de-
c p.360|Cl.M. anı.l.1.p.601.c| 602.605. puis fait diverses objections.ᵈCe qu'il dit que le terme de mere
d ad Gr.p.45.c. de Dieu avoit esté receu par toutes les isles & les Eglises, convient bien aussi à une personne toute remplie de l'idée de son isle [de Lerins.]

Leri.p.63. 'Ce Grec, nommé quelquefois Gratius,ᵉou Gregoire,ᶠestoit
e Canis.t.5.2.p. 428. un Diacre de l'Eglise Catholique,ᵍqui vivoit dans une entiere
f Faus.ad Gr.p. 41.a. solitude, une grande austerité, & une lecture continuelle. Cette
g p.48.a.b. vie extraordinaire luy enfla le cœur, & luy affoiblit l'esprit.ʰIl
h p.41.d. s'imagina avoir eu des revelations, qui assurément ne venoient
b.c. point de l'Esprit de Dieu:'& sur cela il fit un petit écrit tres mal
c. composé,'où il pretendoit qu'il n'y avoit en J. C. Dieu & hom-
c|46.c. me, qu'une seule nature, qui estoit la nature divine,'& qu'ainsi il ne falloit point dire que Dieu fust pere de l'homme, ni la femme mere de Dieu.[Ainsi il semble qu'il estoit proprement Euty-
Genn.c.75. chien, & que c'est une faute à Gennade]'de l'avoir traité de

1. *nihil Deus sensit cum patientis sensu, sed sensit cum patiente: (l. compatienti.) affectu.*

Nestorien.'Il savoit bien que S. Augustin avoit une doctrine differente de la sienne: mais il se donnoit l'autorité de condanner ce grand Saint.'Il luy resta seulement assez d'humilité pour envoyer son écrit à Fauste, & le prier de luy en dire son sentiment. Faust.ad Gr.p. 45.c. p.48.a.

'Fauste témoigne qu'il eut peine à s'engager à écrire sur une matiere si elevée, & si difficile: & d'ailleurs l'écrit de Grec luy paroissoit indigne d'une réponse. Neanmoins il ne voulut pas refuser de satisfaire à une personne qui le consultoit. Ainsi il fit voir à Grec les defauts, ou plutost les heresies de son écrit: & il le fit, dit-il, avec une humilité sincere, avec la liberté que l'amitié luy donnoit, avec une charité non feinte, selon la parole, [& la regle] de la verité;'aimant mieux guerir son ami par un remede un peu amer, que de le perdre en le flatant. [Et il y auroit assurément lieu de l'accuser plutost de dureté que de flaterie.] Il exhorte Grec à recevoir sa réponse d'une maniere qui fist voir que son erreur n'estoit qu'une ignorance, [& non une corruption d'esprit:] parceque s'il y persistoit encore aprés cela, il seroit entierement inexcusable. Il retint l'écrit de Grec pour le supprimer, depeur qu'il ne tombast entre les mains de quelques personnes, qui aimassent moins sa personne & son honneur qu'il ne faisoit. [Il eut donc soin aussi sans doute de tenir sa réponse secrette tant que Grec vécut, à moins que ce Diacre n'ait perseveré dans son erreur.]'Elle estoit publique lorsque Gennade écrivit. [Ce que Fauste y dit à la fin est remarquable, & il seroit à souhaiter qu'il se le fust dit à luy mesme.]'Retirez, je vous prie, » vostre pié, dit-il à Grec, d'un pas si dangereux, depeur que le » torrent de l'orgueil ne vous emporte dans un precipice, dont » vous ne pourriez plus revenir. Puisque l'elevation de vostre es- » prit s'accable sous le poids de la vanité, & ne sçait pas dispenser » le thresor de la science, reprimez-le par une occupation labo- » rieuse, plutost que de nourrir cette elevation par l'étude. Tem- » perez la vigueur immoderée de vostre abstinence, qui rend » vostre esprit mesme foible & malade: car je croy qu'elle vient » de la mesme [vanité] qui vous donne la presomption d'écrire. » Rentrez dans la voie royale [& commune.] Fuyez la solitude qui » nourrit l'enflure du cœur. Nous lisons qu'il n'est pas bon de » manger beaucoup de miel: nous savons que la science enfle un » esprit peu "solide, plutost qu'elle ne l'edifie. Evitez donc une » trop grande lecture, persuadé qu'elle est aussi dangereuse à » vostre cœur, que l'excés du vin l'est à l'estomac. Ne vous fiez ja- » mais à vos pensées. Songez plus à lire ce que vous pouvez imiter, p.45.a.b. p.48.c. Genn.c.85. Faust.ad Gr.p. 48.d. fundatum.

qu'à écrire ce que d'autres pourroient lire. Dites interieurement à Dieu : *J'ay caché vos paroles dans mon cœur, afin de ne point pecher contre vous.* Enfin si vous desirez eviter non les perils qui peuvent venir du dehors, mais ceux qui naissent de vous mesme, sachez que rien ne vous est plus utile que de mettre vostre salut à couvert, sous quelque Pere saint & experimenté, tel que vous le voudrez choisir, & de soumettre toutes vos volontez à l'obeïssance d'un ancien.[S. Gregoire dit à peu pres la mesme chose sur un semblable sujet.]

p.45.c|Sid.n.p. 95. 'Le P. Sirmond veut que ce Diacre tombé dans de si grandes erreurs, & assez hardi pour condanner Saint Augustin dans un point où il est suivi de toute l'Eglise, par l'aveu de Fauste mesme, soit celui qui fut fait Evesque de Marseille vers l'an 470.[Il faudroit en avoir quelque preuve bien positive : & bien loin d'en avoir, Gennade qui écrivoit à Marseille durant l'episcopat de Genn.c.85. Grec, ou un peu aprés,]appelle celui contre qui Fauste écrivit, *un certain Diacre*:[ce qui marque assez qu'il n'avoit jamais beaucoup paru dans l'Eglise.]

****

ARTICLE III.

Fauste est fait Evesque de Riés : Sa conduite dans cette charge : Il presche avec reputation.

[FAUSTE eut"un grand different vers l'an 454, contre Theodore de Frejus son Evesque : ce qui obligea Ravenne alors Evesque d'Arles, d'assembler un Concile pour juger cette affaire, & arrester le scandale qu'elle causoit. On voit dans ce Concile que Theodore avoit accoutumé d'assister le monastere de Lerins dans ses besoins. V. S. Rustique de Narbone.

S'd.car.16.p. 384. Ce fut donc aprés l'an 454, que]'S. Maxime estant mort[le 27 de novembre,]Fauste fut choisi pour luy succeder dans l'episcopat de Riés, comme il luy avoit déja succedé dans le gouvernement des moines de Lerins.'Ainsi ce celebre monastere fit Ennif.p.50.2. deux presens à la mesme Eglise. Mais il eut sujet de se rejouir de luy avoir donné le premier, & de rougir de luy avoir donné le second, comme le dit Fauste mesme;[& je crains qu'il ne dise vray."Il semble qu'il peut avoir esté ordonné vers le commencement de l'an 456.]'Cette nouvelle dignité ne le changea point: NOTE 3. Sid.l.9.ep.3.p. 253. Il parut toujours le mesme, Evesque & Abbé : Au milieu d'une ville, & dans les travaux de l'episcopat, il ne relascha rien de

la rigueur de son ancienne discipline. Il fit passer de Lerins à Riés les prieres frequentes ausquelles il avoit accoutumé de s'appliquer.

'Tantost il se retiroit dans des cavernes, tantost dans les montagnes, tantost dans d'autres lieux les plus reculez, & les plus deserts, pour y chercher la solitude. Quelquefois il alloit à Lerins comme pour y prendre du repos; mais c'estoit pour y pratiquer les plus grandes austeritez. Il y servoit mesme ceux dont il avoit esté[si longtemps]le pere & le maistre; & il les animoit à la pieté par ses exhortations, en leur remettant devant les yeux les grands exemples de vertu qui avoient paru dans leur monastere. car.15.p.384.

'Quelque amour qu'il eust pour la solitude, il n'en veilloit pas avec moins de soin sur les peuples qui luy avoient esté confiez. Il les instruisoit par les discours qu'il leur faisoit de dessus les degrez du saint Autel. Il leur expliquoit les mysteres de la loy de Dieu, afin qu'ils y trouvassent,[non la satisfaction d'une vaine curiosité,]mais le remede des maux de leurs ames. Il les exhortoit à ne se pas contenter d'imiter ceux qui les avoient precedez, mais à les surpasser par une vertu plus eminente. p.385.

'On l'obligeoit quelquefois de prescher, mesme hors de son diocese, & il le faisoit tantost sur le champ, tantost aprés s'y estre preparé; selon les occasions où il parloit,[& le loisir qu'on luy donnoit.]Sidoine qui l'entendit plusieurs fois, l'ecoutoit avec plaisir & avec admiration:'& ses sermons ne contribuerent pas » peu à luy donner beaucoup d'estime dans le monde.'Quiconque » entend vos discours, & vos instructions, luy dit Sidoine, y ap- » prend egalement à bien parler, & à bien vivre.'Vous estes le seul » qui parlez mieux qu'on ne vous a appris, & qui vivez mieux en- » core que vous ne parlez. Tous les gents de bien vous loueront » avec justice, & vous releveront"audessus de tous ceux qui ont » paru de vostre temps.[Ce fut peutestre par le moyen de ses predications,]'qu'il fut connu de Gondebaud Roy de Bourgogne. [On croit, comme nous avons dit, que nous avons plusieurs de ses sermons dans ceux qui portent le nom d'Eusebe d'Emese. "Les plus habiles luy en attribuent encore divers autres.]'On ne "peut au moins douter que l'eloge de S. Maxime son predecesseur, fait devant le peuple de Riés, ne soit veritablement de luy.

l.9.ep.3.p.254. Genn.c.85. S d.l.9.ep.3.p.253. ep.9.p.266. &c. Avit.ep.4.p.35. NOTE 4. Emis.h.34.p.89. V. S. Maxime de Riés.

'Il guerissoit tous les jours[par ses instructions & par le secours de la grace,]les ames d'un grand nombre de personnes qui lan- Rur.l.1.ep.1.p.371.c.

Sid.p.385. guiſſoient dans toutes ſortes de maladies.'Il prenoit encore un grand ſoin que rien ne manquaſt ni aux malades, ni aux étrangers, ni aux priſonniers. Il ne ſouffroit point que les morts demeuraſſent ſans recevoir les derniers honneurs de la ſepulture: & lorſqu'il trouvoit le corps de quelque pauvre, abandonné & à moitié pourri, il s'en chargeoit luy meſme, & le portoit pour l'enterrer.

Rur.l.1.ep.1.p.371.a. a b. ep.2.p.372.a. 'Ainſi il s'acquit une tres grande reputation dans l'Egliſe, tant par ſes actions & ſes ſermons, que par ſes ouvrages.[a] Il paſſa pour un docteur admirable,'pour un pere des ames, & pour un excellent paſteur.[En un mot, les louanges qu'il a receues des hommes nous donneroient ſujet de l'honorer comme un grand Saint, s'il n'avoit combatu par ſes écrits la grace & la predeſtination divine qui font les Saints.]

ARTICLE IV.

Il va à Rome; écrit à Paulin ſur la penitence des mourans: S. Avite le refute.

Conc.t.4.p.1042.a. [FAUSTE ſe fit connoiſtre juſqu'à Rome,]'où il eſtoit en l'an 462. Et il y aſſiſta au Concile que le Pape S. Hilaire y tint le jour de ſon ordination[au mois de novembre. Je ne voy pas bien s'il eſtoit deputé des Eveſques des Gaules pour"l'affaire d'Herme de Narbone, & pour les autres qui furent traitées dans ce Concile.]'Mais il eſtoit au moins deputé par Leonce d'Arles.[b] A ſon retour"il raporta une lettre que le Pape écrivit alors,[c]'adreſſée aux Eveſques de la Viennoiſe, de la[premiere] Lionnoiſe, des deux Narbonoiſes, & des Alpes,'& datée du 3 decembre 462. V. S. Hilaire Pape. V. S. Mamert note 1.

b. b p.1044.d.e. c p.1041.c. p.1043.d. p.1045.b. 'Il eſt le 9[e] des 20 Eveſques des Gaules, à qui ce Pape écrivit ſur l'affaire de Die le 24 fevrier 464.[Ce qui marque qu'il eſtoit revétu depuis longtemps de la dignité epiſcopale.]

Fauſ.ad Paul.p.38. d p.39. e Avit.ep.4.p.35. f Caniſ.t.5.2.p.450. g Avit.p.35. a.p.10. 'Il eſtoit Eveſque, & ancien docteur de l'Egliſe, lorſqu'il fut conſulté ſur diverſes queſtions[d] par un nommé Benoiſt Paulin,[e] 'qui eſtoit de Bordeaux,[f]'& qui avoit un fils nommé Eminence. [g]Saint Avite ſemble douter ſi ce n'eſtoit point un Paulin de Bordeaux, qui a écrit, dit-il, beaucoup de choſes d'une maniere toute catholique, & où la foy ne trouve rien à reprendre.[Je penſe qu'il entend le grand Saint Paulin de Nole,]'qui aſſurément eſtoit plus ancien que celui-ci. Le P. Sirmond croit que ce peut eſtre"l'auteur de l'euchariſticon, qui vint finir ſes jours à Marſeille[s] V. Honoré

seille dans la penitence.[Il peut avoir vécu jusqu'à l'episcopat de Fauste; mais il n'a pas pu luy faire les questions que fait celui-ci. V.S.Martin 518. On peut dire par la mesme raison que ce n'est point"Paulin de Perigueux, qui a fait en vers l'histoire de S. Martin.]'Il estoit Bib.p.t.8.p.881. 1.c|883. V.S. Sidoine. vieux en 470, & avoit un petit fils prest à marier.["Il y avoit vers 460 à Bordeaux, un Paulin fils de Leonce Senateur Romain. Je ne sçay pas si son illustre naissance & ses grands biens luy auroient acquis le droit d'ignorer les premiers principes de la religion. Neanmoins Benoist Paulin ne parle point comme un homme de cette qualité: & le nom de Paulin estoit alors fort commun.

Quel que fust donc ce Paulin,]'il s'estoit persuadé que quelques pechez que l'on eust commis, pourvu que l'on eust receu le Faust.ad Paul.p. 38. battesme, & qu'on n'eust point violé les principaux articles de la foy, on passeroit seulement par quelques peines temporelles, & qu'ensuite on seroit sauvé. Il paroist qu'il croyoit encore que pourvu qu'on embrassast la penitence à la mort,[de quelque maniere qu'on le fist,]on estoit quitte de tous ses pechez, ou d'une grande partie. Mais estant allé voir un saint ermite nommé Marin, ce saint homme luy parla d'une maniere bien opposée à ses principes. Il fut fort effrayé de ce qu'il luy dit: mais ne se rendant pas encore à son autorité, il voulut avoir le sentiment de Fauste, tant sur les points que nous avons dit, que sur quelques autres.'Il luy avoit déja écrit en d'autres occasions.[Nous examinerons autre part, si Marin dont nous parlons, peut estre le mesme,]'que S. Marin ermite dans le Berri, dont parle S. Gregoire de Tours. P.39.a. Gr.T.gl.C.c.81. p.

'Fauste répondit à Paulin sur tous les articles qu'il luy avoit proposez, & ne fit que le confirmer dans la juste terreur que Marin luy avoit donnée.[Je ne sçay pas comment,]il peut louer d'abord l'eloquence de ce Paulin, & la lumiere de sa foy.'Il montre ensuite fort bien le peu d'assurance qu'il y a dans les conversions qui ne se font qu'à la mort. Mais il semble aller jusqu'à vouloir qu'elles soient toujours inutiles,[& n'en excepte point les effets rares & extraordinaires de la misericorde de Dieu, qui font que l'Eglise accorde presque toujours la penitence & l'absolution à ceux qui n'ont plus que ce moment pour la demander. P.39.42. b.c.

Ainsi comme il sembloit condanner la pratique generale,] 'Gondebaud Roy de Bourgogne[qui se méloit de science,]témoigna à S. Avite de Vienne, que ce sentiment le surprenoit: S. Avite luy répondit qu'il avoit raison d'en estre surpris, puisque c'estoit une dureté contraire à la verité, de dire que ces peniten- Avit.ep.4.p.5.

p.36. ces fussent toujours inutiles ;'que la seule volonté de se corriger ne pouvoit manquer de plaire à Dieu, pourvu qu'elle fust vraie [& sincere,] mais qu'il en falloit laisser à Dieu le jugement. Il dit que ceux qui croient le contraire sont plutost enflez par l'orgueil qu'ils aiment, que fortifiez par la paix & la pureté de leur conscience. Fauste dans sa lettre, releve extremement la necessité des bonnes œuvres, & montre que sans elles la foy est inutile: ce qui est vray, à moins que les œuvres ne soient impossibles, mais
p.37.38. comme il n'avoit pas songé à faire cette exception,]'Gondebaud proposa encore à Saint Avite, s'il estoit vray que la foy seule fust inutile: à quoy il répondit que cela estoit faux, si on l'entendoit generalement.

p.35.40. 'Il témoigne ne pas savoir assurément si Fauste auteur de cette lettre, estoit celui de Riés:[& Gennade ne le marque point.
Faust.ad Paul.p. 40.d.e. Personne n'en doute neanmoins aujourd'hui;'& on n'en peut douter, quand on n'en jugeroit]que parcequ'on y lit que les ames
p.41.a. & les Anges sont des corps.[Ce qu'il y dit que]'le peché d'Adam n'est puni que dans le corps des autres hommes par la mort, & non point dans l'ame,[n'est digne que de Fauste, & d'un chef
p.42.b.'ad Rur.5. p.351 d. des Semipelagiens.]'Il y a un endroit tout semblable dans une des lettres de Fauste à Rurice,[& ces repetitions luy sont ordi-
ad Paul.p.40.5. naires.]'Il y condanne particulierement le sacrilege, l'adultere, & l'homicide,[de quoy je ne voy pas qu'on parlast beaucoup
Emis.h.23 p.66. 2. alors:]'& on trouve la mesme chose dans une homelie sur le bon larron,["que nous avons cru estre de luy, parcequ'elle est d'un Semipelagien. V. la note 4.

Il semble en effet que S. Avite se doutoit bien que la lettre à Paulin, estoit de Fauste de Riés, quoiqu'il ne voulust pas l'assurer, peutestre pour ne pas choquer ceux qui estimoient trop cet Evesque. Au moins il est visible qu'en la combatant, il vouloit
Avit.ep.43.p.36. combatre un ennemi de la grace.]'Il luy reproche, comme nous
p.28. avons vu, l'enflure de l'orgueil.'Il l'appelle"cet homme qui se ipsum operis jactitatorem.
p.38. glorifie dans les œuvres;'& il s'arreste moins à prouver que l'on peut quelquefois estre sauvé par la foy sans les œuvres, ce qu'il croit que son adversaire eust aisément avoué, qu'à montrer que les œuvres les plus excellentes ne sont rien sans la foy, & ne peuvent estre bonnes que par la foy.

ARTICLE V.

Fauste soutient que les anges & les ames sont des corps : Claudien Prestre de Vienne prouve le contraire : Son union avec Saint Sidoine : De l'Evesque Riocat.

[FAUSTE dans sa lettre à Paulin, ne traite qu'en peu de
mots l'imagination qu'il avoit, que toutes les creatures sont
NOTE 5. des corps.]'Mais"il en parle plus amplement dans un autre écrit, Genn.c.85.
où il pretend mesme l'établir par des autoritez de l'Ecriture &
des Peres,'& nommément par celle de S. Jerome.ᵃIl va jusqu'à Faus.ep.16 p. 362.a.
vouloir que le sentiment contraire soit une erreur fort dange- a p.364.
reuse.ᵇIl pretend donc que Dieu seul n'est renfermé & borné b p.362.364.
par aucun lieu, ni par aucune qualité. Sur ce principe il s'étend à
montrer que les ames & les anges sont renfermez dans un cer-
tain lieu; & qu'ainsi ce sont des corps, quoique beaucoup plus
subtils que les autres.'C'est pourquoi il veut bien qu'on dise que p.362.b.
ce sont des creatures spirituelles, mais seulement comme il dit
que l'air est spirituel.[Ainsi Dieu permit que celui qui refusoit
de reconnoistre la veritable misere de sa nature humaine, n'en
connust pas la veritable dignité.]'On croit qu'il fit cet écrit Cl.Mani.l.1.p. 600.a.
moins pour défendre son sentiment propre, que pour combatre
un ouvrage donné au public par quelque personne qu'il n'aimoit
pas.'Ce qui en paroist par l'écrit mesme, c'est qu'il répond aux Faus.ep.16 p. 359.d|362.b.
objections & aux difficultez qu'un Evesque luy avoit proposées
sur ce sujet,[d'où il paroist qu'il s'estoit déja declaré sur ce point,
soit par sa lettre à Paulin, si elle a esté écrite avant ce temps là,
soit de quelque autre maniere.]

'Ce traité fait partie d'un écrit que Fauste adressa à un Eves- p.359.d.e.
que, qui luy avoit demandé comment il faut répondre aux
Ariens, lorsqu'ils disent que le Fils estant né du Pere, il faut qu'il
luy soit posterieur pour le temps;'comment il faut entendre cet- p.360.c.
te parole d'une lettre[de Fauste mesme à Grec,]que dans J. C.
1. la substance divine,'n'a rien souffert par un sentiment de dou-
leur, mais qu'elle a senti les souffrances de l'humanité par l'u-
nion qui l'y faisoit compatir;'Et qu'elles sont entre les creatures p.361.d.
les corporelles, & les incorporelles.'On trouve que sa réponse à Cl.M.p.600.a.
la premiere question est Catholique, mais foible, & qu'il s'egare
sans presque entrer dans la difficulté; & qu'en traitant la secon-

1. *nihil sensit patientis sensu, sed sensit cum patientis*, ou plustost *compatientis affectu.*

Fauſ.ep.16.p. 359.c|361. de, il va à faire la divinité paſſible.'Il ſemble qu'il fuſt encore au rang des diſciples, & non des maiſtres[& des Eveſques]lorſqu'il
Cl.M.l.1.p.599. 601.602.a. fit cette piece;[qui aura ainſi precede la lettre à Paulin.]'Il n'y mit point ſon nom, ni le nom de celui à qui il l'adreſſoit.

p.599. 'Quoiqu'on ne ſceuſt pas l'auteur de cette piece, elle ne laiſſa
p.601.b.c. pas de ſe repandre beaucoup,'& la curioſité qu'on a pour tout ce qui eſt nouveau, faiſoit qu'on la liſoit avec empreſſement, comme quelque choſe d'utile & de neceſſaire. Mamert"Claudien V. Saint Mamert. [frere de S. Mamert de Vienne, qui eſtoit Preſtre de la meſme Egliſe, & fort celebre pour ſon erudition, ſa lumiere, & ſa pieté,]ayant rencontré cette lettre chez des perſonnes qui l'eſtimoient, la lut comme les autres; lorſqu'elle eſtoit encore aſſez nouvelle; mais il jugea qu'elle meritoit mieux d'eſtre refutée,que
p.599. d'eſtre ſi eſtimée.'S. Sidoine & divers autres le preſſerent fort d'en faire la refutation; & leurs prieres jointes à l'amour qu'il avoit pour la verité, le porterent enfin à l'entreprendre.

Ibid. 'Il compoſa trois livres ſur ce ſujet où il montra d'abord qu'on ne peut attribuer aucune ſouffrance à la nature divine: & le reſte de ſon ouvrage eſt employé à examiner la nature de l'ame, [& à prouver"qu'elle eſt tout à fait incorporelle.]Quand ces livres furent compoſez, il ne les publia que ſur les inſtances que Ibid. luy en fit S. Sidoine. C'eſt pourquoi il les luy adreſſa à luy meſme [vers l'an 470."S. Sidoine en fit une grande eſtime; & travailla V.S.Sidoine
Du Pin,t.4.p. 543.549. encore à les faire eſtimer des autres:]'On ne les eſtime pas encore moins"aujourd'hui. V. Saint Mamert.

Sid.l.2.ep.10.p. 52. 'Ce fut vers l'an 470 que S. Patient de Lion fit baſtir une nou-
a l.9.ep.3.p.254. velle egliſe.ᵃFauſte ſe trouva à cette dedicace, dont la ſolennité dura ſept jours; & les prieres des autres Eveſques l'obligerent d'y preſcher. Sidoine,[alors encore laïque,]fut un de ſes audi-
car.16.p.383. teurs & de ſes admirateurs.'Il luy adreſſa vers ce temps là un poeme pour le remercier, tant du ſoin qu'il avoit pris de l'education de ſon frere, que de la maniere dont Fauſte l'avoit receu chez luy à Riés, où Sidoine eſtoit allé le voir"aſſez longtemps pridem.
p.383 384. auparavant.'Mais il le remercie ſurtout de ce qu'il l'avoit mené voir ſa ſainte mere.

l.9.ep.9.p.263. 'Sidoine faiſoit profeſſion d'eſtre fort uni avec luy.ᵇNeanmoins
b ep.3.p.252.253. lorſque Fauſte le pria de lier enſemble un commerce ordinaire de lettres. Sidoine luy manda qu'il ne croyoit pas qu'ils ſe duſſent écrire alors ſi ſouvent,"à cauſe que la guerre eſtoit pres de re- &c. commencer entre les Romains & les Gots.["C'eſtoit, comme V.S.Sidoine
ep.9.p.261. nous croyons, en 473. Ce fut peuteſtre cette lettre,]'qui fut ap- §

portée à Riés, lorsque Fauste estoit allé à Apt. [On ne marque pas le sujet de ce voyage.]'Ainsi Fauste ne sachant pas que Sidoine luy eust écrit, se plaignit à luy de ce qu'il demeuroit si longtemps dans le silence, & le pria de luy écrire une grande lettre. p.260.261.

'Fauste luy envoya apparemment la sienne par Riocat Evesque & moine, deux fois étranger en ce monde, dit Sidoine. [Je croy que c'estoit un Breton, qui ayant renoncé au monde, en entrant dans la profession ecclesiastique, & dans l'episcopat, avoit encore esté obligé par les guerres des Anglois & des Saxons d'abandonner son pays & son peuple; ce qui le rendoit doublement étranger. Il vivoit ou à Lerins, ou en quelque autre endroit, dans le repos & la retraite d'un moine.]'Fauste l'envoya en ce temps là aux Bretons ses compatriotes, [apparemment à ceux que les guerres avoient contraints de passer dans les Gaules, & de s'établir vers Nantes, sous leur Roy nommé Riotam.]'On trouve un Saint Riocat dans des litanies d'Angleterre qu'on croit anciennes de mille ans au moins.'Et le P. Mabillon ne doute point que ce ne soit l'Evesque dont nous parlons. p.261. Ibid. Anal.t.2.p.672. 678. Mabi.dipl.p.52. c.

'Il portoit avec luy aux Bretons divers ouvrages de Fauste, [qui sans doute estoient déja publics, puisque Sidoine n'en dit rien de particulier,]'& un qui n'avoit point encore paru. C'estoit un dialogue divisé en deux livres; qui traitoit quatre choses differentes.'Nous n'en avons point aujourd'hui de cette nature; [& mesme Gennade ne dit point que Fauste ait fait aucun dialogue:]'mais il marque qu'il avoit fait plusieurs ouvrages dont il ne dit rien, parcequ'il ne les avoit pas vus. Sid.p.261. p.262.263. n.p.98. Genn.c.85.

'Riocat passa par Clermont, dont Sidoine estoit alors Evesque, & il fut obligé d'y demeurer deux mois au moins à cause des guerres. Il montra à Sidoine ce qu'il portoit, hors le nouvel ouvrage de Fauste; & partit ainsi de Clermont. Mais dés le lendemain Sidoine fut averti qu'il ne luy avoit pas montré tout ce qu'il avoit. Il courut aussitost aprés, & l'ayant atteint il l'obligea de luy montrer ce qu'il luy avoit caché, & il en prit mesme un extrait.'Il écrivit ensuite une grande lettre à Fauste, où il luy reproche fort agreablement ce secret qu'il sembloit luy avoir voulu faire, & luy fit en mesme temps un grand eloge de son écrit. Sid.p.261.263. p.261.264.



ARTICLE VI.

Du Prestre Lucide: Conciles d'Arles & de Lion sur son sujet: Il se retracte.

[ON met vers l'an 475, l'ouvrage de Fauste sur la grace,] 'dont Gennade parle fort avantageusement, [mais qui a neanmoins le plus contribué à rendre le nom de son auteur, & celebre, & odieux.] 'Le sujet ou le pretexte de cet ouvrage vint d'un Prestre nommé Lucide, [a]que l'on accusoit de dire que l'homme pouvoit estre sauvé par la seule puissance de la grace, sans qu'il fust obligé d'agir & de cooperer à la grace; de ruiner absolument le libre arbitre, & d'avancer quelques autres propositions semblables. [Il est peutestre assez difficile de dire s'il estoit effectivement tombé dans l'erreur, en poussant trop loin les veritez de la grace,] 'comme on trouve que Monime & quelques autres ont fait en Afrique; [ou si c'est que des personnes ennemies de la grace, comme Fauste, ou qui ne comprenoient pas assez ces veritez, les luy reprochoient comme des erreurs, en les tournant d'une maniere odieuse, & les exprimant en des termes, ou durs, ou absolument faux en eux mesmes.] 'Car on ne l'a presque accusé que des mesmes choses qu'on avoit reprochées à S. Prosper, & aux autres défenseurs de la grace de J. C.' Neanmoins puisque sa doctrine a esté rejetée par des Conciles, & qu'il l'a abandonnée luy mesme, le plus court est de l'abandonner aussi, & d'avouer qu'il a esté dans les erreurs des pretendus Predestinatiens; estant aisé que quelques particuliers y soient tombez, quoiqu'on ne trouve point qu'ils aient jamais formé de secte.

Genn.c.85.
Conc.t.4.p. 1041.2.c.
a p.1044.2.d.e.
Not.h.P.l.2.c. 15.p.288.
p.286.287.
p.288.289.

'Le bruit des erreurs de Lucide se repandant, anima le zele de Fauste. Il s'efforça, dit-il, de ramener ce Prestre à la verité par beaucoup d'entretiens qu'il eut avec luy, où il luy témoigna beaucoup de douceur & d'humilité: car c'est le témoignage que Fauste se rend. [Mais comme il estoit luy mesme dans une erreur toute opposée, il ne faut pas s'étonner si] ces entretiens n'eurent point d'effet.

Conc.p.1042.d.

'Quelques Evesques songeoient déja à en venir aux censures & à la deposition, lorsque Fauste voulut voir s'il ne réussiroit point davantage par écrit, que de vive voix: & Lucide l'avoit demandé.' Il luy adressa donc un écrit 'signé de luy, où il marque NOTE 1.

c.d.
e|1043.2.a.b.

en peu de mots ce qu'il pretend qu'on doit croire, & qu'on doit rejetter sur la grace pour estre orthodoxe;'luy promettant de luy en montrer les preuves lorsqu'il le viendroit trouver, ou lorsqu'il seroit appellé devant les Evesques.'Il le presse de luy mander nettement s'il recevoit, ou s'il rejettoit cette doctrine, '& en cas qu'il la receust, de luy renvoyer son écrit signé de sa main : Que s'il refuse de le faire, il proteste qu'il sera obligé de le denoncer publiquement,'& de porter cette affaire devant les Evesques. p.1043.b. c. p.1044.a. p.1043.a.

[Quoiqu'il soit aisé de trouver l'erreur des Semipelagiens en beaucoup d'endroits de cette lettre, je n'en voy pas neanmoins où l'on ne puisse donner aussi un sens catholique, à l'exception de celui où il pretend,]'que c'est blesser le respect qu'on doit à Dieu, de dire qu'il ne veut pas donner le pouvoir de se sauver à tous ceux à qui il donne l'usage du libre arbitre.[Car il est visible qu'il l'entend de l'homme, en l'état qu'il est maintenant, né dans le peché originel. Ainsi c'est avec raison]'que Canisius traite cet écrit d'erroné. d. Bib.P.t.3.p.350. c.

V. la note 6. [L'écrit de Fauste"n'eut pas apparemment plus de force sur l'esprit de Lucide, que ses entretiens.]'Car l'affaire fut portée NOTE 7. devant"un Concile de 30 Evesques,'assemblé à Arles par Leon- V. S. Hilaire Pape. ce,["qui en fut Evesque depuis l'an 461, au moins jusque vers l'an 484. Ces 30 Evesques estoient tous apparemment des terres que les Romains & les Bourguignons leurs alliez tinrent dans les Gaules jusque vers l'an 480. On remarque entre les autres, S. Euphrone, Fontée, S. Mamert, S. Patient, Fauste, Megethe, Grec, S. Eutrope, Basile, Theoplaste, qu'on croit estre les Evesques d'Autun, de Vaison, de Vienne, de Lion, de Riés, de Bellay, de Marseille, d'Orange, d'Aix, de Geneve, tous celebres par les lettres que S. Sidoine leur a écrites;]'ce qui fait qu'on ne peut mettre ce Concile plus probablement que vers l'an 475. Conc.t.4.p. 1044.a.c.d. a Fausf.de gr.l.1. B.P.t.4.1.p. 698. Conc.p.1045.a. e|Nor.h.P.l.a.c. 15.p.292.

[Il le faut toujours mettre au plustard vers l'an 480, avant qu'Arles tombast entre les mains des Visigots: ce qui rompit le commerce d'Arles & de Riés avec Lion. Comme Mamert & Patient sont placez aprés de simples Evesques, on pourroit douter si ce sont les Evesques de Vienne & de Lion qui estoient des Metropolitains. Mais nous trouvons en plusieurs autres Conciles de France, ou que l'ordre des souscriptions a esté renversé par les copistes, ou qu'on ne donnoit pas alors le rang aux Evesques suivant la dignité de leurs sieges. C'est encore une difficulté de savoir si les Evesques de Vienne se trouvoient alors aux

Conciles que ceux d'Arles avoient convoquez.

[Entre les autres Evesques, je ne sçay si Verien ne pourroit point"estre S. Veran de Vence;]'Auxence, celui de Nice, qu'on met vers l'an 458, sous le nom d'Auxien, & avec le titre de Saint;'Marcel,"celui de Die, que l'Eglise honore le 9 d'avril; [Jean,*celui que S. Patient avoit ordonné à Chalons.]'Il y a des editions qui n'y content que 27 Evesques au lieu de 30, ou qui les placent differemment; [ce qui n'est pas extraordinaire.] Leonce d'Arles avoit droit, [& par l'ancien usage de son Eglise, &] par l'autorité du Pape Hilaire, d'assembler les Evesques des provinces voisines. [C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner qu'il s'en soit trouvé un si grand nombre à ce Concile. Et peutestre qu'outre l'affaire de Lucide, on avoit à y en traiter encore d'autres, qui ne sont pas venues à nostre connoissance.]

Gal.chr.t.3.p.786.1.d. — t.1.p.554.3.a| Boll.3.apr.p.817. — * Maug.t.1.p.570. — V. Saint Eucher. — V. Saint Mamert. — * V. Saint Patient.

'Car nous ne savons rien de ce Concile que ce qu'en dit Fauste, savoir qu'on y parla fort de la predestination, qu'on y condanna les erreurs [que Lucide avoit avancées] sur ce sujet,'& qu'on ordonna qu'il les condanneroit luy mesme.'Lucide adressa donc une lettre aux Peres du Concile, qui estoit terminé depuis peu. Il y condanna avec eux diverses erreurs dans lesquelles il avoue qu'il estoit tombé, & il protesta de tenir à l'avenir diverses choses qu'il ne dit pas neanmoins avoir esté decidées par le Concile.'Il est aisé de croire que ce fut Fauste qui luy dicta cette retractation, [& qui y glissa les erreurs que l'on y trouve.] 'Car M. du Pin mesme reconnoist qu'il y a diverses choses difficiles à bien expliquer, & qui sentent le pur Pelagianisme. [On ne marque point de quelle maniere elle fut receue.]'Cave met entre les ouvrages de Fauste, une profession de foy adressée à Leonce, [dont je ne trouve rien ailleurs. Je ne sçay si ce ne seroit point celle de Lucide dictée par Fauste,] dont Cave parle neanmoins dans la suite.

Fauf.de gr.p.698. — p.697. — p.696. — Maug.p.555.523. — Du Pin,t.4.p.588. — Cave,p.259.

[Comme Fauste avoit sans doute agi plus que personne dans l'affaire de Lucide,]'Leonce d'Arles luy donna le soin de recueillir ce qui s'estoit dit dans le Concile sur la matiere de la predestination, & de le rediger par écrit. Durant qu'il y travailloit, il se tint un nouveau Concile à Lion, dont on ne sçait non plus autre chose que ce que dit Fauste, Que ce Concile l'obligea d'ajouter à son ouvrage la refutation de quelques erreurs qu'on avoit decouvertes depuis la conclusion de celui d'Arles.'Les termes de Fauste qui sont assez ambigus, & peutestre à dessein, pourroient donner lieu de croire que le Concile d'Arles avoit approuvé par ses

Fauf.p.697. — Usf.Br p.425.426.

ses souscriptions l'écrit qu'il fit sur la grace. Mais ce seroit faire une grande injure à tant de Saints que de le croire, quand Fauste le diroit clairement :[Et de plus, il n'entreprit son ouvrage que pour mettre en ordre ce qui avoit esté dit dans le Concile; & ainsi lorsque le Concile estoit déja terminé.]'Mais au moins quand le Concile auroit encore continué pour regler d'autres affaires, ce n'auroit pas esté assez pour donner à Fauste le loisir de composer son ouvrage.[Il est visible par l'aveu de Fauste qu'il ne parut mesme qu'aprés le Concile de Lion.] Pr.ad.h.c.7.

ARTICLE VII.

Fauste écrit son ouvrage sur la grace : Jugement qu'on en porte.

[FAUSTE receut sans doute avec bien de la joie la commission que luy donna Leonce, d'écrire sur la matiere de la predestination & de la grace, contre les erreurs condannées dans Lucide.]'Il y avoit longtemps qu'il s'estoit declaré contre S. Augustin, en disant qu'il y avoit quelque chose dans ses écrits que les plus doctes tenoient pour suspect.'Aussi ce fut veritablement ce saint Docteur de la grace qu'il entreprit de refuter dans les deux livres qu'il composa *de la grace, & du libre arbitre*.ᵃIl y refute d'abord les erreurs les plus grossieres de Pelage, mais ce ne fut que pour en faire mieux recevoir le venin le plus subtil, & le faire couler plus insensiblement dans les ames.'Il passa de beaucoup les bornes de la commission qu'il avoit receue, & mit bien des choses dans son livre que les Evesques d'Arles & de Lion n'auroient pas sans doute avouées.'On voit par Facundus & par les citations de Jean Maxence, que nous n'avons pas cet ouvrage de Fauste tout entier, & qu'il y manque diverses choses. Faus.ad Gr.p. 45.c. Nor.h.P.l.2.c. 15.p.177;Maug. t.2.p.549. a Maug.p.578. p.178.291;Cave, p.259.1. Uss.r.Br.p.433. 434.

[On ne trouve pas de quelle maniere ce livre fut receu dans les Gaules :]'& peutestre n'en apperceut-on pas d'abord les erreurs, parcequ'elles y sont deguisées d'une maniere artificieuse, [& que le respect qu'on avoit pour la vertu qui paroissoit dans l'auteur, couvroit mesme ce qui pouvoit y estre dit plus clairement.]'L'eloge que Gennade y donne,[fait voir que ceux qui estoient dans les mesmes sentimens, en avoient une haute estime. Pour les autres, peutestre que les changemens qui arriverent en Provence vers l'an 480, & l'exil de Fauste qui suivit bientost aprés, comme nous allons voir, arresterent les efforts Bar.496.§11. Genn.c.85.

qu'ils firent pour s'y opposer, ou ont empesché que le bruit n'en soit venu jusques à nous.

Avit.ep.4.p.35. 40. "Nous avons vu neanmoins]'que Saint Avite de Vienne avoit combatu Fauste sur quelques autres points, & avoit témoigné en mesme temps une juste aversion pour sa doctrine superbe touchant la foy & les œuvres.'Mais autant qu'on en peut juger par Adon, il écrivit mesme expressément contre ses livres sur la grace, & refuta son erreur"par une exposition claire de la verité Catholique.'On assure aussi que S. Cesaire d'Arles établit les veritez de la grace dans un ouvrage qui fut approuvé 'par le Pape Felix IV.[Il est certain que c'est luy qui a principalement ruiné en France la doctrine de Fauste, & des Semipelagiens, surtout par les Canons du second Concile d'Orange tenu en 529,]'qui termina enfin toute cette dispute, dit le P. Sirmond, & la decida par les sentimens de S. Augustin. V. 54.

Ado,an.491.p. 171|Conc.t.4.p. 1042.2.b.

lucidissima fide.

Genn.c.86.

Maug.t.2.p.583.

Conc.p.1042.b.

p.1265.c. [Pour ce qui est des autres Eglises, Fauste n'estoit peutestre pas encore mort,]'lorsque le Pape Gelase, & les 70 Evesques du Concile de Rome mirent ses ouvrages au rang des apocryphes l'an 494.[Et personne ne doute que ce ne soit particulierement à cause de cet ouvrage contre la grace.]

p.1530. 'Il s'eleva vers l'an 519, de grandes disputes sur la grace à Constantinople, dont un des principaux sujets fut l'écrit de Fauste, qui estoit ouvertement combatu par Jean Maxence, & les moines de Scythie. On consulta sur cela Possesseur Evesque d'Afrique, qui estoit alors à Constantinople. Mais quoiqu'il fust entierement opposé aux moines sur cette proposition, *Un de la Trinité a esté crucifié*, laquelle il ne pouvoit souffrir,'& qu'il combatoit par l'autorité de Fauste,[a]& quoiqu'on l'accuse d'avoir suivi sur la grace la doctrine de ses livres, mesme comme Catholique;[b]il n'osa neanmoins rien dire qui pust favoriser ni Fauste, ni sa doctrine; & il alla mesme jusques à reconnoistre qu'il ne falloit pas s'arrester ni à luy, ni à son ouvrage.

J.Max.in Hor. Lib.P.t.4.1.p. 456.b.
a b|459.d.
b Conc.p.1530.

p.1530. 'Cependant comme on ne se satisfit pas de cette réponse, & que les premiers de la Cour prenoient part à cette dispute,"il en écrivit l'an 520 au Pape Hormisda.'Ce Pape qui estoit alors autant ou plus irrité que Possesseur contre les moines de Scythie, 'ne voulut pas se declarer absolument contre Fauste. Neanmoins il l'exclud d'abord du nombre des Peres qu'il faut prendre pour juges dans les difficultez qui s'elevent sur la doctrine:'& il le condanne ensuite fort ouvertement, en disant que sur la matiere de la grace, & du libre arbitre, l'Eglise Romaine & Catholi- V. Saint Fulgence.

p.1530.1531.

p.1532.a.

d|Bar.490.§35.

que fuit assurément ce qu'on trouve dans les écrits de Saint Augustin, particulierement dans ceux à S. Prosper & à Hilaire,'qui sont ceux que Fauste tâschoit le plus de décrier & de combatre. Maug.p.581.

'Jean Maxence en répondant à cette lettre d'Hormisda, opposa divers passages de Fauste à d'autres de S. Augustin, pour montrer que ceux de Fauste estoient heretiques, & entierement contraires à S. Augustin & à S. Paul.'Baronius & le P. Petau jugent qu'il a prouvé ce qu'il pretendoit, & qu'il a fort bien montré que la doctrine de Fauste est heretique en divers points, & toute Semipelagienne.["Et ceux mesme qui condannent Maxence sur d'autres points, soutiennent qu'il a raison dans celui-ci.] J.Max.in Hor. p.456.459. Bar.490.§35| Pet.dog.t.1.l.9.c.2.p.578. V. Saint Fulgence. §

'Pierre Diacre & les autres deputez des moines de Scythie, qui consulterent vers ce temps là l'Eglise d'Afrique sur l'Incarnation & sur la grace de J. C, anathematizent particulierement les livres de Fauste, écrits indubitablement contre la verité de la predestination, contraires aux saints Peres, & à S. Paul"mesme, & qui renversent absolument toute la grace de J. C. Petr.ad Fulg.8. p.114. Ibid.

'Les Evesques d'Afrique ne répondirent point pour lors sur cet article, parcequ'ils n'avoient peutestre pas encore vu les livres de Fauste.'Mais quelque temps aprés Maxence les envoya à S. Fulgence pour les examiner. Et voici ce qu'en dit l'auteur original de la vie de S. Fulgence.'Fauste, dit-il, y attaquoit artificieusement la grace, & y favorisoit les Pelagiens d'une maniere couverte, affectant neanmoins d'y paroistre Catholique.'S. Fulgence entreprit sur cela de les refuter par sept autres livres qu'il leur opposa, pour empescher que le poison secret qu'ils contenoient, ne se repandist. Il s'appliqua davantage à en faire voir les mauvais sentimens qu'à les combatre, parceque c'estoit assez refuter les erreurs de Fauste, que de les faire reconnoistre sous les termes equivoques dont il les couvroit. Le Concile des saints Confesseurs d'Afrique parlant de cet ouvrage de S. Fulgence, dit que l'examen qu'il y faisoit des livres de Fauste en avoit decouvert les mauvaises opinions, contraires à la verité, & entierement opposées à la foy catholique, & que l'autorité divine les avoit détruites & confondues. Nor.h.P.l.2.c.8. p.308. c.11.p.319.320. Boll.1.jan.p.43. §59. §59.

'Facundus a reconnu aussi que Fauste avoit tasché de tromper les simples, & de les entrainer dans son erreur, en abusant mesme des paroles de S. Augustin qu'il n'entendoit pas.'S. Isidore de Seville releve l'ouvrage où S. Fulgence avoit travaillé à détruire la subtilité profonde & artificieuse de Fauste, qui appuyoit Fac.ad Moc.p.151.b. Isid.H scr.c.14.

Ado,an.491.p.171. l'heresie Pelagienne.'Adon semble avoir cru que Fauste avoit voulu combattre sincerement l'heresie de Pelage ; mais il dit neanmoins qu'il estoit luy mesme tombé dans l'erreur, en voulant que la lumiere, la force, & la santé du libre arbitre vinst de la nature, & non de J. C : en quoy, dit-il, il est contraire à ce que S. Augustin & tous les autres Catholiques enseignent dans l'Eglise de Dieu : de sorte que Gennade & tous ceux qui pretendent que ses sentimens en ce point sont orthodoxes, se trompent assurément.

[Voilà ce que l'antiquité a jugé des livres de Fauste sur la grace, & ce qui doit par consequent former nostre jugement & Du Pin,t.4.p.589.590. nostre croyance.]'Que si le Pere Sirmond & quelques modernes ont osé dire de leur autorité que Fauste est dans des sentimens p.598. tres catholiques,'& qu'il n'y a rien dans ses livres de la grace, qu'on ne puisse défendre,[cela ne peut pas nous empescher, ni mesme nous dispenser de les condanner, sur l'autorité des Papes, des Conciles, & des Saints, & de les condanner autant Bar.490.§ 33.34. qu'ils l'ont fait.]'C'est en vain, dit Baronius, qu'on voudroit excuser un homme qui a esté combatu par tout le monde catholi§ 36.42. que,'qui a usé d'artifice pour détruire toute la croyance de la justification de l'homme, & qui faisant semblant de combatre con§ 36. tre Pelage, combatoit adroitement pour luy. Baronius'se plaint ensuite de ce que quelques écrivains voulant refuter les derniers heretiques, suivoient plutost Fauste que S. Augustin sur la matiere de la predestination, comme s'il n'y avoit point d'autre moyen de combatre les nouvelles erreurs,[que d'abandon-Uss.r.Br.p.431. ner les anciennes veritez.]'Theophile Raynaud reconnoist que c'est se moquer de vouloir pretendre qu'il n'ait que des senti-Nor.app.c.3.t.2.p.182.187. mens catholiques.'Le Cardinal Noris montre aussi contre le P. Sirmond qu'on ne peut pas excuser les livres de Fauste, & qu'ils doivent passer pour heretiques.

ARTICLE VIII.

Fauste est banni : Il écrit contre les Ariens ; instruit Felix alors penitent.

Sid.l.7.ep.6.p.484. [POUR achever l'histoire de Fauste,]'il paroist qu'il eut quelque part au traité de paix commencé en 474, & conclu en 475, entre l'Empereur Nepos, & Euric Roy des Visigots.[Ce traité fut peu honorable à l'Empire, & peutestre mesme peu avantageux à la religion & à la foy."Ce qui restoit à l'Empire V.Odoacre.

dans la Provence, tomba vers l'an 481 entre les mains d'Euric. Riés eut apparemment le mesme sort,]'puisque l'on ne trouve point qu'elle ait jamais appartenu aux Bourguignons.ªLe Cardinal Noris croit en effet que ce fut Euric qui condanna Fauste à l'exil dont il parle dans quelques lettres, & que ce fut à cause d'un petit écrit'qu'il avoit fait contre les Ariens, & les Macedoniens, pour montrer que toute la Trinité n'a qu'une mesme nature.["Nous n'avons point aujourd'hui cet ouvrage, si ce n'est pas le discours sur la Trinité dont on fait l'homelie 33 dans Eusebe d'Emese, & qu'on juge estre de Fauste,]'ou un écrit de cet auteur, imprimé "en 1586, avec ce titre, *Réponses à quelques objections sur la Foy*. Car il regarde particulierement ceux qui disoient que le Fils, selon sa divinité, estoit moindre que le Pere.'On en a pris un grand endroit pour faire le commencement du 6e sermon *de Tempore* dans S. Augustin. Not.G.p.105. 1072. ª Nor.h.P.l.2.c. 16.p.197.a. Genn.c.85. NOTE 8. &c. Aug.ap.t.234.p.384. p.384-386.

[Fauste attaquoit encore assurément les Ariens]'dans un autre traité, où en expliquant le symbole, il s'étendoit particulierement à montrer que le S. Esprit est Dieu, coeternel au Pere, & au Fils, & de la mesme substance. Aussi il paroist que ce livre estoit intitulé Du S. Esprit.'On pretend que'cet ouvrage est celui du mesme titre divisé en deux livres qu'on attribue ordinairement à Pascase Diacre, & qui porte le nom de Fauste de Riés dans un manuscrit. Mais outre cela on trouve que ces deux livres sont parfaitement conformes aux autres ouvrages de Fauste, & aux homelies d'Eusebe d'Emese, qui paroissent le plus estre de luy.[C'est ce que nous pourrons encore examiner sur Pascase. Genn.c.85. 1. Hil.B.p.1100.n. g|Oudin,p.107. 108.

Pour revenir à l'exil de Fauste, quelle qu'en ait esté la cause & l'auteur,]'il est visible qu'il fut banni hors de son siege qu'il appelloit²sa patrie, & relegué en un lieu extremement eloigné d'Arles.'Il prit ce chastiment comme un effet de la misericorde de Dieu, qui vouloit le purifier de la rouille qu'il avoit contractée par la longue securité, & par la paix dont il avoit joui jusqu'alors. Bib.P.t.3.p.353. c.d. 2. a|353.c.

'Il trouva dans le pays où il fut banni, non des étrangers, mais de nouveaux citoyens, qui se lierent avec luy par un commerce de charité.'Et il y fut mesme assisté par des personnes de qualité, quoique fort eloignées de luy, qui crurent profiter beaucoup en le soulageant dans ses besoins, & s'enrichir en luy faisant part de p.353.c. d|43.a.b|356.c. d.

1.'On suppose que Gennade conte deux livres du S. Esprit, entre les écrits de Fauste.[Je n'y en trouve qu'un, qui pouvoit estre partagé en deux.] Hil.B.p.1100.c.g.
2. *patrem nos non amisisse*. Il faut sans doute lire *patriam*.

p.353.c. leurs richesses.'Ainsi il se trouva dans l'abondance sans avoir de biens: il crut non pas estre hors de sa patrie, mais en avoir acquis une nouvelle: & insultant, comme il dit, à son exil, il ne le regarda que comme un repos & un loisir que Dieu luy donnoit. Il se retira ce semble[1] dans un monastere, pour y vivre dans la paix, 1.
p.43.c. dans le secret, & dans le silence.'Il y fut malade.

a.b|353.c.d|356. c.d. 'Felix & Rurice furent de ceux qui l'assisterent en cette occasion: Mais ils furent encore plus heureux, en ce qu'ils voulurent profiter de son loisir, & prendre part aux richesses spirituelles dont ils le croyoient rempli, en luy demandant avis de ce qu'ils Sid.car.9.p.351. devoient faire pour se donner entierement à Dieu.'Felix estoit 24.p.48|Genn.c. 85. une personne de la premiere qualité, selon le monde.'Il suffit de dire qu'il estoit fils de Magnus Consul[en 460.][a]Il fut luy mesme a Genn.c.85. b c.85|Sid.l.2.ep. p.41. elevé à la dignité de Prefet du Pretoire,[b]& enfin à celle de Patrice[vers l'an 472 ou 473.][c]Il estoit fort uni avec S. Sidoine qui c Sid.p.41|l.7.ep. 4.p.68. loue son affabilité pour tout le monde:[d]& neanmoins il se plaint d l.3.ep.1.7.p. 71|4.ep.5.p.93. souvent de ce qu'il ne pouvoit tirer de luy aucune lettre.[e]Felix e l.4.ep.10.p. 100. s'excusoit sur ce qu'il n'osoit pas écrire à un homme aussi eloquent que Sidoine.[f]Il s'appliquoit neanmoins luy mesme beau- f l.3.ep.7.p.71. coup à l'étude & à la lecture.

Fauf.ad Fel.p. 43.c. 'Il estoit en ce temps-ci[à Arles,]auprés de l'Evesque Leonce, g Genn.c.85. h Fauf.p.43.c. [g]ayant[2]renoncé au monde pour vivre dans la pieté,[h]à laquelle *jam religiosus.* Leonce l'attiroit par ses instructions & par son exemple. Comme il estoit fort uni à Fauste, il luy écrivit pour le prier de luy donner quelques regles sur la maniere dont il devoit vivre. Fauste estoit malade alors. Il ne laissa pas neanmoins de luy répondre, & de luy donner quelques avis, plutost, dit-il, pour exprimer ce qu'il Genn.c.85. faisoit, que pour luy apprendre ce qu'il devoit faire.'Gennade marque cette lettre, qui est, dit-il, une puissante exhortation à la crainte de Dieu, propre pour les personnes qui veulent faire penitence avec sincerité & plenitude de cœur.[Elle est belle, mais je n'y voy rien de fort extraordinaire.]

Sid.n.2.p.136. 'On croit qu'Attique femme de Magnus Felix, laquelle fit bastir quelque chose dans l'eglise de S. Laurent à Rome, estoit car.9.p.351. femme de celui dont nous parlons.'Il eut des enfans;[& je ne Casd.l.2.ep.3. sçay s'il n'auroit point esté le pere]'de Felix Gaulois[de nation,] qui fut Consul[en l'an 511,]& qui estoit descendu d'un autre ep.3. Consul de mesme nom.'On loue beaucoup son pere comme un homme de lettres tres habile, & tres eloquent; mais de plus extremement sage, d'un grand exemple, un nouveau Caton. ep 2. Il avoit fait des livres,'& il n'avoit point esté Consul.'Il sem- ep 3.

1. *in secreto religionis (f. religioni) congrue, & tranquillissimo in silentio constitutu.*

praluxit in Curiâ. ble"qu'il euſt vécu à Rome :[& Felix ami de Fauſte peut y avoir vécu quelque temps.]'S. Ennode Eveſque de Pavie, qui portoit les noms de Magnus Felix, & qui eſtoit Gaulois,[pouvoit bien eſtre de la meſme famille.] Enn.pr.p.8.

ARTICLE IX.

Union de Fauſte avec Rurice : Il eſt rappellé à Riés, & meurt.

V.ſon titre. [NOus pourrons marquer autrepart quel eſtoit"Rurice. Il ſuffit de dire ici que c'eſtoit auſſi une perſonne de qualité, & engagée dans le mariage.]'Je penſe qu'il demeuroit alors Fauſ.ad Rur.ep. 6.p.355.a. V.S.Sidoine § à Bordeaux,["où il y avoit des Leonces Senateurs Romains, parens du grand S. Paulin.]'Il y avoit longtemps qu'il connoiſſoit Rur.l.1.ep.1.5.3. p.371.a. Fauſte, par la reputation de ſon nom, & il l'aimoit à cauſe de quelques ouvrages qu'il avoit vus de luy, dont il avoit eſté touché.["Il avoit embraſſé la pieté dés devant l'an 477,]'& vivoit ep.7.p.355.d. Ibid.§ &c. avec ſa femme dans les jeûnes,"dans les prieres, & dans les aumoſnes.[Ainſi ce fut apparemment pour luy meſme]'qu'il le conſulta comme pour un autre ; laquelle de ces trois choſes eſtoit la 5.p.353.a. meilleure, ou de ſe défaire abſolument de ſon bien, ou d'en confier le ſoin à un autre, ou de s'en reſerver l'adminiſtration.

'Fauſte luy répondit ſur cela, que c'eſtoit aſſurément le meilleur d'imiter J.C. pauvre, par une entiere pauvreté, pourvu a. » qu'on puſt enſuite entrer dans quelque bon monaſtere. Car » c'eſt, dit-il, une entrepriſe bien genereuſe, mais bien difficile » de mener une vie d'ermite au milieu du ſiecle :'Il ajoute que a.b. c'eſtoit un grand ſoulagement de ſe pouvoir decharger de la conduite de ſon bien ſur un fils, pourvu qu'on en euſt qui fuſſent capable d'une choſe ſi difficile, ou ce qui eſtoit plus aiſé, ſur un intendant qui en fiſt une penſion reglée.'Mais il conſeille b. plutoſt de donner à l'Egliſe & aux pauvres, la proprieté de ſon bien, en s'en reſervant l'uſage, & d'en donner le ſoin à des ſerviteurs fideles que l'on choiſiroit pour en diſtribuer ſoy meſme le revenu ſelon les regles de l'Evangile, & n'en prendre que tres peu pour ſoy.'Je penſe que Rurice & Fauſte ne parloient que de a. ce qu'on ſe feroit reſervé de ſon bien aprés s'eſtre défait d'une partie,[& avoir pourvu ſes enfans. Car tout cet endroit eſt aſſez corrompu, outre que generalement Fauſte n'eſt pas clair.]'Il emploie le reſte de ſa lettre à louer un ſerviteur de Rurice, qui avoit p.352. ce ſemble eſté baptizé depuis peu ; à montrer que la vertu ne nous eſt point naturelle comme à Dieu, mais qu'il faut que nous

travaillions pour l'acquerir ; & à dire qu'il faut que l'uniformité de nostre vertu, fasse voir une image de l'unité & de la simplicité de Dieu.

ep.7.p.355.c. 'Dans une occasion Fauste envoya quelques Diacres au lieu où estoit Rurice, qui les receut chez luy, leur rendit quelqu'autre

b.c.d.e. service, & écrivit par eux à Fauste.'Cet Evesque luy écrivit pour le remercier, & fit en mesme temps un eloge de la vertu que Rurice & sa femme pratiquoient. Il y parle des yeux interieurs, par lesquels les amis se voient quelque eloignez que leurs corps puissent estre.[Ces deux lettres peuvent avoir precedé l'exil de Fauste, puisqu'elles n'en parlent point : mais la derniere ne l'a precedé que de peu.]

Rur.l.1.ep.1.p. 371.a. 'Rurice y répondit par une lettre fort humble, où il luy dit qu'il y avoit longtemps qu'il le voyoit de ses yeux interieurs dont il luy parloit : mais qu'il souhaitoit beaucoup de le voir encore de ceux du corps, & d'aller rassasier sa soif dans la source mesme d'où estoient sortis les écrits qu'il avoit vus de luy,"& qui &c.

b.c. avoient animé & echaufé sa froideur.'Il le prie cependant de le vouloir assister par ses prieres, & en luy écrivant souvent, non des lettres douces & civiles, comme la precedente, mais des exhortations fortes & vives,"qui ouvrissent ses ulceres, & luy en &c. fissent sentir la puanteur pour les guerir.

Faus ad Rur.ep. 6.9.p.353.c.d| 356.c.d. a b|353.c. 'Ce fut dans ce temps là que Fauste fut banni ; & ayant eprouvé dans son exil les effets de la liberalité de Rurice,[a]il l'en remercia comme il en avoit remercié Felix. En mesme temps il luy donna divers avis pour avancer dans la pieté, afin d'obeïr, dit-il, à l'obligation qu'il luy avoit imposée, de luy parler avec force

p.44.354. pour la guerison de ses pechez.'Il y a beaucoup d'endroits de cette lettre qui se trouvent presque en mesmes termes dans la lettre

p.44.c|354 b| 355.a. b p.43.a.b|355.d. à Felix,'& entr'autres la moralité sur *Helcana*[qui paroist un peu forcée. Il semble aussi que][b]ce qu'il dit en bien des façons dans l'une & dans l'autre, Que ceux qui l'assistoient tiroient plus d'avantage que luy de leur liberalité,[eust esté mieux dans leur bouche que dans la sienne.]

p.43.c. 'Il suppose que Felix prioit ;[mais il ne luy dit pas un mot ni sur l'importance & la necessité de la priere, ni sur la maniere dont il faut prier : Et dans la lettre à Rurice, il n'en parle point dutout. Il ne dit point qu'il priera pour eux : Il ne se recommande point à leurs prieres ; comme s'il eust voulu suivre exactement les consequences naturelles de son dogme. Car tous les ennemis de la grace, s'ils veulent pousser leurs principes jusques au bout, doivent

dire qu'il n'est point necessaire de prier, & qu'il est mesme injurieux à Dieu de luy demander ce qu'il ne peut pas se dispenser de nous donner.

'Fauste estoit apparemment encore en exil, & Rurice encore laïque, lorsqu'il luy écrivit pour luy demander pardon de sa negligence, [peutestre de ce qu'il n'avoit pas répondu] à une lettre où Fauste le louoit d'estre libre en un pays étranger.'Il se soumet à toutes les peines que Fauste luy voudra imposer pour cette faute. Rur.l.1.ep.1.p. 371.b. p.371.372.

'Enfin Fauste retourna à son evesché; & ce fut vers le mesme temps que Rurice fut fait Evesque de Limoges, c'est à dire apparemment en 484,"lorsque Dieu eut osté la vie à Eurie, & eut brisé le sceptre de fer avec lequel ce Prince dominoit sur ses sujets. Fauste estant donc de retour en son Eglise, écrivit à Rurice pour luy témoigner sa joie de le voir elevé à la dignité Apostolique, dont sa vertu le rendoit si digne. Il luy recommanda en mesme temps un Prestre nommé Florent, qui luy devoit rendre sa lettre. C'estoit un homme estimable par ses mœurs, & parcequ'on voyoit en luy la copie d'un grand homme qui l'avoit formé. Il travailloit à la delivrance de sa sœur.'Fauste écrivit encore depuis à Rurice pour le prier d'assister par ses liberalitez & ses recommandations, un pauvre homme qui s'estoit retiré avec peine de captivité, & avoit encore sa femme, & ses enfans captifs. Faus.a.l Rur.ep. 9.p.356. V.Odoacre. ep.8.p.376.a.b.

[Gennade qui écrivoit vers l'an 493, ne dit point, comme il fait sur les autres écrivains dont il parle, sous quel Empereur Fauste est mort: & mesme il semble le supposer encore vivant. [Ainsi il peut aisément avoir accompli la prophetie de S. Sidoine,]'qui luy avoit promis qu'il passeroit l'age de cent ans. [Car ayant esté fait Abbé de Lerins en 433, il doit estre né peu aprés l'an 390.] Sid.l.9.ep.9.p. 266.

ARTICLE X.

Si l'on peut regarder Fauste comme un Saint.

LES écrits de Fauste ont encore plus fait parler de luy que ses actions, & durant sa vie, & surtout aprés sa mort. Mais nous les avons tous marquez selon le temps qu'ils ont esté faits, ou selon les occasions que nous en avons eues. Je n'y ay point remarqué]'cette parole qu'un ancien cite d'une de ses lettres: Qui Conc.t.4.p. 1759.c.

1. egregius doctor & creditur, & probatur.

veut encore agir comme mari, perd la grace de sa consecration.

[Quoique les Saints aient condanné diverses choses dans les écrits de Fauste, & qu'il soit vray de dire, que toute l'Eglise a regardé ses livres sur la grace comme heretiques, cependant comme la vie de Fauste estoit exterieurement tres sainte, que ses erreurs, & particulierement celles qu'il avoit sur la grace, estoient de celles qui ne frapent pas l'esprit du peuple; qu'il faut estre instruit pour les remarquer, & en connoistre le danger; qu'elles estoient mesmes suivies en partie de plusieurs personnes dans les Gaules, & qu'il avoit beaucoup de soin & d'adresse pour cacher ce qui les pouvoit rendre plus odieuses; il ne faut point s'étonner s'il a esté extremement estimé durant sa vie, & reveré comme Saint aprés sa mort.]

Conc.t.4.p. 1459.c|1461.d.e. 'Il est cité vers l'an 532, dans une lettre qu'on croit mesme pouvoir estre de S. Cesaire, avec la qualité de Saint, selon plusieurs manuscrits: car il y en a où elle n'est pas. [Et aprés tout on la donnoit assez communément à tous les Evesques morts dans la communion de l'Eglise.]

Gal.chr.t.3.p. 937.1.a. 'Le Patrice Dyname adressant la vie de Saint Maxime de Riés à Urbique Evesque du mesme siege vers l'an 585, y cite ce que le soin & la devotion du bienheureux Fauste avoit conservé de ses actions.

Liri.p.52.53. 'On assure que la Provence, & particulierement l'Eglise de Riés, a accoutumé d'antiquité de faire sa feste, & son office le 16 de janvier,

Bar.490.§ 42. a; p. '& qu'il y a à Riés une ancienne eglise de son nom.

a Liri.p 29. [a]Neanmoins une ancienne prose faite pour les Saints qui sont sortis du monastere de Lerins, ne dit rien de luy.

b P.ce N.l.2.c. 92 p.28. [b]Pierre des Noels l'a mis au nombre des Saints, sans en rien dire que ce qu'il a trouvé dans Gennade, jusqu'à louer son ouvrage sur la grace.

Bol.16.jan.p. 29.§5. 'Son nom se trouve aussi dans quelques martyrologes, mais tous fort nouveaux.

b Bar.490.§ 41. app. [c]Baronius dit qu'il avoit toujours esté dans le martyrologe de France, jusqu'à ce que Molanus l'en eust osté. [Mais je ne sçay ce que c'est que ce martyrologe de France. Diverses Eglises se servent encore de celui d'Usuard, mais assurément Fauste n'y a jamais esté. Je ne voy point que Molanus dise rien de luy dans les editions qu'il a données d'Usuard en 1568 & 1583.]

§ 42. 'Cette raison, & les autres autoritez que nous venons de marquer, ont arresté Baronius qui d'abord avoit blasmé l'imprudence de ceux qui donnoient à Fauste le titre de Saint.

in app. 'Et il a écrit depuis qu'il ne vouloit point dire qu'il n'ait pu estre Saint, soit qu'il soit mort avant que l'Eglise eust condanné ses écrits, & dans la disposition de se soumettre à ce qu'elle en ordonne-

roit; soit qu'il ait mesme retracté ses erreurs, quoique cette retractation ne soit pas venue jusques à nous,'qui est la seule voie Fulg.ad Pet.c.31.p.234.
par laquelle ceux qui ont combatu la predestination peuvent
rentrer dans le nombre heureux des predestinez, selon les saints
Confesseurs d'Afrique.

'Ce changement de Baronius n'a pas empesché que d'autres Boll.16.jan.p.28.§3.
n'aient continué à dire qu'on le devoit plutost regarder comme
un heretique que comme un Saint.'On assure mesme que le Liri.p.53.
Maistre du sacré Palais a ordonné d'oster partout le nom de
Saint à Fauste, comme à un homme qui en estoit tout à fait indigne. Barrali trouve cette sentence severe, mais juste.[C'est
pourquoi en parlant de Fauste, & ramassant ce qu'on trouve
pour son histoire, il ne le traite jamais de Saint.

La veneration que l'Eglise de Riés rend à sa memoire, est ce
qu'il y a de plus fort pour luy. Mais quoique l'Eglise de Cagliari
qui est beaucoup plus considerable que celle de Riés, & bien
plus exposée à la vue, & à la censure des Papes,]'ait toujours ho- Spond.an.462.§.48.
noré comme Saint son Evesque Lucifer; quoiqu'elle en ait une
eglise; quoiqu'elle soit autorisée par Pierre des Noels,& mesme
à ce qu'on pretend par des miracles,[tout cela ne suffit pas pour
nous persuader ni que Lucifer ne soit pas mort dans le schisme,
comme les historiens & les Peres nous assurent, ni qu'il ait pu
estre Saint hors de l'Eglise.]'On voit que dans le VI. siecle l'Egli- Conc.t.4.p.1757.c.
se de Palence en Espagne honoroit comme un Saint Priscillien
V. Priscillien. l'un des plus infames heresiarques qui furent jamais:["& son
nom est demeuré encore longtemps depuis dans divers martyrologes, avec quelques autres des principaux de sa secte.

Nous voulons bien que ceux qui pourront se le persuader,
croient que Fauste s'est retracté de ses erreurs; ce que neanmoins il semble qu'Hormisda auroit dû savoir, & auroit dû dire.]'Hors cela c'est une chose terrible d'avoir combatu la grace Fulg.ad Pet.c.31.p.234.
de J. C;[& de l'avoir combatue avec encore plus d'artifice & de
malignité que d'ignorance; comme les plus grands hommes de
l'Eglise l'ont reproché à Fauste;]'& de n'avoir pas voulu ceder à Maug.t.1.p.604.
la verité, aprés que S. Augustin l'a rendue si claire à ceux qui ne
veulent pas s'aveugler eux mesmes,[ou plutost à ceux à qui l'enflure de l'orgueil n'a pas bouché les yeux du cœur. Car ces veritez sont encore plus de pratique que de speculation, plus du
cœur que de l'esprit: Et je ne sçay si on les peut combatre aprés
tant d'éclaircissemens par un simple defaut de lumiere.

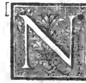
Fauste n'a pu estre Saint sans humilité, c'est à dire sans avoir

dans le cœur tout le contraire de ce qu'il soutenoit dans ses écrits. Le cœur peut aisément estre superbe, lors mesme que l'esprit est rempli des pensées de son infirmité & de son neant. Mais alors qu'on croit n'avoir receu de Dieu que la vie naturelle, & avoir de soy mesme l'amour de la justice & de la vertu, ne tenir que de soy mesme & de son libre arbitre ce poids, & cette bonne volonté qui nous porte vers Dieu, & qui nous discerne d'une infinité d'autres hommes, quel cœur peut estre assez pur pour estre humble, dans une doctrine si superbe, & pour s'abaisser audessous de tous les hommes, lorsqu'on croit avoir un si juste sujet de s'elever audessus d'eux.]'Ainsi quand nous croirions que toute la vertu de Fauste n'estoit qu'une vertu apparente, corrompue audedans par le ver de l'orgueil, & qui a receu une recompense digne d'elle par l'estime qu'elle luy a acquise devant les hommes, nous ne croirions que ce qui peutestre est vray de luy, & ce qui l'est certainement de beaucoup d'autres. Au reste nous en laissons le jugement à Dieu.

Maug t.1.p.593-595.



SAINT FELIX PAPE, III. DU NOM.



[NOUS avons marqué "sur Acace, comment aprés la mort du Pape Simplice, on elut en sa place sur la fin de 482, ou au commencement de 483, Felix III. du nom, comme on l'appelle ordinairement aujourd'hui, quoiqu'en effet il ne soit que le deuxieme."Il fut d'abord occupé par les affaires de l'Orient & par la condannation d'Acace de Constantinople: en quoy on ne peut douter qu'il n'ait témoigné toute la force & toute la vigueur digne d'un souverain Pontife; & qu'il n'ait fait voir qu'il avoit dans le cœur ce qu'il dit dans une de ses lettres,]'Qu'il faut qu'un Pasteur des ames vive pour

V. Acace §

Ibid. §

Conc.t.4.p. 1050.c.

la foy Chrétienne, & meure pour elle, si l'occasion le demande.

[On peut seulement douter s'il n'auroit point dû considerer davantage les suites terribles & funestes de la condannation d'un Evesque soutenu par un Empereur, & maistre de toutes les Eglises de l'Orient. Avec cela on voit dans toutes les lettres qu'il écrivit sur ce sujet, une charité pleine de compassion & de tendresse; & quelquefois aussi d'humilité,'comme quand il dit p.1088.a.b.
» à Zenon; Croyez-vous, grand Prince, que je ne repande point » de larmes en vous écrivant ceci, & que je ne me prosterne pas » en la maniere que je le puis aux piez de vostre majesté? Car je » n'ay pas de peine à me rabaisser devant les puissances de l'empi- » re, surtout pour une telle cause, aprés que l'Apostre a dit, qu'il » s'estoit fait le rebut & l'opprobre de tous les hommes.

'Dans une autre occasion, aprés avoir fait quelques ordonnances qui sont fort belles, il finit ainsi sa lettre:'Si quelqu'un a receu de Dieu d'autres lumieres que nous pouvons n'avoir pas eues, qu'il les communique pour edifier l'Eglise, selon l'ordre de l'Apostre, aprés que le premier s'est tu. Car le S. Esprit souffle où il luy plaist, surtout lorsqu'il s'agit de sa cause: Nous l'entendrons volontiers: & s'il nous decouvre quelque chose de nouveau, nous ne le rejetterons pas fierement, mais nous nous en servirons selon les regles.["Il tint un Concile au mois de juillet 484, où il deposa Acace, & un autre le 5 octobre 485, tant contre Acace,"que contre Pierre le Foullon; qui avoit usurpé le siege d'Antioche.

b. p.1072.a.b. V. Acace § 40. Ibid. § 48.

Les affaires de l'Orient ne luy firent pas oublier celles de l'Afrique,"où Huneric Roy des Vandales, persecutoit les Catholiques avec une incroyable barbarie.]'Felix en écrivit[l'an 483]à Zenon,[afin qu'il agist pour eux auprés des Vandales dont il estoit allié."Il secourut encore cette Eglise, par les excellentes regles qu'il prescrivit, pour recevoir à la communion ceux qui durant cette persecution, avoient abandonné la foy.]'Il tint sur cela un grand Concile à Rome le 13 mars 487,"& y fit lire une excellente lettre qu'il avoit faite sur cela, adressée aux Evesques de toutes les provinces,["peutestre de celles qui estoient particulierement soumises à sa jurisdiction.

V.S.Eugene de Cart. § Eva.l.3.c.20.p.350.c. Ibid. § Conc.t.4.p.1149. 4 p.1050.a|1072. Ibid. §

"Acace estant mort sur la fin de l'an 489, Felix ne voulut point communiquer avec Fravite son successeur, ni avec Eupheme, qui succeda l'an 490 à Fravite, parcequ'ils ne vouloient pas oster des diptyques le nom d'Acace.]'Lorsqu'Anastase eut esté declaré Empereur[au mois d'avril 491,]Felix luy écrivit pour l'assurer p.1168.b.

V. Acace § 52.

qu'il se réjouissoit de le voir elevé à cette dignité. Il ne communiqua pas neanmoins avec luy; mais aussi il ne prononça contre luy aucune condannation.

Outre les lettres de Felix, qui regardent l'Eglise Orientale, dont nous avons parlé amplement sur Acace, & celle où il regle la penitence des Africains, nous avons encore une lettre de recommandation pour Terentien, adressée à l'Evesque Zenon,] Boll.25.feb.p.508.d. 'qu'on croit estre celui de Seville, "que Simplice avoit fait son V. Acace §. a d.c. Vicaire dans l'Espagne.[a] Pour la lettre à Saint Cesaire d'Arles, c. on demeure d'accord qu'elle est de Felix IV.'On dit que celui-ci bastit une eglise de S. Agaper, auprés de celle de S. Laurent.. Marc.chr. 'Marcellin dit qu'il gouverna 12 ans[commencez,]depuis 482 Thphn Nphr. jusqu'en 494.'Theophane, non plus que Nicephore, ne luy donne que neuf ans, & joint sa derniere année avec la premiere d'A- Boll.25.feb.p.508.d. b c|apr.t.1.p.34.2. nastase, qui est l'an 491.[b] Les Pontificaux s'accordent avec ces deux auteurs: car ils luy donnent 8 ans, 11 mois, & quinze, 17, 18, ou 23 jours.[Ainsi il sera mort sur la fin de 491, ou au commen- Conc.t.4.p.1208.c. cement de 492.]'Et c'est à quoy il faut se tenir, puisque Gelase son successeur dit "qu'il avoit resisté à quelque ordre injuste du *Nos quoque.* c.d. Roy Odoacre:'Et il le dit aprés avoir parlé de ce que les Papes *&c.* Hilaire, Simplice, & Felix avoient fait, [de sorte qu'on ne peut pas dire qu'il parle au nom de l'Eglise Romaine en general. Or "Odoacre quitta entierement le sceptre, & se rendit à Theodo- V. son titre. ric dés le 27 fevrier 493. Ainsi on ne peut pas differer le commencement de Gelase jusques à l'année suivante, comme fait Marcellin. Victor de Tunes se rencontre à le mettre en 492. Mais je pense que c'est par hazard: Car il y met aussi Anastase II. successeur de Gelase.

Les Pontificaux disent que Felix fut enterré dans l'eglise de Bar.492.§1. Saint Paul.]'Baronius pretend que c'est luy qui est marqué dans Boll.25.feb.p.502. quelques martyrologes le 25 de fevrier.'D'autres le mettent le c p.502.503. 30 de decembre & en d'autres jours.[c] La distance du temps qui est entre luy & Saint Gregoire le Grand, fait juger que c'est luy "dont ce Saint se glorifie d'avoir tiré sa naissance, & qu'il dit V. Acace §. apr.t.1.p.34.2. avoir appellé à la gloire du ciel Sainte Tarsille sa tante.'Les Pontificaux ne mettent que cinq jours de vacance entre la mort de Felix, & l'election de Gelase qui luy succeda.

Anas.p.30. 'Cependant Anastase veut que dans un si petit espace de temps le Clergé de Rome ait fait une Constitution *de omni Ecclesiâ &c.*, Bar.492.§5. 'c'est à dire, selon Baronius, un reglement qui regardoit toute l'Eglise Catholique.[Cela est aussi probable, & aussi bien fondé,

ayant Anastase pour auteur, comme ce qu'Anastase dit de cette Constitution est clair & intelligible. Au moins j'avoue que je n'y comprens rien. Le Clergé pouvoit dans cette occasion faire quelque reglement pour l'election future, mais non pas prescrire des loix à toute l'Eglise.]

SAINT DANIEL STYLITE, PRESTRE ET ABBÉ DE CONSTANTINOPLE.

L'UN des premiers imitateurs de la vie si extraordinaire de Saint Symeon Stylite, a esté "S. Daniel, à qui on a donné pour ce sujet le mesme surnom de Stylite.]On y a encore ajouté celui d'admirable & de grand[qu'il a merité en ce que si S.Symeon a l'honneur d'avoir le premier donné l'exemple d'une vie dont les hommes avoient jusqu'alors paru incapables, S. Daniel a eu l'avantage de la pratiquer non dans les pays chauds de la Syrie, mais au milieu des froids & des vents de la Thrace, où il s'est vu quelquefois tout couvert de neiges, & d'autres fois en danger d'estre jetté par terre, avec la colonne sur laquelle il demeuroit. Dieu a sanctifié S. Symeon dans le desert, & de ce desert il en a fait une ville par la foule du monde, qui accouroit de toutes parts pour voir ce miracle de l'univers; & il a tiré du desert S. Daniel, pour le faire vivre à la porte de la premiere ville de l'Orient, afin que sa colonne fust une colonne de pieté & de penitence opposée aux voluptez & aux autres vices dont on peut dire que toutes les cours des Princes sont des écoles.]

NOTE I.

Thdr. L.1.p. 554.b|556.c.

vers l'an 405.

'Il naquit au mois de septembre"dans un village de la Mesopotamie nommé Maratha, qui n'estoit pas eloigné de l'Euphrate,

Sur.11.dec.p. 120.§ 2.

ni de la ville de Samosates,[qui est de l'autre costé de cette riviere dans la province Euphratesienne. Son pere se nommoit Eliu, & sa mere Marthe.[Car les noms Juifs estoient fort ordinaires dans ce pays là.]Sa mere qui estoit sterile l'obtint de Dieu par ses prieres, en luy promettant de le luy offrir, & elle connut deslors par une vision qu'il devoit estre un jour une des grandes
53. lumieres de l'Eglise. Il n'avoit encore que cinq ans,"lorsque son vers 410.
pere & sa mere le menerent en un monastere, dans le dessein de l'y consacrer à Dieu. Et ils avoient mesme differé jusqu'à ce temps là de luy donner un nom, afin qu'il le receust de Dieu mesme par un de ses serviteurs. Ils prierent donc l'Abbé de le nommer,& l'Abbé dit qu'il falloit consulter Dieu. Il dit ensuite à l'enfant d'aller prendre un des livres qui estoient sur l'autel, selon l'auteur de sa vie. L'enfant apporta celui du Prophete Daniel; & l'Abbé considerant en cela l'ordre de la providence, luy don-
Aug. in ps. 132. p. 630. 2. a. na le nom de ce Prophete,'qui est le modele des saints Religieux.
a Sur. 11. dec. p. 220. § 4. [a]Il ne voulut pas neanmoins le recevoir encore dans son monastere, à cause de la foiblesse de son age, & obligea ses parens de le remener chez eux pour l'elever. Mais des qu'il eut atteint l'age de douze ans,"il s'en vint sans en rien dire à personne, en vers 417.
un monastere qui estoit à une demie lieue"de son village, où se 12 stades.
jettant aux piez de l'Abbé, il le conjura de le recevoir au nombre de ses disciples,& de luy donner l'habit de Religieux. L'Abbé luy representa qu'il n'avoit point encore l'age & la force de supporter les peines & les mortifications d'une vie si dure. Mais il luy répondit en ces termes: Je viens ici pour vivre à J. C, & pour « mourir à ma chair. Si mon corps y succombe, j'accepterai vo- « lontiers une mort qui m'est si avantageuse, plutost que de regar- «
55. der derriere moy. Cette réponse genereuse toucha l'Abbé.'Il « en parla à ses Religieux, qui crurent qu'une ardeur si extraordinaire, ne pouvoit venir que de Dieu. Ainsi il fut receu dans la maison sans qu'on luy donnast neanmoins encore l'habit. Son pere & sa mere sceurent bientost où il estoit, & le vinrent voir, non pour le detourner de se consacrer à Dieu, mais ce qui est bien extraordinaire, pour l'y animer mesme de plus en plus. Et ils presserent mesme l'Abbé de luy donner deslors l'habit en leur presence. L'Abbé prit sur cela l'avis de sa communauté, & trouvant qu'elle y consentoit, il la fit assembler dans l'eglise, il lut à Daniel la regle sainte du monastere, luy coupa les cheveux, & luy donna l'habit de la religion. Il renvoya ensuite son pere & sa mere chez eux, en leur recommandant de ne venir pas souvent voir

voir leur fils: Et le Saint demeura dans le monastere, où il s'avança de plus en plus en vertu aussibien qu'en age.

'Au bout de quelque temps l'Abbé se trouva obligé d'aller à Antioche, & il y mena Daniel avec quelques autres de ses Religieux. Ils vinrent au bourg de "Telanisse auprés duquel Saint Symeon Stylite demeuroit sur sa colonne[depuis l'an 423: & il n'y eut personne qui n'admirast une maniere de vie si nouvelle: Mais Daniel qui souhaitoit depuis quelque temps de venir voir le Saint, & n'en avoit pu obtenir la permission, ne l'admira que pour s'animer d'un nouveau zele, & pour travailler à imiter la vertu d'un si grand homme. On marque que luy seul eut le courage, ou la force de monter sur la colonne, aprés en avoir eu la permission de son Abbé.'Il s'entretint là avec le Saint qui luy imposa les mains, & luy predit que Dieu luy feroit la grace de souffrir beaucoup pour sa gloire.[On ne dit point s'il visita alors les saints lieux de la Palestine,]'comme il l'avoit aussi souhaité.'Il est certain qu'il revint à son monastere, & y demeura tant que son Abbé vécut. On l'en voulut mesme elire Abbé: mais son amour pour la retraite & le silence, l'emporterent sur la violence que ses freres vouloient faire à sa modestie; & ils furent obligez d'agréer une personne qu'il leur presenta pour les gouverner au lieu de luy.

(margin: 56. — NOTE 2. — 57. — 56. — a 57.)

'Se croyant libre par ce moyen[de suivre les mouvemens que Dieu luy donnoit,]il quitta secrettement son monastere & vint retrouver S. Symeon, auprés duquel il passa 14 jours. L'amour d'une entiere solitude l'empescha d'y demeurer davantage, 'quoique Saint Symeon taschast de le retenir auprés de luy. Son dessein estoit d'aller d'abord visiter les saints lieux de Jerusalem, & la crainte des Samaritains, qui avoient alors pris les armes contre les Chrétiens, ne l'en eust pas empesché, parcequ'il ne craignoit pas la mort, & qu'il mettoit sa confiance en celui[2] à qui il avoit consacré sa mort & sa vie.'Mais il rencontra en chemin un vieillard qui ne put approuver son dessein, & qui luy dit que Dieu ne veut pas que nous exposions nostre vie sans sujet. Il luy conseilla d'aller plutost à Constantinople, où il trouveroit de grands secours pour la pieté. Daniel se rendit sans peine à ce conseil, sans ecouter le desir extreme qu'il avoit d'aller adorer les lieux sanctifiez par les actions & les souffrances du Sauveur du

(margin: Ibid. — 1. — 2. — 58.)

1. 'Theodore le Lecteur paroist avoir cru que S. Daniel avoit esté un temps considerable sous la discipline de S. Symeon:[mais nous avons cru qu'il valoit mieux suivre sa vie.] Thdr. L. 1. p. 554. b.

2. *sive vivimus, sive morimur, Domini sumus.*

§ 8.9. monde :'& il l'executa avec encore plus de joie, lorsque diverses circonstances luy eurent donné lieu de croire"que c'estoit Saint &c. Symeon qui luy estoit apparu sous la figure de ce vieillard.

§ 9. 'Il vint donc à Constantinople,[& ce fut"apparemment en Note 3.
§ 11. 452, sous le regne du pieux Empereur Marcien,]'& lorsque
§ 9. Anatole estoit Evesque de cette Eglise.'Il passa les sept premiers jours dans[les logemens de l'eglise celebre de]S. Michel,[qui estoit hors de la ville du costé du Nord,]'& s'en alla ensuite dans un temple"d'idoles, pour y combattre, à l'exemple de S. Antoine, Note 4. contre les demons qu'on disoit habiter en ce lieu, & faire de grands maux aux environs. Il y entra armé du signe de la croix,& du chant des pseaumes, & alla prier à genoux dans tous les coins
§ 10. pour les en chasser.'Ils luy firent durant trois nuits de grands bruits & de grandes menaces pour l'en chasser ; Mais au lieu de leur ceder, il s'y enferma mesme, & en boucha toutes les portes, n'y laissant qu'une fenestre par où il pouvoit recevoir de la nourriture"& parler à ceux qui le venoient voir.' &c.

§ 10.14. 'Les demons cederent enfin à celui qui ne leur cedoit pas, &
§ 12. cesserent d'infecter tout ce quartier.'Ce ne fut neanmoins que pour peu de temps: ils recommencerent bientost aprés leurs attaques; mais aussi inutilement que la premiere fois. Et aprés l'avoir menacé de le jetter dans la mer, ils ne purent resister à la menace qu'il leur fit luy mesme de la justice divine"qui les doit un &c. jour precipiter au fond de l'abysme.

[Ne pouvant donc le vaincre par eux mesmes, ils tascherent
§ 11. de le vaincre par les autres.]'Comme tout le monde accouroit pour voir ce miracle de la grace, & estre témoin de la victoire de Dieu sur l'enfer ; quelques Ecclesiastiques s'imaginerent que la reputation de cet inconnu leur faisoit tort,& que[le peu d'aumosnes]qu'on luy faisoit, diminuoit leurs revenus. Ils allerent faire diverses plaintes contre luy a l'Evesque Anatole, pour obtenir qu'il le fist chasser. Mais comme ils avouoient qu'ils le connoissoient encore fort peu, Anatole leur fit voir qu'ils estoient
§ 12. bien injustes de persecuter un homme sans le connoistre.'Ils revinrent bientost en criant que c'estoit un hypocrite,"un homme &c. insupportable. Anatole l'envoya querir,s'informa de sa foy,de sa conduite, du sujet pour lequel il estoit venu là ; & en fut tellement satisfait, qu'il l'embrassa, & le regarda toujours depuis comme un vray serviteur de Dieu.[Ce Prelat fut bientost recompensé de la sagesse avec laquelle il avoit agi en cette rencontre.]
§ 13. 'Car estant tombé dangereusement malade, il eut recours au

Saint, qui le vint voir & le guerit, & ne voulut point accepter
de luy d'autre recompense, que le pardon de ceux qui l'avoient
calomnié, & la liberté de vivre en la maniere que Dieu luy inspi-
reroit. Ainsi il s'en retourna à sa retraite ordinaire, & en boucha
l'entrée comme auparavant.'Il y vécut durant pres de neuf ans 514.
dans la penitence & dans la priere ; & Dieu le rendit illustre par
plusieurs miracles qu'il luy fit faire.

en 450 ou 461. 'Au bout de ces neuf ans,"il eut une vision qui luy fit juger que 513.
Dieu demandoit de luy qu'il imitast la vie de S. Symeon, qu'il
avoit appellé à luy dans ce temps là mesme : il le confirma dans
cette pensée par une rencontre remarquable.'Car S. Symeon ayant 514.
1. ordonné à Serge son disciple, de porter aprés sa mort,'sa*coulle
* cucullam. à l'Empereur[Leon, qui avoit succedé en 457 à Marcien,]ce Prin-
ce occupé à d'autres affaires, ne témoigna pas se mettre beaucoup
en peine de ce present : De sorte que Serge se resolut de le rem-
porter en Syrie. Mais estant allé au monastere des Acemetes[qui
fleurissoit alors sous la conduite de S. Marcel,]il y entendit par-
ler si avantageusement de Daniel, qu'il le vint voir, luy donna
la coulle de S. Symeon, jugeant que c'estoit à luy que Dieu l'en-
voyoit, & non pas à l'Empereur ; & il se resolut de demeurer au-
prés de luy.'Il eut peu aprés luy mesme une vision, où on luy or- 515.
donna de dire à Daniel de sortir du temple, & d'entreprendre
quelque chose de plus grand.

'Daniel ne pouvant donc plus douter de la volonté de Dieu, Ibid.
pria Serge de luy trouver dans les montagnes voisines, un lieu
solitaire qui fust propre pour son dessein. Une colombe marqua
ce lieu à Serge : Un ami donna une colonne : On y fit un chapi-
teau ; on la dressa, & tout estant prest, Daniel fit ouvrir le tem-
ple durant la nuit, monta sur la colonne, & y adressa à Dieu cette
» priere : JESUS CHRIST, mon Dieu, je vous rends gloire de
» tous les biens dont vous m'avez comblé, & de la grace que vous
» m'avez faite d'embrasser ce genre de vie. Mais vous savez, Sei-
» gneur, qu'en montant sur cette colonne, je ne m'appuie que sur
» vous seul, & que je n'attens que de vous l'heureux succés de
» mon entreprise. Agréez donc mon dessein : fortifiez-moy pour
» fournir cette penible carriere : donnez-moy la grace de la ter-
» miner saintement.

NOTE 5. 'Ce fut sur la fin de l'été "de l'an 460 ou 461, que S. Daniel com- 516.
mença à vivre sur une colonne,'Elle estoit placée sur une monta- 525.
gne,'dans le quartier appellé Anaple, ou Esties, environ à une Thdr. L. 1. p. 554. b|Gyl. de Bosp. l. 2. c. 10. p. 147. 148.

1. Il est à remarquer que cette coulle estoit une peau de mouton, dont S. Symeon se couvroit la teste.

lieue & demie de Constantinople par mer, & à trois par terre du costé du Nord. C'estoit là qu'estoit l'eglise de S. Michel, qui luy avoit d'abord servi de retraite.

[On peut aisément juger à quelles peines & à quels travaux s'engageoit Saint Daniel, en se consacrant à Dieu pour passer le
Sur. 11. dec. p. 216. § 31. 33. reste de ses jours à l'air sur une colonne.]'Aussi nous verrons que les Empereurs & les Imperatrices, les Rois étrangers, & toutes sortes de personnes venoient admirer ce rare exemple de patience & de courage. Il paroist qu'il estoit toujours debout,'ce qui
§ 17. fit qu'en peu de temps, ses piez & ses jambes devinrent tout enflez, pleins d'ulceres & de plaies;'&"la plante de ses piez s'ouvrit *solea à tendi-*
§ 48. & se dechira en divers endroits:'De sorte que quand il vint à *nes discissa.*
§ 44. 45. Constantinople pour défendre la foy contre Basilisque, il fallut qu'on le portast, parcequ'il ne pouvoit marcher, & qu'on rendist à sa penitence le mesme honneur que la vanité faisoit rendre à la fausse majesté des Consuls.

[Il est visible qu'il se reduisoit pour la nourriture aux choses
§ 35. les plus viles, & les plus simples,]'puisqu'un calomniateur voulant dire qu'il n'estoit pas aussi abstinent qu'on le croyoit, l'accu-
§ 38. sa de manger du poisson.'Tite l'un de ses disciples, dont nous parlerons dans la suite, ne le voyant jamais manger, voulut s'en informer exactement, & savoir de quoy il se nourrissoit. Ainsi un soir lorsqu'aprés les cantiques de Vespres, les autres alloient se reposer, il sortit secrettement du dortoir, & s'alla cacher auprés de la colonne, pour voir ce qu'on apporteroit au Saint. Il fit la mesme chose durant sept jours, sans jamais le voir manger. Enfin il luy avoua la peine où il estoit, & le pria de luy dire s'il mangeoit & s'il buvoit. Daniel l'assura qu'il le faisoit, Et j'use, dit-il, des « alimens autant qu'il est necessaire pour la conservation de mon « corps. Car nous ne vivons pas [& nous ne mangeons pas,] pour « avoir le plaisir de manger; mais nous mangeons pour pouvoir « vivre. «

[Dieu le rendit celebre par l'esprit de prophetie qu'il luy donna, comme nous le verrons dans la suite, & par un grand nombre de miracles. Il sembloit avoir un don particulier, pour chasser les demons des corps, & en mesme temps des ames qu'ils pos-
§ 20. sedoient.]'Il faisoit ordinairement monter sur sa colonne ceux
§ 19. qui avoient recours à luy; & il leur imposoit les mains;'ce qu'il faisoit assez indifferemment à l'égard de toutes sortes de person-
§ 23. 50. nes.'Il les faisoit aussi quelquefois frotter avec de l'huile des Saints, [c'est à dire l'huile des lampes qui bruloit devant leurs

reliques, par laquelle on voit que Dieu a souvent fait des miracles. Il faut sans doute expliquer]'de la mesme maniere l'huile 5.dec.p.171.§ 64.
de la sainte Croix, dont S. Sabas se servoit pour le mesme usage.

'Il entretenoit ceux qui le venoient voir, des choses qui leur 11.dec.p.227.§ 36.
estoient veritablement utiles pour le salut de leur ame;'de l'amour des pauvres & du prochain, de la charité, du jugement 534.
dernier, & des recompenses de l'autre vie.[Quoiqu'il n'eust jamais étudié l'eloquence,]'sa parole neanmoins penetroit les Ibid.
cœurs, & ne contribuoit pas moins que l'exemple de sa vie, à gagner les ames à J. C. & à leur faire embrasser la voie étroite.

Dieu luy donna plusieurs disciples, dont nous verrons que quelques uns se sont rendu celebres par leur vertu.'Ils demeu- 511.
roient au pié de sa colonne, où ils formoient une espece de monastere, sans neanmoins avoir de maison, ni aucun edifice,'le 534.
Saint ne voulant pas souffrir qu'ils en eussent, comme ceux de Saint Symeon Stylite n'en avoient point eu. Enfin neanmoins
en 467 ou 468. l'Empereur Leon, malgré toute sa resistance"fit faire quelques maisons tant pour eux, que pour les hostes qui venoient visiter le Saint.

'Quelque severe qu'il fust à luy mesme, il estoit plein de com- 518.
passion & de tendresse pour les maux des autres. Sa vertu aussi ne l'enfloit point de vanité :'& quelque estime que les autres 552.
fissent de luy, il demeuroit toujours, je ne dis pas dans la moderation, mais dans un esprit de contrition, & dans une humilité profonde: De sorte que le plus grand de tous ses miracles, estoit de ce qu'un homme qui faisoit tant de miracles, ne croyoit point avoir rien qui l'elevast audessus des autres hommes. Il estoit tres reservé à juger des autres, & à se méler des difficultez qui regardent la doctrine de l'Eglise; Quelquefois lorsque des personnes venoient l'importuner par les plaintes qu'ils luy faisoient contre des Evesques; il leur répondoit: Si vous vous plaignez que ces personnes n'enseignent pas une veritable doctrine; cherchez ce que les Apostres & les Peres ont enseigné, & contentez-vous de cela: Que si vous trouvez à redire à leur conduite; laissons cela au jugement de Dieu, & de ceux à qui il a commis le soin des affaires de l'Eglise.[Il arrestoit ainsi par son humilité l'inquietude & le faux zele d'un grand nombre de personnes qui jugent souvent avec precipitation & avec temerité, des actions des autres, & qui souvent condannent tout ce qu'ils ne comprennent pas. Mais dans les maux veritables & importans, il ne manquoit ni de lumiere pour connoistre la verité, ni de zele

pour la défendre. C'est ce qui parut admirablement du temps
§ 41-43. de Basilisque,'lorsqu'il quitta le repos de sa colonne,"pour venir en 476. V.
défendre la foy, qu'il menaça ce Prince de tous les foudres de la Acta de C. § 7, 8.
colere de Dieu, qu'il le traita de nouveau Diocletien, & qu'il
luy écrivit en des termes si forts, que personne n'osa se charger
de luy en faire le raport.

[Comme la tentation de la vanité estoit l'ennemi qu'il avoit
le plus à craindre dans une vie si extraordinaire, Dieu luy fournit
d'abord quelques occasions de s'humilier. Car il paroist que S.
p. 223. § 16, 24. Gennade qui avoit succedé à Anatole en 458,]'luy fut peu favorable
durant plusieurs années, soit qu'il se fust laissé aller à quelques
mauvais raports qu'on luy en avoit faits,[soit qu'il craignist
l'illusion du demon, & les suites fascheuses, qu'on a toujours
quelque sujet de craindre dans les choses nouvelles & singulieres.]

§ 16, 17. 'Il arriva outre cela que la colonne du Saint estoit placée sur les
"terres d'un nommé Gelase, mais si loin des terres en culture, agri
qu'elle ne luy pouvoit causer aucune incommodité. Cependant
comme on l'avoit dressée sans luy en demander la permission, il
en vint faire de grandes plaintes à l'Empereur Leon, & à Gennade.
Leon ne s'en mit pas fort en peine: mais Gennade dit qu'il
falloit faire descendre le Saint, & le punir. Sur cela Gelase courut
en colere pour le faire descendre: Mais une tempeste qui
survint comme pour s'opposer à luy de la part de Dieu, & le conseil
de diverses personnes qui furent touchées de cet accident,
l'ayant adouci, il voulut seulement, comme pour sauver son
honneur, que le Saint descendist, luy promettant de le laisser remonter
aussitost aprés. Il fit mesme plus: Car dés qu'il vit que le
Saint estoit descendu cinq ou six echelons, il le pria de remonter;
& depuis cela il luy fit dresser une autre colonne plus forte,
§ 22. & plus haute que la premiere, sur'laquelle le Saint monta vers
l'an 463.

§ 18. 'Peu de temps aprés il guerit un jeune homme possedé du demon,
& fut en mesme temps le medecin de son corps & de son
'ame. Car quoiqu'il fust fils unique, neanmoins son pere pour
reconnoistre cette grace, le consacra à Dieu, luy fit recevoir l'habit
§ 19. monastique, & le mit sous la discipline du Saint.'Il chassa de
mesme les demons qui possedoient la fille & la femme"de Cyrus, V. Theodose II. § 18.
qui avoit esté si celebre sous Theodose le jeune, & par son credit
& par sa disgrace. Comme Cyrus excelloit dans les belles lettres,
il fit une epigramme à la louange du Saint; & la fit graver
sur sa colonne.

V. Leon § 6. 'Ses prieres obtinrent un fils"à l'Empereur Leon: mais il ne § 21. vécut pas, Dieu ayant mieux aimé le faire regner dans le ciel que sur la terre. Leon témoigna toujours beaucoup de respect & d'affection[pour le Saint.]'L'Imperatrice Eudoxie, veuve de § 22. Valentinien III, ne luy en témoigna pas moins, depuis qu'elle
Ibid. § 8. fut venue demeurer à Constantinople"en l'an 462. Elle le pria mesme de vouloir venir demeurer sur ses terres, où elle luy promettoit toutes sortes de commoditez. Mais le Saint ne voulut point quitter le lieu que Dieu luy avoit marqué. Il passa seulement alors de sa premiere colonne, à celle que Gelase luy avoit fait faire; où il fit paroistre encore plus de vertu que sur la premiere.

'Aussi il y fut eprouvé par de nouvelles tentations. Une miserable nommée Basienne, gagnée par quelques heretiques, fit semblant d'estre malade, pour pouvoir rendre ou le Saint mesme, ou quelqu'un de ses disciples, le compagnon de ses crimes. Elle voulut avoir au moins la satisfaction de faire croire qu'elle avoit fait ce qu'elle n'avoit pu faire. Mais l'auteur d'un si detestable conseil en fut luy mesme le vengeur, & entra visiblement dans le corps de celle dont il possedoit des auparavant le cœur & la langue; & l'esprit de mensonge la contraignit, par l'ordre de Dieu, d'avouer la verité. Il fallut recourir à celui que l'on avoit voulu diffamer, qui n'ayant pas moins de charité que de pureté, obtint de Dieu pour elle, qu'il chassast le demon de son corps &
V. Leon § 11. de son ame.'Nous raportons"autrepart comment le Saint predit § 24.27. le grand embrasement qui arriva à Constantinople le 2 septembre de l'an 465. § 22.23.

en 465. * V.S.Gennade. 'Ce fut"en ce temps là mesme*que le Patriarche S. Gennade, § 24. pressé par l'Empereur, le vint visiter pour l'ordonner Prestre. Le Saint témoigna en termes obscurs qu'il lisoit dans son cœur, que ce n'estoit pas de luy mesme qu'il venoit;'& ne voulut jamais § 25. permettre qu'il montast sur sa colonne, ne pouvant se resoudre à accepter une dignité dont il se croyoit indigne. Aprés que le Patriarche eut attendu longtemps pour monter; enfin, il dit à son Archidiacre de faire ce que l'Eglise pratiquoit dans les ordinations. Il fit luy mesme les prieres ordinaires, declara qu'il ordonnoit Daniel Prestre de la sainte Eglise, & tout le peuple « cria, selon la coutume: Il en est digne. Daniel n'osa resister davantage, depeur de resister à l'ordre de Dieu; il fit apporter une échelle. Ainsi le Patriarche monta, le rendit participant du saint Sacrifice,[qu'il put bien offrir alors,]luy donna, & receut de luy

la communion: & Daniel pria pour le peuple, & fit les autres choſes que les Preſtres ont accoutumé de faire. Il y a bien de l'apparence que quand S. Gennade fut monté ſur la colonne, il fit ce qu'il n'avoit pu faire d'en bas, qui eſtoit d'impoſer les mains
Nyſ.v.Gr.T.t. 3.p.544.545. à Daniel;]'comme nous liſons dans l'hiſtoire, que S. Gregoire Thaumaturge fut auſſi declaré Eveſque en ſon abſence; & qu'en-
Sur.11.dec.p. 230.§54. ſuite on fit les ceremonies ordinaires de ſon ordination.'Saint Daniel exerça depuis les fonctions du ſacerdoce, & celebra les ſaints Myſteres ſur ſa colonne, il les diſtribuoit auſſi aux autres.

§26. 'Ce fut un peu aprés ſon ordination que l'Empereur Leon vint luy meſme le viſiter, & ſe proſterner à ſes piez, reconnoiſſant que le comble des dignitez eſt audeſſous du merite de la vertu.
§21.26. 'Il luy fit faire une troiſieme colonne, compoſée de deux gran-
§28. des, & d'une plus baſſe au milieu,'où le Saint pouvoit ſe retirer
§26. dans les orages.'Car les deux grandes eſtant plus elevées que celles dont le Saint s'eſtoit ſervi juſqu'alors, elles l'expoſoient auſſi
§28. davantage à toutes les injures de l'air.'Elles penſerent en effet
§29.30. eſtre"abatues l'hiver ſuivant, par la violence des vents.'L'Empe- en 466.
reur le vint voir ſur cela, & eſtant tombé de cheval en s'en retournant, ſon ecuyer nommé Jourdain, eut recours au Saint, pour eviter la colere de ce Prince cruel & implacable, & par ſon moyen obtint ſa grace,"en abjurant l'hereſie Arienne qu'il pro- &c.
§31.33. feſſoit.'Leon amena peu aprés"Gobaze Roy de Colchide*voir V. Leon § 13.
le Saint. * &c.

Ugh.t.6.p.1157. b. 'Daniel ſe ſervit de ces viſites que luy rendoit Leon, pour luy donner diverſes inſtructions tres utiles, & ſurtout pour l'exhorter à pardonner avec facilité, & à combatre la dureté & l'inhumanité[qui luy eſtoit naturelle,"comme les hiſtoriens l'ont remar- V. Leon § 2.
Sur.11.dec.p. 226.§31.33. qué.]'L'hiver ſuivant,"Daniel demeura au moins deux nuits & en 467.
un jour tout couvert de glace & de neige: ce qui le contraignit de ſouffrir que l'Empereur fiſt faire un toit ſur ſa colonne. Il recompenſa ce Prince,'en l'aſſurant que"Genſeric Roy des Van- Ibid.
dales ne feroit point les maux"que l'on apprehendoit alors de V. S. Leon § 16.
§34. luy. Il obtint peu aprés de Leon,'qu'il fiſt apporter d'Antioche "quelques reliques de Saint Symeon Stylite, qui furent miſes en V. Saint Symeon § 2. &c.
une chapelle de ce Saint†que l'on baſtit auprés de la colonne de †
§39.50. Daniel:'Et il renvoyoit quelquefois à cette chapelle, ceux qui avoient recours à luy, afin qu'on attribuaſt à ce Saint l'honneur de leur gueriſon.

§35-39. [Il faut apparemment placer entre les années 467 & 475,]'ce que ſa vie raporte de la converſion du Comte Edran, dont nous parlerons

parlerons dans la suite, & de la guerison corporelle & spirituelle de quelques heretiques, qui avoient accusé le Saint de n'estre pas aussi sobre qu'on le croyoit. Ces personnes pour luy témoigner leur reconnoissance,'firent graver son image sur de l'argent, & eux à ses piez, & mirent cette image dans l'eglise de Saint Michel.

V. Leon § 18. [L'an 469,]'Saint Daniel predit à Zenon"que Dieu le conserveroit dans une expedition,[où il avoit plus à craindre les ennemis domestiques, que les étrangers.]Zenon estoit alors gendre de l'Empereur Leon: Il devint depuis Empereur luy mesme; V. Zenon § 6. [en l'an 474,]& estant venu"consulter le Saint sur le soulevement que Basilisque formoit contre luy[en 455,]il luy predit qu'il perdroit l'Empire pour quelque temps; mais que Dieu l'y rétabliroit ensuite. § 40.

[Ce fut particulierement ce soulevement de Basilisque, qui fit admirer la sagesse de la providence, dans l'autorité qu'une vie si extraordinaire & tant de miracles avoient acquise à S. Daniel sur l'esprit des peuples.]'Car Basilisque s'estant declaré pour l'heresie Eutychienne, les Catholiques eurent recours à S. Daniel,"qui descendit alors de sa colonne par l'ordre de Dieu, confondit les heretiques par ses paroles & par ses miracles, & reduisit Basilisque mesme à se venir jetter à ses piez, & à casser tout ce qu'il avoit fait contre l'Eglise.[Nous ne touchons ceci qu'en un mot, parceque nous l'avons raporté plus amplement"en un autre endroit.]'Daniel remonta ensuite sur sa colonne, où Zenon le vint voir avec l'Imperatrice Ariadne sa femme,"des qu'il eut recouvré l'Empire. § 40-48|Thdr. L.p.556.c.d|Thphn.p.104.d. en 476. V. Acace de C.§ 7,8. en 477. Sur.11.dec.p. 229.§ 48.49.

[Le Saint vécut encore environ 18 ans depuis cela;]'& rendit cette derniere partie de sa vie illustre par divers miracles, entre lesquels'on peut remarquer ceux qui se faisoient, en mettant quelqu'une de ses lettres sur les malades. § 49-51. § 50.

V. Acace § [''Il arriva l'an 484,un fort grand trouble dans l'Eglise,au sujet d'Acace de Constantinople, que le Pape Felix III. avoit deposé: Et ce trouble separa durant pres de 40 ans l'Eglise de Constantinople, & toutes les autres de l'Orient, de la communion de celle de Rome. Il y eut neanmoins quelques monasteres dans Constantinople, qui se separant d'Acace & de ses successeurs, demeurerent unis aux Papes. La vie de Saint Daniel ne dit point quelle part il prit à cette division. Il y a neanmoins bien de l'apparence qu'il ne se separa point des Evesques, & du corps de

1. *ex argento figuram effinxerunt.* [ce qui peut aussi marquer une medaille ou une statue.]

§ 52. l'Eglise de Constantinople,]'puisqu'outre qu'il ne souffroit pas
§ 54.55. aisement qu'on luy fist des plaintes des Prelats;'Eupheme de Constantinople vint l'assister à la mort, & mit son corps dans le tombeau.

§ 53. 'Il predit sa mort comme il avoit predit tant d'autres choses: Et lorsqu'elle fut proche, il fit écrire une petite exhortation pour ses disciples, qui fut comme le testament qu'il leur laissa: Voici ce qu'elle portoit: Mes enfans & mes freres: (car vous estes l'un « & l'autre; mes enfans, parceque je suis vostre pere spirituel, & « mes freres, parceque Dieu est nostre pere commun à tous,) je « m'en vas à ce pere commun. Je vous aime trop pour vous laisser « orfelins & dans la douleur d'avoir perdu vostre pere. Je laisse à « avoir soin de vous à ce Pere[celeste]qui m'a creé comme vous « tous. Luy qui a fait toutes choses avec sagesse & avec raison, qui « a aussi abaissé les cieux, qui est descendu sur la terre, qui est « mort, & qui est ressuscité pour nous, luy mesme demeurera avec « vous. Comme[souverainement]sage, il vous preservera du mé- « chant. Comme le maistre[absolu de toutes choses,]il vous con- « servera selon sa volonté. Comme pere, il vous redressera avec « bonté, si vous venez à vous egarer, & il vous tendra les bras de « sa misericorde pour vous ramener à luy. Par une suite de la bon- « té avec laquelle il s'est livré luy mesme à la mort pour nous; il « conservera la paix & l'union entre vous, & fera que vous ne « soyez tous qu'un devant son pere. Embrassez l'humilité, prati- « quez l'obeissance, exercez l'hospitalité, gardez les jeûnes, ob- « servez les veilles, aimez la pauvreté, & surtout conservez la « charité, qui est le premier & le plus grand commandement. « Tenez-vous fermement attachez à ce qui regarde la pieté. Evi- « tez la zizanie des heretiques. Ne vous separez jamais de l'Eglise « vostre mere. Si vous faites toutes ces choses, vostre vertu sera « parfaite. «

§ 54. 'Trois jours avant sa mort il offrit le sacrifice sur le minuit, & on pretend qu'il vit alors les Saints & les Anges qui venoient le recevoir, & qu'un possedé disoit qu'il les voyoit, & qu'il seroit delivré à l'heure que mourroit le Saint: ce qui arriva effectivement. Il ordonna qu'une dame de pieté nommée Rhaïs, à qui il avoit autrefois obtenu un fils, auroit seule le droit de regler ce qui regardoit sa sepulture. Il alla ainsi se reposer en paix,[l'onzieme decembre sans doute, auquel l'Eglise greque & la latine en font la feste; vers l'an 494,]lorsque l'Eglise de Constantinople estoit gouvernée par Eupheme[ce genereux défenseur des dog-

mes Apostoliques, & l'Empire d'Orient par Anastase.]

'Son nom & sa sainteté ont esté connus par Theodore le Lecteur,[qui écrivoit fort peu aprés, & ensuite par Theophane & par d'autres historiens grecs.]'Victor de Tunes met un Daniel entre les plus illustres solitaires, qui florissoient vers l'an 490. 'Entre les Abbez de Constantinople"qui demanderent l'an 518, le rétablissement de la foy Catholique, on nomme Babylas Prestre & Abbé du monastere de la colonne de S. Daniel.'Ce mesme Babylas parut encore dans le Concile de Constantinople en 536; '& il y prend la qualité d'Abbé du monastere de S. Daniel Stylite, de Saint Jean dans le petit fond, & de Saint André pres de la colonne.

Thdr.L.p.554. b|556.c.d.
Vict.T.
V. Hormisda.
Conc.t.5.p.173. c.
p.8.c.
p.33.d.

Entre les disciples de S. Daniel, sa vie loue particulierement la vertu de Tite & d'Anatole.'Tite, qui dans le monde se nommoit Edrane,"estoit un seigneur barbare,'toujours nourri dans la guerre & dans le carnage, & qui commandoit quelques troupes de sa nation. Il estoit fort brave: c'est pourquoi l'Empereur Leon l'avoit attiré à son service, & luy avoit donné la charge"de grand Ecuyer.'Comme Leon envoyoit toutes les personnes de qualité voir Saint Daniel, & recevoir sa benediction,'il y envoya aussi Edrane: Et ce barbare fut si touché des instructions que le Saint luy donna, & de l'exemple de sa vie, qu'il resolut à l'heure mesme"de quitter tout & d'embrasser l'état monastique. Il fit assembler tous ceux qui estoient à luy, leur representa la vanité de toutes les choses de la terre,'& combien il estoit indigne de voir des hommes repandre le sang des hommes; Que pour luy il estoit resolu de ne plus servir que J.C, & de ne plus travailler que pour le salut de son ame; qu'il les exhortoit tous à le suivre, & que ceux qui ne le voudroient pas, pouvoient se retirer où il leur plairoit.'Ce discours animé du feu du S. Esprit, & de l'eloquence de la grace, toucha deux barbares, qui n'avoient jamais entendu parler de J. C. Les autres se contenterent de l'argent qu'il leur donna, & se retirerent. Ainsi Edrane libre de tout, receut l'habit monastique des mains de Daniel, avec les deux barbares qui l'avoient suivi, & changea son ancien nom en celui de Tite. L'Empereur fut fasché de sa resolution, & luy en fit faire des reproches; mais rien ne le put ebranler.'Il estima mesme enfin ce qu'il avoit condanné d'abord; & quand il visitoit S. Daniel, il alloit aussi voir Tite, & recevoit avec joie les instructions qu'il luy donnoit. Tite marcha toujours avec courage"jusqu'au bout de sa course,'& se signala surtout par l'exactitude qu'il avoit à ne

Sur.11.dec.p.217.
NOTE 6. 536.
a p.4.
comes equorum, ou plutost, *comes stabuli*.
533.
536.
vers 470.
537.
538.
539.
NOTE 7.
538.539.

prendre de nourriture & de sommeil, qu'autant qu'il en falloit pour ne pas mourir. Il ne se couchoit pas mesme pour cela, "mais se tenoit suspendu en l'air avec des cordes. &c.

§ 39. 'Anatole estoit l'un de ceux qui l'ayant servi dans le monde, l'imita dans sa conversion, & dans sa ferveur. Mais sa vertu ecla-ta particulierement aprés la mort de Tite. Elle se repandit mesme jusque sur les autres, particulierement sur douze personnes, qui se rendirent ses disciples, & tascherent d'egaler son ardeur pour sa vertu. On luy bastit enfin un monastere & une eglise; &

Conc.t.5.p.173.b. il devint fort celebre pour sa pieté.'Il y avoit à Constantinople en 518, un Anatole abbé du monastere d'Astere, "& un autre du monastere de Philippe. a p.176.e.

S. PATRICE, APOSTRE D'IRLANDE.

ARTICLE PREMIER.

Etat de l'Irlande avant Saint Patrice.

[PUISQUE nous voulons faire ici l'histoire du saint Apostre de l'Irlande, il faut dire quelque chose de cette isle. Chacun sçait qu'elle est à l'occident de l'Angleterre, & est ainsi de ce

Usser.Br.p.724. costé là comme l'extremité du monde.]'Quelques uns, mais peu en ont fait une seconde isle

p.723.724. Britannique.'Il est certain qu'elle estoit connue plusieurs siecles avant J. C, sous le nom d'Hibernie, [qu'elle garde encore avec celui d'Irlande: & nous nous servons indifferemment de l'un & de l'autre.] Au lieu du nom d'Hibernie, quelques anciens l'ont appellée Iernie, [ce qui n'estoit apparemment qu'une prononcia-

tion differente. Mais cette prononciation a sans doute produit,] 'le nom d'Ire commun parmi les Anglois, d'où est venu celui d'Ire-land ou Irelande; c'est à dire terres des Ires, qui est aujourd'hui le nom le plus ordinaire parmi nous. p.734.

'On luy a encore donné le nom de Scotie, d'où est venu celui d'Ecosse; & le nom de Scots aux habitans, qui estant ensuite passez dans le nord de l'Angleterre, y ont formé le royaume d'Ecosse. On remarque que le nom de Scots, pour signifier les Hibernois,'qui a commencé à estre connu dans le IV. siecle,"a duré presque jusqu'à nostre temps, pour signifier les Hibernois. 'Il faut neanmoins remarquer que S. Patrice mesme semble distinguer les Scots des Hibernois, & parler des premiers, comme relevez audessus des autres:[de sorte que ce nom pouvoit peut-estre bien marquer originairement parmi eux, ceux qui faisoient une profession particuliere des armes, comme nostre noblesse, ou qui estoient de quelque autre maniere plus considerez que le simple peuple, quoiqu'on l'étendist aussi à toute la nation.]'Il paroist en effet que le nom d'Hibernois estoit alors fort meprisé parmi les nations voisines.'Bollandus croit que c'estoient les premiers habitans de l'isle, venus de la grande Bretagne, & que les Scots estoient une autre nation plus belliqueuse venue d'ailleurs. Il ne dit point d'où, & ne cite rien.[Usserius n'en a assurément rien trouvé non plus, puisqu'il ne dit jamais que les Scots fussent étrangers dans l'Hibernie.] p.724-737. p.728. a p.737. Boll.17.mars,p.536.f. p.139.e f. 1.feb.p.103.e.f.

'On voit par l'histoire de S. Malachie, que ce pays estoit divisé en plusieurs petits Etats, qui avoient chacun leur Prince & leur Roy.[Non seulement ils n'estoient pas assujettis aux Romains,]'mais ils faisoient mesme des descentes & des pillages dans la grande Bretagne, & en emmenoient un grand nombre de captifs,[sans parler des courses que'les Scots y faisoient, & qui sont souvent marquées dans l'histoire depuis l'an 360.] 17.mars,p.536.f|537.d. p.533.f. V. les Bretons.

'Eusebe en parlant de la predication des Apostres repandue par toute la terre, dit que quelques uns d'eux passerent l'Ocean, & allerent prescher dans les isles Britanniques,'où Saint Chrysostome suppose souvent que la foy estoit établie à la fin du IV. siecle.[Mais cela se peut aisément reduire à ce que les Romains tenoient dans la grande Bretagne,'aussibien que]ce que S. Augustin dit de la conversion des isles occidentales.[Il est certain qu'on n'a aucune connoissance assurée que la foy ait esté receue dans l'Hibernie avant le V. siecle.] Quelques modernes confondant l'Iberie avec l'Hibernie, raportent à celle-ci ce que Eus.dem.l.3.p.114.d. Uss.p.787.788. p.799.

Rufin dit de la conversion de l'autre sous Constantin.

p.781-785.788-794. 'Les Irlandois font des histoires de divers Saints de leur pays, dont plusieurs mesme estoient Evesques, qu'ils pretendent y avoir presché la foy, & y avoir converti diverses personnes longtemps avant S. Patrice, & des le milieu du IV. siecle. Usserius raporte quelques fragmens des vies de ces Saints,[où il seroit aisé de remarquer diverses choses tres peu probables. Nous jugerions encore mieux de ces vies, si nous les avions entieres. Mais Boll.p.581.c|5. mars,p.390. il nous suffit que]'Bollandus qui paroist les avoir vues, soutient qu'il n'y en a aucune faite avant le XII. siecle, & que la pluspart 17.mars,p.582. e.f. a d. sont d'auteurs tres fabuleux.'Il en raporte quelques endroits qui le prouvent parfaitement.[a] Il dit que generalement on n'a presque aucune vie des Saints d'Irlande, qu'on puisse croire ancienp.581.c. ne de plus de six cents ans.'Il ne se faut pas fier davantage à leurs Annales.

p.581.a.b. 'Il peut y avoir eu quelques Chrétiens dans l'Hibernie[des le commencement du V. siecle, & encore plustost si l'on veut.] Prof.chr. 'Mais S. Prosper nous assure que S. Pallade fut ordonné "le premier Evesque d'Irlande en l'an 431.[Et c'est aussi le premier que nous trouvions dans des monumens assurez avoir presché la foy in Col.c.41.p.410. "dans cette isle.]'S.Prosper dit que le Pape Celestin,[qui ordon- b Boll.17.mars, na ce Saint,]rendit[par luy]l'isle chrétienne.[b]Mais quoiqu'il ait p.537.d. pu y prescher en divers endroits, y instruire & y confirmer diverses personnes dans la foy, & y ordonner des Clercs, (car il paroist que tout cela s'estoit déja fait avant que S. Patrice y preschast,)'c'est neanmoins encore un proverbe dans le pays, Que p.545.e.f. Dieu n'a pas donné la conversion de l'Hibernie à Pallade, mais à Patrice. Note 1. V. Saint Celestin.

[Quelque fruit qu'y ait fait S. Pallade à l'égard de quelques p.536 f. particuliers,]'les Hibernois[en general]n'avoient encore jamais eu avant S. Patrice la connoissance de Dieu, & ils avoient toujours adoré leurs idoles,[dont on n'a point de connoissance parp.538.a. ticuliere.]'Il semble seulement qu'ils adoroient le soleil.[Aussi c'est Saint Patrice que cette isle a toujours regardé comme son Apostre, parcequ'il y a esté envoyé, comme nous verrons, par un ordre tout particulier de Dieu, & avec une abondante plenip.535.f. tude de l'esprit Apostolique,]'qui y a operé la conversion entiep.517.b. re, ou presque entiere des peuples,'& y a établi un tel esprit de pieté, que l'Hibernie s'est depuis appellée, dit-on, l'isle des Saints.[Il est certain qu'il n'y a point en ce temps-ci de nation, qui estant assujettie à des Princes heretiques, ait soutenu la foy avec autant de courage que celle là.]

ARTICLE II.

D'où l'on tire sa vie : Il est emmené captif en Irlande, & est delivré.

[LEs Hibernois qui ont encore aujourd'hui, avec tant de sujet, une veneration toute particuliere pour S. Patrice,
NOTE 1. "n'ont pas manqué d'en faire un grand nombre d'histoires, & plus, comme je croy, qu'on n'en a jamais fait d'aucun Saint. On pretend qu'il y en a eu quatre originales, écrites par ses disciples mesmes, mais qui sont perdues. Et il nous reste encore aujourd'hui un fort grand nombre de faits bien circonstanciez qu'on dit de luy. Nous croyons aisément qu'il y en a plusieurs de veritables. Mais il y en a aussi plusieurs qui sont visiblement faux. Ainsi n'y voyant rien de certain, nous aimons mieux nous contenter pour son histoire, d'un écrit qu'on appelle sa confession, qu'on croit estre de luy mesme, & qui veritablement en est digne. Nous n'y trouverons pas un si grand nombre de faits : mais je croy qu'il y en aura assez pour soutenir l'extreme veneration que l'Eglise d'Irlande a pour luy, & mieux peutestre que cette grande foule de miracles assez peu probables, pour ne dire rien de plus, qu'on lit dans ses vies.

Il n'y en a presque aucun dans sa confession. Il y a au contraire un assez grand nombre de visions :]'& le Saint mesme y dit que Dieu luy faisoit tres souvent connoistre ce qu'il avoit à faire [d'une maniere extraordinaire. Mais qui s'étonnera que dans une entreprise toute Apostolique, & où il falloit vaincre toute l'opposition des hommes, & amis & ennemis, Dieu ait conduit, comme les Prophetes & les Apostres, un Saint qui paroist leur avoir esté plus semblable, qu'aux Saints qui sont venus aprés eux. Neanmoins entre ceux-ci mesmes il a conduit S. Cyprien par la mesme voie : & nous osons esperer que dans les visions que S. Patrice dit avoir eues, on ne trouvera rien qui ne soit grave, saint, & digne de Dieu. Boll.17.mars,p. 536.c.

NOTE 3. "Autant qu'on en peut juger par le temps qu'il fut ordonné Evesque, il doit estre né entre les années 395 & 415.]'Il paroist qu'il naquit & fut elevé à la campagne.'Il appelle luy mesme le village où il estoit né Bonaven Taberniæ.'On croit que c'est ce qu'on appelle aujourd'hui Kil-Patric sur l'embouchure de la riviere de Cluyd, entre les villes d'Al-Cluith, ou Dombriton, & de Glasquo. Ce pays estoit encore alors soumis aux Romains; p.533.§ 5. 51. p.517.518|Uff p. 819.820.

& il est aujourd'hui de l'Ecosse : ce qui fait que les uns font S.
Boll.p.537.a| 538. Patrice Ecossois, les autres Breton.'Pour luy il se declare tou-
a Boll.p.539.c. jours Breton & Romain.ᵃIl estoit"d'une bonne famille. Son pere *ingenuus.*
estoit Decurion[& bourgeois de quelque ville voisine qui appar-
tenoit aux Romains, ou au moins qui suivoit encore leur police.
"Car depuis l'an 409, les Bretons n'obeïssoient plus aux Ro- V. les Bretons.
p.533.§1. mains.]'Son pere[quoique Decurion]estoit neanmoins aussi Dia-
cre. Il se nommoit Calpurne, & estoit fils d'un Prestre nommé
Usf.p.819.822. Potite.'On donne à la mere du Saint le nom de Concesse, & on
veut qu'elle fust sœur ou niece de S. Martin ;[mais le Saint ne le
dit pas.]

Boll.§11-13. 'Il avoit 15 ans au plus lorsqu'il luy arriva quelque accident,
qui assurément n'estoit pas fort criminel. Il le confessa depuis
avant que d'estre Diacre à un de ses plus intimes amis, à cause de
la peine qu'il en sentoit dans sa conscience, & on voulut s'en ser-
§1.11. vir 30 ans aprés pour l'exclure de l'episcopat.'Il dit qu'à l'age de
p.534.d.e. 16 ans, il ignoroit encore le vray Dieu,'non qu'il ne fust Chré- 1.
tien, comme cela paroist assez par la suite, mais parcequ'il n'a-
voit pas encore cette foy aussi animée de la charité qu'il l'eust dû
p.533.§1. avoir,'& qu'il n'estoit pas encore"converti à Dieu de tout son &c.
cœur, ce qui faisoit qu'il ne savoit pas distinguer le bien & le
mal ; en quoy il reconnoist[avec autant de verité que d'humili-
té]combien il estoit coupable.

§1. 'A cet age il fut emmené captif en Hibernie avec"beaucoup *tot millia.*
d'autres, que Dieu pour leurs pechez, & parcequ'ils n'avoient
p.539.§5. pas ecouté ses ministres, livra aux barbares de cette isle,'qui"tue- *devastavit.*
p.533.§1. rent ou enleverent aussi divers esclaves de son pere.'Il fut pris
§6.12. en une terre de son pere auprés de Bonaven.'Il fut reduit dans
l'Hibernie à garder"des bestes dans les montagnes & dans les *pecora.*
§10. bois, dans la faim, dans la nudité,(c'estoit apparemment vers
la coste occidentale de l'isle,)parmi les neiges, les pluies, & les
§11.15. glaces.'Mais dans ces humiliations & ces peines, Dieu eut pitié
de son ame, luy ouvrit l'esprit & le cœur, luy fit connoistre ses
§6. fautes, & luy fit la grace de retourner à luy de tout son cœur.'Il
§13.14. eut recours à la priere & au jeûne,'& ayant ainsi cherché Dieu de
toute sa force, il le trouva[selon la promesse qu'il nous en a fai-
te,]son esprit demeura en luy, & le conserva contre toutes les
§6. iniquitez.'La foy, la crainte & l'amour de Dieu"se fortifierent &c.
§19. ensuite de plus en plus dans son cœur,'& s'y augmenterent tou-
§6. jours depuis qu'il l'eut une fois connu.'Au milieu de sa captivité

Boll.p.534.n.b. 1.'surquoi Bollandus dit *licet culpa expers.*

il

il prioit souvent durant le jour, & presque autant durant la nuit, sans avoir la moindre pensée que Dieu le preparast à convertir ceux mesme dont il estoit alors l'esclave, quoiqu'il l'y pre- 512.
parast & par son humiliation mesme, [& parcequ'il apprit ainsi la langue de ce pays.]

vers 494. 'Il passa six ans sous un mesme maistre; &"au bout de ce temps 517.
'Dieu l'assura en songe qu'il retourneroit bientost en son pays: & 516.
1. il luy dit enfin que son vaisseau estoit prest. Il estoit fort loin de
la coste, & n'y connoissoit personne.'Il ne laissa pas de s'y en al- 517.
ler aussitost: il y trouva un vaisseau qui partoit: mais on ne voulut point le recevoir, apparemment parcequ'il n'avoit point de quoy payer. Ainsi il s'en retournoit en priant à sa cabane, [au hazard d'estre bien maltraité de son maistre,] lorsqu'on luy cria de
in fide Christi. venir, & qu'on voulut bien le recevoir, "parcequ'il estoit Chrétien, quoique ceux du vaisseau fussent payens.

'Ils aborderent au bout de trois jours, [mais peutestre au nord 518.
V. les Bretons. de l'Ecosse, ou par les pays desertez "par les ravages des Pictes & des Ecossois:] car ils furent 27 jours à errer dans des deserts, où ils ne trouvoient pas à manger, ni mesme à boire. Comme Patrice n'avoit pas manqué de leur parler de la toutepuissance de Dieu, ils luy demanderent, quand ils se virent sans vivres, pourquoy il ne le prioit pas de le secourir dans ce besoin. [C'estoit une occasion où il falloit que sa foy parust.] Et aussi il les assura
convertimini. que "s'ils vouloient prier son Dieu avec luy de tout leur cœur, il leur envoieroit de la nourriture.' Des le jour mesme ils rencon-
&c. trerent un grand troupeau de pores:'& depuis cela "ils ne man- 519.
querent point de vivres jusqu'au soir du 27e jour où ils s'en trouverent entierement depourvus: mais des le lendemain ils entrerent dans un pays habité.

[Durant ce chemin ces idolatres ne laissoient pas d'exercer leurs superstitions.] Car l'un d'eux presentant au Saint quelque
immolatum est: chose à manger, un autre luy dit que cela "avoit esté offert [à leurs dieux;] & le Saint n'en voulut point prendre, de quoy il rendoit depuis graces à Dieu. Le demon le tenta encore alors d'une autre maniere, en faisant tomber sur luy comme une grosse pierre durant qu'il dormoit. Dieu luy mit dans l'esprit
&c. d'invoquer Elie; "& aussitost il se trouva delivré. Il se souvint toujours depuis de cette rencontre.

1. Le texte porte 200 milles, qui font 80 lieues, & l'Irlande n'a pas 60 lieues de large.

ARTICLE III.

Dieu envoie le Saint prescher en Irlande : Il est fait Evesque pour cela, malgré l'opposition de ses parens & de ses amis.

[SAINT Patrice aprés avoir esté delivré de sa captivité, retourna dans son pays,]'puisque Dieu le luy avoit promis. [Il ne marque point ce qu'il fit ensuite,]'sinon qu'au bout de quelques années, il tomba encore dans la captivité, où il ne demeura que deux mois, comme Dieu l'en avoit assuré ; & que quelques années aprés il estoit dans la grande Bretagne avec ses parens. Il paroist qu'il y estoit revenu depuis peu, aprés avoir souffert de grandes tribulations.'Il dit que Dieu l'avoit tiré plusieurs fois de la servitude, & l'avoit delivré de douze dangers où sa vie avoit esté en peril, sans parler de divers"pieges qu'on luy avoit dressez, & de plusieurs autres accidens.

Boll 17.mars,p. 534.§ 6. a § 10. — § 15. — *insidias.*

'Il estoit donc de retour chez son pere & sa mere qui ne songeoient qu'à le retenir avec eux, & encore'assez jeune, lorsque Dieu luy marqua"par quelques visions qu'il le destinoit à la conversion de l'Irlande,'qu'il falloit abandonner sa vie pour cela, mais qu'il le soutiendroit par son esprit qui prieroit en luy.'Cela n'arriva neanmoins qu'aprés beaucoup d'années, [dont il ne nous apprend rien,]'sinon qu'il fut elevé au diaconat.

§ 10. — 1. — *&c.* — § 11. — § 10. — § 11.

'Ses historiens disent bien des choses de ce temps là. Ils le font voyager dans les Gaules & en Italie. Ils luy font passer auprés de S. Martin,[mort dès 397,]les uns 40 jours, les autres quatre ans, & 40 ans avec S.Germain d'Auxerre, ou 18 au moins, depuis 418 jusques en 436. Ce fut S. Germain, dit-on, qui luy donna tous les ordres, & l'episcopat mesme, & qui l'envoya ensuite au Pape Celestin, afin qu'il en receust la benediction, & la mission pour l'Hibernie. D'autres disent que ce fut Saint Celestin qui le consacra Evesque.'On cite comme une parole du Saint mesme, Qu'il avoit eu la crainte de Dieu pour le conduire dans les Gaules, dans l'Italie, & dans les isles de la mer Toscane.'Il est certain qu'estant en Irlande il souhaitoit beaucoup d'aller visiter ses freres dans les Gaules, & d'y voir les Saints de Dieu.

p.544.545|Uss. p.833 842. — Uss.p.836. — Boll.p.537.§ 19.

[Autant que nous en pouvons juger par sa confession, ce fut dans son pays mesme,]'qu'il fut fait Diacre, & ensuite Evesque, 'pour aller prescher en Hibernie.ᵇJe ne sçay s'il n'auroit point

p 535 § 2. — p 536.§ 15. — b § 20.

1. *sancte ; uen.* Ne faudroit-il point *pater?* car selon sa suite, il faut qu'il approchast au moins de 30 ans.

1. esté fait Diacre[1] pour aider quelque Curé de la campagne, [peuteſtre] cet ami meſme à qui il avoit confeſſé la faute de ſa jeuneſſe avant que d'eſtre elevé à ce degré. § 11.12.

'Il y eut de grandes oppoſitions à ſon epiſcopat & à ſa miſſion. § 11.
parentes. 'On le preſſoit avec larmes de ne point quitter ſon pays & "ſa famille. On luy faiſoit pour cela de grandes offres. Pluſieurs meſ- § 15.
2. me[2] des plus anciens ne pouvoient approuver qu'il ſongeaſt à aller en Hibernie.'Beaucoup de perſonnes s'y oppoſoient, non par § 20.
malice, mais parcequ'on ne pouvoit gouſter ſon deſſein, ni comprendre comment il oſoit s'engager aux perils qu'il auroit à courir parmi des ennemis[du nom Romain & des Bretons,]& qui
3. ne connoiſſoient pas Dieu.[3] On pretendoit de plus qu'il n'avoit pas les qualitez neceſſaires pour annoncer l'Evangile. Son Curé meſme, & ſon plus intime ami, ſelon ce que nous venons de dire, ſe mettoit ſur cela tout à fait en colere contre luy.

'Le Saint ne s'eſtoit rendu luy meſme qu'avec aſſez de peine, § 20|539.55.
ſoit au mouvement qu'il ſentoit dans ſon cœur, ſoit aux ordres que Dieu luy donnoit dans des viſions :'& tant d'oppoſitions le p.537.§ 20.
rendoient incertain de ce qu'il avoit à faire. Mais comme dans le fond de ſon ame il eſtoit preparé à ſuivre la vocation du Saint Eſprit, Dieu eut pitié de luy,'& l'aſſiſta tellement par ſa grace, § 15.
qu'il vit, qu'il aima,[qu'il ſuivit la vocation &]le grand don qu'il avoit receu du ciel, ſans ſe rendre à tout ce qu'on luy pouvoit dire. Ainſi il demeura ferme'à vouloir aller en Irlande, & à y Ibid.
paſſer tout le reſte de ſes jours, comme J. C. le luy ordonnoit.

[Cette oppoſition qu'on avoit pour ſon voyage fut apparemment la cauſe de celle qu'on fit à ſon ordination.]'Pluſieurs des § 11.
plus anciens firent ce qu'ils purent pour l'empeſcher,'& luy ob- § 11.12.
jecterent meſme comme un obſtacle la faute où il eſtoit tombé 30 ans auparavant,'& que la charité de J. C. les euſt plutoſt dû § 13.
ſcriptum. obliger de taire.'Ils preſenterent ſur cela "une requeſte [aux § 12.
Eveſques,] où ils ne luy donnoient pas ſeulement la qualité [de Diacre ou de Preſtre qu'il avoit alors.]'Son plus cher ami, à qui § 13.
il avoit confié ſon ame, ſe joignit à eux pour le deshonorer publiquement devant toutes ſortes de perſonnes. Et luy meſme luy avoit dit qu'il falloit l'elever à l'epiſcopat. Il l'accuſoit encore, quoiqu'on l'euſt aſſuré du contraire, d'avoir eu part à la perſecution qu'on avoit faite à une perſonne à l'occaſion du Saint,

1. *cui adjutor datus ſum.*
2. *de ſenioribus meis* Ne ſont-ce point des Preſtres ?
3. *propter ruſticitatem meam.* Je penſe que cela marque particulierement qu'il n'avoit pas d'eloquence.

mais en son absence, & lorsqu'il n'estoit pas mesme dans l'isle.

§ 11. 'Ce jour fut une terrible tentation pour Patrice; il pensa y succomber, & perdre son ame, [soit en cedant aux mouvemens que ces calomnies luy donnoient contre la charité, soit en abandonnant l'œuvre à laquelle Dieu le destinoit.] Mais le Seigneur

§ 12. soutint & sa reputation & son ame.'Il le consola la nuit suivante en luy marquant qu'il se tenoit outragé luy mesme en sa personne; ce qui augmenta beaucoup & sa foy & son courage.

****

ARTICLE IV.

Le Saint établit dans l'Irlande la foy, la virginité, la vie monastique, par ses travaux, ses persecutions, & son desintressement.

[NOUS ne pouvons pas marquer precisément "le temps auquel S. Patrice fut ordonné Evesque: mais ce fut en 440 pour le plustost, & en 460 pour le plustard. Il avoit 45 ans au plus. Aprés avoir donc esté sacré,]'il abandonna toute sa famille, vendir, comme il dit, sa noblesse pour servir une nation étrangere. 'Il consacra son ame à Dieu pour aller porter son nom jusqu'aux extremitez de la terre, resolu de tout endurer pour l'execution de son dessein, de recevoir d'un mesme esprit les biens & les maux, & de rendre egalement graces à Dieu des uns & des autres.'Dans cette disposition il s'en alla en Irlande prescher l'Evangile, en un pays qui n'avoit point encore la connoissance de Dieu, & qui ne savoit adorer que ses idoles.'Il alla se consacrer tout entier pour le salut de ces barbares, se faire regarder comme un étranger, estre meprisé comme le dernier des hommes [en un pays où on ne le connoissoit que comme un captif,] souffrir des infideles divers mauvais traitemens, & beaucoup de persecutions, & les prisons mesmes,'prest à donner avec joie jusqu'à sa propre vie, si Dieu l'en eust jugé digne, [ou plutost si sa providence ne l'eust conservé pour le salut de ses enfans.]'Il alla par toute l'isle jusqu'aux extremitez les plus reculées, & dans tous les endroits où il y avoit des hommes, sans craindre les dangers où il estoit sans cesse exposé.'Il visitoit souvent toutes les provinces.

V. la note 3. Boll. 17. mars, p. 539. § 5. p. 536. § 14. § 15. 18. § 15. § 16. § 22. § 23.

§ 16. 'L'effet de ses predications & de ses souffrances fut de convertir beaucoup de peuples, & de les consacrer au Seigneur par le battesme,'pour consommer ensuite leurs vies dans le service [1]

1. *& post modum consummarentur.*

de Dieu.'Il nous assure luy mesme qu'il avoit fait renaistre en p.538.§1.
Dieu, & confirmé en J. C, un nombre infini de personnes.'Il ordonna p.536.§16.
partout des Clercs pour le secours de ces nouveaux serviteurs que Dieu se formoit dans les extremitez de la terre,'pour §17.
les battizer, pour les animer à la pieté, & pour satisfaire la soif qu'ils avoient de la parole de Dieu.'Non seulement il forma des §21.
Chrétiens, mais il porta des femmes à embrasser une pieté particuliere,'à vivre dans la viduité ou la continence. Il consacra des §18.
vierges à J. C, & institua de[saints]moines.'Entre ceux-ci il y §18|539.d.
avoit beaucoup d'enfans &"des principaux du pays, & des filles de Rois entre les vierges.'Elles embrassoient cette profession p.536.§18.
avec une extreme ardeur,[souvent]contre la volonté de leurs peres, qui les maltraitoient mesme, & les outrageoient. Mais tout cela ne servoit qu'à en augmenter le nombre. Les femmes ou filles esclaves n'avoient pas moins de cœur pour souffrir les menaces continuelles[de leurs maistres,]& quelques défenses qu'on leur fist, beaucoup par le secours de la grace, imitoient genereusement les autres.

Scotorum.

'Ces nouveaux Fideles, surtout les femmes, ne demandoient §21.
qu'à faire part de leurs biens terrestres à celui qui les enrichissoit des biens du ciel. Mais le Saint qui taschoit en toutes choses de se rendre un modele irreprehensible à ces nouveaux Chrétiens, se faisoit surtout un devoir capital d'eviter en ce qui regardoit l'interest, toutes les choses qui pouvoient blesser l'honneur de son ministere, faire blasphemer le nom du Seigneur par les incredules, & leur donner quelques pretexte de persecuter la foy.
'Non seulement il ne prenoit rien de tant de milliers de personnes §22.
qu'il battizoit, ni de tous les Clercs que le Seigneur, dit-il, ordonnoit par luy, mais il rendoit mesme souvent les petits presens qu'on luy faisoit, & que l'on mettoit quelquefois sur l'autel,' aimant mieux contrister les Fideles, que donner aux infideles la moindre occasion de le décrier. Au contraire il faisoit largesse de son bien & aux Chrétiens & aux payens.'Quand il visitoit les §23.
provinces, il y distribuoit de grandes aumosnes aux pauvres.'Sa §22.
generosité s'étendoit jusques aux Rois, à qui il faisoit divers presens, jugeant que cela estoit necessaire pour le progrés de l'Evangile.]Et"il entretenoit mesme leurs enfans*qui se rendoient ses disciples,[contre le gré de leurs peres.]'Il n'avoit garde d'e- §23.
pargner ses biens à ceux, à qui il eust voulu donner sa vie mesme. Ses liberalitez le reduisoient souvent à n'avoir plus de quoy donner : & il se rejouissoit de se voir pauvre avec J. C, persuadé

r. credem dabam.
* qui mecum ambulant.

que la pauvreté & l'affliction luy estoient plus utiles que les richesses & les delices.

ARTICLE V.

Il excommunie Corotic.

Boll. 17. mars, p. 539. § 3. 'CE ne fut pas, comme on a dit, sans beaucoup de persecutions que le Saint porta ainsi l'Evangile jusqu'aux extremitez de la terre. Une de celle que nous savons, fut celle d'un Prince nommé Corotic, § 4. 'Chrétien de profession, mais non d'esprit ni de mœurs. p. 538. d. e. 'Il pouvoit regner dans quelque canton du pays de Galle, [depuis que "les Bretons s'estant soustraits à l'autorité V. leur titre de l'Empire Romain en l'an 409, se furent faits divers petits f. Rois,]'quoiqu'ils prissent encore le nom de Romains. Ce tyran, comme le Saint le qualifie, [ayant fait une descente en Irlande, apparemment à la feste mesme de Pasque, vint piller le canton où estoit le Saint, qui venoit de donner "le saint chresme à un chrismati. grand nombre de Neophytes: Et ils avoient encore l'habit blanc de leur battesme. Corotic sans avoir égard à la sainteté des sacremens, en massacra plusieurs, & en enleva beaucoup d'autres, qu'il vendit aux Pictes, & aux Ecossois infideles. ["Cela peut estre V. la note 3. arrivé vers l'an 490.]

p. 538. f. 539. d. 'Outre la barbarie de cette action, [comme elle estoit faite par des Chrétiens,] elle pouvoit faire un grand tort au progrés que l'Evangile faisoit si heureusement dans l'Irlande. Ce fut ce qui anima le zele du Saint, & des le lendemain du massacre de ces p. 539. a. innocens, 'il envoya une lettre à Corotic, par un saint Prestre qu'il avoit elevé [1] des l'enfance, & par quelques autres Ecclesiastiques, pour le prier de luy rendre les Chrétiens qu'il avoit emmenez captifs, & une partie [au moins] de ce qu'il avoit pillé. c. Mais on ne luy répondit que par des moqueries 'qu'on faisoit, e. & de luy mesme, '& de ses Hibernois; comme si des Hibernois n'eussent pas pu avoir le mesme battesme, p. 538. f. '& la mesme foy que les Bretons. [Mais ceux-ci s'estimoient sans doute beaucoup audessus des autres, & estoient par consequent beaucoup audessous.]

Ibid. 'Le Saint n'ayant donc pu faire rentrer Corotic en luy mesme par sa lettre, se resolut d'en écrire de sa main une seconde, non adressée à Corotic, mais publique, & circulaire: & cette lettre s'est heureusement conservée jusques à nous. Il s'y qualifie un

1. Cela marque que le Saint estoit depuis longtemps en Irlande.

pecheur & un ignorant : mais il declare en mesme temps qu'il est établi de Dieu Evesque de l'Hibernie :[& il y parle encore moins en Evesque, qu'en Prophete.]Il s'y plaint hautement de l'action de Corotic, surtout de ce qu'il avoit vendu des Chrétiens à des infideles.'Il declare à toute l'Eglise que ce tyran, & les autres fratricides qui ont pris part à son crime, sont separez de luy & de J. C. dont il tient la place ;'qu'il ne faut ni manger avec eux, ni recevoir leurs aumosnes, jusqu'à ce qu'ils satisfassent à Dieu par les larmes d'une veritable penitence, & qu'ils aient rendu la liberté aux serviteurs & aux servantes de J. C. Il proteste que quiconque communique avec eux, & les flate dans leurs pechez, sera jugé & condanné de Dieu. p.538.a. b.

'Il prie tous ceux entre les mains de qui sa lettre pourra tomber, de la repandre le plus qu'ils pourront : & il demande qu'on la lise[dans les Eglises]devant tous les peuples, surtout en presence de Corotic,'& qu'on la mette entre les mains de ses soldats, 'afin que cela les porte à faire enfin penitence de leur impieté, & qu'ils puissent en obtenir le pardon.'On voit dans cette lettre son amour tendre pour son peuple, & sa douleur pour les Chrétiens qui avoient esté tuez,'en mesme temps qu'il se rejouit de voir qu'ils regneront avec les Prophetes, les Apostres, & les Martyrs.'Jocelin qui a fait une fort longue vie du Saint dans le XII. siecle, a eu quelque connoissance de ce qui regarde Corotic, quoique bien eloignée de la verité. Il assure que ce tyran fut enfin puni, mais nous n'oserions pas raporter la maniere en laquelle il pretend qu'il le fust. p.540. p.538.f. p.540.d. p.539.e.f. f. p.570.c.d.

ARTICLE VI.

Il écrit pour assurer sa mission : Sa mort : Diverses choses qu'on dit de luy.

'LE Saint estoit fort agé,ᵃ& se croyoit proche de sa mort, lorsqu'il fit l'écrit dont nous avons particulierement tiré son histoire.ᵇIl le fit pour rendre gloire à Dieu des grandes graces qu'il en avoit receues,'& pour assurer les peuples de sa mission à qui il l'adresse, que c'estoit veritablement Dieu mesme qui l'avoit envoyé leur annoncer l'Evangile,'afin de fortifier leur foy, '& que tout le monde sceust que le desir d'annoncer l'Evangile, & d'avoir part à ses promesses, estoit l'unique raison qui l'avoit fait venir en Irlande.'Il avoit depuis longtemps la pensée de faire cet écrit : mais il avoit toujours differé, de crainte qu'il ne fust Boll.17.mars,p.534.§4. a p.530.§14. b p.533 §1.5. §6. §20. §15. §3.

mal receu des hommes, parcequ'il n'avoit pas appris à bien écrire, & que ce qu'il avoit sceu de latin, s'estoit encore corrompu par le mélange du langage des Hibernois.[Et il faut avouer que le latin en'est fort mauvais; ce qui fait qu'on a peine en beaucoup d'endroits d'en voir le sens, outre les fautes que les copistes y ont faites.

§ 10. 'Il y manque apparemment bien des choses en un endroit.[Mais pour le fond, cet écrit est plein de bon sens, & mesme d'esprit & de feu. Ce qui est encore plus, c'est qu'il est plein de pieté. On y voit partout]

§ 19. 'que le Saint avoit une trres grande humilité,

§ 4.14. 'sans rabaisser neaumoins la dignité de son ministere.

§ 15.23.24. 'On y voit aussi un grand desir du martyre,

a § 24. aquand son corps eust dû estre mangé par les oiseaux & par les bestes.[En un mot, on y voit beaucoup le caractere de S. Paul. Il possedoit assurément fort bien l'Ecriture.]

p.519.§ 14. 'On donne differens titres à cet ouvrage, & entr'autres celui de la confession du Saint, que Bollandus a preferé comme le meilleur,

p.538.§ 15. 'le trouvant fondé sur les paroles du Saint mesme.[Le Saint y confesse en effet partout & ses propres fautes, & la grandeur de la misericorde de Dieu sur luy,]

p.537.§ 23. 'qui l'avoit extremement elevé dans ce siecle mesme[à l'égard des Chrétiens,]quoiqu'il ne desirast point d'autre honneur que celui que la foy nous donne[à ses yeux,]

§ 1. '& qui le conservoit en mesme temps dans l'humilité, par le mepris extreme que beaucoup[de payens] avoient pour luy.

§ 19. 'Il y avoue qu'entre ses tentations, il avoit un grand desir de faire quelque voyage dans la grande Bretagne, revoir son pays & ses parens, & mesme d'aller jusque dans les Gaules visiter les Saints[de sa connoissance.]

§ 19.24. 'Mais il n'osoit quitter son peuple, depeur de perdre le fruit de ses travaux: Et le Saint Esprit luy declaroit[dans son cœur]qu'il se rendroit coupable, s'il le faisoit.

§ 22. 'Il proteste[comme Samuel,]que s'il se trouvoit qu'il eust seulement pris une obole de tous ceux qu'il avoit battizez ou ordonnez Clercs, il estoit prest de le rendre.

Ibid. 'Il nous apprend que peu de temps auparavant il avoit esté arresté avec ceux qui l'accompagnoient, qu'il avoit esté mis dans les fers, qu'on avoit pillé tout ce qu'il avoit, & qu'on luy eust mesme volontiers osté la vie, si son temps eust esté venu. Sa suite donne lieu de croire que c'estoit à cause de quelque fils de Roy, qui s'estoit converti malgré son pere. Dieu retira le Saint au bout de quatorze jours des mains de ceux qui l'avoient pris, par le moyen des amis qu'il s'estoit acquis, & on rendit mesme à luy & aux

autres

autres de sa compagnie, tout ce qu'on leur avoit enlevé.'Il s'attendoit tous les jours à des accidens semblables, & au martyre mesme. Mais il ne craignoit rien, parcequ'il esperoit le ciel, & qu'il se jettoit avec une pleine confiance entre les bras du tout-puissant. § 13.

[Aussi toutes les persecutions qu'on luy faisoit, ne l'empescherent pas]'de battizer une fille de qualité, tres belle & en age d'estre mariée. Quelques jours aprés cette fille luy vint dire qu'un Ange luy avoit ordonné de consacrer sa virginité à J. C, afin d'estre plus proche de Dieu. Il en rendit graces au Seigneur: & ainsi cette fille embrassa la virginité avec une ardeur extreme, six jours seulement avant qu'il raportast ce fait dans sa confession. § 18.

[Voilà ce que nous trouvons de Saint Patrice, dans les pieces originales qui portent son nom, & ausquelles nous croyons qu'on peut ajouter une foy entiere. Il parle toujours dans sa confession, comme chargé de toute l'Eglise d'Hibernie:]'& il se qualifie Evesque d'Hibernie dans sa lettre sur Corotic.[Cela peut donner quelque lieu de croire qu'il en estoit seul Evesque, & que s'il y en a établi d'autres, ce n'a esté que depuis.]'Il parle en effet dans sa confession des Clercs qu'il avoit ordonnez,[mais jamais des Evesques. Il pourroit neanmoins comprendre les Evesques mesmes sous le nom de Clercs: & pour le reste, les Evesques qui gouvernoient sous luy, n'empeschent pas qu'il ne fust chef, & en quelque sorte Evesque de toute cette Eglise.] 'Nous trouvons deux Evesques nommez avec luy dans un Concile qu'on pretend qu'il a tenu,[comme nous le dirons bientost.] p.538.f. p.536.§ 17.22. Conc.t.3.p.

'Ses historiens disent qu'il en a ordonné 365, & mesme pour autant d'Eglises.'On pretend aussi que ce fut luy qui établit l'Eglise d'Armach la premiere de toutes les autres, & comme la primacie de l'isle.'Neanmoins Bollandus, qui traite amplement de la primacie d'Armach n'en raporte aucune preuve ancienne;'& il semble ne la reconnoistre bien établie que depuis l'an 1152.[a] Armach est dans la partie la plus septentrionale de l'Irlande, qu'on appelle Ulster, ou Ultonie.'Mais aujourd'hui ce n'est plus rien. 'S. Bernard en fait le siege[propre]du Saint.[b] Il est remarquable que jusqu'à Saint Malachie, c'est à dire jusqu'au XII. siecle, les Hibernois n'avoient point d'eglises de pierres, mais de simple bois. Bede marque cette pratique, qui de son temps leur estoit commune avec les Bretons. Uss.p.1121. p.857-859. Boll p.582.583. p 583.f|Alf. 432.§ 8. a Sanson. Camd.p.676. Uss.p.859. b p.736.737.

'S. Bernard dit que l'Eglise d'Armach fut non seulement le p.859.

p.888. siege de Saint Patrice, mais aussi le lieu de sa sepulture.'D'autres l'ont écrit comme luy. Mais la pluspart veulent qu'il ait esté enterré à Doune dans l'Ultonie sur la coste orientale.'On assure qu'il fut trouvé en une eglise de son nom en l'an 1185, & qu'on le transporta alors en un autre endroit de la mesme eglise le 9 ou le 10 de juin.'On ne doute pas que le jour de sa mort n'ait esté le 17 de mars, auquel sa feste est marquée dans le martyrologe de Bede, & ensuite dans tous les autres.'On l'a mesme ajouté dans de tres anciens exemplaires du martyrologe attribué à Saint Jerome.

p.885-891|Boll. 17.mars,p.532.533.

Uff.p.882.

Flor.p.384.

ARTICLE VII.

Deux Conciles qu'on dit qu'il a tenus.

Cave,p.236. 'OUTRE sa confession, & sa lettre contre Corotic, on luy attribue encore quelques écrits,"mais qu'on ne juge pas NOTE 4. de mesme estre de luy. On met entre ses écrits, deux Conciles qui portent son nom :[& on a raison de le faire, si ces Conciles sont veritablement de luy, quoiqu'il puisse les avoit fait composer par d'autres;"surquoi nous ne voyons rien de decisif.'Usserius NOTE 5. cite le premier comme de luy.[Et il y a au moins bien des marques que c'est un Concile d'Irlande.]'Il est adressé aux Prestres, aux Diacres, & à tout le Clergé, & porte en teste le nom de S. Patrice, & de deux autres Evesques Auxilius & Isernin,'qu'on dit avoir esté ordonnez avec S. Patrice, pour prescher avec luy la foy dans l'Irlande,'ou y avoir esté envoyez cinq ans aprés pour l'assister.

Uff.p.914.

Conc.t.3.p.1478.a.

Uff.p.841.842.

p.842.1046.

[Ce Concile regle particulierement ce qui regarde les Clercs.] 'Il ordonne qu'ils seront separez de l'Eglise, s'ils ne sont vétus "d'une maniere modeste,'& mesme s'ils n'ont les cheveux courts &c. comme les Romains.'Il ordonne aussi que les femmes des portiers, & des autres Clercs inferieurs, à qui il estoit permis d'en avoir, ne paroistront jamais sans estre voilées.'Il veut qu'ils assistent à l'office le soir & le matin, s'ils ne sont esclaves;'qu'ils ne"se *sit vagus* mélent point parmi le peuple;'que ceux qui seront separez de la communion, prieront chez eux en particulier, & non avec d'autres,'que si un Diacre quitte son Abbé ou son Curé,(car il paroist que c'estoit la mesme chose,) pour s'en aller en une autre paroice, il n'y pourra servir[à l'autel,]mais que son Curé l'obligera de revenir à son eglise;'que ceux qui viendront de la grande Bre-

Conc.p.1478.c.

c.c.

c.

Alf.450.§ 5.

Conc.p.1478.d.

b.

p.1480.d.

p.1481.a.b.

a.

tagne, s'habituer dans le pays, n'exerceront point leurs fonctions, s'ils n'ont une lettre [de leur Evesque, & qu'avec cette lettre mesme,] ils ne pourront faire aucune fonction qu'aprés en avoir eu la permission de l'Evesque du lieu; que s'ils bastissent une eglise avec la permission du [Prince] payen sans avoir celle de l'Evesque, ils seront privez de la communion; qu'ils ne pourront enlever les captifs pour les faire echaper, ce qui les faisoit traiter de voleurs, [& deshonoroit l'Eglise.] p.1481.a.b. p.1481.a.

'Il semble qu'on leur permettoit de quester, ou pour ces pauvres captifs, [ou pour eux mesmes,] quand ils estoient pauvres. Le Concile veut qu'ils ne demandent qu'à proportion du besoin; & que s'il reste quelque chose, on le mette sur *l'autel de l'Evesque*, afin qu'on le donne à un autre pauvre. 'Le 8[e] Canon veut que si un Clerc s'est rendu caution de quelque somme pour un payen, & que ce payen ayant de quoy payer, cache son bien, le Clerc donnera la somme, sans s'engager à un duel, [comme c'estoit sans doute la coutume du pays,] ou qu'il sera exclus de l'Eglise. p.1478.b.c|Spic. t.9.p.35. Conc.p.1478.d. e.

'Le Canon suivant est pour empescher toute frequentation suspecte & dangereuse entre les moines & les vierges. 'Le 17[e] excommunie les vierges qui se feront mariées contre leur vœu, leur accordant la penitence en cas qu'elles se separent de leur adultere, & qu'elles ne demeurent plus jamais dans le mesme "lieu que luy. 'Le 19[e] & le 22[e] excommunient de mesme une femme qui quitte son mari pour en epouser un autre, & son pere mesme s'il a consenti à cet adultere. e. p.1479.c.d. *villa.* e.

'Ce Concile défend de recevoir dans l'Eglise, des aumosnes & des payens & des excommuniez, [comme nous avons vu que S. Patrice avoit défendu de recevoir celles de Corotic.] 'Il ordonne "un jeûne de 40 jours pour tous ceux qui demanderont le battesme. 'Il separe de la communion un Chrétien, qui ayant un procés [contre un autre Chrétien,] l'appellera devant les juges, au lieu de remettre l'examen de sa cause à l'Eglise. a. p.1480.d. *quadragintesimum agat.* p.1479.e.

Le titre de ce Concile donne lieu de croire qu'il n'y avoit pas alors plus de trois Evesques dans l'Hibernie. Il est certain cependant, par ce que nous venons de voir, que la discipline, & la Jerarchie y estoit toute formée; '& mesme le pays estoit déja partagé entre plusieurs Evesques, qui avoient chacun leur canton & leur diocese. Car il est ordonné que celui qui sera hors de son "territoire, 'pourra offrir [le Sacrifice] le dimanche, mais non faire aucune ordination sans la permission du diocesain. 'On- p.1480.e. *parochia.* 1. b.

1. *offerebat tantum susceptiones.* Qu'est-ce que ce *susceptiones*?

voit que l'Evesque alloit passer quelque temps en chaque Eglise de son diocese : & le Concile ordonne que[1]ce que les Fideles auront donné durant ce temps là, appartiendra à l'Evesque, ou
c. pour ses besoins ou pour ceux des pauvres ;'& que si un Clerc, [ou un Curé,]se les approprie, il sera separé de l'Eglise, comme
a. amateur d'un gain sordide.'Le Concile ordonne encore que si un Prestre bastit une eglise, il ne pourra y offrir[le Sacrifice,]qu'aprés avoir appellé l'Evesque pour la consacrer.

Alf 450.§ 9. 'Alford raporte à ce Concile, ce que dit Probe, l'un des historiens de Saint Patrice, Que ce Saint tint un Concile vers un lieu nommé Crocon, avec trois Evesques & beaucoup d'Ecclesiastiques.[Mais je ne sçay pas qui croira sur sa foy]que ce Concile se tint[à l'air]pres d'une fontaine.

[Le second Concile n'a point de marque particuliere, qu'il soit ni d'Irlande, ni de Saint Patrice. Il est beaucoup plus corrompu que le premier par les copistes, & neanmoins nous ne laissons pas
p.1481.c|1482.b. &c. d'y trouver plusieurs choses remarquables.]'Quelques uns de ses Canons semblent estre une réponse à une consultation qu'on
p.1481.a. avoit faite.'Le second défend de rien recevoir des"payens, hors la nourriture & le vétement,[lorsqu'on ne les peut avoir d'ailleurs ;]comme la meche de la lampe ne prend de l'huile que ce *iniqui.*
b. qui est necessaire pour l'entretenir.'Le 3[e] prefere une penitence plus courte, mais accompagnée des marques d'un vray repentir, à une autre qui est plus longue mais plus lasche & plus languissante.

d. 'Le 7[e] paroist ordonner[conformément à la regle de l'Eglise,] qu'il ne faut point rebattizer ceux qui ont receu le symbole, de
e. qui que ce soit qu'ils l'aient receu,'comme la semence n'est point souillée par l'impureté de celui qui seme ; Que pour les autres, ce n'est point les rebattizer, que de leur donner ce sacrement ; & qu'il ne faut pas rebattizer les apostats, mais les recevoir par l'imposition des mains.

Ibid. 'Le 8[e] dit que l'Eglise n'est point faite pour défendre les coupables, mais qu'il faut obtenir des magistrats, en faveur de ceux qui s'y refugient, qu'on se contente qu'ils meurent[par l'épée de la penitence.]Le 9[e] oste aux ministres de l'Eglise qui sont tombez dans les pechez[canoniques,]toute esperance de rentrer dans
p.1483.a.b. le ministere ; leur en laissant neanmoins le titre.'Le 12[e] declare que ceux qui durant leur vie, ne se sont pas rendus dignes de participer au Sacrifice, n'y pourront trouver de secours aprés leur mort.

1. *si qua.... donata fuerint ... pontificalia dona.* Qu'est-ce que c'estoit ?

patri. 'Le 15[e] dit qu'il faut instruire, à l'exemple du Sauveur, "le peuple [auquel on est envoyé,] & le quitter si on luy est inutile, estant permis en ce cas de se taire, & de se cacher; mais que ceux qui peuvent faire du fruit, doivent se montrer & instruire le peuple, quelque danger qu'il y ait; de mesme que J. C. ordonne à un de ses disciples de le suivre, & à un autre de s'en retourner en sa maison. c.

'Le 17[e] ordonne que les moines vivent dans la solitude sans d.
id. aucun bien terrestre, sous la puissance de l'Evesque"& de l'Abbé,
'& qu'ils evitent en toutes choses tout ce qui est audessus du ne- e.
cessaire, parcequ'ils sont appellez à souffrir le froid, la nudité, la faim, la soif, les veilles, les jeûnes. Il paroist fixer le temps de la profession à 20 ans, afin qu'on s'engage à une vie parfaite en un age parfait.'Le 25[e] défend d'epouser la femme de son frere, p.484.e. puisque c'est sa sœur, n'ayant esté qu'une seule chair avec son mari.

'Cave joint à ce Concile neuf Canons donnez par Warée, qui Cave, p.136. a fait un recueil de tout ce qui porte le nom de S. Patrice; & il
Note 6. joint de mesme quelques autres Canons au premier Concile."

ARTICLE VIII.

De Sainte Brigide, & de divers autres Saints qu'on fait disciples de Saint Patrice.

[ON donne à S. Patrice un fort grand nombre de disciples, qui sont honorez comme Saints par l'Eglise d'Hibernie. Mais nous n'osons en rien dire jusqu'à ce que nous en ayons trouvé des monumens authentiques. Il faut neanmoins dire quelque chose de ceux dont on a des histoires particulieres, selon l'obligation où nous nous trouvons de marquer au moins le jugement qu'on fait ou qu'on peut faire de ces pieces.]

Nous commençons par Sainte Brigide, 'parceque non seule- Boll. 1. feb. p. 99. f.
ment il n'y a point de Sainte si reverée dans l'Irlande, aprés la
Sainte Vierge, 'mais qu'elle est celebre dans toute l'Eglise latine: p.100.
& les heretiques mesmes, malgré leurs faux principes, ne peuvent s'empescher de l'honorer. Son nom se lit au premier de fevrier dans les additions du martyrologe de Saint Jerome, [dans celui de Bede,] & dans presque tous ceux du IX. siecle, où l'on voit que la vertu, & les miracles de cette sainte Vierge, estoient alors tres illustres.'Bollandus nous en donne cinq longues histoi- p.118-185.

p.101.d.e. res,'& en marque encore plusieurs autres qu'il n'a pas voulu donner.[Mais outre ce que nous avons dit des vies des Saints d'Irlande en general,]'Bollandus reconnoist que celles-ci ne sont
p.101.b. presque que des amas confus de miracles, & de prodiges,[qui mesme n'ont souvent qu'un air de fables: & aprés avoir vu le commencement de ces pieces, nous n'avons pas pu nous resoudre à lire le teste.]

p.103.104. 'La Sainte naquit, à ce qu'on pretend, à Fochard"pres de Dondalk sur la coste orientale de l'Ultonie.'Mais sa principale de- &c.
p.105.106. meure a esté son monastere de Kildar, qui a formé, dit-on, la ville de mesme nom, l'une des plus considerables villes du royaume de Lagenie,'dont elle a autrefois esté metropole:[& elle y est
p.101.2. encore capitale d'un Comté de mesme nom.]'On pretend com-
p.109. munément que Sainte Brigide est morte 30 ans aprés S. Patrice. Bollandus qui l'avoit dit d'abord, & qui supposoit que S. Patrice
17.mars,p.533.c. d. estoit mort en 493, avoit mis la mort de Sainte Brigide en 523.'Il a reconnu depuis que ces 30 ans n'estoient point fondez,[non plus que le reste;]& a mis la naissance de la Sainte en 436 ou 437, & sa mort en 506 ou 517,[sans en avoir de preuve considerable. On peut toujours mettre sa mort au commencement du VI. siecle, si elle a esté du temps de S. Patrice, & qu'elle luy ait survécu
1.fcb.p.109.110. de quelque temps.'Son corps est demeuré longtemps à Kildar, d'où il a ensuite esté transporté à Doune auprés de celui de Saint
p.110-111. Patrice,'& il y a esté trouvé en mesme temps.ᵃOn assure que sa
a p.112. b 103,c|114.a. teste est aujourd'hui à Lisbone dans l'eglise des Jesuites.ᵇOn pre-
p.113.114. tend avoir une regle, & d'autres écrits qui viennent d'elle.'Quelques uns luy attribuent aussi les revelations, que d'autres veulent estre de Sainte Brigide de Suede.

p.107.108. 'Bollandus croit qu'il y a eu une autre Sainte Brigide, née en Hibernie, mais qui a vécu dans l'Angleterre au VI. siecle; & une autre encore à Abernethi dans l'Ecosse, qui n'est morte que dans le VIII; ce qui n'empesche pas qu'on ne les confonde quelquefois l'une & l'autre avec celle d'Hibernie.

Boll.6.fcb.p.778-782. 'On a mis au 6 de fevrier dans quelques martyrologes, les SS. Mel, Melc, Mune, & Rioc, qu'on dit avoir esté tous freres, disciples, & neveux de S. Patrice, & Evesques en Hibernie. Mais tout ce qu'on en dit est fondé sur les vies de Saint Patrice & de
17.mars,p.539.c. Sainte Brigide;'& S. Patrice nous assure luy mesme qu'il n'avoit
6.fcb.p.780.c. aucun de ses parens avec luy.'Ce Saint Mel est celui qu'on pre-
9.fcb.p.296.c. tend avoit écrit une vie de S. Patrice.'Quelques nouveaux martyrologes mettent le 9 de fevrier Sainte Attracte ou Tarahate

vierge en Hibernie,'qu'on dit avoir receu le voile de S. Patrice. p.197.b.
'On en a une vie assez longue, & pleine de miracles,ᵃmais qu'on p.197-300.
croit avoir esté faite par un Bernardin d'Hibernie, dont on ne ᵃp.297.d.
loue ni la fidelité, ni le style.

'S. Kieran honoré par l'Eglise d'Irlande le 5 de mars,ᵇest un de 5.mars,p.392.b.
ceux qu'on pretend avoir presché l'Evangile dans l'Irlande c.
avant S. Patrice, & on l'appelle le premier Saint de ce pays; ce ᵇp.392.a.b.
qui n'empesche pas que Bollandus ne traite tout cela de fables.
'Il nous en donne une vie, la meilleure, dit-il, de celles qu'il a pu p.392.f.
trouver, n'en ayant pas trouvé une telle qu'il eust voulu.'Il suffit p.397.c.
de dire qu'elle le fait vivre environ 300 ans.'On le fait Evesque p.38. b.c.
d'un lieu appellé Saigir vers le milieu de l'Hibernie.'Bollandus b.390.c.
croit qu'il peut estre mort vers l'an 520 ou 530.

'On pretend que celui qui profita le premier des instructions 23.mars,p.456.
de Saint Patrice, fut un nommé Tingar ou Guignier,ᶜlequel au c.
bout de quelques années, fut massacré avec beaucoup d'autres ᶜp.458.d.e.
dans le pays de Cornouaille en Angleterre, par un Theodoric
Roy du pays. Nous en avons une histoire assez bien écrite'il y a p.456.a.
plus de 400 ans, par un nommé Anselme: Et plusieurs ont cru
que c'estoit S. Anselme de Cantorbie, mort en 1110. Mais Bollandus
veut bien au moins qu'on en doute.[Et ce seroit faire tort à
ce Saint de luy attribuer une histoire telle que celle là, pleine de
faits sans apparence, & de prodiges vraiement Hiberniques.]
'Le P. Albert en a fait une assez differente,ᵈ& veut qu'il ait esté Le Gr.p.640.
tué en Bretagne, où Anselme dit qu'il a passé quelque temps en ᵈBoll.p.457.d.e.
solitude,'& où les anciens Bretons ont pu apporter ses reliques, p.455 f.|Le Gr.
& il y est honoré par l'Eglise de Vannes le 14 de decembre sous p.642.
le nom de S. Guiner.'Un Anglois l'a mis le 23 de mars, de quoy on Boll.p 456.b.
ne voit pas qu'il ait eu de fondement.[S'il a esté tué en Angleterre,
Theodoric à qui on attribue sa mort, pourroit estre quelqu'un
des Saxons, ou des autres barbares qui ravagerent l'isle
depuis l'an 455;]'ce nom y ayant esté inconnu jusques alors. p.455.f.

'L'Eglise d'Hibernie honore le 23 d'avril S. Ibar, comme un 23.apr.p.173.
de ses premiers Evesques, pour lequel on voit qu'on a eu une 174.
fort grande veneration. On honoroit ses reliques dans une isle
pres de Vexford appellée Bex-Ere ou la petite Hibernie, où l'on
pretend qu'il gouvernoit un grand monastere.'On en a une histoire, p.174.d.
mais que Bollandus n'a pas jugé digne de paroistre, tant
elle est pleine de fables. Et ce qui fait encore mieux voir combien
il se faut peu arrester aux Irlandois,'c'est qu'ils font prescher p.173.174.
S. Ibar en Irlande avant S. Patrice; ils le font son disciple;

ils le font oncle & docteur de Saint Abban qui vivoit en 600, du
17. mars, p. 581. c. temps de S. Gregoire le Grand :'& c'est ce que Bollandus juge
qu'il faut suivre.

17. may, p. 585. b.c. a p. 586. 'S. Carentoc honoré le 17 de may,ᵃquitta, dit-on, le pays de Galles dont il estoit, pour accompagner S. Patrice en Irlande, & y prescher la foy avec luy. Il revint de là en son pays, & puis retourna mourir en Irlande. On luy donne les titres d'Abbé & p. 585. c. d'Evesque.'Mais on ne sçait rien de luy que par une petite histoire suspecte de nous debiter bien des fables. Car c'est l'eloge que b. Bollandus luy donne en titre.'Et il nous avertit que c'est le caractere ordinaire des vies des Saints du pays de Galles, aussibien que de ceux d'Irlande.

17. mars, p. 252. c. 'On pretend que'Saint Vennolé qui demeuroit en Bretagne, 1.
voulant venir visiter S. Patrice"alors celebre dans l'Eglise, pour &c.
prendre de luy les regles de sa conduite, S. Patrice luy apparut, & l'instruisit de tout ce qu'il avoit à faire.[Mais toutes les vies que nous avons de S. Vennolé, ne sont pas capables de nous assurer de ce fait, n'y en ayant point qu'on voie estre ancienne, & toutes estant pleines de prodiges semblables à ceux qu'on attri- p. 251. b. c. bue aux Saints d'Hibernie,]'surtout la guerison de l'œil de sa sœur. Le P. Albert n'oublie pas celui-ci mesme, & ajoute encore bien des choses sur ce Saint, que je ne trouve pas dans Bollandus.

On assure qu'il a fondé & gouverné l'abbaye de Landevenec sur la baye de Brest dans le diocese de Quimper : ce qu'on voit sans doute par d'autres monumens : Car pour ses vies données par Bollandus, à peine y trouve-t-on que son monastere estoit p. 254. a. sur la coste de Bretagne :]'On y apprend aussi par occasion qu'il p. 256. a b. estoit Prestre.'Elles le font naistre peu aprés que son pere eut quitté la grande Bretagne dont il estoit, à cause de la peste qui
Uss. r. Br. p. 421. la ravagea,["vers l'an 449,]'ou lorsque les Saxons ruinoient déja V. les Bre-
Boll. 3. mars, p. 252. c. 255. a. b p. 246. a. le pays[vers 455.]'Deux de ses vies supposent certainement qu'il tons.
vivoit du temps de S. Patrice.ᵇOn dit qu'il est mort le 3 de mars, qui estoit le mecredi, ou le samedi de la premiere semaine de Caresme. Bollandus tire de là qu'il est mort en 507, 518, ou 529. Mais c'est en supposant que c'estoit le samedi, & que les quatre premiers jours de nostre Caresme estoient dés ce temps là,[ce qui Uss. p. 464. n'est pas, & je m'étonne]'qu'Usserius mesme ait fait aussi cette faute.[Il vaut donc mieux se contenter de savoir qu'il est mort p. 247. a. au commencement du VI. siecle :]'Sa feste est marquée dans di-

Hag. p. 381. Boll. 3. mars, p. 245. b. 1. 'Vinualoeus, Winwaloeus, &c. On luy donne aussi plusieurs noms en françois,[outre celui de Guennolé, dont se sert le P. Albert le Grand, p. 59, ou Guinolé, comme l'appelle M. Bulteau, p. 65.

vers

vers martyrologes le 2 & le 3 de mars.'Mais pour ne pas empescher le temps de Caresme, ceux de Landevenec la faisoient le 28 d'Avril, auquel il avoit esté transferé dans la grande eglise. p.160.d.
'Elle est encore marquée ce jour là dans plusieurs martyrologes. p.147.c.
'On croit que du temps des Normans, son corps fut apporté en France, & ensuite mis pres de Gand dans l'abbaye de Blandin, de quoy on fait la memoire le premier d'aoust,'ou qu'au moins il y en a quelques reliques, & que le reste est en l'abbaye de Saint Salve à Montreuil en Picardie, où l'on pretend que le corps d'un S. Vennole Abbé & Prestre, a esté apporté de Bretagne vers l'an 878; & l'on y fait encore solennellement la feste de sa reception le troisieme dimanche de juillet.'Il y a dans la mesme ville une eglise paroiciale de son nom. d. p.149. p.148.f.
'Il y a eu un autre Prestre du mesme nom en Bretagne dans le VI. siecle, qui estoit moine; mais on ne voit point qu'il ait esté Abbé. On confond quelquefois leurs histoires. p.147.148.

ARTICLE IX.

De Bachiarius.

[JE ne voy ni fondement ni apparence]'à ce que quelques uns disent, que Bachiarius dont parle Gennade, estoit disciple de S. Patrice. Ceux mesmes qui le disent, le font contemporain de S. Augustin,[plus ancien que S. Patrice.]Et selon le rang que luy donne Gennade, il doit estre encore plus ancien que Saint Augustin.[Cela ne laissera pas de nous donner occasion de parler ici de cet auteur.] Mir.c.77.p.189. Genn.c.24.38.
'Gennade en fait un philosophe Chrétien, qui ne vouloit estre occupé que de Dieu seul, libre & degagé de toute autre chose. Ce fut dans cette vue, & pour conserver la pureté de sa vie, qu'il quitta son pays comme Abraham, & s'en alla demeurer en d'autres, changeant ce semble souvent de lieu.[Il peut avoir esté en Italie,]puisque des personnes ayant trouvé à redire à cette maniere de vie, il écrivit au Pape pour luy en rendre raison, & l'assurer qu'il ne faisoit rien en cela que par la crainte de Dieu, & non par celles des hommes. Je ne sçay si c'est à cause de ce dernier mot,]'que quelques uns disent qu'il estoit Breton, & qu'il avoit quitté son pays, le voyant accablé de malheurs, & menacé de beaucoup d'autres. c.24. Alf.443.§2. V. les Bretons.
'Gennade n'avoit vu que cet écrit de Bachiarius adressé au Genn.c.24.

Pape, & intitulé De la foy. Mais il en avoit fait plusieurs autres "qui estoient assez bien receus.'Aussi l'on croit que c'est le mesme *grata.*
Du Pin, t. 3. p. 496. &c. Bachiarius dont nous avons un ouvrage dans la Bibliotheque des Peres, qu'on juge estre tres bien écrit & tres savant.

Bib. P. t. 3. p. 123. a. 'Ce qui en fait le sujet, est qu'un Diacre, [a]moine & retiré dans
a p. 122. a | 130. b. un monastere, [b]aprés avoir vécu d'une maniere fort exemplaire
b p. 122. a | 125. b. dans le jeûne, dans le silence, & dans les autres exercices de pieté, 'avoit malheureusement peché dans le monastere mesme avec
p. 130. a. une fille, 'qui apparemment avoit consacré sa virginité à J. C.
c | 131. c. p. 125. a. 'Janvier qui n'estoit pas l'Evesque de ce Diacre, [c]mais seulement
c p. 123. a. Diacre luy mesme, & sans doute Abbé du monastere dont estoit ce moine, au lieu de travailler à le guerir par la penitence, l'avoit chassé de sa maison, comme si sa faute eust esté sans remede.
p. 127. d. 'Ainsi il estoit retourné dans le siecle, [d]de sorte que son crime de-
d p. 126. c. d | 121. b c | 131. a. venu public, s'estoit repandu de toutes parts, & exposoit la religion aux railleries des gents du monde, qui s'en divertissoient avec les demons, & s'en servoient mesme pour s'endurcir dans leur vie toute seculiere & toute profane.
p. 126. a. 'Pour remedier à ce scandale, on conseilloit à ce moine d'epouser celle qu'il avoit
p. 129. a. b. violée, [peutestre aussi pour eviter]'les poursuites que le pere irrité par l'injure de sa fille, faisoit contre luy.

p. 121. b. c. 'Bachiarius ayant appris tout cela, en fut extremement touché, parcequ'il regardoit la chute de ce malheureux, comme
a. la perte d'un de ses membres.'Il estoit ami de Janvier, [e]quoiqu'il
e p. 130. c. b. demeurast ce semble pour lors dans un autre diocese.[f]Ainsi vou-
f p. 121. a. lant estre fidele à cet ami, il luy envoya l'écrit dont nous parlons,
p. 121. a. 'où il s'adresse aussi à tous les freres de sa maison, qui estoient entrez dans ses sentimens. Il le reprend d'une maniere tres forte, du peu de charité qu'il avoit pour celui qui luy devoit estre si cher. Il l'exhorte à ne point desesperer du salut de ce pecheur,
p. 124. '& à le recevoir chez luy pour le guerir par la penitence. Rabaissez-vous, luy dit-il, rapetissez-vous comme Elisée, afin de le « ressusciter. Mettez vostre bouche sur sa bouche par un esprit de « compassion, afin qu'il ne puisse rien dire contre son salut. Gardez « ses yeux avec vos yeux, afin qu'ils ne s'egarent plus pour se perdre, ses mains avec vos mains, afin qu'elles ne fassent plus aucune action d'impieté, ses piez avec vos piez, afin qu'ils ne courent plus à leur honte. Vous l'empescherez ainsi de pecher, & « vous pourrez le rappeller encore à la vie, en bannissant de son « ame le froid du peché, par la chaleur de vos consolations, [& de « vos exhortations saintes.] Mais il faut que tout cela se fasse dans «

„ la solitude, que ni mere ni parent ne viennent point interrom-
„ pre sa guerison, comme quand Elie, Elisée, & S. Pierre ont res-
„ suscité des morts.

'Il adresse la derniere partie de son discours à ce pecheur mesme qu'il connoissoit particulierement,'l'ayant vu dans son monastere.'Il l'exhorte à esperer le pardon de sa faute, & à l'obtenir par une penitence promte & sincere,'en se retirant dans son monastere, pour le considerer comme sa prison,'en s'y renfermant dans une cellule,'en se couvrant d'un cilice, & se desséchant par le jeûne,'& par les veilles, & souffrant la faim, & la soif,'en faisant sentir à sa chair tout ce qu'il y a de plus opposé à la volupté & aux delices,'& en se tenant prest pour souffrir le martyre, si Dieu luy en donnoit l'occasion.

p.127.d. p.125.b. p.131.d. p.130.b. p.129.b. p.130.a. b. p.132.d. p.130.a.b.

'Il esperoit que l'Evesque du lieu où il estoit, qu'il appelloit un tres heureux Pontife, & son clergé, feroient tout ce qui se pourroit pour sauver cette ame.'Il l'exhorte neanmoins à le venir trouver comme son veritable ami, qui pleureroit sa faute, qui en vouloit faire penitence avec luy, & qui mourroit avec joie, si cela estoit necessaire pour l'expier.'Mais il l'eloigne absolument du mariage qu'on luy proposoit. Il dit que c'est une pensée indigne d'un Chrétien, & une vraie suggestion du diable,"qui aprés l'avoir tué, voudroit encore devorer son corps,'que c'estoit un mariage impudique, & un nouveau crime,'d'autant plus grand qu'il seroit public, & sembleroit insulter à Dieu, dont il irriteroit de plus en plus la colere.

p.130.a. c|127.d e. p.126.a|131.a| 131.b.c.d. &c. p.130.e. p.128.b.

'Il a donné à Janvier le titre de frere:[de sorte qu'il semble avoir au moins esté Diacre aussibien que luy.]'Il suppose que l'on estoit pres de se voir dans l'occasion du martyre, & il le repete plusieurs fois.[Auroit-il vécu dans l'Afrique durant la persecution des Vandales? Mais il n'en paroist rien dans tout le reste de son ouvrage; & il ne dit point que la faute de ce Diacre donnast occasion aux Ariens d'insulter aux Catholiques. Ce n'auroit esté qu'aprés S. Augustin, & vers le milieu du V. siecle, je pense donc que ce n'est qu'une suite]'de ce qu'il croyoit qu'on estoit à la fin des temps.

p.121.a. p.124.b.|130.a| 134.a. p.124.b.

'Il cite dans cet écrit non seulement l'Apocalypse,[a]le second livre des Macabées,[& d'autres livres de l'Ecriture, dont quelques uns doutoient encore au commencement du V. siecle,]'mais encore le 3e livre d'Esdras.'Il qualifie la mort de Samson un martyre.'Il croit que David ne reprit point son fils Amnon de son inceste, parcequ'il s'en estoit repenti aussitost.'Il pretend aussi que

p.125.d. a p.122.b. p.122.a. p.124. p.128.b. p.127.b.c.

Salomon a fait penitence & a obtenu misericorde, mais que cela n'est pas marqué dans l'Ecriture, parceque sa penitence fut secrette, & ne parut pas au peuple. Cependant tout ce qu'il allegue pour prouver sa penitence, c'est que l'Ecriture la marque, en disant qu'il fut enterré avec les Rois d'Israel. (t.17.p 46.) 'Fulbert[1] Evesque de Chartres, cite ce qu'il dit sur cela & quelques autres endroits de sa lettre.

(Alf.443.§2|Uss. p 855|Cave,p. 242.) [Je ne sçay pas pourquoi]'les Anglois donnent à Bachiarius le nom de Moccée, & veulent que ce soit un S. Mocquée, ou Moctée[a] dont on marque la[2] feste le 19 ou 20 d'aoust, & le 24 de mars selon d'autres. (a Uss.p.855|Boll. 24.mars,p.474. d.) Ufferius reconnoist que ce sont deux personnes que l'on confond sans fondement.[b] (b Uss.p.876.) On pretend que ce Saint Moctée a esté premier Evesque du pays de Louth en Irlande, & qu'il y a aussi gouverné l'Eglise d'Armach durant quelques jours, ce qu'Usserius paroist rejetter. (p.855.) 'On marque sa mort en 535, ou 537. Usserius croit que c'est ce Moctée Breton, homme saint, & disciple de Patrice, qu'on pretendoit avoir prophetizé la vertu de S. Colomb, comme on le lit dans Adamnan, (Canis.t.5.p 161.) 'qu'on croit avoir écrit vers 690. (Alf 443.§4.) 'On a une vie de S. Moctée,[c] (c Boll.24.mars, p.474.d.) mais dont Bollandus ne paroist pas estre content, [& avec raison. Car elle est du genre ordinaire des autres, & pleine de prodiges. Elle ne manque de faire vivre aussi ce Saint 300 ans au moins.] (Alf.§3.4.) 'Mais tout cela est bien receu des Hibernois.

ARTICLE X.

Sur la conversion des Scots & des Pictes.

[APRES avoir vu par l'histoire de Saint Patrice, comment la religion Chrétienne est entrée dans l'Hibernie, nous voudrions pouvoir marquer ici comment elle s'est établie dans l'Ecosse; puisque les Ecossois sont une colonie venue d'Irlande. Mais nous ne voyons en cela rien de certain.] (Uss.r.Br.p.612. 617.) 'Les derniers auteurs de cette nation, pretendent que Donald leur Roy fut converti par un nommé Pascase en l'an 203 de J. C, & que toute sa nation embrassa avec luy le Christianisme. [Mais on ne trouve aucune trace de tout cela dans de bons auteurs.] (p.646.647.) 'Et sur la fin du XIII. siecle, les Ecossois croyoient avoir receu la foy, aprés une victoire qu'ils avoient remportée sur les Saxons; ce qui marque,

(Du Pin,t.2.p.497.) 1. 'M du Pin le cite d'Ive de Chartres, qui le cite, dit il, d'une autre piece du mesme auteur.
2. Je ne la trouve point dans Ferrarius.

selon Usserius, le temps où les Saxons s'estoient déja établis dans la grande Bretagne,["aprés l'an 450,]quoiqu'ils pretendissent que c'estoit quatre ou cinq cents ans avant la conversion des Anglois. V. les Bretons.

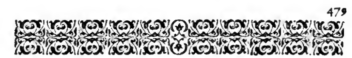
'Ils disent que ce qui contribua beaucoup à les convertir, fut qu'un moine nommé Regule, leur apporta[quelques]reliques de Saint André, venues de Constantinople selon les uns,'ou de Patres selon d'autres.'Ils mélent à cela bien des fables.'Mais ce qui est certain, c'est qu'on a cru avoir en Ecosse des reliques de S. André, qu'on venoit honorer de toute l'Europe.'Et cela a formé la ville de S. André, devenue la Primacie de toute l'Ecosse, & la metropole'de ce qui y est le plus au nord. Elle est sur la coste orientale, dans la province appellée Fife, un peu audessus d'Edembourg.'Il y a"aussi une université. p.646.650. p.654-657. p.648. a p.658. Alf.395.§3. Sanson. Camd.p.597. &c.

'Cette origine de la foy, que les Ecossois s'attribuent, & qui doit estre posterieure à l'an 450, arriva, selon eux mesmes, sous Ungus'Roy des Pictes.[Ainsi elle regarde ce dernier peuple,] 'qui a eu ses pays, & ses Rois distinguez des Ecossois, jusque vers l'an 850.[Que s'il est vray que les Pictes n'aient esté convertis qu'aprés l'an 450, on n'a pas raison]'de mettre dés le IV. siecle, S. Ninien,'ou Ninie, dont les predications ont fait recevoir la foy de la verité, & quitter l'idolatrie aux Pictes meridionaux. Ce qui est certain, selon Bede, c'est que c'estoit longtemps avant l'an 565. Uss.p.646. p.646.651. p.715-718. Alf.394.§1. Bed l.3.c.4.p. 94.1.

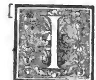
'Ce Ninie estoit un homme tres saint, Breton de nation, mais qui avoit appris à Rome la foy, & les mysteres de la verité. Il estoit Evesque du pays,'que les anciens ont nommé Novantes, '& qui du temps de Bede faisoit partie de la province des Bernices soumise aux Anglois. Saint Ninien y bastit une eglise dediée sous le nom de S. Martin, qu'on donnoit mesme ce semble à toute la ville.[Ainsi ce n'a esté sans doute qu'aprés que ce Saint mort en 397 au plustost, fut devenu fort celebre dans tout l'Occident.] Cette eglise estoit bastie de pierres, ce qui estoit extraordinaire parmi les Bretons;[& sans doute de pierres blanches,]puisqu'on l'appelloit"la maison blanche,'& Withern en la langue du pays. C'est le nom que porte encore aujourd'hui la ville episcopale du pays de Gallovay, compris maintenant dans l'Ecosse.[Le martyrologe Romain marque S. Ninien le 16 de septembre.]'Les Ecossois l'appellent Ringen. Ibid. Sanson. Bed.p. casa. Uss.p 665.667. p 661.

'Son corps reposoit dans son eglise du temps de Bede avec beaucoup d'autres Saints.'Il y estoit celebre au VIII. siecle par Bed p. Uss.p 669.

divers miracles, comme on l'apprend par une lettre d'Alcuin, à
qui on avoit envoyé d'York quelques vers faits sur ce sujet.
Alf.432.§15. 'Pascase Ratbert raporte une apparition de J. C. dans l'Eucaristie, faite à un Prestre qui celebroit souvent la messe sur le corps
Uss.p.669. de S. Nin Evesque.'On en cite une écrite par Aëlred Abbé de
Alf 370.§5.6. Rieval[au XII. siecle. Je ne sçay si c'est]'celle qu'Alford cite de
Capgrave. Elle le fait fils de Roy, ce qu'Alford dit estre le style
394.§1.2. des legendaires[de ce pays là,]'& elle veut qu'il ait esté ordonné
Evesque par le Pape, pour aller prescher la foy dans les endroits
de la grande Bretagne, qui ne l'avoient pas encore receue. Al-
p.432 §12|Uss. p.670. ford dit que ce fut Sirice qui l'ordonna en 394.'Il met sa mort en
a Alf.§15. 432, mais il ne dit point quel fondement il en a eu.'Il rejette une
autre vie de ce Saint, qui le fait aller passer beaucoup d'années
en Hibernie, & y mourir.[Je ne voy pas en effet que cela se puisse
aisément accorder avec Bede, ni avec la discipline de l'Eglise.]
Bed.p. 'Bede paroist attribuer la conversion des Pictes septentrionaux, à Saint Colomb, qui y vint d'Hibernie en l'an 565.[Mais il
faut reserver ce qui regarde ce Saint, pour l'histoire du VI. sie-
Boll.17.mars,p.538.e. cle, & ajouter ici]'que les Pictes meridionaux purent bien ne pas
beaucoup conserver la foy qu'ils avoient receue de S. Ninien.
§|540. [Car dans les plaintes que fait]'S. Patrice"de ce que Corotic avoit V.55.
vendu des Chrétiens aux Ecossois & aux Pictes,[qui selon toutes
p.538.§|539.c. les apparences, estoient encore alors payens,]'il donne par
deux fois le titre d'apostats aux Pictes seuls.[Cet endroit nous
donne encore sujet de croire que les Ecossois n'avoient point encore embrassé la foy sur la fin du V. siecle; ce qu'on ne peut pas
p.539.d. dire de ceux d'Irlande,]'dont les enfans faisoient profession de la
vie monastique, comme S. Patrice le dit dans le mesme endroit.



S. EPIPHANE, EVESQUE DE PAVIE.



[IL ne nous a pas esté bien difficile de faire la vie de S. Epiphane, n'ayant eu qu'à abreger l'histoire qu'Ennode l'un de ses premiers successeurs nous en a laissée,]'& que le P. Sirmond a jugé estre non seulement la plus longue, mais aussi la plus belle piece de son auteur. [Tout ce que nous y ajouterons, ne sera presque que pour en fixer la chronologie. Et comme la pieté de ce Saint luy a donné beaucoup de part dans les brouilleries qui sont arrivées de son temps en Italie, nous éclaircirons ces endroits par ce que l'histoire de ce temps là, qui est celui de la ruine de l'Empire d'Occident, nous en peut apprendre. Enn.n.p.61.

Rien ne peut estre plus assuré que ce qu'Ennode nous dit de S. Epiphane.]'Non seulement il fut un de ses premiers successeurs, n'y ayant entr'eux que Saint Maxime,'mais il l'eut mesme pour pere & pour docteur,'a fut admis par luy dans les degrez de la religion,[c'est à dire de la clericature;]b& apprit de sa bouche une partie des choses qu'il en raporte.c Il fait profession de raporter les vertus du Saint avec une sincerité tres exacte: & parlant, comme il dit, de choses recentes, & qui venoient de se passer à la vue de tout le monde, il se fust fait un grand tort à luy mesme de s'eloigner en quelque chose de la verité,[qu'il adoroit comme Chrétien, & comme Evesque; & qu'il aimoit plus que toutes choses, puisque l'Eglise l'honore aussi luy mesme au nombre des Saints. Outre cette vie,]'Ennode a fait encore un petit panegyrique de S. Epiphane en vers, durant la vie mesme du Saint, & au commencement de la 30e année de son episcopat, selon le titre.'Baronius dit avoir encore vu un sermon manuscrit du mesme Ennode sur S. Epiphane.

Ugh.t.1.8. Enn.v.Epi.p.415. a p.415;car.9.p.577. b v.Epi p.366. c p.357.360. car.9.p.577-583. Bar.21.jui.

Enn v Epi.p. 360|car.9.p.580. 'Ce Saint naquit à Pavie d'une famille considerable, mais dont il fut le principal ornement. Sa mere nommée Focaire estoit de la famille de S. Mirocle Evesque de Milan, [qui avoit assisté aux Conciles de Rome & d'Arles en 313 ou 314. On ne trouve point qu'elle ait eu d'autres enfans qu'Epiphane,] & Honorate sa sœur plus jeune que luy, mais digne de luy, & qui mesme ne luy estoit pas inferieure en pieté.

Ibid. 'Ce fut S. Epiphane qui la consacra à J. C. en l'an 470, dans les premiers temps de son episcopat: & comme si la bonté de son naturel ne luy eust pas esté un secours suffisant, il la donna à former dans "les exercices de la vie celeste, [qu'elle embrassoit,] à *disciplinis celestibus.* Lumineuse, qui estoit une personne d'une admirable sainteté & d'un exemple tout singulier: Il paroist qu'elle estoit d'une "naissance illustre: mais elle estoit encore plus illustre par sa vertu *natalium culmina.* que par sa noblesse. Elle estoit si éclairée que le saint Prelat qui luy donnoit sa sœur à instruire, croyoit pouvoir apprendre luy mesme quelque chose d'elle. Honorate profita tellement sous sa conduite, qu'elle fit bientost aprés paroistre une vertu consommée.

v.Epi.p.386. 'Lorsque la ville de Pavie fut pillée ["l'an 476,] Sainte Honorate & Lumineuse, tomberent entre les mains des ennemis. V.Odoacre. § 5

p.387.d. 'Mais Honorate fut rendue des le jour mesme à Saint Epiphane, [& Lumineuse sans doute fort peu aprés.]

n p.63|Boll.11. jan.p.680. 'L'Eglise honore publiquement Sainte Honorate le 11 ou 12 de janvier. On en cite une vie, dont Ferrarius donne un abregé. Il y a tres peu de choses pour les actions de la Sainte; [& je n'en répondrois pas.] Le reste regarde une translation de son corps,

Boll.p.1109. faite vers l'an 855. 'On en marque une seconde translation en 1567 le 17 d'avril, auquel à cause de cela on fait aussi la feste de

Ferr.it.p. cette Sainte. 'Lumineuse est aussi honorée comme une sainte vierge le 9 de may. On veut qu'elle & deux autres nommées Specieuse & Liberate fussent aussi sœurs de S. Epiphane, plus agées que

Boll.p.680 § 6| 9.may,p.461. S. Honorate. 'Mais il n'y a pas moyen de le dire de Lumineuse; [& on n'allegue rien qui le prouve pour les deux autres.

S. Epiphane naquit "en l'an 439, comme on le voit par la suite NOTE. de sa vie.]

Enn v.Epi.p. 360. a car.9.p.581. b p.581|v.Epi.p. 360. c car.9 p.581. 360. d p.581. v.Epi.p.360. 'Lorsqu'il estoit encore tout petit,[a] & seulement en age d'estre sevré,[b] beaucoup de personnes le virent dans son berceau, tout environné d'une grande & eclatante lumiere.[c] Son pere tout surpris de ce prodige, voua deslors l'enfant à Dieu, & le consacra pour le servir [dans l'état ecclesiastique.][d] Pour s'acquiter de son vœu, il mena son fils à S. Crispin,[e] alors Evesque de Pavie, qui mit Epiphane, agé de 8 ans, au nombre des Lecteurs de son Eglise [vers 447.] On

On pretend que l'Eglise de Pavie avoit déja eu deux Crispins Evesques & celebres en pieté avant celui-ci. Mais il y a assez lieu de craindre que d'un on n'en ait fait plusieurs. Pour ne parler que du predecesseur de S. Epiphane, on dit qu'il fut fait Evesque en 432. [Et il est certain au moins qu'il l'estoit en 447.] Il assista l'an 451 au Concile que tint Eusebe de Milan, & y approuva avec les autres la lettre de S. Leon sur l'Incarnation. Ennode dit que les plumes les plus eloquentes, ne seroient pas capables de representer quelle estoit la vertu de ce saint Prelat. Il l'appelle un homme "d'une integrité parfaite, qui ne faisoit acception de personne, & ne favorisoit jamais que la justice.

Ugh t. 2. p. 5. a. | d. | a b| Boll. 7. jan. p. 356. § 6. | b Ugh. p. 6. d. | d. | V. S. Leon § | Enn car. 9. p. 582. | v. Epi. p. 360. | bona conscientia.

[Sa sagesse parut beaucoup dans sa conduite à l'égard de Saint Epiphane,] qu'il nourrit avec le lait de la pieté, des veritez de l'Evangile, & de la doctrine de l'Apostre. Desorte qu'on luy peut raporter avec raison tout ce que Saint Epiphane a eu de grand. Il luy fit apprendre à écrire en notes, & se servoit de luy pour ce ministere, & peutestre mesme pour d'autres encore plus bas, ausquels le Saint se portoit de luy mesme avec une pleine joie, [nourrissant ainsi dans son cœur] la vertu de l'humilité "en laquelle il excelloit. Crispin l'aimoit beaucoup, & le Saint outre la beauté de son ame, avoit mesme un exterieur qui le faisoit aimer de tout le monde. Neanmoins Crispin agissoit toujours avec luy d'une maniere fort rigide: & quoiqu'il le traitast avec douceur; son regard seul luy imprimoit de la crainte. Mais sous cette espece de severité il nourrissoit [dans son cœur] une affection secrette pour son disciple. Ce saint Pere voyoit avec un extreme contentement, l'aimable conduite de ce fils [spirituel,] dont toutes les actions luy estoient des sujets de consolation & de joie.

p. 366| car. 9. p. 581. | 1. | c p. 582. | v. Epi. p. 360. 361. | &c. | p. 360. 361. | p. 363.

Des l'age de 18 ans il l'eleva au soudiaconat, & deux ans aprés, [en 458 ou 459,] au diaconat, considerant moins la foiblesse de son age que la force de sa vertu. Il luy confia le soin de tous les biens de l'Eglise, & des richesses des pauvres, voulant eprouver ce jeune homme qu'il destinoit à l'episcopat, & s'assurer avant qu'il y fust elevé, de quelle maniere il s'y conduiroit un jour, & quoiqu'il soit tres rare que des hommes ne portent point envie à ceux qu'ils ont quelque lieu de croire devoir estre leurs successeurs, ce saint Evesque croyoit au contraire qu'on luy faisoit tort à luy mesme, lorsqu'on ne deferoit pas assez à Epiphane, qu'il s'egaloit en quelques choses, & qu'en d'autres il relevoit audessus de luy. Il l'envoyoit aux magistrats, interceder pour les miserables, lorsqu'il

p. 363. | p. 365. 366. | p. 367.

1. *ab ubert Paulus &c.* Il faut peutestre *ab ubere Pauli.*

p.367.368. ne pouvoit y aller luy mesme.'Comme il estoit alors fort agé, & fort infirme, il se dechargeoit sur Epiphane de tous les soins de sa charge.

Ibid. 'Il avoit neanmoins dans son Clergé plusieurs personnes d'une vertu eminente, particulierement l'Archidiacre Silvestre, & le Prestre Bonose qui estoit Gaulois. Mais comme Epiphane excelloit audessus des autres, c'estoit luy que S. Crispin desiroit d'avoir pour successeur.
p.367. 'Tout le monde avoit le mesme desir, pendant qu'Epiphane, sans avoir seulement la moindre pensée sur cela, ne songeoit qu'à s'acquiter de son ministere.[Crispin pouvoit craindre que l'age d'Epiphane n'empeschast l'Evesque de Milan son metropolitain, de consentir à son election : & ce fut peutestre le sujet]du voyage qu'il fit à Milan, lorsque Dieu luy eut revelé que le temps de sa mort estoit proche. Il y recommanda & son Eglise, & son Diacre Epiphane, qu'il avoit ce semble mené avec luy, aux personnes puissantes qui estoient en grand nombre à Milan, leur rendant un témoignage fort avantageux de la vertu & de la capacité du Saint.

p.369. 'Estant revenu en diligence à Pavie, il y mourut peu de jours
Boll.7.jan.p. 372.356. aprés"de la jaunisse, & quitta la terre pour aller au ciel.'Il est honoré par l'Eglise de Pavie, & par les autres de l'Occident, le 7 de janvier selon les uns, ou le 30 d'octobre selon les autres.[Et *morbo regio perfusus.*
p.355. peutestre en l'un & en l'autre jour pour differentes raisons.]'Les nouveaux Italiens disent bien des choses d'un Saint Crispin de Pavie :[mais je doute fort qu'il y ait en cela rien de fondé.]

Enn.car.9.p. 582. 'Le desir de S. Crispin fut accompli : & il merita d'estre comparé à Elie, parcequ'il laissoit aprés luy à son Eglise un second
p.580.581|v.Epi. p.369.370. Elisée en la personne d'Epiphane,'qui fut aussitost elu avec le consentement de tout le peuple, des magistrats, &"du Clergé ; & avec la joie non seulement de toute la ville de Pavie, mais mesme des villes voisines, luy seul pleurant, & s'opposant autant *sacerdotum.*
p.369.370. qu'il pouvoit à son election.'Il fut consacré à Milan malgré luy, ["l'an 467, par*S. Geronce qui en estoit alors Evesque. Je croy V. la note.
p.370.371. que ce pouvoit estre vers le milieu de l'année.]'Au retour de Milan, il assembla ses Prestres, & ses Diacres, pour les prier de l'assister à porter la charge qu'on luy avoit imposée, & de l'avertir avec liberté s'ils luy voyoient commettre quelque faute.[Ce discours est fort beau, & luy acquit autant les cœurs, que]les louan- *V.S.Leon 595.*
p.370.390.391. ges de tout son Clergé.'La ville de Pavie estoit alors assez petite,
p.386.388. 'mais forte.*Il paroist qu'il n'y avoit que deux eglises.
a p.371.372.380. Ennode décrit les regles qu'Epiphane se prescrivit à luy mes-

me pour sa conduite. Il nous suffit de remarquer qu'il ne mangeoit que des herbes, & des legumes, avec un peu de vin.'Il eust P.371.
voulu ne point disner. Mais comme il ne pouvoit pas se dispenser de donner quelquefois à disner aux survenans, & qu'il ne vouloit pas faire dire[qu'il jeûnoit tous les jours,]il prit pour regle de ne souper jamais,[hors les jours de jeûne.]'Il fit commencer P.372.
de meilleure heure l'office de la nuit, quelque temps qu'il pust faire: mais il s'y trouvoit le premier: & il assistoit debout à tout l'office.'Dieu donnoit une force particuliere à ses paroles pour P.373.374.
persuader ce qu'il vouloit. Et neanmoins il parloit peu.

V. Antheme § 5. 'Ce fut sur cela"qu'on l'engagea,[vers l'an 469 à la fin de l'an- P.373-379.
née,]de menager la reconciliation de l'Empereur Antheme avec le General Ricimer son gendre plus puissant que luy; & il y réussit heureusement.'Il alla à Milan trouver Ricimer; & de là à Ro- P.373.374.
me où estoit Antheme.'Ce voyage le fatigua beaucoup: mais P.374.
quid virtutum gesserit. Dieu l'y consola ce semble"par divers miracles.'Il fut receu à P.374.375.
Rome & dans le palais avec des marques extraordinaires d'honneur & d'estime.[Mais bien loin que cela le retinst;]'des qu'An- P.378.379.
theme eut juré la paix entre ses mains,il se hasta de quitter Rome, & d'autant plus que Pasque approchoit.[C'estoit, comme nous croyons, en 470, où Pasque tomboit au 5 d'avril.] Il partit de P.379.
Rome 20 jours avant la feste,[c'est à dire le lundi 15 de mars,]& arriva à Pavie en 14 jours,[& ainsi le 29 de mars, qui estoit le dimanche des Rameaux.]Cette diligence est marquée comme tout à fait extraordinaire,'surtout durant le jeûne du caresme, & en un homme qui vivoit avec autant d'austerité que ce Saint.

'Le bruit de son retour & de la paix qu'il apportoit, se repan- Ibid.
dit bientost partout.[Mais pour luy il se contenta d'en mander la nouvelle à Ricimer sans l'aller trouver,]& lors mesme que Ricimer l'eut prié de venir à Milan, où il y avoit longtemps qu'on l'attendoit, il chercha des excuses pour n'y point aller, & pour n'y point voir ceux dont il savoit qu'il ne pouvoit recevoir que des marques de reconnoissance & d'estime.

'Glycere qui tenoit l'Empire[en 474,]eut encore plus de con- P.381.
V. Odoacre § 1. sideration que n'en avoit eu Antheme: & luy en donna"des preuves tres remarquables.

'Nepos aprés avoir chassé Glycere, se trouva engagé en une Ibid.
Ibid. § 4. grande guerre contre Euric Roy des Visigots.["Il envoya sur la fin de 474, Licinien pour menager un accord,]'& la chose se P.382.
trouva si difficile, qu'on en desesperoit entierement.'Sur cela P.381.
Nepos ayant tenu conseil, & y ayant appellé toutes les pesonnes

les plus considerables de la Ligurie, on convint tout d'une voix qu'il falloit charger S. Epiphane de cette affaire. Il estoit alors dans la 8[e] année de son episcopat,["commencée, selon ce que V. la note.
p.382. nous avons dit, vers le milieu de 474.]'Il entreprit sans crainte ce qui paroissoit impossible, parcequ'il se confioit en J.C, & l'executa heureusement, parcequ'il s'y prepara par une priere continuelle, que la fatigue mesme du voyage si difficile, n'estoit pas capable d'interrompre. Car quand il arrivoit un peu de bonne heure à l'hostellerie, ne se contentant pas de ses lectures ordinaires, & de[reciter]divers pseaumes, il cherchoit quelque lieu ecarté & couvert d'arbres, où prosterné contre terre, il prioit avec une ardeur qui luy faisoit verser des larmes en abondance.

p.382.383. 'Il trouva en arrivant à Toulouse,[alors la capitale des Visigots,]que sa reputation l'y avoit déja prevenu. Leon ministre d'Euric, y avoit repandu partout l'estime de sa pieté.[Ce fut sans
p.383.384. doute par luy,]'qu'il eut aussitost audience d'Euric, à qui il representa d'une maniere sage & respectueuse, que quelque puissant, & quelque terrible qu'il fust, il avoit audessus de luy un Roy encore plus terrible, duquel seul dependent tous les evenemens des guerres & des batailles; Qu'il devoit craindre d'attirer sur luy la colere de ce Roy de paix, s'il refusoit les conditions de paix que l'Empereur Nepos"luy offroit. &c.

p.384. 'Leon aprés avoir entendu le discours du Saint, témoignoit ouvertement qu'il ne pouvoit assez l'admirer. Euric mesme faisoit voir par la serenité de son visage, encore plus que par ses paroles, qu'il en estoit satisfait. Et enfin il répondit au Saint par un interprete, que son discours l'avoit desarmé, qu'il se rendoit & qu'il luy accordoit la paix qu'il demandoit. On convint des conditions,["telles que la foiblesse de Nepos les put obtenir;]& V. Odoacre
Euric*fit serment de les observer. Mais il se contenta que le Saint §5. *accipe nunc
le promit au nom de Nepos sans jurer, disant qu'il savoit bien *fidem.*
que pour luy une parole estoit un serment.

p.385. 'Euric le fit prier instamment de venir manger avec luy le lendemain: Mais comme il savoit que la table de ce Prince estoit toujours souillée par[la presence & par les prieres]des Evesques de sa secte, il s'en excusa sur ce qu'il n'avoit pas accoutumé de manger hors de chez luy; & que de plus il avoit besoin de tout le temps qui luy restoit, parcequ'il vouloit partir peu de jours aprés. Il partit en effet le jour qu'il avoit marqué, n'ayant esté à Toulouse que fort peu de temps; & il fut accompagné à sa sor-
Ibid. tie par toute la ville.'Il visita en s'en retournant les deux isles de

&c. Lerins, celles d'Hieres, &"les autres qui sont le long de la coste de Provence, pour y voir les saints monasteres dont elles estoient remplies, & ajouter encore quelque chose à sa pieté. Il arriva enfin à Pavie, & ensuite rendit conte à Nepos de sa negociation, [ou en l'allant trouver, ou seulement en luy écrivant, ce qui paroist le plus probable.]

'Comme on ne voyoit alors que troubles dans l'Italie, Nepos fut aussitost depossedé par Oreste, & Oreste attaqué[dés 476 par Odoacre, destiné de Dieu pour éteindre en Occident le nom Romain.]'Oreste se refugia dans Pavie qui fut bientost forcée par les barbares[d'Odoacre;]& ils y firent tout ce qu'on pouvoit attendre d'eux, jusqu'à y bruler les deux eglises avec tout le reste de la ville. S. Epiphane y estoit alors, & l'avarice fit courir d'abord beaucoup de barbares à luy, dans l'imagination qu'un homme qui faisoit tant d'aumosnes, avoit de grands thresors cachez. Mais on fut bientost persuadé que sa pauvreté faisoit ses richesses. Ainsi on n'eut plus que du respect pour luy; on luy accorda la liberté de Sainte Honorate sa sœur, & d'un grand nombre d'autres personnes que l'on emmenoit captives, surtout des femmes, pour qui il y avoit plus à craindre. Et par sa charité &c. & son intercession, il remedia generalement à"tous les maux dont il fut le témoin & le spectateur. p.385.386. p.386.

'Les troubles estant enfin cessez[dés l'année mesme,]par l'entiere victoire d'Odoacre, le Saint travailla aussitost à rétablir la grande eglise, & l'autre ensuite. Il n'avoit rien; mais il se confioit en la promesse de J. C. Et il disoit quelquefois qu'une ame riche[& grande]ne manque guere de pouvoir.'Il vint effectivement à bout de son dessein, quelque grande qu'en fust la depense, augmentée par un accident qui fit tomber la seconde eglise déja presque toute achevée. Dieu le permit pour exercer sa patience, qui n'en fut point dutout troublée. Et ce qui marqua davantage le doit de Dieu, c'est que des ouvriers qui travailloient à la voute de l'eglise, estant tombez avec elle, aucun d'eux n'en fut seulement blessé. On ne manqua pas d'attribuer ce miracle aux prieres du saint Evesque, surtout quand on luy en vit faire &c. la mesme année plusieurs autres en faveur de"divers possedez, qu'il delivra par ses prieres & par ses larmes. p.387. p.388.

1. 'Il voulut contribuer aussi au[1]rétablissement de toute la ville, p.389.

1.'Ughellus veut que S. Epiphane ait rebasti non seulement les eglises, mais encore les murailles de la ville, & qu'il ait changé son ancien nom de Ticinum en celui de *Papia* qu'il interprete *patria pia*. Ce n'est pas d'Ennode qu'il a tiré cette remarque. Il faudroit voir quand on commence à trouver le nom de *Papia*. Ugh.t.1.2.p.7.8.

p.387. & s'adressa pour cela à Odoacre,'qui avoit pour luy encore plus de respect que les Princes Romains & Catholiques n'en avoient
p.389. eu.'Ainsi il en obtint une exemption d'imposts pour cinq ans. Odoacre fit encore cesser à sa priere, les vexations injustes par
p.390. lesquelles le Prefet Pelage opprimoit les peuples.'Le Saint fut encore obligé d'aller souvent demander diverses graces pour les autres à ce Prince[durant les 13 ans qu'il demeura maistre de l'I-
Ibid. talie. Mais Theodoric l'ayant defait par deux fois en 489,]'la ville de Pavie se rendit à luy; & S. Epiphane alla trouver à Milan ce nouveau Prince, qui dés cette premiere vue en fit une estime extraordinaire, jusqu'à dire que l'Orient n'avoit rien de pareil à luy. Theodoric fut obligé quelque temps aprés de se retirer dans Pavie avec toutes ses troupes:[& Odoacre l'y vint assieger:]
p.391. 'Dans un temps si fascheux, S. Epiphane se conduisit avec tant de grace, & tant de sagesse, qu'exerçant sa charité envers ceux de l'un & de l'autre parti, il estoit aimé de tout le monde, & n'estoit suspect à personne. Theodoric luy faisoit mesme des presens, & ne trouvoit point mauvais qu'il en fist part à ses ennemis.
p.392. 'Ceux qui estoient pris de part & d'autre, avoient tous recours à luy, & il leur obtenoit aussitost la liberté. On assure que cela alloit "à un nombre presque infini de personnes. Theodoric surtout ne pouvoit luy refuser aucun des Romains pris par ses troupes. *quanta agmina.* On assure que sa consideration & ses prieres, empescherent que Pavie ne fust ruinée durant ces troubles, comme beaucoup d'autres de la Ligurie.

Theodoric en quittant cette ville, y laissa une garnison de Gots, qui affligerent extremement le Saint durant trois ans par leurs insolences, &"par les violences qu'ils commettoient. Il se contentoit d'en gemir devant Dieu, de qui il attendoit son secours. *immissionibus.* Il recevoit mesme à sa table, & assistoit en plusieurs autres manieres avec une bonté incroyable, ceux qui causoient de si grands maux, & qui avoient ruiné les terres de son Eglise. Au bout de ces trois ans, [& vers l'an 491,]Theodoric retira les Gots de Pavie, & y mit des Ruges qui y demeurerent pres de deux
p.393. ans entiers.'Les Ruges passoient"pour les plus inhumains & les plus cruels de tous les barbares. Leur naturel fier & intraitable, *V. Odoacre § 5* ceda neanmoins à la douceur de S. Epiphane. Des Ruges l'aimerent & le respecterent; & ne se separerent de luy[en 493,]pour retourner en leur pays, qu'en versant des larmes. Pavie jouit alors enfin de la paix; & le Saint travailla à la peupler, en invitant ceux des autres villes qui avoient esté ruinées, à s'y venir

établir.'Il taschoit principalement d'y attirer ceux dont il connoissoit davantage la vertu & la pieté. p.394.

'Le calme que la victoire de Theodoric sembloit devoir donner à l'Italie,'fut aussitost troublé par une loy injuste que ce Prince publia pour priver du droit de tester, & de disposer de leurs biens, ceux qui s'estoient trouvez engagez dans le parti de ses ennemis. Cette loy alarma & troubla toute l'Italie. On eut recours à S. Epiphane, comme au refuge ordinaire des affligez: & sa charité ne fut pas moins tendre, ni moins heureuse en cette occasion que dans les autres. Il alla à Ravenne avec Laurent Archevesque de Milan, qu'il avoit souhaité d'avoir pour collegue dans cette affaire. Et Laurent quoique son metropolitain, l'ayant obligé de porter la parole;'il representa à Theodoric, combien il estoit obligé de se ressouvenir de ce qu'il avoit promis à Dieu dans son adversité, d'aimer les peuples que luy mesme luy avoit confiez, de n'imiter pas ceux dont Dieu avoit puni les crimes par sa propre main, & de reconnoistre la protection qu'il avoit receue si visiblement du ciel, par la misericorde qu'il exerceroit envers ceux qui avoient pu l'offenser. p.393. p.394. p.395.396.

'Theodoric voulut excuser sa loy sur la necessité où les nouveaux Princes sont quelquefois obligez d'user de severité.'Mais enfin il declara qu'il luy accordoit une grace generale pour tout le monde; & qu'il se contentoit d'obliger quelques personnes qu'il savoit luy estre plus opposées, à quitter les endroits où ils seroient plus en état de luy nuire, s'il arrivoit quelque nouveau trouble. Il fit aussitost dresser l'edit d'amnistie par un tres sage ministre nommé Urbique, qui le fit encore plus favorable que l'on eust osé esperer. p.396.397. p.397.

'Dans le mesme temps que Theodoric accordoit cette revocation à S. Epiphane, il le fit appeller secrettement pour luy communiquer le dessein qu'il avoit de l'envoyer dans les Gaules, afin de racheter les captifs que les Bourguignons avoient faits dans la Ligurie.'Saint Epiphane estoit d'autant plus propre à cette action de charité, que Gondebaud Roy des Bourguignons, avoit une estime extraordinaire pour luy, & souhaitoit beaucoup de le voir. Il le comparoit à S. Laurent.'Le Saint accepta donc avec joie cet emploi honorable, mais penible, & témoigna estimer extremement cette bonté que Theodoric faisoit paroistre pour des peuples qu'il commençoit à peine à connoistre & à gouverner. p.398. p.399.402. p.399.403.

[Ce voyage ne se fit qu'avec la participation du Pape Gelase,]

Conc.p.1160.c. 'lequel écrivant le 22 de fevrier 494 à"Saint Rustice ou Rustique V. Saint Patient.
b. Evesque de Lion, le prie d'assister S. Epiphane ,'envoyé dans les
c. Gaules pour soulager & racheter les captifs de son pays,'& il prie Rustique de faire voir qu'il l'aimoit, par la maniere dont il agiroit avec cet Evesque,[ce qui marque assez l'amour & l'estime
b. que Gelase avoit pour S.Epiphane.]'Il mande encore à Rustique que ce Saint luy apprendroit combien il estoit persecuté pour l'affaire d'Acace de Constantinople; & il le prie de luy faire encore savoir par luy, lorsqu'il reviendroit, quel sentiment luy, & les autres Evesques des Gaules avoient sur cela.[S. Epiphane mesme fut apparemment le porteur de cette lettre, qui nous fait regretter qu'Ennode ne se soit pas encore assez étendu sur son histoire.]

Enn.p.401.401. 'Le Saint fit ce voyage avec toute la diligence possible.[a]Il y
a p.400.402. voulut mener avec luy"Victor Evesque de Turin, en qui on V.S.Maxime.
voyoit toutes sortes de vertus, & qui excelloit surtout en humi-
Ugh.t.4.p.1426. d. lité.'On en dit quelques autres choses.[b]Il semble qu'Ennode y ait
b Enn.p.407. accompagné son saint Evesque.[c]Il partit au mois de mars,[d]au
c p.401. milieu du froid & des glaces qui duroient encore, & qui luy ren-
d p.401.403. e p.401. dirent le passage des Alpes"fort difficile.[e]Il trouva dans les Gau- &c.
les, tout le monde qui accouroit audevant de luy. On luy fournissoit tout ce qui°luy pouvoit estre necessaire; & on luy faisoit beaucoup d'autres presens, qu'il distribuoit aussitost aux pauvres avec sa liberalité ordinaire.

p.402. 'En approchant de Lion, où Gondebaud estoit alors, il trouva l'Evesque S. Rustice qui venoit le recevoir, & qui ayant sceu de luy le sujet de son voyage, luy apprit comment il devoit traiter avec Gondebaud, prince d'un esprit couvert & plein d'artifices. Gondebaud sachant qu'il estoit arrivé, dit à ses gents d'aller savoir de luy quand il voudroit avoir audience, pour la luy donner aussitost. Et sur cette permission, tous les Chrétiens de sa Cour se hasterent d'aller saluer le Saint, & ils avouerent ensuite que ce que la renommée leur en avoit appris, estoit audessous de ce qu'ils voyoient.

p.402. 'Quand il fallut aller à l'audience, S. Epiphane pria Victor de vouloir porter la parole: mais Victor le pria aussi de ne se point
p.403-405. decharger d'une chose qui luy convenoit si parfaitement.'Il exposa donc à Gondebaud"le sujet de sa deputation,& luy dit qu'il &c.
venoit pour estre témoin devant Dieu entre deux grands Rois; [& en faveur de l'un & de l'autre,]si la misericorde qui obligeoit l'un à demander la liberté de tant de captifs, obligoit l'autre à l'accorder

l'accorder; que l'un estoit louable de n'epargner point son argent pour une œuvre de pieté, & que l'autre ne le feroit pas moins, s'il rendoit les captifs, & refusoit l'argent qu'on luy apportoit.'Gondebaud leur témoigna"qu'il ne souhaitoit rien davantage que d'avoir une paix sincere avec Theodoric, & que pour l'affaire dont ils luy parloient, il examineroit ce qui estoit de plus utile pour son salut & pour son Etat.

&c.

p.406.

'Les deux Evesques se retirerent sur cela: Et luy,[aprés y avoir pensé,]fit appeller Lacone, homme de qualité & de merite, qu'il consultoit quand il vouloit faire quelque action de bonté, & Lacone l'animoit à en faire encore deux fois autant.'Il luy dit qu'il avoit ecouté avec plaisir le discours du Saint, & qu'il n'avoit qu'à dresser les ordres pour la liberté de tous les Italiens que la crainte des guerres, la famine, ou d'autres causes semblables, avoient obligé de se rendre comme captifs,[& esclaves] des Bourguignons, & que pour ceux qui avoient esté pris comme ennemis dans la guerre, on donneroit quelque peu de chose aux soldats, afin qu'ils ne se plaignissent pas d'estre frustrez de leur recompense. Lacone dressa cet ordre avec joie, & le vint apporter au Saint.

Ibid.

p.407.

'Tous les Italiens qui estoient en ces quartiers là, eurent ainsi la liberté de retourner en leur patrie: Et depeur que dans les lieux eloignez on en retinst quelques uns, le Saint alla en diverses villes de la Savoie, & des autres pays des Bourguignons, particulierement à Geneve, à cause de Godigisele frere de Gondebaud qui y residoit, & qui voulut imiter la liberalité de son frere.'Le nombre de ceux qui furent delivrez gratuitement, se monta à plus de six mille;'& la ville de Lion en fournit jusqu'à 400 pour un seul jour.'Cependant l'argent que Theodoric avoit fourni, ne put pas suffire pour la rançon de ceux qu'il fallut racheter des soldats: mais le Saint trouva le reste dans la liberalité de Saint Avite de Vienne, & d'une dame nommée"Syagrie, qui estoit alors le thresor de l'Eglise dans ces quartiers là. Tout cela fut fait avec tant de diligence, que le troisieme mois,[c'est à dire au mois de juin,]le Saint estoit déja à Tarentaise[en Savoie]pour retourner en Italie. Il delivra en ce lieu une possedée.

p.408.

Ibid.

p.407.

p.408.

v. Saint Patient.

'Il s'en retourna donc en triomphe accompagné de cette foule de captifs, à qui il n'avoit pas osté la liberté, mais à qui au contraire ses merites & ses travaux l'avoient rendue.[Il les quitta apparemment aprés avoir passé les Alpes, pour les renvoyer chacun chez soy,]'& s'en retourner plus promtement à Pavie, où

Ibid.

p.409.

p.410.411. il arriva avant qu'on l'y attendist.'Son humilité l'empescha d'aller à Ravenne trouver Theodoric; & il ne vouloit pas donner lieu de croire qu'il demandast quelque recompense. Il luy écrivit
p.409.410. seulement tant pour luy rendre conte de sa legation,'que pour le prier de faire rendre les biens à ceux à qui il avoit fait rendre la liberté: ce que Theodoric luy accorda aussitost.

car.9.p.577.583. 'S. Epiphane commençoit la 30e[& la derniere] année de son episcopat[en l'an 496,]lorsqu'Ennode fit publiquement en vers,
p.582. un petit eloge de sa vertu,'où il ne manqua point de parler du triomphe avec lequel il avoit ramené des Gaules tant de captifs. [Il le fit apparemment à Pavie, & avant qu'on parlast du dernier voyage du Saint à Ravenne, dont il auroit sans doute dit quel-
v.Epi.p.410. que chose.]'S. Epiphane ne songeoit donc plus aprés son retour des Gaules, qu'à vivre en repos avec son peuple. Mais il n'avoit pas encore joui deux ans entiers de ce repos, lorsqu'il fut contraint[sur la fin de l'an 496,]de faire encore un nouveau voyage de charité, aprés lequel Dieu vouloit luy donner la recompense [de ses travaux.]

p.410.412. 'La Ligurie extremement chargée par les imposts, le conjura d'aller demander quelque remise à Theodoric, à cause que l'année avoit esté fort mauvaise. Il alla donc à Ravenne sur le Po, "lorsque la saison estoit déja fort incommode, sans discontinuer &c.
neanmoins ses jeûnes ordinaires. Il demanda à Theodoric la decharge des tributs de l'année suivante, en luy representant que les richesses des particuliers, sont celles des bons princes, à qui rien n'est plus avantageux"que de soulager les peuples dans leurs &c.
besoins,& les mettre ainsi en état de continuer à payer les imposts qui leur sont deus.'S'il n'obtint pas tout ce qu'il demandoit, il en
p.412.413. obtint au moins les deux tiers.'On remarque de ce dernier voyage qu'il fit à Ravenne, qu'il rendit toutes les visites qu'on luy fit, quoique le nombre en fust infini, comme s'il eust voulu dire le dernier adieu à ses amis.

p.413.414. 'Il partit ensuite de Ravenne[au milieu de l'hiver, par un temps de neige, & prit le chemin de terre,"se hastant de revenir mou- &c.
rir à Pavie. Il fut attaqué à Parme d'un"rhume fascheux, qui ne *catharrus.*
l'empescha pas de continuer son voyage: Il fut receu à Pavie avec une extreme joie de tout le monde: mais cette joie se changea aussitost en deuil. Car des le jour mesme il fut obligé d'avouer qu'il estoit malade: & la maladie augmentant de plus en plus, l'emporta enfin le settieme jour, au milieu"des cantiques &c.
de louanges qu'il chantoit à J. C.[Il mourut"l'an 497, & appa- V. la note.

remmment le 21 de janvier,'auquel le martyrologe Romain marque sa feste sur l'autorité de l'Eglise de Pavie,'ou le 22, auquel plusieurs autres la mettent:[a]Et ce que nous avons dit, qu'il estoit parti de Ravenne par un temps de neige,[donne assez sujet de croire qu'il mourut durant l'hiver.]'Il estoit agé de 58 ans, dont il en avoit passé 30 dans les travaux de l'episcopat. On le garda trois jours aprés sa mort, & son visage eclatoit d'une beauté qu'on jugeoit estre le fruit de la sainteté de sa vie, & la marque de la gloire dont son ame jouissoit. Il fut inhumé le troisieme jour,'avec les larmes de ceux qui croyoient luy devoir tous leur liberté.'On dit qu'il fut enterré dans l'eglise de S. Vincent, à laquelle ses merites ont depuis fait porter son nom.'On juge qu'il a merité le titre de pacificateur de l'Italie,'& de consolateur des affligez.

Bar.21.jan.
Boll.21.22.jan. p.364.388.
a Enn.v.Epi.p. 413.
p.414.
p.414.415.
Ugh.t.1.2.p.7.d.b.
Enn.v.Epi.p. 410.



SAINT EUGENE, ARCHEVESQUE DE CARTHAGE.

Avec divers autres saints Martyrs ou Confesseurs d'Afrique, sous Genseric & Huneric Rois des Vandales.

ARTICLE PREMIER.

Cause de la descente des Vandales dans l'Afrique : Ils y viennent de l'Allemagne par les Gaules & par l'Espagne.



OMME la souffrance est la suite naturelle de la pieté, selon Saint Paul, & en mesme temps l'epreuve, le couronnement, & la premiere recompense ; nous ne devons point nous étonner de voir que Dieu ait permis que l'Eglise d'Afrique ait esté eprouvée, lorsque le temps des persecutions sembloit estre passé, par une persecution plus horrible que celles de Dece & de Diocletien ne furent jamais. Il y avoit pres de quarante ans qu'elle eclatoit comme la plus belle & la plus sainte partie de l'Eglise, ayant pour chef Aurele, & pour ame Augustin, qui conspiroient tous deux avec une union admirable, l'un par l'autorité de son siege, l'autre par sa science divine, & tous deux par leur pieté, à y établir les vertus, y affermir la verité, en bannir les vices, en deraciner les abus, & en extirper les heresies.

Il n'y a rien de plus saint que ses decrets qui ont receu l'approbation publique de toute l'Eglise, rien de plus sage & de plus vigoureux que sa conduite dans les occasions difficiles, rien de plus ardent & de plus éclairé que son zele contre l'heresie. Les

Donatiſtes, qui au commencement de ces 40 années, opprimoient les Catholiques, auſſibien par leur nombre que par leurs violences, y furent tellement abatus par les écrits de S. Auguſtin, & par la vigilance des autres Eveſques, qu'il n'en eſt preſque plus parlé depuis. Ce fut l'Egliſe d'Afrique qui condanna la premiere les dogmes des Pelagiens, & qui les fit condanner enſuite par toutes les autres.]'Les Manichéens & les payens qui y avoient eſté en grand nombre, embraſſerent preſque tous la veritable religion. Aug.v.P.c.18| catacl.c.5.p.322. 1.d.

[La vie monaſtique dont S. Auguſtin y avoit donné le premier exemple, y fleuriſſoit de toutes parts. Enfin ce qui ne ſe trouve en aucun autre temps, ni en aucun autre endroit de l'Egliſe, & ce qui ne peut eſtre l'effet que d'une vertu bien extraordinaire, & bien univerſelle, c'eſt que de pres de 300 Eveſques qui eſtoient à Carthage en 411, pour la grande conference avec les Donatiſtes, V. Saint Auguſtin § "deux ſeulement firent difficulté de conſentir à renoncer à leurs eveſchez pour faciliter la réunion des ſchiſmatiques, & meſme ces deux ſe rendirent auſſitoſt au ſentiment de leurs confreres.

Il eſtoit donc dans l'ordre de la ſageſſe divine, que cette Egliſe fuſt eprouvée par les ſouffrances. Il falloit que le feu de la perſecution fiſt voir que la pieté qui y paroiſſoit eſtoit auſſi ſolide qu'eclatante, & qu'il achevaſt de donner la derniere perfection à tant d'ames qui avoient travaillé à ſe purifier durant la paix. C'eſt ce qui arriva effectivement. Car je croy que dans les temps meſmes qui eſtoient les plus proches de J. C, & où l'on eſtoit ſans ceſſe obligé de ſe preparer au ſupplice, il n'a point paru plus de foy & plus de generoſité, qu'il en a paru du temps des Vandales, dans les peuples, dans les Eccleſiaſtiques, & dans les Eveſques de l'Afrique.

Il faut avouer neanmoins que cette perſecution a eu encore une autre cauſe plus funeſte & moins glorieuſe à l'Egliſe. Car s'il Ibid.§ y avoit en Afrique beaucoup de Saints, "il y en avoit beaucoup d'autres qui ne l'eſtoient pas: Et les pechez de ceux-ci irritoient d'autant plus la colere de Dieu, que tant de grands exemples, & tant d'excellentes inſtructions n'eſtoient pas capables de les corriger. Ce fut donc pour les punir, que Dieu envoya les Vandales en Afrique, comme les grands hommes de ce temps là l'ont reconnu: & les cruautez de ces barbares furent en ſa main, comme un fleau dont ſa miſericorde ſe ſervit pour purifier ceux qui avoient la ſolidité du bon grain, & ſa juſtice pour briſer entierement ceux qui n'eſtoient que de la paille.

Vand.l.p.40.| Eu h.de eclg.l. 1;c.1.p.374-397. [Il n'est point necessaire d'examiner ici]'ce que c'estoit que les Vandales, Bucherius en parle amplement. Mais il faut remarquer qu'encore qu'il en falle une nation tres puissante, qui tenoit une grande partie de l'Allemagne, & qui estoit divisée en plusieurs peuples celebres,'neanmoins Salvien dit que c'estoient les plus foibles aussibien que les plus lasches de tous les barbares. [Ainsi il y a apparence qu'on les consideroit alors comme une nation particuliere, distinguée des Bourguignons, & des autres peuples qui en avoient pu dependre autrefois, & affoiblie peut-estre par diverses pertes. Car on croit que"lorsqu'ils furent passez de l'Allemagne dans les Gaules en l'an 407, les François leur tuerent vingt mille hommes avec leur Roy Godigiscle; & en eussent fait un carnage universel, si les Alains ne fussent venus à leur secours.]

Salv.gub.l.7.p. 161.

V. Honoré §

p 161. 'Dieu fit voir dans leur foiblesse, que c'estoit luy qui les envoyoit pour punir les pechez des peuples. Car il leur soumit les plus puissantes & les plus riches provinces de l'Empire,'l'Espagne[& l'Afrique.]Mais c'estoient les plus sujettes aux pechez d'impureté: Et les Vandales au contraire estoient fort chastes.

p.160.

p 166. 'Ils estoient Chrétiens, mais heretiques[& Ariens.][a]Grotius pretend qu'ils estoient venus de la Suede dans l'Allemagne,[b]& que leurs courses leur ont fait donner le nom de Vandales, qui en Allemand signifie Vagabond, aussibien que ceux de Walon & de Sueve.'Les Alains[qui se joignirent à eux,]venoient des extremitez de la Scythie.

a Grot.r Got p. 2.3.

b p.2.4.

Amm l.

["Ils entrerent ensemble dans les Gaules sur la fin de l'an 406, & en ravagerent toutes les provinces jusqu'en 409, qu'ils entrerent en Espagne au mois de septembre ou d'octobre.]'Vers l'an 418 Vallia Roy des Goths"fit perir entierement dans la Betique, tous les Vandales surnommez Silinges; & abatit tellement les Alains, que ceux qui resterent en tres petit nombre, furent contraints de se joindre aux autres Vandales qui estoient demeurez dans la Galice, & de se soumettre à Gonderic leur Roy, quoique jusqu'alors les Alains eussent esté plus puissans que les Vandales.

Ibid.§

Idat.chr.p.14.

Ibid.§ 59.

Vict V.l.2.4.p. 27.49. [C'est pourquoi nous verrons]'que les successeurs de Gonderic prenoient le titre de Rois des Vandales & des Alains.["Gonderic passa peu aprés de la Galice dans la Betique, où il s'établit pleinement en 422, par la défaite de Castin General de l'armée Romaine.]'Il y mourut en 427,"par un jugement visible de Dieu aprés avoir pris Merida.

Ibid.§

Idat.chr.

V. Valent. III.

*

ARTICLE II.

Les Vandales conquerent l'Afrique: Possedée guerie par l'Eucaristie: De S. Capreole Evesque de Carthage.

V. Valent. III. 5 [" GONDERIC eut pour successeur Gizeric ou Genseric son frere bastard, plus celebre encore par ses cruautez, que par ses victoires. Ce fut luy "qui amena en Afrique les Vandales & les Alains ses sujets, au mois de may 428. Nous avons raporté autrepart les raisons & les particularitez de leur passage, avec une idée generale des cruautez qu'ils exercerent dans l'Afrique, & comment en deux ans ils se rendirent maistres de cette grande province, à la reserve de Carthage, de Cirthe, & d'Hippone. Le Comte Boniface qui les y avoit fait venir, tascha inutilement de les en faire sortir. Il fut défait luy mesme & assiegé dans Hippone depuis le mois de may 430 jusqu'à celui de juillet 431. Les Vandales furent contraints de lever le siege: "mais peu de temps aprés ils défirent dans une grande bataille, & Boniface & Aspar celebre General de l'Empire d'Orient. Boniface s'en alla en Italie, Aspar en Orient: de sorte que Genseric demeura paisible possesseur de l'Afrique, à la reserve de Cirthe & de Carthage; ceux d'Hippone ayant abandonné leur ville. "Ce fut peutestre en ce temps là, qu'ayant fait quelques courses dans la Sicile & dans la Calabre, il en fut repoussé par Cassiodore, bisayeul du celebre auteur de ce nom.

(Margin: V. Saint Augustin 5; V. Valent. III. 9 10.; Ibid. note 5.)

NOTE 1. 'Aspar estoit à Carthage "lorsqu'il y arriva une histoire extraordinaire, raportée au long par un témoin oculaire, d'une fille, qui en punition d'un peché, fut abandonnée à un demon qui la fit demeurer 82 jours sans prendre aucune nourriture. Elle fut enfin delivrée par le moyen de la sainte Eucaristie, que l'on offrit ensuite une seconde fois en actions de graces; & elle y communia encore. Prosp. prom. l. 4. c. 6. p. 160. 161.

[Lorsque les Vandales demeurerent maistres de l'Afrique, ce pays avoit pour principal Evesque Capreole de Carthage, "qui avoit succedé à Saint Aurele en 429 ou 430.] Il receut à Pasque en 431, la lettre que l'Empereur Theodose II. écrivoit particulierement à S. Augustin, pour le prier de se trouver à la Pentecoste au Concile d'Ephese. [Mais S. Augustin estoit mort des le 28 aoust de l'an 430.] Quoique la lettre s'adressast principalement à Saint Augustin, [il est difficile de croire qu'elle ne s'adressast pas aussi

(Margin: V. Saint Aurele. 5; Conc. t. 2. p. 280. b. c. t. 4. p. 382. a. d.)

t.2.p.226.b. à Capreole,]'puisque Theodose ecrivoit à tous les Metropolitains.

p.280. 'Capreole eust esté bien aise de pouvoir convoquer tous les Evesques d'Afrique, afin d'en faire nommer quelques uns pour aller au Concile au nom de tous les autres. Mais les ennemis estoient repandus de tous costez, & ravageoient ces grandes provinces: les habitans en estoient morts, ou contraints de s'enfuir. On ne voyoit partout qu'une vaste & affreuse solitude. Ainsi Capreole ne pouvant point assembler de Concile, outre que les deux mois qui restoient jusqu'à la Pentecoste, ne suffisoient pas pour cela, il se contenta d'envoyer à Ephese le Diacre Besoule, Liber.c.5.p. 'ou Vessule, comme son Legat.[a]Il le chargea d'une lettre, par laquelle il prioit le Concile de l'excuser s'il n'en faisoit pas davantage,'& recommandoit beaucoup qu'on eust soin de conserver l'antiquité, & de rejetter la nouveauté.[b]Il semble demander surtout qu'on n'accordast point un nouveau jugement aux Pelagiens. 1.

a Conc.t.2.p. 28 281. p. | Vinc.L.c. 42 p 376. b Conc.t.2.p. 281.a.b.

t.4.p. 84.a.c. 'Il écrivit aussi à Theodose sur la mort de S. Augustin, par le mesme Ebagne qui luy avoit apporté la lettre de ce Prince. [Nous Ful.F p.255. n'avons de cette lettre,]'qu'un passage que Ferrand Diacre a inseré dans son epistre à Pelage & à Anatole, sur le nouvel examen que demandoient les Pelagiens. Ferrand y cite aussi un endroit Conc.t.2.p 280. du texte latin de celle qui s'adressoit au Concile:'& elle s'est 281. conservée toute entiere en grec avec le reste des actes du Concile.'Elle y fut lue[dans son texte original,]& traduite[en grec.] p. 277.c. p. 281.f. 'Ce fut S. Cyrille qui voulut qu'elle fust inserée dans les actes, parcequ'elle demandoit que l'on confirmast les dogmes anciens, & qu'on rejettast toutes les doctrines nouvelles: A quoy tous les Evesques répondirent: C'est ce que nous disons tous: c'est que Vinc.L.c.42.p. nous demandons tous.'Vincent de Lerins cite cette approbation 376. universelle que tout le Concile donna à la lettre de Capreole.

[Nous n'avons point de connoissance des actions de ce saint Capreo.Sirm.p. Evesque:]'Mais nous savons qu'il avoit une grande reputation 36. de science qui se repandoit audelà des mers. De sorte que quelques personnes ayant commencé à semer la doctrine de Nestop.37. rius dans l'Espagne, Vital & Constance'qui soutenoient contre p.36. ces nouveaux dogmatistes la pureté de la foy,'attirez par cette reputation de Capreole, luy écrivirent par un nommé Numinien, luy exposerent ce que l'on enseignoit dans leurs pays, avec ce qu'ils opposoient à cette nouveauté, & le prierent de leur

Ful.F p.255. 1. 'nommé aussi quelquefois Versule.

mander

mander quelle estoit la veritable doctrine de l'Eglise.

'Ils ne prennent point d'autre titre que celui de pecheurs. p.35.
'Capreole les appelle ses fils dans sa réponse.[a]Car il leur écrivit p.40.
une grande lettre,[b]où il les assure que la doctrine qu'ils combatoient, estoit l'heresie Nestorienne,[c]qui avoit déja esté condannée avec son auteur en Orient, par un celebre Concile, auquel il avoit deputé. a p.40-72. b p.41. c p.42.
'Baronius a inseré dans ses Annales, une grande partie de cette lettre de Capreole; Bar.431 §28-35.
'& le Pere Sirmond l'a depuis donnée toute entiere avec celle de Vital & de Constance, Capr.S.rm.
'ou plutost Tonance, comme a lu Baronius. pr.
Car le P. Sirmond croit que c'est le meilleur. Le sermon *de tempore barbarico*,'& peutestre plusieurs des autres attribuez à S. Augustin, où il est parlé des Vandales, sont plutost de Capreole que de ce Pere. V. Saint Augustin.
'Ferrand l'appelle un glorieux Pontife, & un celebre docteur de l'Eglise de Carthage. Ful.F.ad P.p. 254.255.
'Cette Eglise honoroit sa memoire le jour de sa mort entre le 22 & le 30 de juillet. Anal.t.3.p.409.

ARTICLE III.

Vices des Chrétiens d'Afrique: Les Vandales en haïssent & en corrigent l'impudicité.

[NOUS verrons que Quodvultdeus estoit Evesque de Carthage en 439, lorsque Genseric la prit. Car Dieu differa jusqu'à ce temps là la ruine de cette ville superbe.]'Mais elle ne profita guere de ce delai.[d]Elle avoit"toutes sortes de magistrats, des ecoles de philosophes, tout ce qui la pouvoit regler, & la faire aussibien fleurir pour les mœurs que pour les sciences: Et rien » n'estoit si corrompu mesme au milieu des barbares. Salv.gub.l.6.p. 141. d l.7.p.173. &c.
'On enten- » doit, dit Salvien, les cris insensez des Chrétiens de cette ville » dans le cirque, & leurs infames bouffonneries dans le theatre, » en mesme temps que les murailles de la ville retentissoient du » bruit des ennemis qui les environnoient de toutes parts. Pendant » qu'on egorgeoit les uns audehors, les autres s'abandonnoient » audedans aux crimes de l'impureté. p.141.
'Les uns estoient faits prison- » niers par les ennemis, & les autres se rendoient les esclaves des » vices. Car ceux là n'estoient-ils pas vraiement esclaves,[non des » Vandales, mais des demons,]qui se divertissoient ainsi durant » que leurs proches, leurs amis, & leurs concitoyens gemissoient » dans l'esclavage? Ceux là n'estoient-ils pas vraiement captifs de » cœur & de sentiment, qui se rejouissoient dans leurs folies, au p.142.

milieu des tourmens que l'on faisoit souffrir à leurs amis, qui ne « comprenoient pas qu'on les egorgeoit eux mesmes, en egor- « geant leurs concitoyens, & qui ne pensoient pas que la mort de « leurs parens estoit la leur propre? Le bruit des spectacles dans la « ville, & le son des armes hors de la ville, les cris des mourans « d'un costé, & de l'autre les clameurs des baladins & de leurs « spectateurs se confondoient de telle sorte, qu'on avoit peine à « discerner les lamentations de ceux qui perissoient dans le com- « bat, du bruit que faisoit le peuple en criant dans le cirque. Et « que faisoient ces malheureux par une telle conduite, sinon d'o- « bliger Dieu de les perdre, lorsqu'il n'auroit peutestre pas encore « eu la volonté de le faire?'Nous trouvons les mesmes plaintes « dans un sermon fait en ce temps là à Carthage ou à Cirthe.

Aug.t.bar.c.1.t. 9.p.323.1.

[Il ne faut pas douter que ces dereglemens n'ayent encore augmenté depuis que ceux de Carthage & de Cirthe se virent en quelque sorte de fureté,'par la paix qui fut signée le 11 fevrier 435, entre Valentinien, & Genseric. Autant qu'on en peut juger, Genseric garda par ce traité ce qu'il avoit conquis dans la Numidie, la Proconsulaire, & la Byzacene, à condition d'en payer quelque tribut à l'Empereur, à qui il laissa ou rendit le reste, c'est à dire Carthage, Cirthe, la Tripolitaine, & les trois Mauritanies.

v. Valent. III.§11.

Les dereglemens de ceux de Carthage estoient d'autant plus capables d'irriter Dieu, que les Vandales mesmes leur donnoient un exemple tout different.]'Car ces barbares,[parmi leurs cruautez,]ne laissoient pas de se faire estimer[1]par leur frugalité & par leur moderation dans les plaisirs.'Non seulement ils estoient chastes dans un pays de delices, & parmi des peuples accoutumez à toutes sortes d'impuretez;'mais ce qui est, dit Salvien, une chose nouvelle, inouie & incroyable, ils contraignirent les Romains mesmes d'estre chastes.'Ils osterent non seulement les pechez les plus abominables, non seulement les adulteres, mais aussi les simples fornications, qui estoient permises par les loix Romaines.'Ils obligerent toutes les femmes publiques à se marier, & firent des loix severes contre les impudicitez, par lesquelles ils condannoient tout ce que la loy de J. C. condannoit, & punissoient de mort ceux qui tomboient dans ces dereglemens criminels.

Prosp.pro.l.4.c. 5.p.152. Salv.gub.l.7.p. 180. p.186. p.181.182.184. p.183.184.

'Salvien en parle comme s'ils eussent obligé tout le monde à se marier.'Mais il est certain qu'ils souffroient que les Catholiques eussent des monasteres d'hommes & de filles.'Ils avoient eux

p.186. Vict.V.l.1.p.11 l.2.p.17.

1. *abstinentia parcitatis.*

mesmes des moines.[Dieu condannoit par ce moyen les pechez des Romains, & les portoit à en rougir & à en faire penitence, parcequ'il vouloit les sauver. Mais pour les Vandales, toute leur chasteté leur estoit assez inutile, puisqu'ils demeuroient opiniatrément dans leur heresie, & s'efforçoient mesme d'y attirer tous les autres.

Ils ne persisterent pas mesme longtemps dans cette vie sobre & reglée;]'& ils ont passé depuis pour la nation de toutes la plus voluptueuse & la plus effeminée. Car depuis qu'ils se furent rendu maistres de l'Afrique, ils s'accoutumerent à prendre le bain tous les jours,& à avoir une table garnie de mets delicieux, qu'on envoyoit chercher par terre & par mer. Ils se parerent de dorures & d'habits de soie. Ils devinrent passionnez pour les jeux du cirque & les autres divertissemens, & surtout pour les combats des bestes. On ne vit plus parmi eux que danseurs, & que baladins, qui donnoient à leurs yeux & à leurs oreilles, tous les plaisirs que les concerts & les spectacles peuvent leur faire gouster. Ils se logerent dans des maisons de campagne bien arrosées & bien plantées. Ils estoient presque toujours dans les festins: & [aprés cela il ne faut pas s'étonner]'s'ils se livroient à tous les dereglemens de l'impureté. Des l'an 440 ou peu aprés, ils s'estoient déja abandonnez jusqu'à violer les vierges.

Proc.b.Vand.l.1.c.6 p.248.249.

Leo,ep.1.c.8.p.403.

****

ARTICLE. IV.

Genseric persecute les Evesques: Martyre de Saint Arcade, & de ses compagnons: Lettre d'Antonin Evesque de Cirthe.

[LEs Vandales n'attendirent pas longtemps à persecuter l'Eglise.]'Des l'an 437, Genseric entreprit de ruiner la foy Catholique dans les pays dont il estoit maistre,& d'y établir l'impieté Arienne. Il commença à y persecuter divers Evesques, à leur oster leurs Eglises, & à les chasser mesme de leurs villes. Mais leur constance demeura victorieuse,& ne ceda point à la terreur de ce prince si superbe.'Posside, Nouat, & Severien, estoient les plus illustres de ces genereux Prelats.[Le premier est sans doute S. Possidé de Calame, qui pouvoit alors estre le Doyen de la Numidie: Nouat de Stefe est celebre dans l'histoire de S. Augustin.]'Il y avoit aussi dans la conference de l'an 411,un Severien de Cerame, peutestre dans la mesme province de Stefe. 'Mais il semble que cette province estoit demeurée à l'Empereur.

Prosp.chr.

Lab.p.51.

Coll.§ 132.134| Vand.p.384.

Vict.V.§ 4.p.7.

Prof.chr. 'Genseric avoit dans sa Cour quatre Catholiques d'Espagne, nommez Arcade, Probe, Pascase, & Eutyque, qu'il estimoit beaucoup pour leur fidelité à son service, & pour leur sagesse.
Bar.437 § 3. Pascase & Eutyque estoient freres.'Arcade estoit marié, avoit
Prof. de grands biens & beaucoup de serviteurs.'Genseric s'imaginant qu'ils luy seroient encore plus attachez s'ils estoient de sa reli-
Bar.437.§ 6. gion, voulut les obliger d'embrasser l'Arianisme,'de laisser souffler en eux le S. Esprit, & de mepriser le battesme qu'ils avoient receu,[c'est à dire de se faire rebattizer. Car on voit par toute l'histoire de cette persecution, que les Vandales rebattizoient les Catholiques qui estoient assez lasches pour se faire Ariens.

Mais ceux-ci eurent plus de courage, & firent voir qu'ils
Prof. n'estoient pas moins fideles à Dieu qu'à leur Prince,]'ils refuserent absolument de changer de religion. Leur constance irrita au dernier point le barbare, il les proscrivit & les bannit:[mais
Bar.437.§ 6. apparemment sous quelqu'autre pretexte.]'Car nous avons une lettre adressée à Arcade, qui estoit le chef des autres dans cet
§ 3. illustre combat, par Antonin Evesque de Cirthe,'où cet Evesque luy dit qu'on voyoit bien pourquoi il estoit banni; que Dieu sçait tout; qu'il ne devoit point craindre la nuée dont le diable taschoit de couvrir ses souffrances, ni douter qu'en mourant il
Bar.437.§ 4. ne devinst un vray Martyr.'Arcade avoit déja esté depouillé
§ 6. de ses biens & exilé, lorsqu'Antonin luy écrivoit;'& il paroist mesme qu'il estoit sur le point de souffrir la mort.

[Ce fut donc pour le fortifier dans ce grand combat, où il devoit servir aux autres d'exemple de lascheté ou de courage,
Genn.c.95. qu'Antonin luy écrivit la lettre dont nous parlons.]'Il l'anime par les exemples[de Job & de la mere des Macabées]tirez de l'Ecri-
Bar.437.§ 5. ture, & par d'autres plus nouveaux,'comme par celui de Saint Theodore, qui avoit souffert à Antioche sous Julien l'apostat.[Il ne l'eleve point par des louanges excessives, mais il luy represente
§ 4. Genn.c.95. egalement ce qu'il a à craindre & à esperer.]'Il assure que s'il persevere jusques au bout, il acquerera la remission de ses pechez,
Bar.437.§ 10. & la gloire mesme du martyre;'& il finit sa lettre en l'exhortant à se tenir assuré de la couronne, & à ne rien craindre, quelques pechez dont il pust se sentir coupable.[Il n'est pas étonnant qu'un homme nourri à la Cour d'un Genseric, eust peine à ne pas craindre pour ses pechez. Cette humilité est bien digne d'un Martyr.]
§ 10. 'Il assure encore que toute l'Eglise prioit pour luy, afin qu'il de-
§ 7.8.9. meurast victorieux.'Voulant le fortifier sur la foy pour laquelle il combatoit, il s'étend particulierement à montrer comment

le Fils a pu s'incarner sans que le Pere & le S. Esprit s'incarnassent: [De sorte qu'il semble que les Ariens pretendoient montrer alors par l'Incarnation, que le Fils & le Pere ne pouvoient pas estre un mesme Dieu.]'Il dit qu'il écrit dans une si grande affliction, qu'il pouvoit à peine trouver des paroles pour s'exprimer, ce qui n'oblige point à croire que Cirthe fust alors sous la domination des Vandales; puisque la charité unit ensemble tous les membres de J. C. Il y a mesme plus d'apparence qu'elle demeura aux Romains jusques à la mort de Valentinien en 455.] § 10.

'Cette lettre a fait meriter à son auteur, de tenir rang entre les écrivains Ecclesiastiques.ᵃBaronius l'a mesme inserée toute entiere dans ses Annales, parcequ'elle a, dit-il, l'air & le caractere des temps apostoliques.'Et il n'y a peutestre aucun monument de ce siecle, où l'on voie mieux cette vigueur des premiers temps; ce qui a porté le P. Ruinart à la donner encore une fois dans son histoire de la persecution des Vandales.'Il nous apprend qu'un manuscrit de Gennade ancien d'onze cents ans, en appelle l'auteur Honoratus Antoninus; ce qui accorde les autres manuscrits, où l'on ne trouve que l'un des deux noms. Il croit que cet Evesque peut avoir succedé à Fortunat de Cirthe, qui vivoit encore en 416. Du Pin, t. 4. p. 173. a Bar. 437. § 2. Vand p. 432. 433. p. 431. 432.

[La semence de verité dont il fut le ministre, fut repandue dans une bonne & tres bonne terre.]'Arcade & ses trois compagnons souffrirent avec Constance, des tourmens effroyables; & enfin ils acquirent par diverses morts, l'illustre couronne d'un admirable martyre.[Adon met leur feste le 12 de novembre. Usuard la met le 13, & le martyrologe Romain le suit,]'aussibien que l'Eglise d'Espagne.[Ainsi le jour de la naissance de S. Augustin aura esté honoré]'par ces premices des Martyrs de la persecution des Vandales, comme les appelle Baronius.'Car quoique les Vandales eussent déja fait mourir un grand nombre de personnes, entre lesquelles[l'Eglise honore comme Martyrs,]"les saints Evesques Mansuet & Papinien;[neanmoins c'estoit plutost pour en tirer de l'argent, ou par leur cruauté naturelle, que pour les obliger à quitter la veritable religion.] Prof. chr. Vand p. 440. Bar. 437. § 2. Vict. V l. 1. p. 4. 5. V. Saint Aug. § 338.

'Les Saints Pascase & Eutyque avoient un frere nommé Paullille encore enfant, que Genseric aimoit beaucoup à cause de sa beauté & de son esprit. On luy fit toutes sortes de menaces pour luy faire quitter la profession & l'amour de la foy Catholique, & on le battit mesme longtemps à coups de bastons. Mais sa constance fut inebranlable. Enfin Genseric le condanna à une hon- Prof. chr.

teuse servitude, n'ayant apparemment osé le faire mourir, de peur d'avoir la honte d'estre vaincu par un enfant.[L'Eglise l'honore avec ses freres dans le martyrologe d'Adon & dans quelques autres. Voilà ce que S. Prosper nous apprend sur l'an 437, de cette premiere persecution de Genseric, oubliée par"Victor de Vite qui a fait l'histoire des autres.]'Les Ariens employoient les promesses[aussibien que les violences]pour separer les ames de J.C, comme on le voit par un sermon,'fait durant les malheurs de l'Afrique,'mais en une ville qui n'estoit pas encore sous les Vandales,'où l'on donnoit mesme des spectacles,'& où l'on avoit celebré peu de jours auparavant la feste de Sainte Perpetue.[Ainsi"ce sermon n'estant pas de S. Augustin dont il porte le nom, est apparemment de Capreole, ou de Quodvultdeus qui estoient Evesques de Carthage vers ce temps-ci, ou de quelqu'un de leurs Prestres.]'Il y avoit dans cette ville un grand nombre de personnes étrangeres, depouillées & captives,[peut-estre de celles qui ayant esté prises par les barbares, s'estoient sauvées.]

V. 5

Aug t bar.c.8.p. 316.1.d. c.1.2 p.323. c.2.p.323.2.a.b. c 1.p.323.1.b. a c.5 p.324.2.b.

V. Saint Aug.

c.8.p.316.2.a.

p.316. 'Le sermon intitulé De la culture du champ du Seigneur, paroist fait quelques jours aprés le precedent, & dans les mesmes circonstances.'Le sermon 3[e] *de tempore*, entre ceux de S. Augustin, est fait aussi dans une ville que Dieu conservoit encore, pour voir si elle feroit penitence,'aprés avoir laissé ruiner un grand nombre de belles villes & des provinces entieres. Elle avoit esté assiegée, & estoit alors affligée par une si grande mortalité, que ceux qui restoient, pouvoient à peine suffire à enterrer les morts. Le titre de ce sermon porte qu'il est fait le jeudi d'aprés le dimanche de la Passion.

t.10 p.301.2.a.

2.c.

ARTICLE V.

Carthage prise par Genseric: Il en chasse tous les Senateurs: Histoires de Celestiaque.

Prosp.chr.

'LES Romains ne craignoient rien pour ce qui leur restoit en Afrique, depuis le traité qu'ils avoient fait[en 435]avec Genseric. Mais ce Prince perfide, voyant qu'ils estoient assez occupez dans les Gaules, où Theodoric Roy des Visigots, avoit défait & pris en 439, le General Litorius, il voulut profiter de cette occasion:'Et meprisant tous les sermens,[b]il surprit au mois d'octobre de la mesme année, la ville de Carthage.[c]Il y entra

N H chr. b Prosp.Idat.chr. p.730. Marc.chr.

avec son armée le 23 de ce mois selon Marcellin, [ou le 19 selon S. Prosper, Idace,]'& une ancienne addition à la chronique de Saint Prosper, qui met neanmoins son entrée l'année suivante, 'quoique le P. Chifflet pretende qu'elle la met aussi en 439, suivant le sentiment commun.ᵃ Ainsi un barbare prend comme en passant cette ville si puissante, qui avoit si longtemps disputé l'Empire à la premiere ville du monde, qui avoit plusieurs fois reduit Rome à l'extremité;'& qui aprés avoir esté son emule pour la puissance & les armes, l'estoit alors pour la splendeur & la majesté, en sorte que c'estoit une seconde Rome. Canis.t.1.p 161. Ful.F.n.p 339. 340. a Thdrt.ep.29. p.919.c. Salv.l.7.p.173.

[Salvien décrit amplement les pechez qui avoient attiré la colere de Dieu sur Carthage.]'On en peut voir l'extrait dans Baronius.'Le bruit de sa ruine se repandit jusqu'aux extremitez du monde, & toucha de compassion ceux qui voyoient dans sa chute jusqu'où peut tomber la fortune la plus florissante.'Les plus habiles tragiques auroient peutestre bien de la peine, dit Theodoret, à representer la grandeur des maux que souffrit alors Carthage.[Outre les officiers Imperiaux,]elle avoit un Senat celebre.'Mais de tant de personnes illustres par leur naissance & leur qualité, la plusspart se trouverent reduits en servitude, & une grande partie des Senateurs demeura captive. Bar.439.§ 20-29. Thdrt.p.919.c. b.c. Vict.V.l.1.p.5.

[Les maux de cette malheureuse ville ne se terminerent pas avec la premiere chaleur du victorieux.]'Genseric ordonna par un edit public que chacun luy apportast ce qu'il avoit d'or, d'argent, de pierreries, & de meubles precieux.'Et comme il employoit toutes sortes de tourmens pour se faire obeïr,'il se vit bientost maistre de toutes les richesses que chacun avoit heritées de ses ancestres. Ibid. Prof chr. Ibid; Vict.p.5.

'Non content de cela, il relegua un grand nombre de Senateurs & de personnes de qualité dans des lieux tres fascheux, & puis il les chassa[de l'Afrique, & les obligea de passer]audelà des mers, [particulierement en Italie,]'où il envoya une grande partie des Senateurs de Carthage, aprés les avoir depouillez de tous leurs biens: ou plutost il y envoya tous[ceux qui y estoient restez] aprés sa prise. Gordien ayeul de S. Fulgence fut de ce nombre, & il receut avec joie le commandement de se retirer en Italie, aimant mieux perdre son pays que sa liberté. Genseric donna sa maison à des Prestres Ariens. Neanmoins ses enfans estant revenus aprés sa mort, Genseric leur fit rendre une partie de leur bien. Vict.p.6. Boll.1 jan.p.209. § 1.

'Les membres de cette illustre compagnie furent ainsi reduits Thdrt.p.919 a; Boll.1.jan.p.32. 4.

à la pauvreté, & à la misere, & obligez à se partager en divers endroits de la terre, sans avoir pour vivre que ce qu'ils recevoient des personnes charitables, portant partout de tristes marques de la fragilité des grandeurs humaines, tirant les larmes des yeux de tous ceux qui les voyoient.

Thdrt.ep.29-36. p.919-923. 'Theodoret parle souvent de l'un d'eux nommé 'Celestiaque, c'estoit un homme riche & puissant, qui avoit de grandes terres, qui recevoit grand monde chez luy, & qui ne s'imaginoit pas devoir jamais estre reduit à recourir à l'assistance des autres. Mais toute sa grandeur s'evanouit en un moment : Il fut depouillé de tout par la violence des barbares, & contraint de s'enfuir sans rien conserver de sa felicité passée que la liberté. 1.

ep 36.p.923.d. 'Il avoit avec luy sa femme, ses enfans, & plusieurs serviteurs, qu'il estoit obligé de garder, non par le besoin qu'il en eust, mais pour reconnoistre la fidelité avec laquelle ils l'avoient voulu suivre dans son malheur.

ep 35.p.923.b.c. 'Cependant cette grande suite luy rendoit son exil plus onereux. Car elle l'obligeoit à chercher de grands secours, & à ne pouvoir s'arrester en aucun lieu.

a. 'Mais sa disgrace fut une misericorde de Dieu sur luy.

ep.31.p.921. 'Tant qu'il avoit esté dans la prosperité, il n'avoit point voulu entendre parler de la misere de son ame. Mais lorsqu'il fut contraint de se reconnoistre miserable, il se reconnut aussi pecheur : Il quitta l'impieté, & receut les richesses de la pieté & de la foy.

ep.29.p.919.d. Cette grace luy fit mepriser ses malheurs exterieurs. 'Il les supporta avec courage, comme la cause du salut de son ame: il benit la sagesse avec laquelle Dieu gouverne toutes choses, regardant l'état où il l'avoit mis, comme celui qui luy estoit le plus avantageux,

ep 34.p 922.d. '& il demeura plus content dans sa pauvreté, que la plusspart des autres ne le sont dans l'abondance des richesses.

ep.35.p.923.a.b. 'Theodoret à qui d'autres l'avoient recommandé, le retint chez luy un temps considerable, durant lequel il reconnut sa pieté, & la verité du témoignage qu'on luy en avoit rendu.

ep 32.p.921.d. 'Il luy procura diverses assistances dans sa ville de Cyr, quoiqu'elle fust pauvre,

ep.29-36. '& le recommanda ensuite par des lettres tres avantageuses à diverses personnes, comme à Domnus Evesque d'Antioche, à Theoctiste de Berée, à Pompeien d'Emese, à Irenée [de Tyr,] à un nommé Apellion, à Aere sophiste, qu'il prie de vouloir estre sa langue, puisqu'il faisoit profession d'eloquence, au Comte Stasime, & au Comte Patrice, [peutestre celui qui fut Cesar sous Leon.] Il les exhorte à assister Celestiaque par eux mesmes, & par leurs amis, dans la vue d'appaiser la colere de

Vand.p.447. 1. 'Quelques uns lisent Celestien.

Dieu,

Dieu, & de reconnoistre sa misericorde, qui pour les instruire, chastioit ceux qui n'estoient pas plus coupables qu'eux, & qui envoie, dit-il, les autres à nostre porte, au lieu de nous envoyer à celle des autres.

ARTICLE VI.

Histoires de Marie, de Sainte Julie, & de Sainte Dominique: Saint Quodvultdeus Evesque de Carthage est chassé, & ses Ecclesiastiques avec luy.

'C'EST encore de Theodoret que nous apprenons l'histoire d'une fille de qualité nommée Marie, qui dans la ruine de l'Afrique, avoit esté reduite en servitude, & vendue à des marchands d'Orient. Ceux-ci la revendirent à des habitans de Cyr, avec une autre fille, qui avant ce malheur estoit esclave de cette Marie. Cette derniere n'oublia point dans le malheur de sa maistresse, l'affection & le respect qu'elle luy devoit; & aprés avoir satisfait à ce que ceux qui les avoient achetées demandoient d'elles, elle rendoit à Marie tous les services dont elle pouvoit estre capable. La qualité de la maistresse que l'on connut par ce moyen, & le bon naturel de la servante, toucherent quelques "gents d'épée qui estoient à Cyr. Ils les racheterent de ceux à qui elles appartenoient, & rendirent la liberté à Marie. Theodoret ne se contenta pas de louer leur generosité: il prit soin de l'entretien de Marie; & au bout de quelque temps, Marie ayant sceu que son pere Eudemon vivoit encore, & estoit mesme dans les charges, il l'adressa à Eustathe Evesque d'Eges[en Cilicie,] afin qu'il eust soin de la renvoyer à son pere par des marchands d'Occident, qui devoient venir à une foire. Thdrt.ep.70.p. 939.940. στρατιῶται.

'Quelques uns veulent que Sainte Julie dont le martyre est celebre dans l'isle de Corse, ait esté faite captive à la prise de Carthage.["Mais on ne voit rien d'assuré, ni sur ce point, ni sur le reste de ce qu'on en dit,]'sinon qu'il y a eu une Sainte de ce nom martyrizée en Corse, marquée le 22 de may dans beaucoup d'anciens martyrologes, & dans ceux mesmes qui portent le nom de S. Jerome, dont l'un la qualifie Vierge, ce que le Romain a suivi. Il suit encore ce que disent Usuard & Adon, qu'elle fut couronnée par le supplice de la croix. Bar.440.§15.17. NOTE 2. Boll.22.may,p. 167.

'On tient que son corps fut porté dans l'isle Gorgone pres de la Corse, soit aussitost aprés sa mort, comme le disent ses actes, c|159.

f|168.c.d. soit longtemps aprés ;'& que de là il a esté transferé à Bresse vers 753 ou 763, par Ansa femme de Didier Roy des Lombars, & mis dans un monastere de filles que Didier fit bastir en l'honneur de la Sainte mesme.'On assure qu'il y est encore aujourd'hui, dans une nouvelle eglise de ce monastere, dediée en 1590, [non] à Dieu, & à Sainte Julie, comme on dit que porte l'inscription, [mais à Dieu sous le nom & en l'honneur de Sainte Julie, n'y ayant que Dieu seul à qui les Chrétiens dedient des temples & des autels.] 'Le nom de Sainte Julie ne laisse pas d'estre celebre dans la Corse, particulierement en la ville de Nonza, qui l'honore comme sa patrone, & qui est pres du Cap de Corse où l'on tient qu'elle a souffert.

p.168.d.e.

Boll.p.168.1.

8.jan.p.483. 'On peut raporter à la prise de Carthage ce que les Grecs disent le 8 de janvier dans leurs Ménées, de Sainte Domnique ou Dominique, qui ayant quitté Carthage avec quatre vierges, [apparemment ses filles,] vint à Constantinople, où elle vécut solitaire dans une telle pieté, que Dieu fit par elle beaucoup de miracles, & revela plusieurs choses à venir. Ils disent qu'elle vivoit sous le grand Theodose, & qu'elle fut battizée par Nectaire. Mais ils veulent en mesme temps qu'elle ait vécu jusqu'au temps de Zenon. [Et le moyen de croire qu'une personne qui devoit déja estre agée en 394, ou au moins en l'an 397, auquel mourut Nectaire, vivoit encore en 474, qui est la premiere année de Zenon. Ainsi nous ne voyons rien qui nous oblige]'à dire que cette Sainte Dominique"est la mesme que Sainte Domnine 'que les nouveaux Grecs disent estre venue à Constantinople sous Theodose I, & y avoir fondé le monastere d'Alexandre. V. Theodose I. § 90.

Bult.ori.p.504.

Codi.or.C.p.61.b.

Prof.an 439. 'Genseric traita avec beaucoup de cruauté tous les habitans de Carthage,'mais particulierement la noblesse, & les Ecclesiastiques: de sorte qu'il sembloit vouloir non seulement declarer la guerre aux hommes, mais à Dieu mesme. Carthage avoit pour Evesque Quodvultdeus aimé de Dieu & des hommes, [peutestre celui mesme qui estant Diacre de Carthage avoit prié S. Augustin d'écrire sur les heresies vers l'an 429. Genseric des qu'il eut pris Carthage,]'& avant la fin de l'année 439, le fit mettre avec un grand nombre d'Ecclesiastiques nus & depouillez de toutes choses sur des vaisseaux brisez, & le fit chasser en cet état [du port de Carthage.] Mais la misericorde divine les fit aborder heureusement à Naple,'où l'on croit que Quodvultdeus mourut glorieux Confesseur. [Il faut qu'il soit mort avant l'an 454,]'auquel S. Deogratias fut fait Evesque de Carthage,

Prof.chr.

p.4|Idat.chr.

Bar.26.oct.

Vict.V.p.8.

aprés que cette Eglise eut demeuré longtemps abandonnée. [Adon & quelques autres martyrologes mettent S. Quodvultdeus le 28 de novembre, avec divers autres saints Martyrs ou Confesseurs de ce temps là. Le martyrologe Romain le marque en particulier le 26 d'octobre. Mais le vray jour de sa mort est sans doute]'le 8 de janvier auquel son Eglise l'honoroit.ᵃOn conserve ses reliques à Naple dans l'eglise de S. Gaudiose. Anal.t.3.p.419. a Vand.p.524. 525.

ARTICLE VII.

Genseric détruit ou profane les eglises de Carthage, ou les donne aux Ariens.

'DEs que Genseric eut chassé Quodvultdeus, il s'empara de la grande eglise, où les Evesques de Carthage avoient accoutumé de resider, appellée la Restituée, ou Sainte Perpetue, & la donna à ceux de sa secte.'Il les mit de mesme en possession de la Celerine, de celle des SS. Scillitains, & des autres qu'il ne voulut pas détruire, [c'est à dire de toutes celles qui estoient dans la ville.]'Car il les osta toutes aux Catholiques avec leurs richesses, [& leurs revenus.]'Ainsi l'on vit selon la prophetie de Daniel, [l'abomination de la desolation dans le lieu saint. Vict.V.p.4 6. p.4. p.6. Idat.chr.p.21.

Pour l'exterieur de la discipline ecclesiastique, on ne voit point que les Vandales y fissent de changemens considerables.] 'Victor de Vire parle souvent de leurs Prestres & de leurs Diacres.'Ils avoient plusieurs Evesques,ᵇ& un chef qu'ils appelloient leur Patriarche.ᶜOn voyoit aussi des moines parmi eux. Vict.V.l.2.p.17. l.2.p.21. b p.20. c p.17.

ᵈGenseric prit ce semble, quelques eglises de Carthage pour en faire des maisons profanes.'Il s'empara aussi de toutes celles qu'il voulut hors de la ville, & entr'autres de deux grandes & magnifiques qui portoient le nom de S. Cyprien, basties, l'une au lieu où ce Saint avoit souffert, & l'autre sur son tombeau.'Les Africains qui honoroient ce saint Martyr sur tous les autres, en furent extremement affligez. Mais on dit que le Saint s'apparut souvent à diverses personnes, & leur dit qu'on ne se mist point en peine de la profanation de son eglise, & qu'il auroit soin de la punir : ce qui se repandit dans toute l'Afrique. Et il arriva en effet que quand Belisaire reconquit l'Afrique sur les Vandales, [en 533,]sa flote aborda quelques jours avant la feste de Saint Cyprien. La veille de cette feste les Ariens avoient eu soin de parer magnifiquement son eglise, & de preparer tout pour cele- d Prosf.chr. Vict.p.6. Proc.b.Vand.l. 1.c.21.p.227.

brer solennellement sa feste. Mais les Vandales ayant esté défaits ce jour là mesme, ce furent les Catholiques qui se servirent de leurs preparatifs, & qui la celebrerent avec la joie qu'on se peut imaginer.

[Un auteur"Africain de ce temps là du nombre de ceux qui furent chassez par les Vandales, & qui écrivoit vers l'an 453,] 'parlant de ce qui arriva aux Philistins qui retenoient l'Arche, Que les Rois, dit-il, que les nations qui se sont emparées des « vaisseaux sacrez, & qui ne veulent pas les rendre, tremblent en « entendant ceci, & en voyant ce qu'ont à craindre ceux qui « osant s'attaquer à ce Dieu dont le nom est audessus de tout autre « nom, le deshonorent dans les vases dediez à son honneur. «

v. Saint Prosper.

Prof. prom. l. 2. c. 24. p. 95. 96.

c. 33. p. 111. 112.

'Mais tournant ailleurs ses plaintes contre les Catholiques mesmes dont les iniquitez avoient fait tomber la colere de Dieu sur les choses les plus saintes: Malheur, dit-il, aux hommes dont les « pechez sont cause que les étrangers foulent aux piez les sacrifices « mesmes qui avoient toujours servi de remede pour le salut. Les « lamentations de Jeremie nous apprennent avec quels gemissemens, quelles larmes, quels sanglots ce prophete a deploré la « profanation du tabernacle du Seigneur, la cessation des festes, « la transgression des sabbats, l'abolition de toutes les solennitez, « le massacre d'une partie des Prestres, & des Princes, [du peuple,] « des enfans, & des vieillars, des jeunes hommes & des filles, & la « captivité de ceux qui avoient echapé à l'épée. Voilà quelles sont « aujourd'hui nos plaies, & quels sont nos maux. Voilà quelle est « nostre confusion & nostre opprobre. Voilà les malheurs que l'enormité de nos crimes nous ont attirez. Mais quoique nos blessures soient encore plus grandes, nous ne voulons pas en guerir. « Nous sommes brisez & couchez contre terre, & nous nous « croyons debout. Nous sommes chassez de nostre pays & exilez; « & nous demeurons insensibles. Nous ne faisons aucune satisfaction [pour nos crimes:] nous n'en témoignons aucune douleur. « La main [de Dieu] s'appesantit sur nous, & nous ne demandons « pas seulement pardon. Nos heritages & nos maisons sont passées « à des étrangers; & ces punitions ne nous font pas mesme verser « des larmes. De si grands chastimens ne nous font point embrasser « "la penitence. Retirons-nous des pechez que nous avons commis « contre le Seigneur. Gemissons de l'injure que nous avons faite à « ses Mysteres. Remedions à nostre orgueil par l'humilité. Ne negligeons pas le temps qui nous est donné pour faire penitence, « depeur qu'aprés avoir eprouvé [dans le temps] sa misericorde & «

" disciplinam.

„ sa patience, nostre impenitence ne nous fasse eprouver sa colere
„ durant toute l'eternité.'Qui peut, dit Victor, se ressouvenir sans verser des larmes, de l'edit par lequel Genseric ordonna que les Catholiques porteroient les corps au tombeau sans rien dire, & sans la solennité[ordinaire,]des hymnes,[& du chant des pseaumes.]Il bannit encore les Ecclesiastiques qui estoient restez[à Carthage apres l'expulsion de Quodvultdeus.] Vict.V.l.1.p.6.

'Dieu ne laissa pas de faire servir à sa gloire la barbarie des Vandales.'Car par la haine qu'ils avoient[pour le nom Romain,] ils détruisirent entierement à Carthage les theatres, le temple de la Memoire, & ce qu'on appelloit la rue de Celeste deesse des Carthaginois. p.6. p.4|Prof.prom. l.3.c.38.p.151.

ARTICLE VIII.

Provinces soumises à Genseric: Il distribue la Proconsulaire & la Zeugitane à ses soldats.

'La prise de Carthage acheva de ruiner dans l'Afrique la puissance des Romains; & s'il faut s'arrester aux termes d'un auteur de ce temps là, ils perdirent alors toute cette grande province.'Neanmoins Valentinien en garda une partie tant qu'il vécut,[& mesme ce semble la plus grande pour l'étendue, c'est à dire toute la Mauritanie, la Tripolitaine, & une partie de la Numidie, où pouvoit estre Cirthe.]'Car Victor n'attribue en ce temps-ci aux Vandales que la Proconsulaire,"ou Zeugitane, la Byzacene, l'Abaritaine, la Getulie,[comprises l'une & l'autre dans d'autres provinces Romaines,]& une partie de la Numidie. Il distribua la premiere à ses soldats,[afin de les avoir toujours auprés de Carthage, qui estoit dans la Proconsulaire,]& se reserva les autres,'en attribuant les revenus à son domaine. [C'est ce que marque Procope,]'lorsqu'il dit que Genseric donna à ses enfans les personnes les plus riches en qualité d'esclaves, avec leurs terres & leurs biens; Qu'il laissa la liberté à d'autres, mais en les depouillant de leurs terres, qui estoient les meilleures de toutes, pour les distribuer à ses soldats, ce qui fit qu'on appella depuis ces terres le sort des Vandales; & qu'il ne resta aux anciens possesseurs que les endroits les moins fertiles. Pro.T. Vict.V.l.1.p.5. p.5. Note 3. p.8. Proc b.V.l.1.c.5.p.190.a.b.

'Procope écrit que Genseric fit abatre vers l'an 460, les murailles de toutes les villes qu'il possedoit, hors celles de Carthage & de tres peu d'autres, depeür que si les Romains leur venoient Proc.ædi.l.6.c.5.p.114.a.b|b.V.l.1.c.5.p.189.c.d.

faire la guerre, ils ne trouvassent des endroits où ils pussent se
fortifier, & depeur encore que les peuples mesme des villes n'en
p.114.a.b. prissent occasion de se soulever.'Les Vandales prirent fort legere-
ment cette resolution si digne d'eux, & l'executerent avec la
b. mesme promtitude, selon l'ordinaire des barbares.'Ils ne se mi-
rent pas mesme en peine d'entretenir les murailles qu'ils lais-
soient en quelques lieux : de sorte qu'elles se ruinerent aussi avec
p.189.d. le temps.'Ce dessein de demanteler toutes les villes parut d'abord
utile & sage, mais il causa ensuite la ruine entiere de l'Empire
des Vandales, parcequ'aucune place ne se trouva en état d'ar-
rester Belisaire lorsqu'il les vint attaquer.

Proc.b.V.l.1.c.5.p.190.c. 'Genseric avoit avec luy non seulement des Vandales, mais
aussi des Alains, & d'autres sortes de barbares, qui tous neanm-
b. moins passoient sous le nom de Vandales.'Il les divisa en divers
corps sous 80 capitaines qu'il appelloit des Millenaires, comme
s'ils eussent commandé chacun mille hommes, & qu'il eust eu
Vict.V.l.1.p.3. une armée de 80 mille hommes,'qui est ce qu'il avoit voulu faire
Proc.p.190.c. croire en entrant en Afrique,'quoiqu'en effet il n'en eut pas alors
Vict.p.3. plus de cinquante mille.'Victor dit que dans le temps qu'il écri-
Proc.p.190.c. voit[vers 488,]ils estoient fort peu.'Procope au contraire dit
qu'ils se multiplierent assez par les mariages, & par l'union qu'ils
firent avec d'autres barbares.

c.8.p.196.b. 'Genseric s'allia avec les Maures, ou se les soumit : & la crainte
qu'ils avoient de luy, les fit demeurer en paix tant qu'il vécut.

Vict.V.l.1.p.8.16. 'On voit par Victor que l'on contoit les années de Genseric
depuis la prise de Carthage.[Ce fut sans doute depuis cela,]ᵃqu'il
a Thphn.p.87.c. prit le titre de Roy de la terre & de la mer. Lorsque Theodose
luy fit la guerre[en 442,]il estoit maistre de diverses isles,[peut-
Idat.chr. estre des Baleares]que Gonderic son predecesseur avoit pillées
des l'an 425.[Car il n'avoit point encore la Sicile, ni apparem-
Vict.V.l.1.p.5. ment la Sardaigne & la Corse,]'qu'il eut depuis aussibien que les
Baleares.

Proc.p.190.a. 'Il ne voulut point qu'on levast aucun impost sur les terres qui
b. appartenoient à ses enfans & à ses soldats;'& au contraire il char-
gea tellement les autres qu'il ne restoit rien dutout pour ceux
qui les possedoient. On voyoit de plus tous les jours des person-
nes condannées à l'exil & à la mort, les uns sous un pretexte, les
autres sous un autre. Mais leur crime le plus grand, & le plus uni-
versel, estoit qu'on croyoit qu'ils avoient caché leur argent. Ainsi
le pays se trouvoit accablé de toutes sortes de miseres.

ARTICLE IX.

Genseric défend l'exercice de la religion Catholique dans la Proconsulaire, bannit divers Evesques.

'CEux de la Proconsulaire & de la Zeugitane, que l'on avoit depouillez de leurs terres pour les donner aux Vandales, & reduits à la mendicité, conserverent[durant quelque temps] leur liberté, & le pouvoir de se retirer où ils vouloient.'Mais les Vandales eurent[bientost]ordre de chasser des terres qui leur avoient esté données en partage, les Evesques, & les personnes de qualité, ou de les retenir pour esclaves, s'ils differoient de s'en aller. Cela s'executa de la sorte, & nous en connoissons plusieurs, dit Victor, tant des Evesques, que des plus qualifiez d'entre les laïques, qui sont esclaves des Vandales.[Il faudra differer cette expulsion des Evesques de la Proconsulaire jusqu'en 449, si l'on veut avoir égard]'à ce que dit Anastase, Que l'episcopat fut rétabli en Afrique[l'an 523,] 74 ans aprés qu'il y eut esté aboli par les heretiques. Proc.b.V.l.1.c. 5.p.190.a. Vict.V.l.1.p.6. Anast.p.34.

'Quelques Evesques considerables & des laïques illustres, qui restoient encore dans ces provinces, resolurent de venir trouver Genseric pour en obtenir quelque grace. Ils se presenterent donc à luy, comme il se promenoit un jour selon sa coutume sur le rivage de la mer nommé Massylite, ou la Languette, & le supplierent de souffrir au moins, qu'aprés avoir perdu leurs eglises, & tous leurs biens, ils demeurassent dans le pays sous la domination des Vandales pour consoler le peuple de Dieu. Mais il leur " fit faire cette réponse barbare : J'ay resolu d'exterminer vostre " nom & vostre nation; & vous avez la hardiesse de me faire une " telle demande. Il vouloit les faire jetter à l'heure mesme dans la mer, & ses gents eurent toutes les peines du monde à l'en détourner. p.6|Vand p.149.

'Ainsi ils se retirerent comblez de douleur, & n'ayant plus d'eglises, ils celebrerent[secrettement]les divins Mysteres où ils purent & comme ils purent.'Car Genseric,[suivant ce qu'il avoit dit, faisoit des edits terribles, pour oster toute sorte de liberté aux Catholiques qui estoient parmi les Vandales, & pour empescher que ces pauvres affligez ne pussent trouver aucun endroit pour prier & pour offrir le Sacrifice. Vict.V.p.7. p.8.

'Il ne persecutoit pas ouvertement l'Eglise dans les provinces Ibid.

qu'il avoit rendu tributaires de sa couronne, mais il ne manquoit pas de pretextes pour en bannir tantost un Evesque, & tantost un autre. Car si par hazard quelqu'un nommoit dans une predication, comme on fait d'ordinaire, Pharaon, Nabucodonosor, Holoferne, ou quelque tyran semblable, on l'accusoit aussitost d'avoir voulu parler du Roy, & on l'envoyoit en exil, [sans songer que les bons princes ne s'offensent point ainsi de ce qu'on dit contre les méchans.]

p.8. 'C'est en cette maniere que [Genseric] bannit un grand nombre d'Evesques, entre lesquels on marque Urbain de Girbe, ["ou Gilbe dans la Numidie.] Crescent d'Aqua Metropolitain de 120 Evesques, apparemment de la Numidie, ou de la Byzacene; Habetdeum de Teudale, [ville assez celebre, mais dont on ignore la province,] Eustrace de Suffes [dans la Byzacene,] Crescone d'Oëa dans la Tripolitaine, & l'Evesque de Sabrat dans la mesme province, dont le nom est corrompu. [Ces deux derniers ne furent apparemment bannis qu'aprés l'an 455. Car il ne paroist pas que les Vandales ayent esté maistres paisibles de la Tripolitaine avant la mort de Valentinien. Et cela s'accorde bien]'avec ce qu'on trouve que l'un des deux au moins vivoit encore en 484.'Eustrace & Crescone assisterent en 484 à la conference de Carthage, & meriterent ensuite tout de nouveau le titre de Confesseurs.'Felix d'Adrumet dans la Byzacene, fut banni aussi pour avoir receu un moine étranger nommé Jean.'On pretend qu'il y avoit en 429, un monastere à Adrumet, qui avoit toujours des Prestres étrangers, & non ordonnez par l'Evesque du lieu. On en nomme quatre, mais Jean n'en est pas. NOTE 4.

L.4.p.72. | p.63.72. | L.1.p.8. | Spicil.t.6.p.10.

Bar.28.nov. 'Ces saints Evesques Urbain, Crescent, Habetdeum, [Eustrace ou] Eustache, Crescone, & Felix, sont marquez avec quelques autres dans Adon, & dans le martyrologe Romain, le 28 de novembre, comme ayant achevez le cours de leur vie dans la confession de la veritable foy.'S. Eustrace & ses compagnons sont encore marquez le 15 de decembre dans un ancien calendrier.

Vand p 159.

V.Vict.V.p.8. 'Genseric bannit encore beaucoup d'autres Evesques que l'histoire ne nomme pas. Et ce qu'il y avoit de plus cruel, c'est que quand un de ces Evesques estoit mort dans son exil, il n'estoit pas permis d'en ordonner un autre en sa place. [On ne dit point s'il le permettoit à l'égard des autres.]'Euric Roy des Visigots "travailla presque en mesme temps à ruiner aussi par ce moyen la foy Catholique dans une partie des Gaules. V.Odoacre. 5

Sid.l.7.ep.6 p. 183.

Quelques

[Quelques uns des Evesques chassez d'Afrique, allerent chercher du secours à leur pauvreté, jusque dans les extremitez de l'Orient.]'Theodoret recommande à la charité d'Ibas d'Edesse, & de Sophrone de Constantine, un Evesque d'Afrique nommé Cyprien, que la cruauté des barbares avoit contraint de chercher sa retraite dans les pays étrangers. Eusebe de Galacie l'avoit recommandé à Theodoret; & il prie ces deux Prelats de luy donner aussi des lettres pour les Evesques à qui il voudroit s'adresser, afin d'en recevoir quelque consolation, & quelque assistance temporelle, comme les autres en avoient autrefois receu de luy, & de leur donner en échange des biens celestes & eternels. Thdrt ep.52.53. p.933.

'Theodoret faisant reflexion sur la ruine de l'Afrique, admire la bonté de Dieu, qui permet des accidens si funestes en apparence pour l'avantage de ses elus. Ces chastimens, dit-il, servent aux pecheurs de remedes pour se purifier, exercent la patience des bons, & donnent à ceux qui les apprennent une sainte frayeur [de la justice divine.] Je voy, dit-il, encore, dans un changement si prodigieux & si subit, combien il se faut peu attacher à toute la felicité humaine, & que tous les malheurs qui nous peuvent arriver, ne doivent point nous paroistre extraordinaires & insupportables. Cela me remet aussi mes pechez devant les yeux, dans la crainte que j'ay qu'ils ne me fassent tomber dans de pareils accidens. p.932.

Au milieu de tant de persecutions, le peuple fidele de l'Afrique, s'affermissoit de plus en plus dans la foy. En quoy l'on voyoit accomplir cette parole de l'Ecriture: Plus on les affligeoit, plus ils augmentoient en force & en nombre. [Voilà l'état où fut l'Eglise d'Afrique jusque vers l'an 454.] Vict.V.p.8.

++

ARTICLE X.

De Saint Gaudiose.

'ENTRE les Evesques que Genseric chassa d'Afrique, le martyrologe Romain & d'autres modernes, mettent S. Gaudiose, dont le nom est celebre à Naple, & dans les environs. Baronius dit qu'on en a à Naple une vie dont il ne dit rien davantage. Il cite un endroit de la vie de S. Agnel Abbé,'qui mourut le 14 decembre 596, donnée avec d'autres vies des Saints de la ville & du Royaume de Naple. [Cet endroit que Baronius en cite pa- Bar.28.oct.b. Ferr.it.p.775.

Bar.28.oct.h. roiſt bon.'Il porte que ce Saint s'appelloit Septimus Cœlius Gaudioſus; qu'il eſtoit Eveſque de Bitine en Afrique; qu'il vint de là à Naple avec S. Quodvultdeus & d'autres Prelats, pour fuir la perſecution des Vandales; & qu'il y fonda un monaſtere, dont S. Agnel fut depuis Abbé. [1]

Vict.V.l.1.p.6. 'Victor[& Idace]donnent beaucoup d'Eccleſiaſtiques à Quodvultdeus, pour compagnons de ſon exil en 439;[mais aucun Eveſque. Ainſi quand on dit que Gaudioſe vint à Naple avec luy, il faut entendre qu'il y vint vers le meſme temps; & ſans p.5.6. doute lorſque]'Genſeric fit chaſſer de la Proconſulaire tous les Vand.p.517. Eveſques.'Ainſi Saint Gaudioſe aura apparemment eſté Eveſque d'Abitine ville aſſez celebre de la meſme province, & peu eloi-p.367. gnée de Carthage.'Nous trouvons dans la Mauritanie Ceſarienne une Egliſe de Bite.[Mais Genſeric ne fut maiſtre de cette province qu'aprés 455, ce qui eſt trop eloigné de S. Quodvultdeus.]

Bar.416.§20. 'Baronius dit que S. Gaudioſe en venant à Naple, y apporta "une fiole, où il y avoit du ſang de S. Eſtienne, & qui avoit aupa- V. Saint 3.aug.a. ravant eſté à Uzale.'Cette fiole*ſe conſerve encore à Naple, mais Eſtienne §7. ce n'eſt†qu'une tradition populaire, qui fait croire qu'elle y a eſté * &c apportée par S. Gaudioſe, & à cette tradition Baronius a ajouté † fertur. par conjecture que c'eſtoit peuteſtre celle qui avoit eſté à Uzale. Ugh.t.6.p.61.a. 'On pretend"l'avoit decouverte en 1561. &c.

b. *Il eſtoit ordinaire aux ſaints Eveſques chaſſez d'Afrique, de a Vand.p.525. ſe faire des monaſteres dans le lieu de leur exil, comme on dit p.526. que S. Gaudioſe en fit un à Naple,'ou plutoſt auprés de Naple, où eſtoit l'egliſe de S. Gaudioſe Confeſſeur[du nom]de J. C, dans Proſ.pro.l.4.c.6.p.162. laquelle fut enterré S. Noſtrien Eveſque de Naple'du temps de S. Leon.[Ce monaſtere ſubſiſta longtemps aprés luy, puiſque S. Ugh.p.61.b.c. Agnel en fut Abbé à la fin du VI. ſiecle.]'On pretend que c'eſt celui qui porte aujourd'hui le nom de S. Agnel, placé ſur une c.d. colline;'& que l'endroit où S. Gaudioſe avoit eſté enterré, eſt celui où les Jacobins ont rebaſti une ancienne egliſe ſous le nom Bar.28.oct.h. de notre Dame de Santé.[C'eſt donc là]'qu'eſt le cimetiere de ſon nom, que Baronius dit avoir vu auprés de Naple, & où il aſſure qu'on trouvoit encore"ſon epitaphe à demi effacée. On y liſoit encore neanmoins le nom de S. Gaudioſe qui s'eſtoit repoſé NOTE 5. en paix le premier de novembre en l'indiction VI,[ce qui peut Ferr.it.p.679. marquer l'an 452 ou 467, s'il a eſté banni vers 440.]'Ferrarius dit que ſon corps eſt aujourd'hui dans le meſme monaſtere où il a Vand.p.526.527. vécu.'Mais on ſoutient que c'eſt dans un autre dont l'egliſe eſt

1. pourvu que *in hac parthenopea civitate*, ne ſente pas trop la nouveauté.

neanmoins consacrée à Dieu sous son nom,'& l'on y fait solennellement sa feste le 28 d'octobre, auquel elle est marquée dans le martyrologe Romain. Les autres Eglises[de Naple]en font l'office le lendemain, à cause de S. Simon & Saint Jude.'C'est un monastere de filles. Ferr.p.675. Vand.p.526.

'On fait encore le 26 d'octobre la feste d'un S. Gaudiose Evesque, dont on croit avoir le corps dans la cathedrale de Salerne. C'est pourquoi Baronius soutient que c'est un Saint different de l'autre, quoiqu'on ait confondu leurs actes.'D'autres croient que ce n'est qu'un mesme Saint, dont on aura seulement quelques reliques en l'une de ces deux eglises.'Il est certain que ceux de Salerne pretendent avoir eu un S. Gaudiose pour Evesque. On le met dans le VIII. siecle.[Celui d'Afrique peut bien estre] 'ce bienheureux Evesque Gaudiose,"qu'un auteur inconnu appelle un excellent medecin des corps & des ames, & mesme l'unique martyr de son temps.'La vie de S. Agnel donne, comme nous avons dit, divers Evesques pour compagnons à S. Gaudiose,'ce que quelques uns entendent de Saint Castrense, & des autres qu'on joint avec luy: Mais comme il n'y a en cela rien de certain,[nous aimons mieux reserver ces Saints pour la fin de cette histoire.] Bar.26.oct.f. Vand.p.528. Ugh.t.7.p.489. NOTE 6. Hier.t.4.p.296.d. Vand.p.525. p.530.

ARTICLE XI.

De Maximien Evesque Arien: Cereal écrit contre luy.

'L'INSOLENCE de Genseric s'augmentoit toujours à mesure qu'il s'établissoit & qu'il se rendoit plus puissant.'On remarque sur l'an 440, que Maximien qui estoit le chef des Ariens en Sicile, ayant esté condanné[quelque temps auparavant]par les Evesques Catholiques, les plaintes qu'il en fit à Genseric, qui pilloit alors la Sicile, le mirent en une telle fureur, qu'il voulut obliger à toute force les Catholiques[de cette isle,]à recevoir l'Arianisme. Quelques uns cederent à ses violences; les autres perseverent dans la foy, & arriverent à la couronne du martyre. [Je ne voy rien qui empesche de croire que ce Maximien est celui mesme"que S. Augustin avoit refuté en 428 & 429. Vict.v.l.1.p.7. Idat.chr. V. Saint Augustin.

'Il y a un Maxime, Maximin, ou Maximien Evesque Arien, contre qui nous avons un écrit dans la bibliotheque des Peres, fait par un Evesque Catholique nommé Cereal.[On pourroit croire que c'est encore le mesme Maximin, si cet écrit ne sem- Bib.p.t.4.r.p.393.

bloit fait en un temps où les Catholiques avoient assez de liberté,
Genn.c.96. & ainsi peutestre au commencement d'Huneric vers 478.]'Car si Gennade ne met Cereal qu'à la fin de son traité des hommes illustres,[& cela n'empescheroit pas qu'il ne pust avoir écrit des
c.95. l'an 440;]'comme Antonin de Cirthe mis immediatement auparavant par Gennade,[a neanmoins écrit en 437.]

c.95. 'Gennade nous dit seulement que Cereal estoit Evesque en
Bib.P.p.393.a. Afrique.'Il est appellé dans son écrit Evesque de Castel.[a]D'au-
a Mir.scr.p.105. tres disent de Castule,[b]ce que le P. Labbe aime mieux, sans en
b Lab.scr.t.1.p.221. dire la raison.[c]Nous trouvons plusieurs Castels dans la Mauritanie,[d]& deux dans la Numidie,[qui obeissoit des ce temps-ci aux
c Geo sac.
d Vict.V.l.4.p.58 59. Vandales.][e]Mais comme dans la conference de Carthage en
e Vand.p.375. 484, il y avoit un Cereal Evesque de Castel"sur Rive dans la *ripensis.*
443|Cav.p.263. Mauritanie Cesarienne, on croit que c'est celui mesme dont nous parlons. Il n'est conté que le 119[e] Evesque de sa province. [Ainsi n'estant Evesque que depuis assez peu de temps, il y a tout sujet de croire qu'il n'écrivit, comme on a dit, que vers l'an 478, lorsque Maximin contemporain de S. Augustin, ne pouvoit plus estre vivant.]

Bib.P.p.393. 'Il y avoit eu quelques villes embrasées par la colere de Dieu auprés de son diocese: de sorte qu'estant venu à Carthage, le Roy qui en fut averti, luy envoya aussitost demander si ce qu'on disoit de ces embrasemens estoit veritable. Durant qu'il en raportoit l'histoire, Maximin Evesque Arien entra, & commença à luy dire:
p.394. Voilà ce que font vos pechez,'& comment ils obligent Dieu de « vous abandonner. Cereal luy répondit: N'est-ce pas vous mes- « mes que Dieu abandonne, vous qui sous le nom de Chrétiens, « tuez les ames, & qui ne suivez point la foy veritable? Sur cela « Maximin le défia de produire deux ou trois passages[de l'Ecriture]sur divers articles de la foy Catholique, & il en marqua "jusqu'à vingt. Cereal luy promit de luy en fournir non seulement NOTE 7.
deux ou trois, mais davantage encore.

Genn.c.96. 'Maximin luy proposa donc 20 questions, sur lesquelles Cereal assisté par le Seigneur, & par la verité qu'il défendoit, luy trouva non deux ou trois passages, comme Maximin l'en avoit défié en se moquant, mais un grand nombre d'autoritez de l'un & de
Bib.P.p.401.c. l'autre testament, & en fit un livre.'Il ajouta à la fin quelques autres passages, pour prouver encore la foy Catholique, pretendant que Maximin estoit obligé d'y répondre.[Maximin le pro-
p.402.c. mit peutestre,]'mais il differoit de jour en jour, parcequ'il ne le pouvoit pas. Cereal s'en plaignit à un ami commun qui en parla

à Maximin : & Maximin ne luy répondit rien sur cela : De sorte
" que cet ami dit à Cereal, Vous n'avez qu'à vous en retourner à
" vostre Eglise. Car Maximin ne veut point vous répondre ; & son
" silence fait voir qu'il ne le peut pas. Dieu sera sera le juge de
" vostre different.[Voilà ce que nous trouvons de cette piece, qui est visiblement celle que marque Gennade. On n'y trouve pas]
1. 'que Maximin ait demandé à Cereal, qu'il luy[1] donnast de simples passages de l'Ecriture sans autre discours ni raisonnement. [Mais c'est ce que fait Cereal.] Genn.c.96.

ARTICLE XII.

Histoire du Comte Sebastien.

V. Valent. III. § 17. 'GENSERIC ayant pris Carthage en 439, entreprit de piller la Sicile des l'année mesme,'ou[au moins] des 440."Il y fit de grands ravages, & y tint longtemps la ville de Palerme assiegée. Mais il fut obligé de retourner promtement à Carthage, sur
2. la nouvelle que le Comte Sebastien[2] y venoit d'Espagne. Car c'est ce que nous trouvons dans une edition de la chronique de S. Prosper,[& ce qui paroist plus probable que ce que porte l'edition de Scaliger, Que Genseric revint d'Espagne en Afrique, & retourna à Carthage. Chr.Al.p.730. Prosp.chr|Idat.

Le Comte Sebastien estoit gendre du celebre Comte Boniface.]'C'estoit un homme habile pour le conseil & pour l'execution, vaillant dans la guerre, laborieux & vigilant.'Neanmoins Saint Sidoine en parlant d'un poete de Cahors qui l'avoit suivi, l'appelle"hazardeux, promt, temeraire, & étourdi.'Aprés la mort de Boniface, il succeda à sa grandeur en 432. Mais Aece l'en depouilla bientost, & le chassa de la Cour de Valentinien : de sorte que se voyant fugitif & banni[de l'Occident,]il se retira par mer en Orient à la Cour de Theodose, en l'an 434 selon Idace. 'Le Comte Marcellin dit sur l'an 435, qu'il s'enfuit de la ville royale.[Je ne sçay si c'est Rome ou Constantinople. Mais il faut toujours que soit en 435, soit depuis, il ait quitté Constantinople, & se soit retiré en Espagne.] Vict.V.l.1.p.7. Sid.car.9.p.360. *praecipitem.* Idat.p.19. Marc.chr.

'Genseric ayant donc appris en Sicile, qu'il venoit en Afrique, & croyant que c'estoit pour prendre Carthage, il s'y en revint promtement, redoutant l'experience de ce capitaine. Mais Se- Prosp.chr.

1. *absque disputationis duntaxat accessione.*
2. *transitu*, comme on lit dans Canisius t.1, au lieu de *transit : tum*, qui est visiblement une faute.

bastien venoit comme ami, & dans la croyance[de trouver chez les Vandales une retraite assurée.]Son esperance se trouva aussi mal fondée, que la crainte que Genseric avoit eue de sa venue: & il eprouva enfin la cruauté de ceux qu'il regardoit
Idat.chr. comme ses protecteurs.'Mais cela n'arriva qu'en 449 aprés divers evenemens.[Car lorsque Genseric fit la paix avec l'Empire en 442, Sebastien fit apparemment aussi la sienne, & retourna à
p.24. Constantinople,]'puisqu'Idace nous apprend qu'il y estoit en 443 ou 444. Mais on l'accusa d'y former de mauvais desseins: de quoy ayant eu avis, il s'enfuit[une seconde fois]de Constantinople, & s'en vint trouver[dans les Gaules]Theodoric Roy des Visigots. Je ne sçay s'il faudroit rapporter à ce que dit Idace,
Suid.s.p.1300.b.c. des mauvais desseins dont il fut accusé à Constantinople,]'ce qu'on trouve dans Suidas, que"les partisans de Sebastien*pillerent les costes de la Propontide & de l'Hellespont. ληιζόμενοι. *V. Theodose 11.§22.

Idat.p.24. 'Idace ajoute qu'il trouva moyen de se saisir de Barcelone[sur les Romains,]& qu'il y entra comme ennemi.["Il pretendoit NOTE 8. peutestre s'y établir une petite principauté, & se rendre maistre de ce que les Romains tenoient encore en Espagne.]Mais il en fut chassé l'année suivante, & se retira une seconde fois chez les
Vict.V.l.1.p.7. Vandales.[Il fut d'abord fort bien receu de Genseric.]'Il luy fit serment de s'attacher à luy, & confirma la sincerité de son serment par sa vigilance & par ses travaux. Mais Genseric qui reconnoissoit d'une part l'utilité de ses conseils, le craignoit trop de l'autre pour le pouvoir souffrir auprés de luy. Il resolut donc de s'en défaire, & de se servir pour cela du pretexte de la religion: Car Sebastien estoit Catholique.

p.7. 'Ainsi il luy dit un jour en presence de toute sa Cour, que quoiqu'il ne doutast point de sa fidelité, neanmoins pour s'en assurer davantage, ses Evesques jugeoient qu'il falloit qu'il embrassast la religion des Vandales. Sebastien trouva sur le champ une réponse tout à fait ingenieuse. Il demanda un pain de la table du Roy; & Genseric en ayant fait apporter un, Sebastien commença à comparer les sacremens qu'il avoit receus dans l'Eglise, à tout ce qui est necessaire pour faire un pain, comme de le moudre, de le cribler, de le paitrir, & de le faire cuire dans le four: Et il ajouta ensuite: Commandez, Sire, qu'on rompe le pain en « morceaux, qu'on le trempe dans l'eau, qu'on le paitrisse de nou- « veau, & qu'on le remette ensuite dans le four, s'il en sort meil- « leur qu'il n'est maintenant, je ferai ce que vostre Majesté sou- « haite de moy. «

'Sebastien avoit peutestre pris cette pensée dans un écrit intitulé : Abregé sur la foy contre les Ariens, que le P. Sirmond a donné au public en 1630.'Car on croit que cet écrit a esté assez connu en Afrique,'& on y trouve presque mot à mot ce que dit Sebastien.[Cela nous obligeroit de dire que cet écrit est encore plus ancien que S. Leon,]'du temps duquel le P. Sirmond croit qu'il peut avoir esté fait,'& il semble qu'on n'estoit pas encore bien assuré que les Ariens niassent la divinité du S. Esprit,[de quoy je pense que personne n'a douté depuis l'an 360.]'Neanmoins ce traité est attribué à Alcuin dans un manuscrit de Corbie, qu'on pretend pouvoir estre du temps d'Alcuin mesme : ce qui obligeroit de dire que c'est l'auteur qui a pris de ceux du V. siecle, ce que le P. Sirmond croyoit qu'ils avoient pris de luy. [Mais y avoit-il encore du temps d'Alcuin des Ariens qui rebattizassent,]'comme du temps de l'auteur?[Je ne croy pas non plus qu'ils le fissent avant l'an 360. Le style de ce traité est simple, mais clair & fort net.

Vand.p.150. Lepor.pr. p.134. pr. p.100. Ful.F.pr.p.11.12. 1. Lepor.p.131.

Quoy qu'il en soit de cette question,]'la proposition de Sebastien embarassa tellement Genseric & tous les assistans, qu'ils ne purent s'en demêler. Genseric ne laissa pas de faire mourir depuis ce grand capitaine sous d'autres pretextes,[en 449 selon Idace.]'Baronius le traite de Confesseur :[a]& on l'a mis au 27 de may dans un martyrologe françois imprimé à Liege,[b]mais il n'est dans aucun autre.[Il est certain qu'il a exposé sa fortune pour conserver sa foy: & Victor témoigne assez qu'il est mort innocent; ce qui a pu purifier les fautes où il estoit tombé auparavant. Mais il est toujours dangereux de se haster de canonizer les Grands. S. Prosper ne le regardoit pas assurément comme un martyr,]'lorsqu'il dit qu'il avoit trouvé auprés de Genseric tout le contraire de ce qu'il avoit cru y trouver, & que sa confiance en cette ame barbare, luy avoit causé une tres grande misere, & une mort tres malheureuse.

Vict.V.l.1.p.7. Bar.422.§3. a Vand.p.149. b p.149 Bar. 440.§6. Prosp.an.440.

'Quelques nouveaux auteurs devinent que Sebastien vint en Afrique en 440 pour y soulever les Catholiques contres Vandales; que l'armée de Theodose ne demeura longtemps en Sicile l'an 441, qu'en attendant ce soulevement; & que Genseric ayant decouvert la trahison, ce fut la veritable cause de la mort du Comte.[Tout cela se dit sans fondement, n'y en ayant pas un mot dans les anciens: & cela suffiroit pour n'y avoir aucun égard.

Vorh.c.5 p.112-113.

1.'Le P. Sirmond l'a donné sur un manuscrit de Corbie.[Si c'est le mesme, il n'a pas cru se devoir arrester au nom d'Alcuin qu'il y trouvoit. Il auroit dû neanmoins en avertir, & y répondre.] Lepor.pt.p.1.

Mais on a vu de plus qu'ils détruisent toutes ces vaines imaginations. Er c'est ce qui arrivera de plus en plus à ceux qui voudront faire l'histoire sur des conjectures.]

ARTICLE XIII.

Guerre de Theodose contre Genseric suivie de la paix: Genseric fait diverses cruautez jusqu'a couper le nez à sa bellefille: Ambassade des Vandales d'Allemagne.

Thphn p 87.c. d|Prosf.chr. 'L'EMPEREUR Theodose offensé de la vanité de Genseric, qui se donnoit le nom, dit Theophane, de Roy de la terre & de la mer, & redoutant un prince si puissant, qui[outre l'Afrique,]avoit conquis plusieurs isles de l'Empire,"envoya contre luy en l'an 441, une tres puissante flote, qui descendit en Sicile. V.Theodose 11.§26.
Mais Genseric l'ayant amusée par des propositions de paix, Theodose fut obligé de la rappeller l'année suivante, à cause de diverses guerres qui s'estoient elevées contre luy, & accorda la paix à Genseric[avec la participation de Valentinien,]'auquel S. Prosper attribue ce traité,[& qui y estoit le plus interessé.] Prosf.chr.

Ibid. 'Tout ce que les historiens en marquent, c'est que l'Afrique fut partagée entre Valentinien & Genseric,[apparemment"de la maniere que nous avons marquée ci-dessus.]'Valentinien en 445, estoit maistre de la Mauritanie de Stefe, &[d'une partie]de la Numidie où estoit Cirthe, comme on le voit par une loy qu'il fit alors pour le reglement, & le soulagement de ces deux provinces. Il marque qu'il les avoit recouvrées.[Genseric luy ayant peurestre rendu ce qu'il en avoit pris depuis 439."Valentinien fit encore en ce temps là plusieurs autres reglemens en faveur des Africains, qui avoient perdu tous leurs biens par la ruine de leur pays.] V.§8. Cod.Th.nov. 23.p.11.12. V.son titre.

Prosf.chr. 'La mesme année 442, quelques seigneurs Vandales conspirerent contre Genseric, qui se rendoit insupportable à sa nation mesme par la vanité qu'il tiroit de sa grande prosperité. Mais la conjuration ayant esté decouverte, il les punit, & les fit mourir par diverses sortes de supplices. Il crut que d'autres pourroient se porter au mesme attentat, & sur ce soupçon, il fit perir tant de personnes, qu'en pretendant pourvoir à sa sureté, il epuisa plus ses forces, que s'il eust esté vaincu dans une guerre.

Vict.V.l.2.p.21. [Ce fut peurestre en ce temps là]'qu'il fit noyer la veuve[de Gonderic]son frere, en la faisant jetter avec une pierre au cou dans

dans la riviere d'Amague qui passe à Cirthe ; & qui fit ensuite perir ses enfans.'Entre les cruautez que ses défiances luy firent faire, [ou cette année, ou quelqu'une des suivantes, on remarque celle qu'il exerça envers sa bellefille.'Il avoit plusieurs enfans, Huneric son aisné qui luy succeda, Theodoric dont nous verrons la malheureuse fortune sous Huneric, & Genton, ou Genzon qui mourut avant son pere.'Genseric fit epouser à Huneric la fille de Theodoric Roy des Gots, [qui tenoient alors le Languedoc, & la Gascogne.]Mais comme il estoit cruel mesme à l'égard de ses plus proches, ayant eu quelque soupçon que cette princesse avoit preparé du poison, il luy fit couper le nez, & la renvoya à son pere en cet état, qui estoit capable d'exciter l'indignation, non d'un pere, mais des personnes les plus étrangeres.

Jor.r.Got c.36. p.662.

Vict.V.l.2.p.10| Proc b. Vand.l. 1.c.5.8.p.193.b| 196.b.

Jorn.p.662.

'Genseric craignant donc que Theodoric ne se resolust enfin à venger l'injure de sa fille, fut ravi de savoir qu'Attila Roy des Huns, avoit assez d'ambition pour se vouloir assujettir toute la terre. Il luy envoya de grands presens, & le fit resoudre à faire la guerre à Theodoric,'d'où vient qu'un auteur de ce temps là, dit qu'Attila vint[en 451,]faire la guerre aux Romains à cause d'Honorie, & aux Gots pour faire plaisir à Genseric.

p.662.

Prisc.leg.p.40.a.

'Idace remarque vers l'an 445, que des Vandales qui venoient de Tours par mer ayant debarqué dans la Galice, en enleverent beaucoup de captifs.[Il ne marque point s'ils estoient envoyez par Genseric, où s'ils estoient de ces Vandales qui estoient restez dans leur pays natal, lorsque Godigiscle en avoit tiré les autres.

Idat.chr.

Procope raporte de ces Vandales d'Allemagne, une chose qui a plus l'apparence d'un conte que d'une histoire ;]'Car ayant appris, dit-il, que leurs compatriotes s'estoient rendu maistres de l'Afrique, ils leur envoyerent des deputez pour se conjouir de leur bonheur, & les prier de leur ceder les terres qu'ils avoient abandonnées dans leur pays. Genseric receut fort bien ces deputez ; & ni luy, ni aucun autre de son conseil, ne trouva point de difficulté à leur accorder ce qu'ils demandoient. Il n'y eut qu'un certain vieillard estimé habile parmi ces barbares, qui representa que les choses pouvoient changer, & qu'ils seroient peutestre bien aises un jour de pouvoir retourner en leur pays. Genseric le crut, & refusa ce que les deputez demandoient.

Proc.b.V.l.1.c. 22.p.227.228.

'L'evenement fit voir que ce changement de fortune estoit tres possible ; & ce vieillard estoit sage d'y penser. Mais pour l'avis qu'il donna, tout le monde s'en moqua, [& avec raison, quoy qu'en dise Procope, puisqu'il refusoit aux autres Vandales, un

p.228.c.

pays, dont il ne tenoit qu'à eux de s'emparer, & où il estoit comme impossible que ceux d'Afrique pussent retourner dans le
p.227.c. renversement de leur Empire.]'Aussi leur défaite par Belisaire, les fit bien ressouvenir, à ce qu'on pretend, de ce qu'avoit dit ce
p.228.d. vieillard:'mais elle ne leur donna pas seulement la pensée de retourner en leur pays.

d. 'On ne parloit plus du temps de Justinien, de ces Vandales, qui estoient demeurez en Allemagne. Et Procope croit qu'estant foibles & en petit nombre, ils s'estoient soumis & unis volontairement, ou par force à quelques peuples voisins.

Leo,ep.1.p.400. ["Ce fut apparemment peu aprés la paix de 442,]'que S. Leon écrivit aux Evesques de la Mauritanie Cesarienne, pour remedier à divers desordres qui s'y estoient faits dans les ordinations v. S. Leon § 4.
p.403.§ 8. des Evesques'durant le trouble & la guerre.'Il y avoit eu des vierges violées par les barbares.[On voit par là que Genseric aprés la prise de Carthage, avoit étendu ou tasché d'étendre ses conquestes jusque dans la Cesarienne.] 1.

Conc.t.3.p.210. 338.a.b.&c. 'L'an 451 se tint le celebre Concile de Calcedoine, où il se trouva deux Evesques d'Afrique, Aurele, & Rustique nommé quelquefois
p.136.a. Rusticien, & Resticien.[Aurele est assurément celui,]'qui est
p.602.c. qualifié Evesque[2] d'Adramyrte,'ou d'Adramete,[a]c'est à dire d'A- 2.
a p.91.c|601.e. drumer[dans la Byzacene,]comme il est nommé dans le latin.
p.372.d|792.d. 'Quelques manuscrits mettent encore entre les Peres du Concile
Vand.p.300. de Calcedoine, Valerien de Bassiane en Afrique,'peutestre dans la Byzacene. [Ces deux Evesques estoient apparemment de ceux que Genseric avoit chassez. Car il ne paroist pas qu'ils
Bar.451.§ 3. eussent aucune commission de l'Eglise d'Afrique,]'quoique Baronius l'ait cru.[Au contraire ils sont toujours nommez des derniers. Et l'Eglise d'Afrique n'estoit guere alors en état d'envoyer des deputez. Il faut qu'Aurele fust ou le predecesseur, ou le successeur de Saint Felix dont"on a parlé ci-dessus. Et la défense que v. § 9. Genseric avoit faite de mettre des Evesques en la place de ceux qui mouroient dans l'exil, n'empesche pas qu'on n'en ait pu substituer quelquefois par des occasions particulieres. Ç'a pu estre mesme le sujet du bannissement d'Aurele, comme"un pareil violement des défenses de Thrasamond fit bannir depuis S. Fulgence, & tous les autres Evesques de la Byzacene.] v. Saint Fulgence §

1. *per occasionem temporis imparati.*
2. Je ne trouve aucun éclaircissement sur ces trois Evesques dans M. Baluze.

*

ARTICLE XIV.

S. Deogratias est fait Evesque de Carthage: Genseric pille Rome, l'isle de Zanthe, & une infinité d'autres lieux: se rend maistre de la Sicile, de la Sardaigne, & de toute l'Afrique.

'IL y avoit longtemps que l'Eglise de Carthage gemissoit de se voir dans la desolation, & sans Evesque, lorsqu'enfin à la priere de Valentinien, Genseric permit qu'on en ordonnast un. Ce fut S. Deogratias 'qui estoit extremement agé. [Et neanmoins il est difficile de croire qu'il le fust assez pour estre ce "Deogratias Diacre de Carthage, & depuis Prestre, à qui Saint Augustin a adressé des écrits en 406, & mesme des devant l'an 400. Car il auroit dû avoir plus de 80 ans à son election,]'qui ne se fit qu'en l'an 454, le dimanche [1] 24 d'octobre, comme on le lit dans un manuscrit. [Et cela s'accorde fort bien avec l'histoire. En accordant un Evesque aux Catholiques,]'on les laissa aussi jouir de quelques eglises; '& il semble que l'on ait permis alors generalement aux Eglises de la Zeugitane & de la Proconsulaire d'avoir des Evesques.

Vict. V. l. 1. p. 8. — p. 9. — V. Saint Augustin § 1. — Canis. t. 1. p. 161. — Vict. p. 9. — p. 10.

[L'an 455, "Valentinien fut tué le 17 de mars, & Petrone Maxime auteur de sa mort *s'empara non seulement de son Empire, mais mesme de sa femme Eudoxie fille de Theodose le jeune. Cette princesse ne put souffrir ce double affront, & ne consultant que sa douleur, elle écrivit à Genseric, & l'exhorta de la venir delivrer de la captivité sous laquelle elle gemissoit.]'Genseric qui avoit toujours des armes prestes pour toutes sortes d'expeditions, [n'avoit garde de manquer cette occasion. Le seul bruit de sa venue fit fuir tout le monde de Rome. "Maxime prest à suivre les autres, fut mis en pieces par le peuple le 12 de juin au plustard; & Genseric arrivant trois jours aprés, y entra sans peine, y demeura 14 jours, & en enleva autant de richesses & de captifs qu'il voulut. Les prieres de S. Leon empescherent seulement le feu & le carnage.

V. son titre § 28. — *Ibid. § 31. — Malch. p. 95. d. — Ibid. § 32.

Il s'en revint en cet état en Afrique, emmenant avec luy Eudoxie, & ses deux filles Eudocie & Placidie. Il conserva Placidie pour Olybre qui l'avoit déja ou epousée ou fiancée, & maria Eudoxie à Huneric son fils aisné. Huneric en eut Hilderic le pe-

1. On lit dans Canisius *VIII. Kal. novem.* c'est à dire le 25 d'octobre, qui en 454 estoit le lundi. Il faut apparemment lire *VIIII. Kal.*

nultieme Roy des Vandales, en qui on vit revivre la noblesse de la famille du grand Theodose avec le caractere ordinaire de ses enfans, qui est une bonté lasche & faineante."Mais au moins il rendit la paix aux Catholiques d'Afrique.]'Il paroist qu'il avoit epousé Eudocie avant la mort de Majorien[tué en 461, peutestre des l'an 456,]'auquel Genseric"refusa à l'Empereur Marcien de la renvoyer à Constantinople avec sa mere & sa sœur.

V. Saint Fulgence. Prisc.p.42.c. p.73.b. V. Marcien § 9.

'Genseric sous pretexte des droits de sa bellefille, ravagea plusieurs fois l'Italie:[Et ce fut sans doute par la mesme raison jointe à celle du plus fort,]'qu'aprés la mort de Valentinien, il se rendit maistre de toute l'Afrique,[c'est à dire de tout ce qui y avoit appartenu à l'Empire d'Occident.]'Il ne manquoit point tous les ans des que le primtemps estoit venu de se mettre en mer avec sa flote, & d'aller descendre en Italie ou en Sicile. Il evitoit les lieux où il y avoit de fortes garnisons, & surtout ceux où se trouvoit Ricimer qui commandoit les troupes Romaines: mais il attaquoit ceux qui estoient plus foibles, où il pilloit & emmenoit tout.

p.42.c.d. Vict.V.l.1.p.5. Prisc.p.42.d|Sid. car.2.p 300.301.

'Quand il ne trouva plus rien à piller en Occident, il se jetta sur l'Empire d'Orient, & ravagea toutes les costes de la Grece avec les isles qui l'environnent. On remarque qu'estant un jour prest de partir du port de Carthage; comme on tendoit déja les voiles, le pilote luy ayant demandé où il vouloit qu'on allast; A ceux, dit-il, contre qui Dieu est en colere.'Le bruit se repandit une fois dans tout l'Empire d'Orient, qu'il alloit attaquer Alexandrie, ou mesme qu'il l'attaquoit déja; ce qui mettoit l'Empereur Leon dans une extreme inquietude. Mais S. Daniel Stylite, que ce Prince alla consulter, l'assura que Genseric ne réussiroit point, ni à l'égard d'Alexandrie, ni dans tout le reste de ce qu'il pourroit entreprendre[dans cette expedition. Ce fut donc dans une autre,]'qu'ayant voulu attaquer Tenare dans le Peloponese, & en ayant esté repoussé avec perte, il s'en alla en fureur se jetter sur l'isle de Zanthe, y tua un grand nombre de personnes, & en ayant emmené 500 prisonniers des principaux de l'isle, lorsqu'il fut en mer, il les fit tous hacher en pieces, & jetter de tous costez dans la mer.'En un mot, il fit des maux incroyables dans l'Espagne, dans l'Italie", dans la Dalmacie, dans l'Epire, & dans la Grece,'particulierement aprés que Marcien fut mort,[au commencement de 457.]

Proc.b.Vand.l. 1.c.5 p.190.d. Sur.11.dec.p. 226.§ 33. Proc.c.22.p.228. d. Vict.V.l.1.p.16| Vand.p.416. Thphn.p.99.c. d.

'Il se rendit entierement maistre de la Sicile, de la Sardaigne, de la Corse, des Baleares, & de plusieurs autres isles,"dont il defendit.

Vict.V.l.1.p.5.

pouvoit neanmoins en avoir déja possedé quelques unes auparavant. Il ceda depuis la Sicile à Odoacre, qui s'estoit rendu maistre de l'Italie,[à la fin de l'an 476:]mais ce fut en obligeant Odoacre à luy en payer tribut tous les ans, comme au souverain
V. Leon § de l'isle;& il s'en retint mesme une partie.["Il ne peut l'avoir conquise qu'aprés l'an 468.]

'On pretend qu'entre les captifs que fit Genseric sur les costes de la Campanie & de la Toscane, il y avoit deux Prestres Mamilien & Sentius,'qui sont honorez par l'Eglise, le premier le 15 de septembre, & l'autre le 25 de may.'On en a une histoire, mais qui est sans autorité.[Ce ne sont que miracles sans vraisemblance.]'Ainsi on peut dire qu'on n'a rien d'assuré de ces Saints. On honore S. Sentius à Blera ou Bieda en Toscane, dans le patrimoine de S. Pierre,'où ses actes disent qu'il est mort aprés y avoir passé les dernieres années de sa vie;'& cette ville le regarde comme son patron. Il y en a quelques reliques auprés de Spolete"dans l'eglise des Augustins dechaussez.'Mais on ne sçait si ce n'est point plutost d'un Saint Vincent, qu'on croit estre un Martyr de Bevagna, qui n'est pas loin de Spolete.

Boll. 15. may, p. 71. b. — p. 70. c. — Vand. p. 474. — Boll. p. 70. a. — p. 73. b. — p. 70. a. — &c. — c. d.

'On pretend que S. Mamilien estoit mort quelque temps avant luy dans une isle,'qui est entre la coste de Pise & la Corse appellée alors Mons Jovis, & aujourd'hui Mont christ.'On dit qu'aussitost aprés sa mort son corps fut porté en une isle voisine'appellée Giglio pres d'Orbitelle.[D'autres pourront examiner si c'est le mesme"Saint Mamilien honoré le 5 de septembre, que nous croyons appartenir plutost au temps de Genseric qu'à celui des Empereurs payens, mais dont on fait une histoire toute differente.

p. 71. e. f. — p. 73. c. — p. 71. b. — p. 73. c. — V. la persecution de Dece § 15.

Pour ce qui regarde les guerres de Genseric contre les Empereurs Romains, ou les traitez qu'il fit avec eux, on les peut voir sur l'histoire de ces Princes.]

ARTICLE XV.

Charité de Saint Deogratias pour les captifs de Rome: Sa mort: De l'Evesque Thomas: Genseric défend d'ordonner des Evesques dans la Proconsulaire.

'GENSERIC estant abordé en Afrique aprés la prise de Rome, les Vandales & les Maures partagerent ce grand nombre de captifs qu'il en avoit amenez; & il arriva, selon la

Vict. V. l. 1. p. 5.

coutume des barbares, que les maris furent separez de leurs femmes, & les enfans de leurs peres. Deogratias qui sembloit n'avoir esté fait Evesque de Carthage, que pour honorer en cette occasion l'Eglise Catholique par sa charité, témoigna aussitost combien il estoit aimé de Dieu, & plein de son Esprit & de son amour divin. Il vendit tous les vases d'or & d'argent qui servoient au ministere [des autels,] & que les Catholiques avoient pu donner, aprés que les Vandales avoient pillé les richesses de l'Eglise: [& il employa le prix à racheter ces captifs, afin de remettre les femmes avec leurs maris, & rendre les enfans aux peres.

p.9. 'Comme il n'y avoit point de maison assez grande pour contenir toute cette multitude, il les retira dans deux basiliques celebres & fort grandes, celle de Fauste, & celle des Neuves; c'est à dire apparemment dans les bastimens, & les places des cloistres de ces eglises, ce que le nom de Basilique marque souvent.]

Vand.p.153.154. 'On croit que celle de Fauste servoit alors de cathedrale aux Catholiques. Elle est celebre dans l'histoire. S. Augustin parle aussi de celle des Neufs ou des Neuves. [On ne dit point d'où viennent les noms de l'une & de l'autre.]

Vict.V.p.9. 'Le Saint y ayant donc fait mettre ces personnes, leur y fit fournir des lits & des paillasses, & regla ce que chacun devoit recevoir par jour. Il prenoit un soin particulier des malades, qui estoient en grand nombre à cause des incommoditez de la navigation, & des souffrances d'une si cruelle servitude. Ce bienheureux Prelat, comme une mere tendre & charitable, les visitoit à toute heure avec des medecins, & faisoit donner à chacun en sa presence la nourriture que le medecin leur ordonnoit, aprés leur avoir touché le poux. Il ne se dispensoit pas mesme durant la nuit de cette œuvre de misericorde; & il [se levoit] pour les aller visiter l'un aprés l'autre dans leurs lits, & savoir en quel état ils estoient. Il s'estoit consacré si absolument à ce travail, qu'il n'epargnoit ni son corps accablé de lassitude, ni sa vieillesse déja languissante.

p.9. 'Sa charité excita l'envie des Ariens, [qui bien eloignez d'en avoir une pareille,] eurent plusieurs fois la pensée de le tuer. Dieu se hasta de delivrer cette colombe des ongles de l'oiseau de proie. Il appella à luy ce saint Evesque, aprés un episcopat de p.8. trois ans, '& aprés [qu'en ce peu de temps,] il eut fait par son ministere de si grandes choses, qui, si on vouloit, dit Victor, les raporter en détail, on ne trouveroit pas assez de paroles pour en p.9. décrire seulement une partie. 'Les captifs de Rome pleurerent

sa mort avec tant de larmes, qu'ils crurent n'avoir jamais esté plus abandonnez aux mains des barbares, que lorsqu'il s'envola dans le ciel.'Le peuple avoit un si grand amour pour luy, & un tel regret de sa mort, qu'il eust ravi tous les membres d'un si digne corps[pour en faire des reliques,]si par un sage conseil on ne l'eust enterré secrettement,[1]durant qu'on amusoit le peuple à autre chose.'On a mis son nom dans le martyrologe Romain le 22 de mars.[Mais il est mort sans doute][a]le 5 de janvier auquel son Eglise l'honoroit[b]apparemment[c]en 457;[ou au plustard en 458.] p.9. Boll.22.mars,p.384. a Anal.t.3.p.401. b Vand.p.643. c Vict.p.9.

1. (margin) 2. (margin)

'Victor ajoute à cela que les Ariens dresserent souvent divers pieges à un venerable vieillard nommé Thomas, qui estoit Evesque,[[d]& qu'on croit mesme avoir ordonné S. Deogratias; ce qui ne contribuoit pas peu à la haine qu'ils avoient pour luy.]Ils le battirent une fois publiquement[3]d'une maniere fort ignominieuse. Si tout ce que l'on souffre pour J. C. n'estoit glorieux. Aussi ce saint vieillard au lieu d'en avoir de la confusion s'en rejouit au Seigneur, esperant d'en estre recompensé par une plus grande gloire.

Note 9.

'Aprés la mort de l'Evesque de Carthage, Genseric défendit d'ordonner aucun Evesque dans la Proconsulaire & la Zeugitane. Ainsi de 164 eveschez qui estoient dans ce pays, il n'en restoit plus que trois en 487.'Paul de Sinnare ou Sitmare,[d]veritablement digne du nom de Paul par ses merites; Vincent de Gige sur les confins de la Numidie, appellée Ziggue dans la notice,'& Quintien d'Urci,[ou d'Uri,]qui s'estoit retiré à Edesse en Macedoine. 'Les deux autres estoient bannis. p.10. Vand.p.12.156. d p.155. p.156. p.12.

ARTICLE XVI.

Sainte Maxime convertit quatre freres esclaves avec elle: Ils souffrent plusieurs tourmens.

'IL y eut alors divers martyrs dans l'Afrique, & un tres grand nombre de Confesseurs,[de la pluspart desquels les noms & les combats ne seront connus qu'au jour du triomphe de J.C. Mais il y en a quelques uns dont Victor nous a conservé l'histoire.] Vict.V.l.1.p.10.

4. 'Il met d'abord les quatre freres,[4]Martinien qui estoit armu- p.10.

1. *dum evocatur*, ou *dum mora vacatur*.
2. Ainsi il aura esté Evesque 2 ans, 2 mois, & 12 jours, ou un an de plus: ce qui revient davantage aux trois ans de Victor.
3. *eatomis cæditur*.'On ne convient pas de ce que c'estoit. Vict.n.p.16.
4. 'D'autres lisent Maturien, Saturnien &c. Vand.p.156.

rier, Saturien, & deux autres qui ne sont pas nommez, esclaves d'un de ces Vandales millenaires,[dont nous avons parlé "ci- v.§ 8. dessus. Ils estoient ce semble "ou Ariens comme leur maistre, ou *conversus &c.* payens.] Mais au moins ils n'avoient que des pensées basses & ter-
p.10-12. restres.'Il y avoit dans la mesme maison une fille nommée Maxime, qui estoit une excellente servante de J. C, & dont la beauté exterieure estoit accompagnée de celle de l'ame. Quoiqu'elle fust esclave, elle avoit neanmoins la conduite de toute la maison, [tant son maistre avoit de confiance en sa fidelité & en sa sagesse.] Et comme il estoit aussi fort satisfait de Martinien, il crut que [pour reconnoistre leur fidelité, & s'en assurer encore davantage à l'avenir, il falloit les marier ensemble.

p.10. 'Martinien qui n'avoit point d'autres pensées que celles qui sont ordinaires aux jeunes gents du monde, receut cette proposition avec joie. Maxime au contraire qui s'estoit déja consacrée à Dieu, ne vouloit point avoir d'autre epoux.[Mais elle n'osoit pas se declarer. Ainsi le mariage se fait,]& l'on mene les deux epoux dans la chambre où ils devoient demeurer seuls. Martinien ne songeoit qu'à user de la grace qu'il croyoit avoir receue de son maistre, & il ne savoit pas que Dieu le destinoit à une plus grande. Maxime,[qui prioit Dieu dans le secret de son cœur, de luy conserver le thresor que luy mesme luy avoit confié,]le voyant approcher d'elle, luy dit, d'un ton animé,[par la charité qu'elle sentoit dans son ame:]Martinien mon frere, j'ay consacré mon corps à J.C. Je l'ay pris pour mon epoux; & aprés m'estre donnée à mon Dieu, je ne puis consentir à me marier avec un homme. Prenez donc part à la grace que j'ay receue; souffrez que je demeure l'epouse de J. C; & consacrez-vous à son service. Vous pouvez maintenant vous procurer ce grand bien; & il ne tient qu'à le vouloir.

ibid. [Dieu parloit plus que la Sainte;]'& la grace agissant dans le cœur de Martinien, il resolut deslors de suivre le conseil de Maxime, de luy conserver le titre de Vierge, en agissant au dehors comme son mari pour cacher ce secret à leur maistre, & de sauver luy mesme son ame,[en se donnant tout entier à J. C.] Mais il ne voulut pas garder pour luy seul le thresor qu'il avoit trouvé. Il en fit voir l'excellence à ses freres, & leur persuada d'y prendre part. Ils le crurent,& tous quatre se resolurent de renoncer entierement au siecle pour ne servir que Dieu seul.[Ils jugerent sans doute qu'ils ne le pouvoient pas faire dans la maison de leur maistre.]Ainsi ils en sortirent secrettement une nuit avec

Maxime

Maxime, & se retirerent les quatre 'dans le monastere de Tabraca, gouverné alors par André pasteur illustre entre les pasteurs ; & la servante de Dieu dans un monastere de vierges, qui en estoit proche. p.11.

'Le Vandale sceut bientost ce qui estoit arrivé chez luy. Il fit chercher partout les quatre freres, & Maxime. Il y employa les promesses & les presens ; & enfin il decouvrit où ils estoient. Il les fit aussitost ramener chez luy où on les enferma dans une prison, & on leur y fit endurer divers tourmens, pour obliger Martinien & Maxime à passer les bornes qu'ils s'estoient prescrites dans leur mariage, & pour les contraindre eux & tous les autres à violer la pureté de leur foy par un second battesme, [qui de Chrétiens les eust rendu Ariens.] Ainsi ils eurent la consolation de souffrir non comme des esclaves fugitifs, mais comme des Martyrs de la chasteté, & mesme de la divinité de J. C. Ibid.

La chose vint à la connoissance du Roy Genseric, [qui au lieu de temperer la dureté de ce maistre impitoyable, par la clemence naturelle aux grands monarques,] ordonna que les Saints ne cesseroient point d'estre tourmentez jusqu'à ce qu'ils se fussent soumis à la volonté de leur maistre. On fit donc faire de gros bastons pleins de dents comme une scie, & de pointes aisées à rompre, comme celles qu'on voit au bout des feuilles de palmier. Ainsi ces bastons brisoient les os par leur pesanteur, & laissoient dans la chair des pointes qui faisoient une douleur tres cuisante. On voyoit le sang des serviteurs de Dieu couler de toutes parts, & leur chair toute dechirée, laissoit à nud ce qu'il y a de plus caché dans le corps. Mais aprés qu'ils avoient soufferts ces horribles tourmens, ils se trouvoient gueris le lendemain par J. C, sans qu'il parust sur leurs corps aucune trace de leurs blessures. Ce miracle n'arriva pas pour une fois. Car les hommes furent longtemps opiniatres à les tourmenter, & le S. Esprit continua de mesme à les guerir.

[Maxime eprouva la mesme grace.]'Elle fut resserrée dans une prison fort rude, & étendue sur une poutre, [qui luy tenoit les piez fort ecartez l'un de l'autre. Dans ce supplice, qu'un grand nombre de Martyrs avoient autrefois eprouvé,] elle estoit consolée par beaucoup de serviteurs de Dieu qui la venoient visiter : Et un jour qu'ils y estoient, cette poutre qui estoit extremement forte, se rompit à leurs yeux, comme un morceau de Ibid.

1. Deux manuscrits raportent tout ceci aux quatre freres, & ne disent point que Sainte Maxime ait rien souffert. Vand. p. 156. 157.

bois pourri. Ce miracle fut sceu de tout le monde: mais Victor par qui Dieu l'a conservé à la posterité, l'apprit de la bouche mesme de celui qui avoit la Sainte en garde, & qui le luy assura avec serment.

ARTICLE XVII.

Dieu venge ces quatre freres: Ils convertissent les Maures, & consomment enfin leur martyre.

Vict. V. p. 11. 'LE Vandale qui faisoit tourmenter les Saints, ne ceda point à des miracles si visibles: de sorte que Dieu dont il ne vouloit point reconnoistre le pouvoir, appesantit enfin sa main sur luy & sur toute sa famille. Il le fit mourir luy & ses enfans, & tous les animaux de prix qui estoient dans sa maison, ainsi sa femme se trouva seule sans mari, sans enfans, & sans bien. Elle fit un present des serviteurs de Dieu à Sesaon parent du Roy, qui les receut avec joie.[Mais parcequ'il estoit indigne d'avoir chez luy des hostes si saints,]le demon commença à tourmenter en differentes manieres ses enfans & ses domestiques. Il raporta au Roy ce qui se passoit chez luy.[Ce Prince quelque endurci qu'il fust, ceda en quelque chose à Dieu comme Pharaon,]& ayant honte de combatre contre une fille qu'il voyoit bien ne pouvoir vaincre, il laissa aller Maxime en liberté.'Ainsi la Sainte ayant conservé la pureté de sa foy, & de sa virginité, devint mere de beaucoup de vierges: & elle vivoit encore[en 487,]lorsque Victor qui témoigne l'avoir connue, écrivoit l'histoire de la persecution des Vandales.

p. 11. [Les quatre freres qui estoient egalement ou innocens, ou coupables comme elle, meritoient de recevoir la mesme liberté.]

p. 12. 'Cependant Genseric ordonna qu'on les releguast dans les états d'un prince payen nommé Capsur, qui estoit Roy d'une nation des Maures;[mais qui reconnoissoit l'autorité des Vandales.]

p. 12. 'Son pays estoit un endroit des deserts[d'Afrique qu'on appelloit Chevrepeinte. Les Saints furent donc conduits en ce desert, & là mis entre les mains de Capsur. C'estoit un pays dont tous les habitans estoient payens & adoroient le demon par des sacrifices sacrileges: & mesme ils n'avoient jamais entendu parler du nom des Chrétiens.[C'estoit pour leur porter la lumiere de la foy que Dieu y envoyoit les Saints.]Car ayant commencé à donner à ces barbares la connoissance du vray Dieu, & leur vie appuyant

leurs paroles, ils en convertirent un fort grand nombre, qui embrasserent le nom & la foy de J. C.

[Mais comme ils travailloient pour Dieu, & non pour eux, & que la discipline de l'Eglise souffroit encore moins alors qu'aujourd'hui, que le battesme fust administré par des laïques,]'ils chercherent les moyens d'avoir quelques Ecclesiastiques, qui pussent cultiver le champ qu'ils avoient defriché, & arroser ces nouvelles plantes par la pluie sacrée du saint battesme.'Ils donnerent cette charge à quelques personnes, qui aprés avoir longtemps marché par des chemins détournez, arriverent enfin[1] à Rome, & raporterent au Pape le progrés que l'Evangile avoit fait parmi les barbares. Il en eut une extreme joie, & envoya aussitost un Prestre & plusieurs ministres qui s'acquiterent de leur commission avec la promtitude que la chose demandoit. On dressa une eglise, l'on battiza un nombre infini de barbares, & l'eau sacrée fit de cette multitude de loups un troupeau d'agneaux.

P.12.

mittunt legatos.

1.

'Capsur fit savoir tout cela à Genseric.[Et le diable irrité par la gloire de J. C,]ralluma dans le cœur de ce tyran la haine qu'il avoit eue autrefois[contre les quatre freres qui avoient esté les ministres de ce miracle.]Il ordonna donc qu'ils fussent attachez par les piez derriere des chariots, ayant le visage tourné les uns vers les autres, afin qu'outre leur propre supplice, ils eussent encore le deplaisir de voir celui de leurs freres; & puis qu'on fist courir les chariots par les lieux les plus pleins de bois & d'épines, afin que leurs corps fussent dechirez en mille pieces. Ce cruel arrest ayant donc esté executé, & les Maures commençant déja à faire courir les chariots, on entendoit les Martyrs se dire l'un à l'autre
» le dernier adieu par ces paroles: Mon frere priez pour moy:
» Dieu accomplit enfin nostre desir. C'est par ce chemin que l'on
» monte au ciel.

Ibid.

'Ils acheverent ainsi en chantant & en priant ce qui leur restoit de vie, à la vue des Anges qui se rejouissoient de leur triomphe; & rendirent leurs ames[victorieuses à celui par qui ils avoient vaincu.]Dieu honora leur martyre par beaucoup de grands miracles qu'il fit au lieu où ils avoient souffert: &'[2]un saint Evesque protesta qu'une femme aveugle y avoit recouvré la vue en sa presence.[Mais & les miracles & le courage des Martyrs, & la conversion de tant d'infideles,]ne firent qu'augmenter la fureur de Genserie contre l'Eglise.

Ibid.

2.

1. *ad civitatem Romanam.* Je ne sçay si ce ne seroit point simplement une ville Romaine, sujette à l'Empire. Et il eust esté aisé au Pape d'envoyer un Evesque, comme c'estoit l'ordre, plutost qu'un simple Prestre.

2. *Faustus Buronitanus.* 'On ne sçait pas bien ce que c'est. Vand.p.118.

[Le martyrologe Romain met la feste de ces quatre illustres Martyrs le 16 d'octobre, avec celle de Sainte Maxime, dont Dieu s'estoit servi pour leur communiquer sa grace.]'C'est ce que les martyrologes du IX. siecle[1] avoient fait des auparavant. 'Baronius croit qu'ils estoient des captifs de Rome, puisqu'ils envoyerent à Rome demander un Prestre.[Et d'ailleurs toutes les Eglises d'Afrique estant affligées par la persecution des Ariens, celles d'Espagne ou sous les Sueves & les Gots, ou pillées par eux, & une partie de celles des Gaules soumises aussi aux Gots Ariens, il ne faut pas s'étonner que ces Saints aient envoyé jusques à Rome. Comme on ne sçait point precisément le temps de leur martyre, on ne peut pas dire à quel Pape ils s'adresserent.

Vand.p.156. 157. — Bar.456.§14.

Il est remarquable que quelque cruelle que fust la persecution des Vandales,]'ils souffroient neanmoins que les Catholiques allassent visiter les Confesseurs dans les prisons, & qu'ils eussent des monasteres d'hommes & de femmes.[On voit par beaucoup d'endroits que les moines y furent toujours libres.]'Et on trouve positivement dans un Concile de Carthage en 525, que la persecution generale des Eglises ne s'estoit point étendue jusqu'à eux.[Je pense que c'est qu'on les regardoit comme laïques. Car les Vandales qui voyoient l'Afrique toute peuplée de Catholiques, n'oserent jamais faire d'edit general pour les obliger d'estre Ariens, sinon en 484 dans la derniere année d'Huneric. Ils se contentoient de persecuter les Ecclesiastiques, ou de les chasser, esperant que le peuple, privé du secours & de l'instruction des pasteurs, cederoit ensuite.]

Vict.V.l.1.p.11. 12. — Conc.t.4.p. 1643.d.

ARTICLE XVIII.

Confession de S. Valerien, & de Saint Armogaste: Martyre de quelques autres.

Vict.V.l.1.p.12. 'GENSERIC irrité de plus en plus contre l'Eglise, envoya un nommé Procule dans la Zeugitane, pour obliger tous les"Evesques à luy livrer les livres[sacrez,]& tout ce qui servoit aux autels. Il vouloit ainsi desarmer les Catholiques,'pour les reduire ensuite dans une entiere servitude. Comme les ministres de J. C. refusoient hautement d'obeïr à cet ordre, Procule pilla tout luy mesme avec des mains sacrileges: & son impieté alla jusqu'à se faire des chemises & des caleçons des nappes du saint

" sacerdotes — p.13.

1. Usuard. Adon, Notker, Florus.

Autel. Mais la vengeance de Dieu ne tarda guere à chastier ce miserable : Car il finit ses jours par une mort honteuse, se mangeant luy mesme la langue comme un enragé.

'Cet ordre de Genseric fut l'occasion de la couronne de Saint Valerien Evesque d'Abes,'ou d'Abbenze, dont on ne marque point la province.[Mais il faut selon son histoire, que ce soit dans la Zeugitane.]'Ce Saint ayant donc resisté genereusement à ceux qui vouloient qu'il leur livrast les choses saintes, fut chassé tout seul de la ville, avec défense à toutes sortes de personnes de le recevoir ni dans leurs maisons, ni sur leurs terres. De sorte que ce Saint agé de plus de 80 ans, comme ont lu Usuard & Adon, fut longtemps reduit à coucher sur le grand chemin, sans avoir d'autre couvert que le ciel : Et j'ay esté assez heureux, dit Victor, pour le saluer lorsqu'il estoit reduit en cet état.'Son nom est celebre dans Usuard, dans Adon, & dans les autres martyrologes, le 15 de decembre ; & il est encore marqué le 28 de novembre par Adon & quelques autres. On croit avoir son corps"dans le diocese de Verceil.

p.13. Vand.p.159. p.16.159. p.159. *Rodotii.*

'Les Catholiques d'un lieu nommé Rege, qui pouvoit estre dans la Mauritanie Cesarienne, y ayant ouvert le jour de Pasque une eglise qui avoit esté fermée par les heretiques, afin d'y celebrer cette grande feste, les Ariens en eurent avis, & aussitost un de leurs prestres nommé Andiot, assembla quelques soldats, & les exhorta d'aller exterminer cette troupe d'Innocens. Ils prirent donc les armes : les uns entrerent par la porte l'épée à la main, & les autres monterent dessus le toit & tirerent des fleches par les fenestres. Un Lecteur qui estoit alors"au Jubé, & qui chantoit l'Alleluia, fut frapé à la gorge d'une de ces fleches. Le livre luy tomba des mains : Et luy mesme tomba mort. Plusieurs autres furent aussi tuez au pié de l'autel à coups de fleches & de javelots ; & ceux qui ne perirent point alors par le fer, moururent presque tous depuis dans les divers tourmens qu'on leur fit souffrir par ordre du Roy, principalement ceux qui estoient plus avancez en age.'La feste de ces Martyrs est marquée dans le martyrologe Romain le 5 d'avril, auquel Pasque tomboit en 459 & 470. Mais on ne voit pas qu'on ait eu de fondement particulier pour mettre leur feste ce jour là.

p.16.160. *in pulpito.* Boll.5.apr.p.400.

1. 'Il arriva en divers endroits, & entr'autres'à Thunazudes, à Gales, & à Ammonie, [lieux inconnus,] que les Ariens entrant en fureur dans les eglises, durant que l'on y distribuoit les sacre-

Vict.V.l.1.p.11.12.

1.'On lit cet endroit fort differemment. On trouve une ville de Thunusde en Afrique. Vand.p.160.

mens au peuple, y jetterent par terre le corps & le sang de J. C, selon les propres termes de Victor, & les foulerent aux piez.

p.13. 'Les Evesques Ariens,[qui apparemment estoient auteurs de toutes les cruautez de Genseric,]luy persuaderent[encore]d'ordonner par un edit, que ceux de sa secte seroient seuls admis
p.16. aux charges dans son palais, & dans ceux de ses enfans.'Il y en eut sans doute plusieurs qui preferer ent leurs charges à leur hon-
p.13. neur & à leur foy.'Mais ce qui fit perir les uns, acquit à plusieurs autres le merite d'une glorieuse confession. De ce nombre fut S. Armogaste,[qui estoit peutestre de Vite,]puisque Victor"se l'at- *noster.*
p.14. tribue d'une maniere plus particuliere.'Il estoit officier de[1] Theodoric fils de Genseric, & portoit peutestre[2] le titre de Comte. [Mais il preferoit son ame à toutes choses. On ne se contenta pas de le priver de sa charge.]On luy fit encore souffrir divers tourmens. On luy serra plusieurs fois les jambes & le front, avec les cordes les plus fortes, mais des qu'il avoit levé les yeux au ciel, & invoqué le nom de J. C, ces cordes se rompoient comme si c'eussent esté des toiles d'araignées. On le tint quelque temps pendu à un pié, la teste en bas: & il estoit aussi paisible en cet état que s'il eust dormi sur un fort bon lit.

Ibid. 'Theodoric luy vouloit faire trancher la teste; mais Joconde son Prestre, luy conseilla de le faire mourir peu à peu par divers "tourmens, de peur, disoit-il, que si vous luy ostez la vie par l'é- *afflictionibus.*
Bar.456.§ 20|16. oct. pée, il ne soit honoré comme un Martyr par les Romains,'c'est à dire par les Catholiques. Car on voit que les barbares commençoient alors à appeller Romains, ceux qui faisoient profession
Vand.p.161. 165. de la foy Catholique,'à cause que c'estoit celle qui dominoit dans l'Empire Romain.[Juconde ou Joconde appellé Prestre de
Vict.V.l.1.p.10. Theodoric, est apparemment]'ce Joconde Patriarche des Vandales, attaché à la maison de Theodoric ou à ses enfans.

l.1.p.14. 'Theodoric suivant donc son conseil, envoya Armogaste creuser la terre dans la Byzacene; & depuis il ordonna qu'on le mist à garder des vaches en un lieu pres de Carthage, afin qu'il y fust vu de tout le monde, & que sa honte en fust plus grande. Enfin le temps de sa delivrance approcha: & Dieu le luy ayant revelé, il pria Felix intendant de la maison du fils du Roy,[& apparemment de Theodoric,]mais qui estoit un veritable Chrétien, de

Vand.p.161. 1.'autrement Theodoric, Theodore, Theuderich, qu'on pretend estre le vray nom &c.[Mais nous sommes accoutumez à Theodoric, ou Thierri pour les François & les Saints.]

Vand.p.164,162. 2'. qu'on luy donne dans le martyrologe Romain, à cause qu'il est appellé *comes bonæ confessionis*. On croit neanmoins que cela a un autre sens:[& je voudrois qu'on trouvast *compos* dans quelque bon manuscrit.]

l'enterrer quand il seroit mort, au pié d'un arbre qu'il luy marqua. Felix qui l'honoroit comme un Apostre, voulut s'en excuser, & luy dit qu'il l'enterreroit dans quelque eglise, avec l'honneur & le triomphe qu'il meritoit, [autant que le temps le pouvoit permettre.] Mais le Saint l'obligea de luy promettre de l'enterrer où il luy disoit. Felix n'y manqua pas, & aprés avoir creusé bien avant, il trouva un tombeau de marbre si magnifique, que peutestre jamais Roy n'en eut un semblable.'Usuard, Adon, Notker, & beaucoup d'autres martyrologes anciens & nouveaux, marquent la feste de S. Armogaste le 29 de mars. Boll.29.mars,p. 781.

'On raporte que Theodoric d'Afrique, fit trancher la teste à un Catholique qu'il aimoit extremement, parcequ'il s'estoit fait Arien, croyant meriter davantage par là ses bonnes graces. [On ne connoist point d'autre Theodoric en Afrique, que celui dont nous venons de parler, qui estoit frere de Genseric. Mais avec cela,]'on voit que c'est le grand Theodoric Roy d'Italie, à qui on attribue cette action. Thdr.L.p.568. a. p.560.d|n.p.166; 1.d.

ARTICLE XIX.

Confession de S. Arquinime, de Saint Sature, & de divers autres: L'Eglise de Carthage fermée.

archimimum. 'VICTOR raporte ensuite le combat de Mascule"chef de comediens, selon quelques editions.'Et il ne seroit pas étrange qu'ayant autrefois fait cet exercice infame, le nom luy en fust toujours demeuré. [Car assurément il avoit esté obligé de quitter ce métier depuis que les Vandales avoient ruiné les theatres, quand il ne l'eust pas abandonné des auparavant par Vict.V.l.1.p.15. Bar.29.mars,e.

NOTE 10. pieté.'Mais il y a d'autres editions"selon lesquelles il faut dire qu'il s'appelloit Arquinime, & qu'il estoit de Mascule ville de Numidie. [Il avoit apparemment quelque office dans la Cour.] Boll.29.mars,p. 781.

insidiis. 'On employa toutes sortes"d'artifices pour l'obliger de renoncer à la foy Catholique; & comme il demeuroit inebranlable, le Roy luy mesme l'y exhorta, luy fit mille caresses pour l'y porter, & luy promit de le combler de richesses, s'il se rendoit à son desir. Mais rien ne fut capable de l'affoiblir; & sa foy demeura toujours invincible. Alors ce cruel prince le condanna à perdre Vict.V.l.1.p.15.

callidus. la vie. Mais par un ordre secret que luy inspiroit"la malice [du demon,] il commanda que s'il témoignoit de la crainte, lorsqu'il verroit lever l'épée pour luy trancher la teste, on l'executast

aussitost, afin qu'il n'eust pas la gloire de passer pour Martyr; & que si au contraire il demeuroit ferme dans la confession de sa foy, on ne l'executast point. J. C. le fortifia de telle sorte, qu'il ne s'ebranla non plus au milieu du supplice que s'il eust esté de marbre. Ainsi on le ramena triomphant, & la jalousie de son ennemi put bien luy ravir la gloire du martyre, mais non pas luy

Boll p. 782. oster celle d'un tres illustre Confesseur, sous laquelle l'Eglise l'honore avec S. Armogaste le 29 de mars.

Vict. V. p. 15. La confession de Sature que Victor joint à celle-ci, ne fut pas moins genereuse. Il estoit Intendant de la maison d'Huneric; & neanmoins un illustre membre de l'Eglise Catholique. La crainte de ce Prince Arien ne l'empeschoit pas de parler souvent & avec force contre sa secte. Un Diacre nommé Marivade, pour qui Huneric avoit un respect tout particulier, ne put souffrir sa liberté, & s'en plaignit. On essaya de luy faire embrasser l'Arianisme: on luy promit des honneurs & de grandes richesses, s'il vouloit le faire; & on le menaça des plus cruels supplices, s'il le refusoit. Enfin on luy declara que s'il n'obeïssoit à l'ordre du Prince, on alloit confisquer tous ses biens, vendre ses esclaves & ses enfans, & marier sa femme en sa presence à un conducteur de chameaux.

p. 15. Sature rempli de l'Esprit de Dieu, les pressoit d'executer leurs menaces. Mais sa femme sans luy en rien dire, les conjura de differer; & instruite par le serpent, elle vint pour le seduire en un lieu où il estoit seul en priere. Elle se presenta à luy les habits dechirez, les cheveux épars, suivie de ses enfans, & tenant

p. 16. entre ses bras une petite fille qui estoit encore à la mammelle. 1
Elle jetta cet enfant aux piez de son mari, qui ne s'attendoit à rien moins. Elle s'y jetta elle mesme, luy embrassa les genoux, & luy tint ce langage du dragon. « Ayez pitié de moy, mon cher « epoux; ayez pitié de vous mesme; ayez pitié de nos enfans: Que « leur vue vous touche; & ne souffrez pas qu'on reduise dans l'esclavage « ceux à qui vous avez donné une naissance si illustre. Ne « permettez pas qu'on me deshonore par un mariage si honteux « du vivant mesme de mon mari, moy qui me suis toujours glorifiée « parmi mes compagnes d'avoir Sature pour epoux. Dieu connoist « bien que ce ne sera que malgré vous que vous ferez ce que « d'autres ont peutestre fait volontairement. «

Ibid. Cette Eve ne trouva pas un Adam. « Vous parlez, comme une « femme insensée, luy répondit Sature, avec le saint homme Job. « Je tremblerois comme vous, s'il n'y avoit point d'autre felicité « que «

Vand. p. 163. 1. Quelques editions ont *unum parvulum*.

» que les douceurs si ameres de cette vie. Mais vous vous rendez,
» ma[chere]epouse, l'instrument du diable: & si vous aimiez
secundam. » vostre mari, vous ne le precipiteriez pas dans une mort"eternelle.
» Qu'on m'arrache mes enfans, qu'on me separe de ma femme,
» qu'on m'enleve mes biens; assuré des promesses de mon Dieu, je
» demeurerai inseparablement attaché à ce qu'il dit, Que celui
» qui n'abandonne pas sa femme, ses enfans, ses terres, sa maison,
» ne peut estre son disciple.

'Sa femme n'ayant donc pu rien gagner, se retira avec ses enfans, & Sature s'anima[de plus en plus à souffrir,]pour ne pas perdre sa couronne. On vint executer sa sentence: On luy fait rendre conte de son bien. On luy oste jusqu'à"ses habits. On luy fait souffrir divers tourmens: enfin on le renvoie sans bien & sans secours comme un mendiant, on luy défendit mesme de paroistre jamais[en public.]Mais en luy ostant toutes choses, on ne put luy oster la robe[blanche de l'innocence,]dont il avoit esté revétu dans le battesme.'Les martyrologes le joignent sur le 29 de mars à S. Armogaste & à S. Arquinime. p.16. *discuntur.* Boll.p.782.

'Saint Serve homme qualifié de la ville de Tuburbe la grande [dans la Proconsulaire,]souffrit du temps de Genseric, de tres grands tourmens pour la foy qu'il devoit à un homme, & pour garder le secret de son ami: Et il merita ainsi"de souffrir depuis pour J. C. mesme sous Huneric. Vict.v.l.5.p.75. *V.s*

[Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvez, repandit sa grace jusque sur les persecuteurs mesmes.]'Car on remarque qu'il y eut deux freres Vandales, qui meriterent plusieurs fois le titre de Confesseurs sous Genseric.'Il y eut une sainte femme nommée Dagila mariée"à un maistre d'hostel du Roy, qui confessa plusieurs fois J. C. sous Genseric, & qui acquit encore depuis la mesme couronne sous Huneric. p.80. p.78. *Cellarita.*

'Aprés la persecution que Genseric fit aux officiers de sa maison, il fit fermer l'eglise[des Catholiques]à Carthage, & relegua en divers endroits ce qu'elle avoit de Prestres & de ministres. Elle demeura en cet état jusques à ce que Zenon, qui fut fait Empereur[en 474,]ayant deputé en Afrique le Patrice Severe, obtint qu'elle seroit ouverte: & ses ministres furent en mesme temps rappellez d'exil. l.1.p.16.



ARTICLE XX.

Genseric fait la paix avec Zenon, & meurt ensuite: Huneric son fils luy succede: Divers evenemens de son regne.

Malc.leg.p.87. 'MALC historien de ce temps, parle fort de l'ambassade de Severe, qui par sa sagesse, sa modestie, son amour pour la justice, & le genereux mepris qu'il témoigna pour l'argent, jusqu'à vendre ses meubles, & tout ce qu'il avoit pour racheter les captifs, s'acquit l'estime du Roy des Vandales, & luy fit faire tout ce qu'il voulut. Mais il ne dit point qui estoit ce Roy des Vandales. Il remarque neanmoins qu'ayant sceu qu'il venoit un ambassadeur pour traiter de paix, il se mit promtement en mer, alla piller Nicople[en Epire,]& puis revint ecouter les propositions de Severe,'ce qui revient parfaitement au genie que ce mesme historien attribue à Genseric.

p.95.96.

Proc.b V.l.1.c.7.p.195.196. 'Mais nous n'en pouvons plus douter aprés ce que dit Procope, que Genseric un peu avant sa mort fit la paix avec Zenon, par un traité perpetuel, qui fut observé jusqu'à Justinien.["Zenon fut depossedé de l'Empire par Basilisque sur la fin de 475, & ne fut rétabli qu'en 477 vers le mois de juillet. Ainsi il faut qu'il ait traité avec les Vandales avant la fin de 477, s'il est vray que"Genseric soit mort dés le 25 janvier 477, comme les plus habiles le croient, quoique cela ne soit pas sans difficulté.]'On luy donne 37 ans, trois mois, & six jours de regne,'depuis la prise de Carthage, quoique Procope conte 39 ans.[Mais il y avoit environ 50 ans qu'il regnoit sur les Vandales, & pres de 49 qu'il estoit passé en Afrique. Il avoit conquis en deux ans cette province la plus grande, & la plus riche de l'Empire Romain. Il s'y estoit maintenu malgré tous les effors des Empereurs de l'Orient & de l'Occident: Il s'y estoit rendu entierement absolu: Il y avoit joint toutes les isles voisines: Il estoit devenu la terreur de tous ses voisins: Enfin il avoit conquis Carthage & pillé Rome. Il meurt dans tout l'éclat de sa gloire, au milieu d'une famille nombreuse, laissant son nouvel Etat puissamment affermi de tous costez par la paix, & son fils Huneric pour luy succeder.]'Jamais Prince fut-il plus heureux, selon le jugement des hommes? Mais vit-on jamais mieux combien ce jugement est faux, & combien Dieu fait peu de cas des couronnes, de toute la grandeur, & de toute la felicité humaine; puisqu'il en a comblé un barbare perfide &

V.son titre. Note 11. Vict.V.l.1.p.16| a.p.10. a Proc.p.197. Bar.476.§63.

inhumain, un Arien obstiné, un ennemi juré de son Verbe & de son Eglise, un tyran couvert du sang des Martyrs. [Il l'a peutestre voulu recompenser ainsi en ce monde de quelque amour qu'il avoit pour la chasteté, & le punir en l'autre dans toute l'étendue de sa justice.]

'Genseric avant que de mourir, ordonna que le plus agé de ceux qui se trouveroient descendre de luy en ligne masculine, seroit toujours le successeur de la couronne; [soit que ce fust déja l'usage des Vandales; car nous avons vu qu'il avoit succedé à Genderic au prejudice des enfans de ce Prince; soit pour justifier son usurpation.]'Il insera cette loy dans son testament, avec beaucoup d'autres ordonnances qu'il y fit,'& la publia en presence de ses fils, [& ses petits fils.]'Jornande pretend que ce fut ce qui preserva les Vandales de guerre civile.'Mais ce fut aussi ce qui porta Huneric à persecuter tous les princes de sa maison, afin que son fils se trouvast le plus agé. Vict. V. l.2. p.20.| Proc.b.V.l.1.c.7. p.196.| Jorn.r. Got.c.33.p.657. Proc.p.196.2. Jorn.p.657. p.657. Vict.V.l.2.p.20.

'Genseric fit promettre à Huneric qu'il considereroit & aimeroit particulierement certaines personnes qu'il luy marqua: & Heldica qui gouvernoit tout le royaume sous luy, [estoit sans doute de ce nombre.]Mais Huneric ne se mit guere en peine ni de son serment, ni de la recommandation d'un pere mourant. p.21.

'Huneric qui estoit le fils aisné de Genseric fut donc reconnu Roy des Vandales aprés la mort de son pere.'Il est assez souvent nommé Honoric. [Victor de Tune dit Ugneric.[1]]'Il témoigna d'abord beaucoup de douceur envers tout le monde, comme c'est un artifice assez ordinaire aux barbares; & particulierement envers les Catholiques: de sorte qu'on les vit tenir de grandes assemblées, mesme dans les endroits où cela leur estoit défendu sous Genseric, [c'est à dire sans doute dans la Proconsulaire & la Zeugitane.]'Huneric le leur défendit neanmoins [depuis,]& prit de là un pretexte pour persecuter generalement les Catholiques. p.17. & alii. n.p.22. l.2.p.17.20. l.4.p.50.

'Pour faire croire qu'il avoit quelque pieté, il fit rechercher exactement les Manichéens. Il en fit bruler plusieurs, & il en vendit un grand nombre dans les pays étrangers. Mais il eut la confusion de voir que presque tous ces Manichéens faisoient profession de l'Arianisme, & que beaucoup d'entr'eux estoient des Prestres ou des Diacres de sa secte. On trouva entr'autres un de leurs moines nommé Lementien, qui avoit ces paroles écrites sur sa cuisse, Manichée disciple de J. C. La honte de sa secte l'irrita, & il les traita avec encore plus de severité qu'il n'auroit fait. l.2.p.17.

1. [Je ne sçay pourquoi] 'beaucoup de manuscrits l'appellent Nundric. Vand.p.109.

p.17. 'Cette conduite luy acqueroit de l'estime: mais en mesme temps il se rendoit odieux par son avarice insatiable, qui luy faisoit charger d'imposts ses provinces, & chercher de faux pretextes[pour avoir le bien des riches:]de sorte qu'on luy appliquoit particulierement cette parole, Qu'un Roy pauvre est un grand calomniateur.

Proc b.Vand.l. 1.c.8.p.196. 'Il n'eut point de guerre que contre les Maures qui se voyant delivrez de la crainte de Genseric, se revolterent & se saisirent de la montagne d'Aurase en Numidie à treize journées de Carthage, où ils se maintinrent en liberté, les Vandales n'ayant pu les y forcer; mais ils se firent bien des maux les uns aux autres. Vict.p.24. 'Il paroist neanmoins qu'il y eut toujours quelques Maures qui demeurerent ou sujets ou alliez d'Huneric. Malc.p.95.d. 'On remarque qu'aprés la mort de Genseric, les Vandales s'abastardirent tout à fait, n'ayant plus la mesme vigueur dans les affaires, ni des armées toujours prestes pour tout entreprendre, comme avoit fait Genseric, de sorte qu'ils ne vouloient point entendre parler de guerres.

d. 'Genseric mesme aprés avoir fait la paix avec Zenon, s'estoit toujours conservé des sujets de querelle, & de guerre, sur des revenus & de l'argent dont Leon predecesseur de Zenon s'estoit saisi, & qu'il pretendoit appartenir à[Eudoxie]sa bellefille, & sur des marchands de Carthage, qui avoient esté pillez durant les guerres.[Ce fut peutestre pour vider ces differends,] c; Vict.V.l.2 p. 17. 'que Zenon & Placidie veuve d'Olybre, & bellesœur d'Huneric, envoyerent en ambassade à Carthage[vers 481,]Alexandre Intendant de Placidie, qui avoit la qualité d'Illustre. Alexandre ramena avec luy à son retour, des ambassadeurs d'Huneric, qui protesterent que puisque Placidie estoit traitée avec l'honneur qui luy estoit dû, Huneric vouloit estre parfaitement ami de Zenon, faire tout ce qu'il souhaiteroit, prendre les interests de l'Empire, entretenir sincerement la paix selon toutes les conditions dont on estoit convenu, & remettre absolument tous les sujets, que son pere avoit pu avoir de se plaindre des Romains. Ainsi il se faisoit honneur de sa foiblesse, Zenon receut fort bien ces ambassadeurs, & les renvoya chargez de presens.

ARTICLE XXI.

S. Eugene est fait Evesque de Carthage: Sa pieté: Ses aumosnes.

ALEXANDRE en venant en Afrique avoit ordre de Zenon de demander que les Catholiques de Carthage eussent la liberté d'elire un Evesque; car il y avoit déja 24 ans qu'ils n'en avoient point:'d'où l'on juge qu'il faut mettre cette ambassade en l'an 480 ou 481.ᵃSur cette demande, comme les Fideles estoient assemblez dans l'eglise,'le 18 de juin,[qui estoit le jeudi en 481.]Huneric y envoya Alexandre pour faire elire un Evesque, avec son secretaire nommé Vithared, qui portoit un edit pour l'elire publiquement.'Il leur declaroit par cet edit qu'il trouvoit bon qu'ils eussent un Evesque à Carthage, & que de mesme dans toutes les Eglises d'Afrique, ceux de leur communion eussent liberté de celebrer la messe, de prescher en telle langue qu'ils voudroient, & de faire comme ils voudroient tous les autres exercices de leur religion.[Il ne parle point d'elire d'Evesque dans les autres Eglises:]'Et il semble en effet que celles de la Proconsulaire & de la Zeugitane n'aient plus eu cette liberté, depuis la mort de S. Deogratias.'Il ne se trouva en 484 que 54 Evesques dans la Proconsulaire,'où l'on conte plus de cent evesches,'& mesme 164, en y comprenant la Zeugitane.

Vict.V.l.1.p.17. Bar.481.§1. Vand.p.496. ᵃVict.V.p.18. p.17. p.18. l.1.p.10. l.4.p.57. Geo.sac.

[Cette partie de l'edit d'Huneric, fut sans doute bien agreable aux Catholiques.]'Mais Huneric ajoutoit que c'estoit à condition que les Evesques de sa communion auroient aussi à Constantinople & dans tout l'Orient, la liberté d'enseigner le peuple en telle langue qu'ils voudroient, & de faire tous les exercices de leur religion, & que si on ne leur donnoit pas cette liberté, l'Evesque de Carthage avec son Clergé, & mesme tous les autres Evesques d'Afrique, & leurs Ecclesiastiques seroient envoyez parmi les Maures.

Vict.V.l.1.p.10. l.2.p.18.

'Une condition si importante & si fascheuse partagea les esprits dans l'assemblée. Le peuple sans songer à autre chose vouloit un Evesque. Mais Victor de Vite present à tout ceci, & les autres,'qui avoient plus de lumiere & plus de prudence,'gemissoient entre eux, & se disoient tout bas que c'estoit assurément un piege qu'on leur tendoit pour faire une persecution.'Et comme d'ailleurs ils ne pouvoient pas consentir à la liberté qu'Huneric vouloit qu'on

p.18. P.Aurel in Spog.tit.3.p.8. p.122.123. Va.d.g.33.

a.'Quelques uns lisent le 19 de may,[qui estoit le jeudi, ou le mardi.]

donnast aux Ariens dans l'Orient, ce qui estoit un bien plus
V.ict.V.p.18. grand mal, que de laisser l'Eglise de Carthage sans Evesque, ils
dirent à l'ambassadeur, si cette Eglise ne peut avoir un Evesque
qu'à des conditions si dangereuses, elle n'en veut point avoir.
J. C. la gouvernera, s'il luy plaist, luy mesme, comme il l'a gouvernée jusques à present.

p.13. P.Aurel p.115. 'L'ambassadeur"ne se mit pas en peine de cette protestation; "ce qui pouvoit donner lieu à Victor & aux autres qui s'estoient d'abord opposez à l'election, de juger qu'Huneric se desistoit des conditions qu'il avoit demandées, ou qu'au moins on ne Vict.p.18. pouvoit plus pretendre les y obliger:'Et de plus tout le peuple demandoit avec tant de cris, & avec une ardeur si violente qu'on procedast à l'election d'un Evesque, qu'il ne fut pas possible de faire autrement. Ainsi on eleva à cette dignité Eugene qui estoit un homme saint, & selon le cœur de Dieu : ce qui combla l'Eglise Catholique d'une telle joie, qu'il sembloit qu'elle ne sentist plus les maux qu'une domination barbare luy faisoit souffrir. Un tres grand nombre de jeunes garçons, & de jeunes filles, qui n'avoient jamais vu d'Evesque assis sur sa chaire episcopale, estoient ceux qui prenoient le plus de part à cette rejouissance publique.

" acc.pere neglexit.

[Ce qui y contribuoit beaucoup, & avec plus de fondement à l'egard des autres, estoit la vertu d'Eugene, qui paroistra assez Conc.t.4.p.1108.d.e. dans la suite de cette histoire.]'Le Pape Gelase dans sa lettre aux Evesques de Dardanie, parlant de la generosité avec laquelle il soutint la verité contre Huneric, le qualifie un grand homme & Gr.T.h.F.l.2.c.3.p.44. a gl.M.c.58.p.132. un excellent Prelat.'S. Gregoire de Tours l'appelle un homme de grande prudence, d'une admirable sainteté,"& le plus grand ornement de la dignité sacerdotale.

Vict.V.l.2.p.18. 'Cet homme de Dieu se rendit bientost venerable à ceux mesmes qui n'estoient pas de la communion de l'Eglise, par la sainteté de sa vie, & par l'eclat de ses bonnes œuvres.[Pour les Catholiques]il gagna tellement tous les cœurs, que chacun se fust p.19. estimé heureux de pouvoir perdre la vie pour luy.'On ne sauroit assez louer l'humilité, la charité, la pieté, & la bonté que Dieu luy avoit donnée. La providence divine luy procura des moyens de faire tant de charitez, & d'aumosnes, qu'on ne concevoit pas comment il pouvoit fournir à tant de depenses, en un temps où l'Eglise n'avoit pas la disposition libre d'un écu, les barbares tenant tout. Il est certain que l'argent ne demeuroit point entre ses mains que lorsqu'on le luy offroit si tard qu'il ne pouvoit plus sortir pour le distribuer à d'autres. Il ne s'en reservoit qu'autant

qu'il luy suffisoit pour chaque jour, & non autant que la convoitise l'eust demandé: Dieu se plaisoit aussi à luy envoyer de jour en jour de plus grandes sommes d'argent à distribuer.

ARTICLE XXII.

Cruautez d'Huneric contre les Princes & les Grands.

[CE n'estoit pas sans sujet que les Catholiques apprehendoient qu'Huneric en leur accordant un Evesque, ne cherchast un pretexte pour les pouvoir persecuter. Car il y a apparence qu'il avoit déja bien changé de conduite, & qu'il se montroit alors aussi cruel envers ceux de sa religion, de sa nation, & de son sang mesme, qu'il avoit d'abord témoigné de douceur pour tout le monde. Ce qui nous le fait juger;]'c'est qu'un des Vict.V.l.2.p.21. principaux de sa Cour nommé"Gamuth, qu'il avoit condanné à "travailler aux vignes, & à estre fouetté tous les mois, sans avoir pour nourriture qu'un peu d'eau & de pain bis, passa cinq ans & davantage en cet état.[Que si son supplice finit, comme il y a bien de l'apparence avec la vie d'Huneric, c'est à dire à la fin de l'an 484, il faut qu'il ait commencé dés l'an 479.

ou Camut. &c.

'Le sujet de ces cruautez d'Huneric, fut le desir qu'il eut de p.20. faire passer la couronne à ses enfans (dont nous ne connoissons qu'Hilderic) contre la disposition de Genseric, selon laquelle elle devoit venir au fils aisné de Theodoric son frere, [supposé que Theodoric fust mort.] Il fit donc mourir d'abord sur un faux crime, la femme de Theodoric, parcequ'elle avoit beaucoup d'esprit, & ensuite le fils aisné de Theodoric qui avoit esté fort bien instruit dans les sciences. Mais il étonna encore bien plus tout le monde, lorsqu'il fit bruler au milieu de Carthage, son Patriarche Joconde, parcequ'il favorisoit la maison de Theodoric. Les Catholiques jugerent deslors ce qu'ils avoient à attendre d'un prince qui traitoit ainsi le chef de sa propre religion.'Il p.19.32. paroist que Cyrila, [ou Cyrille,] dont nous aurons trop souvent à parler dans la suite, succeda à la dignité de Joconde.

'Aprés que Theodoric eut vu mourir sa femme & son fils aisné, p.21. il fut envoyé luy mesme en exil, depouillé de toutes choses, & sans avoir seulement un valet pour le servir. [Le traitement qu'il avoit fait à S. Armogaste, meritoit bien cette punition. Il mourut apparemment bientost dans ce miserable état:] & aprés sa mort Huneric fit transporter bien loin sur des asnes, un fils qui

luy restoit encore enfant, & ses deux filles qui estoient déja grandes.

Proc.b.Vand.l 1.c.5 p.190 a.

[On voit par là combien Procope se trompe,]'lorsqu'il dit que Theodore, comme il l'appelle, estoit mort avant son pere, & sans laisser aucune posterité. Il le fait le troisieme fils de Genseric, & Genzon,[ou Genton]le second.

Vict p.10. a p... b Proc c.8 p. 196 a. c.9.p.199.d. c Vict p.20.21.

'Celui-ci estoit mort avant les cruautez d'Huneric:[a]mais il avoit laissé plusieurs enfans, Godagise qui estoit l'aisné,[b]Gontamond, & Thrasamond qui regnerent tous deux aprés Huneric, '& Gelaride pere de Gilimer qui fut le dernier Roy.[c]Huneric envoya en un rude exil Godagise & sa femme, sans leur donner un valet ni une servante pour les soulager dans leur misere.

p.10.

'Il eust traité les autres de mesme, si la mort ne l'eust prevenu, & n'eust ainsi donné sa couronne, non à son fils,[mais à ceux qu'il vouloit faire mourir pour l'amour de luy.]

p.21.

'Il fit de plus mourir par l'épée & par le feu, sous de crimes supposez, grand nombre de Comtes, & de personnes nobles de sa nation, parcequ'ils aimoient son frere[Theodoric.]Il condanna au feu & aux bestes, beaucoup de Prestres & de Diacres Ariens. Il''n'epargna pas mesme les seigneurs que son pere luy &c. avoit recommandez en mourant. Heldica dont la vieillesse mesme luy devoit attirer le respect & la compassion, fut honteusement decapité, & sa femme brulée au milieu de la ville, avec une autre dame. Ce qui resta de ces deux corps, fut trainé dans toutes les rues: & à peine accorda-t-il le soir à ses Evesques, la permission de les enterrer:[Nous avons vu]une partie du traitement qu'il fit à Gamuth frere d'Heldica, ne pouvant luy oster la vie, parcequ'il s'estoit refugié dans leur Eglise;[par où l'on voit que les barbares mesmes les plus cruels, ont eu du respect pour l'asyle des eglises. Et il ne seroit pas assurément impossible de conserver ce respect, sans faire qu'il servist d'asyle au crime.]

ARTICLE XXIII.

Visions qui predisoient la persecution de l'Eglise.

Vict.V.l.2.p.21.

'LES Catholiques eurent bien raison de regarder toutes ces cruautez, comme l'exemple de ce qui leur devoit arriver. Mais ils avoient cette consolation, que ces mots temporels qui estoient inutiles aux Ariens, leur serviroient à eux à acquerir un bonheur sans bornes.

p.22.

'Dieu les avertit de cette tempeste par diverses visions. Car environ deux ans avant qu'elle arrivast,[c'est

à

à dire peuteſtre dès l'an 480,]un homme qui le raporta à Saint Eugene en ma preſence, dit Victor; vit l'egliſe de Fauſte[celebre à Carthage,]& qui ſans doute eſtoit alors aux Catholiques, parée comme elle avoit accoutumé de l'eſtre[dans les ſolennitez,]éclairée d'un grand nombre de cierges & de lampes, ornée de riches tentures, & pleine'de perſonnes vétues de blanc, 1.
[qui y chantoient les louanges de Dieu.]Lorſqu'il ſe rejouiſſoit de la voir dans cette beauté & cette magnificence, il vit un inſtant aprés cette clarté toute éteinte, l'egliſe remplie d'obſcurité & d'une puanteur inſupportable, & tous ceux qui y eſtoient chaſſez par des Ethiopiens. Et ce qui luy fut plus ſenſible en cela, c'eſt qu'il ne la vit point rétablir dans ſa ſplendeur. Un Preſtre vit cette meſme egliſe pleine d'une multitude innombrable de peuples, & incontinent aprés, eſtre deſerte, remplie ſeulement de chevres & de pourceaux.

'Un autre vit dans une aire bien nette, un grand tas de blé qui n'eſtoit pas encore vanné, mais melé avec la paille: Et lorſqu'il regardoit avec étonnement cette grande quantité de blé & de paille, il entendit tout d'un coup comme une tempeſte qui s'elevoit avec un bruit & une pouſſiere effroyable, & le tourbillon eſtant venu juſqu'à ce tas de blé, il en emporta toute la paille, & ne laiſſa que le grain. Il vint enſuite un grand homme d'un viſage eclatant de lumiere, & tres richement vétu, qui eplucha longtemps tous ces grains l'un aprés l'autre, & jetta tous ceux qui eſtoient maigres & mal nourris; juſqu'à ce que tout ce grand monceau qui n'eſtoit que de grains ſans aucune paille, ſe reduiſit à un tres petit tas de bons grains. p.22.

'Un autre dit avoir vu ſur une montagne appellée de Zique, un fort grand homme qui faiſoit ſigne des mains, & crioit: Fuyez, fuyez. Un autre vit le ciel tout rouge d'éclairs, & des nuées de ſouffre tout enflammées, d'où il ſortoit de groſſes pierres, qui au lieu de s'éteindre ſur la terre, s'embraſoient encore davantage, perçoient juſques au fond des maiſons, & bruloient tout ce qu'elles rencontroient. Pour luy il echapa à cette flamme en ſe cachant dans une chambre:'& Dieu vouloit peuteſtre montrer par là que pour eſtre à couvert de cette tempeſte,[qui devoit emporter non ſeulement toute la paille, mais les bons meſmes, qui n'avoient pas encore une vertu aſſez ferme & aſſez ſolide,] il falloit, comme il l'ordonne par un prophete,'fermer ſa porte, Ibid. p.23. Iſa.26.v.20.

1. *albatorum*, comme porte l'edition du P. Ruinart.[Celle du P. Chifflet a *beatorum*.] Vand.p.28.166.

& se tenir quelque temps caché, jusqu'à ce que la colere de Dieu fust passée.

Vict.p.23. 'Victor qui nous apprend toutes ces visions, ajoute que le saint & venerable Paul, (c'est sans doute"celui de Sinnare dans la Proconsulaire,) vit aussi un arbre qui poussoit ses rameaux verds jusque dans le ciel, & qui couvroit presque toute l'Afrique de son ombre. Tout le monde voyoit avec plaisir sa grandeur & sa beauté, lorsqu'il vint un asne d'une force prodigieuse, qui choqua de sa teste ce merveilleux arbre avec une telle violence qu'il le renversa par terre. v.5

p.23. 'Quintien qui estoit aussi un Evesque digne de beaucoup de respect, [& peutestre celui qui se retira depuis en Macedoine,] se crut un jour comme sur une montagne, d'où il voyoit toutes ses ouailles dont le nombre estoit infini: & au milieu de ce grand troupeau, deux marmites toutes bouillantes, dans lesquelles on jettoit ces brebis aprés les avoir tuées, jusqu'à ce que de tout ce grand nombre il n'en resta plus une seule. Je croy, dit Victor, que ces deux marmites representoient le Roy Huneric, & Cyrila son Evesque; ou les villes de Sicque & de Lare, [dans la Proconsulaire,] où l'on assembla d'abord les [cinq mille] Catholiques sur qui tomba le premier feu de la persecution, [afin de les purifier par le feu des souffrances.] Victor assure que c'est pour abreger qu'il ne raporte pas davantage de ces visions.

****

ARTICLE XXIV.

Huneric persecute ses officiers Catholiques; cherche des pretextes contre le Clergé.

Vict.v.l.2.p.19. 'L'Origine de la persecution, fut l'envie que les Ariens conceurent contre S. Eugene. Car comme sa reputation croissoit toujours & se repandoit de toutes parts, les Evesques Ariens, qui ne le pouvoient souffrir, & particulierement Cyrila, inventoient tous les jours contre luy quelque nouvelle calomnie. Ils porterent enfin Huneric à luy défendre de s'asseoir sur son siege episcopal, de prescher la parole de Dieu au peuple, & de souffrir dans son eglise ni hommes, ni femmes qui fussent vétus à la Vandale: Car il y avoit un fort grand nombre de Catholiques, qui estant officiers chez le Roy, avoient pris l'habit des Vandales. [Nous ne savons point ce que répondit le Saint sur les deux premiers articles. Pour le troisieme,] il dit, comme son de-

voir l'obligeoit, que la maison de Dieu estoit ouverte à tout le monde, sans que personne en pust chasser ceux qui y vouloient entrer.

'Huneric ayant sceu cette réponse, fit mettre des boureaux aux portes de l'eglise, qui quand ils voyoient venir des hommes ou des femmes habillées en Vandales, les tiroient avec violence par la teste avec des bastons pleins de dents qu'ils entortilloient dans leurs cheveux, & leur arrachoient ainsi avec les cheveux toute la peau de la teste. Cette cruauté fit perdre la vue à quelques uns, & en fit mourir plusieurs autres. Et pour les femmes aprés qu'on leur avoit ainsi arraché la peau, on les conduisoit par la ville avec un huissier qui marchoit devant, afin que tout le monde les pust voir en cet état. Mais elles trouvoient leur gloire dans cette diffamation publique. Beaucoup d'hommes [& de femmes] furent traitez de la sorte. Mais nous n'en savons point, dit Victor, à qui la rigueur de tant de tourmens ait pu rien faire faire contre son devoir. p.19.

'Huneric voyant qu'il ne pouvoit ebranler par ce moyen la fermeté de leur foy, défendit de donner ni gages, ni vivres, ni quoy que ce fust aux Catholiques qui estoient dans sa Cour; '& outre cette inhumanité, il les fit accabler par des ouvrages penibles. Ainsi il envoya des personnes de condition & fort delicates, faire la moisson dans les pleines d'Utique, durant la plus ardente chaleur du soleil. Mais au lieu de s'en affliger, ils y alloient gayement, & se rejouissoient au Seigneur de souffrir pour luy. Il s'en trouva un qui ayant depuis plusieurs années, une main paralytique, dont il ne se pouvoit dutout aider, representa qu'il estoit absolument incapable du travail qu'on luy demandoit: & on l'en pressa encore davantage. Lorsqu'ils furent arrivez dans le champ, tous se mirent en priere, & particulierement pour celui qui avoit cette main paralytique: & Dieu par sa bonté guerit à l'instant mesme ce Confesseur de son saint nom. p.19.20. p.20.

'Tel fut le commencement de la persecution d'Huneric, & des maux que l'Eglise souffrit sous luy. 'Ce tyran aprés s'estre défait en peu de temps de ceux qu'il apprehendoit, croyant avoir bien affermi une couronne qu'il devoit bientost perdre, & n'avoir plus rien à craindre, tourna alors comme un lion rugissant, toute sa fureur contre l'Eglise, [apparemment en 482.] 'Il commença par faire une expresse défense à tous ceux qui ne feroient pas Ariens, d'exercer aucune charge dans son palais, ni de faire aucune fonction publique; ce qui fut cause qu'un grand nombre Ibid. p.21.22. p.23.

de Catholiques par une constance invincible dans la foy, renoncerent à leurs emplois. Mais non content de ce traitement, il les chassa depuis de leurs maisons, les depouilla de tous leurs biens, & les relegua dans les isles de Sicile & de Sardaigne.

p.23. 'Il ordonna, ou fut pres d'ordonner, que par toute l'Afrique, quand un Evesque seroit mort, son bien seroit appliqué au fisc; & que celui qui luy succederoit ne pourroit estre ordonné qu'aprés avoir payé une certaine somme d'argent. Mais ses officiers luy remontrerent que si cela avoit lieu, les Evesques de leur secte seroient traitez encore plus mal dans la Thrace & dans le reste [de l'Orient.] Ainsi J. C. par sa bonté, détruisit aussitost cet ouvrage que le demon taschoit d'elever.

p.23.24. 'Huneric fit depuis assembler les vierges consacrées à Dieu; & contre toutes les loix de la pudeur, commit des Vandales, & des sages femmes de sa nation pour les visiter, sans que leurs meres, ni aucunes dames Catholiques fussent presentes; puis on les suspendit en l'air avec des poids fort pesans aux piez; on leur appliqua des lammes de fer toutes rouges sur le dos, sur le ventre, sur les mammelles, & sur les costez; & au milieu de ces epouventables supplices, on leur disoit: Avouez donc de quelle sorte vos Evesques & vos Ecclesiastiques abusent de vous. Car ce tigre esperoit par là trouver un moyen de deshonorer l'Eglise, & avoir un pretexte pour colorer la persecution generale qu'il vouloit faire, & qu'il fit [bientost aprés à ses ministres.] Mais il ne put rien trouver de ce qu'il cherchoit, [& justifia ainsi la sainteté de ceux dont il pretendoit decouvrir les crimes.] La pluspart de ces saintes vierges moururent dans les tourmens, & celles qui survécurent, ayant la peau toute grillée, demeurerent courbées durant le reste de leur vie.

ARTICLE XXV.

Il bannit dans les deserts pres de cinq mille Ecclesiastiques.

[CETTE cruauté d'Huneric fut donc une illustre preuve de la pureté des ministres de l'Eglise dans l'Afrique. Mais

Vict.l.2.p.24.a. innocens ou coupables, il falloit les persecuter.] 'Le tyran fit prendre jusqu'à "pres de cinq mille personnes, Evesques, Prestres, Diacres, ou autres membres de l'Eglise, [c'est à dire apparemment des Ecclesiastiques.] 'Car il semble 'qu'il n'y eut pas de fem- 4964, 66, ou 76.

p.25. 1.

1. aut viris pro sexu jungi.

mes.'Et les enfans dont il y est parlé,[pouvoient estre des lecteurs. p.17.18.
Ils estoient tous apparemment coupables d'avoir celebré, ou aidé à celebrer les divins Mysteres dans les terres des Vandales, contre les défenses d'Huneric, ou au moins contre celles de son pere. Quoy qu'il en soit,]'Huneric condanna[tout d'un coup p.24.
prés de cinq mille personnes à estre releguées dans les deserts.

'Qui pourroit, dit Victor, raporter sans larmes une histoire si Ibid.
tragique? Parmi ce grand nombre de Confesseurs, il y en avoit d'accablez de gouttes; d'autres si agez, qu'ils estoient devenus aveugles de vieillesse; & entre les autres, Saint Felix Evesque d'Abbir ou Abder[dans la Proconsulaire,]depuis 44 ans, estoit tellement paralytique, qu'il n'avoit plus ni sentiment ni parole. Victor de Vite & d'autres voyant qu'il ne pouvoit pas mesme aller à cheval, firent prier le Roy de trouver bon, que puisqu'on ne pouvoit l'emmener en exil, & qu'il avoit si peu à vivre, il demeurast à Carthage. A quoy on dit que ce Prince répondit en fureur: " S'il ne peut aller à cheval, qu'on l'attache avec des cordes à des " bœufs qui le traineront où j'ay commandé qu'il aille. Ainsi on fut contraint de le mettre de travers sur un mulet, comme on feroit un tronc d'arbre, & on le mena de la sorte durant tout le chemin.'Victor[de Vite]& divers autres qui n'estoient pas du p.25.26.&c.
nombre des Confesseurs, les accompagnoient pour leur rendre tous les services possibles.[Et ainsi on ne peut desirer de plus fidele témoin de leurs souffrances que ce saint Evesque, qui en continue l'histoire en ces termes.]

'On assembla tous ces fideles Confesseurs du nom de Dieu p.24.
dans les villes de Sicque & de Lare, pour les mettre entre les mains des Maures qui les devoient mener dans le desert. Il vint là par un artifice du diable deux Comtes Vandales, qui s'ef- " forcerent par de belles paroles de les tenter. Pourquoi, leur di- " soient-ils, estes-vous si opiniatres, & refusez-vous d'obeïr à nostre " Roy, dont vous pouvez encore avoir les bonnes graces, & estre " en honneur auprés de luy, si vous faites promtement ce qu'il " vous ordonne? Sur cela chacun s'écria tout d'une voix, & avec " grand bruit: Nous sommes Chrétiens, nous sommes Catholi- " ques: nous confessons la Trinité, un seul Dieu immortel & invio- p.25.
" lable.

'Aprés cette réponse, on les enferma dans une prison assez rude, Ibid.
mais qui n'estoit pas si étroite qu'elle fut depuis. Car on permettoit à leurs amis d'y entrer, d'y faire des exhortations, & d'y celebrer les divins Mysteres. Il y avoit là plusieurs enfans, que leurs

meres suivoient par cette affection qui leur est si naturelle, mais avec des sentimens bien differens. Car les unes se rejouissoient d'avoir mis au monde des Martyrs; & les autres pour delivrer de la mort leurs enfans, taschoient à leur persuader de se faire rebattizer, & de renoncer par ce moyen à la vraie foy. Toutes leurs flateries & leurs caresses, ne purent neanmoins en gagner un seul; & cette tendresse charnelle ne fut pas capable d'affoiblir leur courage.

p.15. 'Victor raporte sur cela une histoire d'une mere bien differente de celle-ci, & vraiement admirable. Lorsque l'armée des serviteurs de Dieu estoit en marche, plus durant la nuit que durant le jour, à cause de l'extreme ardeur du soleil, nous vismes, dit-il, une femme fort agée, qui d'une main portoit un sac & quelques hardes, & tenoit de l'autre un enfant, auquel pour l'encourager à marcher, elle parloit en cette sorte: Courons, mon fils, car vous « voyez avec quelle joie tous les Saints se hastent d'aller recevoir « des couronnes; Et sur ce que nous la reprismes comme une im- « portune, de ce qu'elle venoit ainsi se joindre à une troupe d'hommes, & troubler la compagnie des Saints, elle répondit: Don- « nez-nous vostre benediction, [mes peres,] & priez pour moy, je « vous supplie, & pour cet enfant qui est mon petit fils: Car toute « pecheresse que je suis, j'ay eu pour pere l'Evesque de Zurite. « 1.
Comment donc, luy repartismes-nous, estes-vous en si mauvais « equipage, & pourquoi venez-vous ici de si loin? J'y viens pour « aller en exil avec cet enfant, répondit-elle, de crainte que le « demon le trouvant seul, ne le fasse sortir du chemin de la verité, « pour le precipiter dans une mort eternelle. Nous admirasmes la « foy & la constance de cette genereuse femme, & ne pusmes dire autre chose sinon: La volonté de Dieu soit faite.

Ibid. 'Quand les ennemis de J.C. virent qu'ils ne pouvoient corrompre la foy d'aucun de ses serviteurs, ils les resserrerent tous dans de méchantes chambres tres petites, où on leur refusa la consolation de recevoir aucune visite. Car on donnoit quantité de coups de baston à leurs gardes lorsqu'ils le souffroient. Mais de plus, comme les lieux où l'on avoit renfermez les Saints, estoient tres étroits, ils s'y trouvoient reduits à estre comme des troupes de sauterelles, ou pour parler plus proprement, comme des grains d'un froment tres pur, entassez les uns sur les autres.
p.16. 'Et on ne leur permettoit pas d'en sortir, pour satisfaire aux necessitez de la nature: de sorte qu'il s'y forma une corruption dont la puanteur insupportable surpassoit tous les autres genres de

Vand.p.169. 1. 'On croit que c'estoit dans la Proconsulaire.

" supplice. A peine pusmes-nous obtenir, dit Victor, par de grands
" presens que nous fismes aux Maures[qui les gardoient,]d'aller
" visiter ces Saints durant que les Vandales dormoient, & en en-
" trant, nous enfoncions dans l'ordure jusques au genoux. Alors
" on vit l'accomplissement de cette parole de Jeremie: Ceux qui
" ont esté elevez delicatement, sont maintenant plongez dans le
" fumier.

[Aprés qu'ils eurent passé quelque temps en cet état,]'enfin les Maures leur dirent avec grand bruit de se preparer pour achever le voyage qu'on leur avoit ordonné de faire. Ils sortirent le jour du dimanche en l'état que l'on se peut imaginer, aprés avoir croupi si longtemps dans une telle corruption. Les Maures ne laissoient pas neanmoins de les maltraiter encore en les menant: Et au milieu de tant de maux ces illustres Confesseurs chantoient avec joie au Seigneur:'*Tous vos Saints vous glorifient, mon Dieu, en cette journée.*'Le bienheureux Cyprien Evesque d'Unizibar[dans la Byzacene,]les consoloit d'une maniere admirable. Car il les aimoit tous comme s'ils eussent esté ses propres enfans. La compassion qu'il avoit de leurs souffrances, luy faisoit verser des ruisseaux de larmes. Si on le luy eust permis, il se feroit rendu le compagnon de leurs peines, & auroit donné pour eux sa propre vie, comme il avoit employé ses biens à les assister: & estant déja de cœur & par sa vertu Confesseur du nom de J. C, il ne cherchoit que l'occasion d'estre associé à tant de genereux Confesseurs, son desir fut bientost aprés accompli: car il souffrit plusieurs tourmens, outre toutes les incommoditez d'une cruelle prison, & s'en alla avec joie dans l'exil auquel on le condanna, & qu'il avoit tant desiré: Cela arriva[en 484,]aprés la conference pour laquelle il estoit venu à Carthage.'Et l'Eglise l'honore le 12 d'octobre, avec la compagnie des cinq mille Confesseurs, à laquelle il avoit si fort souhaité de se voir uni.]

p.26. Psal.149.v.9. Vict.p.26. Bar.12.oct.d.

ARTICLE XXVI.

Suite des souffrances des mesmes Confesseurs.

'La multitude des Catholiques qui venoient de diverses villes & de diverses provinces pour voir les Martyrs de J. C, estoit si grande, que les chemins n'estoient pas capables de les tenir tous. Ils descendoient du haut des montagnes, & traversoient les vallées avec des cierges en leurs mains: Ils mettoient

Vict.v.I.1.p.26.

leurs enfans aux piez de ces bienheureux Martyrs; & crioient à haute voix : Entre les mains de qui nous abandonnez-vous, lorsque vous allez cueillir des couronnes? Qui battizera ces enfans dans les sources d'une eau eternelle? Qui nous conferera la grace de la penitence? Qui nous affranchira des liens de nos pechez par une heureuse reconciliation? Qui fera les prieres solennelles à nos funerailles? Qui nous celebrera le saint Sacrifice? Pourquoi ne nous est-il pas permis au moins de vous suivre, afin que rien ne puisse separer les enfans d'avec leurs peres?

p.27.

Ibid. 'Ces plaintes des Fideles, & ces louanges qu'ils donnoient aux Confesseurs, [irriterent les Vandales au lieu de les toucher,] & ils ne voulurent plus permettre que personne approchast des Saints pour les consoler. On les pressoit de doubler le pas, afin d'arriver au giste qu'on leur avoit preparé [chaque jour:] Et ce giste estoit quelque "cave, moins propre à leur donner du repos, qu'à leur faire souffrir de nouvelles peines. Les vieillars & ceux, qui quoique jeunes, estoient moins robustes, manquant de forces [dans cette marche precipitée,] on commença à les piquer avec la pointe des javelots, ou à leur jetter des pierres pour les presser de marcher: ce qui ne servoit qu'à leur faire perdre le peu de forces qui leur restoient. [Mais au lieu d'en avoir compassion,] on commanda aux Maures de lier par les piez ceux qui ne pouvoient plus marcher, & de les trainer comme des bestes mortes que l'on mene à la voirie, sans se mettre en peine si les chemins estoient rudes & pierreux. Ainsi l'on voyoit dechirer leurs habits, & puis leur chair. Les pierres pointues brisoient aux uns la teste, aux autres les costes, & ils rendoient l'esprit entre les mains de ces barbares. La multitude de ceux qui moururent de la sorte, a empesché Victor, qui les suivoit toujours, d'en savoir le nombre, mais les tombeaux qu'on leur dressa tout le long du chemin, quoique sans aucun ornement, faisoient assez voir que ce nombre estoit fort grand. cannaba.

Ibid. 'Ceux qui eurent plus de force, arriverent au desert qu'on leur avoit ordonné; & là on les nourrissoit d'orge comme des bestes. Cet endroit de l'Afrique est si plein de serpens & de scorpions, que cela est presque incroyable. Leur venin est si penetrant, qu'il y en a dont le souffle tue mesme de loin, & on dit qu'aucun de ceux qui y ont esté piquez par les scorpions, n'en est jamais rechapé. Mais on assuroit que par l'assistance de J. C, nul des Confesseurs n'en avoit receu aucun mal. On leur osta depuis l'orge qu'on leur donnoit au commencement, comme si le mesme Dieu

Dieu qui a fait tomber la manne du ciel dans le desert, n'eust pas encore pu nourrir ceux qui souffrent pour l'amour de luy un exil si rigoureux & si barbare.'Il est dit en un autre endroit que a&.p.92.
Huneric ayant banni dans des pays deserts, une grande multitude d'Evesques, & de Ministres[ecclesiastiques,]il leur fit donner'une sorte de blé qui n'est propre que pour nourrir des bestes. 1.
On leur donnoit ce blé sans l'avoir fait moudre, & peu de temps aprés on le leur osta.

'Cette illustre troupe de Confesseurs & de Martyrs est celebre Bar.12.oct.d.
dans les martyrologes, qui les mettent le 12 d'octobre. Le martyrologe Romain aprés Usuard & Adon, dit que les principaux de ces Martyrs estoient les saints Evesques Cyprien & Felix[d'Abbir. Ce Cyprien est visiblement celui d'Unizibir,]'qui les accompagna, comme nous avons vu, qui les assista de tout son pouvoir, & qui eust voulu estre de leur nombre, mais que Dieu reserva pour d'autres combats. Je ne sçay si l'on doit raporter à ces Saints ce que dit Victor de Tune sur l'an 482; Qu'Huneric bannit environ quatre mille Ecclesiastiques & laïques, à Tubunes, à Marce, à Nippe, & en divers autres endroits du desert.[L'année y revient, mais c'est par hazard: & sa chronologie fait encore peu d'autorité pour ce temps là.]'Baronius dit que les Grecs font la feste de ces Saints le 7 de decembre.'Ils y font une memoire generale des Martyrs d'Afrique sous Huneric. Mais dans ce qu'ils en disent,[je ne voy rien qui regarde ceux-ci en particulier. Vand.p.169.170. Bar.12.oct.d. Men.p.120.

ARTICLE XXVII.

Huneric ordonne une conference; & persecute les plus habiles des Catholiques.

[VICTOR de Vite ayant accompagné ces Saints autant qu'on le luy permit, s'en retourna à Carthage, pour y estre spectateur d'une nouvelle tragedie.]'Huneric aprés avoir arraché à l'Eglise, une partie de ses membres, n'estoit pas encore satisfait de cette cruauté, & vouloit achever de la ruiner toute entiere.'Cyrila son Patriarche qui estoit l'auteur de tout ce feu, 'luy persuadoit par l'inspiration du demon, que s'il vouloit jouir longtemps & paisiblement de sa couronne, il falloit qu'il exterminast[de l'Afrique]jusques au nom des Catholiques. Il crut Vict.V.l.2.p.27. p.32. a&.p.91.

1. *bisacutum genus frumenti*. Le P. Ruinart ni M. du Cange, ne l'expliquent point.

qu'une conference dont il seroit maistre, pourroit donner quel-
l.1.p.17. que ouverture à son dessein.'Ainsi lorsque le peuple estoit dans
l'eglise le jour de l'Ascension, ["19 may 483.] Regin ambassadeur V. la note
p.18. de Zenon y estant present,'Huneric envoya à S. Eugene un écrit 11.
que"Vithard son secretaire lut en presence du Clergé & du peu- ou witarit.
p.17. ple.'Il estoit adressé à tous les Evesques Catholiques sous le titre
d'Homoousiens.

p.17.18. 'Huneric aprés s'y estre plaint de ce que les Catholiques avoient celebré la Messe dans les terres des Vandales, contre les défenses de luy & de son pere, declaroit que ne voulant point souffrir de scandale[& de division dans ses Etats, il avoit resolu avec le consentement de ses Evesques, de faire tenir une conference sur la foy; & que pour cela il ordonnoit que tous les Evesques Catholiques eussent à se rendre à Carthage pour le premier fevrier de l'année suivante, sans s'excuser sur aucune crainte,
p.17. [quoiqu'il ne leur promist point de fureté.]'Il envoya cet edit par
l.4.p.13|Genn.c. 97. des couriers dans toute l'Afrique,'& aussi ce semble dans la Sardaigne, dans la Corse, & dans les Baleares.

Vict.V.l.1.p.18. 'La lecture de cet edit perça le cœur de tous ceux qui l'entendirent dans l'eglise de Carthage; & l'on vit accomplir à la lettre la menace du Prophete: Vos jours de festes seront changez en des jours de pleurs. Car il faisoit assez voir combien la persecution alloit estre furieuse, surtout par ces paroles: *Nous ne voulons point souffrir de scandale dans nos Etats*, qui signifioient bien clairement qu'il n'y vouloit point souffrir de Catholiques. On deli-
p.20. bera sur ce qu'il y avoit à faire:'& S. Eugene répondit à Vithard, que puisque cette cause regardoit generalement toutes les Eglises de la communion Catholique, il estoit raisonnable qu'elles fussent averties de cette conference[pour s'y pouvoir trouver
p.29.30. aussi.]'Les Catholiques l'auroient en effet bien souhaité, non qu'ils n'eussent en Afrique assez de personnes capables de défendre la foy; mais parceque ceux des autres pays qui n'avoient rien à craindre d'Huneric, eussent pu parler avec plus de liberté, & raporter dans les pays étrangers, l'oppression sous laquelle les Africains gemissoient.

p.29. [On ne sçait point ce que Vithard répondit,]'mais on voit seulement que S. Eugene ayant repris la parole, luy dit qu'il presen-
p.28. teroit"un memoire sur ce sujet.'Car c'estoit ce qu'on avoit jugé suggerendam.
à propos de faire pour voir si on pourroit amolir le cœur du tyran.
p.28.29. 'Saint Eugene presenta donc son memoire peu de temps aprés à
p.29. quelque officier, afin qu'il en parlast au Roy.'Il y loue la bonté,

la justice, & la sagesse du Roy :[ce que je ne voy pas bien comment il le pouvoit entendre.]Il proteste que s'il demandoit le consentement des autres Eglises, ce n'estoit point pour fuir la conference.

'Huneric qui vouloit absolument executer son detestable dessein, luy fit répondre par"Obade qui gouvernoit sous luy tout le » royaume : Assujettissez toute la terre à mon empire, & alors je » ferai ce que vous me demandez. S. Eugene representa"qu'on » luy demandoit une chose impossible, au lieu d'une tres facile » qu'il avoit proposée. Car tout ce que je dis, ajouta-t-il, c'est que » si le Roy desire de connoistre nostre foy, qui est la seule veritable, » il n'a qu'à mander ceux qui sont dans ces sentimens. J'écrirai » aussi à mes confreres, & particulierement à l'Eglise Romaine, » qui est le chef de toutes les Eglises. Et ainsi nous pourrons tous » ensemble vous declarer quelle est la foy que nous tenons tous. » Vous vous egalez donc au Roy mon maistre, repartit Obade? » Nullement, répondit Eugene; mais puisque nostre cause est celle » de toute l'Eglise Catholique, je puis demander que toute cette » Eglise réponde avec nous. p.29. ou Cubade. &c.

'Mais Huneric qui ne songeoit qu'à faire réussir ses fourberies, au lieu d'avoir égard aux raisons d'Eugene, persecuta & maltraita sous divers pretextes, ceux qu'il savoit estre les plus habiles entre les Evesques Catholiques. Il avoit dés auparavant banni pour la seconde fois Donatien en un lieu nommé Vibiane, aprés luy avoir fait donner cent cinquante coups de bastons.'On ne peut pas dire d'où il estoit Evesque, parcequ'il y en avoit alors quatre de son nom dans l'Afrique.'Huneric relegua au mesme lieu Preside de Sufetule[dans la Byzacene,]qui avoit un esprit assez penetrant. Il en fit fustiger plusieurs autres, entre lesquels on nomme Mansuet[d'Afuf,]Germain[de Peradame, toutes deux dans la Byzacene,]'& Fuscule qu'on croit estre celui que la Notice d'Afrique appelle Filtiose d'Aggar dans la mesme province. Ces cinq Evesques sont marquez le 6 de septembre dans Usuard, Adon, Norker, & divers autres martyrologes.'Huneric ordonna aussi alors qu'aucun Catholique ne mangeast avec ceux de sa secte, ce qui ne fut qu'avantageux aux Catholiques, qui eurent ainsi le moyen d'observer en ce point la regle de Saint Paul. p.30. Vand.p.172. Vict.p.29. Vand.p.172. Vict.p.30.

[Le bruit des maux que souffroit l'Eglise d'Afrique estant passé jusques à Rome,]Felix qui venoit d'estre appellé au gouvernement de cette premiere Eglise, en écrivit aux Legats qu'il Eva.l.3.c.21.p.350.c.|Bar.483.§ 51.

avoit envoyez cette année à Zenon:[& ce fut peuteftre fur cela]
Vict.V.l.5.p.78. 'que Zenon envoya en 484 à Huneric, Urane, qui témoigna en arrivant qu'il venoit pour la défenfe des Eglifes Catholiques, &
p.90. qui neanmoins ne leur put donner aucun fecours.'Victor dit que l'Afrique avoit cherché de la confolation dans l'Orient, & n'y en avoit pu trouver.

ARTICLE XXVIII.

S. Eugene guerit un aveugle: Eclipfe de foleil.

Vict.V.l.2.p.30. 'LORSQUE le feu de la perfecution s'allumoit ainfi, Dieu fit un miracle fignalé par le moyen d'Eugene fon fidele ferviteur,[au commencement de l'an 484, non pour arrefter la perfecution, mais pour fortifier ceux qui avoient à la foutenir.]il y avoit à Carthage un aveugle nommé Felix, qui eftoit un bourgeois connu de tout le monde. La nuit de la fefte de l'Epiphanie, il entendit qu'on luy difoit: Va trouver l'Evefque Eugene mon « ferviteur: dis luy que je t'ay envoyé vers luy, & lorfqu'il benira « les fonts, pour battizer ceux qui font profeffion de la foy, il tou- « chera tes yeux, & tu verras la lumiere. Cet aveugle croyant que « ce n'eftoit qu'un fonge & une illufion, ne daigna pas fe lever. S'eftant rendormi, la mefme chofe luy fut dite une feconde fois; & il la negligea encore. Enfin fe trouvant preffé une troifieme fois, & repris avec grande feverité[de fon peu de foy,]il éveilla le valet qui avoit accoutumé de le conduire, & s'en alla en diligence à l'eglife de Faufte.

p.30. 'Là il fit d'abord fa priere avec beaucoup de larmes, & puis fupplia un"Diacre nommé Peregrin, de faire favoir à l'Evefque qu'il avoit quelque chofe de particulier à luy dire.'L'office de la
p.31. nuit eftoit déja commencé; & à caufe de la grande folennité, l'eglife retentiffoit des voix de tout le peuple qui chantoit. Eugene dit neanmoins qu'on fift venir Felix, qui luy raconta tout ce qui s'eftoit paffé, & luy protefta qu'il ne le quitteroit point, qu'il ne luy euft rendu la vue. Le faint Prelat luy répondit: Reti- « rez-vous, mon frere, je ne fuis qu'un pecheur, & le plus grand « des pecheurs: car c'eft pour cela que Dieu m'a laiffé vivre juf- « qu'à ce miferable temps. Mais cet homme au lieu de fe retirer, « embraffoit fes genoux, & repetoit fans ceffe ces mefmes paroles: Rendez-moy la vue, ainfi que Dieu vous l'ordonne. «

" ou Soudiacre.

Ibid. 'Le faint Evefque voyant que cet homme demeuroit fi ferme

dans sa croyance, & que l'heure pressoit, s'en alla aux sacrez Fonts accompagné de ses Ecclesiastiques; & aprés qu'il eut à genoux jetté de grands soupirs, & poussé des sanglots jusques au ciel, il fit la benediction des Fonts: puis s'estant levé, il dit à » l'aveugle: Je vous ay déja dit, mon frere Felix, que je suis un » homme pecheur; mais je prie celui qui a daigné vous visiter, de » vous traiter selon vostre foy, & de rendre à vos yeux l'usage de » la lumiere. En proferant ces paroles, il fit le signe de la croix sur ses yeux; & dans le mesme moment Dieu rendit la vue à cet aveugle. Eugene le retint auprés de luy, jusqu'à ce que tous ceux qui devoient estre battizez l'eussent esté, depeur que s'il sortoit alors tout seul, le peuple touché d'un si grand miracle, ne l'étouffast à force de le presser. Le miracle se divulgua cependant: & lorsque l'Evesque alloit, selon la coutume, des Fonts à l'Autel, on vit avec joie Felix qui l'accompagnoit. Le saint Evesque mit sur l'autel l'offrande qu'il fit en action de graces de sa guerison; & on n'a jamais entendu un plus grand bruit que celui que fit tout le peuple dans le transport de sa joie.

'Cette nouvelle fut aussitost portée à Huneric. On prit Felix; p.31. on l'interrogea sur ce qui s'estoit passé, & de quelle sorte il avoit recouvré la vue; & il raconta tout de point en point. Les Evesques Ariens en furent couverts d'une extreme confusion. Et comme ils ne pouvoient obscurcir la verité de ce miracle, parceque Felix estoit connu de toute la ville, ils dirent qu'Eugene avoit fait cela par magie.[Il estoit plus aisé de le dire que de le persuader.] Aussi s'ils l'eussent osé, ils eussent tué Felix de mesme que les Juifs vouloient tuer Lazare, aprés que J. C. l'eut ressuscité.[Ainsi les miracles les plus indubitables, & les plus grands ne servent qu'à endurcir ceux qui cherchent leur propre gloire plutost que celle de la verité.]

'Quelques-uns ont regardé comme une marque des tenebres, Gr.T.h.Fr.l.2; c.3.p.50. que cet endurcissement des Ariens repandit sur toute l'Eglise d'Afrique, une eclipse qui cacha alors les deux tiers du corps du soleil; 'ce que quelques astronomes croient estre arrivé le 14 janvier 484.'Il y en a qui le raportent à une autre eclipse marquée le 29 may 485. Genn.p.132| Vict.V.n.p.12. a Not.h.P.add. p.351.352.



ARTICLE XXIX.

De la Notice d'Afrique : Martyre de S. Lætus : Commencement de la conference.

Vict. V. l. 2. p. 31. 32. 'CEPENDANT ce jour funeste approchoit, ce premier jour de fevrier destiné pour la conference qui devoit servir de pretexte à la persecution de l'Eglise. Les Evesques non seulement de toute l'Afrique, mais mesme de plusieurs isles y estoient arrivez, tous comblez d'affliction & de douleur.

l. 4. p. 55. 'Nous avons encore la liste des Evesques qui vinrent à Carthage pour ce sujet ; & c'est ce qu'on appelle la Notice d'Afrique. Elle n'est faite qu'aprés que ces Evesques eurent esté envoyez en exil.

p. 63. 'On y trouve Preside de Sufetule,

l. 2. p. 30. 'qu'Huneric avoit banni peu auparavant,

Vand. p. 172. [lorsqu'il estoit peutestre déja venu à Carthage.] 'On n'y trouve point au contraire le nom de Fuscule : mais ce peut estre, comme on a dit, celui qui y est appellé Filtiose.

p. 18. 'Il est plus difficile de dire pourquoi on n'y trouve point dutout Boniface de Gratiane dans

Vict. V. l. 3. p. 49. la Byzacene,

Vand. p. 397. qui assista certainement à la conference. 'Il faut qu'il y en ait encore un ou deux autres d'oubliez. Car tous les Evesques nommez ne font que 463 :

Vict. p. 73.]'Et il est marqué qu'il y en avoit 466.

p. 63. 'On y a compris aussi Victor de Vite & un autre, qui ne se trouverent pas à la conference,

p. 73. [estant peutestre malades.] 'Il y avoit huit Evesques de Sardaigne & des isles voisines. Car les Evesques des trois Baleares sont compris sous ceux de Sardaigne :

Geo. sac. p. 67 | Vand. p. 395. a Gean. c. 72. 'L'Eglise de Sanafer qu'on ne connoist point, & dont l'Evesque est aussi de ces huit, [pouvoit bien estre dans la Corse,] a puisque les Evesques de Corse estoient aussi à la conference. Les Eglises vacantes y sont aussi marquées, & on en conte douze ; ce qui feroit 470 eveschez dans l'Afrique, en ostant les huit attribuez à la Sardaigne. Mais il est difficile de croire qu'il y eust si peu d'Eglises vacantes ; & il faut au moins qu'on n'ait pas conté celles de la Proconsulaire, dont on n'en marque point. Car de plus de cent

Vict. V. l. 1. p. 10. eveschez que l'on y conte,]'ou plutost de 164, il n'est parlé que de 54. [Nous n'y trouvons point non plus les Eglises d'Hippone, & d'Adrumet, ni beaucoup d'autres.]

l. 2. 4. p. 31. 50. 'Les Evesques estant assemblez, il se passa encore plusieurs jours mesme aprés que le mois de fevrier fut commencé, sans

p. 32. qu'on parlast de rien, '& durant ce temps-là Huneric separoit des autres, [& mettoit peutestre en prison] ceux qui estoient les plus

savans d'entre les Prelats, pour les faire mourir sur de fausses accusations. Mais pour donner encore plus de terreur à ceux qui devoient combatre pour la verité, aprés avoir tenu longtemps dans une prison[le saint Evesque]Lœtus, celebre par son courage & par sa science, il le fit enfin bruler.[Ainsi c'est sans doute]
passus. 'celui que la Notice regarde comme l'unique"Martyr entre tant de saints Prelats.'Il estoit Evesque de Nepte dans la Byzacene. 'Il fut couronné d'un glorieux martyre par diverses peines, parcequ'il ne vouloit pas se souiller dans les impietez des Ariens: & il entra ainsi"sans delai comme un victorieux dans le royaume du ciel.'Victor de Tune qui en parle, dit qu'il mourut le 24 de septembre.[Le martyrologe Romain, aprés Usuard & Adon, le met le 6 du mesme mois, avec S. Donatien, & les autres Confesseurs de l'an 483. Mais il est bien clair, ce me semble, par Victor de Vite, qu'il souffrit vers le mois de fevrier 484.]Victor de Tune & S. Isidore de Seville, disent que ce fut sur une apparition de ce saint Martyr, que Justinien envoya Belisaire delivrer l'Afrique du joug des Vandales. *repente.* l. 4. p. 73. p. 61 | Vict. T. p. 8. a Isid. H. chr. p. 735. Vict. T. p. 8.

NOTE 11. 'La conference commença enfin quand il plut aux Ariens,"c'est à dire apparemment le 5 de fevrier, & dans le lieu qu'ils avoient choisi. Les Catholiques avoient nommé dix d'entr'eux pour parler au nom des autres, tant afin d'eviter la confusion & le bruit, que pour oster aux Ariens,[qui assurément n'avoient pas 400 Evesques,]le pretexte de dire qu'ils avoient esté accablez par la multitude de leurs adversaires. Cyrila le Patriarche des Ariens, vint avec ses satellites,[qui pouvoient estre les autres Evesques Ariens, ou mesme des soldats d'Huneric,]& il se plaça sur un tres riche throne dans un lieu elevé, pendant que les Catholi-*astantibus.*ques"demeuroient peutestre debout.[Il sembla par là se vouloir declarer non pas partie, mais juge & arbitre de la conference: Et ce fut peutestre ce qui fit]que les Catholiques aprés s'estre plaints de ce faste, si peu convenable à l'egalité que doivent garder des personnes qui conferent ensemble, demanderent qui seroit le juge pour examiner ce qui se diroit de part & d'autre, & pour prononcer ensuite conformément aux regles de la verité. l. 2. p. 32.

'Durant qu'on disputoit sur cela, un Secretaire d'Huneric prit la parole: Mais ayant commencé par ces mots, Le Patriarche Cyrila dit..... Les Catholiques indignez de la vanité avec laquelle Cyrila prenoit un titre qui luy appartenoit si peu, demanderent qu'on leur montrast qui luy avoit permis de le pren-*calumniari.* dre. Sur cela les Ariens firent grand bruit, & commencerent"à p. 32.

traiter injurieusement les Catholiques. Et comme ceux-ci avoient demandé que si on ne vouloit prendre le peuple pour juge, on luy permist au moins d'estre témoin de ce qui se feroit; il y eut ordre de donner cent coups de baston à tous les laïques Catholiques qui estoient presens: Surquoi S. Eugene s'écria: Voyez, mon Dieu, de quelle sorte on nous opprime, & soyez le juge des violences que nos persecuteurs nous font souffrir.

ARTICLE XXX.

Suite & conclusion de la conference: Ecrit des Catholiques presenté aux Ariens.

Vict. v. l. 2. p. 32. LES Catholiques dirent ensuite à Cyrila qu'il n'avoit qu'à proposer ce qu'il voudroit. Cyrila répondit [par un interprete,] qu'il ne savoit pas le latin. Les Catholiques luy soutinrent qu'ils estoient bien assurez qu'il avoit toujours parlé latin, & qu'il ne devoit pas demeurer dans le silence, puisque c'estoit luy qui avoit excité tout cet orage. l. 4. p. 50. On ne laissa pas de parler du mot de Consubstantiel, que les Ariens vouloient qu'on leur montrast expressément dans l'Ecriture, ou qu'on le condannast sur l'autorité des Conciles de Rimini & de Seleucie, composez, disoient-ils, de plus de mille Evesques. Les Catholiques n'eurent garde de condanner ce terme, ni ce jour là, ni le lendemain, auquel il semble que l'on en parla encore. Mais assurément ils ne manquerent pas d'en faire voir la doctrine dans l'Ecriture, si les Ariens leur en donnerent le loisir.

l. 2. p. 32. [Ils ne le leur donnerent pas sans doute:] Car Cyrila voyant qu'ils estoient mieux preparez qu'il n'avoit cru, evita par toutes sortes l. 4. p. 49. 50. d'artifices de leur laisser le temps de parler. Cela n'empescha pas que les Ariens ne publiassent que les Catholiques avoient tout brouillé par les clameurs & les seditions du peuple qu'ils avoient soulevé. Et Huneric trompé par eux, ordonna dessors que les Canis. t. 1. p. 162. Eglises des Catholiques fussent fermées à Carthage le 7[e] jour de Vict. p. 50. fevrier. Et il voulut faire croire dans son edit de persecution, qu'il les avoit fait fermer pour obliger les Catholiques de venir à la dispute, sans qu'un moyen si violent les y eust pu faire resoup. 52. dre. Ce fut pour ruiner cette calomnie, que les Catholiques firent toutes choses, mesme aprés la conference, pour empescher qu'on ne les soupçonnast de fuir le combat. [Voilà comment se passa cette conference, si differente de celle qui s'estoit tenue

en

en 411, entre les Catholiques & les Donatiſtes. Il n'eſt pas difficile de voir dans l'une & dans l'autre qui cherchoit à faire connoiſtre la verité, & qui ne cherchoit qu'à l'obſcurcir.

[Je ne ſçay ſi c'eſt à ce qui ſe paſſa alors qu'il faut raporter ce que dit Gennade, que]'S. Eugene mit par écrit les diſputes qu'il avoit eues avec les Eveſques Ariens,"par des interpretes ou des entremetteurs. Il envoya cet écrit à Huneric par le grand maiſtre de ſa maiſon,[peuteſtre par cet Obade dont nous avons parlé ci-deſſus.] Genn.c.97. *per internuntios.*

'Les Catholiques avoient bien prevu que les Ariens ne voudroient jamais entrer dans le fond de la queſtion. C'eſt pourquoi ils avoient dreſſé un écrit où ils expoſoient leur foy[ſur la divinité du Verbe & du S. Eſprit,]& la prouvoient par l'autorité des Ecritures.'Ils le preſenterent donc aux Ariens dans la conference; & le leur envoyerent ce ſemble encore enſuite par quatre des leurs, qui le leur mirent entre les mains"le 18 de fevrier.'Victor de Vite a inſeré cet écrit dans ſon hiſtoire de la perſecution des Vandales, dont il fait le troiſieme livre dans l'edition du P. Chifflet.'C'eſt pourquoi beaucoup de perſonnes le luy attribuent.[Mais je ne voy pas qu'on puiſſe ſoutenir qu'il ſoit de luy, puiſqu'il ne fut pas à la conference.]'D'autres croient qu'il eſt de S. Eugene de Carthage, ſoit qu'il l'ait fait luy meſme, ſoit qu'il l'ait fait faire par d'autres; ce qu'ils fondent ſur ce que dit Gennade,]'que ce Saint eſtant obligé par Huneric, de rendre raiſon de la foy Catholique,& particulierement du terme de Conſubſtantiel, fit un livre ſur ce ſujet tout appuyé ſur l'autorité des Ecritures, & ſur les témoignages des Peres, & que ce livre ayant eſté approuvé de tous les ſaints Eveſques & Confeſſeurs de l'Afrique, de la Mauritanie, de la Sardaigne, & de la Corſe, qui eſtoient demeurez fermes dans la foy, fut preſenté[au Roy]par quelques uns des Confeſſeurs.[Il eſt vray que ſelon Victor, l'écrit ne fut point preſenté au Roy: mais il le fut à ſes Eveſques; ce qui revient à la meſme choſe. Les paſſages des Peres que nous n'y trouvons point, ſont une difference bien plus conſiderable. Mais d'autre part, il eſt difficile de concevoir que S. Eugene euſt employé l'autorité des Peres contre des Ariens, & ſurtout contre des Vandales, à moins que ce ne fuſt pour répondre à leurs mille Eveſques de Remini & de Seleucie.] Vict.V.l.2.p.32.33. l.3.p.48.49. NOTE 13. p.33. a p.1 Ibid. Bar.484.§49. Genn.c.97.

ARTICLE XXXI.

Huneric ordonne une persecution generale contre tous les Catholiques: Il fait chasser de Carthage tous les Evesques.

Vi&.V.l 4.p.49. 'LEs Ariens lurent l'écrit des Catholiques: & leurs yeux aveugles ne purent souffrir la lumiere de la verité qu'il leur
l.3 p.33.48. presentoit. Ils entrerent en fureur, & se mirent en colere,'de ce
l.4.p 49. que leurs adversaires y prenoient le titre de Catholiques.'Pour s'en venger par un mensonge, ils persuaderent[de nouveau]à Huneric que les Catholiques fuyoient la conference[qui pouvoit durer encore,]& troubloient tout par leur grand bruit. Sur cela Huneric plus irrité que jamais, se hasta de faire ce qu'il avoit toujours voulu faire, & publia son edit de la persecution gene-
p 53. rale,'daté du 6 des calendes de mars,[c'est à dire du 24 ou 25 de fevrier: Car cette année estoit bissexte.

p.50.51. 'Dans cet edit, supposant que les Catholiques qu'il traite d'Homoousiens, refusoient la conference, il ordonne contr'eux toutes les peines que les Empereurs avoient decernées contre
p.49. les heretiques,'témoignant en cela combien il ignoroit les ma-
p.51. tieres dont il parloit, & il y en ajoute encore de nouvelles.'Il ordonne donc que les Catholiques ne pourront avoir aucune eglise, ni s'assembler en aucun endroit que ce soit: Que leurs eglises avec tous les biens qui leur appartiennent, seront attribuées aux Evesques de sa secte; Que les Evesques seront chassez des villes, & ne pourront faire aucune fonction, non pas mesme battizer. Que s'ils ordonnent quelqu'un, l'ordinateur & l'ordonné payeront chacun dix livres d'or; & que s'ils persistent[à vouloir soutenir cette ordination,]ils seront bannis, Que les laïques mesmes ne pourront ni donner ni recevoir quoy
p.51.52. que ce soit, soit entre vifs, soit par testament:'Qu'ils seront depouillez des charges qu'ils peuvent avoir à la Cour, condannez à diverses amendes, chacun selon sa condition, & mesme fouettez, depouillez de tous leurs biens, & bannis en cas qu'ils persis-
p.51. tent dans leur religion;'Que les livres qui soutiennent la foy de
p.52. la Consubstantialité seront brulez.'Il excepte de ces rigueurs, ceux qui abandonneront leur croyance avant le premier juin de cette année.

p.49. 'Cet edit estant dressé, Huneric avant que de le publier[à Carthage,]l'envoya secrettement par toutes les provinces,[afin qu'il

paruft, & fuft executé partout en mefme temps.] Ainfi toutes les eglifes d'Afrique furent fermées en un mefme jour, & tous leurs biens donnez aux Ariens, durant que leurs Evefques eftoient à Carthage.'Toutes les portes des eglifes furent murées. a&t.p.92.

'Enfuite de ce cruel edit plein de fiel & de venin, Huneric envoya dans les maifons où logeoient les Evefques à Carthage, les depouiller de tout ce qu'ils avoient, fans leur laiffer ni ferviteur, ni cheval, ni habit, que ce qu'ils avoient fur eux, & les fit aprés cela chaffer de la ville, avec une défenfe generale à toutes fortes de perfonnes de les retirer, ni de leur donner à manger, fur peine, fi quelqu'un le faifoit par compaffion, d'eftre brulé avec toute fa"famille. Tous ces Prelats, quoique reduits à aller mandier leur vie, refolurent, & avec grande prudence, de ne fe point eloigner; parceque s'ils l'euffent fait, non feulement on les auroit ramenez par force, mais les Ariens auroient dit tres fauffement, comme ils n'y manquerent pas fans cela, qu'ils auroient fuy le combat:'outre qu'ils n'avoient plus ni eglife ni maifons pour fe retirer. l.4.p.53. domo. p.54.

'Lorfque dans une condition fi deplorable, ils eftoient reduits à demeurer à decouvert à l'entour des murs de la ville, il arriva que ce prince impie fortit pour aller voir des refervoirs. Ils allerent tous enfemble audevant de luy, & luy dirent ces paroles: " Qu'avons-nous donc fait pour meriter d'eftre traitez de la forte? " Quelle faute avons-nous commife? Si on nous a affemblez pour " conferer, pourquoi nous depouille-t-on? pourquoi nous maltraite-t-on? pourquoi nous prive-t-on de nos eglifes & de nos " maifons? pourquoi nous fait-on perir par la nudité & par la faim, " en nous chaffant hors de la ville, & nous reduifant à coucher fur " le fumier? Ce barbare les regarda d'un œil de fureur, & fans fe donner la patience d'ecouter ce qu'ils vouloient dire, il commanda à fes gardes à cheval de fe jetter fur eux, ne fe mettant pas en peine qu'ils fuffent eftropiez, ou mefme tuez. Et en effet, il y en eut plufieurs, & particulierement des vieillars & de ceux qui eftoient plus foibles, dont le corps fut tout brifé. Ibid.

'On ordonna enfuite à ces ferviteurs de Dieu, fans leur decouvrir le piege qu'on leur preparoit, de fe rendre dans le temple de la Memoire.[C'eftoit fans doute quelque baftiment qui reftoit de cet ancien temple,]'que les Vandales avoient détruit.'Quand ils y furent, on vint leur prefenter un papier plié, & leur dire ces paroles pleines de la fubtilité & du venin de l'ancien ferpent: » Quoiqu'Huneric noftre Roy foit fort mal content de ce que Ibid. l.1.p.4. a l.4.p.54.

vous avez jusqu'ici resisté avec mepris au commandement qu'il « vous a fait d'embrasser sa religion, neanmoins pour vous témoi- « gner qu'il luy reste de la bonté pour vous, il vous promet de vous « renvoyer dans vos Eglises & dans vos maisons, pourvu que vous « juriez d'executer ce qui est contenu dans cet écrit. Tous les Evef- « ques répondirent : Nous avons toujours dit, nous disons encore, « & nous ne cesserons jamais de dire, que nous sommes Chrétiens « & Evesques, & que nous tenons l'unique & veritable foy Apos- « p. 54. tolique. Aprés cette confession de leur foy, on demeura durant « quelque temps de part & d'autre dans le silence ; & ensuite ceux qui parloient de la part du Roy, commencerent à les presser de faire le serment qu'on leur demandoit. Sur cela les Evesques Hortulan & Valentinien dirent au nom de tous, & avec tous : Sommes-nous donc des bestes brutes, pour jurer ce qui est dans un écrit sans savoir ce qu'il contient ? Aussitost les deputez leur montrerent ce captieux écrit, lequel portoit : Jurez que vous « desirez qu'aprés la mort du Roy, nostre maistre, Hilderic son fils « luy succede à la couronne, & que nul de vous n'écrira aucune « p. 55. lettre dans les pays d'outre mer : car pourvu que vous le juriez, « sa majesté vous rétablira dans vos Eglises. «

Ibid. Plusieurs Evesques dont la pieté estoit plus simple, crurent pouvoir faire ce serment, nonobstant la défense que J. C. fait de jurer, de crainte de donner sujet aux Fideles de dire que faute de l'avoir fait, les Evesques auroient esté cause qu'on ne leur auroit point restitué leurs Eglises, mais d'autres plus prudens & plus avisez, jugeant bien qu'il y avoit sous cela quelque malice cachée, refuserent absolument de prester ce serment ; & dirent, pour s'en dispenser, que l'autorité de l'Evangile y estoit contraire, puisque J. C. a dit de sa propre bouche : *Vous ne jurerez point.* A l'heure mesme les ministres du Roy, firent separer d'avec les autres, ceux qui avoient témoigné de vouloir bien faire le serment ; & des greffiers écrivirent leur réponse, leur nom, & de quelle ville ils estoient. Ils firent mettre d'un autre costé ceux qui refusoient de jurer ; & aussitost on envoya les uns & les autres dans des prisons separées.



ARTICLE XXXII.

Tous les Evesques d'Afrique sont bannis, hors 88 qui perissent.

'ON reconnut bientost à quel dessein Huneric avoit fait proposer ce serment aux Evesques. Car l'on vint dire à ceux Vict.V.l.4.p.55.
„ qui vouloient bien le faire: Puisque contre le precepte de l'E-
„ vangile, vous estes prests de jurer, le Roy vous défend de voir
„ jamais vos Eglises, & vous relegue dans les fermes, où l'on vous
„ donnera de la terre à cultiver; mais à condition que vous ne
„ chanterez point, que vous ne prierez point[avec d'autres,]que
„ vous n'aurez aucun livre, que vous ne battizerez, n'ordonnerez,
„ & ne reconcilierez personne. Et quant à ceux qui n'avoient pas
„ voulu faire le serment, on leur dit: Vous ne voulez pas jurer,
„ parceque vous ne desirez pas que le fils de nostre Prince regne
„ aprés luy; c'est pourquoi on vous relegue en l'isle de Corse, où
„ vous travaillerez à couper du bois pour les vaisseaux de sa Majes-
„ té.[Il est remarquable que ce Prince qui servoit de pretexte à la persecution de l'Eglise, est ce mesme Hilderic, qui estant parvenu à la couronne pres de 40 ans aprés la mort de son pere, luy rendit entierement sa liberté.]

'La Notice d'Afrique ne conte que 46 Evesques releguez dans la Corse. Elle en met 302 releguez ici, dit le texte.'Quelques uns l'expliquent de Constantinople, où ils croient que Victor écrivoit son histoire.[Mais quand avec Constantinople, on y joindroit encore tout l'Orient, il est encore plus croyable que ces 302 Evesques, sont ceux qui ayant consenti à faire le serment, furent releguez en divers endroits de l'Afrique.'Supposé que la Notice soit de Victor de Vite, de quoy l'on ne convient pas: en quelque lieu que fust Victor, il ne pouvoit écrire ces choses là en 487, que sur des memoires qu'on luy envoyoit d'Afrique, ou qu'il y avoit faits luy mesme: & il est aisé qu'on ait copié ces memoires tels qu'ils estoient. Marcellin n'a pas oublié cette cruauté, par laquelle Huneric bannit & chassa plus de 334 Evesques Catholiques, aprés avoir fait fermer leurs eglises.

p.73. | n p 7. | Vand.p.118.119.

[Ce seroit une longueur ennuyeuse, que de copier tout ce que Victor dit de ces saints Confesseurs. Il suffit de marquer ceux qui sont connus d'ailleurs. Nous n'en trouvons point de tels parmi ceux que la Notice dit avoir esté releguez en Corse. Ils n'ignoroient pas sans doute que le serment est quelquefois permis,

Mais ils ne crurent pas devoir employer une chose sacrée dans une occasion où ils jugeoient bien que cela ne leur serviroit de rien, comme l'evenement le fit paroistre. D'ailleurs vivant parmi des ennemis qui ne cherchoient qu'à avoir prise sur eux, ils se croyoient peutestre obligez à s'attacher plus scrupuleusement à la lettre de l'Evangile.]

Fulg.v.c.4.p.213. 'Pour ceux qui ne sortirent point de l'Afrique, Huneric en relegua la pluspart assez proche des Eglises dont il les avoit depouillez, [s'imaginant leur rendre par là leur exil plus sensible,] & les pouvoir forcer plus aisément à renoncer à J.C. De ce nombre fut le saint Evesque Fauste, [dont il est parlé en divers endroits dans la vie de S. Fulgence. On y voit qu'il estoit Evesque dans la Byzacene.] Vand p.329. 'Ainsi c'est sans doute Fauste Evesque de Preside, marqué dans cette province. Fulg v.c.15.p.216.217. 'Il estoit ce semble relegué dans le diocese Nutite, a n.p.344. 'qui est un lieu inconnu. b c.4.p.213. 'Il y avoit formé un monastere, [apparemment aprés la mort d'Huneric;] & il y vivoit d'une maniere si sainte, qu'il estoit fort honoré de tous les Chrétiens. Ce fut dans ce monastere que S. Fulgence se retira d'abord en quittant le monde. c.5.p.214. 'Il y vécut quelque temps sous la conduite de ce saint Evesque. c.8.p.216. 'Mais une nouvelle persecution obligea Fauste de se cacher en divers endroits, & S. Fulgence se retira par son conseil dans un autre monastere. c.15.p.226. 'Il en sortit [aprés l'an 500,] pour eviter de gouverner les autres, mais S. Fauste employa l'autorité episcopale pour l'y faire revenir, p.227. '& peu aprés l'ordonna Prestre.

Vict V.l.4.p.54. 'Les saints Evesques Hortulan, & Florentinien ou Florentien, qui avoient demandé, si on pretendoit qu'ils fussent des bestes, pour leur faire jurer une chose, sans leur dire ce que c'estoit, [sont marquez le 28 de novembre par Adon, & le martyrologe Romain, entre les saints Confesseurs d'Afrique.] p.61.59|Vand.p.185. Ce sont apparemment les Evesques de Benefe dans la Byzacene, & de Midite en Numidie. La Notice n'en dit rien de particulier, [non plus que de beaucoup d'autres, dont la pluspart au moins sont des 302 qui demeurerent bannis en Afrique. Nous avons déja parlé "de S. Cyprien d'Unizibir dans la Byzacene, *de Saint Mansuet V.§26.
d'Afuf, & de S. Germain de Peradame dans la mesme province. *V.§27.
Les Saints "Eustrace de Stefe, & Cresçone d'Oea, meriterent V.§
alors de nouveau le titre de Confesseurs qu'ils avoient déja acquis sous Genseric.

Vict.p.73. 'Victor de Vite conte 28 Evesques qui eviterent la persecution par la fuite. [On croit qu'il fut luy mesme de ce nombre; de

quoy nous parlerons dans la suite. On a déja vu]'que Quintien p.16.
"d'Urci dans la Proconsulaire 'se retira à Edesse en Macedoine, l.1.p.10.
& y vivoit encore[en 487.]'Rufinien Evesque de la Byzacene, Fulg.v.c.13.p.
estoit refugié en l'an 500, en une petite isle auprés de la Sicile, où 213.
il pratiquoit avec beaucoup de reputation, les exercices de la
vie monastique. S. Fulgence l'y alla visiter pour prendre avis de
luy.[Mais il peut ne s'y estre retiré que sous Thrasamond.]'La Notice marque un Rufinien de Victoriane dans la Byzacene.[Certes on ne peut douter que la persecution ne fust bien avantageuse à des personnes qui en usoient d'une maniere si sainte.] Vict.v.l.4.p.

a Urci. Holst.

'Quoique tous ces Evesques bannis ou fugitifs, meritent bien le nom de Confesseurs, neanmoins la Notice n'en conte qu'un seul.[C'est sans doute]'Domnin de Moxore dans la Numidie, qui fut condanné à aller travailler aux mines.'Victor parle en general des Catholiques condannez à cette peine. Nous parlerons dans la suite de S. Vindemial de Capse, & de Vigile de Tapse. p.73. p.60. l.5.p.89.

'La Notice comprend tous ces 377 Evesques avec un qui avoit souffert,[c'est à dire S. Lœtus,]sous le titre general de ceux "qui estoient demeurez, & en conte 88 autres qui estoient peris. 'Et elle les marque nomméement dans la liste des Evesques. Ce mot de *peris*, doit signifier qu'ils estoient morts ou dans le corps[ou dans l'ame. Mais il marque bien plutost le dernier sens. Car le respect qu'on doit à des Confesseurs, ne permet guere qu'on dise qu'ils sont peris, quand ils sont entrez dans le repos de la gloire. Ce qui semble nous devoir determiner absolument à ce sens, c'est que celui qui avoit souffert, (c'est à dire assurément qui estoit mort Martyr,) est mis au nombre de ceux qui estoient demeurez. Et c'est une assez grande gloire pour l'Eglise d'Afrique, que de plus de 560 Evesques, il ne s'en trouve que 88 qui aient cedé à une persecution aussi horrible que celle là, ce qu'on n'a point vu ni dans celle des Ariens sous Constance, ni dans celles des Monothelites & des Iconoclastes.] p.73. Vand.p.112.

permanserunt.

ARTICLE XXXIII.

Souffrances de l'Evesque Habetdeum.

[NOus avons reservé jusqu'ici à parler des souffrances de S. Habetdeum & de S. Eugene, parceque leur histoire est plus longue.]'Habetdeum est appellé par la Notice, Evesque de Tamallume dans la Byzacene.'Et neanmoins il fut relegué Vict.v.l.4.p.63. l.5.p.82.

p.81. dans la ville de Tamallume,'voisine du desert qui est pres de la Vand p 320-322. Tripolitaine,'ce qui ne convient qu'à la Byzacene, & non point Vict.V.l.4.p.71. à la Mauritanie de Stefe;'où il y avoit encore une autre ville de Tamallume.[Soit donc qu'il y ait quelque faute dans ces noms, l.5.p.81. soit qu'il y eust deux Tamallumes dans la Byzacene,'celle où ce Saint fut relegué, avoit un Evesque Arien nommé Antoine, illustre par sa cruauté entre les Evesques Ariens, quoique generalement les Evesques, les Prestres, & les autres Ecclesiastiques de cette secte, surpassassent en cruauté leurs laïques, & Huneric mesme. Cet Antoine couroit de tous costez, comme une beste alterée du sang des Catholiques: & il est impossible de raporter ses actions execrables & les maux qu'il leur fit souffrir.

p.82. 'On peut juger par là de quelle maniere il traita Habetdeum. [Car outre sa cruauté ordinaire,]voyant que ce genereux soldat de J. C. persistoit avec courage dans la vraie foy malgré tous les maux qu'il luy faisoit endurer, il avoit juré de luy faire embrasser son heresie, ou de perir. Mais comme toute sa fureur & ses sermens estoient inutiles, il s'avisa d'un moyen que luy suggera le mesme demon,[qui avoit autrefois inspiré aux idolatres"de faire avaler par force aux Martyrs du vin de leurs sacrifices.Il fit lier au Saint les piez & les mains avec de grosses cordes, & fermer la bouche, afin qu'il ne pust crier: puis fit repandre de l'eau sur luy,& pretendit par là qu'il l'avoit rebattizé; comme s'il estoit aussi facile d'enchainer la conscience que le corps; ou que celui qui penetre le secret des cœurs, & entend les plaintes de ceux qui gemissent dans les chaines, n'eust pas presté l'oreille aux soupirs de son serviteur; ou qu'une eau sans force & sans vertu, eust esté capable de surmonter la constante resolution que cet homme apostolique avoit fait monter jusqu'au throne de Dieu par l'eau de ses larmes. V. Saint Taraque.

Ibid. 'Ensuite de cette action, Antoine fit delier le saint Evesque, & luy dit comme en triomphant: Vous estes maintenant des nostres, „ mon frere: Vous voilà Chrétien comme nous; & ainsi vous ne „ sçauriez desormais ne vous pas soumettre à la volonté du Roy. „ Ce Saint répondit genereusement: Pour estre coupable d'une „ p.83. chose, ô impie Antoine, il faut que la volonté y consente.'Mais „ j'ay toujours défendu hautement la foy que j'ay dans le cœur, „ & lors mesme que vous m'avez lié & fermé la bouche, je n'ay pas „ laissé dans le secret de mon cœur de protester à la face des saints „ Anges, de la violence que vous me faisiez. Ils en ont esté témoins, „ & ont presenté cette protestation à mon Seigneur. „

[Il

[Il ne se contenta pas neanmoins d'estre assuré qu'une action de cette sorte ne le pouvoit rendre coupable, & de protester dans la ville de Tamallume qu'il n'y avoit donné aucun consentement.]'Il se resolut d'aller à Carthage, trouver le malheureux prince,[qui autorisoit tant de violences,]voulant que tous les hommes connussent la pureté de sa conscience, & combien il demeuroit toujours attaché à la foy de la Trinité. Et Antoine qui voyoit sa confusion dans ce voyage, ne put jamais l'en empescher. Il presenta donc à Huneric une requeste, où il representoit avec la force[d'un S. Hilaire,]"combien estoit basse & indigne, la persecution qu'on faisoit à des exilez, à qui on ne permettoit pas de vivre au moins en repos avec les bestes, aprés leur avoir ravi tout le reste, & les avoir exclus de la societé des hommes. On tient que toute la réponse qu'Huneric luy fit, fut qu'il allast trouver ses Evesques pour faire ce qu'ils luy ordonneroient, puisqu'ils avoient tout pouvoir en cette matiere. Ainsi Antoine persista dans sa folie, assuré qu'il ne faisoit rien qui ne fust agreable à Huneric, & le Saint se contentant d'avoir satisfait à sa conscience, aima encore mieux retourner dans le lieu de son exil,[que de demander quelque autre chose aux Evesques Ariens.] p.85.

'On croit que c'est le mesme Habetdeum qu'on honore à Sarzane en Toscane le 17 de fevrier, quoiqu'on le fasse Evesque de Lune, ville ancienne, mais ruinée, dont l'evesché a esté transferé à Sarzane par Nicolas V. Il est certain qu'on fait de ce Saint toute la mesme histoire que Victor raporte de celui d'Afrique, en y ajoutant que les Vandales le firent decapiter.[On en aura peutestre porté quelques reliques à Lune, qui auront donné sujet de l'y honorer, & ensuite de l'en faire Evesque.] Vand.p.476.477|Boll.17.feb.p.15.16|Ferr.it.p.107.

ARTICLE XXXIV.

S. Eugene est banni: On s'efforce de luy faire perdre la vie; mais Dieu le conserve.

[NOus n'avons point vu jusques à present ce qui estoit arrivé à Saint Eugene.]'Mais il avoit défendu la divinité du Verbe avec trop de fidelité & de constance, pour n'en estre pas recompensé par l'exil. Avant que d'y estre transporté, il eut soin, comme un vigilant pasteur, de laisser à ses brebis diverses lettres [ou écrits,]pour leur apprendre à ne point violer la grace de leur Genn.c.97.

Gr.T.h.Fr l.2.c. 3.p.45.46. battesme, [par la rebaptization & par l'heresie.]'S. Gregoire de Tours nous a conservé une fort belle lettre qu'il écrivit à son peuple lorsqu'on l'eut enlevé pour le mener en exil. [Mais il semble qu'elle appartienne plutost" à son second bannissement. V.5

Il ne fut pas de ceux qui furent transportez dans l'isle de Corse, soit qu'il n'eust pas refusé de faire le serment demandé par Huneric, soit par quelque consideration particuliere,]'mais il fut Vict.V.l.4.p.55. l.5.p.81. envoyé à Tamassume, [c'est à dire]'dans les deserts qui sont entre cette ville & la Tripolitaine; afin d'y estre exposé à la cruauté d'Antoine, qui estoit chargé de sa garde. [Antoine s'acquita de p.81.82. cette commission selon qu'on le pouvoit attendre de luy.]'Il resserra le Saint dans une captivité si étroite, qu'il ne souffrit point que personne le pust voir: & il travailloit mesme à luy oster la vie par les maux dont il l'accabloit, & par divers pieges qu'il luy dressoit.

p.82. 'Au milieu de cette persecution, Eugene [non content des peines qu'on luy faisoit souffrir,]y en ajoutoit encore de nouvelles dans la douleur que luy causoit l'état de l'Eglise. Il affligeoit par la rigueur d'un rude cilice, son corps déja attenué de vieillesse, & couchoit sur la terre nue, couverte seulement d'un sac toujours trempé de ses larmes. Cette austerité le rendit enfin paralytique: de quoy Antoine ravi, courut aussitost en savoir luy mesme la verité. Il trouva cet excellent homme de Dieu tellement pressé de son mal, qu'il ne pouvoit plus prononcer que des paroles entrecoupées. Neanmoins depeur qu'il ne rechapast encore, Antoine, pour haster sa mort, fit apporter du vinaigre le plus fort & le plus piquant qu'on put trouver; & il le faisoit prendre par force au Saint, qui n'en vouloit point dutout, parceque rien n'est plus contraire à la paralysie. Cela augmenta en effet son mal. Mais la bonté de J. C. vint à son secours, & luy rendit la santé.

[Je ne sçay si Victor de Tune n'auroit point voulu marquer en-Vict.T.an.419. core d'autres souffrances de S. Eugene,]'lorsqu'il dit, qu'aprés avoir esté condanné à un cruel exil, & aprés avoir esté relegué dans un desert, il souffrit un grand nombre d'afflictions & de peines, qui augmenterent sa gloire. [Dans cet état mesme il n'oublia rien de l'amour & du soin qu'il devoit à l'Eglise dont il estoit Genn.c.97. chef.]'Car Gennade parle de quelques requestes ou apologies, qu'il adressa à Huneric, pour tascher d'en obtenir le repos des Catholiques.

Vict.V.l.1.p.10. [Il peut sembler qu'il estoit mort en 487,]'puisque Victor dit,

qu'il n'y avoit alors que trois Evesques en vie de 163 qui composoient la Proconsulaire, Vincent, Paul, & Quintien.[Mais il faut qu'il considere l'Eglise de Carthage, comme distinguée en quelque sorte de la Proconsulaire.]'Car nous avons encore un fragment qui paroist tres authentique, selon lequel S. Eugene vivoit encore en 494.'Le Pape Gelase en parle dans son epistre 13 écrite en 495, comme supposant qu'il vivoit encore, & qu'il resistoit avec les autres Evesques d'Afrique, aux Princes ennemis de l'Eglise, malgré les maux extremes qu'ils souffroient.'Gennade qui écrivoit au plustost vers ce temps là,'nous assure de mesme, que Dieu le conservoit encore pour le soutien de l'Eglise.[Tout cela autorise ce que dit Victor de Tune, qu'il ne mourut que sous le Consulat de Theodore,[qui est l'an 505.]Il faudroit en effet tenir pour fort suspect, ou plutost pour faux, presque tout ce que S. Gregoire de Tours dit de ce Saint, si nous n'admettons un second exil, dont Victor de Vite ne parle point, comme nous le verrons dans la suite.] Ful.F.n.p.346. Conc.t.3.p.643. t.2|Bar.484.§109.113. Genn c.94.100. c.97.

ARTICLE XXXV.

Violence de la persecution d'Huneric: Les Ariens rebattizent par force les Catholiques, principalement les enfans.

'CETTE beste alterée du sang des innocens,(car c'est ainsi que Victor traite Huneric,)ne se contenta pas de bannir tous les Evesques.'Il voulut étendre la persecution sur tous les Catholiques,& faire un grand nombre de Martyrs mesme parmi le peuple, par les divers supplices qu'il faisoit endurer à toutes sortes de personnes[pour les contraindre d'estre Ariens.]'Ainsi avant mesme que les Evesques eussent esté conduits en exil, il envoya en mesme temps des boureaux tres cruels dans toutes les provinces de l'Afrique, afin qu'il n'y eust aucune maison ni aucun lieu qui ne retentist de cris & de plaintes: Car ils avoient ordre de n'epargner ni age ni sexe, mais seulement ceux qui se resoudroient de faire tout ce qu'il vouloit. Pour obeïr donc à cet ordre, ils assommoient les uns à coups de baston, & pendoient les autres, ou les bruloient. Vict.v.l.5.p.54. Marc.chr. Vict.p.74.

'Il y avoit des Vandales disposez de tous costez sur les chemins, pour arrester les passans, & les amener à leurs Evesques, qui aprés leur avoir fait perdre la vie de l'ame, par leur faux battesme, leur en donnoient par écrit un certificat, qu'on pouvoit ap- p.83.

peller le certificat de leur dannation & de leur perte; afin qu'ils
p.83. pussent avec cet acte aller partout sans rien craindre.'Sans cette attestation par écrir, ni marchand, ni aucun autre n'avoit liberté d'aller nullepart. Ainsi l'on voyoit accomplir à la lettre, ce que J. C. dit à Saint Jean dans l'Apocalypse; il ne sera permis d'acheter ni de vendre, qu'à ceux qui porteront sur le front & dans la main le caractere de la beste.

p.74. 'Les boureaux envoyez de tous costez par Huneric, n'epargnoient pas les femmes plus que les hommes, & encore moins principalement celles qui estoient de plus grande condition; contre les loix de la pudeur & de la nature, ils les depouilloient toutes nues, & leur faisoient souffrir en public, au milieu de mille tourmens, une honte qui leur estoit beaucoup plus insup-
p.83|act.p.92. portable que les tourmens mesmes.'Le tyran fit donner aux Maures, qui estoient payens, tous les monasteres d'hommes & de vierges, avec ceux qui les habitoient, [ce qui semble neanmoins
l.1.p.12. n'avoir pas esté executé partout,]'puisque Sainte Maxime estoit encore mere de beaucoup de vierges en 487.

l.5.p.81. 'Les Evesques & les Ecclesiastiques Ariens, encore plus cruels que leurs laïques, comme nous avons déja dit, couroient partout l'épée à la main pour persecuter les Catholiques. Leurs violences firent sortir quelques corbeaux de l'arche de l'Eglise, mais leur nombre n'egala pas celui des colombes qui y demeurerent attachées.[C'est pourquoi pour augmenter, au moins en apparence, le nombre des apostats, ils employoient la mesme illusion
l.5.p.83. dont Antoine s'estoit servi à l'égard d'Haberdeum.]'Car les Evesques & les Prestres Ariens, accompagnez de gents armez, & portant tout ensemble l'eau & le fer, alloient la nuit tout à l'entour des villages & des bourgs, entroient de force dans les maisons pour y voler & ravir les ames; & soit qu'ils trouvassent les personnes éveillées ou endormies, ils les arrosoient de cette eau sacrilege, leur jettoient sur le corps quelque linge[ou quelque habit blanc;]& puis avec des caresses de demon, ils les saluoient comme de vrais Chrétiens, & comme leurs freres; témoignant par là qu'ils regardoient eux mesmes leur religion, plutost comme[une politique &]un jeu, que comme un culte sincere & serieux de la majesté divine.

p.83. 'Entre ceux sur qui ils exerçoient cette impieté, les simples & les lasches s'imaginoient que l'on avoit accompli en eux un sacrilege qui souilloit leur ame, & croyant avoir esté faits Ariens, ils le devenoient effectivement.]Mais les plus habiles se réjouis-

foient, de ce que tout ce que l'on avoit fait contre leur gré, ne leur pouvoit nuire ; & ne laissoient pas de témoigner en diverses manieres, l'horreur & la douleur qu'ils avoient du sacrilege qu'on avoit pretendu commettre. Plusieurs se jettoient à l'heure mesme de la cendre sur la teste, d'autres se la couvroient d'un cilice, d'autres de boue, &[tous]avec une foy vive, dechiroient les linges dont on s'estoit servi dans cette action, & les jettoient dans des cloaques.

'Victor de Vite vit exercer devant ses yeux à Carthage, une violence de cette nature. Cyrila[leur pretendu Patriarche,]fit arracher un enfant de sept ans d'entre les bras de sa mere, qui estoit une dame de condition : Elle courut aprés ces ravisseurs, au milieu de toute la ville, les cheveux épars ; & l'enfant crioit de toute sa force : Je suis Chrétien, je suis Chrétien : ces impies luy fermerent la bouche, & plongerent cette petite innocente creature dans l'eau de leur faux battesme.'On fit la mesme chose, comme nous verrons, aux enfans de S. Liberat.'Il y a des martyrologes qui mettent ces enfans au nombre des Saints le 23 de mars. p.83. p.84. Boll.23.mars,p. 461.f.

'L'apprehension des horribles violences des Ariens, fit que plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe s'aller cacher, les uns dans des cavernes, & les autres dans des deserts, où on ne pouvoit les decouvrir.Comme ils y manquoient de tout,'ils mouroient de faim ou de froid, aprés avoir souffert mille autres incommoditez, mais avec cette consolation, & ce témoignage que leur conscience leur rendoit, d'avoir conservé à J. C. une inviolable foy. On trouva entr'autres dans une caverne de la montagne de Zique, le corps de Crescone Prestre de la ville de Myzente, qui estoit déja tout corrompu.'Quelques martyrologes marquent sa feste le 23 de mars.'Je ne trouve rien de la ville de Myzente. Quelques manuscrits l'appellent Quize, & on croit que c'est une ville de la Cesarienne. Vict.V.l.5.p.84. p.85. Boll.ut sup. Vand.p.144.

'Toute l'Afrique estoit donc alors dans l'affliction & dans le deuil. Ce n'estoit partout que cris, que gemissemens, & que larmes,[qui ne faisoient neanmoins qu'allumer dans les Catholiques,]une ardeur generale, mais vive & parfaite de mourir pour J.C. Plusieurs personnes de qualité & de distinction, qui avoient de grandes possessions,[ne balancerent pas,]à donner la terre pour le ciel : & ils abandonnerent[mesme genereusement aux persecuteurs,]leurs corps avec tous leurs biens. Beaucoup de dames illustres, nonobstant la foiblesse de leur complexion, rem- Vict.V.act.p.92.

porterent de glorieux trophées[dans ces saints combats,]où elles furent battues de verges à la vue de tout le monde, pour faire honte à la nature, & tourmentées par diverses sortes de supplices. Quantité de petits enfans mesmes se moquerent de ces edits de mort, & mepriserent le monde avant que d'estre en-
Gr.T.h.Fr.l.1.c. 3 p.44. trez dans ses voies trompeuses.'Enfin on ne sauroit concevoir le nombre des Martyrs que fit cette persecution. L'Afrique seule qui les envoya[au ciel,]pouvoit en rendre témoignage, aussibien que la main de J. C, qui leur distribua à tous des couronnes immortelles.

ARTICLE XXXVI.

De Sainte Denyse, S. Majoric, S. Serve, Sainte Victoire, & plusieurs autres Martyrs & Confesseurs.

Vict.v.l.5.p.74. 'UNE dame de qualité nommée Denyse, est la premiere dont Victor,"qui apparemment estoit son Evesque, nous décrive les combats. Les boureaux voyant en elle"une fermeté inebranlable, jointe à une beauté qui surpassoit celle de toutes les autres, commencerent par la vouloir depouiller, pour la fouetter ensuite. Surquoi elle leur dit, dans la confiance qu'elle avoit en Dieu: Tourmentez-moy tant qu'il vous plaira; mais accordez quelque chose à la pudeur. Ces paroles,[au lieu de les toucher, redoublerent encore leur rage; & l'ayant exposée toute nue dans le lieu de la place le plus elevé, afin que tout le monde la pust voir en cet état, ils la fouetterent si cruellement que le sang couloit de son corps comme par ruisseaux. nostra. audacem.

p.75. 'Au milieu de ses tourmens son esprit demeuroit si libre, qu'elle disoit genereusement à ses boureaux: Ministres du demon, ce que vous faites pour me deshonorer sera ma gloire & ma couronne. Ne se contentant pas d'acquerir la gloire du martyre, par ses souffrances, elle travailloit à la faire acquerir aux autres, en les animant par les paroles de l'Ecriture sainte, qu'elle possedoit parfaitement. Son exemple fut la cause du salut de presque tout
Ibid. son pays;'& il seroit difficile de conter combien elle gagna d'ames à Dieu dans sa ville.

p.74. 'Elle avoit un fils unique nommé Majoric, encore fort jeune & fort delicat. Voyant qu'il trembloit par l'apprehension des peines[qu'il alloit endurer,]elle jetta sur luy des regards perçans, & employa avec tant de force l'autorité maternelle, pour

le reprendre de sa timidité, qu'elle le rendit encore plus fort qu'elle. On le fouetta d'une maniere cruelle : & durant ce supplice, 'elle l'exhortoit à se souvenir de la robe nuptiale qu'il avoit receue dans l'Eglise Catholique, où il avoit esté battizé au nom de la Trinité sainte, à ne craindre qu'une mort eternelle, à n'aimer qu'une vie sans fin. Ces paroles le rendirent bientost Martyr. Il persevera jusques à la fin, rendit l'esprit au milieu des tourmens, & remporta une pleine & entiere victoire. Aprés qu'il fut expiré, cette genereuse mere embrassa cette hostie sainte qu'elle avoit offerte à Dieu. Elle ne pouvoit se lasser de rendre graces hautement à son infinie majesté, de la faveur qu'il luy avoit faite; & dans la consolation que luy donnoit l'esperance d'une resurrection bienheureuse, elle ne voulut point l'enterrer ailleurs que dans son logis, afin que toutes les fois qu'elle offriroit sur son tombeau, ses prieres à la tres sainte Trinité, elle eust sujet de se promettre d'estre un jour réunie à luy pour jamais. p.75.

'Il est impossible de dire avec quelle cruauté on tourmenta Dative sœur de cette bienheureuse femme, Emile medecin allié de Dative, Leoncie fille du saint Evesque[1] Germain, Terce qui rendit un illustre témoignage à la Trinité, & Boniface[2] de Sibide. [Il semble que toutes ces personnes aient souffert à Vite, & aient esté le fruit des exhortations de Sainte Denyse, aussibien que des instructions du saint Evesque Victor.] 'L'Eglise les honore tous ensemble le 6 de decembre dans les martyrologes d'Usuard & d'Adon. Mais Usuard ne parle point nommément de S. Majoric. Emile est nommé Emilien dans l'un & dans l'autre. ibid. Vand.p.187.

'Un homme de qualité de la ville de Tuburde la grande, [dans la Proconsulaire,] aussi genereux que noble, nommé "Serve, souffrit pour J. C. des tourmens presque incroyables. Aprés qu'on l'eut tout meurtri par un nombre infini de coups de baston, on l'eleva en l'air avec des poulies, audessus de toute la ville, & puis ayant tout d'un coup lasché les cordes, on le laissa tomber de tout son poids, comme une pierre sur le pavé. On le traina ensuite tant de fois sur des pierres pointues & coupantes, que sa peau dechirée en pieces pendoit sur son ventre, sur ses costes, & sur son dos. C'est luy qui n'avoit guere moins enduré sous le regne de Genseric, pour n'avoir pas voulu reveler le secret d'un de ses amis. Ainsi l'on peut juger avec quelle joie il souffroit alors pour la défense des Mysteres de sa foy, & pour celui dont il attendoit une recom- Vict.p.75. Note 14.

1.' apparemment de celui de Peradame, le seul qu'on connoisse en temps là V.5 Vand.p.186.
2'. On ne sçait ce que c'est. Vand.p.187.

Vand. p. 187. pense infinie.'Adon qui le nomme Servile, le joint le 6 de decembre avec les autres Confesseurs, dont nous venons de parler. Le martyrologe Romain le marque en particulier le lendemain, & luy donne la qualité de Martyr.

V. A. p. 75. 'On ne peut pas, dit Victor, raporter tout ce qui se passa dans la ville de Culuse, [aussi dans la Proconsulaire,] ni mesme conter p. 76. combien il y eut de Martyrs & de Confesseurs.'Entre ceux là, une dame nommée Victoire, témoigna un courage qui répondit à son nom. Elle demeura fort longtemps suspendue en presence de son mari, de ses enfans, & de tout le peuple. Son mari qui avoit abandonné la foy,"s'efforçoit de la rendre compagne de son malheur. Mais elle boucha ses oreilles aux charmes de ce serpent, detourna ses yeux des pleurs de ses enfans, & par un genereux mepris des sentimens de la terre, elle eleva son cœur dans le ciel. Comme les boureaux virent qu'à force d'estre suspendue, ses epaules estoient"toutes demises, & qu'elle ne donnoit plus aucun signe de vie, ils la dependirent toute morte. Car Victor dit qu'elle l'estoit effectivement. Elle revint cependant quelque temps aprés, & elle assuroit depuis qu'elle avoit vu une vierge qui luy avoit touché tous les membres, & qu'aussitost elle s'estoit Vand p. 187. trouvée dans une parfaite santé.'C'est sans doute cette Sainte qu'Adon marque aussi le 6 de decembre sous le nom de Victrix: & cette Sainte avec Servile & Majoric qu'il met les trois derniers, sont assurément les trois qu'Usuard marque sans les nommer. Les auteurs du martyrologe Romain, qui n'y ont pas pris garde, ont copié d'Usuard, & puis ont ajouté S. Majoric, & mis Anal. t. 3. p. 415. 416. S. Serve le lendemain.'Le P. Mabillon croit que S. Victoire peut estre la Sainte de mesme nom, qui est marquée vers le 25 d'octobre dans le calendrier de Carthage. Mais il reconnoist en mesme temps que l'Afrique a eu plusieurs Saintes Victoires.

(marginal notes: &c. — avulsu)

ARTICLE XXXVII.

Martyre de S. Victorien Proconsul, & de deux freres.

[LEs Vandales avoient, ce semble, gardé les noms des magistrats usitez sous les Romains, comme faisoit Odoacre Vict. V. l. 5. p. 76. en Italie.]'Au moins ils avoient encore un Proconsul à Carthage. Celui qui l'estoit alors, estoit un Catholique d'Adrumet, nommé Victorien, le plus riche de toute l'Afrique; & Huneric estoit assuré de sa fidelité par l'experience qu'il en avoit eue dans diver-

ses

ses commissions où il l'avoit employé.[Ainsi hors une femme, (car on ne dit point qu'il fust marié,)il avoit tout ce qui peut faire tomber un homme, les grandes charges, les richesses, & les bonnes graces du prince. Mais Dieu voulut faire voir en sa personne que le plaisir victorieux de sa grace est plus fort que tout ce que le monde peut avoir d'attrait.]

'Huneric luy envoya dire, comme à un ami, que s'il vouloit faire ce qu'il desiroit de luy. Il le considereroit plus que nul autre. A quoy ce grand serviteur de Dieu fit sans témoigner aucune » crainte cette genereuse réponse: Le Roy peut me faire bruler, » ou m'exposer aux bestes, ou me tourmenter par toutes sortes de » supplices, mais je ne consentirai jamais à ce qu'il desire, parce- » que ce seroit violer le battesme que j'ay receu dans l'Eglise Ca- » tholique. Quand mesme il n'y auroit point d'autre vie que celle- » ci, & que je n'en espererois point une eternelle, qui est seule ve- » ritable, je ne pourrois jamais me resoudre pour une gloire de » peu de durée, d'estre ingrat à celui qui m'a confié le precieux » depost de la foy que j'ay en luy. Voilà ce que me fait dire la con- » fiance que j'ay en J. C, mon Dieu & mon Seigneur; & vous pou- » vez l'aller raporter au Roy. Cette réponse irrita de telle sorte la fureur de ce tyran, que les tourmens qu'il luy fit souffrir sont inconcevables. Il les endura tous dans la vue de Dieu avec une joie nompareille, & aprés avoir heureusement achevé sa course, il remporta la couronne du martyre.'L'Eglise l'honore le 23 de mars, auquel son nom est marqué dans un grand nombre de martyrologes. p.76. Boll.23.mars,p. 460.461.

'Elle joint avec luy deux freres d'Aquæ-regiæ, qui souffrirent à Tombaie.'Ces villes sont toutes deux dans la Byzacene: &'l'Evesque de la premiere estoit peri.ᵃLes deux freres dont nous parlons, pleins de confiance, mais en Dieu [seul,]s'estoient promis l'un à l'autre avec serment, sur le corps & le sang de J. C, qu'ils souffriroient tout pour la foy, avec une egale fermeté, & ils prierent les boureaux de leur faire endurer le mesme supplice. On commença par les pendre avec des pierres attachées aux piez: & comme on les laissoit une journée entiere en cet état, la douleur fit que l'un des deux pria qu'on le detachast, & qu'on luy donnast un peu de delai. Son frere[touché d'une douleur bien differente,]craignant qu'il ne renonçast la foy, luy cria aussitost: » Ah mon frere que faites-vous? Est-ce là ce que nous avons pro- » mis à J. C. Je vous accuserai moy mesme, lorsque nous compa- » roistrons devant son throne redoutable: Par ces paroles, & d'au- Ibid. Vict.V.l.4.p.62. 65. ᵃ l.5.p.77.

tres semblables, il fortifia son frere de telle sorte, qu'il cria tout « d'un coup à haute voix: Ajoutez supplice à supplice, & qu'il n'y « ait point de cruautez que vous n'exerciez sur nous: Je ne ferai « jamais que ce que fera mon frere. «

p.72. 'On les brula ensuite avec des lammes de fer toutes rouges, on les dechira avec des ongles de fer, & on les tourmenta si longtemps & en tant de manieres, que les boureaux s'y lasserent. Ils les laisserent donc enfin, en disant; L'exemple de ces gents-ci « corrompt tout le peuple, & nul ne se convertira à nostre religion. « Et ce qui les portoit principalement à parler ainsi, c'est qu'on ne voyoit dans ces deux Saints aucune marque des tourmens qu'ils enduroient.

Ibid. 'Il y eut en effet plusieurs autres Martyrs qui souffrirent au mesme lieu. Victor ne dit point si ces deux freres moururent alors. Les martyrologes qui les mettent au rang des Martyrs, paroissent l'avoir cru de la sorte. [Mais je ne sçay si le miracle que Dieu fit en leur faveur permet de le croire.]

****

ARTICLE XXXVIII.

Des Confesseurs de Tipase qui eurent la langue coupée.

Vict.V.l.5.p.77| Vand p.190. [IL n'y a rien de plus celebre dans toute l'histoire de cette persecution,]'que ce qui arriva à Tipase dans la Mauritanie Cesarienne. Les Ariens, pour perdre les ames, y ordonnerent un Evesque de leur secte nommé Cyrille, qui avoit esté secretaire [du Roy,]ou plutost, selon une autre leçon, un secretaire de

Men.7.dec.p.110. Cyrila[leur Patriarche. Je ne sçay si ce seroit]'ce Bulimande Evesque Arien que les Grecs disent avoir allumé avec Cyrille, la

Vict.p.77. persecution d'Huneric.'Des qu'on sceut à Tipase l'ordination de ce faux Evesque, toute la ville se mit en mer, & se retira en Espagne, à la reserve de fort peu de personnes, qui ne purent trouver moyen de s'embarquer. L'Evesque Arien employa au commencement les caresses, & puis les menaces, pour faire changer de religion à ceux qui estoient restez: mais Dieu les fortifia de telle sorte, qu'ils se moquerent de sa folie. Ils s'assemblerent mesme tous dans une maison, où ils celebrerent les divins Mysteres sans se cacher. [La generosité de cette Eglise est d'au-

l.4.p.70. tant plus remarquable,]'que Reparat son Evesque, s'estoit perdu par sa lascheté.

l.5.p.77. 'L'Evesque Arien voyant cette fermeté inebranlable des Catholiques, en donna secrettement avis à Carthage, & Huneric

tout en colere, envoya un Comte, avec ordre de faire venir dans la ville toute la province, & de faire ensuite couper au milieu de la place, à ces genereux Catholiques, la main droite & la langue jusqu'à la racine. Cela fut executé: mais par un effet de la grace toutepuissante du S. Esprit, ils parlerent,'& parlent encore, dit Victor, comme ils faisoient auparavant. Que si quelqu'un trouve ce miracle incroyable, qu'il aille à Constantinople, continue le mesme auteur; & il y verra l'un d'eux nommé Reparat qui est Soudiacre & qui parle parfaitement bien: Il est respecté de tout le monde dans le palais de l'Empereur Zenon, & l'Imperatrice mesme a une veneration toute particuliere pour luy. p.78.

'Cette merveille si extraordinaire, dont l'autorité seule de Victor ne nous permettroit pas de douter, est encore attestée par plusieurs auteurs qui en ont esté témoins oculaires.'Evagre cite sur cela une constitution de l'Empereur Justin.[a]Il veut dire Justinien,[b]qui dans une loy faite aprés la conqueste de l'Afrique, assure avoir vu quelques uns de ces hommes venerables, qui par un miracle visible, parloient sans avoir de langue. L'Empereur Justinien dit qu'il en avoit vu plusieurs.'Le Comte Marcellin dit aussi qu'il avoit vu à Constantinople plusieurs de ces Saints, qui ayant eu la main & la langue coupée, conservoient neanmoins l'usage entier de la parole. Il ajoute qu'Huneric ayant fait souffrir le mesme supplice à un jeune homme muet de naissance, il parla aussitost qu'on luy eut osté l'instrument de la parole, & rendit graces à son createur, qui luy donnoit plus qu'il n'avoit pu perdre pour luy. Il semble dire qu'il estoit sourd de naissance aussibien que muet; ce qui ne l'avoit pas empesché d'avoir une foy parfaite en J. C. Bar.484.§ 85. Eva.l.4.c.14.p.391.a. a n.p.105.1.a.b. b Codi.J.1.t.117.l.1.p.143. Marc.an.484.

'Un philosophe Platonicien de ce temps là nommé Enée de Gaze, qui écrivoit à ce qu'on pretend sous Zenon mesme,[c]mais toujours avant la ruine de l'Etat des Vandales,[c'est à dire avant 533,]'dit que non seulement il avoit vu ces personnes, & les avoit entendu parler distinctement, mais que ne pouvant en croire ses oreilles, il avoit voulu s'en assurer par ses yeux; qu'il leur avoit fait ouvrir la bouche, & qu'il avoit vu leur langue coupée si fort jusqu'à la racine, qu'il s'étonnoit aprés cela, non pas de ce qu'ils parloient encore; mais de ce qu'ils n'estoient pas morts de ce supplice.'Il pretend que ces personnes n'avoient commencé à parler que le troisieme jour aprés qu'on leur eut coupé la langue. [Et Dieu peut avoir voulu exercer leur patience, avant que de Vand.p.483.484. c Bib.P.t.12.p.659.b. d.e. d.

1. miserabiliter. Ne faut il pas mirabiliter?

Proc.b.Vand.l. 1.c.8.p.146.c. signaler sa gloire en eux.]'Procope dit aussi que lorsqu'il écrivoit la guerre des Vandales,[aprés 533,]il y avoit encore à Constantinople quelques unes de ces personnes. Mais deux d'entr'eux ayant eu moins de courage pour resister aux attraits de la volupté, que pour souffrir les supplices, perdirent tout à fait l'usage de la parole.

Gr dial.l.3 c.32. p.197.d.e. 'S. Gregoire le Grand ne le dit que d'un. Car il parle aussi de ce miracle, & dit que c'estoit une chose connue de beaucoup de vieillars. Estant à Constantinople, il y trouva un Evesque, qui l'assura d'avoir luy mesme entendu ces Saints, & avoir vu aussibien que beaucoup d'autres, leur bouche ouverte sans langue. Pour ce qu'il dit que c'estoient des Evesques, & que cela arriva du temps de Justinien,[c'est une marque de l'alteration que le temps ajoute toujours à la verité. Ce n'est pas qu'Huneric n'ait pu estre aussi cruel, & Dieu aussi bon envers des Evesques. Mais ni Victor de Vite, ni aucun autre auteur original ne l'a remarqué.

Vict.T.p.4.1. Hors un ou deux,]'ces Confesseurs jouirent de cette grace jusques à la mort, à la vue de toute la ville de Constantinople, où ils moururent & furent enterrez[honorablement.]Victor de Tune parle d'un Evesque d'Afrique mort à Constantinople, qui Men p.121. fut enterré auprés d'eux.'Les Grecs les honorent dans leurs Ménées le 7 de decembre: Ils disent qu'ils estoient au nombre de 60,[sans ceux qui se retirerent sans doute en d'autres endroits Vand p.115. qu'à Constantinople.]'Un chronologiste veut que"le nombre en *innumeri.* Men.p.121. fust infini.'Les Grecs pretendent que ces 60 estoient tous Evesques, &"les plus capables de soutenir la verité. Ils ont plus de λογιώτατοι. raison de remarquer que beaucoup d'auteurs ont parlé du miracle fait en leur faveur. Ils ne disent point[non plus que S. Gregoire,]qu'il y en ait eu plus d'un, qui ait merité d'estre privé de cette grace.

ARTICLE XXXIX.

De Saint Liberat medecin, & de S. Liberat Abbé.

[IL nous reste encore à parler de ce qui se passa à Carthage,] Vict V.l.5.p.81. 'où deux marchands nommez tous deux Frumence, furent Boll.23 mars,p. 460 461. couronnez par un illustre martyre.'Les martyrologes en marquent la feste le 23 de mars.

[Ce fut aussi ce semble à Carthage, qu'arriva l'histoire de S.

Liberat]l'homme de consideration, qui exerçoit la medecine. Il Vit.p.14.
fut arresté avec sa femme, & on les mit tous deux dans une mes-
me prison, mais separez, en sorte qu'ils ne se pouvoient voir, ni
se parler: Les Ariens,[qui s'estant declarez contre la verité eter-
nelle, pouvoient bien employer le mensonge pour soutenir le
» mensonge,]vinrent dire à la femme: Cessez d'estre opiniatre,
» puisque vostre mari a obeï au commandement du Roy, & est
» maintenant Chrétien, comme nous. Elle répondit: Que je le
» voie, & je ferai aprés cela ce que Dieu m'inspirera.

'On la tira donc de prison, & on la mena[à la place,]où elle p.14.
trouva son mari[1]tout auprés du tribunal au milieu d'un grand
nombre de personnes. Dans la croyance qu'elle avoit, que ce
qu'on luy avoit raporté estoit veritable, elle se jetta sur luy, le
» prit à la gorge, & l'etouffoit presque en luy disant: Miserable, &
» reprouvé que vous estes, indigne de la grace & de la misericor-
» de de Dieu! Quoy pour un peu d'honneur temporel voulez vous
» perir eternellement? De quoy vous serviront vos richesses? Cet
» or & cet argent vous empescheront-ils de bruler dans le feu
» d'enfer? Elle ajouta encore d'autres choses semblables. Mais Li-
» berat se contenta de luy répondre: D'où vient ce transport, ma
» femme? Que vous estes-vous donc persuadée, ou qu'a-t-on pu
» vous dire de moy? Je demeure ferme, par la misericorde de
» Dieu, dans la foy Catholique, & rien ne fera jamais capable de
» me faire departir de cette croyance. Ainsi la fourberie des here-
tiques fut decouverte, & ils n'en remporterent que la juste con-
fusion qu'ils meritoient.

'Le Roy commanda[ensuite]que Liberat fust mené en exil Ibid.
avec sa femme & ses enfans, qui estoient encore tout petits.
Mais l'impieté Arienne s'avisa de separer ces enfans d'avec leur
pere & leur mere, afin d'ebranler leur vertu par ces sentimens si
tendres que la nature inspire aux peres pour leurs enfans. Cet
ordre fut executé, & comme Liberat, en se voyant enlever ceux
qu'il aimoit si tendrement, estoit prest de verser des larmes, sa
femme les arresta, & les fit secher dans le mesme moment sur le
» bord de ses yeux par cette vive remontrance: Voulez-vous donc,
» mon cher mari, perdre vostre ame, par l'amour que vous avez
» pour vos enfans. Ne pensez non plus à eux que s'ils n'avoient ja-
vendicatum » mais esté au monde. J. C. en"prendra soin luy mesme, comme
est. » estant à luy: Car ne voyez-vous pas qu'ils crient de toute leur

1. *pro tribunalibus connexum*, ce qui semble marquer qu'il estoit enchainé. Mais s'il l'eust esté, sa femme n'auroit elle pas jugé par là qu'il n'avoit point apostasié.

force, qu'ils sont Chrétiens? Malgré leurs cris & leur resistance,
Boll.p.461.462. les Ariens les rebattizerent par force.'Divers martyrologes mettent S.Liberat & sa femme le 23 de mars, ajoutant qu'ils souffrirent mesme la mort : & ils joignent[1] leurs enfans aussi avec eux. 1.
Mais on ne cite rien de plus ancien que Pierre des Noels.

Vict.p.8|act.p.92. 'Ce fut aussi à Carthage que souffrit un autre S. Liberat Abbé, avec six de ses moines, Boniface Diacre, Serve & Rustique Sou-
n p.6|Vand.p.94.95. diacres, Rogat, Septime, & Maxime.'Nous avons les actes de ces Saints joints dans les manuscrits avec l'histoire de Victor de Vite, & quelques uns mesme les luy attribuent formellement.
p.96.97. 'Adon & Notker sont de ce nombre :[de sorte qu'on peut croire que Victor aprés avoir marqué leur martyre en un mot dans l'histoire generale de la persecution, en a voulu faire encore une
p.95.96. description particuliere.]'Il le promet mesme, selon quelques
p.97.98 manuscrits, mais qu'on ne juge pas estre les meilleurs.'On croit aussi y trouver son caractere & son style,[quoiqu'il puisse y avoir
p.98. quelque chose de plus affecté.]'Mais il importe peu de savoir si ces actes sont, ou ne sont pas de Victor de Vite, puisqu'on ne peut douter qu'ils ne soient d'un auteur de ce temps là,[fort instruit de tout ce qu'il raporte, & qui écrivoit avant le regne de Thra-
Gr.T.h Fr.l.2. c.3.p.50. samond,]'sous lequel S. Vindemial[a] ajouta le titre de Martyr à v.5
ceux que ces actes luy donnent.

Vand.p.103. 'Liberat quoiqu'Abbé, est nommé dans ces actes aprés les Sou-
p.109. a Vict.V.act.p.92|l.4 p.64. diacres,'sans doute parcequ'il n'estoit que laïque.[a]Leur monastere estoit dans le diocese de Capse ville de la Byzacene, qui avoit alors pour Evesque S. Vindemial. Ils furent amenez à Carthage, où ayant d'abord esté tentez par toutes sortes de promesses, ils repousserent cette tentation en s'écriant : Une foy, un Seigneur, un battesme. Faites ce que vous voudrez de nos corps, & gardez pour vous les biens que vous nous promettez; & avec lesquels vous perirez bientost. Comme on les vit inebranlables aux promesses, on les fit mettre chargez de chaines dans un cachot, où les Fideles, par le moyen des presens qu'ils faisoient aux gardes, les visitoient jour & nuit, & apprenoient d'eux à souffrir avec joie pour la verité.

p.93. 'Le tyran qui le sceut, les fit charger de chaines encore plus pesantes, & ordonna qu'on les tourmentast par des supplices tous nouveaux. Il commanda[enfin]qu'on les mist tous liez dans un vaisseau plein de fagots, & d'autre bois propre à bruler, & que quand le vaisseau seroit en pleine mer, on y mist le feu. Ils sorti-

1. On dit qu'ils furent noyez, sur ce que dit Victor, qu'ils furent rebattizez.

rent donc de la prison pour estre conduits au supplice, accompagnez du peuple de Dieu, & chantant tout haut par les rues : Gloire à Dieu dans les cieux,"& d'autres paroles de l'Ecriture. &c.
'Ils exhortoient aussi le peuple à ne point craindre les tribulations de la vie presente, & à donner sa vie pour celui qui est mort pour nous. p.94.

'Les Ariens faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour separer de cette sainte troupe Maxime qui estoit"encore extremement jeune ; & ils luy disoient : Mon pauvre enfant, pourquoi cours-tu à la mort ? Laisse-les là. Ne vois-tu pas bien que ce sont des fous. Mais l'enfant leur répondoit avec la sagesse d'un vieillard ; Personne ne me separera de mon pere Liberat, & de mes freres qui m'ont elevé dans le monastere. J'ay vécu avec eux dans la crainte de Dieu ; je veux aussi mourir avec eux, parceque j'espere d'avoir part à la mesme gloire. Le Seigneur qui a fortifié les sept freres Macabées, ne permettra point non plus qu'aucun de nous sept manque à son devoir. Ibid. *infantulus.*

'Ils arriverent enfin au vaisseau destiné pour leur supplice, où soit par ordre du Roy, soit par la cruauté des ministres, on leur étendit les mains & les piez à des poteaux[1] non avec des cordes, mais avec des cloux. On mit ensuite le feu au bois : mais il s'éteignit en mesme temps à la vue de tout le monde : Et il s'éteignit de mesme autant de fois qu'on s'efforça de l'allumer.'Le tyran confus & irrité tout ensemble de ce miracle, ordonna qu'on assommast les Saints comme des chiens à coups de rames. Ainsi ils consommerent leur martyre par le bois, comme ils avoient mis toute leur confiance dans le bois, [sur lequel avoit voulu mourir le chef des Martyrs.] Leurs corps furent jettez dans la mer, qui au lieu de les retenir trois jours, comme c'est l'ordinaire, les poussa aussitost au bord. De quoy on dit que le tyran, tout endurci qu'il estoit, témoigna estre effrayé. Les saints corps accompagnez par tout le peuple, & le Clergé de Carthage, & portez [en partie] par les saints Diacres Salutaire & Muritte, qui avoient déja confessé trois fois J. C, furent conduits au monastere de Begua, qui tenoit à la basilique de Celerine, & ils furent inhumez avec les hymnes ordinaires. Ibid. p.95.

'Les actes de ces Saints, portent qu'ils souffrirent le 2 de juillet.'Que si Usuard, Adon, [Notker,] & d'autres les mettent le 17 d'aoust, ce peut estre à cause de quelque translation :ᵃSans la difference du jour, il seroit aisé de croire que ce sont les Martyrs p.91. Bar.17.aug. Vand p.98. ᵃ Vand.p.99. 100.

1. 'Quelques uns lisent d'une autre maniere, [mais dont je ne voy pas bien le sens.] Vand.p.105.a.o.

"de Cape, marquez dans le calendrier de Carthage vers le 12 de novembre.[*Je ne voy pas que la suite de Victor nous permette de dire qu'ils aient souffert en une autre année qu'en 488.] Capitanorum. *Note 15.

ARTICLE XL.

Cinq cents Ecclesiastiques de Carthage bannis : Generosité de S. Muritte, & de douze enfans.

Vict.V.act.p.95. 'SAINT Salutaire & S. Muritte, qui avoient déja confessé trois fois J. C, lorsqu'ils s'honoroient en portant les reliques des Martyrs,'acquirent encore depuis une nouvelle couronne. Bar.484.§103. Vict.V.l.5.p.79. 'Car aprés que S. Eugene eut esté banni, tous les Ecclesiastiques de Carthage au nombre de 500, ou plus encore, furent reduits à l'extremité par la faim & par toutes sortes de tourmens,'& enfin envoyez en exil,'sans en excepter mesme les enfans qui estoient Lecteurs.[Nous ne connoissons de cette sainte troupe, que les deux que nous venons de nommer,]Salutaire & Muritte, l'un Archidiacre, & l'autre le premier aprés luy. p.79.80. p.79.

Ibid. 'Mais il ne faut pas passer sous silence la liberté genereuse que Muritte fit paroistre sur tous les autres, lorsqu'on les"tourmentoit au milieu de Carthage. Elpidifore, l'un des plus cruels executeurs de la fureur du tyran, avoit esté choisi pour faire souffrir à ces saints Confesseurs de J. C, toutes sortes de supplices. Il avoit esté battizé par les Catholiques dans l'eglise de Fauste, & Muritte l'avoit receu au sortir des Fonts : mais depuis il avoit quitté la foy, & nul autre n'estoit si acharné que luy à persecuter l'Eglise de Dieu. Aprés que les Prestres eurent esté tourmentez l'un aprés l'autre, & ensuite l'Archidiacre Salutaire, on fit venir Muritte, parcequ'il estoit le second en ordre. cæderentur.

Ibid. 'Lorsqu'on alloit depouiller ce venerable vieillard, pour l'étendre sur le chevalet, il tira les linges dont il avoit autrefois couvert Elpidifore au sortir des Fonts, les deploya afin que chacun les vist, & adressa sa parole à cet apostat, qui estoit assis sur son tribunal, tout transporté de rage contre les défenseurs de la vraie foy : Voici, ô Elpidifore, vous qui estes le ministre de l'erreur, voici des linges qui vous accuseront devant la majesté de Dieu, lorsqu'il viendra juger les hommes. Je les ay gardez avec soin, pour estre contre vous un témoignage de l'apostasie, qui vous precipitera dans l'abysme[de feu]& de souffre. Ces linges qui vous ont environné lorsque vous estes sorti pur de l'eau du battesme,"

» battefme, redoubleront voftre fupplice, quand vous ferez enfeve-
» li dans les flammes eternelles. Ces paroles firent fondre en pleurs toute la ville : '& il ajouta encore plufieurs autres chofes de cette force, fans qu'Elpidifore qui fentoit déja dans le feu, dont fa confcience le bruloit, l'ardeur des feux eternels, ofaft répondre un feul mot. p.79.80.

'Quand l'ordre eut efté donné d'envoyer les Confeffeurs en exil, ils partirent de Carthage preparez à toutes fortes de rigueurs, fans que la vue de l'exil fi cruel auquel ils eftoient condannez, les puft empefcher de fe rejouir en Dieu. 'Ils furent bannis en un lieu fort eloigné : & avant qu'ils y arrivaffent, on envoya à la perfuafion des Evefques Ariens, des hommes violens & impitoyables, pour leur ofter avec une cruauté barbare ce peu de vivres que la compaffion des Chrétiens leur avoit donnez : furquoi p.80. Ibid.
» chacun d'eux difoit & de tout fon cœur : Je fuis forti nud du ven-
» tre de ma mere, & je m'en vas tout nud en exil : Dieu fçait bien
» nourrir ceux qui ont faim, & vétir les nus dans le defert. Deux freres Vandales, qui des le regne de Genferic, avoient diverfes fois efté Confeffeurs, abandonnerent toutes leurs richeffes pour fuivre ces Ecclefiaftiques dans leur exil ; & leur mere eut auffi affez de courage pour faire la mefme chofe. [L'Eglife honore tous ces Saints conjointement avec S. Eugene leur chef, le 13 de juillet dans les martyrologes d'Ufuard & d'Adon, & dans quelques autres.]

'Il y avoit, comme nous avons dit, entre ces Ecclefiaftiques, beaucoup d'enfans Lecteurs, [que l'on elevoit ainfi des l'enfance dans le Clergé, pour les rendre capables d'en remplir un jour les premieres charges.] 'Nous en avons déja vu d'autres dans cette hiftoire, [& on en trouve de mefme plufieurs exemples dans l'Eglife d'Orient.] 'Comme de S. Euthyme, qui fut fait Lecteur à trois ans par l'Evefque de Melitene. ᵃCet endroit feul de Victor, fuffit pour montrer qu'ils eftoient regardez comme du corps du Clergé ; [& affurément on ne les banniffoit que par cette feule raifon.] p.79.80. l.1.p.25. Boll.20.jan.p. 302.§4 5. a Vict.p.79.80.

'De ce grand nombre donc que l'on exiloit avec le refte du Clergé de Carthage, un nommé Teucaire, alors apoftat, qui avoit efté Lecteur, & leur maiftre, en fit feparer douze qu'il favoit avoir meilleure voix, & avoir mieux appris le chant. Ces enfans voyant qu'on les vouloit feparer des autres Confeffeurs, '& les faire retourner, conceurent une telle crainte de tomber dans les precipices de l'erreur, qu'ils embraffoient avec foupirs p.80. p.81.

& avec larmes, les genoux de leurs compagnons, ne voulant point absolument les quitter. Mais les heretiques mettant l'épée à la main, les tirerent par force & les ramenerent à Carthage.

p.81. 'On' usa d'abord de caresses envers eux pour les gagner comme des enfans; mais ils firent voir qu'ils n'estoient point enfans, & que leur cœur éclairé de la lumiere de l'Evangile, ne s'endormoit point dans les ombres de la mort. Les Ariens plus irritez que confus, les dechirerent à force de les fouetter, & peu de jours aprés, avant que leurs plaies fussent gueries, ils leur en firent de nouvelles, non plus avec des verges, mais à grands coups de bastons. Dieu les fortifia neanmoins de telle sorte, que la foiblesse de leur age ne succomba point sous les tourmens, & leur esprit s'affermit au contraire de plus en plus dans la foy: Carthage les honore maintenant, dit Victor, avec une affection nonpareille, & regarde comme les douze Apostres, cette troupe de douze jeunes enfans. Ils demeurent ensemble, mangent ensemble, chantent ensemble, & se glorifient ensemble au Seigneur. 'Ces douze enfans sont marquez par quelques uns au nombre des Saints le 23 de mars.

Boll. 23. mars, p. 462. § 1.3.

✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝✝

ARTICLE XLI.

Divers Vandales souffrent d'horribles tourmens pour la foy: Quelques remarques sur cette persecution.

[HUNERIC ne traita pas mieux que les autres, les Catholiques de sa nation, ou plutost Dieu qui ne fait acception de personne, voulut que des Vandales eussent part à ses plus grandes graces aussibien que les Romains. Plusieurs d'entr'eux s'estant convertis, demeurerent tres fermes dans la foy.]'On ne sauroit exprimer les diverses sortes de tourmens que les autres Vandales leur firent souffrir. Quand on s'arresteroit à ce qui s'est passé seulement à Carthage, on ne pourroit pas mesme faire une liste toute simple des noms des instrumens qu'on employa pour les tourmenter. Les effets en paroissent encore maintenant aux yeux de tous, dit Victor; car on voit les uns sans mains, les autres sans yeux, les autres sans piez, les autres sans nez, & sans oreilles, & d'autres ont la teste enfoncée dans les epaules, à force d'avoir esté suspendus en l'air[par les mains,]au haut des maisons, où ils servoient de jouet à ces barbares, qui se les poussoient

Vict. V. l. 5. p. 78.

Vand. p. 80.

1. Il y a ici un *non* dans l'edition du P. Chifflet, que le P. Ruinart oste dans la sienne.

les uns aux autres : Quelquefois les cordes où ils estoient attachez se rompoient ; & comme ils tomboient de fort haut, plusieurs se cassoient la teste, d'autres se crevoient les yeux, d'autres se brisoient les os, & ainsi expiroient sur le champ, ou bientost aprés.

'Que si quelqu'un considere cela comme une fable, continue Victor, il n'a qu'à s'en informer d'Urane, qui estoit alors Ambassadeur de l'Empereur Zenon auprés d'Huneric : car la pluspart de ces choses se sont passées en sa presence ; parceque s'estant vanté lorsqu'il arriva à Carthage, qu'il venoit en faveur des Eglises Catholiques ; ce tyran, pour luy montrer qu'il ne craignoit qui que ce fust, disposa plusieurs boureaux & les plus cruels dans les rues, & dans les places par où cet Ambassadeur devoit passer en allant au palais & s'en retournant. C'estoit faire une étrange injure à l'Empire Romain, & insulter bien insolemment à sa foiblesse.[Mais la revolte d'Illus contre Zenon qui arriva cette année selon Marcellin, pouvoit rendre Huneric assez fier pour ne le pas craindre.] p.78.

'Entre tous ces Confesseurs Vandales, Victor ne particularise que l'histoire de Dagila femme d'un maistre d'hostel du Roy. Nous avons vu qu'elle avoit déja confessé plusieurs fois J.C. sous Genseric. Sa qualité & la foiblesse de sa complexion, n'empescherent point qu'on ne luy donnast tant de coups de fouet & de baston, qu'il ne luy resta plus aucune force : puis on la relegua dans un lieu sauvage & sterile, où elle ne pouvoit recevoir aucune consolation de personne. Elle quitta cependant avec joie pour y aller, sa maison, son mari, ses enfans : & comme depuis on luy permit de passer dans un autre desert moins affreux, où elle pouvoit avoir la satisfaction de voir ceux qui souffroient comme elle pour la foy ; elle se tenoit si heureuse d'estre privée de toute consolation humaine, qu'elle pria qu'on la laissast où elle estoit. p.78.79.

[Voilà l'image que Victor nous a laissée de la persecution de l'Eglise d'Afrique par Huneric ; & selon cette image,]'on peut dire que jamais persecution ne fut plus cruelle, non pas mesme celle de Diocletien,[quoiqu'on y ostast assez rarement la vie du corps à ceux à qui on s'efforçoit par les traitemens les plus barbares de ravir celle de l'ame.'Cependant Victor témoigne en divers endroits qu'il abrege, & mesme qu'il omet plusieurs choses. Il ne parle que de ce qui s'est passé en Afrique : & on ne peut douter que la persecution ne se soit étendue aussi dans la Sardaigne, & les autres isles que possedoient les Vandales.'Il semble dire en un en- Men.7.dec.p.120. Vand.pr.p.17.18. Vict.v.l.1.p.16.

droit que Genseric avoit aussi persecuté cruellement les Catholiques dans la Dalmacie, & dans plusieurs autres provinces qu'il nomme,[mais dont pour la pluspart, Genseric n'a jamais esté le maistre. Ainsi il faut l'entendre des ravages que ce pirate y avoit faits, comme ennemi de l'Empire, ou plutost du genre humain.]

Isid.chr.V.p.735. 'Saint Isidore de Seville veut qu'il ait banni non seulement tous les Evesques, mais mesme tous les Ecclesiastiques de l'Afrique.

Vict.l.4.p.51.53. 'Je ne voy pas que son edit fust plus formel contre les Ecclesiastiques, que contre les laïques;[& Victor ne le dit que des Ecclesiastiques de Carthage.]

Isid.ut sup. 'S. Isidore conte outre cela environ quatre mille moines ou laïques releguez dans des deserts.[Il l'a pris de

Vict.T.p.4.1. Victor de Tune,]'qui entre ces deserts, nomme ceux de Tubunes, de Macri, & de Nippes.

Men.p.110. 'Les Grecs font, comme on a dit, une memoire generale le 7 de decembre, de tous les Martyrs d'Afrique sous Huneric. Ils disent que les Catholiques s'estant assemblez dans une eglise pour celebrer les saints Mysteres, les Ariens mirent le feu à l'eglise, & la brulerent avec tous ceux qui y chantoient les louanges

p.11. de Dieu; ce qu'Huneric témoigna fort approuver.'Ils marquent deux Evesques brulez,[au lieu que Victor ne le dit que de Saint Lætus. Et il n'est pas impossible que dans ce grand nombre de cruautez, Victor en ait ignoré ou oublié quelques unes. Mais il faut toujours se souvenir que ce sont des Grecs qui parlent; &

p.110. nous ne pouvons point absolument recevoir]'ce qu'ils disent, que Huneric avoit ordonné de tuer aussitost ceux qui ne voudroient

p.111. pas se faire rebattizer par les Ariens,[ni ce qu'ils ajoutent,]'qu'on trancha en une seule fois la teste à 300 personnes de Carthage, parcequ'ils ne vouloient pas estre Ariens.

ARTICLE XLII.

Famine effroyable: Huneric meurt: Gontamond son successeur rappelle Saint Eugene.

[DIEU ne tarda guere à punir de si horribles cruautez exercées contre ses serviteurs, par la mort effroyable d'Huneric, qui arriva avant que l'année de la grande persecution fust achevée. Mais il voulut luy faire voir auparavant la punition de tout son peuple, par une secheresse qui causa dans l'Afrique une famine generale.]

Vict.V.l.4.p.85.87. 'Victor en parle amplement, & il la décrit comme la plus gran-

de dont on ait peuteſtre jamais entendu parler. Tous les beſtiaux y perirent. Les chemins, les montagnes, & les places meſmes des villes eſtoient couvertes de morts. Tout commerce ceſſa: Divers lieux fort peuplez demeurerent entierement deſerts.'Un nombre infini de perſonnes déja à moitié mortes, couroient en foule à Carthage. Mais Huneric craignant qu'ils n'y miſſent la peſte, commanda qu'on les fit retourner chacun d'où ils venoient: & ils moururent en chemin. p.87.

'Les Vandales enrichis des depouilles de toute l'Afrique, trouverent alors que le grand nombre de leurs eſclaves, eſtoit une veritable miſere, chacun les laiſſa aller où ils voulurent, ou plutoſt où ils purent; car la faim les arreſta bientoſt.'Si la famine n'euſt eſté que mediocre, ils euſſent peuteſtre perverti un grand nombre de Catholiques, en leur offrant de quoy vivre: mais on ſavoit bien qu'ils n'avoient pas le moyen de leur en donner. Ibid. Ibid.

innumeras ſtrages. [Ce fut durant cette famine,]'& au milieu"du carnage des Catholiques, qu'Huneric, qui eſtoit la cauſe de tous ces maux, termina ſa cruelle domination'par une mort digne de ſa vie. Car il fut tout vivant mangé des vers;ᵃ& il expira enfin en vidant tous ſes inteſtins de meſme qu'Arius ſon pere.ᵇSon corps tout pourri tomboit par pieces: & on peut dire que l'on enterra plutoſt ſes membres que ſon corps entier.ᶜS. Gregoire de Tours dit, qu'eſtant devenu poſſedé, il mourut en ſe mordant & ſe déchirant luy meſme.[Mais nous ne voyons pas que ce raport ſe puiſſe allier avec celui de Victor de Vite.]'Il regna ſept ans,'dix mois, & 18 jours;'& ainſi il mourut le 6 de decembre 484, ſelon le Pere Chiffler,'ou plutoſt,[le 12 ou]le 13, à conter du 25 janvier 477. Vict.T.an.479. Vict.V.p.91'ach, p.91|Caniſ t.1. p.181. a Vict.T. b Vict V.l 5 p. 91. c Gr.T h.Fr.l.2. c.3.p.51. Vict p.91. n p.10. Vand.p.546.

1. 'Nous pouvons remarquer avec Victor de Vite, que'Nicaiſe Donatiſte, qui avoit abandonné depuis longtemps la foy[de la Trinité,]ſuivit bientoſt Huneric, & par une mort ſemblable. [C'eſtoit apparemment le principal ou le ſeul Eveſque des Donatiſtes. Mais je ne penſe pas qu'on puiſſe conclure generalement,]'que les Donatiſtes fuſſent joints aux Ariens,[ni de la chute de ce Nicaiſe, ni de]ce que remarque Baronius, qu'on ne voit point qu'ils aient eu part à la perſecution faite aux Catholiques. Vict.V.l.5.p.91. Bar.439.§34.

'Quoiqu'Huneric euſt fait tant d'efforts & de cruautez pour laiſſer la couronne à ſon fils[Hilderic,]Dieu ſe moqua de ſes Vict.V.l.2.p.20.

1.'Il eſt appellé dans les editions ordinaires, *legis dator & transverſor*;[ce que je n'entens point du tout] Le P. Chifflet croit qu'il faut lire:, *legis data transgreſſor*.ᵃce qui eſt autoriſé de divers manuſcrits, [mais cela eſt encore bien obſcur.] Le P. Ruinart lit tout d'une autre maniere, qui ne parle ni de Nicaiſe, ni de Donatiſtes. Vand.p.99. Vict V.n.p.15. a Vand.p.98.

V.ict.T.|Canis.t.1.p.161. a Proc.b.Vand.l.1.c.8.p.197.a. l.1.c.10.p.158.c.d. desseins.'Il eut donc pour successeur Gontamond,'ou Gondamond[son neveu,]fils de Genzon, que le privilege de l'age appella à cette dignité. Ce prince eut de grandes guerres contre les Maures,[dont on ne dit point l'evenement.]'On remarque seulement en general que durant que les Vandales regnoient en Afrique, les Maures' remporterent sur eux beaucoup de victoires, se rendirent maistres de la Mauritanie, depuis le détroir[de Gibraltar,]jusque vers la ville de Cesarée,[qui donne le nom à la Cesarienne,]& occuperent encore la pluspart des autres provinces de l'Afrique.

l.1.c.15.p.231.b. 'Neanmoins ceux qui commandoient les Maures dans la Mauritanie, dans la Numidie, & dans la Byzacene, prenoient encore les marques du commandement du Roy des Vandales.

Canis.t.1.p.161. 'Un auteur cité par le P. Chifflet, dit que Gontamond ayant rappellé d'exil S. Eugene, fit donner aux Catholiques de Carthage, le cimetiere de S. Agilée, dans la troisieme année de son regne,[c'est à dire en 487. C'est sans doute ce qui a donné occasion]

Vict.T.an.p.479. b Isid.chr.V.p.735. 'à Victor de Tune, de dire qu'il avoit rappellé d'exil les Catholiques des qu'il avoit commencé à regner.'b Saint Isidore de Seville l'a dit aprés luy. Et peutestre qu'avec S. Eugene, Gontamond rappella encore les laïques. Mais nous verrons qu'il ne rappella les Evesques, & ne fit ouvrir les eglises qu'en 494. Que s'il eust rendu une paix entiere à l'Eglise d'Afrique avant l'an 487, Victor de Vite n'eust pu l'ignorer, ni manquer de le mettre au moins en un mot dans son histoire.]

Vict.V.l.5.p.88-90. 'Mais il ne faut que lire la fin de son ouvrage, pour voir que cette Eglise estoit encore dans l'oppression.

l.2.p.10. 'L'Evesque Quintien demeuroit aussi encore à Edesse en Macedoine, pour fuir la persecution.

Proc.b.Vand.l.1.c.8.p.197.a. 'S'il en faut croire Procope, Gontamond fit mesme encore souffrir beaucoup de maux aux Catholiques,

Fulg.F.p.213. 'Autant qu'on en peut juger par la vie de S. Fulgence, les Catholiques avoient au moins sous luy, la liberté d'habiter & de fonder des monasteres. Mais les Evesques n'estoient point encore rappellez de l'exil auquel Huneric les avoit condannez.

c.8.p.216. 'Cette vie parle d'une nouvelle persecution;[mais on ne voit point si ce fut sous Gontamond, ou sous Thrasamond son successeur.]

ARTICLE XLIII.

Concile de Rome sur la reconciliation de ceux qui estoient tombez en Afrique.

'COMME la persecution n'estoit plus dans sa violence sous Gontamond, beaucoup de ceux qu'elle avoit emportez, demanderent à retourner à l'Eglise.[Les Evesques d'Afrique n'estant pas en état de s'assembler pour juger de quelle maniere on se devoit conduire en une occasion si importante, le Pape Felix, qui avoit déja témoigné son amour pour cette Eglise, en sollicitant Zenon en sa faveur, fit voir encore en cette rencontre, combien il prenoit soin de ses interests:]'Car il gemissoit avec toute la terre, des ravages que le diable y avoit faits sur les ames [aussibien que sur les corps,]& de voir qu'il avoit engagé dans la mort, non seulement beaucoup de personnes du peuple, mais des Evesques mesmes. Il ne put dissimuler sa tristesse, ni differer davantage à travailler à la guerison de ces ames, dont il savoit que Dieu demanderoit conte "aux Evesques. Bar.487.§3. Conc.t.4.p.1149.1150. *à nobis.*

'Il tint donc un Concile à Rome dans la basilique de Constantin, le 13 de mars sous le Consulat de Boece,[c'est à dire en 487.] Il s'y trouva 44 Evesques, outre 76 Prestres.'Entre les Evesques il y en avoit quatre d'Afrique. Victor,[qui peut estre celui de Vite,]Donat, Rustique, & Pardale.'La Notice met beaucoup de Victors & de Donats, Rustique de Terce dans la Byzacene, un autre de Tipase dans la Numidie,[mais qui estoit peri,]& Pardale de Macomade aussi dans la Numidie.'Le Pape proposa » dans ce Concile le sujet de son affliction.'C'est à nous, ajouta-t-il, » à regler ce qu'il y a à faire en cette rencontre; & afin qu'on voie » quel est sur cela nostre sentiment, on va lire ce que nous avons » cru estre le meilleur. p.1149.b. d. Vand.p.549. Conc.p.1149.c. p.1150.a.

'La suite des actes ne porte autre chose qu'une lettre du Pape à tous les Evesques, sans qu'il soit plus parlé du Concile, ni qu'on voie ce qui y fut resolu.'Et mesme la lettre du Pape est datée du 15 mars de l'année suivante. Il y a bien de l'apparence que le Pape ayant fait lire dans le Concile, non cette lettre mesme, mais des memoires qui pouvoient contenir à peu pres la mesme chose, & le Concile ayant formé sur cela sa resolution, le Pape en renferma le resultat dans cette lettre, lorsqu'il se crut obligé de l'écrire. Et comme elle comprenoit tout ce qu'il y avoit d'es- a. p.1077.1.d.

sentiel dans le Concile, les compilateurs ont cru qu'elle suffisoit, sans s'arrester au reste des actes.'Baronius croit que la lettre fut dressée en 487, & lue dans le Concile, mais ne fut envoyée que l'année suivante.[Je pense qu'on pourroit dire encore qu'on en envoyoit des copies originales en divers endroits selon les besoins, & que ces copies estoient datées du temps qu'on les envoyoit.

Bar.487.§6| Vand.p.548.

Quoy qu'il en soit, du temps & de la maniere que cette lettre a esté composée, elle fait voir que l'Eglise Romaine conservoit encore toute la vigueur de l'ancienne discipline,]'estant persuadée qu'il faut traiter tout ensemble les pecheurs avec force & avec bonté, afin que par le secours du Seigneur qui est leur juge, la foy pust se rétablir en eux pour les sauver, & que[1] la precipitation de leurs Superieurs ne leur nuise point. Car, dit ce Pape, « lorsque nous prolongeons la satisfaction & la penitence du pe- « cheur, nous avons la gloire & la joie de trouver son ame plus « pure, & mieux disposée à recevoir le pardon.'Il faut rompre les « filets du demon, & en tirer les ames qu'il y a enfermées;'mais « [pour cela]il faut appliquer à leurs plaies les remedes qui y sont « propres, de peur que si on les veut fermer avant le temps, non « seulement cela ne serve de rien à des personnes attaquées d'une « peste mortelle, mais encore que les medecins ne se rendent aussi « coupables que les malades, pour avoir traité trop legerement « un mal si pernicieux. «

Conc p.1076.2. a. — p.1075.d. c.

'La disposition generale que ce Pape demande à tous les penitens, c'est premierement de confesser sincerement leurs fautes, & d'estre persuadez que celui qui trompe, se trompe luy mesme; parceque la facilité des hommes n'affoiblit en aucune maniere la justice du tribunal supreme[de Dieu,]qui ne peut ratifier que ce qui est vray, que ce qui est saint, que ce qui est juste:'Et en second lieu, d'estre humiliez, & comme abatus par leur chute, de se pleurer "sincerement eux mesmes, & de renoncer à toute honte, & à toute delicatesse'pour embrasser les jeûnes, les gemissemens, & les autres pratiques salutaires qui leur sont imposées, & pour tout le temps qu'on leur prescrira, parceque la grace n'est accordée qu'aux humbles & non aux superbes.

d. — Ibid. — *infucatim*

'Aprés cela il descend dans le particulier; & ordonne que les Evesques, les Prestres, & les Diacres, qui auront consenti à estre rebattizez, ou volontairement, ou mesme par la violence des

p.1076.2.b.c.

1. Le P. Labbe a *operationis*, qui ne fait pas de sens. D'autres editions ont *preparation is*; ce que la suite demande necessairement.

tourmens,

tourmens, demeureront soumis à la penitence jusqu'à la mort, privez de la grace de prier avec les fideles, & mesme avec les catecumenes.'Il n'en excepte pas mesme ceux qui pretendoient p.1077.1.a.
avoir esté rebattizez par violence,[s'ils y avoient consenti ensuite.]'Il leur accorde seulement à tous la communion laïque à la p.1076.2.e.
mort, aprés qu'une personne habile aura examiné soigneusement[leur disposition.]'Pour les autres Ecclesiastiques, les moi- c.d.
nes, les vierges, & les seculiers, qui estant tombez sans y estre contraints, seront touchez d'un veritable desir de se relever, il ordonne qu'ils passeront trois ans dans le rang des catecumenes, & sept dans celui des penitens, qu'ils s'humilieront sous la main
Sacerdotum. des"Prestres, sans rougir de baisser la teste devant le Dieu qu'ils n'ont pas rougi de renoncer; & qu'ils seront encore deux ans à prier avec les fideles laïques, sans neanmoins offrir aucune oblation.'Que si les mesmes personnes sont tombées par la violence p.1077.1.a.b.
des tourmens, il les admet à la participation du sacrement par l'imposition des mains, aprés une penitence de trois ans. Il pa-
1. roist soumettre à la mesme peine¹ceux que les Ariens avoient rebattizez malgré eux,[& quelquefois en dormant,]comme on l'a vu dans cette histoire.[Et cela est juste à l'égard]'de ceux qui Vict.V.l.5.p.85.
ensuite estoient entrez dans la communion des Ariens. Car pour ceux qui bien loin de le faire, avoient témoigné publiquement l'horreur qu'ils avoient de la violence qu'on leur avoit faite, Victor de Vite les reconnoist sans difficulté pour entierement innocens.

'Pour les enfans, Clercs, ou laïques, Felix ordonne qu'ils pas- Conc.p.1076.2.
seront quelque temps sous l'imposition des mains, & qu'on leur d.e.
rendra ensuite la communion;'mais que ni eux, ni qui que ce soit p.1077.1.b.
battizé ou rebattizé hors l'Eglise Catholique, ne pourra estre admis à la clericature,'& que ceux mesmes qu'on y aura elevez c.
par surprise, seront deposez.'Il ordonne encore que mesme les a.
catecumenes de l'Eglise, qui auront receu le battesme des Ariens, seront trois ans avec les ecoutans, puis auront la permis-
2. sion de prier²avec les catecumenes, jusqu'à ce qu'ils reçoivent la grace de la communion Catholique par l'imposition des mains.[Ainsi on ne peut dire]'que les Vandales violassent la for- Maimb.ari.l.9.
me du battesme, quoique le P. Maimbourg le suppose visiblement. p.274.

1. Je ne voy point d'autre sens à ces paroles : *Vel qui aliquo commento hujusce facinoris piaculo dixerint* … *non tenui.*
2. Ne faudroit-il point *avec les Fideles*, ou *avec les penitens* ?

[Comme la regle generale de l'Eglise est de donner l'Eucaris-
Conc.p.1076.2.d. tie aux penitens qui la demandent à la mort,]'Felix ordonne qu'on la leur accordera, & que tout Evesque, mesme tout Prestre pourra le faire, aprés s'estre assuré neanmoins que ces personnes ont esté effectivement admises à la penitence.
e. 'Mais que si elles reviennent aprés cela en santé, elles demeureront dans la seule communion des prieres, jusqu'à ce qu'elles aient achevé le temps qui leur est prescrit pour leur penitence, en quoy il cite, [comme en divers autres endroits,]le Concile de Nicée. Il ajoute que les Evesques & les Prestres doivent extremement prendre garde de ne point recevoir un penitent soumis à un autre, soit qu'il s'avoue estre lié, soit qu'il pretende estre delié, sans lettres de celui sous la jurisdiction duquel il est; & que si cela arrive, les autres Ecclesiastiques du lieu participeront à la faute de leur Evesque. [Il regarde assurément dans ce canon ceux qui ont receu la penitence d'un Evesque, ou d'un Prestre, comme soumis par là à sa jurisdiction, sans pouvoir estre absous par un autre. Car les Africains ne pouvoient guere recourir à leur Evesque diocesain.]

Bar.487.§6| Boll.25.feb.p.508.d. 'Baronius semble croire que cette lettre estoit pour les Evesques d'Afrique.
a Bar.487.§4. ᵃNeanmoins elle parle de l'Afrique sans raport à ceux à qui elle s'adresse, & le titre parle generalement à tous les Evesques. [Il ne faut pas en effet douter que les penitens ne s'adressassent souvent à d'autres Evesques qu'à ceux qui estoient
Vict.V.l.4.p.55. restez en Afrique,]'à qui Huneric avoit particulierement défendu de reconcilier personne. [Et il est assez à presumer qu'elle est proprement pour les Evesques de toutes les provinces suburbi-
Conc.p.1075.2.b. caires qui relevoient immediatement de Rome.]'Elle est en effet adressée dans un manuscrit aux Evesques de la Sicile. [Ainsi il ne faut pas s'étonner de ce que Felix parle bien absolument dans
p.1077.2.d. cette lettre.]'Neanmoins il ajoute à la fin, que si[Dieu]revele à un autre quelque chose qu'il ait ignorée, il ne le rejettera pas avec arrogance; mais qu'il est prest de l'ecouter, & de regler ce qu'il peut avoir omis selon que la raison le demandera, sachant que l'esprit souffle où il luy plaist.

Fulg.c.24.p.238. 'Il est marqué que S. Fulgence estant venu à Carthage par ordre du Roy Thrasamond, les Ariens se plaignirent qu'il reconcilioit mesme de leurs Evesques: & ils disoient que si on ne le renvoyoit promtement en Sardaigne, tous ceux qu'ils avoient battizez seroient bientost reconciliez publiquement, & soutiendroient de nouveau la Consubstantialité. [Il est difficile qu'il ob-

servast l'exactitude & le temps marqué par Felix :]'Mais ce Pape mesme ne manque pas de distinguer ce que la necessité exige, de ce qu'il faut souhaiter, & pratiquer[quand on le peut,]comme la veritable regle, & la plus sure pour la guerison des ames. [D'ailleurs, peutestre que cette reconciliation dont les Ariens font leurs plaintes, n'estoit pas le seau mesme de la reconciliation, c'est à dire l'absolution & la participation aux saints Mysteres, mais seulement la reception à la penitence qui commençoit à reconcilier les pecheurs, & les preparoit à une parfaite reconciliation.] Conc.p.1075.2.d.

ARTICLE XLIV.

De Saint Victor Evesque de Vite.

'IL y avoit 60 ans que les Vandales estoient entrez en Afrique, [au mois de may 428,]lorsque l'Evesque Victor fit l'histoire des malheurs qu'ils y avoient causez.[Ainsi il écrivit en 487, ou 488.]'On pourroit peutéstre croire qu'il estoit de Tamallume dans la Byzacene:mais ce ne seroit que sur une conjecture extremement foible. Vict.V.h.1.p.2. 1.

'On luy a donné longtemps le titre d'Evesque d'Utique, ville celebre dans la Proconsulaire. Mais Utique avoit pour Evesque en 484, Florentien l'un des saints Confesseurs qu'Huneric relegua dans la Corse;& quand il seroit mort avant l'an 487, ou 488, auquel Victor écrivoit, il est visible qu'on ne luy auroit pas donné alors de successeur.'Victor mesme,comme nous avons remarqué plusieurs fois, nous assure qu'il ne restoit plus alors que trois Evesques de tous ceux de la Proconsulaire, Vincent, Paul, & Quintien.[Ainsi il est indubitable qu'il n'estoit point Evesque d'Utique lorsqu'il écrivoit.]Et comme on ne l'a connu que par son livre, il faut dire qu'il ne l'a jamais esté. n.p.7. l.1.p.10.

'Mais il est bien aisé de voir d'où vient cette fausse opinion. Car on trouve plusieurs manuscrits qui qualifient ce Victor Evesque de Vite, sans qu'aucun parle d'Utique:'& les editions de son histoire''imprimée à Paris en 1535 & en 1541,portent la mesme chose. Il est certain d'ailleurs qu'il y avoit alors un Victor Evesque de Vite dans la Byzacene. Ainsi l'histoire d'Afrique est visiblement de ce Victor, que les copistes, ou plutost les mauvais n.p.7|Vand.pr. p.6. ibid|Du Pin,t.4.p.611. &c.

1. fondé sur'*alium autem nostrum Episcopum Habetdeum*.[Mais je pense que *nostrum* en cet endroit, ne signifie autre chose que Catholique.] Vict.V.l.5 p.81.

correcteurs ont fait Evesque d'Utique, par une faute d'autant plus aisée, que la ville d'Utique leur estoit bien plus connue que
Vand.pr p.10. celle de Vite. Quelques uns croient mesme que ce n'estoit pas
p.72.73. une ville, mais un canton sans ville. Neanmoins il dit que Sainte Denyse, "dont il paroist qu'il estoit Evesque, soutint dans la foy toute sa ville. *nostra.*

[Tout ce que nous savons de ce Victor, c'est ce qu'il nous ap-
Vict.V.p.11. prend luy mesme dans son histoire.]'Il avoit sceu les combats de
p.12. Sainte Maxime par son geolier; [& peutestre d'elle mesme:]'car il la connoissoit. Fauste Evesque de Buron luy avoit aussi raporté un miracle fait par l'intercession de S. Martinien & de ses freres,
p.13. dont il avoit esté témoin oculaire.'Il eut l'honneur de saluer le saint Evesque Valerien sur le grand chemin, que la cruauté de
l.2.p.18. Genseric luy avoit fait seul laisser pour retraite.'Il fut present le 18 juin 480, ou 481, à l'election de Saint Eugene; & il fut de ceux qui la refuserent, & l'eussent empeschée sans le desir du peuple. [Ainsi puisqu'il se distingue clairement du peuple, on peut juger qu'il estoit dans le Clergé de Carthage, ou plutost déja Eves-
l.4.p.63. que.]'Car on voit que des 111 Evesques qui estoient dans la Byzacene en 484, il estoit le 46.
l.2.p.22. 'Il estoit present lorsqu'on raporta à S. Eugene une vision sur
p.24.25. la persecution qui commença deux ans apres.'En 482, ou 483, il fit demander inutilement quelque grace à Huneric pour Saint Felix Evesque d'Abder; & accompagna ensuite ce Saint & le reste de cinq mille Confesseurs que l'on relegua parmi les Mau-
p.26. res, pour les assister & les consoler.'Il donna de l'argent aux Maures qui les gardoient, pour les voir une nuit dans le lieu où
p.27. ils estoient renfermez.'Quand on eut chassé ceux qui vouloient assister ces saints Confesseurs, [il revint à Carthage,] où il se trouva le 19 may 483, à la triste lecture de l'edit par lequel Hune-
l.4.p.63. ric ordonnoit la conference du premier fevrier 484.'Il ne se trouva point à cette conference, [soit qu'il fust malade, soit par quelqu'autre raison qui n'est pas connue.] Aussi on ne voit point que dans tout le recit de ce qui se passa alors, il dise jamais, *nous fismes*, *nous presentasmes*, *&c.* comme il fait dans l'histoire des cinq
l.3.p.83. mille Confesseurs. [Il vint depuis à Carthage,]'& fut témoin d'une partie des cruautez que les Ariens y exercerent.

[Nous ne voyons point ce qu'il devint depuis ce temps là:
l.4.p.72. Mais n'ayant pas esté sans doute]'du nombre des 348 qui furent

1. *in illa civitate*, qu'il appelle aussi *suam patriam*. Ainsi je ne croy pas qu'on puisse rien conclure de ce mot, qui fait tout le fondement du P. Ruinart.

exilez,[puisqu'il ne se trouva pas à Carthage, il le faut mettre entre]les 28 qui s'enfuirent; ces deux classes comprenant tous les Evesques d'Afrique qui resterent à la persecution d'Huneric.[Son histoire est en effet trop libre pour croire qu'il l'ait fait dans l'étendue de la domination des Vandales.]'Dans sa preface il dit ce qui s'est passé dans l'Afrique.'Ceux qui veulent qu'il soit demeuré en Afrique, banni peutestre auprés de son diocese, n'en alleguent aucune preuve particuliere, hors un endroit de la Notice,["qui ne le montreroit pas suffisamment quand la Notice seroit de luy;]'de quoy ces personnes doutent beaucoup.'Il y en a qui croient qu'il suivit secrettement Urane ambassadeur de Zenon, lorsqu'il s'en retourna à Constantinople. C'est une pure conjecture, que l'on pretend appuyer sur ce qu'il dit, que ceux qui voudront s'assurer d'un fait qu'il raporte,"n'ont qu'à aller à Constantinople.'Mais j'ay peur que cet endroit ne soit plus propre à détruire leur conjecture qu'à l'établir.'Nous avons vu qu'il y avoit un Victor Evesque d'Afrique dans le Concile tenu à Rome le 13 mars 487.'On peut toujours juger qu'il estoit vers la Grece lorsqu'il écrivit son histoire,[b]puisqu'il l'adresse à un disciple de S. Diadoque Evesque celebre par sa pieté & par ses écrits.'C'est à dire de Diadoque Evesque de Photice dans l'ancienne Epire.[c]Je ne sçay pas comment le P. Chifflet s'est pu imaginer que celui à qui il l'adressoit,(lequel estoit medecin de profession, comme nous allons voir, & occupé à écrire l'histoire,) estoit Acace Evesque de Constantinople, qu'on ne voit point avoir eu rien de commun avec Diadoque. Acace estoit mesme alors separé de la communion de Rome;'& il semble que l'Afrique ait suivi Rome en ce point, & se soit separée avec elle d'Acace, & mesme de tous les Orientaux.

[Left margin: 1. V.§ 29. pergat.]

[Right margin: L.1.p.2. Vand.pr.p.15. 16. p.118.119. a Vict.V.n.p.8. Vand.p.16. Conc.t.4.p. 1149. Cotelr.g.t.3.p. 598 c. b Vict.V.l.1.p.2. n.p.4|Phot.c. 201.p.524. c Vict.V.n.p.4| Vand.p.142. 143. Vand.pr.p.16. 17.]

ARTICLE XLV.

De l'histoire d'Afrique écrite par Victor.

[NOUS ne savons donc point qui estoit ce disciple de Diadoque, à qui Victor adresse son livre,]'sinon que c'estoit un homme nourri dés son enfance dans les lettres saintes, & qui faisoit neanmoins profession de la medecine.'Ayant pris par pieté le dessein d'écrire l'histoire,'il pria Victor de mettre par écrit

[Right margin: Vict.V.l.1.p.2. p.1. p.1.]

1. Le P. Ruinart dit qu'en bien des endroits, il marque qu'il n'estoit point hors de l'Afrique, mais il n'en cite aucun;[& je n'en ay point remarqué non plus.]

ce qui estoit arrivé en Afrique par la cruauté des Ariens : Et Victor dit que ce fut ce qui l'engagea à composer son ouvrage, qu'il luy envoya ensuite pour luy servir de memoires.

[Mais ces memoires ont esté jugez dignes de passer à la posterité, comme une histoire tres considerable. Usuard & Adon en ont copié divers endroits. On peut juger par ce que nous avons dit de la vie de son auteur, qu'on n'en peut pas desirer de
a.p.5. plus assurée.] Elle se divise fort diversement.'Nous l'avons citée suivant l'edition du P. Chifflet que le P. Ruinart a suivie aussi en ce point. On y comprend l'écrit des Catholiques presenté dans la conference de 484: & les actes de Saint Liberat & de ses compagnons en font aussi partie en quelque sorte ;"quoique V.§ 39. nous n'osions pas assurer absolument que ces actes soient de luy, [& que cet écrit des Catholiques soit plutost de S. Eugene que
Vand.p.118.119. de Victor.]'On attribue aussi à Victor"la Notice des Evesques V.§ 29.
p.118.119. d'Afrique inserée par le P. Chifflet dans le 4e livre.'Il n'y a pas neanmoins de preuve qu'elle soit son ouvrage : & mesme le Pere Ruinart paroist plus penché à croire qu'elle n'est pas de luy.

l.5.p.89.90. 'Victor finit son histoire par une priere tres touchante qu'il adresse aux Anges, aux Patriarches, aux Prophetes, à S. Pierre, S. Paul, S. André, & aux autres Apostres, afin qu'ils presentent à Dieu les miseres & les gemissemens de l'Eglise d'Afrique, qu'ils appaisent sa colere contre elle par leur intercession, & qu'ils en
p.88.89. obtiennent sa delivrance.'Il conjure tous les enfans de l'Eglise, & ceux qui marchent avec luy dans la voie étroite, de prendre
p.90. part à sa douleur.'Il dit que l'Afrique avoit cherché inutilement
p.88. de la consolation dans les Peres de l'Orient.'Il se plaint de ce que quelques uns aimoient & louoient les Vandales ; assurant'que 1. quelques presens, & quelques civilitez qu'on leur pust faire, ils seroient toujours ennemis irreconciliables du nom Romain.

'Aum.p.645. 'Il n'y a guere dans l'antiquité Chrétienne d'histoire plus fi-
P. Aurel. in Spong. tit. 3. pr. 8. p. 122. dele, ni plus glorieuse au Fils de Dieu & à son Eglise.'Les sentimens que Victor y fait paroistre, l'ont fait appeller un Evesque
Vand.p.14. plein de la prudence & de la sagesse de Dieu,'qui y marquoit partout sa pieté & son zele pour la vraie foy, aussibien que son
p.12. erudition.[C'est donc avec beaucoup de raison]'que le martyrologe Romain le met le 23 d'aoust au nombre des saints Evesques,
p.12.13. 'quoiqu'on pretende que cela vient originairement de Pierre des Noels, qui mesme avoit voulu mettre dans ses vies des Saints, non Victor de Vite, mais Victor de Cartenne, dont parle Gen-

1. Cela peut-il avoir esté écrit en un pays où les Vandales dominoient ?

nade. Mais il l'a mis au 20 d'avril.'Et aussi Baronius ne le cite point dutout pour Victor de Vite, ou d'Utique, comme il l'appelle. Bar.23.aug.1.

[Au titre de Saint il faut encore ajouter ceux de Primat, & de Confesseur, si c'est luy dont parle S. Fulgence,]'comme le P. Chifflet le croit"sur le rang qu'il avoit en 484 entre les Evesques de sa province.[Et il pouvoit estre revenu en Afrique en l'an 494, auquel nous verrons que Gontamond rappella tous les Evesques.]'Cette vie porte donc que Thrasamond qui regnoit alors en Afrique, ayant défendu d'ordonner de nouveaux Evesques, ceux qui restoient aprés avoir observé quelque temps cette défense, ne laisserent pas deresoudre entr'eux[l'an 507,]que l'on en ordonneroit,& l'executerent effectivement.'Cette action irrita Thrasamond. Il commanda que tous ces nouveaux Evesques au moins fussent menez en exil avec Victor, qui estant le Primat,[& le plus ancien de sa province,]les avoit ordonnez. Vict.V n p 9f Fulg.F.n.p.345. NOTE 16. Fulg.v.c.16.p.117. p.118.

'Victor fut pris en effet pour estre mené à Carthage.Cette persecution n'empescha pas que S. Fulgence ne fust alors elu Evesque de Ruspe. Victor ne put pas luy imposer les mains à cause de sa captivité. Mais avant que d'arriver à Carthage, il donna pouvoir aux Evesques voisins de le faire.'Il fut relegué en Sardaigne avec plus de 60 autres de sa province, entre lesquels estoit Saint Fulgence,'dont il ecoutoit & suivoit avec joie les sentimens, quoiqu'il eust le dernier rang pour la seance.'Il mourut sans doute en Sardaigne avant que les Confesseurs fussent rappellez en 523, puisque Liberat se trouve aussitost aprés chef des Evesques de la Byzacene,[& mesme avant l'an 517,]'auquel Boniface de Gratiane estoit en possession de ce rang. c.17.p.119. c.20.p.132.133. p.132. Vand.pr.p.12. Conc.t.4 p. 1644.b|1648.a.

ARTICLE XLVI.

Gontamond rappelle les Catholiques : Thrasamond les persecute de nouveau.

[NOUS ne trouvons point qu'il soit arrivé de changement dans l'Eglise d'Afrique depuis l'an 487, auquel S. Eugene fut rappellé, jusqu'à l'an 494.]'Mais en cette derniere année, qui estoit la dixieme du regne de Gontamond,"ce prince à la priere de S. Eugene, ouvrit les Eglises des Catholiques, & rappella d'exil tous les Evesques. Les Eglises furent ouvertes le 10 d'aoust, environ dix ans & demi depuis qu'Huneric les eut Canis.t.1.p.161. NOTE 17.

fait fermer.[Victor de Tune a voulu assurément nous marquer
Vict.T.an.497. qu'elles avoient esté ouvertes sous Gontamond,]'lorsqu'il dit qu'elles furent fermées dans la persecution de Thrasamond.

[On ne marque pas si Gontamond permit aussi d'ordonner des Evesques en la place de ceux qui estoient morts. Il y a neanmoins bien de l'apparence.]'Car Liberat qui estoit Primat de la Byzacene en 525,"n'estoit point encore Evesque en 484. [Il n'estoit pas non plus de ceux*qui furent ordonnez en 508 avec Saint Fulgence, & qui furent bannis en Sardaigne.]'Car ceux là avoient pour chef Dacien,'qui vivoit encore, & estoit Primat en 533.[Il faut donc que Liberat ait esté ordonné aprés 484, & avant 508: & nous ne trouvons en tout cela aucun temps plus favorable aux Catholiques, que les deux dernieres années de Gontamond.]'L'Evesque Asclepe qui écrivit en mesme temps que Gennade,[à la fin du V. siecle, n'est point nommé dans la Notice.]

Conc.t.4.p.1627.a. | p.1591. | Boll.t.jan.p.45.575. | Genn.c.73. | V. la note 16. | *V. Saint Fulgence §

Canis.t.1.p.161. 'Gontamond aprés avoir ouvert les eglises le 10 d'aoust 494, regna encore deux ans, un mois[& trois jours, pour achever] 'les onze ans neuf mois & onze jours qu'il a regné[a] depuis le 13 decembre 484, jusqu'au 24 Septembre 496. [Cela revient au conte de Victor de Tune,]'qui luy donne douze ans, quoiqu'il mette sa mort en 497;[& à celui de Procope]'qui le fait regner environ onze ans & demi.[b]Il eut pour successeur[1]Thrasamond son frere, prince bien fait de corps, fort genereux, qui avoit beaucoup d'esprit, qui aimoit les lettres, qui s'appliquoit à l'étude, qui faisoit profession de chercher la verité des dogmes dans l'Ecriture,[mais qui n'avoit pas assez d'humilité pour l'y trouver.]'Procope dit qu'il travailloit à pervertir les Catholiques, non par la rigueur des supplices, comme ses predecesseurs, mais en donnant à ceux qui changeoient de religion, de l'argent, des honneurs, des charges, & l'impunité des crimes qu'ils pouvoient avoir commis: du reste il ne faisoit pas semblant de connoistre ceux qui ne luy obeïssoient pas en ce point.

p.161. | a Vand.p.564. | Vict.T.an.497. | Proc.b.Vand.l.1.c.8.p.197.a. | b a|Vict.T. | Proc.p.197.a.b.

[Mais les autres historiens n'en parlent point de la mesme maniere.]'Victor de Tune dit que ce Prince rempli de la folie de l'Arianisme, persecuta les Catholiques, fit fermer les eglises, & relegua en Sardaigne six vingts Evesques de toutes les provinces d'Afrique.'La vie de S. Fulgence nous apprend qu'avant

Vict.T.an.497. | Fulg.v.c.16 p.227|Vand.p.566.

1. nommé assez differemment Trasamond, *Proc.p.197.a.* Thrasamond, *Vict.T.an.497.* Trasimond dans S. Fulgence, & dans Ennode, *l.4.ep.10.p.115.* Thrasimond, *Gr.Tur.hist.Fr.l.2.c.3.p.44.*'On voit par un acrostiche, que son vray nom est Thrasamond.

Enn.n.p.10.

l'an

l'an 508, & apparemment dés le commencement de son regne, il défendoit d'ordonner des Evesques: ce qui n'ayant pas laissé de se faire malgré ses défenses, il bannit tous ces Evesques nouvellement ordonnez, en relegua plus de 60 dans la Sardaigne, & d'autres en divers endroits de l'Afrique. Elle reconnoist qu'il employoit les promesses, une feinte [douceur,] l'adresse & l'artifice pour seduire les Catholiques, mais elle assure qu'il y joignoit la terreur pour les y contraindre, de rudes persecutions, [& le reste de ce qu'on pouvoit attendre] d'une haine implacable contre la vraie religion, & d'une colere terrible [contre ceux qui la défendoient, arresté seulement par l'amour de sa reputation. Il faut en effet qu'il fust étrangement ennemi des Catholiques,] puisqu'estant pres de mourir [en 524,] il fit jurer Hilderic son successeur, qu'il ne les rétabliroit point, & n'ouvriroit point les eglises.

V. Saint Fulgence § | Fulg. v. p. 228. c. 20. p. 232. 233. a Bar. 504. § 34. b Fulg. v. c. 21. p. 234. 235. | Vict. T. an. 523.

[C'est particulierement de la vie de S. Fulgence, & de Saint Gregoire de Tours, que nous tirerons ce que nous avons à dire de cette persecution. Le dernier auroit peutestre moins d'autorité par luy mesme:] mais il cite les actes qu'il en avoit lus, [& qui ainsi estant plus anciens que luy, ne pouvoient guere estre moins anciens que S. Eugene mesme, qui peut ou les avoir écrits, ou les avoir apportez d'Afrique. Ainsi on ne voit pas de difficulté à reconnoistre ce que S. Gregoire nous raporte sur ce sujet, comme des choses certaines & indubitables.

Gr. T. h. Fr. l. 2. c. 3. p. 44.

Il faut apparemment raporter au commencement de son regne] cette nouvelle persecution contre la foy, dont parle la mesme vie de S. Fulgence, & qui estoit si grande, que le saint Evesque Fauste ne pouvant pas vivre en repos mesme dans son monastere, [quoique hors de son diocese,] estoit obligé de se cacher tantost en un lieu, tantost en un autre. Un peu aprés, S. Fulgence & un autre Abbé s'estant voulu habituer dans le territoire de Sicque, un Prestre Arien les fit prendre, & sans autre forme les fit fouetter si cruellement, que S. Fulgence en pensa mourir.

Fulg. v. c. 8. p. 216. | c. 9-11. p. 217-220.

ARTICLE XLVII.

Saint Eugene est arresté: Miracle signalé qu'il fait à la Cour.

NOTE 18. ["NOus pouvons mettre aussi dés l'an 496 ou 497, ce que S. Gregoire de Tours nous raporte de l'histoire de Saint Eugene de Carthage, quoiqu'il le mette sous Huneric, à qui la

Gr.T.h Fr.l.2. c.3.p.45. premiere circonstance mesme convient peu.]'Car S. Eugene fut arresté dans le temps que le Roy estoit hors de Carthage,[où Huneric paroist toujours estre demeuré durant la persecution, p.44. & la famine qui la suivit.]'Mais Thrasamond en quittant Carthage, y avoit laissé des personnes pour persecuter les Catholiques, comme il en avoit aussi envoyé en divers endroits. Ces persecu- p.45. teurs trouverent Eugene assez pres de la ville,'l'arresterent, & l'enleverent aussitost avec tant de violence, qu'on ne luy donna pas le moyen de faire aucune exhortation à son peuple. On le mena [1] de Carthage au Roy, selon l'ordre que ce prince en avoit donné. Et en chemin il écrivit à tout son peuple, une lettre[digne d'un Martyr,]que S. Gregoire de Tours nous a conservée. Il y exhorte les Fideles à demeurer fermes dans la foy de la divinité du Verbe & du Saint Esprit, à avoir horreur d'un second p.46. battesme, surquoi il s'étend particulierement,'& à flechir la misericorde de Dieu par les jeûnes & par les aumosnes. Il ne savoit pas encore ce qui arriveroit de luy, & si on ne le renvoieroit point à Carthage. Mais il estoit prest à souffrir & l'exil, & la mort mesme, content d'avoir fait tout ce qu'il avoit pu pour l'instruction de son peuple. C'est pourquoi, dit-il, je suis innocent du « sang de tous ceux qui periront, & je sçay que cette lettre sera « lue à leur condannation devant le tribunal de J. C. «

Ibid. 'Quand il eut esté presenté au Roy, il eut une grande dispute p.44. sur la foy avec Cirole,'le faux Evesque des Ariens,& le principal chef de leur secte.[C'est sans doute le mesme Cyrila qui estoit Patriarche des Ariens du temps d'Huneric. Cette dispute, dont apparemment le Roy fut témoin, convient fort bien avec le ge- Fulg.c.21.p.235. nie de Thrasamond,'qui faisoit le savant & vouloit qu'on crust qu'il cherchoit la verité, afin de mieux tromper les simples. Gr.T.p.46. 'Dans cette dispute, S. Eugene eut l'avantage[qu'on pouvoit attendre d'un Saint par qui l'Esprit du Pere parloit.]

p.46. 'Mais ce qui confondoit & irritoit encore davantage Cirole, p.47. c'est qu'il soutenoit par des miracles la verité de sa foy,'& ren- Ibid. doit la vue aux yeux du corps aussibien qu'à ceux de l'ame.'Il avoit encore avec luy deux hommes tres saints & tres sages, qui luy estoient egaux en dignité, & non inferieurs en merite. C'estoient les Evesques Vindemial & Longin, dont le dernier avoit souvent rendu la santé aux malades: & on tenoit que l'au- Vict.V.l.4.p.68. tre avoit ressuscité un mort en ce temps là:'Entre les Evesques

Vand.p 55. 1. *a Carthagine eunte*, au lieu de quoy le P. Ruinart veut qu'on lise *ad Carthaginem*, sur l'autorité de deux manuscrits [Mais en lisant ainsi, je ne voy pas que la lettre puisse estre d'un Evesque de Carthage.]

qui furent ou bannis sous Huneric, ou contraints de quitter l'Afrique, nous trouvons un Longin Evesque de Pamar dans la Mauritanie Cesarienne,'& Vindemial de Capse dans la Byzacene,'qualifié un saint & excellent Prelat, & un fidele Pontife de J. C. dans les actes"de S. Liberat & de ses compagnons, moines du diocese de Capse.'Nous avons tout sujet de croire que ce sont les deux dont nous parlons. p.64. p.92. V.5 Vand p.505.

'Cirole voyoit avec un esprit d'envie & de fureur, la reputation que ces miracles donnoient aux Saints,'& le mepris où il tomboit. Il voulut donc soutenir la vanité par la vanité, & l'erreur par la fourberie, pour verifier ce qu'avoit dit un auteur Africain 40 ou 50 ans auparavant,]Que les heretiques, & principalement les Ariens, trompoient les peuples par des miracles [apparens.]'Il persuada à un homme de sa secte, en luy donnant 50 pieces d'or, de faire semblant d'estre aveugle, afin qu'il pust aussi faire semblant de le guerir. L'homme y consentit."La farce se joua publiquement, & en la presence des[trois]Saints:'mais elle devint bientost une verité terrible. Celui qui faisoit l'aveugle, se trouva effectivement aveugle des que Cirole luy eut imposé les mains; & avec une si grande douleur, qu'il sembloit que les yeux luy allassent sortir de la teste. Gr.T.p.46. p.47. Prof.pro.l.4.c.5.p.159. Gr.T.p.47. &c. p.48.

'L'erreur & l'argent cederent alors à la verité. Il confessa son crime & celui de Cirole; & ayant reconnu que l'on ne se moque point de Dieu, il eut recours à ses fideles serviteurs, devant qui, pour meriter que Dieu eust pitié de luy, il confessa hautement la foy Catholique.'Il se forma alors une contestation, non d'orgueil, mais d'humilité entre les trois Saints; & enfin, pour s'accorder, Longin & Vindemial imposerent leurs mains sur la teste de cet homme, durant que S. Eugene faisoit sur ses yeux le signe sacré de la Croix, en disant: Que vos yeux soient ouverts, au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, que nous croyons estre un seul veritable Dieu en trois[personnes]egales, & d'une mesme toutepuissance. L'effet suivit la parole. Toute la douleur de cet homme cessa, & il recouvra aussitost la vue. Ibid. p.49.

ARTICLE XLVIII.

Martyre de S. Vindemial, de S. Octavien, & de beaucoup d'autres: S. Eugene est banni dans les Gaules, & y meurt.

Gr.Tgl.C.c.13. [SAINT Gregoire de Tours décrit amplement cette histoire,]'fort semblable à une autre qu'il dit estre arrivée de son p.49. temps en Espagne, sous Leovigilde dernier Roy des Gots.'On peut s'imaginer l'eclat qu'elle fit; & comme elle estoit tous les jours soutenue par de nouveaux miracles, qui autorisoient de plus en plus la foy Catholique, & couvroient les Ariens de confusion, la verité estoit glorifiée, [par ceux dont Dieu ouvroit les cœurs à sa lumiere. Mais les autres s'endurcissoient & s'irritoient mesme de plus en plus, comme les Juifs, par les miracles de J.C,] p.50. & surtout le Roy Thrasamond;]'de sorte qu'enfin il condanna les SS. Eugene, Vindemial, & Longin, à perdre la vie, aprés leur avoir fait souffrir les chevalets, les flammes, les ongles de fer, & toutes sortes de tourmens."S. Vindemial acquit ainsi la couronne NOTE 19. du martyre par l'épée. Longin qui avoit receu la mesme sentence, [eut aussi sans doute la mesme gloire. Mais cela n'est pas marqué expressément. C'est pourquoi le martyrologe Romain se contente d'en parler comme d'un saint Evesque, en faisant l'eloge de S. Vindemial le 2 de may. On luy donne le titre de Martyr dans un acte de l'an 1404, où il est dit que son corps & celui de S. Vindemial, qui reposoient depuis leur mort dans l'eglise de Viance, pres d'Albi en Languedoc, avoient alors esté transportez dans la cathedrale.

Gr.T.p.50. S. Eugene eut seulement la gloire de faire voir qu'il avoit le courage & la constance d'un Martyr.]'Car le tyran luy en envia le titre, de peur de donner cet avantage aux Catholiques. Lors donc que le Saint estoit sur le point d'estre decapité, & que le boureau avoit déja l'épée nue preste à le fraper, on luy demanda s'il estoit donc resolu de mourir pour la foy Catholique. Il répondit qu'il l'estoit: Car c'est, dit-il, vivre pour l'eternité, que de « mourir pour la justice. Le tyran fit alors arrester l'épée, & rele- « gua ce Saint à Albi dans le Languedoc, [afin que la France pust jouir durant quelque temps de ce grand Saint, & le partager Vand p.505. avec l'Afrique.]'Ce n'est pas que Thrasamond eust rien dans les Gaules. Mais comme le Languedoc obeïssoit encore à Alaric Roy des Gots, Arien aussibien que Thrasamond, le Saint peut

y avoir esté relegué,[& avoir choisi sa demeure à Albi, ou volontairement, ou par l'ordre d'Alaric.]

'Le breviaire d'Albi porte que S. Eugene[imitant beaucoup d'autres Evesques d'Afrique, se bastit un monastere dans le lieu de son exil, pres du tombeau de S. Amarand Martyr["sous Dece.] C'estoit dans un lieu appellé Viance auprés d'Albi, qui est sans doute ce qu'on appelle aujourd'hui S. Amarand, à un bon quart de lieue d'Albi du costé de l'Orient :]'C'estoit un abbaye à la fin du X. siecle, & un Prieuré ou une Prevosté à la fin du XIII. On pretendoit y avoir aussi les corps de S. Vindemial, & de S. Longin :[& S. Eugene pouvoit les y avoir apportez d'Afrique.] Vand.p.502. V. la persecution de Dece § 14. p.503.

'Il vécut, comme nous avons dit, jusques à l'an 505.[a]Dieu luy ayant revelé le jour de sa mort, & que son corps devoit demeurer uni avec celui de Saint Amarand, Martyr celebre en cette ville, il s'en vint au tombeau de ce Saint, où il demeura longtemps prosterné contre terre. Il étendit ensuite les bras, & se reposa ainsi en paix. Les Chrétiens rendirent à son corps les devoirs ordinaires, & l'enterrerent dans le mesme lieu où estoit celui de Saint Amarand, qui estoit une espece de grotte ou de cave.'Il se fit beaucoup de miracles à son tombeau,[b]& les peuples y venoient en foule celebrer sa feste.[c]On voit qu'on l'honoroit comme un Martyr.[d]Et Saint Gregoire de Tours luy donne ce titre. Aussi jamais Confesseur n'approcha davantage du martyre.'Victor de Tune ne luy donne neanmoins que le titre de Confesseur. p.495|Vict. a Gr.T.gl.M.c.58.p.133. h.Fr.l.2.c.3.p.50. b gl.M.p.133.p.134. d p.132. Vict.T.aa.

'La multitude du peuple qui venoit à sa feste, y attiroit les marchands. Une fille qui faisoit semblant d'acheter quelque étofe, l'ayant prise comme pour la considerer, la donna si adroitement à une autre, que le marchand ne s'en apperceut point. Elle protesta ensuite qu'elle ne l'avoit point prise. Le marchand qui la luy avoit donnée luy mesme, surpris de son impudence, luy proposa d'en faire serment sur le tombeau de S. Eugene. Elle eut la hardiesse de l'accepter. Mais des qu'elle eut levé la main pour jurer, elle demeura immobile, la bouche ouverte, sans pouvoir ni parler, ni remuer aucun membre. Le marchand s'en retourna la laissant là avec son étofe, au milieu de quantité de personnes, qui furent témoins de ce miracle. Aprés qu'elle eut esté longtemps dans cette peine, enfin la parole luy revint, & elle avoua publiquement le larcin qu'elle avoit fait. Gr.T.gl.M p.133.134.

'Les plus anciens martyrologes marquent le premier de fevrier "le martyre de S. Vindemial, & de S. Eugene : ce que Bollan- Florent.p.292.293|Boll.1.may,p.271.a. passio.

Vand.p.50| dus entend des ſaints Eveſques de Capſe & de Carthage.'Ceux
mars,t.2.p.25.b.c. [1]du IX. ſiecle, le Romain, & pluſieurs autres marquent encore
plus nettement la feſte de S. Eugene de Carthage le 13 de juillet,
& joignent avec luy Salutaire ſon Archidiacre, & les autres 500
Vand.p.501. Eccleſiaſtiques de Carthage bannis ſous Huneric.'Il ſemble que
le 5 de janvier, doive eſtre regardé comme le vray jour de ſa
morr, puiſque ſa feſte y eſt marquée avec celle de S. Deogratias,
dans le calendrier de l'Egliſe de Carthage, fait auſſitoſt aprés
p.502. luy.'Cependant on trouve poſitivement dans un manuſcrit ancien
de pluſieurs ſiecles, qu'il eſt mort à Viance le 6 de ſeptembre.
Et c'eſt le jour auquel l'Egliſe d'Albi en fait la feſte.[Peut-eſtre
que les Africains, n'ayant pu ſavoir encore le jour de ſa
p.501. mort, l'ont joint exprés avec ſon predeceſſeur.]'Quelques uns
marquent ſon arrivée à Albi le premier de janvier; & c'eſt peut-
p.502.503. eſtre une ancienne tradition de l'Egliſe d'Albi.'Ponce Comte de
Toulouſe, donna ſur la fin du X. ſiecle, le lieu de Viance à la
cathedrale d'Albi, en l'honneur, dit-il, de S. Eugene Confeſſeur
de J. C, de S. Amarand Martyr, & des autres Saints qui repo-
p.503.504. ſoient en ce lieu.'Le 29 ſeptembre 1404, Louis d'Amboiſe Eveſque
d'Albi, tira de Viance les corps des Saints Eugene, Vindemial,
Longin, & Amarand, qu'il qualifie tous Martyrs, & qu'il
dit avoir repoſez depuis leur mort dans l'egliſe de ce lieu. Il les
transfera en ſon egliſe cathedrale, qui celebre encore la feſte de
cette tranſlation le 2 d'octobre.

[S. Eugene n'eut pas moins de compagnons de ſes ſouffrances
Gr.T.h.Fr.p.50. ſous Thraſamond que ſous Huneric.]'Car S. Gregoire de Tours
aſſure qu'Octavien Archidiacre, [apparemment de Carthage,]
Ibid. '& pluſieurs milliers d'hommes & de femmes, ayant confeſſé
genereuſement la foy, perdirent avec joie, ou la vie, ou quelque
membre dans l'eſperance des biens eternels. Mais beaucoup
d'autres abandonnerent la foy pour gagner un peu d'argent, &
s'expoſerent par leur laſcheté à des tourmens infinis. On nomme
entre autres un malheureux Eveſque nommé Revocat.[Il n'eſt
point nommé entre les 88 Eveſques qui perirent du temps d'Huneric:
& on ſçait que Saint Salutaire eſtoit alors Archidiacre de
Carthage. Ainſi ce ſont encore deux points qui diſtinguent la
Boll.22.mars,p.384.385. perſecution d'Huneric, [de ce que dit S. Gregoire de Tours.]'S.
Octavien & ſes compagnons ſont honorez le 22 de mars ſelon le
martyrologe Romain, & divers autres nouveaux. On les met à
Carthage, quoiqu'apparemment ils aient ſouffert partie en cet-

1. Florus, Uſuard, Adon, Notker.

te ville, partie en divers endroits de l'Afrique.

[Il nous resteroit encore plusieurs choses à dire sur le regne de Thrasamond, & sur la persecution qu'il fit à l'Eglise durant les 26 ou 27 ans qu'il regna. Mais elles conviendront mieux à l'histoire de S. Fulgence.]

ARTICLE XLIX.

De Saint Castrense, & quelques autres Martyrs & Confesseurs moins assurez.

[JE ne sçay si c'est à cette persecution de Thrasamond que nous devons raporter l'histoire de Saint Castrense Evesque, dont Bollandus nous a donné les actes.]'Il n'y a point de raison de la lier avec l'exil de S. Quodvultdeus en 439, comme remarque Bollandus: Et puisqu'elle marque une persecution generale des laïques, & des Ecclesiastiques, [ce que nous ne voyons point estre arrivé qu'à la fin d'Huneric, ou peutestre encore sous Thrasamond, il n'y a point d'apparence]'de la mettre dès l'an 437, à quoy Bollandus panche davantage. D'autre part nous ne lisons point de Castrense dans la Notice des Evesques d'Afrique sous Huneric. Ainsi on le peut mettre sous Thrasamond, si ce Prince a fait une persecution generale, de quoy je ne voy pas que nous ayons de preuve; mais je ne voy pas non plus que nous ayons rien qui nous empesche de le croire. Boll.11.feb.p.524.§ 2.3|Vand.p.532.533. Boll.§ 3.

Ce qui est certain, c'est qu'on ne peut rien assurer de tout cela. Car ces actes de S. Castrense sont obscurs & embarassez, disent beaucoup de choses sans les specifier assez, & ne paroissent pas d'ailleurs capables de faire beaucoup d'autorité. Car ils sont fort mal écrits, d'un latin barbare, mélez de quantité de vers, ou de bouts de vers sans sujet & sans elegance.]'Il y a plusieurs miracles sans probabilité & sans beauté.'Dans divers manuscrits ils portent que la persecution des Vandales arriva sous Valentinien & Valens: [ce qui est ridicule.]'L'auteur cite ce qu'il avoit appris de ceux qui avoient assisté à la mort du Saint: [& ainsi semble ne luy avoir pas esté beaucoup posterieur. Mais quand cela seroit, il y a assez de personnes qui écrivent mesme des choses de leur temps, sans avoir soin de s'en bien instruire.]'Il est certain que cette vie a esté ou écrite, ou alterée par un homme qui ignoroit entierement l'histoire du V. siecle. p.528.§ 12.13. § 8. § 16. Vand.p.530.

[Pour dire neanmoins en un mot ce que porte cette histoire,]

Boll.p.526.527. 'S. Castrense ayant esté pris avec un grand nombre d'autres Catholiques de toutes les provinces d'Afrique, ils furent enfermez dans une étroite prison, souffrirent diverses choses; & enfin on en mit plusieurs sur un vieux vaisseau pourri pour les faire perir dans la mer.

p.527.§8. 'De ce nombre les actes en nomment 12, Rossius, Secondin, Heracle, Benigne, Prisque, Elpide, Marc, Augustin, Canion, Vindone, Castrense que ces actes font toujours le chef

p.524.§2. des autres, & Tammare.

Vand.p.531. 'Le martyrologe Romain les fait tous Evesques,'& les actes donnent sujet de le croire.

Boll.p.528.§10. 'Le vaisseau où ils estoient ne laissa pas d'aborder en Campanie

§11. le 10 de may.'S. Castrense se retira ensuite à la campagne auprés

p.524.§4. de Suesse,'qu'on pretend estre la mesme ville que Sinuesse sur le bord de la mer, differente d'une autre Suesse qu'on appelle au-

p.528.529. jourd'hui Fessa,'& mourut enfin comme il l'avoit predit, le 11 de

p.524.§4. fevrier.'Son nom y est marqué dans de tres anciens martyrologes, qui le qualifient quelquefois Martyr, à cause de ce qu'il avoit souffert. Il y en a un qui le met à Vulturne ville ancienne, à l'embouchure de la riviere de mesme nom, dont l'eglise paroiciale porte encore son nom: & son corps peut y avoir esté autrefois.

§6.p.524. 'Le martyrologe Romain le met à Capoue, peutestre parceque

Boll.p.525, Ugh. t.6.p.377. Vulturne est du diocese de Capoue.'Bollandus tire mesme d'une epitaphe assez obscure, que Radalpert qu'on croit avoir esté Evesque de Capoue vers l'an 830, fit transporter son corps en cet-

Ibid.|Vand.p. 540. te ville.'Mais ce qu'il cite pour cela montre plutost que Radalpert fit mettre le corps du Saint dans une nouvelle eglise qu'il avoit bastie à Vulturne mesme. [Ce fut neanmoins apparemment à Capoue,]qu'il fit faire un autel sous le nom du Saint, où il vou-

Boll.p.524.§5. lut estre enterré.'On remarque plusieurs autres eglises de Saint Castrense en ces quartiers là, & une entr'autres dans le territoire de Suesse, accompagnée d'un village de mesme nom. [C'est ap-

§7|Vand.p.542. paremment le lieu où il a vécu.]'Son corps à l'exception du chef, a esté transporté en l'eglise metropolitaine de Mont-real en Sicile vers l'an 1180, par le Roy Guillaume II: on les y conserve encore, & on y fait la feste de cette translation le second dimanche de may. Mais la feste principale du Saint se fait le 11 de fevrier.

Vand.p.541. 'Un Evesque du X. siecle nommé Laurent, auparavant moine du Mont Cassin, a fait en vers l'histoire de S. Castrense. Mais on

Bar.ut sup. ne dit point qu'on l'ait encore.'Pour les onze compagnons de S. Castrense, le martyrologe Romain les joint tous ensemble le premier de septembre, nommant Adjuteur au lieu de Benigne,

Ferr.it p.560. & Auguste pour Augustin.'Ferrarius en parle aussi, & n'en dit rien

rien de considerable.'Le Missel Romain de Thomasius marque le premier de septembre la feste de S. Prisque Martyr,[mais sans luy donner ni la qualité d'Evesque, ni aucun compagnon de ses souffrances, qui ne devroient mesme luy faire donner que le titre de Confesseur.]'Outre cette feste generale que l'on en fait, on leur en attribue encore de particulieres. Thom.p.170. Boll p.530.§5.

'Le martyrologe Romain dit qu'on leur donna le soin & la conduite de diverses Eglises, où ils firent fleurir la discipline, & la pieté Chrétienne.'C'est pourquoi on presume, mais sans aucune certitude, que Secondin l'un d'eux est l'Evesque de ce nom dont le corps fut trouvé vers l'an 1030, dans les restes de l'ancienne ville d'Ecane, dont on faisoit alors celle de Troie dans la Capitanate; ce qui fait conjecturer qu'il avoit esté autrefois Evesque de cette Eglise.'Bollandus nous a donné deux histoires originales de la decouverte de ses reliques, l'une d'un style ordinaire, dont l'auteur qui n'est pas nommé, écrivoit peu aprés; l'autre d'une eloquence affectée, inintelligible & ridicule. Il l'attribue à Gaïfre moine du Mont Cassin, sous l'Abbé Didier, qui fut fait Pape en 1087, sous le nom de Victor III.'Cet auteur témoigne en effet qu'il devoit obeïssance à Didier Abbé du Mont Cassin.'Mais en mesme temps il traite l'Evesque de Troie, à qui il adresse son écrit, de frere, & de Corevesque.[Je ne voy pas comment cela se peut accorder: Il ne faut lire de cette relation que depuis le 10[e] article: le reste est mieux dans la premiere.]'L'inscription qu'on trouva sur le tombeau de S. Secondin, & qui le qualifioit un saint & venerable Evesque, portoit qu'il avoit renouvellé les basiliques des Saints, & qu'il estoit passé à Dieu l'onzieme de fevrier, auquel on fait aujourd'hui sa feste: 'Et on la fait encore le 8 de decembre.[a]Son corps fut mis d'abord dans l'eglise de Sainte Croix à Troie,[b]& ensuite transporté solennellement dans la cathedrale,[c]où il est encore aujourd'hui. 'On honore encore Saint Secondin"en divers endroits de l'Italie, particulierement à Mantoue, & en divers jours; mais il y en peut avoir eu plusieurs. §5. §4.5|Vand.p.534. Boll.§2.3. p.532.a b. c|531 f. p.531.a. p.530 b. a p.531 a. b c. c p.530 e. Vand.p.534. &c.

'Le P. Ruinart s'étend aussi assez sur les autres compagnons de S. Castrense, mais ce n'est guere que pour ramasser les traditions populaires des Italiens, la pluspart fort incertaines, comme il l'avoue.'Il remarque avec raison qu'il peut y avoir eu beaucoup d'autres Catholiques d'Afrique, surtout des Evesques refugiez ou chassez en Italie; & il marque quelques Saints dont on p.533 542. p.543-545.

Ferr.it.p.560. le dit.'Mais on n'en a aucun monument de l'autorité duquel on puisse s'assurer.

Boll.25.may,p.27 b|34.e. 'Bollandus nous a donné les actes d'un Saint Canion, transporté l'an 799, des ruines d'Atelle entre Naple & Capoue,"à Cyrenza dans la Basilicate,'où on le garde encore aujourd'hui dans la cathedrale qui porte son nom, & qui l'honore avec un respect tout particulier le 25 de may.'Mais ces actes sont tels que Bollandus mesme qui les a mis le premier au jour, ne les donne que pour une piece suspecte, ou plutost fabuleuse,'comme la qualifie le P. Ruinart.'C'est pourquoi encore qu'elle mette ce Saint dans la deuxieme année de Diocletien,'il croit qu'il vaut mieux reconnoistre que c'est celui mesme qu'on dit avoir esté chassé d'Afrique du temps des Vandales avec S. Castrense. *Acheruntiam.* p.27.b.c. p.28.a|35.a.d. Vand.p.539. Boll.p.a.a. p.25.c|Vand.p.539

Boll.11.feb.p.524.§4. 'On marque le premier de septembre un Saint Regule Evesque d'Afrique, qui quitta, dit-on, son pays avec S. Cerbon & S. Felix, durant la persecution des Ariens, & vint demeurer en Toscane auprés de Pombino,"où il fut depuis martyrizé sous Totila,'qui ne commença neanmoins à regner qu'en 541,[pres de vingt ans aprés qu'Hilderic eut rendu la paix aux Catholiques d'Afrique: de sorte que rien ne l'avoit empesché de retourner à son Eglise, & il est difficile de voir ce qui l'en auroit pu dispenser.]'Baronius parle des actes de ce Saint, mais écrits aprés Bede dont il cite le martyrologe en vers, pour dire qu'il a porté sa teste aprés sa mort.'Mais il n'y a rien du tout de S. Regule dans le martyrologe en vers que D. Luc nous a donné, comme estant celui de Bede.'On dit que le corps de ce Saint a esté transporté à Luque.[Nous en pourrons peutestre parler encore en traitant de S. Cerbon.] &c. Pet.nat.l.7.c.5.p.330. Bar.1 sept.l. Spic.t.10.p.128. Bar.1.sept.Ferr.p.560.

Ferr.p.343.344.565. 'On pretend que S. Regule fut accompagné dans son exil par S. Octavien Prestre, & par deux freres nommez Juste & Clement. Ils se retirerent tous trois à Volterre dans la Toscane, dont Juste fut fait Evesque quelque temps aprés, & souffrit qu'Octavien passast toute sa vie dans une entiere solitude à une lieue de la ville,"inconnu durant fort longtemps à tout le monde. On fait sa feste le 2 de septembre, & celle de S. Just le 5 de juin. On luy joint S. Clement son frere, qu'on dit l'avoir assisté dans son ministere en qualité de Prestre. On ne cite"tout cela que des monumens de l'Eglise de Volterre. Et mesme quelques uns mettent ce S. Just du temps du Pape Leon III.[Baronius n'a point mis ces trois Saints dans le martyrologe Romain.] &c. &c.

Vand.p.552.557. 'Il y met divers Martyrs d'Afrique qu'il dit y avoir souffert sous

Gontamond & les autres Princes Vandales. Mais on soutient qu'il n'a point eu de raison de le croire, que les conjectures hardies & sans fondement de Galesinius. Car l'on trouve plusieurs de ces Saints dans les martyrologes attribuez à S. Jerome, d'où il faut conclure qu'ils ont souffert sous les Empereurs payens, avant que les Vandales fussent en Afrique. Le martyrologe Romain, aprés Molanus, met encore le 18 de novembre, un Saint
V. Attila 5 14. Oricule martyrizé avec plusieurs autres par les Vandales.["Mais on croit que ç'a esté dans les Gaules au diocese de Reims, lorsque les Vandales, ou plutost les Huns y faisoient de grands ravages.]

ARTICLE L.

Victor de Cartenne, Asclepe, Vocone & quelques autres soutiennent la foy par leurs écrits, ou par leurs sermons.

[L'Afrique persecutée par les Vandales, a donné à l'Eglise dans le V. siecle, non seulement beaucoup de Martyrs, & un tres grand nombre de Confesseurs; mais encore plusieurs personnes habiles qui défendoient la cause de Dieu par leur plume, comme les autres, & peutestre eux mesmes la soutenoient par leurs souffrances. Nous avons déja parlé de S. Capreole de Carthage, d'Antonin de Cirthe, de Cereal de Castel, de Saint Eugene, de S. Victor de Vite.]'Gennade nous en a fait connoistre Genn.c.77.25.78.
1. trois autres qui sont'Victor de Cartenne, Asclepe, & Vocone. 'Victor Evesque de Cartenne dans la Mauritanie Cesarienne, c.77.
écrivit un grand ouvrage contre les Ariens, & le fit presenter de sa part à Genseric.[Ce qui est une action encore plus hardie que celle de Lucifer Evesque de Cagliari, si la Mauritanie estoit alors sous les Vandales, puisque Genseric estoit encore beaucoup plus cruel que Constance.]'Miræus dit, sur l'autorité de n.p.66.
Bellarmin, que cet ouvrage de Victor de Cartenne, est l'écrit sur la foy Catholique inseré dans la bibliotheque des Peres. Mais ce traité est adressé à Huneric, comme il le reconnoist luy mesme, [non à Genseric; Et ce n'est en effet que la declaration des Evesques d'Afrique faite dans la conference de 484, que quelques uns attribuent à Victor de Vite, parcequ'il nous l'a conservée dans son histoire.]

1. 'Un ancien manuscrit met *Maurus* au lieu de *Victor*. [Ne faudroit-il point *Victor Maurus*, c'est à dire Vand.p.... Victor Maure de nation?]

c.77.|Vand.p. 357. 'Le mesme Evesque de Cartenne a fait un livre de la penitence du Publicain, ou plutost de la penitence publique, comme on lit dans un tres ancien manuscrit, où il établissoit par l'autorité des Ecritures, de quelle maniere doivent vivre les penitens.'On a dans S. Ambroise un ouvrage sur la penitence, dont l'auteur mesme se nomme Victor.'C'estpourquoi[M. du Pin &]plusieurs autres ont cru que c'estoit l'écrit que Gennade attribuoit à Victor de Cartenne. Neanmoins les plus habiles ont cru qu'il estoit de Victor de T une posterieur à Gennade, parceque cela se trouve marqué dans un tres ancien manuscrit de l'Eglise de Reims: & on le cite encore d'un autre;'ce qui n'empesche pas M. du Pin, de soutenir qu'il vaut mieux l'attribuer à Victor de Cartenne. Cave le dit aussi, mais sans examiner la difficulté.

Amb.B.ap.p. 606.

p.590|Vand.p. 357.

Du Pin,t.4.p. 428.429.

Vand.p.357|Du Pin,p.428. 'On croit plus universellement que l'ouvrage intitulé De la consolation dans les adversitez, qui se trouve quelquefois joint aux ouvrages de Saint Basile, & quelquefois avec ceux de Saint Eucher, est de Victor de Cartenne, & que c'est l'écrit qu'il avoit adressé à Basile, selon Gennade, pour le consoler de la mort de son fils,'par l'esperance de la resurrection, & qui contenoit des instructions excellentes. Le mesme Victor a aussi composé beaucoup d'homelies, dont on avoit fait plusieurs livres: Ceux qui avoient le plus de zele pour leur salut,les conservoient avec soin.[Victor peut avoir eu pour predecesseur,]'Rustique qui gouvernoit l'Eglise de Cartenne en 418,'& pour successeur Lucida qui en estoit Evesque en 484.'Pierre des Noels a mis ce Victor dans son catalogue des Saints au 20 d'avril, & il a esté suivi de quelques autres.'Bollandus n'a pas jugé que cela luy dust suffire pour en faire l'histoire comme d'un Saint.

Genn.c.77.

Vand p.357.

p.135.

pr.p.12.13.

Boll.20 app.p. 741.

Genn.c.73. 'Gennade dit d'Asclepe, qu'aprés avoir écrit contre les Ariens, il écrivoit"alors, à ce qu'on disoit, contre les Donatistes. Il estoit fort estimé pour faire des instructions sur le champ. Gennade dit qu'il estoit Evesque en Afrique, d'un petit bourg dans le territoire de Baie,'ou de Bagai[en Numidie.]ᵃM. du Pin & Cave ne nous en apprennent rien davantage,ᵇnon plus que de Vocone Evesque"de Castel, ou du Chastelet dans la Mauritanie Cesarienne,ᶜqui avoit fait un excellent ouvrage sur les sacremens. Il avoit aussi écrit contre les Juifs, les Ariens, & les autres heretiques. Quelques uns l'appellent Bucone.[Ni luy, ni Asclepe ne sont point marquez dans la Notice d'Afrique.]

p.c. vers 450.

Vand p.443.
a Du Pin,t 4.p. 5.2|Cave,p.246.
b Du Pin.p 551|Cave,p.255.
c Genn c.78|Vand.p.364.

castellani oppidi.

Aug.B.t.8.app. p.1. 'Nous avons dans S. Augustin"diverses pieces, qui paroissent n'estre pas de ce Saint, mais estre écrites un peu aprés luy, lors-

V. Saint Augustin § 349.350.

que les Vandales estoient maistres de l'Afrique.'Nous mettons p.11.
de ce nombre l'écrit intitulé, Contre les Juifs, les payens, & les Ariens, qui est un long sermon fait à Pasque aux Neophytes.[Car quelque violence que pussent exercer les Ariens, ils ne pouvoient pas empescher que les Evesques & les Prestres Catholiques n'administrassent en secret les sacremens. Ce discours semble faire allusion à la conference de l'an 484,]'lorsqu'il dit aux Ariens, p.14.c.
&c. qu'ils se croient bien forts dans leur cause,"parcequ'ils disputent sans que personne leur réponde, sans que personne preside pour juger de ce qu'ils disent, & dans un temps où tout favorise leur erreur.

[Le traité qui precede celui-ci, & qui est intitulé Des cinq heresies, parcequ'il combat cinq ennemis de l'Eglise, les payens, les Juifs, les Manichéens, les Sabelliens, & les Ariens, est attribué à S. Augustin par Florus & par Bede, qui suivent sans doute des manuscrits encore plus anciens qu'eux. Mais outre la diffe-
&c. rence du style, & qu'il y a"des choses peu dignes de S. Augustin,]
'on y voit bien clairement que l'Afrique gemissoit alors sous la p.1.
» persecution des Vandales.'Ne redoutons la puissance de qui que c.6.p.6.e.
» ce soit, dit l'auteur, en parlant des Ariens: Tout homme n'est
» que de l'herbe. Il est vray, cette herbe croist tous les jours;'elle f.
» fleurit. Mais faut-il que vous vous en étonniez? c'est là ce que
» porte une terre abandonnée. Je n'en accuse point les laboureurs,
» mais je les cherche. Et où estes vous, ô saints pasteurs, chargez
» de cultiver l'heritage du Seigneur? Que faites-vous? Pourquoi
» demeurez-vous sans rien faire? Voyez de quels maux toute cette
» terre est remplie. Les épines, les ronces, l'herbe y croist de tous
» costez. Brulez les épines, arrachez les ronces, coupez l'herbe,
» jettez de bonnes semences, n'apprehendez point l'hiver, & si
» l'iniquité s'est accrue, qu'elle n'étoufe pas l'ardeur de vostre
» charité. Semez dans l'hiver, afin que vous puissiez recueillir lors-
» que l'été sera venu. Mais à qui parlai-je? Sortez mes larmes, &
» coulez comme des torrens. Où sont, dis-je, les laboureurs à qui
» je parle? Les uns sont morts, les autres chassez, la terre est livrée
» entre les mains de l'impie. Nous sommes accablez, les maux &
» les afflictions sont venus fondre sur nous. Seigneur donnez-nous
» vous mesme secours dans l'oppression où nous sommes, afin que
» nous ne trouvions pas un vain salut dans l'homme, mais un ve-
» ritable[en vous.]Que dites-vous Arien? Répondez je vous prie,
» lorsqu'on vous interroge. Ne meprisez pas ceux qui sont dans
» l'humiliation. Vostre grandeur apparente ne vous sera d'aucun

secours; Toutes vos armes ne vous mettront pas à couvert. Le "
p.1. coup d'une seule pierre fend la teste de Goliath.'Ce traité se "
trouve dans l'index de Posside, selon l'edition d'Ulimmerius,
qui a trompé Bellarmin. Mais il n'est point dans toutes les autres,
non plus que dans aucun manuscrit.

1.6.p.546.555. 'Les trois derniers sermons des quatre adressez aux catecumenes dans le 9e tome de l'edition de Louvain, peuvent estre du
c.1.7.p.591.c.d| 594. mesme temps[& du mesme auteur.]'Le traité "du nouveau cantique, semble aussi estre fait durant la persecution des Ariens. V. Saint Aug.§ 345.
p.568.1.d|c.6.L. p.221.b,25.1.c. 'On voit dans ces discours que ces heretiques employoient en mesme temps les caresses & la violence pour perdre les ames; & qu'ils promettoient ou de l'argent ou de la protection, pour porter les foibles à souffrir qu'on les rebattizast, & qu'on soufflast J. C. en eux.

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

ARTICLE LI.

Vigile Evesque de Tapse écrit contre les Eutychiens.

[IL y avoit encore en Afrique à la fin du V. siecle, un Evesque dont le nom est celebre par les écrits qu'il nous a laissez.]
Vand.p.133. 'C'est Vigile nommé le dernier dans la Notice entre les Evesp.341. ques de la Byzacene, & il y est qualifié Evesque de Tapse,'ou
Vig.n.p.77.78. Thapse, ville assez celebre dans l'histoire.'Elle estoit sur la coste, & y formoit une peninsule.[Nous avons de ce Vigile, cinq livres
Bar.400.§ 13 15. contre l'heresie d'Eutyche,]'qu'on a cependant attribuez à Saint Vigile Evesque de Trente & Martyr, mort dés l'an 405, plus de
Vig.n.p.29. 40 ans avant la naissance de l'heresie d'Eutyche.'Mais Theodulfe Evesque d'Orleans dans ses recueils sur le S. Esprit, & Enée Evesque de Paris, qui vivoient tous deux dans le IX. siecle, citent un endroit du premier livre de cet ouvrage sous le nom de
p.30. Vigile Evesque Africain:'& un tres ancien manuscrit de l'abbaye de S. Claude, l'appelle Saint Vigile Evesque de l'Eglise de Tapse.[Estant donc certain d'ailleurs qu'il y avoit en 484, un Vigile Evesque de Tapse en Afrique, on peut dire que ce n'est pas une chose probable, mais tres assurée, que c'est le veritable au-
Lab scrip.t.2.p. 474. teur de cet ouvrage.]'Car si le P. Labbe dit que cet auteur vivoit vers l'an 550, il le dit sans en alleguer aucune preuve.

Vand.p.133.140. [Le peuple de Tapse ne jouit pas longtemps de Vigile,]'puisqu'en 484, il estoit le dernier Evesque de sa province, & que dés la mesme année il fut ou banni par Huneric, ou contraint de s'en-

fuir.'Il estoit à Constantinople, selon le témoignage de Theodulfe, & d'Enée de Paris, lorsqu'il composa ses livres contre l'heresie d'Eutyche.'Et en effet, c'estoit en Orient que regnoit cette heresie.'Il marque luy mesme que son ouvrage pourroit estre traduit en grec; & afin qu'on le pust faire plus facilement, il avoit tasché de l'écrire d'un style simple.[Il ne le composa pas sans doute du temps d'Anastase, qui favorisoit les Eutychiens,] 'puisqu'il se plaint de ce que la severité des princes ne les avoit pu obliger à quitter l'erreur.[C'estoit donc ou avant 491, sous Zenon qui faisoit semblant de les condanner, ou aprés l'an 518, auquel Justin succeda à Anastase. Et il faut s'arrester à cette derniere epoque, si nous voulons raporter à l'histoire de Jean Maxence,]'ce qu'il dit des Orthodoxes, qui pour n'estre pas assez instruits, rejettoient sans sujet certaines expressions, & se traitoient mutuellement de Nestoriens, & d'Eutychiens. Vig.n.p.29.30. l.1.p.1. p.13. l.1.p.1. l.2.p.21.22.

[Il refute en general dans ses trois premiers livres, l'heresie des Eutychiens, & en mesme temps celle des Nestoriens qui luy estoit opposée.]'Il parle de quelques opinions attribuées aux Eutychiens, comme n'en estant pas fort assuré.[Et cela n'est pas étrange surtout à un Latin, dans la difficulté qu'il y avoit à connoistre les sentimens de ces heretiques, qui estoient peutestre déja partagez en diverses sectes.]'Il promet à la fin du premier livre, plusieurs passages des Peres Grecs contre les Eutychiens: '& il suppose à la fin du second qu'il les a donnez.[Cependant il n'y en a point dans l'un ni dans l'autre.]'Il défend dans le 4e livre la lettre de S. Leon à S. Flavien, & dans le 15e, le decret du Concile de Calcedoine sur la foy, contre l'écrit d'un particulier qui les avoit attaquez.'Theodulfe & Enée font de la défense de S. Leon, le sujet general de son ouvrage.'Ce fut à la priere de ses saints freres qu'il entreprit[ce travail, & particulierement]de justifier S. Leon, & le decret de Calcedoine.'Il le conclud d'une maniere fort humble.'Il avoue assez qu'il estoit peu instruit de l'histoire du Concile de Calcedoine.[Et il n'eust pas aussi sans doute parlé 'comme il fait du Concile de Sardique, & de celui de Sirmich contre Photin, s'il eust aussibien sceu l'histoire que les dogmes de l'Eglise.] p.11. p.12. l.2.p.21.23. l.4.p.34. n.p.29.30. l.4.p.34. l.5.c.25.p.83. c.2.p.57. c.3.p.58.59.

'En citant divers Peres Latins, il met un Eusebe entre Saint Hilaire, & S. Ambroise.[Ce rang ne peut convenir qu'à Saint Eusebe de Verceil, qui outre"une lettre ou deux que nous en avons encore,]'avoit traduit des commentaires d'Eusebe de Cesarée sur les pseaumes,'en n'y laissant que ce qu'il jugeoit de l.2.p.23. V.son titre. Hier.v.ill.c.96. ep.84.p.253.a.

Vig.n.p.80.81. bon.[Ainsi c'est inutilement]'que le P. Chifflet va chercher un Eusebe auteur des homelies ramassées sous le nom d'Eusebe d'Emese:[Ce seroit toujours un homme peu ou point connu,] & qui ayant écrit expressément contre les Eutychiens,[ne pou-
l.2.p.23. voit]'ni estre placé avant S. Ambroise, S. Jerome, & S. Augustin, ni estre allegué comme un homme apostolique dans les disputes
n p.81. sur l'Incarnation.[Il faut dire la mesme chose]'sur Eusebe, qu'on croit avoir fait quelques écrits vers l'an 440, & dont on ne trou-
Leo,t.1.p. ve rien que dans la vie de S. Hilaire d'Arles.'Elle le met entre les illustres docteurs de ce temps là avec"Silvius,[dont il nous reste V.S.Eucher. encore quelques monumens, & un Donnolas,[qui est inconnu. Il n'est pas impossible que cet Eusebe soit auteur de quelques unes des homelies qui portent le nom d'Eusebe d'Emese. Mais il n'y en a aucune preuve. Il n'y en a point non plus que ce soit]
Vig.n.p.81. 'un Eusebe dont on trouva le nom sur sa tombe le 29 aoust 1287, en visitant les corps des Saints qui reposoient dans l'eglise de S. Just à Lion. Cette Eglise en fait ou en faisoit autrefois la feste
Th.R.t.8.p.57. comme d'un Confesseur le 14 d'aoust,'auquel on fait memoire d'un autre S. Eusebe aussi Confesseur & Prestre de Rome. Le corps de celui de Lion se garde en l'eglise de S. Just; & il est aussi honoré dans la cathedrale. Mais Theophile Raynauld avoue que l'on n'en sçait rien dutout. On trouve vers l'an 620, un Eusebe Diacre de Lion fort honoré pour sa pieté.

ARTICLE LII.

Ecrits de Vigile contre Arius & contre Pallade.

Vig.l.5.c.2.p.58. 'VIGILE dans son ouvrage contre Eutyche, reconnoist qu'il avoit fait des livres contre Sabellius, Photin, & Arius, sous le nom de S. Athanase, & qu'il les avoit composez en forme de conference & de dispute, en presence d'un juge. Nous avons en effet deux livres d'une conference tenue entre S. Athanase, & ces trois heresiarques, en presence de Probe qui y parle com-
p.188. me juge,'& qui à la fin y rend une sentence en faveur de Saint Athanase, ce qui fait un troisieme livre.

p.118. 'Le P. Chifflet qui a donné cet ouvrage parmi les autres de Vigile, y a joint deux prefaces, l'une qui est une lettre à Materne qualifié Pape, où l'auteur supposant[contre la verité,]que S. Athanase n'a pu conferer avec l'heresiarque Arius, dit que celui qui parle dans cette conference, est peutestre un autre Arius, y en

ayant

ayant eu deux ; ou simplement un Arien ;[sans songer à Sabellius mort avant que S. Athanase fust né. Cette preface suppose que la conference est veritable.]'Dans la seconde au contraire l'auteur parlant en sa personne, reconnoist qu'il l'a feinte pour exprimer ses pensees d'une maniere plus claire & plus agreable. p.119.
[Cette diversité ou plutost cette contrarieté peut surprendre : Et il est encore étrange,]'qu'Arius ayant appellé à l'Empereur dans la conference, Probe ne laisse pas de prononcer,[sans faire mention de l'appel. p.187.188.

J'ay peur que cet appel & la lettre à Materne, n'appartiennent] 'à une autre conference entre Arius & S. Athanase, qui est parmi les œuvres du dernier.[a]Le P. Chifflet croit que c'est aussi un ouvrage de Vigile,[b]& une premiere edition de la mesme piece. Car ce Pere pretend que Vigile la composa d'abord telle qu'elle est dans S. Athanase, sans en avouer l'auteur, parcequ'il estoit alors en Afrique : Et que depuis qu'il fut en Orient, il en osta, & y ajouta diverses choses, & la publia telle que ce Pere nous l'a donnée avec la preface où il s'en avoue l'auteur. p.84|Ath t.2.p. 606. a Vig.n.p.12.33. b Cave,p.262.

[Ce n'est que dans cette seconde edition que Sabellius & Photin parlent: Et comme ils sont nommez dans la lettre à Materne, c'est sans doute ce qui a obligé le P. Chifflet à la raporter à cette seconde edition, au lieu qu'elle est dans S. Athanase à la teste de la premiere. Il est aisé neanmoins que ceux qui n'avoient que la seconde edition avec la lettre à Materne, aient ajouté dans la lettre les noms de ces deux heresiarques ; comme il semble que l'appel a esté ajouté dans le texte mesme de la conference donnée de nouveau par Vigile. Il est encore plus aisé de croire]'que cette lettre n'est pas de Vigile, mais de quelque autre auteur un peu plus recent, comme le P. Chifflet le soutient. C'est ce qui paroist, non tant par cette raison, & par ce qu'on voit que l'auteur de cette preface a tout à fait ignoré l'histoire de Sabellius & d'Arius, que parcequ'il pretend qu'Arius contre qui S. Athanase dispute, peut n'estre pas l'heresiarque ;'au lieu que Vigile dans sa premiere edition, suppose visiblement que ce l'est. Vig.n.p.162. 163. Vig.p.84.85.

[Il est encore tout à fait surprenant]'de voir que Vigile fasse dire à S. Athanase qu'il ne répond qu'en un mot à Arius, Parceque nostre bienheureux Ambroise, dit-il, a parlé plus amplement de toutes ces choses. Pallade Evesque de la perfidie Arienne, a fait un écrit pour refuter ce Saint, qui comme je croy estoit déja mort, & a ainsi prevenu tout ce qu'Arius pourroit objecter contre la foy. Et comme j'ay déja répondu à Pallade p.187.

par un livre, il vaut mieux "se contenter d'y avoir expliqué avec « bi expli-
le secours de la grace, ce que je puis omettre ici, afin qu'Arius « care.
se voie aussi surmonté dans Pallade.[Si ces paroles 'n'estoient « 1.
adressées directement à Arius, j'aimerois mieux croire que Vigile interromp ici son dialogue pour parler en sa propre personne, que de le voir faire parler S. Athanase de S. Ambroise & de sa mort. Quoy qu'il en soit, nous apprenons de ces paroles, que Vigile a fait un livre contre Pallade.]Le P. Chifflet pretend que les actes du Concile d'Aquilée, qui sont parmi les lettres de S. Ambroise, sont une partie de cet ouvrage, & ne sont qu'une dispute feinte par Vigile,[ce qui auroit besoin d'estre appuyé par des preuves tres solides; au lieu de quoy il n'allegue que diverses petites conjectures toutes fort foibles,]'qui aussi n'ont pas persuadé les savans.ᵃIl veut que la seconde partie de cet écrit de Vigile, soit un traité attribué à Saint Ambroise sous le titre de la Consubstantialité, & de la divinité du Verbe contre les Ariens, [dont d'autres ont fait la 49ᵉ oraison de S. Gregoire de Nazianze,"& qui est apparemment de Gregoire d'Elvire. Il n'allegue point non plus de preuve considerable pour cela:[*& il ne répond pas suffisamment à l'objection qu'on luy fait sur ce que S. Augustin en a cité un endroit.]'Dailleurs je ne sçay pas comment il peut pretendre sans en avoir d'autorité, que l'écrit de Vigile contre Pallade, estoit sous le nom de S. Ambroise,'vu que Vigile croyoit que l'écrit de Pallade qu'il refutoit, n'avoit esté fait qu'aprés la mort de ce Saint mesme.

Du Pin, p. 517| Cave, p. 263. ᵃ Vig n. p. 55| Amb. t. 4. p. 295. V. S. Gr. de Naz. c 110. *Note 10. Vig n. p. 53 55. Vig. p. 187.

p. 533. 'Le P. Chifflet attribue encore à Vigile la solution de quelques objections des Ariens, qui se trouve jointe dans quatre manuscrits à la premiere conference de S. Athanase avec Arius, & il croit en effet que c'est une addition que Vigile fit à cet écrit.'Son sentiment a esté suivi par d'autres.

Cave, p. 263| Oud. p. 123.

ARTICLE LIII.

Vigile écrit contre Varimade, & sur quelques autres sujets.

Vig. l. 2. c. 45. p. 183. 'VIGILE dans sa dispute contre Arius, Sabellius & Photin, dit encore sous le nom de S. Athanase, qu'il avoit fait un écrit contre Maribade Diacre Arien: & il en cite un grand passage.[Ce passage ne se trouve point aujourd'hui dans aucun ouvrage que nous ayons.]'Et les efforts que fait le P. Chifflet pour

n. p. 66. 67.

1. *Si quid ergo nunc à te objici potuit.*

le trouver par lambeaux sur d'autres matieres,& nullement dans les mesmes termes, ni avec le mesme raisonnement ; ces efforts, dis-je, ne servent qu'à faire voir qu'on ne le peut trouver.[Ainsi il faut reconnoistre que nous n'avons point encore cet ouvrage de Vigile.] Ante.sym p.34-35.

'Mais ce qu'il en dit ne laisse pas de nous faire juger que l'ouvrage contre Varimade Diacre Arien, imprimé dans la bibliotheque des Peres sous le nom d'Idacius Clarus, est de Vigile. Car il est aisé de croire avec le P. Sirmond, que Varimade, & Varibade, ou Marivade, ne sont qu'un mesme nom,[changé ou par l'erreur des copistes, ou à dessein par Vigile durant qu'il craignoit les Ariens. Et c'est apparemment le mesme]'Marivade Diacre Arien fort honoré par Huneric, qui avoit accusé Saint Sature Intendant de ce Prince du temps de Genseric.'L'auteur de cet écrit témoigne qu'estant à Naple dans la Campanie, un homme de pieté luy avoit donné quelques propositions de ce Varimade, & qu'il y avoit répondu par un autre ouvrage sur l'unité de la Trinité, divisé en plusieurs livres.[C'est donc cet autre écrit que Vigile cite dans sa conference, & que nous avons perdu.] Vig.n p.65.66| Cave,p.463. Vict.V.l.1.p.15. Vig.in Var.pr. p.317.

'Le Pere Chifflet & M. Antelmi pretendent que ce sont les douze livres sur la Trinité adressez à Theophile, qui portent le nom de S. Athanase.[Mais ils n'y sauroient trouver non plus le passage cité par Vigile ; & on ne voit point dans la preface de cet ouvrage, qu'il soit fait contre personne en particulier, ni par aucune occasion particuliere. Si ces douze livres ne sont point le premier écrit de Vigile contre Varimade,]'cela n'empesche pas qu'ils ne soient aussi de Vigile, comme le P. Sirmond & le P. Labbe l'ont cru, puisqu'ils sont joints dans divers manuscrits à d'autres ouvrages de Vigile. Il est certain au moins qu'ils sont d'un auteur latin, & non pas de S. Athanase, parmi les ouvrages duquel ils se trouvent, & sous le nom duquel ils ont esté citez par divers auteurs du IX. siecle.'On y remarque quelques expressions singulieres, qui se trouvent aussi dans l'écrit contre Varimade.'Il y en a qui n'en font" qu'onze livres, en joignant ensemble les deux derniers, ce qu'on regarde comme une faute. n.p.66|Ante.p.30. Vig.n.p.67.68| Th.i.n.p.276| Lab.scr.t.2 p.477. Ante.p.36.37. Vig.n.p.69| Cave,p.462. &c.

[Pour retourner à l'ouvrage qui porte le nom d'Idacius Clarus, l'auteur que nous croyons, comme nous avons dit, estre Vigile de Tapse,]'aprés avoir fait un premier écrit contre Varimade, fit ce second pour satisfaire en faveur des simples aux chicaneries des Ariens, qui se plaignoient qu'on les attaquoit par des paroles & des raisonnemens humains, & ne vouloient ecouter, Vig.in Var.p.357.

disoient-ils, que les paroles expresses de l'Ecriture.[C'est pourquoi les trois livres qui composent cet ouvrage, ne sont quasi que des recueils de l'Ecriture, reduits sous certains titres, qui sont dans le premier livre, les objections de Varimade ou des autres Ariens, contre la divinité du Verbe; dans le second, celles qu'ils faisoient contre le S. Esprit; & dans le troisieme, les articles de la foy Catholique sur la Trinité.]

n.p.64.65. 'Il y a eu un Idatius Clarus celebre en Espagne: mais S. Isidore en marquant ses écrits ne dit rien de celui-ci: & il vivoit à la fin du IV. siecle, lorsqu'on ne pouvoit pas dire, comme fait celui in Var.p.358. qui écrit contre Varimade.'Que les Ariens mettoient leur confiance non en la puissance de Dieu, mais en la force superbe des Voss h.lat l.1.c. 17 p.231. Rois infideles.'Pour Idace Evesque d'Espagne qui vivoit dans le V. siecle, on ne voit pas qu'il eust le surnom de Clarus, ni qu'il soit jamais venu en Italie. Il est mesme difficile de croire qu'il y soit venu, [depuis"qu'il fut fait Evesque de Chiaves dans la Galice vers l'an 427.] V. Valent. III.§33. Les anciens qui en parlent, ne luy attribuent aussi aucun autre écrit que la chronique donnée par le Pere Sirmond.' Ante sym.p.33. 38|Vand p.442. M. Antelmi croit neanmoins que les trois livres contre Varimade, & les douze sur la Trinité, sont plutost de luy que de Vigile.[Mais il me semble que tout ce qu'il a de plus fort, c'est le nom d'Idace que portent les trois premiers: Et c'est une raison bien foible contre Vigile, accoutumé à se cacher sous des noms faux & empruntez.]

Ante.p.38. 'M. Antelmi ne rejette pas de mesme[a] la pensée du P.Chifflet, a Vig.n.p.70. 71. ["embrassée par beaucoup d'autres,] que le dialogue ou la conference de S. Augustin avec Felicien sur l'Arianisme, est un veritable ouvrage de Vigile, V. Saint Augustin § 342. quoiqu'on le mette parmi ceux de Saint Cave,p.262| Oud.p.124. Augustin.'Cave & d'autres approuvent aussi le sentiment des Benedictins, qui attribuent au mesme Vigile la conference pre- Aug.t.2.ap p. 40. tendue de S. Augustin avec Pascence Arien,'trouvant qu'elle a beaucoup de raport avec le genie & le style de cet auteur, & estant certain qu'elle n'est point de S. Augustin.

[Nous avons esté obligez de renverser l'ordre de la chronologie, en parlant des ouvrages de Vigile, parcequ'il a fallu prouver les premiers par les derniers. Mais il est aisé de trouver à peu pres le rang auquel ils ont esté écrits. On peut commencer par le premier ouvrage contre Varimade, qui est perdu. Les douze livres sur la Trinité, les dialogues de S. Augustin avec Felicien & avec Pascence, sont apparemment du temps qu'il estoit encore en Afrique, aussibien que la premiere edition de sa dispute avec

Arius, son écrit contre Pallade, qui est perdu, & son second ouvrage contre Varimade, fait longtemps aprés le premier. La seconde edition de sa dispute avec Arius est faite apparemment lorsqu'il estoit hors d'Afrique: & les cinq livres contre Eutyche, sont encore posterieurs.]

'Le Pere Chifflet tasche de justifier cette pratique de Vigile, d'attribuer ses ouvrages à S. Athanase, à S. Augustin, & à d'autres auteurs celebres, par la necessité où le mettoit la tyrannie des Vandales. Il est certain qu'il n'est pas louable en cela, & qu'il ne peut y avoir aucune necessité de mentir pour ceux dont toute la gloire est d'estre disciples de la verité.]'C'est pourquoi le Pere Chifflet a eu raison de ne vouloir pas autoriser cette conduite, en donnant à Vigile le titre de Saint, comme font quelques manuscrits: ce qui n'est point confirmé par le jugement de l'Eglise. [Il est plus difficile de luy refuser celui de Confesseur.] p.27.28. p.73.74.

'On trouve qu'il écrit assez bien pour son temps. Son discours est simple & naturel, sans estre bas ni puerile. Il develope les mysteres avec beaucoup de netteté, & les prouve d'une maniere fort solide. Il penetre les sentimens des heretiques avec une grande vivacité, resoud tres subtilement leurs difficultez,'& combat leurs raisonnemens avec vigueur: Il avoit lu les écrits des Peres, & savoit un peu l'histoire ecclesiastique, mais n'en avoit pas une connoissance assez exacte. Du Pin, t.4.p.615. p.616.

'Il y en a qui attribuent à Vigile de Tapse le symbole qui porte le nom de S. Athanase.[Ce n'est qu'une conjecture,]'mais qui ayant esté appuyée par l'autorité, aussibien que par les raisons du P. Quesnel, a esté suivie par beaucoup de personnes savantes. Car c'est ce que nous apprend M. Antelmi, en s'efforçant mesme de détruire les raisons du P. Quesnel, pour établir par des conjectures encore plus foibles que ce symbole est de Vincent de Lerins. p.61-|Cave,p.263|Lab.scr.t.2.p.477. a Ante.p.32.

'Cassiodore dit que Vigile Evesque d'Afrique a écrit un discours fort ample & fort exact sur les mille ans dont il est parlé dans l'Apocalypse.[Nous n'avons point d'autre connoissance de cet ouvrage.] Casd.inst.c.9.p.131.2.



S^TE GENEVIEVE, VIERGE, ET PATRONE DE PARIS.



[ENTRE les Saintes qui ont honoré l'Eglise de France, il n'y en a point dont le nom soit devenu si celebre que celui de Sainte Genevieve. Dés sa plus tendre enfance, les Saints ont par l'esprit de Dieu, prevu sa sainteté future, & l'ont depuis défendue contre la calomnie. Les grands miracles qu'elle opera de son vivant, repandirent de tous costez sa reputation: & les plus grands Saints, mesme de l'empire d'Orient, pleins de veneration pour son eminente vertu, demandoient de ses nouvelles & quelque part dans ses prieres. Tant de miraculeux effets de sa protection, que la France & la ville de Paris en particulier, ont receus dans tous les temps, ont continué jusqu'à nos jours & leur juste reconnoissance & leurs profonds respects à l'égard de cette illustre Patrone.]

Boll 3.jan.p. 137.§ 2|141.§ 51. 'Sa vie a esté écrite 18 ans aprés sa mort"par un auteur inconnu.[Le style & la simplicité de cette vie, conviennent assez à un historien contemporain: & quoiqu'il nous laisse beaucoup de choses à desirer dans son ouvrage, nous luy sommes neanmoins fort redevables de ce qu'il nous apprend de cette grande Sainte.] NOTE 1.

p.145 § 2. 'Il marque luy mesme qu'il ne veut s'arrester qu'à raporter ce qui peut edifier la pieté des fideles.[Aussi n'y trouvons-nous pas tous les caracteres que nous souhaiterions pour fixer une chronologie exacte & certaine.]

p.138.§ 1. 'Elle naquit["vers l'an 422,]dans le village de Nanterre à trois petites lieues de Paris. Son pere s'appelloit Severe & sa mere V. la note 3.

Charp.v.G.§ 1. Geronce;'& ils vivoient retirez dans cette campagne,["apparemment comme des personnes qui y avoient leur bien, mais non pas comme des paysans.]Dieu la prevint par sa grace des sa plus tendre enfance, & luy donna pour la pieté, une inclination NOTE 2.

qui croissoit en elle à mesure qu'elle avançoit en age.

[Genevieve avoit environ sept ans,] lorsque Saint Germain d'Auxerre & Saint Loup de Troies, "deputez par les Evesques de France pour aller combatre l'heresie Pelagienne qui se renouvelloit en Angleterre, passerent [vers la fin de 429,] par le diocese de Paris, & allerent coucher a Nanterre. Auprés de l'eglise ils trouverent tout le peuple qui venoit audevant d'eux pour leur rendre ses respects & recevoir leur benediction. Ce fut là qu'au milieu de cette foule de monde S. Germain apperceut la petite Genevieve. Il reconnut par une lumiere divine quelque chose "de grand & d'extraordinaire en cet enfant. Aussitost il la fit approcher, l'embrassa, & demanda son nom, & qui estoient ses parens. On luy dit qu'elle s'appelloit Genevieve.

Sur. 31. jul. p. 363. § 10 | Boll. 3. jan. p. 138. § 2 | Charp. v. G. § 2. 3.

V. S. Germain d'Auxerre § 7.

coelesle & angelicum.

'Les parens s'avancerent auprés du Saint. Que vous estes heureux, leur dit-il, d'avoir une telle fille! Sa naissance a esté pour les Anges un sujet de joie & de rejouissance dans le ciel. Elle sera grande devant le Seigneur: & plusieurs passant de l'admiration de sa vie à l'imitation de sa vertu, quitteront le peché, se convertiront à Dieu, & recevront non seulement la remission de leurs fautes, mais aussi les recompenses de la vie eternelle. Puis s'adressant à Genevieve, Ma fille, luy dit-il, declarez moy sincerement si vous ne voulez pas bien vous consacrer à J. C, & luy garder la virginité comme son epouse. Saint Pere, luy répondit-elle, je vous suis tres obligée de ce que vous voulez bien me demander si je desire une chose que je souhaite avec une extreme ardeur. Oui, je le veux de tout mon cœur. Priez Dieu de me faire la grace d'accomplir en cela mon desir. Prenez courage, ma fille, reprit le Saint, en l'embrassant une seconde fois, mettez vostre confiance dans le Seigneur, & ayez soin d'executer fidelement le desir qu'il vous met dans le cœur & la declaration que vous venez d'en faire. Le Seigneur vous donnera luy mesme la force & la vertu necessaires pour l'accomplissement de vostre genereux dessein.

Ibid.

'Les deux saints Evesques s'en allerent ensuite à l'eglise pour y dire None & Vespres. S. Germain y mena avec luy Genevieve, & tint toujours la main droite sur sa teste pendant ces offices. Ce Saint la retint auprés de luy durant son repas, & en la renvoyant [le soir chez elle,] il recommanda à ses parens de la luy ramener le lendemain matin de bonne heure avant son depart.

Sur. 31. jul. p. 364. § 11 | Boll. 3. jan. p. 138. § 4 | Charp. v. G. § 4.

'Des la pointe du jour Severe remena sa fille à Saint Germain, comme le Saint le luy avoit marqué. Ce saint Evesque voyant

Ibid.

Genevieve, luy demanda si elle se souvenoit de la promesse qu'elle luy avoit faite la veille, de consacrer sa virginité [à J. C.] L'enfant luy répondit qu'elle se souvenoit bien de ce qu'elle luy avoit promis, & à Dieu mesme, & qu'elle luy demandoit le secours de ses prieres pour obtenir de Dieu la grace de conserver son ame & son corps dans une entiere pureté. Sur cette assurance, S. Germain qui par une permission de Dieu trouva à terre une medaille de cuivre [1] où estoit gravée la figure de la croix, la luy donna comme un gage de son amitié pour la porter au cou, & l'exhorta à renoncer aux colliers de perles, aux brasselets, aux bagues, aux autres bijoux & ornemens du siecle. Si vous vous laissiez, luy dit-il, eblouir à leur faux eclat, vous vous priveriez de ceux de l'immortalité bienheureuse. Laissez aux gents du monde les ajustemens du monde. Pour vous qui avez pris J. C. pour vostre epoux, ne recherchez point d'autres ornemens que ceux de l'ame. Aprés luy avoir ainsi parlé, il la pria de se souvenir de luy devant Dieu, la recommanda à ses parens, & continua sa route avec S. Loup. 1.

[Genevieve commença deslors à se regarder comme veritablement consacrée à Dieu, & à marquer beaucoup d'ardeur pour tous les exercices de la pieté.] Un jour de feste solennelle sa mere allant à l'eglise, vouloit la laisser à la maison. Genevieve la pria avec instance & avec larmes de luy permettre d'aller aussi à l'eglise. Je desire, luy dit-elle, d'accomplir la promesse que j'ay faite à Saint Germain, & d'aller souvent à l'eglise pour meriter d'estre l'epouse de J. C. Sa mere par un mouvement d'impatience luy donna un soufflet. Elle en fut à l'instant punie, & elle devint aveugle. Elle demeura pres de deux ans dans cet état, jusqu'à ce que s'estant enfin souvenue de ce que S. Germain avoit dit de sa fille, elle l'envoya tirer de l'eau pour luy en apporter. Genevieve faisant reflexion que c'estoit à cause d'elle que sa mere souffroit cette affliction, fut touchée de cette pensée, demeura quelque temps sur le bord du puits à pleurer, puis elle luy apporta de l'eau sur laquelle elle fit le signe de la croix. Sa mere s'en lava deux ou trois fois les yeux avec foy & avec respect, & aussitost elle recouvra la vue.

Boll. 3. jan. p. 138. § 5 | Charp. v. G. § 5.

Ibid. § 6. 'Quelques années aprés Genevieve fut presentée avec deux autres filles plus agées qu'elle, pour estre consacrées par l'Evesque [de Paris avec les ceremonies ordinaires.] On l'avoit placée

1. René Benoist dit que le jour de la feste de Sainte Genevieve, on donnoit des pains benis de la figure de cette medaille.

aprés

aprés ces deux autres compagnes comme estant la plus jeune. L'Evesque connut par une inspiration divine que Genevieve avoit une vertu beaucoup superieure à celle des autres qu'on mettoit avant elle, & il ordonna qu'on la plaçast la premiere, parcequ'elle avoit déja receu de Dieu la consecration[dont il alloit faire la ceremonie :] ce qui fut executé dans cet ordre : aprés quoy elles se retirerent chacune chez elles.

[On ne marque point à quel age Sainte Genevieve receut la consecration des vierges : Mais comme elle estoit fort jeune, il y a beaucoup d'apparence qu'elle n'avoit pas plus de 15 ans.]'Des cet age jusqu'à 50 ans, elle observa de ne manger que deux jours dans la semaine, le dimanche & le jeudi. Elle passoit les [cinq]autres jours dans une abstinence entiere. Sa nourriture estoit du pain d'orge, & des feves cuites depuis quinze jours ou trois semaines qu'elle"rechaufoit alors. Pour du vin & toute autre liqueur qui peut enivrer, elle n'en but jamais en toute sa vie. A l'age de 50 ans elle prit du poisson & du lait par le conseil des Evesques ausquels elle auroit cru faire un crime de desobeïr. Boll.3.jan.p.138. §5|Charp.v.G. §13. *recommissens.*

'Toutes les fois qu'elle levoit les yeux au ciel, elle repandoit des larmes : & la pureté de son cœur donnoit lieu de croire qu'elle y voyoit J. C. à la droite de Dieu son pere.'Lorsqu'elle entroit dans l'eglise, elle s'y prosternoit contre terre, & demeuroit longtemps dans cette posture en prieres, avant que de se relever.'Elle veilloit toute la nuit du samedi au dimanche, pratique qu'elle observoit suivant la tradition de l'Eglise, pour attendre le Seigneur, comme le serviteur de l'Evangile.'Elle se disposoit aussi à la feste de Pasque par une retraite qui duroit depuis l'Epiphanie jusqu'au Jeudi-saint. Elle passoit ce temps enfermée dans sa chambre, & toute appliquée à la priere. §14. §21. §20. §33.

'Aprés la mort de ses parens, sa mareine la fit venir à Paris. Dieu pour faire paroistre davantage sa puissance dans la foiblesse de Genevieve, & montrer avec plus d'eclat l'eminence de la grace de J. C. en elle, permit qu'elle tombast dans une paralysie si violenre, qu'elle n'avoit plus d'usage de ses membres, & on la garda durant trois jours comme morte, n'ayant aucun signe de vie, hors un peu de rougeur qui paroissoit toujours sur son visage. Elle revint en santé, & dit qu'elle avoit esté enlevée en esprit par un Ange dans le repos des justes, & qu'elle y avoit vu les recompenses preparées pour ceux qui aiment Dieu, & qui estoient incroyables aux infideles.'Elle decouvrit[depuis] à di- §7. §8.

verses personnes qui vivoient dans le monde, le secret de leurs consciences. Mais il y en eut qui[au lieu de profiter de ses avis,] en prirent occasion de la dechirer par leurs medisances, qui n'avoient pour fondement que leur jalousie & leur animosité.

[Genevieve souffrit avec patience leurs calomnies, & se contenta de prier & de pleurer dans le secret pour tous ses persecuteurs.]'S. Germain"deputé une seconde fois en Angleterre avec S. Severe Evesque de Treves l'an 447, repassa par Paris. Le peuple alla audevant de luy pour le recevoir & pour luy demander sa benediction. Ce Saint voulut savoir des nouvelles de Genevieve, & s'informa de ce qu'elle faisoit. Le peuple toujours plus disposé à medire des gents de bien qu'à imiter leur exemple, luy répondit qu'elle n'estoit pas si sainte qu'il la croyoit. Mais ce Saint qui n'ignoroit pas sans doute toutes les injures, les medisances, & les calomnies que la Sainte avoit souffertes durant son absence, meprisa tous leurs faux raports, parcequ'il la connoissoit mieux qu'eux & que ses parens mesmes. Il alla[aussitost]la voir, & la salua avec tant de respect, que tout le monde en fut surpris. Là il fit un discours en presence de tous ses calomniateurs pour défendre l'innocence de cette Sainte: & pour les confondre il leur montra dans sa chambre le plancher tout mouillé par les larmes qu'elle y repandoit dans l'endroit où elle faisoit ses prieres. De là il prit occasion de les entretenir des commencemens de sa vie, & de quel merite elle estoit devant Dieu, comme il l'avoit autrefois declaré publiquement à Nanterre. Aprés quoy l'ayant recommandée au peuple, il partit pour continuer sa route.

Ibid.§9|Sur.31.jul.p.306.§1-4| Nor h.P.L.1.c.12.p.160.

V. son titre §8.

[Le repos que le témoignage de ce grand Evesque procura à Sainte Genevieve, ne fut pas de longue durée. En 451,]'Attila "Roy des Huns fit trembler toutes les Gaules par la terreur de ses armes. Dans cette epouvente generale les Parisiens se resolurent à abandonner leur ville pour se refugier avec leurs biens dans des lieux plus forts. Sainte Genevieve assembla les Dames, & les exhorta à implorer plutost le secours de Dieu par les jeûnes, par les prieres, & par les veilles, pour detourner, comme Judith & Esther, le malheur qui les menaçoit. Elles la crurent, & passerent plusieurs jours à prier dans le Batristere. Au contraire, les hommes qu'elle vouloit engager dans les mesmes exercices de pieté, & empescher de transporter leurs biens hors de Paris, en leur representant que Dieu conserveroit cette ville & que celles où ils pretendoient se retirer, seroient pillées & sacca-

Poll.3.jan.p.139.§10.Charp.v.G.§10.

V. son titre §7.

gées par les barbares; ces hommes, dis-je, s'eleverent contre la Sainte qu'ils traitoient de fausse propheteſſe. Leur fureur alla juſqu'à former le deſſein de la noyer ou de la lapider.

'Alors ſurvint l'Archidiacre d'Auxerre qui avoit eſté témoin Ibid. § 11. de tout ce que S. Germain avoit dit autrefois en faveur de Sainte Genevieve. Surpris des deliberations que les Pariſiens faiſoient contre cette Sainte, il leur repreſenta l'enormité du crime qu'ils vouloient commettre, les fit ſouvenir du témoignage qu'avoit rendu S. Germain, que Dieu l'avoit choiſie dés le ſein de ſa mere, & leur montra les eulogies que ce Saint luy avoit laiſſées [en mourant,]& qu'il luy apportoit de ſa part. A ce diſcours leurs eſprits furieux ſe calmerent. La juſte deference qu'ils conſervoient pour S. Germain, leur fit reconnoiſtre que Genevieve eſtoit une fidele ſervante de Dieu, & renoncer à leurs mauvais deſſeins contre elle.'L'evenement verifia ſa prophetie : & les § 12. Huns n'approcherent point de la ville de Paris.

V. S. Denys de Paris, note 5. 'Cette Sainte avoit une veneration ſinguliere pour le lieu"où § 16-19. Saint Denys & ſes compagnons avoient ſouffert le martyre, & eſtoient enterrez : & elle deſiroit inſpirer le meſme reſpect à tous ceux dont les anceſtres avoient receu par ces Saints les lumieres de la foy. Elle conceut le deſſein de faire baſtir une egliſe[ſur le tombeau, &]en l'honneur de ce ſaint Eveſque & Martyr. Mais comme elle n'en avoit pas le moyen, elle engagea les Preſtres de Paris à y contribuer de leur coſté : Et quoique l'entrepriſe fuſt audeſſus de leurs forces, ſa confiance en Dieu luy fit trouver des reſſources, ſoit pour avoir des materiaux, ſoit pour ſoulager les ouvriers dans leurs beſoins les plus preſſans : en ſorte que ſa grande foy vint à bout de ſon deſſein avec ſuccés.

'Un dimanche matin, lorſqu'elle alloit à cette egliſe avant le § 20. jour, le cierge que les filles qui l'accompagnoient, portoient devant elle pour l'éclairer, fut ſoufflé par le vent. Et comme il pleuvoit beaucoup, que le chemin eſtoit fort mauvais, & les tenebres tres epaiſſes, ces vierges ſe trouverent fort embaraſſées. Sainte Genevieve demanda le cierge; & ſitoſt qu'elle l'eut entre les mains, il ſe ralluma de luy meſme; & elle le porta ainſi juſqu'à l'egliſe où il acheva de bruler.'Ce miracle arriva à peu § 21.22. prés de la meſme maniere en d'autres occaſions.

'Les Pariſiens furent attaquez par les François, & ſoutinrent § 34-39. 1. durant cinq ans 'le ſiege. Cette guerre cauſa une cruelle famine qui fit mourir beaucoup de monde. Pour ſoulager ſes compa-

1. M. Baillet veut que ce ne fuſt qu'un blocus. Baill. 3. jan p. 81.



triotes, Sainte Genevieve alla jusqu'à Arci-sur-Aube & à Troye chercher des vivres, & elle en amena onze bateaux chargez qu'elle conduisit à bon port par ses prieres, malgré les dangers qu'elle eut à essuyer en allant & en revenant. Elle guerit dans ce voyage à Arci-sur-Aube une dame paralytique, & à Troye deux aveugles & plusieurs autres malades.

§ 40. 'Lorsqu'elle fut revenue à Paris, elle distribua le blé qu'elle y avoit fait venir, à chacun selon son besoin. Pour prevenir le murmure des pauvres, elle tiroit quelquefois elle mesme secrettement des pains du four, & les leur donnoit tout entiers; en sorte que les filles qui la servoient n'auroient pu savoir ce qu'ils estoient devenus, si elles n'avoient trouvé des pauvres qui en emporroient, & qui donnoient mille benedictions à leur bienfaictrice.[Tant de grandes actions porterent sa reputation

§ 26. jusqu'en Orient.]'S. Symeon Stylite"qui passa pres de 40 ans sur une colonne, où il marquoit bien son mepris pour le monde, demandoit des nouvelles de Genevieve aux marchands qui venoient de ces quartiers-ci, & en la saluant humblement, il les prioit de le recommander à ses prieres. v. son titre § 12.

§ 15. 'Childeric mesme Roy des François,[tout payen qu'il estoir, s'estant rendu maistre de Paris,]avoit une si grande veneration pour elle,[qu'il ne pouvoit luy refuser les graces qu'elle luy demandoit.]Voulant un jour faire punir de mort des prisonniers, & craignant que Genevieve n'entreprist de leur sauver la vie, il sortit de Paris, & fit fermer la porte[aprés luy, afin qu'elle ne pust venir le trouver pour luy demander leur grace.]Mais la Sainte l'ayant sceu, alla se presenter à la porte qui s'ouvrit d'elle mesme, & elle vint trouver le Roy qui luy accorda la vie de ces malheureux.

§ 27. 'Dans un voyage que Sainte Genevieve fit à Meaux, une fille nommée Celinie qu'on pensoit à marier, & qui estoit déja fiancée, ayant eu connoissance des graces dont Dieu favorisoit cette Sainte, vint la trouver, & la pria de luy changer son habit, [voulant renoncer au monde pour se consacrer à J. C.]Le jeune homme à qui elle avoit esté accordée, l'ayant sceu, accourut à Meaux fort irrité de ce changement. Dés que la Sainte eut appris son arrivée, elle se refugia aussitost à l'eglise, emmenant avec elle Celinie. A leur entrée dans l'eglise, Dieu permit que la porre du Battistere s'ouvrit d'elle mesme,[& leur donna un asyle sûr contre les poursuites & les violences de ce jeune homme.]Celinie se regardant comme sauvée du naufrage & de la

contagion[du fiecle,]paffa le refte de fes jours dans l'abftinence & la chafteté. Elle avoit une de fes fervantes malade depuis longtemps, & privée de l'ufage des piez, qu'elle prefenta à Sainte Genevieve. Sitoft que la Sainte luy eut touché, elle recouvra fa fanté & fut parfaitement guerie.[Nous n'avons pas d'autre connoiffance de cette vierge Chrétienne. On celebre fa memoire dans les eglifes de Paris & de Meaux.]'Molanus & Baronius dans leurs notes fur le martyrologe d'Ufuard & fur le martyrologe Romain en parlent par occafion. Mol.41.e.&.n| Bar.ib u.h.

[Sainte Genevieve avoit quelque terre auprés de Meaux:] 'Car fon hiftorien marque qu'y faifant fa moiffon, il s'eleva tout d'un coup un grand orage qui menaçoit de pluie, & qui jetta le trouble parmi fes moiffonneurs. La Sainte entra dans"la grange, fe profterna contre terre, felon fa coutume, & pria avec larmes. J. C. l'exauça par un miracle tout vifible; & pendant qu'il pleuvoit dans tous les environs, il ne tomba pas une feule goutte d'eau fur la moiffon ni fur les moiffonneurs de Sainte Genevieve.'Un avocat de Meaux nommé Frunime, qui avoit perdu l'ouie depuis quatre ans, eut recours à elle pour obtenir fa guerifon. Elle fit le figne[de la croix]fur fes oreilles: & auffitoft il fut gueri. Boll.3.jan.p. 142.§ 49|Charp. v.G.§ 48. *triterium.* Ibid.§ 41.

1. [On ne dit point le fujet qui la mena à Laon.]'Mais on marque qu'y arrivant, une grande partie de la ville alla audevant d'elle. De ce nombre eftoient les parens d'une fille, qui depuis 9 ans eftoit tellement percluse de tous fes membres, qu'elle ne pouvoit fe remuer. A leurs inftances la Sainte alla trouver cette fille, fit fa priere auprés d'elle, puis luy ayant touché à tous fes membres, elle luy ordonna de s'habiller & de fe chauffer elle mefme. La fille fe leva auffitoft & alla à l'eglife avec tout le peuple qui rendit graces à Dieu de ce grand miracle, & reconduifit avec honneur Sainte Genevieve, lorfqu'elle fortit de la ville pour s'en retourner. Ibid.§ 24.

'Elle fit un voyage à Orleans, où elle alla prier Dieu dans l'eglife de S. Agnan. Durant qu'elle y eftoit, une mere de famille nommée Fraterne ayant appris fon arrivée, alla la trouver dans une defolation extreme de l'état où eftoit fa fille nommée Claude. Elle fe jetta à fes piez toute eplorée, & la conjura avec de grands cris de luy rendre fa fille qui eftoit malade à l'extremité Ibid.§ 42.

1. Il y a dans Bollandus *in Lugdunenfi oppido*, *p.140.*§ 24, & dans une autre vie, *p.145.*§ 20. *in Lugduno*, & à la marge, *Lauduno*. Deux manufcrits du Pere Charpentier, ont *in Laudunenfe urbe*; & M. Baillet, *p.84*, croit qu'il faut lire ainfi. En effet, les MSS. ajoutent, *ubi Remigius praerat*, ce qui determine à la ville de Laon.

& pres de mourir. Sainte Genevieve voyant sa foy, luy dit de cesser de se tant affliger & de l'importuner davantage, l'assurant que sa fille estoit entierement guerie. A ces mots cette mere se leva pleine de joie, & s'en retourna chez elle avec Sainte Genevieve : Et Dieu avoit par sa toutepuissance, si promtement gueri cette fille, qu'elle vint les recevoir "à la porte de la maison. *in auditorio.*

Boll. § 43| Charp. § 42. 'Dans la mesme ville d'Orleans la Sainte interceda pour un serviteur qui avoit offensé son maistre. Mais ce maistre luy refusa fierement le pardon qu'elle luy demandoit. Alors la Sainte luy dit : Si vous meprisez la priere que je vous fais, J. C, mon Seigneur, ne me meprisera pas de mesme, parcequ'il est plein de bonté & de clemence, & toujours prest à pardonner. Des que cet homme fut de retour chez luy, il fut attaqué d'une fievre si ardente "qu'il ne put reposer toute la nuit. Le lendemain matin il vint "dans un pitoyable état se jetter aux piez de Sainte Genevieve, & luy demanda pardon. La Sainte fit le signe de la croix sur luy, & aussitost il fut gueri de sa fievre ; & il se reconcilia avec son serviteur. &c.

Ibid. § 44-46| § 43 45. 'D'Orleans elle descendit par la Loire jusqu'à Tours, & courut beaucoup de dangers sur l'eau. A son arrivée à Tours, un grand nombre de possedez sortit de l'eglise de S. Martin, criant qu'ils se sentoient brulez entre S. Martin & Sainte Genevieve : & ils avouoient que c'estoient eux qui avoient excité les tempestes où elle avoit esté en peril. La Sainte cependant entra dans l'eglise de S. Martin, & delivra plusieurs de ces possedez, "soit dans l'eglise mesme, soit dans la ville. 'Enfin quelque part qu'elle allast, la vertu des miracles la suivoit partout. [Nous ne nous arrestons pas à les raporter tous en detail. Ceux qui desireront de les voir, les trouveront dans sa vie, donnée d'abord par Bollandus, & depuis par le Pere Chapentier Chanoine regulier de Sainte Genevieve, qui à la traduction françoise, y a joint l'histoire chronologique de ce qui est arrivé au tombeau de Sainte Genevieve depuis sa mort jusqu'en 1694. &c.

Baill. 3 jan. p. 83.

Nous ne savons rien de particulier de la mort de Sainte Genevieve : & son historien marque seulement] 'qu'elle mourut le 3 de janvier dans une heureuse vieillesse & pleine de vertus, agée de plus de 80 ans. [En effet, il y a tout lieu de croire "qu'elle en avoit au moins 89, & qu'elle mourut vers l'an 512.] Elle fut enterrée dans une eglise qu'elle avoit exhorté Clovis de bastir en l'honneur des Apostres S. Pierre & S. Paul, lorsqu'il se preparoit à marcher contre Alaric II. Roy des Gots [en 507.] Il avoit com- Charp. v. G. 554. NOTE 3.

mencé à la faire bastir ; mais il la laissa imparfaite : & la Reine Sainte Clotilde la fit achever aprés la mort de ce Prince,[arrivée le 28 de novembre 511. Il y avoit esté enterré luy mesme : & Sainte Clotilde y eut aussi sa sepulture.]Ce Prince avoit eu pour Sainte Genevieve une consideration si particuliere, que souvent il luy avoit accordé la liberté de beaucoup de prisonniers, & la vie de plusieurs criminels.

'Bede est le premier qui ait inseré le nom de Sainte Genevieve dans son martyrologe.'Mais on trouve l'office de sa feste dans la liturgie que l'on observoit en France des le temps de S. Gregoire le Grand :[ce qui marque que le culte de cette Sainte estoit établi des ce temps là, & apparemment aussitost aprés sa mort. La celebrité de son nom l'a fait porter à l'eglise où elle fut enterrée, quoiqu'on y honore encore les Apostres S. Pierre & S. Paul comme les premiers patrons.] Bed.mart.3 jan. Mabi.lit.l.1.p. 114.



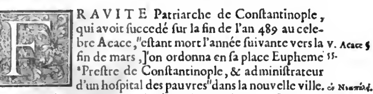


EUPHEME, PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Eupheme succede à Fravite ; travaille à s'unir à Felix ; se separe de Mongus ; assiste Saint Jean le Silentieux ; arreste Anastase : Des Diacrinomenes.

L'AN DE JESUS CHRIST 490.



FRAVITE Patriarche de Constantinople, qui avoit succedé sur la fin de l'an 489 au celebre Acace,"estant mort l'année suivante vers la V. Acace § fin de mars,]'on ordonna en sa place Eupheme 55. ªPrestre de Constantinople, & administrateur d'un hospital des pauvres"dans la nouvelle ville. ἐν Νεαπόλ. C'estoit un homme tres Orthodoxe,[& quoique les Papes ne l'aient jamais admis à leur communion, parcequ'il ne voulut pas oster des diptyques le nom d'Acace ;]'neanmoins les Latins mesmes, reconnoissent que c'estoit un observateur[fidele]des decrets du Concile de Calcedoine.'On a soutenu depuis peu qu'on ne pouvoit dire qu'il fust ni heretique ni schismatique.'Liberat dit neanmoins qu'il recevoit l'Henotique de Zenon,[& assurément j'ay peine à croire que Zenon qui regnoit encore, l'eust pu souffrir sans cela.]'Theophane assure que lorsqu'il fut inthronizé, il remit dans les diptyques le nom du Pape Felix,["qu'Acace en V. Acace § avoit osté.]'On dit mesme qu'ensuite de son election il tint un Concile, où il confirma celui de Calcedoine.

Eva l.3.c.23.p. 353.b. a Nphr.chr| Thphn.p.115.a.

Vit.T.

Alex.t.11 p.

Liber.c.18.p. 127.

Thphn.p.115.a.

Conc t.4.p. 1454.a.

[Quelque opposé que le Pape Felix fust à Pierre Mongus qui tenoit

tenoit alors l'episcopat d'Alexandrie, Fravite avoit neanmoins pretendu avoir la communion de l'un & de l'autre, & leur avoit écrit à tous deux pour la demander. Il n'eut pas de peine à l'obtenir de Mongus; & Felix la luy promit aussi; mais à condition
V. Acace § qu'il osteroit des diptyques le nom de Mongus,"& mesme celui
* Ibid.§ d'Acace. Fravite estoit mort sur cela,*avant que de recevoir les réponses de l'un & de l'autre.]'Ainsi elles furent toutes deux rendues à Eupheme,ᵃqui adressa[ensuite]une synodique, ou lettre de communion au Pape. Felix la receut l'an 491, & n'y trouva rien que d'orthodoxe: Il ne voulut pas neanmoins luy accorder sa communion, parcequ'il n'avoit pas effacé les noms d'Acace & de Fravite ses predecesseurs.'Les autres Evesques de l'Occident suivirent en cela le sentiment de Felix. Liber.c.18 p. 117|Eva.l.3.c.23. p.353.c. a Thphn p.116. b.c|Conc.t.4.p. 1154.a. Conc t.4.p. 1154.a.

'Pour ce qui est de Mongus, Eupheme ayant lu dans sa lettre les anathemes qu'il y prononçoit contre le Concile de Calcedoine, rompit entierement avec luy,'& effaça de ses propres mains son nom des diptyques: ce qu'il fit, dit Theophane, avant mesme que d'estre inthronizé.[La lettre de Mongus estoit peutestre arrivée dans ce temps là. Que si cela est, il faut qu'Eupheme eust beaucoup de generosité & peu d'ambition pour estre Evesque. Car il pouvoit craindre apparemment que Zenon offensé de cette action, ne s'opposast à son ordination.]'Non content de ne vouloir point avoir de communion avec Mongus, il songeoit mesme à assembler un Concile pour le deposer; lorsque Mongus Eva l.3.c.23 p. 353.c. Thphn.p.115 a. Eva l.3.c.23.p. 353.c.
Ibid.§ 55. mourut["cette année mesme, peutestre le 31 ou le 29 d'octobre.

Athanase ayant succedé à son erreur comme à son siege, Eupheme ne voulut point non plus avoir de communion avec luy. Il n'en eut point aussi apparemment avec Pallade d'Antioche, qui se declaroit pour Athanase contre le Concile de Calcedoine.] 'Mais il s'unit au contraire avec Sallust de Jerusalem,ᵇqui recevoit bien l'Henotique,[& estoit separé de la communion de Rome, mais qui embrassoit le Concile de Calcedoine. Liber c.18.p. 117. b p.127.

L'AN DE JESUS CHRIST 491.

V. Zenon § Voilà le schisme deplorable qui divisoit l'Eglise"lorsque Zenon mourut au mois d'avril 491.]'Fort peu avant la mort de Zenon, S. Jean alors Evesque de Colonie en Armenie, & depuis si celebre entre les solitaires de la Palestine, sous le nom de Silentieux, vint cette année à Constantinople demander justice à ce Prince contre son propre beaufrere nommé Pasinique. Cet homme qui estoit alors Gouverneur de la petite Armenie, tourmentoit extremement l'Eglise mesme que son beaufrere gouvernoit, Sur.13.may,p. 188.§4.

& on marque particulierement qu'il violoit l'asyle des eglises, en tirant par violence ceux qui s'y estoient refugiez. S. Jean tascha de le corriger par ses remontrances: mais elles ne faisoient que l'aigrir; de sorte qu'il fut enfin contraint d'avoir recours à Zenon, & il en obtint la justice qu'il demandoit, par le soin qu'Eupheme prit de son affaire, dit son historien,'quoique Pergame

§ 3.

son frere & l'imitateur de sa pieté fust alors en grand credit auprés de Zenon.'Ce fut aprés cela, qu'au lieu de retourner à son

§ 4.

Eglise, il s'echapa de ceux de sa suite, & s'en alla secrettement en Palestine, pour y passer, s'il eust pu, le reste de ses jours, inconnu à toute la terre.

Thdr.L.p.558.d.

[A Zenon succeda"Anastase le 11 d'avril;]'& son elevation rejouit les Manichéens & les Ariens, parceque sa mere estoit Manichéenne, & avoit un frere Arien.[Beaucoup de personnes ont accusé "Anastase mesme d'estre Manichéen.]Il avoit de plus commencé des auparavant à faire quelque trouble dans l'Eglise, que Eupheme avoit arresté, en le menaçant de luy couper les cheveux, & en employant l'autorité de Zenon.]'C'est pourquoi lorsqu'on parla de luy donner l'Empire, Eupheme s'y opposa autant qu'il put, & ne se rendit aux instances de l'Imperatrice & du Senat,"qu'aprés qu'Anastase luy eut mis entre les mains une promesse par écrit, où il s'obligeoit avec de grands sermens de ne rien innover dans l'Eglise, d'en maintenir la doctrine, & de suivre comme la regle de la foy, les dogmes du Concile de Calcedoine.'Eupheme mit cette promesse entre les mains de Maccedone, pour estre gardée dans les archives & le thresor de l'Eglise, dont ce Prestre avoit le soin.'Mais Anastase estoit assez impudent pour dire tout ouvertement que c'estoit une loy à un Prince de mentir & de se parjurer dans le besoin: ce qu'il avoit appris de la doctrine des Manichéens.[Ainsi le plus grand fruit qu'Eupheme tira de sa fermeté, fut de meriter d'estre haï d'Anastase, & d'estre persecuté pour la verité, comme nous le verrons dans la suite.

V. Anastase § 2.

Ibid. § 1.

c|Eva.l.3.c.32.p.361.d, Vict.T.

Ibid. § 2.

Eva p.361.d| Vict. T.

Thphn p.138 a.b.

Quoiqu'Anastase passast pour Manichéen, il n'a neanmoins jamais osé se declarer pour une secte si haïe & si meprisée de tout le monde.]'Mais il a appuyé tout ouvertement le parti des [Eutychiens,]ennemis du Concile de Calcedoine,'a s'unissant particulierement à ceux d'Alexandrie, qui se declaroient pour Dioscore contre ce Concile.'Il est dit qu'il estoit du parti"de ceux qui se separoient, ou des Hesitans,'b lesquels ne recevoient point le Concile de Calcedoine,'ni la lettre de S. Leon.'c Ils fai-

Leont sect.5.p.512.e.
a Sur.5.dec p.172.570.
Leont.sect.5.p.512 e.
b sect.6.p.514.e.
a sect.5.p.510 c.
c sect 6 p.5.5.e.

τῶν διακρινομένων.

soient profession de suivre la foy de Dioscore,'recevoient l'expression des deux natures,'traitoient d'heretiques Theodoret & Ibas;'& furent causes du bruit qui se fit sous Justinien sur ce sujet. p.516.b. b. p.517.c
'Il semble que les Gaianites & les Theodosiens ou Severiens, fussent compris sous le terme general de ces Diacrinomenes,'Leonce fait les Acephales plus anciens qu'eux, à moins qu'il ne les y comprenne aussi.[Et je croy en effet qu'il marque par ce mot, tous ceux qui rejettoient le Concile de Calcedoine, c'est à dire tous les Eutychiens.]'Car aprés avoir marqué les differentes sectes sorties de l'heresie d'Eutyche,'il ajoute, Voyons maintenant ce que tous les Diacrinomenes objectent communément contre l'Eglise, & contre le Concile.'Ainsi le P. Petau a raison de dire qu'on ne trouve point quels sont les dogmes particuliers de cette secte: mais il n'en devoit pas faire une secte particuliere. p.5.1 c. p.5.2.a. act 5. act.5.p 514.d. Pet dogm t.4.l. 1.c.10.§ 9 p.77.
["Le mot grec dont il se sert, peut signifier *flottans* & *hesitans*, comme l'a traduit le P. Petau,'ou *separez*.[J'aimerois mieux]le prendre dans le dernier sens, comme M. Valois,[& croire qu'on le leur donna, parcequ'ils estoient separez de communion de ceux qui recevoient le Concile.]'C'est pourquoi on les appelle quelquefois"schismatiques. διακρινόμενοι. Eva.n.p.167.2.c. Conc.t.4.p. 1414.d. ἀποσχισταί.

ARTICLE II.

Etat de l'Eglise sous Anastase: Felix écrit à ce Prince, qui ne peut réunir les Eutychiens.

[SELON cette idée que nous avons donnée des Diacrinomenes, Leonce qui dit qu'Anastase en estoit, n'est point contraire à ceux qui le font Acephale,]'c'est à dire de ceux qui vouloient que l'on anathematizast ouvertement le Concile.ᵃCe Prince ne se declara pas neanmoins d'abord ouvertement pour ce parti,'& il vouloit que l'on se contentast de l'Henotique de Zenon: ne croyant pas pouvoir faire anathematizer le Concile [par tous les Evesques."On pretend d'ailleurs qu'il aimoit la paix, avec beaucoup de douceur, & n'estoit point porté à la violence.] Boll 11 jan.p. 673.§ 46. a § 46. Liber c.18.p. 128. V. Anastase § 3.
'Ainsi il laissoit assez de liberté à chacun de tenir ce qu'il vouloit, ᵇdisant qu'il estoit indigne d'un Empereur & d'un Chrétien, de tourmenter ceux qui adoroient J. C, & qui portoient le nom de Romains. Eva.l.3.c.32.p. 358.b|Conc.t.4. p.1299.d. b Conc.t.4.p. 1300.b.c.
'On ne soutenoit point ouvertement en ce temps là le Concile de Calcedoine, & on ne le rejettoit point non plus absolument. Eva l.3.c.30.p. 352.b.c.

Chaque Evesque en usoit à cet égard comme il le jugeoit à propos. Les uns demeuroient étroitement attachez à tous ses decrets, sans pouvoir souffrir qu'on en retranchast la moindre syllabe, ou qu'on y changeast une seule lettre: & ils ne faisoient aucune difficulté de separer de leur communion, tous ceux qui ne vouloient pas recevoir les decisions de ce Concile. Les autres au contraire bien loin de le recevoir, l'anathematizoient avec la lettre de S. Leon. D'autres soutenoient opiniatrément l'edit que Zenon avoit fait pour la réunion, bien qu'ils ne fussent pas d'accord entr'eux touchant ou l'unité de nature, ou la verité des deux natures.[Eupheme estoit sans doute du nombre des premiers, & Athanase d'Alexandrie des seconds.

Cette confusion de l'Eglise, où la verité & l'erreur sembloient avoir le mesme avantage, estoit une chose bien digne de larmes.
a.b. Mais elle produisoit des maux encore plus grands.]'Anastase laissoit à chacun, dit Evagre, la liberté de ses sentimens, dans la vue de maintenir la paix de l'Eglise & de l'Etat, & de bannir en-
d. tierement les disputes.'Mais au contraire on ne vit partout que partialitez & divisions, & qu'Evesques qui se separoient les uns
d|c.31.p.359.b.c. des autres.'L'Occident, l'Egypte, & le reste de l'Orient faisoient "trois partis, & trois communions differentes, *comme nous l'a- NOTE I.
c.30.p.358.d. vons déja remarqué autrepart,'& ni ceux de l'Egypte, ni ceux *V. Acace §55.
Bar.491.§43. de l'Orient ne pouvoient encore s'accorder entr'eux.'Voilà ce qui arrive lorsque ceux qui ont l'autorité en main, veulent demeurer neutres entre l'erreur & la verité, soit en laissant une egale liberté aux heretiques & aux Catholiques, soit en leur imposant un mesme silence, sous pretexte d'entretenir une fausse paix; la veritable paix ne pouvant estre fondée que sur le regne
Eva.l.3.c.31.p.359.a. [de la verité &]de la justice.'Anastase, ajoute Evagre, voyant ces divisions, chassoit les Evesques qui faisoient quelque innovation, & qu'il savoit se declarer ou pour ou contre le Concile de Calcedoine dans des lieux où on n'avoit pas accoutumé de le faire.

[Anastase pouvoit bien avoir assez peu de religion pour n'estimer pas plus la vraie que la fausse. Mais je croy qu'Evagre est le seul qui luy attribue cette indifference. Tous les autres nous assurent qu'il s'est enfin declaré le protecteur des Eutychiens, & le persecuteur des Catholiques. Evagre a bien nommé en effet trois Evesques Orthodoxes, chassez, dit-il, pour avoir innové dans leurs Eglises; & il en eust pu nommer bien d'autres. Mais il ne nomme aucun Eutychien chassé & deposé, quoique Severe

ait plus excité de troubles que ni Eupheme, ni Macedone, ni Flavien. Et de quelle iunovation pouvoit-on accuser les deux premiers? Car Acace ni Fravite mesme n'avoient pas osé se declarer ouvertement contre le Concile de Calcedoine. Que si c'est parcequ'Eupheme avoit rompu la communion avec Mongus, c'estoit des devant qu'Anastase fust Empereur: & personne ne dit qu'il ait esté deposé pour cela.

Il faut donc dire qu'aprés avoir laissé d'abord quelque liberté aux Catholiques,]'il s'abandonna ensuite au desir qu'il avoit d'étoufer la foy de Nicée[& de Calcedoine,]pour faire regner la doctrine des Acephales. Il y employa tout ensemble & la violence, & l'artifice, l'un pour tromper, & l'autre pour venir à bout de ce qu'il pretendoit. Il méloit ainsi l'un avec l'autre, depeur que la violence toute seule ne parust trop odieuse, & que l'artifice ne fust pas aussi assez efficace, & ne luy demeurast inutile.'De là vint qu'entre les Evesques il essayoit de vaincre les uns par les menaces & par les exils, & de gagner les autres par les honneurs & par les caresses, & mesme de les corrompre par argent pour les faire entrer dans ses malheureux desseins, changeant sans cesse comme un autre Protée, de manieres & de conduite.'On pretend que c'estoit à la persuasion de quelques scelerats qu'il persecutoit la foy.

Boll.11.jan.p. 693.§ 46.47.
§ 47.
§ 46|Sur.5.dec. p.172.§ 72.

[Il demeura toujours dans la communion d'Eupheme, & ne témoigna se vouloir separer de celle de Macedone qu'au bout de plusieurs années: Ainsi il parut durant tout ce temps là uni de communion avec les Orthodoxes de l'Orient, quoiqu'il ait toujours esté separé de celle des Papes, qui ne vouloient point communiquer avec les Orthodoxes de Constantinople, parceque ceux-ci ne vouloient point oster des diptyques le nom d'Acace. Cette separation de communion n'a pas empesché]'S. Avite de Vienne, de l'appeller en 497, un Prince de nostre Religion, comme Clovis,'considerant toute la dispute sur Acace, plutost comme une pique, que comme une entiere rupture.

Avit.ep.41.p.95.
ep.3.p.20.

'Comme on ne connut pas d'abord à Rome quel estoit Anastase; qu'on croyoit pouvoir esperer qu'il seroit plus favorable à l'Eglise que n'avoit esté Zenon dans ses dernieres années;'& qu'on le regardoit mesme comme un Prince plein de foy,'le Pape Felix luy écrivit sur sa promotion, & luy témoigna qu'il en avoit de la joie. Mais du reste il ne fit rien par où il parust ni l'admettre à sa communion, ni l'en separer.[L'Egypte, comme nous avons dit, estoit separée de tout le reste de l'Eglise par la

Bar.491.§ 8.
Conc.t.4.p. 1164.d.
a p.1168.b.

profession particuliere qu'elle faisoit de l'Eutychianisme. Mais quoique Mongus eust plusieurs fois anathematizé le Concile de Calcedoine, neanmoins comme il disoit d'autres fois qu'il ne l'anathematizoit pas, quelques Eutychiens ne le trouvant pas encore assez impie à leur gré, s'estoient separez de luy, & avoient formé la secte des Acephales."Mongus avoit fait inutilement tous ses efforts pour les réunir, non à J. C. & à l'Eglise, mais à son parti :]'& mesme aprés qu'il fut mort, quelques anathemes qu'Athanase & ses successeurs prononçassent contre le Concile, ils ne les purent ramener,'parcequ'ils n'ostoient pas Mongus des diptyques.

V. Acace § · Leont.sect 5.p. 512.d. · d; Liber.c.18.p. 127.

'Athanase fit de grands efforts pour cela, mais sans effet.'Il envoya quelques personnes de sa part à Anastase, & ses adversaires y en envoyerent aussi de leur costé. Ils disputerent les uns contre les autres devant l'Empereur, & ne purent s'accorder, "parceque les Acephales demandoient que l'on ajoutast diverses choses à l'Henotique, & que tout le monde anathematizast le Concile;[ce qu'Athanase ne vouloit pas apparemment accorder, depeur d'estre abandonné par tous ceux qui avoient esté autrefois dans la communion de S. Protere.]'Anastase mesme jugeoit qu'il estoit impossible d'obliger tout le monde à anathematizer le Concile: & il ne vouloit point non plus rien ajouter à l'Henotique, depeur d'exciter du trouble dans les autres Eglises.'Ainsi il tascha de les porter à se réunir en se contentant de l'Henotique. Mais ne l'ayant pu obtenir[des Acephales,]il les renvoya sans leur rien accorder de ce qu'ils avoient pretendu. [Ceci se passoit apparemment dans le commencement du regne d'Anastase, lorsqu'il n'osoit encore rien remuer.]'Ainsi Athanase vécut dans l'heresie & dans le trouble jusqu'à sa mort,["qui arriva l'an 497.]

Eva l.3.c.23.p. 353.d. · a Liber.c.18.p. 127. · Note 2. · p.127.128. · p.128. · Ibid. · V. Macedone § 1.

ARTICLE III.

Eupheme confirme le Concile de Calcedoine : Talaia espere en vain de la gratitude d'Anastase : Gelase écrit à ce prince, & Eupheme à Gelase.

L'AN DE JESUS CHRIST 492.

Thphn.p.117.118|Cedren.p. 357.b.

'THEOPHANE & Victor de Tune marquent en 492, qu'Eupheme ayant assemblé les Evesques qui estoient à Constantinople, confirma avec eux les decrets du Concile de Calce-

doine,'pour prevenir les artifices malicieux d'Anastase que l'on prevoyoit deja.'Le Synodique semble dire qu'il l'avoit fait des le commencement de son episcopat, où nous l'avons aussi marqué.[Et il estoit important que les Orthodoxes donnassent souvent des preuves de leur zele pour la vraie foy.]'Car les heretiques voyant Anastase elevé à la puissance souveraine, commencerent bientost à armer leurs langues contre l'Eglise avec une liberté toute entiere.

Vict.T.
Conc.t.4.p.1154.a.
Sur.5.dec.p.165.538.

'Jean Talaïa depossedé par Zenon de l'episcopat d'Alexandrie, esperoit quelque protection d'Anastase, qu'il avoit autrefois assisté avec beaucoup de soin & de charité ensuite d'un naufrage dont il estoit echapé tout nud. Il quitta donc Rome[& l'Italie où on luy avoit donné l'evesché de Nole,]& se hasta de venir à Constantinople, ne desesperant pas de pouvoir obtenir son rétablissement dans le throne d'Alexandrie. Mais parcequ'il estoit défenseur du Concile de Calcedoine, bien loin d'obtenir quelque chose, Anastase ne voulut pas seulement le voir: & mesme quand il sceut qu'il estoit arrivé, il ordonna qu'on le menast en exil: de sorte qu'il fut obligé de se retirer secrertement, & de s'en retourner à Rome.'Victor de Tune marque en general des le commencement de l'empire d'Anastase, qu'il commit des violences atroces contre les Evesques qui défendoient le Concile de Calcedoine, & en particulier qu'il fit traiter plus mal que jamais Calandion deposé du siege d'Antioche[,"des l'an 485. Ainsi l'on voir qu'il s'arrestoit fort peu à la promesse qu'il avoit donnée à Eupheme à son couronnement.]'Il fit neanmoins tout ce qu'il put pour la retirer de ses mains,'disant que c'estoit une chose honteuse à un Empereur, qu'il parust estre retenu par un écrit de sa main, comme si on eust douté de sa foy & de sa parole.'Quelques uns écrivent qu'il la retira effectivement par violence, ou peu aprés qu'il eut esté fait Empereur,'ou en l'an 495. 'Mais nous verrons dans la suite que cela n'est pas.

Thphn.p.118.a|
Vict.T.an.493.
Vict.T.
V. Acace 5
Thdr.L.p.558.
Eva.l.3.c.32.p.362.a.
Vict.T.
Thphn.p.120.a.
'Eva l.3.c.32.p.362.a.

V. Felix III.

["Ce fut à la fin de 491, ou au commencement de 492, que mourut le Pape Felix, auquel Gelase succeda.]'Gelase écrivit [apparemment aussitost]à Anastase une lettre fort respectueuse, [dont on ne dit rien de particulier.]'Anastase ne luy répondit point.'Au contraire Eupheme à qui le Pape n'avoit pas jugé à propos d'écrire, comme n'estant pas dans sa communion, luy écrivit le premier,'& vraisemblablement des qu'il sceut sa promotion.'Autant qu'on en peut juger par l'état des choses, il luy témoignoit beaucoup de desir pour la paix & la réunion des

Conc.t.4.p.1160.b.
b.
p.1157.d.e.
Bar.492.5

Eglises, mais il luy marquoit qu'il ne falloit point songer à oster
Conc.t.4.p. 1161.c. des diptyques le nom d'Acace.]'Ce qui est certain, c'est que cette lettre attrista Gelase, qui croyoit y trouver des choses fascheuses, & contraires à la veritable paix.

["On ne sçait pas s'il répondit à cette lettre, ou si Eupheme, NOTE 3. sans luy donner le loisir d'y répondre, se hasta de luy marquer
c. avec plus d'étendue les sentimens de son cœur.]'Mais on sçait
p.1159 b.|Bar. 492.§8. qu'Eupheme luy écrivit une seconde lettre.'On croit que c'est celle qui fut portée par le Diacre Synclice.ᵃIl luy témoignoit
a Conc.t.4.p. 1157.c. dans l'une de ces deux lettres, qu'un autre auroit attendu ses lettres, & ne se seroit pas contenté d'avoir appris son ordina-
p.1158.a. tion par le raport des autres;'que pour luy il avoit tant d'affection pour Gelase, que non seulement il luy écrivoit avec joie, mais qu'il eust mesme esté ravi de pouvoir aller jouir de son en-
b. tretien.'Que Dieu avoit montré que sa misericorde prenoit encore soin des Eglises, puisqu'elle avoit donné à celle de Rome un Pontife, qui n'avoit point besoin d'estre instruit par les autres, & qui voyoit par sa lumiere & sa vigilance propre tout ce
c. qui estoit necessaire à la réunion des Eglises,'qui resistoit avec courage à cet esprit de tenebres, auteur du trouble & de la di-
d. vision,'& qui en mesme temps estoit capable de condescendre [aux foibles,]& de rétablir la concorde par une sage discretion.
p.1159 a. 'Il ajoutoit que Dieu mesme avoit bien voulu descendre du
p.1161.d. ciel[pour sauver ceux qui l'irritoient par leurs crimes.]'Que
p.1162.a. pour luy il n'estoit pas le maistre de faire ce qu'il vouloit;'Que le peuple de Constantinople ne pouvoit se resoudre à abandonner la communion,[& à flétrir la memoire de ceux qu'il avoit
p.1159 d. honorez;'Qu'aprés tout, Acace n'avoit jamais rien avancé con-
p.1160.d. tre la foy;'que s'il s'estoit uni à Mongus, ce n'avoit esté qu'aprés que cet Evesque s'estoit purgé,[mais fort mal, de l'heresie dont
p.1160.a. on l'accusoit;]'Qu'on pouvoit mesme demander quand Acace avoit esté condanné,[ayant esté jugé sans aucune participation de l'Eglise Orientale, & sa condannation n'ayant point esté
p.1162.a. signifiée solennellement par des Evesques:]'Que si l'on persistoit à vouloir faire oster son nom, il prioit le Pape d'en vouloir écrire
b. au peuple de Constantinople,'& d'envoyer quelqu'un de sa part
Alex.t.1.p.437. pour le disposer à souffrir que cela se fist.'De sorte qu'on peut juger qu'Eupheme de sa part l'eust fait assez volontiers, s'il n'eust eu peur d'exciter des seditions, & un schisme plus dan-
Conc.t.4.p. 1161.c. gereux dans son Eglise.'Il le conjuroit de consulter la volonté de
b p.1162.c. Dieu,[plutost que l'engagement de son siege,]ᵇde prendre garde

492. 1. de qu'on n'eust sujet de l'accuser d'estre dur, & inflexible,'de p.1161.b. travailler à faire revivre en son temps cette union qui avoit fleuri du temps des Peres,'cette amitié inviolable que nous devons d. tous avoir les uns pour les autres par la charité de J.C,'cette paix e. solide, immuable & perpetuelle; ce lien salutaire qui unit tous les membres de l'Eglise.'Il prioit Dieu de vouloir exaucer ses Ibid. souhaits, & de conduire un ouvrage si important jusqu'à sa derniere perfection.

'Il faisoit aussi une declaration de sa foy entierement Catholique,'rejettoit Eutyche comme un heretique,'ce que luy & ses predecesseurs avoient fait plusieurs fois dans les lettres qu'ils avoient écrites à Rome,'& protestoit plusieurs fois qu'il recevoit les decrets de Calcedoine.'Il faisoit ce semble quelque excuse dans sa seconde lettre, d'avoir mis quelque chose dans la premiere qui avoit pu blesser le Pape.'Dans la lettre envoyée par Synclice, il parloit de ceux qui avoient esté battizez & ordonnez par Acace [depuis sa deposition,'representant apparemment l'embaras où on seroit à leur égard, s'il falloit condanner la memoire & le nom d'Acace.] p.1160.c. e. a p.1159.d. p.1160.c. p.1161.e. p.1159.b. V. Acace 5

ARTICLE IV.

Gelase ne veut rien accorder à Eupheme: Ecrit à Laurent de Lycnide.

[IL semble que Gelase ayant receu cette lettre, ait consulté non seulement son Clergé, mais le peuple mesme, pour savoir quelle réponse il y feroit.]'Car il répondit à Eupheme qu'il ne pouvoit consentir que le nom d'Acace demeurast dans les diptyques, parceque le peuple Romain ne souffroit point qu'il abandonnast la foy qu'il avoit receue de la tradition des Peres. [Nous avons cette lettre, dont le texte est sans doute fort corrompu; car il y a bien des endroits, ou obscurs, ou mesme inintelligibles.]'Il y est inflexible, comme nous avons dit, sur le nom d'Acace; & il n'y accorde quoy que ce soit à Eupheme,'si ce n'est pour ceux qui ont esté battizez ou ordonnez par Acace.'Il ne veut point non plus envoyer personne à Constantinople, disant que cela seroit inutile.[Je ne voy point qu'il accompagne ce refus d'aucun adoucissement, & on peut dire mesme que sa lettre est dure, surtout estant pour répondre à une aussi tendre que paroist avoir esté celle d'Eupheme. Dieu sçait si c'estoit sa sagesse Conc.t.4.p. 1162.b. p.1157-1162. p.1159.b. p.1161.a.b.

1. acerbus, asper, nimis durus, difficilisque.

divine & sa charité qui produisoit cette dureté apparente. Mais à en juger selon nostre foiblesse, il semble que la douceur & l'onction de Felix son predecesseur, qui n'avoit pas moins de fermeté pour le fond, eust esté plus propre à entretenir & à perfectionner la bonne disposition où il y a tout lieu de croire qu'estoit Eupheme : au lieu que celle-ci semble n'avoir esté propre qu'à rompre tout commerce entr'eux, & l'avoir rompu effectivement. Car nous ne trouvons point qu'ils se soient écrit depuis.

Avit.ep.3.p.10. Pour le fond mesme, S. Avite de Vienne, qui avoit un tres grand respect pour l'Eglise Romaine,]'semble neanmoins ne pas approuver que l'on se tinst si ferme de part & d'autre sur le nom d'Acace.[Et veritablement tous les raisonnemens de Gelase sont fondez sur ce qu'il soutient, que quiconque communique avec un excommunié, est souillé, & souille ceux qui communiquent avec luy. Si cette maxime ne reçoit aucune exception, il est difficile de voir comment S. Athanase, le Pape Damase, & S. Ambroise, qui ne vouloient point communiquer avec S. Melece d'Antioche, ont pu ne pas excommunier S. Basile, S. Gregoire de Nazianze, & tous les autres Catholiques de l'Orient qui communiquoient avec ce Saint. Que si la Maxime de Gelase peut recevoir des exceptions, il semble qu'on n'en pouvoit guere trouver de plus favorable, que quand il estoit question d'une part de réunir une moitié de l'Eglise à l'autre, & d'unir ensemble tous les Orthodoxes, pour resister à une heresie tres dangereuse soutenue par un Empereur ; & que de l'autre il ne s'agissoit que du nom d'un homme déja mort, dont le crime n'estoit pas tout à fait sans difficulté à l'égard d'un grand nombre de personnes, mais qui certainement n'avoit esté ni convaincu, ni mesme accusé d'heresie. S. Augustin qui vouloit si peu qu'on s'arrestast à ce que les hommes avoient ou n'avoient pas fait, eust-il hesité en cela ? C'est ce que nous laissons à deméler aux sages & aux habiles.

A regarder la lettre de Gelase en elle mesme, elle est fort belle, pleine de feu & de generosité, & nous en pourrions raporter ici de beaux endroits, si nous ne craignions qu'ils ne parussent pas tout à fait bien convenir au sujet où il les applique. Elle n'est point datée : de sorte que nous ne saurions pas dire assurément si elle est de cette année ou de la suivante. Je ne sçay si ce

Conc.t.4.p.1182.a. fut cette lettre qui irrita Anastase.]'Mais Gelase dit que des personnes envoyées de la part de ce Prince à Rome vers ce temps-

ci, publierent par toute la ville qu'ils avoient ordre de ne pas mesme le voir.'C'estoit avant que Fauste Ambassadeur de Theodoric partist pour Constantinople.'Il semble que Gelase ait obligé les Senateurs Romains à eviter la communion de ces Envoyez, 'Et que ce fut sur cela qu'Anastase se plaignit que le Pape & le Senat le traitoient comme s'il eust esté condanné & excommunié.[Mais je ne sçay s'il ne faut point plutost expliquer cet endroit des Senateurs envoyez l'année suivante à Constantinople par Theodoric; à qui Gelase auroit commandé de ne point communiquer avec Eupheme, ni avec tous ceux de sa communion, sans en excepter l'Empereur mesme. p.1181.1182. p.1168.c. b.c.

Il faut apparemment mettre dés ce temps-ci la lettre de Gelase à Laurent de Lycnide,]'ville assez forte, riche & peuplée, [a]comprise dans la partie de la Macedoine, qu'on appelloit alors la nouvelle Epire.[b]Laurent qui en estoit alors Evesque, avoit mandé à Gelase par une grande lettre, comment aprés la lecture d'une lettre du Pape Felix, chacun avoit dit anatheme à Acace, & avoit renoncé à sa communion dans diverses villes, & mesme à Thessalonique.'Il le prioit en mesme temps de vouloir faire quelque exposition de la foy, parceque cela pourroit estre utile aux Evesques de l'Illyrie, & mesme à d'autres. Prisc.leg p.81.d|82.c. a Geo fac. b Conc.t.4.p. 1163.a.b. b.

'Gelase le satisfit sur cela. Car dans sa réponse, il luy fait une declaration abregée de sa foy, particulierement sur le Mystere de l'Incarnation,'parce, dit-il, que les nouveaux Evesques de Rome ont accoutumé d'avoir ainsi envoyé aux Eglises une formule de leur foy.'Il dit à la fin qu'il eust voulu envoyer[en Illyrie]quelques Ecclesiastiques de son Clergé, si l'état des affaires le luy eust permis; mais qu'il esperoit le faire dans quelque temps, lors, dit-il, qu'on nous aura mandé par une deputation solennelle, comme nous nous y attendons, qu'on s'est rangé à son devoir dans ces quartiers là. Nous esperons aussi de la misericorde de Dieu, que le tres pieux & tres religieux Empereur secondera nos travaux par son consentement & par son autorité, & que la foy qui l'anime, le portera à donner ordre qu'on ne mette plus le trouble dans ces pays par des questions vaines & inutiles.[Je ne sçay si par le changement de ces quartiers on doit entendre tout l'empire d'Orient, ou seulement l'Illyrie. Mais d'une maniere ou d'une autre, l'esperance qu'il témoigne avoir d'Anastase, nous oblige de mettre cette lettre avant l'arrivée des Envoyez de ce Prince dont nous venons de parler.] p.1163.1164. p.1163.b. p.1164.c.d.

ARTICLE. V.

Saint Elie est fait Evesque de Jerusalem : De ce qu'il a fait avant & depuis son episcopat.

L'AN DE JESUS CHRIST 493.

[IL faut mettre en cette année la mort de Sallufte Evefque de
Sur.5.dec.p.172. § 69. Jerufalem."Car il ne peut eftre mort pluftoft :]'& S. Elie fon v. Acace § 50|S.Sabas.
fucceffeur eftoit déja Evefque en la troifieme année d'Anaftafe.
Boll.1 .may,p. 234.e. a 20.jan.p.300.§ 14. 'Bollandus marque precifément la mort de Sallufte au 23 juillet
493,ᵃce qu'il peut avoir pris de la vie originale de S. Sabas.
[Sallufte avoit un grand nombre de moines, tant Cenobites
que Solitaires, dans Jerufalem & aux environs, comme on le
Sur.5.dec.p.172. § 38. voit par les hiftoires originales de S. Euthyme & de S. Sabas.]'Il
y avoit un Superieur general de tous ces moines. Mais Lazare &
Anaftafe qui avoient eu cette charge peu avant ce temps-ci,
"s'en eftoient mal acquitez. Cependant les tempeftes qui agi- &c.
toient l'Eglife fous le regne[de Zenon &]d'Anaftafe, deman-
doient qu'on ne confiaft qu'à des pilotes tres habiles tant de Re-
ligieux & de Solitaires[qui en devoient eftre le plus ferme ap-
pui.]C'eft pourquoi Sallufte choifit pour cet emploi Marcien,
§ 34. 'qui eftoit un excellent homme, & Abbé des monafteres de
Bethleem. [Il n'eft point dit fi ce Marcien mourut bientoft
§ 37.38. aprés,]'mais feulement que peu aprés, Sallufte eftant tombé
malade, & pres de mourir, & tous les Solitaires s'eftant rendus
auprés de luy, il ordonna, comme ils le fouhaitoient, & felon le
choix qu'ils en avoient fait, qu'ils auroient pour Superieurs S.
Sabas & S. Theodofe. Ainfi depuis ce temps là S. Sabas gouver-
na ceux qui vivoient feparément dans la folitude, & S. Theodo-
fe ceux qui eftoient dans les monafteres.
§ 39. b Boll.10 jan.p. 317.§ 95. 'Sallufte eftant mort enfuite, eut pour fucceffeur Elieᵇ Arabe
de naiffance, qui ayant d'abord efté Solitaire à Nitrie, quitta
cette montagne autrefois fi fainte[en l'an 457,]à caufe de la per-
fecution qu'Elure faifoit aux Catholiques ; & fe retira auprés de
S. Euthyme avec Martyre qui fut depuis fait Evefque de Jeru-
falem[en 478.]Ils demeurerent longtemps avec ce Saint, mais
logez dans des cellules feparées les unes des autres. Le Saint
avoit pour eux une amitié & une affection tres tendre. Il les fai-
foit venir fouvent pour les entretenir. Il les menoit auffi avec luy
lorfqu'il fe retiroit à Cutila ou à Ruba, & il y recevoit les faints

495. Mysteres tous les dimanches avec eux, avec Gerasime, & avec les autres anacoretes[qui se joignirent à luy]dans la suite.'S. Euthyme prévit deslors qu'il seroient tous deux un jour Patriarches de Jerusalem. Elie estoit encore jeune"lorsqu'il vint demeurer avec Saint Euthyme: Car il ne mourut que 59 ans depuis, en 518. 596.

V. Saint Macedone.

'Depuis cela il se retira auprés de Jerico, où il se bastit une petite cellule: Et Dieu y donna un tel accroissement, qu'elle fut la source de plusieurs monasteres que l'on bastit depuis en ce lieu.'Je pense que c'est ce qu'on appelle les monasteres d'Elie, dont Alexandre estoit Superieur vers l'an 530.'On remarque qu'Elie estant Solitaire ne buvoit point de vin, & qu'estant Patriarche il observa toujours la mesme regle.'Il fut present à la mort de S. Euthyme[en 473,]b& ce furent luy & Martyre qui parurent par leurs larmes en estre les plus touchez. Le Patriarche Anastase les consola, les exhorta à le venir souvent voir,'& peu de mois aprés les ayant amenez à Jerusalem, il les fit Prestres de l'eglise cathedrale.

Ibid. | Sur.5.dec p.177. 591. | a Mosc.c.35.p. 1068. | Boll.20.jan.p. 319.§104.105. b§110. | §112.

[Il n'y a point d'apparence qu'Elie estant fait Patriarche, ait pu s'echaper de la loy generale que l'on imposoit à tous les Evesques, de recevoir l'Henotique.]'Liberat dit mesme qu'Athanase d'Alexandrie, & Jean qui luy succeda[en 497,]communiquoient par le moyen de l'Henotique avec les Eglises de Jerusalem, de Constantinople, & d'Antioche.[Mais pour ce qui est de la communion, le moine Cyrille qui est plus exact, & qui en pouvoit estre mieux instruit,]'nous assure qu'Elie ne communiquoit ni avec Rome, à cause du nom d'Acace, ni avec Alexandrie, ni avec Antioche, tant que Pallade en fut Evesque, mais avec le seul Eupheme de Constantinople, qui soutenoit la foy Orthodoxe.'Des qu'il fut Evesque, il rassembla divers Solitaires qui demeuroient dans des cellules separées, vers la tour de David, & en forma un monastere pres de la maison episcopale & de l'eglise de la Resurrection,[qui estoit la cathedrale,]pour les avoir auprés de luy. Il leur fit bastir des cellules, & leur fournir tout ce qui leur estoit necessaire.'Il dedia quelque temps aprés une nouvelle eglise que S. Sabas avoit fait bastir dans sa Laure.

Liber.c.18.p. 117.118. | Sur.5.dec.p.172. 569. | 539. | 540.

'C'estoit un homme à ne rien dire, & mesme à ne rien croire qu'avec beaucoup de maturité & de sagesse. Il en donna une marque, lorsque les solitaires de la Laure de S. Sabas, qui par leur mauvaise conduite, avoient obligé leur saint fondateur à 545.

les quitter, s'adresserent à luy pour luy demander un autre Superieur, parceque Sabas avoit esté tué par un lion dans un desert écarté. Il ne savoit pas la verité de la chose, mais s'en douta neanmoins: & dit à ces solitaires qu'il ne pouvoit se persuader que Dieu eust abandonné un si grand homme à un lion; qu'il falloit le chercher, & attendre quelque temps.'S. Sabas ne manqua point en effet de venir quelque temps aprés à Jerusalem pour la feste de la Dedicace[de la grande eglise,]comme il avoit accoutumé. Elie fut tres aise de le revoir, & l'ayant pris en particulier, il s'efforça de luy persuader de retourner à ses disciples. Sabas s'en excusa longtemps, sans vouloir ceder à ses raisons ni à ses prieres: de sorte que le zele qu'Elie avoit comme pasteur pour le salut de ses brebis, fit qu'il se fascha un peu contre le Saint, & luy dit qu'il ne vouloit plus le voir, s'il luy refusoit ce qu'il souhaitoit de luy. Sabas ceda à cette menace, & luy avoua enfin que c'estoit la desobeissance de ses Religieux qui l'avoit obligé de se retirer. Alors Elie leur écrivit que Sabas estoit retrouvé, qu'il l'avoit obligé d'aller reprendre la conduite de leur maison; qu'ainsi il les exhortoit de le recevoir avec l'honneur & le respect qu'ils luy devoient comme à leur pere: mais que s'il y en avoit d'assez insolens pour ne luy vouloir pas obeir, il leur faisoit commandement de sortir.'Ils se retirerent aprés avoir commis de grands desordres,"& formerent une nouvelle Laure. &c.

'S. Sabas qui ne pouvoit cesser de les aimer, les alla voir, & les trouvant dans une grande necessité, il eut recours à la charité du Patriarche, qui luy donna une somme d'argent, avec le pouvoir de les gouverner, & de disposer de tout ce qui leur appartenoit.'Il se trouva depuis dans cette Laure un nommé Nonne, accusé de tenir la préexistence des ames comme Origene. Agapet que Saint Sabas y avoit mis pour la gouverner, en avertit le Patriarche, & suivant son conseil, chassa ces moines de la maison. C'estoit peu avant l'exil d'Elie.'D'autres moines desobeissans à Saint Sabas, ayant encore basti une Laure,'lorsqu'Elie le sceut, il crut ne le devoir point souffrir,"& il fit abatre tout ce qu'ils avoient basti.'Entre les Evesques qu'il a ordonnez, on nomme Marcien de Sebaste, & Antoine d'Ascalon fils de Marcien, dont un autre fils nommé Jean fut fait Diacre[& succeda depuis à Elie.]Il paroist que c'estoit S. Sabas qui les luy avoit fait connoistre.

'On marque qu'il bastit plusieurs eglises, & en commença une sous le nom d'Helene,'ou de la Sainte Vierge, qu'il n'acheva pas.

§ 46. § 47. § 48. § 50. § 54. § 56. § 51. Euty p.108. Sur 5.dec.p.178. § 74.

'Saint Sabas obtint un ordre de Justinien pour la faire achever. § 94 97.
'C'est pourquoi Procope qui en parle amplement, l'attribue à cet Empereur.ᵃIl paroist qu'elle fut dediée l'an 542 au mois de novembre.ᵇLa reputation d'Elie se repandit jusque dans les Gaules, où il passoit pour un des premiers Evesques de l'Eglise, aussibien par ses merites, que par son siege. § 97|Proc.æd.l. 5.c 6.p.102-104. a Boll.13.may, g p 20.§ 20. b Avit.ep.23.p. 67.

'S. Avite de Vienne souhaitant d'avoir de la vraie Croix qui fust assurée, pria le Pape de luy écrire & de luy en demander pour luy [Il n'est pas aisé de croire que le Pape l'ait fait, S. Elie n'ayant jamais esté dans la communion de Rome.]'Il paroist neanmoins qu'Elie envoya de la vraie Croix ou d'autres reliques à Saint Avite, qui l'en remercia par la mesme personne qui luy avoit apporté ce present.[Ainsi c'estoit apparemment quelque Ecclesiastique de Jerusalem qu'Elie avoit envoyé.]'Nous disons tout ceci dans la supposition du P. Sirmond, que l'Evesque de Jerusalem dont S. Avite parle sans le nommer est S. Elie.[Car du reste je ne sçay s'il est bien probable que S. Avite ait écrit à Elie, & encore moins qu'il ait prié le Pape de luy écrire : & je ne voy point de raison qui nous empesche de mettre ceci sur la fin de l'an 521, lorsque le schisme estant tout à fait eteint, le Pape Hormisda pouvoit écrire sans difficulté à Jean de Jerusalem successeur d'Elie. Il faudra voir si rien n'empesche d'étendre jusque là la vie de S. Avite. Voilà ce que nous trouvons de S. Elie jusqu'à sa persecution & à son exil, qui luy acquirent le titre de Confesseur, de quoy nous parlerons.] ep.18.p.61.62. ep.23.p.67.68. n p.10.21.

ARTICLE VI.

Theodoric depute Fauste à Anastase : Gelase fait divers écrits sur l'affaire d'Acace.

V.son titre § ["THEODORIC demeura enfin maistre absolu de l'Italie au commencement de cette année, par la prise de Ravenne & par la mort d'Odoacre.]'Il prit aussitost le titre de Roy sans attendre le consentement d'Anastase,ᶜà qui neanmoins il en fit excuse par Festeᵉou Fauste Maistre[des Offices]&'Illustre, "qu'il luy deputa avec Irenée aussi Illustre, & quelques autres. 'Le Pape Gelase n'écrivit point[par eux]à Anastase,ᵈne croyant pas le devoir faire, puisque ce Prince avoit défendu à ceux qu'il avoit envoyez à Rome, de le voir & de luy parler.'Anastase ne laissa pas de s'étonner de ce qu'il ne luy avoit pas écrit.'Gelase Amm an.p.480. c. c p.481.a. Conc.t.4.p. 1181.e|1168 a. p.1181.e. d p.1181.a. p.1181 c. p.1168.b.c.

Note 4.

defendit mesme apparemment aux Ambassadeurs de communiquer ni avec Eupheme, ni avec aucun de ceux de sa communion, sans excepter l'Empereur.

Bar. 493. § 8. 9. 'Il ne manqua point aussi sans doute de leur donner diverses instructions sur le schisme qui divisoit alors l'Occident de l'Orient; & sur les moyens de l'appaiser :'quoiqu'il en esperast peu Conc. t. 4. p. 1168. a. de chose ;[& nous ne voyons point de temps auquel nous puissions raporter plus probablement divers écrits de ce Pape sur ce sujet. Il nous reste encore deux grands endroits d'un ou de deux p. 1216. d. traitez, dont le premier est sans titre.]'Mais on voit bien qu'il p. 1212. 1213. s'adresse aux Evesques de l'empire d'Orient.'Il commence par divers extraits de lettres qui regardoient Acace & Mongus, p. 1214. 'pour montrer quel estoit Mongus, & en conclure qu'Acace estant entré dans sa communion avoit merité d'estre separé de p. 1215. 1216. celle de l'Eglise.'Comme les Orientaux répondoient que Mongus avoit abandonné l'heresie, il soutient que quand cela seroit vray, il n'auroit pu neanmoins estre receu legitimement dans l'Eglise que par le consentement & l'autorité de l'Eglise Romaine, dont il parle magnifiquement.

Le P. Sirmond qui nous a donné ce fragment, l'attribue sans hesiter à Gelase. Et il y a apparence que son manuscrit le portoit ainsi. Mais je ne sçay si Gelase ne l'auroit point fait au nom de ceux de Constantinople qui estoient dans sa communion. Car ces p. 1214. d. paroles :'Il n'appartient pas à nostre bassesse de porter jugement de cette division qui partage toute la terre : mais nous sommes neanmoins obligez de penser & de travailler soigneusement à nostre propre salut : ces paroles, dis-je, ne paroissent pas convenir à un premier Evesque & un premier juge de l'Eglise, qui estoit luy mesme le chef d'un des partis de la division, & qui la e. soutenoit toute de son costé.'Ce qui est dit un peu aprés, que [bien loin de craindre]tous les plus grands maux que l'ennemi seroit capable de luy faire,''il les endureroit de grand cœur en &c. ce monde-ci,[seroit une generosité de peu de frais en Gelase, qui vivant à Rome sous Theodoric, avoit peu à craindre de toute la puissance d'Anastase : comme en effet on ne voit pas que ni p. 1216. 1217. luy ni ses successeurs en aient rien souffert.]'On peut dire la mesme chose de la fin de cette piece.

p. 1217. d. 'L'autre fragment qui est beaucoup plus long, nous fait voir par son titre, que c'est une lettre de Gelase à tous les Evesques d'Orient,[c'est à dire de l'empire d'Orient, comme il semble &c. qu'on le peut tirer de toute la piece.]'Et lorsqu'il y parle en particulier

culier de ceux du Comté d'Orient & du Patriarcat d'Antioche, il ne s'adresse point à eux.'Il appelle dans le titre ceux à qui il écrit, *ses tres chers freres*;'quoiqu'il pretende leur prouver qu'ils sont tous des excommuniez, & mesme des heretiques.'Il s'étend particulierement à répondre à la plainte que faisoient les Orientaux, de ce que l'on avoit condanné Acace sans assembler un Concile. Sa principale réponse, est que ceux qui faisoient cette plainte, & Acace mesme, avoient deposé sans Concile beaucoup d'Evesques & Orthodoxes & innocens; & il y ajoute ce qu'il repete toujours, qu'Acace s'estant uni de communion aux Eutychiens, condannez par le Concile de Calcedoine, c'estoit ce Concile qui le condannoit. Il ajoute encore qu'on n'avoit pas pu traiter cette affaire dans un Concile avec les Orientaux, parcequ'ils estoient tous tombez dans la mesme faute.'Le P. Sirmond croit que c'est cette piece que le Pape Nicolas I. appelle le tome de Gelase aux Evesques d'Orient, & dont ce Pape cite quelques paroles qui pouvoient estre dans l'endroit qui est encore perdu.

a. p.1221.d.e. p.1217-1224. Co.li.T.h.ap. præf.

Nous avons encore sous le nom de Gelase, un traité intitulé De l'anatheme, parcequ'il paroist avoir esté fait particulierement pour justifier ou plutost pour expliquer ce qui estoit dit à la fin de la sentence de Felix contre Acace, Qu'il ne seroit jamais absous de l'anatheme.[Ce traité est extremement confus; & peut estre composé de plusieurs. Il n'y a point de commencement, ni apparemment de fin.]'On trouve d'abord un passage contre l'elevation du siege de Constantinople, & contre le Canon 28[e] que le Concile de Calcedoine avoit fait en sa faveur.'Ce qui suit, mais sans aucune liaison, regarde l'insolubilité, s'il faut ainsi dire, de l'anatheme d'Acace,'& est encore occupé par neuf ou dix lignes sur le 28[e] Canon de Calcedoine, qui y sont fourrées, sans qu'on sache d'où elles viennent, ni où elles vont.'De l'anatheme d'Acace, on passe à un autre sujet d'une maniere où l'on ne comprend ni de quoy, ni de qui il est parlé.

Conc.t.4.p. 1074.e. p.1227. p.1228.a-1231.a. p.1231.a. p.1232.a. 1.

'Cette partie qui est la derniere, est pour montrer que Mongus n'a point esté legitimement absous, & qu'il ne l'a pu estre par l'autorité de l'Empereur Zenon,'surquoi il dit ces paroles remarquables: Que parmi les payens, & mesme parmi les Juifs, la royauté & le sacerdoce ont quelquefois esté joints ensemble. Mais depuis[J.C. qui a esté]en mesme temps le veritable Prestre & le veritable Roy, les Empereurs[Chrétiens]n'ont plus pris le nom de Pontifes, ni les Pontifes la dignité imperiale. Car encore

p.1232.1233. p.1232.b.c.d.

1. *Quod si hac tentare for nidant.* On ne sçait ce que c'est que ce *hac*, ni à qui se raporte *formidant*.

que ses membres devenus participans de sa nature, participent aussi d'une maniere excellente à sa double dignité de Prestre & de Roy, & qu'ils soient[vraiement]une race royale & sacerdotale: neanmoins connoissant la foiblesse humaine, il a ordonné avec une sagesse admirable, ce qui estoit le plus convenable au salut de ses[Fideles.]Ainsi pour ne les pas laisser tromper encore par l'orgueil humain, & voulant les sauver par une humilité salutaire, il a separé les fonctions de ces deux puissances. Il en a fait deux differentes dignitez, & a attribué à chacune des fonctions particulieres. Il a voulu que les Empereurs Chrétiens eussent besoin du ministere des Evesques pour[ce qui regarde]la vie eternelle, & que les Evesques fussent soumis aux ordres des Empereurs pour tout ce qui concerne les choses temporelles, afin que leur ministere tout spirituel, fust plus audessus des sentimens de la chair, & que s'estant enrollez au service de Dieu, ils ne s'embarrassent point dans les affaires seculieres; & que de mesme ceux qui sont engagez dans ces affaires, ne se mélassent point de gouverner les choses divines. C'est ainsi qu'il a voulu conserver chaque état dans l'humilité, en le renfermant dans les bornes de son devoir, & empescher que l'homme ne s'elevast, s'il possedoit ensemble l'autorité de l'un & de l'autre.[Ce qui est dit dans ce traité sur la matiere principale, qui est l'anatheme indissoluble d'Acace, n'est qu'une repetition continuelle, qui paroist tout à fait indigne de Gelase. Je ne sçay comment tant de gents de lettres qui ont fait imprimer ce traité, ne nous ont point avertis de la confusion qui y est.]

ARTICLE VII.

Plaintes des Grecs contre Rome: Fauste écrit à Gelase, qui luy répond: Anastase persecute Eupheme: Gelase luy écrit sur Acace.

Conc.t.4.p. 1168.a. 'FAUSTE & Irenée ambassadeurs de Theodoric, estant arrivez à Constantinople, ne purent obtenir des Grecs ce
b.c. qu'ils souhaitoient[pour le nom d'Acace.]'Anastase se plaignoit
c. de ce que Gelase le condannoit.'Eupheme disoit qu'Acace n'a-
c|1169.b. voit pu estre condanné par le seul[Felix,]'& qu'on avoit agi con-
p.1170.b. tre les Canons.'Les Grecs pretendoient mesme contre la verité, qu'Acace avoit demandé pardon, & qu'on le luy avoit refusé.
d|1184.a.b. [C'est pourquoi]'ils condannoient la conduite des Romains, les
p.1183.c|1184.a.b. traitoient de superbes,'& accusoient Gelase de ne vouloir point la paix.

'Neanmoins ils se reduisirent enfin à dire qu'ils ne vouloient point combatre[pour défendre Acace ;]Qu'ils aimoient mieux avouer sa faute & la leur ; Qu'ils estoient prests de demander pardon, si cela estoit necessaire :'Mais qu'il falloit qu'on leur accordast de ne rien changer[dans les diptyques,]'& de reciter les noms de ceux que l'on croyoit coupables,[c'est à dire d'Acace, qui apparemment emportoit Fravite, sans qu'on en parlast en particulier.]'Ils demandoient cette tolerance pour satisfaire le peuple, qui ne pouvoit souffrir qu'on ostast Acace[des diptyques,]'ou au moins que la chose fust remise au jugement[d'un Concile general. Que si le Pape le refusoit,]'ils se separeroient de sa communion,[en ne la recherchant point, & en ostant peutestre son nom des diptyques. Car Eupheme pouvoit y avoir mis le nom de Gelase, comme il y avoit remis celui de Felix.]'On pretendoit qu'ils avoient resolu de ne plus parler de cette affaire, [& de ne plus faire d'avances ni de nouvelles propositions au Pape, tant qu'il n'y répondroit point de son costé.] p.1154.c. c.d. p.1167.c. p.1155 c|1183.e. p.1170.c. p.1168.e. p.1171.b.

'Fauste manda de Constantinople leur disposition au Pape, qui n'en fut pas surpris, s'estant toujours attendu qu'ils persisteroient dans leur resolution.'Il répondit à Fauste par une lettre qui porte le titre de Memoire, où il oppose ses raisons ordinaires à celles des Grecs, dans le mesme air qu'il avoit écrit à Eupheme, & sans témoigner desirer beaucoup la réunion.'Il dit qu'il n'y a point d'autre juge dans cette affaire que le siege Apostolique ;'Que d'assembler un Concile en Orient, c'estoit reconnoistre ses parties pour juges,'& qu'il ne luy estoit pas permis de disputer avec ceux d'une communion étrangere.'Qu'il ne craignoit pas qu'ils se separassent de l'Eglise Romaine, puisqu'ils l'avoient fait depuis longtemps,'mais qu'ils devoient craindre s'ils persistoient, de se voir condannez pour toujours par le saint Siege devant Dieu & devant les hommes.[C'estoit menacer Eupheme de le deposer.] b|1168.a. p.1168-1171. p.1170.e. e. a.b. p.1168.e. p.1171.b.

'Gelase envoya ce memoire à Constantinople, où Fauste estoit encore.'Je n'en entens point le commencement. Il semble signifier qu'Eupheme avoit tasché d'empescher la paix d'Anastase avec Theodoric, afin de trouver dans la guerre l'avantage de son parti.[Mais comment ? & quelle apparence y a-t-il ?]'La suite pourroit signifier qu'Eupheme travailloit beaucoup à persuader les Ambassadeurs de la justice de ses raisons.[Et on ne peut pas douter qu'il ne le fist.]'Nicolas I. n'a pas oublié de citer cette piece.[On voit par ce que nous venons de dire, que ce n'est pas sans p.1171.b. p.1168.a. a.b. c.

Sur.5.dec.p.172. § 69. sujet que la vie de S. Sabas]'dit qu'en cette troisieme année d'Anastase il y eut un grand trouble dans l'Eglise au sujet d'Acace, dont Rome vouloit absolument que le nom fust effacé des diptyques.

L'AN DE JESUS CHRIST 494.

§ 69. 'Ce trouble regardoit encore les differens que les Orientaux avoient entr'eux sur le Mystere de l'Incarnation,[qu'on peut juger avoir fait alors quelque eclat extraordinaire.]'En effet ce fut en cette année,[dont les premiers mois estoient encore de la 3e d'Anastase,]que ce Prince commença particulierement à declarer la guerre à la vraie foy. Il trouva une vigoureuse resistance dans Eupheme, qui se declara genereusement le défenseur des Orthodoxes. Aussi ce fut le premier qui eprouva les effets des mauvais desseins de ce Prince, & les premiers efforts de sa perfidie,[comme nous le verrons bientost.]

Marc.chr.

Sur.5.dec.p.172. § 69. 'Elie de Jerusalem ne l'abandonna point dans ce combat. Mais pour Pallade d'Antioche, voyant qu'Anastase se declaroit pour les dogmes impies des Alexandrins, il se joignit pour luy complaire au mesme parti, & anathematiza le Concile de Calcedoine,'& tous ceux qui le suivoient. On marque qu'il osta aussi les tableaux des Saints Peres,[peutestre de Calandion & de ses predecesseurs qui avoient receu le Concile,]'comme Timothée de Constantinople ostoit ceux de Macedone son predecesseur, & laissoit les autres.

Thdr.L.p.581.

p.581.582.

Conc.t.4.p. 1260.b. [Mais l'affaire d'Acace nous fournira encore cette année plus de matiere, que celle de l'Eutychianisme.]'Des le 22 de fevrier Gelase écrivant à S. Rustice de Lion, luy mande que S. Epiphane de Pavie luy apprendra quelle persecution il souffroit pour la cause de l'impie Acace. Mais nous n'y succombons pas, dit-il, « nous ne perdons pas courage au milieu de tant de calamitez, « nous ne relaschons rien de nostre zele, nous ne nous laissons point « aller à la crainte. Quoique nous soyons extremement pressez, & « que nous nous trouvions dans des difficultez insurmontables, « [pour parler avec l'Apostre,]nous esperons tout de celui qui « nous fera sortir de cette epreuve avec avantage, & qu'encore « qu'il permette que nous en soyons pressez pour un temps, il ne « permettra pas neanmoins que nous en soyons accablez.[Nous ne « voyons pas neanmoins en quoy pouvoit consister cette persecution, hors les peines d'esprit.]'Il prie Rustice de luy mander quel estoit son sentiment, & celui des Evesques des Gaules sur l'affaire du tres impie Acace,[marquant assez par ce terme quelle ré-

c.

ponſe il ſouhaitoit qu'on luy fiſt.]Nous ne voyons pas quelle elle fut. Nous avons parlé du ſentiment de S. Avite de Vienne.

'Fauſte & Irenée eſtant revenus de leur ambaſſade de Conſtantinople à Rome, rapporterent à Gelaſe, qu'Anaſtaſe ſe plaignoit de ce qu'il ne luy avoit pas écrit[par eux.]'Ce Pape crut donc le devoir ſatisfaire ſur cela, & luy ecrivit une grande lettre, où il le conjure d'abord de trouver bon qu'il luy parle avec ſincerité. p.1181.c. p.1182.a.b.

» 'Qu'il ne ſoit pas dit, je vous en ſupplie, luy dit-il, qu'un Empe- b.
» reur Romain croie qu'on luy faſſe injure de luy repreſenter la
» verité.'Je vous ſupplie, dis-je, d'ecouter les prieres que je vous p.1183.b.
» fais preſentement, depeur (ce qu'à Dieu ne plaiſe,) que vous ne
» m'ayez pour accuſateur au jugement de Dieu.

'Il le prie de conſiderer que comme les Eveſques ſe ſoumettent aux Princes dans les choſes de la police civile, c'eſt auſſi aux Princes à ſuivre les Eveſques dans les choſes de la religion;'Que ce reſpect eſt dû particulierement au premier Eveſque, & à l'Égliſe Romaine;'Qu'ainſi il le conjure de ſuivre le zele qu'elle a pour conſerver le depoſt de la foy, exemt de toute ſorte de corruption.'Que c'eſt l'unique moyen d'avoir une veritable paix, qui doit eſtre fondée ſur la veritable foy.'Que ſi l'on pretendoit défendre l'Eutychianiſme, il falloit le faire ouvertement:'mais que ſi on le regardoit comme une hereſie deteſtable: (& nous croyons, dit-il, que vous le regardez en cette maniere,) il falloit auſſi deteſter Acace qui eſtoit entré dans la communion des Eutychiens; 'Que ſa condannation avoit eſté auſſi notifiée à l'Orient, que l'abſolution de Mongus l'avoit eſté à l'Occident. p.1182.c.d. c|1183. p.1183.c.d. p.1184.a. p.1184.b. b.c.d.c|1185.a. p.1185.a.b.

[Pour répondre à ce qu'on luy objectoit de la repugnance du peuple de Conſtantinople, à retrancher des diptyques le nom d'Acace, il dit]'qu'il falloit eſperer qu'il n'auroit pas plus d'attache à Acace, qu'il en avoit eu à Neſtorius.'Et que l'Empereur avoit bien ſceu le reduire dans des choſes moins importantes.'Ce qu'il ajoute pour ſe défendre du reproche qu'on luy faiſoit d'eſtre ſuperbe & arrogant, eſt aſſez general & aſſez vague.'Je ne ſçay en quel ſens il pouvoit dire à Anaſtaſe que ce Prince avoit le zele de Dieu.[Il falloit qu'il le connuſt peu, ou qu'il le flataſt beaucoup,]'Cette lettre eſt citée dans les Capitulaires de France. c.d. d.e. p.1186.a.b. p.1182.a.b. p.1186.c.



ARTICLE VIII.

Gelase écrit aux Evesques de Dardanie contre Acace, & en Illyrie contre André de Thessalonique.

[GELASE ne pouvant rien obtenir sur le corps de l'Eglise greque, travailla à en détacher au moins quelques parties les plus proches de luy, c'est à dire les provinces de l'Illyrie, sur lesquelles les Papes s'estoient acquis une autorité plus particuliere depuis Damase, par le moyen du Vicariat de Thessalonique. Nous ne mettons qu'en ce temps-ci les lettres qu'il leur écrivit pour les gagner, & les faire entrer dans ses sentimens;]

Conc.t.4.p. 1175.a|1[illegible].d. 'parceque les troubles l'ayant empesché jusqu'au mois de novembre 493, d'écrire aux Evesques de la Marche d'Ancone,[qui estoient si proches, & de sa jurisdiction immediate, il n'a pas sans doute écrit plustost à ceux qui estoient au delà de la mer sous un autre Prince: de sorte qu'on peut croire qu'il ne leur écrivit qu'aprés que Fauste & Irenée eurent établi la paix entre Anasta-

p.1166.b. se & Theodoric.]'Il est certain qu'il n'écrivit que tard à ceux de Dardanie à cause des guerres.[Neanmoins la lettre à Laurent de Lycnide, peut avoir esté écrite plustost, comme nous avons dit ci-dessus, parcequ'il estoit plus aisé d'avoir commerce avec cette ville qui estoit sur le chemin de Constantinople.]

b. 'Il écrivit à tous les Evesques de Dardanie en general, des que la fin des guerres, qui duroient[depuis l'an 489 au moins,]le

p.1167.b. luy permit.'C'estoit lorsque les Grecs avouoient déja la faute

p.1166 c. d'Acace, & la leur propre,'environ 45 ans depuis le commence-

b. ment de l'heresie Eutychienne.'Il leur écrivit pour avoir de leurs nouvelles & renouer le commerce d'amitié, que les troubles

c. avoient interrompu durant tant de temps,'pour leur pouvoir donner & recevoir d'eux les avis necessaires touchant les affaires

b. de l'Eglise,'& pour les assurer alors luy mesme de sa communion, ne l'ayant pu faire à cause des guerres au commencement de son pontificat, comme c'estoit la coutume.[Il ne dit point que c'estoit pour répondre à aucune lettre de ces Evesques: ainsi on voit

c. que c'est la premiere fois qu'il leur ait écrit.]'Il y demande d'abord à Dieu, la grace de supporter courageusement la perte des choses perissables & passageres, & d'en estre d'autant plus appli-

p.1166.1167. qué à ne pas perdre la vie eternelle.'Tout le reste de sa lettre re-

p.1167.c. garde l'affaire d'Acace.'Il les prie d'exclure de leur communion,

tous ceux qui avoient son nom dans les diptyques,'& de ne pas a.
manquer, si quelqu'un les venoit solliciter d'entrer dans la communion des Grecs, de l'en avertir aussitost, afin que tous les Prelats pussent s'unir ensemble contre les ennemis du Seigneur.'Il Ibid.
les prie aussi de repandre sa lettre dans les provinces voisines.'Ce p.1166.c.
fut par l'Evesque Ursicin qu'il envoya cette lettre.[Et ce peut bien estre le mesme]'qu'Ursin Evesque dans la Dardanie.[Mais a.
comme Ursicin ne put s'acquiter de cette commission par quelques raisons que nous ignorons,]'le Pape envoya sa lettre par p.1165.b.d.
Tryphon, à qui on ne donne point d'autre titre que celui d'homme de pieté.

'Les Evesques de Dardanie receurent la lettre du Pape avec b.c.
beaucoup de joie & de respect, & luy écrivirent par le mesme Tryphon pour l'en remercier, & en mesme temps pour l'assurer qu'ils s'estoient toujours abstenus de reciter les noms d'Eutyche, d'Acace, de Mongus, & de tous les sectateurs de leur dogme detestable; Qu'ils le feroient à l'avenir avec encore plus de soin; Qu'ils se separeroient de quiconque se separeroit de la communion de Rome; & qu'enfin ils estoient prests à luy obeïr en toutes choses.'Et comme le Pape avoit témoigné estre disposé à d|1166.c.
ecouter tout ce qu'ils auroient à luy dire,'ils le prierent de leur p.1165.e.
vouloir renvoyer Tryphon avec quelque personne de son Clergé, en la presence duquel on pust regler ce qui regardoit la foy, & les choses que le Pape jugeroit à propos qu'ils observassent.
'Ils chargerent encore Tryphon de quelques choses qu'ils d.
avoient à proposer au Pape.[Et c'est peutestre ce qui fait le sujet de la grande lettre que Gelase leur écrivit au commencement de l'année suivante.]'La lettre est signée par six Evesques, e|1166.a.
dont il n'y a que Jean de Scupi Metropolitain qui marque le lieu de son evesché.

'Nous avons vu ci-dessus qu'à Thessalonique tout le monde p.1163.a.b.
avoit dit anathéme à Acace, selon que Laurent de Lycnide le mandoit à Gelase.'Cependant Gelase nous assure dans une let- p.1197.c.d.
tre du 3 aoust de cette année, que l'Evesque de cette Eglise n'avoit jamais voulu condanner nettement le nom d'Acace, & des imitateurs de sa perfidie, ni ceux qui communiqueroient avec eux, quelque instance qu'il luy en eust faite plusieurs fois,
apud nos. & ce semble"à Rome mesme, & qu'ainsi il ne luy avoit point accordé sa communion.'Cet Evesque estoit André qui gouvernoit p.1094.b.c.
l'Eglise de Thessalonique des le temps de Felix,'& qui la gou- p.1284.b.
vernoit encore sous Anastase II.'Cette lettre du 3 d'aoust est une p.1196.c.

lettre circulaire adressée à tous les Evesques de la Dardanie, de
d. la Dace, & de toute l'Illyrie.'Elle fut portée par les Diacres Cyprien & Macaire, [qui estoient envoyez en ces provinces, ou qui s'y en retournoient.]

c.d. 'Le Pape y loue d'abord tous ces Evesques de la constance avec laquelle ils demeuroient dans la foy & dans la communion ancienne, nonobstant l'exemple de[ceux de la Thrace] leurs voisins, [ce qui ne nous oblige pas neanmoins de dire que tous les Evesques de l'Illyrie sans exception se separoient de la communion de Constantinople : Car cela est faux, au moins de celui de Thessalonique le premier de tous : Et on ne peut pas croire
p.1197.a.b. qu'il ne fust suivi de personne.]'Le Pape les exhorte ensuite à perseverer à ne recevoir à leur communion ni ceux qui recitoient le nom d'Acace, ni ceux avec qui ceux-ci estoient liez de
d. communion.'C'est pourquoi il veut qu'ils prennent des precautions avec l'Evesque de Thessalonique.[Je ne sçay pourquoi il
c. ne dit pas nettement qu'ils ne communiquent point avec luy.]'Il
e. les exhorte" à luy écrire souvent,'surtout s'ils apprenoient quel- &c.
e|1198.a. que nouveau trouble auquel il fallust remedier.'Il les assure qu'Acace n'a jamais ni obtenu, ni mesme demandé le pardon de
p.1198.a b. sa faute,'& que la fermeté que l'Eglise Romaine témoignoit contre luy, n'estoit point dutout par ressentiment du mepris
p.1197.c. qu'il avoit fait d'elle.'Il les prie de repandre par tout sa lettre
d. dans les provinces voisines.'Il écrivit en ce mesme temps une autre lettre aux Evesques de la Dalmacie, qui devoit aussi estre repandue par les autres provinces de l'Illyrie.[Nous ne l'avons pas aujourd'hui.]

L'AN DE JESUS CHRIST 495.

p.1199.c d. 'Le premier fevrier 495, le Pape Gelase écrivit une grande lettre à tous les Evesques de Dardanie sur des difficultez qu'ils
d. luy avoient proposées[par Tryphon]touchant Acace.'Ces difficultez estoient ce que disoient les défenseurs d'Acace, qu'il estoit étrange qu'on eust condanné un Evesque sans assembler pour cela de Concile, & encore un Evesque de la ville Imperiale.[Il y répond par ses raisons ordinaires, mais deduites plus am-
p.1101.c. plement.]'Il y répond de mesme à ce qu'on pretendoit que Mongus ayant esté absous, Acace avoit pu communiquer avec luy.
p.1107.a. 'Il se raille fort de ce qu'on pretendoit relever Acace par la qua-
p.1103.b. lité d'Evesque de la ville Imperiale,'& l'appelle par mepris un
p.1107.a. Suffragant d'Heraclée.'Il pretend que le sejour des Empereurs dans une ville, n'y a point augmenté le pouvoir des Evesques,

[en

[en quoy il s'engage beaucoup.]'Il s'étend assez à établir l'autorité du Concile de Calcedoine, & à combatre le faux Concile d'Ephese contre quelques uns qui sembloient le vouloir soutenir, quoiqu'ils rejettassent Eutyche; [en quoy il peut bien avoir eu en vue l'Henotique, que tous les Orientaux signoient par des principes qui sont assez difficiles à comprendre, ou à approuver.]'Il prie les Evesques de Dardanie de faire lire ce qu'il leur mande, à toutes sortes de personnes Catholiques & autres. 'Quoique cette lettre soit fort longue, il témoigne neanmoins qu'il travailloit à traiter la mesme matiere avec plus d'étendue. Ainsi on pourroit raporter à ce temps-ci les traitez dont nous avons parlé sur l'an 493.'Facundus cite un endroit de cette lettre.

P.1103-1105. P.1111.d. c. Fac.l.5.c.4.p.210.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

ARTICLE IX.

Misene de Cumes rétabli dans l'episcopat par le Concile de Rome: Gelase meurt; & Anastase II. luy succede.

'AU commencement du mois de mars, Gelase tint un Concile à Rome, où Baronius conte 55 Evesques.'Je n'en trouve que 46. Il y avoit encore beaucoup de Prestres,ᵃ& deux laïques de qualité, Amandien & Diogenien, qui ce semble estoient assis, & sont nommez devant les Diacres qui estoient debout. 'Entre les Diacres on ne nomme qu'Anastase.[Je ne sçay si c'est celui qui succeda l'année d'aprés à Gelase.]Nous ne savons de ce Concile que ce qui s'y passa touchant Misene de Cumes envoyé Legat à Constantinople en 483, avec Vital. Ils y avoient trahi la cause de l'Eglise; de sorte que l'année d'aprés ils furent privez de leurs fonctions, & mesme de la participation des Mysteres, jusqu'à ce qu'il y eust un Evesque Catholique."Cependant Vital avoit esté emporté par une mort assez promte, sans avoir pu estre remis dans la communion, quelque effort qu'on eust fait pour le secourir.

Bar.495.§5. Conc.t.4.p.1169.d. a c. p.1170.a.d. V. Acace § 36.

'Cet accident effraya Misene déja abatu par l'age, par des maladies frequentes, & par son affliction, ou par la vie"austere qu'il menoit.'Ainsi le Concile, dont nous parlons, s'estant assemblé, on y lut une requeste presentée par Misene,'& datée du 8 de mars, [qui apparemment estoit le jour de cette seance.]'Cette requeste s'adressoit nommément au Pape,'à qui Misene demandoit graces en des termes extremement humbles.'Elle fut re-

c. continua maceratione. p.1169.e. p.1170.a. b. a b.c.d. p.1171.a.

p.1169.e. ceue d'une maniere qui donna bonne esperance à Misene.'Le 495.
p.1171.c. Concile s'estant rassemblé 'le[lundi]13 de mars,[a]Gelase y fit reli-
a p.1169.1170. b p.1170.d. re la requeste de Misene,[b]& le fit ensuite entrer luy mesme. Estant entré, il se prosterna jusqu'en terre, & presenta une se-
p.1171.c. conde requeste 'au Pape en presence des Evesques, datée du 13
a.b.c. mars, & signée de sa main.'Il y excusoit un peu sa faute; & pour la reparer tout à fait, il y faisoit une protestation solennelle qu'il rejettoit, condannoit, anathematizoit pour jamais Eutyche, Dioscore, Elure, les deux Pierres, Acace, avec tous leurs complices, & quiconque communiquoit avec eux; qu'il les avoit tous en horreur & en execration,[c'est à dire plus de la moitié de l'Eglise, & entre les autres S. Sabas, S. Theodose, S. Daniel
p.1175.a.b. Stylite, S. Elie de Jerusalem, &c. Cela est terrible.]'Cependant Gelase l'approuve & le confirme,[pour ne pas dire que c'estoit luy qui avoit dressé cet acte, comme il y a toute apparence.]

p.1171.c d. 'Aprés qu'on eut lu cette requeste, Gelase demanda l'avis des Evesques, qui se levant avec les Prestres, le prierent avec de grands cris d'user de son pouvoir, & d'accorder l'indulgence
d.1175. qu'on luy demandoit.'Gelase fit sur cela un grand discours pour
p.1174.d. rendre raison du pardon qu'il accordoit à Misene,'ajoutant que les Grecs ne le pourroient pas trouver mauvais, eux qui vouloient qu'il pardonnast mesme à Acace aprés sa mort, ce qui cer-
Fac.in Moc.p. 580.a. tainement passoit son pouvoir.'Facundus cite cet endroit, mais
c Conc.t.4.p. 1175.a.b. d'une maniere assez differente.[c]Gelase conclut enfin, que puisque Misene avoit declaré qu'il detestoit & anathematizoit pour toujours les deux Pierres, Acace, &c. avec tous leurs successeurs, sectateurs, & communicateurs, il le rétablissoit dans la communion Apostolique, & mesme dans la dignité episcopale:
b. 'ce que les Evesques & les Prestres confirmerent par leurs ap-
b|1176.b. plaudissemens.'Sixte Notaire de Rome"fit une copie authenti- edidi.
que par ordre de Gelase, de tout ce qui s'estoit dit en cette rencontre, ou dés le jour mesme, ou le 13 de may: car on lit differemment.

p.1175.d|Bar. 495.§5. 'On n'a eu longtemps les actes de ce Concile que pleins de fautes & corrompus, tirez d'un manuscrit du Vatican. Mais Baronius en a eu une meilleure copie tirée d'un manuscrit de
Boll.apr.t.1.pr. p.34. Verdun: & c'est celle que nous avons suivie.'Les Pontificaux
d Conc.t.4.p. 135.b. parlent de ce Concile.[d]Misene assista depuis en qualité d'Eves-
e Ugh.t.6.p.267. que de Cumes au Concile de Rome en 499.[e]Il mourut en paix le 11 janvier 511, comme on le voit encore par son epitaphe, où les années de sa vie & de son episcopat sont effacées.[On juge par

ce qui en reste qu'il avoit esté ordonné Evesque le 6 de mars.

L'AN DE JESUS CHRIST 496.

Le Pape Gelase doit estre mort cette année selon ceux qui luy donnent seulement quatre ans de pontificat, comme Marcellin;]'ou qui y ajoutent 7 mois & 7 jours,[a]ou 8 mois, & 9 ou 19 jours.[Les Pontificaux disent qu'il fut enterré dans l'eglise de S. Pierre le 21 de novembre.][b]C'est pourquoi Baronius soutient que c'est le jour de sa mort,[c]& on y a mis sa feste dans le martyrologe Romain; au lieu que les additions d'Usuard & d'autres la mettoient le 19.[Nicephore & Theophane luy donnent 5 ans: ce qui revient à la mesme chose. Theophane le fait aller jusqu'à l'an 497, parcequ'il ne le fait commencer qu'en 493. Ainsi nous nous tiendrons au 21 novembre 496, en attendant que nous trouvions quelque chose de plus assuré.] Boll.apr.t.1.pr. p.34.1. a Anast.c.50 p. 30. b Bar.496.§1. c 20.nov.

'M. Valois croit que c'est luy qui a fait l'abregé de l'histoire d'Acace, que le P. Sirmond nous a donné dans l'appendix du Code Theodosien.[Je ne voy rien de considerable pour appuyer ni pour combatre cette opinion. Je croy neanmoins avoir remarqué que cet abregé est plus exact pour l'histoire, que n'est Gelase, quoiqu'il ne soit pas aussi sans fautes.]'Il est certain que l'auteur estoit à Rome lorsque Jean Talaïa y vint[en 482, ou 483,] & il paroist mesme qu'il y tenoit un rang considerable dans le Clergé.'Il finit son recit à la deposition de Calandion[en 485.][d]Il conte environ 58 ans depuis l'heresie de Nestorius, & son bannissement à Oasis.["Il fut condanné en 431 par le Concile d'Ephese, qui est l'epoque la plus celebre de son heresie, & relegué à Oasis en 435. Ainsi cet écrit peut avoir esté fait en 489, ou 493.] Eva.n.p.85.1. Conc.t.4.p. 1082.2. c. d p.1072.2. V.S.Cyrille d'Alex.§56.

'On pretend qu'aprés la mort de Gelase le siege vaqua six jours. [e]D'autres disent sept ou huit.[On convient qu'Anastase II. fut son successeur.]'Je ne sçay si c'est cet Anastase Diacre qui lut les requestes de Misene dans le Concile de l'année precedente,[f]& la lettre du Pape Felix dans le Concile de l'an 485.[g]On pretend qu'il estoit de Rome, fils d'un nommé Pierre. Boll.apr.t.1.pr. p.34.1. e Anast.p.31. Conc.t.4.p. 1259-1271. f p.1150.2. g Boll.apr.t.1. pr.p.35.1.

ARTICLE X.

Eupheme est deposé & banni à Eucaïtes: Sa mort: Jugement qu'on en peut faire.

NOTE 5. [L'EGLISE de Constantinople changea aussi de pasteur"en cette année, mais d'une maniere plus triste que celle de

Rome, parcequ'elle estoit moins innocente. Eupheme, comme nous avons vu, avoit offensé l'Empereur Anastase avant & depuis qu'il fut Empereur, par la fermeté avec laquelle il defendoit la foy Orthodoxe. Des l'an 494, Anastase avoit commencé à le persecuter ouvertement; cette persecution luy estoit glorieuse, puisqu'il la souffroit pour le nom de J. C. Mais on pretend qu'il donna cette année un pretexte plus specieux à la haine d'Anastase,]'en decouvrant à un de ses amis"l'aveu que ce Prince luy avoit fait, qu'il estoit las de la guerre des Isaures, & qu'il ne cherchoit que quelque moyen honneste pour s'en tirer. 'Anastase sceut aussitost qu'il l'avoit dit: Il en fut extremement piqué, & crut depuis cela, ou fit semblant de croire, que c'estoit luy qui entretenoit les Isaures dans leur rebellion,'& qu'il avoit avec eux des intelligences secrettes.ᵃIl luy en fit mesme faire une raillerie sanglante"par une personne de la premiere qualité.

Thdr.L.p.559. a.b|Thphn.p. 119.c.d. — V. Anastase § 9. — Ibid. — Thdr.L.p.559. c. — a b|Thphn.p. 120.c. — Ibid.

'Mais il passa plus avant,[& ce fut sans doute par son ordre, ou au moins pour luy plaire,]que des personnes gagnerent un assassin pour tuer Eupheme. L'assassin l'ayant rencontré devant la porte de la sacristie, tira l'épée, & leva la main pour le fraper sur la teste. Mais un Défenseur de l'Eglise nommé Paul, qui estoit fort grand, receut le coup sur sa teste, & en pensa mourir. En mesme temps un autre Ecclesiastique prit le verrouil d'une porte, & en donna un si grand coup au meurtrier, qu'il le tua;[les premiers mouvemens de son zele ne luy ayant pas donné le loisir de considerer ni le lieu où il estoit, ni qui estoit celui qu'il défendoit, ni ce qu'il estoit luy mesme.]'Anastase fit encore ce qu'il put pour faire tuer Eupheme lorsqu'il estoit allé faire l'Office en une eglise sur la montagne: Et Eupheme ne se sauva qu'en quittant les marques de sa dignité pour se cacher.

Thdr.L.p.559. b.c|n|Thphn.p. 119.120. — Thphn.p.120.a.

'Enfin Anastase prenant une autre voie, fit assembler les Evesques qui estoient à Constantinople; & l'accusa devant euxᵇde quelques faux crimes.ᶜIl semble que ce fust d'avoir écrit aux chefs des rebelles.ᵈMais son veritable crime estoit d'estre défenseur du Concile de Calcedoine.ᵉNeanmoins la crainte de deplaire au Prince, l'emporta sur la crainte de Dieu dans l'esprit de ces Evesques de Cour: Et ce digne Concile declara Eupheme privé du sacerdoce & de la communion,ᶠsans se soucier des regles de l'Eglise,[qui touchent peu des Evesques qui n'en ont point d'autres que les volontez du Prince.]ᵍAinsi ce fut plutost l'Empereur mesme qui deposa Euphemeʰvers le mois" de juillet. V. la note 5.

c|Thdr.L.p.559. c|Vict.T. — b Marc.chr| Conc.t.4.p. 1413.d. — c Thdr.L.p.559. c. — d Sur.5.dec.p. 171.§69. — e Thdr.L.p.559. c|Thphn.p.120. c. — f Sur.5.dec.p. 171.§70. — g §69|Marc. — h Marc.

496. 'On marque qu'Anastase fit confirmer par le mesme Concile l'Henotique de Zenon.[Et que ne sont pas capables de faire des gents qui ne se souviennent pas de ce qu'ils sont, & de ce qu'ils doivent à la verité & à la justice?] Vict.T.

'Le peuple témoigna plus de generosité que les Evesques; il courut à la place de l'Hippodrome en implorant le secours de Dieu, & forma mesme quelque espece de sedition. Mais il fallut neanmoins ceder à l'autorité de l'Empereur,'& Eupheme se retira dans le Battistere[pour mettre au moins sa vie en sureté. On mit en sa place le Prestre"Macedone, digne assurément de cet honneur, s'il y fust monté par une autre voie.] Thdr.L.p.559.d. p.560.a. V.son titre.

'Anastase aprés avoir fait deposer Eupheme, le bannit,[a]& commanda qu'on le menast en exil à Eucaïtes,[b]ville de l'Helenopont,[c]celebre par les reliques de S.Theodose.[Nous ne trouvons point d'Evesque de ce lieu nommé dans les six premiers siecles; quoiqu'on ne puisse pas douter qu'il n'y en ait eu.][d]Elle fut mesme depuis erigée en metropole honoraire, ou Autocephale.[e]Le Synodique seul dit qu'Eupheme fut relegué audelà de l'Armenie.[f]Eupheme avant que de sortir du Battistere pour aller en son exil, demanda que Macedone luy donnast parole au nom de l'Empereur, qu'on ne luy feroit point de violence en l'y menant. Macedone eut permission de luy donner cette parole, se fit oster par son Diacre ou son Archidiacre"le Pallium qu'il portoit comme Evesque[de Constantinople,]& vint en cet état parler à Eupheme: Et on estima beaucoup cette action. Il emprunta mesme de l'argent qu'il donna à Eupheme pour sa depense, & celle de ceux qui l'accompagnoient.'Eupheme fut donc mené à Eucaïtes peutestre au mois de septembre,"ayant esté deposé vers le mois de juillet,'aprés avoir gouverné six,[g]ou sept ans. Marc. a Thdr.L.p.559. 560|Vict.T| Thphn.p.120. 121|Mosc,c.38. p.1060. b Ferr|Geo.sac. not p.41. c Thphn.p.107. d. d Geo sac.not.p. 9. e Conc.t.4.p. 1413.d. f Thdr L.p.560. a|Thphn.p.121. a. ὠμοφόριον. Thphn.p.120. 121. V.la note 5. Nphr.chr. g Thphn.p.120. b.

[h]Il est bien étrange que Baronius insulte à une deposition si glorieuse à Eupheme, qui a pu effacer les fautes qu'il avoit faites durant son episcopat, comme d'avoir signé l'Henotique, & qui fait que nous ne pouvons luy refuser le titre de Confesseur. Car si tous ceux qui meurent hors de la communion de Rome, ne peuvent meriter le titre de Saints & de Confesseurs, c'estoit à luy à faire effacer du martyrologe S. Melece & S. Flavien d'Antioche, S. Elie de Jerusalem, & S. Daniel Stylite, dont les trois derniers n'ont point fait, que nous sachions, les efforts qu'a fait Eupheme pour obtenir cette communion.]'Que si les Grecs qui avoient fait remettre solennellement dans les diptyques, Euphe- h Bar.495.§21. 23. Conc.t.5.p.181. b.

me & Macedone son successeur, dès qu'ils eurent un moment de liberté, comme des Evesques de sainte memoire, cederent enfin pour la paix de l'Eglise, aux instances que fit Rome pour les en oster, [il ne tint pas à Rome qu'on ne fist la mesme injure à
Boll 25.apr.p. 365. S. Flavien & à S. Elie,]'& toute l'autorité d'Hormisda n'empesche point qu'on ne mette aujourd'hui publiquement Macedone au nombre des Saints, [quoiqu'il ait fait des fautes plus considerables qu'Eupheme.]

Bar.492.§7.9. 'Mais c'est toujours beaucoup que Baronius ait reconnu qu'Eupheme estoit Catholique dans sa foy,'qu'il estoit mesme dans
§26. l'Orient le défenseur de la foy Catholique & du Concile de Calcedoine, contre toute la puissance imperiale;'qu'il estoit honoré
§46. pour ce sujet par les Orthodoxes, en sorte qu'il sembloit à ceux de l'Orient, que de ne pas communiquer avec Eupheme, c'estoit
489.§3. se declarer contre le Concile de Calcedoine;'qu'en un mot, c'eust esté un homme digne de toutes sortes de louanges, si[la crainte d'offenser l'Empereur, & de blesser tout son peuple pour une chose qu'il ne croyoit pas en valoir la peine,]ne l'eust empesché d'oster des diptyques le nom d'Acace.
Zonar.p.44.f. 'Zonare l'appelle un homme Saint & tres Orthodoxe, en mesme temps qu'il parle fort mal d'Acace & de Fravite, & fort bien du Pape Felix.

Vict.T. Thphn.p.138.c. c. 'Eupheme mourut'l'an 515 à Ancyre, [où il s'estoit apparemment retiré à cause des Huns]'qui couroient tout le pays;"& qui mesme furent pres de prendre Eucaïtes.'Macedone*qui estoit alors banni, se sauva pour le mesme sujet à Gangres, & y mourut peu aprés, ou peutestre y fut tué. NOTE 6. V. Anastase §28. *V.son titre §14.
Conc.t.4.p. 1415.a. 'Et l'on a dit en effet, qu'Anastase les fit mourir tous deux, sous pretexte que dans le trouble où l'on estoit à cause des ravages des barbares, ils s'estoient
Sur.11.dec.p. 230.§54. a.§55. vus.'Ce fut durant le pontificat d'Eupheme que mourut Saint Daniel Stylite. Il l'assista à la mort,'& mit son corps dans le tombeau.



S. MACEDONE, PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Quel estoit Saint Macedone: Il est fait Evesque de Constantinople: Ses premieres actions: Jean Hemule succede à Athanase d'Alexandrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 496.



ACEDONE qui a gouverné l'Eglise de Constantinople sous Anastase, estoit, à ce qu'on croit, neveu de Saint Gennade, qui avoit eu la mesme dignité[sous Leon I.]Et il avoit esté elevé sous sa discipline, comme sa vie le témoignoit assez.'Car il n'y avoit rien que de saint & d'edifiant dans sa conduite: & sa vie estoit"toute d'un Ascete & d'un solitaire.'Il fut fait Prestre de Constantinople, Thresorier[& Garde]des meubles & des vaisseaux sacrez.'C'est pourquoi le Patriarche Eupheme"luy confia la promesse par laquelle l'Empereur Anastase s'estoit obligé à son couronnement de conserver pure & entiere la foy de l'Eglise, & l'autorité du Concile de Calcedoine.[Anastase qui n'avoit nulle envie de garder cette promesse, fit deposer Eupheme vers le milieu de l'an 496, par une injustice reconnue de tout le monde, quoique revétue des formes de la justice, c'est à dire par un Concile, dont la crainte d'offenser l'Empereur fut la plus inviolable maxime.]

'Aprés qu'il eut esté deposé, Anastase mit en sa place Macedone.[On ne dit point ce qui le porta à choisir une personne

Thdr.L.p.559.d|Thphn.p.125.a.
Thdr.L.p.559.d.
ἱερὸς καὶ ἀσκητικός.
Nphr.chr|Eva.l.3.c.32.p.361.d|Thdr.L.p.559.d.
a Eva.l.3.c.32.p.361.d.
V. son titre §10.
Thdr.L.p.559.c.d|Vict.T.

dont il ne devoit pas esperer plus de satisfaction que d'Eupheme. Peutestre fut-il bien aise pour s'honorer luy mesme, & pour faire recevoir plus aisément la deposition d'Eupheme, de luy
Thphn.p.133.a. substituer un homme estimé de tout le monde.]'Et Macedone estoit aimé tant de l'Imperatrice Ariadne, que de tous les plus grands de la Cour, à cause de l'innocence de sa vie, & de la pureté de sa foy.[Mais il est peutestre encore plus difficile de comprendre comment un homme tel qu'on le depeint, a pu accepter la dignité qu'on ostoit à Eupheme par une injustice visible.

Cette faute ne fut pas la seule fausse demarche de Macedone. Et dans les plus grandes places surtout, un mauvais pas ne de-
p.120.c.d|133.d| Thdr.L.p.559. d|Cedren.p.358. a.b|Eva.n.p.92. 2. meure guere sans suite.]'Les meilleurs historiens nous assurent qu'il se laissa persuader par Anastase, de signer l'Henotique de Zenon lorsqu'il fut sacré.ᵃBaronius le nie: mais ses raisons[n'ar-
ᵃ Bar.495.§ 24. resteront pas ceux qui savent l'histoire de ce temps là. Car il n'y avoit point alors d'autre porte pour entrer dans l'episcopat.] Victor de Tune dit mesme que le Concile qui avoit deposé Eu-
Alex.t.10.p.437| Nphr.l.16.c.26. pheme, avoit confirmé l'Henotique tout de nouveau.'On cite de Nicephore qu'Anastase publioit que Macedone avoit signé l'Henotique, quoiqu'il ne l'eust pas fait.[Ce ne seroit pas une grande autorité quand Nicephore le diroit.Mais je n'ay pu trou-
Boll.25.apr.p. 369.c. ver cet endroit. Baronius & Bollandus ne le citent point.]'Et le dernier ne disconvient point que Macedone n'ait signé l'Henotique.[Nous le verrons encore"dans la suite faire une faute aussi considerable que celle là. Et peutestre que quelque pieté qu'il eust, il se seroit perdu dans l'episcopat, si Dieu ne l'en eust retiré, par une injustice qui fut heureuse & juste pour luy.] V.§ 11.

Thdr.L.p.560: a|Thphn.p.121. a. 'On estima beaucoup une des premieres actions de son episcopat. Eupheme ayant desiré de luy parler avant que d'aller à Eucaïtes où on le releguoit,"Macedone avant que de l'aller trouver, se fit oster le Pallium,*& ensuite luy donna une somme d'argent, qu'il avoit mesme empruntée pour cela.[Je ne sçay s'il faut met- V. Eupheme 510. *&c.
tre en ce temps-ci ce que le Synodique joint à l'ordination de
Conc.t.4.p. 1413.c. Macedone;]'Qu'il assembla un Concile,"où il confirma par écrit les decrets du Concile de Calcedoine, sans rien dire neanmoins Note 1.
Sur.5.dec.p.172. §70. contre l'Henotique, de crainte d'offenser Anastase.'Il est certain qu'en ce temps-ci il faisoit une profession[ouverte]de la foy Or-
§70. thodoxe.'C'est pourquoi S. Elie de Jerusalem s'unit de communion avec luy, sans vouloir neanmoins approuver ceux qui avoient deposé Eupheme contre les regles: ce qui fascha beaucoup l'Empereur.[Nous ne voyons point ce qui se passa à l'égard de Pallade

de d'Antioche,] quoiqu'il y ait quelque lieu de croire que Macedone n'eut jamais d'union avec luy. § 69.70.

L'AN DE JESUS CHRIST 497.

Pour Athanase d'Alexandrie, il alla rendre conte à Dieu de ses actions en l'an 497,[a] aprés avoir gouverné sept ans[presque achevez,][b] c'est à dire six ans,[a] dix mois, & 18 jours, estant mort le[mecredi] 17 de septembre.[c] Il eut pour successeur Jean,[d] surnommé Mele[e] ou Hemule, qui estoit Prestre & œconome.[f] Il gouverna neuf ans.[g] Il avoit esté moine.[h] Il signa l'Henotique, & ainsi communiqua, dit Liberat, avec les Eglises d'Antioche, de Constantinople, & de Jerusalem;[i] ce qui revient à ce que Dioscore Prestre, & Queremon Lecteur Residens d'Hemule a Constantinople, assuroient l'année suivante aux Legats du Pape, Qu'il avoit envoyé partout sa profession de foy, & que tous les Evesques l'avoient approuvée dans les réponses qu'ils luy avoient faites.

NOTE 2.

[Comme sa foy estoit celle de l'Empereur, je ne doute pas qu'elle n'ait trouvé beaucoup d'approbateurs. Mais nous ne saurions nous persuader que Macedone & Elie de Jerusalem en aient esté,] puisque la vie de S. Sabas dit formellement le contraire,[k] & que l'histoire nous assure que l'Egypte faisoit son parti à part, sans avoir de communion avec[presque]tout le reste de l'Orient.[l] Nous verrons plus particulierement dans la suite quelle estoit la foy d'Hemule.[m] Il suffit de dire qu'il condannoit & anathematizoit le Concile de Calcedoine, aussibien que les deux qui l'avoient precedé,[n] & neanmoins il ne put pas non plus qu'eux réunir ceux qu'on appelloit Dioscorites[ou Acephales.][o] Du reste il vécut dans la paix & dans le calme[sous la domination du demon,]parceque, dit la chronique orientale, Zenon ou plutost Anastase,]envoyoit tous les ans du blé, du vin, de l'huile, & toutes les autres choses necessaires aux moines du monastere de l'Abbé Macaire.[C'est une raison que je n'entens point.]

Thphn.p.121.a.b. a p.120.a N. hr. chr|Euty.t.2.p.108. b Chr.ori.p.119. c p.120|Eva.l.[illegible].c.37.p.352.d. d Liber.c.18.p.128. e vid. Th.hn.p.121.b. f Thphn.p.[illegible]. |Chr.ori.p.120| Euty.p.132. g Euty.t.2.p.132. h Liber.c.18.p.128. i Conc.t.4.p.1284.d.

Sur.5.dec.p.172. § 69.70. k Eva.l.3.c.30.p.358.d|c.31.p.359.b. l Conc.t.4.p.1284.1.85. m Eva.l.[illegible].c.17.p.353.d|Leont.sect.5.p.512.d. n Liber.c.18.p.128. o Chr.ori.p.120.

ARTICLE II.

Le Pape Anastase écrit & depute à Constantinople pour la réunion de l'Eglise.

[NOUS nous arresterons davantage sur le siege de Rome,] qui estoit occupé depuis la fin de l'année precedente par Anastase II. Ce Pape parut avoir plus d'inclination pour la

V. Euphemе § 9.

Conc.t.4.p.1176.c. paix de l'Eglise, que Gelase son predecesseur;]'& on veut mesme qu'il ait esté en cela jusque dans l'excés,[ce qui estoit assez difficile.]

p.1178.b.c. 'Ce fut par là qu'il voulut commencer son episcopat, & il envoya pour ce sujet des Legats à Constantinople,[sans qu'il

p.1161.b. paroisse en avoir esté sollicité par persoune;]'ce que Gelase avoit

p.1179.d. refusé de faire, lorsqu'Eupheme l'en prioit.'Ces Legats furent

Bar.497.§1. les Evesques Cresconé & Germain.'Baronius dit que le premier estoit Evesque de Todi, & l'autre le celebre Evesque de Capoue, que l'Eglise honore le 30 octobre.[Je voudrois qu'il en eust don-

Conc.t.4.p.1178-1181. né les preuves.]'Le Pape leur donna une lettre pour l'Empereur, pleine de prieres vives & ardentes, & d'autant plus pressantes, qu'elles sont plus humbles, afin d'obtenir de luy qu'il voulust travailler à la réunion de l'Eglise: Et il paroist de sa part la souhaiter de tout son cœur.

p.1178.c. 'Comme toute la difficulté estoit reduite au nom d'Acace, il n'exige pas avec empire, mais il prie instaumment qu'on le veuille oster, & qu'on ne dechire pas la robe de J. C. pour une chose si

p.1179 d.e. peu importante.'Que l'Eglise Romaine ne peut estre blasmée de demander cette satisfaction, aprés avoir condanné Acace, non pour montrer sa puissance, mais par un zele de Dieu, & pour des crimes aussi certains que des choses de cette nature le peu-

d. vent estre à des hommes.'Il ne pretendoit pas qu'on l'en crust sur sa parole. Car il avoit donné aux Legats une instruction tres ample sur ce point, pour la faire voir à l'Empereur, s'il avoit la curiosité de s'informer à fond de cette affaire.

[Il ajoute à cela une consideration capable de toucher ceux qui pouvoient avoir une inclination humaine pour Acace, ou

p.1178.1179. pour l'honneur de l'Eglise de Constantinople, qui est que]'ni la condannation prononcée contre luy par le saint Siege, ni tout ce qu'on pouvoit faire contre sa memoire, n'estoient point des preuves indubitables qu'il fust coupable devant Dieu, que les hommes agissoient en hommes selon les preuves humaines qu'ils avoient des choses; mais que la connoissance du secret des cœurs "estoit reservée pour le dernier jour.[Mais puisqu'il regardoit la &c. chose comme si peu importante, n'auroit-il pas encore mieux fait, pour faciliter la réunion des Eglises, de ne point exiger le retranchement du nom d'Acace?]

p.1180.1181. 'Le Pape leve entierement la crainte que les Grecs témoignoient avoir pour ceux qui avoient receu d'Acace le battesme, & mesme l'ordination depuis qu'il avoit esté deposé. Car il s'étend beaucoup à leur dire, & mesme à leur prouver que cela ne

leur peut faire aucun prejudice, parceque c'est J. C. mesme qui leur a donné ces sacremens, quoique par Acace.'Felix & Gelase avoient dit quelque chose de semblable, mais d'une maniere plus obscure, & sans s'engager absolument.'Anastase donne mesme un grand avantage aux Grecs, en disant sans restriction qu'Acace n'avoit nui qu'à luy mesme, & non à ceux à qui il avoit donné les sacremens.[Car s'il ne leur a point nui, comment pouvoit-il nuire à ceux qui ne communiquoient avec luy qu'en l'ecoutant nommer à l'autel?] p.1091 b|1159. b. p.1181.b.c.

'Il paroist qu'Anastase avoit aussi donné des memoires aux Legats pour l'Eglise d'Alexandrie. Et il prie ce Prince que quand il sera instruit de ce qui la regarde, il emploie son autorité, sa sagesse, & ses avertissemens divins pour la ramener à la foy veritable & Catholique;'Qu'il est digne de luy de faire servir l'autorité, par laquelle il tenoit la place de Dieu sur la terre, pour empescher qu'un orgueil opiniatre ne resiste aux preceptes de l'Evangile & des Apostres, & pour faire observer par une humble soumission des choses si salutaires & si avantageuses.'C'est là, luy dit-il, le seul moyen de vous rendre glorieux & triomphant, non seulement sur la terre, mais encore dans le ciel. p.1180.a. d. p.1181.c.

[Il est assez étrange que Gelase & Anastase parlent toujours à ce Prince, comme s'il n'y eust pas eu le moindre lieu de douter qu'il ne suivist la foy de l'Eglise & du Concile de Calcedoine. Est-ce que n'ayant plus de communion avec l'Orient, ils ignoroient une chose qui paroist y avoir esté toute publique? Ou esperoient-ils que la reunion estant faite, ils rameneroient ce Prince d'autant plus aisement qu'ils auroient plus menagé son esprit en dissimulant sa faute? Et ils croyoient le pouvoir faire tant qu'il ne donneroit point de marque positive & publique de son aversion pour le Concile; ce que je ne voy point qu'il eust fait encore.]'Anastase semble neanmoins marquer quelque chose, en offrant à l'Empereur en faveur des Alexandrins, de faire voir, s'il le luy ordonnoit, quelle est la foy qu'il faut suivre dans l'Eglise Catholique selon la doctrine & les decisions des Peres. p.1180 a.b.

[Il ne demande point dans cette lettre, que l'on oste des diptyques les successeurs d'Acace,]'d'où l'Empereur Justin a conclu depuis, qu'il ne pretendoit point que cela fust necessaire pour la paix.'Et Baronius trouve cette conclusion assez juste.'Le Pape Hormisda mesme l'avoue fort nettement, en répondant que s'il demande plus que ses predecesseurs, c'est que l'état des choses est changé.'Anastase le bibliothecaire va encore plus loin: Car p.1542 b|1548.b. Bar 497.§ 25. a Conc.t.4.p. 1551.b.c. p.1176.c.

il dit que ce Pape avoit pris secrettement la resolution de rétablir Acace,[c'est à dire de souffrir que les Grecs laissassent son nom dans les diptyques, s'il n'y avoit pas moyen de les ramener
c.d. autrement à la communion de Rome,]'mais qu'il ne le put, ayant esté prevenu par une promte mort, dont Dieu le punit pour cela,
Bar 497.§ 28. dit-il.'Et Baronius trouve cette pensée fort raisonnable.[C'est ce que les Ariens eussent pu dire de Jovien, qui ne regna pas huit mois.]

§ 27. 'On ajoute que sans prendre conseil des Evesques, des Prestres, & du Clergé de toute l'Eglise Catholique[de sa Metropole,]il receut à sa communion Photin Diacre de Thessalonique, qui communiquoit avec la memoire d'Acace.[Et cela n'est pas sans
Conc.t.4.p. 1184.b. a p.1197 c.d. b p.1184.b. b.c. apparence.]'Car il est certain qu'André de Thessalonique,'à qui [a]Gelase avoit refusé sa communion, parcequ'il ne vouloit pas condanner la memoire d'Acace,[b]deputa Photin son Diacre à Anastase.'On ne dit point ce qui se passa entr'eux, sinon que Photin luy faisant quelques objections sur la lettre de S. Leon, où il pretendoit trouver des erreurs, Anastase le satisfit sur cela, en luy faisant voir que ces erreurs n'estoient que des fautes de la traduction greque, & que le texte latin estoit entierement conforme à la foy de Nicée. Il luy parla mesme avec beaucoup de force contre ces erreurs, & contre ceux qui trompoient les au-
b. tres par des falsifications si criminelles.'Photin revint de là à Constantinople, où il raconta ce que nous venons de dire.

V. Euphe-me § 8.

p.1276 b. 'On pretend que beaucoup d'Ecclesiastiques & de Prestres se separerent de la communion d'Anastase, à cause de ce qu'il faisoit pour Acace.[Et il est aisé de croire que ceux qui estoient dans les principes du Pape Gelase, n'approuvoient pas beaucoup cette indulgence de son successeur. Mais que cela ait esté jusqu'à faire un schisme, un auteur du IX. siecle, & d'ailleurs plein de
S. Am.resp.ad obj p.95.96. fautes, n'est pas propre pour nous le persuader.]'Guillaume de S. Amour, l'un des plus savans hommes du XIII. siecle, ayant avancé que du temps de S. Hilaire[mort vers 367,]il y avoit eu un Pape heretique, au lieu de rapporter cela à Libere, dit que c'estoit peutestre Anastase II, & cite cet endroit d'Anastase le bibliothecaire.

ARTICLE III.

Requeste des Alexandrins aux Legats du Pape.

'LES Legats Crescone & Germain vinrent à Constantinople avec Feste Patrice, deputé aussi à l'Empereur Anastase[par Theodoric]'pour quelques affaires civiles. Feste estoit à Constantinople à la feste de S. Pierre & de S. Paul: Et voyant qu'elle s'y faisoit avec assez peu de ceremonie, il obtint qu'on la fist avec beaucoup plus de solennité.[Il est difficile de croire qu'il ne se soit pas trouvé luy mesme à cette solennité, & qu'ainsi il n'ait pas violé ce que"Gelase avoit recommandé en 493 à Fauste & à Irenée de ne point communiquer avec l'Eglise de Constantinople. Je ne sçay pas comment]'Baronius a tiré de ceci, que l'on avoit commencé à negliger la feste de S. Pierre & de S. Paul à Constantinople depuis qu'Acace & ses successeurs s'estoient trouvez opposez au Pape.

Conc.t.4.p. 1283.b. Thdr.l.p.560. a.b|Thphn.p. 123.a. V. Eupheme §7. Bar.497.§23.

L'AN DE JESUS CHRIST 498.

'Feste demeura à Constantinople jusque vers la fin de 498.[Les Legats Crescone & Germain ne s'en retournerent apparemment qu'avec luy. Car je ne croy pas que nous puissions mettre avant cette année la requeste,]'qui leur fut presentée à tous trois par Dioscore Prestre, & Queremon Lecteur, Legats de l'Eglise d'Alexandrie à Constantinople,'quelque temps aprés que le Diacre Photin fut retourné de Rome.

Thdr.L.p.560. c. Conc.t.4.p. 1283.b. p.1284.a.b.

[Ce Dioscore qui peut bien estre celui qui fut Evesque d'Alexandrie quelque temps aprés,]'pretend que les Alexandrins s'estoient separez de Rome,"à cause d'une traduction de la lettre de S. Leon pleine d'erreurs Nestoriennes.'Il pretend que cette lettre s'adressoit au Concile de Calcedoine, & que c'estoit Theodoret qui l'avoit ainsi traduite.'Il ajoute que depuis la division, l'Eglise d'Alexandrie avoit envoyé des deputez au Pape pour l'assurer de la pureté de sa foy: Mais qu'un homme chassé d'Alexandrie pour sa mauvaise doctrine, & pour plusieurs autres choses,[sans doute Jean Talaïa,]s'estant rencontré à Rome, avoit empesché qu'on n'ecoutast ces deputez, qui avoient esté obligez de s'en revenir, sans avoir pu mesme saluer le Pape.'Depuis cela le Diacre Photin estant venu de Rome[à Constantinople, il eut quelque entretien avec Dioscore & Queremon, pour les porter à la paix; & leur parla de ce qu'Anastase luy avoit dit sur la lettre de S. Leon.

p.1283.d.e. V. S. Leon §. d. p.1284.a. a.b.c.

c. 'Ils témoignerent de leur part estre tres disposez à la paix; & 498.
demanderent à conferer avec les Legats du Pape. Ils l'obtinrent, leur parlerent plusieurs fois, furent satisfaits de ce qu'ils leur dirent sur la lettre de S. Leon; & aprés cela leur presenterent leur confession de foy,
d.e. 'où ils recevoient le symbole de Nicée, approuvé par les 150 Peres de Constantinople, & par le Concile d'Ephese sous Celestin, comme la seule vraie regle de la foy, n'oubliant pas la défense faite"par le Concile d'Ephese V.S.Cyrille
d'établir une autre foy:[par où il est visible qu'ils vouloient re- 572.
jetter le decret du Concile de Calcedoine, dont ils ne disoient pas un mot dans cette confession de foy.]
c. 'Ils y recevoient aussi
p.1285.a. les douze anathemes de S. Cyrille.'Ils y confessoient que le Fils de Dieu s'est fait veritablement homme, & consubstantiel à nous selon son humanité: rejettant ceux qui introduisent en luy
b|1283.d. une confusion, ou un fantosme,'& finissoient en anathematizant le tres impie Eutyche, & quiconque avoit, ou avoit jamais eu d'autres sentimens que les leur, en quelque lieu ou en quelque Concile que ce pust estre.[Ils n'y disoient pas un mot ni d'une, ni de deux natures.

Les Legats n'avoient garde d'approuver une profession de foy si defectueuse. Ils ne voulurent pas non plus la rejetter ab-
p.1285.b. solument, depeur de rompre toute esperance de paix.]'Ils la receurent donc, & promirent de la porter au Pape Anastase, qui seroit toujours prest d'ecouter ceux que les Alexandrins luy
c. voudroient deputer, & de leur éclaircir leurs doutes.'Mais ils dirent que pour avoir la paix, il falloit oster des diptyques Dioscore, Elure, & Mongus. A cela le Prestre Dioscore & Queremon répondirent que s'il y avoit quelqu'un qui voulust soutenir que ces trois Evesques eussent esté dans une foy differente de celle qu'ils presentoient, ils s'engageoient à faire voir qu'il se trompoit. Les Legats répondirent qu'ils n'avoient point charge
d. d'entrer dans cette difficulté.'Ce fut donc sur cela que Dioscore & Queremon leur presenterent l'acte dont nous parlons, pour leur recommander de montrer au Pape Anastase la profession de leur foy, afin qu'il pust faire savoir à leur Evesque, ou en luy écrivant, ou en luy envoyant quelqu'un de sa part, le jugement
c. qu'il en faisoit;'promettant que cet Evesque ne manqueroit point ensuite de luy envoyer des Legats pour travailler à la
p.1286.a. réunion.'Ils finissent plaisamment cet acte, en disant qu'ils en ont retenu copie pour le presenter au dernier jugement, en cas
p.1283.d. que Rome neglige de contribuer à la paix.'Ils y traitent Theodo-

ret de Nestorien.'Ils l'adressent non seulement à Crescone & à b.
Germain, mais encore à Feste qu'ils mettent le premier.

ARTICLE IV.

Le Pape Anastase écrit à Clovis sur sa conversion, & meurt : Ceux de la communion de Rome sont persecutez à Constantinople.

[NOUS ne savons point si cette negociation des deputez d'Alexandrie avec les Legats de Rome eut quelque suite : & mesme nous ne trouvons rien de ce que les Legats firent à l'égard de l'Empereur & de Macedone.]'On dit seulement Thdr.L.p.560. que Macedone voulut envoyer par Feste au Pape Anastase une b|Thphn.p.123. a. lettre synodique[pour entrer dans sa communion, & luy demander la sienne:]mais que l'Empereur ne le luy voulut pas permettre.'Quelques uns ajoutoient que Feste promit secrettement Ibid. à l'Empereur qu'il persuaderoit au Pape de souscrire l'Henotique de Zenon.[Si cela est, il presumoit trop sans doute de la bonne disposition que ce Pape avoit pour la paix.]'Mais Thdr.L.p.560. estant revenu à Rome, il trouva Anastase déja mort.'On pre- c|Thphn.p.123. b. tend que pour effectuer ce qu'il avoit promis, il donna de l'ar- a Ibid. gent pour faire nommer Laurent Pape par une partie de l'Eglise Romaine, & forma ainsi un grand schisme entre ce Laurent, & Symmaque qui avoit esté elu par les autres, & qui l'emporta enfin.[C'est de quoy nous pourrons parler autrepart.

NOTE 3. Anastase mourut donc cette"année au mois de novembre, aprés avoir gouverné deux ans moins six jours, selon les Pontificaux.]'Il fut enterré dans l'eglise de S. Pierre.[On ne marque Boll.apr.t.1.p. 35. point que son nom soit dans les martyrologes. On sçait peu de choses de luy, hors ce qu'il a fait pour donner la paix à l'Eglise.] 'Nous avons une lettre qu'il écrivit à Clovis[en 497,]pour luy Conc.t.4.p. 1282.d.e. témoigner la joie qu'il avoit de ce que ce Prince avoit embrassé la foy chrétienne au commencement de son pontificat. Car il fut battizé l'an 496 à Noël.'Anastase témoigne son amour pour e|1283.a. » l'Eglise par ces paroles : Consolez vostre mere, ô glorieux & il- » lustre fils[de l'Eglise,]& servez-luy d'une colonne de fer. Car la » charité de plusieurs se refroidit, & nostre nacelle est agitée par » de violentes tempestes, & battue par les furieuses vagues que » les artifices trompeurs des méchans poussent contre elle. Mais » nous esperons contre toute esperance, & nous louons le Sei- » gneur qui vous a delivré de la puissance des tenebres, & qui

pour l'utilité de l'Eglise a elevé en vostre personne un si grand « 498.
prince, qui puisse la défendre, & prendre le casque de salut «
p.1281.c. pour s'opposer aux efforts de ces hommes dangereux.'Il l'en- «
p.1191.c|1192.a. b|1312.a. voya par le Prestre Eumere.'Anastase fit quelque chose en faveur de Saint Avite de Vienne contre les pretentions de l'Eglise d'Arles. Symmaque en parle comme d'une innovation, & il ordonna qu'on se tiendroit au reglement"que S. Leon avoit fait V. S. Hilaire d'Arles §
autrefois entre l'une & l'autre Eglise.

L'AN DE JESUS CHRIST 499.

Thphn.p.121. 122. 'Theophane met sur la huitieme année d'Anastase, qui selon luy doit estre l'an 499, qu'Anastase porta Macedone à rascher de réunir à sa communion les monasteres de Constantinople, qui s'en estoient separez à"cause de l'Henotique, & d'Acace; n'ayant V. Acace §
p.122.a.b. pas voulu se separer de la communion de Rome.'Mais Macedone ne pouvant executer ce dessein, persuada à l'Empereur de rassembler les Evesques qui estoient pour lors à Constantinople, & de faire confirmer par écrit les saints decrets du Concile de Calcedoine: ce que l'on fit en effet. Aprés cela il exhorta les monasteres à la paix & à la réunion, particulierement ceux de Die, de Bassien, des Acemetes, & de Matrone, qui avoient resolu de tenir leurs assemblées ecclesiastiques separément de ceux qui avoient receu l'Henotique, & de souffrir constamment & avec joie tous les plus rudes exils, plutost[que de communiquer avec eux.]Comme donc ils estoient fermes dans cette resolution, Macedone aima mieux les laisser dans leur sentiment, que d'exciter contr'eux une plus forte persecution.

Ibid. 'Pour Sainte Matrone qui vivoit encore lorsque Theophane écrivoit ceci, elle fit & endura des choses incroyables, parceque ni elle, ni la communauté des Religieuses qu'elle conduisoit, ne vouloient point communiquer avec Macedone à cause de l'Henotique, quoique pust faire le Diacre Chrysaore qui vouloit les y contraindre par force. On vit encore une admirable fermeté dans une autre Religieuse nommée Sophie, distinguée entre les personnes de son sexe & de sa profession par la
Men.p. connoissance des sciences qu'elle possedoit.'L'Eglise greque honore le 9 de novembre Sainte Matrone qu'elle qualifie sa mere. [C'est d'elle sans doute dont Surius nous a donné au 8 de novembre une vie qui porte le nom de Metaphraste."Elle est tres NOTE 4.
Conc.t.5.p.145. c. digne de luy, & indigne de toute croyance.]Il y avoit un monastere de Matrone à Apamée en Syrie:[Mais je ne trouve rien davantage de Sophie.

C'est

C'est apparemment à cette persecution faite à ceux qui suivoient la communion de Rome, qu'il faut raporter]'les plaintes que le Pape Symmaque fait à Anastase, de ce qu'on avoit envoyé des soldats contre ceux qui avoient resolu depuis longtemps de ne se point souiller par la communion des perfides, pour les obliger par la force & par les armes de communiquer avec eux. Conc.t.4.p. 1299.b.

ARTICLE V.

L'Empereur Anastase & le Pape Symmaque invectivent l'un contre l'autre.

[SYMMAQUE, comme nous venons de voir, avoit esté elu Pape à la fin de 498.]'Anastase ne luy avoit point écrit sur sa promotion au pontificat, comme ce Pape pretend que les Empereurs avoient accoutumé de faire; & il paroist fort sensible à cette espece de mepris.'Peutestre mesme que cet Empereur avoit travaillé ou à empescher sa promotion, ou à le faire deposer.'Symmaque ne laissa pas de luy écrire le premier.[a]Mais comme Anastase recevoit la communion d'Acace, Symmaque témoigna qu'il ne pouvoit avoir de communion avec luy; & engagea ce semble le Senat de Rome à faire non seulement la mesme chose, mais à luy adresser encore quelque remontrance, pour le prier de ne pas prendre la protection des heretiques. Conc.t.4.p. 1299.a|1300.c. p.1298.a. p.1299.b. a p.1298.d.

'Anastase s'estant donc piqué contre luy, s'emporta jusqu'à luy dire des injures,[soit de bouche,]'soit par écrit.[b]Il luy reprochoit qu'il avoit esté fait Pape contre l'ordre[des Canons,][c]le traitoit de Manichéen,[d]se plaignoit de ce qu'il l'avoit excommunié.[e]Il y parloit de ce qu'il avoit fait pour reduire à sa communion ceux qui s'en estoient separez depuis longtemps. p.1296.d. Bar.503.§17. b Conc.t.4.p. 1297.a.e. c d. d p.1298.d. p.1299.b.|

'Symmaque ne crut pas devoir souffrir ces injures.[f]Il y répondit par un écrit adressé à l'Empereur mesme, qu'on intitule une apologie,'où il rejette ses reproches par d'autres reproches, d'un style que nous n'avons pas encore remarqué dans aucun de ses predecesseurs. On voit bien qu'il ne se regardoit pas comme sujet d'Anastase, & qu'il ne craignoit rien de sa part.'Il fait bien voir qu'il se croyoit, comme il dit, aussi grand au moins qu'un Empereur;(en quoy Baronius dit qu'il se rabaisse par modestie,) '& qu'il n'y a point de difference de rang entre un accusateur & un accusé.[g]Il se contente de répondre sur son ordination, que p.1296.d.e. f c. b. p.1298.a.b. Bar.503.§24. Conc.t.4.p. 1298.b g p.1297.c.

Dieu s'estoit declaré en sa faveur[contre Laurent son adversaire,]'& qu'il n'auroit point esté mal ordonné, s'il eust esté plus favorable à la memoire d'Acace, & moins contraire aux Eutychiens.

p.1198.a.

'Non content de nier qu'il fust Manichéen, il dit qu'il n'estoit pas mesme Eutychien,[ce qui estoit reprocher à Anastase qu'il l'estoit.]'Et il l'accuse fort nettement de ne haïr que la verité, & d'estre favorable à toutes les heresies, mais surtout aux Manichéens,'soit seulement à cause que l'erreur d'Eutyche favorise beaucoup celle des Manichéens,["soit parcequ'Anastase passoit mesme pour Manichéen.]'Il soutient qu'il ne l'a point excommunié autrement qu'en excommuniant Acace, & ceux qui communiquoient avec luy, comme avoient fait ses predecesseurs.'Je ne sçay pas comment aprés cela Baronius a pu dire qu'il est certain que dans le Concile de Rome en 502, Symmaque proposa l'affaire d'Anastase, demanda à tous les Peres leur avis, & que d'un commun consentement cet Empereur fut excommunié comme heretique. Sa premiere preuve est l'endroit mesme qui le condanne.[Les autres n'ont pas encore paru.]

p.1197.d. p.1300.c.d. p.1197.d. V. Anastase p.1198.d.e. Bar.502.§30.

'Symmaque se plaint beaucoup des violences exercées[en 499,]contre les défenseurs de la verité,[c'est à dire contre ceux de Constantinople qui communiquoient avec Rome. Ainsi je croy qu'il faut mettre cette piece le plus pres qu'il se pourra de 499.]'Baronius pretend qu'on ne la peut mettre avant 503, à cause que Symmaque y dit qu'on luy avoit jetté des pierres: ce qui estoit arrivé en 502.[Mais ce qui arriva en 502, peut bien estre aussi arrivé en 499, & n'avoir pas esté marqué. Cela est plus aisé que de croire, comme il le faut en suivant Baronius, qu'Anastase ait oublié de reprocher à Symmaque"les crimes dont il fut accusé, & qui firent tant de bruit en 501, & 502.]

Conc.t.4.p.1299.1300. Bar.503.§17. V. Symmaque.

ARTICLE VI.

Saint Flavien succede à Pallade d'Antioche, & Jean Niceote à Jean Hemule d'Alexandrie: Anastase persecute la foy & S. Macedone: Bonté de ce Saint: Peintre Manichéen chassé.

Thphn.p.122.c. 'APRES la persecution de ceux qui tenoient à Constantinople le parti de Rome, Theophane met la mort de Pallade d'Antioche,[qui doit ainsi avoir gouverné quelques mois outre les 10 ans que luy & Nicephore luy donnent: à moins que nous

ne voulions recourir]'à ce que pretend le P. Garnier, que Theophane commence les années au premier decembre[comme les Indictions,]& non au premier janvier, comme les Consulats: [de quoy neanmoins il ne donne point de preuve. Si cela est, Pallade peut estre mort dans les derniers mois de l'année 498.] Victor de Tune met sa mort des 497. Mercat.t.2.p. 348.2.

'Il eut certainement pour successeur Flavien,ᵃPrestre & Nonce de l'Eglise d'Antioche à Constantinople: Et aussi ce fut Anastase qui le fit[elire]Evesque.'Il avoit autrefois esté solitaire dans un monastere de la campagne nommé Tilmognon, apparemment dans la Celé-Syrie, qu'on appelloit alors la seconde Syrie, [dont Apamée estoit metropole.]'Il passoit pour estre opposé au Concile de Calcedoine.'Et Evagre assure qu'aprés son ordination il envoya Salomon Prestre d'Antioche à Alexandrie, porter à Jean[Hemule]une lettre synodique[de communion,]& luy en demander une pour luy.'Mais[depuis]il se declara pour la verité, se joignit avec Macedone & Elie de Jerusalem,ᵇ& n'eut plus de communion avec les Evesques d'Alexandrie,ᶜce qui fascha extremement Anastase.[Il n'est point dit qu'il ait osté des diptyques Pallade son predecesseur, ni mesme Pierre le Foullon: & ainsi il y a peu d'apparence qu'il l'ait fait.

Vict.T.&alii. a Thphn.p.122.c. Eva.l.3.c.33.p.362.c.d. Thphn.p.122.c. Eva l.3.c.23.p.353.d. Sur.5.dec.p.172.570. b Liber.c.18.p.128. c Sur.5.dec.p.172.570.

Nous ne trouvons rien dans les années suivantes pour l'histoire de l'Eglise Orientale. Il faut bien dire neanmoins qu'Anastase ne la laissoit pas en repos, & Macedone moins que les autres, puisqu'il est marqué à l'occasion de la guerre de Perse commencée en 502, & finie en 505,]'que les occupations de la guerre firent cesser les violences d'Anastase contre les Orthodoxes: mais que des qu'il eut un peu de relasche, il prit de nouveau les armes contre Macedone & contre l'Eglise.[Neanmoins on n'en marque rien de particulier jusques à l'an 507.] Thdr.L.p.561.b.

L'AN DE JESUS CHRIST 506.

'On met en 506 la mort de Jean Hemule Evesque d'Alexandrie,'qui ayant gouverné neuf ans,[à conter du 17 septembre 497,]ᵈc'est à dire 8 ans, & 224 jours,[qui font environ 7 mois & demi,]ᵉdoit estre mort le[samedi]29 d'avril,[quoique la chronique Orientale marque le vendredi.]'Eutyque met sa mort en la 15ᵉ année d'Anastase,[finie le 11 avril 506. Pour Victor de Tune, qui la met des 495, ou peu aprés, il ne luy est pas rare de manquer d'exactitude.]

Thphn.p.127.d. p.121.b|Euty.p.132|Nphr.chr. d Chr.ori.p.120. e p.120. Euty.p.132.

'Il eut pour successeur un autre Jeanᶠsurnommé Niccote,ᵍNicetas,ʰou Machiote.'La chronique Orientale l'appelle"l'Enfer- p.131.&alii. Eva.l.3.c.23.p.353.a|Nphr.chr.

clausum.

f Thphn.p.127.d. g Vict.T. h Liber.c.18.p.128. i Chr.ori.p.120.

p.128|Leont. sect.5.p.514.d. mé.'Il imita ses predecesseurs, receut & signa l'Henotique, rejetta & anathematiza le Concile de Calcedoine, & la lettre de S. Leon,[nonobstant l'éclaircissement donné en 498, par les Legats du Pape, dont les Nonces de Jean Hemule avoient témoigné estre satisfaits.]'Il ne communiqua ni avec Flavien d'Antioche, ni avec Elie de Jerusalem, ni[mesme]avec Timothée qui fut mis en la place de Macedone[en 511,]sa raison estoit que l'Henotique ne suffisoit point encore, parcequ'il n'anathematizoit pas[nettement]le Concile de Calcedoine.[Je pense que Flavien & Elie n'attendoient pas qu'il refusast leur communion pour se separer de la sienne.]'Il se lia au contraire fort étroitement avec[l'impie]Severe lorsqu'il eut esté établi sur le siege d'Antioche, & ils s'écrivoient continuellement l'un à l'autre. 'Avec tout cela il ne put encore obtenir des Acephales, qu'ils voulussent se réunir avec luy, parcequ'ils ne pouvoient souffrir le nom de Mongus,'qui estoit entré, disoient-ils, dans la communion du Concile.

(Margin: Liber.c.18.p.128. — Chr.ori.p.120. — Liber.c.18.p. 129. — p.128.)

L'AN DE JESUS CHRIST 507.

Thphn.p.128.a. 'On marque qu'Anastase se trouvant libre des guerres étrangeres, en excita cette année une civile contre Macedone, pour luy ravir, non de l'argent, mais le thresor de sa foy,'& se declara tout de nouveau contre l'Eglise.ᵃIl ne manqua point d'avoir des Evesques de son parti. Plusieurs, pour s'insinuer dans sa faveur, commencerent à parler contre le Concile de Calcedoine.[Et les Princes ont-ils jamais manqué d'Evesques adulateurs & esclaves de leurs volontez?]'Eleuse ou Eleusin de Sasimes dans la seconde Cappadoce,[dont S. Gregoire de Nazianze a rendu le nom celebre,]se signala entre les autres.[Macedone ne ceda point pour cela; & la crainte n'affoiblit point son courage. Ce fut ce qui porta ses ennemis à employer contre luy les voies les plus detestables.]'Car ils aposterent un nommé Eucole ou Acole, qui eut la temerité de tirer l'épée contre luy.[On ne dit point comment Macedone evita le coup.]Mais on a fort bien remarqué qu'il commanda de donner par mois une certaine quantité de vivres à l'assassin : ce qui fit extremement louer sa bonté. On marque qu'il en usa de mesme dans une autre occasion à l'égard de quelques pauvres gents qui avoient volé quelque chose de l'Eglise.

(Margin: Thdr.L.p.561. b. — a Thphn.p.128. b. — b|Eva.l.3.c.31.p. 350.a|n.p.93.1| Liber.c.19.p. 135. — Thdr.L.p.561.a| Thphn.p.128.c.)

Thdr.L.p.561.c| Thphn.p.128. b.c. 'La fermeté de Macedone estoit secondée par le zele que son peuple avoit pour le Concile de Calcedoine, qui alloit mesme quelquefois jusqu'à la sedition.ᵇCe fut par la crainte de ces sedi-

(Margin: b Thdr.L.p.561. b.c.)

507. tions, qu'Anastase ordonna alors que le Prefet de la ville suivroit "dans les processions,'& se trouveroit* dans les assemblées de l'Eglise[lorsque l'Empereur y seroit,]'& cela passa depuis en coutume.ᵃLe peuple témoigna son zele cette année mesme à l'égard d'un peintre qui estoit"des environs de Nisibe, d'où il estoit venu s'habituer à Cyzic. Il paroissoit comme un Prestre, mais il estoit Manichéen. Anastase le fit venir à Constantinople, & luy fit faire dans le palais d'Helene, diverses peintures qui avoient plus de raport aux réveries des Manichéens, qu'aux images saintes dont l'Eglise avoit accoutumé de se servir. Le peuple se souleva pour ce sujet: [On ne dit point ce qui en arriva.]

Marginal notes: * Note 5. — Thphn.p.128.b. | b|Thdr.L.p.561.c. | a Thphn.p.128.b|Cedr.p.359.a.b.

ARTICLE VII.

De Xenaïa Evesque d'Hieraple Eutychien: Il se ligue avec les Acephales contre Saint Flavien; est chassé de Constantinople: Sedition: Concile des Eutychiens.

'IL y eut encore du trouble au sujet d'une personne bien plus importante, qu'Anastase avoit aussi fait venir cette année à Constantinople.'C'est le celebre Xenaïa, qui estoit Perse de nation, & esclave de naissance. Ayant quitté son maistre & son pays, il s'en vint en Syrie, où se pretendant estre Clerc, quoiqu'il ne fust pas seulement battizé, il commença deslors à brouiller dans quelques villages, & à corrompre la foy de l'Eglise par ses innovations: De sorte que Calandion Evesque d'Antioche fut obligé de le chasser du pays.[Nous verrons qu'il estoit Eutychien.] 'On l'accuse outre cela d'avoir aimé les impietez de Manichée. 'Et on dit encore"qu'il a esté le premier auteur de l'heresie des Iconomaques.ᵇIl abatoit & effaçoit les images des Anges; mais pour celles de J. C, il se contentoit de les cacher.

Marginal notes: Thphn.p.128.c| p.115.c|Conc.t.7.p.368.369|t.4.p.1153.b. | Thphn.p.128.c. | Conc.t.4.1153. | b t.7.p.369.b.c. | b t.7.369.c.

[Calandion ayant esté deposé en 485, le malheureux Pierre le Foullon qui fut mis en sa place, jugeant que cet esprit brouillon estoit fort capable de le bien servir,]'le fit Evesque d'Hieraple, [metropole de l'Euphratesienne,]en la place de Cyr[qu'il avoit chassé,]'& luy fit changer son nom Persan de Xenaïa, en celui de Philoxene qui estoit grec.ᶜPeu de temps aprés quelques Evesques de Perse estant venus[en Syrie,]y firent connoistre ce que c'estoit que ce Xenaïa, & qu'il n'estoit pas seulement battizé. Cependant le Foullon ne se mit pas plus en peine de savoir ce qu'il y avoit à faire en cette rencontre, pretendant que la bene-

Marginal notes: Thphn.p.115.d| Thdr.L.p.569. | Thphn.p.115.d| Eva l.3.c.32.p.362.b. | c Thdr.L.p.569| Thphn.p.115.

diction episcopale suppléoit au défaut du battesme. [En quel Evangile avoit-il trouvé cette belle maxime? D'ailleurs cette benediction reparoit-elle le crime d'un homme qui l'avoit acceptée sachant qu'il n'estoit pas battizé? Depuis cela on ne dit
Eva.l.3.c.31.p.359.c. rien de Xenaïa jusqu'à l'episcopat de Flavien,]'avec qui il paroist qu'il ne s'accordoit pas, pour des raisons qui ne nous sont pas connues.

[Lorsque Flavien se fut declaré pour le Concile de Calcedoine,]'Xenaïa prit, à ce qu'on tient, ce pretexte pour se venger de son Patriarche.'Il s'eleva contre luy,& commença à le décrier comme un Nestorien.'Flavien n'eut pas de peine à declarer qu'il anathemarizoit Nestorius & sa doctrine.'Mais Xenaïa passa de Nestorius à d'autres, ou qui avoient effectivement tenu la doctrine de Nestorius, ou qui en ayant esté soupçonnez, l'avoient anathematizée, & estoient morts dans la communion de l'Eglise. C'estoient Diodore[de Tarse,]Theodore[de Mopsueste,]Theodoret, Ibas, Cyr,[peutestre d'Hieraple,]Eleuthere ou Euthere, ["peutestre de Tyanes,]Jean,[*peutestre de Cyr,]& quelques autres qu'il avoit ramassez on ne sçait d'où. Il pretendoit que tous ces Evesques avoient esté Nestoriens, & vouloit obliger Flavien de les anathematizer: Que si vous ne le faites pas, luy « disoit-il, vous estes Nestorien, quand vous diriez mille fois ana- « theme à Nestorius & à sa doctrine. «

Flavien ne jugea pas devoir ceder sur ce point comme il avoit fait sur l'autre.'Mais Xenaïa pour l'y obliger, écrivit[en Egypte] aux Eutychiens du parti de Dioscore,'qui estoient alors reduits à un fort petit nombre, & pres d'estre entierement exterminez sans le secours qu'il leur donna.'Il les exhorta donc de s'unir à luy contre Flavien, mais de ne demander que l'anatheme de ceux que nous avons dit, sans parler[encore]du Concile de Calcedoine.'Il se ligua de mesme avec Eleuse de Sasimes (dont nous avons parlé,) Nicias de Laodicée en Syrie, & quelques autres, tous ennemis de Flavien par des raisons particulieres.

'Il irrita aussi contre luy l'esprit d'Anastase, luy persuadant qu'il estoit Nestorien.[Ce fut sans doute un des fruits qu'il tira]'du voyage qu'il fit cette année à Constantinople, où Anastase l'avoit appellé comme un homme qui estoit tout à fait dans ses sentimens.'Macedone au contraire ne voulut ni l'admettre à la communion, ni seulement luy parler. Le Clergé, le peuple, les moines, tout le monde generalement se souleva contre luy: de sorte qu'Anastase fut enfin obligé de le faire sortir secrettement de la

Margin notes: c. — Ibid. — c.d. — d|a.p. — V.S.Cyrille — *V.Acace s — p.360.a. — a. — p.359.c. — p.360.a. — a.b. — b. — Thphn p.128.c. — a.

507. ville.[Je ne sçay si c'est à ce troubble ou à la sedition qui s'eleva contre le peintre Manichéen, qu'il faut raporter ce que dit Marcellin,]'Qu'il y eut cette année une sedition dans le cirque, à laquelle il falloit opposer les armes & les soldats; & qu'on mit le feu à un costé des degrez de l'amphitheatre, qui tomberent avec la voute qui les soutenoit.[1] Marc.chr.

[Je croy qu'on peut raporter à ce temps-ci ce que Victor de Tune met sur l'an 499.]'Qu'Anastase ayant fait tenir un Concile à Constantinople[sur les disputes]de Flavien & de Xenaïa, persuada[aux Evesques]de prononcer des anathemes contre Theodore de Mopsueste & ses écrits, contre"André[de Samosates,]& les autres dont nous avons parlé, qui soutenoient en J. C. deux formes & deux natures, contre Saint Leon mesme, & son tome, contre le Concile de Calcedoine,& contre ceux qui ne vouloient pas dire que l'un de la Trinité a esté crucifié.["Car il y avoit alors quelques Catholiques qui ne vouloient pas qu'on se servist de cette expression. Il est difficile qu'aprés un si grand eclat de part & d'autre, Anastase ait voulu venir aux assemblées de l'Eglise où Macedone presidoit.]'Et il est certain qu'avant l'an 512 il avoit juré qu'il ne verroit jamais cet Evesque. Vict.T. V.S.Cyrille V. Saint Fulgence 5 Thphn.p.132.b.

ARTICLE VIII.

Flavien condanne Theodore; taist le Concile de Calcedoine: Xenaïa se separe des Défenseurs de ce Concile: Elie de Jerusalem accusé non convaincu de l'avoir anathematizé: Trouble à Alexandrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 509.

[IL est assez étrange qu'aprés les brouilleries que l'Eutychianisme avoit causées en 507, on ne marque point qu'il soit rien arrivé de particulier en 508.]'Mais en l'an 509, Anastase pressa extremement Flavien d'Antioche de signer[de nouveau]l'Henotique,'ou plutost de condanner ceux que Xenaïa vouloit qu'il condannast,[& mesme apparemment le Concile de Calcedoine.]Flavien se resolut de ceder enfin[en quelque chose]dans l'esperance que les autres s'en contenteroient, & le laisseroient en paix.'Il assembla donc un Concile des Evesques de son patriarcat, & écrivit une grande lettre 'à l'Empereur,[a]où pour satisfaire ce Prince, il confirmoit les trois premiers Conciles, sans rien dire de celui de Calcedoine,[b]anathematizoit Diodore, Theo- Thphn.p.129.b. Eva.l.3.c.31.p.360.b. b. Thphn.p.129.b. Eva.l.3.c.31.p.360.b. a Thphn.p.129. b c|Conc.t.4.p.1414.b. b Thphn.p.129.c.

1. Marcellin ajoute, *Anastasio Cæsare in processibus commorante*: ce que je n'entens pas.

Eva.l.3.c.31.p. 360.b. dore,'& les autres qu'il plaisoit à Xenaïa de traiter de Nesto-
a Thphn.p.129.c. riens.ªMais on écrit qu'il y ajouta mesme quelques articles qui
paroissoient peu conformes au Concile de Calcedoine, surtout
pour les deux natures.

Eva.l.3.c.31.p. 360.b. 'Xenaïa ne se contenta point encore de cela, & il vouloit que
Flavien anathematizast formellement le Concile, & tous ceux
qui avoient admis deux natures en J. C, celle de la chair, & celle
de la divinité; & comme Flavien le refusoit, il commença à le
Thphn.p.132.c. traiter de Nestorien.'Il écrivit mesme une lettre à l'Empereur,
où il ajouta aux articles de Flavien, un anatheme contre S. Leon,
contre le Concile, & contre tous ceux qui estoient dans les mes-
a. mes sentimens.'Constantin de Seleucie fit aussi la mesme chose.
Ibid. 'Flavien s'en plaignit à l'Empereur dans une lettre qu'il luy écrivit
c. 'en particulier, outre la grande lettre, [qui estoit au nom du
d. Concile d'Antioche.]'Mais Anastase receut fort mal ses plaintes,
& témoigna au contraire approuver ce que Constantin & Xe-
naïa luy avoient écrit.

Eva.l.3.c.31.p. 360.c. 'Il se passa ensuite diverses choses, entre lesquelles on marque
que Flavien fit une exposition de sa foy, où il declaroit qu'il re-
cevoit le Concile de Calcedoine pour ce qui estoit de la condan-
nation de Nestorius & d'Eutyche, mais non pas comme une re-
gle & une doctrine de la foy. ["Des personnes tres Catholiques V.S.Leon
ont quelquefois dit que le decret du Concile de Calcedoine, ne
devoit point tenir lieu dans l'Eglise de symbole, à cause de la dé-
fense du Concile d'Ephese, renouvellée par celui mesme de Cal-
cedoine, de se servir d'aucun autre symbole que de celui de Ni-
cée, & peutestre que si nous avions les termes propres de Flavien,
nous verrions qu'ils se peuvent reduire à ce sens. Il est neanmoins
toujours fascheux de parler foiblement des veritez, lorsque les
ennemis de l'Eglise les attaquent avec force, & peuvent tirer
avantage de l'obscurité ou de la foiblesse de nos paroles; quoique
d'ailleurs l'exemple de S. Basile nous apprenne à ne pas condan-
ner legerement ces affoiblissemens dans les personnes qui parois-
c. sent avoir l'Esprit de Dieu.]'Ce qui est favorable pour Flavien,
c'est que Xenaïa ne se satisfit point de cette declaration, & con-
tinua à l'accuser de tenir dans son cœur les sentimens de Nesto-
rius, tant qu'il n'anathematizeroit point le Concile, & ceux qui
Thphn.p.131.a. b. croyoient les deux natures.'Avec tout cela nous verrons que
Flavien passoit parmi les Catholiques pour un ennemi du Conci-
le de Calcedoine, ou au moins pour un deserteur.

Eva.l.3.c.31.p. 360.c. 'Xenaïa & ceux de sa faction eurent l'adresse de tromper les
[Evesques]

[Evesques] d'Isaurie sous des pretextes specieux.'Enfin ils dresserent un formulaire de foy, où ils anathematizoient le Concile de Calcedoine, & quiconque admettroit en J. C. deux natures & deux idiomes. Ils s'unissoient [de communion] avec ceux qui signoient ce formulaire, [& comme Macedone & Flavien ne le voulurent pas faire,]'ils se separerent d'eux.[a]Ils demanderent aussi à Elie de Jerusalem une declaration de sa foy,[b]& l'Empereur luy écrivit pour luy ordonner d'assembler son Concile, pour y faire un decret contre celui de Calcedoine. Elie n'assembla pas neanmoins de Concile: mais il répondit seul à l'Empereur par une lettre 'qu'il donna à porter à des Dioscorites (ou Acephales.) 'Cette lettre contenoit une exposition de sa foy,[d]& il y anathematizoit Nestorius, Eutyche, Diodore, & Theodore.[e]L'exemplaire que ces Dioscorites en produisoient,[f]& qu'ils presenterent à l'Empereur,[g]contenoit encore un anatheme contre les deux natures; [ce qui a fait dire][h]qu'il avoit condanné le Concile de Calcedoine.[i]Mais Elie soutenoit qu'on avoit falsifié sa lettre, & il en montroit une copie où cet anatheme n'estoit pas.[k]Nous n'avons pas de peine à croire que les Eutychiens ont esté faussaires en cette occasion, aussibien qu'en beaucoup d'autres, [plutost que d'accuser de mensonge un Evesque dont le nom est illustre dans l'Eglise. Mais il est toujours fascheux qu'il ait donné occasion de croire de luy une chose si criminelle, en se servant du ministere de ces heretiques:]'& cet anatheme vray ou faux, servit depuis d'armes aux ennemis de la verité. [Voilà les troubles que l'Eutychianisme causa en l'an 509, selon Theophane, que nous suivons non comme un guide fort sûr, mais parceque nous n'en trouvons point de meilleur.]

d. | Ibid. | a Ibid. | b Thdr. L. p. 561. c. d | Thphn. p. 129. d. | Eva. l. 3. c. 31. p. 360. d. | c d. | d Thdr. L. p. 561. d. | e Eva. l. 3. c. 31. p. 360. d. | f Thphn. p. 130. c. | g Eva. l. 3. c. 31. p. 360 d. | h Thdr. L. p. 561. d | n p. 166. 167 | Thphn. p. 129. 130. | i Eva. l. 3. c. 31. p. 361. a. | k a | Bar. 512. 57. 8. | Thphn. p. 130. c.

'Il marque qu'en cette mesme année il y eut un grand trouble à Alexandrie, pour un differend que l'Evesque Jean Niceote avoit avec le Comte Dagalaïfe, qui soutenoit un nommé Gennade Ficopetre. Les soldats [du Comte] brulerent la maison de l'Evesque,"& les habitans celle de Gennade. [*Nous avons vu en 482, un Gennade Evesque d'Hermopole, qui quoique parent de l'Evesque Salofacial, avoit beaucoup contribué avec Acace, & pour les mesmes raisons que luy, à établir Mongus en la place de Jean Talaïa. Si c'est le mesme Gennade, il ne faut pas s'étonner que Dieu ait voulu punir des ce monde un des principaux auteurs de tant de maux que souffroit l'Eglise.]

a. | &c. | *V. Acace § [illegible]

ARTICLE IX.

De Severe depuis Evesque d'Antioche : Il se fait Eutychien & moine : Il trouble Alexandrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 510.

[L'Heresie Eutychienne nous fournit cette année un nouveau monstre en la personne de Severe, qui a moins esté le disciple de cette secte que son second fondateur, & son second pere, & a merité le titre non seulement d'heretique, mais aussi d'heresiarque.]Il estoit de la ville de Sozople en Pisidie. [a]C'estoit un esprit turbulent & inquiet, qui changeoit sans cesse, & toujours prest à brouiller.[b]D'abord il suivit la religion & les mysteres du paganisme, [c]qu'on l'accuse de n'avoir jamais entierement abandonnez.[d]De son pays il passa à Beryte pour y apprendre l'eloquence du bareau, & y étudier les loix.[e]Non seulement il y fut convaincu d'idolatrie, mais aussi de magie : & ce fut pour éviter la punition de sa vie detestable, qu'il fit semblant de renoncer au paganisme, & d'embrasser la religion Chrétienne.'On l'accuse de s'estre encore servi depuis des prestiges de la magie.

Eva.l.3.c.33.p. 362.a b. a Conc.t.5.p. 121.c.d. b p.40.c. c p.120 d|160.b. d Eva.l.3.c.33.p. 363.a b. e Conc.t.5.p. 120.c. p.41.a|160.b.

'Il receut le battesme à Tripoli en Phenicie dans l'eglise de S. Leonce Martyr, qui paroist avoir esté fort celebre dans l'Orient. 'Il fut battizé dans la communion Catholique. Mais avant que les [huit] jours de son battesme fussent achevez, il renonça & à l'Eglise, & à celui qui l'avoit battizé, disant que les temples des Catholiques, estoient des retraites d'heretiques & d'impies ; & n'osant plus retourner au paganisme, [à cause des loix severes faites contre les apostats,]il se jetta dans le parti des Acephales, '& devint chef d'un des membres de cette secte.'C'est pourquoi on dit qu'il ne paroissoit pas qu'il eust jamais esté dans la communion d'aucune Eglise [Catholique.]'Sans epargner celui mesme qui l'avoit battizé, il condannoit & anathematizoit tous les Catholiques comme des Nestoriens : & ce fut l'artifice dont il se servit particulierement pour seduire ceux qui se trouverent capables d'estre seduits.'Il rejettoit mesme, & faisoit aussi rejetter à ses disciples & Mongus, & l'Henotique, [f]disant qu'il falloit se separer de l'Eglise d'Alexandrie, puisqu'elle recevoit Mongus, '& prononçant dans ses écrits des anathemes contre l'Henotique, qu'il appelloit un écrit, non d'union, mais de division.

p.120.c|Eva.l.3. c.33.p.363.b. Conc.t.5.p. 121.a. b. p.157.c. p.40.d. p.111.b c|Liber. c.19.p.134. f Conc.t.5.p. 121.c. b.

'Il paroist que sa vie n'estoit pas plus reglée que son esprit, ni

p.157.d.

510. plus pure que sa foy, quoique la pudeur ait obligé d'en taire le particulier.'Il eut pour maistres dans cette impieté, deux de ceux qui en estoient les principaux docteurs, dont l'un nommé Mamas,'estoit Abbé à Eleutherople[en Palestine.]ᵃSevere passa quelque temps dans ce monastere, tant sous luy que sous Romain qui l'avoit precedé dans cette charge,["& qui est apparemment celui dont il est parlé dans la vie de S. Euthyme.] Eva.l.3.c.33.p.364.b.c. Sur.5.dec.p.173.177. a Liber.c.19.p.134.

V. Acace 5

'Severe avoit esté auparavant dans un autre monastere deᵇschismatiques[ou Acephales,]ᶜentre Maïume & Gaza.ᵈLà il trouva le celebre Pierre"originaire d'Iberie,ᵉordonné autrefois Evesque ou de Gaza,ᶠou de Maïume qui en est proche, par Theodose l'Eutychien, durant qu'il estoit maistre du throne de Jerusalem,[en 452 ou 453. Ainsi il faut dire que Dieu a laissé vivre cet impie jusqu'à une extreme vieillesse.]ᵍCar nous verrons qu'il n'estoit pas encore mort en 513.["Peu aprés il fut deposé avec tous les autres que Theodose avoit ordonnez.'Il fut l'un des deux heretiques qui ordonnerent Timothée Elure[en 457,ʰde sorte que quand Elure fut chassé[en 460,]il fut aussi contraint de s'enfuir.[On ne voit point ce qu'il estoit deveuu depuis cela,'jusqu'au temps que Severe le rencontra dans le monastere qui estoit entre Maïume & Gaza, où il faisoit aussi profession de la vie religieuse.'On avoit écrit sa vie.'Il paroist qu'il demeura toujours dans la secte des Acephales, & qu'on faisoit un crime à ceux qui estoient en quelque maniere que ce fust dans la communion de l'Eglise, de communiquer avec luy. p.134. b Thphn.p.134.b. c b|Eva.l.3.c.33.p.363.b. d b. e Ibid. f l.2.c.5.p.296.c| c.8.p.299.d. g Conc.t.5.p.121.d. Eva.l.2.c.8.p.299.d. h l.3.c.33.p.363.b. b. l.2.c.8.p.299.d. i Conc.t.5.p.121.d.

Note 6. V. S. Leon 5

[Severe fut elevé à la prestrise dans la secte des Acephales;]'& il estoit Prestre lorsqu'il refuta un écrit d'un Lampece Prestre Messalien.'Il donnoit beaucoup au raisonnement humain; & celui qui savoit le mieux les categories d'Aristote, & le reste de la philosophie profane, estoit selon luy le meilleur theologien.'On dit en general que dés devant l'année 510, Severe avoit causé de grands troubles dans l'Orient. Phot.c.52.p.41. Thdr.Raïth.p.252.e f. Thphn.p.130.b| Conc.t.5.p.124.a.

'Il alla aussi à Alexandrie avec diverses personnes de sa faction: & ayant trouvé cette ville dans un assez grand calme, s'il peut y avoir du calme dans l'heresie, ils la mirent dans la derniere desolation, jettant de nouvelles semences de divisions, & soulevant une partie du peuple contre l'autre; ce qui produisit des guerres civiles où il y eut plusieurs maisons brulées & beaucoup de sang repandu. Ils eurent enfin bien de la peine à eviter par la fuite, les chastimens qu'ils meritoient pour tant de desordres. Les Alexandrins n'ayant donc pu les arrester, ils les anathematizerent, ful- Conc.t.5.p.121.c.

minerent contr'eux toutes les censures ecclesiastiques, & les traiterent aussi d'heretiques. 'Il leur arriva à peu pres la mesme chose dans le monastere de l'Abbé Nephale, qui ayant autrefois esté dans leur croyance, ["& mesme le chef des Acephales,] 'avoit depuis embrassé la foy Catholique. 'Car Severe ayant voulu entrer en dispute avec luy, Nephale & ses moines le chasserent de leur monastere, avec beaucoup d'autres qui suivoient ses sentimens.

Eva.l.3.c.33 p. 363.c. | c. | Ibid. | V. Acace §

****

ARTICLE X.

Severe vient à Constantinople, & y brouille tout: Macedone défend avec vigueur le Concile: Dorothée moine est banni.

'IL faut dire que Severe estoit entré dans ce monastere pour y demeurer, [a]puisque ce fut pour se plaindre d'en avoir esté chassé luy & ses disciples, 'qu'il alla à Constantinople 'en cette année. [b]D'autres disent qu'il y vint d'Eleuterople. [c]Il y vint [encore] comme Envoyé & Resident, [d]peutestre des moines Acephales de l'Orient [& de l'Egypte.] [e]ou plutost de ceux [du parti] de Mongus [& de ses successeurs.] Car c'est ce que Liberat semble nous obliger de dire; [& ce que nous ne croirions pas d'un autre qui auroit eu plus d'honneur,] [f]& moins de legereté que Severe. [g]Il fut precedé à Constantinople par plusieurs de ceux qu'il avoit trompez, & ensuite par Pierre, qui estoit "apparemment celui mesme qu'il fit depuis Evesque d'Apamée. [h]Ceux-ci luy ayant comme preparé les chemins, il y vint ensuite, [i]& s'y trouva accompagné de 200 moines Acephales venus d'Orient, [k]que l'on traitoit aussi de Manichéens.

[l]Il fut bientost connu d'Anastase, [m]qui le receut avec honneur luy & ses moines, comme des ennemis de la verité, qui aprés avoir mis le trouble dans l'Orient, venoient faire la mesme chose à Constantinople, [& ils satisfirent pleinement à son attente.] 'Car ils ne cesserent point de ravager les maisons des particuliers & les eglises de Dieu, & mesme de bouleverser tout l'Etat autant qu'il dependit d'eux. Ils tenoient des assemblées sacrileges, & estoient non seulement assez temeraires pour battizer en partilier, mais encore assez impudens pour donner ce sacrement en public & à la vue de tout le monde. En s'ingerant dans la recherche des deniers de l'Epargne, ils eurent le moyen de mettre la terreur dans les familles, & de s'enrichir de leurs depouilles. Avec ces richesses d'iniquité ils trompoient les simples, éton-

Eva.l.3.c.44 p. 376.d. | a c.33.p.363.c. | Thphn.p.130.a. b. | b Conc.t.4.p. 1414.d. | c Liber.c.19.p. 134. | d Eva.n.p.94.2. c.d. | e Liber.c.19.p. 134. | f Eva l.2.c.8.p. 299.d. | g Conc.t.5.p. 113.a.b. | h b. | i t.4.p.1414 d| Thphn.p.130.a. b. | k Thphn.p.130. d. | l Eva.l.3.c.33.p. 363.d. | m Thphn.p.130. b. | Conc.t.5.p.124. b. | V. la note 4.

noient les plus prudens, & attiroient dans leur parti toutes les ames venales, ambitieuses, ou effeminées. Ils entroient mesme dans les maisons & en emmenoient captives toutes les personnes foibles, dont ils ne corrompoient pas seulement les ames par l'impieté, mais les corps mesmes par l'impureté où ils les faisoient tomber. Enfin ils porterent si loin leurs excés, qu'ils se firent connoistre par tout le monde eux & tous les Acephales pour des abominables, des impies, & des sanguinaires.

'Tout ce qu'il y avoit d'heretiques dans la ville, Ecclesiastiques & laïques, se joignit à Severe & à ses moines.'Severe ne rougit pas mesme de se joindre à ceux de la communion de Mongus, qu'il avoit anathematizez tant de fois: Et lorsqu'on luy en faisoit des reproches, il répondoit que ce n'estoit pas Pierre Mongus qu'il avoit anathematizé, mais Pierre d'Apamée,[dont nous pourrons parler"autrepart,*ou Pierre le Foullon.]'Un des principaux chefs de cette faction estoit encore Julien Evesque †d'Halicarnasse dans la Carie,[qui devint fort celebre entre les Eutychiens,]'surtout en se divisant d'avec Severe, avec lequel il estoit alors fort uni.

Thphn p.130.d. Liber.c.19 p. 134. Thdr.L.p.561.c| Thphn.p.132.b. Thdr L.p.562.c.

V.Hormisdas 5 *V. la note 6. †Note 7.

'Tous ces ennemis de la verité s'unissoient ensemble pour former un parti capable de renverser Macedone,'& de ruiner le Concile de Calcedoine. C'estoit à quoy Severe & ses moines travailloient avec ardeur.'Severe combatoit & décrioit ce Concile autant qu'il pouvoit, & il assuroit que si on le vouloit anathematizer, tous[les Acephales]se réuniroient à l'Eglise. Il écrivit sur cela à Flavien mesme[d'Antioche,]à un Maronas Lecteur, aux Evesques Eleusin[de Sazimes,]& Eutyque, & à un avocat d'Isaurie nommé Oecumene.

c|Thphn.p.130. b. a Thphn.p.130. b. Liber.c.19.p. 135.

'Anastase[qui avoit toujours favorisé]ce parti, y estoit encore porté par Jean [Niceote] d'Alexandrie, qui luy avoit promis 2000 livres d'or, s'il abolissoit entierement le Concile de Calcedoine.'Il pressa extremement Macedone de recevoir à sa communion Niceote & ses Nonces, luy permettant de ne point rejetter le Concile,[comme faisoit Niceote,]pourvu qu'il ne l'approuvast pas aussi formellement. Mais Macedone luy répondit nettement qu'il ne communiqueroit point avec eux, à moins qu'ils ne reconnussent cette sainte assemblée pour la mere & la maistresse des Chrétiens.

Thphn.p.137.b. b.

'Anastase[au lieu de se rebuter par ce refus,]voulut mesme obliger Macedone à condanner absolument le Concile, comme avoient fait, disoit-il, Elie de Jerusalem[& Flavien d'Antioche,]

c|Thdr.L.p.561. d.

surquoi Macedone luy dit, qu'il luy estoit impossible de faire 510.
ni cela, ni autre chose [de nouveau sur cette affaire,] qu'avec un Concile œcumenique auquel le Pape presidast. Cette parole aigrit extremement Anastase, 'qui estoit d'ailleurs irrité contre luy pour un autre sujet. Car l'ayant pressé & ce semble dés le commencement de son episcopat, de luy rendre la promesse "qu'il avoit esté obligé de donner à Eupheme à son couronnement. Macedone avoit refusé avec beaucoup de generosité de la luy rendre, en disant qu'il ne trahiroit jamais la foy: de sorte que depuis cela Anastase chercha toutes sortes de moyens pour le chasser de son throne, sans epargner les plus honteux. 'Sa colere le porta donc à violer l'asyle de la grande eglise, & à en faire arracher ceux qui s'y refugioient; en mesme temps qu'il donnoit ce droit aux eglises des heretiques.

Eva. l. 3. c. 31. p. 361. 362. — v. Anastase § 5 — Thdr. L. p. 561. 56. | Thphn. p. 130 d.

'Macedone bien loin de ceder, declara mesme qu'il anathematizoit Flavien d'Antioche, & quiconque oseroit parler contre le Concile de Calcedoine. Et il chassa avec execration & anatheme, les Nonces de Flavien qui l'estoient venu trouver pour quelque affaire. 'Theophane ajoute que comme Severe & ses moines combatoient la foy à Constantinople, les saints moines de la Palestine, animez du zele de Dieu y vinrent aussi pour la défendre. [Mais s'il veut parler du voyage de S. Sabas, comme il y a bien de l'apparence, "ce Saint n'y vint qu'aprés la deposition de Macedone en l'an 512.]

Thphn. p. 131. a. b. — p. 130. d. — v. § 14.

'Cependant Dorothée moine d'Alexandrie, composa un gros livre pour la défense du Concile de Calcedoine, & le presenta à Magna femme du frere d'Anastase, laquelle estoit demeurée dans des sentimens catholiques. Elle le donna à Anastase, esperant le retirer de son erreur par l'evidence où ce livre mettoit la verité. Il le lut: mais voyant que cet ouvrage estoit plus fort & mieux travaillé qu'il ne l'attendoit, il relegua Dorothée à Oasis, & se moqua de son livre à cause du titre qu'il portoit de Tragedie de l'état present des choses, que S. Basile avoit aussi donné à un discours contre Julien l'apostat.

p. 131. a.



ARTICLE XI.

Sedition à Constantinople pour le Trisagion : S. Macedone est défendu par le peuple contre Anastase ; fait une faute, & s'en releve.

L'AN DE JESUS CHRIST 511.

'C'EST en cette année qu'il faut mettre la deposition de Macedone,'en la 16e année de son episcopat.[Car c'est une faute de copiste dans la chronique de Nicephore, de luy donner 6 ans au lieu de 16.]'Et ce qui le prouve encore davantage, c'est que S.Sabas qui vint à Constantinople "quelque temps aprés sa deposition, y vint en la 73e année de son age,[c'est à dire en 511 ou 512.] Marc.chr. Thphn. Cotelr g.t.3.p. 295.b|Bar.512.§ 5. NOTE 8.

'Comme Anastase cherchoit toujours quelque moyen de deposer Macedone, il arriva un dimanche que les schismatiques ayant amassé pour de l'argent, une troupe de[seditieux,]s'en vinrent dans une chapelle du palais, qui portoit le nom de l'Arcange[S. Michel.]Et comme les Chantres eurent commencé le Trisagion, eux en répondant & continuant le chant, y ajouterent ce qu'ils avoient appris[de Pierre le Foulion,]*Vous qui avez esté crucifié pour nous.* Le dimanche suivant ils vinrent faire la mesme chose dans la grande eglise, où ils estoient entrez avec des bastons[cachez sous leurs habits.]'Ils le faisoient par ordre d'Anastase.[a]Les Orthodoxes les entendant ainsi chanter, commencerent à chanter de leur costé en la maniere ordinaire. De ces deux chants opposez, on en vint de part & d'autre aux injures, & des injures aux coups.'Car les Orthodoxes regardoient l'addition des Eutychiens, comme une corruption de la foy Chrétienne. Ainsi cette dispute forma une grande sedition.'Les schismatiques se trouverent les plus foibles, & furent chassez honteusement.[b]On peut donc raporter si l'on veut à ce temps-ci, ce que dit Manassé, que les Orthodoxes chasserent de l'eglise le Prefet à coups de pierre. Thdr.L.p.562. b. Eva.l.3.c.44.p. 376.d. a Marc.chr| Thdr.L.p.562.b. Eva.l.3.c.44.p. 376.d. Thdr L.n.p. 167.1.d|Thphn. p.132. b Manass.p.62. b.

'Severe qui estoit alors à Constantinople, écrivit sur cette sedition à Soteric[de Cesarée en Cappadoce, son ami,]& pretendit que c'estoit Macedone & ses Ecclesiastiques, qui avoient esté les auteurs & les chefs de la sedition,'attribuant à ses adversaires ce que luy mesme & ses moines avoient fait.[c]Le bruit de cette sedition se repandit jusque dans les Gaules, & Saint Avite de Vienne en parle dans un écrit qu'il fit l'année suivante contre les Eva.l.3.c.44.p. 376.d. n.p.99.2.a|Cedr. p.360.a. c Avit.ep.3 p. 20.21.

Eutychiens.[Mais on ne luy avoit pas raporté les choses fort exactement.]

Thdr.L.p.561. c.Thphn p.132. a.b. 'Depuis cela Anastase se declara tout ouvertement contre Macedone: Et il envoyoit tantost les moines & les Ecclesiastiques Eutychiens, tantost les magistrats pour luy dire publiquement des injures, & luy faire des outrages.

Thdr L p.562. 563|Thphn.p. 132.b.c. 'Sur cela une multitude innombrable du peuple, hommes, femmes, enfans, s'en alloient par les rues de Constantinople, ayant à leur teste les Superieurs des moines Orthodoxes, & criant hautement: Chrétiens, voici le temps du martyre: Que personne « [de nous] n'abandonne [nostre] pere. Ils chargeoient mesme d'in- « jures l'Empereur, l'appellant un Manichéen, & disant qu'il estoit indigne de l'Empire. A ce bruit l'Empereur saisi de crainte, fit fermer toutes les portes du palais, & commanda que l'on en approchast les vaisseaux, afin de s'y sauver & de s'enfuir [si la sedition s'augmentoit.] Quoiqu'il eust juré quelque temps auparavant qu'il ne vouloit plus voir Macedone, il luy envoya neanmoins alors quelques personnes du palais pour le prier de luy venir rendre visite. Le peuple voyant que Macedone s'y en alloit, s'écria, en s'adressant aux Superieurs des monasteres; Enfin « nostre pere nous demeure. Macedone fut aussi receu avec de « grandes acclamations dans tous les corps de gardes qu'il eut à passer. Enfin quand il fut venu en presence d'Anastase, il luy reprocha de ce qu'il se rendoit l'ennemi de l'Eglise Catholique. Anastase usant de dissimulation, fit semblant de se reconcilier à l'Eglise & avec Macedone.

[Ce n'estoit que pour l'accabler par une malice plus adroite, & une injustice plus reguliere.]

Eva.l.3 c.44.p. 376 d. 'Le zele que son peuple avoit fait paroistre [pour luy &] pour la foy, estoit un crime qu'un Anastase

Thphn.p.132.d. ne pouvoit pas luy pardonner.

d|Marc.chr. 'Mais il s'efforça encore auparavant de perdre son ame, '& le trompa effectivement par ses arti-

Thphn p.132.d. fices & ses fourberies, 'dont on pretend que Celer Maistre des

Eva.l.3.c.31 p. 361.a. Offices fut le ministre.'Ce que l'on en dit de particulier, c'est que Xenaïa & ceux de sa faction luy ayant demandé une decla-

Thphn.p.132.d. ration de sa foy par écrit, 'il fit un memoire adressé à l'Empereur,

d Eva.l.3.c.31.p. 361.a. 'où il declaroit qu'il ne connoissoit point d'autre foy que celle des Peres de Nicée & de Constantinople, '& qu'il anathemati-

a Eva.l.3.c.31.p. 361.a.b. zoit Nestorius & Eutych[e], ceux qui metroient deux Fils ou deux

b,Thphn p.132. d. Christs, ou divisoient les deux natures, 'sans dire quoy que ce soit ni du Concile d'Ephese, ni de celui de Calcedoine.

Thphn p.132.d. 'C'estoit, dit Theophane, recevoir l'Henotique, & renouveller

ler la signature qu'il en avoit faite à son ordination.'C'est pourquoi cette action fut extremement blasmée,'& elle offensa tellement les monasteres de Constantinople, qu'ils se separerent de sa communion.'Macedone s'en alla pour ce sujet au monastere de Dalmace, dont les Ecclesiastiques & les moines témoignoient le plus de chaleur & le plus d'indignation pour une chose qui leur paroissoit si honteuse & si criminelle. Il se justifia devant eux par un discours qu'il fit, où il protesta qu'il recevoit le Concile de Calcedoine, & qu'il tenoit pour heretiques, tous ceux qui le rejettoient. Aprés cette declaration ils celebrerent avec luy les saints Mysteres.

d.
Eva.l.3.c.31.p. 361.b.
Thphn.p.132.

ARTICLE XII.

S. Macedone est calomnié, & enfin enlevé par force de Constantinople: Anastase veut avoir l'original du Concile de Calcedoine.

'XENAIA triomphoit cependant avec une insolence insupportable[d'avoir ou abatu ou surpris tous les grands Evesques de l'Orient.]Il engageoit dans son parti grand nombre d'Evesques, avec lesquels il s'occupoit à chercher de nouvelles machines pour deposer & bannir Macedone & tous ceux qui refusoient encore d'anathematizer le Concile.'On parle d'un Dioscore comme du second chef de ce parti, aprés Xenaïa.[Je ne sçay si ce seroit celui qui quelques années aprés, fut Evesque d'Alexandrie.]'M. Valois croit qu'il faut peutestre lire Soteric, dont nous parlerons dans la suite.

Eva.l.3.c.31.p. 361.b.
b.
n.p.52.2.d.

'Anastase de son costé s'efforçoit de persuader par des presens aux Clercs & aux moines qu'il avoit gagnez,[de porter leur impieté jusqu'à son comble, &]de nommer un autre Evesque en la place de Macedone.[Mais il falloit un pretexte pour deposer un Evesque qui estoit en possession depuis 16 ans.]'On eut donc recours à un grand nombre de calomnies.[a]Ce fut pour cela qu'on suscita deux infames, qui ne craignirent point de se condanner eux mesmes du plus grand des crimes, pour en rendre coupable Macedone,[b]avec plusieurs Prestres & Diacres Orthodoxes.[c]Ils presenterent leur plainte par écrit au Prefet[Marin,]& à Celer Maistre[des Offices,]à qui Anastase ordonna d'entrer en armes dans la maison episcopale, & d'en enlever Macedone:[& on le fit ainsi,]quoique Macedone protestast tout haut, qu'il estoit tout prest de s'aller justifier non seulement dans les tribunaux

Thphn.p.133.
Sur.5.dec.p.172. §7c|Conc.t.4.p. 1415.a.
a Thphn.p.133.
a.b|Eva.l.3.c.32. p.361.a.
b Thphn.p.133. b.
c b.

Eva l.3.c.32 p. 352.a. — Thphn.p.133 b.

des magistrats, mais mesme dans l'amphitheatre.'Sa qualité d'eunuque le delivra en effet bientost de cette accusation,[& fit rougir les accusateurs & les juges.]'Pour ses Ecclesiastiques[qui n'avoient pas le mesme moyen de défendre leur innocence,] beaucoup furent mis en prison; les autres qui purent s'échaper, s'enfuirent les uns à Rome, & les autres en Phenicie.

Eva l.3 c 32.p. 361.a. — a Thphn.p.133. b. — b Liber.c.19.p. 134. — c n.p.137 138. — Vict.T an.506. — Liber.c.19.p. 134.

'Ce moyen ayant manqué à Anastase, il en chercha d'autres. aOn accusa Macedone d'heresie,b& d'estre Nestorien,[puisqu'il ne vouloit pas estre Eutychien.]On pretendoit mesme, dit Liberat, qu'il avoit falsifié un endroit de S. Paul pour le rendre favorable aux Nestoriens.cMais il est assez difficile de comprendre cette falsification de la maniere que la raporte Liberat,[ni en quoy elle favorisoit Nestorius.]'Victor de Tune au contraire pretend qu'Anastase mesme avoit corrompu les livres des Evangiles sous pretexte d'en oster les fautes.'Severe avoit beaucoup de part à cette accusation & à tout ce qui se faisoit contre Macedone.

Thphn.p.133.b. c|Marc.chr. — Thphn.p.133.c. — Nphr l.5.c.26.p. 694.c.d.

[Enfin Anastase le rendit criminel en luy commandant ce que Dieu luy defendoit.]'Car il luy envoya demander par Celer la copie authentique des actes du Concile de Calcedoine, signée de la main des Evesques: & on pretend que c'estoit pour la dechirer. Macedone n'eut garde de la luy envoyer.'Et l'ayant cacheté, il le mit sous l'autel de la grande eglise. Mais Calopode eunuque, qui estoit œconome de cette eglise, eut la hardiesse de le prendre secretement, & de le porter à Anastase.[On ne dit point ce qu'il en fit.]'Nicephore qui veut que Calopode ne l'ait porté à Anastase, qu'aprés que Macedone eut esté chassé, ajoute que ce Prince le dechira & le brula.

Thphn.p.133.c| Thdr. L p.563.a. — Thphn.p.133.c. d. — d c| Thdr.L p. 563.a|Vict.T. — e Vict.T. — f Thdr L.p.563. a,Thphn.p.133. c. — g I[illegible]d|Marc| Mosc,c.38.p. [illegible]9. — h Eva.l.3.c.32.p. 362.b. — i Nphr.l.16.c.26. p.[illegible]4 b.

[Xenaia & Severe ne manquoient pas de fournir à Anastase bon nombre d'Evesques capables de condanner Macedone.] 'Mais il craignoit que s'il paroissoit qu'on le voulust juger, le peuple qui estoit persuadé de son innocence, ne se soulevast en sa faveur. Ainsi il se resolut d'en venir à une violence toute ouverte, '& le chasser sans deposition, sans jugement, sans information. dIl le fit donc enlever par force de l'eglise durant la nuit,eavec quelques uns de ses Ecclesiastiques,f& le fit mener à Calcedoine,gpour estre conduit de là à Eucaites dans le Pont, avec Euphéme son predecesseur:["mais on ne l'y mena que quelque temps aprés.hEvagre dit que Macedone, par le conseil de Celer, quitta secretement le throne[& l'hostel]episcopal.[Cela n'est guere probable.]'Cette expulsion causa une tres grande douleur NOTE 9.

& au peuple, & aux Grands mesmes.'Car Macedone estoit extremement aimé de l'Imperatrice Ariadne, & des principaux de la Cour, à cause de la pureté de ses mœurs & de sa foy. Thphn.p.133.a.

[On peut mettre l'expulsion de Macedone dans les derniers jours de cette année, si nous voulons suivre Theophane, en supposant qu'il commence les années au premier septembre.]'Car il met tout ceci sur l'an 512, en commençant par le memoire où Macedone taisoit les Conciles d'Ephese & de Calcedoine. Mais si nous voulons suivre la chronique de Nicephore, qui donne 6 ans & 8 mois à Timothée successeur de Macedone, il faut qu'il ait esté chassé dés le mois d'aoust, puisque Jean succeda à Timothée au mois d'avril 518. Thphn.p.132.d.

ARTICLE XIII.

Timothée homme sans honneur & sans religion, est fait Evesque de Constantinople.

[ANASTASE se hasta de prevenir les effets que pouvoit produire parmi le peuple une si juste douleur.]'Dés le matin qui suivit l'expulsion de Macedone, il fit prendre possession de l'Eglise de Constantinople en plein midi à Timothée, Prestre & Thresorier de la mesme Eglise.'Ce Prince s'assuroit que ce Prestre entreroit dans ses sentimens, & obeïroit ponctuellement à ses volontez.[Il n'est pas dit seulement qu'il l'eust fait ordonner par des Evesques; quoiqu'on n'en puisse pas douter. Xenaïa, Julien d'Halicarnasse, & d'autres semblables, estoient toujours prests à se danner pour l'amour des Princes.]'On surnommoit ce Timothée par derision, Colon ou Celon, & Litrobule ou Litrobulbe, à cause de quelques actions infames qui avoient raport à la signification de ces mots,[ce qu'il n'est pas necessaire d'expliquer ici.] Thphn.p.133.c| Thdr.L.p.563.a| Marc|Nphr.chr. Conc.t.4.p.1415.a. Thdr.L.p.563.a.| b|Thphn.p.133.c|n.p.584.1| Conc.t.4.p.1415.a.

'On marque que quand il alloit faire l'Office dans une eglise, il faisoit regarder partout s'il n'y avoit point quelque image de S. Macedone; & il ne commençoit point l'Office qu'on ne l'eust ostée.'Au lieu que sous Macedone & les autres Evesques de Constantinople, on n'avoit accoutumé de dire le symbole que le vendredi-saint, il le fit dire à toutes les Synaxes (ou Messes,) comme pour reprocher à Macedone de n'avoir pas suivi la doctrine de ce symbole.'Pierre le Foullon"avoit commencé le premier à le faire dire à toutes les Messes.'Il signa l'Henotique, mais Thdr.L.p.563.b|581|Thphn.p.133.d. Thdr.L.p.563.c. V. Acace 5. p.566.c. Liber.c.18.p.128.129.

n'anathematiza point[d'abord]le Concile de Calcedoine.[C'est
Sur. 5. dec. p. 172. § 70. pourquoi]la vie de S. Sabas dit qu'il consentoit à la vraie foy; ce qui fit que Flavien d'Antioche & Elie de Jerusalem receurent sa
Eva l. 3. c. 33. p. 362. d. communion,[a]& ses synodiques,[b]ce que l'Empereur souhaitoit
a Sur. 5. dec. p. 172. § 70. b § 70. extremement. Ils ne purent pas neanmoins dissimuler que l'expulsion de Macedone faite par une pure violence, sans observer ni forme ni regle, leur causoit un extreme deplaisir.

[Mais si Timothée ne prononçoit pas des anathemes contre le
Vict. V. Concile,]il receut tout d'abord à sa communion, ceux qui ne
Thphn. p. 133. d. craignoient pas de le condanner. Il mit dans les diptyques le nom de Jean Niceote d'Alexandrie, & luy adressa une syno-
Liber. c. 18. p. 1. 8. 1... dique,'que Jean ne voulut point recevoir. Anastase en écrivit à Jean, & voulut l'obliger à communiquer avec Timothée: Mais Jean le refusa, parcequ'il n'avoit pas anathematizé le Con-
Thdr. L. p. 563. d. cile. Il fit enfin ce malheureux pas,[c]& ayant assemblé un Concile
c Conc. t. 4. p. 1415. b. d'impies, il s'y dechaina"contre le sacré Concile de Calcedoine. ὑλάκτησε.
d Thdr. L. p. 563. d. [d]Mais quand son interest l'y portoit, il prononçoit des anathemes contre quiconque osoit l'anathematizer.[e]Ainsi c'est avec su-
e Conc. t. 4. p. 1415. a. jet qu'on le traite d'heretique,[f]de"miserable,[g]& de*sacrilege. ἀλιτήριος. * ἀσεβής.
f Cedren. p. 360. a. [h]Quelques personnes qui ne cherchoient que la division & le
g Thphn. p. 134. d. troubie, luy parlerent un jour d'un Evesque fort agé nommé Ju-
h Thdr. L. p. 581. c. p. 581. 582. lien, que Macedone avoit fort aimé & favorisé, & luy dirent mesme le sujet pour lequel il l'aimoit,[qui estoit sans doute que ce Prelat avoit du zele pour le Concile de Calcedoine.]'Timothée se le fit amener par ses gents dans la maison episcopale, & voulut l'obliger d'anathematizer le Concile de Calcedoine en presence mesme de plusieurs magistrats. Le bon vieillard"se tour- supplicans. nant avec respect vers les images de Flavien & d'Anatole Archevesques de Constantinople, qui avoient beaucoup travaillé pour soutenir le Concile de Calcedoine, & dont l'on conservoit les portraits en ce lieu là, il s'écria : Si vous ne voulez pas recevoir le «
saint Concile, ostez donc les tableaux de ces Evesques, & effa- «
cez leurs noms des sacrez diptyques.[Nous ne savons pas ce qui «
en arriva.

Comme Timothée ne faisoit plus difficulté d'anathematizer
Thphn. p. 135. c. le Concile,]'il envoya[de nouveau]l'an 513, à Jean Niceote, des personnes dignes de luy, qui estant arrivez à Alexandrie, & estant montez au Jubé, y anathematizerent solennellement le sacré Concile de Calcedoine.[Il est difficile qu'aprés cela Jean ait refusé la communion & l'amitié de l'Evesque de la Cour, qui tra-
d. vailloit si fort à ne paroistre pas moins méchant que luy.]'Timo-

chée avoit un Archidiacre nommé Jean, encore plus zelé que luy pour l'Eutychianisme, & qui outre cela estoit Manichéen.

ARTICLE XIV.

Saint Macedone est deposé sans formes & banni : Julienne & Anastasie defendent son innocence : Ses amis sont persecutez.

'ANASTASE eut honte luy mesme d'avoir chassé Macedone sans apparence mesme de deposition & de jugement. [Il fit donc assembler quelque forme de Concile. Mais depeur qu'un innocent ne pust pas estre condanné mesme par des Evesques de Cour, s'il avoit quelque moyen de se défendre ;]il le fit tirer de Calcedoine où il avoit esté jusqu'alors,'& le fit mener par un Magistrien" au delà de Claudiople[Metropole]de la partie[du Pont]appellée Honoriade. Ainsi Macedone fut condanné & jugé digne de la deposition, qu'on avoit executée par avance, par une assemblée où ses accusateurs estoient en mesme temps ses juges, & ses témoins, & où il n'estoit point present pour se défendre.'On employa contre luy des faux témoins.[a]Il fut condanné comme heretique.[b]On envoya quelques Evesques, & un Prestre de Cyzic pour luy signifier sa deposition. D'abord qu'il les vit, il leur demanda s'ils recevoient le Concile de Calcedoine. Ils répondirent,[1]Et que cela vous fait-il? Quoy, leur dit-il ; si des Sabbatiens(espece de Novatiens,)ou des Macedoniens pretendent me deposer, faut-il que je me tienne pour deposé? Ils demeurerent confus, & s'en retournerent sans luy rien signifier.'Il s'en alla ensuite à Eucaïtes,[qu'on luy avoit marqué pour le lieu de son exil.][a]

Thphn.p.133.d. | d. | V. la note 9. | Conc.t.5.p.184. | a. t.4.p.1427.c. | b Thphn.p.133.d|134.a. | 1. | p.134.a.

'Il paroist qu'Anastase voulut obliger les principaux Evesques de l'Orient à recevoir la deposition de Macedone, & à la souscrire.'Timothée envoyoit pour cela tout ensemble aux Evesques dans toutes les villes & sa synodique, & l'acte de la deposition de Macedone, pour les leur faire signer. Ceux qui eurent de la force & du courage, rejetterent l'un & l'autre. D'autres plus lasches & plus faciles, signerent ces deux pieces par la crainte de l'Empereur. Quelques uns garderent un milieu: ils ne voulurent jamais souscrire ni admettre la deposition de Macedone, & receurent seulement les synodiques de Timothée : ce qui estoit neanmoins la mesme chose, quoiqu'ils soutinssent fortement

Evr.l.3.c.33.p.363.d. | Thphn.p.135.a.

1. Il faut .., & non ὦ.

qu'il y avoit bien de la difference.[Je voudrois que nous connussions ceux qui estoient du premier genre. Il y faut mettre apparemment *Jean* de Palte,"qui fut banni l'année suivante.]'Elie de Jerusalem & Flavien d'Antioche, receurent, comme nous avons dit, la synodique de Timothée, sans approuver l'expulsion de Macedone,'& sa deposition ne fut point receue dans la Palestine, *ce qui irrita extremement l'Empereur contre Elie & contre Flavien,[comme nous le verrons plus particulierement l'année suivante.]

Sur.5.dec.p.172. §70. — V.§ — Eva.l.3.c.33 p. 353 d. — a Sur.5.dec.p. 172.§70.

'Il y eut aussi beaucoup de personnes dans Constantinople, moines, laïques, & Ecclesiastiques, qui témoignerent beaucoup de zele pour le Concile de Calcedoine & pour Macedone. Timothée leur fit tous les maux qu'il put, & en fit bannir un grand nombre à Oasis dans la Thebaïde.'La tres illustre Julienne fille de l'Empereur Olybre, petitefille de Valentinien III,"& femme d'Areobinde*qui s'estoit signalé depuis peu dans la guerre de Perse,'se declaroit aussi tout ouvertement pour le Concile de Calcedoine, & ne voulut jamais communiquer avec Timothée, quelques visites [& quelques civilitez] qu'il luy pust rendre. L'Empereur mesme employa divers moyens pour la gagner ou pour la vaincre; & n'en put venir à bout.'Elle combatit toujours pour empescher[autant qu'elle put,]qu'on ne violast la pureté de la vraie foy.'Elle prit encore beaucoup de part à la réunion de l'Eglise sous Justin.'Lorsque S. Sabas estoit à Calcedoine, elle l'y alloit souvent visiter.[On peut juger de la discipline de sa maison par ses eunuques,]'qui recherchoient eux mesmes l'amitié de S. Sabas; & aprés qu'elle fut morte, ils ne songerent qu'à consacrer à Dieu leurs richesses, & à s'y consacrer eux mesmes vers l'an 527, par la profession monastique.'Elle fonda une eglise de la Sainte Vierge,'& une autre de S. Polyeucte, selon la chronique de Nicephore, où elle est mal nommée Placidie.'Elle prenoit le nom de Julienne Anicie.

Thphn.p.134. 135. Cedren.p. 360.a. — Thphn p.135.b. — V. Leon I. §8. — *V. Anastase § — b. — Conc.t.4 p. 1128.c. — Bar.§ 9.§ 68. — Sur.5.dec.p.173. §73. — § 91. — Thphn.p.135.b. — Nphr.p.105. — Bar.519.§ 68.

[Comme la verité peut tout, elle se fit des défenseurs jusque dans la maison de son ennemi:]'& Anastase eut le deplaisir de savoir que Pompée son neveu, & sa femme Anastasie, estoient zelez pour le Concile,& fournissoient à Macedone dans son exil, les choses dont il avoit besoin. C'est pourquoi il les rabaissoit, & leur faisoit plusieurs mauvais traitemens, sans pouvoir diminuer l'amour qu'ils avoient pour l'Eglise,'comme on le voit par une lettre que Pompée écrivit au Pape aprés la mort d'Anastase. 'Anastasie venoit comme Julienne, visiter S. Sabas à Calcedoine.

Thphn p.135.b. c|Sur.11.dec.p. 173.§73. — Bar.519.§ 68. — Sur 5.dec p.173. §73.

'Nous avons une lettre d'elle au Pape Hormisda, où l'on voit qu'elle ne parloit pas bien latin, mais qu'elle avoit bien de l'amour pour l'Eglise. Elle y parle de ses enfans.'Elle menoit une vie Chrétienne &"reglée, toute occupée dans les bonnes œuvres.'Elle se retira depuis sur la montagne des Olives, où elle eclatoit encore par toutes sortes de vertus & d'actions de pieté, lorsque Cyrille écrivoit la vie de S. Sabas,[c'est à dire en 555.] 'Hormisda recommanda en 519, les Legats qu'il envoyoit à Constantinople à Anastasie & à Palmacie, & il leur écrivit une mesme lettre, dont le titre porte que ces deux dames estoient demeurées inebranlables dans la foy Catholique durant la persecution d'Anastase.

Bar.519.§69. Thphn.p.155.c. Sur.5.dec p.173. §73.75. Conc.t.4.p.1534.a.

'Nous verrons qu'Hypace aussi neveu d'Anastase, se declaroit hautement pour les Catholiques, & ne vouloit point avoir de communion avec Severe.'Il paroist que generalement les Orthodoxes de Constantinople, ou ne vinrent point à l'Eglise, ou au moins"n'y receurent point les saints Mysteres durant plusieurs années jusqu'au regne de Justin,[c'est à dire depuis l'expulsion de Macedone, ou depuis les seditions dont nous parlerons l'année suivante.]

Thphn.p.136.b. Conc.t.5.p.177.b.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

ARTICLE XV.

Mort de Saint Macedone : Sa sainteté attestée par des miracles, & reconnue par l'Eglise.

[POUR achever ce qui nous reste encore à dire pour l'histoire de Macedone,]'lorsque Vitalien fit la paix avec Anastase, une des conditions du traité, fut que Macedone, Flavien, & les autres Evesques deposez seroient rétablis en leurs sieges.'Il paroist que sur cela le Pape Hormisda voulut travailler au rétablissement de Macedone, le regardant comme un Evesque injustement opprimé, en haine de ce qu'il avoit défendu la foy Orthodoxe; & que c'estoit une des commissions dont il avoit chargé les Legats qu'il envoya l'an 515 à Constantinople.["Mais Anastase se moqua de tout ce qu'il avoit promis. Ainsi Macedone demeura deposé & banni jusques à sa mort.

Thphn.p.137.c. d. Vict.T. Conc.t.4.p.1418.c. V.Hormisda 5

L'an 515,"les Huns entrerent dans le Pont, & furent sur le point de prendre Eucaïtes,]'Macedone obligé de s'enfuir, se sauva à Gangres[en Paphlagonie]au peril mesme de sa vie. Anastase ayant sceu qu'il y estoit, envoya ordre de l'y garder tres

V.Anastase 5 Thphn.p.138.c.

e. étroitement.'On tenoit mesme qu'il avoit envoyé un homme
Conc.t.4.p.1415.a. pour luy oster la vie 'à luy & à Eupheme,[que le mesme accident
avoit apparemment aussi obligé de quitter Eucaïtes"pour se reti- V. Eupheme 5.
a. rer à Ancyre.]'On pretend que la cause d'un ordre si cruel, fut
que dans le trouble où l'on estoit, ils s'estoient vus,[ce qui marque, si cela est veritable, ou que l'un des deux avoit esté auparavant retiré d'Eucaïtes, & mené en quelque autre endroit, ou qu'ils y estoient si resserrez, qu'ils n'avoient pas mesme la liberté de se voir. On peut croire aussi qu'Anastase se voyant pressé par Vitalien & par Hormisda, de rétablir Saint Macedone, voulut se debarasser de leurs importunitez à quelque prix que ce fust.

Thphn p.138.c.d. Quoy qu'il en soit de tout cela,]'Macedone mourut à Gangres l'année du ravage des Huns, selon Theophane,[c'est à dire en
d|Thdr.L.p.566.a.n. l'an 515.]'On pretend qu'estant déja mort, il fit de la main le signe
a Thphn.n.p.555.1|642.1|Boll.25.apr.72.b. de la Croix[a]sur le peuple, ou sur soy mesme.[b]Il fut enterré dans l'eglise de S. Callinique, tout auprés de ce saint Martyr.[c]Un de
b Thphn.p.138.d. ceux qui estoient demeurez auprés de luy, nommé Theodore, assura depuis avec serment qu'il luy estoit apparu en songe, &
c d|Thdr.L.p.565.a.b. luy avoit dit ces paroles: Prenez ce billet, & allez vous-en le lire « à Anastase. Et le billet portoit ces mots: Je m'en vais trouver « mes peres, dont j'ay toujours gardé la foy: Mais je ne cesserai « point d'importuner le Seigneur, jusqu'à ce que vous veniez[aussi « devant luy,]& que nous plaidions chacun nostre cause. «

[Lorsqu'Anastase fut donc allé comparoistre devant ce terrible tribunal, le 8 de juillet 518, & que les Orthodoxes eurent
Boll.25.apr.p.372.373. recouvré leur liberté,]'leur premier souhait fut de voir casser tout ce qui s'estoit fait contre Eupheme & Macedone, rétablir leur memoire, remettre leurs noms dans les diptyques, & raporter leurs reliques à Constantinople, particulierement celles de Macedone. Les moines & 44 Evesques le demanderent par écrit; & le peuple par de grands cris. En effet le 15 de juillet 518, on remit leurs noms dans les diptyques, dont on les avoit sans doute ostez en les deposant: ce qui comprenoit tout ce que l'on avoit demandé hors la translation de leurs reliques. Cependant comme ils avoient toujours communiqué avec la memoire d'Acace, le Pape Hormisda fit tout ce qu'il put en 519 par ses Legats, pour les faire anathematizer; & il obtint enfin qu'on les ostast des diptyques, les Grecs ayant tout fait ceder au desir qu'ils avoient de finir le schisme & de se réunir à Rome.

Alex.t.11.p.439. 'Le Pere Alexandre qui soutient qu'on ne peut pas dire qu'ils aient

aient jamais esté schismatiques,'pretend que ce qui se fit alors, fut comme cassé tacitement par le consentement mesme de Rome, lorsque ce qui s'estoit fait le 15 juillet 518 pour le rétablissement de leur memoire, fut lu en 536 dans le Concile de Constantinople sous Menne, sans que les Evesques d'Italie & les Ecclesiastiques de Rome qui y estoient,"y fissent aucune opposition.'Et Justin avoit demandé à Hormisda qu'on pust remettre ceux qu'il avoit fait oster.[Sans examiner la justesse de ce raisonnement, il nous suffit que sans blesser le respect dû à Hormisda,]'on puisse dire que ces deux Evesques n'ont point esté schismatiques, & ont mesme esté tres saints & tres unis à l'Eglise, comme le P. Alexandre soutient que le Concile sous Menne l'a dit.'Bollandus en donne une autre raison encore plus forte, qui est que l'Eglise Romaine honore non seulement comme Catholiques, mais mesme comme Saints, Flavien d'Antioche, & Elie de Jerusalem, dont la cause, au moins celle de Flavien, est bien moins favorable que celle[d'Eupheme &]de Macedone. P.448. &c. Conc.t.4.p. 1541.b. Alex.t.11.p.448. Boll.25.apr.p. 373.c.

'On assure mesme que Dieu se declara visiblement pour Macedone par un grand nombre de miracles qu'il fit aprés sa mort. [Et c'est sans doute pour cela que quoique, selon les hommes, on ne voie pas qu'Eupheme ait esté inferieur à Macedone, qu'il soit mesme entré plus legitimement dans l'episcopat, & qu'il n'ait point fait une profession de foy prejudiciable au Concile de Calcedoine;]'& quoy qu'en plusieurs rencontres on les ait mis tous deux ensemble au nombre des saints Peres, & des Evesques de sainte memoire,[a]neanmoins Theophane donne à Macedone seul le titre de Sacré,[b]le Synodique celui de tres Saint:[c]Et enfin l'Eglise greque l'honore publiquement au nombre des saints Evesques le 25 d'avril.[d]Les continuateurs de Bollandus ont cru le pouvoir faire aussi sur une si grande autorité.[S'il a fait des fautes, le témoignage qu'il a rendu à la verité par ses souffrances, & sa sortie de l'episcopat, en ont esté l'expiation.] Thphn.p.138.d. Boll.25.apr.p. 373.374|Conc.t. 5.p.181.b. a Thphn.p.138. c. b Conc.t.4.p. 1[?]13.c. c Boll.25.apr.p. 3[?]1.d. d p.369.373.d.e.



ARTICLE XVI.

Nouvelle sedition à Constantinople sur le Trisagion : On demande un autre Empereur : Anastase s'enfuit, revient, & appaise le peuple en le trompant.

L'AN DE JESUS CHRIST 512.

[NOus commençons cette année par son evenement le plus celebre. Nous le mettons le premier,"quoiqu'il ne soit arrivé qu'au mois de novembre, pour moins embarasser les autres qui ont eu de plus longues suites. Le dimanche 4[e] jour de novembre,]'Marin & Platon,[a]le premier"celebre Prefet du Pretoire"sous Anastase,[b]& l'autre Prefet de la ville,[c]estant entrez dans l'eglise de S. Theodore surnommée de Sphoracc,[d]& estant montez au Jubé ; eux mesmes, selon Cedrene,[ou d'autres appuyez par eux,]commencerent à chanter le Trisagion des Eutychiens, ou plutost des Theopasquites, avec l'addition des mots : *Qui avez esté crucifié pour nous*.Ils le faisoient par ordre d'Anastase,'qui à la persuasion de Severe vouloit établir ce Trisagion.'Des que l'on eut entendu ce nouveau chant, beaucoup de Catholiques qui voulurent chanter comme à leur ordinaire, & qui s'eleverent par leurs cris contre ceux qui introduisoient ainsi l'erreur dans le chant de l'Eglise, furent tellement battus dans l'eglise mesme, qu'ayant esté ensuite trainez en prison, ils y moururent. L'on fit encore un plus grand carnage des Catholiques qui soutenoient la[vraie &]unique foy, le lendemain[lundi 5 de novembre,]dans le parvis de l'eglise de S. Theodore.

'Le lendemain[mardi]6 de novembre,[e]estoit le jour que l'on celebroit la memoire de cette nuée de cendres"qui avoit presque accablé la ville[f]l'an 472, ce qui a brouillé Victor de Tune ou ses copistes.'Il devoit y avoir pour cela une"procession en un lieu appellé les trois Voutes.'Timothée envoya pour cela un billet, par lequel il ordonnoit à toutes les Eglises de chanter le Trisagion avec son addition. Beaucoup obeïrent par crainte. Mais le peuple quittoit l'Eglise, & sortoit plein d'indignation, lorsqu'on entendit venir les moines Catholiques qui chantoient [le Trisagion]d'une autre maniere,[& sans l'addition des Eutychiens.]Le peuple les receut en criant avec joie : Voici les Orthodoxes qui arrivent.'On ne put plus aprés cela retenir l'ardeur du peuple.[g]Il se forma une terrible sedition,[h]On courut de

Marges de gauche : Marc.chr. | a Eva.n.p.98.2.b.c. | b Cedren.p.360.a. | c Thphn.p.136.c. | d c|Cedren.p.360.a|Marc. | Cedren.p.360.a. | Marc.chr. | Ibid. | e Marc|Thphn.p.136.c. | f Marc chr. | Thphn.p.136.c. | g. | Eva l.3.c.44.p.376.377. | g Thphn.p.136.c. | h Marc.chr.

Marges de droite : NOTE 10. | V. Anastase § | V. Leon I. § | Addit.

tous costez à la place de Constantin, dont on fit comme la place d'armes & le camp de la Religion. Les uns chantoient jour & nuit des Cantiques en l'honneur de la Trinité & de J. C. Mais les autres courant par toute la ville, y tuoient par le fer & le feu les flateurs d'Anastase, dit Marcellin, couverts sous des habits de moines.

'C'est ainsi que le peuple ayant trouvé chez Marin, un paysan qui professoit la vie monastique, ils s'écrierent tous que c'estoit à sa persuasion qu'on avoit ajouté ces paroles au Trisagion, & ils luy couperent la teste qu'ils porterent de tous costez au bout d'une perche, en criant avec insulte, que c'estoit là l'ennemi de la Trinité. [C'est sans doute le mesme moine dont parlent Cedrene & Zonare, dont la cellule pouvoit estre dans un enclos qui appartenoit au Prefet Marin: ou bien il s'y estoit enfui.]'Le peuple, dit Cedrene, tua un moine reclus qui demeuroit proche la citerne de S. Moce, à cause qu'il estoit fort aimé de l'Empereur, & ayant mis sa teste au haut d'une pique, il se mit à crier: Voilà l'ami de l'ennemi de la sainte Trinité. Ils egorgerent de mesme une recluse que l'Empereur estimoit beaucoup: ils trainerent çà & là ces deux corps, & les allerent enfin bruler dans le monastere de Stude.'Zonare marque la demeure de cette recluse, & dit qu'on lia son corps avec celui du reclus. Eva.l.3.c.44.p. 376.377.b. Cedr.p.360.b| Zon.p.44.d.e. Zonar.p.44.d.e.

'Les seditieux ne s'arresterent pas là. Ils brulerent quantité de maisons des personnes les plus qualifiées, pillerent tout, mirent les premiers officiers de l'Empire en danger de leur vie, en tuerent un grand nombre d'autres, & forcerent tous les obstacles qu'on voulut leur opposer.'Ils jetterent par terre la maison de Marin & celle de *Procle*, pillerent tout ce qu'ils y trouverent, '& eussent mis ces deux Prefets en pieces, s'ils ne se fussent echapez avec bien de la peine à leur fureur.'On brula depuis l'endroit appellé Calqué, jusqu'à la place de Constantin.'La maison de Pompée fut brulée aussibien que celle de Marin.'Les deux factions des Verds & des Bleus, [presque toujours opposées,] s'estoient réunies en cette rencontre.'Les Senateurs Celer & Patrice furent envoyez pour les appaiser par la douceur, & en leur accordant tout ce qu'on pourroit: Mais ils furent receus avec une gresle de pierres qui les contraignit de se retirer. Zonar.p.44.d| Eva.l.3.c.44.p. 377.a|Thphn.p. 136.c|Cedren.p. 360.a|Vict.T| Zonar.p.44.d. e. Vict.T. Marc.chr. Vict.T. Marc.chr.

'On apporta dans la place de Constantin qui leur servoit de camp, les clefs de la ville, & tous les drapeaux des soldats.'On n'epargna pas mesme la majesté du Souverain: On chargea d'injures Anastase.'On renversa par terre ses portraits & ses statues. Marc. Thphn.p.136.d| Zonar.p.44.d. Marc.

Thphn.p.136.d| Cedren.p.36..a. a Thphn.p.135. d|Zonar.p.4..d. b Marc.chr.

'On alla mesme jusqu'à demander un autre Empereur.ᵃLes uns crioient qu'il falloit donner cette dignité à Vitalien,[dont nous parlerons,]ᵇles autres à Areobinde,[de sorte qu'il faut apparemment raporter à cette année ce que la chronique d'Alexandrie raporte sur l'an 507;]

Chr.Alex.

'Que dans une sedition le peuple de Constantinople proclama Areobinde Empereur des Romains, à cause de la tres illustre Julienne[sa femme:]ce qui obligea Areobinde de s'enfuir & de passer la mer,[depeur qu'on ne crust qu'il eust part à la sedition.]

Thphn.p.136.d.

'Anastase fut reduit à s'enfuir luy mesme, & à se cacher hors de la ville pres de Blaquernes, accablé[de crainte &]des reproches que luy faisoit Ariadne, d'estre cause de tant de maux que souffroient les Chrétiens.[Voilà jusqu'à quels excés se porte un peuple zelé pour sa religion, lorsqu'on luy a osté les personnes sages capables de regler son zele, & de le retenir dans les justes bornes.]

Marc.chr. c Eva.l.3.c.44.p.377.b|Chr.Alex. d Marc.chr.

'La sedition dura trois jours,ᶜjusqu'à ce qu'Anastase fut contraint de se resoudre[le 8 de novembre]à se faire voir dans le cirque, sans couronne, & en état de suppliant.ᵈQuand on sceut qu'il estoit dans le cirque, un grand nombre de personnes y coururent de la place de Constantin, portant la Croix & l'Evangile "elevé. Ils parurent en cet état devant le throne imperial où il estoit, chantant l'hymne de la Trinité,(c'est à dire le Trisagion,) comme les Catholiques avoient accoutumé de le chanter. *coruscans.*

Eva.l.3.c.44.p.377.b.

'Il fit crier par des heraux qu'il estoit tout prest de quitter l'empire: mais qu'ils ne pouvoient pas l'avoir tous ensemble, parceque l'autorité souveraine ne souffroit pas que plusieurs la possedassent en mesme temps, & qu'il n'y en avoit qu'un qui dust en jouïr aprés luy.

Marc.chr.

'Le peuple demanda avec de grands cris que Marin & Platon, comme les auteurs de tous les maux, fussent exposez aux bestes. Il promit & jura tout ce qu'on voulut, pour se parjurer aussitost à son ordinaire,

Chr.Alex. Eva.l.3.c.44.p.377.b.

'& sceut si bien menager l'esprit du peuple,'que toute leur fureur estant tout d'un coup abatue par cette douceur apparente, on le pria de reprendre le diademe, on luy promit de ne plus exciter de trouble;

Marc.chr. Cedren.p.360.b.

'Et chacun s'en retourna chez soy bien content sans avoir rien obtenu.'On pretend que la crainte d'un pareil evenement, fit qu'Anastase cessa pour quelque temps ou de suivre[ou d'appuyer]l'heresie.

Marc.chr.

'Mais si cela est, ce fut pour bien peu.

ARTICLE XVII.

Soterie de Cesarée assemble le Concile de Sidon : S. Sabas est envoyé par Elie de Jerusalem à Anastase, & est bien receu de luy.

'MARCELLIN dit que ce fut ensuite de ce trouble que se tint le Concile de Sidon.[Il semble neanmoins, selon la vie de S. Sabas,"qu'il le faille mettre un peu plustost.]'L'auteur de ce Concile fut Soterie, que Macedone avoit ordonné Evesque de Cesarée en Cappadoce, & qui avoit protesté par écrit à son ordination, de recevoir les dogmes du Concile de Calcedoine comme la regle de la foy. Il ne laissa pas aprés cela de devenir le plus grand ennemi du Concile. Il fit mesme un voyage en Syrie pour y conferer avec Xenaïa: Et enfin, ils prierent tous deux Anastase de faire assembler le Concile de Sidon,'pour achever entierement d'y détruire celui de Calcedoine,'pour l'y fletrir par de nouveaux anathemes;'& pour y deposer Flavien d'Antioche & Elie de Jerusalem. Marc.chr. NOTE II. Thybn.p.131.b. c. c. Cotel.g.t.3.p. 300 301 Conc.t. 4.p 1414 b. a Sur.5.dec.5 71. 77.

[Ces deux Prelats avoient fait tout ce qu'ils avoient pu, & mesme plus qu'ils n'avoient dû, pour satisfaire Anastase & ceux qui le gouvernoient. Mais comme ils passoient toujours pour n'aimer pas les Eutychiens, leur condescendance ou plutost leur foiblesse, n'avoit fait que suspendre les effets de sa colere sans pouvoir l'éteindre. Tant il est vray que toutes ces lasches complaisances pour des ennemis puissans & declarez de la doctrine de l'Eglise, ne sont capables que de rendre leur audace plus insolente & plus fiere, bien loin d'y pouvoir mettre quelques bornes: L'inflexible fermeté d'un Ambroise arreste tous leurs plus violens efforts. Ces foibles défenseurs de la verité, n'ont jamais trouvé dans leurs timides menagemens, que la tache d'une honteuse prevarication.]'Anastase avoit eu dessein de bannir ces deux Prelats avec Macedone. Neanmoins il se contenta pour lors d'avoir banni le dernier. Mais sachant qu'ils avoient refusé de signer sa deposition, quoiqu'ils ne refusassent pas de communiquer avec Timothée intrus en sa place; sa colere se ralluma contr'eux, & il se resolut de la satisfaire par une nouvelle persecution,[à laquelle le Concile de Sidon devoit donner l'origine.] Cotel.g.t.3.p. 297.a.b.

'Elie fut informé de son dessein: & ce fut sur cela qu'il envoya S. Sabas à Constantinople,'vers le mesme temps que le Concile de Sidon s'assembloit, mais quelque temps avant qu'il se tinst. b. p.258.a.

p.295.b|Bar.512. § 5. a Cotelr.p.222. b. b p.297.b.c. 'S. Sabas estoit alors agé de 73 ans, a qui finissent en cette année. b Il vint à Constantinople avec plusieurs autres Abbez. Elie leur donna une lettre pour l'Empereur, à qui il mandoit, que pour appaiser sa Majesté, il luy envoyoit les plus saints & les plus fideles serviteurs de Dieu, & les principaux chefs de la profession monastique, & entre autres le "grand Sabas qui avoit peuplé le desert de solitaires dont il estoit le Superieur & le chef, aussibien que la lumiere de toute la Palestine. p.298.b.c. 'Lorsque ces solitaires furent arrivez à Constantinople, comme on les eut menez au palais, les gardes les laisserent tous entrer, hors S. Sabas, qu'ils repousserent comme un gueu, parcequ'il avoit des habits mal propres & tous de pieces. p.299. 'Cependant l'Empereur les ayant fort bien receus, & demandant où estoit Sabas, dont le Patriarche luy parloit nommément, on fut bien surpris de ne le point trouver parmi les autres. On envoya le chercher, & on le trouva enfin de bout dans un coin qui recitoit des pseaumes. On le fit entrer; & comme il approchoit de l'Empereur, ce Prince vit comme un Ange tout eclatant de lumiere, qui marchoit devant luy. L'Empereur se leva aussitost pour le recevoir, & luy fit beaucoup d'honneur. Et il faisoit d'ailleurs paroistre du respect pour les moines.

b.c. 'L'ayant ensuite fait asseoir avec tous les autres, il s'entretint quelque temps avec eux. Tout ce qui est étrange, ils luy demanderent differentes graces pour eux mesmes, qu'Anastase leur accordoit sans peine; sans que pas un songeast aux interests de l'Eglise. Sabas seul laissa parler les autres sans rien dire; & attendit qu'Anastase étonné de son silence, luy adressast la parole. « D'où vient, ô saint vieillard, luy dit-il, avez-vous entrepris un si long « voyage, si vous n'aviez rien à me demander? p.300. 'Je suis venu, ré- « pondit le Saint, & pour rendre mes devoirs & mes respects à « vostre pieté, avant que de quitter cette vie mortelle, & pour « vous supplier au nom de la ville sainte de Jerusalem & de son tres « saint Archevesque, d'accorder la paix aux Eglises de ces quar- « tiers, & de laisser en repos les ministres sacrez qui sont chargez « de leur conduite. C'est dans la paix de l'Eglise, que tout occu- « pez de la pratique des vertus, nous pouvons jour & nuit, offrir « tranquillement nos vœux à Dieu pour vostre Majesté, comme « elle nous l'ordonne. Anastase [sans répondre à sa demande,] luy « fit donner mille pieces d'argent, & luy dit: Recevez, mon Pere, « cet argent, & priez pour nous: car j'ay appris que vous estiez « chargé d'un grand nombre de monasteres dans le desert. Et «

aprés avoir donné congé aux autres Abbez, il retint auprés de luy S. Sabas, qui marqua de luy mesme avoir dessein de passer l'hiver à Constantinople, & l'Empereur luy donna la permission de le venir voir librement sans avoir besoin de se faire annoncer. [Ainsi il y a toute apparence que S. Sabas estoit à Constantinople durant la sedition du 6 novembre: Mais on ne dit point ce qu'il fit dans une occasion si perilleuse.]

ARTICLE XVIII.

Le Concile de Sidon condanne celui de Calcedoine: Flavien & Elie s'en tirent comme ils peuvent: Ils ne laissent pas d'estre encore accusez devant Anastase: S. Sabas fait la paix d'Elie.

[POUR revenir au Concile de Sidon,]'on pretend qu'Anastase chargea Flavien mesme & Elie de l'assembler,[à quoy il y a peu d'apparence.]'On ajoute que le Tribun Europe qui leur signifia cet ordre de la part de l'Empereur, y en ajouta encore un autre pour les obliger d'anathematizer le Concile de Calcedoine.'Ce qui est certain, c'est que Flavien & Elie se trouverent à l'assemblée de Sidon.'L'Empereur y fit venir environ 80 Evesques,'& il ordonna que Soteric & Philoxene, ou Xenaïa y presideroient.[On ne sçait point precisément ce qui s'y passa.] 'Mais Elie & Flavien empescherent qu'on n'y anathematizast le Concile de Calcedoine.'Cependant on y forma des decrets dont on se servoit pour tourmenter les Catholiques. Marcellin[1] nous en donne une terrible idée en l'appellant une infame & miserable assemblée, & traitant les Evesques qui la composoient, de perfides & de traitres à la verité.

Conc.t.4.p.1414.b. | b. | b.c|t.7.p.58.c. | Marc.chr. | Cotelr.g.t.3.p.298.a. | p.300.301. | Thphn.p 131 c.

'Pour Flavien & Elie ils trouverent moyen de faire separer le Concile sans qu'il prononçast rien contr'eux, ayant écrit à l'Empereur des lettres pleines de complimens, &"où ils dissimuloient par condescendance, une partie de leurs sentimens.'Mais cette condescendance alloit jusqu'à dire qu'ils ne recevoient point le Concile de Calcedoine.'L'Empereur envoya le Tribun Eutrope pour faire finir le Concile: de sorte qu'il dura fort peu.'Et les deux Patriarches s'en retournerent à leurs Eglises.

οἰκονομικῶς. | Conc.t 4.p.1414.b|t 7.p.88.c. | t.7 p.89.c. | Thphn.p.131.c. | Conc.t.4.p.1414.b|t.7.p.88.c.

a Soteric & Xenaïa étrangement irritez d'avoir manqué leur entreprise, inspirerent la mesme passion à l'Empereur; luy fai-

a ibid.

1. Je n'entens point ce qu'il dit: *apud Sidonem cujus de nomine in ridiculis nomina praponuntur ..... adversus Orthodoxorum Episcopum.*

sant entendre qu'il s'estoit laissé tromper par l'adresse & les de-
Thpha.p.131.d. guisemens des Patriarches;'Qu'ils se liguoient ensemble, & se soutenoient l'un l'autre, pour n'estre point obligez à condanner
Cotelr.p.300. 301. nettement le Concile de Calcedoine.'Ils faisoient l'honneur à Elie de l'accuser d'estre le plus coupable; d'attirer Flavien dans son parti; de resister seul aux decrets du Concile de Sidon; d'empescher qu'on ne frapast d'anatheme, ceux qui soutenoient les dogmes de Nestorius, & de les soutenir luy mesme.

[Anastase n'ayant pas assez de lumiere pour voir que Soteric
Conc.t.4.p. 88.c d. mesme & Xenaïa n'estoient que des fourbes,]'leur donna pouvoir de faire tout ce qu'ils voudroient contre les deux Patriar-
Cotelr.p.300. 301. ches.'Il fit luy mesme à S. Sabas de grandes plaintes de son Evesque, l'accusant particulierement de ce qu'il avoit entrepris la défense du Concile de Calcedoine, qui avoit confirmé, disoit cet impie, les dogmes de Nestorius; & de ce qu'il l'avoit trompé par des letres captieuses, où il luy avoit mandé qu'il rejettoit toutes les heresies & toutes les nouveautez opposées à la pureté de la foy, & qu'il n'approuvoit pas ce qui s'estoit passé à Calce- « doine à cause des scandales qui en estoient arrivez. Mais, ajouta « l'Empereur, nous le reconnusmes bien pour un défenseur du « Concile de Calcedoine & de toute l'heresie Nestorienne, lors- « que nous visimes qu'il refusoit de consentir à la deposition d'Eu- « pheme & de Macedone[veritables]Nestoriens. C'est pourquoi « nous avons donné ordre qu'on le chasse de son siege, & qu'on « mette en sa place une autre personne digne de remplir cette « chaire apostolique, afin que ces lieux sanctifiez par la divine pre- « sence[de J. C,]ne fussent pas souillez par l'heresie de Nestorius. « Permettez-moy, répondit S. Sabas, d'assurer vostre majesté, que «
p.302. nostre Archevesque'elevé sous ces grands hommes qui ont fait « fleurir nostre desert par leurs brillantes lumieres, & par les mi- « racles qu'ils y operoient, ne separe point J. C. en deux personnes « comme Nestorius, & ne confond pas non plus les deux natures « avec Eutyche. Condannant egalement ces deux erreurs oppo- « sées, il marche au milieu dans le chemin de la foy Catholique, en « ne se détournant, pour user des termes de l'Ecriture, ni à droit ni « à gauche. Il suit les sentimens de S. Cyrille; & anathematize ceux « qui en ont de contraires. Par ce discours & par les instantes prie- « res qu'il y ajouta, il appaisa tellement la colere de l'Empereur, que ce prince revoqua l'ordre qu'il avoit donné contre Elie.

Thpha.p.131.c. d. 'Theophane pretend qu'Elie estant pressé par le Tribun Eutrope, de souscrire luy, & ses Suffragans, les decrets du Concile de Sidon,

Sidon, & d'envoyer ces souscriptions à l'Empereur, il alla jusqu'à 'declarer par écrit qu'il rejettoit le Concile de Calcedoine, 'comme on l'avoit déja accusé une autre fois de l'avoir fait: [mais il s'en estoit défendu: C'est sans doute la lettre qu'il avoit écrite à l'Empereur, comme nous l'avons vu.]'Et pour cette fois mesme, Theophane dit qu'aprés cette declaration on l'accusoit encore de ne point condanner nettement le Concile; [apparemment à cause qu'il ne donnoit point d'autre raison de son improbation, de ce qui s'estoit fait à Calcedoine, que le scandale qui en estoit arrivé, & non pas qu'on y eust rien fait contre la foy."Il y a des raisons de douter de ce fait raporté par Theophane, ou au moins de ses circonstances.] p.129.130|a. p.131.d. Note 13

'S. Sabas aprés avoir obtenu cette grace de l'Empereur, prit congé de luy, & alla trouver l'Imperatrice Ariadne. Aprés luy avoir donné sa benediction, il l'exhorta à défendre la foy de « l'Empereur Leon son pere. Vous avez raison, mon saint Pere, « luy dit-elle; mais il faudroit que les personnes fussent disposées « à m'ecouter. Aprés cet entretien le Saint sortit de la ville pour en eviter le tumulte, & se retira pres le palais de Rufin, 'pour y passer le reste de l'hiver, & y attendre le primtemps. Cotelr.p.302. 303. Sur.5.dec.p.173. 173.

ARTICLE XIX.

Flavien pour appaiser les Eutychiens, anathematize le Concile de Calcedoine; & ne laisse pas d'estre deposé par eux.

[L'Affaire de Flavien ne se termina pas de mesme que celle d'Elie.]'Pressé par Eutrope d'envoyer à l'Empereur les decrets du Concile de Sidon, signez de luy & des Evesques de sa jurisdiction, il écrivit [à ce Prince,] qu'il recevoit seulement les trois [premiers] Conciles, & l'Henotique de Zenon, sans rien dire du Concile de Calcedoine. [Ses ennemis le voyant déja si affoibli, se resolurent de le pousser jusqu'à l'extremité du crime. Ils avoient un grand appui en la personne de Severe,]'qui employoit les traits les plus envenimez de la calomnie pour le faire deposer, [esperant sans doute déja de prendre sa place.]'On luy attribue particulierement l'expulsion de Flavien, & mesme celle de Macedone. Thphn.p.131.c. Conc.t.5.p.157.c. Liber.c.19.p.135.

'Soteric & Xenaïa se plaignirent donc à Anastase, que Flavien se liguoit avec Elie, [qui n'avoit pas encore fait sa paix,] pour ne point condanner nettement le Concile de Calcedoine.'Et com- Thphn.p.131.d. Conc.t.7.p.88.d.

me ce Prince leur avoit déja donné tout pouvoir, ils distribuerent de grandes sommes d'argent au peuple d'Antioche, pour le soulever contre luy.

Thpha.p.131.d. 'Quelques faux moines suscitez, dit-on, par Anastase mesme, vinrent à Antioche & y exciterent des seditions, en exigeant de Flavien qu'il anathematizast le Concile de Calcedoine, avec Diodore, Theodore, Ibas & Theodoret.

Eva.l.3.c.32.p.361.b.c.d. 'C'est sans doute ce qu'Evagre dit avoir appris de quelques vieillars, qui se souvenoient encore de ce qui s'estoit passé alors. Ils assuroient que les moines du canton appellé Cynegique & de la premiere Syrie, s'estant assemblez à la sollicitation de Xenaïa, entrerent tumultuairement dans Antioche, & presserent Flavien de prononcer anatheme contre le Concile de Calcedoine, & contre la lettre de Saint Leon. Flavien rejetta leur demande avec indignation: Et comme les moines continuoient à faire de tres grandes instances pour l'obliger à s'y rendre, le peuple s'eleva contr'eux, en tua un fort grand nombre, & en jetta les corps dans l'Oronte. Cet accident fut suivi d'un autre presque aussi funeste. Les moines de la Celé-Syrie ou seconde Syrie, fort attachez à Flavien, parcequ'il avoit fait autrefois profession de la vie monastique, accoururent aussitost à Antioche pour le défendre, & y exciterent de grands desordres.

Conc.t.7.p.88.d| Thphn.p.131.d. 'Enfin Flavien se trouva tellement accablé & comme étoufé par les persecutions qu'on luy faisoit en toutes manieres, que la crainte l'ayant entierement saisi, il anathematiza le Concile de Calcedoine, Thpha.p.132.a. 'avec les quatre Evesques: Et il le fit en pleine eglise.[On vit en cette occasion ce que c'est que de ceder aux ennemis de la verité, par des craintes & des considerations humaines. p.134.2.'Conc.t.7.p.84.d. 'Flavien aprés avoir fait tout ce qu'on avoit voulu,[ne se trouva pas plus paisible du costé de ses ennemis.]Anastase & ceux qui le possedoient, n'en songerent pas moins à le deposer.

Thphn.p.134.2. Marc.chr. 'Ils commencerent à dire qu'il n'avoit condanné le Concile que de bouche, & non de cœur.'Peutestre y avoit-il encore quelque abomination dans le Concile de Sidon, à laquelle il n'avoit pu consentir.]

Eva.l.3.c.32.p.361.d. 'On luy fit un crime des maux arrivez à Antioche à son occasion,[dont ils estoient eux mesmes coupables. Ainsi ils exciterent Thphn.p.134 b. contre luy de nouveaux troubles.]'Et puis ils luy firent dire par les officiers de l'Empereur, qui avoient ordre de le chasser de la ville, que pour appaiser le trouble, ils luy conseilloient de se retirer pour un peu de temps.'Il ceda encore, & se retira en une b|Vict.T.an.504. terre de la campagne nommée Platane. Victor de Tune dit qu'il

s'y retira en abandonnant son throne à[l'obeïssance trop aveugle qu'il avoit rendue à]Anastase, dont il commençoit trop tard à se repentir.[Mais ce repentir fut apparemment plutost l'effet que la cause de sa retraite.]

'Quoy qu'il en soit, des qu'il fut hors d'Antioche, les officiers se hasterent[d'en mander la nouvelle à l'Empereur.]'Il la receut avec une extreme joie, & envoya promtement Severe le chef des Acephales, s'emparer du siege d'Antioche,'ce qu'il fit"cette année mesme au mois de novembre,[d'où nous pouvons juger que le Concile de Sidon s'estoit plutost tenu dans les premiers mois de cette année que dans les derniers.] Thphn.p.134. Conc.t.7.p.88.d. Note 13. Eva.l.3 c.33 p. 363.a.

ARTICLE XX.

Flavien est banni à Petra ; se sanctifie par ses souffrances : Sa mort.

'EN mesme temps qu'on osta à Flavien le gouvernement de l'Eglise d'Antioche, on le bannit'par ordre de l'Empereur, 'au chasteau de Petra ou Petræ[a]à l'extremité de la Palestine, [où il se reposa en J. C, & sans doute avant que Justin pust le rétablir dans sa dignité,][b]& sans que Vitalien eust pu obtenir son rétablissement"dont il avoit fait un des articles de son traité avec Anastase. Conc.t.7.p.88.d. Euty.p.140. Marc.chr| Thphn p.134.b. a Eva.l.3.c.32.p. 361.d. b Marc.chr. V.Hormisda.

[Dieu l'ayant donc retiré d'une dignité dont le poids l'accabloit, comme on l'a vu par tant de fascheuses experiences, & ayant rendu inutiles tous les menagemens humains, pour ne pas dire criminels, par lesquels il avoit tasché de s'y maintenir, voulut encore qu'il mourust dans l'humiliation & dans la souffrance ; afin qu'il expiast en ce monde, les fautes qu'il y avoit commises, & que sa penitence fust aussi publique que ses fautes l'avoient esté; ceux qui n'avoient que des yeux charnels, l'ont regardé comme un malheureux que Dieu avoit abandonné dans sa colere. Mais l'Eglise qui veut aujourd'hui que nous l'honorions comme un Saint, nous apprend que Dieu l'ayant regardé de toute eternité comme l'un de ses elus & de ses enfans, l'a traité en pere avec une severité pleine de misericorde, ne l'a livré à ses ennemis que pour le rendre digne de son heritage, & ne l'a laissé opprimer que pour le relever plus glorieusement, & pour punir plus severement ses persecuteurs, par le succés mesme de leur injustice. Car ses souffrances ne luy ont pas seulement obtenu le pardon des fautes qu'il avoit faites dans l'episcopat ;]'mais l'ont Marc.

fait regarder dans l'antiquité comme un Confesseur de J. C, 'comme un tres heureux pasteur, 'comme un homme dont la memoire estoit honorable & precieuse, qui avoit souffert pour J. C. & pour la vraie foy, & qui avoit esté persecuté par des méchans & des calomniateurs; '& elles le font invoquer aujourd'hui publiquement dans l'Eglise le 4 de juillet.

Conc.t.5.p.157.c. a p.201 b. Mart.Rom|Bar. 518.§ 26.

'On raporte que le jour mesme qu'Anastase mourut, (c'est à dire le 8 de juillet 518,) Flavien qui estoit à Petra, & Elie que ce Prince avoit aussi relegué à Aïla, comme nous verrons bientost, ayant sceu sa mort [par revelation,] se la manderent l'un à l'autre, ajoutant qu'il falloit qu'ils allassent tous deux plaider leur cause contre luy; & qu'ils moururent en effet l'un & l'autre deux jours aprés [avoir receu chacun ce message de son confrere.] 'Car Elie ne mourut que dix jours aprés Anastase, le 18 ou 19 de juillet. 'C'est pourquoi Baronius dit qu'il ne sçait pourquoi on a mis ces deux Saints dans le martyrologe Romain le 4 de juillet, qui n'est pas le jour de leur mort. [Il suppose donc qu'ils y estoient avant luy; & neanmoins il ne cite aucun martyrologe où ils fussent.] 'Et Bollandus dit que c'est luy qui les a fait mettre dans le Romain.

Mosc,c.35.p.1028. Sur.5.dec.p.175.§ 84. Bar.518.§ 26|4.jul.g. Boll.25.apr.p.373.c.

[Cependant comme Elie & Flavien estoient toujours demeurez dans la communion d'Acace en demeurant dans celle des Evesques de Constantinople, le Pape Hormisda travailla beaucoup à les faire oster des diptyques de leurs Eglises. Mais leurs peuples aimerent mieux souffrir toutes sortes d'extremitez, que de faire cette injure à la memoire de ceux qui avoient fait leur gloire durant leur vie. De sorte que l'Eglise Romaine fut obligée de faire elle mesme quelque violence à ses maximes: & elle semble les avoir enfin abandonnées, en honorant comme ses protecteurs dans le ciel, ceux qu'elle n'a point voulu admettre sur la terre à sa communion.]

Codi.ori C.p.31.c.d.

'On marque que les Arabes ont adoré à Petra le Dieu du Thresor, qui n'estoit qu'une pierre taillée de quatre piez de haut, sans estre figurée, mais posée sur une base couverte de lammes d'or, & dans un temple aussi tout revétu d'or jusques aux murailles, & enrichi de quantité de dons precieux. [Ce pouvoit bien estre ce qu'ils appelloient Mammona.]

ARTICLE XXI.

Severe est fait Evesque d'Antioche.

'POUR revenir à Severe, un Concile dit qu'on tenoit pour certain qu'ayant esté ordonné Prestre par des schismatiques (ou Acephales,)il renonça à cette ordination, & fut de nouveau ordonné Prestre par d'autres, afin de se pouvoir rendre maistre de l'Eglise d'Antioche, & repandre de là son heresie dans toutes les autres. On parle de ce fait comme connu par tout; & neanmoins on n'ose pas l'assurer positivement.[Timothée de Constantinople estoit digne ou d'ordonner, ou mesme de réordonner un homme fait comme Severe.] Conc.t.5.p.196. d.

'On trouve dans un écrit ancien, mais plein de fautes, que Severe avoit esté ordonné Prestre par Eusebe de Pamphile: & il semble que cette ordination se fust faite en mettant sur sa teste la main de ce[celebre Arien,]mort[des l'an 340 ou environ. La sottise ou l'imposture alloient-elles jusque là?]'Cependant les moines de Syrie & de Palestine, marquent cette folie dans leur requeste contre Severe adressée à Menne & à son Concile.[On n'a guere moins de peine à croire ou à comprendre ce qu'on trouve dans de meilleurs auteurs,]'qu'Anastase fit promettre, & mesme jurer à Severe, que s'il estoit Evesque d'Antioche, il ne prononceroit aucun anatheme contre le Concile de Calcedoine, & ne feroit aucune autre chose contre ce Concile.[Mais s'il fit ce serment,]il ne le garda au plus que jusqu'au jour de son ordination. Poss.v.p.501. Conc.t.5.p.120. b. Thdr.L.p.563. b|567.c|Conc.t.4.p.1414 d.

'Des qu'Anastase eut donc sceu que Flavien estoit hors d'Antioche, il se hasta d'y envoyer Severe pour en estre Evesque, 'comme il l'avoit resolu des auparavant.[Il paroist assez naturel de croire qu'Anastase l'avoit fait ordonner à Constantinople par Timothée. Mais il faut dire qu'il fut ordonné à Antioche,]'puisque son ordination & son inthronization passent pour une mesme chose, & se firent en un mesme jour.[Les Evesques]qui luy donnerent l'ombre de l'ordination,'estoient dignes comme luy des anathemes de l'Eglise. Conc.t.7.p.88. d. Thphn.p.134.a. Thdr.L.p.563. c|Liber.c.19.p.135. Conc.t.5 p.40. d.

[Le Synodique semble aussi marquer qu'il fut ordonné à Antioche.]'Car il dit que les moines Eutychiens ayant fait[assembler par le moyen d'Anastase,]un Concile de voleurs à Antioche, ils chasserent Flavien & mirent en sa place l'impie Severe, lequel t.4.p.1414.d.

[aussitost] anathematiza le Concile de Calcedoine, avec son de-
Thdr.L.p.563. c|567.c|Liber.c.19.p.135. testable synode.'Et il le fit au Jubé le propre jour de son ordination, à la priere de ses partisans.ª Il declara en mesme temps qu'il
a Liber.c.19.p.135. recevoit l'Henotique de Zenon, & qu'il entroit dans la communion de Timothée de Constantinople, & de Jean d'Alexandrie.
Conc.t.5.p.121.b. On ne manqua pas d'écrire ce discours & de le garder.'Il declamoit auparavant contre l'Henotique: Mais un patriarcat meritoit bien qu'il changeast de conscience ou de langage.

c. 'Il mit aussi dans les diptyques le nom de Mongus, pour s'insinuer dans l'esprit de Jean d'Alexandrie, sans se mettre en peine de tous ceux à qui il avoit appris à rompre avec cet Evesque
d. à cause de Mongus.'Il ne laissa pas de recevoir à sa communion Pierre d'Iberie & les autres Acephales, qui continuoient toujours à se separer de l'Eglise d'Alexandrie.

Marc chr|Vict. T. 'Voilà comment cet illustre défenseur de l'impieté d'Eutyche passa de l'état de moine à l'episcopat, parcequ'Anastase le vou-
Conc t.5.p.157.e. loit,'sans se mettre en peine d'observer les regles prescrites par
b c|193.c|188.e les Canons:ᵇ Et il employa mesme pour cela¹ la violence. [Nous 1.
pourrons marquer"autrepart de quelle maniere il gouverna ou V. Hormisda.
plutost il ravagea l'Eglise que Dieu avoit abandonnée à sa fureur.
Mais nous nous contenterons pour le present de voir sur l'année suivante, les effets funestes que cette intrusion produisit dans d'autres Eglises.]

t.4.p.1414.d. 'Le Concile assemblé pour son ordination, fit, comme nous
Eva.l.3.c.33.p.363.d. avons dit, quelque procedure pour deposer S. Flavien.'Il paroist qu'on en envoya l'acte aux autres Evesques, afin qu'ils le confirmassent: ce que ceux de la Palestine refuserent.

****

ARTICLE XXII.

Le Pape Symmaque écrit aux Catholiques d'Illyrie pour les fortifier contre les Eutychiens.

[DURANT que tout l'empire d'Orient estoit dans le trouble que nous avons vu & que nous verrons encore, on ne dit point que l'on inquietast les Evesques de l'Illyrie, qui en faisoient une partie considerable. Mais on ne les laissoit pas en paix
Conc.t.4.p.1304.a. non plus que les autres,]'comme on le voit par une lettre du
b Bar.512.§36. Pape Symmaque, datée du 8 octobre de cette année,ᵇ& adressée, selon que nous l'apprend Baronius, aux Evesques, aux Pres-

1. βιαίως au lieu de βεβαίως.

ordini. tres, aux Diacres, aux Abbez,"aux personnes qualifiées, & à tout le peuple de l'Illyrie,[& en particulier]de la Dardanie, & des deux Daces.'Symmaque marque qu'on vouloit faire revivre en ces pays là les dogmes d'Eutyche;ᵃque des personnes instruites ou ordonnées par des Eutychiens, s'efforçoient d'y trouver entrée;'qu'on y craignoit les dernieres violences;ᵇ& que plusieurs y avoient déja esté entrainez & engagez dans l'erreur. Conc.t.4.p.1302.b. a p.1303.c. c.1302.d.e. b p.1303.b.

'Symmaque s'estoit contenté de gemir lorsqu'il avoit appris ce qui estoit arrivé à Constantinople[touchant S. Macedone,] & il n'avoit pas cru devoir parler pour des personnes, qui ayant negligé, disoit-il, les avertissemens du saint Siege, avoient merité les malheurs où tombent ceux qui sont abandonnez[par leurs freres."Mais comme il y avoit dans l'Illyrie beaucoup d'Evesques unis à la communion de Rome,]'il crut devoir rompre le silence qu'il avoit gardé jusqu'alors[sur les affaires de l'Orient.] Et l'interest de la religion & le zele de la foy ne luy permettoient plus de se taire. d.e. V. Euphe-me § p.1301.e.

'Il écrivit donc sur cela la lettre dont nous parlons, où il fait une petite enumeration des maux & des monstres de l'Orient depuis Nestorius jusqu'à Acace,'pour montrer que n'y ayant pas lieu de douter de quel costé estoit la verité ou l'erreur, il ne falloit plus songer qu'à employer toutes ses forces pour défendre l'une, & combatre l'autre.'On attaque J. C. mesme, dit-il; Et quel est le fidele qui le puisse voir tranquillement? On foule aux piez les decrets venerables des Peres; & qui ne preferera pas avec raison la mort à la vie,[pour ne point voir ces abominations?]Où est donc ce respect plein d'adoration qui est dû à la foy Catholique? Que deviendront ces dogmes sacrez que tant de Saints ont seellez de leur sang? Où est cette soumission & cette déference que la religion nous apprend à rendre à l'autorité de ses anciens Docteurs? Où est cette patience invincible que des ames animées de la foy ont fait paroistre, en souffrant qu'on les depouillast de tous leurs biens pour se conserver l'esperance de l'heritage eternel, & en se livrant aux tourmens les plus horribles, plutost que de se rendre indignes de la possession des biens celestes? Que chacun regarde donc presentement les bannissemens & les exils comme sa maison & sa patrie. Voici le temps où la foy redemande ses soldats, & où elle appelle à sa défense ceux que la grace a rendus assez fervens pour la soutenir. p.1301.1302. p.1301.b.c. c.d.

'Il exhorte ensuite les Evesques à donner aux peuples les instructions dont ils ont besoin,'à ramener ceux qui estoient tom- p.1303.a. b.

c.d.e. bez dans l'erreur, [& à veiller eux mesmes pour ne se point souiller par les erreurs ou par la communion d'Eutyche, de Dioscore,
c|1304.a. de Timothée [Elure,] de Mongus, ou d'Acace : 'Quiconque, dit-il, se separe d'eux, nous le recevons dans nostre communion : mais nous n'y admettons point les autres.

p.1301.c. 'Il y a au commencement de cette lettre une ligne qui paroist n'y avoir aucun raport. [Seroit-ce un fragment de quelque let-
Bar.512.§ 43. tre aux Orientaux ?]'La sixieme diction d'Ennode a beaucoup de raport à cette lettre ; [& je n'aurois pas de peine à croire qu'il l'avoit faite ou pour estre envoyée au nom du Pape, ou pour luy
Conc.t.4.p. 1417.d. aider à faire la sienne.]'Je ne sçay si c'est cette lettre de Symmaque, dont Anastase se plaignoit, disant qu'elle avoit troublé la paix & l'union des Eglises de l'Orient, y avoit soulevé les Evesques, & y avoit excité entr'eux de grandes divisions ; quoiqu'elle ne continst autre chose qu'une exhortation à suivre le Concile de Calcedoine, & à recevoir les lettres de Saint Leon. [Et nous voyons qu'en tous les temps les ennemis de l'Eglise ont voulu faire regarder aux Princes comme des seditieux, ceux mesmes qui exhortent à souffrir avec patience les plus injustes traitemens.]

ARTICLE XXIII.

Famine, peste, & autres malheurs : Saint Sabas tasche en vain dempescher qu'on n'opprime les pauvres : Il revient en Palestine.

L'AN DE JESUS CHRIST 513.

Sur.5.dec.p.173. § 73. 'SAINT Sabas qui soupiroit à Calcedoine aprés la solitude & le silence de sa Laure, ne songeoit qu'à s'y en retourner dés que l'hiver seroit passé. Mais il fut encore arresté pour un peu de temps par la compassion qu'il avoit pour les miserables. [Dieu qui exerçoit & purifioit avec justice ses serviteurs, par la persecution d'Anastase, ne laissoit pas impunie la malice injuste
§ 74. des persecuteurs.]'La famine & la peste desoloient alors les provinces de l'Orient ; depeuploient les maisons, les familles, les bourgs tous entiers, & rendoient la campagne presque deserte.
§ 82. 'Ce mal dura longtemps : Car durant les cinq années qui suivirent l'exil d'Elie de Jerusalem, dont nous allons parler, [c'est à dire jusque sur la fin de l'an 518,] la famine & la disette de toutes choses, la secheresse, les sauterelles, & plusieurs autres sortes de maux, ne cesserent point d'affliger la Palestine.

[Cependant comme si Anastase n'eust dû rien souffrir dans cette

cette misere commune, dont il estoit luy mesme la cause,]'aprés 574.
avoir recherché avec les intendans de ses finances, les moyens d'empescher que les imposts ne diminuassent par l'insolvabilité des pauvres, il ordonna que les voisins de ceux qui estoient devenus insolvables, payeroient pour eux. Cet edit eut lieu dans toute l'étendue de son empire; & tout le monde fut obligé de payer les tributs non seulement pour soy, mais encore pour les voisins que la misere & la famine avoient mis hors d'état de les payer. S. Sabas touché d'une injustice si criante, & particulierement de ce que ce cruel & tyrannique edit s'executoit à Jerusalem mesme, alla trouver l'Empereur, luy representa que rien n'estoit plus étrange, que de rendre responsables des calamitez publiques, des personnes, qui bien loin d'en avoir profité, avoient eu des peines extremes à s'en tirer eux mesmes, & que de les surcharger des taxes des autres, c'estoit le moyen de les reduire dans l'impuissance de payer dans la suite aucune imposition.

'Ensuite il luy demanda en grace de remettre ce surcroist de tri- Ibid.
pauperib. s. but au moins aux personnes les moins accommodées, & de ne pas achever de les accabler par cette double exaction. L'Empereur avoit trop de respect pour ce Saint, pour demeurer inexorable à ses prieres. Honteux de son edit, il pensoit déja à luy accorder cette immunité, lorsque Marin homme impitoyable & barbare, qui ne pouvoit s'empescher de parler, vint traverser ce dessein. Comme il avoit une grande autorité à la Cour, & qu'il tournoit comme il vouloit la legereté de l'Empereur, il se leva fierement, & dit que les habitans de Jerusalem estoient tous des Nestoriens, entierement indignes de cette grace. S. Sabas l'en reprit fortement, & luy dit, qu'il devroit cesser d'irriter Dieu contre l'Empereur, & de l'obliger à luy declarer la guerre:
» Et il ajouta: Si vous n'entrez au plustost dans des sentimens de
» penitence pour ce que vous venez de dire, vous perirez avec
» eclat. Marin n'en tint pas conte & n'en devint pas meilleur. Pour S. Sabas, aprés avoir pris congé de l'Empereur, qui luy donna des aumosnes à distribuer aux monasteres qui estoient sous sa conduite, il se retira dans les deserts de la Palestine. [Nous verrons qu'il y estoit au mois de may.]

'Marin eprouva bientost la verité de sa prediction. Dans une 575.
sedition que le peuple excita, à cause de quelque nouveauté que l'on vouloit introduire dans le gouvernement, on pilla tous les biens de Marin, on brula sa maison, peu s'en fallut qu'il n'y pe-

rist luy mesme ; & il n'echapa la mort, qui luy estoit inevitable, qu'en se convertissant & recourant promtement à la penitence. C'est ce qu'on sceut alors par le raport de diverses personnes, & entr'autres de Pompée neveu de l'Empereur, qui deploroit beaucoup les malheurs de Marin, mais qui admiroit en mesme temps l'accomplissement de la prediction de S. Sabas. Nous n'avons point d'autre connoissance de cette sedition, qui arriva apparemment dés cette année.

Proc. arc. n. p. 163. 'L'avarice la plus curieuse des partisans, ne pouvant pas trouver moyen de tirer des peuples toutes les sommes qu'ils demandoient, ils rejetterent cent livres d'or sur la ville & les Eglises de Jerusalem, Justin les en dechargea d'une partie à la priere de S. Sabas, & Justinien du reste.'Mais Justinien ne laissa pas de continuer à faire aussi payer les voisins pour les terres demeurées incultes : ce qu'on appelloit "le Surcroist. On peut voir avec quelle horreur en parle Procope.'Eutyque marque aussi que sous Anastase & vers ce temps-ci, l'Egypte fut presque toute desolée par une grande famine accompagnée de la peste : à quoy il ajoute, qu'il y avoit à Alexandrie un Juif fort riche nommé Urbib, qui donna des linceuls pour ensevelir les pauvres qui mouroient. Il embrassa depuis la religion Chrétienne. Le dimanche de Pasque il distribua de grandes aumosnes dans l'eglise d'Arcade : & le peuple s'y pressoit avec tant de violence, qu'il y eut jusqu'à 300 personnes d'étoufées dans la foule.

c. 13. p. 67. d.

ἐπιβολή.

Euty. t. 2. p. 131.

Codi. ori. C. p. 32. b|86. 'On pretend que durant que S. Sabas estoit à Constantinople, l'Empereur fit oster une vieille statue qui y estoit depuis plusieurs siecles. Des qu'on l'eut ostée il s'eleva un tremblement de terre dans l'endroit où elle estoit : ce qui jetta la frayeur dans tous les esprits. L'Empereur mesme en fut dans l'étonnement. Il fit faire une procession pour prier Dieu de faire cesser ce tremblement, qu'enfin les prieres de S. Sabas arresterent.

ARTICLE XXIV.

Les Synodiques de Severe receues des uns ; rejettées des autres : Ceux-ci sont persecutez, ou s'enfuient.

Conc. t. 7. p. 58. d| Vict. T. 'CE fut un terrible scandale & une grande source de malheurs dans l'Eglise de voir Severe elevé sur le throne d'Antioche.'Il envoya ses Synodiques & aux Evesques de son patriarcat,'& aux autres, [pour leur annoncer son ordination, & leur

Eva. l. 3. c. 33. p. 364. a. d.

a p. 363. d.

demander leur communion.]'Il y anathematizoit le Concile de Calcedoine, & tous ceux qui avoient dit qu'il y a en J. C. deux natures, deux proprietez. p.364.a.

'Il y eut cependant des Evesques du patriarcat d'Antioche, & entr'autres Marin de Beryte, qui receurent assez volontairement ces Synodiques: D'autres le firent par necessité & par contrainte, & de ceux là quelques uns revinrent aussitost & se retracterent, comme ceux [de la seconde Syrie] dont Apamée estoit metropole,'qui abandonnerent la communion de Severe.[Nous en parlerons plus amplement dans la suite.]'Plusieurs aussi rejetterent absolument ces Synodiques, & on nomme entre ceux-ci Julien de Bostres[en Arabie,]& Epiphane de Tyr,[tous deux Metropolitains.]'C'est ce que faisoient particulierement ceux qui n'estoient pas chargez de beaucoup d'ames; & ils rompoient toute communion avec les heretiques.'Les Evesques d'Arce, & de Tripoli, & Theodore d'Antarade, qui estoit mort en 518, furent de ceux qui demeurerent fermes pour la foy. a. d. b. Conc.t.4.p. 1306.a. t.5.p.196.b.c.

[Mais ce qui fut sans doute le plus sensible à Severe, fut que] 'les Isaures que Xenaïa avoit attirez quelque temps auparavant au parti des Eutychiens,[a]reconnurent alors qu'on les avoit trompez, & condannant ce qu'ils avoient fait, prononcerent mesme des anathemes contre Severe & contre ceux qui le suivoient. Eva.l.3.c.31.p. 360.c. a c.33.p.364.b.

[Ce fut sans doute pour punir ceux qui aimoient mieux desobeïr à Severe qu'à Dieu,]'que les officiers de l'Empereur firent charger de chaines & bannir[en divers endroits]beaucoup d'Evesques, d'Ecclesiastiques, & de moines.'Jean de Palte fut de ce nombre, & fut banni comme Flavien à Petra, où il demeura jusqu'à ce que Justin le rappellast dés qu'il fut elevé à l'Empire. Il y a mesme apparence qu'il fut banni dés l'année precedente, 'avant la deposition de Flavien, par l'intrigue de Xenaïa & de sa faction,[b]pour avoir témoigné trop de courage dans l'assemblée sacrilege de Sidon, ou"pour avoir refusé de se soumettre à ses decrets.'On mit un autre Evesque en sa place. Victor de Tune se trompe, quand il dit qu'il abandonna volontairement son Eglise. 'Mais cela est vray de Julien de Bostres,[c]de Pierre de Damas, qui se retirerent en Palestine, & de plusieurs autres Evesques & Ecclesiastiques de Syrie, qui abandonnerent tout & s'enfuirent. 'On mit d'autres Evesques en leur place. Thphn.p.134.b. Marc.chr. Eva.l.3.c.31.p. 361.c. b Marc.chr. refellerat. Vict.T. Vict.T|Eva.l.3. c.33.p.364.b. c Eva l.3.c.33.p. 364 b. Vict.T.

'L'Abbé Mamas fut aussi de ceux qui s'enfuirent.[d]Nous l'avons vu tenir rang entre les plus ardens des Eutychiens,[e]& il avoit declamé outrageusement contre la foy Catholique en pre- Eva.l 3.c.33.p. 364.b. d b.c. e Cotelr.g.t.3.p. 306.b.c.

fence d'Anastase.[Il estoit apparemment venu à Antioche avec Severe,]'qui avoit autrefois esté son disciple. Mais rougissant enfin de l'impudence de ceux de ce parti, il s'en vint en Palestine, 'où il fut fait Abbé à Eleutherople, & rompit entierement avec Severe. S. Sabas luy ayant parlé, l'instruisit avec beaucoup de douceur, le fit rentrer dans la foy, & l'ayant amené à Jerusalem, le fit entrer dans la communion d'Elie. L'exemple de Mamas fut suivi de beaucoup d'autres, qui abandonnerent aussi l'heresie, pour embrasser la foy veritable.

Eva.l.3.c.33.p.364.c. Cotelr.p.306.b.c.

'Il y eut plusieurs Evesques qui voyant que l'on envoyoit en exil les Prestres & les autres personnes les plus saintes, vouloient les suivre[plutost que de communiquer avec Severe & les autres Eutychiens.]Mais ils ne purent resister aux instances de diverses personnes qui les conjuroient de demeurer pour défendre leurs peuples, & les conserver dans la vraie foy, depeur que s'ils les abandonnoient, les loups & les heretiques, ne vinssent dissiper leur troupeau. Et comme ils representoient qu'ils ne pouvoient demeurer dans l'episcopat sans entrer dans la communion des méchans, les autres leur répondoient comme fit Rebecca à Jacob, qu'ils prenoient sur eux mesmes la faute qu'ils pouvoient faire en cela. Ainsi ils demeuroient non par l'amour de la vie[& des interests temporels,]mais pour sauver les ames qui leur estoient commises, & imiter celui qui a donné sa vie pour ses brebis.'Et s'ils ne pouvoient eviter de communiquer[avec des Evesques heretiques,]'ils n'admettoient neanmoins aucun heretique à la communion dans leurs Eglises.'Ceux qui rompoient la communion avec les heretiques, trouvoient bon que ceux-ci, ne la rompissent pas; & ne laissoient pas de demeurer unis avec eux.

Conc.t.4.p.1306.b.c.d. d. b. a.b.d.

ARTICLE XXV.

De Julien de Bostres: Deux Evesques signifient à Severe qu'ils le deposent.

'JULIEN de Bostres dont nous venons de parler, s'estoit consacré à Dieu dés sa premiere jeunesse, sous la discipline de S. Theodose, qui estimoit beaucoup sa compagnie, & vouloit toujours l'avoir pour compagnon de sa solitude & de ses exercices de pieté. Il semble mesme que cela ait continué depuis que Julien fut fait Evesque, & que S. Theodose venoit pour cela le voir à

Boll 11.jan.p.693.§ 72.

Bostres. Il est certain que Julien fut témoin d'un miracle que ce Saint fit à Bostres, & de la malediction qu'il prononça contre des moines Severiens d'un monastere proche de la ville, qui avoient fait des insolences contr'eux.'Il fut tiré du monastere pour estre fait Evesque de Bostres,ᵃ& gouverna cette Eglise comme un excellent pasteur. Mosc,c.94.p. 1095. a Boll.11.jan.p. 668.§72.

'Quelques habitans de sa ville, en haine du nom de J.C,[dont ce Prelat soutenoit la foy dans toute sa pureté,]voulurent se défaire de luy par le poison. Ils corrompirent par argent celui qui avoit soin de luy servir à boire, & luy donnerent du poison, afin que quand il luy donneroit à boire, il en mit dans sa coupe. Ce valet le fit, & presenta la coupe ainsi empoisonnée au bienheureux Julien. Mais ce saint Evesque dés qu'il l'eut entre les mains, reconnut, par une protection de Dieu, le piege qu'on luy tendoit. Sans rien dire à ce[malheureux]valet, il mit la coupe devant luy[sur la table,]& envoya querir tous les principaux habitans de sa ville. Entre ceux là estoient ceux qui vouloient l'empoisonner. Ce saint homme ne voulut pas les decouvrir: mais s'adressant à tous " en general, il leur dit, avec toute la douceur possible: Puisque " vous voulez oster la vie au pauvre Julien par le poison,[je vous " ay fait tous assembler]pour le prendre en vostre presence. Aussi-" tost faisant trois fois le signe de la croix sur sa coupe, en disant: " Au nom du Pere, du Fils, & du S.Esprit, je vais prendre ce breu-" vage, il le but tout entier devant toutes ces personnes, sans ressentir aucun effet du poison. Ses empoisonneurs voyant ce miracle se jetterent à ses piez pour luy demander pardon. Mosc,c.94.p. 1095.1096.

'Baronius veut que ces empoisonneurs fussent gagnez par Anastase & par Severe.[C'est une conjecture à laquelle je ne voy pas assez de fondement. Bar.513.§6.

Julien survéquit apparemment à Anastase, & fut rétabli dans son siege lorsque Dieu eut rendu la paix à l'Eglise sous Justin.] 'Car la vie de S.Theodose parle de la visite que ce Saint luy rendit à Bostres entre les choses qu'elle dit estre arrivées aprés la mort d'Anastase. Boll.11.jan.p. 690.§58.61.72.

'Nous avons remarqué que les Evesques de la seconde Syrie, avoient renoncé à la communion de Severe.[Ce fut peutestre un avantage que la Sagesse divine tira"des crimes de Pierre d'A-" pamée disciple de Severe, & leur Metropolitain.]'Nous recon-" numes aussitost les desordres de ces malheureux, disent ces Evesques " mesmes, & n'en pouvant supporter la vue, capable de nous " infecter nous & nos peuples, nous pensames à sauver nos ames Eva.l.3.c.33.p. 364.b. V.Hormisdas 5 Conc.t.5.p.213. b c.

& les Eglises dont le Seigneur nous a confié la conduite, & à les « delivrer de la malice de Severe & de Pierre, que nous avons de- « posez comme des heresiarques, & que nous avons anathemati- « zez en nous separant de leur communion. «

Eva.l.3.c.34.p. 364.d. 'Evagre qui estoit d'Epiphanie dans cette province, raconte une action fort extraordinaire de deux de ces Evesques, savoir, de Cosme d'Epiphanie mesme, & de Severien d'Arethuse. Il l'avoit apprise de ceux qui estoient de ce temps là ou de leurs enfans: car elle n'avoit point esté écrite, [de sorte qu'il peut bien y avoir quelque chose qui ne soit pas dans une exacte verité.]

d|365. 'Ces deux Evesques, dit-il, choquez des lettres synodiques de Severe, se separerent de sa communion, & luy envoyerent jusque dans Antioche, un écrit par lequel ils le deposoient. Aurelien Archidiacre d'Epiphanie, fut chargé de luy porter cet écrit. Mais comme il apprehendoit de le presenter à un Evesque aussi puissant & aussi fier qu'estoit Severe, lorsqu'il fut arrivé à Antioche, il se deguisa & prit les habits d'une femme, alla trouver Severe, & parut devant luy avec les postures & la demarche d'une personne de ce sexe, son voile baissé jusque sur l'estomac, pleurant, se lamentant, & soupirant profondément. En cet état il donna à Severe l'acte de sa deposition, comme s'il luy eust presenté une requeste. Aussitost il se glissa dans la foule du monde qui suivoit Severe, & se sauva secrettement avant que Severe eust vu de quoy il s'agissoit dans cet écrit. Quand il l'eut lu, il ne laissa pas de demeurer dans son siege jusqu'à la mort de l'Empereur Anastase. Ce prince ayant esté informé de l'action de ces deux Evesques, ordonna à Asiatique qui commandoit alors les troupes de la Phenicie du Liban, de les chasser de leurs sieges. Asiatique estant venu en Orient, apprit que la doctrine de ces Prelats, estoit celle de plusieurs autres, & que les habitans de leurs villes soutenoient vigoureusement leur parti. Il écrivit à Anastase qu'il n'estoit pas possible de chasser ces deux Evesques sans repandre beaucoup de sang. A quoy ce prince répondit qu'il n'y avoit point d'affaire si importante & si grande, qu'il n'a-

p.365.d. bandonnast plutost que d'en repandre une seule goute.'Il paroist que les choses demeurerent en cet état jusques à la mort d'Anas-

Conc.t.5.p.105. b. tase.'Severien vivoit encore en 536, & signa le premier aprés le Metropolitain, la requeste que cette province adressa alors à

b. Justinien contre Severe.'Serge d'Epiphanie la signa le dernier. [Aussi il avoit succedé à Cosme.]

ARTICLE XXVI.

Elie de Jerusalem ayant refusé les Synodiques de Severe, est deposé & banni.

[JEAN d'Alexandrie receut sans difficulté les Synodiques de Severe,]'& ils se glorifioient d'avoir ensemble une union & une communication tres étroite,'aprés s'estre excommuniez l'un l'autre.[Nous verrons que Timothée de Constantinople, estoit aussi tout à fait uni avec Severe.]'Il voulut en effet mettre son nom dans les diptyques, & en oster celui de Flavien. Mais il en fut empesché par le peuple. Car tous les Orthodoxes ne vouloient point de communion avec Severe, principalement les moines.'Severe ne manqua pas d'envoyer ses Synodiques en Palestine, à Elie de Jerusalem,'avec[l'acte de]la deposition de Flavien: Mais on n'y voulut recevoir ni l'un ni l'autre; & mesme ceux qui les apportoient furent maltraitez, & contraints de s'enfuir avec honte,'les moines, le peuple, & toute la ville de Jerusalem s'estant elevez contr'eux.'Car les monasteres[de Jerusalem & des environs,]estoient parfaitement unis avec[le peuple & le Clergé]de la ville pour la défense de la foy: & la pluspart des villes[de la Palestine]entroient dans cette union avec leurs Evesques. Chr.ori. Conc.t.5.p. Thphn.p.135.a.b. Conc.t.7.p.88.d. Eva.l.3.c.33.p.363.d. p.363.a.c.

'Severe voyant qu'Elie avoit refusé ses Synodiques, aigrit contre luy l'Empereur,'& en obtint un ordre pour obliger Elie de le recevoir à sa communion.'Il en obtint aussi des officiers, des Magistriens, & des soldats, avec lesquels il renvoya ses Synodiques à Jerusalem par quelques Ecclesiastiques.'On pretend que Timothée de Constantinople envoya à Elie ses Synodiques avec celles de Severe, ou peutestre quelque lettre de menaces.] 'C'estoit au mois de may de cette année.ᵃDes que S. Sabas sceut ce qui se passoit, il s'en alla à Jerusalem avec les autres solitaires, & en chassa ceux qui avoient apporté les Synodiques de Severe. Et rassemblant un grand nombre de moines, ils s'en allerent au Calvaire avec le peuple de Jerusalem, en criant: Anatheme à Severe & à ceux qui communiquent avec luy; ce qu'ils disoient en presence tant des Magistriens, que des officiers & des soldats que l'Empereur avoit envoyez.[Je ne sçay si on n'alla point jusqu'à dire anatheme à l'Empereur mesme.]'Car il fut anathematizé à Jerusalem de son vivant,[& il est difficile de croire que Conc.t.7.p.88.d. p.89.b. p.88.e. t.4.p.1415.b. t.7.p.88.e. a e. Eva.l.3.c.34.p.365.

ç'ait esté dans ce qui arriva peu aprés l'expulsion d'Elie, puisque Hypace son neveu y estoit present.]

Conc t.7.p.89.b. a t.4.p.1415 a. b t.7.89.b.c. 'Elie rejetta donc absolument la communion de Severe.[a] Anastase poussé par Timothée de Constantinople,[b] se laissant emporter à la colere, envoya Olympe Duc de la Palestine, & luy donna la lettre qu'Elie avoit écrite de Sidon, & où il declaroit qu'il ne falloit point admettre le Concile de Calcedoine, afin de s'en servir pour le faire deposer de quelque maniere que ce fust. Olympe vint donc le trouver avec un "grand faste, & luy montra sa lettre qu'il avoit apportée: [ce qu'il faisoit sans doute pour luy reprocher son changement, & faire croire qu'il meritoit d'estre deposé en n'executant pas ce qu'il avoit promis à l'Empereur par cette lettre: d'où il semble qu'on peut conclure en faveur d'Elie, qu'ayant témoigné de la foiblesse dans cette lettre, il s'estoit relevé dans la suite, & avoit repris de nouveau la défense de la foy & du Concile de Calcedoine,]'comme Anastase le luy avoit reproché en parlant à Saint Sabas.[c] Et on marque en effet qu'il estoit alors persecuté aussibien comme défenseur du Concile de Calcedoine, que pour ne vouloir pas obeïr au commandement que luy faisoit l'Empereur, de recevoir Severe à sa communion. potentatu imperiali.

Sur.5.dec.p.173. 572. c Vict.T.an.509.

Thphn p.134.b. 'Les choses en estoient donc reduites à ce point, qu'il falloit qu'Elie se resolust ou à admettre comme un Evesque Catholique, cet ennemi de la foy, ou à perdre luy mesme le titre d'Evesque. Mais encouragé par les moines, il prit genereusement le dernier parti.'Ainsi Olympe aprés avoir tenté toutes sortes de voies, le depouilla par violence de l'episcopat,[sans qu'on dise s'il fit assembler pour cela aucun Concile,]'le chassa de Jerusalem, & le relegua à Evila,'ou Aïla[d] dans l'Arabie sur le bord de la mer rouge, que l'Ecriture appelle quelquefois Haïlath. Victor de Tune dit qu'il fut enfermé dans le chasteau de Paraxene.

Conc.t.7.p.89.c.

t.4.p.1415.b.

t.7.p.89.c|Mosc, c.35.p.1068. d Ferrar.Sanson, Lubin.

Cotelr.g.t.3.p. 315.316. [Je pense qu'il faut raporter à cette occasion]'la plainte que S. Sabas faisoit peu aprés à l'Empereur, de ce que les Evesques, le Clergé, & les moines, estoient arrachez par violence de la sainte Sion & de l'eglise de la Resurrection, trainez par la ville à la vue des payens, des Juifs, & des Samaritains, dans des lieux profanes & impurs, & contraints à faire des choses contraires à la pureté de la foy: en sorte que ceux qui alloient dans les lieux saints, pour y offrir à Dieu leurs prieres, au lieu d'y trouver l'edification qu'ils cherchoient, s'en retournoient chez eux accablez [de douleur]par les scandales qu'ils y avoient vus.

ART. XXVII.

ARTICLE XXVII.

Jean intrus à la place d'Elie, promet tout aux Eutychiens, puis les anathematize.

AU lieu d'Elie, Olympe fit Evesque[le mardi]3[e] jour de septembre, Jean,[a]qu'Elie mesme avoit elevé au diaconat, [b]& qui estoit fils de Marcien,[c]& frere d'Antoine, tous deux elevez à la dignité episcopale par Elie, Marcien à Sebaste, & Antoine à Ascalon : Et ils faisoient tous profession d'amitié avec S. Sabas.[Cependant Jean ne rougit pas d'accepter une dignité que l'on ostoit à Elie par une violence & une injustice,]& il s'y eleva en promettant de recevoir Severe à sa communion, & d'anathematizer mesme le Concile de Calcedoine.'On pretendoit mesme qu'il avoit contribué à faire persecuter Elie, & à le chasser.[Cependant les plus grands Saints ne laisserent pas de le reconnoistre pour Evesque ; la confusion & l'oppression où l'Eglise estoit alors, les obligeant de souffrir qu'on violast les loix les plus saintes de la discipline pour eviter de plus grands maux.]'Jean avoit la garde de la[vraie]Croix lorsqu'il fut ordonné Evesque.

'Victor de Tune dit qu'il accomplit les deux points qu'il avoit promis à Olympe.'Mais Theophane dit qu'il ne fit ni l'un ni l'autre.'Car S. Sabas & S. Theodose, ces genereux défenseurs de la foy, & qui n'estoient pas moins les modeles que les chefs des saints habitans du desert,'ayant appris ce qui se passoit,& le malheureux engagement où Jean s'estoit mis, rassemblerent tous les solitaires, & conjurerent Jean de ne point recevoir Severe dans sa communion, & de soutenir plutost le Concile de Calcedoine aux depens de tout, luy promettant de se joindre tous à luy & de le défendre de tout leur pouvoir. Jean encouragé par ces discours, & cedant au respect qu'il avoit pour les solitaires, ne fit rien de tout ce qu'il avoit promis à Olympe.'Ils chasserent aussi des saints lieux, ceux qu'Anastase y avoit déja envoyez avec les Synodiques de Timothée & de Severe.

'Anastase ayant sceu que Jean n'executoit point ce qu'il avoit promis, fasché contre Olympe qui s'estoit enfui, il envoya Anastase de Pamphile[qu'il avoit fait]Duc de la Palestine[en la place d'Olympe,]afin qu'il obligeast Jean de recevoir Severe à sa communion, & d'anathematizer le Concile de Calcedoine, ou qu'il le depouillast de sa dignité. Des qu'il fut arrivé à Jerusalem, il se

Conc.t.7.p.89.c.d.
a Sur.5.dec p. 168.§51.
b §51.78.
c §51.
Conc.t.7.p.89.c| Thphn.p.134.c.
Conc.t.7.p.89.e.
Thphn.p.134 c| Vict.T.
Ibid.
Thphn.p.134.c.
Conc.t.4.p.1415.d.
d|t.7.p.89.d.
t.4.p.1415.b.d.
t.7.p.89-91.

saisit de Jean & le mit dans la prison publique. Tous les habitans de Jerusalem approuverent ce traitement comme une juste punition de la conduite de Jean envers Elie qu'il avoit trahi & sacrifié à son ambition sacrilege. Zacarie qui gouvernoit la ville de Cesarée, entra secrettement dans la prison, & dit à Jean que s'il vouloit bien faire, & ne se pas voir depouiller de l'episcopat, il n'avoit point de meilleur conseil à luy donner que de ne point admettre Severe à sa communion, quelque instance qu'on luy pust faire : qu'il pouvoit dire au Duc, qu'il ne refusoit point de faire ce qu'on demandoit de luy ; mais qu'estant en captivité on pourroit dire qu'il l'avoit fait par force & par contrainte ; & que s'il le mettoit en liberté, il feroit volontiers des le dimanche suivant ce que l'Empereur souhaitoit. Le Duc le crut & le renvoya à son Eglise. Jean envoya aussitost avertir tous les moines de venir à Jerusalem. On les conta & on vint luy dire qu'il y en avoit dix mille : & comme ils ne pouvoient pas tous demeurer dans l'eglise[cathedrale,]on jugea plus à propos qu'ils s'assemblassent les dimanches dans celle de S. Estienne, parcequ'elle estoit assez grande pour les contenir tous. On leur dit aussi d'aller audevant d'Hypace neveu de l'Empereur, à qui Vitalien venoit de rendre la liberté, & qui venoit à Jerusalem pour y prier.

t. 7. p. 89-91. 'Tout le monde s'assembla donc dans l'eglise de S. Estienne, tant les moines que les peuples. Le Duc Anastase & le Consulaire Zacarie s'y trouverent aussi. Quand Hypace fut arrivé & fut venu à l'eglise avec tout le peuple, Jean monta au Jubé, accompagné de S. Sabas & de S. Theodose les deux chefs des moines : Mais au lieu de faire ce que l'Empereur souhaitoit, le peuple se mit à crier durant plusieurs heures : « Anathematizez les heretiques : Confirmez le Concile. » C'est ce que Jean fit avec ces deux Saints, & tous trois d'un commun consentement, anathematizerent Nestorius, Eutyche, Severe, & Soteric Archevesque de Cesarée en Cappadoce, & tous ceux generalement qui ne recevoient pas le Concile de Calcedoine.

Thphn. p. 136. b. 'Il proclama en mesme temps les quatre saints Conciles œcumeniques.

Sur 5. dec. p. 174. § 82. 'Le Duc reconnu alors qu'on l'avoit trompé : & craignant cette union du peuple & des moines, il s'estima trop heureux, s'il pouvoit se retirer doucement & sans rien dire, & il s'en alla à Cesarée. Hypace qui estoit demeuré, assura avec serment aux deux Saints, qu'il n'estoit point venu à Jerusalem pour prendre aucune part à l'impieté de Severe, mais pour venir adorer Dieu dans les saints lieux, & qu'il vouloit leur estre uni de communion. Il donna de

grandes sommes d'argent à Saint Sabas pour distribuer à tous les moines qui estoient là presens : en quoy il montra en mesme temps & sa foy envers Dieu, & son respect envers Saint Sabas.'Il donna aussi cent livres d'or à S. Theodose, pour distribuer aux moines qui estoient zelez pour la foy Orthodoxe, & pour le Concile de Calcedoine : Et il se joignit à la communion de Jean. Thphn.p.136.b.

[Ceci n'arriva apparemment qu'en 514, comme on le peut mesme juger de ce qui y est dit de Viralien.]'Theophane raporte la mesme chose en abregé,'& il remarque que le Duc Anastase ayant une grande passion d'arriver à cette dignité, s'estoit engagé pour l'obtenir, à obliger Jean de se soumettre à la volonté de l'Empereur, ou à payer 300 livres d'or.'Jean d'Alexandrie[ayant sceu ce qui s'estoit passé à Jerusalem,]défendir aux Egyptiens d'y aller pour la feste de l'Exaltation[de la sainte Croix,]depeur qu'ils ne s'y laissassent aller à recevoir le Concile de Calcedoine. a.b. a. p.135.d.

ARTICLE XXVIII.

Saint Sabas & S. Theodose écrivent à Anastase : Les Eutychiens punis par les demons mesmes : Mort de S. Elie.

'ANASTASE extremement irrité de ce qui s'estoit passé à Jerusalem, pensoit à exiler le nouveau Patriarche avec les deux saints Abbez Sabas & Theodose. On fut informé à Jerusalem de ce dessein de l'Empereur. Pour tascher d'en prevenir l'effet, les deux Abbez assemblerent tous les solitaires dont ils estoient les Superieurs, & d'un commun consentement, ils écrivirent à l'Empereur une lettre que nous avons encore,'où sans luy faire des excuses basses & qui fissent tort à la verité, il se plaignent au contraire qu'on deshonoroit la religion en traitant d'une maniere tout à fait indigne, les Prelats & les solitaires, & ils le supplient de donner ordre que cela n'arrive plus à l'avenir. Ils parlent de Severe, comme du fleau general de l'Eglise, & protestent qu'ils sont tous resolus de ne pas apprendre la foy de luy, mais de souffrir tout, & de perdre plutost la vie, que d'abandonner celle qu'ils ont receue des Apostres, contenue dans le Concile de Nicée & dans les trois autres suivans.'Anastase ne répondit point à cette lettre, estant alors occupé à la guerre contre Vitalien.'On remarque qu'on vit cette année à Jerusalem dans les possedez, des choses extraordinaires qui donnoient de la terreur ;[Dieu voulant peutestre marquer par là le pouvoir extraor- Cotel.r.g.t.3.p.313.b. p.314-320. p.320.b.c. Thphn.p.136.a.

dinaire qu'il donnoit alors au demon pour tenter les hommes.] 'On dit aussi qu'en l'an 515, beaucoup d'hommes, de femmes, & d'enfans, furent extremement tourmentez par les demons à Alexandrie,'& cela arriva de mesme dans toute l'Egypte, où ces esprits impurs s'emparerent en mesme temps des petits & des grands, des personnes libres & des esclaves, des Ecclesiastiques & des moines, & n'epargnerent que les étrangers. Tous ces possedez perdirent l'usage de la parole, & aboyoient jour & nuit comme des chiens.[Ils tournoient leur rage contr'eux mesmes,] & se mangeoient les bras & les mains. C'est pourquoi l'on fut obligé de les lier avec des chaines, & de les trainer aux eglises pour y obtenir leur delivrance. Il apparut alors un Ange sous la forme d'un homme à quelques uns du peuple, qui leur dit que cela leur estoit arrivé pour avoir anathematizé le Concile de Calcedoine, & qui leur défendit fortement de ne pas estre assez temeraires pour rien entreprendre de semblable à l'avenir.

p.139.a.

a.vit.V.

'Nous avons vu ci-dessus les diverses plaies dont la Palestine fut affligée depuis l'an 512 jusqu'en 518, surtout depuis qu'on luy eut osté le Patriarche Elie: ce que tous les habitans de Jerusalem regardoient comme une punition de l'injustice qu'on luy avoit fait. Cet Evesque vécut pres de cinq ans dans son exil d'Aïla, 'où il paroist qu'il observoit pour regle de demeurer jusqu'à l'heure de none dans la solitude, dans le silence, dans le jeûne[& dans la priere.]

Cotelr.p.321. 322.

p.325.a.

[L'an 518,]S. Sabas & quelques autres Abbez l'estant aller visiter, il les receut avec une extreme joie, & les retint avec luy quelques jours. Tous les jours vers l'heure de none il sortoit de la retraite & du silence où il avoit passé toute la journée, pour aller les entretenir & prendre son repas avec eux. Un jour qui estoit le 9 de juillet s'estant tous assemblez, comme ils avoient accoutumé,[au lieu & à l'heure ordinaire,]le Patriarche n'y vint pas. Ils ne voulurent pas manger sans luy, & ils l'attendirent jusqu'au milieu de la nuit qu'il vint à eux. Mangez, vous autres, leur dit- « il, pour moy je n'en ay pas le temps. S. Sabas l'arresta & le pria « instamment de leur dire ce qu'il avoit. Alors laissant couler ses larmes: Helas! leur dit-il, l'Empereur Anastase vient de mourir « à l'heure que je vous parle, & je dois le suivre dans dix jours pour « plaider nostre cause[devant le terrible tribunal de J. C.]'Il man- « da cette nouvelle à Flavien d'Antioche, qui avoit eu une semblable vision,"comme nous l'avons dit, en parlant de ce Prelat. V.§20.

Mosc.c.35.p. 1068.

'Elie donna ensuite les ordres necessaires pour le gouverne-

Cotelr.g.t 3.p. 325.326.

ment des monasteres,[dont il prenoit soin dans le lieu de son exil:]& il ordonna qu'aprés la mort d'Euthale,Nestabe & Zacarie en auroient successivement la conduite. Il défendit que personne ne fust assez hardi pour diviser ses monasteres. Aprés avoir ainsi reglé ce qui les regardoit, il vécut encore huit jours depuis la vision qu'il avoit eue: Et durant ce temps là il ne prit d'autre nourriture que la sainte Eucaristie. Il tomba ensuite malade, mais d'une maladie qui n'estoit pas violente. S. Sabas & ceux de sa compagnie ne le quitterent point les trois derniers jours: & enfin aprés avoir receu la communion le 20 de juillet, & avoir répondu Amen aux prieres que l'on fit pour luy, il s'endormit en paix & se reposa dans le Seigneur, estant alors agé de 88 ans.

[C'est ainsi qu'Elie aprés avoir vécu en Saint dans la solitude, aprés avoir gouverné l'Eglise de Jerusalem durant 20 ans, aprés NOTE 14. estre sorti de l'episcopat"plus glorieusement qu'il n'y estoit entré; acheva de se purifier dans l'exil & dans la solitude, où il mourut comme un saint Confesseur.]'Un ancien auteur luy donne le titre Conc.t.4.p.1415.c. Κηρύξ. de"Heraud de Dieu.ᵃEutyque marque diverses choses à sa ᵃEuty.t.2.p.136-140. louange, & à celle de Flavien d'Antioche.[Mais nous avons cru qu'il valoit mieux nous contenter de ce que nous trouvons dans des auteurs plus assurez. Marcellin met sa mort en l'an 516. Mais les autoritez contraires sont trop fortes pour s'arrester à la sienne.]

ARTICLE XXIX.

Les Orientaux demandent secours au Pape Symmaque: Saint Avite écrit pour eux à la priere de Gondebaud.

[LES Orthodoxes de l'Orient voyant les trois principaux sieges occupez par des ennemis declarez du Concile de Calcedoine, & celui de Jerusalem par un ambitieux, qui avoit déja donné plusieurs preuves de sa lascheté; craignirent avec raison de se voir entierement accablez par les heretiques.]'Les Conc.t.4.p.1305.c. Eutychiens les attaquoient tous les jours, & leur disoient anatheme, parcequ'ils soutenoient les deux natures.'Et il leur estoit p.1307.d.e. d'autant plus difficile de se défendre de ces anathemes, que beaucoup de personnes ne pouvant pas distinguer la verité des deux erreurs opposées de Nestorius & d'Eutyche, s'imaginoient que des qu'on n'estoit pas Eutychien, on estoit Nestorien.

[Ils crurent donc devoir imiter la conduite de S. Basile, & des

saints Evesques de son temps, qui se voyant persecutez par les Ariens, avoient recours au Pape Damase & aux autres Evesques d'Occident, qui jouissoient alors, aussibien qu'en ce temps-ci, d'une grande tranquillité. Ces Saints avoient tiré peu de secours de Damase, comme on le voit par les plaintes de S. Basile, & on
p.1305.b.c. n'en pouvoit guere esperer davantage du Pape Symmaque,]'qui regardoit tous les Orientaux comme des heretiques qui estoient dans l'anatheme à cause d'Acace.[Cependant ne voyant sur la terre aucun autre endroit dont ils pussent esperer quelque se-
p.1304-1309. cours,]'ils luy écrivirent une grande lettre qui est venue jusques à nous, où ils le conjurent d'une maniere tres touchante, de ne pas abandonner tout l'Orient prest à perir; mais de se haster de leur donner quelque secours dans l'accablement où ils estoient.

p.1307.a.b. 'Ils luy representent qu'ils auroient esté le trouver, s'il ne se
b.c. fust agi que de peu de personnes,'mais que s'agissant de tout l'O-
p.1305.b.c. rient, c'estoit à luy à agir pour les secourir.'Que le crime d'Acace n'est point le leur, puisqu'ils suivent la doctrine de S. Leon & du
p.1305.a. Concile de Calcedoine,'qu'ils la preschent ouvertement & pu-
p.1308. bliquement;'& ils en font dans cette lettre une profession ample
p.1306.a. & formelle:'Que ceux d'entr'eux qui le peuvent se separent entierement de la communion des adversaires,[c'est à dire, comme
b.c.d. je croy, de Severe & de Jean d'Alexandrie,]'& que si d'autres ne le font pas, ce n'est que pour eviter de plus grands maux,
d. 'mais que les uns & les autres n'esperent aprés Dieu qu'en son se-
p.1304.d.e|1305.b. cours.'Ils y appellent Acace leur pere,ᵃmais ne font point diffi-
a p.1305.b. culté d'avouer sa desobeïssance,ᵇ& sa prevarication.[Cepen-
b p.1304.d. dant ils n'offrent point de le condanner, & ne disent point pourquoi ils ne l'offrent pas. Je ne sçay si c'est parceque le Pape pouvoit bien juger de luy mesme qu'ils ne le pouvoient faire sans se separer de Timothée de Constantinople: ce que l'état de l'Eglise pouvoit ne pas souffrir pour des raisons qui ne nous sont pas connues.

Nous ne savons point en particulier qui peut avoir écrit cette lettre, ni si elle estoit au nom de tous les Orthodoxes de l'empire d'Orient, ou seulement de ceux de Syrie, que l'on appelloit plus particulierement les Orientaux. Pour le temps, je ne croy pas qu'on la puisse mettre plustost qu'en 513, puisque Severe n'avoit usurpé le siege d'Antioche qu'à la fin de la precedente; ni
p.1308.c. plustard qu'en 514 auquel mourut Symmaque,'à qui elle s'adresse nommément.

Eva.l.2.c.5.p.296.b|l.3.c.31 p.359.b|c.33.p363.d. [Les Orientaux n'eurent pas recours au Pape seul:]'Evagre

nous a conservé divers endroits d'une lettre que les moines de la Palestine avoient écrite à Alcizon, 'Metropolitain de Nicople en Epire, défenseur du Concile de Calcedoine, & qui entra l'an 515 dans la "communion de Rome. [Il paroist qu'ils y representoient les troubles & l'état deplorable où se trouvoit l'Orient.] 'Ils remontoient jusqu'à Theodose qui avoit usurpé le siege de Jerusalem aussitost aprés le Concile de Calcedoine, '& venoient jusqu'au temps que les Synodiques de Severe furent rejettées dans la Palestine, 'lorsque l'Eglise de Jerusalem estoit unie pour la vraie foy. [Il semble qu'on ne parloit point encore de la persecution d'Elie: & qu'ainsi c'estoit au plustard vers le milieu de cette année. On ne trouve point quel effet eut cette lettre,] ni celle des Orientaux à Symmaque. 'Mais pour celle-ci, Symmaque avoit declaré bien ouvertement sur la fin de l'année precedente, qu'il ne vouloit rien faire en faveur de ceux qui n'anathematizoient pas Acace.

n.p.92.2.b. V.Hormisda 5. Ibid.c.5.p.296.b. l.3 c.33.p.363.d. p.364.c. Bar.512.§ 62. Conc.t.4.p.1303.e.

[Je ne sçay si les Orientaux s'estoient aussi adressez aux Evesques des Gaules. Mais ils trouverent plus de bonne volonté dans un pays si eloigné d'eux, mesme parmi les barbares & les Ariens, qu'ils n'en avoient trouvé à Rome.] 'Gondebaud Roy de Bourgogne, qui faisoit profession d'amitié avec Anastase, voulut faire voir qu'il l'aimoit, en le servant non seulement dans les affaires civiles, mais encore dans celles de son salut. 'Il aimoit d'ailleurs la foy Catholique, [au moins dans les points qui n'estoient pas directement contraires à l'Arianisme, qu'il n'avoit pas le courage d'abandonner ouvertement.] 'Craignant donc qu'Anastase ne se laissast prevenir par l'erreur d'Eutyche, & n'y engageast ses sujets, ou voulant l'aider à s'en retirer & à en retirer les autres, s'il y estoit déja tombé, 'il voulut qu'on tirast des Ecritures les preuves les plus fortes & les plus capables de ruiner cette erreur, pour les envoyer en Orient.

Avit.ep.2.p.7. p.6. p.7. p.6.

[Il y a bien de l'apparence que Saint Avite de Vienne, dont il estimoit beaucoup l'esprit, la science, & la pieté, luy inspira ce dessein.] 'Ce qui est certain, c'est qu'il chargea ce Saint mesme de l'executer. S. Avite fit pour cela un traité sur l'Incarnation, dont sa seconde & sa troisiéme lettre sont des parties. 'Et cet ouvrage qui servit alors à accabler l'heresie, servit depuis à edifier l'Eglise. [Il y paroist plus instruit de la doctrine de la foy, que de l'état des disputes qui estoient entre les Orientaux, ni de la maniere dont les choses s'y passoient.] 'C'est ce qu'on peut juger de ce qu'il écrit du Trisagion, & de la sedition qui estoit arrivée,

p.6 7. Gr.T.h.Fr.l.2.c. Avit.ep.3.p.20.21.

dit-il, à Constantinople fut ce sujet l'année precedente, & ensuite de laquelle l'Evesque avoit esté chassé. [Cet Evesque chassé ne peut estre que Macedone. Ainsi il faut dire que S. Avite parle de la sedition arrivée en 511, & qu'il écrivoit en 512.]

ARTICLE XXX.

De Dorothée Evesque d'Ancyre: Timothée se moque de Dieu & de son Prince: Alamondare Sarrazin battizé par les Catholiques.

Marc.chr. 'DOROTHEE Evesque d'Ancyre venerable [par sa pieté,] mourut cette année. Il s'estoit toujours opposé à Anastase pour la défense de la veritable foy. Ce Prince [se lassant de soufftir ses remontrances,] envoya contre luy un Magistrien [pour le mener quelque part en exil.] Mais Dieu le retira à luy dans ce temps là mesme, selon la prediction que l'Evesque en avoit faite. Sur. 11 dec. p. 230. § 50. 'La vie de S. Daniel Stylite parle d'un Evesque d'Ancyre, qui ayant sceu vers l'an 480, qu'un homme avoit esté extremement blessé par des voleurs, le mit entre les mains de beaucoup de chirurgiens, jusqu'à ce qu'ils l'eussent gueri, à la reserve des jartets que les voleurs luy avoient coupez: ce qui faisoit qu'il ne pouvoit marcher. Cet homme pria qu'on l'envoyast à S. Daniel, & l'Evesque l'y fit mener. Conc. t. 5. p. 5. d. &c. 'Elpide estoit Evesque d'Ancyre en 536.

[Il arriva en ce temps-ci une histoire qui fait voir parfaitement quel estoit le genie de Timothée de Constantinople.] Thdr L. p. 563. 564 | Thphn. p. 135. c. d. 'Le Superieur du monastere des Studites estant mort, Timothée y vint pour y ordonner un autre en sa place. Mais "celui qui avoit esté ordinandus. elu pour cette charge, luy declara qu'il ne pouvoit pas recevoir l'ordination d'un homme qui anathematizoit le Concile de Calcedoine. Alors Timothée dit: Anatheme à tous ceux qui rejettent ou qui anathematizent le Concile de Calcedoine. Aprés cela le Superieur elu se laissa ordonner par luy. Jean son Archidiacre, qui estoit Manichéen, luy reprocha cette action, & courut au palais en informer l'Empereur, qui ayant fait venir Timothée, le traita là dessus avec un tres grand mepris. Mais Timothée nia la chose, & dit: Anatheme à tous ceux qui reçoivent le Concile de Calcedoine.

[Parmi ces malheurs sans nombre qui affligeoient alors ceux Thphn. p. 136. qui aimoient l'Eglise & la verité,] 'Dieu leur accorda cette année quelque consolation par la conversion d'Alamondare Prince d'une nation des Sarrazins, qui embrassa la religion Chrétienne.

On

'On ne ſçait ſi c'eſt le meſme qu'Alamondare Secice chef des Sarrazins ſoumis aux Perſes, qui avoit ravagé la Paleſtine vers l'an 505, & qui la ravagea encore en 529.'Quel que fuſt cet Alamondare, comme on ſceut qu'il vouloit ſe faire Chrétien, Severe d'Antioche luy envoya deux Eveſques pour l'infecter de ſon erreur. Mais Dieu prevint ſon mauvais deſſein, & fit qu'Alamondare receut le batteſme de ceux qui ſuivoient le Concile de Calcedoine. Quand enſuite les Eveſques envoyez par Severe voulurent luy inſpirer une doctrine contraire à la foy Catholique, il uſa de cet artifice pour refuter leur erreur. Il feignit avoir receu des lettres où on luy mandoit que l'Arcange Saint Michel eſtoit mort. Et comme ils luy répondoient que cela ne ſe pouvoit pas; « Comment donc, repartit-il, J. C. ſeulement Dieu, [ſelon vous,] « a-t-il pu ſouffrir la mort de la Croix, s'il n'a pas eu deux natures, « puiſqu'un Ange meſme ne peut mourir ni ſouffrir. Cette réponſe couvrit de confuſion ces Eveſques, qui ſe retirerent ſans dire adieu.

Boll. 19. feb. p. 133.

Thdr. L. p. 564. 565 | Thphn. p. 136. 147 | Cedren | Nph | Zon. p. 46. c. f. | Vict. T. an. 512.



NOTES ET ECLAIRCISSEMENS
SUR LE SEIZIEME VOLUME DES MEMOIRES pour servir à l'histoire ecclesiastique,

NOTES SUR SAINT PROSPER.

Pour la page 735.

NOTE I.

Sur le poeme de la Providence.

Ante.op.L.p. 405. 'JE ne voy point qu'on trouve aucune difficulté à attribuer le poeme sur la Providence à S. Prosper, que la maniere dont il y est parlé de la grace. Boll.5.may.p. 87.c. 'Car du reste le poeme est beau & pour le style & pour les choses, nullement indigne de S. Prosper, & plein de pieté. Prof.prov.p. 419.420. 'Il est fait par un homme du pays des Gaules, que les Vandales & les Gots ravageoient depuis dix ans,[c'est à dire depuis 407. Et ainsi il est fait en 416.] Apol.des P.l. 2.c.4.p. a Ante.p.407. 'Hincmar le cite sous le nom de Saint Prosper :a & Mr Antelmi y trouve beaucoup de choses conformes à ses expressions & à son style.

[Il y a mesme de fort beaux endroits Prof.prov.p. 124. sur la grace.]'Car l'auteur reconnoist que Dieu change les cœurs; Que J. C. nous appelle pour nous conduire au ciel avec luy & en luy. Que nous avons perdu la vie[dans Adam,]& que nous p.125. la recouvrons par le don de J. C.'Que l'homme se conduit par sa volonté, pourvu qu'il ne presume point de luy mesme avec orgueil, mais qu'il reconnoisse qu'il peut tout par celui dont il a receu l'estre: *Inde putet totum posse* p.126. *unde accepit & esse*;'Qu'il faut distinguer entre l'état de nos premiers peres & l'état où l'homme est tombé par le peché; Que la mort est née par le peché d'Adam, qui a passé de luy à tous ses successeurs, & s'est toujours fortifié par la succession des hommes[& des nouveaux pechez qu'ils ont ajoutez aux premiers;]'Qu'entre les anciens p.[illegible] la grace n'a esté receue que par ceux qui ont vu J.C. par la foy, comme J.C. ne renouvelle presentement que ceux dans le cœur desquels il est receu; 'Quelque puissant, dit-il, que soit le « p.[illegible] demon, que nous avons à combatre, « c'est neanmoins un ennemi vaincu, si « depouillant le vieil homme, nous nous « renouvellons en nous revétant de J. C, « & si pour vaincre nous attendons toute « te nostre force de ce vainqueur[tout-« puissant.] En unissant à sa[divinité] « nostre nature[foible & impuissante,] « il nous a communiqué sa[force,]afin « que l'homme ne s'appuyast point sur « ses propres forces, & mist toute sa con-« fiance en celui qui soutient ceux qui « demeurent fermes, qui réunit ceux « qui sont dispersez, & qui releve ceux « qui sont tombez. «

Cum victo tamen est bellum, si carne vetustâ
Exuti, in christi renovemur corpus, & omnem
Vincendi nobis vim de victore petamus;
Qui dum nostra suis sociat, junxit sua nostris,
Ut non humanis fidens homo, totus in illum
Se referat, sine quo non stant qui stare videntur
Et per quem sparsi coeunt, stratique resurgunt.

Lab. fer t. 1. p. 25 Boll. 5. may. p. 2281 Du Pin, p. 4. 5. 'Il est vray neanmoins qu'il y a d'autres endroits dans ce poeme qui semblent favoriser la doctrine des Pelagiens : Ce qui a fait dire aux docteurs de Louvain qui ont revu S. Prosper, & à d'autres, qu'on ne pouvoit l'attribuer au saint Défenseur de la grace ; Et on croit qu'on l'a joint exprés avec le poeme de ce Saint contre les Ingrats, afin que la doctrine sainte de l'un, servist de contrepoison à l'autre. [Il est certain que S. Prosper ayant vu les ouvrages de S. Augustin, & ayant entrepris de combatre les Semipelagiens, auroir traité le mesme sujet d'une autre maniere. Je voudrois neanmoins que quelque personne habile l'eust encore examiné avec soin, pour voir s'il y a rien qui empesche de croire que Saint Prosper l'ait fait estant encore jeune, avant que l'heresie Pelagienne eust fait en France aucun eclat considerable, & avant qu'il eust lu S. Augustin. En considerant qu'il est fait non contre des ennemis de la grace, mais contre ceux qui ruinoient la liberté de la volonté, il ne faudra point assurément trouver étrange qu'il n'ait pas esté d'abord plus éclairé que ne l'a esté S. Augustin jusqu'à son episcopat. Mais n'auroit-il point dû marquer son changement en écrivant à S. Augustin ? Il en avoit certainement occasion, mais non aucune necessité. S. Augustin ne l'a marqué, ce me semble, que quand on a voulu tirer avantage de ses anciens écrits.] Prof. ad Aug. p. 484. 'Et aprés tout, S. Prosper marque mesme assez que c'estoient les ouvrages de S. Augustin qui l'avoient instruit sur la grace.

D. Pin, t. 4. p. 445 | Ant. c. op. L. p. 408. 'M. du Pin rejette avec raison ce que propose M. Antelmi, que S. Prosper a peutestre voulu adoucir ce qu'il avoit soutenu dans son poeme contre les Ingrats. [Ce seroit luy faire une grande injure, & renverser la chronologie.]

Nor. h. P. l. 2. c. 15. p. 265. 'Le Cardinal Noris a cru que ce poeme pouvoit estre de S. Hilaire d'Arles, supposant que ce Saint a esté engagé dans les erreurs des Semipelagiens, 'dont il paroist neanmoins assez eloigné. *V. son titre.* [Mais quand il les auroit suivies,] Boll. 5. may. p. 34. 41. 'on croit qu'il n'est né p. 24. a. b. qu'en 403, ou au plustost en 401. [Ainsi il n'estoir pas en état de faire un poeme tel que celui là en 416. Je ne croy point non plus que l'histoire de sa vie nous permette de croire, qu'il se soit jamais pu dire à luy mesme,]

'Tu quoque pulvereus plaustra inter atque arma Getarum
Carpebas duram non sine fasce viam. Prof. prov. p. 120.

'Il y a un endroit dans ce poeme où p. 119. l'auteur semble suivre tout ensemble les deux erreurs de Nestorius & d'Eutyche ; Car il dit que J. C. depuis son Ascension, est tellement homme & tellement Dieu, qu'il n'est plus deux, *ut non sit alter & alter*, & que ces deux natures n'en font plus qu'une ; *nec jam diversa, sed unum sunt duo.* [Neanmoins outre qu'il ne faut pas demander une si grande exactitude dans les termes, à un poete qui parle en passant d'une matiere tres difficile ;] il reconnoist dans le mesme endroit que la glorification de J. C. a esté l'exaltation & non l'aneantissement de l'humanité, *augmento non sine hominis* ; '& un peu auparavant, p. 114 il avoit reconnu que l'homme ne pourroit vaincre le demon, si J. C. n'avoit eu les deux natures, & s'il n'avoit esté que Dieu sans estre homme, ou qu'il n'eust esté qu'homme sans estre Dieu.

NOTE. II. Pour la page 12. § 5.

Temps de la réponse aux objections des Gaulois.

'Saint Prosper marque assez que S. Prof. ad G. pt. p. 3. 5. Augustin estoit mort, lorsqu'il fit la réponse aux quinze objections des Gaulois ; *Doctrinam*, dit-il, *quam sancta memoria Augustinus per multos annos apostolicè disseruit &c* [Et je pense que

Du Pin, t.4.p.457. c'est tout ce qu'on peut dire.]'M. du Pin la met aprés la refutation des objections de Vincent, supposant que cette refutation n'avoit pas satisfait ceux contre qui elle estoit écrite.[Mais je ne voy point qu'il en ait de preuve.] Not.h.P.l.1.c.10.p.239. 'Le Cardinal Noris croit que S. Prosper marque la réponse aux Gaulois, Prof.in Col.c.2.p.161. 'lorsqu'il dit qu'il aime mieux répondre à Cassien, & laisser là *ea qua vulgus ignobile, & procax ineptorum loquacitas intemperanter effudit* : Nos.p.239. 'd'où il conclut que cette réponse aux articles des Gaulois, a suivi l'écrit contre Cassien. [Je ne voy pas que cette raison ait rien de bien fort.]

Pour la page 22.§6.

NOTE III.

Sur la réponse aux objections de Vincent.

[On ne voit point quand S. Prosper a fait la réponse aux objections de Vincent,] Jans.h.P.l.1.p.33.1.2. 'sinon qu'elle pourroit sembler posterieure à la lettre du Pape Celestin, Prof.obj.V.p.237. 'dautant que le Saint y dit qu'il défendoit la grace par l'autorité du siege Apostolique.[Mais cela paroist foible, puisque du vivant de S. Augustin, & avant que Celestin eust écrit,] ad Ruf.p.303.304. 'S. Prosper cite souvent l'autorité de l'Eglise Romaine dans sa lettre à Rufin, Ing.c.2.p.548. '& dans son poeme contre les Ingrats.[Il y a apparence que s'il eust eu à alleguer un témoignage aussi avantageux pour luy, qu'est la lettre de Celestin, il l'auroit fait d'une maniere plus forte.] Maug.t.1.p.481; Not.h.P.l.1.c.11.p.240. 'Pour ce qui est de pretendre que par ce qu'il dit du siege Apostolique contre Vincent, il veut marquer que le Pape luy avoit donné la commission de défendre la grace contre les Pelagiens.[C'est une chose que je voudrois voir aussibien appuyée par de bonnes preuves, que par l'autorité des personnes habiles qui l'ont avancée.]

Pour la page 27.§8.

NOTE IV.

Sur l'ouvrage contre Cassien.

[Nous mettons l'écrit de S. Prosper contre Cassien en 432 au plustost,] Prof.in Col.c.41.43.44.p.410.412. 'parcequ'on y voyoit à la fin que le Pape Celestin estoit mort, & que Sixte luy avoit succedé :[Et il est certain que cela n'arriva qu'en 432.] c.1.p.162. 'Cependant au commencement du mesme ouvrage, le Saint semble marquer que S. Augustin vivoit encore. *Viginti amplius annis*, dit-il, *contra inimicos gratiæ Dei catholica acies hujus viri ductu pugnat & vincit.* [Cela fait croire à une personne tres habile, que Saint Prosper pourroit bien avoir composé cet écrit du vivant de S. Augustin en 430 au plustard, avoir eu ensuite quelque raison de le supprimer, & puis l'avoir donné au public en y ajoutant les derniers chapitres, peutestre parcequ'il vit que les Semipelagiens prenoient trop d'avantage de ce que S. Leon, alors Archidiacre de Rome, avoit prié Cassien d'écrire contre Nestorius.

Neanmoins cet ouvrage de Cassien ayant esté fait des l'an 430. *V. son titre § 13*, S. Prosper auroit attendu longtemps à publier celui qu'il avoit déja fait contre luy. Il seroit mesme assez difficile de marquer où peut commencer l'addition qu'il y auroit faite. Car le chapitre 41, est une suite necessaire du 40, qui doit avoir esté fait des 430, & c'est dans le chapitre 41, *p. 410*, qu'on voit que Celestin estoit mort ; *venerabilis memoriæ Pontifex Celestinus.* Enfin il estoit bien difficile de dire en 430, que l'Eglise combatoit depuis plus de vingt ans contre les Pelagiens sous la conduite de Saint Augustin. Car on ne voit point qu'on ait rien fait contr'eux jusqu'au Concile de Carthage, qui condanna Celeste à la fin de 411 au plustost : & S. Augustin ne commença encore qu'aprés cela à écrire contr'eux ;] Not.h.P.l.1.c.10.p.238.c. 'ce qui fait dire au Cardinal Noris, que l'écrit de S. Prosper ne fut fait qu'en 433.[Il vaut donc mieux dire que l'Eglise a combatu encore contre les Pelagiens sous la conduite de S. Augustin, mesme

aprés sa mort, parceque c'estoit de luy qu'elle empruntoit des armes pour les combatre.] 'Et en effet, dés les premieres lignes du livre, S. Augustin est appellé *de sainte memoire* : [De sorte qu'il faudra encore dire que ce commencement a esté ajouté, & trouver où finit cette addition, ce qui ne sera pas aisé. Prof.in Col.c. 1.p.361.

Quelques uns croient aussi qu'il a fait ou publié cet ouvrage à Rome, y ayant esté retenu lorsqu'il y vint demander la protection de S. Celestin, & apparemment par S. Leon, qu'on sçait l'avoir employé auprés de luy lorsqu'il fut Pape. Ils remarquent pour cela qu'il se sert contre Cassien de la mesme version de l'Ecriture que S. Leon, differente de celle dont il s'estoit servi dans ses ouvrages precedens. Mais il pouvoit bien avoir apporté de Rome cette version. Et S. Augustin sans changer de pays, se servoit de differentes versions, selon les exemplaires qui se rencontroient sous sa main. On trouve encore qu'il traite d'une maniere bien forte ses adversaires qui estoient puissans dans les Gaules. Mais je ne sçay s'il faut dire que ses adversaires fussent si puissans. On ne parle que de quelques Prestres. Car pour les Evesques, tout ce qu'on en dit, c'est qu'ils donnoient trop de liberté à ces Prestres. Ainsi S. Prosper appuyé de la protection du Pape, avoit peu à craindre. Il semble en effet que ce soit pour le mettre en sureté, que Celestin se declare si hautement pour luy, & qu'ainsi son dessein estoit de s'en revenir dans les Gaules. Je ne sçay mesme si l'écrit contre Cassien a rien de plus fort que les autres.]

c.44.p.441. 'Ce qu'il dit à la fin de la patience qu'il veut garder avec ses adversaires, *&* *ineptorum vitare conflictus*, [marque ce me semble assez qu'il vivoit au milieu d'eux ou peu eloigné.]

Pour la page 24.§ 10.

NOTE V.

Sur la chronique de S. Prosper.

Coint.an.433. 'Le P. le Cointe veut prouver que ce qui est jusqu'en 378 dans la chronique que le P. Labbe nous a donnée comme de S. Prosper, n'est pas du mesme auteur que ce qui est depuis. [Je ne conçois pas assez ses raisons : Mais si ce ne sont, comme il me le semble, que des differences de chifres, qui font que les supputations ne quadrent pas, il est aussi aisé de presumer que cela vient des fautes des copistes, que de la diversité des auteurs.]

'Ce qui fait dire que Saint Prosper a fait trois editions de sa chronique, 'c'est que dans diverses impressions il fait comme un abregé de toute la chronologie sur l'an 433. 'L'edition de Scaliger ne met cela que sur l'an 445, auquel elle termine cette chronique, [aussibien que toutes les autres editions qui ont precedé celle de M. du Chesne :] '& Victor de Tune qui l'a continuée, dit qu'elle finissoit en 444. Mir.n.Genn. p.68|Buch.p. 211. Mir.p.681 Coint.an.433. Prof.chr.p. 196. Vict.T.p.12

'Les manuscrits dont M. du Chesne & le P. Labbe se sont servis, continuent jusqu'à la prise de Rome par Genseric, sous le Consulat 8ᵉ de Valentinien & d'Anthemne, qui est l'an 455. 'Et en effet, Victorius qui écrivoit deux ans aprés Gennade, & Cassiodore, nous assurent qu'elle continuoit jusque là, '& Marius Evesque d'Avranche, ou Lausanne, qui continue Saint Prosper depuis 455, declare la mesme chose. Du Ch.t.1.p. 207. Buch.cycl. c.7.p.6|Genn. c.84|Cassd. inst.c.17.p. 539.2. Du Ch.t.1.p. 210.

'Liberat cite sous le nom de Lucentius, *in epitoma chronicorum*, un endroit sur Nestorius, qui se trouve mot à mot dans la chronique de Saint Prosper sur l'an 428. 'Sur cela le P. Garnier, un peu trop promt à rejetter les opinions communes, dit que nous apprenons de cet endroit, quel est le continuateur de la [chronique] de Saint Prosper, si neanmoins nous avons une chronique de S. Prosper. 'Il dit la mesme chose dans un autre endroit, ajoutant que ce Lucentius, auteur de la seconde partie de cette chronique, est l'Evesque d'Ascoli Legat de S. Leon au Concile de Lib.c.1.p.4. n.p.7. Merc.t.2.p. 116.1.

Calcedoine, sur qui il faut rejetter les fautes infinies contre l'histoire, qui se trouvent presque partout dans cette addition, & non pas sur un homme aussi habile qu'estoit S. Prosper.

[Je ne sçay où le Pere Garnier veut faire commencer cette addition & cette seconde partie, puisque des deux additions que l'on remarque dans la chronique de S. Prosper; la premiere mesme ne commence qu'en 433, & ainsi l'an 428 n'est point de l'addition. Nous venons de voir que ces additions mesmes sont attribuées à S. Prosper dés l'an 457 par Victorius, sans parler des autres. Si donc Liberat ne s'y peut pas accorder, il faut avouer qu'il se trompe, & le P. Garnier avec luy. Mais il est aisé que Lucentius ait fait effectivement une chronique où il avoit copié celle de S. Prosper, comme S. Prosper avoit copié Eusebe & S. Jerome.]

1.c.p.23.2.b4.c. 2. 'Le P. Garnier témoigne encore autrepart qu'il doute si la chronique que tout le monde attribue à S. Prosper, est veritablement de luy: & l'autorité de Gennade, qu'il avoue estre formelle, pour attribuer la chronique au Défenseur de la grace, & non à un autre Prosper inconnu, ne suffit pas pour l'arrester. Cependant pour rejetter l'autorité de Gennade, il n'allegue que deux ou trois fautes de la chronique, [ou qui ne sont pas des fautes, ou que S. Prosper mesme a pu faire, ou qui

p.316A. ne viennent que des copistes.]'Car pour cette effroyable confusion dont il parle en un autre endroit,[je pense

Ant.op.I.p. 371. que luy seul l'y a vue.]'M. Antelmi traite ce point fort amplement, & montre qu'il n'y a aucun sujet de douter que le grand S. Prosper n'ait fait une chronique, & que ce ne soit celle que nous avons sous son nom.

Pour la page 24.§10.

NOTE VI.

Sur la chronique de Tiro Prosper.

Du Ch.t.1.p. 196. 'Outre la chronique ordinaire de S. Prosper, M. Pithou nous en a donné une autre, qui comprend, comme la commune, depuis l'an 379 jusques en l'an 455. Il a donné à l'auteur le nom de Prosper sur l'autorité des manuscrits de Sigebert, & de Marianus. Mais il ajoute de luy mesme que c'est la veritable chronique de S. Prosper, pretendant qu'elle a tellement le genie de ce Saint, qu'il s'étonne comment on a attribué la commune au mesme auteur, estant visible qu'elle est d'un autre.

'Il est tres aisé de luy accorder que ces deux chroniques ne peuvent estre d'un mesme auteur, puisqu'autrement il faudroit, dit Bucherius, qu'une mesme bouche pust souffler le chaud & le froid.'Mais il est étrange qu'il ait cru qu'une chronique fort confuse & fort brouillée, [comme il le reconnoist luy mesme,]pleine de fautes pour la chronologie,[qui ne dit presque rien des Pelagiens, & qui ne parle de S. Augustin, que pour dire qu'il a écrit beaucoup de livres, & faire sortir de luy une heresie pretendue de Predestinatiens, inconnue certainement à Saint Prosper, puisqu'il ne la combat jamais; il est, dis-je, étrange qu'il ait cru qu'un tel ouvrage estoit plus digne de Saint Prosper, & avoit plus son esprit, qu'une chronique, qui est certainement plus nette & mieux digerée, où l'on trouve de grandes lumieres pour l'histoire de S. Augustin & de l'heresie Pelagienne, & où l'on voit un respect particulier pour S. Augustin & S. Leon, qui ont esté les deux maistres de S. Prosper.] Buch.cy.I.p. 112. Noris h.P.I.2.c. 11.p.171.

'Aussi le Pere Sirmond abandonne M. Pithou en ce point, & reconnoist que cette nouvelle chronique n'est point du grand Prosper d'Aquitaine. Præf.c.5.p.3a

'M. Pithou, persuadé du contraire, avoit appellé l'auteur de sa chronique Tiro Prosper, quoique les manuscrits dont il l'avoit tirée, ne portassent que le nom de Prosper: en quoy le P. Sir- p.1.

mond avoue aussi qu'il a tort.[On ne luy a point donné ce nom de Tiro dans les editions de M. du Chesne, & de Scaliger : Neanmoins comme le nom de S. Prosper sans addition, est consacré pour le Défenseur de la grace, nous appellons l'auteur de la chronique de M. Pithou, Tiro Prosper, afin de ne le pas confondre avec l'autre. Mais la principale faute de M. Pithou, est sur

p.17. les Predestinatiens.]'Car les deux manuscrits qu'il a eus, portoient qu'on disoit que cette heresie avoit tiré son origine de S. Augustin : *Prædestinatorum hæresis quæ ab Augustino accepisse dicitur initium, his temporibus serpere exorsa.* L'un des manuscrits portoit seulement comme une autre leçon, *ab Augustini libris male intellectis :* & on trouvoit les mesmes termes dans la chronique de Sigebert.[C'estoit avouer que son auteur estoit non pas S. Prosper, mais un ennemi de S. Augustin, & ainsi le décrier entierement, que de luy faire dire qu'une heresie avoit tiré son origine de S. Augustin. C'est pour-

ibid. quoi]'il a abandonné les manuscrits & a pris la leçon de Sigebert, qui n'est pas si odieuse,[mais qui ne peut convenir encore à S. Prosper.]Le P. Sirmond qui avoit eu grand interest à défendre M. Pithou, pour soutenir l'honneur du principal témoin de son heresie Predestinatienne, a neanmoins esté contraint d'avouer qu'il avoit fait une faute en cela, & de reconnoistre qu'il avoit dû mettre dans sa nouvelle chro-

Lab.bib.t.1.p.58. nique *ab Augustino*,'comme le Pere

a p.56|Sir.t.2.p.160. Labbe l'a fait imprimer depuis,'mais en doutant avec cela,(ce qu'on auroit peine à croire si on ne le lisoit,)si cette chronique n'est point aussi de Saint Prosper.

Maug.t.2.p.519. 'Il y en a qui croient qu'on a supposé cette piece sous le nom de S. Prosper, pour décrier & luy & Saint Augustin. [Cela ne paroist ni assez fondé, ni mesme probable.]Hincmar qu'on remarque n'en avoir point parlé,[peut ne l'avoir pas connue, ou avoir eu honte de s'en servir pour d'autres raisons : Et il est bien plus naturel de croire, ou qu'elle a esté faite par un Prosper ennemi du Défenseur de la grace, ou que ne portant point de nom dans les premiers originaux, on luy a depuis donné celui de S. Prosper qu'on savoit en avoir écrit une du mesme temps;]'ou Ante.op t.p.196.204|Du Pin,t.4.p.40.

que quelque[Semipelagien]de Provence qui avoit la chronique de S. Prosper, y a changé, osté, ajouté tout ce qu'il luy plaisoit, & en a fait ainsi une nouvelle, sans songer peutestre à la rendre jamais publique. C'est le sentiment que M. Antelmi & M. du Pin ont embrassé comme le plus raisonnable : & je pense qu'il s'y faut tenir.]

NOTE VII.

Pour la page 25 § 11.

Que S. Prosper peut avoir eu part aux lettres de S. Leon.

'M. du Pin croit que l'on a ajouté à Du Pin,t.4 p.286.

Gennade, ce que nous lisons dans le chapitre 84 de ses Auteurs ecclesiastiques: Qu'on disoit que les lettres de S. Leon contre Eutyche, avoient esté dictées par S. Prosper. Sa principale raison, est que ces paroles suivent ce qu'on lit au mesme endroit ; Que Saint Prosper a esté le défenseur de S. Augustin contre les ennemis de la grace, ce qu'on ne peut douter estre une addition.'Or, dit M. du Pin, si l'endroit p.18.

qui regarde S. Leon estoit de Gennade, il seroit joint à son texte, & ne suivroit pas une addition.[Mais cette raison prouve peu, puisque ceux qui font des additions, ou les copistes qui les font passer de la marge dans le texte, les placent souvent fort mal.]

'M. du Pin ajoute que cette phrase p.14.

ne peut faire aucune liaison avec le texte de Gennade.[Mais pourquoi Gennade aprés avoir parlé des écrits de S. Prosper, qui portoient son nom, n'a-

t-il pas pu tres naturellement y joindre ceux qu'il avoit faits pour un autre, sans aucune liaison particuliere ?

Hier.t.1.p. 224.d. L'edition de Gennade dans le Saint Jerome de Basle, n'a point l'endroit qui parle de S. Augustin, & a celui qui parle de Saint Leon.[Ainsi jusqu'à ce qu'on nous montre de bons manuscrits où ce dernier ne soit point non plus, nous devons croire qu'il est de Gennade.]

Du Pin,p.286. M. du Pin dit encore que quand mesme il en seroit, il faut que cet endroit où il ne parle que sur un oui dire, cede au chapitre 70, où il attribue absolument à S. Leon la lettre à Flavien.[Je ne sçay si un *creditur* de Gennade en faveur de S. Prosper, ne vaut pas bien l'affirmation la plus absolue en faveur d'un autre. Mais d'ailleurs la lettre à Flavien estant de S. Leon & de Saint Prosper pour la composition, & toute de S. Leon pour l'autorité, ces deux endroits de Gennade s'accordent parfaitement.]

p.287. Je ne sçay pourquoi M. du Pin veut qu'il soit hors d'apparence que Marcellin ait pu prendre cet endroit de Gennade,[quand il n'en auroit point pris d'autres; & il me semble qu'il le copie encore en d'autres endroits.] Marc.p.8. Il le fait assez visiblement sur l'an 456 dans ce qu'il dit de S. Eucher.

Du Pin,p.289. M. du Pin dit que les Papes se servoient souvent de secretaires pour leurs lettres, Ant.op.L.p. 314. comme Bellarmin reconnoist que c'estoit une chose ordinaire. Du Pin,p.289. Mais c'estoit, dit-il, quand ils n'estoient pas assez habiles pour écrire eux mesmes. Cependant Damase,[qui certainement écrivoit tres bien, & peutestre mieux que S. Leon,]ne laissoit pas de se servir pour cela de S. Jerome.

Du Pin,p.289.290. Ce que M. du Pin a de solide & de fort, c'est que certainement le style les lettres de Saint Leon, n'est point celui des ouvrages de Saint Prosper. [Et je ne sçay s'il seroit aisé de croire, que Saint Prosper ait pu assez changer son style pour prendre le tour & les ornemens de Saint Leon. Car pour l'elevation, il me semble que S. Prosper en a autant que persone. D'ailleurs toutes les lettres de S. Leon ont le mesme style : & il seroit assez difficile de soutenir qu'elles eussent toutes esté composées par Saint Prosper. Mais comme cependant il n'y a guere moyen de douter, aprés ce qu'en dit Gennade, qu'il n'ait eu part à quelques unes, nous avons cru pouvoir dire que Saint Prosper en avoit fourni la matiere & les raisonnemens, en quoy il excelloit, selon Gennade mesme, & que S. Leon a fait le reste. Il n'y a en cela rien d'extraordinaire ni d'improbable.] Ant.op.L.p. 119.321. Baronius & divers autres anciens & modernes, ont receu sans difficulté ce qu'en dit Gennade.[Que Saint Prosper l'ait fait en qualité de notaire ou d'ami, cela n'est pas fort important : Les notaires avoient bien des emplois :] Du Pin,p.288. Tous ne faisoient pas les lettres des Papes ; mais quelques uns les pouvoient faire.]

Ant.op.L.p. 341. Si S. Prosper a travaillé aux lettres de S. Leon, il peut aussi l'avoir aidé pour les sermons. Du Pin,p.370.378. Mais M. du Pin montre fort bien que la preuve qu'on en a est foible.[C'est pourquoi nous n'en avons voulu parler que comme d'une conjecture, sans la vouloir appuyer. Il faut seulement remarquer sur le manuscrit cité par M. Antelmi, qu'il n'est pas si commun de voir les écrits d'un homme fort celebre attribuez à un moins celebre.]



NOTES

NOTES SUR S. HILAIRE PAPE.

Pour la page 46.§ 6.

NOTE I.

Difficultez sur les Evesques du Concile de Rome en 465.

Conc.t.4.p. 1060.b. 'A La teste des 48 Evesques qui composoient avec le Pape Hilaire, le Concile tenu à Rome au mois de novembre 465, & avant Ingenuus d'Embrun, 'qu'Hilaire reconnoissoit pour Metropolitain, 'on trouve Saint Maxime de Turin, & il y est mis comme un Evesque des Gaules, tout de mesme qu'Ingenuus & Saturne d'Avignon. 'Cependant on pretend que Turin n'a esté qu'un simple evesché, & a reconnu Milan pour sa Metropole jusqu'à Innocent II. ou à Sixte IV.'& S. Maxime mesme avoit assisté l'an 451 au Concile de Milan tenu par Eusebe, comme estant de sa jurisdiction. [Il est vray que toute la Lombardie s'appelloit autrefois la Gaule Cisalpine, mais il y avoit longtemps qu'elle faisoit le Vicariat d'Italie, & c'est ce qu'on appelloit alors proprement l'Italie plustost que Rome mesme, & les provinces de son ressort. S'il n'y avoit que le rang qu'on luy donne,]'on pourroit peutestre l'attribuer au respect qu'on avoit pour son age & pour son merite personnel, [ou dire qu'il estoit deputé de tout le Vicariat d'Italie, & que les autres du mesme Vicariat, n'estoient à Rome que par des occasions particulieres.]

p.1038.b. p.1060.b. Geo.sac.p.4. Leo,t.1.p.586. Bar.461.§ 27.

Conc.t.4.p. 1040.b. 'Aprés S. Maxime & Ingenuus, on met un Evesque de Milan aussi dans les Gaules dont le nom est oublié, *Mediolanensis provinciæ SS.* c'est à dire, *supra scriptæ*. [Nous avons remarqué sur S. Leon *n.38*, le peu d'apparence qu'il y a de donner ce rang à un Evesque de Milan, & de le mettre dans les Gaules contre l'usage constant de ce temps là; que l'Eglise de Milan pouvoit bien mesme estre alors vacante; & qu'ainsi ce *Mediolanensis* pourroit estre Saint Vincent Evesque de Saintes, appellée par les Latins *Mediolanum Santonum*.]

'Le P. Lupus nous a donné une nouvelle edition de ce Concile: mais elle ne nous éclaircit de rien sur ces deux points. Il y a quelques diverses leçons sur les autres Evesques, [ausquelles nous ne croyons pas necessaire de nous arrester.] Lup.ep.p.471.

Pour la page 50.§ 7.

NOTE II.

En quel jour, & en quelle année Saint Hilaire est mort.

[Marcellin, Nicephore, & la chronique de Nicephore, donnent 9 ans au pontificat de S. Hilaire: & tous les autres s'y accordent, en ajoutant ou retranchant quelques mois.]'Le Pontifical de Bollandus ne conte que 5 ans, trois mois, & dix jours.'Ainsi il seroit mort au mois de fevrier 467, comme l'a mis Papebrok, [ou le 2 de mars. Car nous croyons qu'il a commencé le 19 novembre 461. *V. S. Leon note 72.* Marcellin fait en effet commencer Simplice son successeur en 467.]'Et divers martyrologes marquent la feste de S. Hilaire Pape le 21 de fevrier, [en contant peutestre depuis la mort de S. Leon arrivée le 10 novembre.]Il y en a un qui la met le 20 au lieu du 21. [Cependant ce sentiment ne se peut soutenir,]'estant certain qu'Hilaire n'est mort que sous Antheme, [qui n'a esté declaré Empereur à Rome qu'au mois d'avril 467 pour le plustost. *V. son titre.* Usuard met la feste de S. Hilaire le 10 de septembre,]'ce qui est autorisé par divers autres martyrologes, '& par le Romain. Elle est marquée le mesme jour dans ceux de S. Jerome,

Boll.apr.t.1. p.14. Pont.p.46.b. 21.feb.p.170. cl.35.d. Conc.t.4.p. 1258.c.d. Boll.mar.t.2. p.1.a. Flor.p.811. 824.

Bar.467.§ 4. Boll.2.mars, p.133.f. qui sont suivis par Raban.'Baronius & Bollandus ont cru que c'estoit le vray jour de sa mort. Ainsi il aura gouverné cinq ans, 9 mois, &[23]jours.

Anast.p.81. Anal.t.1.p.427.429. 'Anastase &[divers]autres catalogues des Papes, s'accordent neanmoins à luy donner six ans, trois mois, & dix Cusp.p.452.b. jours :'& Cuspinien cite des Annales de Jornande, qu'il a gouverné six ans & trois mois.[Cela nous mene au 2 de mars 468, ou au moins au 20 ou 21 fevrier, de sorte qu'on ne le sauroit accorder avec Marcellin. Mais Jornande ne doit-il pas avoir autant ou plus d'autorité que luy dans un fait qui regarde Rome? Nous en pourrions parler plus assurément, si nous avions ses Annales, que Cuspinien cite souvent, parceque nous jugerions mieux de l'autorité qu'on leur peut donner. Nous voudrions aussi savoir de quelle antiquité sont les manuscrits où l'on assure que la feste de S. Hilaire est marquée le 21 de fevrier. Cependant il est vray que ce consentement des auteurs aux trois mois & dix jours, nous paroist digne d'estre fort consideré. Et c'est pourquoi nous avons cru devoir laisser au moins la chose douteuse. Nous ne voyons point que le pontificat de Simplice nous puisse determiner sur cela. On ne sauroit rien tirer non plus de Victor de Tune.]

NOTE III.

Pour la page 5.§ 7.

Quelques difficultez sur les presens offerts aux Eglises par S. Hilaire.

'Anastase dit que le Pape Hilaire offrit *ad Beatum Laurentium*, une coupe d'or &c, *& in Basilica beati Laurentii &c.* Bar.467.§ 8. [Quelle difference y a-t-il entre S. Laurent & la Basilique de Saint Laurent? S. Laurent, seroit-ce la chapelle particuliere où estoit le corps du Saint?]'Il mit, dit-on, dans § 9. les Basiliques de Constantin & de la Vierge, divers vaisseaux d'or & d'argent pour les eglises de Rome.[Estoit-ce des vaisseaux que l'on portoit tantost à une eglise, tantost à une autre, selon que l'on y alloit faire la station & l'office?

Je ne sçay non plus ce que c'est que] '*Ministeria ad Baptismum sive ad pœnitentiam argentea.*'*Ministerium* peut § 8. Cang.lat.mi. p.560. signifier une credence, ou un buffet, & aussi les vaisseaux que l'on y met. [Mais de quels vaisseaux avoit-on besoin pour la penitence?]

NOTES SUR SAINT AUXENT.

NOTE I.

Pour la page 58.

De qui l'auteur de son histoire l'avoit apprise.

Boll.14.feb.p.78.§ 17. 'CELUI qui nous a donné la vie de S. Auxent, dit qu'il en a appris quelques particularitez d'un homme tres saint, disciple de S. Auxent, & successeur de sa pieté aussibien que p.769.e.f. de sa demeure.'Bollandus croit qu'il parle de Serge, qui fut en effet disciple du Saint, heritier de son genre de vie & de sa caverne, comme nous l'apprenons de la vie de Saint Estienne le jeune, selon cette mesme vie. Bendien Anal.g.p.417. 'ou plutost Bendimien, comme porte le texte grec, homme d'une vertu admirable, succeda à Serge dans la caverne de S. Auxent :'& le menologe de Ugh.t.6.p.1106.c.d.|Men.p.9. Basile, dit que Bendimien honoré par les Grecs le premier de fevrier, disciple de S. Auxent, & heritier de sa chapelle, *Sacelli*,[ou plutost de sa caverne,] apprit la vie de ce Saint à un autre, afin qu'il la mist par écrit.[Cela n'est pas difficile à accorder, si la vie de Saint

Auxent peut souffrir qu'on dise, que celui qu'elle appelle le successeur du Saint, n'estoit pas son successeur immediat. Et je ne voy rien dans l'endroit qui empesche de le dire.]'Mais en deux autres endroits cette vie parle de son successeur, *de quo suo loco dicetur*.[Je ne voy pas que cela se puisse raporter à d'autres qu'à celui]'dont l'auteur dit qu'il avoit appris quelques actions du Saint.[Car il ne parle point autrepart d'aucun de ses successeurs. Or ces deux endroits regardent clairement, ce me semble, son successeur immediat.]'Car dans l'un, il est dit que son successeur faisoit fester comme luy le vendredi à ses ouvriers;'& l'autre porte que son successeur fit payer une somme dont le Saint estoit demeuré redevable à son boulanger.[Il faut donc abandonner le menologe de Basile. Aussibien le faudroit-il toujours abandonner,]'sur ce qu'il ajoute: Que S. Bendimien fit la relation de l'histoire de Saint Auxent, aprés avoir appris par revelation le temps de sa mort: & qu'aprés l'avoir achevé il se mit à genoux, & s'endormit au Seigneur.[Car puisque l'auteur de la vie ne dit rien d'une singularité si remarquable, & qui autorisoit si fort son ouvrage, on peut juger que c'est une addition des nouveaux Grecs.] 'Ils ne disent point dutout dans leurs Ménées que S. Bendimien ait fait écrire la vie de S. Auxent.

Boll.p.779.d| 780.c. — p.780.d. — p.780.c. — p.779.d. — Ugh p.1026.b. — Men.feb.p.9.

Pour la page 19.

NOTE II.

En quel temps le Saint a quitté le monde.

[Quoique la vie de S. Auxent nous paroisse bonne, & mesme originale, il faut avouer neanmoins qu'il y a des choses dans l'article 7, qu'on a peine à concevoir & à croire.]

Boll.p.772.§ 9.

'L'auteur dit dans le 9e que le Saint quitta la Cour & le monde, parcequ'il prevoyoit par l'esprit[de Dieu,]que l'heresie de Nestorius & d'Eutyche, alloit paroistre dans l'Eglise.[Cet endroit assurément est confus, & peu exact. Car l'heresie de Nestorius est entierement differente de celle d'Eutyche; & elle a paru pres de 20 ans avant l'autre. On ne peut pas dire non plus que S. Auxent se soit retiré avant l'heresie de Nestorius,]'puisque ç'a esté aprés l'an 442, selon la vie mesme. [Et Sozomene qui ne commença son histoire qu'aprés l'an 443, *V. Theodose II. note 25*.]'travailloit à son 7e livre avant que S. Auxent fust retiré. Ainsi il semble que le meilleur sens qu'on puisse donner à cet endroit, c'est que le Saint se retira lorsque l'Eglise déja troublée par Nestorius,'estoit sur le point de l'estre encore davantage par Eutyche:[& la suite semble confirmer ce sens.]'C'est pourquoi Bollandus dit que ce fut vers l'an 448.

§ 24. — Soz.l.7.c.21.p. 728.c.d. — Boll.§ 24. — p.771.e.

[Mais il n'est pas aisé d'accorder cette epoque avec sa vie,]'où il est dit qu'il avoit déja vécu dix ans dans la solitude, lorsqu'il guerit une fille possedée du demon &c.'Sa vie raporte encore plusieurs autres miracles, comme arrivez aprés celui-ci:'& puis elle ajoute: *Au bout d'environ dix ans Marcien assembla le Concile de Calcedoine &c.* [Il semble donc que le Saint se soit retiré environ 20 ans avant le Concile de Calcedoine tenu en 451, ou dix ans au moins, prenant le second endroit pour une simple repetition du premier. Et c'est ce qui ne se peut accorder avec ce que nous venons de dire, qu'il ne s'estoit retiré que vers l'an 448. Bollandus ne dit rien sur cette difficulté. Et je ne voy point qu'on la puisse resoudre, qu'en disant qu'il y a faute en tous les deux endroits dans le nombre de *dix*: ou bien que le Saint ne fut point amené à Calcedoine durant que le Concile se tenoit,]'quoique sa vie le dise assez positivement,[mais sur la fin du regne de Marcien & de l'an 456, dans la 10e année de sa retraite, puis-

§ 14. — § 18-22. — § 22. — § 22.23.42.

qu'il peut s'estre retiré dés 446 ou 447.
§ 14. 'Car pour l'endroit où il est dit qu'il guerit une possedée, aprés avoir esté dix ans reclus &c, [l'original pourroit bien signifier qu'il demeura enfermé durant dix ans, & raporter ensuite la guerison de la possedée, comme arrivée durant ces dix ans, & non aprés. Mais toutes ces solutions reçoivent bien de la difficulté : & je voudrois que quelque personne habile se voulust donner la peine d'examiner à fond ce point de chronologie.

Sans le passage de Sozomene, que je ne voy pas pouvoir avoir esté écrit ni aprés la retraite de ce Saint, ni avant l'an 443, je n'aurois pas de peine à croire qu'il faut lire dans la vie, § 2, *Theodosii anno XV.* au lieu de *XXXV*, c'est à dire que S. Auxent vivoit déja dans une grande pieté l'an 422, & qu'il se retira de la Cour l'an 430, lorsque les troubles causez par l'heresie de Nestorius commençoient déja.]

NOTES SUR SAINT PATIENT.

NOTE I.

Pour la page 100.

Si Saint Jean de Challon avoit esté Soudiacre.

Sid.l.4.ep.25. p.126. 'SIDOINE parlant de S. Jean fait Evesque de Challon par S. Patient, dit de luy : *Lector hic primum, sic ministeraltaris, idque ab infantia.* [Cela pourroit signifier qu'il devint ministre de l'autel en devenant Lecteur : Et tous ceux qui contribuent à la celebration du Sacrifice, peuvent en quelque sorte estre appellez ministres de l'autel. En ce sens le passage n'a point de difficulté. Il en a davantage, si l'on entend qu'aprés avoir esté Lecteur, il fut fait ministre de l'autel. Car le mot de *Minister*, & de ὑπηρέτης, marque ordinairement un Soudiacre. Mais elevoit-on des enfans à ce ministere ? Je ne sçay si on ne le pourroit point prendre ici pour un Acolythe.] Conc.t.4.p. 'Car nous sommes assurez par la lettre de Saint Euphrone d'Autun, [present à cette election,] qu'il y avoit alors des Acolythes dans les Gaules. [Et on voit par cet endroit qu'ils y estoient déja elevez audessus des Lecteurs.]

NOTE II.

Pour la page 102.

Sur S. Africain de Rouergue.

Til R.t.8.p. 434. 'Quelques uns donnent pour successeur à S. Patient, S. Africain patron de la ville de Sainte Afrique en Rouergue [pres de Vabres, que Sanson appelle Sainte Fricque ;] & Theophile Raynaud veut en effet que ce Saint ait esté disciple & successeur de S. Patient. Il en dit de belles choses, mais sans marquer d'où il les prend, & la qualité de Prince des Sequanois qu'il donne à son pere, ou de Duc de Bourgogne, comme veut Ferrarius, ne les autorise pas. On fait la feste de ce Saint en Rouergue le premier de may. 'Bollandus croit qu'il le faut mettre aprés S. Patient, s'il a esté Evesque de Lion, de quoy il témoigne douter beaucoup. [Mrs de Sainte Marthe n'en parlent point dutout. Et en effet, il n'est point marqué dans les anciens catalogues des Evesques de cette Eglise,] 'lesquels font S. Lupicin successeur de S. Patient. Boll.3.feb.p. 161.c. Paul.ill.p.82.

'Bollandus parle amplement de Saint Africain au premier de may : & il croit qu'il a plutost esté Evesque de Comminge dans le VI. siecle, que de Lion dans le V. Mais il avoue qu'il n'y a rien en tout cela de certain ni de fondé. [Ainsi il vaut mieux avouer que nous n'avons aucune connoissance de la vie de ce Saint, que de perdre du temps à bastir sur des fondemens ruineux des Boll.1.may.p. 6.68.

p.44.d. conjectures incertaines.]'Dans un acte que Bollandus dit estre fait avant l'an 1214, il est qualifié *eximius doctor*, & *sanctissimus Confessor*: [de sorte qu'il semble qu'on n'eust pas encore songé alors à le faire Evesque.]

NOTES SUR SAINT MAMERT.

NOTE I.

Pour la page 106. § 2.

Si l'affaire de Die a esté jugée par Fauste & Auxane.

Not. h P l. 1. c. 14. p. 269. 'Quelques uns croient que le Pape Hilaire dans le jugement qu'il rendit sur l'affaire de Die, ne fit que confirmer un jugement precedent, rendu par les Evesques Fauste & Auxane, choisis pour juges par le synode. Ils se fondent sur ces paroles d'Hilaire dans sa lettre 10ᵉ: *Omnia quæ à vobis sunt per... Faustum & Auxanium definita roborantes, congregationes annuas ... celebrare dignemini.*'Au lieu de *à vobis*, l'edition du P. Labbe porte *à nobis*, [qui peut former ce sens, que le Pape, dans cette lettre écrite en 463, par Antoine, confirme ce qu'il avoit reglé dans une autre, portée par Fauste & Auxane,]'qui sera celle du 3 de decembre 462. [Ce sens ne paroist avoir rien que de raisonnable. Et au contraire je ne voy point que ce fust la pratique de ce temps là, qu'un Concile au lieu de juger une affaire, commist quelques Evesques pour la juger. Si Saint Mamert ne consentoit point à cette commission, quelle autorité avoit-elle? Et les Evesques de Vienne ne convenoient guere en ce temps là avec eux d'Arles.]'Hilaire dans toute sa lettre 11ᵉ qui regarde l'affaire de Die, ne dit pas un mot d'un jugement rendu par d'autres, mais juge & regle luy mesme.

Conc. t. 4. p. 1044. d.

p. 1043. d.

p. 1045. e.

NOTE II.

Pour la page 111 § 4.

Si S. Mamert a éteint deux embrasemens.

Sid. l. 7. ep. 1. p. 171 | Avit. 109. p. 151. 'Au lieu que nous mettons deux embrasemens arrestez par Saint Mamert, fondez pour l'un sur Saint Sidoine, & pour l'autre sur S. Avite; on pourroit dire que ce n'en est qu'un raporté par ces deux Saints.]'Mais S. Sidoine en écrivant à S. Mamert mesme, dit qu'il avoit esté arrester les flammes par sa presence, *objectu solo corporis sui*:'& S. Avite assure qu'il estoit demeuré à l'Autel. [Ces deux choses ne se peuvent accorder. Il faut donc ou que l'un de ces deux Saints se trompe, ou qu'ils parlent de deux incendies differens. Nous avons mieux aimé dire le dernier, estant aisé que S. Mamert ait fait deux fois le mesme miracle.]

Sid. p. 172. A vit. p. 150.

NOTE III.

Pour la page 117. § 6.

On omet diverses choses peu assurées sur les Rogations.

Du Ch. t. 1. p. 703. | 810. 811. 'Nos historiens ajoutent des particularitez considerables à ce que Saint Avite nous apprend sur les Rogations. [Mais plus elles sont considerables, plus elles doivent estre suspectes. C'est pourquoi nous ne nous y sommes pas arrestez.]'Une chronique dit que Saint Mamert établit les Rogations dans un Concile qu'il tint à Vienne. [Il n'est pas difficile de croire qu'il les fit autoriser par les Evesques de sa province, avant que de les commencer, ou aprés. Mais outre qu'aucun bon auteur ne le dit, cette chronique méle à ce fait incertain, plusieurs autres faits qui sont certainement faux.]

Conc. t. 4. p. 1040. 1041.

NOTE IV.

Pour la page 116. § 10.

Sur le poeme attribué à Mamert Claudien contre les poetes.

[Le poeme intitulé dans la bibliothe-

que des Peres, *t.4.part.1.p.659. Contra vanos poetas ad collegam*, & qui y est attribué à Mamert Claudien, Paul.ep.38.p.151.]'est aussi imprimé dans S. Paulin, comme une suite de l'excellente lettre de ce Saint à Jove; p.157. '& il y est suivi par une ligne qui s'adresse encore à Jove. p.152. 'Le commencement mesme du poeme, marque que c'est une suite de quelque autre chose: *Jam mihi pollicitor f. cris tua carmina libris condere &c.* Et il se lie fort bien avec la fin de la lettre à Jove.[Il est visible encore qu'il n'est point fait en general contre les poetes, mais qu'il est adressé à un particulier. Pour le titre *ad collegam*, je ne sçay pas ce qu'il signifie. Rosweide ne marque point qu'il y ait aucun lieu de douter que ce poeme ne soit de Saint Paulin.] Paul.vit.b.p.60. 'M. le Brun doute s'il n'a point esté envoyé avant l'epistre 38e, qui est la 16e dans son edition. Mais il ne doute point qu'il ne soit adressé à Jove, & composé par S. Paulin; 'à quoy il ajoute, que p.61. ceux qui l'attribuent à Claudien, ne paroissent pas en avoir aucun fondement.

'Le P. Labbe l'attribue à S. Paulin, Lab.scr.t.2.p.161. comme estant de luy sans difficulté. 'Mais il ne trouve pas non plus de difficulté à croire qu'il peut estre de Claudien; t.4.p.215. [n'ayant pas apparemment remarqué que c'est le mesme poeme. Cave l'attribue encore plus formellement à l'un & à l'autre, *p.168.1.256 2.* M. du Pin peut estre tombé dans la surprise.]'Car en traitant des œuvres de S. Paulin, il ne dit rien de particulier sur le poeme à Jove. Du Pin,t.3.p.86. [Et je ne voy pas qu'on puisse raporter à autre chose qu'à ce mesme poeme]'ce qu'il dit sur Claudien, Que nous avons encore un poeme de luy, dans lequel il fait voir que les poetes Chrétiens doivent quitter les sujets profanes, pour chanter des histoires & des choses sacrées. t.4.p.110.

NOTES SUR S. LOUP DE TROIES.

Pour la page 110.

NOTE I.

Lieu de la demeure de S. Aventin.

Boll.4.feb.p.476.§4. 'LA vie de S. Aventin, porte qu'après avoir quitté la maison de S. Camelien, il se retira à sept milles de Troies, dans une isle formée par les rivieres de Seine & d'Ose. p.471.§11. 'Il paroist que cette riviere d'Ose, est celle que [Sanson] & d'autres appellent Losain, peutestre au lieu de l'Osain, & qui se joint à la Seine une bonne lieue audessus de Troies.[Sanson ne marque point qu'elle fasse d'isle avec la Seine. Elle passe neanmoins à un village nommé Isles, à deux bonnes lieues de Troies. C'est à l'occident de la Seine & mesme du Losain; & à l'orient de la Seine sur le bord mesme de la riviere, on met un village de S. Aventin, à trois quarts lieues d'Isles, & à sept milles, ou deux lieues & demie audessus de Troies.]'On assure qu'il y a un p.471.§12. autre ruisseau qui tombe dans la Seine à ce village de S. Aventin: mais on ne le nomme point.[Il peut avoir pris le nom de la retraite de S. Aventin, qui aura neanmoins esté de l'autre costé de la Seine, puisqu'elle estoit dans l'isle.]

'Le P. le Cointe & d'autres veulent que ce soit à Isles, qui s'étend de l'un & de l'autre costé du Losain, & où il y a un prieuré qui dépend de Molesme. Boll.§11. 'Pour la chapelle d'Oze ou de Molesme, à la source du Losain, mais à sept lieues de Troies, [ou au moins à cinq,] dans le diocese de Langres, & bien loin de la Seine, [je ne voy pas d'apparence] de croire avec Camuzat, que ce soit le lieu de la retraite du Saint.

Pour la page 140.

NOTE II.

Sur la vie du mesme Saint.

[On voit dans le texte que la vie de S. Aventin peut bien n'avoir esté écrite qu'aprés S. Gregoire de Tours, & lorsqu'on avoit mesme oublié ce qui s'en lit dans ce Saint. Je croy qu'il faut l'abandonner tout à fait, & n'y avoir aucune croyance, si l'on reçoit]'ce que porte l'histoire de Saint Fidole; Que S. Aventin estoit Abbé, & gouvernoit un monastere, lorsque Thierri ravagea l'Auvergne, & encore quelque temps depuis; & qu'aprés avoir établi Saint Fidole Abbé au lieu de luy, il se retira à l'Isle sur la Seine, où il vécut en solitude tout le reste de sa vie.'Ces ravages de l'Auvergne par Thierri, se doivent mettre, selon M. Valois, en la 21e année de son regne,[c'est à dire en 532. Ainsi S. Aventin aura esté Abbé jusqu'à un age tres avancé: ce que je ne croy pas qu'on puisse soutenir sans dire que sa vie est toute fausse. Mais dans la necessité d'abandonner ou sa vie, ou celle de S. Fidole, il n'y a point à deliberer.]'Car celle de Saint Fidole cite l'autre; ainsi elle est plus nouvelle & moins autorisée:'Et d'ailleurs elle commet d'autres fautes tres considerables.

'Pour le sermon sur S. Fidole, qui paroist meilleur, & qui fait aussi Saint Aventin Abbé d'un monastere en 532, [je ne sçay si l'auteur n'auroit point esté trompé par le mot d'Abbé, qui selon l'usage de l'Orient, se donnoit aux Anacoretes. Et S. Aventin pouvoit bien mesme avoir deux ou trois de ses disciples avec luy dans sa solitude.]'Sa vie au moins dit qu'il en avoit un.[Il n'estoit pas necessaire qu'il eust un monastere,]'pour racheter S. Fidole de captivité, & le garder quelque temps auprés de luy, comme on le lit dans ce sermon.'Quelques uns ne se contentant pas encore de la qualité d'Abbé, luy ont donné celle d'Evesque, quoiqu'on voie par sa vie & par S. Gregoire de Tours, qu'il ne l'a jamais eue.

Margin notes: p.474.§7. — Val.t.Fr.l.7. p.385. — Boll.p.475.§7.10. — §7.9. — §6. — p.477.§10. — p.474.§6. — §14.Sur.42 — Ib.

NOTES SUR S. ROMAIN, ET SAINT LUPICIN.

Pour la page 141.§1.

NOTE I.

Réponse à ce qu'on objecte contre leur histoire.

LE P. Quesnel s'est tout à fait declaré contre l'histoire que Bollandus nous a donnée de S. Romain & de S. Lupicin. Car il veut qu'elle soit ou absolument fausse & supposée, ou au moins alterée & falsifiée, c'est à dire sans aucune autorité.[Elle a un caractere qui ne permet guere qu'on l'accuse d'estre supposée. Pour dire qu'on n'y ait rien ajouté,]'il est vray que le titre de Patriarche attribué à l'Evesque de Besançon,[est extraordinaire:]Et tout cet endroit qui est contre Saint Hilaire d'Arles,[paroist assez hors d'œuvre, & assez détaché pour croire qu'il a esté ajouté par quelque copiste zelé pour la memoire de Quelidoine de Besançon deposé par S. Hilaire.]Il y est dit que la lettre de S. Leon contre S. Hilaire, est inserée dans les Canons;'& on ne trouve pas mesme qu'elle soit dans les anciennes collections des Decretales.

[Mais neanmoins si elle a esté suivie par les Evesques des Gaules, & regardée comme une regle, je ne voy pas

Margin notes: Leo,t.2.p.437. 443. — Boll.p.742.§6. — Leo,Q.t.2.p. 742.

qu'on ne puisse dire qu'elle a esté inserée dans les Canons, surtout dans l'Eglise de Besançon, où il paroist qu'elle eut lieu pour le rétablissement de Quelidoine. *V. S. Hilaire d'Arles §*

S'il y a eu dans la suite des temps des gents zelez pour Quelidoine, l'auteur de cette histoire peut l'avoir esté aussibien qu'un autre; & d'autant plus aisément, qu'il estoit plus ancien & plus p es du temps de cet Evesque.

Le terme de Patriarche paroist donc le plus embarassant: Et neanmoins il se peut faire qu'on s'en servoit quelquefois alors au lieu de celui de Metropolitain.] Cassiod. l.9.ep.15. 'Ces deux termes se trouvent en effet joints ensemble dans une ordonnance d'Athalaric faite vers l'an 533,' Bar.533.§36. & Baronius croit qu'ils y signifient la mesme chose.[Je ne voy donc point de preuve que ce mot mesme soit ajouté: Et quand tout cet endroit seroit ajouté, je ne croy pas que ce fust une raison suffisante pour nous faire abandonner toute une piece qui paroist tres bonne & tres ancienne, estant aisé que l'on ait inseré quelque chose en un seul endroit pour des raisons particulieres, sans qu'on ait touché au reste.

Il est vray que le P. Quesnel marque divers autres endroits comme suspects ou de fausseté ou d'alteration. Mais je ne croy point qu'il y en ait aucun dont il le prouve: ce qui seroit ce me semble aisé de voir en particulier, si cela n'estoit trop long.] Leo,t.2.p 442. 'Il dit que S. Gregoire de Tours met Saint Romain bien plustard que ne fait cette vie. [Mais il ne cite rien pour cela, & je ne voy rien qu'il puisse citer hors l'equivoque des deux Chilperics. Il y a d'autres differences qu'il eust pu marquer entre cette vie & S. Gregoire. Mais je pense que peu de personnes voudront preferer S. Gregoire. Cela est indubitable, si la vie est veritablement écrite comme nous le croyons, par un disciple de S. Eugende, 60 ou 80 ans avant S. Gregoire. Mais quand on en voudroit douter, je pense qu'en conferant les endroits où ces deux historiens raportent les mesmes choses diversement, on trouvera que l'auteur de la vie les raporte d'une maniere plus naturelle, plus probable, plus agreable, plus spirituelle, & mesme plus sainte.] Gr.T.h.Fr.l.2.c.34.p. 'On voit par la maniere dont S. Gregoire parle des Rogations, [que mesme en copiant il n'estoit pas exact à dire les choses comme elles sont. Nous ne laisserons pas de marquer quelques unes des choses qu'il ajoute à la vie, ou qu'il raporte autrement, parceque les meilleurs historiens peuvent ne dire pas tout, & se tromper quelquefois.]

NOTE II.

Pour la page 146.§3.

Ce que c'est que Nugdunense municipium.

Boll.28.feb.p.741.§4. 'Les deux premiers qui vinrent se joindre à S. Romain & à S. Lupicin, furent deux Ecclesiastiques *Nugdunensis municipii.*' p.742.c. Bollandus croit que ce peut estre Nuis en Bourgogne pres de Dijon, & à trois lieues de Cisteaux. [Mais c'estoit bien loin.] Not.G.p.149;2. 'J'aimerois mieux l'entendre avec M. Valois, de Nion sur le lac de Geneve, en latin *Colonia Equestris*, & *Nevidunum.* On pourroit peutestre aussi lire, *Lugdunensis.* Car quoique S. Romain demeurast environ à 25 lieues de Lion, c'estoit neanmoins dans le diocese ou tout auprés: & comme il avoit esté à Lion, il pouvoit y estre connu. Il faut voir si Lion se qualifioit quelquefois *municipium.*]

NOTE III.

Pour la page 148.§4.

Si la regle de Tarnate est celle de Condatiscone.

Codi.reg.t.2; p.107. 'Nous avons sous le nom de la regle du monastere de Tarnate, [les reglemens

mens qui s'observoient à Condatiscone, & sans doute aussi dans toutes les maisons qui en sont sorties.]'S'il est vray, comme le croit le Cardinal Noris, que Tarnate soit St Maurice en Vallais, que S. Maurice soit une fille de Condatiscone, & observast la mesme regle, & que cette regle ait esté faite & observée avant l'an 515.'De ces trois choses la premiere paroist bien prouvée.'Il y a aussi bien de l'apparence que cette regle n'a point esté faite lorsqu'on établit en 515, une psalmodie perpetuelle à S. Maurice, ni dans le temps que cet établissement dura, puisqu'il y feroit sans doute marqué.'Mais je ne voy pas qu'elle n'ait pu estre faite depuis que la psalmodie perpetuelle a cessé. Car quoique dans le temps qu'elle s'y pratiquoit, il y eust sans doute quelque regle dans cette maison, cela n'empesche pas qu'on n'ait pu depuis en faire une autre, peu ou beaucoup differente de la premiere, selon les besoins, & la discipline presente.]

Nor.h.P.l.2.c.3.p.178.180.182.

p.178.

p.180.181.

p.182.183.

'Pour ce que pretend le Cardinal Noris, que le monastere de S. Maurice avoit tiré son origine & sa regle de celui de Condatiscone, les paroles de la vie de S. Romain qu'il cite, [me paroissent si obscures, que j'aime mieux avouer, que je n'y voy ni le sens que ce savant auteur y donne, ni aucun autre.]'Lorsqu'il y est parlé du voyage que Saint Romain fit à S. Maurice, [il n'est point dit que ni luy ni ses successeurs y eussent établi ni des Religieux, ni une regle.]

Boll.28.feb.p.744 §10.

'La vie de S. Eugende, qui mit en un meilleur ordre les reglemens de Condatiscone, [nous leveroit cette difficulté, si nous l'avions toute entiere, puisque l'auteur y avoit inseré ces reglemens :'Et nous avons encore une espece de preface par laquelle il les commençoit, mais le reste manque. 'A la fin de cette vie, il marque qu'il avoit aussi redigé par écrit dans un autre ouvrage, les reglemens du monastere de Saint Maurice.[Ces reglemens n'estoient donc point les mesmes que ceux de Condatiscone qu'il venoit de rapporter.]

Boll.1.feb.p.746 §19.

1.jan.p.44.§24.

§27.

NOTES SUR SALVIEN.

Pour la page 182.

NOTE I.

Que Gennade l'appelle le maistre des Evesques.

Genn.c.67.p.64.

Ante.on L.356|D.a Pm.g 4.P.335.

'Le texte de Gennade, dans l'edition d'Aubert le Mire, porte, en parlant de Salvien, *episcoporum Sanctorum Salonii & Veranii magister.*'Mais les termes qui precedent, *& ut absque invidia loquar*, font voir qu'il parle des Evesques en general, & qu'il faut oster ces paroles, *Sanctorum Salonii & Veranii*, qui ne se lisent point en effet [dans le Gennade imprimé à Basle en 1565, dans le premier volume de Saint Jerome, *p.322*,]ni dans Honoré d'Autun & Tritheme qui ont copié Gennade,'ni dans divers manuscrits.

Ant.e.p.... Lab.scr.t.2.p.310.

Pour la page 184.

NOTE II.

Si Salvien a demeuré à Lerins.

Euch.ad Sal.p.34.

'Comme Salone & Veran enfans de S. Eucher, aprés avoir esté formez à Lerins par S. Honorat & S. Hilaire, furent ensuite instruits par Salvien & par Vincent,'Baralli a cru en pouvoir conclure que Salvien avoit esté moine de Lerins.[Et en effet, personne ne doute que Vincent joint avec Salvien, comme le dernier maistre des enfans de S. Eucher, ne soit celui de Lerins.

L.1.ia.p.356.

Par ce moyen Salone & Veran auront toujours esté elevez à Lerins: & aussi on ne voit pas pourquoi S. Eucher les auroit retirez d'une si sainte solitude.

Il ne dit pas neanmoins qu'ils y aient esté elevez par Salvien & par Vincent, mais seulement par S. Honorat & S. Genn.c.67. Hilaire.]'Et en effet, Salvien estoit Boll 16.jan. p.20 § 14. Prestre de Marseille;'& il estoit Prestre dés le commencement de 429 ou 430.[Ç'a donc esté à Marseille qu'il a instruit Salone & Veran, non à Lerins. Ou bien ne peut-on point dire que S. Hilaire ayant quitté la premiere fois Lerins en 426 avec S. Honorat, ce fut en ce temps là que S. Eucher donna ses enfans à Salvien, & qu'il les instruisit seulement durant deux ou trois ans, jusqu'à ce qu'il fut tiré de Lerins, pour estre fait Prestre de Marseille? On pourroit peutestre dire encore que Salvien estoit Prestre de Lerins, lorsque S. Hilaire parloit de luy; & qu'il s'habitua depuis à Marseille. Mais ce changement ne seroit pas dans les regles ordinaires. Si on dit que Salone & Veran ont étudié à Marseille sous Salvien, il faudra les faire retourner de Marseille à Lerins à cause de Vincent, ou chercher un autre Vincent que celui de Lerins, qui puisse les avoir instruits à Marseille avec Salvien ou aprés luy. Comme nous ne voyons en tout cela rien de certain, nous n'en avons rien voulu mettre dans le texte.]

Pour la page 192.

NOTE III.

Quelques remarques sur l'ouvrage de la Providence.

[L'ouvrage de Salvien sur la Providence, intitulé, Du gouvernement & du jugement de Dieu, est sans doute la mesme chose que les cinq livres, *De præsenti judicio*, marquez par Gennade, *c.67*, quoiqu'il soit aujourd'hui divisé en huit livres. Et il est mesme aisé de juger que l'ouvrage n'est pas entier. Je ne sçay si c'est que quelqu'un l'auroit ainsi divisé en huit livres depuis Gennade. Car hors le commencement du 3 & du 7[e] livre, je ne voy rien qui nous fasse voir comment ils ont esté partagez par l'auteur.]

'Ils sont adressez à l'Evesque Salone; Salv.p.14 [Et neanmoins hors cette inscription, je ne voy point que Salvien y parle à personne en particulier, mesme dans la preface.]Le titre d'Evesque que Salvien prend dans cette mesme inscription, doit faire juger assurément qu'elle est au moins fausse en partie. *V. la note 5.* Je ne sçay mesme si Salvien n'auroit point publié cet ouvrage sans y mettre son nom,]'puisqu'il y l.4.p.65. cite comme d'un autre, non seulement ses livres à l'Eglise,[publiez sous le nom de Timothée,]'mais aussi la let- l.4.p.11|ep.9. p.210. tre à Catture qui porte son nom.

[Cette inscription à Salone, vient peutestre d'un autre ouvrage. Car nous apprenons de Gennade, qu'il adressa à l'Evesque Salone, un livre qu'il écrivit pour répondre à quelques objections qu'on fit contre ses livres du jugement: *& pro eorum merito satisfactionis librum unum*, selon l'edition de Miræus, *p.64*. Car je n'entens point]'ce que met M. Baluze, *pro eo-* Prol.p.4. *rum præmio satisfaciendo*. Nous avons perdu ce livre à Salone; si l'on ne veut dire que Gennade s'est brouillé, & qu'il veut marquer la lettre que Salvien écrivit à Salone, pour justifier le titre de ses livres à l'Eglise. Et en ce cas là on pourra trouver quelque sens à la leçon de M. Baluze, en changeant *præmio* en *proæmio*, & en entendant par ce poeme, l'inscription de l'ouvrage qui l'attribuoit à Timothée.]'M. du Du Pin,t.4.p. 514. Pin croit qu'il faut lire, *de præsenti judicio & de merito satisfactionis ad Salonium libros octo*.[Cela est clair & leve bien des difficultez. Il ne faut plus

qu'un bon manuscrit où on le lise ainsi.]

Pour la page 394.

NOTE IV.

Que Salvien peut avoir vécu jusque vers l'an 485.

Genn.c.67. 'Salvien vivoit encore lorsque Gennade parloit de luy dans son traité des
c.94. hommes illustres.'Il parle dans ce traité de la mort du Pape Gelase.[Il ne l'écrivoit donc qu'aprés l'an 496; de sorte que Salvien qui estoit celebre des l'an 430, ne pouvoit avoir alors moins de cent ans.]

Lab.scr.t.1.p.34.|Mirae.p.73. 'Mais on remarque qu'il y a des editions & des manuscrits de Gennade, où l'article de Gelase, celui d'Honorat de Marseille, & de quelques autres, ne se lisent point. Ainsi nous avons lieu de croire qu'il pouvoit écrire peu aprés
Genn.c.97. l'an 484, auquel'S. Eugene de Carthage fit les écrits dont il parle.[Et en ce cas, Salvien pourra estre né des l'an 390, & avoir eu environ 95 ans lorsque Gennade en parloit.]

Pour la page 394.

NOTE V.

Qu'il n'a point esté Evesque.

Gall.chr.t.3.p.641.643. 'Quelques uns ont cru que Salvien avoit esté Evesque, sur ce que l'edition d'Erasme lit dans Gennade, *homilias episcopus factus multas*[*composuit*,]au lieu que d'autres editions ont *episcopis*
Ante.op.L.p.344. *factas*,'ou simplement *episcopis* sans *factas* ni *factus*; & c'est ce que portent
Salv.p.1. les meilleurs manuscrits.'Nous avons remarqué que l'inscription de ses livres sur la Providence, luy donnoit le
B.p.381. titre d'Evesque.'Neanmoins on peut dire que generalement personne ne croit qu'il l'ait esté,[puisque Gennade ne luy donne point d'autre qualité que de Prestre de Marseille. Pour les preuves sur lesquelles on a pretendu appuyer son episcopat, quand les manuscrits ne détruiroient pas celle de Gennade, il est certain, 1°, Que si cet auteur luy avoit voulu attribuer l'episcopat, il l'eust fait tout d'abord comme dans les autres, & non pas en passant dans la suite de son discours : 2°, Il auroit marqué le lieu dont il estoit Evesque, ne pouvant pas l'ignorer. 3°, Ce qu'il dit de luy,*& ut absque invidia loquar, episcoporum magister*, marque certainement qu'il le regardoit comme inferieur aux Evesques: 4°, Personne ne lit dans Honoré d'Autun, *episcopus factus*, & ainsi Honoré ne l'a point lu non plus dans Gennade qu'il abregeoit.]'Adon ne qualifie non plus Sal- Ado,chr.p.
vien que Prestre de Marseille.[Que si 161.
Gennade n'a point dit qu'il fust Evesque, il est certain qu'il ne l'est point, & que l'inscription de ses livres sur la Providence, est fausse au moins en ce point.]

'Guesnay & d'autres ne laissent pas Mas.an.p.
de le faire Evesque, & de Marseille 179.
mesme, depuis l'an 471 jusqu'en 476, entre Rustique, qui ne fut non plus jamais Evesque de Marseille, & Græ-
cus;'quoiqu'on voie par Saint Sidoine, Sid.l.7.ep.1.
que Græcus avoit succedé à Eustathe, p.171.177.
'comme Eustathe avoit succedé à Ve- Genn.c.79.
nere.'Mrs de Sainte Marthe disent que Gall.chr.t.3.
Græcus gouvernoit encore en 475.[Et p.644.1.c.
l'histoire de Saint Sidoine nous pourra faire voir, § 14.27, qu'il a mesme esté plus loin. Enfin il est certain par Gennade, que Salvien vivoit encore en 485, & qu'ainsi il estoit encore Evesque, s'il l'avoit jamais esté. Ainsi quand on pourroit dire qu'il a esté Evesque, il seroit fort difficile, ou plutost il seroit impossible de croire qu'il l'eust esté de Marseille.]

NOTES SUR SAINT SIDOINE.

NOTE I.

Pour la page 196. § 1.

Sur Volusien ami, mais non frere de Saint Sidoine: Si c'est l'Evesque de Tours.

Sid. l. 4. ep. 18. p. 1 2. l. 5. l. 7. ep. 7 p. 207. n. p. 49. 79. ᶠCOMME Sidoine appelle Volusien son frere, le P. Sirmond a cru qu'il l'estoit effectivement, & non seulement par l'amitié, mais encore par la nature.[Il le faudra donc dire aussi]ᶠde Luconce, qui estoit frere de Volusien, & à qui neanmoins Sidoine écrit comme à ses autres amis, *Lucontio suo*.ᶠMais il semble que Sidoine n'eust point de frere vivant, lorsqu'il écrivoit à Second son neveu :ᶠ& Volusien vivoit encore longtemps aprés.[Je ne sçay si l'on pourroit répondre que Sidoine parle dans sa lettre à Second, comme s'il n'eust point eu alors de frere, parcequ'il n'en avoit point qui fust en état de faire faire l'epitaphe de son ayeul, estant aisé que Volusien fust plus jeune que Second son neveu, & fust encore elevé sous la discipline de Fauste. Mais assurément c'est forcer le sens naturel de S. Sidoine sans aucune necessité, estant trés ordinaire & à luy & aux autres de ce temps là, de traiter ses amis de frere.

(l. 4. ep. 18. p. 112.) (l. 5. ep. 12. p. 77.) (l. 7. ep. 17. p. 207.)

Nous verrons que ce Volusien estoit assez probablement Corevesque de Clermont vers l'an 477. *V. § 28*.]ᶠSavaron a cru que c'estoit celui qui succeda à Saint Perpetue de Tours[vers l'an 491.]ᶠSaint Gregoire dit que l'Evesque de Tours estoit d'une famille de Senateurs, & fort riche : Il le fait parent de Saint Perpetue,[mais non point frere de Saint Sidoine. Le Pere Sirmond ne dit point que celui dont parle Sidoine, soit celui de Tours.]

(n. Sav. p. 47.) (Gr. T. h. Fr. l. 2. c. 26. & 1. 4. c. l. 10. c. 31. p. 457. a.)

NOTE II.

Pour la page 198. § 2.

Que Sidoine a esté marié avant le regne d'Avite.

ᶠOn pretend que Sidoine n'avoit point encore epousé Papianille, lorsqu'il prononça le panegyrique d'Avite, le premier jour de l'an 456; parceque dans ce panegyrique, il ne parle point dutout de son mariage, ni de sa femme.ᶠNeanmoins le titre de ce panegyrique mesme porte qu'il l'a fait en l'honneur d'Avite son beaupere :ᶠ& parlant dans une lettre de ce qui l'excitoit à se pousser dans les charges, il y met les dignitez de son beaupere; mais il borne ses dignitez à celle de General d'armée, sans dire un mot de l'Empire.[Ainsi il y a bien de l'apparence que cette lettre a esté écrite avant qu'Avite fust Empereur : & il est certain que c'estoit aprés le mariage de Sidoine.]ᶠLe Pere Sirmond croit qu'il faut dire au moins qu'il fut marié avant la deposition d'Avite.

(D. Ch. t. 1. p. 116. a.) (Sid. car. 6. 7.) (l. . ep. 3. p. 7.) (n. p. 127.)

ᶠIl invite dans un poeme, un de ses amis à le venir voir le 29 de juillet, *quo*, dit-il, *Natalis nostris decimus sextusque coletur*.[Cet endroit paroist difficile à entendre, quoique Savaron & le Pere Sirmond l'aient jugé assez clair, pour n'avoir pas besoin d'y faire de notes. ᶠIl ne regarde point Sidoine,]qui est né le 5 de novembre.[Il faut sans doute l'entendre de deux de ses enfans nez ce jour là, ou tous deux ensemble; 16 ans auparavant, ou l'un dix ans auparavant, & l'autre quatre ans aprés. Le premier sens est le plus probable, estant bien plus ordinaire de voir deux jumeaux, que deux freres, nez le mesme jour en differentes années. Ainsi il faudra dire que Sidoine eut deux en-

(car. 17. p. 387.) (10. p. 387.)

sans le 29 juillet 456 au plustard. Car ce poeme fait au bout de 15 ans entiers, doit estre mis avant son episcopat, & ainsi en 471 au plustard. ce qui sera une preuve certaine qu'il estoit marié avant la fin de 455.]

Pour la page 400. § 2.

NOTE III.

Si Philimace l'Assesseur est le beaupere d'Eriphe.

Sid l.1.ep.3.p. 7|c.p.10. 'Le P. Sirmond croit que Philimace à qui Sidoine conseille d'accepter un emploi d'Assesseur, est le mesme qui estoit beaupere d'Eriphe.[J'ay peine à l.5.ep.17.p. 149. le croire,]'dautant que ce beaupere d'Eriphe est appellé *vir illustris*.[titre bien elevé audessus d'un Assesseur ; à moins que nous ne disions que Sidoine le donnoit quelquefois à ceux qui estoient illustres, non en dignité mais l.8.ep.6.p. 219. en merites,]'comme il le dit de Nicet avocat, qu'il appelle *ortu Clarissimum, privilegio Spectabilem, merito Illustrem.* [Et neanmoins il veut dire proprement, qu'il meritoit d'avoir le titre & la qualité d'Illustre.]

Pour la page 407. § 6.

NOTE IV.

Deux voyages de Sidoine à Bordeaux.

[On verra § 29. que Sidoine alla à Bordeaux lorsqu'il estoit déja Evesque vers l'an 476. Mais il faut qu'il y fust déja venu, avant que d'estre Evesque.] Sid.l.8.ep.11. p.240 241. 'Car ce seroit faire grand tort à sa pieté, de croire qu'en 476, aprés plusieurs années d'episcopat, & lorsqu'il estoit Ibid. peu en humeur de rire,'il invitast ses amis à de grands festins, & qu'il leur ep.11.p.23c. promist des dez, & des echecs,'ou qu'il s'avisast de prendre le nom de Phœbus, & de donner à un autre celui d'Orphée,[ce qui n'est guere pardonnable mesme à un jeune poete laïque.] ep.4.p.227. 'Dans la lettre qu'il écrivit de Bordeaux à Lampride vers 476, il parle de la lettre qu'il avoit receue de luy en arrivant,[ce qui suppose que Lampride n'estoit pas alors à Bordeaux, mais il n'y parle point]'du poeme qu'il luy ep.11.p.230. 234. avoit adressé peu avant que d'y arriver, pour le prier de venir audevant de luy, & de le loger.[Il faut donc que ce poeme se raporte à un autre temps, où Lampride estoit à Bordeaux.'Il parle p.234. dans le mesme poeme de Gallicin, alors Evesque de Bordeaux.'Cette ville l.7.ep.6.p.183. n'avoit point d'Evesque en 475;'& on l.1.ep.15.p. 109. peut juger par la lettre à Elaphe qu'elle n'en eut point que plusieurs années aprés.

Pour la page 407. § 6.

NOTE V.

Trigece de Bazas distingué d'un autre.

'Le P. Sirmond veut que Trigece à Sid.l.8.ep.12. p.239|n.p.92. qui Sidoine écrit, & qui demeuroit alors à Bazas, soit celui qui avoit esté Prefet du Pretoire, qui avoit fait la paix avec Genseric[en 435 à Hippone,] qui fut encore deputé[en 452]avec S. Leon, pour aller traiter avec Attila, [& qui ainsi estoit une des premieres personnes de l'Empire. Mais Sidoine luy parle comme à un de ses egaux, & non comme à une personne fort agée, ni qui eust fait d'autres voyage que celui d'Espagne, ni qui fust d'une si grande consideration,]puisqu'il ne veut pas qu'il dispute de la magnificence avec Leonce Senateur,[qu'on ne voit point avoir esté dans les emplois & dans les charges. Bazas où ce Trigece demeuroit, estoit mesme alors sous les Gots.]

Pour la page 2..§ 11.

NOTE VI.

En quel temps Saint Sidoine a esté fait Evesque.

[On ne convient pas tout à fait du temps auquel S. Sidoine fut fait Evesque de Clermont. Il est certain que ce ne fut pas avant l'an 469, auquel nous avons vu qu'il estoit encore à Rome.] 'Bucherius dit que ce fut à la fin de 469 Buch. belg.l. 18.c.6.§3.p. 548. ou peu aprés : mais il ne le dit qu'en

supposant que Sidoine est mort en 482, 'ce qu'il ne prouve point dutout.[Ainsi il vaut mieux s'arrester au raisonnement de Baronius,]'qui remarque que S. Sidoine n'estoit encore Evesque que depuis peu,(peutestre depuis un an,) lorsqu'il écrivit à S. Loup de Troies. 'Tout l'air de la lettre donne effectivement lieu de le croire.ᵃIl y avoit alors 45 ans que S. Loup estoit Evesque.'Il avoit passé deux ans dans l'episcopat, lorsqu'il alla en Angleterre[sur la fin de l'an 429. *V. S. Germain d'Auxerre* § 7.]'Ainsi il peut avoir esté fait Evesque vers le milieu de 427, & avoir fini sa 45ᵉ année en 472.[Si donc Saint Sidoine luy écrivit en ce temps là, il peut avoir esté elevé à l'episcopat la mesme année ou la precedente.'Le P. Sirmond & le Cardinal Noris, ont jugé ce raisonnement assez solide.'Il ne laisse pas de recevoir quelque difficulté,[& nous voudrions pouvoir ne pas eloigner beaucoup la derniere de ses lettres écrite au plustost dans la 12ᵉ année de son episcopat, de celle qu'il écrivit à Tonance en 481 au plustard. Mais nous aimons mieux resoudre cette difficulté d'une autre maniere, & mettre l'ordination du Saint sur la fin de 471. Car c'est le temps qui nous paroist s'accorder le mieux avec l'histoire.]

cycl. 9. c. 7. § 8. 5. p. 575. — Bar. 471. § 14. — S. l. 6. ep. 1. p. 1. l. 6. p. 6. ᵃ p. 756. — S. r. ... ul. p. ... — Bar. 472. § 5. — Sid. n. p. 63 | Nor. h. P. p. 169. — Sid l. 3. ep 1. p. 62.

'Le P. Pagi differe son ordination jusqu'en 473, à cause de ce qu'il dit en un endroit, *post quam in silentio decurri tres olympiades*. Il n'a pu conter les années de son episcopat par olympiades, à moins qu'il n'ait commencé avec une olympiade. Ainsi il a commencé en 473 avec la 313ᵉ olympiade. Cette raison n'avoit encore empesché personne de mettre l'ordination de S. Sidoine en 472,[& je doute fort qu'elle l'empesche encore à l'avenir. On a cru sans doute que dans un auteur tour figuré comme Sidoine, il ne falloit point chercher de raison particuliere d'une expression figurée.]

Pagi. 5 r. p. 36.

NOTE VII.

Pour la page 221. § 12.

D'où Maxime estoit Evesque.

'S. Sidoine ne dit point d'où Maxime, dont il loue la vertu, estoit Evesque. Il nous apprend seulement qu'il le vit en s'en allant à Toulouse dans sa maison de campagne, assez eloignée du grand chemin.'Le chemin Romain de Clermont à Toulouse estoit par le Forés, le Lionnois, le Velay, le Gevaudan, le Rouergue, & le Querci, ou bien par le Limosin, & le Perigord. [On ne connoist point de Maxime Evesque dans tous ces pays du temps de S. Sidoine.]'On en met un à Toulouse qu'on pretend estre celui de Sidoine.[Et je ne voy rien qui l'empesche absolument, mais rien aussi qui l'appuie.]'Car on voit par Catel qu'on n'a fait ce Maxime Evesque de Toulouse, que par une pure conjecture tirée de cet endroit mesme.'Baronius dit qu'il y avoit en ce temps-ci un Maxime Evesque de Toulouse, qui merita de tenir rang parmi les Prelats illustres en sainteté.'Mais il n'a rien non plus à dire que le passage de Sidoine.

Sid l. 4. ep. 24. p. 222. 12. — San. son. — Gall. chr. t. r. p. 674. 2. c | Sid. n. Sav. p. 308. — Catel, p. 8, 4. — Bar. 441. § 13 | 465. § 27. — 465. § 29. 30.

[Que si Sidoine estoit alors Evesque, comme il y a sujet de le croire, c'estoit sous Euric,]'qui ne souffroit point de nouveaux Evesques dans ses Etats,[& moins sans doute à Toulouse sa capitale, qu'en tout autre endroit. Ainsi il faudra mettre apparemment le voyage qu'y fit Sidoine dés l'an 472, au commencement de son episcopat, lorsque le Gevaudan, le Rouergue, & le Velay pouvoient estre encore aux Romains; ou dire que son chemin le conduisant assez pres de Lion dont il estoit, il se détourna un peu pour y aller, & que de Lion il suivit le Rhosne par le Dauphiné & la Provence.

Sid l. 7. ep. 6. p. 183.

S'il y avoit preuve que Maxime dont il parle fust Evesque de Toulouse, il

faudroit dire que la lettre à Turnus est du temps qu'il estoit encore laïque, avant qu'Euric regnast, ou au moins avant qu'il empeschast les elections des Evesques. Et je ne voy pas que cela soit impossible, n'y ayant pas de preuve bien forte que Sidoine fust Evesque quand il écrivit à Turnus.]

Pour la page 346.§19.

NOTE VIII.

Difficultez sur une lettre à S. Sidoine.

[Je ne conçois pas bien pourquoi Rurice, qui dans les autres lettres appelle Sidoine *son patron*,]'le traite de frere dans la 16e du premier livre. [Est-ce seulement par un transport d'affection ? Car cette lettre en est toute pleine. On ne peut pas dire que Rurice fust déja Evesque,]'puisqu'il parle de son Evesque. Il n'y a pas non plus d'apparence que Sidoine ne le fust pas encore. Les louanges que Rurice luy donnent ne conviennent guere à un laïque, & à un Patrice. Il est vray qu'estant laïque, il est aisé de voir comment Rurice le prioit de le venir voir avec son Evesque : Mais il se peut faire aussi qu'estant Evesque, il fust allé voir l'Evesque du lieu où estoit Rurice, & que Rurice luy ait écrit dans ce temps là. Aprés tout il faut avouer que cette lettre embarasse.]

Fib.P.t.3.p.378.d.

d.

Pour la page 339.§20.

NOTE IX.

S'il y a eu deux SS. Pallades Evesques de Bourges.

'On marque deux Pallades Evesques de Bourges, l'un vers l'an 380, dont on dit de grandes choses en general, & qu'on dit estre honoré le 10 de may, en une eglise de son nom à quatre lieues de Bourges :'l'autre qu'on pretend avoir gouverné 13 ans depuis 448 jusqu'en 461, & estre mort aussi le 10 de may au monastere de Marsillac en Querci[entre Cahors & Figeac.]'Savaron veut que celui qui est honoré le 10 de may soit ce second. [Ferrarius qui l'a mis dans son martyrologe aprés Molanus & Maurolicus, le veut aussi.]'Bollandus y met tous les deux, citant pour le premier divers martyrologes nouveaux, avec le calendrier de Bourges ; & pour le second un Ghinius & du Saussay. [On a point mis dutout le second dans le Gallia Christiana, soit à dessein, soit plutost par mégarde.]'Car on les suppose, en parlant du premier. 'Le Pere Sirmond croit que ce second Pallade estoit beaupere de Simplice. On ne peut douter qu'il n'y ait eu un S. Pallade dans le diocese de Bourges,] 'où on l'appelle S. Palais, puisqu'on y voit plusieurs eglises de son nom. [Et il n'y a point de difficulté à croire qu'il a esté Evesque de Bourges,]'puisque cette Eglise l'honore comme tel le 10 de may, '& qu'il y avoit eu en ces quartiers là des Pallades Evesques qui s'estoient acquitez avec estime de leur ministere : & Simplice dont la femme estoit de leur famille, 'estoit gendre d'un Evesque de Bourges. [Il n'est pas rare non plus de voir deux Evesques de mesme nom dans un mesme siege. Mais pour croire qu'ils soient tous deux morts en un mesme jour, pour y estre tous deux honorez par l'Eglise, cela demanderoit des preuves plus considerables que celles qu'on allegue. La difference des lieux où on les honore n'est rien, estant aisé qu'on ait porté des reliques d'un seul en divers endroits, ou qu'on ait donné la qualité d'Evesque de Bourges à un autre S. Pallade qui ne l'estoit pas.]'Bollandus dit qu'on peut aisément avoir attribué à l'un ce qui appartenoit à l'autre : & il ne dit point que l'Eglise de Bourges en honore deux.

Lab.bib.t.2.p.13.14.Gall.chr.t.1.p.43.1.c.d.

Lab.p.17.

Sid.n.Sav.p.415.

Boll.10.may.p.569.

Gall.chr.p.143.1.d.

Sid.n.p.76.77.

Boll.p.569.a.

Sid.l.7.ep.5.p.196.

p.196.

Boll.p.569.d.

[Supposé qu'il y ait deux Pallades à Bourges, & qu'il n'y en ait eu qu'un honoré comme Saint, je ne sçay s'il est aisé de dire lequel c'est des deux.

Neanmoins S. Sidoine, en voulant relever Simplice, ne dit rien de considerable de son beaupere, qui selon toutes les apparences, est le second Pallade. Ce silence peut faire croire qu'il n'avoit rien paru en luy d'extraordinaire, & que son Eglise ne luy rendoit point de respect particulier.]
a. 'Bollandus raporte au premier tout ce qu'il y a de considerable pour le culte.

Lab.p.130. 'L'histoire des Evesques de Bourges écrite par un Benedictin de la mesme ville vers l'an 1540,[& qui ainsi ne peut
p.7. pas faire d'autorité,]'veut, comme nous avons dit, qu'il ait gouverné depuis 448, & qu'il soit mort le 10 may 461:[Mais tout ce temps entre dans l'episcopat de Leon, comme on le montre sur S. Perpetue de Tours § 1, où l'on voit aussi que cette histoire se contredit mesme dans ses dates.]
Conc t.4.p.1053.a. 'Leon ayant encore assisté au Concile de Tours le 18 novembre 461, Pallade ne
Lab p.17. peut avoir commencé qu'en 462,]'s'il a esté Evesque aprés luy, comme le marque l'histoire des Evesques de
Sid l.7.ep.9.p.194. Bourges.'Et puisque Simplice,[elu en 472,] lorsqu'il estoit encore dans la vigueur de l'age,
p.195. 'avoit esté demandé pour Evesque, lorsqu'on avoit elu son beaupere & son pere,[il faut sans doute les mettre tous deux aprés Leon, & apparemment dans l'ordre que Saint Sidoine les nomme.]

Boll.p.169.d.e. 'Bollandus croit que l'eglise de Saint Estienne cathedrale de Bourges, a esté bastie par l'un des deux Pallades ses Evesques, parceque Fortunat parle d'une eglise de S. Estienne bastie par un Pallade. Mais il cite luy mesme un
Gr T h.F.l.1.c.31.p.255.a. endroit de S. Gregoire de Tours,'qui estant pris de plus haut, nous donne tout sujet de croire que S. Estienne de Bourges est plus ancien mesme que le premier Pallade.[Ainsi il vaut mieux croire que Fortunat parle d'un Pallade
Fort.n p.5. de son temps,]'& que c'est Pallade de Saintes, comme le dit Browerus, qui aura basti cette eglise,[non à Bourges, mais dans la Saintonge.]

NOTE X. Pour la page 252.§ 15.

Que Saint Sidoine a écrit à Arbogaste estant Evesque.

'Le P. le Cointe veut que Sidoine ait Coint.an.464.§7. écrit à Arbogaste avant que d'estre Evesque.[Mais il n'y a point d'apparence qu'on l'ait consulté sur l'Ecriture estant laïque; & son episcopat l'a rendu assez humble pour n'oser pas entreprendre ces sortes d'ouvrages.] 'Il refusa la mesme chose à S. Euphro- Sid.l.9.ep.2.p.250. ne d'Autun, son ami particulier, & avec encore plus de force & d'humilité, lorsqu'asseurément il estoit déja Evesque.'Ce qu'il dit à Arbogaste, l.4.ep.17.p.114. qu'il estime sa charité, *que te coegit in nobis et peregrinis, vel jam latere cupientibus, humilia sectari*,[n'est point le langage de Sidoine laïque & Patrice.]

NOTE XI. Pour la page 253.§ 26.

Sur Himere disciple de S. Loup.

'S. Sidoine donne à Himere le titre Sid.l.7.ep.13.p.200. d'*Antistes*,[que nous pouvons traduire par celui de Prelat,]'& dit qu'il avoit receu *sa dignité* de Saint Loup, *dignitatis autorem*.'Ces termes mar- n.p.78. quent assez naturellement un Evesque. [Ainsi Himere pouvoit estre Evesque dans la mesme province que S. Loup, c'est à dire dans celle de Sens, & avoir esté ordonné par luy, ou au defaut de l'Archevesque de Sens, ou avec luy,] 'Il est certain qu'il venoit de Troies ep.13.p.201. quand Sidoine le vit à Lion. Le P. Sirmond a peine cependant à croire qu'il fust Evesque.[Il n'en rend pas de raison: mais effectivement S. Sidoine semble ne le relever pas assez pour un Evesque.]'Il dit qu'il trouvoit à Lion ep.13.p.201. des Superieurs aussibien que des inferieurs:[Et les Evesques n'avoient guere alors de Superieurs. Il pourroit donc

donc avoir esté Corevesque, ou mesme simple Prestre dans le diocese de Troies.]

l.4.ep.11.p.103.

'Car S. Sidoine appelle Claudien Mamert, *Antistitem ordine in secundo*, [quoiqu'on ne dise point qu'il ait esté autre chose que Prestre de Vienne.]

n.p.78.

'Le Pere Sirmond croit qu'Himere estoit Abbé plutost qu'Evesque. Mais la qualité d'Abbé passoit-elle alors pour une dignité, [& les Abbez pour des Prelats, eux, qui souvent n'estoient que laïques ?]Le Pere Sirmond allegue que Sidoine donne le titre d'*Antistes* à des Abbez, comme à Abraham.

l.7.ep.17.p.208.

'Mais cet Abraham estoit Prestre aussibien qu'Abbé. [Auroit-on mesme dit qu'un Evesque estoit *autor dignitatis* à un Abbé, qui d'ordinaire estoit elu par ses Religieux; & n'avoit besoin au plus de l'Evesque que pour estre confirmé. Car je ne sçay pas mesme s'ils en avoient besoin en ce temps-là.]

l.7 ep.15.p.201.

'Sidoine méle bien mesme Himere dans les festins & dans les visites, [pour croire qu'il fust moine.]

Gall.chr.t.3.p.1077.1.c.

'Il y en a qui veulent que cet Himere soit le mesme que Saint Camelien de Troies successeur de S. Loup,

Sid.n.p.78.

'de quoy je ne sçay pas quel fondement ils peuvent avoir. Et ils n'en ont pas sans doute beaucoup,

Coint.an.556. § 259.

'puisque Camuzat auteur de cette opinion l'a depuis abandonnée, pour dire avec le Pere Sirmond, qu'Himere n'a pas esté Evesque, mais Abbé.

§ 259.

'Il veut qu'il ait esté Abbé dans un endroit du diocese de Basle, qu'on appelle encore aujourd'hui le Val S. Himier. [On ne dit pas neanmoins s'il est certain que S. Himere qui a donné le nom à ce Canton, n'estoit qu'Abbé, & non Evesque, ni s'il y a preuve que ce soit celui dont parle Sidoine.] Nous avons mesme vu par le moyen du Pere Cousinet chanoine Regulier, quelques monumens de l'Eglise de Basle, selon lesquels il paroist que S. Himier vivoit lorsque le siege episcopal de Vindisch estoit transferé à Lausanne, & que Jerusalem estoit possedée par les infideles. Ainsi il estoit bien posterieur à S. Sidoine. On en fait un simple Ermite; & tout ce qu'on en dit n'a aucun raport avec ce que Saint Sidoine dit de l'autre. Je ne trouve rien de ce Saint dans M. du Saussay, ni dans M. Bulteau.]

NOTE XII.

Pour la page 257. § 19.

Sujet & temps du second voyage de S. Sidoine à Bordeaux.

Buch. de bel. p.159. § 1.11.

'Quelques uns croient que Sidoine, en sortant du chasteau de Liviane, n'obtint pas encore une entiere liberté, & que ce fut pour la solliciter qu'il alla trouver Euric à Bordeaux.

Sid.l.9.ep.9. p.128. n. Sav.

'Ils fondent cela sur ce qu'il dit qu'il estoit à Bordeaux comme un exilé.

l.8.ep.3.p.214.

'Mais d'autre part, ne joignant point son sejour de Bordeaux avec celui de Liviane, quoique son sujet l'y portast naturellement, [il est plus naturel de l'en separer.]

p.215.

'Il paroist mesme qu'au sortir de Liviane, il revint [à Clermont,] & qu'il y eut assez de repos, & de loisir pour travailler.

ep.9.p.227.

'On voit au contraire qu'il vint à Bordeaux pour demander, [non sa liberté, mais la jouissance des biens de sa bellemere, & que la peine où il estoit alors, n'estoit que de ce qu'il n'avoit encore rien obtenu sur cela. [Ainsi je croy qu'*exul* en cet endroit, marque plutost un étranger qu'un banni, & que Sidoine veut dire qu'il estoit regardé à la Cour d'Euric comme un étranger qui n'y avoit point de connoissance, ni d'appui, & mesme qu'on le regardoit comme un banni, & non encore comme un citoyen, parce qu'il estoit soumis depuis peu aux Visigots & malgré luy, & comme banni parmi eux.

Je voudrois pouvoir dire que Sidoine ne fit ce voyage de Bordeaux vers l'an 467 ou 470. Car les vers qu'il y fit sont bien payens pour un Evesque, &

qui avoit renoncé à la poesie, de quoy il ne dit rien en cet endroit. Le mot d'*exul* se prenant pour érranger, y viendroit bien, puisque Lion & l'Auvergne n'estoient point encore soumises aux Visigots. Quoiqu'Avite fust d'Auvergne, sa femme pouvoit avoir du bien dans la Gascogne, ou en d'autres pays des Visigots. Mais je ne sçay si Euric qui n'avoit commencé à regner qu'en 466, estoit déja aussi puissant en 470, que Sidoine le décrit.

p.219. ʼJ'ay peine à croire aussi que Sidoine l'eust traité de Seigneur: *Nec multum domino vacat & ipsi*, s'il n'eust esté son sujet.

p.228. ʼIl ne dit pas, *Ago exulem*, mais *Ago adhuc exulem: agis ipse jam civem: similia posco, & paria non impetro*, ce qui semble assez marquer qu'il devoit estre avec le temps citoyen des Visigots, & comme naturalizé avec eux, à quoy il ne pensoit point dutout en 470.]

Pour la page 264.§ 31.

NOTE XIII.

Temps de la lettre à Montius.

Sid.l.1.ep.11. p.25. ʼSidoine écrit à Montius qu'il n'estoit pas pour écrire à des satyres, *id jam agens otii, idque habens avi: quod juvenem militantemque dictasse præsumtiosum fuisset*. [Il semble donc qu'il approchoit alors de 50 ans, puisque la jeunesse, selon les Latins, alloit jusque vers cet age, & qu'ainsi il estoit Evesque.]

l.7.ep.8.p.187. ʼCar il estoit encore jeune, comme il dit, lorsqu'il fut elevé à l'episcopat. [Cependant il ne dit point dans cette lettre qu'il fust Evesque, quoiqu'il eust sujet de le dire. Mais c'est peutestre ce qu'il veut marquer, quand

l.1.ep.11.p.25. il dit, *id otii agens*.] ʼIl marque mesme qu'il n'estoit plus *inter militantes*, [terme qui marquoit alors tous ceux qui avoient quelque office à la Cour, & quelque dignité dans l'Empire. Ainsi je ne croy pas qu'on puisse douter qu'il ne fust Evesque.]

NOTE XIV. Pour la page 255.§ 31.

Temps de la lettre à Saint Prosper d'Orleans.

[Nous ne voyons point quand Saint Sidoine peut avoir écrit] ʼsa lettre à S. Prosper d'Orleans, où il s'excuse de faire l'histoire de la guerre d'Attila, & l'eloge de Saint Agnan. Sid.l.8.ep.15. p.246. [Il faut dire que ç'a esté des l'an 464 au plustard, s'il est vray que Saint Prosper n'ait esté qu'onze ans Evesque. *V. Attila* § Mais Sidoine n'estoit-il pas alors bien jeune & bien dans le monde, pour entreprendre de faire l'eloge d'un Saint. Je ne voy point qu'il ait écrit de lettres à des Evesques avant son episcopat, pour savoir s'il les traitoit deslors de Papes, comme il fait Prosper.]

NOTE XV. Pour la page 270 § 35.

Temps de la mort de Lampride, & de la lettre à Tonance.

[Je trouve un grand embaras pour le temps de la mort de Lampride.] ʼSidoine en fait l'histoire dans son huitieme livre. Sid l.8.ep.11. p.233. Cependant il le suppose vivant dans la lettre à Tonance.]

ʼ*Istud vix leo*, dit-il, *rex Castalii chori*, l.9 ep.13.p. 272.
Vix hunc qui sequitur Lampridius queat
Declamans gemini pondere sub styli.

[On ne parle point ainsi d'un homme mort. Or cette lettre à Tonance paroist écrite peu avant celle à Gelase,] ʼqui l'avoit prié de luy envoyer des vers, comme il en avoit envoyé à Tonance, *litteras bimetras*. ep.15.p.280. [Ce qui convient tout à fait à l'unique lettre adressée à Tonance, où il y a deux poemes de different mettre.] ʼEt il est certain que la lettre à Gelase a precedé de peu la derniere lettre du 9e livre: ep.16.p.283. *Quia tibi nuper ad Gelasium missos iambicos &c.* Il est donc difficile de ne pas croire que

l'epistre à Tonance a esté écrite peu avant la publication du 9e livre, & aprés toutes celles du 8e.

Pourroit-on dire que celle à Gelase ne marquant point que celle à Tonance eust esté écrite depuis peu, on peut la mettre deux ou trois ans auparavant? Car cela supposé, nous aurions toute liberté d'avancer celle à Tonance, ou de retarder la publication du 9e livre. Et Gelase pouvoit n'avoir vu que depuis peu celle à Tonance, lorsqu'il la prit pour exemple, & en demanda une pareille, quoiqu'elle eust esté écrite assez longtemps auparavant. Je ne sçay si l'on ne pourroit point distinguer deux Lamprides, le pere, & le fils, & raporter au fils la lettre qui luy est adressée, avec l'endroit de la lettre à Tonance qui en parle. En ce cas nous placerions où nous voudrions la lettre à Lupus sur la mort de Lampride le pere, mais toujours aprés l'episcopat de Sidoine, à cause de la maniere si grave, dont il y parle de l'astrologie judiciaire. Nous suivons la premiere opinion comme la plus simple, & qui nous engage moins à supposer de nouveaux faits.]

NOTE XVI.

Pour la page 273.§36.

Que Saint Sidoine n'est point mort des 482.

Buch.l.19.c.17.§.9.p.475. 'Bucherius veut que S. Sidoine soit mort des 482, parceque le 21 d'aoust, auquel il est mort, estoit cette année là le samedi : & il pretend que selon Gregoire de Tours, il est mort le samedi.[Mais c'est ce que Gregoire de Gr.T.h.Fr.l.2.c.23.p.283.c. Tours ne dit point.]'Il marque ce qui se fit le dimanche d'aprés la mort de S. Sidoine; mais il ne dit point que ce dimanche ait esté le lendemain. Il donne mesme plutost lieu de croire qu'il y eut quelques jours entre deux.[Outre la difficulté qu'il y auroit de mettre l'election de Sidoine en 469, aussitost aprés son retour de Rome, & dans la 43e année de l'episcopat de Saint Loup. Les François n'estoient pas fort en état de se faire craindre ni aimer en 482 sous Clovis leur nouveau Roy, qui n'avoit encore que 16 ans.

Nous ne pouvons pas neanmoins ne mettre la mort de Saint Sidoine qu'en 490, à cause du temps qu'il faut donner à S. Apronculc son successeur, mort] 'des l'an 491,a& dont l'episcopat doit avoir duré quelque temps, comme on le peut juger des lettres que luy écrit Rurice. 13.c.2.p.1944. b. a Rur.l.2.ep. 48.54-57.p. 406.409.

NOTE XVII.

Pour la page 274.§36.

Si S. Sidoine estoit enterré auprés de S. Eparche.

[Je n'entens pas bien]'le premier vers de l'epitaphe de Saint Sidoine. Sid.pr.Sav.p.11. *Sanctis contiguus sacroque Patri.* Savaron explique, *sanctis contiguus* de S. Saturnin, & de S. Amandin;[ce que nous n'examinons pas, parceque cela pourroit marquer aussi les saints Mysteres, si S. Sidoine estoit enterré sous un autel,]'comme il l'estoit vers l'an 950.[Mais qu'est-ce que *sacro patri*, si nous ne l'entendons de S. Eparche son predecesseur, enterré aussi dans la mesme chapelle, comme nous l'apprendrons de cet endroit? Car il n'y a point d'apparence que le pere de S. Sidoine ait esté enterré à Clermont, ni qu'on luy ait donné le titre de Sacré.]Pour son ayeul dont Savaron entend cet endroit,[nous avons mesme preuve qu'il estoit enterré du costé de Lion. *V.* § *1.*] Sav.ori.cl.p.155.

NOTES SUR ACACE DE CONSTANTINOPLE.

Pour la page 289.§ 1.

NOTE I.

Sur la date de la lettre de Simplice à Jean de Ravenne.

Boll.1.mart. p.134.e.d.

'BOLLANDUS croit que la lettre de Simplice à Jean de Ravenne, doit estre datée *Severo Consule*, qui est l'an 470, & non pas *Severino*, comme porte le texte, qui est l'an 482, parceque plusieurs lettres qui suivent celle-ci, sont écrites avant l'an 482. [Cette raison est considerable sans doute, surtout s'il se trouve que toutes les autres lettres de ce Pape, soient placées dans l'ordre du temps.]'Neanmoins comme elle n'a pas arresté Baronius, nous n'osons pas aussi nous y arrester.

Bar.482.§ 44.

Pour la page 292.§ 5.

NOTE II.

Que la lettre 4e de Simplice s'adresse à Basilisque.

Conc.t.4.p. 1070.b.

'La lettre 4e du Pape Simplice, est adressée à Zenon dans les imprimez. Mais on a marqué dans la derniere edition des Conciles, que selon un manuscrit elle est adressée à Basilisque. [Cette note nous delivre d'un grand embaras.]'Car Baronius supposant que cette lettre s'adressoit à Zenon, a esté obligé de dire que ce Prince regnoit encore à Constantinople au commencement de 476,[quoiqu'il en ait esté chassé des la fin de 475. *V. Zenon §*]'& que ce fut sous luy qu'Elure fut rappellé d'exil, qu'il rentra dans le siege d'Alexandrie, qu'il en chassa Salofacial, qu'il vint à Constantinople, & y fut receu solennellement.

Bar.476.§ 23.

475.§ 36.37.

Thdr.L.p.556. [illegible] p.[illegible] Lib.c.[illegible] 103.Conc.t.4. p.1081.b.

'Cependant Theodore le Lecteur, Evagre, Victor de Tune, Liberat, & l'histoire d'Acace, sans parler des auteurs posterieurs, ne mettent son rappel que sous Basilisque: & qui que ce soit ne dit qu'il soit revenu plustost. [Dans toutes les lettres que Simplice a écrites à Zenon depuis son rétablissement, & à Acace, il ne témoigne jamais que Zenon ait eu aucune part à tout ce qu'avoit fait Elure :]'& mesme il dit assez nettement dans une, que tout cela estoit arrivé, & qu'Elure estoit revenu d'exil en l'absence de ce Prince, *sub occasione tyrannicæ dominationis.*'Il veut que pour exciter ce Prince à aimer l'Eglise, on le fasse souvenir, *unde inimici illius corruerint, & qua via idem surrexerit &c.*

Conc.t.4.p. 1032.c.

p.1034.b|1035. d.

[Zenon avoit eu une union particuliere avec Pierre le Foullon: ainsi il auroit dû le rappeller aussitost au moins qu'Elure, ou plutost luy laisser la liberté de paroistre, puisqu'on savoit bien qu'il estoit dans Constantinople. *V. Leon §*]'Et Baronius veut en effet qu'il l'ait fait; mais il le veut sur une autorité qui ne le prouve point dutout. 'Cependant Theodore le Lecteur nous assure qu'il ne sortit que sous Basilisque, du monastere où il demeuroit caché. Simplice parlant de celui à qui il avoit écrit sa lettre quatrieme, '*Appareat*, dit-il, *sic ejus*(Leonis) *imitator fidei, cujus dignior est successor imperii.* [Il ne veut pas sans doute le preferer au grand Leon, ni le comparer à un enfant qui estoit son fils. Ainsi le sens le plus naturel de cet endroit, c'est de dire qu'il parle de Basilisque, & qu'il le prefere à Zenon.]'Il est certain que Simplice a resisté à Basilisque, & luy a écrit en faveur de la foy.[Et nous n'avons point d'autre lettre où il le fasse que celle-ci.

Bar.474.§ 7.

Thdr.L.p.556. b.

Conc.t.4.p. 1071.c.

p.1106.b.c| 1108.d.

On peut objecter que Basilisque n'ayant esté fait Empereur qu'au mois de novembre, & la lettre de Simplice estant du 10 de janvier suivant, ce temps ne suffit pas pour faire rappeller Elure de la Quersonnese, le faire aller de là à Alexandrie, le faire revenir d'Alexandrie à Constantinople, & mander tout cela de Constantinople à Rome. Mais on peut répondre que nous n'avons qu'un auteur fort nouveau, savoir Codin, qui fixe le couronnement de Basilisque au mois de novembre : ainsi si nous trouvons des raisons pour le mettre un mois ou deux plustost, Codin ne nous en empeschera pas. De plus il se peut bien faire que Timothée Elure, qui avoit esté gardé fort soigneusement d'abord dans la Quersonnese, ait depuis eu assez de liberté pour s'enfuir de là, & pour s'en revenir inconnu à Alexandrie, où il se sera declaré dès qu'il aura sceu la fuite de Zenon & l'election de Basilisque. C'est ce que nous avons suivi, tant pour ne nous pas eloigner de Codin sans necessité, que parceque si Elure eust esté dans la Quersonnese quand on le rappella, il seroit sans doute venu d'abord à Constantinople, qui estoit son chemin pour aller à Alexandrie. Et en effet, c'est ce que tous les historiens écrivent : & en quoy cette lettre de Simplice nous assure qu'ils se trompent.]

Boll. ... mais, p. 135. f. 'Bollandus nous fournit une réponse bien plus aisée, qui est qu'au lieu de *jan.* il faut peutestre lire *jun.* & mettre e.f. cette lettre au mois de juin.'Mais comme il faudroit faire cette correction dans trois lettres differentes, [nous ne l'osons pas faire sans une plus grande Conc. t. 4. p. 1074. b. necessité.]'Il y a mesme une de ces lettres où quelques uns lisent, 2 kal. febr. [ce qui ne se peut plus, si on lit *junias* p. 1072. d. dans les autres.]'Le titre d'Auguste que Simplice donne à Basilisque, en datant sa lettre, [fait voir encore qu'elle ne se peut adresser qu'à luy.]'Car c'est sans fondement que Binius le veut et. ar. 475. § 16. oster, pour substituer le nom d'Armate.[Et la date de la lettre 7e,'*Consule* Conc. t. 4. p. 1076. b. *suprascripto*, fait voir qu'il n'avoit mis qu'un Consul dans celle-ci, comme cela estoit fort ordinaire.]

NOTE III. Pour la page 295. § 5.

Sur la date des deux premieres lettres de Simplice à Acace.

'La premiere lettre à Acace est datée Conc. t. 4. p. 1074. b. ordinairement du 9 de janvier, & par quelques uns du 30. [Il n'y a point d'apparence qu'elle l'ait esté du 30, les autres lettres écrites en mesme temps, l'estant du 10 & du 11. Ainsi ou il faut lire *2 idus januarii*, qui est le 12, au lieu de *2 calend. februarii*; ou il faut raporter cette date à la seconde lettre à Acace, qui peut aisément avoir esté écrite le 30 de janvier.]

NOTE IV. Pour la page 295. § 5.

Que Latin & Maduse estoient deputez d'Augustule, non d'Odoacre.

'Latin & Maduse estoient envoyez Conc. t. 4. p. 1074. c. *pro legatione publica.*'Baronius a cru a Bar. 475. § 21. que c'estoit par Odoacre, qui se rendit cette année maistre de l'Italie, mais ce ne fut qu'au mois d'aoust. *V. son titre* § 'Et Simplice parle cette ambassade Conc. t. 4. p. 1074. b. c. fort peu aprés la lettre qu'il avoit écrite à Acace le 9 de janvier.[Ainsi c'estoit Oreste qui regnoit alors sous le nom d'Augustule son fils, qui l'envoya, & non Odoacre.]

NOTE V. Pour la page 296. § 7.

Sur ce qui est dit qu'Acace couvrit l'autel de noir.

'Le P. Combefis ne veut point croi- Thphn. n. p. 640. 1. re qu'Acace ait couvert l'autel de noir, parce, dit-il, que les Grecs ne le font jamais.[Mais Acace vouloit faire en

cette occasion quelque chose d'extraordinaire pour emouvoir le peuple. Ainsi ce n'est pas une raison pour rejetter une chose attestée par Theodore le Lecteur, qui vivoit à peu pres en mesme temps, & receuë par Theophane, qui ne pouvoit pas ignorer les coutumes de l'Eglise greque.]'Peut Cedrene que Combefis leur prefere, parcequ'il dit qu'Acace s'habilla de noir, & quitta le throne & l'autel, [on ne le peut soutenir; estant certain par la vie de S. Daniel, qu'Acace ne quitta point la grande eglise, mais en demeura toujours le maistre.]

Pour la page 293 § 8.

NOTE VI.

Sur la guerison d'un Lepreux par Saint Daniel.

Sur.11.d.c.p. 2.8.129.§ 44.

'Le texte de la vie de S. Daniel porte qu'estant prié par le lepreux de le guerir, il luy parla d'abord en des termes dignes de sa pieté, & luy demanda pourquoi au lieu de s'adresser à J. C, il s'adressoit à un homme aussi foible que luy, pour en obtenir des choses qui passoient ses forces. Mais elle dit qu'il ajouta ensuite: Neanmoins si vous croyez que non seulement J. C. peut vous guerir, mais que ses ministres le peuvent aussi, nous vous guerissons selon vostre foy. Le lepreux, continue l'historien, protesta qu'il croyoit ainsi; & le Saint admirant la ferveur de sa foy, le gucrit &c.[Ces paroles par lesquelles un Saint semble s'attribuer un pouvoir different de celui de J. C, & arrester plutost les hommes à luy, que les faire passer de luy à Dieu, qui est leur unique fin, pourroient faire quelque peine, si nous ne savions que cette vie de Saint Daniel n'est pas tout à fait originale, mais a passé par les mains de Metaphraste, dont il y a divers endroits qui se ressentent.

D'ailleurs quelque pouvoir qu'on attribue aux Saints de faire des miracles, on sçait assez dans la doctrine de l'Eglise, que c'est toujours J. C. qui les opere en eux. Ainsi on peut fort bien entendre ces paroles de S. Daniel en ce sens: si vous croyez que non seulement J. C. peut vous guerir immediatement par luy mesme, mais qu'il peut aussi vous guerir par ses serviteurs, nous vous guerissons &c. Et ce sens leve toute la difficulté de cette expression.]

NOTE VII.

Pour la page 298. § 8.

Sur Patrice qui receut chez luy Saint Daniel.

[Je ne croy point que Patrice, qui receut chez luy Saint Daniel, soit]'le mesme que celui dont Candide parle si mal. Il n'estoit pas digne de recevoir un si saint hoste; & on l'auroit marqué par sa qualité de Maistre des Offices, & non par le simple titre de Senateur.'Sa mort fut apparemment une des premieres actions de Basilisque, [& ainsi elle peut avoir precedé l'histoire que nous raportons ici.]

Candid.p.18. 19.

p.19.a.

NOTE VIII.

Pour la page 300. § 9.

Qu'il faut apparemment mettre en 476 ce qu'Elure fit en Asie sous Basilisque.

[Le temps de tout ce qui se fit en Asie sous Basilisque n'est point marqué.]'M. Valois l'a mis en 477, parcequ'il paroist que les Evesques d'Asie écrivirent à Basilisque peu avant le retour de Zenon.[Mais j'aurois peine à croire qu'Elure eust attendu si tard à s'en retourner en Egypte; ou que n'y estant arrivé que lorsque Basilisque trembloit déja par l'approche de Zenon, & estoit obligé de reconnoistre l'autorité du Concile de Calcedoine, il eust dans ce temps là mesme assemblé un Concile en Egypte, pour condanner celui de Calcedoine, comme nous verrons qu'il fit. C'est pourquoi nous avons mieux aimé mettre le voya-

Eva.n.p.81.a. b.

ge d'Elure à Ephese, & tout ce qui se fit alors en 476, & ne laisser point 477 que la lettre à Basilisque ; ne voyant point de necessité de la joindre au reste.]

Pour la page 102. § 10.

NOTE IX.

Si la vie de S. Euthyme parle de deux Geronces.

Boll. 20 jan. p. 320. § 113. 'La vie de S. Euthyme appelle, *Gerontium quemdam archimandritam*, Geronce qui usurpa le siege de Jerusalem : § 74. 76. 86. 'par où elle semble le distinguer de Geronce Abbé du monastere de Sainte Melanie, dont elle avoit déja parlé § 124. plusieurs fois.'Et elle en parle ensuite comme d'un simple Abbé, sans dire qu'il pretendist, ni qu'il eust jamais pretendu estre Evesque.

§ 113. 124. 'D'autre part ce Geronce Abbé de Sainte Melanie, fut un défenseur opiniatre du schisme des Eutychiens, y § 86. persevera jusqu'à la fin,'& causa par son obstination, la perte de beaucoup d'ames. De plus, s'il est different du § 113. faux Evesque de Jerusalem, la vie 'de S. Euthyme aura fait une faute considerable, de ne point marquer ce que devint ce faux Evesque, lorsqu'elle rapporte comment tous ceux de son parti se réunirent à l'Eglise, hors l'Abbé de Sainte Melanie & un autre.

[Bollandus n'a point voulu entrer dans cette difficulté, qu'il n'a pas apparemment manqué d'appercevoir. En attendant que nous en ayons un plus grand éclaircissement, nous parlerons du faux Evesque, & de l'Abbé de Sainte Melanie, comme de deux personnes differentes.]

Pour la page 107. § 13.

NOTE X.

Que Timothée Elure est mort à la fin de 477.

[Il faut mettre la mort de Timothée Elure sur la fin de l'an 477, puisque] Conc. t. 4. p. 1039. 'Simplice répond dès le 13 mars 478, à Acace de Constantinople qui luy en avoit mandé la nouvelle.'Cela s'accor- Eutych. [illegible] p. 117. de avec Eutyque d'Alexandrie, qui luy donne deux ans depuis qu'il s'estoit rétabli [à la fin de 475.]'La chronique Chr. or. p. 117. Orientale dit qu'il mourut le vendredi 7 du mois Mosri, 22 ans & 330 jours aprés Dioscore, [c'est à dire le 31 de juillet 477, qui neanmoins estoit le samedi.

Mais Zenon n'ayant esté rétabli qu'environ un mois auparavant, & Simplice n'ayant sceu la mort de Timothée qu'aprés le 8 d'octobre, & mesme aprés la lettre qu'il écrivit encore depuis à Acace ; nous ne voyons point d'apparence qu'il soit mort dès le 30 ou 31 de juillet. Cette chronique Orientale se trompe d'ailleurs assurément, lorsqu'elle le fait revenir dans la neuvieme année de son exil, au lieu qu'il ne revint que dans la seizieme.]

Pour la page 112. § 15.

NOTE XI.

Sur la dixieme lettre du Pape Simplice.

[Toutes les lettres de Simplice sur les affaires d'Orient, sont fort obscures, & sans doute bien corrompues. Celle à Zenon sur l'Eglise d'Alexandrie, & qui est la 10e, l'est comme les autres ; & j'avoue que je n'en entens point le commencement. Il semble mesme d'abord que Simplice y dise qu'il avoit écrit une lettre precedente à Zenon par le Comte Pierre. Mais je croy que la lettre doit commencer par ces paroles,]'*Olim divinorum &c.* & Conc. t. 4. p. 1032. d. que *per Petrum &c.* [doit estre mis audessus comme une partie du titre : ce qui se voit en d'autres lettres.]'Au p. 1032. c. moins il est certain par la lettre suivante, que c'est ce mesme Comte qui a porté celle-ci.

Pour la page 114. § 16.

NOTE XII.

Correction à faire dans la seconde lettre de Felix à Zenon.

[Je ne voy point de sens dans ces

paroles de la 2e epistre de Felix à Zenon;] 'eos qui propter ordinem &c.[Mais le sens est aisé en lisant *præter* au lieu de *propter*: car il s'entendra des laïques d'Alexandrie. Et en effet, sans cette correction, il se trouvera que Felix qui s'étend fort en cet endroit sur les lettres que Zenon écrivit aux Eutychiens d'Egypte, n'aura parlé que de celles qui estoient pour les Ecclesiastiques; quoiqu'il soit certain par la lettre de Felix à Acace, qui n'est que comme l'abregé de celle-ci,]'qu'il avoit aussi écrit aux laïques;[& que Felix n'ait pu avoir aucune raison de n'en pas parler.]'Il faut seulement remarquer que dans la lettre à Acace, il parle comme si Zenon eust écrit à tous les laïques d'Egypte, aussibien qu'à tous les Ecclesiastiques:[estant ordinaire, quand on veut abreger, de n'estre pas tout à fait exact dans des choses qui ne sont point de consequence.]

Conc.t.4.p. 1054.c. — p.1050.b.1081.c. — p.1050.b.

NOTE XIII.

Pour la page 18.§19.

Temps de la mort d'Estienne II. d'Antioche & de Salofacial.

'Liberat donne 22 ans & demi à Timothée Salofacial.[Ainsi ayant commencé vers le milieu de 460, comme on n'en peut douter. *V. S. Leon §* il faudroit qu'il fust mort à la fin de 482.] 'Mais dés le 15 de juillet 482, le Pape Simplice avoit receu des nouvelles de l'ordination de Jean Talaïa son successeur, & des efforts que Mongus faisoit pour usurper le siege d'Alexandrie.[Ainsi Salofacial estoit mort au plustard dés le commencement de la mesme année.

Lib.c.16.p.103. — Conc.t.4.p. 1072.

On pourroit tirer plus de jour de la réponse de Simplice à Acace sur l'episcopat de Calandion d'Antioche,]'où il parle des troubles qui s'elevoient à Alexandrie aprés la mort de Salofacial, si nous avions la veritable date de cette lettre. Elle est datée du 15 de juillet 482,'ce qui ne se peut, 'puisque c'est une réponse à une lettre d'Acace,'au lieu que par une autre lettre datée du mesme jour, il se plaint de ce qu'Acace ne luy avoit point écrit.[Et il n'y a pas d'apparence que la faute soit dans la date de cette derniere,]'puisque dans une autre écrite du 6 de novembre suivant, il se plaint de ce qu'Acace ne luy écrivoit point encore, aprés tant de temps, tant d'occasions, & tant de sollicitations qu'il luy en avoit faites. Je pense que dans la réponse à Acace sur Calandion, on pourroit mettre *idibus juniis*, au lieu de *juliis*, c'est à dire le 13 de juin 482.

p.1036.a. — p.1071.e. — p.1076.1077. — p.1078.d.

NOTE XIV.

Pour la page 119.§19.

Qu'Acace n'a point ordonné Calandion Evesque d'Antioche.

'Beaucoup d'auteurs fort considerables, ont écrit que Calandion avoit esté ordonné par Acace de Constantinople. L'histoire d'Acace que l'on attribue à Gelase, le dit expressément. 'Entre les Grecs Theodore le Lecteur dit la mesme chose: on la cite encore d'un autre auteur,'& Theophane les suit.[Je croy qu'on trouveroit la mesme chose dans Victor de Tune sur l'an 488, si l'endroit n'estoit pas corrompu.]'On y ajoute Candide mesme[qu'on croit avoir écrit au commencement d'Anastase. *V. Zenon §* Mais nous avons donné un autre sens à ces paroles, qui n'est pas hors d'apparence; savoir, que Calandion se rencontrant alors à Constantinople, Zenon l'envoya à Antioche pour en estre fait Evesque par ceux de l'Orient.]'On ne peut rien tirer davantage de ce qu'on cite de Nicephore, *l.15.c.28*.

Eva.n.p.173.a.d. — Thdr.L.p.566.b. — Thphn.p.110.c. — Eva.n.p.85.1.c. — Candid.p.15.a. — Eva.n.p.168.1.d. — Nphr.l.15.c.28.p.634.b.

'On joint mesme le Pape Simplice à ceux qui disent que Calandion a esté ordonné par Acace; & il le marque, dit-on, assez clairement, si on le lit avec attention. Mais je croy au contraire

Eva.n.p.168.d.

traire que [ce mesme Simplice nous oblige de dire que Calandion a esté ordonné par le Concile d'Orient, comme M. Valois l'avoit dit d'abord, & non par Acace.

p.85.2.d.

Bar.481.§ 3.

Conc.t.4.p. 1032.1033.

'On voit dans les lettres de Simplice du 22 de juin 479, de quelle maniere il parle de ce qu'Acace avoit ordonné Evesque d'Antioche Estienne le jeune, par ordre de l'Empereur, & dans une necessité assez apparente, l'Evesque precedent ayant esté persecuté par les Eutychiens & par les seditions du peuple, jusqu'à estre enfin massacré. Le Pape ne laisse pas de dire que cette ordination est une faute quoiqu'excusable. Mais il recommande extremement que cela n'arrive pas une autre fois, comme il assure que Zenon le luy avoit promis avec serment. [Si aprés cela Acace a fait la mesme faute au bout de trois ans, sans qu'on voie mesme qu'il y en ait eu de necessité particuliere; Simplice a eu sans doute sujet de s'en plaindre fortement, & de refuser mesme de confirmer cette ordination. Acace a dû luy rendre raison de sa conduite, s'il avoit de quoy le satisfaire, & luy en écrire, comme il avoit fait pour Estienne le jeune. Cependant nous ne trouvons rien de tout cela, ni dans ce que les Papes ont depuis écrit contre Acace, ni dans la lettre mesme dont nous parlons, & qui luy est adressée. Simplice ne se plaint point dans cette lettre qu'il y ait eu aucun defaut] 'dans l'ordination de Calandion, quoique M. Valois le dise; mais de ce qu'on ne la luy avoit pas mandée assez tost pour quelque raison particuliere: c'est pourquoi il n'en fait pas une grande faute. [Et quoiqu'il paroisse qu'il n'eust point encore écrit à Acace sur cette affaire, puisque c'est par cette lettre qu'il reçoit Calandion à la communion du saint Siege: cependant il ne dit point qu'Acace luy eust rendu aucune raison de ce qu'il l'avoit ordonné; il ne prend aucune precaution pour l'avenir, enfin il paroist tout different dans deux affaires qu'on veut n'avoir esté differentes, qu'en ce que la derniere estoit bien plus odieuse que l'autre. Je croy que quiconque pesera cette raison, ne pourra se persuader que Calandion ait esté ordonné à Constantinople.

Fra.n.p.85.1. a|69.1.a.
Conc.p. 1032.c.

Ainsi il faut que les meilleurs auteurs aient esté surpris par la confusion des deux Estiennes, que l'on voit en beaucoup d'auteurs.] 'Car Evagre n'en met qu'un au lieu de deux. [Theophane attribue le martyre du premier au second, & les trois années de l'episcopat du second au premier. Le Synodique fait la mesme faute pour le martyre, & la chronique de Nicephore, pour la durée de leur episcopat. Et aprés que Baronius a fort bien demelé toutes ces difficultez par les lettres de Simplice,] 'Bollandus s'y rebrouille tout de nouveau; fait le second Estienne Martyr, & par une consequence necessaire, mais insoutenable, veut que les lettres de Simplice de l'an 479, regardent l'ordination de Calandion. [Mais il a esté enfin obligé de se dedire, & de suivre plutost Baronius soutenu par Simplice, que Theophane & Nicephore.

E 2.1.3.c.0. p 342.b.c.

Boll.2.mars, p.136.§ 12.

Il y a donc bien de l'apparence que les plus anciens mesmes se sont brouillez en ce point, & que sachant qu'Acace avoit ordonné le successeur d'Estienne, & que Calandion avoit succedé à Estienne, ils ont cru que c'estoit luy qu'Acace avoit ordonné. Cette faute estoit encore plus aisée à faire, s'il est vray, comme nous croyons qu'on le peut tirer de Candide, que Calandion soit venu de Constantinople avec des lettres de Zenon, pour estre elu & ordonné Evesque d'Antioche.

Supposant que Calandion a esté ordonné à Antioche, il faut raporter au temps d'Estienne le jeune, ce que Vic-

tor de Tune & Theophane, *p.110.c,* disent de Jean Codonat, s'il faut avoir quelque égard à ce qu'ils pretendent que ceux d'Antioche & les Evesques d'Orient ignorant, ou feignant d'ignorer qu'on leur eust ordonné un Evesque à Constantinople, elurent & ordonnerent (ou firent ordonner) ce Jean Codonat: à quoy Theophane ajoute que Calandion le fit depuis passer à l'archevesché de Tyr. Mais quoy qu'en disent ces auteurs, j'ay peine à croire que ce Jean soit different de celui qui avoit voulu passer du siege d'Apamée à celui d'Antioche en 477.]'Au moins les Papes nous assurent que ce Jean d'Apamée fut depuis fait Evesque de Tyr, [non par Calandion, mais]par Acace de Constantinople.

Conc.p.10 3. d[?] Eva.n.p.65.a b.

Pour la page 310.§ 20.

NOTE XV.

Sur l'œconomat de Talaïa.

Eva.n.p.84.1. 'Comme Evagre dit que Talaïa estoit œconome de l'eglise de Saint Jean, & que les autres nous apprennent qu'il estoit œconome de toute la ville; M. Valois croit que pour les accorder, il faut dire que l'eglise de S. Jean estoit la cathedrale, au lieu de la Cesarée qui l'estoit auparavant. Il cite pour cela un endroit de Theophane, *p.139.d,* [qui ne le prouve pas fort. C'est pourquoi comme]'Liberat nous assure qu'il avoit esté deux fois œconome, [il semble assez naturel de dire qu'il l'avoit esté d'abord de la seule eglise de Saint Jean, & ensuite de la cathedrale, ce qui luy donnoit aussi quelque intendance sur toutes les autres.]

Lib.c.16 p. 107.

Pour la page 311.§ 20.

NOTE XVI.

Que les Empereurs n'ont point osté aux Alexandrins le droit d'elire leur Evesque.

Eva.n.p.84.1. a. 'De ce qu'Evagre dit que Salofacial envoya demander à Zenon que les Alexandrins eussent la liberté de choisir un Evesque aprés sa mort, M. Valois en conclud que les Empereurs leur avoient osté le droit d'election & se l'estoient attribué.[Mais il pouvoit considerer d'une part que les termes moins clairs & moins exacts d'Evagre, se doivent expliquer comme nous avons fait, selon les autres auteurs encore plus anciens que luy; & de l'autre, qu'on ne trouve aucun Evesque d'Alexandrie établi par les Empereurs, mais qu'au contraire S. Protere & Salofacial ont esté elus par le peuple & le Clergé d'Alexandrie, quoique jamais les Empereurs n'aient eu plus d'occasion de les priver de ce droit qu'aprés la deposition de Dioscore & le meurtre de S. Protere.]

Pour la page 317.§ 24.

NOTE XVII.

Sur le titre de l'Henotique de Zenon.

'Facundus se plaint fort de ce que Zenon écrivant aux Acephales, les traite d'Orthodoxes.'Liberat au lieu du mot d'Orthodoxes, met celui de *Saints,*[qui n'est pas moins mauvais.] 'Mais dans le grec d'Evagre, il y a seulement Reverendissimes, εὐλαβεστάτοις, [dont S. Augustin n'auroit peutestre pas fait difficulté de se servir à l'égard des Evesques Donatistes, en considerant non leur doctrine, mais leur caractere.]'Il qualifie l'un d'eux *son honorable frere,* ajoutant neanmoins que ce n'est point à cause de son episcopat, qu'il ne reconnoissoit point.

Fac.l.12.c 4. p.05.d.549.
Lib.c 17.p 113.
Eva.l.3.c.14. p.344.b.
Aug.B.ep 31. p.30.f.

Pour la page 310.§ 25.

NOTE XVIII.

Que Pergame n'estoit point Prefet d'Egypte.

'Evagre dit que Pergame venoit en Egypte en qualité de Prefet.[Mais nous croyons devoir plutost suivre Liberat,]'qui dit que l'Empereur l'envoyoit en qualité de Duc[ou General

Eva.l.3.c.6.p. 341.d.
Lib.c.17.p. 112.

Evty.t.2.p. 107. des troupes.]'Eutyque donne au Prefet le nom d'Augustal, [qui estoit le titre ordinaire des Prefets d'Egypte.]

Pour la page 313. § 16.

NOTE XIX.

En quel temps Martyre envoya Fide à Constantinople.

[Il semble que Martyre ait dû envoyer à Constantinople Fide des le
Bar.477.§ 22. commencement de son episcopat,'comme l'a cru Baronius, c'est à dire des
Boll.20.ian. p.312.§ 116. 117. l'an 478.]'Cependant Fide ayant commencé aussitost aprés à bastir le mo-
§ 119. nastere de Saint Euthyme,'l'acheva en
§ 122. trois ans,'& le fit dedier le 7 de may dans la 12e année d'aprés la mort de S.
a.d. Euthyme,'qui ne peut estre que l'an 484.[Ainsi ce bastiment n'a pu commencer au plustost qu'en 481, & il faut dire que Martyre n'avoit envoyé Fide à Constantinople que la mesme année ou celle de devant.]

Pour la page 316§ 18.

NOTE XX.

Que Talaïa vint à Rome sous Simplice.

Bar.483.§ 2. 'Baronius dit que Jean Talaïa n'arriva à Rome qu'aprés la mort de Sim-
Conc.t.4.p. 1082.c.d. plice.'L'histoire d'Acace donne quelque fondement de le dire, mais fort
p.1096.e|1058. a.b|Blond. prim.p.400. leger.'Blondel allegue que ce fut à Felix successeur de Simplice que Talaïa presenta un acte contre Acace. Mais il est aisé qu'il n'ait presenté cet acte que quelque temps aprés son arrivée, & lorsqu'on vit que les autres voies estoient inutiles. Ainsi il n'y a pas de
Eva.l.3.c.15.p. 345. raison d'abandonner]'Evagre, qui dit
a Lib.c.18.p. 110. qu'il vint sous Simplice,[a] & Liberat le dit encore assez nettement lorsqu'il parle des lettres que Simplice écrivit
p.121. à la persuasion de Talaïa, *fuasit*.'Et aprés avoir marqué la mort de Simplice & l'election de Felix, il ajoute aussitost; *Joannes verò Talaïa .... remansit Romæ.*

NOTE XXI.

Pour la page 316.§ 18.

Quand Simplice écrivit à Zenon pour Talaïa.

'Evagre dit qu'aprés l'arrivée de Eva.l.3.c.15. p.346.347.
Talaïa, Simplice écrivit en sa faveur à Zenon, qui luy répondit que Talaïa n'avoit esté chassé que pour son parjure.'Mais il brouille les temps & l'ordre Blond.p.400.
des choses, & raporte à ce temps-ci ce qui s'estoit fait sur le milieu de l'année precedente, avant l'arrivée de Talaïa.
V. § 'Et il est certain que Simplice Conc.t.4.p. 1032.c.d.
fut assez longtemps avant sa mort sans écrire à l'Empereur.

NOTE XXII.

Pour la page 316.§ 18.

Des réponses que Liberat dit qu'Acace fit à Simplice sur Mongus.

'Je ne sçay comment Liberat peut Lib.c.18.p. 110.
dire ici qu'Acace répondit à Simplice sur l'affaire de Mongus, & avoua qu'il l'avoit receu dans sa communion,'& p.123.
dire un peu aprés que durant cinq ans qu'on luy avoit écrit sur cela, il n'avoit jamais fait aucune réponse.'Car il p.123.124.
est visible que Liberat étend ces cinq ans jusqu'à la legation de Vital & de Misene,'ce qui exclud l'explication Blond.prim. p.400.
que Blondel luy donne pour oster cette contradiction, qui est qu'il n'étend ces cinq ans que jusqu'à la fin de 482.
'Mais quand cela seroit, Felix étend Conc.t.4.p. 1049.d.e.
certainement le silence d'Acace jusqu'à cette legation;[ce qui montre qu'il n'a point fait la réponse à Simplice que Liberat luy attribue.

Il n'y a point non plus d'apparence à dire qu'Acace avoit fait dire de bouche à Simplice par un deputé, ce que Liberat dit qu'il avoit écrit. On n'envoie point un deputé sans écrire: & Felix exclud aussibien ce qu'Acace auroit fait dire que ce]'qu'il auroit écrit: e.
nunquam voluerit referre.

[Ainsi nous sommes contraints d'a-

bandonner Liberat en ce point, & de dire que Simplice apprit par quelque autre voie, les excuses dont Acace taschoit de se couvrir. Mais nous ne croyons pas mesme qu'il faille avec cela s'assurer beaucoup de la seconde lettre que Liberat dit que Simplice écrivit en ce temps-ci à Acace. Car je croy qu'en examinant bien les premieres lettres de Felix, on verra qu'il a toujours ou ignoré, ou dissimulé de savoir qu'Acace fust entré dans la communion de Mongus, jusqu'au retour de Vital & de Misene: ce qui ruineroit absolument tout ce que Liberat dit de la réponse de Simplice à Acace.]

Lib. c. 18. p. 124. 'Simplice paroist encore consentir dans cette réponse, que Mongus demeurast Evesque, pourvu qu'il receust le Concile de Calcedoine. [Et c'est à quoy je ne voy point que les Papes aient jamais consenti.] Conc. p. 1032. d. e. 'Simplice avoit mandé l'année precedente à Acace, Que quelque chose que pust faire Mongus, on ne pouvoit luy accorder que la communion laïque, mais non pas l'episcopat, [& ses successeurs ont continué à dire la mesme chose.]

NOTE XXIII.

Pour la page 137 § 18.

Temps de la mort de S. Simplice.

Marc. chr. 'Marcellin met la mort de Simplice l'an 482, aprés 15 ans d'episcopat. Boll. 2. mars, p. 133. 134. 'Et cela s'accorde avec les Pontificaux, selon lesquels ayant commencé vers le 20 septembre de l'an 467, il a gouverné 15 ans, un mois, & six ou huit jours, c'est à dire jusque vers la fin du mois d'octobre 482. [Il faut y ajouter au moins quelques jours,] Conc. t. 4. p. 1072. a. 'puisque nous avons une lettre de luy datée du 6 de novembre 482. [Que s'il est vray, comme il le faut dire, selon Liberat & Evagre, qu'il ait receu Talaïa à Rome, & qu'il ait écrit ensuite une ou deux lettres pour luy à Acace, il ne peut estre mort que tout à la fin de l'année. Car il n'y a aucune apparence que Talaïa fust déja à Rome, lorsqu'il écrivoit sa lettre du 6 novembre.

Je ne sçay si cette opinion ne seroit point la plus sure & la plus probable, puisqu'elle suit Marcellin. Neanmoins nous avons mieux aimé nous tenir à celle de] 'Baronius, qui differe la mort de Simplice jusqu'au 2 de mars 483, Bar. 483. § 4. Boll. 2. mars, p. 138. § 18. parceque les Pontificaux disent qu'il fut enterré ce jour là, ou le lendemain, & que sa feste est marquée en divers martyrologes le premier, le 2 & le 3 du mesme mois. Selon cela il aura gouverné 15 ans, 5 mois, & quelques jours. [Pour Theophane & Nicephore, qui ne luy donnent que 14 ans, cela est aussi peu soutenable que ce que veut Nicephore, qu'il ait gouverné avant Sixte III. & S. Leon.]

NOTE XXIV.

Pour la page 149. § 34.

Endroit obscur d'une lettre de Felix.

'Le Pape Felix se plaint de ce que ses Conc. t. 4. p. 1075. a. Legats avoient communiqué avec les deputez de Mongus, *nulla contestatione præmissâ, quam tamen, sicut his preceptum fuerat, religio vestra sanctitatis audiret.* Il parle au Clergé & au peuple de Constantinople. [Je ne sçay point ce que cela peut signifier.]

NOTE XXV.

Pour la page 157. § 37.

Si Acace fut condanné dans le Concile de Rome avec les Legats du Pape.

'On ne peut douter qu'Acace n'ait Conc. t. 4. p. 1093. b. c. esté excommunié deux fois par Felix, puisque ce Pape mesme nous en assure: *Apostolicæ sedis .... iteratâ excommunicatione depulsus est.* 'La seconde ex- p. 1124. d. communication est portée par la lettre du Concile de Rome du 5 octobre 485, 'que Gelase paroist avoir voulu mar- p. 1121. a. quer, quand il dit: *Plurimorum in Italiâ Catholicorum congregatio Sacerdo-*

tum rationabiliter in Acacium sententiam cognovit fuisse prolatam :[Car ces paroles marquent un Concile tenu aprés la condannation.

Il y a plus de difficulté pour la premiere condannation.] (p.1126.b.) 'Le Concile du 5 octobre 485, dit qu'elle avoit esté conclue dans un Concile de Rome, (p.1125.d.) '& il la joint avec la condannation de Vital & de Misene, comme faite dans la mesme assemblée. (p.1082.e.) 'L'histoire d'Acace fait la mesme chose. (p.1083.1084.) 'Felix mande l'une & l'autre condannation à l'Empereur par la mesme lettre datée du premier aoust 484. (p.1074.e.) 'Et la lettre par laquelle il notifie à Acace son excommunication datée du 28 juillet precedent, estoit signée de 67 Evesques. (p.1195.c.) 'Mais d'autre part Gelase voulant répondre à ce que les Grecs disoient qu'Acace avoit esté condanné par le seul Felix sans qu'on eust assemblé de Concile pour cela; (p.1210.1211.) 'il dit que la sentence de Felix avoit esté confirmée par un Concile, & ne dit point qu'elle eust esté faite dans un Concile; ce qui eust esté bien plus fort.

(Eva.l.3.c.21. p.352.a.b.) 'Evagre pretend raporter en propres termes le resultat du Concile qui condanna Vital & Misene: Et dans ce resultat il est dit qu'Acace meritoit une tres grande punition :[mais il n'y a point de sentence contre luy.] (Lib.c.18.p.124.126.) 'Liberat aprés avoir parlé de la deposition de Vital & de Misene, dit qu'on fut pleinement convaincu qu'Acace estoit heretique: Mais il ajoute que Felix luy écrivit encore pour l'exhorter à se reconnoistre; & qu'aprés qu'on eut vu que cet avertissement ne faisoit pas plus d'effet que les autres, il luy envoya l'acte de sa condannation[daté du 28 juillet 484.] (Eva.n.p.89.2.) 'M. Valois dans ses notes sur Evagre suit Liberat, & veut que Felix n'ait deposé Acace qu'assez longtemps aprés la condannation des Legats: mais il veut qu'il l'ait deposé dans un nouveau Concile,[contre ce que nous avons cité du Pape Gelase.] (p.181.2.182.1.a.b.d.) 'Au contraire dans sa dissertation sur Acace, il abandonne tout à fait Liberat, & soutient comme une chose constante que Vital, Misene, & Acace ont tous esté condannez le 28 juillet 484 par le Concile des 67 Evesques. (p.181.2.b.) 'Il répond à Evagre qu'il n'a mis qu'une partie du resultat du Concile, & a omis la condannation d'Acace, soit parcequ'il en avoit déja parlé, soit pour ne pas choquer les Evesques de Constantinople;[ce qui a assez peu d'apparence. Il ne s'objecte point le passage de Gelase. Je croy neanmoins que dans l'incertitude, il vaut mieux suivre ce dernier sentiment, qui paroist tres bien appuyé.

Car il me semble que la lettre à Zenon du premier aoust, ne permet point de mettre tant de temps, ni une nouvelle lettre à Acace, entre la condannation des Legats, & celle d'Acace. Et si l'on ne veut pas que les paroles que Liberat cite de cette lettre à Acace, soient de la lettre portée par Felix le Défenseur, on peut croire qu'en luy envoyant la sentence de sa condannation, il luy écrivit encore une autre lettre. Pour Evagre, il n'est peutestre pas improbable que l'acte dont il parle, qui estoit, comme il dit, au nom de tout le Concile, ne portoit point de condannation contre Acace, & que les Evesques se contenterent de signer l'acte qui en fut dressé au nom du Pape seul.] (Conc.t.4.p.1126.a.b.c.) 'Le Concile de l'an 485, témoigne en effet que sa condannation avoit esté resolue par tous les Evesques, mais qu'elle ne portoit que le nom du Pape, selon l'ancienne coutume d'Italie. (p.1210.e.) 'Gelase dit la mesme chose, & en raporte deux autres raisons, l'une que le Pape avoit le pouvoir de condanner Acace, ***cujus erat utique potestatis legitimae***, l'autre qu'il falloit l'envoyer secrettement ;[au lieu que si elle eust esté au nom du Concile, il eust fallu l'envoyer par des Evesques: ce qui eust fait un grand eclat.

p.111.a. Pour ce que]'Gelase ne dit point qu'elle ait esté resolue dans un Concile, mais seulement qu'elle y avoit esté approuvée depuis, *rationabiliter cognovit fuisse prolatam*:[S'il s'agissoit d'un point moins nouveau, moins celebre, & moins favorable à Gelase, on pourroit répondre que ce Pape ne paroist pas tout à fait exact à raporter les faits dont il parle. Mais ce qui paroist plus veritable, c'est que cet endroit est assez obscur, & assez mal construit pour croire qu'il est corrompu, & qu'il y manque quelque chose. Je ne sçay mesme si ces paroles, *rationabiliter sententiam cognovit fuisse prolatam*, ne se raporteroient point au Concile des 67 Evesques en 484. Car il se pourroit peutestre faire que Gelase auroit voulu attribuer au Pape tout le pouvoir & le droit de condanner Acace, & ne laisser au Concile que l'honneur d'approuver ce que le Pape avoit déja fait.]

NOTE XXVI.

Pour la page 561.§ 42.

Faute dans la lettre de Felix à Acace.

Conc.t.4.p. 1074.c. 'Felix mande à Acace qu'il luy envoie la sentence de sa deposition par un Défenseur de l'Eglise de Constantinople: *per tuæ direximus Ecclesiæ defensorem*. [Mais au lieu de *tuæ* il faut mettre

p. 1084.b. *nostræ*.]'Car cette sentence fut portée par Tute Défenseur de l'Eglise Romai-

p.1085.c. ne,'que Felix avoit fait Défenseur

p.1086.a. pour cela,'& qu'il deposa ensuite.

NOTE XXVII.

Pour la page 576.§ 49.

Que le Foullon est auteur de la consecration publique du saint chresme.

Joël,p 171.b. 'Joël attribue à Martyre Evesque d'Antioche en 470, la consecration publique du saint chresme, & les autres

Thd.L.p.556. b.c. choses que Theodore le Lecteur dit avoir esté commencées par le Foullon. [Mais l'autorité de Joël n'est pas fort considerable: & il semble mesme que le nom de Martyre ait esté fourré dans son texte par ceux qui avoient peine que des choses qu'ils pratiquoient avec respect, eussent eu pour auteur un homme aussi detestable que le Foullon.]

NOTE XXVIII.

Pour la page 575.§ 50.

Que Zenon ne voulut point qu'on rejettast le Concile de Calcedoine.

'Le texte d'Evagre porte que Zenon ne vouloit aucunement approuver le Concile de Calcedoine,'& Nicephore a lu de mesme, puisque ses termes τὴν σύνοδον διαγεράροντες, ne peuvent signifier autre chose.[Cependant cela est bien difficile à accorder avec ce que] Eva.l.4.c.11. p.345.a. Nphr.l.16.c. 17.p.

'Zenon protestoit au Pape Felix, que luy & toutes les Eglises reveroient le saint Concile de Calcedoine.[Car on ne presume pas qu'un Souverain, que rien n'oblige à dissimuler ses sentimens, dise le oui & le non, comme un Mongus. Eva.l.3.c.20. p.350.d.

D'ailleurs, il s'agissoit d'accorder Mongus ennemi du Concile, avec des moines qui en estoient encore plus ennemis. Si Zenon en estoit aussi ennemi qu'eux, il leur estoit bien aisé à tous de s'accorder. Ainsi je ne puis pas concevoir ce que dit Evagre, Que]'Zenon ne put les accorder ensemble parcequ'il ne pouvoit consentir à approuver ce Concile.[Il a dû dire plutost, Parcequ'il ne pouvoit consentir à l'anatheme du Concile, ou quelque chose de semblable. Ainsi il semble qu'il faut oster μὴ en cet endroit, ou au lieu de τῇ ἐν Καλχηδόνι συνόδῳ, lire τὴν τῆς ἐν Καλχηδόνι συνόδου ἀθέτησιν. Et ainsi on verra pourquoi]'il maltraita les moines separez de Mongus, comme Liberat nous en assure. Cas.p.30.a. Lib.c.18.p. 126.

NOTE XXIX.

Pour la page 579.§ 51.

Que le corps de S. Barnabé fut trouvé en 488.

'Cedrene met la decouverte du corps Cedr.p.352.d.

de S. Barnabé en la quatrieme année du regne de Zenon, c'est à dire en 478. [Mais le Foullon n'estoit point alors Evesque d'Antioche, ni en état de rien poursuivre contre les autres. Victor n'auroit pas le plus de raison de la mettre en 488, s'il estoit vray que Pierre le Foullon fust mort en 486, comme le dit Baronius. Mais il le dit sans en alleguer aucune preuve.]

Bar.486 § 3.

Pour la page 379.§ 11.

NOTE XXX.

Qu'Acace jugea la pretention du Foullon sur l'Eglise de Cypre.

[On peut s'étonner de ce que nous disons, qu'Acace jugea la pretention de Pierre le Foullon contre l'Eglise de Cypre. Car il est difficile que cela se fist sans qu'Acace & Pierre parussent communiquer ensemble; & nous avons vu que cela n'avoit jamais paru.

On pourroit pretendre que le moine Alexandre qui raporte cette histoire, n'est pas un auteur à qui il faille absolument s'arrester. Neanmoins comme Theodore le Lecteur semble assez marquer qu'il y avoit alors dispute entre l'Eglise d'Antioche & celle Cypre; il vaut mieux dire que le Foullon entreprenoit cette affaire, & la soutenoit par son credit; mais qu'au-dehors il faisoit paroistre les Ecclesiastiques d'Antioche, avec lesquels on ne dit point si Acace communiquoit ou non.]'Alexandre dit en effet que c'estoit contre ceux d'Antioche que ceux de Cypre avoient à plaider,'& marquant ce qui se passa dans le Concile qu'Acace tint pour cela, il ne nomme jamais le Foullon.

Sur.11.jun.p. 174.§ 29.

§ 1.32.

Pour la page 381.§ 11.

NOTE XXXI.

Brouilleries dans Theophane au sujet du Foullon.

Thphn.p.117. d.

'On trouve dans Theophane que le Foullon demanda à Anastase au commencement de son regne, d'estre rappellé d'exil, & de rentrer dans l'evesché d'Antioche; qu'Anastase luy accorda le premier, mais qu'il ne luy permit point de revenir à Antioche. [Ainsi il faudroit dire qu'il tomba de nouveau dans la disgrace de Zenon, qui le deposa & le bannit.

Mais c'est de quoy nous ne trouvons aucun vestige dans les autres historiens. Victor de Tune dit positivement qu'il mourut en 488.]'Le Pape Gelase dit plusieurs fois que tout l'Orient savoit que les deux Pierres avoient toujours communiqué ensemble tant que celui d'Antioche avoit vécu,[ce qui marque qu'il estoit mort dans l'episcopat avant celui d'Alexandrie.]'Enfin on trouve dans Theophane mesme qu'il estoit mort avant le regne d'Anastase. [Ainsi ces deux endroits opposez font juger aussibien que quelques autres, qu'il y a de la brouillerie dans cet auteur, & que son ouvrage n'est pas d'une seule main.]Ils sont tous deux dans la traduction d'Anastase, *p.48*.

Conc.t.4.p. 1220.a|1225.c.

Thphn.p.116. c.

Pour la page 381.§ 12.

NOTE XXXII.

Temps de la mort d'Acace.

'Si l'epistre 14 de Felix, adressée à l'Abbé Thalasse, & datée du premier may 490,[regarde l'ordination de Fravite, comme cela est assez probable, il faut dire qu'on ne savoit point encore alors à Rome la mort de cet Evesque. Et comme il n'a gouverné que trois ou quatre mois, il semble qu'il n'ait pu estre ordonné plustost que sur la fin de 489, & qu'Acace ne fust mort que peu de mois auparavant. Et il est aisé que Gennade estant mort, comme il semble assez probable, le 25 aoust 471, Acace n'ait esté ordonné que sur la fin de la mesme année; & ainsi les 17 ans & neuf mois qu'il a gouverné, s'étendront jusque vers aoust ou septembre 489.]

Conc.t.4.p. 1092.

Pour la page 585. § 33.

NOTE XXXIII.

Que Fravite demanda la communion du Pape, sans renoncer à celle de Mongus.

Theoph. p. 114. d. 'Theophane dit que Fravite dans sa lettre à Felix, renonçoit à la communion de Mongus. [Mais on peut assurer que cela est faux, puisque Felix n'en parle point dans sa réponse.] Conc. t. 4. p. 1059. c. 'Au contraire il dit qu'ayant offert sa communion à Fravite, s'il promettoit de ne plus reciter les noms de Mongus & d'Acace; ses deputez dirent qu'ils n'avoient point d'ordre sur cela.

Theoph. p. 114. d. 'Theophane ajoute que quelques Catholiques ayant apporté à Rome une copie de la lettre de communion que Fravite écrivoit à Mongus, Felix qui reconnut par là la duplicité de Fravite, renvoya honteusement ses deputez. [Ce qui est certain, c'est que le Pape, dans la lettre qu'il écrivit à Fravite par ses deputez, ne témoigne quoy que ce soit de cela: Et j'ay peine à croire qu'il l'eust dissimulé, s'il l'eust sceu.] Conc. t. 4. p. 1091. 'La lettre aux Abbez de sa communion du premier may 490, [n'en marque aussi rien du tout. Ainsi je croy qu'il ne se faut point arrester à ce recit de Theophane.]

Pour la page 586. § 34.

NOTE XXXIV.

Sur la lettre du Pape Felix à Thalasse &c.

p. 1091. c. 'La lettre du Pape Felix à Thalasse &c, est datée *Probo, & Fausto Coss. indictione 13.* [Ces Consuls ne se trouvent point en ce temps-ci. Mais en 490, qui est la 13e indiction. Fauste fut Consul en Occident, & Longin en Orient. Et c'est sans doute à quoy il faut se tenir.] p. 1091. c. 'Le P. Labbe dit qu'elle fut écrite durant que le siege de Constantinople estoit vacant aprés la mort d'Acace. [Je croy qu'il pouvoit en effet estre vacant, mais par la mort de Fravite; & je croy que le Pape ne le savoit pas.]

'Ce n'est pas qu'il n'y ait des termes p. 1091. a. b. par lesquels le Pape semble dire qne ce siege estoit vacant: *qui fuerit creatus episcopus.* 'Mais il y en a d'autres qui b. c. marquent ce me semble bien nettement le contraire: *Cum videas apud nos de illic creato Pontifice omnia haberi prorsus incerta. Neque posset cum eo sociari communio, cujus adhuc à nobis nec honor probatur esse susceptus, nec fides atque intentio comprobata.* [Il est certain que ces paroles ne se peuvent entendre d'Acace: mais les peut on entendre de Fravite déja mort? Si cela ne se peut, il faut dire pour les autres que le Pape ne vouloit point en un seus qu'on regardast Fravite pour Evesque que depuis qu'il l'auroit confirmé.

La mort de Fravite ne se savoit point à Rome lorsque ses deputez en partirent. Car le Pape auroit retiré la lettre qu'il luy écrivoit;] '& Liberat nous Lib. c. 18. p. 127. asseure qu'elle fut portée, si c'est celle qu'il dit avoir esté receue par Eupheme successeur de Fravite, comme il y a bien de l'apparence. [Le Pape n'avoit donc pu parler de sa mort dans la premiere lettre écrite à Thalasse par les moines qui accompagnoient les deputez. Ainsi s'il en avoit voulu parler dans celle-ci, il l'auroit fait d'une maniere plus claire, & qui marqueroit mieux que c'estoit une nouvelle qu'il venoit d'apprendre. On pourroit dire que les moines n'estoient partis de Rome que quelque temps aprés les deputez, & lorsqu'on y savoit déja la mort de Fravite. Mais c'est bien deviner.

Supposé que Felix crust alors que le siege de Constantinople estoit rempli, on peut demander si c'estoit par Fravite ou par Eupheme. Car Victor de Tune met l'ordination d'Eupheme des 489. Et il l'y faut mettre, si on n'aime mieux dire qu'il y a eu plusieurs mois de vacance avant les ordinations d'Acace

cace & de Fravite. Mais outre que cette lettre à Thalasse est mise entre celle à Fravite & celle à Vetranion qui regarde assurément Fravite, elle convient si parfaitement avec ce qui se passa à Rome touchant Fravite, qu'il est difficile de croire qu'elle regarde un autre temps. Et il faudroit trouver que l'on eust encore envoyé des moines à Rome du temps d'Eupheme. Car il est aisé qu'il y ait eu en effet six mois de temps en deux vacances: Et pour Victor de Tune, outre qu'il est peu exact, il a pu mettre l'ordination d'Eupheme dés 489 avec la mort d'Acace, pour joindre ensemble des evenemens qui regardoient une mesme Eglise.]

Conc.t.4.p. 1091.a. 'Felix suppose dans cette lettre qu'il y avoit encore de la difficulté sur le Thphn.p.115. Thdr.l.2.p.563. p.562.c. nom de Mongus,'& nous verrons qu'Eupheme leva tout d'abord cette difficulté, & osta de luy mesme Mongus des diptyques.[Fravite n'est point nommé dans les lettres à Zenon & à Vetranion. Mais ces deux lettres, surtout la premiere, sont trop conformes à celle qui est adressée directement à Fravite, pour douter qu'elles ne regardent le mesme sujet & le mesme temps.]

'Je n'entens pas ce que Felix dit à Conc.t.4.p. 1091.a. Thalasse, que quand on auroit osté les noms de Mongus & d'Acace, *ut similes perditionis eorum, sacerdotii non permittantur præsumere dignitatem &c.* [Pretendoit-il faire oster des diptyques & de l'episcopat, tous ceux qui estoient entrez avec Acace dans la communion de Mongus? Il eust au moins excepté les vivans, qui eussent consenti à abandonner cette communion. A l'égard des morts, ce fut ce que pretendit Hormisda, & ce qu'il obtint en partie sous Justin.]

NOTE SUR SAINTE PUSINNE.

Pour la page 359.

Sur l'histoire de sa vie & de celle de ses sœurs.

[NOus avons divers monumens de l'histoire de Sainte Pusinne & de ses sœurs, Sainte Othilde, & Sainte Lutrude, qui ont fleuri en France au V. siecle; la vie des deux dernie- Boll.30.apr. p.773.d. res est moins considerable:]'Car celle de Sainte Othilde n'est écrite que vers le XIV. siecle, [ou au plustost dans le p.774.c. XII,]'lorsque l'ordre de Cisteaux estoit déja fort repandu, avant que le Comte de Bar prist le titre de Duc. [Mais ce qui luy peut donner quelque b. autorité,]'c'est qu'elle est écrite sur Sur.23.sept.p. 331. une autre vie plus ancienne.'Nous ne voyons pas quand celle de Sainte Lutrude a esté faite: le style neanmoins en est assez conforme à la precedente, pour croire qu'elle est à peu pres du mesme temps: mais il y a de plus quelques particularitez qui ne paroissent pas bien probable.[M. le Maistre l'a regardée comme une piece qui n'estoit pas considerable.

La vie de Sainte Pusinne contient plus de choses generales que de faits particuliers. Mais d'ailleurs elle est bien écrite & avec beaucoup de pieté. Quoiqu'il y ait trop de paroles, le style neanmoins en est assez latin & assez elegant, net, & sans affectation: De sorte qu'elle peut paroistre digne des personnes les plus saintes du V. & du VI. siecle, qui conservoient encore quelque pureté de la langue latine, sans tomber dans la breveté affectée & obscure de ceux qui faisoient une profession particuliere d'eloquence. Nous n'oserions pas dire neanmoins qu'elle soit si ancienne, à cause de la fin,]'où il est dit que la Sainte avoit Boll.23.apr.p. 170.e. fait plusieurs miracles aprés sa mort,

dont on avoit écrit une partie, mais que ces écrits avoient esté perdus ou brulez.[Cela marque un temps assez éloigné de sa mort, où l'on ne savoit plus d'elle que ce que l'on en trouvoit par écrir.]'On peut aussi remarquer que le mot de *Sacerdos* y est pris pour un simple Prestre,[quoique dans l'usage du V. siecle, il marquast plutost le souverain Prestre & l'Evesque. Mais quelle que puisse estre l'autorité de cette histoire; elle est belle & edifiante, & ne contient rien que de probable, rien qui ne s'accorde fort bien avec celle de ses sœurs. C'est pourquoi nous en faisons un abregé dans le texte.]

p.166.c.169 f.

NOTES SUR S. PERPETUE, EVESQUE DE TOURS.

Pour la page 194.

NOTE I.

Sur la lettre à Sarmation.

Gall.chr.t.1.p. 143-144.

'LA lettre de Leon, Victure, & Eustoque à Sarmation &c, faisoit autrefois la lettre 96 de celles du grand S. Leon, & on la luy faisoit adresser aux Evesques de la Thrace: mais on a enfin reconnu, dit le Pere Sirmond, qu'elle est de Leon de Bourges, de S. Victoire du Mans, & de S. Eustoque de Tours, & adressée à la troisieme Lionnoise, *provinciæ tertiæ*.[On ne dit point pourquoi S. Eustoque y est nommé par deux fois aprés S. Victoire son suffragant. C'est pourquoi je ne sçay s'il faut tout à fait s'assurer que ce Victoire soit celui du Mans, plutost que quelque Metropolitain voisin. Neanmoins je pense que generalement on s'arreste assez peu à l'ordre des souscriptions dans les Conciles de France; parceque les manuscrits les mettent differemment.]'On pretend mesme que dans les Gaules les Evesques ne tenoient point de rang, ou suivoient plutost le temps de leur ordination, que la dignité de leur siege.

Mar.prim.c. 80.p.181,185.

[Cette lettre à Sarmation &c, peut avoir esté écrite vers le temps du Concile d'Angers dont le premier Canon en est l'abregé: mais non pas dans le temps que ce Concile se tenoit, puisque Cariatton qui s'y trouva, est un de ceux à qui elle est adressée.]

NOTE II.

Pour la page 196.

Sur l'histoire des Archevesques de Bourges.

'L'histoire des Archevesques de Bourges faite par un Benedictin de la mesme ville, & donnée par le P. Labbe, 'dit que Leon de Bourges assista au Concile de Tours,[tenu en 461,]'& neanmoins elle le fait gouverner 17 ans depuis 431, jusqu'en 448.[C'est une contradiction manifeste, & il ne faut pas mesme s'arrester à ces 17 ans,]'puisqu'elle en donne 13 à Pallade son successeur,'& 9 à Eulode successeur de Pallade,[quoiqu'il n'y ait que onze ans entre le Concile de Tours, auquel Leon assista, & l'an 472, auquel Simplice fut fait Evesque de Bourges. *V. S. Sidoine.*[Ainsi on voit qu'il ne se faut pas beaucoup fier à cette histoire,]'qui en effet est toute nouvelle, n'ayant esté écrite que vers l'an 1540.

Lab.bib.t.2. p.110. p.112 p.164 p.174 p.18. p.150.

NOTE III.

Pour la page 197.

Sur Victor & Victoire Evesques du Mans.

'La vie de S. Liboire Evesque du Mans,[écrite dans le IX. siecle, mais qui n'est pas mauvaise pour son temps. *V. S. Liboire*,]dit que S. Martin estant

Sur.23.jul.p. 231.§ 10.11.

venu assister ce Saint à la mort, [vers l'an 400 au plustard,] ordonna ensuite en sa place Victure Soudiacre de Saint Liboire, qu'il avoit rencontré travaillant à sa vigne.'Cependant Victurius se trouva au Concile de Tours,'tenu au plustost l'an 461.'Le Concile de Vennes tenu aprés celui de Tours,'luy adressa une lettre :'& S. Gregoire de Tours, en parlant de luy, [ne dit point que S. Martin l'eust ordonné.

Conc.t.4.p. 1051.a. | b.c. | p.1017.d. | p.1014.d. | Gr.T gl.C.c. 56.p.459.

Il faut donc abandonner en ce point la vie de S. Liboire, ou dire qu'au lieu de Victurius, il y faut lire Victurus,] '& distinguer ce Victurus de Victurius son successeur, comme fait l'histoire des Evesques du Mans, écrite aussi au IX. siecle; laquelle fait de Victurus la mesme histoire que la vie de S. Liboire raporte de Victurius.'Le faux martyrologe de Bede suit l'histoire des Evesques du Mans, sinon qu'il donne au premier le nom de Victor, & au second celui de Victorius, [qui se lit de mesme dans S. Gregoire de Tours, & quelquefois aussi dans les Conciles.] 'Le Gallia Christiana les distingue de mesme; [& nous les suivons pour eviter la confusion.

Anal.t.3.p. 68.70. | Bed.t.3.p.331. | Gall.chr.t.2. p.112.4.

'Il paroist que Victor estoit honoré comme un Saint dans le IX. siecle.'Et c'est luy dont le faux martyrologe de Bede a voulu marquer la feste le premier de septembre.'Florus, Usuard, & d'autres marquent aussi ce jour là Saint Victor Evesque du Mans.'Mais Florus luy raporte ce que S. Gregoire de Tours dit de S. Victoire,'mort effectivement le premier de septembre. [Ainsi il y a bien de l'apparence que c'est luy que les autres, hors le faux Bede, ont voulu marquer sous le nom de Victor,]'comme l'a cru Molanus. [Et il est aisé que les copistes aient écrit par erreur *Victoris*, au lieu de *Victorii*.

Anal.p.70. | Bed.t.3.p.351. | Flor p 398. 801. | Boll.mars,t. 2 p.50.c. | Anal.p.70. | Mol.1.sept.

Puisqu'il paroist neanmoins que Victor a aussi esté honoré par son Eglise, nous mettrons ici ce que l'on en dit.] 'On pretend donc qu'il estoit disciple de S. Liboire qui l'eleva au soudiaconat.'Les fonctions de ce ministere n'empeschoient pas qu'il ne s'occupast à travailler aux champs & à cultiver les vignes.'Mais au milieu d'un emploi si bas, & sous un habit & un exterieur proportionné à ce travail, on voyoit reluire en luy toutes les vertus dignes d'un disciple de ce saint Evesque.'Saint Liboire estant tombé malade, & proche de sa fin, S. Martin [son Metropolitain, si Tours estoit déja metropole,] le vint visiter sur une revelation qu'il en eut; & en arrivant auprés de la ville du Mans, il apperceut Victor dans sa vigne, occupé à son travail, mais qui y méloit les louanges de Dieu & le chant des pseaumes. Dieu revela en mesme temps à S. Martin, que c'estoit luy qui devoit succeder à S. Liboire. Il l'appella en le nommant par son nom, y ajoutant mesme le titre de Pontife. Victor luy répondit avec civilité: & S. Martin luy ayant donné son baston à porter, il le fit venir avec luy &c.'Il trouva S. Liboire à l'extremité, l'assista à la mort, eut soin de ses funerailles; & ensuite ayant fait assembler le peuple dans l'eglise, [avec les Evesques qui s'y rencontrerent,] il ordonna Victor Evesque, & consacra par le saint voile sa femme nommée Maure. On ajoute que Victor convertit beaucoup de personnes par ses predications &c, qu'en 42 ordinations il fit 305 Prestres, 212 Diacres, & d'autres ministres à proportion; que le reste de ses actions estoit marqué dans sa vie, & qu'il gouverna 24 ans, 7 mois, & 13 jours.

Sur 28 jul.p. 281.§ 10. | p 1011Bed.1. sept. | Sur.§ 10. | § 10.Anal.p. 68. | Sur § 11Anal. p 69.

'On ajoute que S. Victoire son successeur estoit son fils, que S. Martin le battiza aprés avoir ordonné le pere, le leva luy mesme des Fonts, l'adopta pour son fils, l'emmena avec luy, & l'instruisit dans les saintes Ecritures &c,'& enfin le consacra Evesque à

p.651Bed.1. sept. | Anal.p.70.

Tours, aprés qu'il eut esté elu au Mans par le Clergé & par le peuple.

[Voilà ce que disent les auteurs du IX. siecle, mais qu'on ne peut pas regarder comme certain sur un témoignage si eloigné, outre diverses difficultez qu'on y peut faire. Nous ne pretendons point combatre la distinction de Victor & de Victorius: Il y a plus à ajouter dans le catalogue de ces premiers Evesques du Mans qu'à en oster; quoique deux noms si semblables qu'on fait suivre immediatement, & dont on veut que l'un fust le pere de l'autre, donnent assez sujet de croire que ce n'est qu'un seul Evesque. Il faut mesme admettre un autre Victor Evesque du Mans vers l'an 530, qui n'est point marqué dans les catalogues de cette Eglise. *V. S. Denys de Paris, note 27.*

Nous laissons aussi ce qu'on dit de l'ordination de Victor par S. Martin pour tout ce qu'il peut valoir, quoique les visions, & les autres choses extraordinaires qu'on y méle, aient assez l'air de fables & de traditions populaires: outre qu'on n'en trouve rien dans Sulpice Severe, ni dans Gregoire de Tours. Mais je doute que personne ose soutenir ce grand nombre d'ordinations qu'on attribue à Victor & à d'autres de ces premiers Evesques du Mans.

Si Victor a esté ordonné par S. Martin, & n'a gouverné que 25 ans, son successeur a donc dû commencer en 422, estant difficile de mettre la mort de S. Martin aprés l'an 397, ou vers 400 au plustard. Le successeur de Saint Victor n'a donc point esté S. Victoire, qui selon toutes les apparences, n'est mort qu'en 490. *V. S. Denys de Paris, note 27,*]'aprés avoir gouverné, dit-on, 40 ou 42 ans.[S. Gregoire de Tours qui a connu sa sainteté, n'auroit pas manqué sans doute de dire qu'il avoit esté élevé & ordonné par S. Martin, si on l'avoit sceu de son temps: & la chose est absolument impossible, si S. Victoire est mort en 490, pres de cent ans aprés S. Martin.]'Aussi Mrs de Sainte Marthe se sont contentez de mettre le nom de Victor dans la liste des Evesques du Mans,[sans en dire quoy que ce soit.]

Anal.p.46. 72.

Gall.chr.t.2. p.554.b.

NOTE IV.

Pour la page 399.

Epoque du premier Concile de Tours.

'Le premier Concile de Tours tenu du temps de S. Perpetue,'fut assemblé sous le Consulat de Severin,'c'est à dire en 461 ou 481, l'une & l'autre année ayant eu un Severin pour Consul. Mais il faut s'arrester à 461, puisque Leon de Bourges qui y assista, estoit Evesque dés l'an 453, & que tout le monde le met avant Simplice, qui fut fait Evesque en 472.[Il faut ajouter qu'en 482, Tours estoit sous la puissance des Gots, & ainsi n'avoit pas de commerce avec Rouen & Chalons, dont les Evesques assisterent à ce Concile. Car en 482, ces deux villes obeïssoient ou à Syagre au nom de l'Empire, ou aux François.]'On assure aussi que Germain de Rouen qui se trouva au Concile, estoit mort avant l'an 482.

Conc.t.4.p. 1053.a. a p.1050.a. p.1049.e|1050.b.

Pom.p.84.

'Les Evesques s'assemblerent pour tenir le Concile le 14 de novembre, selon quelques manuscrits, ou le 18, selon d'autres.[J'aimerois mieux le 14, estant difficile de croire que les Evesques soient venus à Tours pour la feste de Saint Martin, & y soient demeurez jusques aprés le 18.]

Conc.p.1050| 1053.c.

NOTE V.

Pour la page 401.

Sur l'Evesque ordonné par le Concile de Vennes.

'Le Concile de Vennes fut assemblé pour donner un Evesque à cette Eglise.'On pretend que cet Evesque fut S. Paterne,'honoré par l'Eglise de Vennes, comme son Evesque le 16 d'avril.

Conc.t.4.p. 1054.e. Gall.chr.p. 1161.a.b. b Boll.15 apr. p.379.a.

8\. 'Il y a en effet un Paterne dans les souscriptions du Concile de Vennes. Mais il y est nommé le premier aprés S. Perpetue de Tours : Et un Evesque qu'on venoit de consacrer, ne devoit souscrire que le dernier, 'comme fait Talase dans le Concile d'Angers. [a] Aussi Bollandus & d'autres ne mettent S. Paterne de Vennes, qu'environ cent ans aprés. 'Pour ceux qui disent qu'il fut consacré l'an 409, qu'il receut chez luy le Concile provincial tenu en 453, & qu'il mourut en 458, [cet exemple suffit pour montrer qu'ils n'ont point dutout examiné ce qu'ils disent, & qu'ils ne meritent pas qu'on les croie lors mesme qu'ils peuvent dire vray, si on n'en a d'autre preuve que leur témoignage.

Conc. p. 1020. d. | a Boll. p. 178. | Le Gr. t. 2. p. 611.

Il y a donc bien de l'apparence que Liberal nommé le dernier dans le Concile de Vennes, est celui qu'on venoit d'y ordonner Evesque, Paterne & Albin qui le suit dans le Concile, pouvoient estre Evesques de Quimper, & de Treguier.] 'Car on voit par le Concile mesme, & par celui de Tours, que les autres sieges de la province, Nantes, Rennes, Angers, & le Mans, estoient remplis par d'autres. [Pour ceux de Dol, S. Malo, & Leon, on croit qu'ils ne sont pas si anciens. Paterne, Albin, & Liberal ne se trouvent point aujourd'hui dans les catalogues des Evesques de Bretagne, où l'on en trouve beaucoup d'autres inconnus à l'antiquité. C'est à ceux qui voudront justifier ces catalogues à en chercher la raison.]

Conc. p. 1013. a. b. 1014. d.

NOTE VI.

Pour la page 404.

Quand S. Perpetue a dedié sa nouvelle eglise de S. Martin.

'S. Perpetue avoit choisi le premier de juillet pour dedier la nouvelle eglise de Saint Martin. [S'il avoit choisi ce jour parceque c'estoit un dimanche, comme cela peut estre assez probable, cela ne se rencontre point depuis 462, jusqu'en 473. Mais S. Perpetue n'ayant esté fait Evesque qu'à la fin de 461, n'avoit pas sans doute achevé un si grand ouvrage avant le milieu de l'année suivante. Ainsi il faudra differer la dedicace de cette Eglise jusqu'en 473.] 'Il avoit neanmoins déja demandé à Sidoine des vers pour y mettre [vers l'an 470. Au moins ce ne fut pas plustard qu'en 471. V. S. Sidoine § Mais il pouvoit avoir demandé ces vers dés 471, lorsque le bastiment estoit déja avancé, quoiqu'il n'ait esté achevé qu'un an ou deux depuis. Sigebert appuyeroit beaucoup ce sentiment, si son autorité estoit quelque chose en ce point.]

Gr. T. m. M. c. 6. p. 1016. | Sid. l. 9. ep. 14. p. 13. 124.

NOTES SUR FAUSTE DE RIÉS.

NOTE I.

Pour la page 404. § 1.

Qu'il estoit de la grande Bretagne.

'ON convient que Fauste estoit Breton. [b] Le P. Sirmond veut qu'il fust de ceux qui estoient habituez en France dans le pays que nous appellons aujourd'hui la Bretagne, sans en avoir d'autre preuve que de ce que Facundus l'appelle *Fauste le Gaulois*. [Mais il faudroit montrer que ceux de la grande Bretagne estoient passez dans les Gaules, dés devant que Fauste fust né, c'est à dire apparemment avant la fin du IV. siecle :] 'au lieu que les plus habiles croient qu'ils n'y passerent que vers l'an 460. 'Ainsi il est plus probable que Fauste est né dans ce que nous appellons aujourd'hui l'Angleterre, '& que Facundus l'a appellé Gaulois, à

Sid l. 9. ep. 9. p. 262 | Avit. ep. 4. p. 91. | b Fac. in Moc. n. p. 162 | Avit. n. p. 10. | Usser. Pr. p. 1. 1. 4. 2. p. 410. | Du Pin, t. 4. p. 581.

cause du lieu de sa demeure[& de son episcopat, pour le distinguer de Fauste le Manichéen, sans considerer sa naissance, dont il est assez probable qu'il ignoroit le lieu; de mesme que nous l'appellons ordinairement Fauste de Riés sans pretendre qu'il soit né à Riés; & je ne crois pas que personne, en parlant de Vincent de Lerins, songe à croire qu'il fust originaire de cette isle.]

Conc.t.4.p. 1130.a. 'Il paroist plus certain que l'Evesque Possesseur qui le fait Gaulois de nation, [a cru effectivement qu'il estoit né dans les Gaules, où il avoit vécu tres longtemps. Mais il n'est pas fort étonnant qu'il se soit trompé dans une chose si peu importante.]

Pour la page 411.§2.

NOTE II.

Divers sermons qu'il peut avoir preschez à Lerins.

Du Pin,t.4.p. 417. 'Parmi les homelies qui portent le faux nom d'Eusebe d'Emese, on croit qu'il y en a beaucoup qui sont de p.418. Fauste,[& peutestre]'toutes les[dix,] qui sont intitulées *ad monachos*,[depuis la 35 jusques à la 44e.]Car on juge qu'elles sont toutes d'un mesme auteur.]'La 7e qui est sur les Macabées Emis.h.7.p. 97.a.b|18. Martyrs, est faite par un Ermite, & p.18.1. à des Ermites,'& ressent fort la doep.10.2. trine de Fauste sur la grace.'*Quæ ubi infirmitatis nostræ invenerit votum &c.*

h.19.41.p.102. 103.115. 'Un endroit de cette homelie est repeté dans la 38e & dans la 43e, qui sont comme la 7e des exhortations d'un Superieur à ses Religieux.[Il y a encore h.42.p.113.2. a. un endroit de la 48e repeté]'dans la 42e, qui est aussi preschée à des moines; [Et un autre qui se trouve de mesme] Bib.P.t.2.p. 776.c.d.! 'dans la sixieme de celles qui sont attribuées à Saint Eucher.[Je ne sçay ce qu'on peut conclure de ces repetitions. Il s'en trouve plusieurs dans les écrits qui sont indubitablement de Fauste. Mais d'autres peuvent aussi se servir de ce qu'ils trouvent écrit par des personnes celebres. C'est pourquoi nous ne nous arrestons point à ce qu'on pourroit tirer de ces homelies pour l'histoire de Fauste.

La 37e qui est un fort beau discours adressé à des moines,]'a esté mise dans p.147. la Bibliotheque des Peres, sous le nom de Fauste de Riés.'Il y dit cette parole, p.181.b. [qui semble contraire à sa doctrine:] Ne presumons & n'attendons quoy « que ce soit de nous mesmes, puisque « si nous avons quelque pouvoir, c'est « de Dieu que nous l'avons : *Nec de nobis aliquid præsumamus, quia Dei est omne quod possumus.*'Mais il savoit bien accorder les expressions de l'Eglise, avec les sentimens des Semipelagiens, qu'il insinue aussitost aprés. Il s'étend beaucoup dans cette homelie contre les moines incorrigibles, & qui aimoient mieux abandonner la maison que de se soumettre à l'obeïssance. Ils se retiroient, où il les renvoyoit,]'se- p.149.c. parez de la paix du monastere, & c'estoit la peine la plus rigoureuse qu'il pust imposer aux plus grands crimes.

'La 39e est encore une exhortation Emis.h.39.p. 106.1. à des moines qui demeuroient dans une isle.'Il y parle contre ceux qui quit- p.107. toient le monastere, croyant estre assez forts pour se sauver dans le monde. 'Dans le recueil des regles fait par S. Cod.reg.t.4 p. Benoist d'Agnane au IX. siecle, il y a quatre sermons sous le nom de Fauste Abbé de Lerins, dont le 2e & le 4e, sont les homelies 37 & 42e d'Eusebe d'Emese.[Mais je trouve de l'embaras dans les deux autres sermons.]'Car le p.41. premier exhorte les auditeurs à imiter la pieté, dont leur pere, qui estoit mort depuis peu, les avoit laissé heritiers.[Il faudra donc que Fauste ait fait ce discours peu aprés la mort de Saint Honorat, ou de S. Maxime. Mais il ne fut Abbé que sept ans aprés la mort de S. Honorat, & aprés celle de Saint Maxime, il fut luy mesme tiré de Le-

rins, & fait Evesque. De plus, ces deux Saints n'estant point morts Abbez de Lerins, j'ay peine à croire qu'il en eust parlé sans marquer cette circonstance. Ainsi pour soutenir que ce sermon est de Fauste, il faudroit dire, ce me semble, qu'il ne succeda à Saint Maxime qu'aprés la mort d'un autre Abbé. Je ne croirois pas que cela fust absolument contraire à Saint Sidoine: mais je ne voudrois pas aussi l'établir sur la seule autorité d'un homme, qui vivant au IX. siecle, a pu attribuer à Fauste ce qui est de quelqu'autre Abbé de Lerins. On pourroit peutestre dire qu'il prononça ce discours peu aprés la mort de Saint Caprais, qui avoit esté comme le pere spirituel de S. Honorat, & qui vivoit encore lorsque Fauste fut fait Abbé de Lerins. C'est ce qui paroist de plus vraisemblable.

p.48.§10. Le troisieme de ces sermons n'est pas mesme d'un Abbé,]'mais d'un [Evesque engagé dans le trouble, & les affaires du monde. Et on ne peut pas dire que c'est Fauste, qui estant Evesque de Riés, venoit quelquefois se retirer à Lerins, & ne manquoit pas d'y faire des exhortations aux Religieux.]'Mais l'auteur de ce sermon p.48. dit que c'est une temerité à luy de leur parler; de vouloir animer à la vertu, des personnes déja parfaites, estant luy mesme imparfait, tiede & ignorant; & d'entreprendre d'instruire des maistres de la pieté, dont il n'estoit pas mesme capable d'estre le disciple. [Un Evesque qui avoit esté environ 25 ans Abbé de Lerins, ne pouvoit pas raisonnablement parler de la sorte; & surtout Fauste, qui n'a point accoutumé de se rabaisser si fort, ni de traiter les moines de Lerins de gents fort parfaits.

Des personnes habiles attribuent à Fauste la 13[e] des homelies qui portent le nom de Saint Eucher, de qui assurément elle ne peut estre. Mais il y a sujet de douter si elle n'est point de quelqu'autre Abbé de Lerins moins ancien que Fauste. *V. S. Honorat note 1.*]

NOTE III. Pour la page 414.§1.

Quand il a esté fait Evesque.

'Baronius a cru que Fauste n'avoit esté fait Evesque qu'avec S. Sidoine, & vers l'an 472.'Mais on demeure d'accord que l'endroit de S. Sidoine qu'il a cru le prouver, ne le prouve point dutout. Ainsi on ne trouve point de difficulté à croire que l'Evesque Fauste, dont parle le Pape Hilaire, est celui de Riés, [ce qui oblige à dire qu'il estoit Evesque dés l'an 462, auquel il estoit à Rome.]'Il est mesme nommé le neuvieme entre les 20 Evesques des Gaules, à qui le mesme Pape écrivit sur l'affaire de Die le 24 de fevrier 464, [ce qui marque qu'il y avoit déja du temps qu'il estoit Evesque. Ainsi puisque nous ne trouvons plus rien de S. Maxime de Riés, aprés le Concile d'Arles tenu le 30 decembre vers l'an 454, comme nous croyons, *V. S. Rustique de Narbone*, on peut mettre dés 455 sa mort arrivée le 25 de novembre, & commencer ainsi l'episcopat de Fauste avec l'an 456.]

Bar. 472. § 18. | Sid. n. p. 96. | Nor. h. P. l. 2. c. 14. p. 169. | Conc. t. 4. p. 1041. b.

NOTE IV. Pour la page 415.§1.

Divers sermons qu'on luy peut attribuer.

[Nous avons vu dans la note 2, que parmi les sermons qui portent le faux nom d'Eusebe d'Emese, il y en avoit plusieurs que Fauste pouvoit avoir presché à Lerins.]'On croit mesme que la pluspart de ceux de ce recueil sont de luy, parcequ'on y trouve le style & les sentimens, ou les expressions de ce docteur du Semipelagianisme. [Outre ceux dont nous avons déja parlé,]'M. du Pin croit qu'on luy peut donner les deux premiers, qui sont sur la Nativité de Nostre Seigneur, le 4[e]

Arg. r. n. c. 161. p. 285. e. f. | Du Pin, t. 4. p. 217.

sur l'Epiphanie, le 13, 17, 19, 20, 21, 22e, tous sur Pasque, le 23e sur le bon larron, le 27e sur l'Ascension, le 49e sur S. Epipode, le 50e sur S. Genés, & le 51e sur S. Romain. Il n'y a pas moyen de douter du 34e sur Saint Maxime son predecesseur.

Aug. ap. s. 161. p. 281. c. 'Les Benedictins luy attribuent de mesme le 2, 13, 17, 21, 22, 23e, & le 20e qui estoit autrefois le 156e *de tempore* p. 169. d. dans S. Augustin, 'le 23e qui y estoit p. 301. aussi le 120e, '& le 27e, qui y estoit le p. 28. c. 76e. 'Ils y ajoutent encore le 7e sur l'Epiphanie, [ou plutost sur les Macap. 268. d. bées,] 'le 9 & le 10e sur le symbole, a le a p. 336. g. 32e sur la feste de S. Pierre & de Saint Hil. B. p. 1200. Paul, 'le 32e sur la Trinité. b Le P. Labbe f. g. b Lib. scr. t. 1. marque le dernier de tous, qui est le p. 316. 56e sur la veuve qui avoit donné deux petites pieces ; entre ceux qui sont le plus assurément de Fauste, [sans neanmoins Emis. n. 56. p. 342. a. en donner aucune raison.] 'Il semble mesme que cette homelie soit plutost d'un simple Prestre qui parloit par l'ordre de son Evesque, [ce qui ne paroist pas convenir à Fauste. Si neanmoins elle est de luy, il faut dire qu'il la fit à Lion, ou en quelque autre metropole, & que *summus antistes* dont il fait l'eloge, ne marque pas ici un simple Evesque, mais un Archevesque.] Cette homelie est faite devant des personnes qui pouvoient donner l'aumosne, [ainsi elle n'a pas esté faite à Le-Paul. n. p. 834. rins.] 'Rosweide attribue à Fauste, [aussi bien que M. du Pin,] l'homelie 50 sur Saint Genés. [Mais il me semble que le style en est bien clair & bien net, pour croire qu'elle soit de luy.

On a bien plus sujet de luy attribuer Emis. h. 22. p. 61. 2. la 22e.] 'Car elle est tout à fait dans ses a p. 63. 1. 2. principes Semipelagiens. a Il semble y vouloir combatre les Eutychiens :[& cela convient fort bien à son temps.] h. 23. p. 64. 2. 'Cette expression de l'homelie suivante *gratiam adjungit ad merita*, paroist aussi p. 65. bien digne de Fauste. 'Il y combat ceux qui ne vouloient pas reconnoistre que J. C. fust Dieu, [c'est à dire les Nestoriens. Et neanmoins elle paroist prononcée depuis son episcopat,] 'puis- p. 66. a. qu'il y combat les plus grands crimes, & mesme les adulteres, [dont on ne parloit pas sans doute à Lerins. Mais quoique dans la fin du V. siecle, l'Eglise fust particulierement occupée à resister aux Eutychiens, il y avoit toujours plusieurs Nestoriens, qu'il falloit aussi quelquefois instruire ou combatre.

Outre ce qu'on peut juger estre de luy dans Eusebe d'Emese,] 'entre les Bib. P. t. 2. p. 772. d. homelies qui sont sous le nom de Saint Eucher, la 5e qui est assez belle, est attribuée à Saint Faustin Evesque. [Je ne sçay si ce seroit Fauste.] 'M. du Pin le Du Pin, p. 417. fait auteur de tous les sermons donnez nouvellement sous le nom d'Eusebe, dont quelques uns portent le nom de Faustin. [Je ne sçay ce que c'est.]

Canis. t. 5. 2. p. 420. 'Canisius nous a donné une exhortation attribuée dans le manuscrit à S. Flauste. Il ne doute pas qu'au lieu de Flauste il ne faille Fauste, quoiqu'il ne veuille pas assurer que ce soit celui de Riés. 'C'est un sermon & une exhor- p. 421. 423. tation generale sur la pieté, & sur l'obligation que nous avons de nous preparer à rendre conte de nos actions devant le tribunal de J. C. [Je n'y voy rien que de commun. Mais je ne sçay si le style n'en est point trop simple & trop populaire pour croire qu'elle soit de Fauste.]

'Les Benedictins croient qu'il peut Aug. ap. s. 113. estre auteur de quelques sermons qui p. 266. d. ont porté longtemps le nom de Saint Augustin, comme du 114e, '& du 161e p. 287. d | 36. g. *de tempore*, & du 29e *de Sanctis*. 'Le pre- p. 269. c. mier qui est fait durant le jeûne du Caresme, '& le propre jour de la Passion, p. 268. insiste sur la redemption de tous les hommes d'une autre maniere que n'auroit fait S. Augustin. 'Le P. Sirmond a Aug. Sir. 25. B. eu un sermon manuscrit sur la revela- p. 106. 2. a. tion du corps de S. Estienne, fait par

un

un Fauste Evesque, qui est peutestre, dit-il, celui de Riés. Et le commencement qu'il en raporte,[en a tout à fait le style.]

Pour la page 419.§ 5.

NOTE V.

Que c'est luy qui est refuté par Claudien.

Cl.M.ani.l.1. bib.P.t.4.1.p. 599.&c.

'Mamert Claudien témoigne toujours ignorer qui estoit celui qu'il refutoit dans son traité de l'ame, & qui avoit soutenu que toute creature estoit corporelle.'Il parle neanmoins contre quelques personnes en particulier, qu'il paroist connoistre : Il en fait une description, comme estant fort informé de tout ce qui les regardoit,'& menace mesme de les nommer.[Mais il pouvoit connoistre des personnes qui soutenoient la doctrine de l'écrit qu'il combatoit, & ignorer qui avoit fait cet écrit. Il paroist mesme que ceux qu'il décrit en cet endroit estoient des personnes de Lion,]'puisqu'il leur reproche d'abandonner la doctrine de S. Eucher leur maistre, pour suivre des étrangers.[Saint Sidoine qui témoigne tant d'estime & d'affection pour Fauste, ne savoit pas sans doute non plus que ce fust luy qu'il avoit fait refuter par Claudien.

l.2.p.637.c.d. e.

Mais ce que l'on ignoroit alors, se sceut depuis;]'puisque Gennade dit du traité que Fauste avoit fait pour montrer que Dieu seul est incorporel, [convient parfaitement à celui-ci. La proposition soutenue dans cet écrit, Que la divinité a senti les douleurs de l'humanité par l'union qui l'y faisoit compatir, avoit esté avancée par Fauste mesme. Son nom se lit à la teste dans les manuscrits dont Canisius l'a tiré : Et je ne voy personne qui doute seulement que ce traité refuté par Claudien ne soit de luy.]

Genn.c.85.

Pour la page 422.§ 6.

NOTE VI.

Que l'écrit à Lucide n'a esté signé que de Fauste.

Canl.t.5.1.p. 429.430.

'L'écrit de Fauste à Lucide n'estoit signé dans le manuscrit de Canisius que de Fauste seul.'Et on assûre que Hincmar n'a point sceu qu'il ait esté signé par aucun autre.'Les imprimez y ajoutent les signatures de dix Evesques,[tous nommez dans le Concile d'Arles,]& de Lucide mesme :'Le Cardinal Noris croit que Fauste, aprés l'avoir envoyé avec sa signature seule, le fit signer ensuite par les dix autres Evesques pour l'autoriser davantage, mais non dans le Concile d'Arles.[Je ne voy pas que cela soit trop improbable.] 'Mais le P. Sirmond mesme a soutenu enfin que l'écrit ne doit estre signé que de Fauste seul, & que toutes les autres souscriptions sont indubitablement fausses.'D'autres l'avoient déja cru avant luy :'& M. du Pin avoue que c'est ce qu'il faut suivre.[Il semble en effet que si Lucide l'eust signé, l'affaire en devoit demeurer là : & c'est ce qui n'arriva pas, comme on le voit dans le texte.]

Maug.t.2.p. 553. Conc.t.4.p. 1044.1.1 b. Nor.h P.l.2.c. 15.p.190. Maug p 528. Par.11.sept.e. Du Pin,t.4.p. 185.

Pour la page 423.§ 6.

NOTE VII.

Qu'il n'y a pas de preuve que les Conciles d'Arles & de Lion soient supposez.

'M. Mauguin a soutenu que les Conciles d'Arles & de Lion, & la retractation de Lucide estoient des choses supposées, feintes par Fauste, pour donner quelque autorité à ses écrits contre la grace.'Mais quand on pourroit croire que Fauste auroit eu assez peu de conscience, & assez peu d'attache à la verité, pour estre capable d'une falsification si criminelle, il aimoit trop sa reputation, pour vouloir passer pour faussaire.

Maug.t.2.p. 546-576. Nor h.P.l.2.c. 15.p.192.

'On répond que Fauste ne vouloit pas publier cet ouvrage dans la Provence, mais l'envoyer aux Bretons ; comme on le voit par S. Sidoine.'Mais 1°, l'ouvrage dont parle Saint Sidoine, estoit un dialogue;[& ainsi ce n'est point celui dont nous parlons : Je n'y

Aug t.2.p. 550.552. Sid.l.9.ep.9. p 263.

voy point non plus] quatre matieres, comme dans celui dont parle Sidoine. [2°, Quand Fauste auroit voulu ne le publier que parmi les Bretons, il estoit bien aisé de voir que mille accidens le pouvoient faire apporter de Bretagne en Provence. Il est certain en effet, par Gennade, qu'il y paroissoit du vivant de Fauste, & y donnoit de l'estime à son auteur dans l'esprit de ceux qui y suivoient, comme luy, la doctrine des Semipelagiens.]

Maug.p.516-576. 'M. Mauguin, pour appuyer son sentiment, allegue beaucoup de raisons, dont plusieurs supposent que Fauste dit absolument que ses livres ont esté souscrits dans le Concile d'Arles: [ce qu'il ne dit pas.] La plus forte des autres, c'est le peu de monumens & de memoires qui se trouvent de ces deux Conciles.'Mais il s'est tenu bien d'autres Conciles dont on parle encore moins. [Il y en a beaucoup d'autres aussi dans les signatures desquels on trouve de grandes diversitez, sans que pour cela on doute de leur autorité.

Not 1.c.16. p.192.

Ainsi je ne sçay si ce seroit défendre assez solidement l'honneur de Leonce & des autres grands hommes, qu'on croit avoir assisté au Concile d'Arles, de dire que ce Concile est supposé. Il vaut mieux avouer qu'ils ont condanné des propositions contestées, exprimées en des termes susceptibles d'un mauvais sens; ce qu'on ne peut point trouver étrange, quoiqu'il fust à souhaiter qu'ils eussent demélé en mesme temps les artifices de Fauste & ses erreurs.

Mais il faut avouer qu'il pouvoit y avoir alors plusieurs Evesques dans les Gaules, qui bien qu'ils ne tombassent pas dans toutes les erreurs de Fauste, avoient peine aussi à suivre la verité des sentimens de S. Augustin dans toute sa pureté. Ainsi ils estoient assez disposez à estre surpris par les artifices de Fauste, & à ne pas appercevoir ses erreurs.]'Il paroist par la vie de S. Cesaire d'Arles, que ce ne fut pas sans peine, que ce Saint étoufa les restes du Pelagianisme, & qu'il eut besoin pour cela d'avoir recours plus d'une fois au saint Siege. Conc.t.4.p.1678.1679.

NOTE VIII.

Pour la page 419.§8.

Qu'il ne faut pas separer le traité des natures spirituelles pour en faire deux écrits.

'Gennade attribue à Fauste un écrit fort court contre les Ariens & les Macedoniens &c, & un autre sur les natures spirituelles, contre ceux qui soutiennent que l'ame est incorporelle. Genn.c.85. 'Quelques uns veulent que le premier de ces deux écrits, ne soit autre chose que la premiere partie du traité des natures spirituelles, laquelle combat en effet les Ariens, & dont Gennade par erreur, disent-ils, a fait deux écrits differens: ce qu'ils fondent sur ce que la derniere partie de cet écrit se trouve aujourd'hui separément à la teste de l'ouvrage de Claudien qui l'a refutée. Bib.P.t.5.p.359 c|Du Pin,p.199. [Mais nous ne voyons point que cette derniere partie fust ainsi separée de la premiere du temps de Gennade, ni que Claudien l'eust mis de la sorte à la teste de sa refutation: & il paroist au contraire que cela n'estoit pas, puisque Claudien parle de l'écrit entier, marque ses trois parties, & refute mesme la seconde avec étendue. Ainsi nous n'avons point de raison suffisante pour attribuer cette faute à Gennade, estant aisé que Fauste ait écrit plusieurs fois contre les Ariens, qui remplissoient de son temps une grande partie des Gaules. On peut dire mesme que les trois parties du traité sur les natures spirituelles, sont trop liées ensemble pour les pouvoir separer.]

NOTES SUR S. DANIEL STYLITE.

Pour la page 439.

NOTE I.

Sur l'histoire de sa vie.

Allat. de sym. p. 129. Eva. n. p. La vie de S. Daniel est attribuée par les plus savans, à Symeon Metaphraste : [Et elle en a assurément l'air & le style : ce qui n'a pas empesché]

Bar. 464. § 2. Baronius de la citer en divers endroits, comme une histoire fidele. [Il est visible en effet que c'est une histoire ancienne, & écrite originairement par quelqu'un qui n'estoit pas eloigné du temps du Saint : ce qu'on peut juger par le grand nombre de circonstances particulieres qu'elle raporte, & qui s'accordent avec ce que nous trouvons dans les meilleurs historiens. Metaphraste n'a donc fait apparemment qu'y donner son style & sa façon, y ajoutant ses reflexions ordinaires, & en ostant diverses circonstances, ou pour abreger, ou parcequ'elles convenoient moins à l'air d'orateur qu'il affectoit, & par lequel il a gasté les meilleures pieces. C'est ce que nous voyons qu'il a fait dans la vie de Saint Sabas. Ainsi nous ne craignons point d'assurer que la vie de S. Daniel doit estre receue avec respect, & merite de trouver croyance parmi les fideles ; quoiqu'elle n'ait pas une autorité assez grande pour prouver des choses dont on auroit de justes raisons de douter.

Nous en avons fait un abregé pour en representer la suite, & en marquer les choses les plus edifiantes, laissant le reste à ceux qui voudront l'aller voir

Sur. 11. dec. p. 228. § 41 42. dans l'original.] Elle est faite en forme de harangue prononcée devant des

Jo. D. ima. or. 3. p. 825. auditeurs. Nous n'y trouvons point l'histoire d'Euloge tailleur de pierres, dont S. Jean de Damas cite un endroit, [ni l'exhortation à Leon, marquée]

Ugh. t. 6. p. 1157. b. dans le menologe d'Ughellus, qui est celui qui parle le plus amplement de S. Daniel.

[La chronologie de la vie du Saint, se tire particulierement de sa mort,] qui arriva lorsqu'Eupheme estoit Patriarche de Constantinople, c'est à dire Sur. 11. dec. p. 230. § 54. en 490 au plustost, & en 495 au plustard, s'il est mort le 11 de decembre, comme il y a bien de l'apparence, puisque c'est le jour où les Grecs & les Latins font sa feste. Car Eupheme fut elu en 490, & fut deposé en 496. *V. son titre.* Saint Daniel avoit alors 79 ans & § 55. trois mois. [Ainsi nous pouvons mettre sa naissance vers l'an 405 au mois de septembre.]

NOTE II.

Pour la page 441.

Telada mis pour Telanisse dans sa vie.

La vie du Saint appelle Telada le Sur. 11. dec. p. 220. § 6. lieu où S. Symeon vivoit sur sa colonne. Mais l'histoire de ce Saint nous apprend qu'aprés avoir passé quelque temps dans le monastere de Teledan, il vint au village de Telanisse, où Thdrt. v. P. c. 26. p. 878. aprés avoir passé trois ou quatre ans, il monta sur la montagne proche de ce lieu, & commença vers l'an 423, à y demeurer sur une colonne. *V. S. Symeon § 4, 6, 7.* [Ainsi l'auteur de la vie, ou Metaphraste, aura confondu Teledan & Telanisse.]

NOTE III.

Pour la page 442.

Temps de sa venue à Constantinople.

[On ne marque point en quel temps S. Daniel vint à Constantinople, mais seulement que] quelques personnes y Sur. 11. dec. p. 222. § 11. desapprouvant sa conduite, s'adresserent à Anatole, qui en estoit alors Evesque : Il paroist que c'estoit assez peu aprés l'arrivée du Saint. [Anatole

fut fait Evesque à la fin de 449, & mourut en 458. *V. S. Leon §* Ainsi on peut dire que S. Daniel y vint sous Marcien, & peutestre en 452 ou 453.]

§ 7.8. 'Car il vint lorsque les Samaritains s'estoient soulevez dans la Palestine, Conc. t. 4. p. 862. c|878. a. '& nous trouvons qu'on pretendoit en 453, qu'ils y avoient commis de grandes cruautez contre les Chrétiens. *V. S. Leon § 159.*

§ 13.14. 'Nous voyons outre cela que Saint Symeon Stylite mourut environ neuf ans depuis que Saint Daniel fut venu à Constantinople, [& il mourut, selon l'opinion la plus probable, au commencement de 460, ou au plustard en 461. *V. son titre note 8.* Ainsi on ne peut mieux mettre la venue de S. Daniel à Constantinople qu'en 452.]

Pour la page 442.

NOTE IV.

Que le temple où il se retira, estoit un temple d'idoles.

[Metaphraste ou son traducteur a cru que le temple où S. Daniel se retira, Sur. 11. dec. p. 222. § 11. estoit une eglise des Chrétiens,]'puisqu'il parle des Ecclesiastiques qui le desservoient, *qui in templo cooptati erant in Clerum.* [Cependant un temple rempli de demons, paroist bien plutost estre un temple des demons mesmes § 10. que de J. C.]'D'ailleurs le Saint s'enferma seul dans ce temple durant neuf ans, & en boucha toutes les entrées. [On n'y tenoit donc point d'assemblées, on n'y faisoit donc point d'office, il n'y avoit donc point de Clergé pour le desservir. Ainsi il y a bien de l'apparence que Metaphraste ou son traducteur, n'a pas bien pris en cet Ugh. t. 6. p. 1157. a. endroit le sens de la vie originale.]'Le menologe d'Ughellus dit formellement que c'estoit un temple d'idoles.

Pour la page 443.

NOTE V.

Quand il monta sur sa colonne.

Thph. p. 8. c. 'Theophane met sur la 8e année de Leon, qui doit estre l'an 464 de J. C. que S. Daniel monta sur sa colonne: & dans la mesme année, il met l'elevation d'Antheme à l'Empire, qui ne se fit qu'en 467. [Je ne sçay pas si on le peut excuser en partie par la distinction des colonnes du Saint. Car il monta sur la seconde vers 463, & sur la troisieme en 465. Mais pour la premiere, il paroist que ce fut des 460 ou 461.]

NOTE VI.

Pour la page 451.

Sur le pays & la nation d'Edrane.

'Il est dit qu'Edrane estoit un barbare Galate d'origine: [ce qui ne s'accorde pas, puisque les Galates estant sujets des Romains depuis plusieurs siecles, estoient considerez comme Romains, & non point comme barbares.]'D'ailleurs cet Edrane est representé comme un Prince qui avoit à luy des troupes de barbares, dont quelques uns estoient payens. [Cela ne convient point à un sujet naturel de l'Empire, mais à quelque barbare étranger. Ainsi il se peut bien faire que le mot de Galate signifie en cet endroit un Gaulois, comme cela est ordinaire; & qu'Edrane fust de quelqu'une des nations barbares qui s'estoient établies dans les Gaules, dont les principales estoient les Visigots, les Bourguignons, & les François.] Sur. 11. dec. p. 227. § 36. § 38.

NOTE VII.

Pour la page 451.

Que ce n'est pas Edrane que les Grecs honorent sous le nom de Tite le 2 avril.

'Les Grecs honorent le 2 d'avril un Saint Tite moine: mais ils le font Abbé, & disent qu'il avoit servi Dieu dés l'enfance: ce qui ne convient pas au disciple de Saint Daniel.'Bollandus croit mesme qu'il vivoit au VIII. ou IX. siecle, du temps des Iconomaques. Boll. 2. apr. p. 102. d. p. 101. d.

NOTES SUR S. PATRICE.

Pour la page 444-§ 1.

NOTE I.

Si S. Pallade a esté le premier Evesque envoyé en Hibernie : De Saint Gunifort.

Uss.c.Br.p. 799. ʹUSSERIUS qui veut soutenir les historiens de son pays, où l'on trouve plusieurs Evesques envoyez en Hibernie avant S. Pallade, s'objecte S. Prosper qui dit que S. Pallade y fut envoyé le premier en 431. Il croit se défaire de cette autorité [sans replique,]en remarquant que le mot de *primus*, n'est point dans l'edition de du Chesne, *t.1.p.205*. Mais il avoue qu'il est dans toutes les autres, & qu'il est de mesme dans Bede, & dans tous les autres qui ont copié la chronique Lab.bib.t.1.p. 61. de Saint Prosper.ʹLe P. Labbe l'a aussi remis dans son edition.[Je pense qu'il ne faut que lire ce qu'Usserius mesme raporte de ces histoires d'Hibernie, pour se convaincre qu'il n'y a aucune preuve solide qu'aucun Evesque ait presché en Irlande avant S. Pallade, Uss.p.800. 801. comme Bollandus le soutient.]ʹLes Hibernois qui croient qu'il y en a eu, s'y trouvent bien embarassez.[On peut voir dans le texte un abregé de ce que Bollandus dit sur ce sujet.

p.794-796. Il ne répond point]ʹà ce qu'Usserius cite de l'histoire de S. Gunifort, qui quitta, dit-on, l'Ecosse, *Scotiam*, parcequ'on y faisoit une cruelle persecution au Christianisme, s'en alla en Allemagne, & de là en Italie, où il fut percé de fleches à Milan, & de là vint mourir à Pavie l'an 420, dit Demster. [Si l'Ecosse en cet endroit marque l'Hibernie, comme cela est ordinaire dans les anciens, voilà la foy preschée & persecutée en ce pays: mais c'est pourvu que l'histoire & sa date soient vraies. Or pour la date, je ne sçay pas d'où Demster l'a pu tirer.

Pour l'histoire je croy qu'elle est toute fondée sur les actes qu'on en voit dans Mombritius, *p.338*,]ʹ& que Baronius, sans en rien dire a citez.ʹFerrarius mesme les tient pour suspects, parcequ'on n'y voit aucun caractere de temps.[On peut dire que c'est une des plus méchantes pieces qui se puisse voir pour la composition. A l'égard des faits, sans s'arrester à beaucoup de particularitez, qu'on peut dire estre sans vraisemblance,]ʹelle nous depeint le Christianisme persecuté en mesme temps avec beaucoup de cruauté dans l'Hibernie ou l'Ecosse,ʹdans le pays des Teutons,[dont je pense que le nom n'est pas fort ancien dans l'usage ordinaire,]ʹ& dans l'Italie.[Or je pense qu'il n'y a point eu de persecution dans l'Italie depuis Constantin, avant lequel la foy n'a point assurément esté persecutée ni dans l'Irlande, ni dans l'Ecosse, ni parmi les Teutons, puisqu'elle n'y estoit pas encore receue.] Bar.22.Aug.S. Ferr.it.p 120. Inf.p.122. p.124. p.125.

ʹCette histoire a esté faite lorsqu'on donnoit en Italie le titre de *potestas*, ou Podesta au premier magistrat des villes.ʹFerrarius n'y ajoute rien dans ce qu'il dit de S. Gunifort, sinon qu'à sa mort toutes les cloches de la ville sonnerent d'elles mesmes.[Ainsi il faut nous contenter de savoir que l'on honore S. Gunifort à Pavie, comme un martyr dans une eglise de son nom. [Dieu nous fera connoistre le reste au dernier jour. Sa feste est marquée au 22 d'aoust dans le martyrologe Romain.] ibid. Ferr.p.590.

ʹOn pretend que son frere nommé Gunibold avoit esté martyrizé un peu avant luy à Come,ʹ& deux de leurs sœurs en Allemagne:[mais je ne trouve point qu'on les honore.] Inf.p.126. p.124.

Pour la page 415 § 2.

NOTE II.

D'où l'on peut tirer l'histoire de Saint Patrice.

Boll. 17 mars, p. 519-522. 'On a beaucoup d'histoires de Saint Patrice, & on en a encore perdu plusieurs de celles qu'on avoit écrites, p. 5 2. d. 'qu'on pretend s'estre montées dés le p. 520. c. IX. siecle au nombre de 66.'Mais de tout ce qui nous reste, Bollandus ne reconnoist rien qui soit digne de foy que ce qu'il appelle sa seconde vie, où il trouve des marques d'une antiquité plus grande & plus pure. Et cependant il n'a pas cru la devoir donner,[parcequ'il ne nous en reste que la partie de la vie du Saint la plus petite & la plus confuse. Cela nous avoit fait regretter qu'il ne nous l'eust pas donnée, au lieu] p. 520 c d. 'd'une longue vie qu'il a mise écrite p. 521. e. par Jocelin moine Bernardin'sur la fin du XII. siecle.[Mais aprés avoir vu les premiers articles de cette seconde vie, la meilleure de toutes, nous avons trouvé qu'il avoit eu tres grande raison de n'en pas charger son volume.]

p. 519. 5. b. 'Jocelin cite des vies de S. Patrice, écrites par un autre Saint Patrice son filleul, par S. Lomain son neveu, par S. Benigne son successeur, & par Saint Mel Evesque son disciple. Mais toutes ces vies sont perdues aujourd'hui :[& je ne sçay pas s'il faut fort s'assurer qu'elles fussent de ceux dont elles portoient les noms : de sorte que nous n'avons pas cru devoir chercher dans Jocelin ce qu'il cite sous le nom de ces quatre auteurs.]

Uss. Br. c. 17. p. 817. 'Usserius juge que ce que nous avons aujourd'hui de plus ancien sur ce sujet, sont les deux livres de Probe Hibernois, qui sont dans les ouvrages Boll. p. 5 0. f. de Bede,'ce qui fait qu'on les luy attribue p. 521. a. f. quelquefois.'Bollandus croit que ce Probe peut avoir vécu dans le VII. siecle. Mais de quelque temps qu'il a.; Uss. p. 818. soit,'on y trouve plusieurs choses fausses & fabuleuses, soit qu'elles viennent de luy, soit que d'autres les aient ajoutées à son ouvrage.'Alford se plaint Alf. 430 § 2. de ce que presque tout ce qu'on a écrit de S. Patrice n'est que des miracles ; 'la pluspart sans vraisemblance, aussi- Boll. p. 584. a. bien que beaucoup de ceux qu'on attri- b|. 586. e. |:8. bue aux autres Saints d'Hibernie.'Bol- d 58. b. c. d. landus en a mesme retranché quelques p. 536. d. uns du texte de Jocelin, depeur qu'on n'en fust trop choqué. Il fait excuse de cette liberté qu'il prend :[& il a raison. Son ouvrage n'est pas proprement pour un refectoire ; mais pour ceux qui veulent juger des pieces & de leurs auteurs, & qui ne vont pas toujours consulter des notes. On le luy peut neanmoins pardonner pour Jocelin & d'autres semblables, qui portent leur condannation dans leur nouveauté.

Ne voyant donc point de fond à faire sur toutes les histoires que nous avons de S. Patrice, nous croyons nous devoir contenter]'de la lettre contre Co- Boll. p. 519. 5. b. rotic, qu'on croit estre du Saint mesme, & de ce que Bollandus appelle sa confession, où il fait luy mesme une espece d'histoire de sa vie. Ces deux pieces portent le nom du Saint, qui s'y nomme plusieurs fois,[& tout y paroist digne de luy. Elles ont le mesme caractere, & le mesme style.]Sa confession est citée par tous les anciens auteurs de sa vie, ce qui marque au moins qu'elle est encore plus ancienne qu'eux,[& il me semble qu'elle a un caractere de verité qui se soutient assez par luy mesme, quand elle ne seroit citée par personne ; au lieu qu'on n'y remarque rien qui donne lieu de la soupçonner de supposition.]Nous souhaiterions seulement qu'elle fust plus entiere, plus correcte, & d'un style plus intelligible.'Cave mesme juge que Cave, p. 236. cette confession & la lettre à Corotic, sont des écrits anciens ; & il remarque qu'ils suivent la version Italique de l'Ecriture, & non pas nostre Vul-

p.537. gate.'Il croit qu'un autre écrit n'est point de S. Patrice, à cause de la difference du style.'Usserius en un endroit cite absolument sa confession, & sa lettre avec doute : *si modo titulus non fallat.*'En un autre endroit il dit de sa confession, *quæ ipsi etiam Patricio tribuitur* ;[& il ne dit point que rien empesche de croire qu'elle soit de luy, quoiqu'elle ne s'accorde pas fort avec les autres auteurs qu'il suit. M. Cotelier la cite dans ses notes sur S. Ignace, *p.448.2.c.* Je n'entens pas'ce qui est dans la lettre contre Corotic. *Non mea verba sunt ista, sed Dei & Apostolorum. . quæ ego in latinum transtuli.* On pourroit croire qu'au lieu d'*in latinum*, il faudroit *in Hibernicum*, ou *ex latino*, si la lettre avoit esté écrite en Hibernois.]Mais puisqu'elle estoit pour estre publiée partout dans la grande Bretagne.[Je ne croy pas qu'on puisse douter qu'elle n'ait esté écrite originairement en latin.]Elle finit par ces mots, *Pax Patri & Filio &c.*[Cela est extraordinaire, mais peutestre pas difficile à expliquer.]

Uss.p.818. 829. p.818. Boll.p.540.a.

p.539.f. 'Bollandus se fait une objection de ce que le style tant de cette piece que de sa confession, est bien barbare pour un Saint, qu'on pretend avoir esté bien instruit dans les lettres.'Il répond que l'auteur témoigne luy mesme qu'il ne parloit pas comme il avoit fait autrefois,'son commerce continuel avec les Hibernois ayant beaucoup corrompu ce qu'il avoit appris de latin.[Mais je doute fort qu'on ait de bonnes preuves qu'il ait jamais étudié les lettres humaines. Car nous ne pouvons pas nous arrester, comme nous avons dit, à tout ce qu'on lit dans les historiens de sa vie. Il reconnoist luy mesme partout qu'il n'estoit point instruit des lettres.]'Il se donne les titres de rustique & d'ignorant.'Il fut apparemment elevé à la campagne.'A seize ans il fut emmené captif en Irlande, où il demeura six ans au moins.[On ne voit point qu'il ait eu depuis grande occasion d'étudier, s'estant sans doute moins appliqué à la science qu'à la pieté dont Dieu luy avoit déja inspiré un grand amour. S'il ne s'agissoit que de sa confession, on pourroit dire que ayant esté faite pour les Hibernois, elle a esté écrite en leur langue, & mal traduite en latin.]

p.534.b. p.539.f. p.533.d|534.e| 534.f.&c. p.534.c. e.f.

NOTE III. Pour la page 455.§ 2.

En quel temps il a vécu.

'Bollandus tasche de faire voir une chronologie exacte de la vie de Saint Patrice, & emploie beaucoup de temps à la prouver.'Mais c'est en établissant pour fondement qu'il a esté ordonné Evesque par S. Celestin au commencement de 432. Il y ajoute que presque tous les historiens du Saint conviennent qu'il avoit alors 60 ans, ou au moins 55 ans, comme le dit Jocelin seul qu'il prefere neanmoins à tous.'On conte differemment la durée de sa vie, & quelques uns luy donnent jusqu'à CXXXII. ans ;'au lieu de quoy Bollandus veut, avec Baronius & le Pere Petau, qu'on lise LXXXII.'Sur ces principes il met la naissance du Saint au commencement de 373,'& veut qu'il soit mort en 460 dans sa 83[e] année.'En suivant les mesmes principes, j'aimerois mieux mettre sa naissance dès 372, comme a fait Usserius, [& sa mort en 455, ne voyant pas de raison de preferer Jocelin à tous les autres.] 'Usserius differe sa mort jusqu'en l'an 493, en luy donnant 120 ans de vie.

Boll.17.mar. p.522-532. p.524. p.524-535. p.535.b. p.534.d. p.534.c. Uss.r.Br.p. 867. Uss.r.Br.p. 1126.

[Mais ce que l'on dit de son episcopat, qui est le fondement de tout le reste, ne paroist nullement fondé.]'Sa confession nous donne tout sujet de croire qu'il fut ordonné Evesque, non à Rome par S. Celestin, mais en son pays, & dans la grande Bretagne.'Il dit qu'on avoit voulu l'exclure de l'e-

Boll.p.535.c.d. p.535.e.

piſcopat, ſur une faute qu'il avoit faite il y avoit 30 ans, à l'age de 15 ans au plus.[Il avoit donc au plus 45 ans, lorſ- p.537.c. qu'il fut ordonné Eveſque.]'Et en effet il eſtoit en Irlande avant que d'eſtre vieux, *qualiter converſatus ſim inter vos à juventute mea*, dit-il.[Et je ne croy pas que perſonne étende la jeuneſſe au- p.539.a. delà de 45 ou 50 ans.]'Il y avoit ordonné des Preſtres qu'il avoit inſtruits des l'enfance.[Cela n'eſt pas aiſé à accorder avec Bollandus, ſelon lequel il ne peut pas y avoir preſché 28 ans entiers. Et je ne ſçay ſi ce n'eſt point pour diminuer un peu cette difficulté, qu'il a voulu que le Saint ait eſté fait Eveſque à 55 ans, & non à 60.

Pour chercher donc quelque choſe de plus ſolide, il faut aſſurément ac- p.545.e. corder à Jocelin]'ce qu'il dit, que Saint Patrice n'a eſté envoyé en Irlande Proſ.an.431. qu'aprés S. Pallade,'ordonné, ſelon S. Proſper, le premier Eveſque des Scots, [c'eſt à dire des Hibernois. *V. Saint Celeſtin note 2.* Je penſe que c'eſt un point dont tout le monde convient:] Boll.p.537.d. '& il eſt certain qu'on avoit preſché en p.541.e.f. Irlande avant S. Patrice.'Jocelin cite comme un proverbe commun dans le pays: Ce n'eſt pas à Pallade que Dieu donne la converſion de l'Irlande: c'eſt Proſ.chr. à Patrice.'S. Pallade eſtoit encore Diacre en 429. Il fut ordonné & envoyé en 431; & ainſi un an ſeulement avant Boll.p.545.e. la mort de Saint Celeſtin.'On attendoit ſans doute qu'il fuſt mort, ou qu'il euſt quitté l'Hibernie pour donner la meſme miſſion à S. Patrice, comme le dit Jocelin:[& je croy que ſur cela ſeul il eſt impoſſible de croire que S. Patrice ait eſté ordonné par S. Celeſtin.

La ſeule choſe qu'on pourroit dire, ſeroit que S. Pallade ſeroit mort en Ecoſſe avant que de paſſer en Hibernie, & qu'ainſi on luy auroit auſſitoſt ſubſtitué S. Patrice. Mais aſſurément S. Proſper ne ſe ſeroit pas mis en peine de marquer ſa miſſion dans ſa chronique, ſi elle avoit eu ſi peu d'effet.]'Saint Proſ.in Col.c. Proſper dit que Celeſtin convertit 41.p.4.0. l'Hibernie, *ordinato Scotis Epiſcopo.* [Et il eſt certain par ſa chronique, que cet Eveſque eſt S. Pallade.]'Jocelin,[& Boll.p.545.e. d'autres]diſent que ce Saint quitta l'Hibernie parcequ'il y faiſoit peu de fruit.[Il faut donc qu'il y ait au moins paſſé quelques années. Car on ne peut pas pretendre qu'un Saint fait Eveſque pour preſcher la foy en un pays, ſe ſoit rebuté des la premiere difficulté.]Il eſt certain qu'il y a fait du fruit,[ſoit eſtant Eveſque, ſoit devant. *V. Saint Celeſtin.*]'Et il y avoit eu des Clercs or- Boll.p.537.d. donnez avant S. Patrice.'Ce Saint en p.537.b. raportant les oppoſitions qu'on faiſoit à ſa miſſion, ne dit point qu'un autre y euſt déja ſuccombé.[Ainſi je ne croy pas qu'il ſoit poſſible de mettre la miſſion de S. Patrice avant l'an 440; quoique tous les auteurs de ſa vie puiſſent dire, pour l'attribuer à Saint Celeſtin. Ce n'eſt pas le ſeul point auquel la confeſſion de S. Patrice nous fait voir qu'ils ſe trompent tous. Car il le faut dire de tout ce qu'ils écrivent des parens que S. Patrice avoit auprés de luy en Hibernie, & des voyages qu'ils luy font faire de là en Angleterre & à Rome.

Il faut donner, comme nous avons dit, un temps conſiderable à la predication du Saint,]'puiſque dans le p.539.a. temps qu'il écrivit contre Corotic, il avoit fait Preſtre un homme qu'il avoit elevé des l'enfance: Et il l'envoya alors redemander des captifs;[ce qui marque que c'eſtoit un homme d'experience, & d'un age meur. Je penſe que cela nous oblige à mettre l'ordination du Saint en 460 pour le pluſtard.]Car dans ſa lettre contre Corotic, en ſe plaignant de ce que ce Prince Chrétien avoit vendu des Chrétiens à des infideles, il repreſente que les Romains & les Chrétiens des Gaules avoient accoutumé d'envoyer de gran-

des

des sommes d'argent aux François, & aux autres nations étrangeres, pour racheter les Chrétiens captifs.[Cela marque assez que le nom des François estoit déja fort celebre, mais qu'ils n'estoient point encore Chrétiens. C'estoit donc avant l'an 496, auquel M. Valois met la conversion de Clovis, suivie d'une grande partie de la nation, ou fort peu aprés, avant que la nouvelle de cette conversion fust arrivée en Irlande. Voilà tout ce que nous croyons pouvoir dire pour l'epoque de S. Patrice.]

Pour la page 466. § 7.

NOTE IV.

Sur quelques écrits qu'on luy attribue.

Cave, p. 236. 'Quelques manuscrits attribuent à S. Patrice le livre *De tribus habitaculis*, qui est dans [l'appendix du 6e tome] de S. Augustin (Aug. p. 159.) 'selon la nouvelle edition. Les Benedictins n'ont rien trouvé sur son auteur, & jugent seulement qu'il avoit de l'erudition.[Il est trop bien écrit pour S. Patrice, aussibien que] (p. 210. 211.) 'celui des douze abus, qui est encore dans l'appendix de S. Augustin, & de S. Cyprien, (Cave. p. 236. 1. Spic. t. 9. p. 13.) 'quoiqu'on en trouve quelques endroits citez sous le nom de S. Patrice dans des écrits du VIII. ou IX. siecle.

Cave, p. 236. 2. 'Ces autoritez assez anciennes pourroient faire douter si S. Patrice n'auroit point écrit le traité des douze abus en Hibernois, qui aura ensuite esté traduit en latin par quelque autre qui savoit mieux que luy cette langue. [Mais puisqu'il a écrit sa confession mesme en latin, on peut assurer qu'il n'a rien écrit en Hibernois.] (Boll. p. 530. 1.) 'On voit par sa confession qu'il n'estoit point dutout porté à écrire sans necessité. [Et on ne voit dans le traité des douze abus aucune necessité qui l'ait pu porter à le faire. D'ailleurs le style de cet écrit paroist trop naturel, pour croire que ce soit une traduction : & son air doux & simple, n'a rien du feu & de la vivacité de S. Patrice, qui n'auroit pu manquer de paroistre dans une traduction. On peut donc assurer que si ce traité est d'un Patrice, ce n'est point de l'Apostre d'Hibernie.] (Cyp. ox. pr. p. 1.) 'Quelques uns croient qu'il est d'un laique nommé Erard.

Boll. p. 532. b. 'Alford raporte plus amplement que tous les autres ce qu'on appelle la Charte, (Alf. 410 § 4.) 'l'epistre, ou la legation de S. Patrice, (439. § 2.) 'qui commence ainsi, *ego Patricius humilis servunculus Dei anno incarnationis ejusdem 425.* (Boll. p. 531. c. d.) 'Cela suffit pour en juger, sans parler des autres absurditez qui s'y lisent, & dont quelques unes sont remarquées par Bollandus. (p. 533. d.) 'Il ne fait pas plus d'état d'un poeme Hibernois, qu'on appelle le testament de S. Patrice, [quoiqu'il soit quelquefois cité par Usserius.] (Cave, p. 236. 2.) 'Cave rejette sa lettre de legation comme fausse sur l'ere de J. C. [Mais je ne sçay s'il a dû] la distinguer de ce qu'il appelle, *Cartam S. Patricii, seu epistolam de antiquitate Arallonicâ.* Il dit de celle-ci, *Spuria est si qua alia.* [Et c'est un eloge dont l'autre est tres digne.] Il parle d'un sermon supposé sous le nom de S. Patrice, & de plusieurs autres choses qu'on luy attribue, dont il dit qu'il ne sçait point où elles sont, & qu'il est permis de douter si elles ont jamais esté. (p. 236. 2.) 'Dans le recueil fait par Varée des opuscules attribuez à Saint Patrice, il y a quelques proverbes (Spic. t. 9. p. 13.) 'ou sentences dont quelques unes se trouvent dans un recueil d'ordonnances ecclesiastiques (p. 1.) 'fait en Hibernie par un nommé Arbedoc vers le VIII. siecle, selon D. Luc. [Et si cela est vray, c'est une autorité qui n'est pas à mepriser.] (p. 18.) 'Cependant dans ce mesme recueil on trouve sous le nom de Saint Patrice quelques passages du livre Des douze abus du siecle, [que nous ne croyons pas pouvoir dire estre de luy. Je ne croy pas non plus qu'on

p.17. puisse attribuer à S. Patrice]'l'article qu'on lit sous son nom dans ce recueil, sur les vols faits dans l'eglise, où il est ordonné qu'on coupera au voleur la main ou le pié, ou qu'il sera mis en prison &c, ou qu'il sera envoyé en pelerinage &c; & qu'on tirera au sort laquelle de ces peines il faudra luy imposer.'Il y en a encore quelques autres p.15.41.50. qui paroissent indignes de luy, ou ne luy pas convenir :[de sorte qu'on ne peut pas s'assurer,]'de ceux dans lesquels on ne voit rien de particulier. p.13.14.26.31. 40.41.44.50.

p.16.17.22. &c. 'On met sous son nom dans ce recueil beaucoup de choses qui sont dans le premier des Conciles qu'on luy attribue.'Il y en a un article cité expressément du Synode de S. Patrice.[Ainsi ce Concile n'est pas]'ce Synode d'Hibernie qui y est cité tres souvent.'Il y a un article cité tout ensemble de S. Patrice & du Concile de tout le monde :[Et il est aisé que S. Patrice, aprés avoir établi la foy dans toute l'Irlande, ait tenu un Concile general de tout ce pays : mais j'en voudrois de meilleures preuves. Cet article ne se trouve point dans les Conciles œcumeniques.] p.38. p.5.&c. p.26.

p.19. 'Il y a un endroit du second Concile de S. Patrice, attribué en general *au Synode*.'On y cite du Synode de Carthage, des choses,[qui assurément n'en sont point, & qu'on peut dire, quelques obscures qu'elles soient, n'estre pas dans son esprit. Il y a bien des endroits dans ce recueil qu'il est ce me semble difficile d'accorder avec le desinteressement des saints Evesques d'Afrique, aussibien qu'avec celui de S. Patrice.]'Le P. D. Luc dit que les Canons de ce recueil sont faits avant le VIII. siecle : mais il n'en donne aucune preuve :[& j'ay peur qu'il n'y en ait beaucoup de plus nouveaux.] p.5. pf.p.3.

NOTE V.

Pour la page 466.§7.

Sur les Conciles de S. Patrice.

Conc.t.3.p. 1478.1481. 'Nous avons deux Conciles qu'on attribue à S. Patrice,'dont le premier p.1478.a. porte son nom à la teste, avec celui de deux autres Evesques :[Et comme nous venons de voir, le recueil d'Arbedoc en cite beaucoup de Canons sous son nom.]Le style en est assez simple, & plus ce me semble, que celui de S. Patrice. Il est aussi un peu plus latin, quoiqu'il ne le soit pas beaucoup : Le Saint pourroit l'avoir fait composer par quelqu'un des deux Evesques qui y assistoient. Il y a aussi bien des fautes qui viennent apparemment des copistes, mais qui en rendent divers Canons inintelligibles.]'Le 10ᵉ paroist e. estre la suite de quelque autre chose, mais ce n'est pas du 9ᵉ.

'Ce Concile paroist avoir esté tenu e. hors de l'Empire Romain'& pres des p.1481.a. Bretons,'en un temps, en un pays, où d|1479.a. il y avoit encore des payens.'Ce qui y p.1479.a. est dit sur la défense de recevoir les aumosnes des excommuniez, & des Gentils, est dans les mesmes principes que ce que dit S. Patrice contre Coroti c.[Ainsi nous ne verrions pas de difficulté à croire, qu'il est veritablement de ce Saint,]'à qui Usserius l'attribue,[sans le Canon 25, qui parle Uss.p.914. *d'une coutume ancienne*, qui ne paroist pas mesme avoir esté dans les autres Eglises au V. siecle,]'& sans les Canons 14 & 15ᵉ qui n'ordonnent qu'un Conc.p.1479. b. an de penitence pour un homicide, pour un fornicateur, & pour ceux qui consultent les aruspices, & six mois pour un voleur ;[Car cela peut-il estre du V. siecle? On pretend qu'il y a eu un second S. Patrice ou Sen-Patrice Evesque d'Armach : mais aussitost aprés l'autre, & mesme on veut que ce fust son neveu. Je ne sçay si on auroit voulu excuser cette indulgence]'dans le second Concile par ces paro- p.1484.c. les, *Ideo brevia sunt & stricta apud eos (f. nos) spatia &c.*'Un autre Canon Spic.t.9.p.56. d'Hibernie, ordonne sept ans de penitence pour les homicides, & dans un monastere,

[Le second Concile qu'on attribue à S. Patrice, est d'un style bien moins simple que le premier. Il y a de la noblesse & de l'elevation d'esprit, mais il est beaucoup plus obscur sans doute par la faute des copistes. Il semble que ce ne soit que des extraits de differentes pieces. Le *statuunt* qui s'y lit souvent, a raport sans doute]' à *instituta canonica*, qui y est exprimé en un endroit.'Les titres sont anciens, & ne sont pas faits sur les Canons tels que nous les avons, par ceux qui nous les ont donnez, comme cela paroist du premier.]'On y suppose qu'il y avoit alors des heretiques dans le pays,'& nommément des Novatiens. Y en a-t-il jamais eu en Irlande, & encore des le temps de S. Patrice?[Je ne voy rien en effet dans tout ce Concile, d'où l'on puisse tirer qu'il soit de ce Saint, ni de l'Irlande.]'Il est d'un pays où l'on donnoit le battesme à l'Epiphanie, aussi bien qu'à Pasque & à la Pentecoste. 'Le 26e Canon, & le 28e semblent permettre un second mariage aux personnes separées pour cause d'adultere.'Le 27e qui demande le consentement du pere pour[recevoir]une Vierge,[paroist contraire à S. Patrice,]'qui recevoit les Vierges malgré leurs peres. [Et je ne sçay s'il suffiroit de répondre que ces peres estoient apparemment payens, mais que le Canon parle de ceux qui estoient Chrétiens.]

p.148... e. — p.1481. — p.1481. e. — p.1483. c. — p.1484. a. b. — p.1485. a. — b. — Boll. 17. mars, p.536. f.

NOTE VI.

Pour la page 485. §7.

Sur le purgatoire de S. Patrice.

[Nous ne nous croyons pas obligez d'entrer dans la discussion de ce qu'on appelle le purgatoire de S. Patrice,] 'puisqu'on n'en trouve rien par écrit jusqu'aprés le milieu du XII. siecle. [Mais nous croyons pouvoir remarquer que Bollandus, qui a traité ce point fort amplement,]'croit que ce n'estoit originairement autre chose qu'un lieu, où quelques personnes se retiroient pour faire penitence de leurs pechez:[& c'est là le vray purgatoire de cette vie.]'Ce qui est certain, c'est que tout ce qu'on en dit, a si peu de fondement, que quelques uns l'ayant fait mettre dans le breviaire Romain imprimé en 1522, il y eut ordre de l'oster des la premiere impression suivante en 1524:'& on ne l'a jamais remis depuis ni dans ce breviaire, ni dans aucun autre.

Boll. 17. mars, p.587. — p.588 c. 89. b. — p.588. a. — p.590. b.

'En l'an 1494, un Chanoine Regulier y estant venu de Hollande par devotion sur ce que l'on en disoit,'eprouva par luy mesme que ce n'estoit que des faussetez que les habitans du lieu debitoient pour tromper les simples & en attraper de l'argent. Il s'en alla à Rome, fit comprendre tout cela au Penitencier, qui estoit un homme d'honneur & de probité; & par l'autorité du Pape,'qui estoit alors Alexandre VI,'il fit boucher & détruire tout ce qui servoit à entretenir cette illusion.'On n'a pas laissé de recommencer dans le XVI. siecle, à visiter ce lieu,'jusqu'à ce que les heretiques ont fait la mesme chose que ce qu'avoit fait le Pape;[& ont achevé de détruire cette superstition]vers l'an 1640.

Ibid. — c. — b. — c. f. — f. — p.591. a.



Pour la page 430.

NOTE SUR SAINT EPIPHANE DE PAVIE.

Temps de sa naissance, de son episcopat, & de sa mort.

[LA premiere chose que nous trouvons pour fixer la chronologie de la vie de S. Epiphane,]'c'est qu'il estoit dans la 8e année de son episcopat, lorsque l'Empereur Nepos l'envoya traiter la paix avec Euric Roy des Visigots.[Nepos ne regna que depuis le 24 juin 474, jusqu'au 28 aoust 475. *V. Odoacre* § 2, 6. Et ce ne fut apparemment qu'en 475 que Nepos l'employa à cette negociation, *ibid.* § 5.] 'Ainsi on peut commencer son episcopat vers la fin de 466 ou en 467,[ou le differer mesme au commencement de 468, puisque les termes d'Ennode, *Attigerat jam octavum annum*, portent naturellement à croire qu'il ne faisoit qu'entrer dans cette 8e année.

Enn.v.Epi.p. 381.

n.p.69|Boll. 21 jan p.364. § 4|Buch.bel. p.149.

Cela s'accordera fort bien avec ce que dit encore Ennode,]'qu'il n'estoit Evesque que depuis peu, *nuper ad sacerdotium ascitus*; lorsqu'Antheme & Ricimer estoient déja prests à se faire la guerre.[Car il est difficile de dire que ç'ait esté avant l'an 469; Ricimer ayant fait Antheme Empereur en 467, ayant epousé sa fille à la fin de la mesme année, & l'an 468, ayant esté occupé par la guerre d'Afrique. *V. Antheme.*]

Enn.v.Epi.p. 376.

'S. Epiphane fut fait Evesque à 28 ans, & est mort à 58, aprés avoir esté 30 ans Evesque.[Il sera donc né en 440, & sera mort en 498, s'il n'a esté fait Evesque qu'en 468. Que si ç'a esté dés 467, il faudra aussi mettre sa naissance & sa mort un an plustost; & cela n'empeschera pas qu'il n'ait encore esté nouvel Evesque en 469; ne l'estant que depuis deux ans, qui pouvoient mesme n'estre pas entiers.

p.367.414.

C'est à ce dernier que nous sommes obligez de nous déterminer par le voyage que S. Epiphane fit dans les Gaules par ordre de Theodoric pour racheter les captifs. Il est clair, par la vie du Saint, qu'il ne peut avoir fait ce voyage avant l'an 494; & elle est assez favorable pour croire que ce fut cette année là mesme. Cela n'y est pas neanmoins tout à fait clair:]'Mais la lettre du Pape Gelase à Rustice de Lion, écrite immediatement auparavant, & datée du 21 fevrier 494,[ne nous permet plus d'en douter.]

Conc.t.4.p. 1160.b.c.

'Il partit au mois de mars,ᵃrevint trois ou quatre mois aprés,ᵇpassa ensuite prés de deux ans en repos dans son diocese.'Au bout de ces deux ans, il fit un voyage à Ravenne,'dont il revint malade:'& il mourut le 7e jour aprés son retour,'le 21 de janvier sans doute, auquel on fait sa feste.[On ne peut donc plus douter,]qu'il ne soit mort en 497, & ainsi il faut qu'il soit né en 439, & qu'il ait esté fait Evesque en 467, aprés le 21 de janvier.

Enn.v.Epi.p. 401. a p.409. b p.410. p.410.414. p.413. p.413.414. n.p.69.



NOTES SUR SAINT EUGENE DE CARTHAGE.

NOTE I.

Pour la page 495. § 2.

Temps du miracle arrivé sous Aspar.

Prosp. prom l. 4. c. 6. p. 160. 1 L'Auteur du livre des promesses, qui nous assure qu'Aspar estoit à Carthage, lorsqu'une fille y fut delivrée du demon par la sainte Eucaristie, dit, selon que nous lisons dans son texte, qu'Aspar estoit alors Consul pour la VI. fois.[Il ne fut cependant jamais Consul qu'une seule fois en 434. Mais il y a apparence qu'il faut lire *V. C.* ou, *V I. C.* c'est à dire, *viro clarissimo*, ou simplement V.I. *Viro illustri.* Il seroit encore plus aisé de mettre VI. COS. *Viro illustri Consule.* Mais nous savons qu'Aspar estoit en Afrique en 431 ou 432, & nous ne savons point qu'il y fust en 434, ou plutost il est fort difficile de croire qu'il y soit demeuré jusqu'à ce temps là.]

P. 161. Celui qui est qualifié *Sacerdos* dans cette histoire, [est apparemment l'Evesque de Carthage, c'est à dire Capreole.]

NOTE II.

Pour la page 505. § 6.

Sur Sainte Julie Martyre en Corse.

Bar. 440. § 15. 16. Baronius raporte sur l'an 440, qu'une fille Chrétienne nommée Julie, ayant esté faite esclave à la prise de Carthage, & vendue à un marchand payen de Syrie nommé Eutyque, se conduisit avec tant de pieté & de sagesse, qu'elle s'acquit entierement l'estime & la veneration de son maistre. Quelque temps aprés Eutyque l'ayant menée avec luy en Corse, un nommé Felix Saxon, payen comme luy, qui sceut qu'elle estoit Chrétienne, & ne vouloit pas sacrifier, comme ils faisoient, la demanda à Eutyque, & luy offrit quatre servantes au lieu d'elle. Eutyque ne la luy voulut point donner à cause du service qu'il en tiroit. Mais Felix l'ayant enivré dans un festin qu'il luy fit exprés, envoya querir Julie dans le vaisseau de son maistre; & comme il ne put luy persuader de sacrifier, il la fit souffleter, tirer par les cheveux, battre à coups de baston, & enfin mettre en croix, où elle mourut. Quand elle eut rendu l'esprit, une colombe sortit de sa bouche, & s'envola au ciel. Les moines qui estoient § 17. dans l'isle Gorgone, ayant appris cette histoire par des Anges, vinrent secrettement enlever son corps, & l'enterrerent avec des parfums dans leur isle, d'où Arize femme de Didier Roy des Lombards, [appellée Arza par d'autres,] le fit transporter à Bresse en un monastere qu'elle y avoit fait bastir.

Baronius cite cette histoire du martyrologe d'Adon. [Mais elle n'est que § 16. dans les additions; & Adon dit seulement le 22 de may, que Sainte Julie fut couronnée dans l'isle de Corse, par le supplice de la croix. Pierre des Noels, *l. 5. c. 29,* raporte à peu pres la mesme histoire que Baronius, sans parler de la colombe. Ferrarius, *p. 299. 300,* suit Pierre des Noels, & ajoute seulement que cette Sainte souffrit à Bonifacio ville de Corse, & qu'elle est fort reverée dans toute cette isle.

[Outre que les auteurs qui raportent cette histoire n'ont pas d'autorité, il n'est pas aisé de croire que les payens qui restoient encore dans le V. siecle, prissent la hardiesse de sacrifier contre tant de défenses des Empereurs, ni que les matelots d'un vaisseau d'Orient fussent tous payens, comme le

dit Pierre des Noels. Il est encore moins probable, que des sujets de l'Empire, & si proche de l'Italie, aient osé traiter de la sorte une Chrétienne. Mais ce que je ne conçois pas, c'est qu'un homme se soit mis en fantaisie de faire sacrifier une servante qui passoit, & qu'il n'avoit jamais vue, & qu'il l'ait fait mourir cruellement, ne pouvant pas douter qu'il n'offensast extremement un homme qu'il traitoit comme son ami. Nous ne parlons point des miracles qu'on méle à tout cela, & qu'on ne croit que quand ils sont bien attestez.]

Boll.22.may. p.167.b.c. 'Bollandus nous donne des actes de cette Sainte, les meilleurs de tous ceux qu'il a pu trouver. C'est la source p.168.e.f. de ce que les autres en ont dit.'Mais quoique l'auteur pretende ne rien dire qui ne soit bien assuré par la tradition, p.167.f. 'Bollandus qui juge qu'ils n'ont esté écrits que longtemps aprés le martyre e. de la Sainte,'soutient qu'il y a plusieurs choses qu'il vaut mieux corriger que f|168.a. croire;'& dans la verité il ne s'y arreste point du tout, non pas mesme aux noms propres, & à ce qu'on dit qu'elle a esté martyrizée par des payens.

p.167.e.f. 'Il veut mettre le martyre de la Sainte au VI. siecle, aprés que Carthage eut esté reprise sur les Vandales par Justinien, ou dans le VII, aprés que les Sarrazins l'eurent prise en 616. Mais il n'y a aucun fondement à tout cela.[Car le breviaire de Bresse, qui met environ 200 ans entre son martyre, & sa translation à Bresse vers 753, n'est pas une grande autorité.]

e. 'Salvator Vitalis, qui a fait en ce siecle-ci, une histoire des Saints de Corse, y parle amplement de Sainte Julie. Florentinius, *p.545.2*, trouve dans ce qu'il en dit bien des choses qui ne sont point fondées sur la verité; Bollandus en juge de mesme. Il condanne surtout ce que veut Vital, que la Sainte soit née en Corse, & qu'elle ait souffert du temps de Diocletien, sous le Gouverneur Barbate,[celebre pour avoir fait divers Martyrs en Sardaigne. Cela est assurément tout à fait contraire aux actes. Mais puisque Bollandus les abandonne en tant de choses, Vital a eu le mesme droit de les abandonner]'en ce qu'ils disent, suit p.168.f. de la prise de Carthage,'soit des moi- p.167.e.f. nes de Caprarie & de Gorgone. Et pour ce dernier point Bollandus mesme ne s'y arreste pas beaucoup.'Car p.167.b. puisque son nom se trouve dans les martyrologes attribuez à S. Jerome, [je ne sçay si ce n'est point une forte preuve qu'elle a souffert durant les persecutions des payens.]Que si l'on a ajouté dans ces martyrologes quelques Saints posterieurs à S. Jerome,[ce sont plutost des Confesseurs des Gaules, que des Martyrs d'Italie.

Pour ce que pretend Vital, qu'elle estoit de Corse, c'est à luy à voir comment il répondra]'à l'inscription qu'on p.168.a. pretend estre de Didier, & où le mot de Carthage paroist devoir marquer qu'elle estoit de Carthage. Elle y est qualifiée Vierge & fille d'Analson;[de quoy il n'est point parlé dans les actes. Mais je ne sçay si la formule *D. O. M.* & *Diva* pour *sancta*, ou *beata*, estoient déja du temps de Didier.]

'Bollandus dit en un endroit, que les p.169.e. actes qu'il nous donne de Sainte Julie, peuvent avoir esté écrits au VIII. siecle, avant que le corps de la Sainte fust porté à Bresse.[Mais je ne voy point que le prologue des actes sur lequel il se fonde, donne sujet de le croire.]'Il montre seulement que les actes p.168.e.f. ont esté faits pour ceux qui honoroient Sainte Julie dans l'isle de Corse, ou aux environs.[Et quand l'auteur aura sceu que le corps de la Sainte en avoit esté transporté ailleurs, il aura bien pu ne se pas croire obligé de le dire, parceque cela ne venoit pas à son dessein. S'il avoit écrit avant 750,]'ce p.167.f.

n'auroit esté qu'environ cent ans aprés la mort de la Sainte, selon l'epoque pour laquelle Bollandus a plus d'inclination.

Pour la page 109. § 8.

NOTE III.

Ce que c'estoit en Afrique que la Zeugitane, l'Abaritaine, & la Getulie.

Vict.V.l.1.p.5. 'Victor de Vite dit que Genseric garda pour luy l'Abaritaine & la Getulie, & qu'il partagea à ses troupes *Zeugitanam vel Proconsularem.* [Cette expression peut signifier & que la Zeugitane & la Proconsulaire, n'estoient qu'une province qui avoit ces deux noms, & que c'estoient deux provinces differentes; *vel* dans la corruption du latin, se prenant tres communément pour *&*. C'est ainsi en effet qu'il le faut
p.6. entendre en cet endroit,]'puisque dans la suite on voit qu'il a voulu marquer plusieurs provinces distribuées aux Vandales: *memoratarum provin-*
p.10. *ciarum.*'Il distingue encore dans la suite, *Zeugitanam & Proconsularem provinciam.*

[La Proconsulaire est connue partout. C'est celle qu'on appelloit quelquefois simplement l'Afrique, & dont Carthage estoit capitale. La Zeugitane n'est pas si celebre. Je n'en trouve rien dans Ptolemée, ni dans Strabon.]
Pli.l.4.c.4.p.344c. 'Pline qui en parle, la confond avec l'Afrique proprement dite, [qui est la Proconsulaire,] ou la place entre cette province & la Numidie. Il ne dit point si c'estoit vers la mer ou vers les
Iti.Ant.p.2.1 &c. montagnes.'Mais on voit par l'Itineraire d'Antonin, qu'elle estoit sur le chemin de Carthage à Cirthe, & tenoit depuis Carthage ou à peu pres, jusqu'à Lares-Sirque, & Bulle-Royale. On voit aussi qu'elle s'étendoit du costé de la Byzacene.
p.14. 'Elle estoit donc au midi de la Proconsulaire, ou plutost c'estoit la partie meridionale de cette province, qui n'avoit point d'autres magistrats que ceux de Carthage & de la Proconsulaire. [Nous ne voyons point qu'elle soit jamais contée dans le denombrement des provinces ou ecclesiastiques, ou civiles de l'Afrique.]'Les villes que Geo.sac.p &c. Antonin dit estre dans la Zeugitane, sont attribuées à la Proconsulaire,'& Vict.V.l.1.p.0. les trois Evesques de la Zeugitane & de la Proconsulaire, qui restoient encore en 488, de 164 eveschez qui composoient ces deux provinces,'sont tous l.1.p.162. trois mis dans la Proconsulaire par la Notice d'Afrique.

[Il paroist mesme que la Proconsulaire & la Zeugitane, se prenoient quelquefois l'une pour l'autre. Car comme la Zeugitane est presque toujours comprise sous le nom de Proconsulaire,]'nous voyons au contraire Oro.l.1.c.2.p.12.c. qu'Orose, dans le denombrement des provinces d'Afrique, parle de la Zeugitane, qu'il appelle Zeugis, & y met Carthage, sans rien dire dutout de la Proconsulaire. Il dit de la Zeugitane, *quam prius, non unius conventûs, sed totius provinciæ generale fuisse nomen invenimus.*

[Il faut distinguer la Zeugitane des Arzuges,]'qui tenoient la partie la plus Aug ep.48.p.68.1.c. meridionale de l'Afrique sujette aux Romains,'& s'étendoient particulierement Oro.p.12.2.b. dans la Tripolitaine, qui en prenoit quelquefois le nom. Il semble aussi que dans le departement des provinces ecclesiastiques, les Arzuges estoient quelquefois compris dans la Byzacene, *V. S. Augustin § 72.*

[Je ne trouve point de province appellée Abaritaine. Seroit-ce seulement le territoire d'une ville de la Proconsulaire?]'Car nous trouvons entre Vict.V.l.1.p. et Vand.p.28. les Evesques de cette province un Felix Abaritain. Et neanmoins Victor met l'Abaritaine hors de la Proconsulaire,

[Le nom de la Getulie & des Getuliens, est celebre dans l'histoire. Mais il est difficile de dire où l'on peut pla-

cer celle dont parle Victor. Car assurément ce n'est pas]'celle que Ptolemée (Ptol. p. 104. 114.) met audessous de la Mauritanie.ᵃStrabon (a Strab. l. 17. p. 829. 838. c.) semble la mettre au midi de la Numidie, & de la Byzacene, le long du mont Atlas, & jusqu'aux Cyrtes. 'Orose (Oros. p. 152. 1. b. c.) met les Getuliens barbares au midi de la Tripolitaine. [Ainsi ils estoient encore plus meridionaux que les Arzuges.]'S. Augustin (Aug. Ps. 148. v. b. p. 1678. f. 1679. d.) distingue la Getulie de la Numidie, depeignant celle-ci comme un pays assez couvert, où il pleuvoit presque tous les ans, & où il venoit du blé tous les ans, mais qui ne se gardoit pas; & la Getulie comme un pays tout decouvert, où il pleuvoit fort rarement, de sorte que le blé y venoit aussi rarement; mais il y venoit en grande abondance, & se conservoit longtemps.

NOTE IV.

Pour la page 462. § 5.

Sur divers Evesques bannis par Genseric.

'Entre les Evesques qui furent bannis (Vict. V. l. 1. p. 2.) par Genseric sous divers pretextes, Victor nomme *Urbanum Girbensem, Crescentem metropolitanum Aquitanæ civitatis .... Habetdeum Theudalensem, Eustratium Sufetanum, & Tripolitanum duos, Vicessabratenum & Cresconium Oensem.* Victor semble vouloir d'abord que tous ces Evesques fussent des pays attribuez au domaine de Genseric'aussitost aprés la prise de Carthage (p. 5.), & ainsi de la Numidie ou de la Byzacene. [Mais on voit bien qu'il ne se restreint pas à cela,]puisque Genseric n'eut la Tripolitaine qu'aprés la mort de Valentinien[en 455. On peut donc seulement juger qu'ils n'estoient point de la Proconsulaire donnée aux Vandales,]'puisqu'il en avoit chassé tous (p. 5. 6.) les Evesques par un ordre general, [sans en chercher des pretextes particuliers.]

'Urbain qui est distingué de ceux de (Vand. p. 270.) la Tripolitaine, n'estoit donc pas Evesque de Girbe, qui est connue dans cette province. Mais on trouve qu'il y avoit une ville de Gilbe, & mesme deux dans la Numidie; de sorte que Urbain pouvoit estre Evesque de l'une des deux.

'Il y avoit plusieurs villes d'*Aqua* (p. 15. 157.) dans l'Afrique. [Ce qui peut faire juger de celle dont Crescent estoit Evesque,]'c'est qu'il estoit chef de 120 (p. 10.) Evesques. [Il estoit donc Primat de la Numidie,]'où il y avoit 123 eveschez, (p. 129. 133.) selon la Notice, [ou de la Byzacene] où il y en avoit 117.'On trouve *Aquæ* (p. 332.) *regiæ* dans cette derniere province,'& (p. 312.) plusieurs *Aquæ* dans la Numidie; [de sorte qu'il n'est pas aisé de dire dans laquelle de ces deux provinces estoit l'evesché de Crescent.]'Le titre de (p. 150.) Metropolitain qu'on luy donne, est extraordinaire dans l'Afrique, [où les chefs des provinces ne sont guere appellez qu'Anciens, *Senes*; Evesques du premier siege, ou Primats.]

'On trouve une ville de Theodale (Conc. 2. p. p. 202.) qu'on croit que Ptolemée peut marquer avoir esté dans la Proconsulaire; & on veut que ce fust le siege d'Habetdeum. [Mais il est difficile de croire, comme on a dit, qu'aucun de ces Evesques fust de la Proconsulaire;]'& le (Vand. p. 248.) P. Ruinart ne tire point de Ptolemée, que Theudale en fust.

'Eustrace de Sufe est mis par la Notice (p. 101.) entre les Evesques de la Byzacene. Quelques uns l'appellent Eustache. 'Il y a assurément faute dans *Vicessabratenum.* (p. 151.) La conjecture la plus naturelle, est de lire, *Vincentem Sabratenum*, [ou *Bricliium*,]puisqu'un manuscrit a *Bricis*, au lieu de *Vices*. Neanmoins le Pere Ruinart penche assez à nommer cet Evesque Crescentien, comme Adon, *28 nov.* semble avoir fait, [quelque peu de raport que ce nom ait avec le texte de Victor. Il y auroit peutestre aussi quelque raison de croire

p.119. croire que c'est Leon,]'marqué comme Evesque dans la Notice, & avant Crescent d'Oëa, que Victor ne met aussi que le second.

Pour la page 114.§10.

NOTE V.

Sur l'epitaphe de S. Gaudiose.

Vand.p.319. 'Le P. Ruinart doute si l'epitaphe de S. Gaudiose raportée par Baronius, a esté mise sur son tombeau aussitost aprés sa mort, parcequ'elle luy donne le titre de Saint, & ne luy donne point celui de Confesseur. Je pense que l'omission de sa qualité d'Evesque[doit faire encore plus de difficulté. Est-ce qu'il y auroit eu à Naple un autre S. Gaudiose qui n'auroit point esté Evesque ?]

p.127. 'Le mesme Pere dit qu'il ne voit pas sur quel fondement Ughellus a mis sa mort en 453.[C'est sans doute sur]

p.129. 'l'indiction VI. marquée sur cette epitaphe.[Car elle convient à l'an 453. Si l'indiction ne commençoit qu'au premier de janvier. Mais nous croyons qu'elle commençoit alors au mois de septembre. Et c'est pourquoi nous avons mieux aimé prendre 452.]

Ibid. 'Lepitaphe porte, *qui vixit an..... kal. novembr.* nous ne voyons point que cela puisse marquer autre chose que le premier de novembre.[Nous voudrions neanmoins qu'on y pust trouver le 28 d'octobre, auquel on fait la feste du Saint. Mais il faudroit *dire V. kal.* ou *a. d. V. kal. nov.* toujours le *V.* avant *kal.* Ainsi Baronius l'aura oublié, ou aura manqué à y mettre des points, si le caractere estoit effacé.]

Rein.p.919. 'Reinesius qui raporte la mesme inscription, y met la qualité d'Evesque, le Consulat,[qui effectivement y devoit estre mis,]& le jour de la mort, *VI. kal. nov.*[Il faut que ceux qui décrivent les inscriptions soient peu exacts, ou peu fideles: Et ainsi il n'en faut pas faire un fondement si assuré.]Il dit que celle-ci est dans l'eglise de Saint Janvier.

NOTE VI.

Pour la page 115.§10.

Sur un dialogue où il est parlé de Saint Gaudiose.

'L'auteur anonyme du traité sur l'origine de l'ame, qui est parmi les ouvrages supposez à S. Jerome, dit qu'il s'estoit entretenu familierement sur l'origine de l'ame, avec le bienheureux Evesque Gaudiose, excellent medecin des corps & des ames, & l'unique Martyr de son temps, qui dans tout son discours, avoit employé les raisonnemens de S. Augustin, en les appuyant tres fortement.[Cet amour pour S. Augustin convient bien à un Africain: mais comment entendre que celui dont nous parlons fust l'unique Martyr de son temps ?] Hier.t 4.p. 195.d.

'Cet écrit anonyme, est apparemment de quelque moine ou de Lerins, ou de quelque autre isle, *insulani rivuli*, qui ayant esté consulté par des personnes sur l'origine de l'ame, tamasse sur cela divers passages des auteurs grecs & latins. Il cite d'Origene un catalogue de la predication ecclesiastique. p.191.b.

'Il cite un Apollone & un Pompée entre ceux qui ont soutenu la propagation de l'ame. p.196.a.

'Il dit que S. Augustin soutient dans huit volumes la creation particuliere de chaque ame.[Je ne sçay ce que c'est que tout cela.] d.

'Il ajoute que Saint Augustin changea aprés avoir écrit ses huit volumes, & pencha plutost pour la propagation. Il dit que S. Gaudiose soutenoit le sentiment de ce Saint, sans qu'on voie si c'est le premier ou le dernier, Ibid.

'& aprés cela il prononce anatheme à l'opinion de la propagation. p.197.a.

'Il ne laisse pas de faire soutenir aussitost cette opinion par S. Augustin dans un dialogue qu'il commence tout d'un coup sans en avertir personne, composé, ou plutost fagoté de divers passages de S. p.197.360.

Augustin & de S. Jerome, aussi mal digerez qu'il se puisse faire :'& puis il fait prononcer à S. Jerome, un anatheme contre ceux qui disent queles ames ont esté avant que de naistre, & qui soutiennent que Dieu ne les crée pas de nouveau.[La premiere partie qui n'a pas grand sens, tombe sur l'opinion attribuée à Origene : La seconde regarde directement S. Augustin,]qui neanmoins ne s'en fasche pas, & répond fort civilement sur autre chose. p.300.c.

'Je ne voy pas bien comment on peut excuser cet auteur d'avoir cru l'ame corporelle.'Dans cet endroit *anima incorporalis est, secundum gratiorem duo corporis nostri substantiam*;[Je me trompe fort s'il ne faut lire *grossiorem* ou *crassiorem*. Cet écrit paroist d'ailleurs fort corrompu par les copistes.] p.297.a. b.

'M. du Pin dit que c'est une fiction de quelque ignorant.ᵃD'autres disent que l'auteur est aussi impertinent qu'il est inconnu. Du Pin,t.3.p.417. ᵃ Cave,p.158.

NOTE VII.

Pour la page 416.§ 11.

Sur l'écrit de Cereal.

'L'écrit de Cereal contre Maximin est marqué non seulement par Gennade,'mais encore par le catalogue anonyme de douze auteurs ecclesiastiques. On lit dans ce catalogue *c.10*, que l'écrit de Cereal contenoit 19 articles au lieu qu'il y en a 20. Mais la liste des articles qui est au commencement, n'en marque que 19, parceque le 18ᵉ y est oublié. Au lieu d'*Ammonitarum episcopo*, qui se lit dans ce catalogue, & qu'on corrige en *Arianorum* ou *Africanorum*,[il faut assurément *Ariomanitarum*, comme il est dans Cereal, *p.393.a.*] Genn.c.96. Mir,scr.p.105.

NOTE VIII.

Pour la page 5.8 § 12.

Sur la prise de Barcelone par Sebastien.

[On pourroit croire aisément que le Comte Sebastien auroit pris Barcelone en 444, pour Genseric, si nous pouvions dire ou que les Vandales n'avoient point encore fait la paix avec l'Empire, ce que S. Prosper met neanmoins des l'an 442, ou que Barcelone estoit alors aux Gots, avec qui Genseric pouvoit bien estre brouillé dès ce temps là.]'Mais on voit par Idace mesme que la province de Tarragone,[où est Barcelone,]estoit encore aux Romains en 455.[Cependant quelque obscurité qu'il puisse y avoir dans ce fait, nous ne pouvons pas douter de ce que nous raporte Idace qui estoit Evesque d'Espagne en ce temps là mesme.] Idac.chr.p.[illegible]

NOTE IX.

Pour la page 5.7.§ 15.

Si Thomas a esté Evesque de Carthage.

'On lit fort differemment ce que Victor de Vite dit de l'Evesque Thomas. Le P. Chifflet a *ordinatur quidam in sacerdotium nomine Thomas*, comme il dit que porte le manuscrit de la Chartreuse des Portes; ce qui oblige à dire qu'il fut fait Evesque de Carthage aprés Saint Deogratias. D'autres ont *ordinator quondam memorati sacerdotis &c*,[c'est à dire que c'est luy qui avoit ordonné S.Deogratias.]'Le P. Ruinart a mis *ordinatus quondam sacerdos* :[ce qui nous apprend seulement que c'estoit un ancien Evesque;]& il est appellé aussitost aprés *venerabilis senex*. Vand.p.154. p.11.

[Il n'est pas aisé de juger laquelle de ces trois leçons est la meilleure. Neanmoins j'aimerois autant suivre l'une des deux dernieres.]'Car la reputation de S. Deogratias, dont ils estoient extremement jaloux,[porto it assurément les Vandales à ne vouloir pas souffrir que les Catholiques eussent un Evesque :] p.11.

'Et il est certain qu'aprés la mort ou de Deogratias ou de Thomas, ils empescherent durant 24 ans;ᵇ *post obitum Episcopi Carthaginis*, dit Victor, comme s'il n'eust parlé que d'un seul; & V.a.V.t.1.p.10. L.1.p.17. ᵇ l.1.p.10.

neanmoins il venoit de parler de Deogratias & de Thomas. Il y a aussi apparence qu'il ne se seroit pas contenté de dire un mot de ce Thomas, comme en passant, s'il eust esté Evesque de Carthage, surtout ayant merité le titre de Confesseur. Il ne dit pas seulement s'il mourut dans le supplice qu'on luy fit souffrir, ni s'il survécut de peu ou de beaucoup. [Je ne voy pas mesme que *unde factum est*, dans Victor, ait aucun sens, qu'en le raportant à l'envie que les Ariens portoient à Deogratias; & ainsi ce qui est dit de Thomas, n'est que comme une parenthese ajoutée pour achever l'histoire de ce Saint, par celle de celui qui l'avoit ordonné.]

Vand.p.155. 'On trouve dans le calendrier de Carthage, tous ceux qui ont gouverné cette Eglise durant le V. siecle, mesme S. Quodvultdeus, & S. Eugene, qui ne sont pas morts en Afrique; mais on n'y trouve point Thomas, quoiqu'illustre Confesseur: c'est une grande marque qu'il n'a point esté Evesque de Carthage.

[Il est vray que Victor marque ordinairement les evesché de ceux dont il parle: mais il y a aussi des endroits où il ne le fait pas,] 'comme on le voit aussitost aprés par Quintien. 'Et pour les autres raisons par lesquelles le P. Chifflet veut montrer que Thomas a esté Evesque de Carthage, [elles sont encore plus foibles. Car qui ne sçait qu'encore qu'il y eust non pas trois Evesques, mais un bien plus grand nombre dans les ordinations des Evesques, il y en avoit toujours un qui passoit principalement pour l'ordinateur; comme le metropolitain dans l'ordinaire, & l'Evesque d'Ostie à Rome. Est-ce que Cecilien n'avoit esté ordonné que par Felix d'Aptonge, & S. Augustin que par Megale? Mais je ne sçay pas d'où le P. Chifflet tire que Thomas avoit toujours esté à Carthage hors de son diocese durant les trois années de l'episcopat de Deogratias. Il y peut estre venu plusieurs fois; & les Ariens peuvent l'avoir battu dans sa ville: Car il n'est point dit que ç'ait esté dans Carthage.]

Vict.V.p.10. p.12.13.14.

NOTE X.

Pour la page 531 § 19.

Sur Saint Arquinime.

'Le martyrologe Romain nous donne un S. Mascule chef de comediens, *Archimimum* que Baronius croit estre bien fondé sur l'histoire de Victor. Bar.29.mars, c. 'Mais tous les anciens martyrologes comme Usuard, Florus, Adon, Notker, & divers autres, n'ont point trouvé cela dans le mesme auteur. Boll. ib.p.781. Vand.p.161. Aucun d'eux n'exprime le nom de Mascule, mais ils l'appellent Arquinime, ou Arquimine. Molanus & Bollandus veulent donc qu'on lise dans Victor, non *Archimimum nomine Masculum*, comme portent beaucoup d'editions, & mesme celles du P. Chifflet, *p.15*, & comme on le trouve dans un manuscrit moins ancien, mais *Archinimum nomine Masculanum*, c'est à dire de la ville de Mascule en Numidie. Et c'est ce que portent les plus anciens manuscrits, & mesme quelques editions de Victor: Et le P. Ruinart a cru le devoir mettre dans la sienne, *p.18.19*. On lit seulement quelquefois: *Archiminum, & Masculinum.* 'Baronius ne s'eloigne Bar.29.mar. c. pas du sentiment de Molanus, pourvu qu'on ne donne pas à un Chrétien le nom infame d'Arquimime, [ce qui ne seroit pas un grand inconvenient.]

NOTE XI.

Pour la page 538.§ 20.

Temps de la mort de Genseric.

'Le P. Chifflet met la mort de Genseric le 23 janvier 477, sur ce que Victor de Vite dit qu'il regna 37 ans & 3 mois, à quoy un fragment donné par Canisius, *t.1.p.161*. ajoute six jours: ce qui estant conté depuis le 19 octobre Vict.V.l.1.p. 161n.p.10.

439, que Genseric prit Carthage, finit au 23 janvier 477, [ou au plustard au 25. Mais de cette maniere, l'edit daté du 20 de may, & publié le jour de l'Ascension, dans la settieme année d'Huneric, 'aura esté fait en 483. Et cependant l'Ascension en 483, estoit le 19 de may. Le P. Chifflet reconnoist tout cela: mais pour défendre sa chronologie il veut que l'edit ait esté daté du 19, qui estoit le jour mesme de l'Ascension, ou de la surveille *XIIII.* ou *XVI. calend.* au lieu de *XIII.* Il en parle sur Ferrandus, comme d'une chose reconnue pour certaine. [Neanmoins en faisant depuis imprimer Victor de Vite, il n'a osé mettre sa correction ni dans le texte, ni dans les diverses leçons, avouant par là que c'est une pure conjecture, qu'il n'a pu fonder ni sur les manuscrits, ni sur aucune autre edition.] Et le P. Ruinart qui suit l'opinion du P. Chifflet, 'n'a rien changé en cet endroit, où il met mesme tout au long, *sub die decimo tertio kalendas junias.* 'Quelques uns de ses manuscrits ont *julias* au lieu de *junias*: [mais cela ne se peut pas soutenir.

n p.11|Fulg F. n p.14.

Vand.p.484. p.36. p.171.

Ce n'est pas la seule difficulté qui se rencontre dans ce sentiment.] 'Car si Genseric n'estoit que dans sa 15e année, comme dit Victor, lorsqu'il prit Rome [le 15 juin 455, il estoit donc encore dans sa 37e le 15 juin 477. Ainsi il ne pourra estre mort au plustost qu'à la fin de la mesme année, & le 20 de may de la 7e année d'Huneric sera en 484, ou plutost en 485, auquel Pasque estant le 21 d'avril, l'edit aura esté fait le 20 de may, & publié le 30 may jour de l'Ascension.] Le Pere Chifflet répond que Genseric estoit dans sa 15e année en 455, parceque c'estoit celle qu'il avoit achevée la derniere, & qu'il estoit entré dans la 16e. [Je ne sçay pas si cette réponse peut jamais estre recevable: mais il certain qu'elle est bien forcée.]

Vic.a.V.l.1.p. 8. n.p.10.

'Procope dit qu'il a regné 39 ans depuis la prise de Carthage. [Comment expliquer cela dans l'opinion du Pere Chifflet, que par une autre solution aussi forcée que l'autre, qui est de conter les 39 Consulats durant lesquels il a regné, quoiqu'il n'ait regné que deux mois & demi sous le premier, & 25 ou 25 jours sous le dernier?

Proc.b V.l.1. c.7.p.196.

Odoacre n'est demeuré maistre de l'Italie, & n'a esté declaré Roy qu'à la fin d'aoust 476. *V. son titre § 8.*] 'Cependant il est certain que Genseric a traité avec luy, & luy a cedé la Sicile. [Est-ce qu'il s'est pressé si fort de traiter avec ce nouveau Prince, qui n'avoit pas encore porté cinq mois le titre de Roy?] Il payoit tous les ans tribut à Genseric, dit Victor, *singulis quibusque temporibus.* [Ils ont donc regné ensemble quelques années.

Vic.a.V.l.1.p. 5.

Toutes ces difficultez ne seront plus, si l'on admet que Genseric fit quelque solennité, & quelque espece de nouveau couronnement en 441, vers le commencement de juin, peutestre lorsqu'il distribua des terres à ses soldats. Par ce moyen il aura pris Rome au commencement de sa 15e année, sera mort en 478 vers le milieu de septembre dans sa 38e année, & neanmoins dans la 39e depuis la prise de Carthage, Huneric aura fait son edit en 485 le 20 de may, & ainsi dans sa settieme année, & l'aura publié le 30, qui estoit le jour de l'Ascension, aura chassé les Evesques peu aprés leur écrit, presenté] 'le 15 d'avril, [ou plutost le 18 fevrier 486, & sera mort vers le commencement d'aoust,] 'aprés avoir regné sept ans, dix mois, & '18 jours.

Vic.a.V.l.3.p. 48. L.c.p.91. n.p.9.

[Cette opinion est assurément assez probable. Et neanmoins nous n'osons pas nous y attacher, & quitter celle du Pere Chifflet pour deux raisons; l'une que] 'selon cette supputation, Gontamond successeur d'Huneric, ayant regné onze ans, neuf mois & onze jours, [doit estre mort au mois

Canif.t.1.p. 151.

p.161.161. de may 498;]'& neanmoins selon le fragment de Canisius, qui conte les mois & les jours, il est mort au mois

Vict.V.n.p. 10. de septembre,'ce qui se rencontre dans la chronologie du Pere Chifflet, car il met la mort d'Huneric le 6 de decembre 484.[L'autre raison qui fait pour le P. Chifflet, c'est l'autorité de Marcellin, qui met la persecution d'Huneric au mois de fevrier 484.

Nous sommes obligez de mettre la fin du regne des Vandales le 14 septembre 533. Et cela ne se peut faire en mettant la mort de Genseric aprés 477. sans ruiner toute la supputation de ce fragment de Canisius, qui s'y rencontre, dans l'opinion du P. Chifflet à dix jours pres, & une année que les copistes ont donnée de trop à Hilderic, comme on le voit par ce fragment mesme.

Ainsi parmi ces difficultez qui se rencontrent de part & d'autre, nous aimons mieux nous tenir à l'opinion du P. Chifflet, qui est suivie à peu pres par le P. Petau, *doct.t.l.13.p.807*, par Baronius, *an.484.§ 41*, par le Cardinal Noris, *h.P.l.2.c.21.p.321*, & par le Pere Ruinart, dans son histoire de la persecution des Vandales, *p.481.482*. Il met la mort de Genseric, non le 23 janvier 477; mais le 25, & avec raison.

p.18. Car je ne sçay pas pourquoi]'Le Pere Chifflet veut qu'on fasse les trois derniers mois de 30 jours.[Il les faut prendre, comme ils se rencontrent; & puisqu'ils commencent au 19 d'octobre, il les faut finir au 19 de janvier, & y ajouter les six jours de Canisius, qui nous menent au 25.]

NOTE XII.

Pour la page 61.§ 19.

Quand a commencé la Conference de Carthage.

[La Conference tenue à Carthage en 484 sous Huneric, doit avoir com-

Canis.t.1.p. 161. mencé au plustard le 5 de fevrier,]'s'il est vray que les eglises de Carthage aient esté fermées le 7, comme nous le trouvons dans une addition à la chronique de S. Prosper,[qui est d'ailleurs assez exacte, & où il est certain que ce n'est point une faute de copiste; si ce n'est qu'il faudroit peutestre le 6 au lieu du 7.]'Car il est clair dans l'edit d'Huneric, que la Conference avoit au moins duré deux jours, lorsqu'il fit fermer les eglises.] Vict. V.l.4.p. 10.

NOTE XIII.

Pour la page 61.§ 10.

Que l'écrit des Catholiques est du 18 de fevrier.

'L'écrit des Catholiques sur la foy, qui fut presenté aux Ariens par quatre Evesques, est daté[mesme dans la derniere edition, *p.62*,] *sub die XVII. ou XII. kalendarum maiarum*;[c'est à dire du 15 ou du 20 d'avril.]'Cependant l'edit qu'Huneric donna ensuite de la Conference,'& aprés la presentation de cet écrit,'est daté du 24 ou 25 de fevrier, *sub die VI. kalendas martias*.[Et ce qui fait voir qu'on ne doit pas lire autrement, c'est que la chronique de Marcellin, porte que la persecution commença au mois de fevrier 484, la contant sans doute de l'edit qui l'ordonna generalement contre tous les Catholiques:'& le temps qui se passa entre le premier de fevrier & la Conference, ne fut que de quelques jours, *aliquantis diebus*,[& seulement de quatre ou cinq, comme nous avons vu. Il faut donc necessairement mettre *martiarum*, dans l'écrit des Catholiques, au lieu de *maiarum*, avec *XII. cal.* qui est le 18 fevrier. Car il n'y a point de *XVII. cal. martias*.

Vict.V.l.1.p. 46. / l.4.p.60. / p.49. / p.61. / p.10.

C'est mesme encore trop tard, si nous nous arrestons precisément aux termes de Victor de Vite.]'Car aprés avoir raporté l'écrit des Catholiques, il dit que les Ariens l'ayant lu, obtinrent d'Huneric l'ordre de faire fer- p.49.

Cassiod. l. 1. p. 16. mer les eglises,'executé à Carthage des le 7 fevrier, [comme nous l'avons Vict. V. l. 4. p. 65. vu dans la note 12.]'Mais Victor qui n'estoit pas present à Carthage, [peut avoir raporté les choses moins exactement.]'Car il paroist que l'écrit fut lu, l. 2. p. 32. 33. ou au moins presenté dans la Conference:'& neanmoins il est dit à la fin l. 3. p. 48. 49. qu'il fut envoyé par quatre Evesques. [Il se peut donc bien faire que Victor ait raporté, comme aprés la presentation de l'écrit par les quatre Evesques, ce qui s'estoit fait aprés qu'il eut esté presenté dans la Conference. En ce cas l'edit d'Huneric daté du 24 de fevrier, ne prouve pas absolument que l'écrit des Catholiques eust esté presenté auparavant par les quatre Evesques. Mais avec cela, le 15 d'avril paroist trop eloigné de la Conference, pour croire qu'ils l'ayent envoyé si tard; & je doute qu'Huneric les ait laissez si longtemps à Carthage.

On peut dire encore qu'il faut distinguer les eglises de Carthage d'avec l. 4. p. 50. les autres.]'Car celles de Carthage furent fermées durant la Conference p. 51. avant l'edit du 24 fevrier,'au lieu qu'il paroist que les autres ne le furent qu'en vertu de cet edit. [Ainsi c'est à celles-ci seulement qu'il faudra raporter]'ce p. 49. que dit Victor, que les Ariens ayant lu l'écrit des Catholiques, obtinrent l'ordre de faire fermer les eglises par toute l'Afrique.

NOTE XIV.

Pour la page 575. § 36.

Sur Majorius qu'on fait Martyr à Tivoli.

Vand. p. 188. 'Les manuscrits & les imprimez lisent assez differemment ce que Victor de Vite dit de S. Serve. Car au lieu de *servus Tuburbitanæ civitatis majoris generosus & nobilis vir &c*, il y en a qui ont *servus Tuburbitanæ civitatis Majorius, generosi & nobilis viri*: P. 4. 28 fevr. p. 697. 'd'où Pierre des Noels a fait un Saint Majorius esclave d'une personne qualifiée de la ville de Tibur ou Tivoli en Italie. Il en a mis la feste le 24 d'octobre, & il n'a pas manqué d'estre suivi par d'autres; quoique l'histoire qu'il en fait soit justement toute celle de S. Serve, sinon qu'elle luy fait enfin trancher la teste. Baronius a esté plus sage & n'a point voulu du tout parler de ce pretendu Majorius.

NOTE XV.

Pour 584. §

Temps du martyre de S. Liberat Abbé.

'Les actes de S. Liberat Abbé & de Vand ses compagnons, commencent leur narration par *septimus agebatur annus Hunerici*;'d'où le P. Ruinart conclud p. 98. que ces Saints ont souffert [en 487.]'Il p. 96. est certain que ç'a esté avant le bannissement des saints Diacres Salutaire & Muritte. [Mais cependant il est difficile de croire que ç'ait esté des 487,] 'puisque Victor de Vite joint leur mar- p. 81. tyre, avec les autres evenemens de la grande persecution qui suivit la Conference tenue en fevrier 488. Bien loin de le distinguer des autres choses qu'il raporte à ce temps là, il le commence par; *Tunc & septem fratres &c*, & le joint à la suite par *nam illo tempore*. [Il faut donc apparemment raporter la settieme année d'Huneric marquée dans les actes, non au martyre des Saints, mais à la resolution que prit Huneric de faire une persecution generale, à laquelle cette date est effectivement liée, & sur laquelle les actes s'étendent assez. Or il est fort aisé, ou plutost il est certain qu'Huneric prit cette resolution avant le 25 de janvier 488, auquel il avoit achevé sa settieme année.]'Il est visible par les actes mes- p. 102. 103. mes que ces Saints ont souffert dans la grande persecution, [& ainsi en 488.]

NOTE XVI.

Pour la page 593 §.

Sur la primacie qu'on attribue à Victor de Vite.

'Le fondement qu'a le Pere Chifflet Vict. V. p. 9. Bull. l. 2. p. 9.

pour croire que Victor Primat de la Byzacene en 507, est celui de Vite; c'est qu'entre les 111 Evesques de cette province, qui vivoient en 484, il n'y a que trois Victors, celui de Nare mis le 13, celui de Vite le 46, & celui de Gauvar
n.p.9. le 102.'Il n'y a assurément aucune apparence que le premier vécust encore en 507. Le P. Chifflet trouve aussi qu'il est difficile de croire que les 101 qui precedoient le dernier fussent tous morts en 23 ans de temps.[Je ne voy pas neanmoins que cela soit fort difficile parmi tant de persecutions & de peines que ces Evesques avoient à souffrir. Il est certain que tous les 111
Vand.pr.p.11. estoient morts en 523,]'auquel Liberat estoit Primat de la Byzacene.[Car ce
p.128.p.132. Liberat n'est aucun]'des deux marquez par la Notice dans cette province, puisqu'ils estoient tous peris,[c'est à dire morts ou apostats: Il n'avoit esté ordonné qu'aprés 484, c'est à dire en 494 pour le plustost.

Nous pourrions avoir plus de lumiere sur la primacie de Victor, si la Notice
p.61. n'avoit oublié]'Boniface de Gratiane, qui estoit assurément Evesque en 484,
Conc.t.4.p.1644.bl 648.a. '& Primat de la Byzacene en 517.ᵃOn
a Vand.p.52. voit neanmoins qu'il estoit posterieur
p.131. à Boniface de Forace,'conté pour le 68ᵉ:[de sorte qu'il n'empesche point de croire que le Primat Victor ne soit celui de Vite. Il n'empeschera point non plus que ce ne soit celui de Gauvar, s'il luy a esté posterieur, c'est à dire l'un des neuf derniers de la province en 484. Mais toute l'Eglise d'Afrique auroit-elle choisi un homme
p.62. tout nouvel Evesque]'pour aller presenter son important écrit sur la foy? [S'il n'y a donc point de certitude que Victor de Vite ait esté Primat, c'est au moins une conjecture tres bien fondée.

Nous contons les Evesques de la Byzacene, comme le P. Chifflet, toujours deux de plus que ne fait le P. Ruinart,] 'parceque ce dernier ne conte point pr.p.119.
les deux premiers dont le nom est oublié, n'y ayant que le nom de leur Eglise marqué dans la Notice, & mesme d'une maniere assez défectueuse.'Il p.119.
en conte toujours neanmoins 109. [Ainsi je ne sçay pourquoi]il met à la fin *sunt numero CVII.*[comme on lit aussi dans le P. Sirmond. Si cela vient du manuscrit, pourquoi ne le corrige-t-il pas à la marge, comme il corrige aussitost aprés un autre nombre?]'Et Vict.V.l.4.p.66.
pourquoi le P. Chifflet met-il *sunt numero CXI*,[sans nous avertir que c'est une correction?]

NOTE XVII.

Pour la page 199.§ 46.

Quelques difficultez sur le rappel des Evesques par Gontamond.

'Ce que nous dit l'anonyme de Canisius, que les Evesques d'Afrique furent rappellez par Gontamond en 494, Car.H.l.1.p.61.
'semble combatu par le Pape Gelase, Conc.t.4.p.1..2.e.
qui marque le premier fevrier 495, que les Evesques d'Afrique, entre lesquels il paroist comprendre S. Eugene, resistoient encore alors au Roy des Vandales.[Mais cela n'empesche pas qu'ils ne fussent alors rappellez, & ne vécussent dans une assez grande paix.] Car pour ce qu'il dit, *cunctaque extrema tolerantes*,[cela se peut entendre de ce qu'ils avoient souffert par le passé.]

'Si la persecution marquée dans le F.l.v.p.116.
chapitre 8 de la vie de Saint Fulgence, [n'est arrivée que sous Thrasamond, il semble que l'Evesque Fauste n'eust point quitté le monastere,]'qu'il avoit c.4.p.114.
basti dans le lieu de son exil. Mais comme c'estoit auprés de son diocese,[il peut avoir esté rappellé sous Gontamond, sans avoir cessé de gouverner son monastere, ne luy estant pas difficile d'y venir assez souvent, pour y donner les ordres necessaires, & pour faire que S. Fulgence n'eust pas besoin

de chercher d'autre retraite : ce qui suffit pour la maniere dont sa vie en parle.] c.8.p.216. 'Les termes de cette histoire, *nec in ipso monasterio jugiter fineret requiescere*, [ne marquent-ils pas mesme assez clairement qu'avant cela il pouvoit demeurer en quelque autre lieu, où les heretiques le souffroient moins qu'en son monastere ? ce lieu ne pouvoit estre que son Eglise.

Procope bien loin de dire que Gontamond ait rappellé les Evesques,] Proc.b.Vand. l.1.c.8.p.197.a. 'dit mesme qu'il persecuta extremement les Catholiques ; & si on prend ses termes à la rigueur μᾶλλον, il le fit encore plus qu'Huneric. Vand.p.550.551. 'Il est aisé que les Evesques Ariens plus cruels qu'Huneric mesme, leur aient fait souffrir diverses choses sous Gontamond. p.148. 'Mais de la maniere dont Victor de Tune Evesque Africain, & le fragment de Canisius, plus croyables que Procope, parlent de ce prince, p.500. 'il n'y a guere d'apparence qu'il ait persecuté luy mesme. [Ce qui est certain, c'est que l'histoire ne nous en apprend rien de particulier.]

NOTE XVIII.

Pour la page 601.§ 47.

Pourquoi l'on met sous Thrasamond le martyre de S. Vindemial, & l'exil de S. Eugene à Albi.

Ful.v.c.21.p.534.535. 'Puisqu'il est certain que Thrasamond estoit un ennemi implacable des Catholiques, & qu'il employoit contre eux la rigueur des persecutions, aussibien que la seduction & l'artifice, Vand.p.100. 'on ne doit pas trouver étrange que nous raportions au temps de ce prince, ce que Saint Gregoire de Tours dit [du martyre de S. Vindemial, &] de l'exil de S. Eugene à Albi, où il mourut. [Car nous ne pouvons point le mettre sous Huneric, comme fait ce Saint, parceque nous ne voyons pas comment on le pourroit accorder avec Victor de Vite, & avec le rappel de S. Eugene sous Gontamond :] & il n'y a pas non plus d'apparence de le mettre sous Gontamond, comme l'a fait Baronius, sans en avoir aucun fondement. 'Il est visible aussi que S. Vindemial n'estoit point encore martyrizé, lorsque les actes de S. Liberat, & des autres moines de son diocese furent écrits. Vit.a.V.2.a.p. 91. [Et nous marquerons dans la suite de l'histoire, plusieurs autres circonstances qui prouvent la mesme chose.

Ainsi il faut mettre tout cela sous Thrasamond, si l'on ne veut rejetter absolument tout ce que dit S. Gregoire : & c'est à quoy il n'y a point d'apparence ;] 'puisqu'il cite ce qu'il en dit des actes qu'il en avoit lus. Gr.T.h.Fr l.2.c.3.p.44.50| gl.M.c.58.p.134.135. [Et le moyen de croire qu'il se trompe,] quand il dit que S. Eugene est mort à Albi, qu'il y estoit enterré, & qu'il y faisoit des miracles ? [Les actes qu'il avoit vus, parloient peutestre confusément de ce qui s'estoit fait sous Thrasamond & sous Huneric. Cela aura pu le tromper, & causer la brouillerie de son histoire,] 'qui fait Huneric successeur de Thrasamond, & predecesseur immediat d'Hilderic. h.fr.l.2.c.3.p.44.51.

NOTE XIX.

Pour la page 604.§ 48.

Sur S. Vindemial de Corse.

Boll.2.may.p.270.271. 'Le 2 de may, auquel Baronius a mis S. Vindemial Evesque de Capse, martyrizé en Afrique, Pierre des Noels parle d'un Saint Vindemial Evesque d'Afrique, mais Confesseur, mort dans l'isle de Corse, d'où son corps a depuis esté transferé à Trevis dans l'Etat de Venise, par Titien Evesque de ce lieu. Ce qu'il en dit n'est que l'abregé d'une plus grande histoire, p.270.f. 'que Bollandus nous a donnée, & dont l'auteur se dit estre Titien mesme, p.270.e. 'qu'on croit avoir vécu dans le VII. ou VIII. siecle. p.271.f. 'L'un & l'autre joint à l'histoire de S. Vindemial, celle de S. Eugene de Carthage. [Et il est assez visible qu'on a pretendu que c'estoient les deux

Saints, dont S. Gregoire de Tours fait l'histoire. Mais si cela est, il faut que Titien ait suivi une histoire bien differente, & certainement moins assurée que celle de S. Gregoire.] Bar.ib. 'Aussi Baronius rejette ce qu'en dit Pierre des Noels. [Si l'on y pouvoit avoir quelqu'égard, on en pourroit tirer que S. Vindemial avoit esté banni dans la Corse sous Hunetic, & que son corps y fut depuis transporté.

Mais je pense que le plus court est] Boll.p.171.a. 'de croire avec Bollandus, que c'est un autre Vindemial, [dont il faudra avouer qu'on ne sçait qu'autant qu'on voudra ajouter de foy à ce que Titien en dit, & qu'on ne peut pas raporter à celui de Capse.] p.170.f. 'Bollandus veut aussi que le Saint Eugene qu'on luy joint, soit different de celui de Carthage, [contre les termes exprés de Titien, & contre presque tout ce qu'il en dit. Il y a apparence que Titien trouvant un Vindemial compagnon de Saint Eugene, a cru que c'estoit celui dont il avoit le corps, & a parlé sur cela de l'un & de l'autre.] Vand.p.510. 'Le P. Ruinart croit qu'il y a eu dans la Corse, ou aux environs quelque S. Eugene, confondu par Titien avec celui de Carthage. [J'en voudrois de meilleures preuves.]

Boll.p.171.f. 'Avec le corps de S. Vindemial, Titien apporta aussi celui d'un S. Florent Evesque & Confesseur, enterré au mesme endroit; [mais il ne dit quoy que ce soit de son histoire.] p.170. 'Pierre des Noels qui a esté *Episcopus Æquilinus*, evesché dans la Marche Trevisane, [mais que je ne trouve point dans Ughellus,] e. 'dit que c'estoit un Evesque plus ancien que S. Vindemial. Vand.p.511. 'Il estoit apparemment Evesque de Nebbio, ville aujourd'hui ruinée, mais dont le siege episcopal a esté transferé en un lieu voisin, qui porte le Boll.p.171.e. nom mesme de S. Florent, 'aussibien que le golfe qui en est proche. Et on pretend que c'estoit le patron titulaire de la cathedrale de Nebbio. Vand.p.511. 'Si neanmoins on veut n'avoir nul égard à Pierre des Noels, on peut croire que ce Saint Florent est l'un des deux Florents Evesques dans l'Afrique Proconsulaire, qu'on voit avoir esté releguez en Corse par Huneric.

Boll.p.171.f. 'Les corps de S. Vindemial, & de S. Florent furent mis par Titien dans l'eglise de S. Jean Battiste, p.170.e. '& transferez par Rothaire son successeur dans la cathedrale. Vand.p.106. 'Ce sont aujourd'hui les principaux patrons de cette Eglise. Boll.p.170.f. 'Leurs noms se trouvent dans quelques martyrologes au 2 de may. [Je ne sçay pourquoi] Ferr.it.p.334. 'Ferrarius met leur feste le premier de juin. Il nous assure que l'Eglise de Trevis n'honore son S. Vindemial que comme un simple Confesseur.

NOTE XX.

Pour la page 618.§ 12.

Sur l'oraison 49 de Saint Gregoire de Nazianze.

Vig.n.p.47.60. 'Le P. Chifflet qui veut que l'écrit dont on a fait l'oraison 49 dans Saint Gregoire de Nazianze, soit de Vigile de Tapse, qui vivoit à la fin du V. siecle, a contre luy S. Augustin, qui cite cet écrit sous le nom de S. Gregoire Evesque d'Orient. Pour se défaire de cette objection, il veut que S. Augustin ait cité, non l'endroit de cette piece, où se trouvent les propres termes marquez par Saint Augustin, mais la doctrine contenue dans l'oraison 34 de S. Gregoire de Nazianze. [Il est vray que S. Gregoire dans cette oraison, prouve ce que S. Augustin veut autoriser par son témoignage, qui est qu'on ne voit point Dieu des yeux du corps. Mais en conferant la citation de Saint Augustin avec les endroits de cette oraison qui y ont le plus de raport, qui sont les pages 538 & 550,] Aug.B.app.p.144. 'je ne croy point qu'on puisse dire que ce soit ce que Saint Augustin a voulu marquer. [D'ailleurs ces citations vagues ne prouvent guere. Elles ne sont point

conformes à l'exactitude de S. Augustin : & les termes dont il se sert, *apertissimè dicit*, font encore mieux voir qu'il a pretendu citer, non la doctrine d'une longue piece, mais les propres termes d'un auteur.]

NOTE SUR SAINTE GENEVIEVE.

Pour la page 622.

NOTE I.

Sur l'auteur de sa vie.

Boll.3.jan.p. 137.§ 1l.43.§ 51|Charp.v.G.§ 51.

'LA vie de Sainte Genevieve a esté écrite 18 ans aprés sa mort, comme l'auteur le marque luy mesme, [c'est à dire vers 530. On n'y trouve rien qui demente cette epoque. Les personnes y sont nommées, & les lieux marquez. Ce n'est point un eloge vague. Les faits y sont detaillez.]'Enfin tout y convient à une piece originale ;[& il n'y manque que les dates : à quoy tous les auteurs ne se sont point attachez avec autant d'exactitude que nous le desirerions. Il est vray qu'il y a eu quelque alteration par les copistes, & qu'on trouve en differens manuscrits des additions & des changemens. Mais cette diversité n'est pas considerable, & ne regarde au plus que certaines circonstances des faits sans toucher au fond.]

Charp.v.G.pr. p.20.

Boll.3.jan.p. 138.

'Bollandus nous en a donné le premier une edition la plus correcte qu'on eust vue jusques alors.'Comme elle retranche quelques additions posterieures, le P. Chifflet voulut les rétablir dans une edition qu'il en donna aprés l'histoire de Bede.[Mais celle de Bollandus l'a toujours emporté :]'& la nouvelle edition que le P. Charpentier Chanoine Regulier de Sainte Genevieve en a donnée en 1697, sur neuf anciens manuscrits qu'il a consultez, 'a prevalu sur l'une & sur l'autre par son exactitude.'Il a mis comme texte celle qui luy a paru la plus pure & la plus simple ; & y a ajouté les differentes additions de chaque manuscrit. [Mais comme on ne peut pas dire qu'aucun de ces manuscrits soit entierement exemt de quelque alteration, on ne peut pas non plus rejetter toutes ces pretendues additions, comme n'y en ayant aucune qui soit de l'original. Il y en a mesme qu'on a tout lieu de croire qui avoient esté retranchées mal à propos par les copistes, & dont nous avons cru pouvoir nous servir.

Baill.3.jan, tab.crit.p.29.

Charp.v.G.pr. p.3.4.

Baill ut sup. p.29.30. aCharp.pr.p. 6.

On ne voit point par cette vie qui en est l'auteur.]'M. Baillet dit que les Benedictins l'attribuent au Prestre Genesius, dont il est fait mention dans l'ouvrage, & les Chanoines Reguliers à un nommé Salvius. Doublet qu'il cite seul pour les Benedictins,'dit simplement que la vie excellente de cette Sainte estoit notoire & manifeste au Prestre Genesius :[ce qui veut dire qu'il connoissoit sa sainteté, & non pas qu'il en eust écrit la vie. A l'égard du P. Lallemant & du P. du Moulinet Chanoines Reguliers qu'il cite aussi,] je trouve dans l'epistre dedicatoire, *p.2*, de la traduction de la vie de Sainte Genevieve par le P. Lallemant, imprimée en 1684, qu'elle a esté écrite en latin par un Prestre nommé Salvius. [Mais comme on ne le dit là qu'en passant, & que dans]'les remarques qui suivent cette traduction, on donne cette vie au Prestre Genesius, sur l'autorité de Doublet,[il y a tout lieu de croire que l'on a mis par erreur Salvius dans l'epistre dedicatoire, au lieu de Genesius. Car l'epistre dedicatoire & les remarques, qui ne sont pas du P. Lallemant, sont ce me semble du mesme auteur, c'est à dire du P. du Moulinet. En tout cas on n'a aucune rai-

Baill.p

Doubl.h l.1.c.29.l

Vie S.Gen. p.99.

son de l'attribuer à un Salvius; & on a tort de faire dire à Doublet qu'elle est de Genesius. Le meilleur parti est de n'en point chercher l'auteur par de semblables conjectures, & de convenit]'qu'on ignore absolument son nom.

Boll.3.jan.p.137.§ 2.

Pour la page 621.

NOTE II.

Sur la condition & l'état de Sainte Genevieve.

[Il plaist aux peintres de nous representer Sainte Genevieve comme une paysanne qui gardoit les brebis. C'est une idée qui vient entierement de leur imagination, & à laquelle l'histoire ne donne aucun fondement.]'Elle a neanmoins fourni à quelques auteurs modernes la matiere de diverses reflexions edifiantes sur la bassesse de sa naissance & la pauvreté de sa famille. [Mais en fait d'histoire tout cela ne prouve rien. Si la Sainte eust esté de ce dernier rang du peuple, c'eust esté bien en vain que]'S. Germain l'exhortoit à renoncer aux colliers de perles, aux brasselets, aux bagues, & aux autres ornemens du siecle.

Baill.3.jan.p.74.

Sur.31.jul.p.362.§ 2.|Boll.3.jan.p.138 § 4.|Charp.v.G.§ 4.

'D'autres auteurs au contraire savans & celebres, ont voulu dire qu'elle estoit fille du Seigneur de Nanterre. [Mais sans examiner]'si l'on peut dire que les villages eussent des Seigneurs particuliers en ces temps là,'on la voit elle & ses parens assez confondus dans la foule du peuple, qui alloit audevant de S. Germain & de S. Loup, [pour ne pas croire aussi qu'ils fussent d'une distinction si grande. Ainsi nous aimons mieux les regarder comme des gents accommodez, qui avoient à Nanterre leur demeure & leur bien.]

Val de ba[illegible] p. 4.|Du [illegible] h. Par.p.52.

Baill.3.jan.p.76.

Sur.§ 20.|Boll.§ 2.|Charp.§ 2.3.

Pour la page 630.

NOTE III.

Sur l'année de sa naissance & de sa mort.

Charp.v.G.p.2.

'Les plus anciens manuscrits de la vie de Sainte Genevieve, mettent sa naissance sous l'empire d'Honoré en Occident & de Theodose en Orient. [Ce ne peut donc pas estre plustard qu'en 423, puisque Honoré mourut dans cette année là. Cette epoque n'est point une addition à la vie originale, & on n'en peut pas contester la verité. Le voyage de S. Germain en Angleterre, où en passant par Nanterre il vit Sainte Genevieve, le prouve suffisamment.] 'Saint Prosper met ce voyage en 429: '& la vie de S. Loup ne permet pas de le mettre plustard.[a] Le P. Garniet veut que le Concile des Gaules, qui deputa ces Saints, ait esté tenu des 428. [Mais il n'en a point de preuve.]'La maniere dont Sainte Genevieve réponditdit à S. Germain, qu'elle desiroit depuis longtemps de se consacrer à Dieu; *se hujus* (virginitatis) *professionis jam dudum desiderio adstringi profitetur*, 'sembleroit marquer qu'elle avoit alors au moins huit ou neuf ans que Bollandus luy donne.'M. Baillet dit qu'elle n'avoit guere que 7 ans.[b] Le P. du Moulinet, dans ses remarques sur la vie de Sainte Genevieve, ne la fait mesme agée que de six à sept ans. [Ce que nous allons dire sur l'année de sa mort, nous oblige à retarder le plus qu'il est possible le temps de sa naissance, & à croire qu'elle est née vers 422, & qu'elle avoit environ sept ans lorsque S. Germain l'exhorta à executer son dessein, sans nous arrester à ce *jam dudum*, que d'ailleurs on ne peut pas prendre à la rigueur.]

Prof chr.

Uss.r.Br.p.11.

a Merc.t.1.p.431.d.

Sur.31.jul.p.364.§ 22.

Boll.3.jan.p.137.§ 3.

Baill.3.jan.p.76.

b Vie S.Gen.n.p.93.

'On marque expressément que Sainte Genevieve mourut le 3[e] jour de janvier :[& ç'a toujours esté le jour de sa feste. Pour l'année de sa mort, elle n'est pas moins incertaine que celle de sa naissance.]Elle avoit plus de 80 ans lorsqu'elle mourut.'Les plus anciens manuscrits de sa vie, marquent que ce fut sous le regne de Childebert & de Clotaire, aprés la mort de Clovis leur pere, [arrivée le 28 novembre 511. Elle ne peut donc pas estre morte avant

Boll.p.145.§ 12.|Charp.§ 52.

Charp.p.4.

le 3e janvier 512: & supposé qu'elle soit née en 422, elle doit avoir vécu prés de 90 ans. Or cela convient peu à l'expression de son historien qui dit seulement qu'elle estoit agée de plus de 80 ans : & si elle avoit eu 89 ans passez, il semble qu'il l'auroit plutost appellée nonagenaire. A ces ages on est beaucoup plus porté d'ajouter que de retrancher. Cependant nous ne croyons pas qu'on puisse luy donner moins de 89 ans accomplis. Les epoques marquées au commencement & à la fin de plusieurs manuscrits de sa vie, paroissent venir de la piece originale, & n'estre point l'ouvrage des copistes.] Aussi Aimoin, *l.1.c.24*, le P. du Moulinet, *vie S. Gen. c.p.95*, & M. Baillet, *3.jan.p.85*, mettent la mort de cette Sainte en 512.

Boll.p.157.§3. 'Galesinius ne la met qu'en 515. René Du Pr ant.P. l.2.p.265. Benoist,'& du Breuil la fixent à l'année 514:[ce qui iroit à donner 92 ou 93 ans à nostre Sainte. Et comme l'expression de son historien, souffre à peine qu'on la differe en 512, nous aimons mieux ne l'étendre pas davantage.]

Boll.p.157.§3. 'Bollandus la met en 509, non seulement pour ne pas tant prolonger la vie audelà du terme de son historien, mais encore parcequ'il a cru trouver dans sa premiere vie que Clovis avoit commencé de bastir sur son tombeau, une eglise magnifique.[Dans cette supposition, il faut dire que la Sainte est morte quelques années avant Clovis, pour laisser à ce Prince, le loisir de commencer & d'avancer cette eglise, où il fut luy mesme enterré. Mais c'est l'expression equivoque des manuscrits qu'a eus Bollandus qui l'ont trompé :]

'*Honoris ejus*(Genovefæ)*gratiâ basilicam ædificare cœperat*:[ce qui ne doit pas signifier que Clovis avoit commencé de bastir une eglise en l'honneur de Sainte Genevieve, mais à sa sollicitation & par la consideration qu'il avoit pour elle, comme nous le voyons exprimé dans les autres manuscrits :]' *Ea exhortante in honore Apostolorum Petri & Pauli Ecclesiam jussit ædificare*.[Et en effet ces saints Apostres ont toujours esté & sont encore les premiers patrons de cette eglise, quoique dans la suite on luy ait donné le nom de Ste Genevieve, à cause de son tombeau & des miracles qui s'y operoient.] P.143. Charp. 15.

NOTES SUR EUPHEME DE CONSTANTINOPLE.

NOTE I.

Pour la page 636.§2.

Quels estoient les trois partis qui divisoient l'Eglise en 490.

Eva.l.3.c.30. p.358.d. 'EVAGRE met pour les trois partis qui divisoient alors l'Eglise, l'Occident ou l'Europe, la Libye, & l'Orient.[La province de Libye qui fait partie du Departement d'Egypte, qui est ce que nous entendons ordinairement par le mot de Libye, n'a jamais esté assez considerable pour faire un parti dans l'Eglise ; & il ne se trouve point qu'elle en fist alors. Les Grecs donnent souvent ce nom à ce que nous appellons l'Eglise d'Afrique, c'est à dire à la partie de l'Afrique qui avoit appartenu aux Empereurs d'Occident, & dont l'Evesque de Carthage estoit chef. Mais elle n'estoit point alors en état de former aucun parti dans l'Eglise, estant presque accablée par la persecution des Vandales. Aussi on ne voit pas qu'elle ait pris aucune part aux disputes d'Acace & de l'Eutychianisme.]'Et ce ne fut qu'en Sicile que Boll.1.312.

Saint Fulgence apprit en 499, qu'il n'y avoit point de communion entre Rome & l'Egypte.[Il reste donc qu'Evagre ait pris le mot de Libye en un sens assez extraordinaire, pour le Departement d'Egypte. Car il est certain & par tou-
Eva.l.3.c.22.p. 359.b. te l'histoire,]'& par un passage que Evagre cite aussitost aprés, que l'Occident, l'Egypte, & le reste de l'Orient, estoient les trois communions qui partageoient alors l'Eglise.

a.30.p.358.d. 'Evagre ajoute que les Evesques mesmes de l'Europe ne s'accordoient pas entre eux.[C'est de quoy l'histoire ne nous apprend rien dutout, à moins que par l'Europe il n'entende aussi les provinces de l'Illyrie, qui appartenoient à l'Empereur d'Orient: Car il est vray que celles-là estoient en partie separées de Rome & du reste de l'Europe, & demeuroient dans la communion de Constantinople. Mais depuis qu'elles ont esté tout à fait unies à l'Empire d'Orient, on les conte aussibien que la Thrace & Constantinople, comme estant de l'Orient.]

Pour la page 638.§ 2.

NOTE II.

Endroit obscur de Liberat.

[Je n'entens point ce que dit Liberat, ou des Acephales, ou des deputez d'Athanase d'Alexandrie;]'*Alus verò pa-*
Lib.c.18.p. 127. *ratis adjici ea quæ satisfacerent his qui communicaverant Petro.*[Nous l'avons traduit dans le sens qui nous a paru le plus probable en luy mesme, sans répondre que ce soit celui de l'auteur, qui a si fort affecté d'estre court, qu'il est souvent tres obscur.]

Pour la page 640.§ 3.

NOTE III.

Si Gelase a répondu à la premiere lettre d'Eupheme.

Bar.491.§ 7. 'Baronius dit positivement que Gelase répondit à la premiere lettre d'Eupheme, pour luy donner non la paix & la communion, mais les avis qu'il luy jugeoit necessaires. Il ne cite rien pour cela que la réponse de Gelase à la seconde lettre d'Eupheme,[où je ne voy pas qu'il y en ait rien.]'Car pour Conc.t.4.p. 1161.c. ce que nous y lisons, Qu'Eupheme marquoit dans sa seconde lettre, que la premiere avoit fasché Gelase,[il pouvoit le dire sur ce qu'il savoit luy avoir écrit; & c'est le sens qui paroist le plus naturel.]

'Baronius paroist raporter à la se- Bar.491.§ 8. conde lettre, tout ce qui est dit dans la réponse de Gelase.[Et neanmoins s'il répond aux deux lettres d'Eupheme, il peut bien y avoir répondu indifferemment, sans distinguer ce qui estoit de l'une ou de l'autre. C'est pourquoi nous n'avons rien voulu determiner sur cela.]

NOTE IV.

Pour la page 647.§ 6.

Sur la deputation de Fauste par Theodoric vers Anastase.

'L'anonyme de M. Valois dit que Val an.p.480; 2.6. Theodoric avoit deputé à Zenon, & ainsi des l'an 491, Festus ou Faustus Niger chef du Senat, lequel n'estoit pas encore revenu lorsque Theodoric prit Ravenne, & fut declaré Roy[en 493,] '& il ajoute ensuite qu'il appaisa Ana- p.481.a. stase irrité de cette action, & fit la paix avec luy par Festus:[de sorte qu'il peut sembler assez probable que ce Festus est le mesme que Faustus Niger, qui demeura à Constantinople depuis 491, jusqu'à ce qu'il eut conclu la paix avec Anastase, sur les nouveaux ordres que Theodoric luy envoya aprés avoir esté declaré Roy. Neanmoins cette derniere action estoit assez importante pour envoyer exprés un nouvel Ambassadeur, ou y renvoyer de nouveau celui qui venoit de revenir. C'est pourquoi nous n'avons point cru devoir abandonner Baronius,]'qui croit que Bar.493.§ 5. Theodoric deputa l'an 493 à Anastase.

'M.Valois distingue aussi ces deux Val r.Fr.l.6. p.244.245.

ambassades : Mais je ne sçay pas pourquoi il met la derniere en 499.[Car quand il y aura eu cette année là un Feste Ambassadeur de Theodoric à Constantinople, cela n'empesche pas qu'il n'y ait encore esté quelques années auparavant. Et pour les noms de Feste & de Fauste, il est aisé qu'on les confonde, comme il est certain qu'a fait l'anonyme. Nous appellons Fauste celui dont parle Gelase, parcequ'il est ainsi nommé dans les Conciles. Et il nous paroist certain qu'il n'avoit point esté envoyé des 491, lorsque Zenon & le Pape Felix vivoient encore.]'Car aprés le retour de Fauste, Gelase dit qu'Anastase se plaignoit de ce qu'il ne luy avoit point écrit.'Il luy avoit cependant écrit avant ce temps là.[Ainsi Anastase ne pouvoit se plaindre que de ce qu'il ne luy avoit pas écrit par Fauste : de sorte que Fauste n'a pu estre envoyé que sous Gelase, c'est à dire en 492 au plustost ; & mesme quelque temps aprés que ce Pape eut écrit à Anastase.]'Baronius veut qu'il n'ait esté envoyé que sur la fin de 493, de quoy nous ne voyons pas qu'il ait eu assez de fondement. Et il paroist plus naturel de croire que Theodoric se hasta d'appaiser le mecontentement qu'il pouvoit juger qu'Anastase auroit de ce qu'il avoit pris le titre de Roy. [Neanmoins pour nous moins écarter de Baronius, nous ne mettons le retour de Fauste qu'en 494.]

Conc.t.4.p.1161.c. p.1168. Bar.493.§5.

NOTE V.

Pour la page 619.§10.

Temps de la deposition d'Eupheme.

[Baronius met la deposition d'Eupheme en 495, suivant la chronique de Marcellin : & Nicephore qui ne luy donne que six ans d'episcopat, s'y peut raporter, en ne prenant pas ces six années pour accomplies.]'Mais Theophane luy donne sept ans, & joint sa deposition avec la cinquieme année d'Anastase, c'est à dire selon sa maniere de conter, avec l'an 496. Victor de Tune la met aussi sous le Consulat de Paul, qui est l'an 496.'Outre cela lorsqu'Anastase avoua à Eupheme qu'il s'ennuyoit de la guerre des Isaures, il y avoit déja cinq ans qu'elle duroit,'& elle avoit commencé en 492.[Tant d'autoritez nous ont obligé d'abandonner en cette rencontre celle de Marcellin, & de ne mettre la deposition d'Eupheme qu'en 496.]

Th.hn.p.120 b.c. Thdr.l.2. Marc.c.

'Theophane paroist la mettre sur la fin de cette année, puisqu'il ne met son bannissement qu'en la suivante. [Maison pretend qu'il commence ses années au mois de septembre, & cet endroit en peut servir de preuve. Car nous serons obligez de mettre la deposition de Saint Macedone vers le mois d'aoust 511. *V. son titre § 12.*]'aprés qu'il eut gouverné 16 ans, [c'est à dire au moins plus de quinze. Ainsi il faut qu'il ait commencé au plustard vers le mois de juillet 496.]

Thphn.p.121. p.120.d.

NOTE VI.

Pour la page 662.§10.

Temps de la mort d'Eupheme.

[L'autorité de Victor de Tune jointe à celle du Synodique, nous a paru assez considerable pour mettre la mort d'Eupheme en 515 avec celle de Saint Macedone. Il y a neanmoins une difficulté assez considerable.]'Car en l'an 514, Vitalien traitant avec Anastase, obtint de luy qu'on rétabliroit Macedone.'L'année suivante le Pape Hormisda envoyant des Legats à Constantinople, les chargea de travailler au rétablissement de Macedone : Leur instruction porte que deux personnes pretendoient à l'episcopat de Constantinople : *de duabus personis est intentio.* [Et on ne peut douter que ces deux personnes ne soient Macedone, & Timothée intrus en sa place.

Thphn.h.117.c.d. Conc.t.4.p.1418.c.

Si donc Eupheme vivoit encore,

pourquoi ne parle-t-on point dutout de luy ? Sa cause estoit au moins aussi bonne que celle de Macedone. Il avoit veritablement esté deposé par un Concile, comme coupable de crimes d'Etat. Mais tout le monde savoit que tout son crime estoit d'estre ennemi des Eutychiens : c'est pourquoi dés qu'Anastase fut mort, on rétablit son nom & sa memoire, aussibien que celle de Saint Macedone. Suffiroit-il de dire que Macedone ayant esté Evesque durant 16 ans, aimé & respecté des Grands & du peuple, on ne pouvoit souffrir qu'on revoquast en doute la validité de son ordination, ni par consequent qu'on parlast du rétablissement d'Eupheme ?]

NOTES SUR SAINT MACEDONE DE CONSTANTINOPLE.

Pour la page 664.§ 1.

NOTE I.

Endroit corrigé dans Victor de Tune.

Conc.t.4.p. 1415.c. [NOus avons vu dans le texte que]'Macedone assembla un Concile où il confirma les decrets du Concile de Calcedoine.'Victor de Vict.T. Tune dit au contraire sur cette année que Macedone assembla un Concile, où il condanna ceux qui recevoient, *suscipiunt*, les decrets du Concile de Calcedoine, & ceux qui soutenoient les erreurs de Nestorius & d'Eutyche. [Je croy qu'il y a faute; & qu'au lieu de *suscipiunt*, il faut *despiciunt* ou *rejiciunt*.]Car Victor mesme reconnoist que Macedone fut deposé depuis, parcequ'il ne vouloit pas condanner le Concile de Calcedoine.

Pour la page 665.§ 1.

NOTE II.

Sur la durée de l'episcopat d'Athanase d'Alexandrie.

Chr.ori.p.119. 'La chronique Orientale dit que Athanase d'Alexandrie successeur de Mongus, gouverna 6 ans & 223 jours. [Mais il faut lire 323, c'est à dire un an moins 42 jours. Car il n'y a pas davantage depuis le 20 du mois Tute, auquel cette chronique met la mort d'Athanase, jusqu'au 4 d'Hatur, auquel elle avoit mis celle de Mongus. On le voit encore, parcequ'ayant mis la mort de Mongus le 62[e] jour de l'an 482 de J. C, elle met celle d'Athanase le 20[e] jour de l'an 489. On trouve la mesme chose par les années du monde. Le 20 de Tute ou Thot, auquel mourut Athanase, est le 17 de septembre, si Thot commence le 29 d'aoust, comme l'assure le P. Petau & Scaliger. Cependant il est dit que ce 20 de Thot estoit le mardi; & le 17 septembre en 497, estoit le mécredi. Cela nous pourroit faire douter si nous ne devrions point mettre la mort d'Athanase en 496. Mais il y a tant d'autres fautes de copistes dans cette chronique, que l'on n'y peut pas faire de fond bien solide.]

Pour la page 671.§ 4.

NOTE III.

Temps de la mort au Pape Anastase.

'Theophane donne quatre ans au Thphn.p.121. pontificat d'Anastase,'& met en effet 1. a p.123.a.b. sa mort en la 10[e] année de l'Empereur de mesme nom :[c'est à dire selon luy en 501. Mais la chronique de Nicephore & Marcellin ne luy donnent que deux ans : ce qui revient aux Pontificaux qui mettent un an, 11 mois, & 24 jours. Ainsi ayant mis la mort de Gelase le 21 novembre 496, il faut met-

tre celle d'Anastase vers le mesme temps en 498.]'Les Pontificaux disent le 16, le 19 ou le 20 de novembre.[S'il a esté ordonné le 24 novembre, qui estoit le premier dimanche aprés le 21 auquel on met la mort de Gelase, il faut mettre sa mort le 18. Nous avons des lettres de Symmaque & un Concile de Rome, datez de l'an 499, de sorte qu'on ne peut pas mettre la mort d'Anastase plustard qu'en 498.]

Boll apr. t. 1. p. 15. 1.

Pour la page 672. 4.

NOTE IV.

Sur la vie de Sainte Matrone Abbesse à Constantinople.

[Outre le nom de Metaphraste que porte la vie de Sainte Matrone, que Surius nous a donnée le 8 de novembre, ce qui n'est pas pour luy donner beaucoup d'autorité, elle est d'ailleurs pleine de visions & de miracles, & de beaucoup de faits peu probables, comme il seroit aisé de le justifier en particulier. Mais ce qui est de plus fascheux, c'est que le fond mesme de cette vie est aussi peu edifiant que peu probable.]'Car on y voit une femme mariée, qui malgré les défenses de son mari, alloit passer les nuits dans les eglises, ou chez des filles devotes;'ce qui irritoit tellement son mari, qu'il s'emportoit jusqu'à la battre.

Sur. 8. nov. p. 201. § 4. 5.

§ 10.

'Elle le quitte enfin absolument sur une pretendue vision, prend un habit d'homme, dispose de l'education de sa fille, & se retire dans un monastere de moines.'Elle y est connue au bout de quelque temps encore par des visions: '& quand son mari vient la redemander, l'Abbé qu'on represente comme un Saint, le trompe par des mensonges.'Elle se retire ensuite de Constantinople à Emese & à Jerusalem, toujours poursuivie par son mari, qu'elle elude aussi par de fausses promesses: Et enfin elle ne trouve point de plus grande sureté que dans un temple d'idoles prés de Beryte, [en un temps où il n'y avoit peutestre plus aucun temple dans l'Orient, bien loin]'que l'on y sacrifiast publiquement au demon, comme cette vie nous le represente.[Depuis cela on n'entend plus parler du mari, sans qu'on dise ce qu'il estoit devenu.] Ainsi cette histoire estant tout ensemble & peu probable, & peu edifiante, & n'ayant point d'autre autorité que celle de Metaphraste, le plus court & le plus seur est de ne s'y point arrester dutout.]

§ 1. 6. p. 202. § 8. p. 203. § 11. 12. § 13. 14. 16. 18. § 21. 22.

'S'il est vray, comme le porte cette vie, que Sainte Matrone ait vécu 25 ans dans le monde, 'qu'elle fust encore jeune aprés l'an 453, & capable de tenter par sa beauté, ceux qui sont sujets à cette passion, [ce qui ne peut guere estre audessus de 35 ans, surtout dans une personne abatue par de grandes austeritez & de long voyages,]& qu'elle soit morte dans la centieme année de son age, [il semble qu'on peut raisonnablement mettre sa naissance vers l'an 420, & sa retraite vers l'an 445.]

Sur. 8. nov. p. 206. § 36. 40. 53. p. 204. b.

'Sa vie parle de la revelation du chef de S. Jean Battiste, [arrivée en 453. Mais je ne voy pas que ce qu'elle en dit se puisse accorder]'avec la relation originale de l'Abbé Marcel.[b]M. du Cange veut que ce Marcel Abbé à Emese, soit le mesme que Marcel Diacre à Constantinople,'dont la vie de Sainte Matrone parle souvent, [ce qui seroit une nouvelle preuve de la fausseté de cette vie.]

§ 14. 15. du Chef de S. Jean, p. 138. &c. b p. 19. Sur 8 nov. § 11. 27. 34.

'Il faut aussi remarquer que dans l'histoire de la translation d'un chef qu'on croyoit estre de S. Jean Battiste, faite sous Theodose I. l'an 391, il est parlé d'une Matrone vierge & Superieure de plusieurs vierges, assez prés de Constantinople. Mais elle estoit Macedonienne, & obstinée dans son heresie. *Voyez Saint Ambroise § 133.*

Sur. VII. 11. p. 414. 4. 5.

NOTE V.

Pour la page 677.§6.

NOTE V.

Quand le Prefet estoit obligé de se trouver aux assemblées ou processions de l'Eglise.

Eva.n.p.66. 2.6. 'M. Valois veut que le Prefet de Constantinople fust obligé de se trouver aux assemblées de l'Eglise, lors mesme que l'Empereur n'y estoit pas. [Mais ces assemblées estoient trop frequentes, pour croire qu'on l'obligeast toujours à s'y trouver. Ainsi il semble necessaire de dire que cela ne se doit entendre que lorsque l'Empereur y estoit : ou bien qu'il faut s'arrester à Theodore le Lecteur, qui ne parle que des processions, & dire que Theophane a eu tort d'y ajouter les Synaxes. Et en effet, il est assez probable, comme nous le verrons dans la suite, que depuis cette année jusqu'à la deposition de Macedone, Anastase ne se trouva point dutout aux assemblées de l'Eglise.]

Pour la page 685.§9.

NOTE VI.

Quel Pierre Severe vit pres de Gaza.

Eva.l.3.c.33.p. 363. 'Evagre ne dit pas positivement que Severe ait rencontré Pierre d'Iberie dans le monastere d'auprés de Gaza. [Mais si ce n'est pas ce qu'il veut dire, je ne sçay pas à quel propos il en parle Conc.t.5.p. 121.d. en cette occasion.]'Il est certain d'ailleurs que Pierre d'Iberie vivoit encore, lorsque Severe fut fait Evesque d'Antioche, & qu'ils estoient unis ensemble.

[On peut demander si ce Pierre d'Iberie est le mesme que Pierre d'Apamée, le compagnon de l'heresie, des crimes, & de la condannation de Severe. Mais il suffit pour répondre à Eva.l.2.c.5.p. 296.c. cela, de considerer que]'Pierre d'Iberie a esté ordonné Evesque par Theodose de Jerusalem,[c'est à dire en 452 Conc.t.5.p. 41.b. ou 453.]'& que celui d'Apamée estoit a p.217.c. disciple de Severe,[a]qu'il fut ordonné par luy[en 512 au plustost,]'estant mesme p.22.d. encore jeune,'& qu'il vivoit enco- p.217.c.d. re lorsque les moines de Constantinople & d'Orient demandoient sa condannation à Menne en 536, comme d'un homme vivant, & dont les mauvais desseins pouvoient encore causer des maux dans l'Eglise.

'Nous verrons dans la suite que Se- p.224.b. vere envoya devant luy un Pierre à Constantinople,'& que comme on luy Liber.c.19.p. 14. reprochoit de communiquer alors avec ceux du parti de Mongus qu'il anathematizoit auparavant; il répondit qu'il n'avoit pas anathematizé Pierre Mongus, mais Pierre d'Apamée. [Il semble donc que ce Pierre qu'il avoit alors auprés de luy, n'estoit pas Pierre d'Apamée, mais plutost celui d'Iberie, puisque nous n'en connoissons point d'autre qui fust celebre en ce temps là : Et neanmoins il y a toute apparence que c'estoit celui d'Apamée; & qu'ainsi il faut peu s'arrester à ce que dit Liberat, dont l'endroit ne feroit point de difficulté, si au lien de Pierre d'Apamée, il avoit mis Pierre d'Antioche.]

Pour la page 685.§10.

NOTE VII.

Sur Julien Evesque d'Halicarnasse.

'On lit dans Theophane que Julien Thphn.p.132. b. avoit esté d'abord Evesque de Carie, puis d'Halicarnasse. Et on trouve la mesme chose dans Anastase, *p.52*.[J'ay peur qu'il n'ait mal lu, ou mal entendu ce que dit Theodore le Lecteur,]'qu'il Thdr.L.p.564. 6. estoit Evesque d'Halicarnasse en Carie. [Nous ne trouvons point de ville de Carie, ni de Carye,]'comme lisent Thphn.n.p. 524. quelques manuscrits.

Pour la page 687.§11.

NOTE VIII.

Quand S. Sabas alla à Constantinople.

'Le texte latin de la vie de S. Sabas Sur.5.dec.p. 72.§70. dans Surius, porte qu'il fut à Constan-

tinople en la 70[e] année de son age. §70. [c'est à dire en 508 ou 509.]'Mais c'estoit quelque temps aprés la deposition de Macedone,[que nous ne pouvons mettre avant 511.] Bar.512.§6. 'Ainsi il faut recourir à ce que nous dit Baronius, que dans un manuscrit de la vie de S. Sabas, qui est dans le Vatican, au lieu de 70 ans, il y a 73,[ce qui accorde tout:] Cotel. g. t.3. p.285.b. 'Et c'est effectivement ce que porte le texte grec donné par M. Cotelier.

NOTE IX.

Pour la page 690.§12.

Où Macedone fut relegué avant que d'estre deposé.

Thphn.p.133.c. 'Theophane dit qu'Anastase ayant fait enlever Macedone de Constantinople à Calcedoine, ordonna qu'on le menast en exil à Eucaïtes,[dans l'Helenopont,] d. '& peu aprés il ajoute, que voulant faire juger l'affaire de cet Evesque, il l'envoya audelà de Claudiople dans l'Honoriade, p.134.a. 'd'où Macedone alla ensuite à Eucaïtes.[Il n'y auroit pas de difficulté en cela si l'Honoriade estoit audelà de l'Helenopont à l'égard de Constantinople. Mais elle est au contraire beaucoup en deçà. Il faut donc ou qu'Anastase ait fait venir Macedone auprés de Claudiople, comme pour estre plus pres de ses juges; ou que l'ayant laissé jusqu'alors à Calcedoine, il l'en ait eloigné lorsqu'il le voulut faire condanner, & ne l'ait envoyé qu'aprés cela à Eucaïtes, quoiqu'il eust peutestre eu tout d'abord le dessein de l'y releguer. Nous suivons ce dernier sens, comme plus conforme à l'animosité d'Anastase contre Macedone, & à la crainte que luy donnoit l'innocence de ce Prelat; mais principalement par ce que les termes de Theophane, qu'Anastase l'envoya audelà de Claudiople, signifieroient tres mal qu'il l'envoya querir bien loin pour le faire venir pres de cette ville.

'Le texte de Theophane porte que Anastase envoya le Maistre pour le mener à Claudiople. p.133.d. [Ce n'estoit point là une fonction qui convinst à un Maistre des Offices, mais à quelque officier bien inferieur.] 'Ainsi il faut suivre le manuscrit, qui au lieu de *μάγιστρον*, lit *μαγιστριανόν*.] n.p.[illegible]

NOTE X.

Pour la page 698.§16.

Deux seditions à Constantinople pour le Trisagion: Temps de la derniere.

[Il faut necessairement admettre deux seditions à Constantinople touchant le Trisagion.]'Car Theodore le Lecteur en met une avant la deposition de Macedone, Thdr.L.p.[illegible] b.c. '& Evagre le confirme par une lettre de Severe qui en faisoit Macedone auteur. Eva.l.3.c.44. p.376. 'D'autre part Theophane en marque une arrivée lorsque Timothée estoit déja en possession du siege de Constantinople, Thphn.p.136.c. & Marcellin la fixe par des caracteres qu'on ne sauroit changer, au mardi 6 de novembre 512, plus d'un an aprés l'expulsion de Macedone.[Theophane la met en la 22[e] année d'Anastase, qui selon luy, doit estre l'an 513. Mais cela ne fait point de difficulté, s'il commence son année au mois de septembre; puisque le mois de novembre 512, selon nous, sera, selon luy, en 513. S'il conte autrement, il faut dire qu'il se trompe d'un an. Car l'autorité de Marcellin est plus grande que la sienne, surtout en cette occasion; & on ne peut pas dire avec aucune vraisemblance que la mesme chose soit arrivée en 512 & en 513, quoiqu'il y ait pu avoir aussi une sedition en 513. *V.* 9]Pour Victor de Tune, qui met aussi en 513, la sedition du 6 de novembre; [c'est presque une chose rare qu'il soit exact.]

'Evagre nous embarasse davantage; Eva.l.3.c.44. p.376.377. car il semble d'une part confondre les deux seditions en une; '& de l'autre il p.377.c. dit que ce fut tres peu avant la mort

a.p.99.a.c. d'Anastase.'M. Valois paroist avoir suivi la premiere faute, puisqu'il dit que Anastase vécut encore sept ans entiers Bar.518.§14. depuis cette sedition,'& la seconde a fait mettre à Baronius une nouvelle sedition en 518 immediatement avant la mort d'Anastase. [Mais pour la premiere faute, je ne croy pas qu'il soit Eva.l.3.c.44. p.376.d. necessaire d'en accuser Evagre.]'Il parle d'abord de la sedition arrivée en 511, & dit qu'il croit que ce fut une des causes de la deposition de Mace- p.377.a. done.'Il ajoute ensuite; Aprés cela, le peuple ne se pouvant plus moderer, il se fit des meurtres &c. [Cela se peut fort bien entendre d'une nouvelle sedition arrivée quelque temps aprés l'autre, & mesme aprés la deposition de Macedone.

Eva.a.p.99.a. a. 'Pour l'autre chose, il faut avouer nettement avec M. Valois, que c'est une faute à Evagre; [cinq ans & demi n'estant point tres peu de temps sur un regne de 27 ans; & n'y ayant d'autrepart guere d'apparence de dire, avec Baronius, que c'est une nouvelle sedition que les autres n'ont pas marquée, puisque tout ce que l'on en dit, convient à la sedition de 512, surtout la mort du moine. Je ne sçay si dans cet endroit au lieu de χρεῖτίω, il ne faudroit point ἀναχρεῖτίω.]

NOTE XI.

Pour la page 701.§17.

Temps du Concile de Sidon.

Sur.5.dec.p. 572.§71. 'La vie de Saint Sabas, porte que ce Saint estoit en chemin pour aller à Constantinople, lorsque l'on tint le Concile de Sidon: & il avoit alors 70 Cotel.t.3.t.3. p.291.b. ans,'ou plutost 73. *V. la note 6.* [S'il estoit encore dans sa 73e année, c'estoit certainement avant la fin de l'an 512, auquel il entra dans 74e, estant né en 439. Mais ce qui est plus clair & plus certain, c'est qu'il faut necessairement mettre quelques mois entre le Concile de Sidon, & l'ordination de Severe d'Antioche, comme on le voit par ce qui se passa des ce temps là. Cependant Severe fut ordonné certainement des le mois de novembre 512. Ainsi il faut avouer que Marcellin se trompe, de mettre le Concile de Sidon aprés la sedition arrivée le 6 du mesme mois. Theophane ne se trompe pas moins clairement d'avoir mis ce Concile en 511, & avant la deposition de Macedone,]'puisqu'Elie de Jerusalem ne songea à envoyer S. Sabas à Constantinople, qu'à cause de la persecution qu'on luy faisoit, sur ce qu'il ne vouloit pas souscrire à cette deposition. § 70.71.

NOTE XII.

Pour la page 701.§18.

Si Elie depuis le Concile de Sidon a écrit à Anastase contre le Concile de Calcedoine.

'On verra dans la suite qu'Anastase voulant deposer Elie, produisit contre luy la lettre que ce Patriarche luy avoit écrite du Concile de Sidon. [Et on ne voit pas pourquoi il la pouvoit produire, à moins que ce ne fust pour luy reprocher qu'il n'executoit pas ce qu'il luy avoit promis par cette lettre. [Nous avons donc grand lieu de croire que depuis le Concile de Sidon, il n'avoit point écrit à Anastase, qu'il rejettoit le Concile de Calcedoine, comme le dit Theophane, *p.131.d.* & qu'ainsi, ou c'est une pure faute de cet auteur, ou qu'il faut rapporter à la lettre écrite du Concile de Sidon, ce qu'il dit estre arrivé quelque temps aprés. Je voudrois qu'on pust raporter à la mesme lettre,]'ce que disent les moines de Palestine de celle où l'on pretendoit que les Eutychiens avoient ajouté un anatheme contre les deux natures. 'Mais ces moines mesmes, dont le témoignage ne peut pas estre suspect, '& Theodore le Lecteur, marquent assez que cela arriva avant deposition de Macedone,'& Theophane le dit formellement. Conc.t.7.p.89.e. Eva.l.3.c.31.p.360.d. p.361.a.c. Thd. l. p.561.d. Thphn p.130.c.

Pour la page 70 § 9.

NOTE XIII.

Que Severe a usurpé l'episcopat d'Antioche en 512.

Eva l 3.c.33.p 363 a.

'Evagre marque fort particulierement l'epoque de l'entrée de Severe dans l'episcopat d'Antioche : Car il dit que ce fut au mois de Dius, (qui est celui de novembre) en la 561e année de l'ere d'Antioche, & en la 6e indiction.

n.p.93.1.c.

'M. Valois conclud de là que ce fut en l'an 513, auquel Marcellin marque en effet l'entrée de Severe, & où l'on contoit la 6e indiction & l'an 561 d'Antioche.

Eva.n.p.94.1.d.

'Mais il reconnoist en mesme temps que cette 6e indiction estoit finie dés le mois de septembre, & qu'ainsi celui de novembre estoit proprement dans la 7e indiction. Calvisius commence aussi l'an 561 d'Antioche dés le premier octobre 512. [Et si Marcellin met l'entrée de Severe en 513, il met en 512 la deposition de Flavien, qui ne preceda au plus que de quelques jours, & non pas de 10 ou 11 mois. Ainsi il est au moins douteux, selon l'epoque d'Evagre, si Severe n'a point commencé dés le mois de novembre 512.]

Conc.t.4.p.88.c.

'Mais ce qui met la chose hors de doute, c'est que Severe envoya comme Evesque d'Antioche, sa Synodique à Elie de Jerusalem au mois de may de la 6e indiction, [c'est à dire certainement en l'an 513. Ainsi il faut necessairement qu'il eust commencé au mois de novembre precedent.]

Cotel.g.t.3.p.300.b.

'Cette epoque ne se trouve que dans le grec de la vie de S. Sabas, [& non dans la latine de Surius, qui quelque bonne qu'elle soit, est beaucoup moins exacte que l'original grec. S'il faut juger de la fin de l'episcopat de Flavien par sa durée, Theophane ne luy donne que 13 ans, qui doivent avoir commencé sur la fin de de 498, ou peu aprés. *V.* § Ainsi ils estoient finis des l'an 511, & il faut y ajouter plusieurs mois pour aller seulement jusqu'au mois de novembre 512.]

Eutyc.t.2.p.151.

'Aussi Eutyque luy donne 14 ans. [Nicephore ne dit que 7. Mais c'est qu'il y a une ligne d'oubliée touchant Severe qui n'est point marqué, & à qui ces sept ans appartiennent.]

Pour la page 71.5.§ 28.

NOTE XIV.

Durée de l'episcopat d'Elie de Jerusalem.

Thphn.p.132.c d.

'Theophane ne donne qu'un an à l'episcopat de S. Elie, [ce qui est une faute tout à fait inexcusable.]

n.p.424.

'Quelques manuscrits lisent onze, & d'autres 23.

Nphr.chr.

'Nicephore luy donne aussi 23 ans,

Euty.t.2.p.108.147.

'& Eutyque 24. [Mais n'ayant esté fait Evesque qu'en 493. *V. Eupheme* § 7, & ayant esté deposé en 513, il ne peut avoir gouverné que 20 ans, & quelques mois.]



TABLE DES MATIERES.

E.

F.

H.

Hilaire

Quintinien

V.

FAUTES A CORRIGER.

PAGE 7. *lignes* 29 & 30. *effacez* en, *p.69.l.30* effection, *lisez* affection, *p.72.l.1*. Jean de Germanicie, *l.* de Nicople, *p.83.l.23*, de richesses .... *l.* des richesses .... des grandes, *p.115.l.16*, fust, *l.* fut, *p.121.l.34* Dieu, *ajoutez* veut, *p.124.l.15*, connoistre, *l.* consister, *p.125.l.31*, écrivit, *l.* écrivoit, *p.128.l.penultieme*, 426, *l.* 428, *p.137.l.1*, imposé, *l.* imposée, *ibid.l.15*, qu'une personne, *l.* qu'un homme, *p.144.l.35* de celui, *l.* du costé, *p.177.l.11*. l'age 8, *l.* l'age de 8, *p.178.l.* antepenultieme, Babarie, *l.* Barbarie, *p.186.l.1*. pieté, *l.* affection, *p.226.l.penultieme*, assez, *l.* suffisant, *p.232.l.derniere*, durios, *l.* durior, *p.248.l.derniere*, compoction, *l.* componction, *p.249.l.derniere*, maneretur, *l.* muneretur, *p.271.l.14*, qui, *l.* qu'ils, *p.283.l.1*, *effacez* ce, *p.294*.

l.15, Flute, *l.* Elure, *p.305.l.derniere*, envoyé, *l.* envoyez, *p.308.l.32*, appella, *l.* appelle, *p.311.l.21*, volurent, *l.* voulurent, *p.312.l.17*, *effacez* &, *p.314.l.27* ne croyant, *ajoutez* pas, *p.315.l.29*, par *l.* part, *p.382.l.11*, [apparemment, *l.* [estoit apparemment, *p.390.l.14*. l'aveu, *l.* le vœu, *p.390.l.35*. 411. *l.* 511. *p.418* *à la marge interieure l.3*, jactiturorem, *l.* jactitatorem, *p.433.l.25*, Eauste, *l.* Fauste, *p.435.l.4*, alors, *l.* lors, *p.454.l.26*, revoir, *l.* pour revoir, *p.475.l.25* a donné, *l.* donne *p.484.l.7* du, *l.* d'un, *p.487.l.28*, eust, *l.* n'eust, *p.496.l.29*, c'est que, *l.* c'est ce que, *p.499.l.32 35*, Nouat, *l.* Novat, *p.500.l.antepenultieme*. Il assure, *l.* Il l'assure, *p.512.l.31*, achevez, *l.* achevé, *p.516.l.4*, *effacez* &, *p.518.l.* [illegible] *à la marge interieure*, [illegible], *l.* [illegible] *p.519.l.34*, contres, *l.* contre les, *p.521.l.1.* qui fit, *l.* qu'il fit, *p.523.l.antepenultieme*, Eudoxie, *l.* Eudocie, *p.526.l.antepenultieme*, qui, *l.* que, *p.535.l.15*, frere, *l.* fils, *p.540.l.21*. Eudoxie, *l.* Eudocie, *p.541.l.11*. l'elire *l.* le lire, *p.544.l.35*, mots, *l.* maux, *p.561.l.derniere*, Remin, *l.* Rimini, *p.564.l.13*. Valentinien, *l.* Florentinien, *p.558.l.5*. Byzacene, *ajoutez*, soit que ce saint Evesque soit celui de Teudale dont nous avons déja parlé, *V.§ 9.* la ville de Tamallume où ce *p.573.l.21*, s'aller, *l.* s'alleeent, *p.592.l.derniere*, preparationis, *l.* properationis, *p.601.l.2.* défendoit, défendit, *p.609.l.22*, Corevesque, *l.* Coevesque, *p.617.l.15* sans en *l.* sans s'en, *p.635.l.32*, avec *l.* avoit, *p.654.l.12*, 443, *l.* 493, *p.679.l.4*, falloit, *l.* fallut, *p.696.l.antepenultieme* ceder, *l.* cedé, *p.699.l.28*, Pro.le, *l.* Platon, *p.731.colonne 2.l.19*, atque, *l.* &, *p.744.1.l.35*. de voir, *l.* de faire voir, *p.645.2.l.43*, poeme, *l.* proeme, *p.754.1.l.27*, *effacez* à, *p.757.2.l.30*, parle cette, *l.* parle de cette, *p.777.1.l.31*. puisque Gennade, *l.* puisque ce que Gennade.

APPROBATION.

J'Ay lu le seizieme volume *des Memoires pour servir à l'histoire ecclesiastique*, composé par feu Monsieur l'Abbé de Tillemont, dans lequel je n'ay rien trouvé de contraire à la foy Catholique, ni aux bonnes mœurs. FAIT à Paris ce neuvieme Aoust mil sept cent douze.

PH. DE LA COSTE, Docteur de Sorbonne, & Curé de S. Pierre des Arcis.

De l'Imprimerie de CHARLES HUGUIER, 1712.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Grand Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Nostre bien amé CHARLES ROBUSTEL Libraire à Paris, nous a tres-humblement fait remontrer qu'il a ci devant fait imprimer en vertu de nos Lettres de Privileges les Livres qui ont pour titre *Sermons des Missions*, par le Pere Loriot. *Prieres Chrestiennes en forme de Meditations. Exercices de pieté pour les trois Consecrations. Vies des Saints tant de l'ancien que du nouveau Testament, avec des Reflexions. Consolation interieure ou l'Imitation de Jesus-Christ. Année Chrestienne, & Reflexions des Saints Peres sur l'Eucharistie. L'Histoire Ecclesiastique du Sieur de Tillemont. Histoire des Empereurs du dit Sieur de Tillemont. Jesus-Christ penitent. Prieres tirées de l'Ecriture*, par le Sieur Treuvé. *Sermons sur les Dimanches. Vies des* [illegible] *Traité de la Flaterie & de la Medisance. Les Ouvrages de Dom Mabillon.* Mais que le temps que nous luy avons accordé par nos Privileges pour la vente & l'impression desdits Livres, devant bientost expirer, & qu'estant encore chargé d'un grand nombre d'exemplaires, il auroit besoin de nos Lettres de continuation de Privilege qu'il nous a fait supplier de luy accorder, dans la crainte qu'il a qu'on ne luy contrefasse. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, & ceux qui auront droit de luy, Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces presentes, d'imprimer ou de faire réimprimer lesdits Livres autant de fois qu'il voudra, de telles marges, caracteres, & grandeur qu'il souhaitera dans tout nostre Royaume, Terres & Seigneuries de nostre obeïssance, pendant le temps de quinze années consecutives, à compter du jour & datte des presentes. Faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs, & à toutes autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de contrefaire ni imprimer lesdits Livres sous aucun pretexte que ce soit, en vendre ni distribuer aucuns Exemplaires contrefaits, en tout ni en partie, soit dedans & hors nostre Royaume, à peine de confiscation desdits Exemplaires, & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel Dieu de Paris, & l'autre tiers à l'Exposant, & de tous depens, dommages & interests: à la charge que ces presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles, & que l'impression desdits Livres sera faite dans nostre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & de beau caractere, conformement aux Reglemens de l'Imprimerie; & qu'avant de les exposer en vente, il en sera mis deux exemplaires dans nostre Bibliotheque publique, un dans le Cabinet de nos Livres en nostre Chasteau du Louvre, & un dans la Bibliotheque de nostre tres cher & feal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant, ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empeschemens. Voulons que la copie desdites presentes, qui sera imprimée au commencement ou a la fin de chaque Exemplaire desdits Livres, soit tenuë pour duement signifiées; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers Secretaires, foy soit ajoutée comme a l'original. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & autres Lettres à ce contraires: CAR tel est nostre plaisir. DONNÉ à Versailles le vingt unieme jour de Mars l'an de grace mil sept cens onze; & de nostre Regne le soixante-huitieme. *Signé*, Par le Roy en son Conseil, LAUTHIER.

Registré sur le Registre, numero 3, de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 154. numero 163, conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du 13 Aoust 1703. A Paris le 5 Avril 1711. Signé, DE LAUNAY, *Syndic.*

